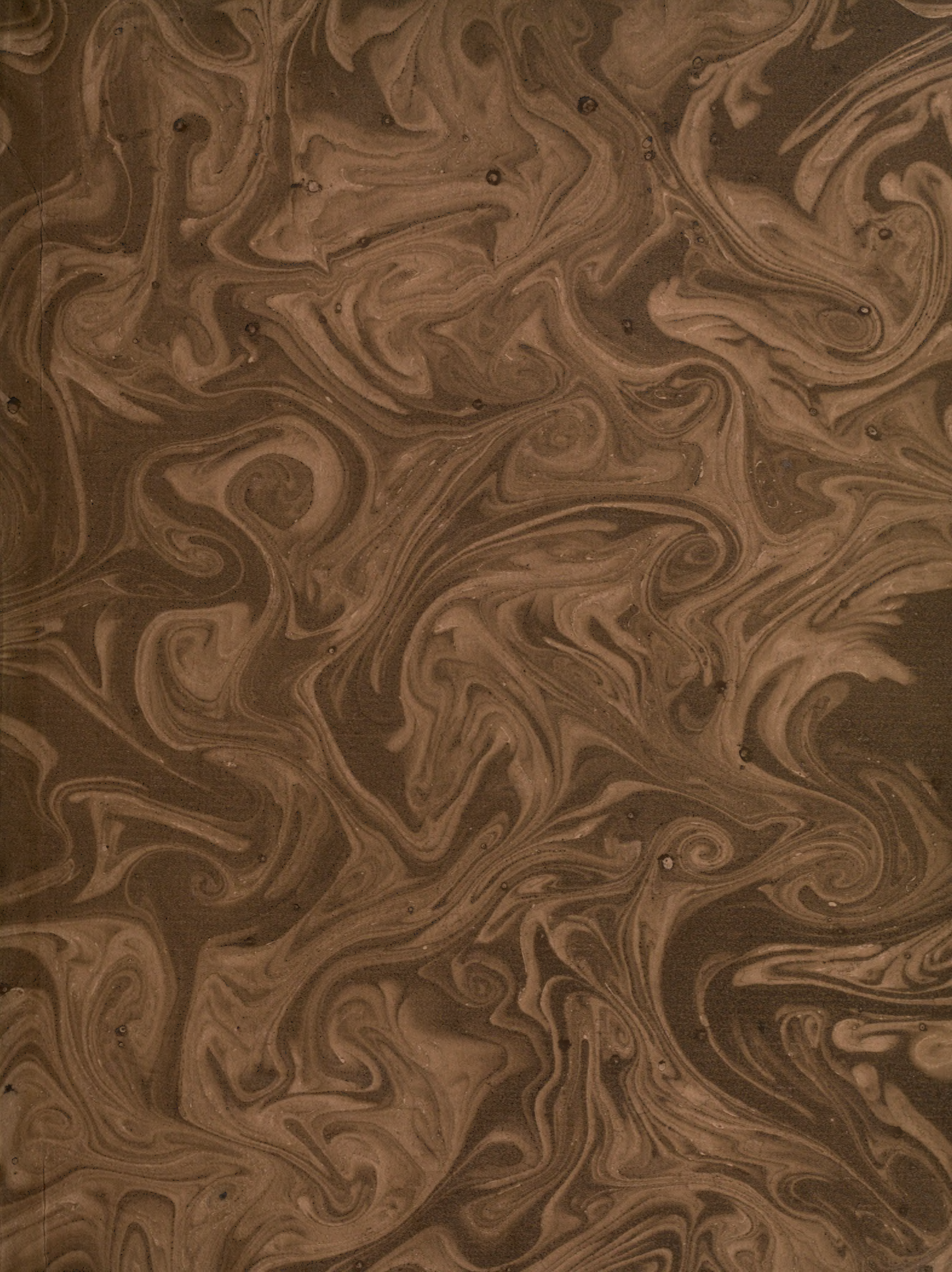
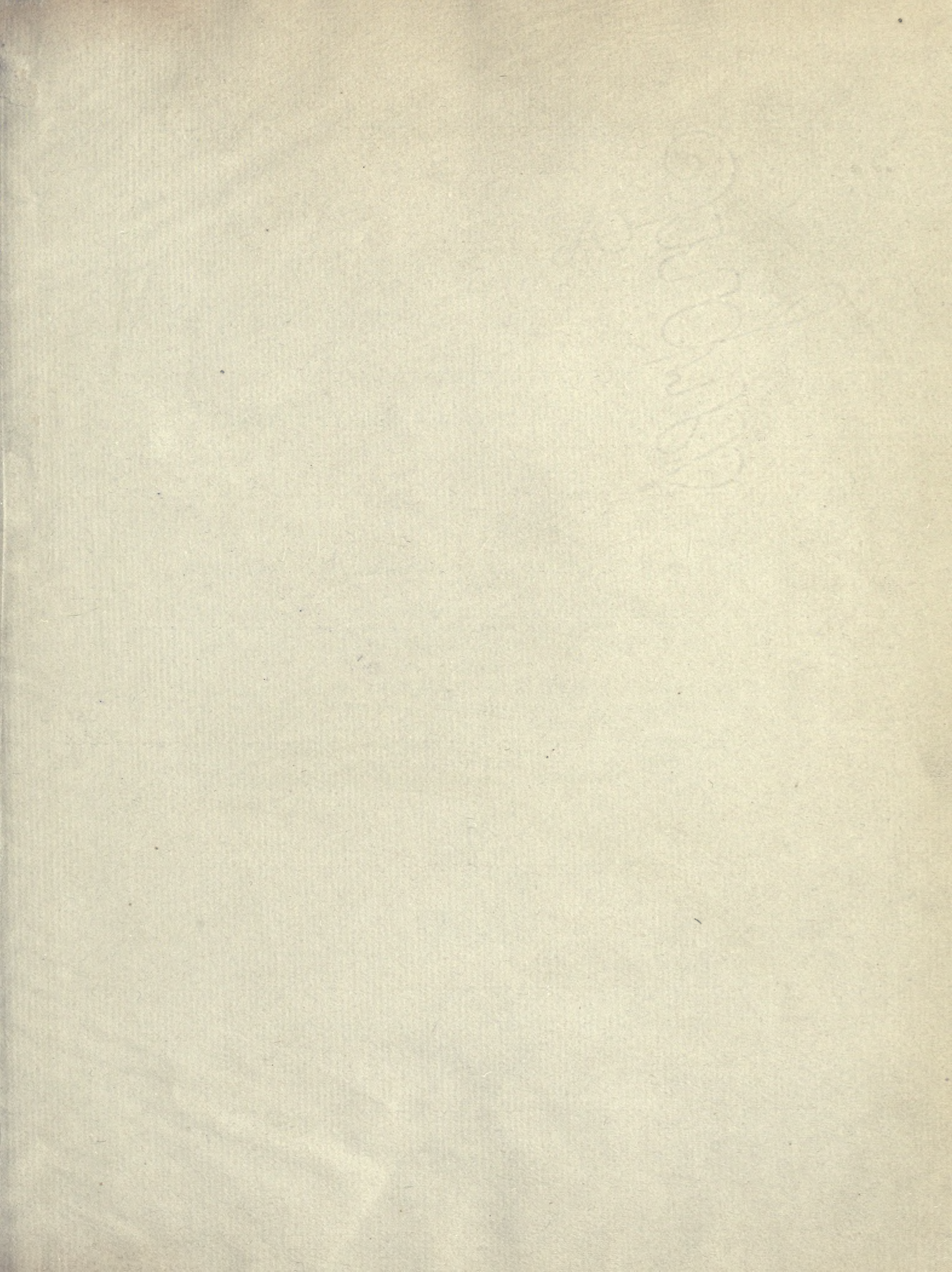
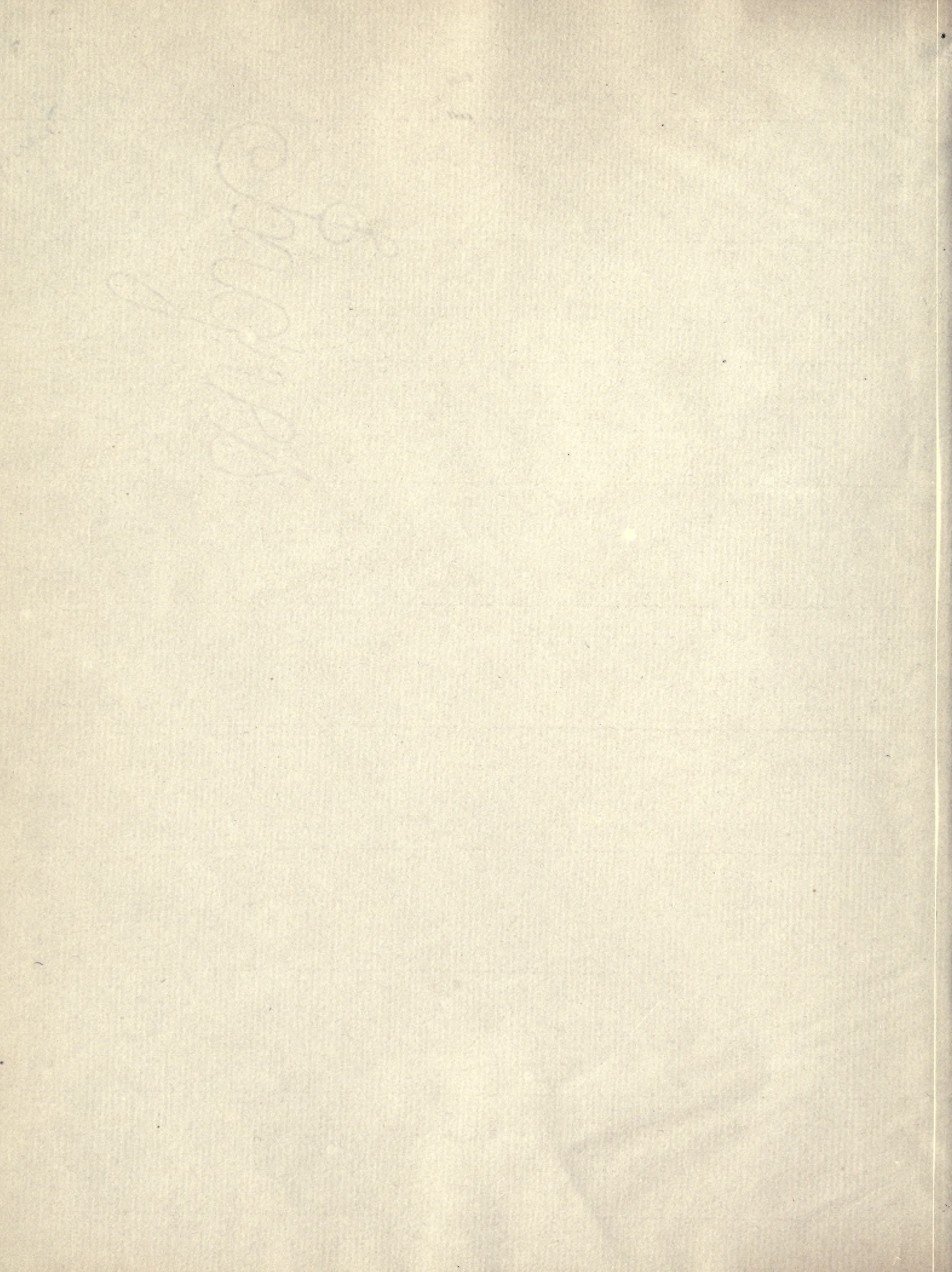










Le Libertinage au XVII[e] Siècle. — IV

LES RECUEILS COLLECTIFS
DE
POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES

publiés

depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

Bibliographie de ces recueils et bio-bibliographie des auteurs qui y figurent donnant :

1° L'historique et la description de chaque recueil. — 2° Les pièces de chaque auteur (titre et premier vers) avec une notice et une bibliographie dudit auteur. — 3° Une table générale des pièces anonymes avec le nom des auteurs pour celles qui ont pu être attribuées, etc.

Suivies

1° Du dépouillement : D'un recueil satirique publié à l'étranger : *Les Epitaphia joco-seria ;* des Ms. 884 et 24322 de la Bibl. nat. ; du Ms. Villenave (*Petit Cabinet de Priape*); de partie du Ms. Conrart 3127 (*Sonnets gaillards et priapiques*) ; du Ms. L'Estoile (*Recueils bigarrés du grave et du facétieux*). — 2° D'une table des pièces non signées de ces Ms. qui ne se trouvent pas à la Table des pièces anonymes des recueils libres et satiriques. — 3° Des poésies inédites de Berthelot, Regnier et Sigognes du Ms. 534 du Musée Condé.



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1914

Printed in France

Le Libertinage au XVIIe Siècle

LES RECUEILS COLLECTIFS

DE

POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES

publiés de 1600 à 1626

Du même Auteur à la même Librairie.

LE LIBERTINAGE AU XVIIe SIÈCLE

I. — Le Procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623-1er septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales, portraits et fac-simile, 2 vol. in-8 de XLVI, 592 et 448 p., tiré à 500 exempl. numérotés . . . . 20 fr.

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Prix Saintour de l'Académie française, 1910.

II. — Disciples et successeurs de Théophile de Viau. La Vie et les Poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et de Saint-Pavin (1595-1670). In-8 de XIV et 541 p., tiré à 500 exempl. numérotés. 10 fr.

III.— Une seconde révision des œuvres du poète Théophile de Viau (corrigées, diminuées et augmentées) publiée en 1633 par Esprit Aubert, chanoine d'Avignon, suivie de pièces de Théophile qui ne sont ni dans l'édition d'Esprit Aubert (1633) ni dans celle d'Alleaume (1855). In-8 de 147 p., tiré à 205 exempl. 2,50

Un mémoire inédit de François Garassus adressé à Mathieu Molé pendant le procès de Théophile (6 novembre 1623) (Extr. de la *Revue d'histoire littéraire de la France, 1911*). Tiré à 100 exempl. »

La querelle des anciens et des modernes. Une première attaque inconnue de Claude Garnier, le dernier tenant de Ronsard, contre Théophile de Viau (Extr. du *Bulletin du Bibliophile, 1912*) . . »

Claude Le Petit, complément à sa bio-bibliographie (*L'Adieu des filles de joye à la Ville de Paris, 1657*) ; deux plaquettes sur Théophile de Viau : *Recueil des Epitaphes faictes sur Théophile, 1626 ; Le Trespas de Théophile, avec les dernières paroles qu'il profera avant de rendre son esprit, 1625* (pour 1626 ?) ; Adrien de Montluc, comte de Cramail, bio-bibliographie ; Une victime de Henri IV : le comte de Beaumont et mademoiselle de La Haye (*Revue des livres anciens, 1913*) . . . . . »

En préparation : Les chansons libertines de Blot.

Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700, donnant : 1° La description et le contenu des recueils ; — 2° Les pièces de chaque auteur classées dans l'ordre alphabétique du premier vers, précédées d'une notice bio-bibliographique, etc. ; — 3° Une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales, titre et premier vers, avec l'indication du nom des auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées ; — 4° La reproduction des pièces qui n'ont pas été relevées par les derniers éditeurs des poètes figurant dans les recueils collectifs ; — 5° Une table des noms cités dans le texte et le premier vers des pièces des recueils collectifs, etc. 4 vol. in-4 de LX-2371 p. Tiré à 300 exempl. . . . . . . 40 fr.

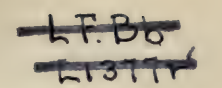
Souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Prix Brunet de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

En préparation : Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle (du *Jardin de plaisance et fleur de réthorique* aux *Recueils de Toussainct du Bray*).

Poëtes et Goinfres du XVIIe siècle. — La Chronique des Chapons et des Gelinottes du Mans d'Etienne Martin de Pinchesne, publiée sur le manuscrit original de la Bibliothèque nationale, avec notice par Frédéric Lachèvre. Frontispice à l'eau-forte de Manesse. In-8 de LXXI-261 p., tiré à 300 exempl. numérotés . . . . 12 fr.

Le livre d'amour du poète Estienne Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat : Méditations de E. D., réimprimées sur l'unique exemplaire connu. S. l. n. d. (vers 1611), précédées de la vie du poète par Guillaume Colletet et d'une notice par Frédéric Lachèvre. Frontispice à l'eau-forte de Manesse et titre gravé avec armoiries en couleur. In-8 de LXI-273 p., tiré à 300 exempl. numérotés . . . . . 12 fr.

Le livre d'amour d'Hercule de Lacger : Vers pour Iris (Henriette de Coligny, comtesse de La Suze) publiés sur le manuscrit original inédit avec une notice par Frédéric Lachèvre. Portrait et fac-simile. A Paris, chez Sansot, libraire, rue de l'Eperon, 7. In-12 de 141 p. . . . . 2 fr.



(Le Libertinage au XVII[e] Siècle. — IV)

LES RECUEILS COLLECTIFS
DE
POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES

publiés

depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

Bibliographie de ces recueils et bio-bibliographie des auteurs qui y figurent donnant :

1° L'historique et la description de chaque recueil. — 2° Les pièces de chaque auteur (titre et premier vers) avec une notice et une bibliographie dudit auteur. — 3° Une table générale des pièces anonymes avec le nom des auteurs pour celles qui ont pu être attribuées, etc.

Suivies

1° Du dépouillement : D'un recueil satirique publié à l'étranger : *Les Epitaphia joco-seria ;* des Ms. 884 et 24322 de la Bibl. nat. ; du Ms. Villenave (*Petit Cabinet de Priape*); de partie du Ms. Conrart 3127 (*Sonnets gaillards et priapiques*); du Ms. L'Estoile (*Recueils bigarrés du grave et du facétieux*). — 2° D'une table des pièces non signées de ces Ms. qui ne se trouvent pas à la Table des pièces anonymes des recueils libres et satiriques. — 3° Des poésies inédites de Berthelot, Regnier et Sigognes du Ms. 534 du Musée Condé.



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1914

A Monsieur Pierre Louÿs.

Monsieur,

Un mot seulement en tête de cet ouvrage sur ce qu'il vous doit :

*Si vous ne m'aviez pas ouvert votre admirable bibliothèque, il m'eut été impossible de donner le dépouillement des florilèges les plus caractéristiques du commencement du XVII*e *siècle* (*1620-1626*), *tels que le* Labyrinthe d'amour (première édition), *le* Cabinet satyrique (seconde édition), *les* Délices satyriques, *le* Parnasse satyrique, *etc. etc. Mais là ne s'est pas bornée votre amabilité : non seulement les notes prises par vous en vue d'un travail analogue ont été mises à ma disposition, mais, mieux encore, vous avez bien voulu parcourir les épreuves de mon livre et j'ay pu, grâce à vos obligeantes communications, rectifier et compléter nombre de notices.*

Ce n'est pas tout, vous me comblez aujourd'hui en acceptant la dédicace de cette Bibliographie. *Le prix que j'attache à la présence de votre nom tient surtout à ce qu'il atteste votre bienveillance à mon égard. Je suis heureux et fier de cette marque de sympathie.*

Veuillez agréer, Monsieur, avec l'expression de ma reconnaissance celle de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués,

F. Lachèvre.

PRÉFACE

La bibliographie que nous publions aujourd'hui est limitée à une courte période de notre histoire littéraire, un quart de siècle, et cela parce que les recueils qui en font l'objet n'ont leur équivalent ni au XVI[e] siècle ni de 1626 à 1700. C'est un genre qui a commencé avec la *Muse folastre*, a grandi avec les *Muses gaillardes*, le *Recueil des plus excellens vers satyriques*, le *Cabinet satyrique*, etc, et s'est éteint avec le *Parnasse satyrique*, à la suite des poursuites engagées par le procureur général Molé contre Théophile de Viau. Chose curieuse et d'importance, le roman à cette époque non seulement échappe à cette fièvre érotique, mais il sert, au contraire, à exalter la vertu et à montrer que le vice est toujours châtié. Cette *Bibliographie des recueils libres et satiriques* est donc le complément nécessaire du procès du *Parnasse satyrique* et des *Œuvres de Théophile de Viau*, procès qui a duré plus deux années (du 11 juillet 1623 au 1[er] septembre 1625) et qui s'est terminé par la condamnation de Théophile au bannissement.

Rappelons en peu de mots la genèse de ces recueils :

Le *Parnasse satyrique* de 1622 ne s'explique, en effet, que par les publications analogues antérieures, il n'a été qu'un aboutissement.

Après les formidables secousses de la Ligue, de cette période d'anarchie qui avait mis la France à deux doigts de sa décomposition, sous le règne tutélaire d'Henri IV qui lui avait succédé, la joie de vivre se manifestait sous toutes les formes, on avait, comme nous l'avons dit (1), à se rattraper des privations subies et des souffrances endurées et nos ancêtres aimaient de tempérament les gaillardises. D'ailleurs les penchants du bon Roi ne répugnaient pas à des manifestations de ce genre, il eut été le dernier à s'en scandaliser. Ce fut là le côté faible de son gouvernement. La censure des livres s'inspirant de la mentalité royale était plus que paternelle, sauf en ce qui concernait la religion et les droits de l'Etat. Non seulement les censeurs délivraient des privilèges à des anthologies telles que les *Muses gaillardes* mais ils fermaient les yeux sur celles qui se passaient de leur examen : *la Muse folâtre*, *les Muses incognues*, etc., etc. La même tolérance s'est exercée sous la régence de Marie de Médicis et dans les premières années du règne de Louis XIII, les *Satyres de Regnier* avec leur *supplément*, le *Cabinet satyrique* ont à la fin un privilège en bonne et due forme ; le *Parnasse satyrique* n'en a pas, il est vrai, mais pour des raisons qui n'ont rien eu à démêler avec la censure !

---

(1) Le libertinage de 1598 à 1623, p. XXIII (*Le Procès du poète Théophile de Viau, T. I*).

En 1622, à la veille de la mise en accusation de Théophile, la situation religieuse de la France justifiait de vives alarmes. Le protestantisme n'était plus à craindre, ses adhérents (1) préféraient les avantages du pouvoir aux palmes du martyre, mais l'athéisme gagnait tous les jours du terrain. Insensiblement la jeunesse tendait à se détacher des principes qui avaient fait la force de la Royauté et de l'Eglise, un vent de folie soufflait sur les esprits. En dehors des témoignages que nous avons cités, il en est un — contemporain — qui a d'autant plus de poids qu'il a été supprimé dès son apparition (2), on s'est effrayé de l'état de choses qu'il révélait et on a préféré l'anéantir : Le chapitre où l'auteur des *Quœstiones celeberrimae in Genesim, 1623* (3) énumère les anciens et nouveaux athées, leur dogme, etc, a été enlevé, on lui en a substitué un autre très amendé dans lequel il n'est plus question des 50.000 athées dont le Père Mersenne signalait l'existence à Paris ! Dira-t-on que le Père Mersenne exagérait ? Il serait difficile de le soutenir. Le

---

(1) « Le calvinisme était sous Henri IV une secte assez hétéroclite, qui comptait des évangélistes sincères, des indifférents sans principes, d'irréductibles athées, et même des païens, comme Bugnet » (Pierre Louÿs : *Antepiristase ou contraires différences d'amour, 1603,* de Baptiste Bugnet, *Revue des livres anciens, 1913, p. 180*). — Ce Bugnet, moine cordelier qui se fit calviniste, auteur de l'*Antiperistase* et sectateur de Vénus, fut ministre à Compiègne de 1609 à 1623, pasteur à Calais en 1625 et vice-président du synode de Charenton, il vivait encore en 1642. M. P. Louÿs a analysé son *Antiperistase* et raconté sa vie.

(2) Voici la note qui se lit sur un des feuillets de garde de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, des *Quœstiones celeberrimae in Genesim,..* du Père Mersenne :

« Quoy que le titre de cet ouvrage promette un Commentaire sur toute la Genèse, l'Auteur n'en explique cependant que les six premiers chapitres, les matières y sont traitées autant en Philosophe qu'en Théologien ; le Père Mersenne étoit également célèbre dans ces deux sciences et dans les mathématiques.

» Son but principal est de réfuter les fausses maximes des libertins et des athées...

» Cet exemplaire (celui des *Quœstiones celeberrimae in genesim...*) est rare et curieux, en ce que l'on y trouve un chapitre intitulé *Primœ Quoestionis adversus Atheos Colophon, in quo Atheismi Expergnandi Modus affertur*, col. 669-676. Ce chapitre, où l'Autheur fait l'énumération des anciens et des nouveaux Athées, parle de leurs ouvrages, de leur dogme, et de l'histoire de leur vie, fut si soigneusement retranché, dans le moment même que le livre parut, qu'on connoist peu d'exemplaires dans l'Europe où il se trouve. On substitua à sa place le chapitre qu'on voit aussi dans cet exemplaire à la suite de celuy-cy qui porte pour titre *Primœ Quœstionis adversus Atheos Colophon, Deistarum Impietas et Errores aperiuntur, atque refelluntur ; ubi de rectâ Ratione, Casu et Fato :* et l'on mit à ces deux cartons les mêmes chiffres des deux feuillets qu'on enlevoit 669-676.

» Le public ne se seroit peut estre pas apperceu de ce changement si la précipitation avec laquelle il fut fait avoit permis de corriger dans l'Index, les endroits qui renvoyent à ce premier chapitre. On le trouve cité principalement sous les lettres A et C comme on peut voir par les articles suivans :

Athei Bonaventuræ, Cymbalum Mundi, 669.
Athei plurimi enumerantur, 670, 671.
Athei in Gallia, Germania, etc., 673.
Cymbalum Mundi, 669.

et ces articles, dans les exemplaires ordinaires, sans en excepter même ceux des Bibliothèques des Minimes de Paris et de Rome, n'ont aucun rapport aux pages qui sont indiquées.

» La curiosité qu'on a eu dans le dernier siècle pour le petit livre du *Cymbalum Mundi* a aussi beaucoup contribué à faire desirer aux critiques de connaître le jugement que le Père Mersenne portoit de ce livre, dont les exemplaires étoient si rares que Bayle luy-même n'en a jamais pu avoir aucun ; il ne paroist pas non plus que ce savant critique ait eu un exemplaire complet du Commentaire du Père Mersenne, car il n'en parle que sur le témoignage de Voetius, et Prosper Marchand qui nous a donné une nouvelle édition du *Cymbalum Mundi* avoüe, qu'après mille recherches inutiles, il a esté obligé de citer le passage de Mersenne sur la foy du même Voetius et de Spizelius : le premier dans son ouvrage intitulé *Disputationes Selectœ, Tom. I, p. 199*, rapporte en substance le sentiment et même quelques-uns des propres termes de cet Auteur, le second dans un petit avertissement qu'il a mis à la fin de son *Scrutinium Atheismi*, dit du commentaire du P. Mersenne sur la Genèse, qu'on y a beaucoup changé, depuis la p. 669 jusqu'à 674, et qu'on en a retranché des choses qu'il appelle *Votatu dignissima*, etc.

» Cet auteur né dans le Bourg d'Oysé, au Pays du Maine le 8 septembre 1588, composa son livre en 1623 et mourut le 1er septembre 1648. »

(3) F. Marini Mersenni ordinis minimorum S. Francisci de Paula. Quoestiones celeberrimae in genesim, cum accurata textus explicatione. In hoc volumine athei, et deistae impugnantur, et expugnantur, et Vulgata éditio ab hæreticorum calumnijs vindicatur.,. Lutetiae parisiorum Sumptibus Sebastiani Cramoisy, viâ Jacobeâ sub Ciconijs, M.DC.XXIII (1623). In-folio.

Père Mersenne, en effet, ne parle pas de Théophile, il n'y fait aucune allusion, il se préoccupe seulement d'éclairer le présent à la lumière du passé et demande au Roi de sévir. Un an plus tard il devait prendre corps à corps les *Quatrains du Déiste* (1) dans son livre l'*Impiété des Déistes* (2) mais, cette fois, sans faire appel au bras séculier. Bien certainement le Père Mersenne a vu le péril tel qu'il était en 1622 et en a tracé un tableau exact. Il explique ainsi et justifie indirectement la campagne de Garassus et de Mathieu Molé au lendemain de la publication du *Parnasse satyrique*.

Ce chapitre des *Quæstiones celeberrimae in Genesim* n'a jamais été réimprimé ni traduit, c'est la meilleure préface que nous puissions donner à cette *Bibliographie*, il présente un tableau de l'athéisme dans toute l'Europe dont, en France, les recueils libres et satiriques commençaient à jalonner la marche :

Colophon de la première question « Contre les Athées »
où l'on apporte un moyen d'extirper l'athéisme.

« Qui, m'écrierai-je avec Jérémie, qui donnera de l'eau à ma tête et à mes yeux une source de larmes pour pleurer jour et nuit ?... Ils se sont servis de leur langue comme d'un arc afin d'en lancer des traits de mensonge et non de vérité. Ils se sont fortifiés sur la terre parce qu'ils ne font que passer d'un crime à un autre et qu'ils ne me connaissent point, dit le Seigneur » (Jérémie, 9). Dieu bon ! Qui pourrait retenir ses larmes en voyant l'univers presque entier tourner à l'athéisme ! En vérité il convient que les fidèles, devant ce spectacle, méditent en eux-mêmes et répètent ces paroles de David (psaume 41) : « Mes larmes m'ont servi de pain jour et nuit, lorsqu'on me dit tous les jours : Où est ton Dieu ? » Et, s'étant souvenu de ces choses, David ajoute : « J'ai répandu mon âme au dedans de moi-même ». Mais nous chasserons avec lui tout nuage de tristesse, car nous ne sommes point cause que les détestables athées se perdent et se livrent à une aussi profonde et aussi exécrable impiété. Que le fidèle se dise donc à lui-même : « Pendant qu'ils me disent tous les jours « Où est ton Dieu ? », pourquoi es-tu triste, ô mon âme, et pourquoi te remplis-tu de trouble ? Espère en Dieu, parce que je dois encore le louer, comme celui qui est le salut de mon visage et mon Dieu ». Dieu est mon espérance et mon partage sur la terre des vivants. Mais, pour ne pas m'attarder plus longuement à développer d'aussi justes plaintes, j'en viens au moyen d'extirper l'athéisme.

» En premier lieu tous les arguments dont nous nous sommes précédemment servis pour prouver l'existence de Dieu nous seront ici d'un grand secours, comme aussi les critiques de tous les paralogismes dont ils assaillent la vérité. Mais la plupart n'obéissent pas à la raison, vivent comme des brutes et ont le cerveau si débile et si vide qu'ils sont tout de suite transportés par certaines subtilités ou par les fables qu'ils trouvent racontées dans les livres, où l'on raille le Purgatoire, l'Enfer et le séjour des bienheureux, comme il arrive dans les pasquins qu'à notre époque comme dans les siècles précédents certains athées et impies font astucieusement circuler.

---

(1) Nous avons découvert et publié ces quatrains que l'on croyait perdus, voir le T. II du *Procès de Théophile Paris, 1909*.

(2) *L'Impiété des Déistes, Athées et Libertins de ce temps, combattue et renversée de point en point par raisons tirées de la philosophie et de la théologie... par le F. Marin Mersenne de l'ordre des P. P. Minimes. Paris, Billaine, 1624*, 2 parties in-8. La Seconde partie a pour titre L'*Impiété des Déistes et des plus subtils Libertins descouverte et refutée par... Avec un poème (du Père N. Girault) qui renverse le poème des Déistes de point en point* (B. N., D. 21572).

Telle l'on a vu naguère une *Chronique* de ceux à qui l'on dit que la fortune sourit. Tel, bien auparavant, le *Cymbalum mundi* (1) qu'un vaurien sacrilège, Bonaventure Des Périers, a traduit en français, afin que la France ne manquât point de cette monstruosité. La plupart affirment que ce Des Périers fut un athée, en sorte qu'il ne manque pas de gens qui ont écrit, par précaution, en tête de ce *Cymbalum* « Le dément a dit dans le fond de son cœur : « Il n'y a pas de Dieu ». Ils ont aussi remarqué que sa vie et sa mort furent celles d'un homme très impie. Le *Cymbalum* parut en 1538. Il se compose de quatre dialogues : dans le premier figurent Mercure, Byrphanes, Curtalius et l'Hotesse ; dans le second Trigabus, Mercure, Rhetulus, Cubercus et Drarig ; dans le troisième Mercure, Cupidon, Celia, Phlegon, Statius et Ardelio. Enfin dans le quatrième paraissent deux chiens parlants, Hylactor et Pamphagus. Des Périers mêle à tous ces dialogues maintes fables sur Mercure, Jupiter, etc., où il a l'air de tourner en dérision la foi catholique et de rejeter ce que nous disons et croyons la pure vérité au sujet de Dieu.

» On trouve dans Lucien un grand nombre de dialogues où le précédent ouvrage a pu aisément puiser. Et certes je m'étonne de la sottise de bien des Chrétiens qui consacrent de bonnes heures à la lecture de cet athée de Lucien, si bien qu'il n'y a guère de livre aussi feuilleté, encore qu'il verse le poison dans les âmes. C'est pour cette raison qu'il a été, depuis peu d'années, tant de fois réédité et de tant de manières. Dieu fasse que sa lecture ne précipite personne dans l'athéisme ; ce dont je n'oserais ni répondre ni avoir l'espérance. Mais que ceux qui préfèrent Lucien aux livres saints, qui prennent ses maximes pour la vérité et se refusent à renoncer à ces impiétés, que ceux-là se perdent, que leurs noms soient effacés du livre de vie, qu'ils trouvent place dans un autre monde et subissent, avec les lucianistes, le châtiment éternel. C'est pourquoi, comme ces livres empoisonnés plongent beaucoup d'intelligences dans les ténèbres du mensonge et qu'une seule de leurs pages suffit à corrompre l'esprit des curieux, au point qu'un volume entier, fût-il étayé sur les arguments les plus solides et les plus propres à réfuter manifestement l'erreur, arrive à peine à les guérir ensuite, il est nécessaire que les chefs d'Etats, les princes, les rois, les évêques et quiconque détient une part d'autorité veillent avec zèle et prennent toutes les dispositions pour que des livres de ce genre ne soient ni écrits ni mis en vente. Ce qui se fera certes aisément si le Magistrat, le Roi, ou tel autre de leurs lieutenants infligent aux impies et aux athées le châtiment que les athéniens infligèrent à Diagoras de Melos. Ils détruisirent l'une des Cyclades, sa patrie, qui s'appelait Melos, par horreur de l'athéisme. Si donc une fois l'athée pris, on le livre au supplice qu'il mérite (et ce supplice ne saurait être trop rigoureux), si l'on détruit sa maison de fond en comble et qu'on y laisse une marque perpétuelle d'infamie, on détournera sinon tous du moins, avec une grande partie des Diagoras, des Protagoras, des Callimaque, des Hippon, des Théodore, des Evemere, des Theagete, des Diogenes, des Mezence, des Cyclope, des Lucien et des Vanini, la plupart des affiliés de cette secte monstrueuse, au sujet desquels on peut consulter Laerce, Tullius [Ciceron], Virgile et Martial ; ce dernier, dans son 4e livre des Epigrammes, range Selius au nombre des athées.

» J'oublie l'empereur Anastase, que Zonaras et Paul Diacre (livre 15) rapportent être tombé dans l'athéisme et avoir entendu, entre autres présages redoutables qui pendant son sommeil le sollicitaient en vain de faire pénitence, un homme debout, un livre à la main, qui l'interpella en

---

(1) L'édition originale du *Cymbalum mundi* est de 1537 et non de 1538 comme le dit plus loin le Père Mersenne : *Cymbalum mundi, en françoys, contenant quatre dialogues poëtiques, fort antiques, joyeux et facétieux. Probitas laudatur et alget. M.D.XXXVII (1537)* (au recto du dernier feuillet) : *fin du présent livre... imprimé nouvellement à Paris pour Jehan Morin, libraire... M.D.XXXVII (1537)*, petit in-8 de 32 ff.

ces termes : « Empereur, voici qu'à cause de ta perfidie (1) et de ta perversité, je retrancherai quatorze années de ta vie. On peut rapprocher de ce trait l'histoire de Frédéric que j'ai rapportée ailleurs.

» Ainsi j'adjure de toutes mes forces et je supplie, au nom de Dieu, tous les rois et les grands de trancher complètement la tête de cette hydre et de ne pas laisser tant de monstres et de pestilences souiller leurs Etats, leurs Empires et leurs Cours. Sans quoi le Dieu fort, justicier d'un sacrilège aussi criminel, les brisera eux et leurs royaumes de sa toute puissante verge de fer. Maintenant donc, comprenez, ô Rois, recherchez la gloire de la Divinité et vengez-la sur les athées qui s'efforcent de l'obscurcir.

» Et, pour que nul ne me soupçonne de me plaindre sans raison ou ne s'imagine qu'il y a peu ou pas de gens qui nient la Divinité, je voudrais qu'on sache que l'abominable foule des athées est si grande, non seulement en France mais encore dans d'autres Etats, que nous pourrions justement nous étonner que Dieu les laisse vivre. Il est bien vrai que sa miséricorde s'étend à toutes ses œuvres, lui qui prodigue à ces athées son infinie bonté et les attend à résipiscence !

» Boverius, au livre 2, ch. 10, d'un petit livre publié à Paris, et Pierre Grégoire au tome 3 de ses *Syntaxes artis mirabilis*, chap. I[er], déclarent que cette secte de « diabolistes », comme ils l'appellent, est arrivée en France au chiffre de 60.000 adhérents, qui proclament ce blasphème « l'esprit meurt avec le corps » ou s'approprient les vers de Virgile : (traduction) *Il foule aux pieds toutes les craintes, se rie de l'inexorable Destin et du fracas de l'avide Achéron.*

» Mais il n'est que faire de parcourir toute la France ; bornons-nous à rappeler qu'on a maintes fois observé que Paris est à lui seul affligé d'au moins cinquante mille athées. Si cette ville est infectée par la boue, elle l'est bien davantage par l'athéisme, vu qu'on y peut trouver dans une seule maison jusqu'à douze athées qui vomissent ce blasphème.

» Pour se garder d'eux que l'homme prudent observe si, après avoir développé certains arguments à l'appui de la majesté divine, ils ne les font pas suivre d'objections, objections qu'ils réfutent avec mollesse et hypocrisie. Car c'est ainsi, paraît-il, que Vanini s'efforça de propager l'athéisme à Paris. Il feignait d'abord de s'élever avec véhémence contre les athées et affectait en termes fort vifs de les avoir en extrême aversion. Puis, avec une indignation simulée, il reproduisait leurs objections, les développait avec insistance, et mettait ses efforts et son talent à les rendre persuasives et convaincantes. Ensuite il les réfutait si mal et si insuffisamment qu'il les faisait aisément adopter des ignorants, dont il frappait l'esprit au point de leur faire juger et conclure, d'après des réfutations aussi faibles, qu'il n'existe point de preuves de l'existence de Dieu, mais qu'il y en a de surabondantes de sa non-existence.

» Tels sont les traits avec lesquels ce vaurien, s'étant perdu lui-même, s'efforçait de perdre les autres, sans rappeler ici ses autres impiétés pour lesquelles le Parlement de Toulouse le mit fort justement à mort.

» De celui-ci on peut rapprocher cet autre (2) que la Cour suprême de Paris fit naguère mourir

---

(1) Le mot est en grec dans le texte.

(2) Le Père Mersenne doit faire allusion ici à Geoffroy Vallée, auteur du *Fléo de la foy*, dont le fameux Des Barreaux fut le petit-neveu, et il en parle sur le témoignage du jésuite Maldonat (qui n'avait pu lire le *Fléo de la foy*) ; ce jésuite affirme, en effet, dans son commentaire sur S. Mathieu, qu'un libertin de son temps — il était contemporain de G. Vallée — avait composé un petit traité sous le titre : *Libellus de arte nihil credendi* ce qui a permis à Struvius : *Introductio ad historiam rei litteraturiæ* d'attribuer deux ouvrages à Vallée : *Le Fleo de la Foy* et le traité (inexistant) *De arte nihil credendi*. Geoffroy Vallée fut pendu et étranglé en place de Grève et son corps brûlé et réduit en cendres le 9 février 1574.

pour une impiété presque semblable. Celui-ci ne paraissait nullement propager l'athéisme, mais plutôt inculquer le judaïsme et réfuter l'évangile de Saint-Matthieu, voire le christianisme lui-même (lequel brille seul entre toutes les religions comme le soleil au milieu des nuées et disperse les ténèbres), comme si l'Evangile était en contradiction avec la Genèse et avec toute la Loi ; ce qui est tout à fait faux, comme le prouve le propre témoignage de l'Evangile, qui établit que le Christ n'est pas venu pour affranchir de la Loi mais pour l'accomplir, ainsi qu'en effet il l'accomplit toute entière dans son propre corps. Par tout cet impie fait mentir Dieu lui-même, puisque toute doctrine contraire au christianisme dénie les vérités que Dieu nous a révélées par son église, comme devant être crues. Et, faisant mentir Dieu, il cherche à lui ôter l'existence, puisque Dieu ne peut en aucune façon ni exister, ni être conçu, sinon comme très véridique et comme la vérité même, et qu'on ne peut imaginer ni supposer qu'il soit trompé ou se trompe.

» Voici donc un premier moyen permettant d'étouffer l'athéisme : c'est la suppression de tous les écrits de ce genre et l'obligation de n'écrire que des choses véridiques et conformes aux bonnes mœurs.

» Par là je voudrais que vous entendiez non seulement les pasquins, mais même les ouvrages dont le contenu semblerait par ailleurs honnête, s'ils ne procédaient d'une source athée. Tels sont les livres de Charron, *De la Sagesse ;* de Machiavel, *du Prince et de la République ;* de Cardano, *De Subtilitate, De astrorum judiciis, Supplementum in Almanach*, etc. ; les *œuvres* de Campanella ; les « *Dialogues* » de Vanini, les livres de Fludd, et tant d'autres qu'il y eût eu avantage soit à faire totalement disparaître soit au moins à expurger avec le plus grand soin, car on y insinue plus d'une fois que l'âme est mortelle et on y propage d'autres erreurs qui pourraient conduire à l'athéisme.

» Est-il besoin de rappeler : le livre « *De tribus impostoribus* » ou « *Cur receptum sit Evangelium* » écrit par Vallée ou par quelque autre vaurien ; la fable de Mercure descendant du Ciel [pour venir en aide] à tous les alchimistes ou chercheurs de pierre philosophale, traduite du latin en français par l'impie Des Périers et dans laquelle il insinue, si je ne me trompe, en trois dialogues (1) que tout ce que l'on dit de la religion ne repose sur aucun fondement et doit être considéré comme des balivernes ; tel est en effet le degré d'impiété auquel les athées en arrivent ! Ces livres il n'est, dis-je, point besoin de les rappeler puisque Cardan dans son ouvrage *De Subtilitate*, chapitre *De Rominis necessitate*, les a résumés, sans toutefois les réfuter, en quoi il se trahit assez lui-même.

Tous ces livres, je ne voudrais ni les citer ni les réfuter ici, soit parce qu'ils ne contiennent rien de neuf, qui n'ait été antérieurement allégué ou réfuté, soit parce que nous espérons traiter cette question à part par la suite, nous y joindrons alors ce qui paraîtra rester à réfuter.

» Ainsi le premier moyen de décapiter l'hydre, c'est que nous prenions le soin de détruire les livres impies et de les livrer au feu, pour que le menu peuple, par imprudence, ou les esprits oisifs, par malice, ne puisent pas dans cette lecture perverse un poison mortel. Car lorsqu'ils lisent des récits analogues à ceux de l'Ecriture sainte — récits qu'ils savent fabuleux — comme celui des exploits d'Amadis de Gaule, ils sont aussitôt envahis par le doute et se demandent si par hasard l'Ecriture sainte qui renferme des choses semblables n'est pas, elle aussi, une fiction. Et il ne manque pas d'impies pour assimiler les batailles et les victoires des Macchabées aux combats archifabuleux d'Amadis.

» Le second moyen est que le roi et les princes ne fassent leurs favoris ou ne laissent appro-

(1) Ce sont les trois premiers dialogues du *Cymbalum mundi*.

cher de la Cour aucun de ceux qu'ils connaissent comme athées — tels ceux qui, sans avoir constamment en main les livres de Machiavel ou de Charron, n'en préfèrent pas moins leurs maximes aux préceptes de l'Evangile et mettent autant de soin à se faire passer pour les meilleurs serviteurs du prince et pour gens de valeur que de négligence, voire de mépris, à l'égard des honneurs dus à la Divinité, dont ils ne font aucun cas.

» Plût au Ciel que les princes que servent ces fourbes exigeassent le culte et le respect de Dieu, roi des rois et seigneur des seigneurs, à l'égal de leur propre glorification ! Car on ne verrait jamais des athées fouler ouvertement aux pieds et tourner en dérision ce qui touche à l'honneur de Dieu. Et certes le plus terrible châtiment attend les princes qui ne frappent pas ce crime au moins des mêmes peines dont ils frappent ceux qui se sont rendus coupables de lèse-majesté.

» Un troisième moyen consiste à se préserver chacun, dans la mesure du possible, d'une aussi abominable contagion et à ne pas se lier sans discernement au premier venu. Car les athées sont d'autant plus difficiles à reconnaître, et il est d'autant plus malaisé de s'en défendre qu'ils se cachent davantage, si bien qu'on peut les considérer comme des ennemis domestiques. Ils se répandent en effet à travers toutes les sectes, en ne s'attribuant aucun nom pour n'être reconnus que de leurs seuls coassociés. Ainsi ils se couvrent, comme d'une peau de mouton, du nom de calviniste chez les calvinistes, de luthérien chez les luthériens, de catholique chez les catholiques, afin que, réunissant la bourbe de toutes les impiétés, ils en infectent l'univers entier.

» Que celui qui voudrait connaître l'état de l'athéisme en France lise Innocent Gentillet, dans son « *Commentarium de regno et quovis principatur ecte administrando adversus Machiavel* » (1). S'il désire connaître les monstres de l'Allemagne, qu'il lise Sturm, dans la 3e p. *Anti-pappi* (2).

Andreas Philopater, dans sa *Responsio ad Elisabethae edictum*, dit qu'il existe en Angleterre des gens faisant profession publique d'athéisme. Guillaume Rosse [ou Reginald] dans son « *Liber de justa reipublicae christianae in reges hereticos auctoritate* » déclare que l'athéisme est au nombre des principes de la Famille d'Amour, secte née à Londres et répandue dans toute l'Angleterre dont il dit que l'un des premiers articles est le suivant « Le Chrétien ne diffère en presque rien de la bête ; il n'aura jamais à rendre compte de ses œuvres ; il mourra comme la brute et ne ressuscitera jamais ni dans son corps ni dans son âme ».

» Pour l'Ecosse, Dury atteste dans sa *Confut. respond. Vintakeri* que d'innombrables athées se sont manifestés dans ce pays depuis l'introduction du nouvel évangile calviniste. C'est ce que Noël confirme : arrêté en Lorraine et questionné par le juge sur la voie qui l'avait conduit à l'athéisme, il répondit qu'il en faisait remonter l'origine aux institutions de Calvin.

» Un livre sans nom d'auteur paru en 1588 à Cracovie témoigne que l'athéisme a jeté de profondes racines en Pologne. Il est intitulé « *la Religion de Simon*, par un anonyme » et conclut en ces termes : « Je crois en trois choses : le Ciel, la Terre et la forme du Ciel. Je crois au Ciel père et créateur de l'Univers. Je crois à la Terre, mère et nourricière de l'Univers. Et je crois à la forme du Ciel, sentiment et intelligence de l'Univers. Ainsi mange, bois, amuse-toi. Dieu n'est qu'une fiction ».

» On peut rapprocher de cela le trait que rapportent Sabellicus (supplément, livre 22), Jouve et Jean-Baptiste (Dialogue 2) de cet athée mourant qui, dans un horrible épiphonème italien, se recommanda au plus fort — Dieu ou démon : « Chi piu puo, piu tiri », c'est-à-dire « que le plus fort l'emporte à soi ! »

---

(1) Innocent Gentillet, jurisc. fr., mort en 1595. Son *Anti-Machiavel* aurait été publié en 1571.

(2) Jean Sturm, en latin Sturmius, humaniste allemand (1507-1589) : *Anti-pappi IV, 1579-1581, in-4*, réponse au théologien Pappus ou Paëp, l'un de ses adversaires.

» Que celui qui veut en savoir davantage des athées de Pologne lise Vigand « *Contre les Ariens* », où cet auteur se plaint qu'il faille prouver l'existence de Dieu contre les athées, ce qu'il fait par neuf preuves. La Lithuanie ne manque pas non plus de monstres; elle eut au moins Levau, juif d'abord, puis chrétien, bientôt zwinglien et enfin athée.

» L'Italie n'est pas davantage exempte de ce fléau, puisque Vanini déclara, paraît-il, que treize athées avaient quitté Naples avec lui pour propager l'athéisme dans le monde entier ; ce que je crois avoir déjà observé quelque part. Le sort l'amena à Paris, mais, grâce à Dieu, la France ne toléra pas ce monstre longtemps (1).

» Reste une quatrième manière d'étouffer totalement l'athéisme : ce serait que chacun réformât ses mœurs et sa vie, chose surtout nécessaire de la part de ceux qui se distinguent des autres par le pouvoir, les richesses, l'autorité ou le commandement, en sorte que tout l'univers prenne exemple sur les grands.

» Plût à Dieu que les athées sentent et comprennent ; s'ils prévoyaient la fin, ils ne se précipiteraient pas ainsi au devant d'un châtiment éternel, pour un plaisir frivole dont ils croient pouvoir jouir d'autant plus impunément qu'ils chassent de toutes leurs forces Dieu de leur pensée.

» A ce quatrième moyen peuvent s'adjoindre les prières, les sacrifices et les autres bonnes œuvres des justes. Aussi je les adjure tous, par l'infinie miséricorde de Dieu, d'adresser à Dieu leurs prières pour qu'il daigne arracher tous les athées à une telle impiété. O bonté souveraine, jette un regard de miséricorde sur les impies fils des hommes, et ne leur permets point de vivre plus longtemps dans l'athéisme ! O bonté souveraine, qui a créé les hommes pour qu'ils jouissent de ta gloire, ne laisse pas une si grande multitude se soustraire à ses fins ! O bonté souveraine, souviens-toi des peines que Jésus-Christ a souffertes en son corps pour nous ; rappelle à la lumière de la vérité les esprits impies aveuglés par les ténèbres de l'erreur. Nous t'en supplions et nous faisons appel de toutes nos forces à ta miséricorde et à ta bonté infinie : puissions-nous célébrer tous ensemble ses louanges dans les demeures éternelles et chanter en ton honneur un perpétuel « Io triomphe ! » Et assurément cela arrivera si chacun se dépouille de cet orgueil altier par quoi il désire s'élever au dessus de tout ce qui existe, si chacun professe l'horreur des crimes abominables dans lesquels les athées tombent d'autant plus volontiers qu'ils ont, de toute la force de leur impiété, rejeté toute conscience et toute idée de Dieu. C'est en vérité la raison pour laquelle ils raillent et méprisent le joug et l'instinct de la Divinité, et tout ce qui touche au vrai culte de Dieu. Ils considèrent les écritures saintes et leur contenu comme des sornettes et des inventions de vieilles femmes, afin de pouvoir lâcher librement les rênes au gré de toutes sortes de vices, sans le moindre scrupule, et conduire leur vie sans le frein d'aucune crainte ou sujétion. Nous les harcèlerons çà et là dans ces commentaires et nous les réfuterons chaque fois que l'occasion s'en présentera, afin que nul vestige ne demeure de cette exécrable impiété qui ne soit effacé.

» Mais j'arrive à l'exposition du texte et, dans la question suivante, j'étudierai le nom Eloim (2). Je traiterai désormais des questions plus brèves, de manière que si quelqu'un ne veut pas ou ne peut pas parcourir toute cette question contre les Athées, à cause de sa longueur, il puisse lire en moins de temps celle qu'il voudra des suivantes.

» Passons donc à la seconde question sur la Genèse pour mettre en lumière, examiner et dégager les premiers mots de l'Ecriture sainte... »

---

(1) Sur Vanini, voir notre article : *Les libertins du XVIIe siècle. Le comte de Cramail (Revue des livres anciens, T. I, p. 352, 1913).*

(2) Le mot est en hébreu dans le texte.

Mathieu Molé, le Père Garassus et le Père Mersenne ne manquaient donc pas de clairvoyance et ils ont, en définitive, retardé pour longtemps le développement du libertinage. L'éclipse complète des recueils libres et satiriques après 1626 a coïncidé avec le magnifique épanouissement de la Royauté sous Louis XIII et sous Louis XIV, il faut arriver à la régence de Philippe d'Orléans et surtout au règne de Louis XV pour voir renaître ces florilèges moins sous leur forme primitive que sous celle de contes érotiques en vers et de romans licencieux, soit au moment où le libertinage avec toutes ses conséquences va conquérir définitivement les classes dirigeantes, noblesse et bourgeoisie, une partie du clergé, mieux encore les ministres mêmes de la Royauté (1).

Le libertinage est en effet le terrain de culture de toutes les chimères, il fraie le chemin aux idées les plus fausses; les libertins sont des déséquilibrés ayant perdu le sens des réalités. Celui qui, sans parti-pris, voudra rechercher les causes de la Révolution française devra ne pas négliger l'influence de la littérature libertine de 1740 à 1789 sur la diffusion des doctrines philosophiques de Rousseau et des Encyclopédistes qui tendaient logiquement à la destruction de tout ordre social, *les origines de l'anarchie sont dans la philosophie naturaliste du XVIII*e *siècle*, ainsi que le constate dans un livre récent l'anarchiste Kropotkine (2). Il existe une corrélation indiscutable entre le relâchement général des mœurs, caractérisé par les romans de Crébillon fils, de Restif de la Bretonne, de Mirabeau, de Choderlos de Laclos, etc., et l'acquiescement, plus ou moins marqué aux nouvelles doctrines, des grands seigneurs et des notables bourgeois de la Cour de Louis XV et de Louis XVI contre lesquels elles étaient dirigées. Le XVIIIe siècle est tout à la fois le siècle de la philosophie et le siècle du libertinage (3). Si on devait se borner à lui accor-

(1) Les premières années 1750-1758 de l'administration de Malesherbes (directeur de la librairie de 1750 à 1763) avaient été l'âge d'or pour les philosophes. Ils avaient joui, en somme, de cette faveur du gouvernement, dont la conquête était bien le plus cher de leur vœux. On leur avait accordé beaucoup de facilités pour la publication de leurs œuvres capitales ; on les protégeait même contre leurs adversaires. On ne songeait pas à accorder aux Encyclopédistes et à leurs ennemis un régime de liberté égal pour tous ; mais les tracasseries gouvernementales atteignaient également les deux partis. Si l'Encyclopédie avait quelques difficultés à faire passer tous ses articles, on sait que Fréron n'en avait pas moins à défendre la religion dans son *Année littéraire*. Brunetière a raconté toutes les avanies auxquelles fut exposé ce malheureux journaliste et comment il fut persécuté par les philosophes autant et plus qu'ils ne l'étaient eux-mêmes. Jamais il ne put obtenir un privilège, et continuellement son journal était suspendu parce qu'il avait osé critiquer D'Alembert, ou Voltaire, ou même Marmontel...

L'amabilité de Malesherbes pour les philosophes ressemblait bien parfois à de la partialité. Quant aux ouvrages paraissant contre eux et qu'il en était averti, il tâchait toujours d'arranger les choses à la satisfaction de ses amis (Belin (J. P.) : *Le mouvement philosophique de 1748 à 1789. Paris, 1913*).

En 1763 la Direction de la Librairie est réunie à la Police. Sartine (1763-1776), lieutenant de police, et Marin, censeur royal, furent aussi favorables aux philosophes que l'avait été Malesherbes (Belin (J. P.) : *Le commerce des livres prohibés à Paris de 1750 à 1789, Paris, 1913*).

(2) *La Société moderne et l'anarchie.*

(3) Nous ne croyons pas exagérer en qualifiant le XVIIIe siècle de *siècle du libertinage* dans le sens que l'on donnait à ce mot de libertinage au XVIIe siècle, mais est-ce à dire que nous acceptions les conclusions de M. le docteur Eugène Duehren dans son livre, *Le Marquis de Sade, sa vie et son temps*, présenté à nos compatriotes par M. Octave Uzanne ? Non, la thèse de M. Duehren par son exagération tombe dans l'absurde et échappe ainsi à toute discussion. Le docteur allemand croit que le fou érotique qu'était « le divin marquis » a tracé dans ses romans un tableau *exact* des mœurs de la société française du XVIIIe siècle et, à l'appui, il cite les sources de contrôle : *l'Hisiotre des crimes des papes, l'Espion anglais, les rapports de police, etc.*, on voit tout le sérieux de sa documentation. Il indique même l'enchainement qui existe entre la cruauté sadique et les souffrances horribles (!) infligées à la fin du XIXe siècle à l'infortuné capitaine Dreyfus, la « loque humaine » de M. Clémenceau avec qui, d'ailleurs, il se rencontre pour faire remonter à l'église catholique l'origine de tout le mal. N'omettons pas sa conclusion, la décadence irrémédiable de la France due à sa pourriture morale et matérielle.

Que M. Duehren ait tort ou raison, l'avenir le prouvera, mais en attendant sa vertueuse indignation protestante n'était guère de mise dans le pays des grenadiers du grand Frédéric, à la veille des procès d'homo-sexualité qui se sont déroulés en Allemagne et sur lesquels nous n'aurons pas la cruauté d'insister.

der un seul qualificatif, le second l'emporterait sur le premier. Les plus grands esprits de l'époque côtoient plus ou moins l'érotisme : Montesquieu dans le *Temple de Gnide* et les *Lettres persanes,* Rousseau dans ses *Confessions,* Voltaire et Diderot dans leurs romans etc. La philosophie en vogue est sensualiste et matérialiste : D'Holbach, Helvétius, Maupertuis, La Mettrie sont à l'unisson des romanciers de l'époque ; l'art lui-même s'en empreigne : Boucher, Watteau, Fragonard sont les peintres de l'amour et de la volupté. Une pareille orientation de l'esprit français — la contre-partie exacte de celle qu'il avait eue au XVII[e] siècle — explique la Révolution française et ses pires excès. Admirable en apparence dans ses débuts, ce grand mouvement s'est rapidement transformé et a abouti fatalement à la Terreur. Les illusions généreuses de quelques esprits ont servi de prétexte à la main-mise du Tiers-état sur les biens de l'Eglise et de la Noblesse et même d'une partie de la bourgeoisie (celle qui était restée fidèle à la monarchie). Cette première opération menée à bonne fin, il était nécessaire pour la consolider définitivement de supprimer dans la mesure du possible les propriétaires antérieurs. On ne comprendrait pas autrement comment vingt millions de français aient pu assister impassibles à l'égorgement de quelques dizaines de milliers d'innocentes victimes si de gros intérêts matériels n'avaient assuré leur complicité. Après l'intermède du Directoire dans lequel la bête humaine s'est livrée à tous les débordements dont elle est capable, l'Empire s'est établi tout naturellement comme la suite logique de la République telle que l'avaient comprise les vrais dirigeants du Tiers, ceux qui s'appuyaient sur les acheteurs de biens nationaux. A la liberté qui avait permis de tout faire, l'autorité devait succéder pour consolider et garantir aux intéressés une possession définitive.

En résumé, les principaux membres des classes dirigeantes du XVIII[e] siècle ont payé de la perte de leurs vies ou de leurs biens sinon leur libertinage tout au moins leur dilettantisme. La leçon d'hier sera vraisemblablement celle de demain.

F. Lachèvre.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 sont loin de contenir toutes les poésies libertines qui ont vu le jour entre ces deux dates, les plus graveleuses et les plus osées y sont omises ; on doit aller les chercher dans les manuscrits contemporains, c'est pourquoi nous avons donné en *Appendice* le dépouillement total ou partiel de cinq manuscrits : deux de la Bibliothèque nationale (Ms. 884 et 24322) ; un (on en ignore actuellement le sort) dont on a extrait un certain nombre de pièces publiées en 1874 sous le titre *Le Petit Cabinet de Priape ;* du T. XVIII, in-4 du *Recueil de Conrart* (Biblioth. de l'Arsenal) qui a été l'objet d'une plaquette *Sonnets gaillards et priapiques ;* et enfin du Ms. de L'Estoile : *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux...,* reproduit au T. XI de l'édition des *Mémoires-Journaux* de Gustave Brunet.

PREMIÈRE PARTIE

RECUEILS COLLECTIFS DE POÉSIES

LIBRES ET SATIRIQUES

publiés

depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile de Viau, 1626

AVEC L'INDICATION

du nombre de pièces appartenant aux auteurs qui y figurent

Nous n'avons pas reproduit dans cette *Première partie* le titre et le premier vers des pièces signées ou non signées, ces indications figurant soit dans la *Deuxième partie :* Poésies classées par auteurs, soit dans la *Troisième* : Table alphabétique des pièces anonymes...

Pour les abréviations des titres des recueils collectifs, il faut consulter la liste des dits recueils placée en tête de la *Troisième partie :* Table alphabétique des pièces anonymes et signées d'initiales.

A) — La Muse folastre, 1600-1640.

La *Muse folastre* est le premier en date des recueils libres et satiriques du XVIIe siècle, il est à peu près impossible de déterminer qui en a été le véritable éditeur. A-t-il vu le jour à Paris, à Rouen ou à Tours ? Si on s'arrête à la composition du premier livre seulement il semble qu'Anthoine du Brueil, qui avait déjà publié un recueil collectif de poésies : *L'Académie des modernes poètes françois remplie des plus beaux vers que ce siècle réserve à la postérité* (1) devrait détenir la priorité ; en effet ce premier livre renferme une pièce de Sigognes et deux de l'avocat parisien Alexandre Bouteroue (2) ; plusieurs de Beroalde de Verville, de Ronsard, etc., sont empruntées à des ouvrages qui avaient paru depuis longtemps et qui étaient à la disposition de tout le monde. Mais si le premier livre n'a aucun caractère qui en précise l'origine, le second et le troisième appartiennent incontestablement aux poètes de la région de la Loire, de la ville d'Orléans en particulier : Raoul Fornier, Claude Brissart, Nicolas Guyet, Paul de L'Ecluse, etc. Ces orléanais ont apporté successivement leur contingent de pièces nouvelles, et ce contingent est assez important pour faire croire que le collecteur de l'édition de 1603 a été probablement Raoul Fornier, dont le frère Henri Fornier devait mettre sous ses initiales en 1610 le *Labyrinthe d'amour ou suite de la Muse folastre*.

La *Muse folastre* a eu au moins quinze éditions de 1603 à 1640.

I. 1600. — *La Muse* || *folastre* || *Recherchée des plus beaux* || *Esprits de ce temps.* || *A Paris* || *Pour Anthoine du Brueil* || *tenant sa boutique sur les degrez* || *de la grand'Salle du Palais.* || *M.DC.* (*1600*) || Petit in-12 (Cabinet de M. Pierre Louÿs).

72 ff. chiff. (le dernier par erreur 73).

Voici le texte de l'avis *Le Libraire au lecteur* :

« Diverses considérations (amy lecteur) m'ont retenu un long espace de temps avant que me resoudre à faire voir le jour à ce petit Recueil, que j'eusse encore volontiers retenu en son silence sans l'importunité de mes amis. Je te prie le prendre en bonne part, et le croire estre sorty des plus beaux esprits de ce temps. Si je cognoy que ce coup d'essay te soit agréable, je te promets dans peu de jours te le rendre amplifié de beaucoup. Adieu. »

Cette première partie de la *Muse folastre* comprend 29 pièces dont douze signées. Nous avons pu attribuer douze pièces.

---

(1) Paris, Anthoine du Brueil, 1599, in-12.
(2) *L'Académie des modernes poètes françois* donnait déjà 17 pièces de Bouteroue.

Les 24 pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Beroalde de Verville,	2 pièces.
Bouteroue (Alex.),	2 —
C. D. M.,	1 pièce non signée.
Desportes (Philippe),	1 — non signée.
Du Bellay (Joachim),	5 pièces non signées.
Gauchet (Cl.),	1 pièce non signée.
Le Breton (G.),	1 — non signée.
Ronsard (P. de),	10 pièces dont deux non signées.
Sigognes,	1 pièce non signée.

Il est resté 5 pièces anonymes.

Le *Supplément* du *Manuel du Libraire* mentionne plusieurs éditions de ce recueil :

1° L'édition ci-dessus d'*Anthoine du Brueil*, avec le IIe liv., 1600. Petit in-12.
2° Le Ier livre seulement. *Tours, 1600*. Petit in-12.
3° Le Ier et le IIe livre. *Rouan, Claude Morel, 1600*. Petit in-12.

Les trois premiers livres de la *Muse folastre* ont paru pour la première fois en 1603 :

II. 1603. — *Le* || *premier (second et troisiesme)* || *livre de la* || *Muse folastre* || *Recherchée des plus beaux* || *esprits de ce temps.* || *De nouveau reveu, corrigé* || *et augmenté.* || *A Rouen,* || *chez Claude le Vilain, Libraire* || *et Relieur du Roy, demeu-* || *rant à la ruë du Bec, à la* || *bonne Renommée* || *1603.* || In-24. (B. N., Ye 2740-2741 Rés).

72 ff. chiff. pour le Ier liv. ; 143 p. chiff. pour le IIe ; 143 p. chiff. pour le IIIe.
Le Ier liv. renferme 46 pièces, soit toutes les pièces de la Ire p. de 1600 mais sans les huit folastries de Ronsard, et vingt-cinq pièces nouvelles ; le IIe liv. 60 pièces dont une répétée deux fois (1), le IIIe liv. 34 pièces (2), soit ensemble 140 pièces.

Sur les 140 pièces trente-six sont signées de noms ou d'initiales et cent-quatre anonymes. Nous avons découvert les auteurs de vingt-trois pièces.

Les 59 pièces signées ou attribuées se répartissent ainsi :

A. C.,	4 pièces nouvelles.
B. A.,	1 pièce nouvelle.
Beroalde de Verville,	3 pièces, dont deux de la Muse fol., I liv. 1600.
Blenet (Z.) dit Bel Air,	1 pièce nouvelle.
Bouteroue (Alex.),	2 pièces de la Muse fol., I liv. 1600.
Brissart (Cl.),	7 pièces nouvelles dont six signées C. B.

(1) P. 93 Ode : *C'est erreur au peuple de croire* sig. : P. D. L. (Paul de L'Ecluse) ; répétée p. 107 avec une strophe de plus et sig. : Incertain.
(2) En comptant pour une pièce les six pièces qui composent le *Boccage de Simphalier*.

C. D. M.,	1	pièce non signée de la Muse fol., I liv. 1600.
Desportes (Philippe),	1	— non signée —
Du Bellay (Joachim),	5	pièces non signées —
Drusac (Gratian du Pont, sr de),	1	pièce nouv. non signée des Bigarrures.
Durant (Gilles) de la Bergerie,	3	— n. s. dont deux nouv. et une Labyr. récr., I livr. [1602.
F. G. L.,	1	pièce nouvelle.
Fornier (Raoul),	6	pièces nouvelles sig. R. F.
F. R. D. voir *Jodelle.*		
Gauchet (Cl.),	1	pièce n. s. de la Muse fol., I liv. 1600.
Guy de Tours,	1	pièce nouvelle non signée.
Jamyn (Amadis),	1	— nouvelle non signée.
Jodelle (Est.),	1	— nouvelle sig. F. R. D.
La Belle-Motte (Joane de),	1	pièce nouv. non signée des Bigarrures.
La Souche (de),	1	pièce nouvelle.
Le Breton (G.),	1	— n. s. de la Muse fol., I liv. 1600.
L'Ecluse (Paul de), avocat,	10	pièces nouvelles dont six sig. P. D. L. et deux n. s. (1).
Passerat (Jean),	1	pièce nouvelle non signée.
P. C.,	1	pièce nouvelle.
Ronsard (P. de),	2	pièces n. s. de la Muse fol., I liv. 1600.
Saint-Gelais (Melin de),	1	pièce nouvelle non signée.
Sigognes,	1	— n. s. de la Muse fol., I liv. 1600.

Il est resté 81 pièces anonymes.

Nous n'avons pas rencontré l'édition de Rouen, 1605, sans nom d'éditeur, des trois premiers livres de la *Muse folastre.*

III. 1607. — *Recueil* || *des trois livres* || *de la Muse* || *Folastre.* || *Recherchée des plus beaux espris* (*sic*) || *de ce temps.* || *De nouveau reveuë, corrigée* || *et augmentée* || *A Paris,* || *Par Jean Fuzy, Imprimeur demeurant ruë* || *des Poirées devant le College de Calvy,* || *1607* || In-12. (Cabinet de M. P. Louÿs).

119 p. chiff. pour le Ier livre (la dernière par erreur numérotée 116). Ce Ier livre renferme toutes les pièces du Ier livre 1603 moins six pièces (2), plus cinq pièces nouvelles dont deux sig. G. probablement Nicolas Guyet (3), et les huit folastries de Ronsard de l'édition originale de la première partie de 1600, soit 53 pièces.

---

(1) Les deux pièces n. s. font partie du *Boccage de Simphalier,* mais elles n'ont pas été reproduites dans l'édition de 1611 (réimprimée par P. Lacroix).

(2) Voici les six pièces anonymes qui manquent dans 1607 :

(Quatrain) Contre une présomptueuse : *Je confesse que tu es belle ;* id. En l'honneur de la femme : *La femme est un animal ;* id. Pour elle-mesme : *Le ciel n'a point tant de flambeaux ;* (Distique) Pour elle-mesme : *Après trois jours on s'ennuye ;* (Quatrain) Pour une vieille amoureuse : *Quoy tu veux gratis besoigner ;* Sonnet. *Philostrate a failly de n'avoir rien Bacchus.*

(3) Voici les cinq pièces nouvelles :

Folastrie : *Je ne sçaurois, Maistresse, vous haïr ;* La louange des cornes : *Si du docte coupeau ;* Songe fait par une dame de Lyon : *Dieux que je suis heureux, je ne l'eusse peu croire ;* Chanson par G. : *Je ne veux plus aymer ces filles ;* Chanson à une dame par G. : *Ce que l'amour en vous allume.*

Le second || *livre de la* || *Muse Folastre* || *Recherchée des* || *plus beaux esprits de ce temps.* || *De nouveau reveu, corrigé* || *et augmenté.* || *A Paris* || *Par Jean Fuzy, imprimeur, demeu-* || *rant devant le collège de Calvy.* || *1607.* ||

185 p. chiff. (183 en réalité, la pag. saute de 72 à 75) pour les IIe et IIIe livre.

A la p. 93 commence *Le troisiesme livre* || *de la Muse folastre* || (titre de départ).

Les IIe et IIIe livre contiennent toutes les pièces de 1603 (l'ode : *C'est erreur au peuple de croire* sig. P. D. L. n'est plus répétée deux fois), sauf une de la IIe p. : Resp... *Vilains, ce n'est à vous...*

Soit en tout 146 pièces.

Une réimpression de cette édition a paru à Lyon en 1607, nous ne l'avons pas rencontrée.

Le catalogue de la *Bibliothèque poétique d'un amateur* (*1869*) en cite une autre de Rouen, 1609 :

Le premier (*second et troisième*) *Livre de la Muse folastre, recherchée des plus beaux esprits de ce temps, de nouveau reveu, corrigé et augmenté. Rouen, Claude le Villain, 1609. In-24.*

La suivante doit être une copie de cette édition rouennaise :

IV. 1611. — *Le premier (second et troisiesme) livre* || *de* || *la Muse folastre* || *Recherchée* || *des plus beaux esprits de ce temps.* || *De nouveau revue, corrigée et augmentée.* || *A Lyon,* || *par Barthelemy Ancelin,* || *Imprimeur ordinaire du Roy.* || *M.DC.XI* (*1611*). || (1). In-12. (B. A.).

Le Ier liv. a 77 ff. chiff. (le dernier par erreur 81) ; le IIe liv. 60 ff. chiff. ; le IIIe liv. 60 ff. chiff. (le dernier par erreur 58).

Ce recueil reproduit l'édition de 1607, sauf que l'ode du IIe liv. de P. de L'Ecluse : *C'est erreur au peuple de croire* est répétée deux fois, que les deux pièces signées G. dans 1607 le sont ici G. N. (Guyet Nicolas), mais il a, en plus, cinq pièces sur six de l'édition de 1603 (Ier livre) qui manquent dans 1607 :

Quatrain.	(contre une présomptueuse) :	*Je confesse que tu es belle.*
—	En l'honneur de la femme :	*La femme est un animal.*
—	Pour elle-même :	*Le ciel n'a point tant de flambeaux.*
Distique.	Pour elle-même :	*Après trois jours on s'ennuie.*
Quatrain.	Pour une vieille amoureuse :	*Quoy tu veux gratis besoigner.*

Cette édition a été réimprimée par P. Lacroix, Bruxelles (Mertens). Gay, 1864.

Autres éditions que nous n'avons pu consulter :

Rouen, Nicolas Angot, 1612. In-24.
Rouen, Ad. Morront, 1613. In-24.

---

(1) L'exemplaire de la Bibl. de l'Arsenal n'a pas le dernier sonnet de la Ire p. : *Philostrate a failly de n'avoir rien Bacchus,* mais il est incomplet d'un ff.

V. 1615. — *Le premier* (*second et troisiesme*) || *livre de la* || *Muse folastre.* || *Recerchée des plus beaux Esprits* || *de ce temps.* || *De nouveau reveu, corrigé,* || *et augmenté.* || *A Rouen,* || *chez Claude Le Villain, Libraire* || *et Relieur du Roy, demeu-* || *rant à la ruë du Bec, à la* || *bonne Renommée.* || *1615.* || In-24. (B. A).

Le Ier liv. a 72 ff. chiff. ; le IIe liv. 142 p. chiff. et 1 ff. bl. ; le IIIe liv. 144 p. chiff.

Le Ier livre reproduit celui de 1603 (il y manque donc les 8 folastries de Ronsard).

Le IIe livre reproduit également celui de 1603, moins cependant la Resp... : *Vilains ce n'est à vous...* et le sonnet : *Ha ! je le disois bien...* sig. F. R. D. qui est de Jodelle (1).

Le IIIe livre est semblable à celui de 1603.

Il y a quelques erreurs dans les initiales des signatures de certaines pièces.

Autres éditions :

Id. *Daniel Cousturier, s. d.* (*vers 1615*). In-24. (Musée Condé).

Id. *Recherchée des plus beaux* || *espirts* (*sic*) *de ce temps.* || *De nouveau revueu, corrigé et* || *augmenté.* || *A Iene, de l'Imprimerie de Iean Beitmann* || *anno 1617.* || Petit in-12 (Cat. Rothschild. T. IV).

Chaque livre a 65 ff. chiff. et 1 ff. bl. — Cette édition a bien été imprimée à Iéna en Allemagne (2).

Id. *Troyes, Nicolas Oudot, 1617.* In-16.

VI. 1621. — *Le premier* (*second et troisiesme*) || *livre de la* || *Muse folastre.* || *Recerchée des plus beaux esprits* || *de ce temps.* || *De nouveau reveū, corrigé,* || *et augmenté.* || *A Rouen,* || *chez Nicolas Cabut, ruë* || *Escuyère, à l'enseigne de la Bible d'or.* || *M.DC.XXI* (*1621*). || In-24. (B. A.).

Le Ier liv. a 72 ff. chiff., le IIe 72 ff. n. chiff. dont un bl., le IIIe 72 ff. n. chiff. dont 1 bl.

Le Ier livre reproduit 1603 et 1615.

Le IIe livre reproduit 1615 avec la seule différence (en dehors d'erreurs d'initiales dans quelques signatures) que la pièce de P. de L'Ecluse : *C'est erreur au peuple de croire* n'est plus répétée deux fois, elle est remplacée la seconde fois par une pièce de la IIIe p. : sonnet : *Tu dis, petit malin, que personne ne prise.*

Le IIIe livre reproduit 1615 sauf la pièce passée à la seconde partie : *Tu dis, petit malin...* et un sonnet qui manque : *Je suis bien envieux de ceux dont l'éloquence.*

Autres éditions :

Rouen,	*P. Maille,*	*1621.*	In-24.
Troyes,	*Nic. Oudot,*	*1623.*	In-16.
—	—	*1624.*	—
—	—	*1628.*	—
—	—	*1640.*	—
—	—	*s. d.*	—

(1) Cette signature F. R. D. de 1603 a été mise au bas de la pièce : Autre du mesme (sonnet de P. de L'Ecluse) : *C'est un doux passe-temps que celuy de la chasse,* alors qu'elle s'appliquait au sonnet de Jodelle : *Ha ! je le disois bien...* qui a été omis.

(2) Voir sur cette édition la curieuse note de M. Emile Picot, dans le Cat. Rothschild. T. IV. N° 2972.

B) — Le Labyrinthe d'amour, suite de la Muse folastre, 1610-1615.

Voici un recueil qui n'est pas dû à une spéculation de libraire. C'est l'œuvre d'un conseiller au siège présidial d'Orléans, Henri Fornier, sieur du Clos, dont le frère Raoul Fornier, célèbre jurisconsulte, a été l'une des gloires de l'Université d'Orléans. A quel mobile a obéi le grave magistrat en publiant le *Labyrinthe d'amour* ? Tout simplement à celui de ne pas laisser perdre ses propres poésies érotiques et celles de son aîné composées depuis 1603 ; cependant, en 1610, Henri était plus que quadragénaire et Raoul qui allait atteindre ses cinquante ans se trouvait à la veille de se convertir ! Le désir de se survivre était si vif chez Henri Fornier qu'il a choisi le titre de *Labyrinthe d'amour* en le complétant par ces mots : *suite de la Muse folastre* et ce, parce que cette dernière anthologie renfermait un certain nombre de vers de Raoul et de leurs amis d'Orléans : Paul de L'Ecluse, Claude Brissart, Nicolas Guyet, etc... Il a poussé la sollicitude jusqu'à mettre ses propres initiales sur le titre : H. F. S. D. C. ; celles de son frère et les siennes au bas de leurs poésies. Malgré toutes les précautions qu'ils avaient prises afin qu'on fût à même de découvrir leur personnalité, Henri Fornier et son frère sont restés ignorés pendant trois siècles et risquaient fort de le demeurer éternellement. Malheureusement notre curiosité a arraché le masque par trop transparent dont ils s'étaient couverts et cela à leur grand dam, car l'Henri et le Raoul Fornier de 1612 ne se seraient pas reconnus dans le H. F. et le R. F. de 1610. Nous sommes sûrs que dans leurs dernières années ils auraient anéanti, s'ils l'avaient pu, tous les exemplaires de la *Muse folastre* et du *Labyrinthe d'amour*.

Son bagage poétique et celui de son aîné étant trop minces pour composer un juste volume, Henri y avait ajouté des pièces de son ami Claude Brissart, d'autres de Jean Auvray, etc. ; mais ce n'était pas encore assez : son libraire Claude le Villain en a pris trente autres dans le *Labyrinthe de récréation* édité par lui en 1602 et auquel il avait renoncé.

Le *Labyrinthe d'amour* n'eut pas le succès de la *Muse folastre :* on n'en connaît que trois éditions dont la dernière en 1615 alors que la *Muse folastre* devait être réimprimée, nous l'avons dit, au moins quinze fois depuis la première édition complète de 1603 jusqu'à celle de 1640.

I. 1610. — *Le* || *Labyrinthe* || *d'amour* || *ou* || *suite des Muses* || *Folastres* || *Recerchee des plus beaux esprits* || *de ce temps.* || *Par H. F. S. D. C.* (*Henri Fornier, sieur du Clos*) || *A Rouen*, || *chez Claude le Vilain, Libraire* || *et Relieur du Roy demeu-* || *rant à la ruë du Bec, à la* || *bonne Renommée.* || *1610* || . In-24. (Cabinet de M. P. Louÿs) (1).

---

(1) L'exemplaire de M. Pierre Louÿs est dans sa reliure originale, 2 ff. même n'ont pas été coupés ; il provient de la vente Lobris faite en Allemagne en 1895.

A la suite, un second titre :

Le || *premier* (*second et troisiesme*) || *livre du la-* || *byrinthe d'amour,* || *ou suite des Muses* || *Folastres* || *Recerchee des plus beaux esprits* || *de ce temps* || *A Rouen,* || *chez Claude le Villain, Libraire* || *et Relieur du Roy demeu-* || *rant à la ruë du Bec, à la* || *bonne Renommée* || *1610.* ||

Le Ier livre a 140 p. chiff. ; le IIe 143 p. chiff. ; le IIIe 143 p. chiff.

A la p. 3 du Ier liv. : Epitre dédicatoire à mademoiselle B. F. dame L. C. (n. s). En voici le texte :

Madamoiselle :

« Cependant que m'avez apasté du biscuit de vostre hypocrisie, mon ame a esté hydropique du désir de vos perfections, pource que j'esperois prendre chambre garnie en vostre bonne grace, et m'attendois que vous noyeriez mes ardeurs au cuvier de lessive de consolation ; mais, depuis que j'ay apperceu que c'estoit en vain que la passion avoit dévalisé le mulet de mes services du bahut de la raison, j'ay deschargé mon dos de la malle de vostre amour et vous avez esperonné le cheval de vostre cholere, et à l'heure que je me voulois laver au vin de l'excuse, vous m'avez collé la bouche du matix de vostre harangue, à moy qui ay porté la hotte au bastion de la vertu, à moy qui dedans le vivier d'oubliance, et de la ligne de mes louanges, ay pesché le brochet de vostre réputation, à moy qui n'ay point la langue enfumée en la cheminée de mesdisance, à moy qui n'ay point les parties pectorales transpersées des piques de detraction. Madamoiselle, quand il plaira à Dieu que soyez bastie sur la platte-forme de constance, et que ne faciez plus long pont au change de visage et que n'ayez plus l'arsenac de vos perfections muny et coulevriné de rebellion, à l'heure, je voltigeray sur l'horizon de la felicité, et le but de mes services prendra la cave de vos bonnes graces ; attendant laquelle je prieray le dieu d'amour qu'il deboucle la barrière de vostre jugement, pour n'estre aveuglée en la recognoissance de l'hydropisie du plus affectionné en vostre endroit, que vous n'estes en vos mesmes pensées. »

Ce recueil contient 150 pièces dont trente-neuf signées de noms ou d'initiales et cent-onze anonymes. Trente-deux pièces provenaient des recueils libres et satiriques, publiés depuis 1600 (1) : 30 du *Labyr. de récr.* et 2 de la *Muse fol. 1603*. Nous avons pu attribuer quarante-huit pièces.

Les 87 pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Auvray (*Jean*),	9 pièces n. s.
Bretonnayau (*René*),	1 pièce n. s. du Labyr. recr., 1 liv., 1602.
Brissart (*Cl.*),	1 pièce.
Durant (*Gilles*) *de la Bergerie*,	3 pièces n. s. du Labyr. recr., 1602.
Fornier (*Henri*),	7 pièces sig. H. F.
Fornier (*Raoul*),	33 pièces dont 29 (une douteuse) sig. R. F. (une de la Muse fol., 1603 et une des Muses ralliées, 1599) et 4 n. s. (dont une douteuse du Labyr. recr., 1602).
Hays (*Jean*),	1 pièce n. s.
Jodelle (*Est.*),	1 — n. s.
La Vallée,	1 — n. s. des Muses ralliées, 1599.
L. D. S.,	1 pièce.

(1) Sans compter deux des *Muses ralliées*, 1599.

Le Digne (*N.*),	23 pièces n. s. du Labyr. recr., 1602.
M. F.,	1 pièce.
M. G.,	1 pièce n. s.
Motin (Pierre),	1 — n. s.
Passerat (*Jean*),	1 — n. s.
Pontoux (*Claude de*),	1 — n. s.
Villequier (*marquis de*),	1 — n. s.

Il est resté 63 pièces anonymes.

Cette édition originale — sans privilège — comme celle de la *Muse folastre*, a été suivie d'une réimpression faite l'année suivante à Lyon qui annonce *Le Labyrinthe d'amour* comme une *suite des Muses françoises*. Cette modification au titre avait été suggérée à Barthelemy Ancelin parce qu'il avait publié en 1606 et 1609 une réimpression des *Muses ralliées de 1603* sous le titre : *Les Muses françoises ralliées de diverses parts* par le sieur Despinelle. C'était là une petite supercherie de libraire faite dans le but d'engager les acheteurs des *Muses françoises* à se compléter avec le *Labyrinthe d'amour :*

II. 1611. — *Le* || *Labyrinthe* || *d'amour* || *ou suite des Muses* || *Françoises* || *Recherchée des plus beaux* || *esprits de ce temps.* || *Par H. F. S. D. C.* (*Henri Fornier, sieur du Clos*) || *A Lyon.* || *Par Barthelemy Ancelin* || *Imprimeur ordinaire du Roy.* || *M.DC.XI.* (*1611*) || In-12. (B. A. 7268) (1).

3 ff. prél. et 305 p. chiff. sans le mot fin.

Cette édition n'est plus divisée en trois livres comme l'édition originale de 1610. Elle copie cette dernière mais a en plus à la fin deux pièces :

Sonnet : *Mes vers, enfans d'humeur, humeur de mon esprit* (n. s., mais de Du Souhait).

Ballet des joueurs de Paume : *Nous sommes six chasseurs portant balle et raquette* (n. s., mais de Du Souhait).

Il y a quelques erreurs d'impression dans les initiales mises au bas de certaines pièces.

III. 1615. — Nous n'avons pu rencontrer la troisième édition, qui est celle réimprimée par P. Lacroix, avec une courte notice à la fin :

Le premier (*second et troisiesme*) *livre* || *du Labyrinthe d'amour* || *ou* || *suite des Muses folastres* || *Recherchée des plus beaux esprits de ce temps* || *par H. F. S. D. C.* (*Henri Fornier, sieur du Clos*). || *A Rouen,* || *chez Claude Le Villain, libraire* || *et relieur du Roy,* || *Demeurant à la rue du Bec, à la Bonne Renommée* || *1615.* || In-12.

Cette édition de 1615 serait, d'après P. Lacroix, entièrement conforme à l'édition originale de 1610 chez le même libraire, si elle ne possédait en plus dans le Ier livre un sixain : D'un mari

(1) Sur le titre de l'exemplaire de l'Arsenal, on lit d'une écriture du temps *p. Th.* (par Théophile), on voit que les contemporains de Théophile lui attribuaient tous les recueils libres de l'époque ; un exemplaire *du Banquet des Muses de Jean Auvray*, 1623. (Cabinet de M. Pierre Louÿs) porte la même mention.

langoureux : *Impuissante à Venus, j'eus mary vigoureux.* L'éditeur y a ajouté les deux pièces de 1611.

P. Lacroix n'a fait aucun effort pour rechercher les auteurs des pièces anonymes ou pour identifier les noms des auteurs dont les initiales figurent au bas de quelques pièces.

Labyrinthe de récréation, 1602 (Rouen, Claude Le Villain).

Le succès du premier et du second livre de la *Muse folastre* a incité un libraire rouennais Claude le Villain à publier un recueil collectif similaire qui ne lui a pas demandé grand peine à composer. Il a mis à contribution les *Bigarrures* d'Estienne Tabourot et deux poètes du XVI[e] siècle : Jean-Antoine de Baïf et Gilles Durant de la Bergerie, il a également choisi, sans aucun scrupule, les pièces qu'il estimait les meilleures dans les *Fleurettes* de Le Digne et les poésies de Du Souhait qui venaient de paraître, en ayant soin d'omettre, bien entendu, toute signature. Cette petite spéculation ne lui a réussi qu'à demi, nous voyons en effet Claude le Villain abandonner l'année suivante le *Labyrinthe de récréation* et reprendre à son compte la *Muse folastre.* Il ne puisera dans son premier recueil de 1602 que huit ans après, en 1610, pour compléter le *Labyrinthe d'amour* dû au conseiller au présidial d'Orléans Henri Fornier, et présenté comme la suite de la *Muse folastre* (voir p. 8).

Le || *premier* (*second et troisiesme*) || *livre du la-* || *byrinthe de* || *Recreation.* || *Recerché des plus beaux* || *Esprits de ce temps.* || *A Rouen,* || *chez Claude le Vilain, Libraire* || *et Relieur du Roy, demeurant* || *à la ruë du Bec, à la bonne* || *Renommée.* || *1602.* || In-24. (B. N., p. Ye 409 Res., et Cabinet de M. P. Louÿs).

143 p. chiff. pour le I[er] liv. ; 141 p. chiff. pour le II[e] liv. ; 143 p. chiff. pour le III[e] liv. Pas de privilège.

Toutes les pièces de ce recueil sont anonymes. Le I[er] livre comprend 57 pièces ; le II[e] 78 pièces (1) ; le III[e] 103 pièces. Ensemble 238 pièces dont 15 provenaient des *Bigarrures.*

Nous avons pu attribuer 217 pièces :

Baïf (*J. A. de*),	100	pièces n. s.
Bretonnayau (*René*),	1	pièce n. s.
Chantelouve (*Fr. de*),	1	— n. s.
Des Périers (*Bonaventure*),	1	— n. s. des Bigarrures.
Durant (*Gilles*) *de la Bergerie*,	65	pièces n. s.
Du Souhait,	10	— n. s.
Fornier (*Raoul*),	1	pièce (douteuse) n. s.

---

(1) En comptant pour une la pièce répétée deux fois, Chanson : *Serain, je voudrais estre...* de Gilles Durant.

Le Digne (*N.*),	35 pièces n. s.
Ronsard (*P. de*),	1 pièce n. s. de la Muse fol., 1 liv. 1600.
Tabourot (*Estienne*),	1 — n. s. des Bigarrures.
Tabourot (*Jean*),	1 — n. s. des Bigarrures.

Il est resté 21 pièces anonymes.

Muses incognues, 1604 (Rouen, Jean Petit).

Voici encore un recueil rouennais qui ne contient vraisemblablement aucune pièce de poètes normands. Son origine paraît assez facile à établir ; il est dû à un tourangeau (1), ami de Beroalde de Verville. Il mérite aujourd'hui encore, comme en 1604, son titre de *Muses incognues* et pour cause ; il comprendrait, en effet, suivant M. Pierre Louÿs, les poésies les plus libres de Guy de Tours et celles qu'il aurait composées depuis la publication de ses *Premières œuvres poétiques* (2), soit après 1598, une pièce de Claude Gauchet et quelques petites épigrammes de Beroalde de Verville et de ses intimes. Chose curieuse et à noter les *Muses incognues* ont été pillées par Anthoine du Brueil pour enrichir les *Muses gaillardes :* il en a extrait 34 pièces sur 96, soit plus du tiers. Les libraires des premières années du XVII[e] siècle en prenaient à leur aise avec les anthologies de leurs confrères et cela parce que les uns et les autres oubliaient de solliciter un privilège, faute dans laquelle n'est pas tombé plus tard Anthoine du Brueil.

---

(1) C'est l'opinion de M. Pierre Louÿs, et ce tourangeau serait Guy de Tours. Si M. Pierre Louÿs a raison et ses arguments paraissent très probants, il conviendrait de retirer à Berthelot l'*Amour vilain* et à Motin *la Place verte*. Voici d'ailleurs son argumentation :

« La *Place verte* et l'*Amour vilain* signées Motin et Berthelot dans le *Cabinet satyrique*, ne doivent être ni de l'un ni de l'autre.

» Ces deux pièces sont particulièrement tourangelles. Tours et la Touraine y sont nommées en propres termes. Or Motin habite Paris depuis 1595 et n'a jamais appartenu (pas plus que Berthelot, je crois) au groupe de Tours.

» Ceci admis, rien n'indique que les *Muses incognues* soient un recueil de poésies composées par divers auteurs.

» Le quatrain sig. C. B. est liminaire.

» Les pièces signées Cachinon, Langlays, La P., Le R. F. sont publiées *à propos des épigrammes de Guy de Tours*, contre un ennemi de Verville, ainsi que cela est expliqué par la note en prose.

» *Les Muses incognues* sont donc les œuvres satiriques d'un seul poète. Les trois pièces liminaires le déclarent. Toutes trois parlent de *l'auteur* à la première ou à la troisième personne, mais toujours au singulier.

» Et cet auteur s'est nommé. C'est G. de T., Guy de Tours. Le soin qu'il a d'écrire après ses propres quatrains : *Autres responses* (en comprenant parmi elles celles de Beroalde de Verville lui-même qui était le premier en cause) me paraît probant.

» C'est Guy de Tours qui est vraisemblablement l'auteur des pièces anonymes et de la *Place Verte* et de l'*Amour vilain*. Tout au plus aurait-il joint à son bagage quelques rares pièces de Beroalde et une de Gauchet. Ainsi les *Amours* de Ronsard contenaient en 1557 plusieurs odelettes de Remy Belleau et une de Guillaume Aubert. Cette hospitalité poétique était dans les traditions de la Pléiade. »

(2) Les *Premières œuvres poétiques* de Guy de Tours sont de 1598. Voir à la suite de la notice sur ce poète la bibliographie que nous avons donnée de ses œuvres.

Les || *Muses incognues* || *ou* || *la seille aux bourriers* (1) || *plaine* || *de desirs et imaginations d'amour* || *A Rouën* || *de l'imprimerie de Jean Petit* || *tenant sa boutique en la cour du palais* || *M.DCIIII* (*1604*). || In-12. (B. A., 9267).

103 p. chiff. Les pièces préliminaires comprennent un huitain *Au Lecteur*, un quatrain à l'autheur par C. B., et un quatrain n. s.

Ce recueil contient 96 pièces, une est répétée deux fois (2), soit 95 pièces dont huit signées de noms ou d'initiales et quatre-vingt-sept anonymes que nous avons pu attribuer.

Voici le détail des 95 pièces signées et attribuées :

Beroalde de Verville,	5 pièces dont deux signées B. D. V. et trois n. s., sans compter une pièce qui serait de Malherbe.
Brissart (*Cl.*),	1 pièce sig. C. B. (ff. prél.).
Cachinon,	1 pièce.
Gauchet (*Claude*),	1 pièce n. s.
Guy de Tours,	83 pièces, quatre-vingt-deux n. s. et une sig. G. de T.
Langlays (*Tiene*),	1 pièce.
La P.,	1 —
La R. F.,	1 —
Malherbe,	1 pièce n. s., attribuée aussi à Beroalde de Verville.

Deux pièces anonymes de ce recueil qui sont bien de Guy de Tours ont été données par le *Cabinet satyrique, 1618,* l'une *l'Amour vilain* à Berthelot, l'autre la *Place Verte* à Motin.

Cette édition a été réimprimée sous le titre de :

Les Muses incognues ou la seille aux bourriers plaine de désirs et imaginations d'amours. Recueil de poésies satyriques de Beroalde de Verville, de Guy de Tours, de Gauchet, de Berthelot, de Motin, etc.. Réimprimé textuellement et collationné sur l'exemplaire existant à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Paris, chez Jules Gay, éditeur, quai des Augustins, 2, 1862. In-12 de IX et 107 p. chiff.

« L'avis de l'éditeur » (n. s.) et la table sont dus à P. Lacroix.

Nous extrayons de « L'avis de l'éditeur » le passage suivant :

« Excepté l'exemplaire sur lequel nous avons fait notre réimpression et celui peut-être que possédait l'abbé Goujet (Bibl. franç. T. XV, p. 27) nul autre n'a été signalé et les *Muses incognues* n'ont jamais, à notre connaissance du moins, paru en vente publique. L'exemplaire qui est aujourd'hui à l'Arsenal faisait anciennement partie de la Bibliothèque Mazarine. Un jour, le duc de La Vallière, accompagné de l'abbé Rive, se présenta à cette bibliothèque et il y emprunta un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels se trouvait les *Muses incognues*. Au bout de quelque temps il rendit ces ouvrages, mais quelques-uns, et entre autres les *Muses* s'étaient, disait-il, égarés. Il offrit à la Bibliothèque d'autres livres en équivalent,

(1) Une seille voulait dire un seau et des bourriers sont des rognures de cuir ou des copeaux.
(2) P. 17 et p. 76 : *Si ce n'est point une chose menteuse.* Une seule pièce avait paru dans un recueil antérieur. Sonnet : *Petit volant qu'en m'esbattant je louë* (Guy de Tours) de la *Muse folastre, 1 liv. 1600.*

et un échange, homologué au Parlement, et dont les traces se retrouvent aux Archives, intervint. Mais les *Muses* n'étaient point perdues, et, à sa mort, elles furent indiquées dans le catalogue fait par Nyon sous le n° 15317. On sait que tous les articles de ce catalogue furent vendus au marquis de Paulmy, lequel mourut, à son tour, en 1787, et dont les 125.000 volumes passèrent intégralement dans la bibliothèque Sully (appartenant au comte d'Artois, depuis Charles X), aujourd'hui bibliothèque de l'Arsenal. »

Cette réimpression des *Muses incognues*, tirée à 102 exemplaires, a été condamnée à la destruction par jugement du tribunal correctionnel de la Seine du 22 mai 1863, inséré au *Moniteur* du 8 novembre 1865, comme contenant des outrages à la morale publique et aux bonnes mœurs. (Aff. contre Gay et consorts) (1).

Anthoine du BRUEIL

Le Sandrin, 1609. — Les Muses gaillardes, 1609-1613.
Complément aux Satyres de Regnier, 1614-1617.

I. — Le Sandrin ou verd galand, 1609.

Ce recueil ne mériterait pas de figurer au nombre des recueils libres et satiriques (2), s'il n'était mentionné par Anthoine du Brueil dans l'avis de la première édition des *Muses gaillardes : Anthoine du Brueil au Lecteur*. Cet avis précise que les personnes de qui Du Brueil tenait les pièces composant le *Sandrin* lui avaient apporté celles des *Muses gaillardes*. L'explication n'est pas sérieuse, elle a simplement pour but de couvrir Anthoine du Brueil. En réalité notre libraire-imprimeur a été le véritable collecteur de ces deux recueils, dont il a pris presque toute la matière dans les *Aventures de Floride* (T. I et II) de Beroalde de Verville, le *Plaisir des Champs* de Claude Gauchet et dans les *Plaisirs du gentilhomme champestre* de Nicolas Rapin, il doit en garder la paternité. En 1615, nous le verrons s'effacer devant Estoc, Sommaville et Billaine, non parce qu'il craignait des poursuites mais simplement parce qu'il venait de publier la quatrième édition des *Muses gaillardes* (1613) et l'édition des *Satyres de Regnier* grossie de pièces libres (1614). Il lui était difficile, dans ces conditions, sans se concurrencer lui-même, de mettre son nom sur un nouveau florilège satirique, d'autant qu'il entendait solliciter en 1616 un privilège pour les *Satyres de Regnier* et faire de ce volume une véritable anthologie du maître et de ses disciples : Sigognes, Motin, Berthelot, Touvant, etc.

Le *Sandrin* possède un privilège, c'est le premier que nous ayons à enregistrer : Ni la *Muse folastre*, ni le *Labyrinthe de récréation*, ni les *Muses incognues* n'en avaient.

---

(1) Jules Gay. Procès des raretés bibliographiques faits à Paris en 1863 et 1865, publiés par la Société des Bibliophiles cosmopolites. Bordighere, Imprimerie de Henri Rancher et Cie, 1875, in-12 de VIII-250 p. Tiré à 100 exemplaires.

(2) Nous l'avons compris, en effet, dans notre *Bibliographie des recueils collectifs publiés de 1597 à 1700*.

Le Sandrin || ou || verd galand || où sont naïfvement deduits les plaisirs || de la vie rustique || A Paris || de l'imprimerie d'Anthoine du || Brueil au Mont S. Hilaire, rue || d'Ecosse à la Coronne || M.DCIX (1609). || In-12 (B. A.).

4 ff. pour l'épître dédicatoire : Anthoine du Brueil à Pierre Pautonnier et une gravure, 53 ff. chiff. et 1 ff. pour l'extraict du Privilège du Roy du 18 juillet 1609. — La première gravure est répétée aux ff. 12, 32. 38 et 39 et il y en a une deuxième au ff. 29.

Voici l'épître dédicatoire :

Anthoine du Brueil, libraire à Pierre Pautonnier, Imprimeur du Roy ès-lettres Grecques. Epistre satyrique.

« Amy Pautonnier, que t'en semble : Ne cognois tu pas que ceste nouvelle mutation de noz exercices a mis la puce à l'oreille des adversaires de nostre bien, et donné sujet selon leur goust, de s'entretenir de discours bigarrez sur ce fait, sans considerer, que de ma part, j'ay esté contraint d'aprocher de S. Yves pour estre chargé de quelques reliques que dans peu de jours je desire appendre au temple qui lui est dedié (joint aussi que le bon sainct permet à ceux de nostre vocation d'estre au-dessus de luy en ce monde) Reliques que je proteste me peser fort sur les bras, n'estant pas beaucoup asseuré de retirer les mises que j'y employe, ayant affaire à une partie qui n'a que faire se soucier si le beurre est cher, n'ayant que frire. Baste, passons outre, Pautonnier mon amy, et changeons de propos, qui endure n'est pas vaincu ; je recognois la pluspart de noz mesdisans estre de la race d'un des vieux peres de l'ancien Testament, et qui ont beau secoüer la teste devant que ses caracteres leurs tombent : ils veulent dire que nous manquons de bon mesnage, ils ont peut estre raison, ce que je sçay pour moy mesme. Car

Rire tousjours, et faire bonne chere,
N'avoir soucy de Thibaut ne Gaultier :
Est le moyen vuider la gibeciere,
Et devenir de noble roturier.
Voila comment mon amy Pautonnier
Me dit un jour un drolle qu'ay de frere,
Que devenu d'Evesqu' estois musnier
Tant il a eu pitié de ma misere.

» Or pour rire d'oresnavant, et toy, et moy à la chardonnerette (car il est fol qui s'oublie) j'ay dressé un petit livret où est recité entierement les plaisirs de la vie rustique, par ce que je sçay que cet exercice t'est agreable infiniment, que j'ay intitulé le Sandrin ou Verd galand, ou je te prie employer tes heures de loysir que je sçay estre assez amples, sans t'amuser, comme ces jours passez, à ergoter des reigles de l'Arithmétique car la multiplication nous sera difficile pendant que la vendange sera à si haut prix ; refrains aussi ta colère, et ne pense pas que ce nous soit grand advantage de prendre nostre habitude dans la grotte ou cabane d'un Lyon, j'ay peur qu'avec le temps, ceste asseurance nous soit cher venduë. Je croy aussi, comme tu as le cœur genereux, que tu aspire au service de quelque Prince, comme vrayment tu le merite des mieux ; si tu te resouls à cela je desire te monstrer le tesmoignage de mon amitié. car pour faire entrée en ces lieux, il est necessaire de sçavoir les préceptes de la chasse. Or je te veux faire present d'un Levron aucunement sot pour estre venu de la race, mais toutefois bien nourry, et fort propre à faire des saillies ; il ne luy reste plus qu'un collier que j'espère qu'il aura l'une de ces après-disnées, il n'y a qu'à craindre qu'il ne soit trop juste à son col, et lui face perdre le vent. Or pour conclure je te prie Pautonnier mon amy, de prendre en bonne part cet eschantillon de ma patience, que je croiray estre bien employée si tu l'observe ; ce faisant conserveras les courroyes ta bourse malgré les confreres de S. Brieux de Vaux. Encor' avant que ployer bagage, ceste fesse tonduë que tu sçais, passant n'a pas long temps devant ma personne, pour me monstrer qu'il n'avoit plus que le poil et les dents, rebroussoit sa moustache, qui me sembla aussi herissée que les deffences d'un Sanglier de quinze mois, assortie d'une barbe, que je te jure estre vrayement de la couleur de celle que portoit le reprouvé des Apostres. Bref en l'équipage qu'il me parust, s'il estoit perché au bout d'un baston en quelque village, les noyers y seroient affranchis du larcin des Corneilles. Adieu.

Bati lieu d'honneur (anagramme de Anthoine du Brueil) ».

Et de l'extraict du Privilège du Roy :

« Par grace et Privilège du Roy, il est permis à Anthoine du Brueil, Marchand Libraire Juré en l'Université de Paris, d'imprimer ou faire imprimer un livre qu'il a recueilly, intitulé le *Sandrin, ou Verd galland*. Et deffenses sont faictes à tous autres Libraires et Imprimeurs de ce royaume, de l'imprimer ou faire imprimer, sans le congé et consentement dudit du Brueil, pendant le temps et terme de six ans entiers et accomplis, sur peine de confiscation des impressions qui en seront trouvées et d'amende arbitraire, comme plus amplement est contenu et declaré ès-lettres dudit Privilège. Donné à Paris le 18 de Juillet 1609.

Par le Conseil

DE LA HAYE. »

Ce recueil comprend sept pièces dont deux mélangées de prose et de vers et une signée de *Nicolas Rapin*. Sur les six pièces anonymes, les deux mélangées de prose et de vers sont de *Beroalde de Verville* et trois de *Claude Gauchet*. Il n'est resté qu'une pièce des *Muses incognues, 1604*, qui est vraisemblablement de Guy de Tours (1).

Cette édition a été réimprimée au XIXe siècle (Gay, 1864) avec une très intéressante notice de Me Ed. Tricotel.

II. — Les Muses gaillardes, 1609-1613.

Anthoine du Brueil avait inauguré le XVIIe siècle avec le premier recueil libre et satyrique : *La Muse folastre* qui devait en 1603 et 1607 grandir en dehors de lui grâce au concours des poètes de la région de la Loire, heureux qu'ils étaient de l'enrichir de leurs productions. Voyant le succès de ce recueil dont il ne pouvait revendiquer la paternité, puisqu'il en avait édité la première et la seconde partie sans privilège, Anthoine du Brueil se décida à en présenter un nouveau (*Le Sandrin* n'ayant été qu'un ballon d'essai). Cette seconde anthologie méritait son titre : les *Muses gaillardes*, mais cette fois, pour en garder la propriété, il prit soin de se mettre en règle. Il faut croire que les poésies libres lui vinrent en plus grand nombre qu'il ne s'y attendait et qu'il ne voulut pas qu'elles allassent à un autre concurrent. A peine les *Muses gaillardes* avaient-elles été mises en vente qu'il enrichit les exemplaires en magasin d'un nouveau titre et de 72 ff. non chiffrés renfermant des pièces tout aussi osées que les précédentes. En 1611, il fit une troisième édition et une quatrième en 1613 de façon à utiliser complètement son privilège qui expirait le 7 août 1615.

Les *Muses gaillardes* ont été données à nouveau au XIXe siècle par Paul Lacroix mais avec des omissions qui, on le verra plus loin, ôtent toute valeur à son travail. La seule chose à relever de la notice qui accompagne cette réimpression, c'est l'explication qu'elle apporte de la lacune du cahier 0 de l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, lacune qui est tout simplement le résultat d'un oubli du relieur. Nous laissons la parole à Paul Lacroix :

« On peut supposer avec beaucoup de probabilité, que le libraire du Brueil, qui avait un privilège de six ans pour les *Muses gaillardes*, aura étendu le bénéfice de ce privilège à un

(1) Le jeu de la boule au sieur de Mongautier : *Mongautier, en contr'eschange.*

intervalle de temps plus considérable, en publiant des éditions sans date, remaniées et renouvelées, car il n'eût pas sans doute obtenu la prolongation de son privilège à une époque où l'on voyait poindre la censure des livres, ce cerbère du Parnasse, que le Père Garasse et les jésuites de son école avaient vomi dans leurs frénétiques dénonciations.

» Il est donc probable que les exemplaires de ce recueil qui se vendaient chez Antoine du Brueil, offraient beaucoup de différences, résultant de la suppression de tel ou tel feuillet, de tel ou tel cahier dans les feuillets non chiffrés, car, en ce temps-là, le libraire enlevait sans façon une pièce ou deux, qui avaient été condamnées et mises à l'index comme trop libres ou pour toute autre cause : de là ces innombrables lacunes qu'on rencontre dans les livres des XVIe et XVIIe siècles. Ce n'est pas tout : le libraire ne se faisait pas faute de réimprimer soit des titres, soit des parties du texte, pour les fonds d'éditions qu'il avait en magasin... »

Il y a dans ces deux paragraphes autant d'inexactitudes que de mots.

L'assertion de P. Lacroix sur l'impossibilité où eut été Anthoine du Brueil d'obtenir la « prolongation » du privilège des *Muses gaillardes* (7 août 1615) est si peu fondée que le *Recueil des plus excellans vers satyriques*, le *Cabinet satyrique*, recueils encore plus cyniques, ont obtenu un privilège en 1617 et 1618. D'ailleurs la dernière édition des *Muses gaillardes* est de 1613. En 1616 le même Du Brueil, en vertu d'un privilège en bonne et due forme réimprimait les *Satyres de Regnier* accompagnées de 72 pièces libres (1).

Ni le Père Garassus ni les Jésuites ne pensaient aux recueils satyriques en 1615, ils y pensaient si peu qu'il a fallu le succès du *Cabinet satyrique* et ses réimpressions successives pour leur ouvrir les yeux au lendemain de l'ordre d'exil signifié à Théophile, et encore les Jésuites ont-ils seulement laissé toute liberté au bon Père, mais sans prendre part à sa campagne contre le libertinage amplement justifiée d'ailleurs après la tentative avortée des *Délices satyriques*, en face de la propagande faite en faveur des *Quatrains du Déiste* et à la veille de l'apparition du *Parnasse satyrique*.

Quant aux livres mutilés par l'Index ils n'ont existé que dans l'imagination de P. Lacroix, les exemplaires incomplets sont la conséquence d'une négligence ou d'un oubli du relieur — et c'est là le cas, nous venons de le dire, pour celui des *Muses gaillardes* de la Bibliothèque de l'Arsenal qui a servi à la réimpression de 1864 — quand le détenteur du volume n'en est pas volontairement l'auteur. Il y a eu et il y aura toujours des gens qui croient faire œuvre pie en détruisant ou en mutilant les livres ; cette sotte et dangereuse manie dénote une incurable faiblesse d'esprit contre laquelle on est désarmé. La vérité c'est qu'Anthoine du Brueil n'avait nulle inquiétude en lançant les *Muses gaillardes* et qu'il était fondé à n'en point avoir. Le savant bibliophile P. Lacroix a été un représentant de la génération bourgeoise contemporaine d'Eugène Sue, nourrie de la moelle du *Juif errant* et des diatribes de Michelet et de Quinet dont la mentalité

---

(1) Voici le titre de cette réimpression tel qu'il figure au privilège : *Les Satyres et autres œuvres de feu le sieur Regnier, reveues, corrigées et augmentées de plusieurs pièces de pareille estoffe, tant des sieurs de Sigognes, Motin, Touvant et Berthelot, qu'autres des plus beaux esprits de ce temps.*

au point de vue des Jésuites ne dépassait pas celle du romancier en vogue (1). Il est même certain que Joseph Prudhomme, celui d'hier et celui d'aujourd'hui, n'a pas changé et que pour lui la fameuse *Congrégation* qui a remplacé l'appellation *Jésuites* est là, dans l'ombre, préparant les plus noirs forfaits ; et si même la *Congrégation* venait à disparaître il faudrait continuer à en affirmer l'existence pour alimenter la bêtise humaine qui ne demande qu'à être exploitée, elle est d'un tel rapport !

Nous ne calomnions pas ici Paul Lacroix, chacun a ses faiblesses et ce brave homme a eu la phobie de l'*Index* et des Jésuites. Il faut lire la page hilarante qu'il a consacrée aux éditions de Cyrano de Bergerac (2). Nous ne cesserons de le répéter parce que c'est la vérité : l'*Index* et les Jésuites n'ont eu aucune influence sur la destruction des livres irréligieux au XVIIe siècle ni sur leur propagation, le relevé que nous avons donné de 93 éditions de Théophile en est la preuve décisive (3). Le temps se charge de détruire au même titre les livres bons ou mauvais et il n'a besoin d'aucun concours. Dans un siècle ou deux il n'existera plus, pour ainsi dire, d'ouvrages édités au XVIe et au XVIIe siècle en dehors des grandes bibliothèques publiques déjà si mal partagées à cet égard.

Les diverses éditions des *Muses gaillardes* renferment ensemble 190 pièces dont cent quarante-six sont nouvelles et quarante-quatre proviennent des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600.

---

(1) Rien n'est plus suggestif à lire sur ce sujet que l'introduction de M. Gabriel Monod (un protestant qui n'est pas suspect de bienveillance envers les Jésuites) placée en tête de l'ouvrage de M. H. Boehmer : *Les Jésuites*. Nous citons une petite partie des « rectifications » qu'il ne peut faire autrement d'infliger à Quinet qui, lui, torture les textes pour leur faire dire ce qu'ils ne disent pas, et à Michelet, qui, plus habile, évite de citer et se contente de calomnier :

« Toutes les citations que fait Quinet et les traductions qu'il donne trahissent le parti-pris avec lequel il a lu et interprété les textes. Dans son analyse des *Exercices spirituels*, il s'indigne que Loyola ordonne *ut paria anhelituum et vocum observet* ; il traduit *anhelituum* par *suffocations* et déclare que « l'homme doit suffoquer, pleurer et gémir par ordre » Ignace a simplement prescrit, dans la prière en commun, de laisser un intervalle égal entre les respirations et les paroles, pour bien réfléchir à leur sens et mesure. Cela est puéril si l'on veut, mais n'a rien de choquant. Ailleurs Quinet accuse Loyola de jouer avec le martyre, de ruser avec l'héroïsme, de feindre la macération, d'enseigner un pharisaïsme hypocrite, parce qu'il recommande à ses disciples *quare flagellis politissimum utemur de funiculis minutis, quae exteriores affligunt partes, non autem a deo interiores, ut valetudinem adversam causare possint*. Quinet traduit : « Servons-nous de petites ficelles qui blessent la peau, en effleurant l'extérieur, etc. » Il a oublié que lui-même, retrouvant ailleurs le mot *affligunt* l'a traduit par *torturé* et non par *effleuré*, et que *funiculi* sont des *cordelettes* et non des *ficelles*. S'il avait pris la peine de lire l'ensemble des prescriptions très sérieuses, données par Loyola sur le jeûne, les veilles, les macérations et la flagellation, il aurait vu qu'elles sont toutes inspirées par le même esprit ; ce sont des prescriptions très sérieuses, très sévères même, mais où Ignace est toujours préoccupé de ne pas dépasser le point où elles détruiraient la santé. Il crée un ordre d'hommes d'action, non de contemplatifs et d'ascètes. « Il ne faut pas, dit-il au chapitre I de la IIIe partie des *Constitutions* s'épuiser par des veilles, des abstinences, et d'autres pénitences, qui nuisent ordinairement et empêchent de plus grands biens. » Il n'y a là ni ruse, ni hypocrisie, mais sagesse... »

La place nous manque pour citer Michelet, mais la mauvaise foi de cet historien fantaisiste est peut-être encore plus marquée.

Michelet et Quinet ont pratiqué dans leurs livres et dans un cours public la maxime de Basile : *Calomniez, il en restera toujours quelque chose.*

(2) L'édition originale de l'*Histoire comique ou voyage dans la lune de Cyrano de Bergerac* (Bulletin de Bibliophile, 1910). P. Lacroix a eu le soin de réimprimer la notice de son Cyrano dans ses *Enigmes et découvertes bibliographiques* en lui donnant comme titre : *La confrérie de l'Index et les Œuvres de Cyrano de Bergerac.*

(3) *Une seconde révision des Œuvres du poète Théophile de Viau publiée en 1633 par Esprit Aubert, chanoine d'Avignon. Paris, 1911.*

I. 1609. — *Les Muses gaillardes recueillies des plus beaux esprits de ce temps. Par A. D. B. (Anthoine du Brueil) Parisien. A Paris, de l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, au Mont S. Hilaire, ruë d'Ecosse à la Couronne : et en sa boutique au Palais en la gallerie des prisonniers, M.DC.IX (1609). Avec privilège du Roy.* In-12.

Nous n'avons pas rencontré cette édition, mais elle forme la première partie de l'édition suivante, c'est-à-dire la partie chiffrée, soit 4 ff. prél. pour le titre, Anthoine du Brueil au Lecteur sig. Du Brueil ; Anthoine du Brueil, libraire, aux beaux esprits de ce temps, sixain : *Esprits qui joüissez du Pactole tresor* sig. Bati lieu d'honneur, et l'extrait du privilège du Roi. — 136 ff. chiff. (le dernier par erreur 134).

Voici le texte de l'avis :

Anthoine du Brueil au Lecteur.

« Amy Lecteur, je te veux bien advertir qu'ayant achevé d'Imprimer un petit livre intitulé le Sandrin ou Verd galland, recueilly des divers memoires que m'avoient donné mes amis pour cet effet ou sont n'aïfvement desduis les plaisirs de la vie Rustique : et depuis continuant leur bonne volonté en mon endroit, m'ont de rechef mis entre mains un bon-nombre des plus rares, et excellantes pièces qu'ils ayent pu recueillir des plus beaux esprits de ce temps, tant Satyriques qu'autres, que j'ay incorporées et mises en un juste volume, et intitulé les Muses gaillardes, ou je te proteste n'avoir entendu offencer personne, de quelque ordre, et qualité qu'ils soient, encor que ce fut une grande folie que de s'en offencer. Ainsi que dit quelqu'un en ses vers, parlant de la Muse Satyrique :

Muse aussi par ton sçavoir
Quelque sot dira bien veoir,
Que cest pour luy que je sonne
Et que tousjours tes suppos
Sont piquans et en repos,
Ne laissent dormir personne.

O que sots sont ceux qui font
Que leurs vices cognus sont,
Pour s'estre plaints de ta Lire,
Le Diable n'en diroit mot :
Ains en payant son escot,
Comme nous en voudroit rire.

Puis, parlant des Poëtes satyriques et de leurs ouvrages :

Que j'admire les escrits,
Des Satyriques esprits
Comme remplis de misteres
Et de secrets incognus,
Des plus celebres cornus,
Dont ils content les histoires.

Et sous mistiques discours,
Racontent les meilleurs tours,
Ou tout le monde a fait rage,
Et par leurs subtils caquets,
Jazent comme Perroquets,
Qui ont jà mué en cage.

Ces esprits demonstrent assez
Qui ne sont simbolisez,
Au commun des Propheties,
Et nul d'eux n'est ancien,
Aussi au Magicien,
Gettent le froc aux orties.

Or, je te prie amy Lecteur, prendre ce petit recueil en bonne part, te promettant, si je recongnoist que l'aye agreable te le rendre dans peu de jours emplifié de beaucoup. « Du Brueil. »

et de l'*Extraict du Privilège du Roy :*

Par grace et Privilège du Roy, il est permis à Anthoine du Brueil, Marchand Libraire Juré en l'Université de Paris, d'imprimer ou faire imprimer un livre, qu'il a recueilly intitulé *Les Muses gaillardes*. Et deffenses sont faictes à tous autres Libraires et Imprimeurs de ce Royaume, de l'imprimer ou faire imprimer, sans le congé et consentement dudit du Brueil, pendant le temps et terme de six ans entiers et accomplis, sur peine de confiscation des impressions qui en seront trouvées, et d'amende arbitraire, comme plus amplement est contenu et declaré, ès-lettres du dit Privilège. Donné à Paris le 7 d'Aoust 1609.

Par le Roy et son Conseil « De Verneson. »

Ce recueil comprend 90 pièces, y compris le sixain d'Anthoine du Brueil des ff. prél. ; douze sont signées et soixante-dix-huit anonymes dont quatre de l'auteur des *Amours de Lilie*. Seize pièces provenaient des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 8 de la *Muse fol. I liv., 1600* (Folastries de Ronsard), 1 du *Labyr. de récr., I liv., 1602*, 7 des *Muses incog., 1604*, et soixante-quatorze étaient nouvelles. Nous avons pu attribuer cinquante-huit pièces.

Les 70 pièces signées ou attribuées (en y comprenant les quatre de l'Auteur des *Amours de Lilie*) appartiennent aux poètes suivants :

Belleau (*Remy*),	1 pièce n. s.
Bertaut (*Jean*),	2 pièces n. s. (des Muses ralliées (IIe p.) 1600 et 1603).
Berthelot (*Pierre*),	2 — n. s.
Bouteroue (*Alex.*),	2 — n. s.
D'Amboise (*Hémery*),	1 pièce n. s.
D'Aubigné (*Agrippa*),	1 — n. s.
Daudignier (*Vital*),	1 — n. s.
Du Brueil (*Anthoine*),	1 — (des ff. prél.).
Du Mas (*S.*),	1 — n. s.
Du Ryer (*Isaac*),	1 — n. s. (des Fleurs, 1601).
Guy de Tours,	7 pièces n. s. des Muses incog., 1604).
Hedelin,	1 — n. s. (des Fleurs, 1601).
La Vallettrye (*de*),	5 pièces n. s.
Mailliet (*Marc de*),	1 pièce.
Maynard (*Fr.*),	1 — n. s.
Motin (*Pierre*),	6 pièces n. s.
Nicolas, secrétaire du Roi,	1 pièce n. s.
Peletier (*Jacques*), *du Mans*,	1 — n. s.
Regnier (*Math.*),	2 pièces n. s.
Ronsard (*P. de*),	10 pièces dont huit de la Muse fol., I liv., 1600.

Rosset (Fr. de),	4 pièces n. s.
Sainte-Barbe (de),	1 pièce n. s.
Sigognes,	13 pièces n. s.
Auteur des Amours de Lilie,	4 pièces.

Il est resté 20 pièces anonymes.

II. 1609. — *Les Muses* || *gaillardes* || *Recüeillies des plus beaux Esprits* || *de ce temps. Par A. D. B.* (*Anthoine du Brueil*) *Parisien.* || *Seconde Edition, reveuë, corrigée et de* || *beaucoup augmentée.* || *A Paris,* || *De l'Imprimerie d'Anthoine du* || *Brueil, au Mont S. Hilaire ruë* || *d'Ecosse à la Couronne · et en sa* || *boutique au Palais en la gal-* || *lerie des prisonniers.* || *M.DC.IX* (*1609*). || *Avec privilège du Roy.* || In-12 (B. N., Yc 2744 Rés., et Cabinet de M. P. Louÿs).

4 ff. prél. pour : le titre ; Anthoine du Brueil au lecteur, sig. Du Brueil ; Anthoine du Brueil, libraire, aux beaux esprits de ce temps, sixain : *Esprits qui joüissez du Pactole trésor...* sig. Bati lieu d'honneur, et l'extrait du privilège du Roy. — 136 ff. chiff. irrégulièrement (le dernier par erreur 134) et 72 ff. n. chiff.

Ce recueil comprend toutes les pièces de la première édition plus 60 pièces dont une signée et cinquante-neuf anonymes. Comme une pièce est répétée deux fois (1) le nombre exact des pièces ajoutées est de cinquante-neuf, dont une signée et cinquante-huit anonymes ; trente-trois sont nouvelles et vingt-six proviennent des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 1 de la *Muse fol., I liv., 1603* et 25 des *Muses incog., 1604*. Nous avons pu attribuer quarante-six pièces.

Les 47 pièces ajoutées signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Berthelot,	3 pièces dont deux n. s.
Guy de Tours,	26 pièces n. s. : 25 Muses incog., 1604, et 1 Muse fol., 1603.
Malherbe,	1 pièce n. s.
Maynard (Fr.),	1 — n. s.
Motin (Pierre),	9 pièces n. s.
Regnier (Math.),	2 — n. s.
Sigognes,	5 — n. s.

Il est resté 12 pièces ajoutées anonymes.

En résumé cette édition contient 149 pièces : treize signées et cent trente-six anonymes ; cent-sept nouvelles et quarante-deux des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 8 de la *Muse fol., I liv., 1600 ;* 1 *id., I liv., 1603 ;* 1 du *Labyr. récr., I liv., 1602 ;* 32 des *Muses incog., 1604.*

Les 117 pièces signées ou attribuées (2) se répartissent ainsi :

Belleau (Remy),	1 pièce n. s.
Bertaut (Jean),	2 pièces n. s. (des Muses ralliées (IIe p.), 1600 et 1603).

(1) Desdain : *Sortez du creux d'Enfer, Mégère* (de Sigognes), la seconde fois avec sept strophes de plus.
(2) 70 de la première édition et 47 de la deuxième.

Berthelot (*Pierre*),	5 pièces dont une sig. et quatre n. s.
Bouteroue (*Alex.*),	2 — n. s.
D'Amboise (*Hémery*),	1 pièce n. s.
D'Aubigné (*Agrippa*),	1 — n. s.
Daudignier (*Vital*),	1 — n. s.
Du Brueil (*Anthoine*),	1 — (des ff. prél.).
Du Mas (*S.*),	1 — n. s.
Du Ryer (*Isaac*),	1 — n. s. (des Fleurs, 1601).
Guy de Tours,	33 pièces n. s. trente-deux Muses incogn., 1604 et une Muse [fol., 1603.
Hedelin,	1 — n. s. (des Fleurs, 1601).
La Vallettrye (*de*),	5 pièces n. s.
Mailliet (*Marc de*),	1 pièce.
Malherbe,	1 — n. s. (sig. dans le Nouv. Rec., 1609).
Maynard (*Fr.*),	2 pièces n. s. (une du Parnasse. T. I, 1607).
Motin (*Pierre*),	15 — n. s.
Nicolas, secrétaire du Roi,	1 pièce n. s.
Peletier (*Jacques*), *du Mans*,	1 — n. s.
Regnier (*Math.*),	4 pièces n. s.
Ronsard (*P. de*),	10 pièces dont huit de la Muse fol., I liv., 1600.
Rosset (*Fr. de*),	4 pièces n. s.
Sainte-Barbe (*de*),	1 pièce n. s.
Sigognes,	18 pièces n. s.
Auteur des Amours de Lilie,	4 pièces.

Il est resté 32 pièces anonymes.

Paul Lacroix a réimprimé cette édition en 1864 (Bruxelles, Mertens), mais l'exemplaire qu'il a eu en mains ne contenait pas le cahier O (ff. n. p.) ; de ce chef, il a omis huit pièces :

De Margot :	*Devinés comme Margot rend*	(Guy de Tours. Muses incog., 1604).
Moquerie à elle-mesme :	*Jeune beauté qui en rougeur surpasse*	(id.).
D'elle-mesme :	*Tu dis Margot, que sous les Cieux*	(id.).
—	*Ton cas, dis-tu, rid à l'argent*	(id.).
Godemichy :	*L'on m'a dit que le plus souvent*	(Sigognes).
Pour un gentilhomme :	*Ma foy je fus bien de la feste*	(Math. Regnier).
Quatrain :	*Si ce n'est point une chose menteuse*	(Guy de Tours, Muses incog., 1604).
A Philaphte amoureux :	*Afin de te rendre plus beau*	(id.).

Si l'on y ajoute les 41 pièces nouvelles de l'édition suivante, on arrive à 49 pièces manquant à l'édit. P. Lacroix. Cette réimpression est, sinon inexistante, tout au moins sans importance.

III. 1611 (?). — *Les Muses* || *gaillardes,* || *Recüeillies* || *des plus beaux* || *Esprits de ce tem* || *ps. Par A. D. B.* (*Anthoine du Brueil*). || *Parisien.* || *Dernière édition reveuë* || *corrigée, et de beau* || *coup augmentée.* || *A Paris* || *De l'Imprimerie* || *d'Anthoine du* || *Brueil, ruë S. Ja* || *ques, au-dessus de* || *S. Benoist à la* || *Couronne.* || (*S. d.*). *Avec privilège du Roy.* || In-12. (B. N., Ye 2743 Rés.).

4 ff. pour le titre gravé, A. D. B. (Anthoine du Brueil) à N. L. sig. Du Brueil, le sixain,

d'Anthoine du Brueil, sig. *Bati lieu d'honneur* (anagramme de Du Brueil) et l'Extrait du Privilège du Roy, 248 ff. chiff. (le dernier par erreur 246).

A. D. B. Libraire à N. L.

« Monsieur, Voicy un petit hambrelin que je vous présente, qui par ses longs voyages vous racontera des merveilles : il scait joüer divers personnages, et parler plusieurs langues : c'est-à-dire tantost la païsane ; et tantost la courtisane, comme servant à tous usages. Vous voyez qu'il porte sur le front le tiltre de Gaillard, ce qu'à bon droit il mérite, pour estre de pareille humeur : mais ne vous y fiez pas beaucoup, car

Souvenez-vous que sous la fleur plus belle
Des Vipereaux, le venin se recelle.

» Vous sçavez qu'un adverty en vaut deux, je ne vous responds pas de sa fidélité, et si ne croyez mon advis, faictes estat d'avoir souvent en vostre Memento le dernier article de la pastenostre, parce qu'il est tellement seducteur, que si vous plaisez en ses discours, il vous mettra si bien en rut qu'au diable l'une des biches de la ville-neufve qui affranchira le saut sans estre recalfeutrée, et en danger qu'après tant de travaux, sans enfraindre la loy de noz anciens pères, avoir recours à la Circoncision. Puis après le pauvre frère griboüille ce voyant r'avalé le capuchon se desespereroit, ne pouvant plus servir le reste de ses jours qu'à marquer la vaisselle. Voilà, Monsieur mon amy ce que j'avois à vous dire, qui est un assuré témoignage de la bonne volonté que vous porte, et portera à jamais. Vostre très humble serviteur,

Du Brueil. »

Cette troisième édition a dû paraître vers 1611, car elle contient surtout comme pièces nouvelles des poésies d'Isaac Du Ryer, prises dans son *Temps perdu* qui avait eu trois éditions, toutes augmentées et diminuées, de 1608 à 1610.

Elle comprend 183 pièces sans compter celle répétée deux fois (1) ; quarante-et-une sont nouvelles et cent quarante-deux empruntées à l'édition précédente (deuxième édition) mais, par contre, elle ne renferme plus sept pièces de cette édition (2).

Sur les 41 pièces nouvelles une est signée et quarante sont anonymes (neuf de l'auteur des *Amours de Lilie*) dont deux des *Muses incog.*, *1604*. Nous avons pu attribuer vingt-six pièces, en dehors des 9 pièces nouvelles de l'auteur des *Amours de Lilie*.

Voici les auteurs des 36 pièces nouvelles, signées ou attribuées :

Bouteroue (*Alex.*),	1 pièce.
Du Ryer (*Isaac*),	24 pièces n. s. du *Temps perdu*.
Gauchet (*Claude*),	1 pièce n. s. (des Muses incog., 1604).
Guy de Tours,	1 pièce n. s. (des Muses incog., 1604).
Auteur des Amours de Lilie,	9 pièces.

Il est resté cinq pièces nouvelles anonymes.

En résumé les recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 ont fourni 40 pièces à cette édition dont trente des *Muses incog.*, *1604*.

---

(1) Desdain : *Sortez du creux d'Enfer, mégère...* de Sigognes répétée 2 fois comme dans la seconde édition.
(2) Epigr. : à un conseiller de robe courte : *O le petit homme de bien...*

A luy-mesme :	*Maistre Jean, je suis bien mary...*	
Apologie de Don Chayvos :	*Celuy qui penseroit te rendre rigoureux...*	(Guy de Tours, *Muses incog. 1604*).
Sonnet contre Pamphage :	*Ce moufflard au col court et à la panse pleine...*	(*id.*)
Sixain :	*Deux cornards de sergents desquels l'un est camus...*	(*id.*)
Sonnet :	*Osez-vous bien petites babouines...*	(*id.*)
A. M. Laubry :	*Laubry il faut qu'au vray...*	

Les 149 pièces sig. ou attrib. (avec celles des *Amours de Lilie*) se répartissent ainsi :

Belleau (Remy),	1 pièce n. s.
Bertaut (Jean),	2 pièces n. s.
Berthelot (Pierre),	5 pièces, dont une sig. et quatre n. s.
Bouteroue (Alex.),	3 pièces dont deux n. s.
D'Amboise (Hémery),	1 pièce n. s.
D'Aubigné (Agrippa),	1 — n. s.
Daudignier (Vital),	1 — n. s.
Du Brueil (Anthoine),	1 —
Du Mas (S.),	1 — n. s.
Du Ryer (Isaac),	25 pièces n. s.
Gahucet (Cl.),	1 pièce des Muses incog., 1604.
Guy de Tours,	30 pièces n. s. : 29 Muses incog., 1604, et 1 Muse fol., 1603.
Hédelin,	1 — n. s.
La Vallettrye (de),	5 pièces n. s.
Mailliet (Marc de),	1 pièce.
Malherbe,	1 — n. s.
Maynard (Fr.),	2 pièces n. s.
Motin (Pierre),	15 pièces n. s.
Nicolas, secrétaire du roi,	1 pièce n. s.
Peletier (Jacques), du Mans,	1 — n. s.
Regnier (Math.,),	4 pièces n. s.
Ronsard (P. de),	10 pièces.
Rosset (Fr. de),	4 pièces n. s.
Sainte-Barbe (de),	1 pièce n. s.
Sigognes,	18 pièces n. s.
Auteur des Amours de Lilie,	13 pièces.

Il est resté 34 pièces dont nous n'avons pu découvrir les auteurs.

IV. 1613. — Une quatrième édition porte au dernier feuillet *achevé d'imprimer le 2 de janvier 1613*, la pagination est aussi irrégulière que celle de la troisième édition, s. d. (vers 1611) dont elle reproduit le texte. (Cabinet de M. P. Louÿs).

III. — Supplément aux Satyres de Regnier, 1614-1617.

Après la mort de Regnier, le chef de l'école des satiriques laissait derrière lui Motin et Berthelot. Le libraire Anthoine du Brueil qui venait de publier la quatrième édition des *Muses gaillardes* ne croyant pas encore la veine des pièces libres épuisée eut l'idée, assez naturelle d'ailleurs au lendemain de l'expiration du privilège accordé le 23 avril 1608 pour six années à Regnier et cédé par celui-ci à Toussainct du Bray, de compléter les poésies du maître par celles de ses disciples morts ou vivants. A l'édition de 1614 il joignit seulement seize pièces. Trois autres libraires copient son édition ou

imitent son exemple : A Paris, *Martin Gobert* et *Lefevre ;* à Rouen, *Jean du Bosc.* Pour se défendre contre des concurrents aussi avisés, il demande et obtient à la date du 23 septembre 1616 un privilège pour une nouvelle édition des *Satyres de Regnier augmentée de plusieurs pièces de pareille estoffe...* Cette édition de 1616, qui ne porte pas son adresse non plus que les suivantes renferme soixante-douze pièces ; celle de 1617 quatre-vingt-treize en y comprenant les poésies du *sieur de B.* qui ne seront jamais réimprimées et c'est là un chiffre qui ne devait pas être dépassé. Les éditions postérieures à partir de 1635 de Nicolas et Jean de la Coste reproduisent pour les pièces libres de Sigognes, etc., l'édition d'Anthoine du Brueil, 1614.

I. 1614. — *Les* || *satyres* || *du sieur* || *Regnier* || *Derniere edition, reveuë corrigee, et de beaucoup augmentée, tant par les sieurs de Sigogne,* || *et de Berthelot, qu'autres des plus* || *signalez Poëtes de ce temps.* || *Dediees au Roy.* || *A Paris,* || *De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, ruë* || *S. Jacques, au-dessus de S. Benoist, à la Couronne.* || *M.DC.XIV (1614).* || In-8 (B. N., Ye 7521) (1).

4 ff. pour le titre, l'épitre dédic : Au Roy sig. Regnier et une ode de Motin à Regnier sur ses satyres : *Qui de nous se pourroit venter*, 123 ff. chiff. et 1 ff. pour le privilège.

Au ff. 93 : *Autres* || *satyres* || *et* || *Folastreries, tant* || *des sieurs de Sigogne, et Berthelot,* || *qu'autres des plus signalez* || *Poëtes de ce temps.* ||

Le privilège de cette édition est celui de l'édition originale daté du 13 avril 1608 et donné pour six ans, mais il n'est pas suivi de la cession qu'en avait faite Regnier à Toussainct du Bray le 13 mai 1608, ce qui prouve que cette édition de 1614 a été imprimée après le 13 avril 1614. Il semble que jusqu'au 23 septembre 1616, date d'un nouveau privilège accordé à Anthoine du Brueil, les libraires ont eu toute liberté de faire imprimer les *Satyres de Regnier.*

Les *Autres satyres et Folastreries...* contiennent 16 pièces dont une seule signée sur lesquelles treize avaient paru dans les recueils libres publiés depuis 1600 : 11 des *Muses gail., 1609 ;* 1 des *Muses incog., 1604 ;* et 1 de la *Muse fol., I liv., 1600.* Nous avons pu attribuer 13 pièces.

Les 14 pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Berthelot (*Pierre*),	2 pièces des Muses gail., 1609 : une sig. et une n. s.
Bouteroue (*Alex.*),	2 pièces n. s. des Muses gail., 1609.
Desportes (*Philippe*),	1 pièce n. s. du Parnasse. T. II, 1607.
Guy de Tours,	1 — n. s. des Muses incog., 1604.
Motin (*Pierre*),	3 pièces n. s. des Muses gail., 1609.
Sigognes,	5 — dont deux nouvelles (une du Parnasse, T. II, 1607) et trois des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 2 des Muses gail., 1609, et 1 de la Muse fol., I liv., 1600.

(1) La description par M. Henri Cherrier de cette édition de 1614 est différente. L'exemplaire qu'il a eu en mains porte : *tant par le sieur de Sigogne que de Berthelot* et pour les Folastreries : *tant des sieurs de Sigonne et Bertelot.*

Il est resté 2 pièces anonymes.

Il a paru, en 1614, quatre autres éditions des *Satyres de Regnier* :

Les Satyres du sieur Regnier. Derniere Edition... A Paris, pour Martin Gobert, au Palais, en la gallerie des Prisonniers. M.DC.XIV (*1614*). *Avec privilege du Roy.* In-8 de 4 ff. et 124 ff.

Id. id. *Paris, Lefevre, M.DC.XIV* (*1614*). In-8.

Les Satyres du sieur Regnier, reveues et augmentées de nouveau. Dediees au Roy. A Rouen, chez Jean du Bosc, dans la Court du Palais, M.DC.XIV (*1614*). In-8 de 4 ff. et 130 ff.

Cette édition contient, comme celles ci-dessus, les *Autres Satyres et Follastreries tant du sieur de Sigonne* (sic) *qu'autres des plus signalés poètes de ce temps.*

Les Satyres du sieur Regnier, reveues et augmentées de nouveau. Dédiees au Roy. A Paris, par Abraham Guillemau, M.DC.XIV (*1614*). In-12 de 155 p.

Cette édition ne renferme que les œuvres de Regnier, elle copie celle de 1613.

II. 1616. — *Les* || *satyres* || *et* || *autres œuvres* || *Folastres du S*r *Regnier.* || *Derniere Edition reveuë, corrigée et* || *augmentée de plusieurs pieces de pa-* || *reille estoffe, tant des Sieurs de Sigo* || *gne, Motin,* || *Touvant, et Bertelot,* || *qu'autres des plus beaux Esprits de ce* || *temps.* || *A Paris* || *chez Samuel Thiboust, au Palais en la gallerie des prisonniers.* || *M.DC.XVI* (*1616*). || *Avec privilege du Roy.* || In-8 (B. N., Ye 7523).

4 ff. pour le titre et les pièces prél. de l'éd. précédente, 198 ff. chiff. (la pag. passe du ff. 115 au ff. 119), 1 ff. n. chiff. pour le priv. daté du 23 sept. 1616 et 1 ff. bl.

Voici le texte du privilège accordé à Anthoine du Brueil :

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à nos amez et feaux conseillers, les gens tenans nostre cour de parlement de Paris prevost du dit lieu, seneschaux de Lyon, Poitou, en leurs lieutenans, et à tous autres nos juges et officiers qu'il appartiendra, salut. Nostre bien-aymé Anthoine du Brueil, marchand libraire juré en nostre bonne ville de Paris, nous a humblement fait remonstrer qu'il a avec frais recouvert un livre intitulé : *Les satyres et autres œuvres de feu le sieur Regnier*, reveues, corrigées, augmentées de plusieurs pièces de pareille estoffe, tant des sieurs de Sigogne, Motin, Touvant et Berthelot, qu'autres des plus beaux esprits de ce temps. Lequel livre il desireroit imprimer ou faire imprimer, vendre et distribuer ; mais craignant qu'après avoir fait les fraiz qu'il conviendra faire pour ladite impression, quelques autres marchands libraires et imprimeurs le voulussent aussi imprimer ou faire imprimer, ce qui seroit le frustrer du fruit qu'il espere de ses labeurs, et luy faire recevoir perte et dommage, nous, pour ces causes, et autres considérations à ce nous mouvans, desirans que ledit du Brueil ne soit frustré de ses peines et travaux, luy avons permis et permettons iceluy livre imprimer, vendre et distribuer en cestuy royaume en tel volume et caractère que bon luy semblera, et ce, pendant l'espace de six ans, à commencer du jour que ledit livre sera achevé d'imprimer, sans que pendant ledit temps aucuns autres puissent l'imprimer, vendre ny distribuer en cestuy nostre royaume, sans le consentement dudit du Brueil, et ce à peine de cinq cents livres d'amende, applicables moitié aux pauvres, moitié audit suppliant, et confiscation de tous exemplaires qui se trouveront d'autre impression, et, de tous despens, dommages et interest. Si nous mandons à chacun de vous, que du contenu au present privilege, vous fassiez et souffriez entierement jouyr ledit du Brueil, sans permettre qu'il luy soit fait empeschement ny trouble ; voulant que mettant par luy bref extrait dudit privilege au commencement ou à la fin de chaque

exemplaire il soit tenu pour deuement signifié. Car tel est nostre plaisir, nonobstant opposition quelconque.

Donné à Paris, le 23 septembre l'an mil six-cent-treize et de nostre règne le septiesme.

Par le Conseil

Signé : DE VERNESON.

Ce privilège fut partagé probablement par Anthoine du Brueil avec Toussainct du Bray, Samuel Thiboust, Rollin Baragnes et Ch. Sevestre. Chose curieuse, on n'a point rencontré jusqu'ici d'exemplaires au nom d'Anthoine du Brueil (1).

Cette édition ne présente pas comme la précédente une partie séparée : au ff. 100 commencent les pièces étrangères à Regnier.

Les ff. 100 à 198 renferment 72 pièces dont les seize de l'édition précédente (1 sig.), les autres sont anonymes. Sur ces 72 pièces trente-neuf sont nouvelles et trente-trois proviennent des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 (2) : 12 des *Satyres bast., 1615 ;* 1 du *Labyr. amour, 1610 ;* 17 des *Muses gail., 1609 ;* 2 des *Muses incog., 1604 ;* 1 de la *Muse fol., I liv., 1600.* Nous avons pu attribuer 30 pièces.

Les 31 pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Beauxoncles (Ch. de),	2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Berthelot (Pierre),	4 pièces dont deux n. s. des Muses gail., 1609, et deux de l'éd. préc. (1 sig.).
Bouteroue (Alex.),	2 pièces n. s. de l'éd. préc., 1614.
Desportes (Philippe),	1 pièce n. s. id.
Guy de Tours,	2 pièces n. s. des Muses incog., 1604, dont celle de l'éd. préc., 1614.
Jodelle (Est.),	1 — n. s. du Labyr. amour, I liv., 1610.
Le Breton (G.),	1 — n. s. des Satyres bast., 1615.
Le Loyer (Pierre),	1 — n. s. id.
Malherbe,	1 — n. s.
Motin (Pierre),	3 pièces n. s. de l'éd. préc., 1614.
Muret (Marc Antoine de),	1 pièce n. s.
Regnier (Math.),	3 pièces n. s. dont deux nouv., et une des Muses gail., 1609.
Rosset (Fr. de),	1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.
Sigognes,	8 pièces n. s. dont une nouv., deux des Muses gail., 1609 et cinq de l'éd. préc., 1614.

Il est resté 41 pièces anonymes.

Il y a naturellement des exempl. aux noms : de *Toussainct du Bray en la gallerie des Prisonniers;* de *Rollin Baragnes, tenant sa boutique au Palais sur les degrés de la grande salle,* et de *Charles Sevestre, sur le Pont-Neuf, devant le cheval de bronze* (B. A., 8965).

(1) M. Henri Cherrier (Bibliogr. de Mathurin Regnier) pour expliquer le priv. au nom d'Anthoine du Brueil a dit que « Toussainct du Bray en cédant son office à Du Brueil a fait confirmer ce priv. et proroger de six années. » C'est là, croyons-nous, une double erreur : Jamais Toussainct du Bray n'a cédé son *office* et depuis le 13 avril 1614, le priv. obtenu par Regnier en 1608 et cédé le 13 mai suivant à Toussainct du Bray, était expiré, ce qui avait permis à Du Brueil, à Martin Gobert, à Abraham Guillemau, ainsi qu'au rouennais Jean du Bosc de donner leurs éditions de 1614.

M. H. Cherrier ne cite pas le tirage avec le nom de Ch. Sevestre.

(2) Sans compter 2 pièces anonymes qui avaient paru dans le *Parnasse. T. II, 1607.*

III. 1617. — *Les* || *Satyres* || *et* || *autres œuvres* || *Folastres du S*[r] *Regnier.* || *Derniere Edition, reveuë, corrigee et augmen-* || *tée de plusieurs pieces de pareille estoffe, tant* || *des Sieurs de Sigogne, Motin, Touvent et* || *Bertelot, qu'autres des plus beaux Esprits de* || *ce temps.* || *A Paris* || *chez Pierre Chevallier près les Maturhins* (sic), || *à l'Image Saint-Pierre.* || *M.DC.XVII* (*1617*). || *Avec privilege du Roy.* || (B. N., Ye 7524).

4 ff. pour les pièces prél. de l'édition précédente, 201 ff. chiff. (la pag. saute du ff. 115 au ff. 119) 34 p. chiff. 203 à 233 et 1 ff. pour le priv. du 23 septembre 1616.

Cette édition contient toutes les pièces de la précédente et *l'Escume des œuvres poétiques du sieur de B.* : 21 pièces ff. 199 à 201 et pp. 203 à 233, soit 93 pièces. Dix-neuf poésies du sieur de B. n'ont pas été reproduites dans les éditions postérieures des recueils libres, deux seulement se lisent dans le *Cabinet satyrique, 1618.*

On rencontre cette édition avec le nom d'autres libraires :

Les Satyres et autres œuvres folastres du sieur Regnier... Paris, Pierre Rocolet, en la grande salle du Palais joignant la chambre des consultations, M.DC.XVII (1617). In-8.

id. *Paris, Claude Collet, au Palais, en la gallerie des Prisonniers, M.DC.XVII* (1617). In-8.

id. *Paris, David Gillet, sur le Pont-Neuf, M.DC.XVII* (1617). In-8.

Il a paru cette même année à Lyon une édition qui reproduit celle de Paris *Abraham Guillemau, 1614*, c'est-à-dire sans les pièces libres de Sigognes, Motin, etc. :

Les Satyres du sieur Regnier, reveües et augmentées de nouveau. Dediées au Roy. Lyon, Claude Chaland, M.DC.XVII (1617). In-12.

En 1619, Anthoine Estoc et Pierre Billaine ont publié également les *Satyres de Regnier*, toujours sans les pièces libres de Sigognes, etc., sous le titre : *Les Satyres du sieur Regnier. Dediées au Roy. Dernière édition, reveüe et corrigée de nouveau.*

IV. 1621. — *Les* || *Satyres* || *et autres œuvres* || *Folastres du S*[r] *Regnier* || *Derniere édition, reveuë, corrigée et* || *augmentée de plusieurs pieces de pareille estoffe, tant des sieurs de Sigogne, Mo-* || *tin, Touvant et Bertelot, qu'autres des* || *plus beaux Esprits de ce temps.* || *A Rouen,* || *chez la vefve Du Bosc, tenant sa bou-* || *tique dans la Cour du Palais.* || *M.DC.XXI* (*1621*). In-8. (B. N., Ye 7525).

4 ff., 195 ff. chiff. et 1 ff. bl.

Cette édition qui copie celle de Paris, Samuel Thiboust, 1616, ne renferme qu'une pièce nouvelle : Vers présentés au Roy par Théophile : *Celuy qui lance le tonnerre.*

V. 1625. — *Les satyres* || *du Sr Regnier* || *Reveuës, corrigées et augmentées* || *de plusieurs Satyres* || *des Sieurs de Sigogne, Motin, Touvant, et* || *Bertelot, qu'autres des plus* || *beaux Esprits de ce temps.* || *A Rouen,* || *chez Jacques Besongne, dans la* || *Cour du Palais.* || *M.DC.XXV (1625).* || In-8 de 4 ff. et 195 ff. chiff. (B. A).

Pas de privilège. Texte de 1621.

(même titre) id. 1626. In-8.

Sous la date de 1626, on rencontre encore une autre édition de Regnier, mais qui n'a pas les pièces libres « d'autre estoffe. »

Les Satyres du sieur Regnier. Revues et augmentées de nouveau. Dédiées au Roy. A Lyon, chez Jean L'Autret, 1626. Petit in-12.

Pour les éditions publiées de 1627 à 1647, voir notice sur Regnier (Mathurin) : Bibliographie.

Supplément aux Bigarrures d'Estienne Tabourot, 1614 (Paris, Jean III Richer).

S'il pouvait exister encore un doute sur la vogue croissante des recueils satiriques, la tentative de Jean III Richer (1) se produisant parallèlement à celle d'Anthoine du Brueil le dissiperait. Les deux imprimeurs-libraires ont eu au même moment la même inspiration : Le premier en enrichissant une nouvelle édition des *Bigarrures* d'Estienne Tabourot de 60 pièces françaises et latines (2) (parce que cet ouvrage avait vieilli, et comme il était un peu l'*Art poétique* de l'époque, Richer a voulu le mettre au goût du jour) ; le second en faisant des *Satyres de Regnier*, une anthologie des meilleurs vers libres du temps. Chose à noter, si le supplément de 70 pages ajouté à la fin du premier livre des *Bigarrures* ne comprend aucune des pièces nouvelles des *Satyres de Regnier* de *1614* (3), il n'en est pas moins puisé aux mêmes sources ; on y rencontre des pièces de Sigognes, de Motin et de Berthelot qui paraissent ici pour la première fois et qui sont parmi les plus intéressantes de leur œuvre : L'âme de Cabroche (ou Caboche) parlant à deux courtisanes, le Dialogue de Perrette parlant à la divine Macette (sans titre) dont un fragment avait paru dans les *Muses gaillardes* de *1609* (4), la description d'un nez,

---

(1) Une addition nouvelle aux *Bigarrures de 1614* est sig. des initiales I. R. C'est donc bien Jean III Richer l'imprimeur qui avait composé le Supplément des *Bigarrures* (P. Louÿs).

(2) Ce supplément nous avait échappé, il n'a pas été reproduit dans les éditions rouennaises, à peu près les seules à notre connaissance publiées de 1616 à 1661 ; on ne le trouve que dans l'édition de Paris, 1662, qui a été partagée entre plusieurs libraires. M. Pierre Louÿs nous l'a signalé en nous en envoyant le dépouillement.

(3) Ces deux Suppléments n'ont de commun qu'une pièce qui avait paru dans les *Muses gaillardes, 1609.*

(4) *A l'eur que j'entre au couple.*

etc., etc., toutes de Sigognes ; le Dialogue du Jacquemard et de la Samaritaine du Pont-Neuf, etc., de Motin ; la célèbre réponse de Berthelot qui mit un jour Malherbe si fort en colère parce qu'elle était drôle et qu'elle avait touché juste, etc., etc. Ce n'est donc pas sans raison, on le voit, que l'édition des *Bigarrures* de 1614 figure ici au nombre des florilèges libertins.

Voici la collation exacte de l'édition des *Bigarrures de 1614 :*

Les || *bigarrures* || *et touches du* || *Seigneur des Accords.* || *Avec les apophtegmes du* || *Sieur Gaulard :* | *et les escraignes* || *Dijonnoises,* || *Dernière édition.* || *De nouveau augmentée de plusieurs Epitaphes,* || *Dialogues, et ingénieuses équivoques.* || *A Paris,* || *par Jean Richer, ruë Sainct Jean de* || *Latran, à l'Arbre verdoyant.* || *M.DC.XIV (1614 ou 1615).* || *Avec privilège du Roy.* | In-12 (Cabinet de M. P. Louÿs).

12 ff. prél. pour le titre; une pièce latine; Theodecte au Seigneur des Accords (en vers) : *Des Accords tes Bigarrures;* Avant-propos de l'autheur sur les impressions de ce livre, daté de Veronney ce XV de Septembre 1584 ; André Pasquet au Lecteur, S. ; Préface du Seigneur des Accords; la table des chapitres et le portrait sur bois de Tabourot, âgé de 35 ans avec la date de 1584, au bas un quatrain : *Quiconque voit icy le Seigneur des Accords.* — Ff. 1 à 222 chiff.

Au ff. 187v : *Epitaphes adjoustez en ceste nouvelle réimpression ;* au ff. 205 : *Autres sortes de Vers, en Dialogues et descriptions, adjoustées sur la fin de ces Bigarrures, que l'on n'a voulu mettre dans les Chapitres, afin de ne confondre ce qui est de l'Autheur des Bigarrures, et de l'Adjonction d'autruy.*

A la suite : *Le quatriesme* || *des bigarrures* || *du seigneur des* || *Accords.* || *A Paris... M.DC.XIV* (*1614*). *Avec privilège du Roy* || 4 ff. pour le titre, un sonnet au Seigneur des Accords: *Le parterre égalé d'une raze campagne*, un avis *Au Lecteur* et le même portr. de Tabourot ; — ff. 1 à 50 chiff.— *Les* || *Touches* || *du seigneur* || *des Accords* || (suivent 4 vers). || *A Paris... M.DC.XIV* (*1614*). || 64 ff. chiff., les ff. 1 à 4 comprenant le titre, sur l'intitulation du livre, vers élégiaques à Estienne Tabourot sur ses Touches : *Le grand Ronsard comme parfaict poète* sig. A de Rossant I. C. ; sonnet : l'autheur : *Quand premier entre nous tu fais voir à la France* sig. I. Bouchart, médecin dijonnois, et le portr. de Tabourot. — *Les contes* || *facetieux* || *du sieur Gaulard* || *gentil-homme de la* || *France Comté bourguignotte.* || *A Guillaume Nicolas, Sr de Popincourt,* || *Controolleur general de l'artillerie* || *de Bourgongne, Brie et* || *Champagne.* || *A Paris... M.DC.XIV* (*1614*). || 59 ff. chiff., au verso du titre le portr. du sieur Gaulard... avec quatrain. — *Les* || *escraignes* || *dijonnoises.* || *Recueillies par le sieur des* || *Accords.* || *A Paris... M.DC.XIV* (*1614*) || 60 ff. chiff.

Ce supplément aux *Bigarrures de 1614* contient 47 poésies françaises, une épitaphe en prose (celle de M. de Béthune) et une douzaine d'épitaphes latines.

Sur les 47 pièces françaises cinq sont signées et quarante-deux anonymes ; 43 pièces sont nouvelles et 4 avaient paru dans les *Muses gail., 1609.* — Nous avons pu attribuer dix-sept pièces.

Les 22 pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Berthelot (Pierre),	1	pièce n. s. sans compter celle qui lui a été attribuée à tort par le Ms. du Musée Condé (1).
Du Perron (cardinal),	1	pièce qui avait paru dans le Parnasse de 1607, mais non sig.
Montgaillard,	2	pièces n. s.
Motin (Pierre).	6	pièces dont une sig. (Muses gail., 1609) et cinq n. s. (une des Satyr. Regnier (S.) 1614).
Nicolas, secrétaire du Roi,	1	pièce n. s. des Muses gail., 1609.
Regnier (Mathurin),	1	pièce n. s. sans compter celle qui est de Sigognes attribuée à Regnier par le Ms. du Musée Condé (2).
Sigognes,	10	pièces, trois sig. et sept n. s. dont deux (une sig et une n. s.) des Muses gail., 1609 (3).

Il est resté 25 pièces anonymes.

Anthoine ESTOC

Satyres bastardes, 1615. — Recueil des plus excellans vers satyriques, 1617.
Cabinet satyrique, 1618 et 1619. — Délices satyriques, 1620.
Parnasse satyrique et Quintessence satyrique, 1622, 1623, et 1625 (?)

Nous entrons avec les *Satyres bastardes* dans la série des grandes anthologies libres et satiriques qui finiront avec le *Parnasse* et la *Quintessence satyrique*. Tous ces recueils, à l'exception cependant du *Cabinet satyrique*, ont eu un seul collecteur et éditeur : Anthoine Estoc, qui a partagé son privilège du *Cabinet satyrique* successivement avec Pierre Billaine. l'éditeur des *Œuvres de Théophile*, et avec Antoine de Sommaville.

I. — Satyres bastardes du Cadet Angoulevent, 1615.

Estoc, voulant suivre la même voie qu'Anthoine du Brueil, tâte le terrain avec les *Satyres bastardes du Cadet Angoulevent*. Sous ce titre il semble donner non un recueil collectif, mais si on en croit l'épître dédicatoire un recueil appartenant à un seul auteur. *Angoulevent* c'est Nicolas Joubert, le *Prince des Sots*, mais le *Cadet Angoulevent* est un personnage imaginaire qui cache simplement Anthoine Estoc. Du Brueil avait cherché à recueillir le plus grand nombre possible de pièces inédites appartenant à des écrivains

(1) *Sortez du creux d'enfer, Megère* (de Sigognes).
(2) *Je peins (ou Je chante) une barbe peignée* (id.)
(3) Sans compter le fragment du Dialogue de Perrette à la divine Macette : *A l'eure que j'entre au couple* des Muses gail., 1609. Ce Dialogue : *Plus luisante que n'est du verre*, se trouve ici intégralement pour la première fois, mais confondu avec l'Ame de Cabroche... : *Au plus creux des ronces fortes*.

vivants ou morts depuis peu d'années comme Sigognes, Berthelot, Motin, etc. Estoc, au contraire, moissonne en grande partie dans les œuvres des poètes du seizième siècle. Il ne prend à chacun d'eux qu'un petit nombre de pièces de façon à ne pas attirer l'attention et à laisser à sa publication une apparence de nouveauté. C'est bien un essai que tentait Estoc avec les *Satyres bastardes* puisqu'il a négligé de solliciter un privilège qui lui aurait été certainement accordé ; il a omis volontairement son nom et son adresse au bas du titre, il s'est contenté d'indiquer le lieu et la date.

Les || *satyres* || *bastardes et* || *autres œuvres* || *folastres du Cadet An-* || *goulevent* || *Quatrain.* ||

Quiconque aura le mal de ratte,
Lisant ces vers gays et joyeux :
Je veux mourir s'il ne s'esclatte
De rire, et ne pleure des yeux.

|| *A Paris,* || *M.DC.XV (1615).* || In-12. (B. A., et Cabinet de M. P. Louÿs).

3 ff. et 168 ff. chiff. (les 4 derniers chiff. par erreur 162, 162, 163 et 164). Comme deux ff. ont été omis dans la pagination, le volume a réellement 3 ff. et 170 ff. chiff.

Epistre du cadet Angoulevent à la venerable Macette. Adressée aux commis de la deesse Venus.

Salut et bon prouface.

« La renommée des putréfactions de Macette qui s'est estendue depuis les isles de Tremble-Fesses jusques au promontoire du Cocuage, et qui mesme a grimpé de beaucoup sur la grandeur de ma principauté célèbre, a fait que j'ay entrepris de luy dedier ce que mes gaudissantes recreations ont produit hors des entrailles de mon esprit. Enfin, ce sont mes *Satyres bastardes* que je te dedie, ô grande maquignonne de Vénus ! afin de resjouir ton esprit au divertissement de tes plus veneriques occupations. Tu y verras les effects de tes enseignemens, depeints au naturel et comme les tableaux d'Arétin, les humeurs, les gestes et les appetits des vestales de Venus, descrites pour estre admirées des yeux de l'esprit. Que le boyau culier de tes lubriques desirs tressaute donc de joye de la dedicace que je faits de mon livre à ta venerique signorie, te resjoüissant, *usque ad lacrymas*, que ton renom, desjà tant cogneu, sera par delà le ciel Empirée magnifié, celebré, ratifié et loüangé par le bon génie de mon livre, que tous bons frelaux et bonnes commeres verront de bon œil, y voyant à son front satyrique ton nom pour deffenseur et dieu tutellaire, et tenant en main l'aspergès de Priape, beniront tous sa naissante prospérité, t'y recognoissant pour maraine, et pour pere celuy qui demeurera, jusques au crevé, le serviteur de tes malhonnestes graces.

Le Cadet Angoulevent. »

Sous cette signature fantaisiste il faut mettre le nom d'Anthoine Estoc.

Ce recueil collectif contient 168 pièces toutes anonymes : trente-quatre avaient paru dans les recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 ; 2 dans le *Sup.* aux *Bigarr.* ; 2 dans les *Satyr. Regnier* (*S.*), *1614;* 1 dans le *Labyr. d'amour, 1611 ;* 7 dans les *Muses gail.*, *s. d. ;* 1 dans les *Muses gail.*, *1609 ;* 17 dans les *Muses incog.*, *1604 ;* 3 dans la *Muse fol.*, *I liv.*, *1600 :* 1 dans le *IIe liv.*, *1603 ;* et douze dans les florilèges antérieurs à 1600, soit ensemble 46 pièces déjà imprimées. Il est donc resté cent vingt-deux pièces nouvelles, c'est-à-dire qui n'étaient pas dans les recueils libres publiés depuis 1600. Nous avons pu attribuer 112 pièces appartenant aux auteurs suivants :

Baif (J. A. de),	1 pièce n. s.
Beaujeu (Ch. de),	1 — n. s.
Beaulieu (E. de),	1 — n. s.
Beauxoncles (Ch. de),	4 pièces n. s.
Beroalde de Verville,	1 pièce n. s. des Muses incogn., 1604.
Berthelot (Pierre),	1 — n. s.
Blanchon (Joachim),	1 — n. s.
Boyssières (J. de),	8 pièces n. s.
Cornu (P. de),	2 — n. s.
D'Aurigny (Gilles),	2 — n. s.
Desportes (Philippe),	1 pièce n. s. des Satyres Regnier (S.), 1614.
Durand (Estienne),	3 pièces n. s.
Du Ryer (Isaac),	8 pièces n. s. dont sept des Muses gail., s. d.
Du Souhait,	1 pièce n. s. du Labyr. d'amour, 1611.
Fontaine (Ch.),	1 pièce n. s.
Gauchet (Cl.),	1 — n. s. de la Muse fol., I liv., 1600.
Guy de Tours,	24 pièces n. s. dont seize des Muses incog., 1604.
Jamet (Lyon),	1 pièce n. s.
Jamyn (Amadis),	1 — n. s. de la Muse fol., II liv., 1603.
La Vallettrye (de),	4 pièces n. s.
Le Breton (G.),	4 pièces n. s. dont une de la Muse fol., I liv., 1600.
Le Loyer (Pierre),	1 pièce n. s.
L. H.,	1 — n. s.
Louvencourt (Fr. de),	2 pièces n. s.
Marot (Clément),	6 — n. s.
Montgaillard,	4 — n. s. dont deux du Sup. aux Bigarr., 1614.
Muret (Marc Antoine de),	1 pièce n. s. et sig. La Rose dans le Cabinet satyr., 1618.
P. C.,	1 pièce n. s.
Regnier (Math.),	1 — n. s.
Rosset (Fr. de),	1 — n. s.
Saint-Romard,	2 pièces n. s.
Sigognes,	2 — n. s. dont une des Muses gail., 1609, et une des Satyr. Regnier (S.), 1614.
Tahureau,	4 — n. s.
Turrin (Cl.),	2 — n. s.
Vauquelin de La Fresnaye,	9 — n. s.
Vermeil (Abraham de),	4 — n. s.

Il est resté 56 pièces anonymes.

Les *Satyres bastardes et autres œuvres folastres du Cadet Angoulevent* ont été réimprimées au XIXe siècle pour une Société de Bibliophiles à 106 expl. numérotés. (*A Quimper-Corentins par les presses de la Société, 1865*) (Bruxelles-Mertens).

II. — Recueil des plus excellans vers satyriques, 1617.

Enhardi par le bon accueil qu'avaient reçu les *Satyres bastardes,* Estoc prépare une anthologie libre et satirique qui devait laisser assez loin derrière elle celles dues à ses devanciers au point de vue du cynisme de l'expression et du choix des sujets érotiques; il l'a présentée pleine des promesses... qu'elle tenait. Il sollicite donc et obtient un privilège pour le *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps.* Cette fois, il n'avait pas hésité à chercher, comme il le dit dans sa préface, « tout ce qui était sorti de *risible* et de *jovial* de la plume des plus beaux esprits de la France ». *Risible* et *jovial* ne caractérisent qu'imparfaitement les pièces de ce florilège, aussi, un peu plus loin, s'élève-t-il à l'avance contre les critiques de « quelques visages sévères et hypocrites censeurs (qui semblent des Curies, peut-estre vivent en Epicuriens) qui seront tentés de reprendre de *libre franchise et de trop de lasciveté* les autheurs de pièces que tu pourras lire icy que leur respondront pour moy et moy pour eux ce que Pline disoit en pareil cas à semblable qu'eux :

Nostre vers est lascif : mais nostre vie est bonne,
Le vice estant cogneu, librement s'abandonne. »

Voilà qui est parlé net. Nous ne suivrons pas Estoc dans son plaidoyer dont il était le premier à ne pas croire un mot. Ce qu'il escomptait, c'était le succès, et le succès allait répondre complètement à son attente, mais non tout d'abord sous la forme où il l'attendait.

Recueil des plus || *excellans* || *vers satyriques* || *de ce temps.* || *Trouvez dans les Cabinets des sieurs* || *Sigognes, Regnier, Motin, qu'au-* || *tres, des plus signalez Poëtes* || *de ce siècle.* || *A Paris,* || *chez Anthoine Estoc au Palais, en la gal-* || *lerie des prisonniers, près la Chancellerie.* || *M.DC.XVII* (*1617*). || *Avec Privilège du Roy.* || In-12 (B. A., et Cabinet de M. P. Louÿs).

6 ff. prél. pour le titre ; l'avis « Au Lecteur »; deux quatrains anonymes : Sur le présent livre, *Vous autres que l'Amour regarde de travers ;* Aux dames, *Dames qui tombez à l'envers,* et le privilège du Roy. — 222 ff. chiff.

Voici le texte de l'avis « Au Lecteur ».

« Ton desir et ta curiosité sont contentées en ce present qui t'est fait icy (Amy Lecteur) Qui sont les vers picquans et Satyriques des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, et autres Poëtes excellans de ce siècle, que la rareté avoit si long-temps tenus dessous les ombres d'un morne silence, et qui pour estre trop chers à ceux mesme qui leurs (sic) avoient donné naissance n'en vouloient obliger le public, redoutant son ingratitude, qui bien que grande ordinairement ne me donnera sujet néantmoins de relever de loüanges, les personnages dont je te parle : Car ce faisant ce seroit en amoindrir la gloire, qui porte leurs merites écrits en l'Eternité. à la prononciation de leur seul nom. Te suffise donc de sçavoir, que c'est ce dequoy tant de gallands esprits ont parlé, et ce que tant de belles ames ont souhaitté, qui se presente à toy, et que tu verras sans aucun manquement, tout ce qui est sorty de risible et de jovial de la plume des plus beaux esprits de la France. Et pour t'en faire jouyr avec plus de contentement, mon soing a esté de remettre en leur premier estre et vraye intelligence quelques pièces qui ont esté cy devant

imprimées, manques et défectueuses en leurs plus naïfves parties, et d'en rechercher d'autres nouvelles dans les coings les plus retirez des cabinets, tant des chers nourrissons des Muses, qui ont cy devant vescu plains de gloire, que de ceux qui tous les jours les caressent encore, à fin que les plus superbes Monarques s'éternisent par elles en cest Univers. : « Néantmoins encore que cela soit (Lecteur) j'ay une apprehension en mon ame, en te faisant le present que je te faicts, qui est que quelques visages severes ou hypocrites censeurs (qui semblent des Curies, peut-estre vivent en Epicuriens) ne reprennent de libre franchise, et de trop de lasciveté, les autheurs des pièces que tu pourras lire icy, qui leurs respondront pour moy, et moy pour eux, ce que Pline disoit en pareil cas à de semblables qu'eux :

Nostre vers est lascif : mais nostre vie est bonne,
Le vice estant cogneu, librement s'abandonne.

C'est ce qui monstre la laideur du vice, que le decouvrir, et parler franchement de sa salleté, c'est rompre ses charmes et sa lubricité ; A tel sujet Apulee, Petrone, et milles autres qui ont librement parlé sans deguiser matiere et bien que leur Muse fut recogneuë lascive, leur vie se trouvoit exempte de reprehension : Juges-en le mesme de ce livre, et de ses Autheurs, qui le presentent à ton beau jugement ou intention de decouvrir par luy l'effronterie et l'usage trop commun de la volupté, et non pour en embrasser les sales plaisirs et la brutalité. Ce qui fera que par le premier tu trouveras mon present utile, et par le dernier plus nuisible que delectable. Mais soit que ce soit (Lecteur) si mon labeur ne t'est agréable, ne jette tes yeux sur ce livre, à fin de le lire, ou bien si tu me faits la faveur de le lire, faits-moy pareillement celle d'oublier ce que tu auras leu, ou si tu ne l'oublies supportes-en amiablement les défaux, je t'en conjure : Car aussi bien n'est-ce qu'un passe-temps de Carneval, que je te présente, et qui (soit que tu vueilles, ou ne vueilles pas) ne sera autre chose que ce qu'il est. Adieu ».

et du Privilège du Roy :

Louys, Par la grace de Dieu, Roy de France, et de Navarre. A nos amez et feaux Conseillers, les gens tenans nostre Cour de Parlement de Paris, Prevost dudit lieu, Seneschaux de Lyon, Poictou, ou leurs Lieutenans, et à tous autres nos Juges et Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien aymé Anthoine Estoc, marchand Libraire en nostre bonne ville de Paris, nous a humblement fait remonstrer, qu'il a avec fraiz recouvert un livre intitulé, *Recueil des plus excellans Vers Satyriques de ce temps : Trouvez dans les Cabinets des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, qu'autres des plus signalez Poëtes de ce siècle.* Lequel livre il desireroit Imprimer ou faire imprimer, vendre et distribuer : mais craignant qu'après avoir fait les fraiz qu'il conviendra faire pour ladite Impression, quelqu'autres marchands Libraires et Imprimeurs le voulussent aussi Imprimer, ou faire Imprimer : Ce qui seroit le frustrer du fruict qu'il espere de ses labeurs, et luy faire recevoir perte et dommage. Nous pour ses (sic) causes, et autres considérations à ce nous mouvans, desirans que ledit Estoc ne soit frustré de ses peines et travaux, luy avons permis et permettons iceluy livre Imprimer, vendre et distribuer en cestuy nostre Royaume, en tel volume et caractère que bon luy semblera, et cependant l'espace de six ans, à commencer du jour que ledit livre sera achevé d'Imprimer, sans que pendant ledit temps aucuns autres le puissent Imprimer, vendre, ny distribuer en tout et par tout cestuy nostre Royaume, sans le consentement dudit Estoc et ce à peine de cinq cens livres d'amende, applicables moytié aux pauvres, moytié audit suppliant, et confiscation de tous exemplaires qui se trouveront d'autre Impression, et de tous despens dommages et intérests. Car tel est nostre plaisir, nonobstant oppositions quelsconques. Donné à Paris, le 12 d'octobre 1616. Et de nostre regne le septienne.

Par le Conseil

Signé : De Verneson. »

Ce recueil n'a pour ainsi dire rien emprunté au précédent, quelques pièces seulement (1). Il comprend 220 pièces dont quatre-vingt-quatorze sont signées et cent vingt-six anonymes. Soixante-deux provenaient des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 4 des *Satyr. Regnier* (*S.*), *1616 ;* 3, *id.* (*S.*), *1614 ;* 2 *Satyres bast.*, *1615 :* 18 *Sup.* aux *Bigarr.*, *1614 ;*

(1) 2 de Sigognes, 1 de Desportes, 2 de Vermeil, 1 anonyme.

1 des *Muses gail., s. d.*; 24, *id., 1609*; 1 des *Muses incog., 1604*; 8 du *Labyr. récr., 1602*; 1 de la *Muse fol., I liv., 1600*; et cent cinquante-huit sont nouvelles. Nous avons pu attribuer 70 pièces.

Les 164 pièces signées et attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Baïf (*J. A. de*),	11 pièces n. s. dont huit du Labyr. recr., 1602.
Beauxoncles (*Ch. de*),	1 pièce sig. Du Gayverger.
Berthelot (*Pierre*),	3 pièces dont une sig. Sigognes qui est de Berthelot (1) et une n. s. du Sup. Bigarr., 1614.
Bouteroue (*Alex.*),	2 pièces des Muses gail., 1609.
Conti (*princesse de*),	1 pièce n. s.
Davity (*Pierre*),	5 pièces dont une n. s.
Desportes (*Philippe*),	2 pièces : une sig. des Satyr. Regnier (S.), 1614, et une [n. s.
Des Yveteaux (*Vauquelin*),	1 pièce n. s.
Doublet (*Jean*),	1 — n. s.
Du Gayverger,	8 pièces sans compter une sig. Du Gayverger qui est sig. C. D. B. (Beauxoncles (Ch. de) dans le Cab. Satyr., 1618.
Du Ryer (*Isaac*),	1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.
F. D. L. G.,	1 pièce.
G. V.,	1 — n. s.
Guy de Tours,	1 pièce n. s. des Muses incog., 1604.
Jamyn (*Amadis*),	2 pièces n. s.
Joubert (*Nic.*),	1 pièce n. s.
Lespine (*de*),	1 pièce.
Lingendes (*J. de*),	1 pièce du Parnasse, T. II, 1607.
Malherbe,	2 pièces dont une n. s.
Marot (*Clément*),	1 pièce n. s.
Maynard (*Fr.*),	10 pièces dont neuf n. s.
Mermet (*Claude*),	3 — n. s.
Mesadoire,	1 pièce.
Montgaillard,	2 pièces.
Motin (*Pierre*),	35 pièces : vingt signées (2 du Sup. Bigarr., 1614), dont deux sig. Sigognes (une des Muses gail., 1609) qui sont de Motin (2) et quinze n. s. (2 du Sup. Bigarr., 1614 et 1 des Muses gail., 1609), sans compter une sig. Motin (du Sup. Bigarr., 1614) qui est de Sigognes (3).
Peletier (*Jacques*), *du Mans*,	1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.

---

(1) Lettre du sieur de Sigognes envoyée à un Marquis, Satyre : *Parmy les assaux qu'on me donne*, elle avait paru anonyme dans les *Muses gail.*, 1609.

(2) La Cascarette, satyre, par le sieur de Sigognes : *Clepton le boesme effronté*.
De Nays Stances, par le sieur de Sigognes : *Fille du ciel et de l'année.*

(3) Satyre contre une dame par le sieur Motin : *C'est doncques maintenant l'usage.*

Regnier (*Math.*), 13 pièces : onze sig. et deux n. s. (1 du Sup. Bigarr., 1614) sans compter deux sig. Regnier (dans le Rec. vers satyr. 1617), qui sont de Sigognes (1).

Saint-Gelais (*Melin de*), 2 pièces n. s.

Sainte-Marthe (*Scevole de*), 1 pièce n. s.

Sigognes, 44 pièces dont trente-six sig. : vingt-huit provenaient des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 8 du Sup. Bigarr., 1614 (une sig. Motin qui est de Sigognes et deux sig. Regnier qui sont également de Sigognes) ; 2 des Satyr. Regnier (S.), 1614 ; 14 des Muses gail., 1609 ; et 1 de la Muse fol., I liv., 1600, — et huit n. sig. (1 des Satyr. Regnier (S.) 1616) et 2 des Muses gail., 1609) sans compter deux pièces sig. Sigognes qui sont de Motin (1 des Muses gail., 1609) et 1 (également des Muses gail., 1609) qui est de Berthelot.

Trellon (*Claude de*), 1 pièce.

Vauquelin de La Fresnaye, 2 pièces n. s.

Vermeil (*Abraham de*), 2 — n. s. des Satyr. bast., 1615.

Il est resté 56 pièces anonymes.

Le *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps* a été réimprimé au XIXe siècle à la suite du *Parnasse satyrique :*

Le Parnasse satyrique du sieur Theophile avec le Recueil des plus excellens vers satyriques de ce temps. Nouvelle édition complète revue et corrigée... Gand, Duquesne, Paris, Claudin, 1861, 2 vol. in-8.

Le *Recueil des plus excellens vers satyriques...* commence à la p. 157 du t. II.

III. — Cabinet satyrique, 1618 et 1619.

Le privilège obtenu par Anthoine Estoc le 12 octobre 1616 pour le *Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps* était d'une durée de six années et cependant cet imprimeur lance en 1618 une nouvelle anthologie du même genre qui n'est autre, en réalité, que le *Recueil des plus excellans vers satyriques* corrigé et surtout notablement augmenté, avec cette circonstance aggravante que l'*Avertissement au lecteur* du *Cabinet satyrique* exécute cruellement la compilation datée de 1617 et cela sans aucun souci de ménager Estoc son collecteur-éditeur : « Amy lecteur, il y peut avoir un an que la fatale ambition de quelques gens sans cerveau exposa, comme par rareté, un monstre à ta veue, il portoit en chef le nom de livre, et n'avoit en soy rien moins que

(1) Dialogue de l'âme de Villebroche, parlant à deux courtisanes, une des marets du Temple, et l'autre de l'isle du Palais. Par le sieur Regnier : *Au plus creux des ronces fortes ;* Dialogue de Perrette parlant à la divine Macette. Par le sieur Regnier : *Plus luisante que n'est du verre. (Sup. Bigarr., 1614).*

cela... » Nous arrêtons ici notre citation, le reste est à l'avenant, il y a plusieurs pages sur ce ton. Il n'est pas habituel de se sacrifier soi-même et vraiment à quel mobile obéissait donc Estoc en se laissant maltraiter de la sorte ? La réponse s'impose : A une combinaison qui lui avait été proposée et qui certainement était avantageuse. En lisant la préface on est frappé du caractère personnel qu'elle revêt ; on ne se trouve plus en face d'une spéculation de libraire comme les *Muses gaillardes*, les *Suppléments* aux *Bigarrures de Tabourot* et aux *Satyres de Regnier*, les *Satyres bastardes*, le *Recueil des plus excellans vers satyriques*, mais bien d'un véritable florilège présenté sinon par un poète qui se défend d'y avoir inséré ses vers (raison de plus pour les y mettre) tout au moins par un amateur, rimeur d'occasion, qui tient à y voir figurer les pièces qu'il a distinguées ou qu'il possède dans son cabinet et qui a hâte de justifier son travail. Cet avertissement est un véritable manifeste. Ce point établi, les initiales C. D. B. placées au dessous du quatrain aux Lecteurs :

Quiconque aura le mal de rate
Lisant ces vers gays et joyeux,
Je veux mourir s'il ne s'esclate
De rire et ne pleure des yeux.

vont nous livrer le nom de cet amateur. Il n'y a avant 1618 aucun écrivain grand ou petit dont le nom commence par les initiales C. D. B., alors qu'il a existé un cousin de Sigognes Charles de Beauxoncles (1) dont le satirique avait peut-être été le parrain. Ce Charles de Beauxoncles semble réaliser toutes les conditions nécessaires pour s'identifier avec l'auteur de l'*Avertissement au Lecteur* du *Cabinet satyrique*. En effet quels sont les poètes qui brillent au premier rang dans ce recueil ? Ce sont Sigognes et ses amis : *Sigognes* avec 63 pièces dont dix-huit nouvelles, *Motin* avec 65 pièces dont vingt-trois nouvelles, *Regnier* avec 21 pièces dont six nouvelles, *Berthelot* avec 11 pièces dont quatre nouvelles. Or en 1618 Sigognes, Regnier, Motin étaient morts : Sigognes en 1611, Regnier en 1613 et Motin en 1614. Quel pouvait être l'amateur assez bien placé pour posséder une fraction inédite aussi importante de leurs œuvres ? On avouera que Charles de Beauxoncles se trouvait dans cette situation et si nous ajoutons qu'il y a dans le *Cabinet satyrique* six pièces signées C. D. B., notre hypothèse s'en trouvera encore fortifiée. Ce n'est pas tout, nous ignorons si les exemplaires du *Cabinet satyrique* furent enlevés de suite chez Estoc et chez Billaine (avec qui Estoc avait partagé le privilège) mais il est certain que l'année suivante (2) le *Cabinet satyrique* était réimprimé, diminué et augmenté, et plutôt diminué qu'augmenté. Le quatrain et une des pièces signée C. D. B. avaient disparu et aux quatre autres de C. D. B. on avait enlevé les initiales ! Pourquoi cette subite métamorphose ? L'explication la plus vraisemblable est que le collecteur (en l'espèce Ch. de Beauxoncles) a regretté de voir les initiales de son nom dans le *Cabinet satyrique* et comme c'était lui qui avait fait les frais de l'édition

(1) Voir sa notice.
(2) Trois mois après si on en croit l'avis de *L'Imprimeur au lecteur* de la seconde édition qui a remplacé l'*Avertissement au Lecteur*. Si cette assertion est exacte, la seconde édition de 1619 aurait été postdatée.

de 1618, il a exigé d'Estoc la réimpression de 1619. Est-ce à la suite d'observations de sa famille ou pour tout autre motif qu'il a pris cette résolution ? Il n'importe, le fait est là et on ne saurait le discuter : Un motif personnel intéressant le collecteur du *Cabinet satyrique* de 1618 a seul été la cause déterminante de l'édition de 1619 réimprimée en 1620, 1621, 1622 et 1623.

Enfin pourquoi Estoc qui, dans le privilège annexé aux *Délices satyriques*, désigne ce recueil sous le titre de *Cabinet satyrique seconde partie* l'a-t-il appelé *Délices satyriques ?* Ne serait-ce pas parce que Ch. de Beauxoncles aurait pu protester contre l'emploi d'un titre qu'il avait choisi et qui était en quelque sorte sa propriété ?

Ceci dit sur la première édition du *Cabinet satyrique*, il est certain que la vogue de cette publication s'est affirmée sinon immédiatement tout au moins après la seconde édition de 1619 et ce succès n'a pas été sans causer quelque scandale. Le parti ultra-religieux de la Cour s'émut, nous verrons les conséquences de cet état d'esprit quand nous arriverons aux *Délices satyriques suite du Cabinet satyrique* et au *Second livre des Délices de la Poésie françoise* (1). Il faut croire qu'Estoc avait pris goût aux recueils satiriques, sa notoriété dans ce genre était telle que les ennemis de Théophile feront appel à ses presses en 1622, 1623 et peut-être 1625 pour perdre le pauvre poète !

A) 1618. — *Le Cabinet* || *satyrique* || *ou* || *recueil parfaict* || *des vers piquans et* || *gaillards de ce temps.* || *Tiré des secrets Cabinets des Sieurs de Si* || *gognes, Regnier, Motin, Berthelot,* || *Maynard, et autres des plus signa* || *lez Poëtes de ce Siecle.* || *A Paris,* || *chez Anthoine Estoc, au Palais en la gal-* || *lerie des Prisonniers pres la Chancellerie.* || *M.D.C.XVIII* (*1618*). || *Avec privilege du Roy.* || In-12. (Bibl. nat. Res., p. Ye 115, Cabinet de M. P. Louÿs ; ex meis).

Fr. gr. 10 p. chiff. pour l'*Advertissement au Lecteur ;* 1 ff. n. chiff. pour un quatrain anonyme, un sixain Aux Dames, sig. G. V. et un quatrain Aux Lecteurs sig. C. D. B., 703 p. chiff. et 11 ff. dont 2 bl. pour le privilège et la table, la pagination saute de 383 à 394. A la p. 581 : *Le Cabinet satyrique ou meslanges des vers picquans et gaillards de ce temps. Tiré des Secrets Cabinets des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poëtes de ce siecle* (titre courant).

Advertissement au lecteur.

« Curieux Lecteur, il y peut avoir un an que la fatale ambition de quelques gens sans cerveau exposa comme par rareté, un monstre à ta veuë : il portoit en chef le nom de livre, et n'avoit en soy rien moins que cela (2). La matière y estoit en la plus part de ces membres, la forme en quelques uns, l'ordre en nul : inegalité, meslange, confusion par tout. Je croy que la nature qui en fit l'assemblage estoit Democritienne, et qu'elle s'attendoit que le hazard lui en formeroit un corps bien composé, mais bien loin de cela, là où devoit estre la teste s'eslevoit mal à propos une cuisse, le col estoit placé dessous le ventre, les espaules servoient de pieds, bref toutes les parties comme à l'envy, sembloient s'efforcer à s'esloigner de leur assiete naturelle. Les Muses et leurs Nourrissons que l'on en avoit faits les Pères,

(1) Le *Second livre des Délices de la poésie françoise* a eu pour éditeur Toussainct du Bray.
(2) *Le Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps...* 1617.

eurent horreur de le voir tel à sa naissance et desavoüerent, d'une voix commune ce vicieux accouchement. Il n'y eut point d'ame pour peu qu'elle eust d'inclination à leurs merites, qui ne sentist leur affliction, et qui ne desirast passionnement de la soulager si elle estoit capable de consolation. Il est vray que la chose estoit comme deplorée, et plusieurs avec regret se sont empeschez de l'entreprendre, de peur de tomber en la mesme faute qu'ils trouvoient blasmables en autruy. En fin touché de ceste douleur commune, je me suis avancé à ce penible ouvrage, non par vanité : (car outre ce qu'elle m'est du tout estrange, celant mon nom, j'ote tout soupçon que cela soit qui me le face faire) mais seulement pour me trouver ès mains plus de moyens de l'acheminer à bien, que pas un autre, ce croy-je. Pièce à pièce et morceau à morceau, jusques aux plus petites parcelles, j'ay exactement recherché leur propre et naïfve constitution, y ay inceré par cy par là ce que l'ingrate negligence de ces escervelez y avoit obmis absurdement en la pluspart, et les ay fidellement restituées selon l'intention de leur nature, rejettant avec rigueur ce qui estoit indigne d'entrer en la structure d'un ouvrage dont les parties doivent avoir de la ressemblance et de la bonté, et non seulement cela, mais encore y adjoustant plus d'une fois autant qu'il n'y en avoit, j'ay preparé ce corps à recevoir une juste et loüable grandeur. Or ce que tu dois estimer en cecy est, qu'il n'y a rien en tous ces amas que de beau, de rare et d'exquis, que les plus delicates oreilles du temps n'ayent approuvé, et qui n'ait passé par l'estamine la moins interressée du siècle : l'un y est pour la conception et pour la pointe, l'autre pour la doctrine artistement deduite, l'autre pour la facilité et netteté, la plus part pour tout ensemble, si bien que sans te preocuper, je te dis que tu dois croire, dequoy que ce soit qui s'y trouve, que puisqu'il y est il est estimable. Pour moy, je te veux dire icy que bien que peut estre je l'eusse peu, il n'y a rien du tout de moy, tant pour ce que je me defie de mon jugement en ce qui me touche, que pour ne monstrer pas que je vueille faire passer mes choses pour bonnes parmy tant de bonté, et t'obliger à me loüer en la loüange que tu donneras sans doute à ce livre. Ronsard y preside, Belleau s'y signale, Desportes les y suit (et ceux-cy en choses non veuës en leurs œuvres separées), Sigognes, Motin, Regnier, Berthelot, Maynard, et tout le reste des esprits libres de ce temps, y font voir purement ce qu'ils ont desjà monstré, et ce qui leur restoit à donner au public. Je sçay qu'il y a des rechignés par le monde qui blasmeront mon travail, improuvant les matières que ce livre contient, mais je ne m'arresteray point à leur respondre pour les esclaircir, car estant pour la pluspart esprits foibles, ils ont pour propriété d'estre opiniatres en leurs opinions, et autant incapables de raison que de legitime vertu. A toy bien (discret lecteur) te diray-je que la mesme raison qui faisoit aux sages Lacedemoniens yvrer les Ilotes, et les monstrer à leurs enfans en cest estat, cette l'a mesme a porté ces divins esprits à traicter ces matières en leur nudité et sans desguisement les proposer à la veuë d'un chacun les unes et les autres, non pour les faire imiter, ains pour en la saleté et impureté des choses monstrées, comme contraindre les esprits à les fuir et avoir en horreur. Ainsi en ont usé les anciens Comicques et Grecs et Romains ; ainsi Horace, Juvenal, Perse, Martial, et tous plains d'autres Satyriques, que l'injure des temps nous a ravy. Petrone et l'Apulée n'avoient point d'autre but ; çà esté seulement celuy du parfaict Guzman en Espagne (1), de nostre temps, et l'Euphormio (2) s'y estant si bien pris, a bien monstré par son Apologie (3) le profit qu'il pretendoit faire par ses invectives et reprehensions. Qui peut nier celuy qu'ont fait le Bernia (4) en Italie, et le mesme Regnier en France ? Ce sont Philosophes desguisez, dont les moralitez attachées avec energie aux vices des particuliers, entrent avec plaisir au plus profond de l'ame à son insceu, si bien qu'elle recognoist plustost le bien que le lieu d'où il luy vient. Et qui me presseroit davantage là-dessus, je demanderois que doivent avoir de plus contraint ces temps cy (si le vice y règne autant que jamais) que n'avoient les Anciens où les mesdisances approuvées plustost que punies, estoient recompensées par les offences, où les Soldats au triomphe du plus grand Capitaine du monde, l'accusoient luy mesme des vices que la plus part croyoient n'estre pas en luy, et neantmoins il est certain en l'estat de vivre où nous sommes, qu'il nous est moins permis de pecher qu'au leur, et par consequent plus necessaire d'obvier aux fautes par toutes inventions, bien qu'en apparence deshonnestes, estant loy naturelle que de deux maux il faut choisir le moindre. Ainsi le Chirurgien coupe le bras avec douleur pour ne perdre tout le corps, ainsi pour mesme raison les Anciennes Républiques permettoient

(1) *Le Guzman d'Alfarache* de Mateo Aleman dont la traduction française ne parut qu'en 1621.
(2) *L'Euphormion* de J. Barclay.
(3) *L'Apologie de l'Euphormion* forme la troisième partie de ce livre.
(4) Francesco Berni.

les bordeaux publics, et quelques modernes avec prudence le font : car quel est l'effect au pis de cette lecture ? l'oreille chaste en est lezée, mais le cœur chaste en est fortifié ; le cœur impudicq en est entretenu mais l'ame impudicque en est rappellée à son devoir par le portraict de sa difformité. Cela proprement est creuser et perdre un peu de terre pour esgouter un champ entierement noyé. Au reste tout Poëte est libre et lascif, et peu ou point en trouverra-t'on dont l'entousiasme n'ait porté l'esprit à s'esgayer ou dans la reprehension des vices ou dans la description de ses contentemens ; leurs œuvres, pour la pluspart, en sont farcies, ou par propre subjet, ou par occasion, tous les Satyriques ont atasché le premier ; pour le second, Homère en des endroits s'y est emporté, Théocrite l'a affecté ; Virgile s'y est pleu, en l'un et autre en sa Didon, et en son Averne : Ovide n'est autre chose, Catulle, Properce, Tibulle, n'avoient presque point d'autres subjects : Ausone Poëte Chrestien l'a fait plus peniblement et plus lascivement qu'aucun de ceux-cy : Marulle y a beaucoup travaillé ; Jean second semble ne se satisfaire qu'en cela : je ne dis rien de Bèze, quoy que gentil Autheur (car il m'est suspect), Buccanan y a employé sa plus forte vigueur. Nos Italiens, nos Espagnols, nos François à l'envy qui ouvertement, qui par allusion, se sont penez sans peine a exprimer leurs conceptions sur cela. Si bien que blasmer cecy, sera velipender en gros ce que l'on estime en detail, où il n'y peut avec raison avoir subject de blasme, sinon à y avoir inseré trop de choses à estimer. Et puis ce n'est point un Rablais (sic) (dont pourtant les œuvres sont communes et comme permises en toutes mains). Toute impieté en est hors, le respect aux choses divines y est exactement gardé, que si parfois, il s'y coule quelque chose d'approchant à cela, bien qu'il soit supportable, que les pointes en soient innocentes, il ne s'y en trouvera point, pour ce que la fin de la Satyre n'est pas de diffamer la personne, ains le vice, et si parfois elle luy suppose des noms, c'est pour luy donner corps et le rendre perceptible, et ainsi prenant l'universel sous un nom indifferent, corriger sans offence le general, que les Predicateurs mesme tiennent à devoir d'entreprendre. Davantage j'ay à te dire qu'une des considérations qui m'ont faict te donner cecy (sçache m'en bon ou mauvais gré, il ne m'en chaut), est que comme l'experience m'a monstré que les choses les plus interdittes sont les plus desirées et recherchées, et estant trouvées les plus cheries et les plus examinées : j'ay creu en te donnant librement ce que jusques icy a esté si rare que la possession t'en rassasiera jusques au desgoust sinon au mespris, l'a où les retenant cachées en l'ombre d'un fidelle cabinet, ce seroit tousjours aiguiser ta curiosité, et t'en faire cercher la veuë avec plus d'impacience que d'édification. Il seroit icy à propos de te faire cas de l'ordre et de la disposition des parties de ce volume, mais je ne puis, pource qu'elle est toute de moy, et que j'ay autant de peine à loüer mon travail, que de facilité à estimer celuy d'autruy ; seulement te diray-je qu'elle est au mieux qu'elle m'a semblé qu'elle d'eust estre pour ton contentement et pour sa beauté : chaque chose au moins est reduitte sous son tiltre particulier avec telle abondance et si peu d'affectation qu'il te doit sembler (veu l'egalité de la suitte) que cete diversité d'esprits ait unanimement conspiré au bastiment de cet ouvrage pour le rendre accomply. Ce que j'ay faict pour l'ordre des chefs en général, et en particulier, je le laisse à ta discretion de le juger, te priant seulement pour toute recompense d'y prendre garde exactement, car c'est en l'examen judicieux de ces choses que je veux espérer de te plaire : entre une telle quantité de pièces, neantmoins, il s'en est rencontré qui n'ont point trouvé de compagnie ; celles-l'à ont esté mises à part sous le nom de *meslanges* (1), où parmy le desordre encore y a t-il eu quelque espèce d'ordre gardé. Et de plus je n'ay point creu qu'il peust estre parfaict, sans la table de toutes les Poësies qui y sont contenües, et celle là je la luy ay faite exacte et entière. De sorte que ce corps de Livre peut sans vanité et sans arrogance s'attribuer ce nom, tant pour la beauté de ses membres que pour leur legitime et naturelle collocation, enquoy consiste le plus la grace et l'espoir de vie, qui ne peut estre ny aux monstres ny aux avortons. Aussi je t'avertis Lecteur, qu'ayant ce present Livre tu n'as que faire de chercher le *Recueil des vers satyriques*, les *Satyres de Regnier*, pour avoir ce meslange qui est en suitte, les *Muses gaillardes*, et les *Satyres bastardes*. Reçoy-le, amy Lecteur, et croy l'ayant, posseder la fleur exquise de toute la gentillesse Poëtique et satyrique. Tu m'en sçauras gré, si tu veux, mais sçache que je t'oblige et que je cognois t'obliger. Adieu ».

Extraict du Privilège du Roy.

« Par grace et Privilège du Roy il est permis à Anthoine Estoc, Marchand Libraire à Paris, d'Imprimer ou faire Imprimer, vendre et distribuer, tant de fois qu'il luy plaira, un Livre intitulé *Le Cabinet*

---

(1) La partie *Meslanges* commence à la p. 581.

Satyrique ou Recueil parfaict des vers piquans et gaillards de ce temps. Et deffences sont faites à tous Libraires et Imprimeurs et autres de quelque estat et qualité ou condition qu'ils soient, de ce Royaume, de l'imprimer ou faire Imprimer ny en extraire aucune chose, sans le congé et consentement dudit Estoc, pendant le temps et terme de six ans entiers et accomplis, sur peine de confiscation des exemplaires qui en seront trouvées, et de cinq cens livres d'amende, applicables moitié au Roy, et l'autre audit Estoc, comme plus à plein est contenu et declaré ès-lettres dudit Privilège. Donné à Paris le huictiesme jour de Juin mil six cens dix-huict, et de nostre regne le neuviesme.

Par le Conseil

Signé : BERGERON.

Ledit Estoc a consenty et consent que Pierre Billaine, aussi Marchand Libraire à Paris, joüisse dudit Privilège, ainsi qu'il a esté accordé entr'eux. Faict à Paris ce dixiesme de Juillet 1618 ».

Le *Cabinet satyrique* reproduit 460 pièces dont deux cent trente-trois signées de noms ou d'initiales et deux cent vingt-sept anonymes ; 171 sont nouvelles, c'est-à-dire n'avaient pas figuré dans les recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 et 289 provenaient des dits recueils : 94 du *Rec. vers satyr., 1617 ;* 2 des *Satyr. Regnier (S.), 1617 ;* 14, *id., 1616 ;* 2, *id., 1614 ;* 55 des *Satyres bast., 1615 ;* 19 du *Sup. Bigarr., 1614 ;* 1 du *Labyr. amour, 1611 ;* 2, *id., 1610 ;* 7 des *Muses gail., s. d. ;* 57, *id., 1609 ;* 10 des *Muses incog., 1604 ;* 12 de la *Muse fol., 1603 ;* 14, *id., I liv., 1600.* — Nous avons pu attribuer 108 pièces.

Les 341 pièces signées de noms ou d'initiales et attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

B. (de),	2 pièces n. s. des Satyr. Regnier (S.), 1617.
Baïf (J. A. de),	1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Beaumont-Harlay (de),	1 pièce n. s.
Beauxoncles (Ch. de),	6 pièces sig. C. D. B dont une nouvelle, une du Rec. vers satyr., 1617, où elle est signée du Gayverger et quatre des Satyres bast., 1615.
Belleau (Remy),	1 pièce.
Bergeron (Pierre),	5 pièces dont une sig. P. B.
Beroalde de Verville,	1 pièce de la Muse fol., I liv., 1600.
Berthelot (Pierre),	10 pièces, dont quatre nouvelles et six des recueils publiés depuis 1600 : une du Rec. vers satyr., 1617 ; une des Satyres bast., 1615 ; une (n. s.) du Sup. Bigarr., 1614 ; trois (une sig. Sigognes (1) et une n. s.) des Muses gail., 1609.
Bèze (Théodore de),	1 pièce sig. Motin.
Blenet (capitaine) dit Bel-Air,	1 pièce n. s. de la Muse fol., II liv., 1603.
Bouteroue (Alex.),	3 pièces : deux des Muses gail., 1609 et une de la Muse fol., I liv., 1600, sans compter 1 sig. ici Bouteroue de la Muse fol., II liv., 1603, qui est de Claude Brissart.
Boyssières (J. de),	1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Brissart (Cl.),	1 pièce sig. Bouteroue de la Muse fol., IIe liv., 1603.

(1) *L'on m'a dit qu'une Robine.*

C. D. B., voir Beauxoncles,

C. D. M., 1 pièce n. s. de la Muse fol., I liv., 1600.

Chaulvet, 1 pièce sig. Motin.

Chrestien (*Florent*), 1 — n. s.

Conti (*princesse de*), 1 — n. s. du Rec. vers satyr., 1617.

Cornu (*P. de*), 2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.

Daudiguier (*Vital*), 1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.

D'Aurigny (*Gilles*), 1 — n. s. des Satyres bast., 1615.

D'Avity (*Pierre*), 5 pièces du Rec. vers satyr., 1617.

Desportes (*Philippe*), 2 pièces : une du Rec. vers satyr., 1617, et une des Satyres Regnier (S.), 1616, sans compter une sig. Desportes du Rec. vers satyr., 1617, qui est de Des Yveteaux.

Des Yveteaux (*Vauquelin*), 3 pièces, dont deux nouvelles (une n. s.) et une du Rec. vers satyr., 1617, sig. Desportes.

Du Gayverger, 1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617, sans compter celle sig. ici C. D. B. (Ch. de Beauxoncles) et qui est sig. Du Gayverger dans le Rec. vers satyr., 1617.

Du Mas (*S.*), 1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.

Durand (*Estienne*), 3 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.

Du Ryer (*Isaac*), 9 pièces dont une nouvelle (n. s.) et huit des recueils publiés depuis 1600 : sept (quatre n. s.) des Muses gail., s. d., et une sig. D. R. des Muses gail., 1609.

Du Souhait, 1 pièce du Labyr. amour, 1611.

F. C., 4 pièces n. s.

Fonteny (*Jean de*), 1 pièce n. s.

Fornier (*Raoul*), 4 pièces : une n. s. du Labyr. amour, I liv., 1610, et trois (deux n. s. et une sig. Motin) de la Muse fol., II liv., 1603.

Gauchet (*Cl.*), 1 pièce des Muses incog., 1604.

Guy de Tours, 12 pièces n. s. : trois des Satyres bast., 1615, et neuf des Muses incog., 1604, dont deux sig. par erreur Berthelot et Motin.

G. V., 1 pièce du Rec. vers satyr., 1617.

Jamyn (*Amadis*), 2 pièces n. s. : une du Rec. vers satyr., 1617, et une de la Muse fol., II liv., 1603.

Jodelle (*Est.*), 1 pièce n. s. de la Muse fol., II liv., 1603.

Joubert (*Nic.*), 1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617.

Larivey (*Pierre de*), 2 pièces n. s.

La Ronce, 4 pièces dont une sig. L. R.

La Roque (*S. G. de*), 1 pièce n. s.

La Rose, voir Muret (*Marc-Antoine de*),

La Vallettrye (*de*), 7 pièces : quatre des Muses gail., 1609 (dont deux sig. par erreur Motin et deux n. s.), et trois (n. s.) des Satyres bast., 1615.

Le Breton (*G.*),	4 pièces n. s. dont trois des Satyres bast., 1615, et une de la Muse fol., I liv., 1600.
Le Loyer (*Pierre*),	1 pièce des Satyres bast., 1615.
Lespine (*de*),	1 pièce du Rec. vers satyr., 1617.
L. H.,	1 — n. s. des Satyres bast., 1615.
Lingendes (*Jean de*),	1 — du Rec. vers satyr., 1617.
Luc (*Robinet de*),	1 — n. s.
Mailliet (*Marc de*),	1 — des Muses gail., 1609.
Malherbe,	3 pièces dont deux n. s. et une sig. M. du Rec. vers satyr., 1617.
Marot (*Clément*),	5 pièces n. s. : une nouv. et quatre des Satyr. bast., 1615.
Maynard (*Fr.*),	27 pièces dont seize nouvelles (cinq n. s.) et onze des recueils publiés depuis 1600 : neuf (deux n. s.) du Rec. vers satyr., 1617, et deux (une n. s.) des Muses gail., 1609.
Mermet (*Cl.*),	1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Mesadoire,	1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Montgaillard,	4 pièces : deux (n. s.) des Satyres bast., 1615, deux du Sup. Bigarr., 1614, (une n. s. et une sig. M. G.).
Motin (*Pierre*),	64 pièces dont vingt-quatre nouvelles (une sig. Sigognes (1) et deux n. s.) et trente-neuf des recueils publiés depuis 1600 : 24 du Rec. vers satyr., 1617 (deux sig. Sigognes (2) ; 3 du Sup. Bigarr., 1614 ; 1 du Labyr. amour., I liv., 1610 ; 11 des Muses gail., 1609 (une sig. Sigognes) (3) ; mais sans compter 9 pièces sig. Motin qui sont : une de Bèze (nouv.) ; une de Chaulvet (nouv.) ; une de Raoul Fornier (de la Muse fol., II liv., 1603) ; une de Regnier des Muses gail., 1609 ; une de Melin de Saint-Gelais et deux de La Vallettrye des Muses gail., 1609, une de M.-A. de Muret des Satyr. Regnier (S.), 1616, et une de Guy de Tours des Muses incog., 1604.
Muret (*Marc Antoine de*),	2 pièces dont une sig. Motin des Satyr. Regnier (S.), 1616, et une sig. La Rose des Satyres bast., 1615.
Nicolas, secrétaire du Roi,	1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.
Papillon (*Marc*) *dit Lasphrise*,	1 — n. s.
P. C.,	1 — n. s. des Satyres bast., 1615.
Peletier (*Jacques*), *du Mans*,	1 — n. s. des Muses gail., 1609.
Rapin (*Nicolas*),	1 pièce.
Regnier (*Math.*),	21 pièces dont six nouvelles (une n. s.) et quinze des recueils publiés depuis 1600 : douze (une n. s.) du

(1) *Nostre ami si frais et si beau...*
(2) *Fille du ciel et de l'année ; Peuple malheur à vous quand le sanglant gerfaut.*
(3) *Clepton le boesme effronté.*

	Rec. vers satyr., 1617 ; une des Satyr. Regnier (S.), 1616 ; deux (une n. s. et une sig. Motin) des Muses gail., 1609.
Ronsard (*P. de*),	11 pièces dont une nouvelle et dix des recueils publiés depuis 1600 : deux des Muses gail., 1609, et huit (deux n. s.) de la Muse fol., I liv., 1600.
Rosset (*Fr. de*),	3 pièces des Muses gail., 1609 (deux n. s.).
Saint-Gelais (*Melin de*),	4 pièces dont deux nouvlles (une sig. Motin et une n. s.) et deux n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Saint-Romard,	1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Sigognes,	63 pièces dont dix-huit nouvelles et quarante-cinq des recueils publiés depuis 1600 : quinze du Rec. vers satyr., 1617 ; une des Satyres Regnier (S.), 1616 ; deux id., 1614 ; huit du Sup. Bigarr., 1614 ; dix-huit des Muses gail., 1609 (une n. s.), et une de la Muse fol., I liv., 1600, sans compter cinq signées Sigognes qui sont : une de Berthelot des Muses gail., 1609 et quatre de Motin : 1 nouvelle, 2 du Rec. vers satyr., 1617, et 1 des Muses gail., 1609.
Tahureau (*Jacques*),	3 pièces n. s. une nouvelle et deux des Satyres bast., [1615.
Touvant,	1 pièce.
Vauméṅy (*Isabeau de*),	2 pièces n. s.
Vauquelin de La Fresnaye,	2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.

Il est resté 119 pièces anonymes.

Nous n'avons pas rencontré l'édition suivante dont celle de 1620 ci-après n'est qu'une copie :

B) 1619. — *Le Cabinet satyrique ou recueil parfaict des vers picquans et gaillards de ce temps. Tiré des secrets Cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard et autres des plus signalez Poëtes de ce siècle. Seconde édition, reveuë, corrigée et de beaucoup augmentée. A Paris, chez Anthoine Estoc* (*ou Pierre Billaine*) *au Palais, en la gallerie des prisonniers, près la Chancellerie, M.DC.XIX* (*1619*). In-12 (1).

Cette édition est décrite au *Manuel du Libraire* de Brunet qui lui donne 4 ff. et 688 p. y compris la table, soit plutôt 4 ff. y compris le fr. gr., 669 p. chiff. et 9 ff. pour la table et le privilège.

Un exemplaire annoncé dans les *Archives du Bibliophile* avait seulement 4 ff., 669 p. chiff. et 1 ff. pour le privilège (la table manquait).

(1) Un exemplaire de cette édition figure au catalogue de la Bibliothèque de Grenoble, mais le conservateur M. Maignien nous a écrit qu'il avait disparu, il était allé grossir la bibliothèque privée du fameux Libri ; un autre exemplaire est signalé au catalogue Auvillain, n° 754. — Autre exemplaire au catalogue Renard de Lyon, 1881, n° 746. — Vente Nodier, 1844, n° 553. — Catalog. des livres fr. de la Bibl. de Wolfenbüttel (1894).

C) 1620. — *Le Cabinet satyrique ou recueil parfaict des vers picquans et gaillards de ce temps. Tiré des secrets Cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poètes de ce siècle. Seconde édition reveue, corrigée et de beaucoup augmentée. A Paris, chez Anthoine Estoc, au Palais, en la gallerie des Prisonniers, près la Chancellerie, 1620.* In-12. (Cabinet de M. P. Louÿs).

4 ff. n. chiff. pour le frontispice gravé, le titre, un nouvel avertissement : *L'imprimeur au lecteur,* (celui de 1619) un huitain et un dizain (de Maynard, de 1619) et les poésies prél. de l'édition de 1618 (sauf le quatrain sig. C. D. B.), 669 p. chiff. et 9 ff.

L'imprimeur au lecteur.

« L'estime que j'ay tousjours ouy faire de la satyre, curieux et aymable lecteur, et le bruict que j'ay veu le sieur Regnier s'estre acquis pour avoir si heureusement rencontré en ceste sorte de vers, que l'on le faict non seulement aller de pair avec Horace, Juvenal et tous les anciens satyriques, mais encore les surpasser de beaucoup en naïfveté, me firent l'année passee mettre ce livre sous presse. La matière duquel fut tirée partie dans un petit livret mal en ordre qui s'estoit imprimé peu auparavant, et la plus grande part dans les estudes d'aucun de mes amis, amateurs des lettres et de la poësie, ausquels ayant fait scavoir l'intention que j'avois de rassembler en bon ordre toute la poësie françoise satyrique qui se pouvoit recouvrer, et qui meritoit de voir le jour, veu que si long nombre de nos poëtes s'y estans addonnez il ne s'en trouvoit que fort peu en lumière, ils louërent grandement mon dessein et furent très ayses que ceste occasion se presentast pour donner au public une infinité de bons vers tant des plus rares et signalez esprits de nostre siècle, qui sont les sieurs de Sygognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, qu'autres des plus relevez esprits de ce temps, tous remplis de belles et hautes conceptions et de bonnes subtiles pointes. En voyant que chascun luy avoit faict un si bon accueil qu'en moins de trois mois une impression s'en seroit distribuée, j'ay pensé n'estre pas hors de propos de luy donner cours pour une seconde fois, mais beaucoup mieux correct qu'il n'estoit à la première, outre ce que les pièces qui se sont trouvées estre un peu vieilles ou plattes y ont esté retranchées, et puis, adjoutées et mises en leurs places. Je n'y ay point pourtant voulu insérer les satyres dudit sieur Regnier, pour en avoir faict depuis peu une impression séparée (1), et pource aussi qu'elles eussent par trop enflé ce volume. Je t'advertis aussi, curieux lecteur, qu'ayant ce present livre, tu n'as que faire de rechercher le *Recueil des vers satyriques*, les *Satyres dudit sieur Regnier*, pour avoir ce meslange qui est en suitte, les *Muses gaillardes* ny les *Satyres bastardes*. Tu prendras s'il te plaist, le tout à gré t'asseurant que le desir de te plaire m'a plus poussé à ce curieux travail qu'aucun profit que j'en aye peu espérer. Adieu. »

Cette troisième édition — quoique portant *seconde* — doit être semblable à celle de 1619, elle diffère de la première (1618) par la suppression de 50 pièces et par l'addition de 30 pièces nouvelles (2).

Voici les pièces supprimées :

Beauxoncles (Ch. de).

Aux Lecteurs. Quatrain : *Quiconque aura le mal de rate*, sig. C. D. B.
Stances : *Philis que l'amour tousjours pince*, sig. C. D. B. (Satyres bast., 1615).

---

(1) *Paris, Pierre Billaine (ou Anthoine Estoc)*, 1619, in-12 de 5 ff. et 165 p. chiff. (Cat. Nodier).
(2) L'édition de Poulet Malassis indique, par erreur croyons-nous, 49 pièces supprimées et 29 nouvelles.

Bergeron (Pierre).

Sonnet : *Foudroyé des esclairs que décochent tes yeux.*
Chanson : *Ma belle un jour me caressant.*
id. : *Cruel enfant de Cyprine.*
Epigr. : *Un sergent égrillard avec ses deux records* (sig. P. B.).

Beroalde de Verville.

Le jeu du paillemail aux Dames : *Nous sommes trois passans qui demandons logis* (Muse fol., I liv., 1600).

Bouteroue (Alexandre).

Le jeu du triquetrac : *Qui veut passer le temps et fuir la tristesse* (Muse fol., I liv., 1600).

Brissart (Claude).

Stances sur le jeu de billard : *Si vous eustes jamais de jouer quelque envie*, sig. Bouteroue (Muse fol., I liv., 1600).

C. D. M.

Sonnet : *Ça, jouons aux eschets et me donnez la dame* (*n. s.*) (Muse fol., I liv., 1600).

D'Aurigny (Gilles).

Chanson : *Hélas, Monsieur, ostez-vous tost* (*n. s.*) (Satyres bast., 1615).

F. C.

Sonnet : *C'est un contentement quand les jours gras arrivent* (*n. s.*).
Les merveilleux effects que la foire S. Germain produict. (Sonnet) : *C'est un plaisir quand la foire commence* (*n. s.*).
Fantaisie : *Chantez de la dévotion* (*n. s.*).

Fonteny (Jean de).

Enigme. Une cloche. Sonnet : *On ouvre et rompt ma mère alors que je suis faite* (*n. s.*).

Fornier (Raoul).

Le jeu du trou madame, à la belle Jeaneton, stances : *Entre tous les plaisirs qui soulagent mon âme* (*n. s.*) (Muse fol., II liv., 1603).

Larivey (Pierre de).

Enigme. (Sonnet). Le cordonnier : *J'ay tantost veu quelqu'un maniant doucement* (*n. s.*).
id. (id.) Une femme qui parle : *Je vis ces jours passez, une fort belle garce* (*n. s.*).

La Vallettrye (de).

Chanson : *J'ayme une fille de village* (*n. s.*) (Muses gail., 1609).

Marot (Cl.).

Souhaits de Roger Bontemps : *Pour tous souhaits ne desire en ce monde* (n. s.) (Satyr. bast., 1615).
Epistre en laquelle Margot... : *Mercy Dieu, gentil vessier* (n. s.).
Epigr. imitée de Martial : *Ysabeau, lundy m'envoyastes* (n. s.) (Satyres bast., 1615).

Maynard (Fr.).

Epigr. : *Tout le bien que mon v.. reçoit.*

Motin (P.).

Stances : *Je vis hier vostre voisine.*

Regnier (Math.).

Epigr. : *Au temps passé n'avoit à ce qu'on dit.*

Ronsard.

Gaillardise : *Assez vraiment on ne révère* (Muse fol., I liv., 1600).
id. : *Au vieil temps que l'enfant de Rhée* (id.)
Satyre sur la belle Catin : *En cependant que la jeunesse* (id.)
Gaillardise : *Enfant quartanier, combien* (id.)
id. : *J'ai vescu deux ou trois mois* (id.)
Le nuage ou l'yvrongne, gaillardise : *Un soir le jour de Sainct-Martin* (Muses gail., 1609).

Saint-Gelais (Melin de).

Epigr. : *Un jeune amant près sa dame soupait* (n. s.).

Sigognes.

Epigr. : *Elle succeroit bien la goutte* (Rec. vers satyr., 1617).

Vaumény (Isabeau de).

Enigme : Le Luth. (Sonnet). *Pour le plus doux esbat que je puisse choisir* (n. s.).

Anonymes.

Epigr. : *Allez-vous faire ...... ! en propre original.*
Le testament du diable d'argent avec sa mort. Satyre : *Autrefois l'on a veu que ce diable d'argent.*
Epigr. : *C'est l'amoureux Martin qui d'un point requiert Anne* (Muse fol., II liv., 1603).
Le Medecin aux dames. Stances : *Dames, l'on dit qu'au médecin* (Rec. vers satyr., 1617).
Sonnet : *Il faut sentir sa cour, et tant qu'il se peut faire.*
Sonnet : *Je suis vostre escollier, vous estes ma maistresse* (Muse fol., II liv., 1603).
Epigr. : *Le f..... n'est pas l'or potable.* Rép. : *Puissay-je mourir affamée.* Répl. : *Mais quelle rage vous transporte.*
Le May. A une jeune dame. Sonnet : *Madame, jay un may d'une assez longue sorte* (Muse fol., II liv., 1603).
Advis d'un solliciteur à sa partie. Stances : *Madame ne recherchez pas* (Rec. vers satyr., 1617).
Estreines à la grosse Margot : *Margot, ça, je te veux donner.*
Gaillardise, stances : *Ma Robine, voulez-vous bien* (Satyres bast., 1615).
Stances pour une jeune damoiselle : *Quel folastre dessein* (Satyres bast., 1615).
Epigramme : *Un à qui de sa femme n'avoit cesse.*
id. *Vous me donnez tousjours un nom.*

Sur les 30 pièces nouvelles (trois des Muses gail., 1609) dix-huit étaient signées de noms ou d'initiales et douze anonymes. Nous avons pu attribuer trois pièces, il est donc resté neuf pièces, anonymes.

Les vingt et-une pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Bautru,	1 pièce.
Berthelot (*Pierre*),	2 pièces des Muses gail., 1609.
Colletet (*G.*),	1 pièce.
Desportes (*Philippe*),	2 pièces.
La Ronce,	5 —
Maynard (*Fr.*),	4 — dont une n. s. et une sig. M.
Motin (*Pierre*),	2 — : une n. s. et une sig. des Muses gail., 1609.
Racan,	3 —
Yvrande,	1 pièce n. s.

En résumé la seconde-troisième édition du *Cabinet satyrique* reproduit 440 pièces : deux cent trente-deux signées de noms ou d'initiales et deux cent-huit anonymes. Cent soixante-douze pièces sont nouvelles et deux cent soixante-huit avaient paru dans les recueils satiriques publiés depuis 1600 : 91 du *Rec. vers satyr., 1617 ;* 2 des *Satyr. Regnier* (*S.*), *1617 ;* 14 *id., 1616 ;* 2 *id., 1614 :* 49 des *Satyr. bast., 1615 ;* 19 du *Sup. Bigarr. 1614 ;* 1 du *Labyr. amour, 1611 :* 2 *id., 1610 ;* 7 des *Muses gail., s. d., ;* 58 *id., 1609 ;* 10 des *Muses incog., 1604 ;* 8 de la *Muse fol., 1603 ;* 5 *id., I liv., 1600.* Nous avons pu attribuer 95 pièces.

Les 327 pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

B. (*de*),	2 pièces n. s. des Satyr. Regnier (S.), 1617.
Baïf (*J.-A. de*),	1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Bautru,	1 pièce.
Beaumont-Harlay (*de*),	1 — n. s.
Beauxoncles (*Ch. de*),	4 pièces n. s. (sig. C. D. B. dans l'éd. de 1618) dont une du Rec. vers satyr., 1617, sig. Du Gayverger, et trois des Satyres bast., 1615.
Belleau (*Remy*),	1 pièce.
Bergeron (*Pierre*),	1 —
Berthelot (*Pierre*),	12 pièces dont quatre nouvelles et huit des recueils satiriques publiés depuis 1600 : une du Rec. vers satyr., 1617 ; une des Satyres bast., 1615 ; une (n. s.) du Sup. Bigarr., 1614 ; cinq (une sig. Sigognes et une n. s.) des Muses gail., 1609.
Bèze (*Théodore de*),	1 pièce sig. Motin.
Blenet (*le capitaine*) *dit Bel Air*,	1 — n. s. de la Muse fol., II liv., 1603.
Bouteroue (*Alex.*),	2 pièces des Muses gail., 1609.
Boyssières (*J. de*),	1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
C. D. B., voir Beauxoncles (*Ch. de*).	
Chaulvet,	1 pièce sig. Motin.
Chrestien (*Florent*),	1 — n. s.
Colletet (*G.*),	1 pièce.
Conti (*princesse de*),	1 — n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Cornu (*P. de*),	2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Daudiguier (*Vital*),	1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.
D'Avity (*Pierre*),	5 pièces du Rec. vers satyr., 1617.
Desportes (*Philippe*),	4 pièces dont une du Rec. vers satyr., 1617, et une des Satyr. Regnier (S.), 1616, sans compter une sig. Desportes du Rec. vers satyr., 1617, qui est de Des Yveteaux.
Des Yveteaux (*Vauquelin*),	3 pièces dont deux nouvelles (une n. s.) et une du Rec. vers satyr., 1617, sig. Desportes.
Du Gayverger,	1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617, sans compter celle sig. Du Gayverger du Rec. vers satyr., 1617,

	et qui est donnée à C. D. B. dans le Cabinet satyr., 1618.
Du Mas (*S.*),	1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.
Durand (*Estienne*),	3 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Du Ryer (*Isaac*),	9 pièces dont une nouvelle (n. s.) et huit des recueils publiés depuis 1600 : sept (quatre n. s.) des Muses gail., s. d., et une sig. D. R. des Muses gail., 1609.
Du Souhait,	1 pièce du Labyr. amour, 1611.
F. C.,	1 — n. s.
Fornier (*Raoul*),	3 pièces : une n. s. du Labyr. amour, I liv., 1610, et deux : une n. s. et une sig. Motin de la Muse fol., II livr., 1603.
Gauchet (*Cl.*),	1 pièce des Muses incog., 1604.
Guy de Tours,	12 pièces n. s. : trois des Satyres bast., 1615, et neuf des Muses incog., 1604, dont deux sig. par erreur Berthelot et Motin.
G. V.	1 pièce du Rec. vers satyr., 1617.
Jamyn (*Amadis*),	2 pièces n. s. : une du Rec. vers satyr., 1617, et une de la Muse fol., II liv., 1603.
Jodelle (*Est.*),	1 pièce n. s. de la Muse fol., II liv., 1603.
Joubert (*Nic.*),	1 — n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
La Ronce,	9 pièces.
La Roque (*S. G. de*),	1 pièce n. s.
La Rose, voir Muret (*Marc Antoine de*).	
La Vallettrye (*de*),	6 pièces : trois des Muses gail., 1609 (deux sig. Motin et une n. s.) et trois (n. s.) des Satyres bast., 1615.
Le Breton (*G.*),	4 pièces n. s. dont trois des Satyres bast., 1615, et une de la Muse fol., I liv., 1600.
Le Loyer (*Pierre*),	1 pièce des Satyres bast., 1615.
Lespine (*de*),	1 — du Rec. vers satyr., 1617.
L. H.,	1 — n. s. des Satyres bast., 1615.
Lingendes (*J. de*),	1 — du Rec. vers satyr., 1617.
Luc (*Robinet de*),	1 — n. s.
Mailliet (*Marc de*),	1 — des Muses gail., 1609.
Malherbe,	3 pièces dont deux n. s. et une du Rec. vers satyr., 1617, sig. M.
Marot (*Clément*),	2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Maynard (*Fr.*),	30 pièces dont dix-neuf nouvelles (une sig. M. et quatre n. s.) et onze des recueils publiés depuis 1600 : neuf (deux n. s.) du Rec. vers satyr., 1617, et deux (une n. s.) des Muses gail., 1609.
Mermet (*Cl.*),	1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Mesadoire,	1 pièce n. s. du Rec. vers satyr., 1617.
Montgaillard,	4 pièces deux (une sig.) Satyres bast., 1615, et deux (une n. s. et une sig. M. G.) du Sup. Bigarr., 1614.

Motin (*Pierre*), 64 pièces dont vingt-quatre nouvelles (une sig. Sigognes et trois n. s.) et quarante des recueils antérieurs : vingt-quatre du Rec. vers satyr., 1617 (deux sig. Sigognes), trois du Sup. Bigarr. 1614; une du Labyr. amour, I liv., 1610, douze des Muses gail. 1609 (une sig. Sigognes); mais sans compter neuf pièces signées Motin qui sont : une nouv. de Bèze, une nouv. de Chaulvet, une de R. Fornier de la Muse fol., II liv., 1603, une de Regnier des Muses gail., 1609, une de M. de Saint-Gelais et deux de la Vallettrye des Muses gail., 1609, une M.-A. de Muret des Satyr. Regnier (S.), 1616, et une de Guy de Tours des Muses incog., 1604.

Muret (*Marc-Antoine de*), 2 pièces dont une sig. Motin des Satyr. Regnier (S.), 1616, et une sig. La Rose des Satyres bast., 1615.

Nicolas, secrétaire du Roi, 1 pièce n. s. des Muses gail., 1609.

Papillon (*Marc*) *dit Lasphrise*, 1 — n. s.

P. C., 1 — n. s. des Satyres bast., 1615.

Peletier (*Jacques*), *du Mans*, 1 — n. s. des Muses gail., 1609.

Racan, 3 pièces.

Rapin (*Nicolas*), 1 pièce.

Regnier (*Math.*), 20 pièces dont 5 nouv. (une n. s.) et 15 des recueils publiés depuis 1600 : douze (une n. s.) du Rec. vers satyr., 1617, une des Satyr. Regnier (S.), 1616; deux (une n. s. et une sig. Motin) des Muses gail., 1609.

Ronsard (*P. de*), 5 pièces dont une nouvelle et quatre des recueils publiés depuis 1600 : une des Muses gail., 1609, et trois (deux n. s.) de la Muse fol., I liv., 1600.

Rosset (*Fr. de*), 3 pièces des Muses gail., 1609 (deux n. s.).

Saint-Gelais (*Melin de*), 3 pièces dont une sig. Motin et deux n. s. du Rec. vers satyr., 1617.

Saint-Romard, 1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.

Sigognes, 62 pièces : dix-huit nouvelles et quarante-quatre des recueils publiés depuis 1600 : quatorze du Rec. vers satyr., 1617; une des Satyr. Regnier (S.), 1616, deux des Satyr. Regnier (S.), 1614 ; huit du Sup. Bigarr., 1614 ; dix-huit (une n. s.) des Muses gail, 1609; une de la Muse fol., I liv. 1600, sans compter cinq sig. Sigognes qui sont : une de Berthelot des Muses gail., 1609, et quatre de Motin (une nouvelle, deux du Rec. vers satyr., 1617, et une des Muses gail., 1609.

Tahureau (*Jacques*), 3 pièces n. s. : une nouvelle et deux des Satyres bast., [1615.

Touvant. 1 pièce.

Vaumény (*Isabeau de*), 1 — n. s.

Vauquelin de La Fresnaye, 2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.

Yvrande, 1 pièce n. s.

Il est resté 113 pièces anonymes.

Autres éditions :

Id. Seconde édition, reveue, corrigée et de beaucoup augmentée. Paris, Pierre Billaine, M.DC.XXI (1621). In-12 de 4 ff. y compris le fr. gr., 669 p. chiff. et 9 ff. (Cabinet de M. P. Louÿs).

Id. Nouvelle édition reveue, corrigée et de beaucoup augmentée. Paris, Pierre Billaine, M.DC.XIII (1613 pour 1623). In-12 de 4 ff. dont le fr. gr., 669 p. chiff. et 9 ff. (Cabinet de M. P. Louÿs et Bibl. de Besançon).

Cette édition qui paraît avoir été exécutée dans une ville de province est imprimée sur mauvais papier. Le Supplément au *Manuel du Libraire* la donne sous la date de 1618. M. Deschamps a cru à une erreur d'impression du Catalogue Auvillain, N° 751, qui porte 1613. L'exemplaire en question, qui est aujourd'hui dans le Cabinet de M. Pierre Louÿs, a bien cette dernière date qui résulte d'un chiffre tombé et mal replacé.

Id. *Rouen, 1627*. In-8.

Id. *Dernière Edition, reveuë, corrigée, et de beaucoup augmentée. A Paris, Jouxte la coppie imprimée à Rouen*, M.DC.XXXII. In-8.

4 ff. dont 1 carton (pp. 271-272), 744 p. chiff. irrégulièrement (l'avant-dernière 731) et 8 ff. pour la table (B. N., Ye 2759 Rés.).

Cette édition renferme toutes les pièces de la seconde édition de 1619 et deux pièces nouvelles (1) :
p. 643. Anagramme par le sieur Morbois : *Dernièrement un valet de Cypris.*
p. 744. L'enseigne de trois courtisannes : *Ceans se tient la sapiante Sibille.*

Id. id. id. *M.DC.XXXIIII* (*1634*). In-8 (B. N., Ye 2760 Rés.).

3 ff., 734 p. chiff. et 8 ff. de table.

Cette édition diffère de la précédente quoique la pagination en soit aussi irrégulière. Il y manque les pièces suivantes dont six sont cependant indiquées à la table :

Epigr.	*Cy gist un poëte satyrique.*	
Ode. La Ch. P.	*Infame bastard de Cythère*	Regnier.
Ode.	*Ma foy je fus bien de la feste*	Sigognes.
Sonnet.	*Nostre amy si frais et si beau*	id.
Epigr.	*Si des maux qui nous font la guerre*	Regnier.
Tombeau.	*Sous ce f.... tombeau gist l'impudique cendre.*	
Quatrain.	*Tu peux vivre content sans redouter la Parque.*	

et les deux nouvelles de 1632.

Le Cabinet satyrique ou recueil parfait des vers piquans et gaillards de ce temps. Tiré des secrets cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalés Poëtes de ce siècle. Dernière Edition, reveuë, corrigée, et de beaucoup augmentée. T. I. (*à la Sphère*) *M.DC.LXVI* (*1666*). Petit in-12 de 351 p. chiff. et 4 ff. — *Le Cabinet satyrique ou recueil parfait des vers piquans et gaillards de ce temps. Tome II.* (*à la Sphère*) *M.DC.LXVI* (*1666*), 343 p. chiff. et 4 ff. dont 2 bl. (B. N., Ye 2761-62 Rés.).

Cette édition elzévirienne reproduit la seconde édition de 1619 avec, en plus, le Testament de Blenet dit *Bel Air* sous le titre, Autre Testament : *Renversé sur le lit tout emplastré d'ordure,* elle n'a pas les

---

(1) Ces deux pièces manquent dans les deux réimpressions du XIXe siècle du *Cabinet satyrique*.

50 pièces de la première édition de 1618 et les 2 de 1632. A la p. 193 du T. II, commencent *Les Satyres du sieur Regnier.*

Id. id. *S. l.* (*Rouen*) *1667*. 2 vol. petit in-12.

Cette édition reproduit la précédente.

Le Cabinet satyrique ou recueil des vers piquans et gaillards de ce temps. Tirés des cabinets des Sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalez Poëtes de ce siècle. Tome I. Imprimé Au Mont-Parnasse. M.DC.XCVII (*1697*). In-12 de 358 p. chiff. (y compris le fr. gr. et le titre imprimé) et 5 ff. de table.— *Le Cabinet satyrique ou recueil parfait des vers picquans et gaillards de ce temps. T. II. Imprimé Au Mont-Parnasse, M.DC.XCVII* (*1697*), 330 p. chiff. (y compris le fr. gr. et le titre imprimé) et 3 ff. de table (B. N., p. Ye 392-393 Rés.).

Texte de 1666.

Id. id. *Au Mont-Parnasse. De l'imprimerie de messer Apollon. L'année satyrique,* (*vers 1700*), 2 vol. petit in-12.

Cette édition attribuée à Lenglet du Fresnoy renferme, en plus, que la précédente :

Quatrain placé au verso du titre :	*Vous qui cherchez le mot pour rire*	P. L. XXXXXX dombiste.
Acrostiche :	*Filles qui languissez dans les pâles couleurs*	P. L. D.
id.	*L'amant qui veut guérir de l'amoureux martire*	id.
id.	*Le puissant Dieu d'amour habite dedans moi*	id.
id.	*Le souverain qui nous fit l'un pour l'autre*	id.
Epigr. sur le sieur B. et sa femme :	*Point ne le crois, si que la voix publique*	id.
Autre épigramme :	*Crois tu Philis que pour t'aimer*	id.
Epitaphe. Des incestueux :	*Ci gît la fille avec le père*	id.

Invocation à Vénus, fragment de Lucrèce, par le sieur d'Hainaut : *Déesse dont le sang a formé nos ayeux.*

Epigramme :	*Si vous trouvez ce livre bon*	P. L. XXXXXX dombiste.

Deux réimpressions du *Cabinet satyrique* au XIXe siècle :

Le Cabinet satyrique ou recueil parfaict des vers piquans et gaillards de ce temps, tiré des secrets cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard et autres des plus signalez poetes du dix septième siècle. Nouvelle édition complète, revue et corrigée. Avec glossaire, Variantes, Notices bibliographiques, etc. Tome premier (*second et troisième*). *Gand, Duquesne, Paris, Claudin, 1859*. In-8 (B. N., Ye 2765 Rés.).

T. I, 2 ff. et 335 p. chiff.; T. II, 2 ff. et 324 p. chiff.; T. III (daté de 1860), 2 ff. et 111 p. chiff.

Id. *des plus signalez poètes de ce siècle. Nouvelle édition complète, revue sur les éditions de 1618 et de 1620 et sur celle dite du Mont-Parnasse, sans date. Tome premier* (*et second*). *L'an M.DCCC.LXIV* (*1864*). In-8 (B. N., Ye, 5081-5082 Rés.).

T. I, 14 ff. y compris le frontispice de Rops, 334 p. chiff. et 2 ff. dont 1 bl.; T. II, 2 ff., 339 p. chiff. et 2 ff. dont 1 bl.

Il manque à cette édition, donnée par Poulet-Malassis, les deux pièces de 1632 et deux autres pièces :

Stances : *Je vis hier vostre voisine* Motin.
Epigr. : *Un à qui sa femme n'avoit cesse* n. s.

La destruction de ces deux réimpressions a été ordonnée :

1° Par jugement du tribunal correctionnel de la Seine en date du 2 juin 1865 (aff. contre Gay).

2° Par jugement du tribunal correctionnel de Lille du 6 mai 1868 inséré au *Moniteur* du 19 septembre suivant (aff. contre Duquesne et consorts).

IV. — Les Délices satyriques, 1620.

Le recueil libre *Les Délices satyriques* a une histoire et il a été sur le point de n'en pas avoir. Sans l'exemplaire des ventes Méon et Auvillain il serait aujourd'hui sinon complètement ignoré, tout au moins on en parlerait comme d'un ouvrage dont l'existence resterait problématique (1). Il ne parait figurer sur aucun catalogue des ventes de livres du XVIIIe siècle, on ne le rencontre ni dans aucune des grandes bibliothèques de Paris et de province ni dans les bibliothèques étrangères. Le seul exemplaire connu — celui de M. Pierre Loüys (Auvillain) — présente même deux lacunes que la table alphabétique des pièces a heureusement permis de combler.

Anthoine Estoc a sacrifié les *Délices satyriques* comme Toussainct du Bray a sacrifié le *Second livre des Délices de la poésie françoise* parce que ces recueils contenaient un certain nombre de poésies du libertin Théophile de Viau. Les deux éditeurs ont vu se former un orage sur la tête de Théophile et ils ont cherché à éviter que la foudre les vint frapper en même temps que le poète. Ils ont cru se mettre à l'abri — et en cela ils ne se sont pas trompés — en retirant de la circulation les exemplaires des *Délices satyriques* et du *Second livre des Délices de la poésie françoise* (2), mais alors qu'Estoc, renonçant à mettre au jour les *Délices satyriques*, se contentait de réimprimer avec ses associés au privilège le *Cabinet satyrique*, Toussainct du Bray expurgeait le *Second livre des Délices de la poésie françoise* et le faisait entrer dans une nouvelle édition des *Délices* diminuée et augmentée (3), réunissant le premier livre qui avait eu deux éditions en 1615 et 1618 et le Second livre.

Disons tout d'abord un mot du titre des *Délices satyriques* qui est différend de celui porté au privilège.

Le privilège auquel se réfère Estoc est celui du *Cabinet satyrique* édition originale de 1618, dont il modifie le libellé en ajoutant *première et seconde partie*. Il n'y aurait donc eu aucune relation apparente entre le titre des *Délices satyriques* et celui du *Cabinet satyrique*, si Estoc n'y avait ajouté *ou suitte du Cabinet des vers satyriques de ce temps. Recherchez...* Chose bizarre, le titre courant n'est pas *Délices satyriques* mais *Délices de la Médisance !* Voilà donc trois titres pour un seul ouvrage : *Cabinet*

---

(1) Il en est seulement question dans les notes manuscrites qui figurent à la suite du texte des *Œuvres de Maynard, 1646* (Bibl. de l'Arsenal, Ms. 2943). Ces notes sont d'un érudit qui vivait dans la dernière moitié du XVIIIe siècle.

(2) Voir la notice que nous avons mise plus loin en tête du dépouillement de ce recueil.

(3) *Les Délices de la poésie françoise ou dernier recueil des plus beaux vers de ce temps... Paris, Toussainct du Bray, M DC.XX (1620).* In-8 de 4 ff., 1180 p. chiff. et 8 ff. non chiff. (Bibl. Nat., Ye 11444).

satyrique seconde partie, *Délices satyriques*, *Délices de la médisance*, c'est beaucoup. A quel motif les attribuer ? Nous sommes réduit aux suppositions. Cette diversité tiendrait-elle simplement à ce que Estoc, ayant édité, nous l'avons dit le *Cabinet satyrique* de 1618 non pour son compte, mais pour celui de Charles de Beauxoncles, s'est trouvé dans la nécessité de distinguer la « Suitte » qu'il entendait donner au *Cabinet satyrique* de 1619 du *Cabinet satyrique* lui-même, de façon à éviter toute confusion entre les deux publications. Cette hypothèse a-t-elle des chances d'être exacte ? Nous laissons à chacun le soin d'en juger, il nous suffit d'avoir attiré l'attention sur cette particularité des *Délices satyriques*.

Rappelons maintenant les incidents de la vie de Théophile qui ont entraîné les conséquences que l'on sait pour les *Délices satyriques* et le *Second livre des Délices de la poésie françoise*.

Le 14 juin 1619 un commandement signé Louis, et plus loin de Loménie, ordonnait à Théophile de Viau de quitter le royaume. Cet ordre du roi visait expressément l'athéiste qui, selon l'expression du *Mercure françois* de 1619, « avoit fait des vers indignes d'un chrestien tant en croyances qu'en saletez » (1). Ce Théophile jouissait d'une grande notoriété, il avait groupé autour de lui nombre de jeunes seigneurs dont le Comte de Candale et M. de Montmorency, et des bruits assez fâcheux couraient tant sur ses propres mœurs que sur les doctrines dont il se faisait l'apôtre. Sa réputation bien établie de libertin avait provoqué de légitimes alarmes chez le parti religieux, très-puissant à la Cour, et c'est à l'instigation du cardinal de La Rochefoucauld que Louis XIII venait de condamner Théophile à l'exil. Le poète, après avoir embrassé son père à Bordeaux, passait avec sa maitresse en Espagne, rentrait en France et se retirait à Boussères, son pays natal (octobre 1619). Dans une de ses promenades autour de Boussères il visite en compagnie du maréchal de Roquelaure et d'un nommé Massiot, conseiller au Parlement de Bordeaux,

---

(1) Le *Mercure françois* ne ferait-il pas allusion au sonnet n. s., qui était à la suite de pièces signées Théophile de Viau, publié dans le *Cabinet des Muses ou nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps, Rouen, David du Petit Val, 1619* :

L'autre jour inspiré d'une divine flame
J'entré dedans un temple, et tout religieux,
Examinant de près mes actes vicieux,
Un repentir profond fit souspirer mon âme.

Tandis qu'à mon pardon tous les Dieux je réclame,
Voicy venir Cloris, lors que je veis ses yeux,
Je m'escriay tout haut : Ce sont icy mes Dieux ;
Ce temple et cet autel appartient à ma dame.

Les Dieux, injuriez de ce crime d'amour,
Conspirent par vengeance à me ravir le jour ;
Mais que sans plus tarder leur flame me confonde !

O Mort ! quand tu voudras, je suis prest à partir,
Car je suis asseuré que je mourray martyr
Pour avoir adoré le plus bel œil du monde.

Des Barreaux a inséré ce sonnet dans l'édition des *Œuvres de Théophile* de *1621*, il a été incriminé par le procureur général Molé, interrogatoire — le premier — du 22 mars 1624. Scudéry l'a écarté de son édition des *Œuvres de Théophile de 1632*.

une hystérique. On disait cette fille possédée du diable, le curé de l'endroit venait l'exorciser. Au lieu de prendre la démoniaque au sérieux Théophile s'en moqua et dit bien haut que son mal relevait beaucoup plus de la feinte que de Lucifer. Une pareille appréciation contrariait les idées reçues, elle ameuta l'opinion contre lui ; il dut immédiatement quitter Boussères et se cacher à Paris. Une ode adressée à M. de Lozières, ami de Luynes, dans laquelle Théophile se défendait d'être l'auteur de pasquins, apaisa la colère du favori irrité contre les libellistes qui se servaient du nom de Théophile pour l'outrager, aussi le poète fut-il autorisé à s'enroler dans l'armée royale formée pour combattre les troupes de la Reine-Mère. Il se distingue à la bataille des Ponts de Cé où il fait un prisonnier. De passage dans une petite ville, en se rendant de Paris à Tours en compagnie de son ami Des Barreaux, ce dernier ne se découvre pas devant le Saint Sacrement porté à un malade ; cette bravade stupide est mise naturellement non au compte du coupable mais à celui de Théophile et augmente encore l'animosité dont il était l'objet. Au lendemain de ce voyage Estoc lance les *Délices satyriques*. La première pièce du volume (1) était justement une de celles qui seront attribuées à Théophile en 1623 ; il y avait encore d'autres poésies lui appartenant bien en propre et un grand nombre de vers très obscènes dont on lui donnait la paternité à tort ou à raison. La fatalité veut qu'au même moment Toussainct du Bray met au jour le *Second livre des Délices de la poésie françoise;* cette anthologie renfermait douze pièces signées Théophile dont plusieurs étaient anonymes dans les *Délices satyriques*. Estoc et Toussainct du Bray ayant eu vent de poursuites possibles, craignant de se voir compromis, s'empressèrent, on l'a vu, d'en parer les conséquences par un moyen héroïque qui devait leur réussir et éloigner également pour Théophile l'heure du châtiment.

Les || Delices || satyrique (*sic*) *|| ou || suitte du cabinet || des vers Satyriques de ce Temps || Recherchez dans les secrets || Cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin || Berthelot, Maynard, et autres des plus signa- || lez Poëtes de ce siècle. || A Paris, || Chez Anthoine de Sommaville, au Palais, en la || Gallerie des Prisonniers, prez la Chancellerie || M.DC.XX* (*1620*). *|| Avec Privilège du Roy.* || In-12 (Cabinet de M. P. Louÿs) (2).

6 ff. prél. n. chiff. pour le titre, l'Advertissement au Lecteur, l'épigr. de Colletet : *Vous autres que la Muse pique*, la table et l'extrait du privilège du Roy donné à Anthoine Estoc pour le *Cabinet des vers satyriques de ce temps, première et seconde partie* daté du 8 juin 1618, sig. Bergeron, avis indiquant qu'Estoc partage son privilège avec Sommaville. P. 1 à 472 chiff. Le titre courant porte : *Delices de la médisance.*

---

(1) *Marquis, comment le portes-tu.*

(2) Ce recueil est rarissime, en dehors de l'exemplaire de M. Pierre Louÿs qui est incomplet de 10 ff., (expl. Auvillain) nous n'avons rencontré dans les catalogues que celui de Méon : Paris, Estoc, 1620, in-12, v. m. f. (expl. piqué de vers), et ce dernier parait perdu.

Voici le texte de l'*Advertissement au Lecteur :*

« Amy Lecteur, c'est un aymable et doux entretien, que la Satyre quand elle part de la main d'un bon maistre : plusieurs se sont employez à la recherche de sa perfection mais peu y sont parvenus. Ronsard mesme est contraint d'advoüer, qu'encore que son temps fut très fertile en bons esprits, propres à toutes sortes d'arts et de science, que néantmoins aucun ne s'y pouvoit iustement venter d'exceller, en ce genre d'escrire, lequel à la vérité demande un esprit tellement delié, et si bien versé parmy les affaires du monde que les moindres circonstances, et particularitez d'iceluy, ne doivent sans encourir le blasme d'une juste censure décliner la jurisdiction de sa cognoissance. Or entre ceux qui ont atteint de nostre temps, au but de ceste perfection, les sieurs Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, (et autres que pour estre encor vivans je désire passer soubs silence) semblent avoir osté à nos nepveux l'espérance de mieux faire en ceste sorte d'escrire : C'est pourquoy, amy Lecteur, je ne me puis non plus lasser de rechercher curieusement les pièces qui sont sorties, et qui sortent journellement de tous ces beaux esprits pour te les communiquer, que je sçay asseurement que tu ne te peux lasser de les lire, et en les lisant, admirer les pointes et les traits incomparables qui s'y rencontrent, trois impressions qui se sont faites en moins de deux années, du Cabinet Satyrique (1) tesmoignent assez avec quel applaudissement tu l'as receu, d'entrer à présent sur le merite de ces parfaits ouvrages, qui le suivent immédiatement ce seroit vainement abuser de ta patience. Il suffit que l'on voye au frontispice d'iceux, les noms de leurs autheurs pour les rendre recommandables à ceux mesmes qui ont a mespris les douces faveurs des Muses. Mais pour ne point retarder plus long-temps le plaisir extresme que tu dois recevoir, en la lecture de ces rares poësies, et pour ne t'estre point ennuyeux, je te veux seulement prier de ne prendre point garde aux fautes d'impression, que tu y trouveras estant très difficile d'empescher le cours de ces petits deffauts en un œuvre nouveau comme est cestuy-cy. Je croy que ces petites ronces ne t'empescheront point de recueillir les belles fleurs qui s'y rencontrent pour ton contentement, avec asseurance, néantmoins de te satisfaire d'avantage en la seconde impression, te la presentant plus correcte, plus ample, et en meilleur ordre. Jouys cependant de ce que je t'offre, et m'en aye en ton particulier de l'obligation, comme à celuy qui a voué toute son industrie au service du public. Adieu.

Ce recueil comprend 303 pièces dont 85 signées de noms et d'initiales et 218 anonymes ; deux cent-vingt-huit pièces sont nouvelles et soixante-treize proviennent des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 1 du *Cabinet satyr., 1618 ;* 1 du *Rec. vers satyr., 1617 ;* 55 des *Satyres bast., 1615;* 3 du *Sup. Bigarr. 1614 ;* 1 des *Muses gail., s. d. ;* 8 des *Muses incog., 1604 ;* et 4 de la *Muse fol., 1603.*

Cent quatre-vingt-une pièces des *Délices satyriques* ont contribué à former le *Parnasse satyrique* et la *Quintessence satyrique*, 1622, et cent vingt-deux ont été écartées sur lesquelles quarante-huit pièces environ ne paraissent pas avoir été imprimées depuis dans aucun recueil collectif ou ailleurs (2). — Nous avons pu attribuer 105 pièces.

Les 190 pièces signées ou attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Belleau (Remy),	1 pièce n. s.
Bernier de la Brousse,	1 — n. s.
Berthelot (Pierre),	18 pièces dont quinze signées (une du Cabinet satyr., 1618) et trois n. s. (une des Satyres bast., 1615) sans compter une qui est de Du Sable et une autre de Malherbe.

(1) L'édition de 1618, 1619 (seconde édition) et celle de 1620 (seconde édition).

(2) Sur les 181 pièces des *Délices satyriques* qui se retrouvent dans le *Parnasse satyrique* et la *Quintessence satyrique, 1622 :* 54 sont signées et 127 anonymes ; les pièces écartées au nombre de 122 se divisaient en 28 signées et 94 anonymes.

Blanchon (*Joachim*), 1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Boyssières (*J. de*), 5 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Colletet (*G.*), 7 pièces dont quatre n. s.
Cornu (*P. de*), 1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Crussol (*Madame de*), 1 — n. s.
D'Auvergne (*Comte*), 1 — n. s.
Desternod (*Claude*), 10 pièces n. s.
Du Pont (*Gratian*), *sieur de Drusac*, 1 p. n. s. de la Muse fol., III liv., 1603.
Du Ryer (*Isaac*), 2 pièces n. s. dont une des Satyres bast., 1615, et une des Muses gail., s. d.
Du Sable (*Guil.*), 1 pièce sig. Berthelot.
Guy de Tours, 14 pièces n. s. dont 7 des Muses incog., 1604 et 7 des Satyr. bast., 1615.
Jamet (*Lyon*), 1 pièce n. s.
Jamyn (*Benjamin*), 1 pièce sig. Regnier attrib. à tort à Marg. de Valois.
La Belle-Motte (*Joanne de*), 1 p. n. s. Muse fol., III[e] liv., 1603.
La Ronce, 2 pièces dont une n. s.
La Vallettrye (*de*), 1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Louvencourt (*Fr. de*), 1 — n. s. des Satyres bast., 1615.
Mailliet (*Marc de*), 4 pièces n. s.
Malherbe, 3 pièces : deux sig. (une sig. Berthelot et une des Muses incog., 1604) et une n. s. sans compter une pièce de Malherbe qui termine une poésie de Berthelot.
Marguerite de Valois, voir Jamyn (*Benjamin*).
Marot (*Clément*), 4 pièces dont trois n. s. des Satyres bast., 1615.
Maynard (*Fr.*), 10 pièces dont trois n. s.
Motin (*Pierre*), 36 pièces dont une du Rec. vers satyr., 1617, et deux du Sup. Bigarr., 1614.
Passerat (*Jean*), 1 pièce n. s.
Phyllis, voir Viau (*Théophile de*).
Regnier (*Math.*), 7 pièces dont une des Satyr. Regnier (S.), 1616, et une du Sup. Bigarr., 1614, sans compter une qui est de Benjamin Jamyn attribuée à Marg. de Valois.
Saint-Romard, 1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Sigognes, 11 pièces.
Tahureau, 1 pièce n. s, des Satyres bast., 1615.
Turrin (*Claude*), 2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Vaulx (*Comte de*), 1 pièce n. s.
Vauquelin de La Fresnaye, 2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Vermeil (*A. de*), 6 pièces n. s. dont quatre des Satyres bast., 1615.
Viau (*Théophile de*), 29 pièces dont une sig. Phyllis et vingt-huit n. s. (cinq attribuées par Esprit Aubert).
Villequier (*Marquis de*), 1 pièce n. s. du Labyr. amour, I liv., 1610.

Il est resté 113 pièces anonymes.

V. — Le Parnasse satyrique et la Quintessence satyrique.

Première édition : 1622.

De 1621 à 1623, le privilège du *Cabinet satyrique* n'étant pas encore expiré Anthoine Estoc pouvait recommencer à son heure la tentative de 1620 des *Délices satyriques*. Pourquoi s'est-il abstenu ? La réponse est facile, le courant d'opinion si défavorable depuis 1619 à la publication de nouveaux recueils libres parce qu'on supposait, à tort ou à raison, qu'ils devaient contenir des pièces inédites de Théophile de Viau et auquel Anthoine Estoc et Toussainct du Bray avaient sacrifié les *Délices satyriques* et le *Second livre des Délices de la poésie françoise* était devenu encore plus fort. Le parti religieux n'avait eu aucun sujet de se réjouir d'un succès plus apparent que réel et de la légère détente qui en avait été la conséquence. Au moins d'avril 1621 Des Barreaux publiait les *Œuvres de Théophile* imprimées en partie pendant l'exil du poète à Londres ; on y retrouvait quelques poésies des *Délices satyriques* et du *Second livre des Délices de la poésie françoise* accompagnées d'autres en assez grand nombre qui trahissaient les tendances épicuriennes de l'auteur, elles se terminaient par un conte exquis, écrit en latin, *Larissa*, d'une inspiration toute païenne. Les esprits déjà prévenus avaient donc de bonnes raisons pour ne pas désarmer. Par une singulière coïncidence on commençait à répandre dans le peuple, sous le manteau, des copies manuscrites d'une série de 106 quatrains auxquels on donnait le titre soit de *Quatrains du Déiste*, soit de l'*Anti-bigot ou le faux-dévotieux* (1). Ces quatrains exposaient la doctrine panthéiste et tournaient en dérision les vérités chrétiennes, ils détruisaient toute croyance dans un Dieu juste récompensant les bons et punissant les méchants, laissant ainsi une liberté absolue à ceux qui les prenaient pour guide. Cette activité des libertins apparaissait aussi préjudiciable à l'Etat qu'à l'Eglise, elle devait retenir l'attention des magistrats et du clergé. Un jésuite, le Père Garassus, après avoir exterminé d'une plume acérée quelques ennemis de son Ordre, entendait consacrer toute son énergie, et elle était grande, à terrasser le libertinage en le frappant à la tête dans la personne de Théophile de Viau. Cet état d'esprit général et les intentions de Garassus ont été certainement connus d'Anthoine Estoc et d'Anthoine de Sommaville son associé au privilège du *Cabinet satyrique* et son co-éditeur des *Délices satyriques*. Pourquoi cette fois n'en ont-ils tenu aucun compte et ont-ils imprimé clandestinement, avec le concours du libraire Rocolet (2), le *Parnasse satyrique* et sa suite la *Quintessence satyrique* ? Qui les a déterminés à se faire les complices d'une machination destinée à compromettre Théophile et à le livrer à la justice

---

(1) Nous les avons reproduits avec un commentaire dans le T. II du *Procès de Théophile*.

(2) « Estoc avait demandé à Rocolet de lui prêter de l'argent pour achever l'impression du *Parnasse* et de la *Quintessence* offrant de partager la partie imprimée du manuscrit. Rocolet lui remit quelque argent et six rames de papier. Questionné par son confrère sur le nom de l'auteur des vers ajoutés, Estoc répondit qu'un sieur de la Mothe lui en avait fourni et qu'il s'y rencontrait quelques vers de Théophile qu'il plaçait à la première feuille du livre entr'autres le sonnet : *Phylis tout est f...* et la pièce : *Marquis comment te portes-tu ?* Le marché conclu, Rocolet reçut en paiement 230 exemplaires (déposition de Rocolet du 24 avril 1624). Voir *Le Procès de Théophile*. T. I, pp. 115, 410 et 468.

du Parlement ? On ne le sait et on ne le saura jamais. Garassus doit cependant être mis hors de cause, son caractère le place au dessus d'un pareil soupçon, il était incapable d'une telle bassesse. La seule chose acquise et hors de contestation, c'est que les deux éditeurs avaient été, par avance, assurés de l'impunité... définitive. Mis en cause pour la forme dans l'arrêt du 11 juillet (1), ils ne furent nullement inquiétés après celui du 19 août 1623 ; Billaine et Quesnel, coupables au même titre des *Œuvres de Théophile première* et *seconde partie* bénéficièrent également des promesses faites à leurs confrères. Quoiqu'il en soit du véritable promoteur du *Parnasse — Quintessence*, cette anthologie n'était pas une réimpression pure et simple des *Délices satyriques*. Sur les 423 pièces qu'elle renferme 181 seulement en proviennent et 242 sont inédites ou puisées dans d'autres florilèges antérieurs. On est en présence d'une compilation hybride dont le véritable caractère se décèle par la première pièce, Sonnet par le sieur Théophile : *Phylis tout est foutu, je meurs de la vérole*. L'intéressé, Théophile ne s'y trompa pas lorsqu'il aperçut, le jeudi 13 avril 1623, en se promenant dans la Galerie du Palais, le *Parnasse satyrique* à la devanture d'un libraire. Ayant pris en mains le volume et voyant son nom à la première page, il la déchira. Après cette exécution sommaire, accompagné de Hiérosme Luillier, procureur général à la Cour des comptes, ancien maître des requêtes, et de Des Barreaux, il alla, suivant les dires de la femme d'Estoc à Rocolet, frapper à la porte du logis de son mari dans l'isle du Palais, sur les onze heures du soir, afin d'arriver à la restitution de ses pièces manuscrites ; cette femme les rendit. Le poète a nié cette visite. Que Rocolet ait menti ou non, il est acquis que Théophile fit immédiatement assigner Estoc et Sommaville devant le Lieutenant civil qui les condamna tous deux à une amende et autorisa le poète à détruire les exemplaires du *Parnasse satyrique*. La sentence fut signifiée au Syndic des Libraires. Théophile s'est expliqué sur cette instance dans l'avis « Au Lecteur » de la seconde partie de ses Œuvres 1623 (2).

Théophile ne se contenta pas de ce premier avantage, il se retourna aussitôt contre son principal adversaire, le Père Garassus, afin d'essayer de lui arracher les armes que celui-ci forgeait pour le perdre. Ayant eu communication des bonnes feuilles de la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* en cours d'impression avant même que le révérend Père eût achevé de l'écrire, il mit opposition entre les mains du Prévôt de Paris à sa publication éventuelle, et obtint requeste de la faire saisir. Théophile alla ensuite au Collège des Jésuites reprocher violemment au Père Margastant, supérieur, la perfidie

(1) Cet arrêt ordonnait les poursuites contre Théophile, Berthelot, Frénide (Frénicle) et Colletet comme auteurs du *Parnasse satyrique* et contre Estoc et Sommaville comme éditeurs.

(2) « On a suborné des Imprimeurs pour mettre au jour, en mon nom, des Vers sales et profanes, qui n'ont rien de mon style ny de mon humeur. J'ay voulu que la Justice en sçeut l'autheur pour le punir. Mais les libraires n'en cognoissent à ce qu'ils disent ny le nom, ny le visage, et se trouvent eux-mesmes en la peine d'estre chatiez pour cest imposteur. Les Juges les ont voulu traicter avec toute la sévérité que mon bon droict leur a demandée ; mais le pouvoir que j'ay eu de me vanger m'en a osté l'envie. Et comme je n'ay point plaidé pour faire du mal, mais pour en éviter, j'ay pardonné à des ignorans, qui n'ont abusé de mon nom que pour l'utilité de la vente de leurs Livres, et me suis contenté d'en faire supprimer les exemplaires, avec deffense de les r'imprimer... »

Remarquons, sans insister, une petite contradiction dans les explications du poète : Si *« on a suborné des imprimeurs, pour mettre au jour en son nom des vers sales et profanes »* ces imprimeurs *« n'ont pas abuzé de son nom pour l'utilité de la vente de leurs livres. »*

de la Compagnie. Puis se rendant chez le Procureur général il le trouva causant avec M. de Montmorency et M. Hureau, son intendant. En leur présence il invoqua l'avis du Père Séguiran, confesseur du Roi, qui blâmait l'intempérance du langage de Garassus dans la *Doctrine curieuse*. Le Procureur général lui répondit : *Vous êtes un menteur, le Père Séguiran a accordé son autorisation à l'impression de ce livre*. Le poète repartit : *Je dis la vérité, je vois bien qu'on ne veut me rendre justice*. Mathieu Molé répliqua : *Vous n'avez qu'à demander justice et on n'a pas à s'excuser d'une chose qu'on n'a point faite*. M. de Montmorency parla après, et en particulier, au Procureur général. Dans cet entretien Mathieu Molé reconnut que le Père Séguiran avait émis un avis favorable à la suppression de la *Doctrine curieuse*, et termina en promettant au Duc qu'il ne toucherait pas à l'affaire de Théophile sans l'en avertir.

Le Père Margastant avait été exaspéré de l'attitude insolente et agressive de Théophile à son égard et à l'égard de la Compagnie de Jésus. Disposant de solides appuis dans la magistrature, il intervint discrètement en faveur de la *Doctrine curieuse*. La cause se plaida devant le Prévôt de Paris qui accorda à Garassus la main-levée de l'opposition formée par le poète (1).

La tentative de Théophile d'étouffer, avant sa naissance, la *Doctrine curieuse* échouait. Cet insuccès eut dû l'engager à la réserve et le mettre en défiance contre lui-même. S'il se sentait disposé à réformer sa vie en apparence, il n'avait pas assez de force de caractère pour résister au plaisir de faire connaître ses productions, même si elles devaient aggraver sa position. Dans la deuxième quinzaine de juin 1623, Billaine et Quesnel mettent en vente la *Seconde partie* de ses *Œuvres*, ils avaient apporté une telle hâte à la publier que leur marque de libraire est restée en blanc sur le titre ! Cette seconde partie renfermait un fragment d'auto-biographie sous le titre *Première journée* dans laquelle Théophile exposait à nouveau et sans ambage ses opinions épicuriennes (chap. II), un peu plus loin il racontait l'histoire de la possédée d'Agen (chap. III) et l'aventure du voyage de Tours (chap. V). Une pareille inconscience est déconcertante. Cette *Seconde partie* des Œuvres devait être la goutte d'eau qui fit déborder le vase : Le 11 juillet 1623 un arrêt du Parlement, rendu à la requête du procureur général Molé, ordonna des poursuites contre Théophile, Frenicle, Colletet et Berthelot comme auteurs du *Parnasse satyrique*. Les prévenus se dérobèrent par la fuite. Théophile fut condamné par contumace le 19 août à être brûlé, Berthelot à être pendu et étranglé, etc... Ce nouvel arrêt visait non seulement le *Parnasse satyrique*, mais les *Œuvres de Théophile première et seconde partie* et celles-ci allaient servir, plus encore que le *Parnasse*, à dresser le réquisitoire définitif contre le libertin !

Les pièces du *Parnasse satyrique* dans leur ensemble ne paraissent ni meilleures ni pires que celles du *Cabinet satyrique* mais, si on les examine de près, on constate que certaines ont un accent personnel qui relève d'autant plus le cynisme de l'expression ou la vigueur du tableau ;

---

(1) Tous ces détails sont pris textuellement dans le *Procès de Théophile*, T. I, p. 118 et suivantes.

d'autres mêlent la religion ou les choses religieuses aux pires turpitudes. Cet accent personnel était déjà sensible dans les *Délices satyriques*. La première pièce de ce recueil attribuée d'ailleurs à Théophile au cours de son procès (et reproduite dans le *Parnasse satyrique*) : *Marquis comment te portes-tu*, forme le digne pendant du fameux sonnet sodomite *par le sieur Théophile*, placé en tête du *Parnasse satyrique: Phylis tout est foutu, je meurs de la vérole...* Le mélange du sacré et du profane est très marqué dans une pièce — ignorée encore aujourd'hui — de Melin de Saint Gelais (1). Nous la reproduisons d'après le *Parnasse satyrique*, on va voir les modifications, additions et suppressions qu'on a fait subir au texte original :

Nous avons mis en italique le texte qui n'est pas dans la pièce de Melin de Saint-Gelais de la Collection Dupuy. Ms. 736.

Saint Augustin instruisant une dame,
Dit que l'amour est l'âme de nostre âme,
Et que la foy, tant soit constante et forte,
Sans vray amour est inutile et morte ;
Saint Bernard fait une longue homélie
Où il bénit tous les cœurs qu'amour lie,
Et saint Ambroise en fait une autre expresse
Où il maudit ceux qui sont sans maistresse,
Et de Lyra là-dessus nous raconte
Que qui plus aime plus haut au ciel monte.
Celuy qui sceut les secrets de son maistre (2)

---

(1) Cette pièce de Melin de Saint-Gelais a été parodiée et a servi de cadre à des attaques satiriques contre certains personnages du Parlement et de la Cour. Voici un pasquin qui est antérieur au *Parnasse satyrique*, il doit se placer entre 1615 et 1620.

Monsieur Nervèze instruisant une dame
Luy dit qu'Amour est l'âme de son âme ;
Monsieur Servin avecques sa mantille
S'en va de nuit pour esveiller la fille ;
Villemontée de sa façon gallante
Gagne les cœurs des dames qu'il fréquente,
Et Chauvelin petit mignon des dames
Change souvent et d'amour et de flammes,
Et Versoris qui a l'âme si bonne
Dit que l'amour est une chose bonne.
Monsieur Le Maistre a bien peu de courage
De nous quitter pour aller au village,
Et le vaillant enseigne Bretelasse
Dit que jamais d'Amour on ne se lasse.

Resp.

Si donc Amour est l'âme de nos âmes
Belle pourquoy dédaignes-tu ses flammes ;
Si la musique excite les esprits
Pourquoy tiens-tu mes chansons à mespris ;
Si d'un galant la façon te contente
Que n'aymes-tu la mienne si gallante ;
Si en amour tu hais le desloyal
Que n'aymes-tu mon service loyal ;
Si l'amour est une chose si bonne
Pourquoy es-tu contre moy si felonne :
Si tant te plaist un vaillant amoureux
Que n'aymes-tu mon cœur si généreux.
Or si jamais d'amour on ne se lasse
Pourquoy dis-tu qu'un serviteur te fasche (Ms. Fr. 24322).

(2) Saint Jean.

Dit que l'amant damné ne sçauroit estre,
Et dit bien plus le docteur séraphique (1) :
« Qui n'aime point est pis qu'un hérétique,
Pour ce qu'amour est feu pur et céleste,
Qui ne craint point qu'autre feu le moleste. »
Saint Pierre a dit qu'avec les clefs qu'il porte
Aux vrais amans il ouvrira la porte ;
Saint Jean Baptiste, aux forests plus désertes,
Grava l'amour sur les escorces vertes ;
Saint Dominique, ennemy du désordre,
Permet l'amour à tous ceux de son ordre,
Et saint François aimant la chambrière,
N'ayant plus rien, luy donna son bréviaire (2)
Celuy qui porte un gril pour son enseigne (3),
Les hauts effets de l'amour nous enseigne ;
Celuy qui porte et bourdons et coquilles (4)
Est protecteur des femmes et des filles,
Saint Clément a donné force patentes
A tous ceux-là qui ayment leurs parentes.
La Magdelaine, aux rochers de Provence,
Du vray amour aida sa pénitence.
Saint Crespin fit en ce mestier pratique,
Puis pour aymer il vendit sa boutique,
Et dit-on plus de ce bon saint Eustache,
Que pour aimer il perdit sa moustache.
Saint Thomas dit, et de sa propre bouche,
Qu'il ne croit rien sinon quand il y touche.
Le gros et gras Hugonis de Sorbonne
Dit que l'amour est une chose bonne.
Monsieur Vigor, en ses sermons, nous preuve
Que l'on cognoist une fille à l'espreuve,
Et c'est pourquoy, comme dit saint Grégoire,
Un amant fait icy son purgatoire.
Nulle de vous ne soit doncques si dure
Qu'elle résiste à la Sainte Escriture.
Puisqu'on la voit de ce propos remplie
Que pour aimer la loy est accomplie,
Et que les saints ont fait l'amour ensemble
Nous ne sçaurions mieux faire, ce me semble (5).

Voici maintenant le texte de Saint-Gelais omis dans le *Parnasse satyrique* :

. . . .
Le saint qui porte un cœur en sa main dextre,
Dict que l'Amour faict nos cœurs vivre et renaistre... (6)

---

(1) Saint Bonaventure.
(2) Voici la var. du Ms 736 : Et Saint François vit d'un dépit estrange
Amour volant et cuyda voir un ange.
(3) Saint Laurent.
(4) Saint Jacques.
(5) Voici la var. de Ms. 736 : Dames, voicy l'amour que je vous porte
Puisqu'à my nuict je suis à votre porte.
(6) Saint Augustin.

Saint Luc pour eux le feu d'Enfer attize
Et saint Mathieu les anathématize...
Saint Paul qui fut au ciel pour mieux apprendre
Dict qu'en effet l'Amant ne peut despendre...
Et saint Hiérosme et ses sauvages bestes
Pensoit encor aux amoureuses festes.
Le saint Ermite avec sa preudhomie
Vit l'ennemy en présence de sa mye,
L'Ange allumoit la torche desjà saincte
Et l'ennemy la vouloit voir esteinte,
La torche estoit son cœur et sa lumière
Estant Amour d'enflamer coustumière...
Ainsi une est que tant ses désirs domte
Qui s'en exempte et qu'Amour ne surmonte,
Il vaudroit mieux ce dit saint Irénée
Que celle au monde oucques n'eut esté née
Qui s'en retire et se monstre rebelle
A son amy mesmement si elle est belle...

Dans un simple florilège de pareils vers passeraient inaperçus, mais, accompagnés de pièces obscènes, ils choquent par leur contraste et prennent un tout autre caractère. Cette impression est ressentie en face des quatrains *Contre les femmes : Délivre moy, Seigneur...* En voici un échantillon, nous prenons parmi les moins osés :

Délivre-moy, Seigneur
De celle qui vous jure, estant entre vos bras
Que vous estes tout seul qu'elle ayme et favorise,
Et si vous la laissez seulement de trois pas
Vous trouvez aussitost que votre place est prise...
Délivre-moy Seigneur
De celle qui s'en va balayant les églises,
La chandelle à la main et un grand chapelet,
Et si vous l'espiez, vous la verrez aux prises
Dedans un cabinet avec quelque valet...

A la suite se lisent d'autres quatrains *Sur un fascheux logis* commençant toujours : *Délivre-moy Seigneur...*

Quelques pages plus loin on rencontre les quatrains *Contre les hommes*, ils sont moins libres, mais détonnent cependant en compagnie d'une pièce attribuée à Regnier dont nous ne pouvons reproduire le premier vers !

Autre exemple... atténué :

Epigramme par le sieur Motin.

J'estime fort vostre doctrine
Vostre bel esprit, vostre mine
Qui vous fait estimer de tous ;
Mais pour moy, qui ne suis qu'un asne,
Je n'ayme rien si je ne fous
Fust-ce bien la papesse Jeanne.

D'autres pièces réunissent l'accent personnel et le blasphème. Celle incriminée en 1623 : *Que mes jours ont un mauvais sort* peut passer pour le modèle du genre, elle est bien de Théophile :

. . . .

J'ay la gravelle dans les reins,

Je ne trouve plus que je foute,
Et la sainte ampoule de Reims,
Tariroit plustost que ma goutte.

A cinquante ans un homme est mort,
Ce n'est plus rien que pourriture,
Morbleu ! les destins nous font tort
Foutre d'eux et de la nature !

Il nous paraît inutile d'insister, le *Parnasse satyrique* justifiait les poursuites dont il a été l'objet.

Ce point établi, s'il est incontestable que des poésies de Théophile ont été insérées dans le *Parnasse satyrique* — il y en a certainement bon nombre reconnaissables à leur facture particulière, le poète se met presque toujours en scène — il est non moins acquis qu'il n'a été pour rien dans leur impression. Ses dénégations à cet égard ont été sincères, et nous les enregistrons parce que c'est justice.

I. 1622. — A) *Le* || *Parnasse* || *des Poëtes* || *satyriques.* || *M.DC.XXII* (*1622*). || In-8.

6 ff. non chiff. et 208 p. chiff. (1).

Les 6 ff. non chiff. comprennent le titre, l'*Avertissement au lecteur* qui est celui des *Délices satyriques*, une épigramme sig. G. Colletet (celle des *Délices satyr.*) un sonnet *Aux Lecteurs : Lecteurs qui çà et là cherchez vostre adventure*, treize épigrammes n. s. qui sont de Mailliet et un sixain sig. G. C. P. (Guillaume Colletet parisien) : *Tout y chevauche, tout y fout.* Il n'y a pas de privilège.

Ce recueil comprend 166 pièces dont quarante-six signées et cent-vingt anonymes ; cent vingt-cinq étaient nouvelles et quarante-et-une provenaient des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 17 des *Délices satyr., 1620 ;* 7 du *Cabinet satyr., 1618 ;* 8 du *Rec. vers satyr., 1617 ;* 3 des *Satyres bast., 1615 ;* 2 des *Muses gail.* (une de l'*éd. s. d.* et une de celle de *1609*) ; 2 des *Muses incog., 1604;* 1 de la *Muse fol., I liv., 1603* et 1 *du Labyr. recr., II liv., 1602.* — Nous avons pu attribuer 45 pièces.

Les 91 pièces signées et attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Bergeron (*Pierre*),	1 pièce.
Berthelot (*Pierre*),	6 pièces dont une des Délices satyr., 1620, et une du Cabinet satyr., 1618.
Boisrobert,	2 — n. s.
Colletet (*G.*),	7 — dont une n. s., une sig. G. C. P., et deux des Délices satyr., 1620.

(1) Les pp. 200, 201, 204, 205 et 208 sont chiffrées par erreur : 100, 101, 104, 105, 108.

Les exemplaires de ce recueil qui est toujours accompagné de la *Quintessence satyrique*, ont été et sont très rares. Voici ceux que nous avons rencontrés dans les catalogues : N° 761 du cat. J. Auvillain, mar. bl., fil., tr. dor. ; expl. Henri Monod en veau violet provenant de la librairie Claudin (*Archives du Bibliophile*, n° 54.509, 1883), auquel il manquait le titre : M. Fonteneau l'ayant acheté de M. Claudin l'avait complété.

Crussol (*Mad. de*), 1 pièce n. s. des Délices satyr., 1620.
Du Gayverger, 2 pièces n. s.
Durant (*Gilles*) *de la Bergerie*, 1 pièce n. s.
Du Ryer (*Isaac*), 2 pièces n. s. : une des Satyres bast., 1615, et une des Muses gail., s. d.
Frenicle (*Nicolas*), 6 pièces.
Guy de Tours, 2 pièces n. s. des Muses incog., 1604.
G. V. 1 pièce n. s.
La Vallettrye (*de*), 1 — n. s. des Satyres bast., 1615.
Lécluse (*Pierre*), *chanoine d'Orléans*, 1 pièce n. s.
Mailliet (*Marc de*), 13 pièces n. s.
Maynard (*Fr.*), 2 — dont une n. s.
Motin (*Pierre*), 12 — dont deux n. s. (une des Muses gail., 1609).
Neufvic (*Mad. de*), 1 pièce n. s.
Rapin (*Nicolas*), 1 pièce.
Regnier (*Math.*), 4 pièces sans compter une sig. qui n'est pas de Regnier et dont on ignore l'auteur.
Ronsard (*P. de*), 8 pièces.
Saint-Gelais (*Melin de*), 1 pièce n. s.
Sigognes, 2 pièces du Rec. vers satyr., 1617, dont une n. s.
Viau (*Théophile de*), 12 pièces dont onze n. s. (trois des Délices satyr., 1620).
Villequier (*Marquis de*), 1 pièce n. s. des Délices satyr., 1620.

Il est resté 75 pièces anonymes.

B) *La Quint-Essence* || *satyrique*, || *ou* || *seconde partie*, || *du Parnasse des Poetes* || *Satyriques de nostre temps*. || *Recherchez dans les Œuvres secrettes des Auteurs les* || *plus signalez de nostre siècle*. || *A Paris*, || *chez Anthoine de Sommaville, au* || *Palais, en la gallerie des Libraires* || *près la Chancellerie*. || *M.DC.XXII* (*1622*) || In-8.

Titre. — Pages 1 à 208, 207 à 222, 233 à 279. Les dernières pages sont numérotées 275, 276, 277, 279 (pour 278) et 270 (pour 279).

Ce recueil comprend 257 pièces (1) dont quatre-vingt-deux signées et cent soixante-quinze anonymes ; 99 étaient nouvelles et 158 provenaient des recueils libres et satiriques publiés depuis 1600 : 113 des *Délices satyr., 1620* ; 1 du *Cabinet satyr., 1619* ; 2 du *Rec. vers satyr., 1617* : 36 des *Satyres bast., 1615* ; 1 du *Sup. Bigarr., 1614* ; 1 du *Labyr. amour, I liv. 1610* ; 3 des *Muses incog., 1604* ; 1 de la *Muse fol., II liv. 1603*. — Nous avons pu attribuer cinquante-six pièces.

Les 138 pièces signées et attribuées appartiennent aux auteurs suivants :

Bernier de la Brousse, 1 pièce des Délices satyr., 1620.

(1) Ce chiffre est en désaccord avec celui que nous avons donné au *Procès de Théophile* : 220. La différence vient de ce que sur la copie que nous avions en mains on avait omis un certain nombre de pièces anonymes.

Berthelot (*Pierre*),	9	pièces dont une nouvelle, huit des Délices satyr., 1620, sans compter une sig. des Délices satyr., 1620, qui est de Du Sable, et deux nouvelles sig. Berthelot qui sont de Tahureau et de Fr. de Rosset.
Blanchon (*Joachim*),	1	pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Boyssières (*J. de*),	4	pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Colletet (*G.*),	2	pièces une nouvelle n. s. et une sig. du Cabinet satyr.,
Courbe,	1	pièce. [1619.
D'Auvergne (*Comte*),	1	— n. s. des Délices satyr., 1620.
Desternod (*Claude*),	3	pièces n. s. des Délices satyr., 1620.
Du Sable (*G.*),	1	pièce, sig. Berthelot des Délices satyr., 1620.
Guy de Tours,	9	pièces n. s., sept des Satyres bast., 1615, et deux des Muses incog. 1604.
Jamet (*Lyon*),	1	pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Jamyn (*Amadis*),	1	— n. s.
Jamyn (*Benjamin*),	1	— des Délices satyr., 1620, sig. Regnier, attribuée également à Marguerite de Valois.
Jodelle (*Est.*),	3	pièces sig. Ronsard.
La Porte (*de*),	11	pièces.
La Ronce,	1	pièce des Délices satyr., 1620.
Mailliet (*Marc de*),	2	pièces des Délices satyr., 1620 : une sig. Maillot et une n. s.
Malherbe,	1	pièce n. s. des Muses incog., 1604.
Marguerite de Valois, voir Jamyn (*Benjamin*).		
Marot (*Clément*),	2	pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Maynard (*Fr.*),	9	pièces dont deux nouvelles et sept des Délices satyr., 1620 (quatre sig. et trois n. s.).
Motin (*Pierre*),	27	pièces (1), dont quatre nouvelles, vingt des Délices satyr., 1620 (une n. s.), deux du Rec. vers satyr., 1617, et une du Sup. Bigarr., 1614.
Passerat (*Jean*),	1	pièce des Délices satyr., 1620.
Regnier (*Math.*),	5	pièces dont une nouvelle et quatre des Délices satyr., 1620, sans compter une sig. Regnier qui est attribuée à Marguerite de Valois, mais qui est de Benjamin Jamyn.
Ronsard, voir Jodelle.		
Rosset (*Fr. de*),	3	pièces deux sig. et une sig. Berthelot sans compter une sig. Rosset qui est de Trellon.
Sainte-Marthe (*Sc. de*),	2	pièces n. s.
Saint-Romard,	1	pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Sigognes,	9	pièces des Délices satyr., 1620.
Tahureau (*Jacques*),	1	pièce sig. Berthelot.

(1) En comptant les quatre épigrammes qui ne faisaient qu'une pièce dans les *Délices satyriques, 1620.*

Trellon (Claude de),	1 pièce sig. Rosset.
Vaulx (de),	1 pièce n. s. des Délices satyr., 1620.
Vauquelin de La Fresnaye,	2 pièces n. s. des Satyr., bast., 1615.
Viau (Théophile de),	19 pièces n. s. dont trois nouvelles et seize des Délices satyr., 1620.
Vermeil (A. de),	2 pièces n. s. des Délices satyr., 1620.

Il est resté 119 pièces anonymes.

Seconde édition du Parnasse satyrique et de la Quintessence satyrique, 1623.

S'il restait un doute sur le caractère clandestin du *Parnasse satyrique* et de la *Quintessence satyrique* de *1622* et sur le but inavouable que poursuivaient en les publiant ses promoteurs ou plutôt son promoteur à l'égard de Théophile, ce doute serait dissipé par l'existence d'une seconde édition répandue sous le manteau au lendemain de l'arrêt du 19 août 1623 et de la publication de la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps...* Il fallait à l'imprimeur une rare audace, même avec la certitude de l'impunité, pour oser braver de la sorte le Procureur général et les foudres du Parlement. Ni Mathieu Molé ni le Parlement ne s'émurent de cette scandaleuse machination, aucune enquête ne fut ouverte afin d'en découvrir l'origine, le Procureur général ne tint même pas la main à l'exécution de la partie de l'arrêt du 19 août concernant Estoc et Sommaville, Pierre Billaine et Jacques Quesnel qui ordonnait de les prendre au corps et de les amener prisonniers « ez prisons de la Conciergerie pour estre ouys et interrogez sur aucuns faits relatifs au procez. » Abattre le libertinage dans la seule personnalité de Théophile, voilà le but poursuivi par Molé de concert avec Garassus ; peut-être estimait-il qu'en s'attaquant aux comparses, le procès eut pris une trop grande importance et englobé trop de personnages de marque, peut-être estimait-il également qu'en découvrant les infamies commises à l'égard de Théophile, il assurait d'avance son acquittement quelle que fût sa culpabilité ? Ces deux considérations expliquent, si elles ne la justifient, la ligne de conduite qu'il a adoptée.

Pour donner toute sa valeur à cette seconde édition du *Parnasse satyrique* et de la *Quintessence satyrique* qui parut vers le 15 septembre 1623, il suffit d'exposer la situation du poète du 19 août au 17 septembre, jour de son arrestation au Catelet :

En apprenant l'exécution de son fantôme sur la place de Grève, Théophile avait quitté précipitamment la *maison de Sylvie* à Chantilly où il s'était réfugié depuis deux mois. La poche garnie de doublons d'Espagne dus à la générosité de M. de Montmorency il s'était dirigé vers l'extrémité du Cambrésis pour, de là, gagner Calais et Londres. Le 2 septembre il atteignait le Catelet et se cachait dans une ferme des environs. Tout autre que Théophile se serait empressé de passer la frontière, lui s'oublie à composer une longue pièce exhalant sa plainte (1) de l'abandon de son ami Vallée (Des Barreaux). Ce

(1) *Plainte de Théophile à un sien amy pendant son absence. M.DC.XXIII.* Petit in-8 de 13 p, chiff. et 1 ff.

temps perdu à rimer permet au Père Voisin, son ennemi, de communiquer au lieutenant de la maréchaussée Le Blanc le rapport de ses propres espions qui avaient retrouvé la trace du poète. Le 17 septembre Théophile se décide à quitter sa retraite accompagné de son valet La Pause et à chercher un nouvel abri dans la forteresse du Catelet dont le gouverneur, M. de Mesvilliers, était des amis de M. de Montmorency. Malheureusement il est rencontré près du village de Bonny par un archer Anthoine Sangnier, envoyé en éclaireur par Jacques Trousset, lieutenant général de robe courte de Saint-Quentin, chez un nommé Brocard, le dénonciateur de Théophile. Trousset, prévenu par Sangnier, se met à sa poursuite et l'atteint au moment où il venait de pénétrer dans la forteresse du Catelet. Transféré dans la prison de Saint-Quentin, Théophile en est extrait le 26 septembre et, escorté de sept archers, il est écroué le dimanche 27 septembre à la Conciergerie du Palais.

Le procès du poète devait durer près de deux années non, sans voir encore en 1625 trois nouvelles impressions clandestines du *Parnasse satyrique*, et se terminer, contrairement à toutes les prévisions, par une simple condamnation au bannissement.

II. 1623. — La seconde édition du *Parnasse satyrique* et de la *Quintessence satyrique* porte le même titre, avec la date de 1623 (1), elle a le même nombre de pages que la première mais le titre particulier de : *La Quintessence satyrique* a été supprimé. De plus les deux pièces de la *Quint. satyr.* de *1622* : l'épigr. : *Icy gist une pauvre femme* et les stances sig. Berthelot : *Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye* ont été retranchées (2), elles sont remplacées par une épigr. : *Amour petit archer vainqueur* qui forme trois épigrammes dans l'édition Poulet Malassis.

LES TROIS TIRAGES DU PARNASSE SATYRIQUE DE 1625 (TROISIÈME ÉDITION).

En mars 1625 Théophile était emprisonné depuis dix-sept mois, les interrogatoires des commissaires du Parlement et les confrontations du poète avec les témoins n'avaient pas donné de résultats probants. Il avait nié — vrai ou faux — tout ce qu'on lui imputait. D'un autre côté les témoins n'étaient guère recommandables et paraissaient obéir à un mot d'ordre. Tout en étant convaincu de la culpabilité du prisonnier le procureur général Molé se sentait impuissant à l'établir nettement, les témoins sérieux se dérobaient et travaillaient plutôt en faveur de l'accusé. Les ennemis de Théophile, ceux à qui l'on devait les deux éditions du *Parnasse satyrique* et de la *Quintessence satyrique* de *1622* et de *1623*, voulant à nouveau impressionner l'opinion fondent ensemble ces deux anthologies obscènes et en répandent trois tirages sous le manteau. Le nom de Théophile

(1) Cette édition de 1623 est aussi rare que celle de 1622 : nous ne connaissons que l'exempl. relié en veau de M. P. Louÿs incomplet du titre. Un autre exemplaire en maroquin rouge, filets, tr. dorée, a figuré à la vente G. B. du 30 avril 1849 où il fut adjugé 38 francs. Cet exemplaire nous paraît être le même que celui de la vente Jérôme Bignon du 8 janvier précédent qui était donné comme ayant 2 ff. déchirés et le titre raccommodé.

(2) Cette pièce dans l'édition des *Délices satyriques*, 1620, appartient en partie à Berthelot et à Malherbe ; elle a été amputée des vers de Malherbe dans la *Quintessence satyrique* de 1622 et supprimée dans l'édition de 1623.

se lit pour la première fois en vedette sur le titre. Cette manœuvre de la dernière heure devait échouer (1). Mathieu Molé ne fit aucun effort pour en rechercher les auteurs, ils restèrent indemnes de poursuites, peut-être était-ce encore Estoc et Sommaville, forts de leur impunité antérieure ?

III. 1625. — A) *Le* || *Parnasse* || *satyrique* || *du sieur Théophile* || *M.DC.XXV* (*1625*) || . In-8 de 380 p. chiff. (les dernières mal paginées finissent à la page 370) (Cabinet de M. Pierre Louÿs).

B). — *Le* || *Parnasse* || *satyrique* || *du sieur Theohhile* (*sic*) || *M.DC.XXV* (*1625*). In-8 de 380 p., chiff. irrégulièrement (Cabinet de M. Louis Loviot).

Cette édition reproduit plusieurs des erreurs de pagination de la précédente, mais elle en a d'autres.

C). — *Le* || *Parnasse* || *des poètes satyriques* || *ou* || *dernier Recueil des Vers picquans* || *et gaillards de nostre temps.* || *Par le sieur Théophile.* || *M.DC.XXV* (*1625*) || . In-8 de 380 p. chiff. (Bibl. nat., Ye 2766).

Dans ces trois tirages de 1625, le texte est détestable et rempli de fautes de toute sorte, les signatures sont supprimées, sauf pour le sonnet en tête *par le sieur Théophile* et une pièce de Colletet. Les ff. prél. des éditions de 1622 et 1623 n'ayant pas été réimprimés, il manque les 13 épigrammes n. s. de Mailliet, 2 pièces de Colletet (une n. s.), une anonyme, et les sept pièces suivantes :

Stances (de 1622) :	*Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye* Berthelot.
Sur la maladie de Jacquette :	*Depuis que j'ay tourné Jacquette* n. s. (Théophile).
Epigramme :	*Je ris de ces frais amoureux* Sigognes.
Sonnet :	*Le hibou de vos yeux que sans cesse j'admire* n. s. (Comte d'Auvergne).
id.	*O beau c.. rebondi pour qui je meurs d'envie* Berthelot.
Epigramme :	*Une chose assez refusée.*
id.	*Un jour Margot prit la mesure* Berthelot.

par contre, elle a en plus :

L'importunité d'une demoiselle. Satyre : *J'allois un de ces jours en guise d'un cadet* n. s. (Desternod).
Sonnet : *Que j'ayme dans mon lict voir ma belle maistresse.*

Enfin deux pièces sont répétées deux fois :

Quatrain : *Ton cas, dis-tu, rid à l'argent* (Guy de Tours).
Sonnet : *Avec un gros ... tousjours roide et fumant.*

Autres éditions :

Le || *Parnasse* || *satyrique* || *du sieur Théophile* || (*s. l.*). *M.DC.XXVII* (*1627*). || In-12. Titre et 469 p. chiff. (Cat. Lemallier : N° 261).

Cette édition, comme les trois tirages de 1625, est sur mauvais papier et n'a pas les noms des auteurs.

---

(1) Voir la suite des événements dans le *Procès de Théophile*. T. I, p. 481.

Le Parnasse satyrique du sieur Théophile. Rouen, Michel Lallemant, 1633.

Cette édition a-t-elle vu le jour? Nous ne l'avons pas rencontrée. Voici ce qu'en rapporte M. E. Gosselin dans ses *Glanes historiques normandes à travers les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* : « 1623. Jacques Hollant, imprimeur, Michel Lallemant, libraire, et Jean Lallemant, relieur, furent très activement poursuivis pour avoir *imprimé*, fait imprimer et relié un livre défendu intitulé : *Le Parnasse satyrique*. Aussitôt que Hollant et Michel Lallemant eurent avis des poursuites dont ils étaient menacés, ils prirent la fuite. Le Bailly de Rouen se livra à une enquête scrupuleuse ; il entendit les principaux imprimeurs et libraires pour découvrir qui avait imprimé ce livre et pour qui il avait été imprimé. Tous déclarèrent que les coupables étaient Hollant et Michel Lallemant ; douze cents exemplaires avaient été trouvés en feuilles chez Hollant ; ils furent condamnés par contumax chacun en 50 livres d'amende envers le Roy, bannis pour trois ans du bailliage de Rouen et privés de tenir boutique de leur métier en cette ville. Quant au pauvre Jean Lallemant, relieur, il se défendit en disant que ne sachant pas lire, il n'avait pas su quel livre on lui avait donné à relier ; et comme le Bailly lui témoigne son étonnement de ce que ne sachant pas lire ni écrire, il avait pu se faire recevoir maitre-relieur, il lui expliqua que, comme fils de maitre-libraire, il avait obtenu cette faveur ; eu égard à sa bonne foi, il ne fut condamné qu'à 10 livres d'amende. On continua longtemps de rechercher les exemplaires du *Parnasse satyrique*, mais sans succès. »

Le Parnasse satyrique du sieur Théophile. M.DC.LX (*1660*). In-12 de 321 p. chiff.

Il manque à cette édition elzévirienne la pièce de Berthelot de 1622 : *Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye.*

Id.	1668.	In-12.
Id.	1672.	In-12.
Id.	1677.	In-12.

Le || *Parnasse* || *satyrique* || *du sieur Théophile.* || *Reveu et corrigé par un Autheur moderne.* || *A Conas,* || *l'an mil six cens trop tost.* || Petit in-12 (B. N., Ye 2768 Rés.).

Titre et 288 p. chiff.

Cette édition a dû paraître à la fin du XVIIe siècle, elle reproduit celle de 1625 sauf qu'elle a en plus :

p. 254, Epig. : *Une chose assez refusée.*
p. 263, id. *Je ris de ces frais amoureux* n. s. (Sigognes).
id., Sonnet : *Le hibou de vos yeux que sans cesse j'admire* n. s. (Comte d'Auvergne).
p. 270, id. *O beau... rebondi pour qui je meurs d'envie* n. s. (Berthelot).
et en moins :
p. 347 de 1625, Epigr. : *Petite fosse à l'entour barbelette.*
p. 399 id. *Que j'ayme dans mon lict voir ma belle maistresse.*

Enfin p. 236, le Portraict d'une dame : *Que Méduse horrible et pasle* comprend 9 strophes alors que dans 1625 il n'a que 4 vers, mais les 8 strophes ajoutées se retrouvent dans 1625 à la suite de l'épigr. Pour une bossue : *Vous me demandez des vers.*

Deux réimpressions au XIXe siècle :

Le Parnasse satyrique du sieur Théophile avec le Recueil des plus excellens vers satyriques de ce temps. Nouvelle édition complète, revue et corrigée. Avec Glossaire, Notices biographiques, etc. Tome (*premier et deuxième*). *Gand, Duquesne, Paris, Claudin, 1861.* In-8 (B. N., Ye 4901 Rés.).

T. I, 224 p. chiff. ; T. II, 224 p. chiff. (le *Rec. des plus excellens vers satyr.*, commence à la p. 157).

Le Parnasse satyrique du sieur Théophile suivi du Nouveau Parnasse satyrique. Edition revue sur toutes les éditions du XVIIe *siècle, corrigée et annotée. Tome premier* (*et second*). *L'an M.CCC.LXIV* (*sic*). In-8.

T. I, Frontispice de Félicien Rops, 4 ff. et 230 p. chiff. ; T. II, 2 ff., 245 p. chiff. et 1 ff. (le *Nouveau Parnasse satyrique*, commence à la p. 135).

Dans cette édition, due à Poulet-Malassis, il manque la pièce de Berthelot de 1622 : *Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye* et les signatures aux treize pièces suivantes :

Sonnet :	*Phylis tout est foutu, je meurs de la vérole*	Théophile (au lieu de Regnier).	
Pour un courtisan. St. :	*Toujours le dur soucy d'avoir des damoiselles*	Frenicle.	
Sonnet :	*La grande volupté qu'on reçoit en f......*	Regnier.	
Description d'une laideur, satyre :	*De beauté Nature estoit soule*	Berthelot	(Dél. satyr.).
Epigramme :	*En retirant vostre main blanche*	Motin	(Dél. satyr.).
id.	*Nostre voisine qui desbauche*	id.	id.
id.	*Les serpens ne vont que du ventre*	id.	id.
id.	*Donnez-lui de vostre pantoufle*	id.	(Rec. vers satyr.).
id.	*Jeanne vous desguisez en vain*	Regnier	(Dél. satyr.).
Sonnet :	*Qui voudra voir comme un diable me f...*	Sigognes	id.
Dialogue :	*Je suis le plaisir et la vie*	Motin	id.
Epigramme :	*J'enrage de lever la cotte*	Sigognes	id.
Sonnet :	*Sodomites enragés ennemis de nature*	Regnier.	

Ces deux réimpressions du *Parnasse satyrique* ont été condamnées à la destruction :

1° Par jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 6 mai 1868, inséré au *Moniteur* du 19 novembre suivant, pour outrages à la morale publique et religieuse ainsi qu'aux bonnes mœurs (Aff. contre Sacré-Duquesne).

2° Par jugement du tribunal correctionnel de la Seine, en date du 27 janvier 1869 (Aff. contre Gosselin et consorts — Gazette des tribunaux du 28 janvier 1869).

Les deux grandes anthologies de pièces libres et satiriques publiées par Anthoine Estoc donnent environ :

Cabinet satyrique, 1618, 1re édition		460 pièces.	
id. 1619, 2e id.		30 —	nouvelles.
Ensemble.		490 pièces.	
Parnasse satyrique et *Quintessence satyrique*, 1622.		423 —	
Total.		913 pièces.	

si on y ajoute :

1° Les pièces du *Rec. des plus excellens vers satyriques* non reproduites dans le *Cabinet satyrique*.	81	203	
2° Les pièces des *Délices satyriques* non reproduites dans le *Parnasse satyrique* et la *Quintessence satyrique, 1622*.	122		
On arrive à un total général de.		1.116 pièces	

environ sans compter celles des *Satyres bastardes du Cadet Angoulevent*, 1615.

Le second livre des Délices de la poésie françoise, 1620
(Paris, Toussainct du Bray) (1).

L'histoire du second livre des *Délices de la poésie françoise* est celle des *Délices satyriques*. Toussainct du Bray a, comme Estoc, cédé à la peur de se voir compromis pour les pièces de Théophile accueillies par Jean Baudoin le collecteur de cette anthologie. Mathieu Molé lui a tenu compte de sa capitulation spontanée. Au procès de Théophile il n'a pas plus été parlé du *Second livre des Délices de la poésie françoise* que des *Délices satyriques*. Estoc et Sommaville se sont vus incriminer comme éditeurs du *Parnasse satyrique* et de la *Quintessence satyrique* et Billaine et Quesnel au même titre pour la *Première* et la *Seconde partie des Œuvres de Théophile* mais ils n'ont été l'objet d'aucune poursuite sérieuse, on les a mis en cause pour la forme.

Toussainct du Bray avait fait confiance à Jean Baudoin qui avait accepté les vers de Théophile comme ceux d'un des poètes les plus renommés de l'époque sans se préoccuper de leur côté libertin. Et puis le *Cabinet satyrique* en renfermait bien d'autres aussi critiquables ! Jean Baudoin pouvait plaider les circonstances atténuantes .

Quoiqu'il en soit, l'alarme avait été chaude, si on en juge par les explications entortillées de Toussainct du Bray dans l'avis « Le libraire au Lecteur » de l'édition expurgée qui parut sous le titre : *Les Délices de la poésie françoise. Ou, dernier recueil des plus beaux Vers de ce temps. Corrigé de nouveau par ses Autheurs, et augmenté de plusieurs rares pièces non encore imprimées. Dédié à madame la Princesse de Conty.... M.DCXX* (1620), et dont les poésies de Théophile furent exclues :

Le Libraire aux Lecteurs,

« Voyant le bon accueil que vous avez fait aux deux volumes des Délices de la Poésie Françoise, que j'ay faict imprimer *ces années passées*, je me suis résolu de vous donner ce nouveau recueil, qui est comme un abrégé des deux précédens, composé des plus rares, et des plus excellentes pièces. Je l'ay fait d'autant plus volontiers, que j'en ay esté sollicité par bon nombre de mes amis, et mesme des principaux Autheurs de ces divins ouvrages, qui désiroient avec passion d'avoir *en un volume seul* l'Eslite et la fleur de tant de belles fleurs. J'advouë que le choix m'en a esté bien difficile à faire, n'estant pas capable de porter un jugement, auquel Apollon mesme seroit bien empesché de se resoudre. Mais je vous advertis, qu'en celà j'ay suivi l'advis de personnes bien expérimentées en nostre Poësie, lesquelles ont la réputation de faire parfaictement des Vers, et qui par conséquent en sont juges irréprochables. Il y a bien peu d'Autheurs de ceux qui estoient aux volumes précédens, dont je n'aye pris quelque pièce, et si j'en ay retranché quelques uns, ce n'a esté que de crainte que mon livre ne fut gros demesurement, ou pour quelque autre meilleure considération, comme j'ay laissé M. Bertaud à cause que j'ay fait imprimer nouvellement toutes ses œuvres ensemble, et j'en ay obmis quelques autres qui m'ont fait sçavoir qu'ils le desiroient ainsi. En outre j'ay supplié tous ceux de ces rares esprits que j'ay l'honneur de cognoistre, et qui se sont rencontrez dans Paris, de prendre la peine eux-mêmes de faire le choix

(1) Pour les nombreuses anthologies publiées par Toussainct du Bray, voir notre *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiées de 1597 à 1700.*

de leurs Vers, et les corriger, et de me les donner avec toute la perfection qu'ils y pouvoit (sic) apporter. Ce que plusieurs ont fait et m'ont fourny de plus, beaucoup de pièces nouvelles, qui doivent rendre mon livre d'autant plus digne d'estre veu, que la nouveauté se recherche tousjours curieusement sur tout en matière de Poësie. Je proteste que j'en eusse usé de mesme envers tous les autres, si j'eusse eu le bien de leur cognoissance, et si j'eusse peu facilement leur communiquer mon dessein, sans y apporter trop de retardement. »

Nous ne voyons pas Théophile demandant à Toussainct du Bray de supprimer ses poésies, il avait à ce moment là d'autres préoccupations ; d'ailleurs son attitude ultérieure le prouve, il ne se rendait pas un compte exact du danger que lui faisaient courir les opinions épicuriennes qui imprégnaient ses vers et sa prose !

Cette édition des *Délices* (*dernier recueil*) qui réunissait les deux volumes de 1618 et de 1620 avait été considérablement diminuée et légèrement augmentée (1), elle parut *deux ou trois mois* après le *Second livre* alors que Toussainct du Bray parle, on vient de le voir, *d'années passées ;* l'exagération était tout de même un peu forte ! Dans les exemplaires qui possèdent, entre les pp. 634 et 635, un titre destiné à faire illusion : *Le Second Livre des Délices de la poësie françoise. Ou dernier recueil des plus beaux Vers de ce temps. Corrigé de nouveau par ses Autheurs, et augmenté d'une eslite de plusieurs rares pièces non encore imprimées. Paris, Toussainct du Bray, 1620*, le nom de I. Baudoin a été, avec intention, supprimé sur ce titre (2).

Le || *second livre* || *des* || *délices* || *de la poesie* || *françoise* || *Ou*, || *nouveau recueil des* || *plus beaux Vers de ce temps.* || *Par I. Baudoin.* || *A Paris*, || *chez Toussainct du Bray*, *ruë S. Jacques*, || *aux Espics meurs, et en sa boutique au* || *Palais, en la gallerie des Prisonniers.* || *M.DC.XX* (1620). || *Avec privilège du Roy.* ||

In-8 de 13 ff., 616 p. chiff. (après la p. 480, 8 ff. non chiff.), 63 p. chiff. et 7 ff.

Voici le texte de l'épître de dédicatoire :

A haut, et puissant seigneur, messire Louys de Got, marquis de Rouïllac, baron de Roche-fort, seigneur des chastellenies d'Ansan, de Clairac, et de Lihus, conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et Privé, gentil-homme de sa Chambre, et Grand-Croix de l'Ordre des Chevaliers de la guerre Saincte.

Monseigneur,

« Voicy des vers conçeus en France, et néz dans les douceurs de l'estude : Ils ne craignent point de paroistre au jour ; puis que le mesme Apollon qui préside à la lumière est tutélaire de leur naissance. C'est luy qui m'inspire de les mettre à l'ombre de ses Lauriers, ou plustost des vostres (Monseigneur) dont la verdure se conserve esgallement dans le champ de Mars, et sur le Parnasse des Muses. Elles vous agréent tellement, qu'après la gloire des armes, qui ne s'esteint non plus en vostre courage, que le feu dans le Temple des Vestales ; Vous ne cherissez rien tant que les lettres. Ceux qui en font profession le recognoissent assez, et la vérité les oblige à dire qu'en vostre ordinaire entretien vous sçavez joindre parfaictement la vivacité de l'esprit aux charmes de l'éloquence. Ces belles vertus (Monseigneur) accompagnées d'une infinité d'autres ornements, m'ont promis que ces diversitez de Poësie vous seroient

---

(1) Les *Délices* de *1618* (premier livre) et le *Second livre 1620*, éditions originales, renferment 748 pièces dont une répétée deux fois, soit 747 pièces, alors que l'édition des *Délices (dernier recueil)* n'en contient que 478 et si on ajoute les 10 pièces de Monfuron non paginées, on arrive à 488 pièces, soit en moins 259 pièces.

(2) Ce second titre est suivi de 11 ff. contenant des poésies de Monfuron.

d'autant plus agréables, que je les ay recueillies des plus beaux Esprits de ce temps. Pour faire éclatter d'avantage le mérite de leurs autheurs, je me suis advisé de les reduire tous en un corps et de vous l'offrir de la part des Muses ; S'il est vray que les beaux faicts de ceux qu'elles loüent sont immortels, les vostres le seront aussi ; comme les désirs que j'ay d'estre advoüé, Monseigneur, vostre plus humble, et plus obeïssant serviteur, I. Baudoin. »

Et de l'avis « Au Lecteur ».

« Je vous donne, Lecteur, la seconde partie des *Délices de la Poësie Françoise*, c'est-à-dire, un nouveau Recueil des plus beaux vers de ce temps. Si parmy tant de rares pièces, dont le mérite gaigne le devant aux ouvrages des siècles passez, les escrits des uns vous semblent des pierreries, et les autres de simples fleurs, souvenez-vous qu'un mesme Génie ne préside pas à la nativité d'un chacun, et qu'il n'est rien dans le monde qui ne soit susceptible de quelque inégalité. Que si vous m'accusez d'avoir failly contre la bienséance requise, et laissé derrière plusieurs beaux Esprits qui meritoient d'avoir le devant ; Je vous respondray, sans autre ceremonie, que je les ay placez selon que leurs Vers me sont tombez entre les mains, puis qu'on ne juge pas du sçavoir par la qualité, mais par le mérite ; Enquoy j'ay imité les bons Lapidaires qui enchassent pesle-mesle dans leurs monstres les fins diamans parmy les doublets et les pierreries de moindre prix, pour en accroistre l'éclat près de leurs contraires. D'ailleurs, comme la bizarre diversité des fleurs, bien que nées confusément dans une prairie, ne laisse pas d'aggréer à la veue, à cause que c'est la Nature qui les a plantées ; Ainsi je m'asseure que ces Vers, quelques mal rangez qu'ils vous semblent, contenteront vostre Esprit, parce qu'Apollon mesme les a dictez à ceux qui en sont les Autheurs. »

Quant au privilège, c'est celui du 27 novembre 1614, il était donné pour dix années.

Le *Second livre des Délices de la poésie françoise* renferme 366 pièces de vingt-six auteurs dont 338 pièces nouvelles, c'est-à-dire n'ayant pas paru dans les recueils collectifs antérieurs.

Sur ces 366 pièces, cent vingt-neuf seulement se retrouveront dans l'édition des *Délices* de 1620, *diminuée et augmentée*. Les deux cent trente-sept pièces écartées appartenaient à :

Baro (*Balthazar*)	13	pièces.		
Baudoin (*Jean*).	25	—		
Bays (*de*).	3	—		
Beaucler (*de*), *président à Calais*.	9	—		
Bertaut (*Jean*)	22	—		
Des Yveteaux (*Vauquelin*) . .	1	—	sur	2.
Du Monstier (*Daniel*). . . .	1	—	—	2.
Du Perron (*Cardinal*). . . .	1	—	—	4.
D'Urfé (*Honoré*)	43	—	—	46.
Hodey (*Pierre*)	11	—	—	25.
Laffemas (*Isaac de*).	1	—		
La Picardière-Forget	1	pièce.		
La Selve	3	pièces.		
Le Roy de Gomberville . . .	15	—		
Malherbe	2	—	sur	12.
Méziriac (*Gaspard Bachet de*).	29	—	—	74.
Molière d'Essertines	15	—		
Molinier	1	—		
Motin (*Pierre*)	8	—	—	30.
Racan	1	—		
Regnier (*Mathurin*).	6	—	—	11.
Revol	14	—	—	17.
Viau (*Théophile de*)	12	—		

Sur ces 24 poètes, sept seulement pouvaient passer pour satiriques ou libertins : Des Yveteaux, Du Monstier (Daniel), Laffemas (Isaac de), Molière d'Essertines, Motin (Pierre), Regnier (Mathurin) et Viau (Théophile de), aussi les avons-nous compris dans cette bibliographie :

Chouayne (*François*),	1 pièce sig. à tort Des Yveteaux.
Des Yveteaux (*Vauquelin*),	1 pièce des Muses ralliées, 1603.
Du Monstier Daniel),	2 pièces dont une du Rec. poés. sur Henri IV, 1611.
Laffemas (*Isaac de*),	1 pièce sig. Incertain.
Molière d'Essertines,	15 pièces.
Motin (*Pierre*),	30 pièces.
Regnier (*Mathurin*),	6 pièces dont deux du Temple d'Apollon, 1611.
Viau (*Théophile de*),	12 pièces dont quatre du Cabinet des Muses, 1619.

Le dernier recueil collectif vraiment libre et satirique du XVII[e] siècle a été, nous l'avons vu, le *Parnasse satyrique ;* ceux publiés sous les titres de *Cabinet des Muses gaillardes*, *Poésies gaillardes et amoureuses*, etc., etc., de 1660 à 1700 sont absolument insignifiants à côté de leurs ainés, non seulement au point de vue du fond et de la forme mais encore au point de vue du nombre des pièces qu'ils renferment. Le retentissement du procès fait à Théophile de Viau, comme auteur principal du *Parnasse satyrique*, avait étouffé chez les éditeurs toute velléité d'une nouvelle tentative de ce genre. Est-ce à dire que les anciens recueils avaient été oubliés ou sacrifiés pour jamais. La vérité c'est que leur clientèle était restée la même. Elle ne s'était plus étendue, voilà tout. Elle se recrutait toujours parmi les jeunes seigneurs et les bourgeois que leur situation de fortune mettait en contact avec la Cour. On les recherchait, paraît-il, avec le même empressement qu'auparavant. Voici ce qu'écrivait en 1642, seize ans après la mort de Théophile, l'auteur de la *Courtisane déchiffrée* (1) :

« ..... Tout cela seroit peu de chose si leurs Poësies ne faisoient tous les jours plusieurs milliers d'Athées et ne donnoient aux femmes et aux filles *qui les lisent plus volontiers qu'aucuns autres livres* de porter leurs esprits aux Amours et aux actes de Lasciveté... (p. 195).

» ..... Il semble que parmy les chrétiens et dans les cours des Roys et des Princes, le plus agréable divertissement soit la lecture de quantité de livres de Poëtes et d'autant plus recherchez que leurs inventions ne sont que d'actions de Luxure, de volupté, d'artifices d'Amour *pleins de termes villains*, desbordez et qui ne ressentent que la lascivité et entretiens de lieux infâmes et de personnes qui ne font mestier et marchandise de lascivité et d'adresse deshonnestes de Couratiers d'Amour. Et néanmoins le malheur du temps est tel que *tels livres de Poëtes sont les plus chéris*, non seulement des Courtisans et Courtisanes [femmes de cour] mais de la pluspart des jeunes fols et jeunes foles, d'autant que telle lecture qui entretient et nourrit leur humeur lubrique, leur plaist, et n'en peuvent gouster d'autre : et tels sont *le Parnasse Satyrique*, *les Muses Folastres*, *le Moyen de Parvenir* et autres Poësies estudiées en l'Escole d'Asmodée et dignes d'estre victimees et consacrees à Vulcan... » (p. 197-198) (2).

(1) La || Courtisane || dechiffree || dediee aux dames || vertueuses de ce Temps || [Fleuron]. A Paris, || chez Jacques Villery, au Palais || dans la Gallerie Dauphine || M.DC.XLII. || In-8 de 4 ff. et 198 pages (La dedicace est signée I. F. C. D. S. S.).

(2) Communiqué par M. Pierre Louÿs.

DEUXIÈME PARTIE

POÉSIES

DES RECUEILS LIBRES ET SATIRIQUES CLASSÉES PAR AUTEURS

publiées

depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile de Viau, 1626

ET PRÉCÉDÉES

d'une notice bio-bibliographique sur chaque auteur.

Les poésies sont classées par noms d'auteurs et dans l'ordre alphabétique du premier vers avec la mention du recueil collectif dans lequel elles ont paru pour la première fois. Nous avons indiqué la page où commencent les dites poésies dans les recueils qui n'ont pas de table, soit à la suite de la notice bio-bibliographique sur l'auteur, soit à la table générale alphabétique des pièces anonymes si nous n'avons pu découvrir le nom de cet auteur.

Chaque auteur a été l'objet d'une notice bio-bibliographique d'autant plus étendue que la vie du personnage est moins connue. Elle est complétée par la nomenclature des principales sources à consulter.

Les noms des auteurs commençant par D', Du, Le, La, sont classés à ces lettres.

Pour les abréviations des titres des recueils collectifs, consulter le tableau placé en tête de la III[e] partie : *Table alphabétique des pièces anonymes et signées d'initiales.* Ceux des dits recueils qui ne possèdent pas de table portent la mention S. T. placée à la suite du titre.

Enfin la *Table alphabétique des pièces anonymes* précise les recueils ou les ouvrages dans lesquels les dites pièces sont signées, c'est à cette table qu'il faut se reporter pour obtenir ce renseignement.

Pour les notices et les bibliographies des écrivains dont les poésies figurent dans les florilèges du XVI[e] siècle, nous renvoyons à la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle* qui paraîtra immédiatement après celle-ci ; pour celles des écrivains du XVII[e] siècle, nous renvoyons à la *Bibliographie des recueils collectifs du XVII[e] siècle* (*Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*).

ABRÉVIATIONS :

A. Bibliothèque de l'Arsenal.
N. id. Nationale.
M. id. Mazarine.

A. C.

Nous n'avons pu découvrir le nom du poète qui a signé des initiales A. C. 4 pièces dans la *Muse folastre, II liv., 1603*. Il avait déjà envoyé à l'éditeur du *Second livre des Sérées, 1597*, de Guillaume Bouchet, le libraire Jérémie Perier, poète lui-même, un spirituel dizain :

Au plus sevère Heraclite.

Les Dieux là haut de toy ne font que rire
En te voyant dans une estude lire,
Pallir, resver, toy-mesme t'outrager,
Mordre tes doigts, et quasi enrager :
Ne sçais-tu pas que ce bas monde roule,
Jouët des Dieux, tout ainsi qu'une boule ?
Que veux-tu donc ? ne gaste plus tes yeux,
Vien rire icy et imite les Dieux,
Vien lire icy la sagesse descrite
Comme en riant l'enseignoit Democrite.

Est-ce le même A. C., parisien, qui a mis une pièce de 6 strophes de 6 vers : *Gentil esprit qui nous fais voir* en tête de : *Le Théâtre tragique sur lequel la fortune représente les divers Mal'heurs, Advenus aux Hommes illustres et personnes les plus signalées de l'Univers... Par P. Boitel, sieur de Gaubertin. Paris, Toussainct du Bray, 1622*, in-8 ? Le privilège est du 23 juillet 1616 et donné à Ant. du Brueil.

MUSE FOL., II LIV., 1603.	Sonnet (p. 41).	*Bien pour un jour perdu l'accord estoit possible* (*sig. A. C.*).
Id.	Il convie sa maitresse à chanter (p. 43).	*Chantons tous deux, tu tiendras le bassus* (*sig. A. C.*).
Id.	Contre les tousseurs. Sonnet (p. 42).	*Passant qui tant toussez, vostre toux me tourmente* (*sig. A. C.*).
Id.	Sonnet (p. 40).	*Tu m'as trompé d'un jour, un jour m'est une année* (*sig. A. C.*).

AUVRAY (Jean)

Les précieuses notes sur Jean Auvray (1) que M. Pierre Louÿs a bien voulu nous communiquer nous permettent de préciser la personnalité de ce poëte et de le distinguer d'un autre Auvray (2) avec lequel il a été confondu jusqu'ici.

---

(1) Nous ne savons pourquoi dans la si remarquable *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville* Jean Auvray est appelé *Claude* d'Auvray et pourquoi on le fait naître en 1590 et mourir en 1633 alors que Jean Auvray, l'auteur du *Banquet des Muses*, était mort avant 1624.

(2) Ce second Auvray avait pour prénom *Guillaume*, on a de lui, en dehors de pièces palinodiques : *Les lettres du sieur Auvray, 1630 ; la Madonte, tragi-comédie (et autres Œuvres poëtiques) 1631 ; la Dorinde, tragi-comédie, 1631 ; les Grandeurs du très-Saint-Sacrement de l'autel, œuvres pieuses du sieur Auvray, 1632*, et *Louys le Juste, panégirique, 1633*.

Jean Auvray le satirique a exercé pendant la première partie de sa vie, la profession de chirurgien (1), puis, dans la seconde, il a été avocat ou magistrat (2). En 1608 il était résident en Hollande (3), en 1611 il faisait imprimer à Amiens un recueil de poésies pieuses : *Le Thresor de la Muse saincte*, en 1615 on le couronnait au concours du Puy de la Conception et, après cette date jusqu'en 1621, il a dû vivre à Ancenis (4).

L'amie d'Auvray, ou l'une de ses amies, celle dont il parle dans le *Banquet des Muses*, n'habitait pas Ingrande (5), mais elle y était née :

Ingrande, lieu natal de la plus belle dame
. . . .
Bref, puisque c'est par toy, Ingrande, belle Ingrande,
Que la France possède une beauté si grande,
Et que Ma dame doit à tes inventions
La culture et le soing de ses perfections,
Daigne à jamais le Ciel te combler de ses grâces,
Face encor le Destin qu'en gloire tu surpasses
Les plus belles Citez qui se vont arrangeant
Sur les célèbres bords de Loyre aux flots d'argent...

Ce n'était point une fille de village comme la Marie de Ronsard, mais une dame, il est vraisemblable qu'elle résidait à Ancenis ou dans un château très voisin. Il serait donc possible, en cherchant quelle famille possédait le fief d'Ingrande au commencement du XVII[e] siècle, de démasquer la dame en laquelle Auvray avait le sentiment de *loger si haut ses passions* (6). La maîtresse d'Auvray à Paris, au contraire, était une jeune bourgeoise mariée nommée Marthe C. (7).

Auvray mourut en 1623.

Il y a eu, dans sa vie, comme dans celle de Verlaine, des périodes alternantes de foi ardente et d'épicurisme. Il est facile de s'en rendre compte en consultant la bibliographie de ses œuvres où les poésies pieuses succèdent aux pièces satiriques. Jean Auvray montre qu'à la fin de du XVI[e] siècle et à l'aube de XVII[e] une extrême liberté

---

(1) Sa profession de chirurgien est établie par la pièce de dédicace en vers latins du *Banquet des Muses*, par les pièces intitulées *le Bonnet* et le *Monde malade*, par le mot *nymphe* employé au sens anatomique dans l'*Antre de Cupidon*.

(2) *Le Banquet des Muses* est un recueil qui contient les *juvenilia* d'Auvray qu'il appelle lui-même le *pucelage de sa Muse* et ses pièces *prophanes*, comme il l'indique au titre, composées jusqu'en 1622. Au moment de sa publication Auvray était devenu avocat ou magistrat. A la fin de la dernière pièce liminaire, un poète compare son éloquence à celle du président Du Vair et le félicite d'avoir su :

Etre un Du Vair en prose et un Ronsard en vers.

D'ailleurs le *Banquet des Muses* est dédié à Ch. Magnard, président en la Cour de Parlement de Rouen, et l'une des pièces lim. est signée d'un avocat au Parlement de Rennes, R. Guibourg.

(3) *Œuvres sainctes du sieur Auvray*, 1626 : *Autres grâces rendues en l'année 1608, luy estant résident en Hollande.*

(4) Le *Voyage de Varades*. Varades est à mi-chemin entre Ancenis et Ingrande, et les *Visions de Polidor en la cité de Nisance* (anagramme d'Ancenis) *pays Armorique*. En examinant cette dernière pièce apocalyptique on constate qu'elle contient des allusions à la peste d'Ancenis (1616), au mariage du Roy (1616), à la Croix du Saint-Esprit donnée au duc de Vendôme (1620) et à la bataille des Ponts de Cé (1620).

(5) Ingrande est un village à cinq lieues d'Ancenis. Voir *Amourettes*, p. 15, *Elégie*.

(6) *Amourettes*, p. 2.

(7) *Equivoque sur le nom de sot ;* ode à mademoiselle M. C. (*Amourettes*, p. 4) et plusieurs autres pièces.

de langage et peut-être de mœurs pouvait s'allier à un fonds de religiosité solide et cela sans aucune hypocrisie.

Bibliographie. — Discours funèbre (en prose) sur le trespas de très haut et très puissant Prince Henry de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays et duché de Normandie. Avec les derniers propos qu'il tint à sa Majesté le venant voir. Plus une complainte en vers Alexandrins de Madame de Montpensier, sur le tombeau de son mary en forme de Prosopopœie... P. M. J. Auvray. Rouen, Jean Petit, 1608. In-8 de 4 ff., 60 p. chiff. et 6 ff. n. chiff. dont 1 bl. pour la Prosopopœie (N).

E. d. : A François, cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen.

L'Innocence descouverte, tragi-comédie (en 5 actes vers). Rouen, Jean Petit, 1609. In-12. Priv. du 20 janvier 1609.

Autre édition : Rouen, David Ferrand, 1628. In-8.

Le Thrésor sacré de la Muse saincte. Par M. I. Auvray. M. (Médecin). Dédié à très haultes et très vertueuses princesses mes damoiselles de Longueville et d'Etouteville... Amiens, Jacques Hubault, 1611. In-8 de 97 p. chiff. (la dernière par erreur 72) (A).

E. d. : A mesdemoiselles de Longueville et d'Etouteville.

Autre éd. : Rouen, D. Geuffroy, 1613. In-8. (Bordeaux).

Discours apologétic en faveur des P. P. Jésuittes (en prose) où sont amplement refutées toutes les calomnies et impertinences à eux imposées, tant par les religionnaires que machiavelistes de ce temps. Dédié au Roy. Par le sieur Auvray... Rouen, de l'imprimerie de David Ferrand. (S. d.). In-8 de 104 p. chiff. (N).

E. d. : Au Roy sig. I. Auvray.

Epitome (en prose) sur les vies et miracles des bien-heureux Pères S. S. Ignace de Loyola, et François Xavier premiers fondateurs de la Compagnie de Jésus. Fait en faveur de leur canonisation à Rome, le 12 mars 1622. Plus une très dévote oraison à ces Saints bienheureux pour l'extinction de l'hérésie. Par le sieur Auvray. Rouen, David Ferrand, 1622. Petit in-8 de 24 p. chiff. (N).

L'ordre admirable de la dévote procession faicte à Rouën par le commandement du Roy, en faveur de la Canonisation des S. S. Ignace de Loyola et François Xavier, premiers fondateurs de la Compagnie de Jésus. Par le sieur Auvray (titre de départ). S. l. n. d. (1622) (prose et vers). In-8 de 17 p. chiff. (N).

La Pourmenade de l'âme dévote au calvaire, Accompagnant son Sauveur, depuis les ruës de Jérusalem jusqu'au tombeau. Ensemble une suitte de Sonnets sur la passion et autres œuvres spirituelles. Par le sieur Auvray. Rouen, David Ferrand, 1622. In-12 de 24 ff. n. chiff. A la suite : Le Triomphe de la Croix. Id., id. 28 ff. n. chiff. (A).

E. d. : A la Présidente de Saint-Aubin sig. J. Auvray.

Id. , accompagnant son Sauveur depuis les ruës de Jérusalem, jusqu'au Tombeau. Par le sieur Auvray. Rouen, David Ferrand, s. d. (ou 1630). In-8 de 104 p. chiff. (A).

Id. , accompagnant son Sauveur depuis les ruës de Jérusalem jusques au Tombeau. Par le sieur Auvray, Rouen, David Ferrand, s. d. (1633). In-8 de 103 p. chiff. (N).

Les Poëmes du sieur Auvray. Præmiez au Puy de la Conception. Année 1621. Avec les grâces de l'autheur à la Vierge. Dédiez à très dévote et très docte personne R. P. Frère P. Guerin Minime, Prédicateur en l'Eglise cathédrale de Nostre Dame de Rouen. Rouen, David Ferrand, 1622. In-12 de 23 p. chiff. (N).

E. d. : A. R. P. F. Guérin, minime, sig. I. Auvray.

Cette signature contredit l'assertion de la notice de Jos. And. Guiot (*Les trois siècles palinodiques*) consacrée à Guillaume Auvray qui attribue à ce dernier les pièces contenues dans cette plaquette.

Autre éd. : Les Poesmes du sieur Auvray... Rouen, David Ferrand, 1622. In-12 de 23 p. chiff. (N).

Le titre seul a été réimprimé.

Le triomphe de la Croix. Par le sieur Auvray. Rouen, 1622. In-8 de 8 ff. (N).

Les guerriers vollontaires (titre de départ) sig. Auvray. S. l. n. d. (1622). In-12 de 4 ff. (N).

Les chevaliers sans reproche (titre de départ) : *Gronde, tempeste, enrage, abominable envie* (s. n. d'auteur). In-8 de 15 p. chiff. (M).

Cette pièce se retrouve comme la précédente dans le *Banquet des Muses, 1623.*

Satyres sérieux. Sur les affaires de ce temps. Au Roy. (6 v.). S. n. de lieu ni de lib. 1622. In-8 de 5 ff. n. chiff. sig. Auvray (M).

Le titre de la pièce est : *Les Guerriers volontaires ;* dans d'autres expl. : *Les Chevaliers sans reproche.*

L'enfer de Ladvocat (sic) de Montauban (S. l. et s. n. d'auteur). In-8 de 14 p. chiff. et 1 ff.

Id. A tous les Parlements de France (6 v.) 1622. In-8 de 18 p. chiff. et 1 ff. (M).

Cette pièce se lit également dans le *Banquet des Muses, 1623.*

Le Banquet des Muses, ou recueil de toutes les satyres, panégiriques, yambes, mascarades, épitaphes, épythalames, épygrammes, gayetez, amourettes et autres poëmes prophanes, par le sieur Auvray. Rouen, David Ferrand, 1623. In-8 de 5 ff., 368 p. chiff. et 32 p. chiff. (N).

E. d. : A Charles Magnard, écuyer, sieur de Bernières, président de la Cour de Parlement de Rouen, sig. I. Auvray. — Poés. lim. : I de Pozé, blézois ; R. Guibourd, avocat au Parlement de Rennes ; A. D. ; Poésies lat. : L. A.— Cette édition a été réimprimée en 1865, à Bruxelles, par P. Lacroix.

Le Banquet des Muses ou vers satyriques du sieur Auvray. Id., id., 1624. In-8 (même édition).

Id. id. In-8 de 2 ff., 368 p. chiff. et 32 p. chiff.

Le Banquet des Muses ou les divers satires du sieur Auvray. Contenant plusieurs Poëmes non encore veuës n'y Imprimez. Ensemble est adjousté l'Innocence descouverte, Tragi-comédie par le mesme Autheur. Rouen, David Ferrand, 1627 (ou 1628). In-8 de 4 ff., 408 p. chiff., et 3 ff.; 57 p. chiff. pour l'*Innocence descouverte.* (N).

E. d. : A Charles Magnard, sig. I. Auvray ; à la suite un sonnet d'Auvray.

Cette édition contient en plus que les éditions de 1623 et 1624, en dehors de l'*Innocence descouverte*, deux pièces : *Les Courtisans folastres* et les *Stances funèbres à la mémoire de Claude Groulard ;* et, en moins, les *Amoureuses tapissières.*

Id. Rouen, David Ferrand, 1631. In-8.

Id. id. 1636. In-8.

Les œuvres sainctes du sieur Auvray. Rouen, David Ferrand, 1626. In-8.

Ces Œuvres sainctes comprennent le *Thrésor sacré de la Muse saincte* et les pièces du *Rec. de Bocage* dont nous parlerons ci-après.

Id. Rouen, David Ferrand, 1628. In-8.

Les œuvres sainctes du sieur Auvray. Desquelles la plus grande partie n'ont encor esté veuës ny imprimées. Rouen, David Ferrand, 1634. In-8 de 4 ff. et 167 p. chiff. (N).

E. d. : A Alexandre de Faucon, chevalier, seigneur de Ris... premier président en sa Cour de Parlement de Normandie sig. D. Ferrand. — Poés. lim. : A. A. ; D. F. (David Ferrand).

Ce recueil comprend le *Thrésor sacré...* et les *Poëmes prœmiez.*

Desert des Muses ou les délices de la satyre gallante par P. M. D. G. Paris (Hollande). S. d. Petit in-12 (Cat. Auvillain).

Autre éd. : Le desert des Muses. Paris, chez Pierre Lamy, au Palais, au grand César. S. d. Petit in-12 de 127 p. (Bruxelles, Vleugart, vers 1670, ainsi que le précédent).

Brunet (*Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres*) mentionne également une édition : *Le Dessert des Muses ou les délices de la satyre galante. Augmentés de plusieurs Manuscrits non encor vûs. Imprimé cette année, 1621*, petit in-12, dont le titre aurait été composé à plaisir. Et il ajoute : *il s'est trouvé que c'était un exemplaire de la précédente (édition) incomplet.* Brunet a raison quant au titre, mais l'exempl. en question que nous avons en mains a 152 p. au lieu de 127. Il y a donc eu une troisième édition du *Dessert des Muses*, citée d'ailleurs au *Cat. Auvillain, N° 769.* On sait que ce recueil est pris entièrement dans le *Banquet des Muses.*

Les Pucelles à regret. Les Pédagogues d'amour, et le Courtisan follastre. Par le sieur N. Corneille. A Paris, chez Charles d'Amour, joingnant la ruë de la Fessiere, 1662. In-12 de 16 p. chiff. (ex meis).

Sur les trois pièces dont se compose cette plaquette, deux sont d'Auvray : *Les Pedagogues d'Amour* et *le Courtisan follastre* (*Banquet des Muses, 1628*).

Enfin on lit 5 pièces de Jean Auvray dans le recueil collectif :

Œuvres poétiques sur le subjet de la Conception de la très saincte vierge Marie Mère de Dieu. Composez par divers Autheurs. Recueillies par Adrien Bocage P. (prêtre). Rouen, Guillaume de la Mare, 1615. In-12.

Les 9 pièces suivantes se retrouvent treize ans plus tard dans le *Banquet des Muses, 1623* :

LABYR. AMOUR., III LIV., 1610.	Les docteurs aux lois d'amour (p. 123).	*Avant que de de ployer sous le fais amoureux* (*n. s.*).
Id.	Aux Dames (1).	*Belles, qui désirez sçavoir d'amour les lois* (*n. s.*).
Id.	Les amateurs de vertu Aux Dames (p. 47).	*Dames dont les appas, les charmes, les blandices* (*n. s.*).
Id.	Les amoureuses tapissières (p. 73).	*Entre tous les mestiers que Minerve la sage* (*n. s.*).
Id.	Les filles de Chambre (p. 78).	*Filles de chambres, dites-nous* (*n. s.*).
Id.	L'amoureux vainqueur de la vertu (p. 39).	*Je suis le seul vainqueur des hommes et des Dieux* (*n. s.*).

(1) Cette strophe termine la pièce : Les docteurs aux lois d'amour : *Avant gue de ployer sous le fais amoureux*

LABYR. AMOUR., III LIV., 1610.	Le bailleur d'excuses en payement (p. 111) (1).	*La mer n'a point tant de baleines* (*n. s.*).
Id.	Aux Dames (2).	*Mignonnes, dont les belles âmes* (*n. s.*).
Id.	Le triomphe d'amour sur Mars et la mort (p. 62) (3).	*Quel Dieu assez puissant oseroit s'opposer* (*n. s.*).

A consulter : Beauchamps : Recherches sur les théâtres, T. II. — Parfaict (les frères). Hist. du théâtre fr., T. IV.— Gouget : Bibl. fr., T. XV.—Viollet-le-Duc : Bibl. poétique.—Frère : Manuel du Bibliographe normand. — Oursel : Nouvelle biographie normande.

B. (de).

Nous ne savons qui est ce de B... dont les poésies ont été réunies à la fin de l'édition de : *Les Satyres et autres œuvres folastres du sieur Regnier. Dernière edition... Paris, 1617*, sous le titre *L'Escume des œuvres poëtiques du sieur de B.* (voir p. 28). Sur 21 pièces deux seulement seront réimprimées dans le *Cabinet satyrique, 1618.*

De B. est de l'école de Sigognes, il l'égale s'il ne le dépasse en cynisme.

Voici les 5 vers qu'il adresse *Aux Lecteurs :*

Si mes vers ne sont bien rangez,
Et que vous autres ne jugiez
Leur rhime et leur mesure bonne,
Prenez-vous en à la Sorbonne
Qui ne les a pas corrigés.

Ce poète amateur qui venait d'hériter de 1000 écus de rente habitait la campagne qu'il quittait quelquefois pour la Cour. Dans une de ses pièces il attaque un baron du pays messin : *Vuidez la lisse, barbe d'or.*

SATYR. REGNIER (S.), 1617.	Epigramme (p. 223).	*Avant hier je dis à Suzane.*
Id.	Epitaphe d'un nez (p. 230).	*Cy gist un nez le plus estrange.*
SATYR. REGNIER (S.), 1617. CABINET SATYR. (N. S.), 1618.	Chanson en faveur des Vefves (p. 226).	*Daphné, vefve comme vous estes.*
SATYR. REGNIER (S.), 1617.	L'extravagance. Satyre p. 214 (4).	*Il me plaist Floridor d'escrire une Satyre.*
Id.	Satyre (5) (ff. 299).	*J'avois promis à Dieu, aux hommes et à vous.*
Id.	Epigramme (p. 233).	*Jean Cul veut estre député.*

(1) Cette pièce a trois strophes de moins dans le *Banquet des Muses* (var.).
(2) Cette strophe termine la pièce : Les bailleurs d'excuses en payement : *La mer n'a point tant de baleines.*
(3) Cette pièce commence dans le *Banquet des Muses, 1623* : *Quel Dieu s'opposeroit plein de témérité.* Les variantes sont très importantes.
(4) Cette pièce pourroit bien être dirigée contre Sigognes.
(5) Cette pièce est de 1610.

SATYR. REGNIER (S.), 1617.	A Olympe s. un maistr. des comptes (p. 225).	*Je crois qu'il ne sera jamais de mentir las.*
Id.	Sur une femme maigre (p. 224).	*Je me suis advisé d'un poinct.*
Id.	Epigramme (p. 232).	*J'estois logé chez un sergent.*
Id.	Id. (p. 222).	*Je suis dedans le lict malade comme vous.*
Id.	Id. (p. 223).	*Je vis un jour un Conseiller.*
Id.	Epitaphe (p. 232).	*La Florence valut autant que le velous.*
Id.	Sur trois soldades (p. 225).	*L'une fait la guerre au pollet.*
Id.	Epigramme (p. 224)(1).	*O vous, merveille des merveilles.*
SATYR. REGNIER (S.), 1617. / CABINET SATYR. 1618.	Epigramme (p. 222).	*Quand d'une colère eschauffée.*
SATYR. REGNIER (S.), 1617.	Discours (p. 203).	*Quand elle là (sic) voulu, Vénus, quelle impuissance.*
Id.	Aux Lecteurs (p. 233).	*Si mes vers ne sont bien rangez.*
Id.	Epigramme (p. 221).	*Urgande estoit au lict malade.*
Id.	Id. (p. 221).	*Vous faites donc la courroucée.*
Id.	Id. (p. 222).	*Vous pensez dire un friant mot.*
Id.	Sur un gendarme, à poil de vache (p. 228).	*Vuidez la lisse, barbe d'or.*

B. A.

Ce B. A. qui habitait Orléans, était l'ami de François Berthrand, avocat et poète, et probablement aussi de Raoul et Henri Fornier, et de Paul de L'Ecluse, tous orléanais.

On rencontre un quatrain signé B. A. dans les pièces liminaires de l'ouvrage suivant : *Le Secrétaire françois, par N. Adam, 1616.*

MUSE FOL., II LIV., 1603.	A. F. B. (p. 109) (2).	*Mais qui te fait ainsi, curieux, me reprendre* (*sig. B. A.*).

BAÏF (Jean Antoine de).

Pour la bio-bibliographie de cet auteur, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Passe temps (p. 127).	*Afin que les saucisses* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	A un mesdisant (p. 48).	*Ais tant de nés que tu voudras* (*n. s.*).
Id.	Amour aelé (p. 61).	*Amour aelé tu vis le foudre aelé* (*n. s.*).
Id.	Amour échaudé, du grec de Dorat (p. 26).	*Amour un jour suivoit sa mère* (*n. s.*).

(1) Cette pièce date du règne de Henri IV. C'est encore une allusion à la chanson de Malherbe si raillée par les satiriques, particulièrement par Berthelot.

(2) A François Berthrand, avocat, à Orléans.

LABYR. RECR., III LIV., 1602.	D'Anne (p. 96).	*Anne quelque part que tu ailles* (*n. s.*).
Id.	D'Anne (quatr., p. 36).	*Anne un énigme vous amène* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 133).	*Apollon au crin doré* (*n. s.*).
Id.	Estrenes, St. (p. 8).	*Au jour que l'an se renouvelle* (*n. s.*).
Id.	De Marie (p. 113).	*Avec l'archet de la viole* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 18).	*A Vertumne et Pomone* (*n. s.*).
Id.	Des amours de Mélisse (p. 67).	*Bouche de basme toute pleine* (*n. s.*).
Id.	A Calliope (p. 127).	*Calliope, ô mon cher soucy* (*n. s.*).
Id.	De Rose (p. 11).	*Ce n'est point la paquerette* (*n. s.*).
Id.	A Charlotte (p. 66).	*C'est à faire aux mal aprises* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 23).	*Cette broche et cette lardoire* (*n. s.*).
Id.	A Luc, dizain (p. 56).	*Chacun estime pour ton bien* (*n. s.*).
Id.	De Chalant (p. 9).	*Chalant est un maistre galant* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 25).	*Chantons l'Hélène françoise* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	De Chaussebraye (p. 135).	*Chaussebraye jeune espousa* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	A Claudine (p. 111).	*Claudine vieille harangère* (*n. s.*).
Id.	A Mastin (p. 109).	*De n'aboyer, Mastin ne cesse* (*n. s.*).
Id.	La Rose (p. 43).	*Durant ceste saison belle* (*n. s.*).
Id.	Gaillardise (p. 31).	*Du Turc ni de l'empire* (*n. s.*).
Id.	D'amour et chasteté, sixain (p. 128).	*En mesme instant Amour et chasteté* (*n. s.*).
Id.	D'Anne (dizain, p. 129).	*Entre un vieillard et un châtré* (*n. s.*).
Id.	De Bertrand Berger de Montambeuf (p. 92).	*Et quoy, Muse, es-tu dernière* (*n. s.*).
Id.	Amour lié (quat., p. 23).	*Felon tu as beau plorer* (*n. s.*).
Id.	A Guil. de Gennes (p. 83).	*Gennes, vis-tu pas la rage* (*n. s.*).
Id.	De Gilon (p. 129).	*Gilon se plaint qu'au matin* (*n. s.*).
LABYR. RECR, II LIV., 1602.	Epitaphe de Jean Garnier (p. 135).	*Icy repose Jean Garnier* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	D'un enfant mort né (dizain, p. 109).	*Jamais né, toutes fois* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 131).	*Janot joueur de musette* (*n. s.*).
Id.	De Rabelais (p. 39).	*J'ay, moy, nouveau Démocrite* (*n. s.*).
Id.	De son amour (p. 17).	*Je n'aime ni la pucelle* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Estrenes (p. 34).	*J'espéroy, mes Damoyselles* (*n. s.*).
Id. III LIV., 1602.	A Luc François (p. 56).	*Je te prie, Duchat, escoute* (*n. s.*).
Id. II LIV., 1602.	Du printemps (p. 129).	*La froidure paresseuse* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Vulcan, Pallas, Erectée (quatr., p. 61).	*La nature ne peut faire* (*n. s.*).
Id.	La rose (quatr., p. 52).	*La rose est une belle fleur* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	De Colin (ff. 33) (1).	*Le bon Colin estoit au lict couché* (*n. s.*).

(1) Dans les *Passe-temps* de Baïf cette épigr. commence : *Jacques Colin malade avoit couché.*

LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Amour desrobant le miel (p. 20).	*Le larron Amour* (*n. s.*).
Id.	De l'amitié d'amour et des Muses (p. 62).	*Les Muses sœurs Amour ne craignant pas* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	De Lisis (ff. 30).	*Lisis tu es jeune et dispos.*
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	De Lucas (p. 113).	*Lucas de t'enquérir cesse* (*n. s.*).
Id.	A Ph. le Brun (p. 54).	*Mais à qui Muse mignonne* (*n. s.*).
Id.	A l'envieux (p. 63).	*Mais, Envieux, quel plaisir* (*n. s.*).
Id.	Stances (p. 122).	*Ma petite Cythérée* (*n. s.*).
Id.	De Margot (p. 130).	*Margot n'attend qu'autre la prie* (*n. s.*).
Id.	De Marmot (p. 97).	*Marmot l'halene que tu tires* (*n. s.*).
Id. / REC. VERS SATYR., 1617.	Vœu (p. 50 et ff. 31) (1).	*Martine, la ribandière* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	De Masque (p. 131).	*Masque au visage rechigné* (*n. s.*).
Id.	Aubade de May (p. 41).	*Mère d'Amour, Vénus la belle* (*n. s.*).
Id.	De M. le Roux (p. 47).	*Michel le Roux aime Pernelle* (*n. s.*).
Id.	Devis amoureux (et rép.) (p. 125).	*Mignonne, je jure ma foy* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 110).	*Moy Biton j'apan* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 51).	*Moy Line qui soulois suivre* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 47).	*Moy Perrin et ma Lucette* (*n. s.*).
Id.	Vœu d'un miroer à Vénus (dizain, p. 60).	*Moy qui pour mon folastre ris* (*n. s.*).
Id.	Dizain (p. 37).	*Nicolas si tu veux sçavoir* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	A Marie (huitain, p. 22).	*Ny de parole ny de fait* (*n. s.*).
Id.	Au sieur Hoste (p. 107).	*O la grande mésaventure* (*n. s.*).
Id. / REC. VERS SATYR., 1617.	De Venice (dizain, p. 134 et ff. 34).	*On te fait trop grand tort Venice* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Les Lycambides (p. 91).	*Or nous jurons par les mains grandes* (*n. s.*).
Id.	Pean dythyrambique à la santé (p. 52).	*O santé la plus vénérable* (*n. s.*).
Id. / REC. VERS SATYR., 1617.	D'une jeune fuyarde (p. 12 et ff. 32).	*Petite pouliche farouche* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	De Vatot (p. 95).	*Plus matin que l'aube ne point* (*n. s.*).
Id. / REC. VERS SATYR., 1617.	Priape (p. 21 et ff. 34).	*Pourquoy jeune sotelette* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Estrene (p. 35).	*Pour vous de qui je reçoy* (*n. s.*).
Id.	Avent. des Dames (p. 135).	*Puis que demandez par plaisir* (*n. s.*).
Id.	Aux envieux (p. 23).	*Puis que sur l'eur de la vie* (*n. s.*).
Id.	De Guillot (p. 67).	*Qui dit que Guillot pue le vin* (*n. s.*).
Id.	De son amour envers Catin (p. 98).	*Qui le croiroit ? une mesme* (*n. s.*).
Id.	Stances (p. 120).	*Si bien Saffrette fillette* (*n. s.*).

(1) Cette pièce commence dans le *Rec. vers satyr., 1617* : *Martine, la tapissière.*

LABYR. RECR., III LIV., 1602.	De Claudine (p. 36).	*Si Claudine est toute seulette* (*n. s.*).
Id.	De bon pain (p. 133).	*Si léger comme sa main* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	De Sile (p. 132).	*Sile me veut pour son mary* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Aux Catons (p. 41).	*S'il vous deplaist de me lire* (*n. s.*).
Id.	Priape (p. 40).	*Simple passant, t'enquiers-tu* (*n. s.*).
Id.	De Marmot (p. 65).	*Sire René m'avoit donné* (*n. s.*).
Id.	Vœu (p. 87).	*Tandis que Boyvin eut à soy* (*n. s.*).
Id.	Un fait riche en vieillesse (dizain, p. 126).	*Tandis que j'estois en jeunesse* (*n. s.*).
Id.	De Fleurie (p. 10).	*Tant seulement pour avoir dit* (*n. s.*).
Id.	De Margot (p. 128).	*Tant soit-il de grâce gentille* (*n. s.*).
Id.	De Télier (p. 27).	*Télier, tu es jeune et dispos* (*n. s.*).
Id. / REC. VERS SATYR., 1617.	A Claudine (p. 19 et ff. 30).	*Toy, qui as un nés en ta face* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	A un poétastre (p. 47).	*Toy qui les tiennes ne decueuvres* (*n. s.*).
Id.	Vœu (dizain, p. 110).	*Trois frères, trois rets, t'apendent* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	A Agnès (quatr., ff. 34).	*Tu as au front un peu de cicatrice* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602. / REC. VERS SATYR., 1617.	De Catin (quatr., p. 62 et ff. 33).	*Tu as l'âme autant contrefaite* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	De Gilon (ff. 87).	*Tu demandes si je soupçonne* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	De Faytout (p. 134).	*Tu es banquier, tu avocasses* (*n. s.*).
Id.	De Négine (p. 130).	*Tu es et si n'est pas digne* (*n. s.*).
Id.	A Robine (p. 30).	*Tu me dis bonjour, si je passe* (*n. s.*).
Id. / REC. VERS SATYR., 1617.	A Sardron (p. 14 et ff. 24) (1).	*Tu sçais qu'aux halles l'autre jour* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	A Perrette (p. 125).	*Tu teins, Perrette, tes cheveux* (*n. s.*).
Id.	De Gressin (p. 88).	*Tu veux, Gressin, que je t'admire* (*n. s.*).
Id.	Epitaphe d'un petit chien (p. 28).	*Un chien gist sous ce tombeau* (*n. s.*).
Id.	D'un muguet (p. 131).	*Un muguet de mes vers barbouille* (*n. s.*).
Id.	De Bon pain (p. 132).	*Va paistre à l'écart si tu veux* (*n. s.*).
Id.	Stances (p. 120).	*Veu que ton teint tendrelet* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Contre nature (p. 138).	*Vieille carcasse saupoudrée* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Estrennes pour une dame (p. 34).	*Vous estant Seigneur et maistre* (*n. s.*).
Id. / REC. VERS SATYR., 1617.	Aventures de quelques personnes notables (p. 3 et ff. 31) (2).	*Vous faites d'un pesant desdain* (*n. s.*).
LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Amour de Jean Dorat (p. 37).	*Voy comme amour qui tout dompte* (*n. s.*).

(1) Dans le *Rec. vers satyr., 1617*, cette pièce a pour titre : Rencontre d'amour à Gilon.

(2) Cette pièce de 112 v. n'en a plus que 28 dans le *Rec. vers satyr., 1617*, où elle porte comme titre : Quatrains à la bonne Rose : *Vous faites d'un triste desdain*.

BAUTRU (Guillaume).

Guillaume Bautru, comte de Serrant, d'une famille originaire d'Anjou, né en 1588, était fils de Guillaume Bautru, sieur de Chérelles, conseiller au grand Conseil, rapporteur de la Chancellerie de France, et de Gabrielle Louët, fille d'un lieutenant général d'Anjou, qui s'étaient mariés par contrat du 9 mai 1584. Très jeune encore Bautru épousa en 1607 Marthe Bigot, fille de Louis Bigot, sieur de Gastines, maître des comptes. Il fut malheureux en ménage. Sa femme n'aimait pas le monde, sortait peu et, rapporte Tallemant, on la donnait pour exemple aux autres en disant : « O la bonne ménagère » mais précise cette mauvaise langue : « si elle ne sortoit point, c'est qu'elle avoit son galant chez elle ». Elle s'oublia même avec un des valets de la maison. Bautru alla au devant des plaisanteries en s'immolant lui-même : Bayle raconte qu'il eut le crédit pour se venger de sa femme, par un procès criminel qui la déshonorait, de faire condamner le valet à la corde ; le malheureux fut seulement envoyé aux galères parce qu'il prouva que son maître s'était en partie fait justice en le frappant sans ménagement, le laissant pour mort. Guillard et Tallemant parlent même d'une autre vengeance trop rabelaisienne et ajoutent que son fils, le jeune Guillaume III, fut élevé jusqu'à l'âge de dix-huit ans sans que son père voulût le reconnaître. Il n'y consentit « que lorsqu'il sceut qu'il juroit Dieu mieux que luy », on en fit à vingt-deux ans un intendant en Touraine. Marthe Bigot vécut longtemps dans la misère à Montreuil-Bellay, en Anjou, dans une maison de son père où son mari l'avait reléguée ; plus tard, en 1644, à l'époque du mariage de son fils — mariage qui fut aussi malheureux que le sien — Bautru lui permit d'aller habiter le château de Serrant qu'il avait fait construire, mais elle ne vint jamais à Paris.

Bautru consacra sa jeunesse à la carrière des armes et s'attacha au maréchal d'Ancre. On sait que pendant la faveur de cet italien Richelieu fut un instant secrétaire d'état, poste dans lequel il eut l'occasion de connaître et d'apprécier Bautru. Cette première rencontre devait déterminer la fortune de Bautru qui, comme Richelieu, resta fidèle à Marie de Médicis après l'assassinat de Concini. Nous ne le suivrons pas dans sa carrière politique. Son esprit caustique, ses réparties mordantes lui valurent plusieurs bastonnades (1) : des frères Simons, donneurs d'étrivières de chez le duc d'Epernon, du marquis de Borbonne et du marquis de Sourdis. Il est certain qu'il les méritait. On raconte, en effet, qu'il avait fait courir un petit volume intitulé *Les hauts faits du duc d'Epernon* lequel ne contenait que des feuillets blancs ; pour le marquis de Borbonne on ignore quelle fut l'impertinence, mais Bautru ne prit pas la correction au tragique, il se contenta de chanter :

Borbonne
Ne bat personne
Cependant il me bastonne.

---

(1) En 1623, Jean Auvray en parle nettement dans son *Banquet des Muses* :

A Bottru
Que sert Bottru que tu te montres
En tes rencontres un Caton,
Puis que rencontrant tu rencontres
Tousjours quelque coup de baston.

Quant au marquis de Sourdis, il agit ainsi pour venger sa belle-mère avec qui Guillaume Bautru avait eu force galanteries et sur le compte de laquelle il avait fait des médisances épouvantables. Mais, chose curieuse, ni le duc de Montbazon grossièrement outragé dans sa satyre l'*Onosandre ou la croyance du grossier*, ni Jean du Perron, frère du cardinal Jacques Davy, sur lequel il débitait des infamies dans son *Ambigu*, ne le fouaillèrent ou ne le firent fouailler. En réalité, Bautru était un cynique. Après une volée de bois vert qu'il avait reçue, et qui était la fable de la Cour, il s'était rendu au Louvre. Comme chacun ne savait que lui dire : « Et quoy, s'écria-t-il, croit-on que je sois devenu sauvage pour avoir passé par les bois ? » A quelque temps de là Bautru ayant été voir la Reine, appuyé sur un bâton « Avez-vous la goutte ? luy dit-elle, Non, Madame, c'est, dit le prince de Guémené qui était présent, qu'il porte le baston, comme Saint-Laurent son gril, c'est la marque de son martyre ! »

Ses bons mots sont célèbres, on n'a que l'embarras du choix. En voici, à titre d'exemple, deux sur Balzac : Sur ce que l'on s'acharnait de tous côtés contre les écrits de Balzac il disait qu'il était « attractif d'injures ». Quoi qu'il fut en relations avec Bautru, le grand épistolier n'était pas content de son ami, parce qu'il prétendait qu'il lui avait rendu un mauvais service auprès de Richelieu. « Le cardinal ayant fait observer que Balzac était toujours malade ou valétudinaire, comment est-ce, disait Bautru, qu'il pourrait se bien porter : Il ne fait que parler de lui-même et, chaque fois qu'il en parle, il met le chapeau à la main, cela l'enrhume ».

Nous avons dit que c'était à Richelieu que Bautru a dû sa fortune, une curieuse lettre du grand ministre montre la familiarité qui existait entre eux ; on en a contesté l'authenticité, mais sans aucune preuve sérieuse :

« A M. Bautru l'aîné. — (Paris) 11 octobre 1626. — Monsieur, j'envoye sçavoir de vos nouvelles à condition que vous ne dirés rien à vos confrères qui se sont trouvé à la sépulture de Théophile, de peur qu'ils ne pensent que je soye de mesme farine. Vostre cadet dit que vostre âme a plus besoin de purgation que vostre corps ; mais mon petit médecin nous asseure que les pleureurs de Paris ne gaigneront rien à vostre occasion. Je veux croire que c'est qu'il tient la maladie non périlleuse ; et non pas ce que dit le P. Guérin que les gens de bien trouveront plus à rire qu'à pleurer si le monde se déchargeoit de vostre personne, comme la mer fait de toutes choses impures. Guerissés vostre corps, convertissés vostre âme, et vous assurés qu'en l'espérance de vostre amendement, je suis, Monsieur, vostre très-humble serviteur. — Le card. de Richelieu. »

Reconnaissons que si les missions politiques confiées à Bautru ne lui ont pas valu des bastonnades, elles donnaient l'occasion de les lui rappeler. Satisfait de la fermeté que son chargé d'affaires avait montrée dans ses négociations avec Olivarès, le cardinal l'envoya vers la fin de 1629 à Bruxelles représenter la France près la cour de l'Infante. L'année suivante, au moment des intrigues du duc d'Orléans, Richelieu commanda, a-t-on dit, à Paul Hay du Chastelet une pièce : *Advis aux absens de la Cour* à l'adresse des conspirateurs de Bruxelles. Si nous en croyons la réponse, cette satire mordante ne serait pas de Paul Hay du Chastelet mais bien de Bautru, car c'est à ce dernier que la réplique est adressée. En voici le début qui raconte sa vie :

Satyre et vieux bouquin en voyant ta satyre
Qui ma response attire,
J'ay jugé que l'auteur estoit ce malotru
Qu'on appelle Botru.
Lors que les Francs Simons avec des bastonnades
Payoient tes bouffonnades,
Et que tu cachetois ton vallet près du cul
Pour l'avoir fait cocu,
Que tu desesperois ta cocquette compagne
Par la cire d'Espagne,
Tu as faict à la Cour tant de divers mestiers
Qu'on n'en scait pas le tiers.
On t'a veu revestu d'une grande sotanne
Qui couvroit un sot asne ;
Après tu fus soldat et tu repris poltron
Ton estat de bouffon.
Il t'a chassé souvent, puis il t'a faict reprendre
Mais il te feroit pendre
Si les devins n'avoient predit que par le fer
Tu irois en enfer,
Et que faisant au Ciel à un athé' la mouë
Tu mourrois sur la rouë.
Les bastons ont marqué sur ton dos par trois fois
Le logis de la Croix,
Traistre, lasche, imposteur et subject à ce crime
Qui les villes abisme,
Ministre des amours du maire du Pallais
Duc de Mirebalais,
Tu scais que pour avoir joué sanglante pièce
De luy et de sa niepce,
En Flandre et en Brabant il te fit faire un tour
Pour t'oster de la Cour,
Ce n'est pas la vertu qui te le rend propice
Mais la peur de ton vice... (1).

Ces aménités n'étaient pas faites pour émouvoir Bautru, elles le servaient au contraire et il savait en tirer parti. Introducteur des ambassadeurs le 28 juillet 1631, conseiller d'état, nommé, un des premiers, membre de l'Académie française, il acheta en 1636 la châtellenie de Serrant, à quatre lieues d'Angers, qu'il érigea lui-même en comté sur la foi d'une lettre royale dont la suscription lui donnait la qualité de comte de Serrant. Sur cette terre il construisit un magnifique château. Après la mort de Richelieu il s'attacha à Mazarin et mourut le 7 mars 1665 dans un âge très avancé.

---

(1) C'est par un Ms. de M. P. Louÿs que nous avons eu le texte de cette pièce, elle n'est, à notre connoissance, dans aucun autre manuscrit.

Bibliographie. — En dehors de l'*Onosandre*, satire dirigée contre le duc de Montbazon, qui a été imprimée séparément et qui a paru presque en même temps dans le *Cabinet satyrique*, on n'a de Bautru qu'une autre satire contre Jean du Perron, frère du cardinal, supposé hermaphrodite :

L'Ambigu (titre de départ). In-8 de 8 p. chiff. (N, Ye 14095 et Cabinet de M. P. Louÿs).

Voici le premier vers de cette satire : *Sortez d'avecque moy resolus Platoniques*, elle est suivie d'un sixain :

L'Autheur qui a faict l'Ambigu,
Se monstre en ses vers tant aigu
Qu'en les lisant je n'y voy goutte ;
Et n'estoit que son bel esprit
M'est cogneu, je serois en doubte
S'il entend ce qu'il en escrit.

Et ensuite d'une *Response* à l'Ambigu : *Sus Muse arrestez-vous, ça viste un brodequin* qui est dirigée contre Bautru :

. . . .
Double petit coquin, petit homme à trois mots,
Petit Comédien, petit Prince des sots ;
Maistre cornard juré dont la honteuse vie
Est celle d'Arlequin dans une Comédie...
Que sera-ce de toy ? ton mal sans guarison
Ne reprendra jamais le chemin de raison,
Puisque ny les Simons, ny tant de bastonnades
N'ont peu mettre remède à tes esprits malades...

Le Ms. fr. N° 20605 (Bibl. Nat.) et le Ms. 534 du Musée Condé à Chantilly renferment une copie de *L'Ambigu.*

L'Advis aux absens de la Cour : *Voicy le bout de l'an et de la renommée* (Ms., Cabinet de M. P. Louÿs).

Cette pièce a été attribuée à Paul Hay, marquis du Chastelet, mais d'après la réponse : *Advis aux presens ou response aux absens*, elle serait de Bautru.

La Bibl. nat. possédait un manuscrit contenant les poésies de Bautru sous cette mention : *Bautru* (*Guillaume*). *Fonds fr. supplément N° 418, poésies.* Ce Ms. paraît perdu.

Enfin voici une petite plaquette qui porte au titre le nom de Bautru :

Le voyage de Fontaine Bleau. Faict par Monsieur Bautru et Desmarets. Par dialogue. M.DC.XXIII (1623). S. l. In-8 de 22 p. et 1 ff. bl.

Très curieuse satire sur Bautru, Desmarets et une foule de personnages du temps dont les noms sont écrits en toutes lettres. Dès le début, il est fait allusion aux infortunes conjugales de Bautru, infortunes racontées dans le *Menagiana.* La conclusion du dialogue se trouve dans ces mots attribués à Desmarets : *Mon amy, tout va compère et commère ; chacun fait pour les siens et Dieu pour tous* (Note de M. Emile Picot, Cat. Rothschild. T. II, N° 1798).

Les recueils libres et satiriques ne contiennent qu'une pièce de Bautru :

CABINET SATYR., 1619.	L'onosandre ou la croyance du grossier (1).	*Je veux quitter Parnasse et l'onde Pegasine.*

(1) Satire de 162 vers contre le duc de Montbazon. — Réimpr. par Ed. Fournier (*Var. hist. et litt. E. V., p. 291.*

A consulter : Kerviler (René) : Guillaume Bautru, comte de Serrant, l'un des quarante de l'Académie française, 1876.

BEAUJEU (Christofle de).

Christofle de Beaujeu, seigneur de Jeaulges, de l'ancienne maison de Beaujeu dans le Beaujolais, suivit d'abord la carrière des armes sous les rois Henri III et Henri IV ; il se distingua dans les guerres d'Espagne. Ayant encouru la disgrâce de son Prince, il fut exilé pour dix ans qu'il passa en Suisse et en Italie, et se consola dans le commerce des Muses. A l'avènement de Henri IV, il rentra en France et obtint un commandement. On ignore la date de sa mort.

Beaujeu, en tant qu'officier, est cité avec honneur dans l'*Histoire de France* de M. de Thou, dans celle de d'Aubigné et dans les *Avantures du baron de Fœneste* dont il est un des Interlocuteurs au IVe et dernier livre.

Est-ce son fils ou un de ses parents qui a publié en 1640 :

Prédictions royales du bonheur de la France, sur les conquestes et victoires qui doivent arriver à sa Majesté contre tous ses ennemis et sur le bruit des armes du Grand Turc, avec sa ruine totale, prédite en mil six cens quarante (signé : Charles de Beaujeu). S. l. n. d. In-4 de 4 p.

Bibliographie. — Traité du mespris de la mort (en vers) distingué en huict livres. Par Christofle de Beaujeu, Seigneur de Jaulge, Gentil-homme François. *Rom. 7. Làs moy miserable qui me delivrera du corps de ceste mort ?* A Anvers. Par Jacques Henric, 1584. In-8 de 85 p. chiff. (A).

Ep. dédic : au Prince Frederich, Comte de Wiertem-berg Momtbelliard, etc., sig. Christofle de Beaujeu. — Poés. lim. : M. D. M. ; à la suite de l'ép. déd., huit sonnets de Beaujeu.

Convoy de Monsieur le duc de Joyeuse (en vers), composé par Christofle de Beau-Jeu, Baron dudit Beau-jeu et seigneur de Jaulges. Paris, Claude Monstr'œil (ou Pierre Le Voirrier) M.D.LXXXVIII (1588). In-8 de 16 p. chiff. (N).

E. d. : A Monsieur le Président Brisson, sig. Christofle de Beau-jeu, Jaulges.

Les amours de Christofle de Beau-Jeu, baron dudit Beau-Jeu, et seigneur de Jeaulges : Ensemble le premier livre de la Suisse, composé par le mesme Autheur. Dedié à Monsieur le Président Brisson. Paris, Didier Millot, M.D.LXXXIX (1589). In-4 de 288 ff. chiff. (N).

E. d. : A Monsieur le Président Brisson, sig. Chretofle de Beau-Jeu (sic). — Poés. lim. : A. D. L. ; M. D. M. ; *Du Premier livre de la Suisse :* G. de Haulte-mer, comte de Grancé ; C. D'Estampes, seigneur de La Ferté-Imbault.

La pièce suivante des *Amours* se lit dans le recueil collectif :

SATYRES BAST., 1615.	Du plaisir de faire des enfants (quatr., ff. 25).	*J'ayme à faire un enfant, c'est une œuvre plaisante (n. s.).*

A consulter : Goujet (abbé) : Bibliothèque franç. T. XIII. — Viollet-le-Duc : Bibl. poétique.

BEAULIEU (Eustorg de).

Pour la bio-bibliographie de cet auteur, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle.*

SATYRES BAST., 1615. Epigr. (ff. 166) (1). *Celuy qui vieille amye avoit* (*n. s.*).

BEAUMONT-HARLAY (de).

Christofle de Harlay, comte de Beaumont, était fils de Achille de Harlay, premier président au Parlement de Paris. Nommé ambassadeur en Angleterre il y partit en 1602 avec sa femme Anne Rabot, d'une famille de Dauphiné, et une de ses parentes mademoiselle de La Haye ou plutôt des Essarts (2), fille naturelle de Charlotte de Harlay qui avait épousé en premières noces Jean de la Rivière, sieur de Cheny ou Ceny, et de François des Essarts, sieur de Sautour en Champagne. Mademoiselle de La Haye devint bientôt sa maîtresse et le resta pendant tout son séjour à Londres. Sa réputation de grande beauté, qui l'avait précédée à son retour en France en 1607 avec M. de Beaumont, attira l'attention de Henri IV. Le Vert galant eut aussitôt la pensée d'ajouter ce nouveau fleuron à sa couronne d'amant toujours heureux et mademoiselle de La Haye se garda bien de lui opposer la moindre résistance. Elle usa même de sa faveur pour nuire à M. de Beaumont qui fut promptement disgracié. Dans une longue ode à M. des Yveteaux (elle n'est pas sans mérite) M. de Beaumont semble avoir accepté assez noblement les conséquences de la méchante humeur de son maître (3)

Je n'ay point, d'un fol attentat,
Conspiré contre son Estat
Ny troublé ses peuples tranquilles ;
D'effect ny de consentement,
Je n'ay jamais perfidement
Ouvert à l'Espagne ses villes...

Seulement, et c'est mon regret,
Je ne fus pas assez discret
Et ne pus tenir mon courage,
Me monstrant, contre mon devoir,
Quasi sans m'en apercevoir,
Beaucoup plus sensible que sage.

---

(1) Voici le titre de cette pièce : D'un qui aymoit une vieille noire et sèche, elle avait paru en 1550 dans le recueil suivant : *Traductions du latin en françoys, imitations, et inventions nouvelles, tant de Clement Marot que d'autres des plus excellens poëtes de ce temps. Paris, Estienne Groulleau, 1550,* in-8, où elle porte les initiales D. B. que nous croyons être celles d'Eustorg de Beaulieu.

(2) M[elle] de La Haye, après sa rupture avec Henri IV dont elle eut deux filles, fut la maitresse de Louis de Lorraine, devenu cardinal de Guise qui lui donna également plusieurs enfants, enfin elle épousa le 4 novembre 1630 le maréchal de l'Hospital et mourut en 1651.

(3) Il est question de cette ode dans ce passage de Pierre de L'Estoille du 21 juin 1607 : « M. Despinelle m'a donné des vers françois assez bien faits sur la disgrâce du comte de Beaumont à cause de La Haye, favorite de Sa Majesté ». Ce Despinelle était grand amateur de poésie, c'est à lui que l'on doit le recueil collectif : *Les Muses françoises ralliées de diverses parts,* 1599, 1600, 1603, etc.

L'ode à Cleomède (Des Yveteaux) a paru pour la première fois dans le *Temple d'Apollon, 1611.*

Mais l'honneur, mon second soleil,
De l'homme est tendre comme l'œil,
Ayant les qualitez esgales :
Il faut mourir ou le sauver,
Et tout ainsi le conserver
Qu'on faisoit le feu des Vestales.

Si donc ce prompt ressentiment
M'a faict, sans dessein, franchement,
Parler avec trop d'innocence,
Le roy jugeant la vérité
Et ma grande sincérité
Ne doit garder aucune offence.

Cependant, goustant les plaisirs
Des champs, et bornant mes desirs
Dans ma famille bien heureuse,
J'espère de m'y porter mieux
Que parmy les bruicts envieux
De la cour legere et trompeuse.

Desormais je veux nuict et jour,
Exempt des tourmens de l'Amour,
Sacrifier au bon Genie,
Et, surmontant les passions
Qui troublent nos affections,
M'exempter de leur tyrannie...

mais ce dont il ne parle pas et ce à quoi Des Yveteaux fait allusion dans sa réponse (1) :

Les Princes ont divers objects
Pour s'offenser de leurs subjects,
Il ne faut qu'une jalousie
Pour leur colère deslier ;
Nous les voyons tout oublier
Quand ils en ont l'âme saisie.

Si nostre honneur est un soleil,
Le leur est tendre comme l'œil ;
L'image d'un dessein les blesse,
Et s'opposer à leur ardeur
C'est les picquer sur la grandeur :
Les sages fuyent ceste presse...

c'est du motif de cette méchante humeur et du procédé assez peu chevaleresque dont il s'était servi dans l'espérance de perdre à son tour mademoiselle de La Haye : Il avait

---

(1) Response aux vers du courtisan disgracié par le sieur Des Yveteaux : *C'est bien faict de ne s'estonner* (*Cabinet satyrique, 1618*).

mis sous les yeux du Roi les lettres passionnées qu'elle lui avait écrites et peut-être trois sonnets qui répondaient aux siens. Henri IV ne se faisait aucune illusion sur la vertu passée de sa nouvelle favorite mais cette communication amena un refroidissement sensible entre les deux amoureux, refroidissement qui aboutit bientôt à une rupture. M. de Beaumont ne reconquit jamais complètement les bonnes grâces royales et mourut, avant son père, en 1616.

Le manuscrit de la Bibl. nat. 10329 (fonds latin, ff. 216) renferme les sonnets que le comte de Beaumont avait adressés à mademoiselle de La Haye avec trois réponses de cette dernière (1). Il est facile de préciser la date de ces sonnets, ils ont été écrits cinq années après que le cœur de M. de Beaumont « avait été enflammé », c'est-à-dire en 1607, à la veille du jour où sa maitresse allait passer de ses bras dans ceux de Henri IV. Nous avons reproduit les sonnets en question dans la revue bibliographique : *Revue des livres anciens* sous le titre : *Une victime de Henri IV, le comte de Beaumont et mademoiselle de La Haye* (T. I, 1913).

Bibliographie. — Le Ms 884 de la Bibl. nat., ff. 148, renferme une longue ode (48 str. de 10 v.) de M. de Beaumont-Harlay : *Astre qui luis dedans la Cour* (l'Astre c'est le duc de Bellegarde).

CABINET SATYR., 1618.	Vers d'un courtisan disgracié à M. des Yveteaux (2).	*Hé quoy, nous faut-il estonner* (*n. s.*).

A consulter : Tallemant des Réaux. Historiettes, éd. Paulin Paris. — Merki (Ch.) : Henri IV et la marquise de Verneuil.

BEAUXONCLES (Charles de).

L'initiale C. D. B. doit s'appliquer à Charles de Beauxoncles-Lucas, cousin germain de Sigognes, né vers 1576, marié à Marie de Saintray dont il eut deux enfants, et mort avant 1635. Il était fils de Jean de Beauxoncles, chevalier, seigneur de Viefvy-le-Rayer, gentilhomme ordinaire du Roi, qui avait épousé Hélène Lucas le 1er août 1574 et qui convola en secondes noces avec damoiselle Esther Deschelles, veuve de Payan de Saintray, vivant chevalier de Courbouson et de l'Isle. Jean de Beauxoncles était assisté ce jour-là de son fils Charles et de son frère Gailliot de Beauxoncles, sieur des Touches.

Charles Timoléon de Beauxoncles, sieur de Sigognes, le satirique, a probablement été le parrain de Charles de Beauxoncles et aussi son maître en poésie.

Voici les raisons qui nous ont amené à faire de ce Charles de Beauxoncles le collecteur de l'édition originale du *Cabinet satyrique, 1618*, et l'auteur des pièces signées C. D. B. dans ce recueil :

---

(1) Dans le Ms. 10329, ces sonnets ont pour titre : Vers de M. le Comte de Beaumont touchant une maistresse.

(2) Cette ode avait paru dès 1611 dans *Temple d'Apollon*, Des Yveteaux y a répondu par une autre ode : *C'est bien fait de ne s'estonner*.

Dans le Ms. 10329 (fonds latin, ff. 315) cette pièce du comte de Beaumont a pour titre : *Vers d'un esloigné de la Cour que le Roy fasché contre luy non pour mauvaises actions mais pour amourettes.* — Dans les Ms. 884 (fonds fr., ff. 140) elle a simplement pour titre *ode* et est sig. M. de Beaumont-Harlay.

1° Le quatrain *Aux Lecteurs* placé en tête du *Cabinet satyrique : Quiconque aura le mal de rate* est signé C. D. B. Nous ne connaissons aucun autre poète de cette époque à qui ces initiales puissent s'appliquer.

2° Dans l'*Avertissement au lecteur,* il est dit :

A) « *Pour moy je te veux dire icy que bien que peut-être je l'eusse peu, il n'y a rien du* » *tout de moy* ». Cette déclaration ne peut émaner que d'un poète amateur. Or il est bien difficile à un poète amateur qui reproduit les vers d'autrui d'écarter totalement les siens ; il n'y a d'ailleurs là qu'un artifice de style sans autre importance et peut-être aussi le désir de ne pas se déclarer trop ouvertement.

B) « Ronsard y préside, Belleau s'y signale, Desportes les y suit (et ceux-cy en choses non » veues en leurs œuvres séparées), Sigognes, Motin, Regnier, Berthelot, Maynard et tout le reste » des esprits de ce temps, y font voir purement ce qu'ils ont desjà monstré et ce qui leur restoit à » donner au public. » Ici l'inexactitude est manifeste, ni Ronsard, ni Belleau, ni Desportes ne tiennent les premières places dans le *Cabinet satyrique* de *1618*, ces places sont occupées par Sigognes avec 63 pièces dont dix-huit nouvelles, Motin avec 64 pièces dont vingt-quatre nouvelles, Maynard avec 27 pièces dont seize nouvelles, Regnier avec 21 pièces dont six nouvelles : Ronsard ne vient qu'avec 11 pièces dont une nouvelle, Desportes avec 2 pièces seulement et Belleau avec 1. Bien certainement c'est un ancien ami, un compagnon de Sigognes et de Motin, qui a réuni et complété leur œuvre ; cet ami n'est pas Berthelot, le seul survivant du trio des satiriques (après la mort de Regnier), qui ne figure ici que pour 10 pièces dont quatre nouvelles et encore moins Maynard, trop infatué de son mérite, trop convaincu de sa propre valeur pour se mettre à la remorque de ses confrères. Charles de Beauxoncles, parent de Sigognes, est, au contraire, tout indiqué comme possesseur des pièces inédites de Sigognes et de Motin, d'autant, nous le répétons, que ce sont bien ses propres initiales qui figurent au bas du quatrain déjà cité.

Une dernière constatation vient encore confirmer nos déductions : le collecteur du *Cabinet satyrique* a eu des remords, il a reculé devant un scandale possible pouvant s'attacher à son nom, peut-être a-t-il été l'objet des critiques de ses proches ? Ce serait là le cas de Ch. de Beauxoncles. Cette hypothèse explique la mise sous presse d'une seconde édition du *Cabinet satyrique* au lendemain de la première (trois mois après) et, cette fois, sans la signature C. D. B. Sur les six pièces portant ces initiales : le quatrain *Aux Lecteurs* est supprimé, une autre pièce l'est également et les quatre restantes sont devenues anonymes, l'*Avertissement au Lecteur* est remplacé par un avis de l'*Imprimeur au Lecteur.*

En une matière aussi délicate il est impossible d'affirmer, mais nous croyons que notre attribution du *Cabinet satyrique* de *1618* à Charles de Beauxoncles et des pièces sig. C. D. B. a quelque vraisemblance.

Bibliographie. — Le balet des quolibets, dansé au Louvre, à la maison de Ville et à l'Arsenac. Par Monseigneur Frère du Roy, le quatriesme Janvier 1627. Composé par le sieur de Sigongnes. Paris, chez Augustin Courbé, Imprimeur et Libraire de Mr Frère du Roy. Et Anthoine de Sommaville, au Palais, dans la petite salle, M.DC.XXVII (1627). In-8 de 16 p. chiff.

Réimprimé dans les *Ballets et mascarades de cour, 1581-1652*, publiés par P. Lacroix.

Ce ballet est-il de Charles de Beauxoncles qui avait le droit de le signer du nom de Sigongnes ou l'a-t-il exhumé des papiers de son cousin-germain le satirique ? Nous ne savons. En tout cas César Louis de Beauxoncles, fils d'Anthoine de la Renaudière, frère du satirique, et de Jacqueline de Vendomois, sœur utérine de Racan, a signé une petite pièce placée en tête de la seconde édition (1627) des *Bergeries* de Racan : *Sigogne, neveu de Racan et de deffunt M. de Sigogne.*

Peut-être ce César Louis de Beauxoncles a-t-il jugé nécessaire de mentionner sa parenté avec un oncle mort seize années auparavant pour se distinguer de ce même oncle le *Sigongnes* du *Ballet des Quolibets*, pièce d'une obscénité révoltante qui venait d'être représentée, et cela grâce à Charles de Beauxoncles si ce dernier n'en est pas l'auteur.

On donne encore à l'auteur du *Ballet des Quolibets :*

Le *Balet des Andouilles*, porté en guise de momon. M.DC.XXVIII (1628). In-8 de 12 p. chiff.

Les deux pièces marquées d'un astérisque n'ont pas été reproduites dans le *Cabinet satyrique, 1619.*

CABINET SATYR., 1618.	Aux Lecteurs. Quatr.	* *Quiconque aura le mal de rate* (*sig. C. D. B.*).
SATYRES BAST., 1615. SATYR. REGNIER (S.), 1616. CAB. SATYR. (s. C.D.B.), 1618.	Duel amoureux (dialogue, ff. 1 et 180) (1).	*Charlot et Margoton couchez* (*n. s.*).
Id. 1615. Id. 1616. Id. 1618.	La guérison de Colinette par Colin (ff. 71 et 195).	*Colin en gardant son troupeau* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CAB. SATYR. (s.C.D.B.), 1618.	Stances (ff. 85).	* *Philis que l'amour tousjours pince* (*n. s.*).
Id. 1615. Id. 1618.	Semonce de la grande Jacqueline. St. (ff. 48) (2).	*Commères mes voisines* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CAB. SATYR. (s.C.D.B.), 1618.	Combat de deux courtisanes. Satyre (ff. 22).	*Vestu du tout à la friscade* (*sig. Du Gayverger*).

BELLEAU (Remy).

Pour la bio-bibliographie de cet écrivain, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

MUSES GAIL., 1609.	Les Cornes (ff. 47).	*Or sus, Compère, jusques icy* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Impuissance (non impr. dans ses œuvres) (3).	*Quel desastre nouveau, quel estrange mal-[heur.*
DÉLICES SATYR., 1620.	Bergerie (p. 324) (4).	*Tout estoit en chaleur et la flamme éthérée* (*n. s.*).

(1) Voici le titre de cette pièce : Duel amoureux de Charlot et de Margoton le jour de leurs noces. Dialogue.

(2) Id. Semonce de la grande Jacqueline à toutes les courtières d'amour pour venir faire les bignets avec elle.

(3) Dans les Cinq-cents Colbert, vol. 488, cette pièce est datée de 1578.

Il est parlé de cette pièce dans le journal de Henri III de L'Estoille à la date de septembre 1577 : « Le mariage de maistre Estienne de Bray impuissant, frère de la dame de Grandrue (ceste grande hipocrite et bigotte de Paris qui avec son long chappelet a chappelé la bourse de tant de gens), peu auparavant fait et consommé avec la fille unique de la damoiselle de Corbie, estoit tenu sur les rencs à Paris, et n'y parloit on en ce temps quasi d'autre chose, estant le subject des compagnies pour rire, et arguments aux bons compagnons et gaillards esprits de mettre la main à la plume et escrire force pasquils, sornettes et sonnets. Entre lesquels j'ai recueilli le suivant poëme vilain et lascif, et mal sonnant aux aureilles chrestiennes intitulé *Jean qui ne peult* [qui] fut divulgué en ce temps à Paris et partout dont on tenait pour aucteur Remi Belleau, un des doctes et gentils poëtes de nostre temps, mais qui en ce siècle corrompu n'eust esté tenu pour bon poète et parfait, si à l'exemple de ses compagnons, il n'eust souillé sa muse de telles et semblables vilanies. »

(4) Cette pièce a pour titre : *Bergerie ou les Amours rustiques de Bellot et de Janot.*

BERGERON (Pierre).

Pierre Bergeron était le fils de Nicolas Bergeron, jurisconsulte et historien « homme docte et bien versé en sa profession, sans faire mention des langues grecque et latine, et autres sciences qu'il a apprises ès plus célèbres universités de France (1) », il naquit dans la seconde moitié du XVI[e] siècle et mourut en 1637.

Les pièces de Pierre Bergeron insérées dans les recueils libres et dans le *Parnasse des plus excellens poètes de ce temps, Paris, Mathieu Guillemot, 1618*, ensemble 46 pièces (2) sont les péchés de jeunesse de ce conseiller du roi et référendaire à sa Chancellerie. Arrivé à l'âge mûr, Pierre Bergeron se consacra entièrement à la géographie. On lui doit la relation de nombreux voyages.

Bibliographie. — L'ouvrage suivant est-il de notre Pierre Bergeron ?

Larmes et soupirs de l'âme pénitente avec une Paraphrase de l'oraison de S. Bernard. Paris, J. Richer, 1614. Petit in-8 de 4 ff. prél., 52 ff. chiff. et 1 ff. n. chiff.

Ces poésies sont divisées en 51 souspirs.

Il prit part en 1627 à la querelle de Javerzac avec Balzac par la :

Lettre de M. Bergeron, conseiller du Roy et referendaire en sa chancellerie, à M. de Balzac, contre les impertinences et faussetez mises par le sieur de Javersac en une lettre mise au commencement d'un livre qu'il a composé (Discours d'Aristarque). Paris, 1628. In-12 de 15 p.

Enfin on rencontre des stances de Pierre Bergeron dans les pièces liminaires des *Œuvres poétiques de Guillaume de Saluste, sieur du Bartas, reveues et corrigées, etc., 1611*, in-folio, et un sonnet sur *Sidère, pastorelle de l'invention du sieur d'Ambillou (René Bouchet) plus les Amours de Sidère, etc. Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, 1609*, in-12.

Nous ne relevons pas les titres des ouvrages géographiques de P. Bergeron.

Les pièces marquées d'un astérisque n'ont pas été reproduites dans le *Cabinet satyrique, 1619*.

CABINET SATYR., 1618.	Chanson.	* *Cruel enfant de Cyprine.*
Id.	Sonnet.	* *Foudroyé des esclairs que décochent ses yeux.*
Id.	Chanson (3).	* *Ma belle un jour me caressant.*
PARN. SATYR., 1622.	Stances (p. 161).	*Neuf ans sont escoulez, ou peu s'en faut,*
CABINET SATYR., 1618.	Chanson (3).	*Un jour que j'accolois m'amie.* [*Madame.*
Id.	Epigramme.	* *Un sergent égrillard avec ses deux recors* (*sig. P. B.*).

A consulter : Divers opuscules tirés des Mémoires d'Antoine Loisel et publiés par Claude Joly. Paris, 1632, p. 547. — Bibl. universelle des voyages. T. II et V. — Nouvelle biographie universelle de Didot.

---

(1) Antoine Loisel.

(2) Sans compter les 4 pièces du *Scevolae Sammarthami Tumulus, 1630.* Voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVII[e] siècle.*

(3) Cette chanson a paru en même temps dans le tome second de l'édition du *Parnasse des plus excellens poëtes de ce temps. Paris, Mathieu Guillemot, 1618 ;* les poésies de P. Bergeron n'étaient pas dans les éditions antérieures de ce recueil.

BERNIER.

En fait de Bernier vivant au commencement du XVII[e] siècle nous ne voyons que :

Bernier de la Brousse (Joachim), avocat et banquier à Poitiers, neveu de Jean Deplanches et éditeur de ses œuvres, né dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, « homme d'esprit, suivant Guillaume Colletet, il ne lui manquait qu'un certain air de cour qu'il n'avait pu acquérir au fond de sa province d'où il n'est jamais sorti (1) ». Il existait encore en 1623 au moment de la mort de Scevole de Sainte Marthe sur laquelle il a fait des stances qu'on lit dans le *Scevolae Sammarthami Tumulus, 1630.*

Bibliographie. — Les Œuvres poëtiques du sieur Bernier de la Brousse. Poictiers, Julian Thoreau, 1617 (ou 1618). In-12. Titre gravé, 8 ff. et 362 ff. chiff. (N).

E. d. : A François, comte de La Rochefoucaut, prince de Marsillac, sig. de la Brousse. — Poés. lim. : Romain Pager de Fontenay ; de La Coindrie A. ; Humeau, enquesteur ; Rifauld, avocat ; poés. lat. : Romain Pager de Fontenay ; Jean Nicolay ; Dubrueil, avocat poitevin ; Rifauld ; Ludovic de Besse, poitevin ; vers grecs : Jean Nicolay ; dans le cours de l'ouvrage, odelette de Gabriel Guingand, P. (Poitevin).

Bernier de la Brousse a mis :

Un sonnet en tête de : *L'Union d'amour et de chasteté, pastorale d'Albin Gautier, 1606 ; Le Jardin et Cabinet poétique de P. Contant, 1609 ;* des stances en tête : *Les Œuvres poétiques de Jean Deplanches, 1612* (son neveu, dont il a été l'éditeur) ; *Les Tragédies et autres œuvres poétiques de Jean Prevost du Dorat, 1614.*

Le sonnet suivant n'est pas dans les *Œuvres poétiques de Bernier de la Brousse*, il porte la signature Bernier dans la *Quintessence satyrique, 1622*, et M. Ed. Tricotel pense que c'est par erreur et au lieu et place de celle de Regnier, mais c'est là une hypothèse invérifiable.

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR. (SIG.), 1622.	Sonnet (pp. 90 et 130) (2).	*A qui le donnez-vous, ce joly pucelage (n. s.).*

A consulter : Les frères Parfaict : Histoire du Théâtre français. — Goujet : Bibl. franc. T. XV. — Dreux du Radier : Bibliothèque du Poitou, T. III. — La Vallière : Bibl. du théâtre français. — Viollet le Duc : Bibl. poétique.

BEROALDE DE VERVILLE.

François Brouart dit Beroalde de Verville naquit à Paris le 27 avril 1556 et mourut, suivant G. Colletet à Tours, environ l'an 1629. Il était fils de Mathieu Beroalde, né à Saint-Denis vers 1520, et de Mary Blez, sa première femme, nièce du savant François Vatable qui avait recueilli le petit Mathieu, orphelin à l'âge de six ans, et dont il était parent du côté de sa mère. Devenu grand, Mathieu dont le nom de famille Brouart déplaisoit fort à Vatable, choisit celui de Beroalde et donna à son fils par reconnaissance le prénom de François.

(1) Cette citation relevée par Goujet prouve que G. Colletet avait écrit la vie de Bernier de la Brousse, elle ne figure pas cependant dans la liste de la *Vie des poètes* de G. Colletet donnée par M. Paul Bonnefon, *Revue d'hist. litt. de la France. T. II.*

(2) Ms. 884, ff. 240 anonyme.

Vatable mourut en 1547 et Mathieu, qui était protestant, se retira au plus fort des guerres de religion à Genève (1574), il s'y maria pour la troisième fois (février 1576) et mourut le 15 juillet suivant. Des neuf enfants qu'il avait eus de Mary Blez et de sa seconde femme, un fils et quatre filles lui survécurent.

Le jeune François Beroalde ajouta à son nom le titre de sieur de Verville (près de Montargis) qui a figuré, pour la première fois, en tête des *Souspirs amoureux*, et il eut soin de se composer des armoiries. Si son père était un rigide protestant, François ne paraît pas avoir marché sur ses traces. On ne sait quand il abjura mais il a justifié son apostasie par cette simple phrase : « *Il y en a qui oyans dire Tel a changé sa religion, s'en esmerveillent... De moy je ne m'en esmeus point, car il n'y rien si sujet au changement que l'esprit humain.* » Il est probable que, dans sa jeunesse, son tempérament n'a pu s'accommoder des rigides pratiques du calvinisme et que l'atmosphère genevoise l'a guéri pour un temps de l'hérésie huguenote, il est revenu à ses instincts de latin. D'une instruction des plus étendues, il a touché à tout, mathématicien, médecin, poète, alchimiste, romancier, conteur, héraldiste, etc., etc., mais n'a excellé en rien. M. Charles Royer, dans la notice si curieuse et si documentée qu'il a publiée en tête de la réimpression de *Moyen de parvenir*, croit que Beroalde de Verville était avant tout foncièrement religieux, ni catholique ni protestant, qu'il avait l'amour de Dieu et la foi. C'est bien possible mais nous restons quelque peu sceptique en lisant le portrait du personnage tracé par G. Colletet :

« La pauvreté qui l'accabloit luy fit traisner longtemps une vie assez turbulente, agitée et fort incomode. Il aymoit ces bons mots que l'on appelle mots de gueulle, jusques au point que pour en apprendre de nouveaux tous les jours, il ne feignoit de fréquenter les brelans et les tavernes avec toutes sortes de personnes pour rustiques et abjectes qu'elles fussent... Il se rendoit souvent compagnon de leurs débauches ; ce qu'il pratiqua mesme depuis qu'il eut pris la soutane et le long manteau, et qu'il eut embrassé l'ordre ecclésiastique ; car j'ay sceu qu'ayant heureusement obtenu une prébende honorable de Saint Gatien de Tours (3 novembre 1593), sa dignité de chanoine ne luy fit en aucune sorte [quitter] sa première forme de vivre, et au contraire qu'ayant plus de moyen de fournir aux frais de ses voluptez, il donna plus commodément aux mouvemens impétueux de ses sens et de ses passions des réglées tout ce qu'ils exigèrent de luy... Quoiqu'il se plût infiniment dans la méditation des lettres humaines et de la philosophie, si est-ce qu'il ne laissoit pas de pénétrer bien avant dans les divers livres de controverses pour la religion, et quoyque, dans ses actions et dans sa conversation mesme, il ne tesmoignast que trop, à ce qu'on m'a dit, qu'il n'avoit aucun attachement pour aucune qu'elle fût, si est-ce qu'il estoit attaché aux erreurs de Calvin, et n'estoit pas fasché qu'on le soupçonnast un peu de ne pas tant déférer aux sacrez sentimens de l'Eglise romaine. De là vient qu'on le croyoit à Tours plus huguenot que catholique ; ce qu'il ne confirma que trop lors qu'après mille irrésolutions, par une legèreté d'esprit incroyable, ou par un principe de liberté de vie, il se deffit simoniaquement de son bénéfice, abjura la religion de ses pères (celle qu'il avait embrassée volontairement) et embrassant les opinions nouvelles, il fit profession publique de la secte de Calvin, à laquelle, après tout, quelque mine qu'il fist, il n'ajoutoit pas encore beaucoup de foi : et dans cette horrible apostasie il mourut à Tours, environ l'an 1629, regretté des sçavants et des curieux, hay des catholiques zélez, mais chéry de tous ceux qui le fréquentaient soit grands et petits. »

Bibliographie. — I. Les apprehensions spirituelles, Poëmes et autres Œuvres philosophiques : avec les recherches de la pierre philosophale. Par F. B. de Verville. A Monsieur du Gast. Paris, Timothee Joüan, M.D.LXXXIII (1583). In-12 de 8 ff., 55 ff. et 2 ff. bl. A la suite : *Les Cognoissances nécessaires, poëme contenant plusieurs belles résolutions philosophiques...* titre, 2 ff., 135 ff. et 1 ff. (ff. 121 à 135 *la Muse cœleste...*) et 1 ff. Le plus grand nombre des expl. connus s'arrête là, certains possèdent en plus : *Les Souspirs amoureux...* 60 ff. (voir III).

— E. d. : A René Crespin, sieur du Gast ; à P. de l'Estoille ; à Marie de Baillon (dame du Gast) ; à mademoiselle Du Chesne (Anne de Brechanon) ; à Nic. Le Digne ; à madame Liebaut (Nicole Estiene).

Poés. lim. : N. E. ; Hierosme d'Avost de Laval ; N. P. S. D. CH. V. et E. ; Le Digne (3 p.) ; P. Beautemps ; R. Ronsin, sieur du Plessis.

II. Les Cognoissances nécessaires, poëme contenant plusieurs belles résolutions philosophiques : avec le livre de l'ame, où est faite une description entiere de l'ame et de ses facultez. S. l. n. d. In-12 de 2 ff., 47 ff. chiff. et 2 ff. (A).

Il y a des expl. qui contiennent en plus (Voir I) :

ff. 49 à 60 : *Dialogue de l'honneste amour*, avec ép. dédic. à Mademoiselle du Chesne datée de Paris 1er novembre 1583 ; ff. 61 à 68 : *Dialogue de la bonne grace*, s. l. n. d. ; ff. 68 à 76 : *Du bien de la mort commune, qui est la séparation du corps et de l'ame*, s. l. n. d. ; ff. 77 à 120 : *Recherches de la pierre philosophale...* ; ff. 121 à 135 : *La Muse cœleste, ou l'Amour divin.*

Cognoissances nécessaires : E. d. : A P. de l'Estoille... ; le *Poëme de l'âme* est dédié à Marie de Baillon...— Poés. lim. : N. P. S. D. CH. V. et E. ; Le Digne (2 p.) ; Pierre Beautemps ; toutes pièces de l'édition précédente dont celle-ci n'est que la seconde partie.

III. Les Souspirs amoureux de F. B. de Verville : Avec un discours Satyrique de ceux qui escrivent d'Amour, par N. le Digne. Paris, Timothée Jouan, M.D.LXXXIII (1583). In-12 de 60 ff. (N).

Une partie des *Souspirs amoureux* de 1583 a formé avec d'autres poésies le *Second livre de la Flamme d'amour* inséré dans les *Œuvres poétiques du sieur de Trellon. Nouvellement reveues et corrigées. A Lyon, pour Claude Michel, Libraire de Tournon, 1594* ; on sait que ce *Second livre* n'est pas de Trellon ; l'épître dédic. qui le précède le dit nettement et Trellon lui-même a eu soin de le désavouer dans l'édition de ses *Œuvres* de *1595* et dans celle du *Cavalier parfait*, 1597.

Sur les 133 pièces qui composent le *Second livre de la Flamme d'amour*, 62 proviennent des *Souspirs amoureux*, mais on ignore à qui appartiennent les 71 restantes. Il n'est pas à présumer qu'elles soient de Beroalde de Verville; l'avis *Aux Lecteurs* précise que « la profession de l'auteur est plus propre à l'Art militaire qu'à faire des vers ».

Id. Plus un recueil de diverses Poësies non encor' imprimées. Rouen, Raphaël du Petit Val, M.D.XCVI (1596). In-12 de 46 ff. et 1 ff. n. chiff. (Priv. du 29 juin 1596) (A).

Les Souspirs amoureux... occupent les 29 pr. ff. Au ff. 30 : Titre de départ : *Diverses poésies nouvelles données à R. D. P. Val par ses amis.*

Les *Diverses poésies nouvelles* sont un recueil collectif.

Id. id. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1598. Petit in-12 de 48 p. chiff. pour les *Souspirs amoureux.* — A la suite : *Diverses poesies nouvelles données à R. D. P. Val, par ses amis. Reveuës, corrigées et augmentées de nouveau. Rouen, id., 1597*, 45 p. chiff.

En tête des *Souspirs amoureux*, sonnet de R. D. P. V. (Raphaël du Petit Val).

Cette édition, comme la précédente, est beaucoup moins complète que celle des *Souspirs amoureux* de 1583 : 48 pièces seulement sur 98 dont cinq sont dans les *Diverses poésies nouvelles* ; elle contient un nouveau sonnet de Raphaël du Petit Val à M. F. M. V. : *Je puis bien comme miens vous offrir ces souspirs.*

Les *Diverses poésies nouvelles* ne sont autre chose, nous le répétons, qu'un recueil collectif, le premier publié par l'imprimeur rouennais.

Id. id. 1606. Petit in-12 de 3 ff. n. chiff et 42 p. (plus *Diverses poésies nouvelles*).

IV. L'Idée de la République de François de Beroalde, sieur de Verville. En ce poëme est discouru du devoir de chasqu'un, de ce qui conserve la police en son entier, parfait l'estat et monstre à tous selon leur qualité et condition le moyen de bien et heureusement vivre en la société humaine, et se façonner aux bonnes meurs. A Monsieur Du Gast. Paris, Timothée Joüan, M.D.LXXXIIII (1584). In-12 de 10 ff., 102 ff. et 1 ff. (N).

E. d. : A René Crespin, seigneur du Gast.— Poés. lim. : A. de B. ; Ester Beauvais, damoiselle Angevine ; N. Le Digne ; baron de Saché ; P. Beautemps ; madame du Gast ; lat. : F. Gagetius. — A la suite : *Dialogue de la vertu par François de Beroalde, sieur de Verville*, id., id., id. In-12 de 24 ff., E. d. : A Marguerite de Beauvau, dame de Louppy... Poés. lim. : Le Digne (voir V).

Le cat. Taschereau mentionne une éd. de : L'Idée de la République françoise (sic) de... Seconde édition. Paris, Daniel Perier, 1588. Petit in-12.

V. Dialogue de la vertu, par François de Beroalde, sieur de Verville. Paris, Timothée Jouan, M.D.LXXXIIII (1584). In-12 de 24 p. (N). Ce dialogue accompagne *L'Idée de la République*, (voir IV).

VI. De la sagesse, livre premier. Auquel il est traicté du Moyen de parvenir au parfaict estat de bien vivre, remédier aux afflictions, embrasser la Constance, et trouver l'entier contentement selon l'institution Divine. Par Beroalde de Verville. Tours. Jamet Mettayer, M.D.XCIII (1593). Petit in-12 de 6 ff., 104 ff. chiff. et 3 ff. (A).

E. d. : A la France sig. *Selon la fortune la valeur*. — Poés. lim. : D. Belroze ; Jean Barraut de Marvejols en Gevodan ; n. s. ; lat. : Brisset ; Ch. de Chezelles ; G. Du Peyrat.

VII. La Muse céleste de Beroalde de Verville. Tours, Jamet Mettayer, 1593. In-12 de 42 ff. (A).

Cet ouvrage (voir I et II) réimprimé ici augmenté de pièces chrétiennes, est suivi d'un petit poème en six chants : *De l'âme et de ses excellences*, sujet déjà traité par Beroalde de Verville.

VIII. *Aventures de Floride* (cinq parties, 1593-1596). La première édition de la 1re partie est de Tours, 1593, nous ne l'avons pas rencontrée. Voici la seconde :

A) Première partie des Avantures de Floride. Reveuë et augmentée. En ceste histoire Françoise on peut voir les différens événemens d'Amour, de Fortune et d'Honneur, et combien sont en fin agréables les fruits de la vertu. Tours, Jamet Mettayer, M.D.XCIII (1593). In-12 de 12 ff. et 244 ff. chiff. (A). Pas de priv.

Il y a des exemplaires, avec une légère différence au titre, portant la date de 1594.

L'édition originale a paru en mai 1593 si on en croit le sonnet de Roland Brisset des poésies lim.: *Sonnet au sieur de Verville sur la première édition de la Floride en May* ; à la suite, du même, vers lat. sur la seconde édition. — Au ff. 211, les *Amours de Minerve* (sonnets).

E. d. : A Charlotte Adam, dame de La Valière sig. Beroalde. — Poés. lim. : D'Amboise, sieur de Vezeiul ; D. G. R. (3 pièces) : Roland Brisset ; Gassion de Sonan (3 p.) ; de Barillaud ; n. s. ; lat. : R. Brisset ; J. Gassion de Sonan ; Car. Rayn Chazell D. ; P. Beautemps.

Quatre poésies de la Ire p. des *Aventures de Floride* et vingt-trois de la IIe p. forment la partie *Gayetez et amours pastorales* (ff. 48 à 80) de l'ouvrage suivant :

Le Thresor d'amour où dans des lettres variées selon tous ses divers effects sont pourtraictes les douces furies que ses plus sainctes flames esmeuvent. Avec un Discours du Parfait Amant et une Nuit ennuyeuse. Rouen. Thomas Daré, 1597, in-8 de 4 ff. et 86 ff. chiff. (Cabinet de M. P. Louÿs).

E. d. : à Henry de Lorraine, marquis de Pont à Mousson, sig. N. R.

Autres éd. : Lyon, Ancelin, 1599 ; id., 1602 ; id., 1606.

Le *Catalogue de la Bibliothèque d'un amateur* de Renouard, attribue ce livre à son homonyme : Nicolas Renouard. Si cette assertion est exacte, il est probable que N. Renouard en a été le collecteur, plutôt que l'auteur.

Id. id. Reveuë et augmentée. Id., 1594. In-12 de 12 ff., ff. 1 à 162 ; *Amours de Minerve* (sonnets), ff. 163 à 197 et 1 ff. (priv. pour les *Aventures de Floride avec la suitte* du 30 octobre 1593).

Id. id. Rouen, Thomas Mallard, 1595 (Cat. Taschereau).

Id. id. De l'invention de Beroalde de Verville. Reveu, corrigé et augmenté par le mesme autheur. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1601. In-12 de 12 ff. et 528 p., la dernière n. chiff.

B) Seconde partie des Avantures de Floride. En laquelle, outre la suitte de l'Histoire, se rencontrent divers succez Vertueux. Rouen, Thomas Mallard, M.D.XCIIII (1594). In-12 de 12 ff. et 576 p. (priv. à Thomas Mallard et Raphaël du Petit Val pour les Ier, IIe et IIIe liv., du 18 sept. 1593).

E. d. : A Charlotte Adam, dame de La Valière. — Poés. lim. : Chauvel ; Marie de Guigné ; L. D. S. M. ; C. A. D. R. ; R. D. P. V. (Raphaël du Petit Val) ; n. s.

Cette seconde partie contient, nous l'avons dit, vingt-trois pièces qui seront reproduites dans *Le Thrésor d'amour... Rouen, Thomas Daré, 1597.*

Id. Tours, Georges Drobet, 1594. Reveuë et augmentée. In-12 de 10 ff. et 206 ff. (N).

Le quatrain de Raphaël du Petit Val, de l'édition précédente, a été supprimé, il est remplacé par une petite pièce latine de Gabr. Carlonius.

Id. id. 1601. In-12 de 12 ff. et 576 p.

Dans cette édition les vers lat. de Gabr. Carlonius ont disparu, par contre, il y a le quatr. sig. R. D. P. V. (Raphaël du Petit Val).

C) Troisiesme partie des Avantures de Floride. En laquelle on recognoist par événemens divers les punitions de ceux qui ont voulu contrevenir à l'Honneur. Rouen, Thomas Mallard, M.D.XCIIII (1594). In-12 de 12 ff. et 572 p. chiff. (Le priv. daté de Rouen, 18 sept. 1593, est donné à Thomas Mallard et à Raphaël du Petit Val).

E. d. : A Charlotte Adam. — Poés. lim. : Raphaël du Petit Val ; Brisset ; de Sonan (3 pièces dont une à la fin du vol.) ; P. I. D. G. P. ; de la Grange-Rivière, conseiller à la Cour ; latines : Brisset.

Id. Tours, J. Mettayer, 1594. In-12 (Cat. Taschereau).

Id. De l'invention de Beroalde de Verville. Reveu, corrigé et augmenté... Rouen, Raphaël du Petit Val, 1601. In-12 de 12 ff. et 572 p. chiff. (N).

D) L'Infante déterminée qui est le quatriesme des Avantures de Floride, où se voyent plusieurs trophées de la Vertu triomphante du Vice. Par Françoys Beroalde sieur de Ver-ville (sic). A Lyon, pour Matthieu Guillemot, libraire à Paris... M.D.XCVI (1596). In-12 de 6 ff. et 269 ff. (priv. du 5 avril 1596).

L'Infante déterminée, qui est le quatriesme des Avantures de Floride, où se voient plusieurs trofées de la Vertu triomphante du Vice. Tours, Sébastien Molin, M.D.XCVI (1596). In-12 de 6 ff. et 271 ff.

Id. Rouen, Th. Reinsart, 1601. In-12.

Quatriesme partie des Avantures de Floride qui est l'Infante déterminée. Ou se voyent plusieurs trophées de la Vertu triomphante du Vice. De l'invention de Beroalde de Verville. Reveu, corrigé et augmenté par le mesme autheur. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1601. In-12 de 6 ff. et 382 p. chiff. (N) (le priv. accordé le 5 avril 1596 à Sébastien Molin et à Mathieu Guillemot est cédé par eux à Raphaël du Petit Val le 21 juin 1601).

E. d. : A mademoiselle Marigni Brochard. — Poés. lim. : R. Brisset ; I. Jumel T ; E. Papillon, C. ; C. D. L. Fauvelaye ; D. Bauduyn, C. ; Baudry D.

Id. Rouen, Th. Reinsart, 1601. In-12.

E) Le Cabinet de Minerve auquel sont plusieurs singularités, Figures, Tableaux, Antiques, Recherches saintes, Remarques sérieuses, Observations amoureuses, Subtilités agréables, Rencontres joyeuses et quelques histoires meslées ès advantures de la Sage Fenisse patron du Devoir. Par Beroalde de Verville. Tours, Sebastien Molin, M.D.XCVI (1596). In-12 de 12 ff. et 289 ff. (le dernier par err. 288) (priv. du 27 juin 1596 accordé à S. Molin et à M. Guillemot).

E. d. : A Pierre Brochard, seigneur de Marigni, conseiller du roy. — Poés. lim. : Fauvelaye ; Brisset ; Pauneau ; Guy de Tours ; Chauvel ; lat. : Car. Rayn. Chezelle. D.

Id. id. Paris, Matthieu Guillemot, 1596. In-12 de 12 ff. et 289 ff. (le dernier par err. 288) (N).

Id. id. Rouen, G. Vidal, 1597. In-12 de 6 ff. et 254 ff. chiff.

Id. id. Reveu, corrigé et augmenté par le mesme Autheur. De l'invention de Beroalde de Verville. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1601. In-12 de 12 ff. et 289 ff. chiff.

Id. id. id. Rouen, Théodore Reinsart, 1601. In-12.

Cinquiesme partie des Avantures de Floride, qui est le Cabinet de Minerve. Auquel sont plusieurs singularitez, Figures, Tableaux, Antiques, Recherches saintes, Remarques sérieuses. Où se voyent plusieurs trophées de la Vertu triomphante du Vice. De l'invention de Beroalde de Verville. Rouen, Théodore Reinsart, 1601. In-12 de 12 ff. et 289 ff. (le priv. accordé à Sébast. Molin et à Matt. Guillemot du 5 avril 1596 est cédé à Raph. du Petit Val le 21 juin 1601).

Id. Reveu, corrigé et augmenté par le mesme Autheur. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1601. In-12 de 12 ff. et 289 ff.

IX. Le restablissement de Troye, avec lequel parmy les hazards des armes se voyent les amours d'Æsionne, ses jalousies, desespoirs, esperances, changemens et passions que les succes balancent par la Vertu. De l'invention de Beroalde de Verville. Tours, Sébastien Molin, M.D.XCVII (1597). In-12 de 2 ff. et 475 p. chiff. (A).

E. d. : A François de la Guesle, archevêque de Tours, sig. Beroalde. — Poés. lim. : R. Brisset.

Cet ouvrage a été remis en circulation avec un nouveau titre :

Les amours d'Æsionne, où se voyent les hazards des armes, les jalousies, desespoirs, esperances, changemens et passions que les succez balancent par la vertu. De l'invention de Beroalde de Ver-ville. Paris, Matthieu Guillemot, 1598. In-12.

Cette édition en 475 p. chiff., n'a ni le sonnet de R. Brisset remplacé au verso du titre par l'extr. du priv. du Roy. (Paris, 14 sept. 1597) ni l'éptt. déd. à François de La Guesle.

X. La Pucelle d'Orléans restituée par Beroalde de Verville. Sous le sujet de cette magnanime Pucelle est représentée une Fille vaillante, chaste, sçavante et belle. Tours, Sébastien Molin, 1599. In-12 de 6 ff., 317 ff. et 1 ff. (priv. à Sébastien Molin et à M. Guillemot du 20 mars 1599).

Id. Paris, Matthieu Guillemot, 1599. In-12 de 6 ff. et 318 ff. chiff. (A).

E. d. : A la maréchale de La Chastre, sig. Beroalde. — Poés. lim. : D'Amboize, seigneur de Vezeuil conseiller du Roy, maistre des requestes... ; Brisset ; n. s. ; lat. : Barentin. A la fin : Mahoudeau ; de Nancel ; Fauvelaye ; Pauneau.

XI. Les Tenebres qui sont les lamentations de Jérémie (en vers). Par le sieur de Verville. Paris, Matthieu Guillemot, 1599. In-12. Titre et 25 p. chiff.

Les p. 1 à 10 ont pour titre courant *Les Muses françoises;* cette petite plaquette accompagne, en effet, la *Seconde partie des Muses françoises ralliées de diverses parts, A mademoiselle de Guise. Paris, Matthieu Guillemot, 1600.*

XII. L'Histoire d'Herodias, tirée des monumens de l'antiquité. Icy se verront les essais de l'impudence effrenée après le vice attirans les punitions divines sur les esprits de rebellion. Tours, Sébastien Molin. M.D.C. (1600). In-12 de 6 ff. et 481 p. (A).

E. d. : A Jacques de la Guesle, procureur général, sig. Beroalde. — Poés. lim. : R. Brisset ; Guy de Tours ; La Fauvelaye ; P. Forget de la Picardière.

XIII. L'Histoire des vers qui filent la soye en cette Serodokimasie ou recherche de ces Vers est discouru de leur naturel, gouvernement, utilité, plaisir et profit qu'ils raportent (en vers) : par Beroalde de Verville. Tours, Michel Sifleau, M. D. C. (1600). In-12 de 24 ff. (N).

E. d. : A Messieurs de Tours. — Poés. lim. : La Picardière Forget ; M. Bataille, sieur du Buisson ; de B., sieur de la Roche F. ; Guy de Tours ; C. de d'Aillée F.

XIV. Le tableau des riches inventions couverts du voile des feintes Amoureuses, qui sont representees dans le Songe de Poliphile. Desvoilees des ombres du Songe et subtilement exposées. Par Beroalde. Paris, Matthieu Guillemot, 1600. In-4 de 20 ff. dont 1 bl., 154 ff. chiff. et 6 ff. (N).

E. d. : A Pierre Brochard, seigneur de Marigny, sig. Beroalde. — Poés. lim. : Guy de Tours ; de Hurel ; Nic. Le Digne ; n. s. ; ital. et trad. sig. *Coelum non Solum.* (J. P. de Mesmes).

Id. id. 1606. In-4.

Beroalde de Verville, dit Nicéron, n'a fait que revoir la traduction de Jean Martin à laquelle il a changé fort peu de choses.

XV. L'Hermitage d'honneur.

Ouvrage perdu cité par G. Colletet dans sa notice sur Beroalde de Verville.

XVI. L'Histoire véritable, ou le Voyage des Princes fortunez. Divisee en IIII entreprises. Par Beroalde de Verville. Paris, Pierre Chevalier, 1610. Petit in-8 de 16 ff. y compr. le frontispice gr. par Léonard Gaultier, 793 p. chiff. et 8 ff. dont 1 carte et 1 bl. (A).

E. d. : A la Royne, sig. Beroalde. — Poés. lim. : N. de Digne ; N. Chauvet, Blaisois ; Roland Brisset ; à la fin : N. E. Nicole Estienne ; de Sonan ; I. de Castaigne.

Le frontispice gravé porte *Le Voyage des Princes fortunez, œuvre stéganographique recueilli par Beroalde.* Il y a des exemplaires avec l'adresse *Paris, Claude de la Tour, 1610.*

XVII. Le Palais des Curieux. Auquel sont assemblees plusieurs diversitez pour le plaisir des

Doctes, et le bien de ceux qui désirent sçavoir. Paris, veuve M. Guillemot et S. Thiboust, M.DC.XII (1612). In-12 de 8 ff. et 584 p. (priv. du 5 novembre 1611).

E. d. : A M. le Vasseur, sig. Beroalde. — Poés. lim. : La Regnerie ; Henry de Rouchas.

XVIII. Le Moyen de parvenir. Œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est, sera. Avec démonstrations certaines necessaires, selon la rencontre des effets de Vertu. Et adviendra que ceux qui auront nez à portrr (sic) lunettes s'en serviront : ainsi qu'il est escrit au Dictionaire à dormir en toutes langues. S. Recensuit Sapiens ab A., ad Z. Nunc ipsa vocat res, Hac inter (sic) est Æneid. IX, 310 (Fleuron). Imprimé ceste année (vers 1620). In-12 de 972 p. plus un ff. pour le titre (la dèrnière p. 672 au lieu de 972), pag. très irrég. Deux lacunes 335 à 338 et 423 à 434 réduisant le nombre de pages à 960.

Cette édition originale, décrite par M. Ch. Royer, a été remise en circulation avec un titre rafraichi qui porte *Reveu, corrigé et augmenté.*

Id. id. In-12 de 2 ff. pour le titre et le quatrain : *Si Madame...* et 617 p., en réalité 593 p., la pag. saute de 168 à 179, de 562 à 575, de 598 à 601 (N).

La Bibl. nat. possède de cette édition un expl. annoté par La Monnoye.

Id. id. In-12 de 1 ff. de titre et le quatrain au verso, et 617 p. (593 p.), la pag. saute de 168 à 179, 391 à 402, 571 à 574, 598 à 601.

Id. id. In-12 de 1 ff. de titre et 500 p. (vers 1640).

Id. id. In-12 de 2 ff. et 691 p.

Id. id. In-12 de 2 ff., pp. 5 à 432 (vers 1640).

Id. id. In-12 de 439 p. en tout (Elzevir) (vers 1650).

Id. id. In-12 de 623 p. en tout (vers 1650).

Id. id. In-12 de 348 p. (vers 1698).

Le même sous les titres :

A) Le Coupecu de la mélancolie, ou Venus en belle humeur. A Parme, chez Jacques Le Gaillard, M.DC.XCVIII (1698). In-12 de 348 p.

B) Le Salmigondis ou le Manège du Genre Humain. A Liège, chez Louis Refort, M.DC.XCVIII (1698). In-12 de 348 p.

Le Moyen de parvenir. Nouvelle édition, corrigée de diverses fautes qui n'y étoient point et augmentée de plusieurs autres. A Chinon, chez François Rabelais, ruë du grand Bracquemart, à la Pierre Philosophale. L'année Pantagrueline. Petit in-12 allongé.

T. I : 6 ff. y compris le titre et 239 p. ; T. II : 1 ff et 246 p.

Id. (au titre : *De l'imprimerie de*, au lieu de : *Chès*). In-12 de 4 ff. et 544 p. Il y a des expl. divisés en 2 vol.

Id. Grand in-12 : T. I : 6 ff. et 267 p. ; T. II : pp. 268 à 542 non compris le titre.

Le Moyen de parvenir : contenant la raison de tout ce qui a été, est, sera. Dernière édition Exactement corrigée et augmentée d'une Table des Matières. Nulle part 100070032. In-12. T. I : 6 ff. et 239 p. ; T. II : 1 ff. et 260 p.

Id. 100070034 2 vol. in-12.

Id. 100070038 id.

Id. 100070039 id.

Id. 100070047 id.

Id. 100070054 id.

Le Moyen de parvœnir. Nouvelle édition A****** 100070057. In-12. T. I : 2 ff., dont un pour le fr. gr. qui contient le nom et le portr. de Beroalde de Verville (pour la pr. fois), 76 p. et 335 p.; T. II : 1 ff., 52 p. et 330 p.

Id. 100070073 2 vol. in-12.

Id. Londres, 1781 3 vol. petit in-12.

Id. Londres, 1786 3 vol. in-12.

Enfin au XIXe siècle, le *Moyen de Parvenir* a été réimprimé par P. Lacroix, 1841, par le libraire Wilhelm, 1870-1872, par Charles Royer, 1896, etc.

A cette liste des ouvrages de Beroalde de Verville il convient d'ajouter :

XIX. Théâtre des Instrumens Mathématiques et Méchaniques de Iaques Besson Dauphinois, docte Mathematicien. Avec l'interprétation des Figures d'iceluy, par François Beroald (sic). Lyon, Barthelemy Vincent, M.D.LXXVIII (1578). In folio. Fr. et 60 pl. (N).

E. d. : A François d'Hastings, sig. François Beroald. — Poés. lim. : Le Digne (avec sa devise *Heur de Labeur*).

Id. id. 1579. In-folio.

Id. id. Genève. Jacques Chouët et Jean de Laon, 1594. In-folio.

Id. id. id. Plus en ceste dernière édition ont esté adjoustées additions à chacune figure. Lyon, Jacques Chouët, 1594. In-folio.

Id. id. id. 1596. In-folio.

Id. id. id. 1597. In-folio.

Cet ouvrage a été trad. en latin, 1578 : en italien, 1582 ; en allemand, 1595 ; en espagnol, 1602.

XX. Le Blason des Armoiries, Auquel est monstrée la manière de laquelle les Anciens et Modernes ont usé en icelles. Traicté, contenant plusieurs Escus differens, par le moyen desquels on peut discerner les autres et dresser ou blasonner les Armoiries. Lyon, Claude Ravot, 1579. In-folio de 6 ff. et 120 p. (Lyon).

Au verso du titre : quatrain sig. F. Beroald. Dans les poés. lim. : le quatrain déjà cité et une ode de 14 st. de 5 v. sig. Beroald, ces dernières strophes suivies de la devise *Musa fœlicitas altera*.

E. d. : A Monsieur de Langes. sig. Hiérosme de Bara, datée de Lyon 10 mars 1579.

A la p. 119 un sonnet sig. P. M. (Pierre Manson).

Id. Reveu, corrigé, Amplifié par l'auteur avec augmentation de plusieurs armoiries tant anciennes que modernes. Lyon, Barthelemi Vincent, 1581. Petit in-folio de 6 ff. et 248 p.

Mêmes pièces lim. que 1579 plus un sonnet sig. L. M. S. à Hiérosme de Bara.

Le sonnet sig. P. M. dans 1579 porte ici Pierre Manson.

Id. id. Paris, Nicolas Gilles, 1597. Petit in-folio.

M. Charles Royer, à qui nous empruntons les détails ci-dessus, a eu la preuve que Beroalde de Verville a longuement collaboré à cet ouvrage. D'un exemplaire de l'éd. de 1597, annoté par Beroalde de Verville, il résulte que Bara a été l'*inventeur*, et Beroalde de Verville *le rédacteur*.

Voici maintenant un ouvrage inconnu des biographes de Beroalde de Verville cité par Quérard (*Supercheries littéraires dévoilées*) et par l'abbé Mercier de Saint Léger dans les notes manuscrites dont il a enrichi un exemplaire des *Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier* (*éd. Rigoley de Juvigny*), T. II, p. 160, qui est à la Bibliothèque nationale :

XXI. Aventures d'Ali-el-Moselan (Nicolas Flamel) surnommé dans ses conquêtes Stomnal Calife (Nicolas Flamel) de Tepisone (Pontoise) au Païs de Sterplie (à sept lieues de Paris), trad. de l'arabe de Rabi El Ulloe de Deon (Beroalde de Verville). Paris, 1582. In-12.

Beroalde de Verville a mis quelques pièces en tête des ouvrages de ses amis :

Essais de Hiérosme d'Avost, de Laval, 1584 ; Les premières œuvres de Philippe Desportes, 1585 ; Le premier livre du théâtre tragique de Roland Brisset, 1589 ; Les premières œuvres poétiques de Guy de Tours, 1598 ou 1599 ; Recueil des premières œuvres chrestiennes de N. Le Digne, 1600 ; Les Fleurettes de N. Le Digne, 1601 ; Les amours de Paris et d'Œnone, de Guy de Tours, 1602 ; Le jardin et cabinet poétique de P. Contant, 1609.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ont reproduit 10 pièces de Beroalde de Verville :

MUSES INCOG., 1604.	Quatrain (p. 56) (1).	Ce quatrin est fort magnifique (n. s.).
MUSE FOL., I LIV., 1603.	Le jeu du volant ou Gruau (ff. 42).	*Dans les secrets détours où l'amour nous [promène.*
LE SANDRIN, 1609.	Récit des nopces de Charlot et de Lauriette (prose et vers, ff. 1) (3).	*Floride et Minerve contentes... (n. s.).*
MUSES INCOG., 1604.	(Quatrain, p. 57) (2).	*Garde-toy, va te retirer (sig. B. de V.).*
Id.	(Id. , p. 57) (2).	*Mon veau mort est bien plus fertile (n. s.).*
Id.	(Id. , p. 54) (2).	*Mon vers est procédé d'un veau (n. s.).*
MUSE FOL., I LIV., 1600. / CABINET SATYR., 1618.	Le Pallemail (Stances) (ff. 35) (4).	*Nous sommes trois passans qui demandons [logis.*
MUSE FOL., I LIV., 1600.	L'Alchemiste (ff. 38).	*On dit qu'en ce pays les dames ont envie.*
MUSES INCOG., 1604.	(Quatrain, p. 54) (2).	*Si mon vers procède d'un veau (n. s.).*
LE SANDRIN, 1609.	Les amours de Mauricette et d'Ourson (prose et vers, ff. 13) (5).	*Tandis que Floride et Faramond... (n. s.).*

(1) Ce quatrain aurait été fait par Beroalde de Verville en réponse à un quatrain fait contre son *poème des vers à soye*, il est donné à Malherbe dans les *Délices satyriques, 1620*, et la *Quintessence satyrique, 1622*.

(2) Quatrain en réponse à un quatrain contre son *poème de vers à soye*.

(3) Ce récit est tiré du T. II, 2e liv. des *Aventures de Floride*, chap. IX, de Beroalde de Verville. Il est précédé dans *Le Sandrin* d'une gravure avec un quatrain : *Floride ayant, par ses braves discours*.

(4) Tiré des *Souspirs amoureux*, 1583. Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'éd. du *Cab. satyr. 1619*.

(5) Tiré des *Aventures de Floride*. T. I. Cette pièce est précédée d'une gravure avec un quatrain : *Mauricette et Ourson en traitant leurs amours*.

MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615.	Quatrain (p. 59 et ff. 77) (1).	*Un Alquemiste tout nouveau* (*sig. B. de V.*).

A consulter : Notices mises en tête des éditions modernes du *Moyen de Parvenir*, particulièrement celle de M. Ch. Royer.

BERTAUT (Jean).

Pour la notice bio-bibliographique sur ce poëte, voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

MUSES GAIL., 1609.	Regrets... (ff. 61) (2).	*L'ennuy dont mon âme est blessée* (*n. s.*).
Id.	Chanson (ff. 64) (3).	*Quand j'ydolatrois vos beaux yeux* (*n. s.*).

BERTHELOT

Le biographe est peu documenté sur le normand Pierre Berthelot. Il était jeune en 1605 si on en croit L'Estoille, et on sait qu'il fut un des cyniques de son époque. Avec Regnier, Motin, Sigognes, Lespine, etc., il a été chez lui à la Pomme de Pin et dans les cabarets les plus notoires de la ville de Paris. M. Ernest Courbet est le seul érudit qui en ait dit quelque chose qui vaille la peine d'être rapporté, aussi nous bornons-nous à le citer et à le compléter :

« Regnier était lié avec d'audacieux railleurs, les uns fort bien en cour, les autres en bonne route. Cette école satirique, qui s'attaquait avec une étrange violence à tous les personnages ridicules, donnait beaucoup de soucis à Malherbe. Elle avait à sa tête Motin, Sigognes, Regnier et Berthelot. Motin et Regnier étaient protégés du roi ; Sigognes, gouverneur de Dieppe, était le secrétaire de la marquise de Verneuil ; Berthelot, qui n'avait aucune attache officielle, s'était rendu important par son audace et sa pétulance. Il prit à partie Malherbe, se moquant du poète et de ses amours, en termes d'une crudité inouïe. Malherbe, pour imposer silence à ce rimeur qui l'attaquait dans sa galanterie, dans ses vers et dans sa noblesse, sur quoi il était fort chatouilleux, fit administrer des coups de bâton à Berthelot par un gentilhomme de Caen du nom de La Boulardière. Il espérait avoir ainsi raison d'un mauvais plaisant, mais l'admirée de Malherbe, la vicomtesse d'Auchy, ayant donné son approbation à la bastonnade, Berthelot se vengea durement. Il poursuivit la dame de ses sarcasmes (4) et pour lui rendre plus piquantes les railleries qu'il

(1) Cette pièce qui a cinq quatrains dans les *Muses incog.*, *1604*, n'en a plus que deux dans les *Satyres bast.*, *1615*.

(2) Voici le titre de cette pièce : *Regrets d'un serviteur contre sa dame infidèle...* Stances. Elle avait paru sans signature sous le titre de *Chanson* dans la seconde partie des *Muses françoises ralliées de diverses parts. A Mademoiselle de Guise, Paris, Matthieu Guillemot, 1600*, in-12, p. 178 ; c'est la première version de la pièce : *L'ennuy qui tourmente ma vie.*

(3) Cette pièce est sous deux formes dans les *Muses ralliées de 1603 : Quand j'idolatrois vos beaux yeux*, ff. 9c et *Quand premier je veis vos beaux yeux*, ff. 168a. Sous cette dernière forme elle se lit dans les *Muses ralliées, 1599*, et dans les *Fleurs des plus excellents poètes de ce temps, troisième édition, 1601*. Dans le *Temple d'Apollon, 1611*, et dans le *Cabinet des Muses, 1619*, elle n'est plus signée Bertaut mais Trellon.

(4) Voir le sonnet : *Quand Polydor* (*Malherbe*) *fringa la dame putassière*, etc.

propageait contre elle, il en empruntait le texte aux pièces mêmes où Malherbe exaltait les mérites de la vicomtesse (1). Regnier eut à son tour à souffrir de la turbulence de Berthelot. La chronique scandaleuse ne dit pas de quel côté venaient les torts, mais il est à remarquer que, dans l'ode où Sigognes a rapporté le combat des deux poëtes (2), Regnier joue constamment le rôle de l'agresseur vis-à-vis de son adversaire :

Berthelot de qui l'équipage
Est moindre que celuy d'un page.

Sur luy de fureur il s'advance
Ainsi qu'un pan vers un oyson,
Ayant beaucoup plus de fiance
En sa valeur qu'en sa raison
Et d'abord luy dict plus d'injures
Qu'un greffier ne faict d'écritures.

Berthelot avec patience
Souffre ce discours effronté,
Soit qu'il le fit par conscience
Ou de crainte d'être frotté,
Mais à la fin Regnier se joue
D'approcher la main de sa joue.

Aussitost de colère blesme,
Berthelot le charge en ce lieu
D'aussi bon cœur comme en caresme
Sortant du service de Dieu
Un petit cordelier se rue
Sur une pièce de morue.

» Cette grande querelle eut lieu en 1607. Elle n'est point une lutte entre ennemis, la longanimité de Berthelot en fait foi. Elle paraît plutôt une scène de reproches, changée par la vivacité irréfléchie de l'un des acteurs en scène de violence. Une raison sérieuse peut-être invoquée en ce sens. Deux ans après cet incident, en 1609, un livre publié à l'instigation de Berthelot, les *Muses gaillardes*, contient pour la première fois le récit du combat, et, par égard pour le poëte battu, les noms des lutteurs ont été changés, ils s'appellent Barnier et Matelot.

» L'école satirique, dont les maîtres ont été désignés plus haut, est aujourd'hui tombée dans l'oubli. Elle s'est pourtant signalée par la production d'œuvres caractéristiques. On lui doit la publication d'anthologies aujourd'hui fort recherchées des bibliophiles : La *Muse folastre, 1603;* les *Muses incogneues, 1604;* les *Muses gaillardes, 1609;* les *Satyres bastardes du cadet Angoulevent* et le *Labyrinthe d'amour, 1615;* le *Recueil des plus excellens vers satyriques, 1617;* le *Cabinet satyrique, 1618;* les *Délices satyriques, 1620,* et enfin le *Parnasse satyrique, 1622.* Ici encore, Berthelot apparaît dans toute sa pétulance. C'est lui qui est le promoteur de toutes ces œuvres malsaines. Contenu jusqu'à la mort de Motin, son ami, par l'autorité de ce dernier, il donne, à partir de 1616, toute carrière à son avidité de scandale, il accole à l'œuvre de

(1) *Avoir le cœur tout plein de flammes.*
(2) Le combat de Regnier et de Berthelot poëtes satyriques : *Inspire moy, Muse fantasque.*

Regnier, qu'il proclame ainsi le maître du groupe, les pièces qui entreront plus tard dans le *Cabinet satyrique* et ne s'arrête enfin, après la publication du *Parnasse*, que devant l'arrêt qui le frappe avec Théophile, Colletet et Frenicle. »

Mr E. Courbet s'est trompé en faisant de Berthelot le collecteur de la *Muse folastre, 1600-1603-1607, etc.*, anthologie des poètes de la région arrosée par la Loire, des *Muses incogneues, 1604*, recueil libre de Guy de Tours, du *Labyrinthe d'amour, 1610*, qui est l'œuvre de Henri Fornier, sieur du Clos, conseiller au présidial d'Orléans, des *Muses gaillardes, 1609*, d'Anthoine du Brueil, des *Satyres bastardes du Cadet Angoulevent, 1615*, et du *Recueil des plus excellans vers satyriques, 1617*, d'Anthoine Estoc. Il en est certainement de même pour le *Cabinet satyrique* dont le collecteur a été un parent de Sigognes, pour les *Délices satyriques* et pour le *Parnasse satyrique*, machine de guerre dirigée contre Théophile de Viau. L'érudit éditeur des *Œuvres de Mathurin Regnier* est passé à côté de la vérité en attribuant également à Motin et à Berthelot les éditions du grand satirique publiées en 1614, en 1616 et 1617. Motin a dû mourir à la fin de 1613 ou dans les premiers mois de 1614 (1) ; pour Berthelot s'il était bien en vie — ce qui est certain — rien ne prouve qu'il ait participé aux éditions en question, tout porte à croire le contraire. En effet, les pièces qui accompagnent les *Satyres du sieur Regnier* ne sont suivies d'aucune signature, une a pour titre *L'Adieu de Berthelot*, et on peut se demander pourquoi ce poète aurait mis son nom en tête de cette pièce en négligeant de signer les autres, au moins celles qui lui appartenaient en propre. Pour nous les éditions des *Satyres de Regnier*, de *1614* à *1617*, ont été l'œuvre d'Anthoine du Brueil et des libraires avec qui il avait partagé son privilège, ce sont eux qui les ont corsées de pièces cyniques à seule fin d'en faciliter l'écoulement dans un public toujours friant des nouveautés un peu salées.

La vérité c'est qu'on ignore tout de la vie de Berthelot de 1612 à 1620, nous n'avons guère pour les années antérieures que peu de chose à ajouter à la notice de M. E. Courbet : Un cantique composé sur le martyre des Innocents : *Donc pour éviter les cruautez d'un Prince* dans le T. I du *Parnasse, 1607*, et un sonnet égaré dans les poésies liminaires de : *Il ritratto del Serenissimo don Carlo Emanuello duca di Savoia, panegirico del Marino. Al Figino... In Venetia, M.D.CVIII* (*1608*), et signé Pierre Berthelot :

Celuy qui d'un Troyen eschapé du naufrage
Descrit avec tant d'art et tant d'affection
La Piété, l'Amour, et la perfection
Faict que pour estre ingrat une amante l'outrage.

Ce Grec tant renommé qui nous dépeint la rage
D'un enfant de Thétis remply d'ambition
Qui sur le corps d'Hector lascha sa passion
Par un charme inventé faict tort à son courage.

---

(1) La dernière pièce signée de Motin se lit dans les ff. prél. du *Second livre d'Airs de Cour. A quatre et cinq parties. Par P. Guedron... Parie, Ballard, 1613*. In-16 oblong.

L'un ny l'autre n'ont sceu louer entièrement
Celuy qu'on voit servir à leur vers d'argument,
Marino recognois à quoy ta Muse aspire.

Bien que ton style soit sur Parnasse advoué
Charles doit seulement des Dieux estre loué,
Mais parmy les mortels, il suffit qu'on l'admire.

Ce sonnet nous prouve que Berthelot s'était lié avant 1609 avec Marino en compagnie de Laugier de Porchères et de Scipion de Grammont, ce qui laisserait supposer un voyage de ce poète italien à Paris en 1607 ou 1608 alors que ses biographes ne parlent que de son séjour dans cette ville de 1615 à 1623 (1).

Nous retrouvons un instant Berthelot en 1620 avec l'édition des *Délices satyriques (seconde partie du Cabinet satyrique)*. Une phrase énigmatique de l'*Avertissement au Lecteur* de ce recueil plus que libre ferait supposer qu'il était mort à cette époque : « Or, entre ceux qui ont atteinct, de nostre temps, un but de ceste perfection, les sieurs Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot (et autres que, pour estre encore vivants, je désire passer soubs silence) semblent avoir osté à nos nepveux l'espérance de mieux faire en ceste sorte d'escrire... ». Il n'en était rien cependant, car Berthelot devait être compromis, au lendemain de la publication du *Parnasse satyrique*, dans le procès du libertinage. Le 11 juillet 1623, à la requête du procureur général Mathieu Molé, la Cour de Parlement ordonnait son arrestation ainsi que celle de Théophile, de Colletet et de Frenicle et le 19 août suivant un arrêt était rendu condamnant par contumace Berthelot à la pendaison, Théophile au feu et Colletet au bannissement pour neuf années. Cet arrêt reçut immédiatement son exécution : Berthelot fut pendu en effigie en un tableau attaché à une potence. Il n'a plus été question de lui dans le second procès intenté à Théophile après son arrestation au Catelet le dimanche 17 septembre et son transfert dans la tour de Montgommery le jeudi 28 septembre 1623 à 5 h. du soir. On doit supposer avec raison que Berthelot est mort entre le 19 août et le 4 octobre, c'est-à-dire avant l'ouverture de la nouvelle instruction.

Bibliographie. — Les œuvres de Berthelot n'ont pas encore été réunies. On lui a attribué à tort l'ouvrage suivant d'un homonyme, peut-être un de ses parents, ou son fils, s'il a été marié : *Les souspirs amoureux du sieur Berthelot. Paris, Cardin Besongne, 1646.* In-8. 2 ff. dont le titre, 130 p. chiff. et 1 ff. pour le priv. (*Recueil de diverses poësies*).

Ce recueil n'a pas paru isolément, il forme la seconde partie du *Nouveau recueil des bons vers de ce temps. Paris, Cardin Besongne, 1646*, dû à Du Pelletier. — Les vers amoureux de Berthelot II sont aussi froids que ceux de son aîné étaient égrillards.

Le Ms 534 du Musée Condé à Chantilly renferme deux pièces inédites de Berthelot dont une est une imitation de Marino :

(1) *L'influence de Giambattista Marino sur la littérature française dans la première moitié du XVIIe siècle par Charles W. Cabeen, Grenoble, 1904.* — En 1616, Toussainct du Bray a publié une édition en italien des *Epithalami* dont l'épître dédic. sig. I. cavalier Marino, dédiée au maréchal d'Ancre, est datée du 15 juin 1616. — Le sonnet de Berthelot est accompagné de deux pièces de Laugier de Porchères et de Scipion de Grammont.

Pièce : *Aussi contant ses bons offices* (sig. B.).
Ode imitée des vers italiens de Marino : *Quand le soleil luisant sous l'onde* (sig. B.).

Le Tome 488 (ff. 524 et suiv.) des *Cinq cents Colbert* contient 2 pièces sur la Barbizi (la vicomtesse d'Auchy) et Polidor (Malherbe) qui paraissent appartenir à Berthelot :

Polydor avec sa grand' manche
Polydor quatre fois dresse.

Les recueils libres et satiriques renferment 34 pièces de Berthelot, presque toute son œuvre poétique :

DELICES SATYR., 1620.	Sur un courtisan (p. 57) (1).	*Ainsi que mille braves chars.*
MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1614. REC. VERS SATYR., (SIG.), 1617. CABINET SATYR., 1618.	Satyre sur l'inventaire d'un courtisan (ff. 72, 103 et 137) (2).	Après avoir chez vous disné (n. s.).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Stances (pp. 317 et 112) (3).	*Au milieu des ennuis dont mon âme est la* [*proye.*
DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR. (SIG.), 1622.	Rép. à l'épig. : Un jour Margot (pp. 377 et 176).	*Après qu'elle eut tout à son aise* (*n. s.*).
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	(Rép.) (ff. 220 et 97) (4).	*Avoir le cœur tout plein de flammes* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609.	Sixain (ff. 103) (5).	Beauté dont je me ris quand on dit que [l'amour (n. s.).
QUINT. SATYR., 1622.	Mesdisance (p. 233) (6).	Ce n'est pas la première fois.
CABINET SATYR., 1618.	Chanson.	*Chevaliers avantureux.*
PARN. SATYR., 1622.	Contre un courtisan. Satyre (p. 53).	*Craintif comme un cerf qu'on chasse.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Description d'une laideur (pp. 7 et 26).	*De beauté nature estoit saoule.*

(1) Cette pièce en stances se lit également dans le Ms 884 fr. de la B. N., ff. 302 où elle est anonyme.

(2) Cette pièce est signée Bouterouë dans le *Rec. des plus excellens vers satyriques, 1617*, et dans le *Cabinet satyrique, 1618*, mais elle est donnée à Berthelot dans le *Cabinet satyrique* (éd. de 1632 et suivantes).

(3) Cette pièce a treize strophes de 4 vers dans les *Délices satyriques*, mais les sept dernières ne sont autre chose que les stances de Malherbe du *Temple d'Apollon, 1611 : Si des maux renaissans avec ma patience.* Aussi l'édition de la *Quintessence satyrique, 1622*, ne donne-t-elle qu'une partie des premières strophes ; dans la *Quintessence satyrique, 1623*, ces stances ainsi que l'épigr. n. s. : *Icy gist une pauvre femme*, sont remplacées par une épigramme : *Amour, petit archer vainqueur*, qui a été fractionnée en trois dans l'édition du *Parnasse satyrique* de Poulet-Malassis. Les deux éditions du *Parnasse satyrique, 1625*, reproduisent l'épig. : *Amour, petit archer vainqueur.*

Dans le Ms. 534 du Musée Condé à Chantilly, cette pièce est sig. M. c'est-à-dire Motin ou Malherbe.

(4) Ces stances furent composées en rép. à une chanson de Malherbe : *Qu'autres que vous soient désirées.* Tallemant dit que Mr ou plutôt Madame de Bellegarde avait fait ces couplets et que Malherbe les avait raccommodés. Dans le *Cabinet satyrique, 1618*, elles portent le titre : Rép. aux stances (de Malherbe) : *Qu'autres que vous soient désirées.*

« Despinelle communique à Pierre de L'Estoile la *Responce de Berthelot* à la chanson de Malherbe le 14 décembre 1606. Mais il semble qu'il s'agisse d'une copie manuscrite. En décembre 1606, Despinelle s'occupait de faire imprimer le *Parnasse des plus excellens poëtes de ce temps* et avait réuni un grand nombre de poésies manuscrites inédites » (P. Louys). — Ms. 884, ff. 167, s. t. anonyme.

(5) Paulin Paris attribue cette pièce à Berthelot, elle aurait été faite contre la vicomtesse d'Auchy, mais elle figure dans les pièces de Maynard du *Recueil des plus beaux vers de 1627*.

(6) Voici le titre de cette pièce : *Mesdisance d'une vieille sorcière et macquerelle ;* quoique sig. Berthelot dans la *Quintessence satyrique, 1622*, elle est de Jacques Tahureau, et avait paru dans les *Sonnets, odes et mignardises amoureuses de l'Admirée, 1554*.

CABINET SATYR., 1618.	Huitain.	*Depuis que Madelon m'a veu.*
QUINT. SATYR., 1622.	Ruses de la belle Daphné. Stances (p. 1) (1).	Dessous une tendre jeunesse.
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Response. Sonnet (ff. 114) (2).	*De toutes les laideurs Francine est la plus laide.*
MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1616. CABINET SATYR. (SIG.), 1619.	D'un sot qui se disoit sénateur (ff. 76 et 172).	*En attendant que plein de joye (n. s.).*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Remonstrance (n. p.) (3).	Et quoy, madame Fredégonde (n. s.).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Fillis veut de ce roc estre précipitée.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 150 et 190) (4).	*Fleurance quand tu fais la belle.*
DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (p. 440).	*J'advisé l'autre jour auprès d'une lumière.*
Id.	Sonnet (p. 320) (5).	J'avois passé quinze ans, les premiers de ma vie.
QUINT. SATYR., 1622.	Des plaisirs champestres. Sonnet (p. 6) (6).	*J'ayme dedans un bois à trouver d'aventure.*
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., (SIG.), 1618. DELICES SATYR., 1620.	Epigr. (ff. 108).	*Je croyois que Marthe deust estre (n. s.).*
PARN. SATYR., 1622.	La Jalousie au ballet de Persée et d'Andromède (p. 73) (7).	*Je hay (ou Je fuis) la lumière des Cieux.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 312 et 109).	*Je vous demande un don, mais las ! per-mettez-moy.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 298 et 96) (8).	La graine des sots (ou des forests) est plus fertile et féconde.
DELICES SATYR., 1620.	Epigr. (p. 244).	*Lays songe à ta conscience.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Briscole (n. p.) (9).	*L'on m'a dit qu'une Robine (n. s.).*

(1) Cette pièce donnée à Saint-Luc dans le *Nouveau recueil, 1609*, est attribuée à de Rosset dans les *Délices, 1615*.

(2) Voici le titre de cette pièce : « Responce à l'antithèse (du sonnet de Malherbe sur les beautez de Calliste), par Barthelot, soubs le nom de Francine. » Calliste, c'était la vicomtesse d'Auchy.

(3) Cette ode est sig. B. (Berthelot) dans le Ms 534 du Musée Condé, elle est donnée à Motin dans le *Cabinet satyr., 1618*, et est anonyme dans le Ms. 884, ff. 160.

(4) Ms 884, ff. 275 anonyme.

(5) Ce sonnet est sig. par erreur Berthelot dans les *Délices satyr., 1620*, mais Racan, mieux renseigné, l'a rendu à Malherbe. — Ms 884, ff. 232, anonyme.

(6) Ms 884, ff. 232, anonyme.

(7) Cette pièce a été donnée à tort à Théophile par Esprit Aubert qui ignorait probablement qu'elle était signée Berthelot dans le *Parnasse satyrique, 1622*.

(8) Ce sonnet n'est pas de Berthelot, quoique signé de son nom, il avait paru dans la *Muse chasseresse* de Guillaume du Sable, 1611 : *La graine des fols est plus fertile et féconde*.

(9) L'Estoille accompagne la transcription de cette mauvaise pièce de l'explication suivante : Un jeune poète nommé Berthelot irrité contre la vicomtesse (d'Auchy) qui lui avait fait donner des coups de baston publia contre elle la suivante mesdisance : *On me dit qu'une Robine*. Cette pièce est signée par erreur Sigognes dans le *Cabinet satyrique, 1618*. — Berthelot ne s'en tint pas là il parodia le sonnet de Malherbe sur la vicomtesse d'Auchy : *Il n'est rien de si beau comme Caliste est belle* du *Nouv. recueil, 1609*, qui est devenu dans le *Rec. vers satyr., 1617 : De toutes les beautez Caliste est la plus belle* (var.). — Ms 884, ff. 102 anonyme.

DELICES SATYR., 1620.	Le Réveilleur, sérénade (p. 172).	*Lors que l'astre qui le jour fuit.*
MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1614. CABINET SATYR., 1619.	L'Adieu (n. p. et ff. 108).	*Marquis puis que le sort desire.*
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 442).	*Monsieur qui taxez l'ordinaire.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR. (SIG.), 1622.	Sonnet (pp. 207 n. s. et 250) (1).	*O beau... rebondi pour qui je meurs d'envie* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Gausserie (p. 190).	*O Ciel, disoit Roland le brave.*
		On m'a dit qu'une Robine voir *L'on m'a dit.*
MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Lettre à un marquis (n. p. et ff. 118 et 126) (2).	*Parmy les assaux qu'on me donne* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 297 et 96) (3).	*Quand je disne, j'ay porte close.*
DELICES SATYR., 1620.	Stances (p. 188).	*Quand on passe la quarantaine.*
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 145) (4).	*Quand Polidor fringa la dame putassière.*
Id.	Epigr. (p. 132).	*Quant à moy, si l'on m'asservit.*
MUSES GAIL., 1609. SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Desdain (ff. 91 et 211, n. p. et ff. 144) (5).	Sortez du creux d'Enfer, Mégère (n. s.).
CABINET SATYR., 1618. DELICES SATYR. (SIG.), 1620. PARN. SATYR. (SIG.), 1622.	Epigramme (6).	*Un jour Margot* (*ou Madelon*) *prit la mesure* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1616. CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (ff. 87 et 179) (7).	*Un roy dans les grecques histoires* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1614. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	L'Amour villain (p. 23, ff. 51 et 121) (8).	Venus n'est plus mère d'amour (n. s.).

(1) Cette pièce anonyme dans les *Délices satyriques, 1620*, est signée dans la *Quintessence satyrique, 1622*. — Ms 884, ff. 248, anonyme.

(2) Cette pièce est sig. Sigognes dans le *Rec. des plus excellens vers satyriques. 1617*, mais elle est attribuée à Berthelot dans les *Satyres Regnier* (*S.*), *1614*, et dans le *Cabinet satyr., 1618*.

(3) Cette pièce est sig. Renier (Regnier) dans le Ms 884, ff. 307, et Berthelot dans les *Délices satyr., 1620*, et la *Quint. satyr., 1622*.

(4) Dans les *Cinq cents Colbert*, vol. 488, ff. 524, cette pièce a pour titre : de la Barbizi et de Polydor (la vicomtesse d'Auchy et Malherbe). Elle est suivie de deux autres pièces qui doivent être également de Berthelot : *Polydor avec sa grand' manche ; Polydor quatre fois dresse.*

(5) Cette pièce est sig. B. (Berthelot), dans le Ms 534 du Musée Condé, par contre, elle est sig. Sigognes dans le Ms 884, ff. 189, de la B. N., dans le *Sup. aux Bigarrures*, dans le *Recueil vers satyr.*, etc... Elle est répétée deux fois dans les *Muses gaillardes*, ff. 91 et n. p., la seconde fois elle a sept strophes de plus.

(6) Cette épigr. signée dans le *Parnasse satyr., 1622* (p. 175), est suivie d'une réponse : *Après qu'elle eut tout à son aise* qui avait paru dans les *Délices satyr., 1620*, p. 377. — Ms 884, ff. 294, anonyme.

(7) Ms 844, ff. 227, signée.

(8) Cette pièce quoique sig. Berthelot dans le *Cabinet satyr., 1618*, serait de Guy de Tours d'après M. P. Louys, voir p. 12 note 1.

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	L'aventure de Sirene. Satyre (pp. 14 et 34) (1).	*Vieille plus vieille que la ruë.*
CABINET SATYR., 1618.	Le miroir des Dames. Chanson.	*Vous qui portez sur le front.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 205 et 247).	*Voyez un peu comme elle est fine.*

BÈZE (Théodore de).

Théodore de Bèze ou Besze, le plus célèbre des réformateurs français après Calvin, né à Vezelay (Bourgogne) le 24 juin 1519 de Pierre de Bèze, bailli de Vezelay, et de Marie Bourdelot. Il eut d'abord pour précepteur Melchior Wolmar et alla ensuite terminer ses études à l'Université d'Orléans. Sa jeunesse ne fut rien moins qu'exemplaire, il négligea les Pandectes pour suivre Catulle et Ovide, comme en témoignent ses *Poemata, Paris, Conrad Badius. 1548*, in-8 (2). Il fit en 1544 un mariage de conscience — nous dirions aujourd'hui une union libre — avec Claudine Denosse, qu'il régularisa en 1548. Ayant perdu sa femme de la peste en 1588, il se remaria avec Catherine Del Piano, veuve d'un gênois. Bèze a présenté plus tard sa défense, mais l'exagération de son plaidoyer lui ôte beaucoup de sa valeur. Qu'il ait été jeune et libertin, on peut facilement le lui pardonner, il avait comme tout le monde le droit de changer de vie, ce qu'il a fait certainement le jour où il s'est posé en défenseur convaincu de la Réforme, pour tels motifs qu'il lui a plu de choisir (3). Nous ne nous attarderons pas à le suivre dans son existence mouvementée qui se termina le 13 octobre 1605.

L'austère huguenot (deuxième manière) doit souffrir de se voir figurer ici, dans ce Panthéon des libertins, et cela pour une petite pièce inoffensive ; ce qui peut le consoler, c'est qu'il y figurerait de droit si on donnait un jour une anthologie des pièces érotiques latines des écrivains français du XVIe siècle.

La mort de Théodore de Bèze a été célébrée dans le poème suivant :

L'honneur ou le Besze du sieur de Chalas. A messire Philippes de Mornay, seigneur du Plessis Marly. Avec quelques stances et sonnets sur le trespas de Monsieur de Besze. S. n. de lieu. Par Gabriel Cartier, M.DC.VI (1606). In-4 de 22 ff. n. chiff. (A).

A la suite du poème du sieur de Chalas, au verso du ff. 20 : Stances... par le sieur de Chandieu ; ff. 21. Stances... de Christofle de Gamon avec son anagramme *Christ fonde ma loge.*

---

(1) Ms 884, ff. 215, anonyme.

(2) Ces *Poemata* ont été traduits en 1879 : *Les Juvenilia de Théodore de Bèze, texte latin complet avec la traduction complète des épigrammes et des épitaphes et des recherches sur la querelle des Juvenilia* par Alexandre Machard. Paris, 1879.

(3) « Il y a un détail curieux sur de Bèze, sur les motifs de son apostasie et sur les conversations qu'il eut sur la communion Romaine avec Saint François de Sales, dans la *Vie* de cet évêque par Marsollier, détail que n'a eu garde de rapporter Antoine de La Faye dans son *Discours sur la vie et la mort de Th. de Bèze* qui est la seule source ou Bayle ait puisé son article sur cet Hérésiarque. Marsollier nous apprend que Deshayes, envoyé de Henry IV à Genève, s'y lia avec de Bèze, et que dans l'effusion du cœur, lui ayant un jour demandé ce qui l'attachait le plus à la secte des Calvinistes, Bèze, déjà âgé, ne répondit rien, mais qu'ayant fait venir une jeune et jolie fille : *Voilà*, dit Bèze, *la raison la plus convaincante pour moi* » (Mercier de Saint-Léger, annotations de la Bibl. franç de La Croix du Maine. T. II, p. 424, B. N.).

Nous ne citerons ici de sa bibliographie que : Abraham sacrifiant, tragédie françoise, Genève Conrad Badius, 1550, petit in-8, réimprimée sous le titre :

Le sacrifice d'Abraham, tragédie françoise séparée en trois pauses, à la façon des actes de comédies, avec des chœurs, un prologue et un épilogue. Paris, Henry Estienne, 1552 (ou 1553). In-8.

Cette tragédie a eu plusieurs réimpressions.

CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (1).	*Hercule desconfit jadis* (*sig. Motin*).

A consulter : Haag (les frères) : La France protestante. — Sayous : Les écrivains français de la Réformation. — Doumergue . Jean Calvin. — Douen (O.) : Marot et le psautier huguenot. — Moiret (Ch.) : Théodore de Bèze (Bul. de la Soc. scient. de l'Yonne, T. LIV, 1900). — Bernus : Théodore de Bèze à Lausanne. — Cartier (Alfred) : Les idées politiques de Théodore de Bèze (Bul. de la Soc. hist. et Arch. de Genève, 1900. — Picard (A.) : Théodore de Bèze. — Lanson (Gustave). Manuel bibliogr. de la litt. fr. moderne, I (XVI[e] siècle).

BLANCHON (Joachim).

On sait peu de chose sur Joachim Blanchon, il était de Limoges et ami de Jean Dorat; on ignore la date de sa naissance et de sa mort. Il avait pris pour devise . *De labeur heur.*

On trouve dans la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet une assez longue analyse des pièces qui composent ses *Premières œuvres poétiques.*

Bibliographie. — 1° Sommaire discours (en vers) de la guerre civile, et diverse calamité de ce temps, faict en dialogue, estans collocuteurs le Monde et le Temps. Par Joachim Blanchon, Limosin. A Monsieur de Pulverel, seigneur de Lavola, Capitaine pour le Roy en son Chasteau de Pierre-Ansize, en la ville de Lyon. Paris, Denis du Pré, M.D.LXIX (1569). Petit in-8 de 12 ff. n. chiff. (N).

E. d. : A Monsieur de Pluverel... sig. I. Blanchon. — En dehors du *Discours*, quatre sonnets de Blanchon.

2° Les premières œuvres poétiques de Joachim Blanchon. Au très chrestien Henry III, Roy de France et de Pologne. Paris, Thomas Perier, M.D.LXXXIII (1583). In-16 de 8 ff., 335 p. chiff. et 6 ff. (N). Priv. du 13 juillet 1583.

E. d. (en vers) : Au Roy Henri III, sig. I. Blanchon. — Poésies lim. : Jehan de Beaubrueil ; Bastier ; Martial Guéry ; Anthoine Barny ; Magdeleine Sautereau ; Chastenet ; I. Chrestien P. (provençal) ; poés. latines : Ant. Valet ; Jean Dorat ; M. G. (Martial Guéry). Dans le cours du vol. : Poés. : M. Du Bourg.

SATYRES BAST., 1615.	Epigramme (ff. 106, pp. 151 et 191).	*Margot un soir à la lune* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.		
QUINT. SATYR., 1622.		

A consulter : Goujet : Bibl. franç., T. XIII. — Viollet le Duc : Bibl. poétique.

---

(1) Cette épigramme sur la mort du président Lizet est donnée à Motin dans le *Cabinet satyr., 1618*, mais le Ms. 1663 de la Bibl. Nat. l'attribue avec plus de raison à Théodore de Bèze ; elle figure aussi dans le *Jardin d'Epitaphes* du P. Guillebaud, 1648 : Epigr. (p. 546) : *Hercule fit voler jadis.*

BLENET (Z.) dit le capitaine Bel-Air.

Nous n'avons rien trouvé sur cet émule de Lasphrise et de Trellon.

MUSE FOL., II LIV., 1603. CABINET SATYR. (N. S.), 1618.	Le testament de Blenet, dit le capit. Bel-Air (p. 96).	*Renversé sur le lict tout emplastré d'ordure.*

BOISROBERT

François Le Metel de Boisrobert, d'une ancienne famille rouennaise, naquit à Caen dans la paroisse de Froiderue en 1592. Son père Jérémie s'y était retiré à la suite des cours souveraines de la province qui avaient pris parti pour Henri IV contre la ligue. A son retour à Rouen, il se fixa sur la paroisse Saint-Nicolas. Le 27 mai 1613 on le nomma trésorier de cette église. Comme cette nomination n'eut pas d'effet dit M. de Beaurepaire, à qui nous empruntons ces détails, l'idée m'est venue que Jérémie Le Metel aurait bien pu appartenir à la religion protestante. Ce qui est certain c'est que son fils cadet François abjura en l'Oratoire de Paris le 4 octobre 1621 (1) et reçut la tonsure cléricale le 22 novembre 1623. Il fut prieur à la Ferté-sur-Aube dès 1634, abbé de Chatillon en 1638, chanoine de la cathédrale de Rouen et aumônier du Roi. Il mourut en 1662.

Nous ne nous occuperons pas de Boisrobert favori de Richelieu, ni du rôle qu'il a joué dans la fondation de l'Académie française, nous dirons seulement qu'au point de vue des mœurs libertines qu'on lui a prétées, peut-être avec quelque raison, en le mettant au rang de Théophile, de Des Barreaux et de Saint-Pavin qui cependant, suivant nous, n'ont jamais été sodomites, il faut renoncer à faire état de la stance de Théophile dans sa *Prière aux poètes de ce temps :*

> *Porchères* avec tant de flamme
> Pousse les mouvemens de l'âme
> Vers la route des immortels,
> Qu'il laisse par tout des matières
> Où ses vers trouvent des Autels
> Et les autres des cimetières.
>
> Encore n'ay-je point l'audace
> De fouler leur première trace ;
> *Boisrobert* en peut amener

---

(1) *La Revue des Sociétés savantes des départements* (année 1882, p. 489) a publié le texte latin de l'abjuration de Boisrobert, et une curieuse censure du chapitre de Saint-Ouen de Rouen datée du 2 octobre 1646 sur une de ses poésies qui fut lacérée et supprimée devant lui, mais qu'il a cependant reproduite dans *les Epistres en vers et autres œuvres poétiques*... 1659, second livre, p. 59, sous le titre : *Requeste à Messieurs du chapitre de Rouen en faveur de Mademoiselle de Toussy, étourdie par le voisinage des cloches de leur église.*

De plus les archives de *la Revue des Sociétés savantes des départements* possèdent le texte : 1° de l'acte portant la tonsure cléricale de Boisrobert, 22 décembre 1623 ; 2° de l'acte constatant l'absolution qui lui a été donnée antérieurement à 1624 par le P. Morin de l'Oratoire ; 3° du don que lui a fait le Roi d'un office de maitre de deux bateaux entre Rouen et la Bouille, 1625 ; 4° de l'acte constatant l'absolution donnée à Boisrobert par le pénitencier du Saint-Père, 21 janvier 1631 : 5° de ses lettres de diaconat, 2 juillet 1634 ; 6° des lettres d'anoblissement du père de Boisrobert et de ses deux fils, 1636, etc.

Après ses pas toute une presse
Qui mieux que moi peuvent donner
Des louanges à sa Princesse.

Mr Alleaume avait voulu voir dans la *Princesse* de Boisrobert une allusion aux médisances des contemporains qui donnaient lieu de penser que cette princesse était purement idéale. Il s'est trompé, cette Princesse n'était autre que Henriette de France, fille de Henri IV, qui allait en 1625 devenir l'épouse de Charles I, roi d'Angleterre. Il va de soi d'ailleurs que Théophile prisonnier, accusé lui-même de sodomie ou de vers prêchant ce vice, n'aurait pas été de gaîté de cœur dénoncer un ami et un confrère et se créer ainsi un nouvel adversaire.

Rappelons que Boisrobert avait envoyé à Des Barreaux une ode qui figure parmi les pièces liminaires de l'édition originale des *Œuvres de Théophile, Paris, Billaine, 1621;* l'abbé Goujet, (*Bibliothèque françoise*), lui attribue l'édition rouennaise des mêmes *Œuvres, 1626*, reproduisant l'ode de Des Barreaux à Théophile mais mutilée de toute la partie (10 str.) dans laquelle Jacques Vallée rapporte son séjour à Boussères (1). Si notre allégation est exacte, Boisrobert aurait agi à l'instigation de son ami l'*Illustre débauché*, nom sous lequel Chapelain a désigné Des Barreaux dans ses lettres à Balzac.

Bibliographie. — I. Poésies.

Les premières poésies de Boisrobert ont été insérées dans les recueils collectifs et un grand nombre qu'il a publiées successivement ne se trouvent que là, voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.* Nous ne relevons ici que les pièces imprimées à part et les ouvrages en vers dont il est l'auteur ou l'éditeur :

Le Paradis d'amour. Dédié au ciel. S. l. n. d. In-4 de 4 p., s. n. d'auteur.

Ode à la reine-mère sur la victoire du Roy son fils (titre de départ). In-4 de 4 p. chiff., sig. Bois-Robert.

Le grand balet de la Reyne dancé au Louvre le 5 mars de l'an 1623. Paris, R. Giffart, 1623. In-8 de 14 p. (N).
Id. Paris, R. Giffart, 1623. In-8 de 16 p. (N).

Vers pour le ballet des Bacchanales. De l'Imprimerie du Roy, 1623. In-4 de 28 p. (stances de Boisrobert, Théophile, Sorel, etc.).

Les Nymphes bocagères de la forest sacrée, ballet dancé par la Reyne en la Salle du Louvre. Paris, M. Henault. In-8 de 14 p. (N).

Paraphrase sur les sept pseaumes de la Pénitence de David, dediée à la Reyne-Mère du Roy par le sieur de Boisrobert. Paris, Toussainct du Bray, 1627. In-12 de 9 ff. et 40 p. (A).
E. d. : A la Reyne-Mère. — Poés. lim. : Gomberville.

Le songe de Boisrobert à Monseigneur le cardinal de Richelieu. Ode. S. l. n. d. In-4 de 20 p. (Grenoble).

---

(1) Voir sur la mutilation indéniable de cette pièce dans nombre d'éditions de Théophile notre ouvrage : *Disciples et successeurs de Théophile de Viau : Des Barreaux et Saint-Pavin.* Paris, 1911, p. 96.

Le Parnasse royal, ou les immortelles actions du très chrestien et très victorieux monarque Louis XIII sont publiées par les plus célèbres esprits de ce temps. Paris, Sébastien Cramoisy, 1635. In-4 de 6 ff., dont une estampe repr. Louis XIII à cheval, et 123 p. chiff. — Poés. lim. : J. Baudoin. Ce recueil est suivi de : Palmae regiæ invictissimo Ludovico XIII, regi christianissimo, a præcipuis nostri ævi poetis in trophaeum erectæ. Parisiis, Apud Sebastianum Cramoisy, 1634. In-4 de 4 ff. dont le portr. de Louis XIII, 366 p. chiff. et 1 ff. (N).

Recueil collectif de poésies franç. et lat. publié par Boisrobert et Scipion de Grammont.

Le Sacrifice des Muses au grand cardinal de Richelieu. Paris, Sébastien Cramoisy, 1635. In-4 de 8 ff. dont le port. du card. de Richelieu, 210 p. chiff. et 1 ff. — Poés. lim. : J. Baudoin. A la suite : Epinicia Musarum eminentissimo Cardinali duci de Richelieu. Parisiis, Apud Sebastianum Cramoisy, 1634. In-4 de 12 ff. dont le portr. du Cardinal, 282 p. chiff. et 1 ff. (N).

Recueil collectif de poésies franç. et lat. publié par Boisrobert et Scipion de Grammont.

Stances à la Vierge. Paris, Veuve Camusat, 1642. In-4 de 7 p. (Amiens).

A monseigneur le Prince sur la victoire de Monseigneur le duc d'Enghien, son fils. Sonnet : S. l. n. d. (1643). In-folio de 1 ff. (N).

Les Epistres du sieur de Bois-Robert Metel, abbé de Chastillon. Dédiées à Monseigneur l'éminentissime cardinal Mazarin. Paris, Cardin Besongne, 1647. In-4 de 10 ff. et 200 p. chiff. A la suite : *Autres œuvres poétiques de monsieur de Boisrobert* (titre de départ) 47 p. chiff. (N).

E. d. : A Mgr l'éminentissime cardinal Mazarin, sig. Boisrobert, abbé de C. (Chastillon). — Poés. lim. : S. (Scudéry) ; Gombaut ; Maynard ; Corneille ; lat. : Menage. — Préface de Mascaron.

L'homme sicilien parlant au Chancelier. Caprice. S. l., 1649. In-4 de 7 p. Au verso du titre : portr. gr. de Seguier par Moncornet (N).

Response au Parnasse alarmé. Par l'Académie françoise. S. l., 1649. In-4 de 6 p. (M).

Cette rép. est de Boisrobert, *le Parnasse alarmé* est de Gilles Menage.

Sonnets sur la naissance de Monseigneur le Prince, présentez à Madame. Paris, 1650. In-4 de 20 p. s. n. d'auteur.

Attribué à Boisrobert par le Ms. 4411 (M).

A Monseigneur le Prince, sur son glorieux retour. Stances. S. l. n. d. (1651). In-4 de 4 p. (M).

Les épistres en vers et autres œuvres poétiques de Mr de Bois-Robert-Metel, Conseiller d'Estat ordinaire, Abbé de Chastillon sur Seine. Paris, Augustin Courbé, 1659. In-8 de 10 ff., 307 p. chiff. et 1 ff. (A).

E. d. : A Mgr Fouquet, surintendant des finances et procureur général, sig. Bois-Robert, abbé de Chastillon. — Poés. lim. fr. n. s. ; en lat. : Bourdelot. A la p. 247 : *Autres œuvres poétiques de...*

II. Théâtre.

Pyrandre et Lisimène ou l'heureuse tromperie. Tragé-comédie (5 actes vers). Par le sieur de Bois-Robert. Paris, Toussainct Quinet, 1633. In-4 de 8 ff. et 103 p. chiff. (A). Priv. du 23 avril 1633.

E. d. : A M. de Cahusac, sig. Bois-Robert. — Cette même pièce a porté successivement les titres suivants : *Pyrandre ou l'heureuse tromperie ; la belle Lisimène ; L'heureuse tromperie.*

Id. Paris, Toussainct Quinet, 1633. In-8 de 8 ff. et 103 p.

Id. Paris, 1634.

Id. Paris, Toussainct Quinet, 1642. In-4 de 8 ff. et 103 p.

Les Rivaux amis. Tragi-comédie (5 actes vers). Paris, Augustin Courbé, 1639. In-4 de 4 ff., 123 p. chiff. et 1 ff. (A). Priv. du 28 mai 1638.

E. d. : A Mgr le comte d'Aunan, sig. J. Baudouin. Le priv. indique que cette pièce est de Boisrobert.

Id. 1638. In-4 (d'après Mouhy).

Les deux Alcandres. Tragi-comédie de M. de Bois-Robert... Dédiée à monsieur de Palleteau par le sieur de Bonair. Paris, Antoine de Sommaville et Toussainct Quinet, 1640. In-4 de 4 ff. et 102 p. chiff. (A). Priv. du 3 juin 1640.

E. d. : A M. Chappelain, seigneur de Palleteau, sig. Bonair.

Autre éd. sous le titre : Les deux semblables, comédie. Paris, Toussainct Quinet, 1642. In-4.

Palène. Tragi-comédie (5 actes vers) de M. de Bois-Robert, abbé de Chastillon. Dédiée A Monseigneur de Cinq-Mars. Par le Sr de Bonair. Paris, Antoine de Sommaville et Toussainct Quinet, 1640. In-4 de 4 ff. et 95 p. chiff. (A).

E. d. : A Mgr de Cinq-Mars, grand escuyer de France, sig. Bonair.

Le couronnement de Darie. Tragi-comédie (5 actes vers). Paris, Toussainct Quinet, 1642. In-4 de 4 ff. et 104 p. chiff. (A). Priv. du 23 décembre 1641.

E. d. : Au comte de Guiche, mareschal de France, sig. Boisrobert.

La même, sous le titre : Le couronnement du Roy Darius. Tragi-comédie. Paris, Toussainct Quinet, 1642. In-4.

Id. Amsterdam, J. Lescaille, 1666. In-8 de 63 p.

Id. (trad. en hollandais). Amsterdam, S. Spillehout, 1651. In-4.

La vraye Didon, ou la Didon chaste. Tragédie (5 actes vers). Paris, Toussainct Quinet, 1643. In-4 de 4 ff. et 79 p. chiff. (A). Priv. du 21 juillet 1642.

E. d. : A la comtesse de Harcourt, sig. Boisrober (sic), Abbé de Chastillon.

La Jalouse d'elle-mesme. Comédie (5 actes vers). Paris, Augustin Courbé, 1650. In-4 de 4 ff. et 136 p. chiff. (A). Priv. du 7 avril 1650.

E. d. : Au marquis de Richelieu, sig. Bois-Robert, Abbé de Chastillon.

Id. Sur l'imprimé à Paris, chez Augustin Courbé, 1659. Petit in-8.

Id. Suivant la copie imprimée à Paris, 1662. In-12.

Id. Amsterdam, 1718. In-12.

La folle gageure ou les divertissemens de la comtesse de Pembroc (5 actes vers). Paris, Augustin Courbé, 1653. In-4 de 6 ff. et 141 p. chiff. (A). Priv. du 28 avril 1653.

E. d. : A Mgr frère unique du Roy, sig. Bois-robert, abbé de Chastillon.

Id. Paris, Augustin Courbé, 1654. In-12 de 6 ff. et 88 p.

Les trois Orontes. Comédie (5 actes vers). Paris, Augustin Courbé, 1653. In-4 de 4 ff. et 119 p. chiff. (A). Priv. du 28 avril 1653.

E. d. : A mademoiselle Martinossy, sig. Bois-Robert, abbé de Chastillon. — Au titre : *Les Trois semblables*.

Cassandre, comtesse de Barcelone. Tragi-comédie (5 actes vers). Paris, Augustin Courbé, 1654. In-4 de 4 ff., 124 p. chiff. et 1 ff. (A). Priv. du 12 mars 1654.

E. d. : Au duc de Nemours, archevesque et duc de Reims, sig. Bois-Robert, abbé de Chastillon.

Id. Amsteldam (sic), R. Smith, 1654. In-8 de 4 ff. et 88 p. (N).

L'amant ridicule, comédie (1 acte vers) représentée dans le Balet du Roy. Paris, Guillaume de Luine, 1655. In-12 de 14 p. chiff. et 1 ff. (A). Priv. du 16 février 1655.

La belle plaideuse, comédie (5 actes vers). Paris, Guillaume de Luyne, 1655. In-12 de 3 ff. et 112 p. chiff. (A). Priv. du 12 mars 1654.

E. d. : A madame de Ris, première présidente du Parlement de Normandie, sig. Boisrobert, abbé de Chastillon.

Les généreux ennemis, comédie (5 actes vers). Paris, Guillaume de Luyne, 1655. In-12 de 3 ff. et 92 p. chiff. (A). Priv. du 19 décembre 1654.

E. d. : A madame la comtesse de Brancas, sig. Bois-Robert, abbé de Chastillon.

L'inconnue, comédie (5 actes vers). Paris, Guillaume Deluyne, 1655. In-12 de 8 p. chiff. et 87 p. chiff. (A). Priv. du 16 février 1655.

E. d. : Au cardinal Mazarin, sig. Boisrobert, abbé de Chastillon.

Les apparences trompeuses, comédie (5 actes vers). Par le sieur de Bois-robert, abbé de Chastillon. Paris, Guillaume de Luyne, 1656. In-12 de 4 ff. et 110 p. chiff. (A). Priv. du 8 mai 1656.

E. d. : A madame la présidente de Thoré, sig. Boisrobert, abbé de Chastillon.

La belle invisible ou la constance esprouvée, comédie (5 actes vers). Paris, Guillaume de Luyne, 1656. In-12 de 3 ff. et 90 p. chiff. (A). Priv. du 8 mai 1656.

E. d. : A Mgr de Bellièvre, sig. Boisrobert, abbé de Chastillon.

Id. Anvers, Nicolas Ralliot, 1660. In-8.

Les coups d'amour et de fortune, ou l'heureux infortuné. Tragi-comédie (5 actes vers). Paris, Guillaume de Luyne, 1656. In-12 de 4 ff., 86 p. chiff. et 1 ff. (A). Priv. du 8 mai 1656.

E. d. : A M. de Mancini, colonel de la cavalerie françoise, sig. Boisrobert, abbé de Chastillon.

Théodore reyne de Hongrie. Par Monsieur de Boisrobert, abbé de Chastillon. Tragi-comédie (5 actes vers). Paris, Pierre L'Amy, 1657 (ou 1658). In-12 de 6 ff. et 83 p. chiff. (A). Priv. février 1657.

E. d. : A madame (Foucquet) la procureuse générale, sig. Boisrobert, abbé de Chastillon.

En collaboration avec Corneille, Colletet, L'Estoille et Rotrou :

La Comédie des Tuilleries. Par les cinq autheurs (publiée par J. Baudouin). Paris, Augustin Courbé, 1638. In-4.

L'Aveugle de Smyrne, tragi-comédie. Par les cinq autheurs (publiée par J. Baudouin). Paris, Augustin Courbé, 1638. In-4.

Ces pièces ont été réimprimées la même année dans le format in-12 avec fr. gr. ; *L'Aveugle de Smyrne* a eu une troisième édition en 1639, in-12.

Boisrobert aurait fait plusieurs pièces qui n'ont pas été imprimées :

Aminte, d'après Somaize : *Remarques sur la Théodore.*
Le mary par force, id. *id.*
Alphèdre ou Alphrède, tragédie, d'après de Beauchamps et Chapuzeau.
Periandre, tragédie id.
Les Affections d'amour, d'après Labitte.

III. Ouvrages en prose :

Histoire indienne d'Anaxandre et d'Orazie, ou sont entre-meslées les avantures d'Alcidaris de Cambaye, et les amours de Pyroxene. Par le sieur de Boisrobert. Paris, François Pomeray, 1629. In-8 de 16 ff. y compr. le fr. gr., et 760 p. chiff. (N).

E. d. : A mademoiselle d'Effiat, sig. Boisrobert. — Lettre de Balzac.

Autre éd. : Les Amours d'Anaxandre et d'Orazie, par le sieur de Boisrobert. Paris, Cardin Besongne, 1636. In-8 de 16 ff. et 525 p. chiff.

Trad. anglaise, 1657, in-8.

Discours sur une tragédie de M. Heinsius intitulée : Hérodes infanticida. Paris, Pierre Rocolet, 1636, in-8.

Edition donnée par Boisrobert d'un discours de Balzac.

Lettre de M. l'abbé de Boisrobert à M. Mairet (5 octobre 1637). Rouen, 1894, in-8 carré de 6 p. (La querelle du Cid).

Les nouvelles héroïques et amoureuses de Monsieur l'abbé de Boisrobert. Paris, Pierre Lamy, 1657. In-8 de 4 ff., 550 p. chiff. et 3 ff.

E. d. : A Fouquet, surintendant des finances, sig. Boisrobert, abbé de Chastillon.

Trad. italienne. Venise, 1659, in-12.

On trouve des lettres de Boisrobert dans le :

Recueil de lettres nouvelles.	Paris,	Toussainct du Bray,	1627.	In-8.
Id.	id.	id.	1634.	T. I.
Id.	id.	Augustin Courbé,	1638.	Id.
Id.	id.	id.	1640.	Id.
Id.	id.	Michel Blageart,	1642.	Id.

Les éléments de cette bibliographie ont été puisés en grande partie dans celle publiée par M. Emile Magne, elle termine son très intéressant ouvrage : *Le plaisant abbé de Boisrobert, fondateur de l'Académie française, 1592-1662, documents inédits, 1909.*

Boisrobert a mis quelques pièces en tête des ouvrages suivants de ses amis :

L'Uranoplée ou navigation du lict de mort au port de la vie, utile pour assister les malades, 1616 ; Les Œuvres de Théophile, 1621 ; Lettres de Balzac, 1624 ; Le Trompeur puny, tragi-comédie, par G. de Scudery, 1633 ; La Veuve, comédie, par P. Corneille, 1634 ; Les Chevilles de Me Adam (Billaut), 1644 ; Les œuvres (poétiques) de Fr. Maynard, 1646 ; Rome délivrée ou la retraite de Caïus Martius Coriolanus, par Mascaron, 1646 ; Le Virgile travesty, I liv., de Scarron, 1648 ; La lyre du jeune Apollon ou la muse naissante du petit de Beauchasteau, 1657.

PARN. SATYR., 1622.	Ode sur un portr. fait à plaisir (p. 47) (1).	*O chef d'œuvre de la peinture (n. s.).*
Id.	Pour l'hyver de 1622. Satyre (p. 44) (2).	*Tircis qui me vois tout transi (n. s.).*

A consulter : Huet : Origines de Caen. — Pellisson et d'Olivet : Histoire de l'Académie franç. — Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XVII. — Niceron : Mémoires, T. XXXV. — Les frères Parfaict :

(1) Cette pièce a été insérée, par erreur, dans les *Œuvres de Théophile, éd. Esprit Aubert, 1633.* Elle avait paru dans le *Recueil des plus beaux vers* de 1627 parmi les poésies de Boisrobert.

(2) Dans le *Recueil des plus beaux vers de MM. Malherbe*... 1627, cette pièce a pour titre : L'Hyver à Paris, à M. d'Avaux, maistre des requestes : *D'Avaux qui me vois tout transi.*

Hist. du théâtre franç., T. V et suiv. — La Vallière (duc de) : Bibl. du théâtre franç., T. II. — Tallemant des Réaux : Historiettes, T. II (3e éd. 1854-60). — Labitte (Ch.) : Etudes littéraires. — C. Hippeau : Les écrivains normands du XVIIe siècle. — Cat. Soleinne. — Livet (Ch.) : Précieux et Précieuses. — Rigault : Œuvres, T. I : Querelle des anciens et des modernes. — Grande encyclopédie. — Beaurepaire (Ch. de) : Documents inédits sur Boisrobert (Revue des soc. sav. des dép., 1882). — Magne (Emile) : Le plaisant abbé de Boisrobert, 1909. — Lanson (Gustave) : Manuel bibliogr. de la littérature franç. moderne, II (XVIIe siècle).

BOUTEROUE (Alexandre).

Alexandre Bouteroue était parisien. On ne sait rien sur son compte sinon qu'il a été des amis de la reine Marguerite, duchesse de Valois, dont il a décrit la maison d'Issy où elle allait souvent goûter le repos et la solitude et s'entretenir familièrement avec les Muses et ceux qui lui faisaient la cour. Il a dû naître dans la seconde moitié du XVIe siècle et mourir après 1625 (1). On l'a confondu et on le confond encore avec Michel Bouteroue, littérateur et médecin français, qui n'est pas coupable des poésies libres de son homonyme.

Bibliographie. — I. Les Destinées du Roy (en vers). Paris, Jean de Heuqueville, 1598. In-8 de 14 p. (s. n. d'auteur) (2) (A).

E. d. : A Simon Marion, baron de Drüy, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et son advocat général en la Cour de Parlement de Paris.

II. Le Tremble (en vers). Paris, Jean de Heuqueville, 1598. In-8 de 23 p. (s. n. d'auteur) (2) (A).

E. d. : A François Miron, sieur du Tremblay et de Lignères, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et lieutenant civil de la prévosté de Paris.

III. Explication (en vers) des destinées de Carmaniolle sur la naissance de Monseigneur le Dauphin de France, à leurs Majestés. Paris, Pierre Sevestre, 1601. In-8 de 16 ff. n. chiff. (A).

IV. Le Petit Olympe d'Issy, à la royne Marguerite, duchesse de Valloys, 1609. In-8 de 16 p. sig. à la fin Bouteroue (N).

Cette pièce a été réimprimée dans le *Cabinet des Muses, Rouen, 1619,* et par M. Ed. Tricotel dans ses *Variétés bibliographiques*, 1863.

V. Stances sur le très cruel parricide commis en la personne sacrée de Henry le Grand, Roy de France et de Navarre. Paris, 1610. In-4.

Cette pièce a été reproduite dans le *Recueil de diverses poésies sur le trespas de Henry le Grand* de Du Peyrat, 1611. In-4.

VI. Ode sur le mariage du Roy. Paris, R. Ruelle, 1612. In-8 de 15 p. chiff. sig. à la fin Alexandre Bouteroue (N).

Cette ode a été traduite en latin par Nic. Morel.

---

(1) Le catalogue mensuel Saffroy (n° 46), octobre 1907, mentionne 37676 : Quittances et rentes dues sur les gabelles de Picardie et délivrées aux personnes suivantes : ... Alexandre Bouteroue, avocat, rue de la Parcheminerie, 5 juillet 1623.

(2) Ces deux pièces sont données formellement à Bouteroue par Loisel : *Les divers opuscules de Loisel,* 1652, p. 641.

VII. Ode à Messire Henry de Mesmes, seigneur d'Irval, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, lieutenant civil de la ville, prevosté et vicomté de Paris, et prevost des marchands de la dite ville. A Paris, M.DC.XX (1620). In-4 de 11 p., chiff. sig. Alexandre Bouteroue (N).

L'Académie des modernes poètes françois remplie des plus beaux vers que ce siècle réserve à la postérité. A M. de Nervèze. Paris, Anthoine du Brueil, 1599, renferme dix-sept pièces d'Alexandre Bouteroue qui n'ont pas été signalées par Ed. Tricotel non plus que deux autres poésies du *Recueil de plusieurs inscriptions pour les statues du roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans... 1613* (voir *Bibliogr. des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle*).

On lit de Bouteroue :

Un quatrain lat. en tête de : *Le septenaire ou louange du nombre sept par G. L'Apostre* (de Caumont). *1585* ; un sonnet dans les *Premières œuvres du sieur de La Roque de Clermont en Beauvoisis. Paris. 1596*. Ce sonnet est placé dans les pièces liminaires de la partie : *Continuation de l'Angélique de l'Arioste... Paris, 1595* : Sur Didon : *Mais que te sert Didon de pleurer si souvent*. Chose curieuse ce sonnet n'est plus dans l'éd. des *Œuvres du sieur de La Roque, 1597*, à pagination suivie. Bouteroue a vingt-cinq ans plus tard donné un sonnet dans l'*Histoire d'Arthemise de Jean de Lannel, 1622*, et en 1624 un huitain au *Diogenes gallicus sive de inventione hominis Diogeniani varia Poemata, ad illustrissimum virum D. dominum Nicolaum Verdunum equitem... Paris, Denys Langlois, 1624*.

Faut-il enfin rendre à Alexandre Bouteroue une petite pièce en vers de 2 ff. paginés 1 à 4 : le *Discours du Lacis* (titre de départ) qui se trouve placée entre le titre du *Tremble* (1598) et l'épître dédic. à François Miron, dans l'expl. de la Bibl. de l'Arsenal. Ce *Discours du Lacis* se rapporte aux détails de la mode et des habits, il a été réimprimé par M. de Montaiglon au T. VIII du *Rec. de poésies franç. des XV*e *et XVI*e *siècles* (*Bibliothèque elzévirienne*).

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 5 pièces de Bouteroue :

MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre sur l'inventaire d'un courtisan (ff. 72, 103 et 137) (1).	*Après avoir chez vous disné* (*n. s.*).
MUSE FOL., I LIV., 1600.	Stances sur les pasles couleurs (ff. 30).	*J'ay veu de vos beautez les grâces plus* [*nayves.*
MUSES GAIL., S. D.	Le coq (n. p.) (2).	*Mon Prian, ton Cochet gris.*
MUSES GAIL., 1609. SATYRES REGNIER (S.), 1614. REC. VERS SATYR., (SIG.), 1617. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Le haut de chausses d'un courtisan (ff. 109, 100 et 190 (3).	*Puis que desjà l'on a descrites* (*n. s.*).
MUSE FOL., I LIV., 1600. CABINET SATYR., 1618.	Stances du Trique-Trac (ff. 32) (4).	*Qui veut passer le temps et tromper la tris-* [*tesse.*
MUSE FOL., II LIV., 1603. CABINET SATYR., 1618.	Stances sur le jeu de billard (5).	Si vous eustes jamais de jouer quelque envie (sig. C. B.).

(1) Cette pièce signée Bouteroue dans le *Recueil des vers satyriques, 1617*, et dans le *Cabinet satyrique, 1618* est donnée à Berthelot dans l'édition du *Cabinet satyrique de 1632* et dans l'éd. Poulet-Malassis.

(2) Voici le titre de cette pièce : Le Coq pour réponse aux vers du sieur Prian sur la perte d'un cochet de soye grise, qu'une Nymphe luy avoit donné en l'année 1592 (ff. 123).

(3) Dans le Ms. 19145 de la Bibl. nat., cette pièce commence : *Aujourd'huy que Phœbus m'appelle.*

(4) Cette pièce n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyrique, 1619.*

(5) Cette pièce est sig. C. B. (Claude Brissart) dans la *Muse fol., II liv., 1603*, mais elle est sig. Bouteroue dans le *Cabinet satyrique, 1618*. Cette dernière attribution doit être erronée, Bouteroue avait pour prénom *Alexandre*. Cette pièce manque dans le *Cabinet satyrique, 1619.*

A consulter : Tricotel (Edouard) : Variétés bibliographiques. — Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle.

BOYSSIÈRES (Jean de).

Pour la bio-bibliographie de cet écrivain, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle.*

SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Enigme (ff. 60, pp. 226 et 266).	*Environné de la custode* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Des femmes (ff. 28, pp. 94 et 134).	*Femme n'est que tempeste* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Enigme. Où Madame parle (ff. 60, pp. 226 et 266) (1).	*Gros, enflé, rouge, je le pris* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	Distique (ff. 58).	*Jadis la Clef d'amour, estoit Amour mais or* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	A Jeanneton. Epigr. (ff. 67).	*Mon chose veut choser vostre chose, mais chose* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	Menaces à un quidam (sixain ff. 59 et p. 223).	*Puis que ce drole* (*ou ce chat*) *enmoustache* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	A Nicole (quatr. ff. 59, pp. 224 et 266).	*Quand vous venez me voir dedans ma chambre* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	Enigme d'une dame (ff. 58).	*Un pendillon pendilloit* (*n. s.*).

BRETONNAYAU (René).

René Bretonnayau ou Brethonneau, l'un des ancêtres de l'illustre médecin Bretonneau, si l'on s'en rapporte aux registres de l'état civil de La Haye en Touraine, était angevin et natif de Vernantes, aujourd'hui petit bourg du département de Maine-et-Loir. Il exerça de bonne heure la médecine et sut se créer de nombreux protecteurs parmi lesquels il convient de citer M. Des Pruneaux. Il se fixa à Loches, en Touraine. Les raisons qui déterminèrent Bretonnayau à quitter Vernantes sont assez obscures ; il est probable que ce fut à cause de sa religion ; il était en effet protestant et dans l'Anjou, demeuré catholique, il devait éprouver certaines difficultés pour pratiquer librement ses croyances. Il choisit donc une province dans laquelle les idées calvinistes avaient fait plus de progrès et vint s'établir à Beaulieu-lès-Loches qui, en 1563, date approximative

(1) Dans la *Quintessence satyr., 1622*, cette énigme forme les quatre premiers vers, elle est suivie d'une assez longue pièce incomplète qui commence : *Il morguoit de creste et de teste*, mais cette fraction n'est autre que la dernière partie de l'épitre de Margot : *Non Margot je ne suis fasché* des *Satyres bast., 1615*, des *Satyres Regnier (S.), 1616*, et des *Délices satyr., 1620.*

de son voyage possédait une église réformée assez prospère. Bretonnayau se trouva bientôt en rapport avec toute la bourgeoisie de Loches qui n'avait pas encore embrassé ouvertement la cause de Calvin, mais qui ne penchait pas moins du côté des idées nouvelles. Il fréquentait Jean Barret, jurisconsulte renommé, lieutenant général à Loches et maire de cette ville, René Boullay, auteur des *Coutumes de Touraine*, Gilbert Seguin, seigneur de Saint-Lactancin, Pierre Moreau, huguenots ardents et personnages influents. Il dut à cette circonstance et à sa valeur personnelle de se former une brillante clientèle. Il avait épousé vers 1565, Jeanne Lespleigney, fille de Thibault Lespleigney, le célèbre apothicaire tourangeau, dont il eut deux enfants : Théodore, poète un instant (1) et médecin qui se convertit au catholicisme peu à près 1590, se maria vers 1593 à Anne Soret, fille de Jean Soret, docteur en médecine, et mourut après 1622 ; et Suzanne baptisée à La Haye (Touraine) le 23 février 1578 par le célèbre ministre protestant d'Alme.

René Bretonnayau écrivit en vers un long ouvrage de médecine *L'Esculape François* resté à l'état manuscrit, et qui était achevé en 1576. Il est aujourd'hui perdu, une partie seulement en a été publiée en 1586 sous le titre : *La génération de l'homme...* qui a été appréciée favorablement par tous ceux qui ont parlé du médecin de Beaulieu : Colletet, Goujet, du Verdier, La Croix du Maine, Rigoley de Juvigny. On lui attribue : *L'histoire estrange d'une femme qui a porté un enfant vingt-trois mois et qui, enfin, a été tiré par le côté, os à os. Tours, 1580*, in-8, et un ouvrage de médecine en latin (Paris, 1583, in-4°) qui n'est peut-être qu'une traduction de son livre sur *La génération*. On ignore la date de sa mort (2).

Bibliographie. — La génération de l'homme et le temple de l'âme : Avec autres œuvres Poétiques extraittes de l'Esculape de René Bretonnayau, Médecin, natif de Vernantes en Anjou. Paris, Abel l'Angelier, M.D.LXXXIII (1583). In-4 de 192 ff. (N.).

Une fraction de cet ouvrage qui a des parties remarquables a été réimprimée au XXe siècle sous le titre : *Le Parnasse médical français. La Génération de l'homme. Poëme du XVIe siècle par René Bretonnayau, médecin, natif de Vernantes en Anjou. Préface et notes du Dr Maxime. Avec fac-simile de l'Edition Princeps. Paris, Rousset, s. d. (1901)*. In-8 de 20 p. chiff. (N).

Pour ses autres ouvrages de médecine, voir la notice ci-dessus.

LABYR. RÉCR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Sur les beautez de la femme. Sonnet (pp. 3 et 75) (3).	*Celle qui veut paroir des belles la plus belle* (*n. s.*).

(1) Voici l'œuvre poétique de Théodore Bretonnayau, écolier : *Complainte funèbre sur le trespas de Jean Edouard Du Monin, poète et philosophe, composée par T. Bretonnayau. T. (tourangeau) Escolier. A Paris, chez Estienne Prevosteau, au cloz Bruneau, prez le puig Certain, M.D.LXXXVI (1586)*. in-8 de 8 pages chiff. Le premier sonnet de cette plaquette est signé Theodore Bretonnayau. La mort de Du Monin eut un grand retentissement dans les écoles, plusieurs pièces furent publiées à cette occasion par ses disciples.

(2) Toute cette notice est prise textuellement dans : *Les ancêtres de Bretonneau par Louis Dubreuil Chambardel, 1900*. In-8.

(3) Bretonnayau donne ce sonnet comme traduit du latin, mais le latin lui-même, publié comme inédit par Nevizan dans la *Sylva Nuptialis*, était présenté par lui à titre de traduction ou imitation d'une pièce en prose : *La Louange ou beaulté des Dames*. Et de cette pièce on possède plusieurs variantes françaises dans les Ms B. N. f. fr. ; 1104 et 2375 (XVe siècle). Voilà encore le XVe siècle à l'origine de la poésie contre laquelle fulminait le Père Garassus (P. Louys).

A consulter : Goujet : Bibliothèque franç. T. XIII. — Viollet-le-Duc : Bibliothèque poétique. — Dr A. Chereau : Parnasse médical français. — Louis Dubreuil Chambardel : Les ancêtres de Bretonneau. Tours, 1900. — Ballu (Camille) : René Bretonnayau (Revue de la Renaissance, T. VI, 1906).

BRISSART (Claude).

L'amitié d'un poète est un bienfait des Dieux. Grâce à François Berthrand d'Orléans nous savons que Claude Brissart fut son initiateur et son maître en l'art d'aimer :

Brissard, parcelle ains le tout de mon âme,
Dy moy comment l'on courtise une dame
Fine et rusée. Amy descouvre moy
Comment l'on peut rendre plus doux l'esmoy
Qui vient d'aymer, et comment loing d'envie
En tout plaisir l'on peut passer sa vie...
J'ai beau chanter, faire de l'amoureux,
Me desguiser, m'appeller malheureux
Pasteur des bois, et forceant ma nature
Conter par tout la douleur que j'endure.
J'ai beau prier, sangloter, souspirer,
Estre constant, puis me désespérer,
Hurler de rage, et maudissant l'envye
Estre ennuyeux des soleilz de ma vie...
Ny mon malheur, mes cris, ny mes sanglotz,
Ny les souspirs qui dessèchent més os,
Le désespoir, la fureur et la rage
N'ont sçeu jamais amollir son courage...
Bientost, Brissard, mais las trop tost ma vie
Pour bien aymer d'Amour sera ravye
Sans ton secours : ne sois pas endormy :
» A l'incertain on recognoist l'amy,
Et quel il est : Sois moi donc secourable :
» C'est charité, d'ayder un misérable (1).

Brissart est-il resté sourd à un appel aussi pressant, usa-t-il de sa dialectique d'avocat pour attendrir le cœur de la fière beauté orléanaise qui se montrait si rebelle aux doléances du pauvre Berthrand? nous l'espérons sans oser l'affirmer. En tout cas, Brissart doit à Berthrand de figurer avec honneur dans la série des poètes libres et satiriques des premières années du XVIIe siècle, il le doit aussi au sévère conseiller au Présidial d'Orléans, Henri Fornier, qui a recueilli une de ses poésies dans le *Labyrinthe*

---

(1) *Les premières idées d'amour de François Berthrand d'Orléans. A madame d'Entragues. Orléans, Fabian Hotot, 1599.* Ce volume contient encore une *Elégie contre une vieille* dédiée à Claude Brissard : *Brissard je te viens dire une chose nouvelle.*

d'amour dévoilant ainsi qui se cachait sous les initiales C. B. dans la *Muse folastre*. Sous l'égide d'un jeune rimeur et d'un austère magistrat Claude Brissart semblerait ne pas avoir à redouter le jugement de la postérité, on devrait pouvoir aborder la lecture de ses vers sans trop craindre de licences autres que celles permises à un homme de bonne compagnie et cependant le *Jeu de quilles*, certaine *villanelle* etc., etc., n'ont rien à envier comme grivoiserie aux *folastries* de Ronsard, de Gilles Durant de la Bergerie, d'Estienne Durand, etc., etc.. Décidément si les poètes orléanais de 1595 à 1610 : Berthrand, Brissart, Raoul Fornier, Henri Fornier (à l'exception de Paul de l'Ecluse) ont été les victimes de la sévérité des dames d'Orléans (1), nous devons plaider ici, en leur nom, les circonstances atténuantes !

Un ami maladroit a trouvé l'anagramme de François Berthrand : *Ronsart bien franc* en changeant le *d* en *n* et en supprimant l'*h*.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 9 pièces de C. Brissart :

MUSE FOL., II LIV., 1603.	Vilanelle (p. 61).	*Au fond d'un taillis escarté (sig. C. B.).*
Id.	Sonnet (p. 26).	*Belle vous avez tort de m'avoir refusé (sig. C. B.).*
Id.	La chasse des bassets, au sieur de Bolivars (p. 46).	*C'est assez, compagnons, au cerf donné la chasse (sig. C. B.).*
Id.	Le jeu de quilles (p. 5).	*Entre les jeux plus beaux les quilles ont leur place (sig. C. B.).*
LABYR. AMOUR., II LIV., 1610.	Le prodigue repenty (p. 1).	*Je suis comme un rocher par l'orage battu.*
MUSE FOL., II LIV., 1603.	La Dame à un amy (p. 90).	*La dame qui a un amy (sig. C. B.).*
MUSES INCOG., 1604.	Quatr. à l'Autheur des M. incog. (p. 4).	*Si ce que tu escris en te jouant, excelle (sig. C. B.).*
MUSE FOL., II LIV., 1603.	Stances sur le jeu de billard (p. 30) (2).	*Si vous eustes jamais à jouer quelque envie (sig. C. B.).*
Id.	La louange des cornes (p. 7).	*Sus, sus, mignardes avettes.*

CACHINON

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce personnage qui était vraisemblablement un tourangeau, ami de Guy de Tours.

MUSES INCOG., 1604.	Quatrain (p. 58) (3).	*Pleust à Dieu que sur le Chinon.*

C. D. M.

Ce C. D. M. ne doit pas être Claude de Morenne, évêque de Seez, mais qui est-il ? Nous l'ignorons.

(1) Voir le sonnet de Berthrand sur les dames d'Orléans que nous reproduisons à la notice de Raoul Fornier.
(2) Cette pièce est signée Bouteroué dans le *Cabinet satyrique, 1618*, mais les initiales C. B. ne s'appliquent pas à ce poète dont le prénom était Alexandre.
(3) Ce quatrain a été composé contre l'auteur d'un autre quatrain attaquant le poème des vers à soye de Beroalde de Verville. Il est suivi de deux quatrains anonymes sur le même sujet.

La plaquette Ostende, M.DCIIII (1604), in-8 (Titre et 30 p. chiff.) (Ars., fonds Luzarche, 5318) renferme une pièce sig. C. D. M. : *Un champ plein de chefs, que l'Univers regarde.*

MUSE FOL., I LIV., 1603. CABINET SATYR., 1618.	Les eschets. Sonnet (ff. 35) (1).	*Ça jouons aux eschets et me donnez la dame* (*n. s.*).

CHANTELOUVE (François de).

François Grossombre de Chantelouve, gentilhomme bordelais, fut chevalier de Malte, on ne sait rien de sa vie.

Bibliographie. — I. La tragédie de feu Gaspard de Colligny jadis admiral de France, contenant ce qui advint à Paris le 24 d'Aoust 1572, avec le nom des personnages (suivent les noms). Par F. Françoys de Chantelouve, Gentil-homme Bourdelois, et Chevalier de l'ordre de sainct Jean de Hierusalem, 1575. In-8 de 23 ff. n. chiff. (N) (Approb. du 25 octobre 1574).

Id. id. Paris, Gandoin, 1744. In-8.

Cette pièce a été réimprimée en fac-simile au XIX[e] siècle (1842).

II. Tragédie de Pharaon et autres œuvres poétiques contenant Hymnes, divers Sonnets et chansons, par François de Chantelouve, Gentilhomme bourdelois, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Dédié à treshaut, tresmagnanime et Catholique Prince Charles de Lorraine, duc de Mene, Marquis de Villars, Vicomte de Castillon. Paris, Nicolas Bonfons, 1577. In-8 de 68 ff. n. chiff. (N).

E. d. : A Charles de Lorraine, sig. F. F. de Chantelouve, autre ép. à François de Chantelouve... de G. Vigerius, mineur du couvent de Libourne, datée de Paris le 30 septembre 1576. — Poés. lim. : François de Balavoine, escuyer.

Id. id. id. s. d. In-8 de 68 ff. n. chiff. (N).

Id. A Lyon par Benoist Rigaud, 1582. In-16 de 4 ff. et 136 p.

Id. id. 1583. In-16.

La pièce suivante se lit dans les poésies diverses qui suivent la *Tragédie de Pharaon... 1577.*

LABYR. RECR., III LIV., 1602.	Chanson (p. 45).	*Mon doux astre jumelet* (*n. s.*).

CHAULVET

Chaulvet ou Chauvet est probablement le même que N. Chauvet, blaisois, dont on lit un sonnet en tête de l'ouvrage de Beroalde de Verville : *Le Voyage des Princes fortunez, 1610.*

CABINET SATYR., 1618.	Le gage touché (2).	*Une troupe de demoiselles sig. Motin.*

(1) Ce sonnet avait paru (avec cinq autres sig. C. D. M.) dans le *Recueil des Bonfons de 1598*, il n'a pas été reproduit dans l'édition du *Cabinet satyr., 1619* (voir *Bibliog. des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle*).

(2) Cette pièce avait été publiée avec trois sonnets sig. Chaulvet dans le *Recueil des Bonfons, 1598*; elle est signée par erreur Motin dans le *Cabinet satyr., 1618* (voir *Bibliogr. des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle*).

CHOUAYNE (François).

François Chouayne, sieur de Chambellay, né vers 1550, mort le 19 mai 1616, était conseiller du roi, président au bailliage et siège présidial de Chartres. On n'a pas de détails sur sa vie. C'était un ami de Ant. Mathieu de Laval et de Desportes ; il avait envoyé au premier un sonnet : *Si de ces deux amans dépeignant les amours* pour *Isabelle, Imitation de l'Arioste... Paris, Lucas Breyer, 1576*, et au second, également un sonnet : *Place, place à ces vers, ces courriers de la gloire* (1), pour l'édition de ses *Premières œuvres, 1585.*

La mort de François Chouayne a été célébrée dans la plaquette suivante :

Tombeau de feu monsieur M. François Chouayne, escuyer, sieur de Chamblay, conseiller du Roy, Maistre des requestes ordinaire de la Royne sa Mère, Président et Lieutenant Général au Bailliage et siège Présidial de Chartres, et auparavant Conseiller de sa Majesté en son grand Conseil et en son Echiquier d'Alençon. A Chartres, par Claude Cottereau, Imprimeur du Roy et de ladicte Ville, M.DC.XVI (1616). In-4 de 57 p. chiff. (N).

Poésies franç. : C. Cottereau ; Ant. Musart, cons. ; Claude de Marchais. adv. ; C. Daussy, sieur de Moigny, adv. ; I. B. S. C. ; L. Lance ; P. Sablon ; J. Huillery ; F. F. Pr ; Le Febvre d'Illiers ; P. Hazon ; de Chevillon ; latines : C. de Marchais, adv. ; R. Le Gros ; C. G. ; M. G. ; A. de Chatornu ; M. Joyeux ; J. Robert, J. C. C. R. ; D. de Viole (2 p.) ; Denis Tardif ; P. Martin carn. ; I. G. P.

Le sieur de Chambellay n'a pas eu de chance. Une petite plaquette qu'il avait publiée en 1611 sous le titre : *L'Adieu d'Amynthe et de Clorice. Par François Chouayne, sieur de Chambellay, conseiller du roy, président au bailliage et siège présidial de Chartres. Jouxte la copie imprimée à Chartres, Claude Cottereau, 1610, in-8 de 8 p. chiff.* (N), comprend seulement deux poésies : L'Adieu d'Amynthe... : *Sous les vers arbrisseaux au long d'un beau rivage* et un sonnet : *Au bord d'un clair ruisseau sous le frais d'un ombrage.* La première a été reproduite sans signature dans le *Temple d'Apollon, 1611*, mais figure ensuite sous le nom de Des Yveteaux, dans le *Second livre des délices de la poésie françoise, 1620 ;* la seconde non signée aussi dans le *Temple d'Apollon* a été insérée dans l'édition des *Poésies de Des Yveteaux* par M. Prosper Blanchemain !

Pour les pièces de François Chouayne publiées avant et après 1600, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle* et celle du *XVIIe siècle.*

SEC. LIVRE DELICES, 1620.	L'Adieu d'Aminte et de Cloris. Stances.	*Sous les vers arbrisseaux au long d'un beau rivage (sig. Des Yveteaux).*

CHRESTIEN (Florent).

Il nous est toujours pénible de voir figurer dans ce Panthéon des libertins du XVIIe siècle les grands noms de la Réforme, il est vrai que l'on peut objecter qu'ils ne sont ici que par un vieux reste d'atavisme papiste qui les a incités à une gauloiserie que leur

---

(1) Ce sonnet se lit également dans le *Cabinet des Muses, 1619* (*Bibliogr. des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle*).

vie tout entière semble démentir. L'explication la plus raisonnable, et vraisemblablement la plus exacte, est tout simplement que la bête chez eux a quelquefois triomphé de l'ange, c'est là une constatation à mettre au compte de l'infirmité humaine. Après Théodore de Bèze, Florent Chrestien, et ce n'est que le commencement d'une série qui se poursuivra avec les d'Aubigné, les Fornier, etc., etc.

Florent Chrestien naquit à Orléans le 26 janvier 1541 de Guillaume Chrestien, médecin de François Ier, et de Marie Bourdonnoys. Cet émule des Estienne et des Casaubon aimait à s'appeler lui-même, comme l'historien de Thou l'a remarqué, non pas seulement Florent mais Quintus-Septimius-Florens Christianus. C'était, dit *la France protestante*, une savante addition à son acte de baptême, fondée sur ce qu'il était le cinquième enfant de sa mère et venu au monde à sept mois. Le jeune Florent Chrestien alla étudier aux académies de Genève et de Lausanne. Il eut pour maître de grec Henry Estienne. Sa réputation d'érudit le fit choisir comme précepteur du prince de Béarn, le futur Henri IV. Avouons qu'il ne réussit pas à inspirer à son élève une grande sévérité de mœurs ou que celui-ci ne tint guère compte des conseils de son Mentor. Et puis le terrain était peu favorable, les Bourbons n'ont jamais eu la mentalité anglo-saxonne qui caractérise celle des protestants de France d'hier et d'aujourd'hui; le jour où Henri IV s'est converti, il est rentré tout naturellement dans le rang, il a été de son pays et de sa race, il a repris la tradition française. Chrestien épousa le 24 août 1565 à Orléans, Anne Dubois, fille de Jehan Dubois, contrôleur des deniers communaux de la ville d'Orléans, et d'Anne Houderon, dont il eut plusieurs enfants (1). Sa vie est presque ignorée. En 1569 et 1570 il suivit le roi de Navarre comme le prouve l'adresse de deux lettres à lui écrites par Salmon, précepteur de Catherine, sœur d'Henri. De Thou rapporte qu'après avoir donné des preuves de son courage à Orléans, il s'était retiré à Vendôme lorsqu'il fut fait prisonnier par les ligueurs qui s'emparèrent de la ville. Henri de Navarre paya sa rançon 1000 écus, a-t-on dit. Plus tard il lui confia, malgré qu'il l'aimait peu, la garde de la bibliothèque de son château de Vendôme. Florent Chrestien passa le restant de ses jours dans cette agréable retraite, non sans un peu de misanthropie, bien excusable d'ailleurs par les malheurs du temps et surtout par la maladie de la pierre dont il était atteint. Le 15 mai 1593, un peu plus de trois ans avant sa mort qui arriva le 23 octobre 1596, il écrivait à Scaliger pour le féliciter de vivre à l'étranger « se déclarant prêt à quitter ce misérable pays de France ».

Florent Chrestien a-t-il abjuré avant de mourir ? Il a emporté ce secret dans la tombe. Le jésuite Fronton l'affirme dans une lettre à Juste Lipse (2), et Colomiès d'après Fronton. La Monnoye, sans plus de preuves, et les frères Haag ont soutenu l'opinion contraire. Il y a eu au XVIe siècle tant de conversions spontanées, forcées ou le plus souvent intéressées, qu'une de plus ou de moins n'a pas grande importance.

---

(1) Le fils aîné Claude né en 1567, avocat au Parlement de Paris, fut presque aussi savant que son père.

(2) Lettre du 18 juin 1694 à Juste Lipse, Fronton ajoute qu'il avait appris cette particularité de Jean Saint André, chanoine de l'Eglise de Paris. Cette lettre se trouve p. 647 du T. I des *Epistola Virorum Eruditorum*, Leyde 1725, 5 vol. in-4.

De Thou — qui n'était pas de la Religion — a fait son éloge : « Il avait, dit-il, l'âme si noble et si élevée qu'il était incapable de rien écrire par une servile complaisance et contre son propre sentiment, comme le font plusieurs dont la plume semble être vénale ». Il lui reproche seulement d'avoir été un peu enclin à la satire, mais, ajoute-t-il, en telle sorte qu'il ne disait rien qui put affliger ni choquer ceux à qui il s'en prenait et que ses railleries servaient comme d'aiguillon pour réveiller l'amitié qu'ils avaient pour lui lorsqu'elle semblait éteinte. »

Nous croyons De Thou sur parole, quoique Florent Chrestien n'ait pas ménagé Ronsard qui d'ailleurs ne ménageait pas les protestants (1). Le ton de la polémique au XVI[e] siècle était assez vif même quand d'austères huguenots, ministres de l'Evangile, prenaient la peine de donner les étrivières. Ils voulaient mal de mort, avec juste raison, au chantre vandômois. Au verso du titre d'une petite plaquette : *Response aux Calomnies contenues au Discours et Suyte du Discours sur les Misères de ce temps de.... Pierre Ronsard*, 1563 (2), réponse qui consiste en deux pièces de A. Zamariel (Antoine de Chandieu) et de B. de Mont-Dieu, on lit :

I. D. N à Messire Ronsard...

Des divers effects des trois choses qui sont en Ronsard.

Ta Poësie, Ronsard, ta vérolle, et ta Messe,
Par raige, surdité, et par des Bénéfices,
Font (rymant, paillardant, et faisant sacrifices)
Ton cœur fol, ton corps vain, et ta Muse Prebstresse.

Après une pareille entrée en matière, les vers d'Antoine de Chandieu et de Mont-Dieu semblent tout parfumés d'encens.

Bibliographie. — Œuvres *françaises* de Florent Chrestien :

I. Seconde response (en vers) de F. de La Baronie à Messire Pierre de Ronsard Prestre, Gentilhomme Vandomois, Evesque futur. Plus le Temple de Ronsard où la Legende de sa vie est briefvement descrite (petite vignette sur bois) M.D.LXIII (1563). Petit in-4 de 36 ff. n. chiff. (N).

Au verso du titre : I. de Vignan. Au Lecteur S. — Cette pièce est une rép. aux *Disc. des Misères de ce temps* de Ronsard, elle est bien de Florent Chrestien et non de Jacques Grévin à qui on l'a également attribuée. L'expl. de la Bibl. Nat. (1564) porte au titre d'une écriture de l'époque : *Florent Chrestien, seigneur de la Baronnie, qui appartient encore aujourd'hui à M. Chrestien, son filz, comme il m'a conté.*

Autre édition : Id. id. Imprimé nouvellement, 1564. In-8 de 28 ff. n. chiff. dont 1 bl. (N).

II. Apologie (en prose), ou Deffense d'un homme chrestien pour opposer silence aus sottes reprehensions de M. Pierre Ronsard, soy disant non seulement Poëte, mais aussi maistre des Poëtastres. Par laquelle l'Aucteur respond à une Epistre secrètement mise au devant du Recueil de ses nouvelles Poësies, (vignette sur bois) M.D.LXIIII (1564). Petit in-4 de 16 ff. n. chiff. dont 1 bl. (N).

---

(1) Florent Chrestien et Ronsard se réconcilièrent oubliant les injures qu'ils s'étaient prodiguées.
(2) 1563. Petit in-8 de 28 ff. n. chiff.

III. Deux hymnes genethliaques faicts sur la naissance de Monseigneur le Conte de Soissons, fils de treshault et puissant Prince Loys de Bourbon Prince de Condé, et de tresthaulte et illustre Princesse Françoise d'Orléans. Le premier, par Messire Anthoine de Caracciolo, Prince de Melphe ; le second, par Florent Chrestien. M.D.LXVII (1567). In-8 de 12 ff. n. chiff. (N).

Au verso du titre : Sonnet à Mgr le Conte de Soissons sig. Jacques Grevin.

IV. Le jugement de Paris. Dialogue (en vers) joué à Anguien le François, nommé par cy devant Nogent le Rotrou, à la naissance de Monseigneur le Conte de Soissons, fils de treshaut et excellent Prince Loys de Bourbon, Duc dudict Anguien, Prince de Condé, Pair de France, etc. Et de treshaute et excellente Princesse, Françoise d'Orléans, Duchesse et Princesse desdicts lieux, etc. Plus, Un Cartel, avec quelques Stanzes et Sonets faicts pour les tournois à Valery. Le tout dedié à mondict Seigneur le Prince de Condé, par N. de RH. T., M.D.LXVII (1567). In-8 de 16 ff. n. chiff. (N).

E. d. : A Mgr le Prince de Condé sig. N. D. RH., datée de Paris 3 juin 1567.

V. Le cordelier, ou le sainct François de Georges Buchanan, Prince des Poëtes de ce temps. Fait en (vers) François par Fl. Ch. Plus la Palinodie, qui est la louange des Cordeliers, et de sainct François. A Genève, par Jean de l'Estang. M.D.LXVII (1567). In-4 de 78 p. chiff. et 1 ff.

P. 69 et suiv. : Trois sonnets du pape Alexandre, etc. Sur le dernier ff. n. chiff. se lit le :

Huictain de S. B. Aus frères Razez.

Le Jars qui est la plus paillarde beste
Pour l'eschauffer on luy pelle la teste,
Alors couvrir toutes oyes il peut :
Ainsi pour vray l'occasion qui meut
Moynes, Cagots, a porter teste raize
Est pour couvrir toute femme à leur aise.
Voylà pourquoy esbahir ne se faut
Si ces Razez ont le cul si très chaut.

VI. Jephté, on le veu. Tragédie tirée du Latin de George Buchanan, prince des poëtes de nostre siècle. Par Florent Chrestian (sic). A Orléans, De l'Imprimerie de Loys Rabier, M.D.LXVII (1567). In-4 de 40 ff. n. chiff. (N).

Sonnet au card. de Chastillon. — Au ff. 38 : *Le premier chapitre des lamentations de Jérémie, stanses.*

Jephté, tragédie traduicte du latin de George Buchanan Escossois. Par Fl. Ch. Paris. De l'Imprimerie de Robert Estienne. M.D.LXXIII (1573). In-8 de 32 ff. chiff. (N). La trag. seule.

Id. Genève, par Pierre de Saint-André, 1581. In-8.

Id. Paris, Mamert Patisson, 1587, in-12, avec trois tragédies de Des Masures.

Id. id. 1595. In-12.

VII. Les quatre livres de la Venerie d'Oppian. Poëte grec d'Anazarbe (en vers). Par Florent Chrestien. Paris. De l'Imprimerie de Robert Estienne. Par Mamert Patisson, M.D.LXXV (1575). In-4 de 6 ff., 39 ff. chiff. et 1 ff. (N). Priv. du 21 juin 1575.

E. d. : A Henry roy de Navarre sig. Florent Chrestien, datée de Vendosme, 23 may 1575.— Poés. lim. lat : Jean Dorat ; I. de Lavardin.

VIII. Panegyrique de Latinus Pacatus Drepanius. Prononcé à Rome devant l'Empereur

Théodose. Mis en François (en prose) par Florent Chrestien. Paris, Pierre Chevalier, 1609. In-8 de 8 ff., 135 p. chiff. et 2 ff. (N). Priv. du 7 septembre 1609.

E. d. : A M. de Souvré sig. Florent Chrestien datée du 28 août 1578. — Le privilège du 7 novembre 1609 est donné à Pierre Chevalier pour le *Panégyrique...* mis en françois par nostre ami et féal Conseiller, et *jadis nostre précepteur* Florent Chrestien.

On lit une élégie de Florent Chrestien en tête de :

La Célestine fidellement repurgée... par Jacq. de Lavardin, sieur du Plessis-Bourrot, tragicomédie jadis espagnole, composée en reprehension des fols amoureux, et aussi pour découvrir les tromperies des macquerelles, et l'infidélité des méchants serviteurs. Paris, Gilles Robinot, 1578. in-16.

On attribue à Florent Chrestien :

La *Harangue de Monsieur le Cardinal de Pelvé* dans la *Satyre menippée de la vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Etats de Paris. Paris, 1593*, in-8. La 1re éd. est de *Tours, Jamet Mettayer, 1593.*

Suivant La Croix du Maine, Florent Chrestien aurait écrit :

Un poëme tant en vers latins que françois intitulé *le Rossignol*, et des *Mémoires des troubles de France* qui est une histoire de nostre temps, mais il ajoute « je ne sais s'il les a fait imprimer. »

Pour les autres ouvrages de Florent Chrestien publiés en latin, grec, etc., imprimés ou manuscrits, nous renvoyons à la *France protestante*, deuxième éd. revue par Bordier, T. IV, 1884.

Si *La France protestante* indique les manuscrits renfermant des poésies françaises et latines de Florent Chrestien, elle a oublié le Ms. 837 de la *Collection Dupuy* (N) et surtout le Ms. 843 de la même collection qui nous a conservé les poésies suivantes dont une pourrait figurer en bonne place dans le *Parnasse satyrique* :

ff. 11. Elégie à Salomon de Certon sur la version de Palingène : *Certon, quelque sujet que ton humeur embrasse.*

— 61. Sonnet sur Plutarque : *Citoien escouté, autheur incomparable.*

— 97. Sur les trois Henrys (quatr.) : *En France y a trois grands Henrys* (voir Appendice : Ms. 884).

— 131. Epithalame de Marsault et de Marie Gueux de l'Aostière : *Le gros Marsault se marie* (cette pièce est digne du *Parnasse satyrique*).

— 132. L'amour laboureur, sonnet : *Les peintres (Balbani), ont portraict sans raison.*

— 155. Au Roy Charles IX sur sa devise : Justice et Piété : *Sire, on voit bien en vous, sans voir vostre devise.*

— 162. Sonnet sur les amours de Henri IV : *Le Roy fait bien d'aymer les belles.*

— 167. Sonnets contre un quidam qui blasme le mariage : I. *Je veux partir tout au rebours de toy* ; II. *Si pour mieux plaire à Dieu et par pudicité.*

— 168. Sonnet à Ronsard avec un commentaire : *Bien que jamais je n'ay beu dedans l'eau.*

— 170. Stances : *O beau présent des Cieux* (15 st. de 4 vers).

— 192. Sur le tombeau de Philippe d'Austriche, roy d'Espagne, sonnets : I. *Philippe gist icy réduit sous une pierre* ; II. *Or la Parque se monstre aux françois fort humaine.*

— 199. Stances au Roy (Henry IV) en octobre 1594 : *Sire cette douceur, cette clémence insigne* (voir Appendice : Ms. 884).

— 202. Epigrammes : I. De Monchal : *Si tes escrains sont pleins...* ; II. Huitain : *Le peuple et les plus grands trouvent mes chansons bonnes* ; III. A un docteur en médecine. Quatr. : *J'estois fort faible alors quand tu vins tout gelé...* ; IV. Sixain : *Quand tu as beu toute la nuit* ; V. Quatr. : *Me refusant tout en ta vie* ; VI. Id. : *Hérard en ne nous monstrant rien* ; VII. Id. : *Ton grand parrain portant de longues brayes* ; VIII. A un soupçonné de sodomie. Quatr. : *Antoine, je ne sçai pourquoy* ; IX. Huitain : *Pour appaiser ceste toux véhémente* ; X. Id. : *Assez content de médiocrité...* ; XI, un huitain dont nous n'avons pu déchiffrer le premier vers.

CABINET SATYR., 1618. D'une courtisane.. (1). *J'avois encor quelque ombre de jeunesse*(*n.s.*).

A consulter : La Croix du Maine et Du Verdier : Bibl. françaises. — Nicéron : Mémoires, T. XXXIV. — Thou (de) : Mémoires. — Goujet (abbé) : Bibl. française, T. VII et XII. — Haag (les frères) : La France protestante (2e éd. revue par Bordier). — Mémoires-Journaux de P. de l'Estoile (éd. Gust. Brunet).

COLLETET (Guillaume).

Guillaume Colletet, né à Paris, le 12 mars 1598, est mort dans la même ville le 11 février 1659, il était l'aîné de vingt-quatre enfants. Richelieu le protégea et en fit un des premiers membres de l'Académie française.

Dans sa jeunesse il se mêla au groupe des libertins, on le compte au nombre de ceux qui contribuèrent à l'édition du *Parnasse satyrique* et de la *Quintessence satyrique de 1622.* Mis en cause avec Théophile, Frenicle et Berthelot à la requête du Procureur général Molé par l'arrêt du Parlement de Paris du 11 juillet 1623, il fut condamné par contumace à être banni pour neuf ans. Il ne semble pas avoir appelé de cette sentence, il se retira dans le village de Saint-Denis près Paris d'où il dédia le 15 février 1624 à Nicolas Chevalier, premier président de la Cour des Aides, son poème *Scevole ou chant pastoral sur le trespas de M. de Sainte Marthe, Paris, Henri Sara.* Voici un passage de l'épître dédicatoire qui montre son état d'esprit à cette époque :

« S'il n'est pas si doctement élabouré, et si les traicts n'en sont pas si curieusement recherchez que je l'eusse bien désiré pour vostre contentement et pour ma gloire, accusez-en je vous supplie la disgrâce qui m'est inopinément survenuë, laquelle a tellement abaissé le vol de mes conceptions, et attiédy les mouvemens de mon esprit que je ne doute point que je n'aye en beaucoup d'endroits rampé contre terre, me trouvant aussi étonné que celui qui a été frappé du foudre de Jupiter. Une âme plus forte et plus philosophique n'en pouvant pas éviter l'atteinte, l'eut supportée avec un extrême desplaisir, et je croy que sa constance en eust été merveilleusement esbranlée : A plus forte raison la mienne que l'on a toujours recogneuë si tendre et si sensible, principalement aux pointes qui touchent la réputation, n'en a peu souffrir la douleur sans s'esmouvoir et sans se plaindre, ny se plaindre sans en donner cognoissance à tout le monde et faire en sorte par ses tristes accens que les moins pitoyables compatissent à sa misère. Ce n'est pas la considération de ce que l'on m'objecte faussement qui me suggère ces justes plaintes ; Dieu qui pénètre dans le plus secret de nos cœurs, et à qui toutes nos actions sont présentes, m'est tesmoin qu'elles ne procèdent que du seul impatient desir que j'ay que la vérité soit cogneuë à la confusion de ceux qui n'ayant point manqué de faux artifices pour m'accuser manqueront tousjours de véritables preuves pour me convaincre, et qui ne se pourront jamais vanter de m'avoir peu rendre malheureux, et coupable tout ensemble. Mais où m'emporte ce discours ? Depuis le temps que je souffre ces dures traverses, ne devrois-je pas avoir accoustumé mon âme à la patience, et obligé

---

(1) *Regrets d'une jeune courtisane grecque sur l'impuissance d'un vieil courtisan françois.* — Cette pièce est sig. Fl. Chr. A. (aurelianensis) dans le Ms. 1662 de la Bibl. Nat. Elle a pour titre dans les *Cinq cents Colbert*, vol. 488, ff. 336 : *Regrets d'une courtisane grecque sur l'impuissance d'un vieil courtisan françois, couchée près de lui à Constantinople.* — Voir, à l'*Appendice*, sur cette pièce une curieuse note de M. P. Louÿs.

ma bouche au silence. Puis qu'aussi bien le renouvellement que j'en fais aigrit d'autant plus mes ennemis, et leur donne un nouveau sujet de renouveller contre moy les premiers excez de leur rage. Pardonnez, Monseigneur, si voulant respandre des pleurs sur le cercueil du grand Scevole, un juste ressentiment m'arrache malgré moy des plaintes contre ceux qui employent les plus puissans traicts de la calomnie, pour perdre et ensevelir du tout, s'il leur estoit possible, mon honneur et ma réputation... »

Grâce peut-être à la protection de Nicolas Chevalier et à celle d'autres membres du Parlement, Colletet ne tarda pas à rentrer à Paris, où il se contenta de se faire oublier. D'ailleurs il n'avait rien négligé pour disposer l'opinion en sa faveur : Dans le *Recueil de toutes les pièces de Théophile commençans à l'Arrest de la Cour, et généralement tout ce qui s'est fait pour et contre luy depuis sa prison jusques à présent... M.DC.XXIIII*, on lisait à la suite du texte de l'arrêt du 11 juillet 1623 la note suivante :

« L'opinion de beaucoup de personnes est que quelques libraires désireux de gaigner, voyant que les vers les plus Satyriques estoient ceux qui se vendoient le mieux, compilèrent eux-mêmes les plus vilains, mettans les uns sous le nom de Théophile, les autres de Barthelot, ou de Colletet et selon qu'ils les voyoient avoir de la vogue. Pour le sieur Colletet je sçay bien qu'on lui a joüé cette trousse. Aussi m'estonnay-je fort si sa plume a laissé couler les saletez qu'on dit qu'il a escrites, veu qu'il est cogneu de tout plein d'honnestes gens qui tiennent à faveur l'honneur de sa fréquentation. Et véritablement je puis dire sans flatterie que je l'ay veu mille fois à l'Eglise faire les actions d'un vray Chrestien, et quoy que je l'aye fréquenté en des lieux où il pouvoit librement parler : si est-ce que je ne luy ay jamais ouy dire une parole lascive, ou de laquelle on peut tirer scandale. Protestant qu'il n'y a rien qui me pousse d'escrire cecy que la vérité mesme qui me force de rendre tesmoignage de la piété et de la modestie que j'ay toujours recogneue en luy, comme je l'ay assez de fois certifié à quantité de personnes d'honneur ».

Ce petit plaidoyer trahit son auteur ou du moins celui qui l'a inspiré.

On remarquera qu'ici il s'innocente en compagnie de Théophile et de Berthelot. Plus tard G. Colletet s'est montré moins généreux envers ses compagnons de débauche, il les a délibérément reniés dans l'*Avis au Lecteur* de ses *Divertissemens* (Paris, Robert Estienne), 1631, sans les nommer, il est vrai :

« ... De ce grand nombre de poètes qu'on void en France, je n'en cognois que trois ou quatre qui ayent droict de prétendre à la gloire des Lauriers. Je les nommerois icy, n'estoit la crainte que j'ay d'attirer l'envie des autres dessus eux, et leur haine dessus moy. Je voy quantité de Poësies louées, mais j'en voy bien peu de loüables. Le peuple est un fort mauvais Juge ; et si tost que je luy vois approuver quelque chose, j'en appelle devant les Sages, qui sont ordinairement d'un contraire advis. S'il juge bien, c'est par hazard et non point par raison, puis qu'en effect il est depourveu de ceste partie, qui est celle des honnestes gens. Je n'estime pas un homme plus habile, pour voir son nom en la bouche de tout le monde, jusques aux Chantres de la Samaritaine. Ce qu'ils appellent gloire, je l'appelle infamie. Au reste, s'ils méritent quelque récompense, pour ne point profaner les sacrez Lauriers, il les font couronner d'un bouchon de Cabaret, puisque les ouvrages y ont esté conceus, et qu'ils n'ont pour tout livre qu'une bouteille, et pour estude qu'un lict et qu'une table. Je suis bien d'une humeur contraire à la leur, ils affichent leurs actions par tous les carrefours, et l'air des places publiques ne retentit que du bruit de leur desbauche. Pour moy si j'estois entaché de tous ces deffauts, au lieu d'en faire trophée, je les voudrois cacher

comme des parties du corps que la bien-séance nous oblige à couvrir. Le public y a de l'interest, les Muses en sont scandalisées et les honnestes gens offencez. Et c'est de là principalement, d'où provient que ceux qui estoient autresfois les plus estimez, sont en ce moment les moins considérables. On mesure tous les autres, à l'aulne de ceux-cy. Et vous n'avez pas si tost dict que c'est un Poëte, qu'il semble que ce soit une conclusion certaine et infaillible que c'est un desbauché, et un Esprit libertin. Chose estrange de la corruption de ce siècle, à comparaison de la pureté des siècles passez ! »

En réalité ce brave homme était inoffensif, la peur des dangers qu'il avait courus l'empêcha de donner après 1623 aucune poésie aux *Recueils* de Toussaint du Bray, ce dut être pour lui un grand sacrifice, sa Muse étant particulièrement prolifique.

A quarante-huit ans, Guil. Colletet brûla les vers amoureux qu'il avait composés dans sa jeunesse, il a eu le soin de nous le dire :

Sur quelques vers amoureux, composez par l'autheur en sa jeunesse
et brûlez par luy mesme en 1646.

SONNET.

Chers divertissemens de ma folle jeunesse
Qui n'avez pour appas que la naïfveté,
Confidens des ennuis dont je fus agité
Quand un Dieu m'embraza des yeux d'une Déesse.

Si Seguier ne chérit que la docte sagesse,
S'il traitte vos égaux avec sévérité,
Il ne doit point sçavoir que vous ayez esté,
Ny qu'un si jeune essay flatte encor' ma vieillesse.

Dans cet ardent brazier que j'allume pour vous,
Je m'immole moy-mesme en vous immolant tous ;
Mais pour sauver l'honneur il faut perdre la vie.

Vers que je dois destruire, et que je dois chérir,
Enfans de mon Amour et des yeux de Sylvie,
Vous nasquites du feu, vous y devez périr.

ce qui ne l'empêcha pas, en 1656, de livrer au public les vers brûlans de son âge mûr chantant sa Claudine (Le Hain), la troisième servante qu'il avait aimée (1).

Nous ne parlons pas ici du poète qui vaut mieux que la réputation que lui a faite Boileau. Le Législateur du Parnasse a été, à son égard, inexact et injuste. Si G. Colletet est mort pauvre il n'a jamais mendié son pain de cuisine en cuisine, il était, au contraire, aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient. Dans sa première satire, Boileau a donc commis une mauvaise action qu'on lui pardonne trop facilement.

---

(1) Marie Prunelle, sa femme légitime, morte en 1641, dont il a un fils François ; Michelle Soyer qu'il n'épouse pas, morte en 1651, dont il a une fille Charlotte ; Claudine Le Hain, avec qui il se marie en 1652, et qui lui survécut.

La **bibliographie** de G. Colletet n'a jamais été faite, celle-ci n'est qu'un essai tout à fait rudimentaire.

La première plaquette imprimée de Guillaume Colletet doit être la suivante :

Les doux ravissemens de la France, presentez au Roy et à Monseigneur le Prince. Par G. C. P. (Guillaume Colletet). Paris, Nicolas Alexandre, M.DC.XIX (1619). In-8 de 14 p. chiff. (N).

Les doux ravissemens sont en prose, à la suite un sonnet, Aux bons François : *Nostre Prince est venu reprendre la lumière*, et l'anagramme de Henry de Bourbon (4 v.). — Autre éd. : *Lyon, Yvrad, 1619, in-8.*

Les Epistres d'Ovide. Traduites en prose françoise. Par les sieurs Du Perron, Des Portes, de La Brosse, de Lingendes, Hedelin et Colletet. Paris, Toussainct du Bray, 1620. In-8 de 12 ff. et 388 ff. chiff.

E. d. : A la Royne mère du Roy, sig. de Lingendes. Il y a de cet ouvrage deux éditions antérieures, 1615 et 1618, mais sans les trad. de G. Colletet.

Id. id. Reveuës, corrigées et augmentées de nouveau. Paris, id., 1621 (N).

Desespoirs amoureux, Avec quelques lettres amoureuses, et Poësies. Par le sieur Colletet. Paris, Gervais Alliot, 1622. In-12 de 12 ff., 417 p. chiff. et 2 ff. (A).

Les poésies occupent les p. 271 à 417. — E. d. : A Cloris, sig. Guillaume Colletet. — Poés. fr. de : Claude Garnier, (2 p.) ; Faret ; L'Estoille, (2 p.) ; Fr. Ogier, (3 p.) ; Hélie Poirier, (3 p.) ; Ph. Chifflet ; La Ronce ; I. M. de La Rochemaillet ; Marcassus. — Poés. lat. de : Fed. Morel ; Jean Morel ; R. Michel de La Rochemaillet ; N. Richelet, par. ; I. Tournet.

D'apr. Ed. Fournier, les *Désespoirs amoureux* seraient une traduction de l'*Alexiade* du Père François Remond, jésuite.

Description poétique de la plante lunaire grecque dicte vulgairement le satiné, miroir de la très saincte Trinité, 1623. (Arch. du Bibl., 1858, N° 1490).

Scevole, ou chant pastoral sur le trespas de M. de Saincte-Marthe, (sig. G. Colletet). Paris, Henri Sara, 1624. In-8 de 28 p. chiff. (N).

E. d. : A Nicolas Chevalier, premier président à la Cour des Aides, sig. Colletet.

Les Adventures amoureuses d'Ismene et d'Ismenie. Histoire grecque d'Eustachius. Mise en françois par le sieur Colletet. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XXV (1625). In-8 de 8 ff. y compr. le fr. gr. et 1 ff. bl., 459 p. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A Henry de Savoye, duc de Genevois, de Nemours, etc., sig. G. Colletet.

Vers du balet des balets. Paris, de l'Imprimerie de Claude Hulpeau, M.DC.XXVI (1626). In-4 de 13 p. chiff.

Ce balet contient 3 pièces de G. Colletet, sig. G. C., les autres sont de ses amis : I. V. (Villeneuve) ; N. F. (Nicolas Frenicle) ; G. H. (Germain Habert) ; L. M. (Louis Mauduit) ; P. H. (Philippe Habert) et B. R.

A) Le Trébuchement de l'yvrongne. A Paris, 1627. In-8. Titre et 16 p. chiff. (N).

A la p. 11 : *Autres gayetez de Caresme prenant. Par le mesme Autheur.*

Ce poëme *Le Trébuchement de l'yvrongne* a été refait plusieurs fois par Colletet, il a paru séparément et dans ses poésies sous les titres suivants :

B) Le Poëte yvrongne à ses amis. Paris, Robert Estienne, 1631, in-8.

C) L'Ilustre beuveur à ses amis, dernière édition. Reveuë par l'Autheur. Paris, Antoine de Sommaville, 1640. In-4 de 16 p. chiff. (N).

A la suite du poème : *Autres gayetez de Caresme prenant.*

D) L'illustre banquet. Dernière édition. Reveuë par l'Autheur. Paris, Veuve Jean Camusat, M.DC.XLII (1642). In-4 de 10 p. pour ce poëme, à la suite divers sonnets burlesques.

E) Le Banquet des Poëtes par le sieur Colletet. Paris, Nicolas Boisset, 1646. In-8 de 15 p. (N).

Id. Leide, 1646. In-12 de 20 p. chiff. et 2 ff., éd. elzévirienne.

Chant de victoire sur la réduction de la Rochelle, en l'obéissance du Roy. Par le sieur Colletet. Paris, Mathurin Henault, 1628. In-8 de 16 p. chiff. (N).

Le *Chant de Victoire* est précédé d'un sonnet et suivi de deux autres sonnets.

La prière du bienheureux Jean de Dieu pour gaigner les pardons et les indulgences octroyées par N. S. P. le Pape, 1631 (Arch. du Bibl., 1858, N° 1490).

Les divertissemens de Colletet. Paris, Robert Estienne, 1631. In-8 de 12 ff. et 297 p. chiff. (N).

E. d. : A Charles Eusèbe, prince de Liechtenstein, etc., sig. G. Colletet. — Poés. lim. : N. Frenicle ; Du Rier. — Ce volume contient 194 pièces dont dix-sept ne se retrouvent plus dans l'édition suivante :

Id. Seconde édition reveuë et augmentée par l'Autheur. Paris, Jacques Dugast, 1633. In-8 de 16 ff. dont 1 bl., 272 p. chiff. et 8 ff.

Cette seconde édition renferme 211 pièces dont trente-quatre nouvelles, mais il y manque dix-sept pièces de la première.

Le grand ballet des effects de la nature. Présenté au Roy. Qui doit estre dansé le Lundy 27 décembre 1632, et les trois jours suivans, à deux heures précisément, au Jeu de Paume du petit Louvre, au Marest du Temple. Paris, Jean Martin, M.DC.XXXII (1632). In-8 de 30 p. et 1 ff. sig. à la fin Colletet (N).

Ballet des cinq sens de nature, seconde partie du ballet des Effects de la nature ou des sept planettes qui se dancera au Jeu de paume du Petit Louvre, aux Marests du Temple (sig. Colletet). Paris, P. Rocollet, 1633. In-8 de 16 p. chiff. (N).

Autre éd. : Ballet des cinq sens de nature. Présenté à la Reyne qui doit estre dansé le lundi 10 janvier 1633 et les trois jours suivans, à deux heures précisément, au Jeu de Paume du Petit Louvre, aux Marets du Temple. Paris, Pierre Rocollet, 1633. In-8 de 15 p. chiff. (N).

Les couches sacrées de la Vierge, poëme héroïque de Sannazar. Mis en vers françois, par Colletet. Paris, Jean Camusat, M.DC.XXXIII (1633). In-8 de 14 ff., 204 p. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A madame de Combalet, sig. G. Colletet. — Vers lat. de Nic. Bourbon.

Id. Reveu par le R. P. P. L. I. (P. Labbe). Paris, 1646. In-8 (N).

Ballet des modes. Tant des habits que des danses depuis Charles VII jusqu'à présent. S. l., M.DC.XXXIII (1633). In-4 de 15 p. (N, Yf 821).

Attribué par M. Paul d'Estrée à Guillaume Colletet (*Revue d'hist. litt. de la France, 1901*, p. 241).

Le Triomphe des Muses, à M. le cardinal de Richelieu. Paris, Jean Camusat, 1633. In-4 de 12 p. chiff. (N).

Id. Poëme françois du sieur Colletet, traduit en latin par le sieur de La Roche-maillet et en italien par le sieur Comola. Paris, veuve Jean Camusat, 1640. In-4 de 8 p. (N).

Les lauriers du Roy, présentez à Sa Majesté le premier jour de May mil six cens trente-trois. Par le sieur Colletet. Paris, Jean Martin, 1633. In-8 de 8 p.

A la suite : *Le Triomphe de la Paix faite avec les Anglois et sur la réduction des rebelles du Languedoc après la prise de La Rochelle, l'an 1629, suivi de divers sonnets et d'une élégie à M. Hartmann, Prince de Liechtenstein, et de Nichesbourg, sur ses voyages.*

La doctrine chrestienne de Saint Augustin. Divisée en quatre livres. Avec le manuel addressé à Laurentius : le tout mis en françois, par G. Colletet, 1636. A Paris, Jean Camusat. In-12 de 12 ff. dont le titre gr. et 443 p. chiff. — A la suite : *Manuel de S. Augustin, ou traitté de l'amour de Dieu. Adressé à Laurentius, premier Secrétaire de la ville de Rome. Mise en françois, par Colletet, M.DC.XXXV (1635).* 212 p. chiff. et 8 ff. (N).

E. d. : A Philandre, sig. Guillaume Colletet.

Les élémens de la cognoissance de Dieu et de soy-mesme, composez en latin, par messire Pierre Seguier, Conseiller du Roy en ses Conseils, et Président en sa Cour de Parlement de Paris. Mis en françois par G. Colletet. Avec privilège et approbation. A Paris, Jean Camusat, 1637. In-8 de 12 ff. dont le titre gr., 394 p. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A la mère Marie de Jésus-Christ, religieuse carmelite. — Poés. lim. : sonnet de Lestoille ; élégie lat. de J. Sirmond.

Vers du balet de l'isle Louvier. Paris, Antoine Estienne, M.DC.XXXVII (1637). In-4 de 12 p. chiff. sig. Cerilas.

Cerilas est le nom sous lequel Jean de Schelandre désigne G. Colletet dans un sonnet des *Muses illustres...* 1658 : *Cerilas la Pasque s'approche.*

Poëme sur la naissance de monseigneur le Dauphin, par le sieur Colletet. Paris, Jean Camusat, M.DC.XXXVIII (1638). In-4 de 21 p. chiff. (N) (1).

Ce poëme est précédé d'un Advis au Lecteur daté du 22 septembre 1638.

Souhait des Muses sur la grossesse de la Reine, poëme imité du latin d'Abel de Sainte-Marthe. Paris, Dugast, 1638. In-4 de 10 p. chiff.

Ode sur l'alliance des deux illustres maisons de Bethune et de Seguier. Paris, Vve Jean Camusat, 1640. In-4 de 2 ff. et 31 p. (N).

A la Fortune en faveur de monseigneur le marquis de Cinq Mars, d'Effiat, grand escuyer de France. Sonnet (titre de départ). In-4 de 2 ff.

A la suite : A Monseigneur le grand Escuyer, sonnet, avec la date du 1er janvier 1640.

Cyminde, ou les deux victimes, tragi-comédie (5 actes vers) par Monsieur Colletet (d'après la tragédie de l'abbé d'Aubignac). Paris, Augustin Courbé et Antoine de Sommaville, 1642. In-4 de 4 ff. et 132 p. chiff. A la suite : *Autres poésies de monsieur Colletet.* Paris, Augustin Courbé et Antoine de Sommaville, 1642. In-4 de 47 p. (A).

E. d. de *Cyminde* : A Mgr l'Eminentissime cardinal duc de Richelieu, sig. Guillaume Colletet.

Id. Sur l'imprimé. A Paris, Augustin Courbé, 1650. In-8 de 3 ff. et 90 p. (sans les autres poésies) (N).

Elégie sur la mort de monsieur le marquis de Coëslin. Paris, Pierre Rocolet, M.DC.XLII (1642). In-4 de 10 p. chiff. (ex meis).

E. d. : A madame la marquise de Coëslin datée du 17 décembre 1641, sig. G. Colletet.

A la Reyne sur la surintendance de la conduite et gouvernement du Roy, donnée par Sa

---

(1) Notre exemplaire de ce poëme présente de nombreuses corrections autographes de G. Colletet :

texte imprimé :	corrections :
Toy qui voids toute chose, et que rien ne prophane, Soit que tu sois Junon, ou que tu sois Diane	Toy sans qui l'Univers ne seroit qu'un désert, Qui luy rends tous les jours les ornements qu'il perd,

Majesté à Monseigneur l'éminentissime cardinal Mazarin. Sonnet : (titre de départ) : *Reyne que le Ciel aime, et que Dieu favorise*. 1 ff. in-4.

Eloges des hommes illustres, qui depuis un siècle ont fleury en France dans la profession des Lettres. Composez en latin, par Scevole de Saincte-Marthe. Et mis en françois, par G. Colletet. Paris, Antoine de Sommaville, Augustin Courbé et François Langlois, M.DC.XLIIII (1644). In-4 de 10 ff., 608 p. chiff. et 22 ff. dont 1 bl. (N).

E. d. : A Seguier, chancelier de France. — A la p. 587, le poème *Scevole, chant pastoral sur la mort de Scevole de Sainte-Marthe*... qui avait déjà paru en 1623 ; vers lat. de Abel de Sainte-Marthe ; J. Tournet ; Guillaume du Peyrat, lyonnais ; et Gabriel Naudé.

Vers funèbres sur la mort de Monsieur de Magalotti, général de l'armée du Roy en Loraine, tué d'un coup de mousquet au siège de la Mothe. Composez par le sieur Colletet (et sonnets). Paris, veuve Jean Camusat, et Pierre le Petit, M.DC.XLV (1645). In-4 de 11 p. chiff. (N).

E. d. : Au cardinal Mazarin datée du 1er juillet 1645, sig. G. Colletet.

Le may des Muses. A la Reyne. Par le sieur Colletet. Paris, veuve Jean Camusat et Pierre le Petit, M.DC.XLV (1645). In-4 de 8 p. (ex meis).

Pour monseigneur le mareschal de Grammont pris par les ennemis à la bataille de Nortlinguen, le 3 aoust 1645. Placard in-4 sig. Colletet (N).

Question célèbre. S'il est nécessaire, ou non, que les Filles soient sçavantes. Agitée de part et d'autre, par Mademoiselle Anne Marie de Schurman Holandoise, et le S. André Rivet Poitevin. Le tout mis en françois par le Sr Colletet. Paris, Rolet le Duc, M.DC.XLVI (1646). In-8 de 4 ff., 118 p. chiff. et 1 ff. n. chiff. (N).

E. d. : A Anne Marie Louise d'Orléans, fille aînée de Mgr le duc d'Orléans, sig. Guillaume Colletet, et datée des Fontaines de Rungis le 27e jour de juin 1646. Eloge de Mademoiselle Anne Marie de Schurman par Paul Jacob, lyonnais, Advocat en Parlement. — Vers fr. : Du Pelletier ; François Colletet, fils de G. C. (2 pièces) ; G. Colletet.

Sur la prise de Courtray par Monseigneur le duc d'Orléans, 1646. Sonnet (sig. G. Colletet). S. l. (1646). In-4 de 4 p. (N).

Le bon-heur de la vie solitaire, représenté dans la retraite des anciens Ermites du Mont-Valérien par les sieurs G. Colletet et De La Croix. Paris, Robert Sara, M.DC.XLVII (1647). In-8 de 4 ff. et 1 port. et 50 p., pl. (N).

E. d. : A François de Gondy, premier archevesque de Paris, sig. Les Solitaires du Mont-Valérien.

Les devoirs mutuels des grands seigneurs, et de ceux qui les servent. Ou l'Art de vivre à la Cour, et de converser avecque les Grands. Excellent Traité de Messire Jean de la Case, archevêque de Benevent en Italie. Mis de latin en françois, par le sieur Colletet. Paris, Antoine de Sommaville, 1648. In-8 de 14 ff. et 217 p. chiff. (N).

E. d. : Au cardinal Mazarin, sig. Guillaume Colletet suivie de la *Vie de Messire Jean de la Case, archevesque de Benevent, tirée de l'histoire des hommes illustres de G. Colletet, parisien*. A la p. 185 : *Diverses poésies du sieur Colletet pour Mgr l'éminentissime card. Mazarin. A Paris, 1648*.— Poésie de : Fr. Colletet ; vers latins de : Nic. Bourbon, Jean Henry Aubery et Doujat (trad. d'une ode de Colletet, 1635).

Discours (en vers) à Monseigneur Seguier, chancelier de France, par le sieur Colletet. Paris, Jacques Langlois, M.DC.XXXXVIII (1648). In-8 de 4 ff. et 16 p. chiff. (N).

E. d. : A Seguier chancelier de France, sig. Guillaume Colletet. Dans cette épitre Colletet dit que son *Histoire des poëtes* occupe toutes les fonctions de son esprit. A la suite du poème, une ode et cinq sonnets.

Advis salutaire aux nobles confrères de Saint-Hubert. — Sur les peintures et sur la belle veuë de la gallerie de l'Hostel Abbatial de S. Vincent de Senlis. Sonnet (placard in-folio de 4 pages) au bas : Faict par Monsieur Colletet, le 31 May 1651.

L'Escole des Muses, dans laquelle sont enseignées toutes les reigles qui concernent la poësie françoise. Recueillies par le sieur C. Paris, Louis Chamhoudry, 1652. In-12 de 3 ff. et 66 p. chiff. (N).

Autre éd. Paris, id., 1656. In-12 de 4 ff. et 95 p. chiff. (N).

Autre éd. sous le titre :

Le Parnasse françois ou l'Escole des Muses dans laquelle sont enseignées toutes les règles qui concernent la poésie françoise. Paris, Jean Baptiste Loyson (ou Charles de Sercy), 1664. In-12 de 95 p. chiff. (N).

Autre éd. : L'Escole des Muses dans lesquelles sont enseignées toutes les reigles qui concernent la poésie françoise. Paris, de Beaujeu, 1669. In-12 (A).

Epigrammes du sieur Colletet. Avec un discours sur l'épigramme. Où il est traitté de sa première origine, de son usage ancien et moderne, de son véritable caractère, de ses vertus et de ses vices, et des qualitez requises à ceux qui s'appliquent à ce genre d'escrire. Paris, Jean Baptiste Loyson, 1653. In-12 de 42 ff. dont 1 bl. et 476 p. chiff. (N).

Aux nobles chasseurs. Sonnet. A Sainct-Hubert sur sa saincte confrairie, sonnet (S. l.), 1654. In-folio de 4 p. (N).

Sur la grotte de Meudon ruinée et sur son antique inscription : *Quieti et Musis Henrici Secundi*, au repos et aux Muses de Henri second, stances (sig. G. Colletet). S. l. 1654. In-folio plano (N).

Poésies diverses de Monsieur Colletet contenant des sujets héroïques, des passions amoureuses et d'autres matières burlesques et enjouées. Paris, Louis Chamhoudry, 1656. In-12 de 12 ff., 468 p. chiff. et 6 ff. (A).

Poés. nouv. adressées à Colletet de : Du Pelletier ; Colletet le fils ; Serizay ; vers lat. de : Nic. Heinsius. — Lettre de Du Pelletier datée du 26 may 1655 (Amours de Claudine).

A Mgr l'Eminentissime cardinal Mazarin, sur la prise de Montmédy (sig. G. Colletet). S. l. n. d. (1657), in-folio plano (N).

Discours du poëme bucolique où il est traitté de l'églogue, de l'idyle et de la bergerie par M. Colletet. Paris, L. Chamboudry, 1657. In-12 de 4 ff. et 47 p. chiff. (N).

E. d. : A Mgr Seguier, sig. G. Colletet.

Vers dythyrambiques, A Monseigneur le comte de Soissons, sur son mariage avec Mademoiselle de Manciny (titre de départ). In-4 de 4 p. chiff. datées du 20 février 1657 et sig. G. Colletet.

La nouvelle morale du sieur Colletet, contenant plusieurs quatrains Moraux, et Sentencieux. Paris, Antoine de Sommaville, M.DC.LVIII (1658). In-4 de 22 p. chiff. et 1 ff. (ex meis).

Id. Seconde édition, Antoine de Sommaville et Louis Chamhoudry, 1658. In-12.

E. d. : A l'abbé Foucquet, conseiller du roy en ses conseils, sig. G. Colletet.

L'art poétique du S[r] Colletet. Où il est traitté de l'épigramme : Du sonnet. Du poëme bucolique de l'églogue, de la pastorale, et de l'idyle. De la poésie morale et sententieuse. Avec un discours

de l'Eloquence, et de l'Imitation des Anciens. Un autre Discours contre la traduction. Et la nouvelle Morale du mesme Autheur. Paris, Antoine de Sommaville et Louis Chamhoudry, 1658. In-12.

Ce titre est celui d'un recueil factice composé des ouvrages suivants :

1° Traité de l'Epigramme, par le Sr Colletet. Seconde édition. Reveuë par l'Autheur. Paris, Antoine de Sommaville et Louis Chamhoudry, 1658, 5 ff. et 80 p. chiff. (N).

E. d. : A Mgr le cardinal Mazarin, sig. Colletet. — Vers fr. : Mademoiselle Colletet.

2° Traitté du Sonnet, par le sieur Colletet. Paris, Antoine de Sommaville et Louis Chamhoudry, 1658, 4 ff., 124 p. chiff. et 2 ff. dont 1 bl.

E. d. : A Mgr Foucquet, sig. G. Colletet.

3° Discours du poème bucolique, 1657 (déjà cité).

4° Traitté de la poésie morale et sentencieuse, par le sieur Colletet. Paris, Antoine de Sommaville et Louis Chamhoudry, 1658. 4 ff., 203 p. chiff. et 5 ff. dont 1 bl.

5° La nouvelle morale du sieur Colletet. Seconde édition, 1658 (déjà cité).

6° Discours de l'éloquence. Et de l'imitation des Anciens. Par le sieur Colletet. Paris, id., 1658. In-12 de 4 ff. et 53 p. chiff. (N).

E. d. : A Mgr le comte de Servient, sur-intendant des finances, etc., sig. G. Colletet.

Vers de Monsieur Colletet. A Tours, chez Urbain Nion... 1658. In-4 de 15 p. chiff. (M).

Vers faits à Tours par G. Colletet, la première pièce est un hommage aux mânes du grand Ronsard.

Poëme posthume de M. Colletet, A Monseigneur Foucquet, Procureur général, sur-intendant des Finances, et ministre d'Estat (titre de départ). In-4 de 6 p. chiff. et 1 ff. bl. (M).

Cette petite plaquette comprend trois pièces : un poème et deux sonnets.

Pièces sans date :

A M. le comte de Servient, surintendant des finances et ministre d'Estat, sonnet (sig. G. Colletet). S. l. n. d. In-folio plano (N).

A Mgr l'archevesque de Rouen ordonné par nos seigneurs du clergé pour présider en l'Académie françoise de la propagation de la foy (sig. G. Colletet). S. l. n. d. In-4 de 3 ff. (N).

A Mgr le duc d'Orléans allant commander l'armée du Roy en Flandre, sonnet (sig. Colletet). S. l. n. d. In-folio plano (N).

Eloge de la ville d'Aqs, lieu de naissance du sieur Mérigon (Arch. du Bibl., 1858, N° 1490).

Ovalis aula Fontis-Ballaeaque facta est ovans aula prae sua laetitia lautitia propter sanitatem Regis. La Cour de l'Ovale de Fontainebleau toute en joye pour la santé du Roy (S. l. n. d.). In-folio plano (N).

Sonnet pour remerciement à madame de la Nauve. Placard in-4 sig. Colletet (ex meis).

Sur la mort de Madame de Mancini, sonnet (sig. G. Colletet). Epigramme (sig. Mademoiselle Colletet). S. l. n d. In-4 de 2 p. (N).

Sur le beau chasteau de Medon. S. l. n. d. In-folio plano (N).

Sans nom d'auteur, pièce attribuée à G. Colletet.

Enfin on rencontre des vers de Colletet dans l'ouvrage suivant :

La chronique des chapons et des gelinottes du Mans d'Estienne Martin de Pinchesne publiée sur le manuscrit original de la Bibliothèque Nationale, par Frédéric Lachèvre. Paris, Leclerc, 1907. In-8.

Voici la liste des manuscrits de Guillaume et de son fils François Colletet qui ont été brûlés dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre :

1° *G. Colletet.* Vies des poëtes françois, par ordre chronologique, depuis 1209 jusqu'en 1647. Ms. original, 5 vol. in-4.

Sur ce qui reste aujourd'hui de ce Ms. original, consulter le travail de M. Paul Bonnefon publié dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France*, T. II, 1895 : *Contribution à un essai de reconstitution du manuscrit de G. Colletet intitulé « Vies des poètes françois ».*

2° Copie de l'Histoire générale et particulière des poëtes anciens et modernes, par ordre alphabétique, 6 vol. in-4.

3° Préface, observations générales sur la vie des poètes. Notes diverses. 1 vol. in-4.

4° Pièces relatives à l'édition projetée en 1730 de la vie des poètes de Colletet, 1 vol. in-folio.

5° *G. et F. Colletet.* Hommes savants et illustres, en latin. — La vie des grands et illustres personnages. — Mémoire pour Louis de Revel. — Copies de lettres du Pt de la Mare, de Nicolas Vignier, de Boisrobert, etc. — *Catalogus omnium librorum exiguœ Bibliothecae Fr. Colleteti, etc.*, 1 vol. in-4.

6° *Fr. Colletet*, Mémoires des choses arrivées de nostre temps, particularités et autres galanteries, recueillis pour servir à l'histoire et pour en garder le soubvenir dans le cabinet, de 1648 à 1669, 1 vol. in-4.

7° *Fr. Colletet.* Le conducteur des étrangers à Paris et dans les environs (1679). — Recueil des poésies de G. et F. Colletet et de quelques autres auteurs. 1 vol. in-4.

8° *G. et F. Colletet.* Pièces de théâtre : la Chasse des Hollandois, le Martyre de Sainte-Julienne, les Illustres Malheureux, etc. — Les Bienfaits reconnus, Dilude pour les jours gras. — La révolte de Jupiter contre Saturne, tragi-comédie. — Le triomphe de l'Assomption de la Vierge. — Dilude pour la distribution des prix. — Distribution des prix aux élèves de F. Colletet, 1 vol. in-4.

9° Témoignages des auteurs touchant G. Colletet, recueillis par son fils F. Colletet. — L'Enéide travestie, liv. V. — Recueil des proverbes et extraits divers, etc., 1 vol. in-4.

Pour les poésies de Colletet insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*

Guillaume Colletet a enrichi les ouvrages de ses amis de pièces laudatives. Nous citerons :

Le Zodiaque poétique, par Rivière, 1619 ; Les œuvres poétiques de Bertaut, 1620 ; Le roman royal ou histoires de nostre temps, par Piloust, 1621 ; La Muse champestre de Cotignon, sieur de La Charnays, 1623 ; Les premières œuvres poétiques de Frenicle, 1625 ; Les Amours de Melisse, par Hélie Poirier, 1625 ; La seconde partie des élégies de N. Frenicle, 1627 ; Les œuvres poétiques de Du Pin Pager, 1629 ; Tableaux des victoires du Roy (en vers) par J. Collardeau, 1630 ; Argenis et Poliarque, tragi-comédie, par P. Du Ryer, 1630 ; Izabelle, amours de Louis Mauduit, 1631 ; L'Argenis, tragi-comédie, dernière journée, par P. Du Ryer, 1631 ; Lisandre et Caliste, tragi-comédie en vers, par P. Du Ryer, 1632 ; Palemon, fable bocagère et pastoralle, par N. Frenicle, 1632 ; Les bocages du sieur de La Charnays, pastorale, 1632 ; Les trahisons d'Arbiran, tragi-comédie, par Douville, 1638 ; Le véritable Coriolan, tragédie, par Chapoton, 1638 ; Marie Stuard, reyne d'Ecosse, tragédie, par Regnault, 1641 ; IXe livre d'airs de Cour d'Anthoine Boesset, 1642 ; Lettres meslées du sieur Du Pelletier, 1642 ; Les chevilles de Maistre Adam, 1644 ; Les douze recréations du sieur de La Boissière, 1646 ; La véritable politique du prince chrestien, par R. S. Hubert Mugnier, de la Cie de Jésus, 1647 ; Les œuvres poétiques de Beys, 1651 ; Les Murs de Troye ou l'origine du burlesque (par Cl. et Ch. Perrault et Beaurain), 1653 ; Les lettres du président Maynard, 1653 ; La Stimmimachie, poème, par Carneau, celestin, 1656 ; Juvenal burlesque, par Colletet le fils, 1656 ; La lyre du jeune Apollon ou la Muse naissante du petit de Beauchasteau, 1657 ; Renati Michaelis Rupelmallei parisini Poematia, 1658.

Les recueils libres et satiriques ne renferment que 14 pièces de G. Colletet :

DELICES SATYR., 1620.	Sur un desdain. Sonnet. (p. 250).	*Agréable desdain d'une douce maistresse* (*n. s.*).

QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet. Baiser (p. 13) (1).	*Beaux sont ces bois espais, belle ceste prairie* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 255) (2).	*Ce fut au joly mois de May* (*n. s.*).
Id.	Sonnet (p. 249).	*Cessez, foibles esprits dont la veine stérile.*
Id.	Epig. A La Ronce (p. 256).	*Ceux qui t'ont La Ronce nommé* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. / PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 430 et 66).	*Doux est le front de ma belle maistresse.*
PARN. SATYR., 1622.	Sur une jouissance. Stances (p. 5).	*Enfin j'ay surmonté l'excessive rigueur.*
CABINET SATYR., 1619. / QUINT. SATYR. (VAR. P.9), 1622	Rencontre.	*J'estois hier en attendant.*
PARN. SATYR., 1622.	Epigr. (p. 39) (3).	*Lors que sur ton lict, à mon ayse.*
Id.	Id. (p. 39).	*Ne croy que Francine soit folle.*
Id.	Les amoureux ressuscitez. Aux dames (p. 3).	*Puis que vostre âme fut d'espouvante suyvie* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (p. 252).	*Que je prends de plaisir aux propos de Francine* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Sixain (sur le P. S.) (n. p.).	*Tout y chevauche, tout y f...* (*sig. G. C. P.*).
DELICES SATYR., 1620. / PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (n. p.).	*Vous autres que la Muse picque.*

A consulter : Saint-Evremond : La comédie des académistes. — Guéret : Le Parnasse réformé, 1669 ; La guerre des auteurs anciens et modernes. — Pellisson et d'Olivet : Histoire de l'Académie franç. — Baillet : Jugements des savants. — Moréri : Dict. hist. — Goujet : Bibl. franç. T. XVI. — Parfaict : Hist. du théâtre franç. — Carpentariana. — Chevraeana. — Menagiana. — Nodier (Ch.) : Mélanges tirés d'une petite bibliothèque. — Catalogue Soleinne. — Le monde littéraire, 3 et 10 avril 1853. — Rathery : Notice sur la Bibl. du Louvre : Ms. de G. et Fr. Colletet (Bul. du Bibl., 1858, p. 1038). — Asselineau (Ch.) : Les poètes français, T. II. — Gautier (Th.) : Les Grotesques. — Viollet-le-Duc : Bibliothèque poétique. — Fournel (Victor) : Nouvelle biographie universelle de Didot. — Lanson (G.) : Grande encyclopédie. — Madeleine (Jacques) : Quelques poètes français des XVIe et XVIIe siècle à Fontainebleau, 1909. — Lachèvre (Fr.) : La chronique des Chapons et des Gelinottes du Mans de Fr. Martin de Pinchesne. — Lanson (G.) : Manuel bibliographique de la litt. fr. moderne, II (XVIIe siècle).

CONTI (Princesse de).

Louise Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, de la maison de Guise, propre fille du Balafré et de Catherine de Clèves, née en 1574, morte le 30 avril 1631. Fort belle et de beaucoup d'esprit, elle fut courtisée par Henri IV qui eut un instant la pensée de l'épouser. Gabrielle d'Estrées détourna son amant de ce projet ; il fut aban-

---

(1) Ce sonnet a paru la même année dans les *Désespoirs amoureux de G. Colletet* mais le changement d'un mot dans le dernier vers a fait d'un sonnet galant un sonnet obscène.
(2) *Désespoirs amoureux, 1622,* p. 371 : *Ce fut le premier jour de May.*
(3) Id. p. 364.

donné plus encore peut-être à cause de la réputation avérée de galanterie de Marguerite de Lorraine. « Si elle eust esté sage, elle eust été reine de France » a dit Tallemant des Réaux. Elle se consola avec Roger de S. Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer. Henri IV, qui ne l'avait pas oubliée, lui trouva un mari — ce qui était chose assez difficile — dans la personne de François de Conti, troisième fils de Louis 1er de Bourbon et d'Eléonore de Roye, veuf de Jeanne de Coëme, dame de Bonnestable, morte en 1601 ; il est vrai que ce grand seigneur était sourd, bègue et tout à fait borné, un *stupide* selon l'expression de Tallemant. Louise Marguerite de Lorraine devint veuve en 1614. Elle s'était attachée, après la mort de Henri IV, à Marie de Médicis qui lui donna la réserve de l'une des plus riches abbayes de France, Saint-Germain des Prés, et elle en reçut bien d'autres faveurs. « Nul ne saura jamais, disait Richelieu, ce qu'elle a coûté à la France ». Elle épousa secrètement Bassompierre ; après la journée des Dupes Richelieu mit Bassompierre à la Bastille et exila la princesse de Conti dans sa terre d'Eu où elle mourut de tristesse. Sa mort prouva, comme les bonnes œuvres de sa vie, la valeur de ses affections et de son cœur et fit oublier ses mauvaises mœurs.

Bibliographie. — I. Les advantures de la Cour de Perse, divisées en sept journées, où sous des noms estrangers sont racontées plusieurs Histoires d'Amours et de Guerre, arrivées de nostre temps. I. B. D. Paris, François Pomeray (ou Nicolas de la Vigne), M.DC.XXIX (1629). In-8 de 8 ff. et 461 p. chiff. (A).

E. d. : A monsieur Scarron, sieur de Vavre, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, et son Maistre d'Hostel ordinaire, sig. I. Baudoin. — L'Advis au Lecteur (n. s. mais de Jean Baudoin) dit formellement : « Or d'autant que ce n'est pas ma coustume d'imiter la Corneille d'Esope, en me parant des plumes d'autruy, ny de mandier une fausse gloire dans les ouvrages que je donne quelquefois au public. Je vous advoue très volontiers qu'en voicy un qui n'est aucunement de mon invention et que je luy fais seulement parler nostre langue, selon ma coustume ordinaire... ». Le priv. est du 3 février 1629, il est accordé à François Pomeray et Nicolas de la Vigne pour six années.., A la p. 461, *Fin de la première Partie*.

Ce roman est donné par Tallemant des Réaux à la princesse de Conti, Jean Baudoin n'en aurait été que l'éditeur : « Elle avoit beaucoup d'esprit, elle a mesme escrit une espèce de petit roman qu'on appelle *les Adventures de la Cour de Perse* où il y a bien des choses arrivées de son temps. »

La Bibliothèque nationale possède un Ms. de ce roman qui présente des variantes sur l'imprimé.

On lui a encore attribué :

II. L'Histoire des amours du grand Alcandre en laquelle sous des noms empruntez se lisent les advantures amoureuses d'un grand Prince du dernier siècle. Paris, de l'Imprimerie de la Veusve Jean Guillemot... M.D.LII (1652). In-4 de 2 ff. et 52 p. (N).

On croit à une édition antérieure qui aurait paru sous le titre : *L'Alcandre où les Amours du roy Henry le Grand, par M. L. P. D. C.* (*madame la princesse de Conti*). *Paris, de l'Imprimerie de la veusve Jean Guillemot, M.DC.LI* (*1651*), in-4.

Ce pamphlet a été réimprimé maintes fois au XVIIe siècle dans le *Recueil de diverses pièces servans à l'histoire de Henry III, roy de France et de Pologne...* dont la première édition porte la rubrique *Cologne, Pierre du Marteau, M.DC.LX* (*1660*).

D'après M. Paulin Paris l'*Histoire des amours du grand Alcandre...* ne serait pas de la princesse de Conti, elle y joue d'ailleurs un assez vilain rôle sous le nom de *Milagarde*.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Une dame parle (quatr., ff. 19) (1).	*J'ayme à voir ces portraits que l'on peint aux murailles* (*n. s.*).

A consulter : Tallemant des Réaux : Historiettes, T. I (édition Paulin Paris).

CORNU (Pierre de).

Pierre de Cornu, seigneur de la maison forte de Brossay, à Crolles, naquit à Grenoble vers le milieu du XVIe siècle de Etienne Cornu, avocat à Grenoble, et de Catherine Labbé. Il épousa le 5 janvier 1590 Emeraude Baro, fille de Gaspard Baro, avocat, et de Simonnette Biard, et veuve de François Chevalet, docteur en droit et avocat, qui fut chantée sous le nom de Chloride par Claude d'Expilly (2). Ayant acquis de Marc Vulson la charge de conseiller au Parlement de Grenoble, il s'en fit pourvoir par lettres de provisions, datées de Paris du 30 juillet 1597, mais sa réception éprouva quelques difficultés parce qu'il s'agissait d'un office qui aurait dû être supprimé. Après deux ans d'attente, il fut admis le 31 juillet 1599.

Sa femme Emeraude Baro lui donna deux enfants, Charles et Isabeau ; elle mourut le 7 août 1619 âgée de 57 ans. Environ un an après Pierre de Cornu se remaria (18 juillet 1620) avec Meraude de Francon, fille de Jean-François de Francon, maître à la Chambre des Comptes, et de Meraude Morard, dont il n'eut aucune postérité. Il céda sa charge de conseiller à Pierre Francon, frère de sa femme, et décéda quelques mois après (fin de l'année 1622).

Bibliographie. — I. Les œuvres poétiques de Pierre de Cornu Dauphinois. Contenant, Sonnets, Chansons, Odes, Discours, Eclogues, Stances, Epitaphes, et autres diverses poésies. A Lyon, pour Jean Huguetan, M.D.LXXXIII (1583). In-8 de 8 ff. et 223 p. chiff. (N).

Poésies lim. ; Gabriel de Lers ; Claude Expilly. — La plupart des poésies de Cornu sont adressées à sa maîtresse une demoiselle Laurini d'Avignon, il y règne la plus grande liberté de langage.

Cette édition a été réimprimée textuellement en 1870 à 100 expl. :

Les œuvres poétiques de Pierre de Cornu, dauphinois, précédées de sa vie par Guillaume Colletet, avec une Préface et des Notes, par un membre de la Société des Bibliophiles Gaulois. Turin, J. Gay et fils, Grenoble. A. Ravanat, 1870. In-12 de 18 ff. dont 1 bl. et 232 p. chiff. (N).

Les ff. lim. contiennent une préface sig. P. B. (Prosper Blanchemain), la vie de Pierre de Cornu par Guillaume Colletet, etc.

---

(1) Dans le *Cabinet satyr., 1618*, cette pièce a seize vers au lieu de quatre. En voici le premier : *J'ayme à voir ces portraits au blanc d'une muraille.* Elle est signée Princesse de Conti dans un manuscrit du XVIIe siècle appartenant à M. Pierre Louÿs (voir à l'*Appendice*).

(2) *Les poèmes du sieur d'Expilly. A madame la marquise de Monceaux. Paris, Abel Langellier, 1596.* In-4. Voici comment Expilly parle d'Emeraude Baro : « ... elle estoit sœur de monsieur le conseiller Baro de Grenoble, veuve d'un advocat M. Chevalet, elle estoit très belle et d'une humeur si douce et si attrayante, avec un esprit de femme si gentil, que je l'aymai et la servis de tout mon cœur, durant quatre ou cinq ans, avec beaucoup de part en ses grâces ; enfin elle fut mariée avec M. le conseiller de Cornu, sur la fin de l'an 1587, nos ardeurs estant desjà dissipées par l'absence ; je l'ay tousjours honorée, y estant obligé par ses faveurs et mérite, et tant que je vivray, je seray son serviteur... »

II. Tabulæ historicæ Henrici IV cognomento magni, Galliarum et Navarræ regis. Anthore Petro Cornuto in suprema curia delphinatus regio senatore. Lugduni Sumptibus Horatii Cardon, M.DC.XV (1615). In-4 de 4 ff. dont le titre gravé et 1 bl. et 88 p. chiff. (N).

E. d. : A Louis XIII.

Pierre de Cornu a envoyé un sonnet et un quatrain à l'auteur (Charles de Serre, neveu de l'évêque de Gap ?) de l'ouvrage suivant : *Le Mirouer du devot chrestien. Lyon, Vincent de Cœursilly, 1621*, petit in-12, qui figurent dans les ff. prél. — Guillaume Colletet dit que P. de Cornu avait composé des Quatrains moraux (*Disc. de la poésie morale, 1658*) :

« ... Ce fut encore à peu près en ce mesme temps (1625) que Pierre Cornu Dauphinois, conseiller au Parlement de Grenoble, y publia un assez juste volume de *Quatrains moraux* dont la mémoire fut aussi bien tost ensevelie. Si l'on luy fit injure ou justice, c'est surquoy je n'ose prononcer à présent, qu'il ne me reste dans l'esprit qu'une idée confuse de ce livre que je n'ay jamais veu qu'en passant dans la boutique d'un libraire, et qui dès lors s'échappa de mes mains, et en suite de mon souvenir. »

Les deux pièces suivantes se lisent dans les *Œuvres poétiques de P. de Cornu, 1583 :*

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618. DELICES SATYR., 1620.	D'un certain procureur Sixain (ff. 108, pp. 660 et 352) (1).	*Binaut ce procureur atteint d'une cautelle* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. Contre un mari cocu (ff. 112) (2).	*Pimpineau tu te ris, et dis qu'en ton ménage* (*n. s.*).

A consulter : Biblioth. franç. de Du Verdier. — Goujet (abbé) : Biblioth. franç., T. XIV. — Notice sur P. de Cornu dans le Courrier de Lyon du 27 décembre 1834, sig. F. Z. C. (Collombet). — Viollet-le-Duc : Biblioth. poétique. — Rochas (A.) : Biographie du Dauphiné. — Numismatique du Parlement de Grenoble. Pierre de Cornu par G. Vallier (Bulletin de la Soc. d'Arch. de la Drôme, T. XV, 1881). — Les littérateurs dauphinois par Paul Morillot (Le Dauphiné, 14 février 1892). — Edmond Maignien : Quelques notes sur la famille du poète Pierre de Cornu (Petite revue des Bibliophiles dauphinois, N° 9, 1910).

COTEL (Antoine de).

On sait peu de chose de la vie d'Antoine de Cotel, conseiller du roi en sa Cour de Parlement de Paris. Après avoir passé agréablement plusieurs années en Italie, il obtint en 1570 une chaire de professeur en langue grecque. D'après Goujet son application continuelle à l'étude lui fit négliger ses affaires domestiques ; la vanité lui ayant causé divers chagrins sur la fin de sa vie, il fut obligé dans sa vieillesse d'attendre la subsistance des autres et de vivre à leurs dépens. On ignore les dates exactes de sa naissance et de sa mort. Il a dû naître vers 1540 et mourir vers 1610.

Bibliographie. — Le premier livre des mignardes et gaies poésies de A. D. C. *A M.* Avec quelques traductions, imitations et inventions par le mesme Autheur. Paris, Gilles Robinot,

---

(1) Dans les *Œuvres poétiques* de P. de Cornu : *Du Pin, ce procureur....*
(2) *id.* *De Pillas, tu te ris....*

M.D.LXXVIII (1578). Avec privilège du Roy. In-4 de 60 ff. chiff. A la suite : *Le quatorziesme livre de l'Iliade prins du Grec d'Homere. A Germain Vaillant de Guelis, abbé de Pimpont, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, 1578*, 23 ff. chiff. et 1 ff. (A).

CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (1).	*Quoy que cet esbarbé vous cause* (*sig. Motin*).

COURDE

Ne serait-ce pas l'auteur du recueil suivant :

Le Parisis de C. de Courbes. Présenté au Roy. A Paris, chez Heureux Blanvilain, rue Sainct-Victor, aux trois Mores, M.DC.XXIII (1623). In-8 de 4 ff., 63 p. chiff. et 1 ff. n. chiff. (A).

E. d. : Au Roy, sig. La très humble, très fidelle et très obéissante servante (s. n.). Vers grecs à Mr de Courbes, sig. C. Clavier, advocat au Parlement ; Vers latins de A. de Retz ; vers lat. n. s. ; quatr. de I. D. L. advocat au Parlement (Isaac de Laffemas). — Trois livres avec titres particuliers : Le Ier adressé au Roy, à Anne d'Autriche, à Marie de Médicis, à Monsieur etc., etc., avec le Ballet d'amours à MM. les Courtisans etc. ; le IIe liv. comprend le Triomphe d'Eternité, la chaste Cloris, la Rencontre... ; le IIIe liv. La douce captivité ; l'Eschaudé, les Pleurs de Cypris, etc.

QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. contre un poète (p. 14).	*En ce siècle du tout barbare.*

CRAMAIL (Comte de).

Adrien de Montluc-Montesquiou, prince de Chabannais, comte de Cramail ou Carmain, né vers 1571 (et non 1588 comme l'indiquent le *Larousse* et autres dictionnaires) était fils de Fabien de Montluc, et de Anne, dame de Montesquiou, et petit-fils du maréchal de Montluc. Il fut d'abord capitaine de cent hommes d'armes, puis maréchal de camp, conseiller d'Etat, gouverneur et lieutenant général au pays de Foix. Louis XIII le nomma chevalier de ses ordres par Lettres du 10 mai 1613 et du 16 décembre 1626. Il avait épousé, par contrat du 22 septembre 1592, Jeanne de Foix-Carmain, fille unique d'Odet de Foix, comte de Carmain, et de Jeannette d'Orbessan. Les formalités n'ayant pas été observées dans leur mariage, il fallut avoir une dispense de Rome par l'Official de Toulouse, le tout enregistré le 3 octobre 1598. Il laissa une fille légitime et deux enfants naturels. Le comte de Cramail mourut le 22 janvier 1646.

Ami du comte d'Auvergne, il eut part avec lui sous Henri IV à de nombreux ballets. Tallemant rapporte qu'il fut un des disciples de Vanini et qu'il disoit une assez plaisante chose : « *Pour accorder les deux religions, il ne faut que mettre vis à vis les uns des* » *autres les articles dont nous convenons, et s'en tenir là ; et je donneray caution* » *bourgeoise à Paris que quiconque les observera sera bien sauvé.* » D'un caractère libertin et frondeur, il compta parmi les matadors de la Cour appelés *les Intrépides*.

---

(1) Un sonnet n. s. d'Antoine de Cotel : *Tu veux contrefaire le sage* a été publié dans les *Muses ralliées, 1599*, il se lit ainsi que l'épigr. signée à tort Motin (*Cabinet satyrique, 1618*) dans *Le premier livre des mignardes et gaies poésies de A. D. C. (Antoine de Cotel), 1578.*

Mis à la Bastille comme impliqué dans une conspiration contre le cardinal de Richelieu, il n'en sortit qu'après une détention rigoureuse de douze années (1630-1642).

Bibliographie. — On a de lui, en dehors de sa participation aux ballets de cour :

I. L'infortune des filles de joye, M.DC.XXIV (1624). In-8 de 58 p. chiff.

II. Les jeux de l'incognu. A Paris au Palais, chez T. de la Ruel, P. Rocolet, A. de Sommaville, N. Bessin, A. Courbé, 1630. In-8 de 8 ff. y compris le front. gravé servant de titre, 387 p. chiff. A la suite : *Le Herti ou l'universel. Où par des saisissements lumineux il se traicte de toute sorte de matières, M.DC.XXX* (*1630*), 113 p. chiff. ; *La blanque des Marchands meslez, s'ouvrira le Dimanche de Caresme-prenant, les bulletins se bailleront pour un maravedis la pièce, la Justice y sera observée, ainsi qu'elle se practique en ce pays : et l'aveugle fortune y distribuera les grâces, les noms desquelles sont escrits cy-dessous*, 70 p. chiff. et 1 ff. bl. ; *Discours académique du ris, prononcé en l'Académie des Philaretes*, 138 p. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. des *Jeux de l'Incognu* à Henry de Savoye, duc de Nemours et d'Aumale, sig. de Vaux. — Le priv. du Roi du 4 mars 1630 est donné à Guillaume de Vaux, Escuyer, sieur de Dos-Caros (de Cramail). — *La Blanque* réimpr. en 1655 : *La Blanque des illustres filoux du royaume de coquetterie.*

Id. Augmenté de plusieurs pièces en ceste dernière édition. Rouen, Jacques Cailloué, M.DC.XXXV (1635). In-8 de 4 ff. et 390 p. chiff. (A).

Cette éd. renferme, en plus que la première : *L'infortune des filles de joye* dont l'édit. orig. est de 1624.

Id. Rouen, Jean Osmont le jeune, 1637. In-8.

Cette édition reproduit la première de 1630.

Id. Rouen, Jacques Cailloué, 1645. In-8 (Auvillain).

Id. Lyon, Claude de La Rivière, 1648. In-8 de 4 ff. et 440 p. chiff. (A).

C'est le texte de l'édition précédente de Rouen, c'est-à-dire avec *L'Infortune des filles de joye.*

III. *A)* Les pensées du solitaire. Paris, Anthoine de Sommaville, M.DC.XXIX (1629). Avec privilège du Roy. In-8 de 16 ff. n. chiff. y compris un front. gravé, 526 p. chiff. et 4 ff. dont 1 bl. (N). Priv. du 31 août 1629.

E. d. : A Mgr le duc de Montmoranci, sig. de Vaulx.

Les pensées du solitaire. Seconde partie. Paris, Augustin Courbé, M.DC.XXX (1630). Avec privilège du Roy. In-8 de 8 ff. y compris un fr. gr., 625 p. chiff., 3 ff. pour la table et 31 p. chiff. pour la *Plainte de Tircis à Cloris* et *Lettre de consolation pour Madame* *** (N). Priv. du 21 janvier 1630.

E. d. : A Mgr le mareschal de Bassompierre, sig. de Vaulx. — *La Plainte de Tircis à Cloris* a été l'objet d'une sentence du lieutenant civil du Chastelet de Paris en date du 18 juin 1630 portant suppression de la dite *Plainte* et condamnation de Courbé et Sommaville à 24 livres parisis d'amende.

B) Les pensées du solitaire. Second (*sic*) édition reveue et augmentée de nouveau. Paris, Augustin Courbé, M.DC.XXXII (1632). In-8 de 16 ff. dont le fr. gr. et 590 p. chiff. (A).

Première partie augmentée de *La Solitude* et de la *Description de la Savoye*, mais sans la table. La *Seconde partie* (A) est celle de 1630, diminuée des 31 p. suppl. contenant la *Plainte de Tircis à Cloris*, etc.

IV. La comédie de proverbes. Pièce comique. Paris, François Targa, M.DC.XXXIIII (1633 ou 1634). In-8 de 6 ff. et 164 p. chiff. (N). Priv. du 31 janvier 1633.

Cette comédie attribuée au comte de Cramail a eu de nombreuses éditions, nous citerons : seconde édition. Paris, Targa, 1640, petit in-8 ; id. 1645, in-12 ; Rouen, Jacques Cailloué, 1645, in-12 ; Troyes, Nicolas Oudot, 1649, petit in-8 ; IIIe éd. Troyes, M. Oudot, 1654, in-8 ; Lyon, Claude de La Rivière, 1654, in-8 ; La Haye, Adrien Vlaq, 1654 et 1655, petit in-12 ; Rouen, Jacques Cailloué, IIIe éd., 1656, petit in-8 ; Paris, Pepingué, 1665, petit in-12 ; Evreux et Paris, Jean Musier, 1698, petit in-12 ; Troyes et Paris, veuve Nicolas Oudot, 1715, petit in-8. — Editions sans date : Troyes, Garnier ; Paris, Anthoine Rafflé.

Enfin le *Nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps, Paris, 1609*, renferme p. 534 une chanson n. s. du comte de Cramail : *O nuict tant de fois désirée* (voir *Bibliographie des recueils collectifs du XVIIe siècle*).

Les recueils libres et satiriques publiés de 1620 à 1626 renferment 3 pièces d'Adrien de Montluc, comte de Cramail :

CABINET SATYR., 1618.	Les astrologues (1).	*Ces faiseurs d'almanacs connoissent aux estoilles* (*n. s.*).
Id.	Les fous (1).	*De l'humeur folle et frénétique* (*n. s.*).
Id.	Les fous (1).	*De tous les fous qu'on voit en France* (ou *De tant de fous...*) (*n. s.*).

CRUSSOL (Madame de).

Françoise de Clermont, fille d'Antoine de Clermont, comte de Tallard, premier comte de Clermont, et de Françoise de Poitiers, avait épousé par contrat du 28 août 1568, Jacques de Crussol, IIe du nom, seigneur d'Acier, puis duc d'Uzès, pair de France, comte de Crussol, baron de Levis, etc., né le 20 juin 1540, mort le 7 septembre 1584.

DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	Rép. au quatr. (de M. de Villequier) : *Je suis en extrême soucy* (pp. 420 et 208) (2).	*Ne soyez donc pas en soucy* (*n. s.*).

D'AMBOISE (François), sieur d'HEMERY

François d'Amboise, qui se fit appeler plus tard Hémery d'Amboise, avocat général au Parlement de Paris, conseiller puis président au Parlement de Bretagne, avocat général au Grand Conseil en 1586, conseiller au Conseil privé, et conseiller d'Etat en 1604. Pour sa bio-bibliographie consulter la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIe siècle* et celle *du XVIIe siècle*.

MUSES GAIL., 1609.	Epigr. rapportée sur un tabl. (ff. 107) (3).	*De Venus les grâces d'amour* (*n. s.*).

(1) Ces trois pièces de Cramail font partie du *Ballet de sept fols et de sept sages* dansé le 15 janvier 1602 au Louvre. Ce ballet, qui donna lieu à un scandale, a pour auteurs le comte d'Auvergne, le comte de Cramail, M. de Nevers, etc. Une partie de la pièce : *De tous les fous...* a été reproduite dans les *Mémoires-journaux de l'Estoile* (*éd. G. Brunet*). *T, VIII.* pp. 4 et 5).

(2) Ce quatrain est une réponse de madame de Crussol à un quatrain que le marquis de Villequier avait fait en trouvant un billet doux sur sa commode.

(3) Cette pièce est signée dans le *Parnasse, T. I, 1607.*

D'AUBIGNÉ (Théodore Agrippa).

Théodore Agrippa d'Aubigné né le 8 février 1552 en l'hôtel Saint-Maury près Pons, en Saintonge, de Jean d'Aubigné, seigneur de Brie en Xaintonge, et de Catherine de Lestang, mort à Genève le 9 mai 1630. Dès sa jeunesse il se prononça pour la Réforme dont il fut un des plus ardents défenseurs. Nous ne raconterons pas sa vie, il l'a écrite lui-même et il a trouvé de nombreux panégyristes.

D'Aubigné eut deux fils : l'un, de son mariage avec Suzanne de Lezay, Constant, baron de Surimeau, né après 1584, mort à Orange le dernier jour d'août 1647, qu'il deshérita par son testament du 24 avril 1630. Ce Constant fut poète aussi (1) : quatre des pièces sur les sept qui ont été insérées dans la *Cresme des bons vers, 1622*, expriment une réelle douleur de la haine paternelle ; l'autre fils, celui-là naturel, Nathan, né en 1601, fut, suivant M. Puaux, et nous l'en croyons sur parole, le digne héritier de son noble caractère.

Comme poète d'Aubigné a passé de son temps complètement inaperçu. *Ce n'est pas*, comme dit M. Frank Puaux, dans un article de la *Grande encyclopédie* « *parce que ses œuvres sont restées longtemps dans un oubli immérité à cause des haines religieuses qui poursuivaient leur auteur* » — la qualité de religionnaire de Du Bartas ne lui a nui en aucune façon et ne l'a pas empêché de balancer de 1578 à 1600 la réputation de Ronsard (2) — mais simplement parce qu'elles sont insignifiantes, si on en excepte les *Tragiques*. Les petits vers de d'Aubigné le classent dans les poètes de second ordre de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe ; mais très loin cependant de Desportes et de Bertaut. Quant à sa première épopée : *Les Tragiques* elle a été imprimée quarante ans trop tard, à l'heure ou la période héroïque du protestantisme était close. Les indignations furibondes de d'Aubigné sonnaient mal aux oreilles de gens qui trouvaient avantageux de se rallier au seul pouvoir existant dans l'espoir de récolter honneurs et profits. En 1614, le protestantisme ne pouvait plus soit dominer l'Etat, soit constituer un Etat dans l'Etat, et offrir à ses adhérents des perspectives fructueuses. Reconnaissons que si *les Tragiques* renferment de grandes beautés, ce poème est dans son ensemble à peu près illisible. On en peut dire autant de sa seconde épopée : *La création du monde* qu'on a exhumée à la fin du XIXe siècle, avec cette différence cependant que celle-ci est, d'un bout à l'autre, uniformément insipide.

---

(1) En dehors des sept pièces de la *Cresme des bons vers* il y a de lui un sonnet : Sur deux religieux : *O sacrée union, amitié chérissable*, dans le *Supplément* du *Jardin des Muses de 1648*.

(2) Voici ce que le catholique La Croix Du Maine dit de Du Bartas le huguenot, dans sa *Bibliothèque françoise* (1585) : « La réputation que s'est acquise le dit sieur par ses doctes écrits m'empêche de le louer ici davantage, car ce serait vouloir apporter de l'eau en la mer pour la croître ». Evidemment M. Frank Puaux est de bonne foi, mais la hantise des dragonnades lui trouble la mémoire. Et c'est là un phénomène curieux qui, par sa persistance à se manifester chez d'autres esprits, non moins distingués que M. Frank Puaux, mériterait d'être étudié au point de vue pathologique. Il est vrai qu'un certain *Bul. de la Soc. de l'hist. du protestantis. fr.* prend à tâche depuis plus de cinquante ans de maintenir et de fortifier cet état d'âme ; silence complet de ce *Bulletin* sur les massacres des catholiques par les protestants, les actes de vandalisme des bandes de réformés, etc. On objectera peut-être qu'il serait obligé de tripler ses frais d'impression et de rédaction pour rattraper le temps perdu à taire une partie de la vérité, mais la probité historique mérite bien un pareil sacrifice.

En fait la qualité de huguenot chez d'Aubigné, plus encore que la valeur de son œuvre, l'a classé, pour le moment, au rang des grands écrivains de la France (1). Les trivialités, les platitudes, etc., qu'on ne pardonne ni à un Théophile de Viau, ni à un Saint-Amant, deux religionnaires convertis, autrement doués que d'Aubigné, trouvent grâce devant la critique quand il s'agit de l'auteur des *Tragiques*.

Voici un sonnet du farouche ami d'Henri IV qui sent son épicurien d'une lieue ; si Des Yveteaux et Des Barreaux ne l'ont pas connu, ce qui est possible, il procède de la même inspiration :

Veux-tu savoir qui peut faire la vie heureuse,
Folastre d'Aubigné ? Ce sont ces points icy :
Des biens, non pas acquis, mais trouvés sans soucy,
Bonne chère, beau feu, la terre fructueuse,

Point de procès, de noise ; avoir l'âme joyeuse,
Le corps dispos, qui n'est trop maigre ou trop farcy,
N'estre point cauteleux, ni trop niais aussy,
Avoir pareils amis, table délicieuse,

Sans crainte, sans soupçon, en sa bourse un escu,
Belle femme gaillarde et n'estre pas cocu,
Un dormir sans ronfler, un repos sans se feindre

Qui fasse la nuit courte et contente les yeux,
Estre ce que tu veux, n'affecter rien de mieux,
Ne desirer la mort, et la fuir sans la craindre.

La **Bibliographie** de d'Aubigné a été faite par M. Ad. van Bever, nous ne relevons ici que ses œuvres poétiques publiées aux XVIe et XVIIe siècles :

Les ouvrages marqués d'un astérisque ne sont pas mentionnés par M. Van Bever.

Vers funèbres de Th. A. d'Aubigné. Gentilhomme Xantongeois sur la mort d'Estienne Jodelle Parisien, Prince des Poëtes Tragiques. Paris, Lucas Breyer, M.D.LXXIV (1574). In-4 de 6 ff.

* Une odelette : *Au feu des chastes amours* dans les ff. prél. d'*Isabelle, imitation de l'Arioste par Ant. Math. de Laval, forésien... Paris, Lucas Breyer, 1576*. In-8 de 8 ff. et 59 ff. chiff. (N).

Balet comique de la Royne faict aux nopces de Monsieur le Duc de Joyeuse et de madamoy-

---

(1) Le courant plus fort au XXe siècle qu'au XIXe qui tend à exalter tous les protestants ou libres penseurs — Etienne Dolet en même temps que d'Aubigné — nous apporte aujourd'hui un nouveau père à la prose française : Jehan Calvin qui, à ce point de vue seulement, était méconnu depuis trois siècles. L'édition originale de l'*Institution chrétienne* — édition tout à fait différente des suivantes — serait ce chef-d'œuvre ignoré ; elle est tellement rare qu'on n'en connaît que trois ou quatre exemplaires, ce qui expliquerait le silence gardé jusqu'ici à son sujet par les critiques. Malgré ce titre de chef-d'œuvre, le texte primitif de l'*Institution chrestienne* n'a pu être réimprimé en 1912 que grâce à la libéralité d'une grande dame italienne, la marquise Arconati Visconti, à laquelle on doit également une édition définitive de Rabelais, en cours de publication. — Coïncidence curieuse, cette exhaltation de Calvin écrivain se produit au moment même où des esprits les plus indépendants de toute confession religieuse jugent sans parti-pris la doctrine du célèbre réformateur. Le docteur Gustave Le Bon se demande comment une doctrine aussi manifestement *absurde* a pu réunir un moment en France un aussi grand nombre d'adhésions ! (*La Révolution française et la Psychologie des révolutions*).

selle de Vaudemont, sa sœur, par Baltasar de Beaujoyeulx valet de chambre du Roy, et de la Royne, sa mère. Paris, Adrian Le Roy, Rob. Ballard et Mamert Patisson. Imprimeurs du Roy, M.D.LXXXII (1582). In-4 de 8 ff., 75 ff. chiff. et 1 ff.

Ce ballet serait, en partie, l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné.

Les Tragiques donnez au public par le larcin de Promethee. Au Dezert, par L. B. D. D. (Le bouc du désert), M.DC.XVI (1616). Petit in-4 de 15 ff. n. chiff. dont 1 bl. et 391 p. chiff. (ou plutot 298 la pag. saute, par erreur, de 244 à 343) et 2 ff. (N).

Les Tragiques ci-devant donnez au public par le larcin de Promethee. Et depuis avouez et enrichis par le sieur d'Aubigné (s. l. n. d., 1620 ?). Petit in-8 de 16 ff. dont 1 bl., 332 p. chiff. et 1 ff. (A).

Poés. lim. : Daniel Chamier (2 p.) ; Aune de Rohan.

* *Les Tragiques* donnés au public par le larcin de Promethee : Seconde édition avec augmentation d'une quarte part, remplacement des lacunes de la précédente et plusieurs pièces notables adjoustées. A Genève, chez les héritiers et vefve de Pierre La Rovierre (Catalogue des foires de Francfort, 1623).

Cette édition est-elle la même que l'édition s. l. n. d.? nous n'osons l'affirmer.

Petites œuvres meslées du sieur d'Aubigné. Le contenu desquelles se void ès pages suivantes la Préface. A Genève, chez Pierre Aubert, Imprimeur ordinaire de la République et Académie, M.DC.XXX (1630). Petit in-8 de 8 ff. et 175 p. chiff. (N).

Il existe à la Bibliothèque de Genève un exemplaire de cet ouvrage avec le titre suivant :

Second recueil des petites œuvres du Sr d'Aubigné. A Genève, chez Pierre Aubert, Imprimeur ordinaire de la République et Académie, M.DC.XXIX (1629). Petit in-8.

La Bibliothèque du Musée Condé à Chantilly possède une pièce qui pourrait bien être de d'Aubigné :

* Complaintes du sang du grand Henry de très heureuse mémoire et de tous les bons François exaucées. A Maillets, M.DC.XVII (1617). In-4 de 4 ff.

Pour les poésies de d'Aubigné publiées avant et après 1608, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle* et celle du *XVII*e *siècle.*

MUSES GAIL., 1609. Ode pleine de présomption *Quand je voy ces monts sourcilleux* (*n. s.*). (ff. 55) (1).

A consulter : D'Aubigné : Sa vie, à ses enfants, T. I des Œuvres complètes. — Sainte-Beuve : Lundis, T. X. — Feugère (L.) : Caractères et portraits du XVIe siècle. — Faguet (Emile) : XVIe siècle. — Haag (les frères) : La France protestante. — Sayous : Ecrivains français de la Réformation. — Postansque : Agrippa d'Aubigné, ses œuvres, 1855. — Pergameni : La satire au XVIe siècle et les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné. — Réaume : Etude historique et littéraire sur A. d'Aubigné, 1883. — Rocheblave (Samuel) : Agrippa d'Aubigné. — Lanson (G.) : Manuel bibliogr. de la litt. fr. mod., I, XVIe siècle. — Rocheblave (S.) : La vie d'un héros : Agrippa d'Aubigné.

---

(1) Cette ode avait paru sans signature dans la *Seconde partie des Muses ralliées, 1600*, elle est donnée à d'Aubigné dans la *Cresme des bons vers, 1622.*

DAUDIGUIER (Vital).

Vital d'Audiguier ou Daudiguier, seigneur de la Menor, naquit vers 1569, en Rouergue. Son père et son aïeul étaient gens de robe ; mais leurs prédécesseurs hommes d'épée avaient en cette qualité suivi nos rois dans des expéditions étrangères, et leur avaient, dans la province même, rendu des services assez considérables. Malgré tout cela, les parents de Vital étaient fort pauvres. On l'envoya néanmoins fort jeune dans des collèges où des maîtres ignorants lui firent prendre l'étude en aversion. Mais il montra dès-lors un grand courage, et se précipita au milieu des troubles civils. Son peu de succès dans les exercices littéraires et dans ceux de la guerre, le fit revenir chez ses parents. Quelque temps après, son père le renvoya dans les universités. Ses humanités et sa philosophie terminées, Daudiguier étudia le droit, plus par devoir que par goût, aussi n'y fit-il pas de grands progrès ; au contraire il abusa de sa liberté pour se livrer à la débauche et à toutes les disputes où elle n'entraîne que trop fréquemment ; aussi reçut-il plusieurs coups d'épée, ce qui fait dire assez ingénieusement à Colletet qu'il viola les lois avant de les connaître. Bientôt Daudiguier parut à la cour, où il se fit des amis et des ennemis. Plusieurs cartels lui furent offerts, et il en sortit toujours blessé. Las de ce genre de vie, il s'éloigna de la cour pour ne fréquenter que des gens de lettres. Ces nouvelles sociétés lui donnèrent le goût de la poésie et de l'étude. Il composa donc des vers et des romans. Ces derniers eurent beaucoup de succès et lui procurèrent quelque aisance ; mais cet état de prospérité ne dura pas longtemps. Daudiguier mit son malheur à profit ; il se consola des disgrâces de la fortune en se livrant à la lecture avec plus d'ardeur qu'il n'avait fait avant de devenir auteur. Ce fécond écrivain mourut d'une mort sanglante et funeste, il fut assassiné en la maison et en la présence d'une présidente que Colletet a bien voulu ne pas nommer et « par les mains d'un homme de qui la mémoire doit être odieuse à toute la postérité » :

« On le fit jouer, dit-il, au piquet ; on lui mécompta tant de fois son jeu, qu'il ne put s'empêcher de dire à celui qui le fourbait : *vous comptez mal*, parole qui fut relevée d'un démenti ; et en même temps, plusieurs satellites, sortis de derrière une tapisserie, se jetèrent dessus lui ; et quelque effort qu'il fit de parer leurs coups avec un escabeau qui lui servit quelque temps de bouclier et de plastron, il fallut qu'il cédât à la force, et ce d'autant plus que ses ennemis se saisirent d'abord de son épée qui était sur un lit. Il fut percé de plusieurs coups, et rendit ainsi l'esprit sous l'effort de ces tigres de qui la rage ne se put assouvir que par son dernier soupir ; ce qui advint au faubourg Saint-Germain vers l'an 1624, si bien qu'il mourut âgé d'environ 55 ans. Il était d'une taille haute et fière, d'un visage morne et mélancolique, et d'une humeur fort rêveuse et fort solitaire ; au reste homme, sur la fin de ses jours, fort dévôt et fort craignant Dieu, et toujours très bon et très fidèle ami. »

Colletet dit dans un autre endroit qu'il avait eu l'honneur de le connaître et de le pratiquer familièrement.

Le récit qu'on vient de lire de l'assassinat de Daudiguier réfute l'opinion de ceux qui, d'après une lettre de Balzac, reculaient cet assassinat jusqu'à l'année 1630. D'ailleurs le crime dont parle Balzac a été commis aux Marais du Temple et non au faubourg St-

Germain. La mort de Vital d'Audiguier, sieur de La Menor, peut donc se placer dans le premier semestre de 1624, le privilège du dernier de ses ouvrages avec épître dédicatoire portant la date du 2 mai 1624.

Lorsqu'en 1638, l'Académie française commença le catalogue des livres les plus célèbres de notre langue, qu'on pourrait consulter et citer même dans le dictionnaire futur, elle y fit entrer les ouvrages en prose du sieur Daudiguier.

Bibliographie. — I. La philosophie soldade avec un manifeste de l'autheur. A monseigneur le Prince. Paris, Toussainct du Bray, 1604. In-12 de 8 ff., 235 p. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A Mgr le Prince de Condé, sig. V. D.

II. Le Pourtrait du monde. Paris, 1604. In-12 de 324 p. (cité par A. A. Barbier).

III. La Flavie de La Menor. Paris, Toussaincts du Bray, 1606. In-16 de 8 ff., 174 p. chiff. et 1 ff. (A). Priv. du 8 juin 1605.

E. d. : Au Roy, sig. Daudiguier.

IV. Les douces affections de Lydamant et de Callyanthe par Vital d'Audiguier, sieur de La Menor au pays de Rouergne. Paris, Toussainct Quinet, 1606 (ou 1607). Petit in-12 de 144 ff. chiff. (A).

L'expl. de la Bibl. de l'Arsenal est incomplet du titre et des ff. prél.

V. La Défaite d'Amour. Et autres œuvres poëtiques de V. D. S. de la Menor. A Madame la Princesse de Conty. Paris, Toussaincts du Bray, 1606. Petit in-12 de 18 ff., 56 p. chiff. ; IIe p. : 117 p. chiff. irrégulièrement, la dernière par erreur 69 (A).

E. d. : A Louyse de Lorraine, princesse de Conty. — Poés. lim. : D. M. ; Billard, sieur de Courgenay ; Laffemas, sieur de Humont ; n. s.

VI. *A*) Epistres françoises et libres discours du S^r d'Audiguier. A très généreux et illustre messire François Libre Baron du sainct Empire, de Bassompierre, Harouet, Remo-ville, etc., et Colonnel de quinze cens chevaux Reistres, pour le service de Sa Majesté très chrestienne. Paris, François Huby, M.DC.IX (1609). In-12 de 12 ff., 107 ff. et 1 ff. bl. A la suite : *Epistres françoises et libres discours du S^r d'Audiguier. A monsieur de Bajaumont. Paris, id., id.* 36 ff. n. chiff. dont 1 bl. A la suite : *Epistres françoises et libres discours du S^r d'Audiguier. A Madame la Marquise de Vernueil. Paris, id., id.*, 94 ff. n. chiff. (A). Priv. du 22 décembre 1608.

E. d. (des *Disc. amoureux*) : A François Libre Baron du Sainct Empire... suivie d'une ode ; poés. lim : Marie de Bachellier ; Ferron ; lat. : Edm. de Giey. — Les ép. dédic. à M. de Bajaumont et à la marquise de Vernueil sont suivies d'une ode.

B) Epistres françoises et libres Discours. Par le sieur Daudiguier. Au Roy. Paris, Jean Berjon, M.DC.X (1610). In-12 de 12 ff. dont 1 bl. et 276 p. chiff. (A). Priv. du 17 novembre 1610.

E. d. : Au Roy (Louis XIII). Recueil différent du précédent ; c'est la *Seconde partie* qui suit :

C) Epistres françoises et libres Discours. Par le sieur Daudiguier. Au Roy. Seconde partie. Paris, Jean Berjon, M.DC.XI (1611). In-12 de 11 ff. et 1 ff. bl., et 276 p. chiff. (N). Priv. du 17 novembre 1610.

E. d. : Au Roy, n. s. (celle de 1610).

D) Epistres françoises et libres discours, du sieur Daudiguier. Divisez en la page suivante. A Monseigneur de Luynes. Seconde édition reveuë et augmentée par l'Auteur. Paris, P. Billaine, 1618. In 8 de 18 ff., 682 p. chiff., 25 ff. et 211 p. chiff. (N). Priv. du 23 décembre 1617.

E. d. : A Mgr de Luynes, grand fauconnier de France... sig. Daudiguier.— Poés. lim. : M. de Bachellier ; lat. : Edm. de Giey, chanoine de Lyon (celles de 1609).

E) Epistres françoises et libres discours du S^r d'Audiguier. Livre second. Paris, 1625 (?). In-8 de 521 p. chiff.

Ce recueil paraît accompagner les *Diverses affections de Minerve* (voir XVIII).

VII. Les œuvres poétiques du sieur Daudiguier. Paris, Toussainct du Bray, 1613. In-8 de 8 ff. y compr. le titre gravé ; 8 ff. dont 2 bl. (ou 1 titre gr. et 1 ff. bl.), 3 ff. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A Louise de Lorraine, princesse de Conty, sig. Daudiguier. — Poés. fr. : Ypolyte. — Sec. ép. dédic. : A la reyne Marguerite, sig. Daudiguier. — Poés. lim. : Mon Chrestien.

VIII. Les diverses fortunes de Panfile et de Nise. Où sont contenuës plusieurs Amoureuses et véritables histoires, tirées du pélerin en son pays de Lopé de Vega. Divisées en quatre Livres. Paris, Toussainct du Bray, 1615. In-8 de 12 ff. et 390 p. chiff. (A).

E. d. : A Madame, sœur du Roy, sig. Daudiguier. — Poés. lim. : Bonnet ; lat. : de Dalle.

Cette éd. a été remise en circulation en 1624 avec un titre rafraîchi.

IX. Histoire tragé-comique de nostre temps, sous les noms de Lisandre et de Caliste. Par le S^r D'Audiguier. Paris, Toussaint du Bray, 1615. In-8 de 7 ff., et 796 p. chiff. (A). Priv. 12 août 1615.

E. d. : A la Royne, sig. Daudiguier. Poés. lim. lat. : Ninville.

Id.	id.	id. 1616. In-8 (N).
Id.	id.	id. 1620. In-8 (N).
Id.	id.	Paris, A. Bourriquant, 1624. In-8 (N).
Id.	id.	Paris, Toussainct du Bray, 1626. In-8.
Id.	id.	Lyon, Huguetan, 1633. In-12 (N).
Id.	id.	Rouen, Jacques Cailloué, 1637. In-12 (N).
Id.	id.	id. 1645. In-12 (N).
Id.	id.	Amsterdam, Ravestein, 1659. In-12 (A).
Id.	id.	Paris, Michel Bobin et M. Legras, 1667. In-12 (N).

Trois éditions en franç. et hollandais : Amstelredam, Jean de Revesteyn, 1663 (et 1670), in-12, et Amsterdam B. Boeckholt, 1663, in-12 (N).

X. Les nouvelles de Miguel de Cervantes Saavedra. Où sont contenues plusieurs rares adventures, et mémorables exemples d'Amour, de Fidélité, de Force de sang, de Jalousie, de mauvaise habitude, de charmes, et d'autres accidents non moins estranges que véritables. Traduittes d'Espagnol en François : Les six premières par F. de Rosset : Et les autres six, par le S^r D'Audiguier. Avec l'Histoire de Ruis Dias, et de Quixaire Princesse des Moluques composée par le Sr de Bellan. Paris, Jean Richer, 1615. In-8 de 6 ff., 218 ff. chiff. A la suite : *Six nouvelles de Cervantes. Par le sieur d'Audiguier*. Id., 1614, 6 ff. 194 ff. chiff. ; 21 ff. pour l'*Hist. de Ruis Dias* (N).

E. d. : A Louise de Lorraine, princesse de Conty, sig. Daudiguier ; Les *Nouvelles de Cervantès* tr. par de Rosset : ép. d. A la Reyne, sig. D'Audiguier.

Id. id. Paris, 1620-1621, 2 p. en un vol. in-8 (N).

Id. id. Paris, 1633. In-8 (N).

Id. id. Paris, 1640. In-8 (N).

Id. id. Paris, 1665, 2 vol. in-12.

Id. id. 1678, 2 vol. in-12 (A).

XI. Le vray et ancien usage des duels confirmé par l'exemple des plus illustres combats, et deffys qui se soient faits en la Chrestienté. Au Roy. Par le sieur d'Audiguier. Paris, Pierre Billaine, 1617. In-8 de 16 ff., 582 p. chiff. et 4 ff. (N).

E. d. : Au Roy, sig. d'Audiguier.

XII. Les travaux de Persiles et de Sigismonde. Sous les noms de Periandre et d'Auristele. Histoire Septentrionale. De Michel Cervantes. Traduite d'Espagnol en François, par le sieur Daudiguier. A madame de Luynes. Paris, Veufve M. Guillemot, 1618. In-8 de 8 ff., 341 ff. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A madame de Luynes, sig. Daudiguier.

Id. id. A madame la duchesse de Chevreuse. Seconde Edition, reveuë et corrigée. Paris, Louis Feugé, 1626 (et 1653). In-8 de 8 ff. dont 1 bl. et 613 p. chiff. (N).

Nouv. ép. dédic. : A madame de Chevreuse, sig. Daudiguier.

Les expl. invendus de cette seconde édition ont été remis en circulation sous le titre :

Les amours de Persiles, et de Sigismonde. Sous les noms de Periandre, et d'Auristele. Histoire Septentrionale. Traduite par le sieur Daudiguier. Paris, Martin Collet, 1628.

XIII. Les relations de Marc d'Obregon. Traduites par le sieur d'Audiguier. A Monsieur de Cadenet. Paris, Pierre de Forge, 1618. Petit in-8 (Troyes).

Contes et nouvelles.

XIV. Traité de la conversion de la Magdelaine : Où sont expliquez en trois livres les trois estats, de péché, de pénitence, et de grâce. Traduict d'Espagnol en Français par le sieur d'Audiguier. Au Roy. Paris, Toussainct du Bray, 1619. In-8 de 6 ff. et 312 p. chiff. A la suite : *Le second livre de la conversion de la Magdelaine : Et le second estat de pénitence conforme à la lettre du Sainct Evangile. A Mgr de Luynes. Id. 1619*, 2 ff. et 555 p. *Le troisiesme livre de la conversion de la Magdelaine. Et le troisiesme estat de sa vie en Grace. A Messire François de la Valette, Evesque de Vabrez*. Id. 1619, 2 ff., 240 p. chiff. et 28 ff. n. chiff. (A).

XV. Stances en l'honneur de Louis XIII. Paris, 1620 (cité par A. A. Barbier).

XVI. L'antiquité des larrons. Ouvrage non moins curieux que delectable. Composé en Espagnol par Don Garcia. Et traduit en François, par le Sr Daudiguier. Paris, Toussainct du Bray, 1621. In-8 de 4 ff., 245 p. et 1 ff. (N).

Id. id. Rouen, 1632. In-12 (N).

XVII. La Perfection du Chrestien, trad. de l'espagnol de Rodriguez. Paris, 1623. Trois vol. in-4 (cité par A. A. Barbier).

XVIII. Diverses affections de Minerve. Avec une Apologie d'elle mesme. Et une Palynodie de l'auteur. Paris, veufve Mathieu Guillemot et Mathieu Guillemot, 1625. In-8 de 12 ff., ff. 3 à 145 chiff. (N). Priv. du 2 mai 1624.

E. d. : A Mgr frère unique du Roy, sig. Daudiguier. — L'*Apologie* et la *Palynodie* manquent.

XIX. Les amours d'Aristandre et de Cleonice par le Sr d'Audiguier. Paris, Rolet Boutonné, 1626. In-8 de 2 ff. et 383 p. chiff. (A). Priv. à Gervais Alliot du 9 août 1624.

Vital Daudiguier, sieur de La Menor, a encore retouché :

L'Histoire œthiopique d'Heliodore, trad. par Amyot. Paris, 1609, 1614, 1616, in-12, *1626*, in-8, fig. de Crispin du Pas.

et a été l'éditeur des :

Œuvres du feu sieur de Montgaillard. Paris, Mathieu Guillemot, 1606. In-12.

Maximes et Instructions de l'art de la guerre, De Messire Arman Gontault de Biron Mareschal de France. Au Roy. Paris, Toussaincts du Bray, 1611. In-12.

A. A. Barbier lui attribue :

Discours en prose au sujet d'un spectre qui lui apparut et qu'il prit pour l'ombre d'un valet qui étoit mort il y a beaucoup de temps.

Enfin on rencontre des extraits de Daudiguier dans l'ouvrage suivant :

Le bouquet des plus belles fleurs de l'éloquence cueilli dans les jardins des sieurs du Perron,... d'Audiguier... par le sieur de La Serre. Paris, 1625. In-8.

Daudiguier a mis quelques pièces en tête des ouvrages de ses amis :

Œuvres du feu sieur de Mont-gaillard, 1606 ; Lydie, fable champestre par S. Du Mas, 1609 ; Le portrait du vrai pasteur ou l'histoire mémorable de S. Albert, évêque de Liège par G. D. R. (*Guillaume de Rebreviettes*) *sieur d'Escœuvres, Paris, Huby, 1613.*

Pour les poésies de Daudiguier insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe* et celle du *XVIIe siècle.*

MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Rép. à Mailliet (ff. 98) (1).	*Je ne suis point excrement* (*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XIV. — Barbier (A. A.) : Examen critiq. ou suppl. aux Dictionnaires hist.

D'AURIGNY (Gilles).

Pour la bio-bibliographie de Gilles D'Avrigny dit le Pamphile, et non d'Aurigny (voir *Appendice*), consulter la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIe siècle.*

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	D'un qui pressoit une fille d'amour. St. (ff. 166) (2).	*Hélas, Monsieur, ostez-vous tost* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	D'un content amoureux. Epigr. (ff. 168).	*Moins que jamais d'amour je ne désire* (*n. s.*).

(1) Cette réponse à l'épigramme de Mailliet ne peut être que de Daudiguier.
(2) Cette pièce n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyrique, 1619.*

D'AUVERGNE (Comte).

Charles, bâtard de Valois, comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, né en 1573, épousa Charlotte de Montmorency. Henri III lui avait choisi pour précepteur Jean Bertaut, le futur évêque de Séez, qui lui inspira le goût de la poésie. Sa vie a été assez orageuse. Il fut un instant compromis (juin 1602) dans la conspiration du maréchal de Biron. Arrêté le 9 novembre 1604 pour l'affaire de madame de Verneuil, enfermé à la Bastille le 20 du même mois, les juges le condamnèrent à avoir la tête tranchée ; mais le Roi commua la peine en prison perpétuelle (1605). Le comte d'Auvergne ne sortit de la Bastille qu'en juin ou août 1616, grâce à Marie de Médicis, sans avoir été absous ni gracié. Il présida un conseil de guerre en septembre 1616 mais les membres de ce conseil protestèrent contre sa présidence et menacèrent de le tuer, aussi la Reine se garda-t-elle d'en convoquer un nouveau. En avril 1617 il commanda l'armée royale. Après la mort de Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, le Roi, par lettres du mois de janvier 1620, donna au comte d'Auvergne le duché d'Angoulême et le comté de Ponthieu. Nous ne rappellerons pas ici les faits saillants de la seconde partie de sa vie. Il mourut en 1650.

Le comte d'Auvergne est l'auteur de nombreux ballets :

1598, Ballet des grimaçeurs ; id., Ballet des folles ; 1600, Ballet des lavandières ; id., Ballet de la mariée ; 1602, Ballet de sept fols et de sept sages (avec le comte de Cramail, Mr de Nevers, etc.) ; 1607, Ballet des oublieux ; id., Ballet des filoux ; 1617, Ballet de la boulangère (avec le Prince de Joinville) ; s. d., Ballet des sénateurs.

Le Ms. 884 de la B. N. contient (ff. 242) :

Un sonnet du comte d'Auvergne à Motin : *Vous donc qui n'estes plus le Protosatyrique* et (ff. 245) la rép. de Motin : *Prince qui sçavez tout si vous ne sçavez pas.*

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	A Motin. Sonnet (pp. 196 et 238) (1).	*Le hibou de vos yeux que sans cesse j'admire* (*n. s.*).

DAVITY (Pierre).

Pierre Davity, né à Tournon en Vivarais, en août 1573, était fils d'Antoine Davity et de Marguerite de Lestang. « Son père, dit Guillaume Colletet, qui avait vécu avec honneur et avec réputation dans la province et qui s'y estoit allié avec les plus nobles familles, le fit, dès sa plus tendre jeunesse, eslever et instruire dans tous les arts qui peuvent former le corps et l'esprit d'un gentihomme. Sa vivacité naturelle, comme rapporte l'auteur anonyme de la préface de ses livres, le rendit en peu de temps capable de toutes les sciences humaines. Il apprit parfaitement la langue grecque et la latine et il sceut depuis l'italienne et l'espagnole jusqu'à un tel point qu'il fit douter si elles luy estoient estrangères... Il rendit aussi dans la guerre de véritables preuves de son courage et de sa

---

(1) Cette pièce est signée dans le Ms. 884 de la Bibl. Nat., ff. 245.

valeur... Après avoir servi en qualité de simple soldat, il fut capitaine d'une compagnie d'infanterie, et ensuite gentilhomme volontaire des armées du Roi. Il se trouva au fameux siège de Rhinbergue qui fit tant de bruit, où il se signala fort par son courage et sa conduite. Et lorsque la rébellion et l'hérésie répandoient encore leur venin jusques aux entrailles de cet Etat, dans l'ardente passion qu'il avoit pour la religion de son prince, et dans la grande fidélité qu'il apportoit à son service, il leva mesme à ses depens des compagnies de gens de pied, qui ne furent pas ny les moins lestes ny les moins vaillans de l'armée royale. Il se trouva aussi au siège de Cassel où trois années seulement avant sa mort, il fit bien paroistre qu'il n'avoit laissé aucune occasion de se signaler dans la guerre. Aussi fut-ce pour tant de bonnes et rares qualitez que ce grand connétable de France, François de Lesdiguières, l'honora d'une particulière bienveillance... Mais ce qui le rend d'autant plus considérable, c'est qu'aux vertus intellectuelles et militaires, il joignit encore les purs et nobles sentimens de la piété et de la religion jusques au point qu'après avoir, par forme d'exercice ou plustost pour satisfaire aux ardentes prières d'un seigneur de condition, traduit élégamment en prose françoise les *Amours d'Ovide*, il les jetta au feu, sur ce que les ayant communiqués à un de ses doctes et intimes amis, il reconnut dans son entretien que cette version en prose seroit capable de corrompre encore plus de jeunes esprits que le poëte n'avoit fait par ses vers, action certes très digne de louange et spécialement à un homme nourri dans la licence des armées et dans le libertinage de la Cour... »

Pierre Davity avait épousé Madeleine Fassion Sainte Jalle, dauphinoise de très bonne maison et lui-même fut annobli par lettres patentes de 1610. Il eut pour fils Claude Davity qui était vers 1670 conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des Comptes de Grenoble, marié à Marie de Murinais.

Si on en croit toujours Guillaume Colletet, Davity mourut en 1640 dans la maison de Jean des Cordes, fameux chanoine de Limoges, son ami, avec lequel il s'était retiré auprès de S. Etienne du Mont où il fut enseveli. — M. L. de La Roque (Armorial du Languedoc) place son décès en 1635.

Colletet raconte que « comme il avoit une parfaite intelligence des langues espagnole et italienne, ce fut lui qui composa en langue castillane la lettre de la belle Erocalie, prisonnière aux Indes, sur un événement fameux et cognu de toute la Cour, lettre qui fut insérée parmi celles de François de Rosset, et qui fut jugée si pure et si éloquente que les plus intelligents avouèrent qu'elle paroissoit trop belle pour l'ouvrage d'un véritable Espagnol, tellement que l'ayant écrite une seconde fois selon le langage ordinaire et naturel du pays, et ayant traduit luy-mesme en françois l'un et l'autre exemplaire, les plus habiles ne purent distinguer si l'original de cette lettre étoit sorti de France ou d'Espagne, et il y eut en cela un agréable combat entre ces deux nations, chacune d'elles voulant s'attribuer la gloire d'une production si rare et si ingénieuse. »

Après avoir lu les extraits de la notice de G. Colletet sur Davity, on pourrait s'étonner de voir ici ce poète en si mauvaise compagnie, mais une curieuse lettre de son père datée de Tournon, 26 novembre 1588, qui lui est adressée, nous le montre comme un jeune homme dissipé et probablement tant soit peu libertin :

« Il est impossible que je vous puisse escrire des lettres doulces et gratieuses, quand je voy que les bonnes lettres, esquelles vous prétendez avoir fait progrez et avancement, vous poulsent plus tost à vous desvoier du chemin que le debvoir vous commande, qui est de me porter l'honneur et le respect que Dieu premierement et puis la nature vous obligent, que non pas de vous enseigner la vertu, la docilité et l'obéissance ; tesmoing en peut estre encore vostre lettre que je vous renvoie expressément, affin que vous la voiez, et considériez bien en quels termes elle est conçeue pour recognoistre si vous n'avez pas excédé le debvoir d'ung enfant envers son père. Vous ne sçavez menasser que de vous enfuyr et laisser l'estude aussitost que vous n'avez ce que vous demandez, sans considérer ce que je faicts pour vous et les incommoditez que je souffre pour pouvoir vous entretenir à l'estude et procurer de tous mes moiens de vous faire homme de bien et vous eslever à quelque honneur, et sans considérer aussi et mesurer si j'ay le pouvoir de satisfaire à vostre désir insatiable d'argent, eu esgard aux grandes affères que j'ay supporté sur les bras puis trois ans en ça, avec autant de peine et de fascherie qu'homme du monde en sçauroit recevoir, non pour moy, car je m'en fusse bien passé, mais pour vous fère estre quelque chose, si vous vous en rendez digne. J'ay cent fois plus faict pour vous que feu ma mère n'a eu moien de fère pour moy, et néantmoins je rends grâces à Dieu que jamais enfant ne fut plus obéissant ny plus humble que moy ; aussi n'y en a-t-il oncques eu de plus aymé de mère que j'ay esté. L'amitié donc d'un père ne peult estre conçeue que réciproquement il ne voie l'humilité et facilité de son enfant ; car ce n'est pas à luy d'escrire en cholère à son père, ains demander ce dont il a besoing avec prières, supplications et remontrances, autrement c'est revenir aux mœurs de l'enfant prodigue. Je ne vous ay jamais laissé manquer de ce que vous a été nécessaire ; mais il fault que je vous dye qu'il n'y a argent qui vous puisse suffire et fauldroit ordinairement un monnoieur après vous. Vous vous trompez si vous croiez que j'en aye si largement que vous en puisse despartir à toutes vos voluntez. J'en souffre plus que vous pour l'amour de vous et endure beaucoup pour vous faire durer. Vous sçavez que, à mon despart de Paris, vous debviez avoir près de quatre escus, à sçavoir deux escus que vostre mère vous envoia, un escu que je vous donnay et environ un escu le capitaine Mas, et que depuis l'homme de Monsieur Pillehotte, paiant vostre quartier dernierement, vous en bailla trois de ma part pour vos mesmes nécessitez. Je vouldrois bien sçavoir comment et en quoi vous pouvez avoir consumé tant d'argent en si peu de temps. Je sçay bien que quand vous en avez, vous en estes si prodigue et facile envers ung chacun que vous vous mettez en peine d'en veoir bientost la fin pour vous tourmenter après et les autres aussi affin d'en recouvrer d'autre. Il le fault autrement menaiger quand on l'a, car il couste bien plus d'assembler ; pourquoy vous voiez de mieulx le conduire à l'advenir affin de n'en tomber en nécessité ; car quand vous le gouvernerez saigement je ne vous en laisseray jamais faulte, non plus que de toutes autres choses. Quoy que vous disiez je vous ay escript plusieurs lettres depuis mon retour pardeça ; mais vous ne faictes rien de ce que je vous mande, ne m'aiant jamais adverty ny de la reception des livres que je vous ay envoié ni pareillement des dits trois escus, ne si avez retiré la quittance de vostre quartier, comme je vous avois donné charge par mes lettres, qui est bien signe que vous tenez peu de compte de les lire et encore moins de satisfère à tous les points de mes lettres. J'escrips à M. Montchal et le prie de vous fournir vos menues necessitez, ce que je m'asseure il fera ; vous de ne rien demander que bien à propos et de le croire en tout et partout comme moy mesme, estant certain qu'il ne vous dira ny conseillera chose qui ne soit pour vostre honneur, profit et avancement. Et si vous le faictes et que vous proffitiez et en doctrine et en sages et bonnes mœurs comme il en est desormais temps, vous me donnerez occasion de me louer de vous et vous estre bon père et me ferez passer en repos et contentement

le reste de mes jours, au lieu que faisant autrement vous me les abrégerez et mettrez dans le tombeau avant le temps. Dieu vous face la grace d'y bien penser et de cheminer en toutes vos actions selon les Saincts et divins commandements que vous aurez tousjours devant les yeulx si vous voulez attendre ses bénédictions et qu'il vous bienheure en ce monde et en l'autre. »

Bibliographie. — I. Les travaux sans travail, de Pierre Davity natif de Tournon en Vivaroys. Avec le tumbeau de Madame la Duchesse de Beaufort faict par le mesme. Le tout dédié à Monseigneur le duc de Vendosme. Paris, Gilles Robinot, 1599. In-12 de 12 ff. et 372 p. chiff. (A).

E. d. : A M. le duc de Vendosme, sig. P. Davity. — Poés. lim. : Paul de Bramet ; Meraud Luc, tournonois ; Ch. Chavagnac, tournonois ; Isaac Buffière, tournonois (3 pièces) ; P. Gaillard (2 p.) ; poés. latines : Gaspard de Veyssilieu, écuyer ; Melchior de La Poëpe, noble dauphinois ; Isaac Buffière ; Pierre Berard ; Denis Patricotte ; L. Denis (2 p.) ; grecques : n. s.

Les travaux sans travail de Pierre Davity de Tournon en Vivaroys, avec le Tumbeau de madame la Duchesse de Beaufort.... Reveu et corrigé de nouveau. A Lyon, par Thibaud Ancelin, 1601 (et 1603). In-12 de 12 ff. et 192 ff. chiff. dont le dernier blanc.

Id. (même titre que la prem. éd. de 1599). Paris, Gilles Robinot, 1602. In-12 de 12 ff. et 408 p. chiff. (pag. irrég., la pag. saute de la p. 374 à la p. 404) la dernière numérotée par err. 411 (A).

Id. id. Reveu et corrigé de nouveau. Rouen, P. L'Oyselet, 1609. In-12 de 12 ff. et 384 p. chiff. (N).

II. Panegyric A monseigneur Desdiguières. maréchal de France.... Lyon, Guillaume Linocier, 1611. In-8 de 61 p. chiff. (N).

III. Bannissement des folles amours, par le S^r D'Avity Gentil-homme ordinaire de la chambre de Roy ou sont adjoutés quatre beaux et excellents traictés, très curieux et mémorables (de Jean de Coras), enrichis d'excellentes annotations et beaux commentaires, comme il se void en la page suivante. A Lyon, par Barthelemy Vincent, M.DC.XVIII (1618). In-8 de 2 ff. 106 p. chiff. pour le *Bannissement* et 3 ff. pour l'*Hymne de la Pureté* (en vers) (N). Priv. du 15 janvier 1618. — Autre éd. (même lib.) M.DC.XIIX (sic, 1622 ?). In-8 de 2 ff., 151 p. (la dern. 120) et 4 ff.

IV. Arrêt de mort exécuté en la personne de Jean Guillet, Lyonnois, architecte, dûment convaincu de l'horrible calomnie par lui imposée à ceux de La Rochelle, ensuite de l'admirable découverte de tout ce funeste dessein contre ceux de la religion, descrit par le seigneur de Montmartin. Paris, 1624. In-8 (d'après A. Jadin).

V. Etat certain de ceux de la religion en France. Paris, 1625. In-8.

VI. Les Estats, empires et principautez du monde.... par le Sr D. T. V. Y. Paris, 1625. In-folio.

La première édition serait de 1619, in-4. — Réimpr. sous divers titres : 1626, 1637, 1648, 1655. — La dernière a pour titre : *Description générale des quatre parties du monde avec tous les empires, royaumes, estats et républiques, reveue et augmentée par Rocoles, par Pierre Davity... Paris, 1660*, 6 vol. in-fol. — Le nom de Davity apparaît pour la première fois dans l'éd. de 1637.

Pour les pièces de Davity insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*

Davity a écrit quelques pièces laudatives placées en tête des ouvrages de ses amis :

Les bains de Bourbon Lancy, par J. Aubery, 1604 ; Œuvres du feu sieur de Montgaillard, 1606 ; Recueil de quelques vers amoureux par J. Bertaut, 1606.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (ff. 179).	*Ce mignon frizé (ou fraizé) que tu vois.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Id. (ff. 179).	*Ceste poudre de Cypre, ornement de nos testes.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. 1618.	Id. (ff. 179).	*Je croy que ceste femme-cy.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Id. (ff. 155) (1).	*L'almanach dit pour le certain (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Id. (ff. 179).	*L'autre jour Madame Françon.*

A consulter : La vie de Pierre Davity en tête de la Description générale des quatre parties du monde, 1660. — Chorier : Vie de Pierre Davity dans son Histoire du Dauphiné, 1672. — Goujet : Bibl. franç., T. XV. — Lelong : Bibliothèque hist., éd. de Fontette. — Nouv. biogr. universelle de Didot., art. de A. Jadin. — Grande Encyclopédie. — Brun-Durand (J.) : Dict. biogr. et biblio-iconogr. de la Drôme. — Bul. de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1902. — Mazon (A.) : Revue du Vivarais, 1902 et 1903 (sous le pseudonyme de Docteur Francus).

DES PÉRIERS (Bonaventure).

Pour la bio-bibliographie de cet écrivain, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle.*

LABYR. RECR., II LIVR., 1602.	Epit. de Blondeau (p. 32).	*Cy dessous gist en ce tombeau (n. s.).*

DESPORTES (Philippe).

Pour la bio-bibliographie de Philippe Desportes, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle.*

Les quatre pièces marquées d'un astérisque avaient paru dans le Tome second du *Parnasse des plus excellens poètes de ce temps, 1607.*

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Mespris d'une dame devenue vieille. Satyre (ff. 118).	* *Enfin mes vœux sont exaucez (n. s.).*
CABINET SATYR., 1619.	Sonnet.	* *Ha ! je vous entends bien ces propos gracieux.*
SATYRES REGNIER (S.), 1614. SATYRES BAST., 1615. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	A Philis (ff. 108, 120 et 142).	* *Il y peut avoir quatre années (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre contre une vieille (2).	Le Ciel enclin à ma vengeance (n. s.).

(1) Maynard a composé une épigr. qui commence par ce vers : *L'almanach dit que pour certain.*
(2) Cette pièce signée Desportes dans le *Cabinet satyrique, 1618,* avait paru anonyme dans le *Rec. des plus excellens vers satyriques de ce temps, 1617,* mais elle n'est pas de Desportes, elle appartient à Des Yveteaux car elle figure dans l'édition originale des poésies de ce dernier : *Recueil de vers, 1606.*

MUSE FOL., I LIV., 1600.	Stances de la chasse. Aux dames (ff. 39).	*Nous sommes six chasseurs de la belle Cypris* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1619.	Epigramme.	* *Pendant que de mon cœur je luy fais sacri-* [*fice.*

DESTERNOD (Claude).

Claude Desternod ou plutôt D'Esterno, écuyer, seigneur d'Alaise, Refranche, Malans et Lisine, était le fils aîné de Pierre d'Esterno, écuyer, seigneur dudit lieu et de Saleret, lieutenant et gouverneur de la ville de Salins, qui eut de la succession de sa tante la possibilité d'acquérir les terres d'Alaise et de Refranche et une partie de celles de Malans et de Lisine, et de Elisabeth Quinteau. Il a dû naître vers la fin de 1592, son père et sa mère s'étant unis par contrat du 28 juillet 1591.

A l'exemple de ses prédécesseurs, il suivit le métier des armes. Le courage qu'il y fit paraître lui procura le gouvernement du château d'Ornans, dans le comté de Bourgogne, poste dont la garde n'était confiée qu'à des personnes d'une valeur reconnue. Il mourut de la peste à Salins vers 1640 après avoir dissipé la plus grande partie de ses biens, et aliéné la terre d'Alaise dont il ne se réserva que le nom, le cours d'eau et le droit d'instituer les officiers de justice. Il s'était marié à Françoise de Vesoul, fille de Georges de Vesoul, écuyer, seigneur de Riancour, et de Philippote de Saint-Belin dont il eut huit enfants, six fils et deux filles. L'aîné Georges succomba aux guerres d'Espagne, le second Louis Humbert, écuyer, seigneur d'Alaise et de Refranche, acheva de dissiper le reste des biens qu'avait laissés son père, Claude et Antoine moururent au service du roi.

Cette branche de la famille d'Esterno s'éteignit en la personne de François d'Esterno, seigneur de Refranche, qui, après la conquête du comté de Bourgogne par Louis XIV, passa en Allemagne au service de l'Electeur de Cologne, évêque de Munster ; il décéda, en effet, l'an 1718 colonel de sa garde (1).

Très jeune Desternod vint à Paris, il s'y lia avec Berthelot, Sigognes, Lespine, Motin, Mathurin Regnier, etc. Son *Paranymphe de la vieille qui fit un bon office* célèbre l'adresse d'une Macette qui lui avait procuré une belle fille, sujet traité déjà par Lespine et Regnier :

> Tu m'as pipé par ton adresse,
> Vieille sybille, une déesse
> Que j'honore plus que mes yeux...

et, pour la récompenser, il chante ses louanges :

> Toute cette sotte canaille
> Qui va criant : huître en escaille,
> Ciboules, la mort aux souris,

(1) J. B. Guillaume : *Histoire de la ville de Salins, 1758.*

Mes beaux navets, ma grosse guigne,
Ne chanteront, ô mère digne,
Que tes vertus dedans Paris.

Pies, corbeaux, hiboux, corneilles,
Viendront nicher dans nos oreilles,
Ne crouassant que tes vertus,
Nous asseurans en leur ramage,
Que tu as fait par ton langage
Cent mille hommes becques-cornus.

Nos pigeons, nos oysons, nos canes,
Nos chiens, nos chevaux et nos asnes,
N'entonneront autres chansons ;
Les aveugles sur leur vielle,
Ne chanteront autre nouvelle,
En mendiant dans nos maisons.

Mille farceurs, et mille masques,
Sur leurs petits tambours de Basques,
Te chanteront en leur plan-plans :
Le fri fri de nos lechefrites,
Et le glou glou de nos marmites,
En boüilliront plus de mille ans.

Regnier, Bertelot et Sigongne,
Et dedans l'hostel de Bourgongne,
Vautret, Valeran et Gasteau :
Jan Farine, Gautier Garguille,
Et Gringalet, et Bruscambille,
En rimeront un air nouveau.

Souris en leurs tendres cassines,
Pitois, belettes, martes, foynes,
Et les chats en leur miaou,
Les oyseaux en leur tirelire,
Nous entendrons chanter et bruire
Tes prouesses sur le filou.

Tu es plus fine, vieille drogue,
Que Moregard cest astrologue,
Qui fit jadis un Roy en l'air,
Tu es plus fine que la Brousse,
Et que César, qui va en housse
Dans le Sabat, comme un esclair...

Cette débauche de gaité gauloise date certainement chez Desternod de la *Pomme de Pin* et de l'atmosphère cynique et libertine qu'il y respirait en compagnie de joyeux drilles, rimeurs comme lui. Avant de laisser imprimer à Lyon son *Espadon satyrique*, (1619), il composa un petit poème de circonstance (1614) et un pamphlet politique en

prose (1615). Quelques années plus tard, en 1623, pour ne pas laisser mourir sa Muse, il se contenta d'écrire une douzaine de stances sur le poème *La Theriaque françoise* de son voisin et ami de Salins le pharmacien Pierre Maginet (1). Il est vrai que ses vers allaient obtenir l'insigne honneur d'être dispensés publiquement (et gratuitement, bien entendu) à tout client de l'officine, par ledit Maginet et Claude Thouverey frères, également pharmaciens, (2) :

Au sieur Maginet par le sieur d'Esternod, gentilhomme bourguignon.

Stances

Un Theriaque tel seulement tu ne tire
Du Vipère odieux,
Mais un los immortel qui fait que l'on t'admire
Malgré les envieux.
Un tel Vipère aussi mis en vers, de chasque homme
Te rend plus honnoré,
Que celuy qui pippa Adam par une pomme
N'est de nous abhorré.
D'un Vipère il tira jadis ce premier Père
Une execrable mort,
Mais toy tout à l'envers tu tire du Vipère
La vie et le confort.
Un caillou précieux naist de l'eau d'un Panthère,
De sale terre l'or,
Tu tire tout ainsi l'Antidot du Vipère,
La vie de la mort.
Ainsi guérit jadis la Lance de Telephe
Tous ceux qu'elle blessoit,
Admirable Magie où l'oracle de Delphe
Comm' icy paroissoit.
Theriaque divin, lequel par tes merveilles
Ne coule seulement
De la bouche en nos cœurs ; mais qui dez les aureilles
Coule en l'entendement,
Meslé de tant de miel, de Nectar, d'Eloquence,
Que nos Esprits perclus,
Du venin de bestise, et poison d'ignorance
Ores ne le sont plus.

---

(1) G. Colletet avait écrit une vie du pharmacien poète Maginet (4 ff.) qui est perdue, et on ne voit pas figurer le nom de Desternod dans la liste des poètes dont il s'était occupé.

(2) Voici le titre exact de cette plaquette : *La Theriaque francoise.* Avec les vertus, et proprietez d'icelle selon Galien. Mises en vers françois par Pierre Maginet, Pharmacien Salinois. Et dispensé publiquement à Salins par ledict Maginet, et Claude Thouverey frères, Pharmaciens, en l'an 1623. Lyon, Barthelemy Vincent, M.DC.XXIII (1623). In-8 de 90 p. chiff. et 1 ff. — Ep. dédic : A Nicolas de Guyerche, Groson, seigneur d'Andelost, Chevigney, Mignot, Pymont, etc., capitaine pour S. M. d'une compagnie de cavallerie, sig. Pierre Maginet.

A tant de Charlatans, Bousfons de Rhétorique
Sur leurs banques montez,
J'ay desjà desdié l'*Espadon satyrique*
Pour les rendre eshontez.
Car alors qu'ils diront Thériac de Venise
Faisant les Arlequins,
Je diray vous mentez, car il faut que l'on dise
Theriac de Salins.
Galien l'inventeur, au language des hommes,
Y rencontra des mieux,
Mais aprez, Maginet la reduit où nous sommes
Au langage des Dieux.
Chef-d'œuvre pour le vray recœuil de l'industrie,
Et compliment de l'art,
Lequel n'honnore moins sa natale patrie,
Que l'Autheur d'où il part,
La Theriaque peut nous redonner la vie
Pour un temps seulement,
Mais ces vers te feront avec ton industrie
Vivre éternellement.

Heureux Maginet ! heureux apothicaire qui voit son poème *La Theriaque* chanté en français, en latin et même en grec, non seulement par Desternod, mais encore par D. Poncet, Ch. à S. Mauris ; C. Fevre Ch. à S. Mauris, son cousin ; C. Thouverey autre apothicaire, son associé ; Cl. Pourtier, officier de S. M. ès Saulnières de Salins ; Nicolas Millet ; Ant. Dominé, arbosien ; P. de Germiney ; P. Guillemin, lyonnais ; D. Mathon, docteur et médecin du roi ; Ph. Millet ; Anth. Patorneus ; J. B. Varin ; P. Cecilius ; Cognatus ; P. H. B. ; P. Bondieu dit Vauldey ; Jean Brun de Dole, etc. Cette petite cour poétique perdrait aujourd'hui de son intérêt si elle ne nous apprenait les noms des amis ou plutôt des commensaux de Claude Desternod dans sa bonne ville franc-comtoise.

Peu d'écrivains originaux ont été dédaignés et cependant Claude Desternod fait exception. Seul, avec M. Pierre Louÿs qui l'a qualifié de *maître en l'art lyrique*, M. Remy de Gourmont s'en est occupé un instant (1) :

« De tous les poëtes satiriques, érotiques, burlesques et un peu grotesques (tels des mascarons mimant par la déformation de leur face l'éternelle moquerie dont leur âme est boursouflée) que fit éclore la verdeur du siècle dix-septième, le sieur d'Esternod, seigneur de Franchère, et gouverneur d'Ornans, est l'un des plus inconnus, des plus étranges, des plus excentriques, des plus hétéroclites, des plus musée-secret... Ces élucubrations disent un poëte d'une singulière virilité et d'une souplesse rare ; elles le proclament un autre Regnier, moins soutenu sans doute, mais moins monotone, parfois aussi solide, et doué d'un certain lyrisme grimaçant. Plus que chez Mathurin

---

(1) M. P. Louÿs, article sur *Sygognes* (*Antée*, 1907) et R. de Gourmont : *Promenades littéraires*, IIe série, 1906.

Regnier, la rime est chez d'Esternod inattendue ; elle vient de loin souvent, ce qui fait les belles rimes. Sa langue est plus osée, plus pittoresque, pleine de mots parlants, d'amusantes images... »

Voilà deux appréciations qui vengent Desternod d'un oubli immérité.

Bibliographie. — I. Les desirs amoureux de Dom Philippe, prince d'Espagne. A Madame sœur du Roy (poème) par Cl. Desternod Gentilhomme de la Franche-Comté. A Paris, de l'imprimerie de Pierre Durand..., 1614. Petit in-8 de 24 p. chiff. (N).

E. d. : A Madame sig. Cl. Desternod. — Ce poème comprend 105 strophes de 6 v.

II. Le franc bourguignon. Pour l'entretien des Alliances de France et d'Espagne. Par Claude Desternod Gentilhomme de Bourgogne. A Paris, chez Gillebert le Veau, M.DC.XV (1615). In-8 de 2 ff. et 215 p. chiff. (N).

Sonnet à M. Desternod sieur d'Alaize, Salegret, Refranche, Milan, sig. Claude Quintral, Salinces, vers latins du même.

Cette édition a été remise en circulation avec un nouveau titre qui ne diffère de celui ci-dessus que par la suppression du nom de l'auteur ; le second ff. a été également réimprimé.

III. Le catholique franc-comtois. Contre l'Apostat Leandre. Autrement dict, Constance Guenar, traistre à Dieu, et à sa Patrie. Par Claude d'Esternod, Gentilhomme Franc-Comtois, sieur d'Alaise, Refranche, Salegret, etc. A Lyon, pour Antoine Robin, M.DC.XIX (1619). Avec Approbation. In-8 de 31 p. chiff. (N).

E. d. : A Claude d'Achey, abbé et seigneur de Baume, S. Lotain, etc., au Comté de Bourgongue, sig. Claude d'Esternod. A la suite : *Le Franc-Comtois catholique, contre l'Apostat Leandre, autrement dict, Constance Guenar, traistre à Dieu et à sa patrie* (en prose), p. 5 à 27 ; Sixain à M. D'Esternod contre l'apostat Leandre : *Tout ainsi que l'Amour fut cause que Leandre*, sig. I. Manginelle ; pour faveur à MM. les prétendus reformez du lac Leman : *Si converty Guenar vous dites* (p. 28 à 31) ; Anagrame Constance Guenard, *Enragé, Satan, Cocu.* Sonnet : *Qui ne le craindroit pas ? c'est un monstre Guénar* et Approbation datée de Lyon, 8 mars 1619.

Voici le texte de l'*Approbation* : « Bon Catholique Franc-comtois, qui franchement (mais catholiquement) contes à l'inconstance de Guenar la vérité : Tu peux voir le jour, à fin que chacun cognoisse que c'est le devoir de ne tourner le doz à Dieu et se porter aux Apostasies. A Lyon, ce 8 de Mars 1619, sig. Fr. Robert Berthelot, évesque de Damas. »

La pièce en vers contre Guénar est devenu la *Satyre XVI* dans *L'Espadon satyrique*.

IV. L'*Espadon satyrique*. Par le sieur de Franchere, gentilhomme Franc-comtois. Dedié à Monsieur le Baron de Roche. A Lyon, par Jean Lautret, Marchand Libraire, M.DC.XIX (1619). In-12 de 12 ff., 130 p. chiff. et 1 ff. (Aix en Provence).

Dans les 12 ff. prél., est comprise la Satyre I.

E. d. : A Benigne de Praconta, Baron de Roche, sieur d'Arques, Cenans, et Maisonforte de Bussard, sig. Cl. de Franchere. — Poés. lim. : de Boissat ; Nicolas Faret ; Jacques Manginelle.

Franchère est l'anagramme de Refranche dont Desternod était seigneur.

Id. A Rouen, chez Jacques Besongne, Nicolas le Prevost et Jean Boulay, 1619. Petit in-12 de 5 ff. et 122 p. chiff. (ex meis).

Mêmes pièces liminaires que la précédente édition de Lyon.

Id. Rouen, s. d. Petit in-12 (Cat. Auvillain).

L'*Espadon satyrique*. Par le sieur Desternod. Seconde édition. Lyon, Jean Lautret, 1621. In-12 de 5 ff., 143 p. chiff. et 1 ff. qui porte la petite gravure sur bois de l'*Espadon* déjà sur le titre (ex meis).

L'épître déd. sig. Cl. Desternod ne mentionne plus que les initiales de Benigne de Praconta : B. D. P. mais il y a, en plus, des stances de Henry Fagot. Contrairement à l'assertion du *Manuel du Libraire* de Brunet, la *Satyre du temps* ne s'y trouve pas.

Id. Reveu et augmenté de nouveau. Lyon, Jean Lautret, 1622. In-12 de 5 ff. et 157 p. chiff.

Cette troisième édition de Jean Lautret contient, en dehors des XVI satyres, la *Satyre du Temps* sig. *Besançon* et une *Ode satyrique d'un amoureux à sa maistresse* qui a remplacé dans l'édition de 1680 (Cologne) la XVIe satire : *Contre l'apostat Leandre.*

Id. Lyon, Jean Lautret, 1623. In-12.

Id. Rouen, David Ferrand, 1624. In-12 (Vente Nodier, 1844).

Id. Lyon, Jean Lautret, 1626. In-12.

Brunet (*Manuel du Libraire*) indique une édition de Rouen, David Ferrand, s. d. de 6 ff. et 142 p. qui contiendrait la *Satyre du Temps* (elle serait ainsi postérieure à 1621).

Une supercherie de libraire a remis en circulation les XVI satires de Desternod sous le titre :

Le Parnasse satyrique des vers de Theophile sur les affaires de ce temps. S. l. n. d. Petit in-12.

Voici la dernière édition au XVIIe siècle :

L'*Espadon satyrique* par le sieur d'Esternod, reveu et augmenté de nouveau. A Cologne (Hollande) chez Jean D'escrimerie, 1680 (ou 1681). Petit in-12 de 7 ff. y compr. la grav. placée avant le titre, p. 3 à 174 chiff. (A).

La XVIe satire y est remplacée par l'*Ode satyrique d'un amoureux à sa maistresse* de l'édition de 1622.

Au XVIIIe siècle, une seule édition :

Satyres amoureuses et galantes. Et l'ambition de certains courtisans, nouveaux venus et gens de fortune par le sieur B***, Amsterdam, Adr. Moetjens (ou plutôt impr. en France), 1721. Petit in-12 de 168 p. chiff. non compr. le titre (N).

Texte de 1680.

Enfin, l'éditeur Gay a réimprimé en 1863 : L'*Espadon satyrique* par le sieur D'Esternod. Réimpression faite sur l'édition de Lyon, 1626, collationnée et complétée sur les autres éditions du même ouvrage, et augmentée d'un avant-propos. Bruxelles, imprimerie de A. Mertens et fils, 1863. Petit in-12.

Réimpr. partielles de l'*Espadon satyrique :*

La Ire satire a été réimprimée sous le titre suivant : *Le tableau des ambitieux de la Cour. Nouvellement tracé du pinceau de la vérité, par Maistre Guillaume à son retour de l'autre monde, 1622.* Petit in-8 de 14 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

L'éditeur pour masquer sa fraude a supprimé les quatre premiers et les quatre derniers vers de la pièce de Desternod. Cette plaquette a été réimpr. par Ed. Fournier. *Variétés historiques et littéraires.* T. IV, p. 33.

La IIe satire et une partie seulement de la huitième ont constitué la plaquette suivante (autre supercherie de libraire) :

Le parfaict macquereau suivant la Cour. Contenant une histoire nouvellement passée à la Foire de Sainct-Germain. Entre un Grand et l'une des plus notables et renommées Courtisannes de Paris. S. n. de libr., 1622. In-8 de 16 p. chiff. (N).

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 10 pièces de Desternod :

DELICES SATYR., 1620.	Satyre (p. 257).	*Aymant l'autre jour à paroistre* (*n. s.*).
Id.	Le divorce du mariage. Satyre (p. 365).	*Ceste cruelle me mesprise* (*n. s.*).
Id.	Satyre (p. 43).	*De tant de cavaliers qui vont avec des bottes* (*n. s.*).
Id.	Le soufflet qui m'enfla la joue. Satyre (p. 342).	*En me traictant comme un valet* (*n. s.*).
Id.	L'importunité d'une damoiselle. Satyre (p. 124).	*J'allois un de ces jours en guise d'un cadet* (*n. s.*).
Id.	La mort d'un perroquet que le chat mangea. Satyre (p. 265).	*Laissez-moy, je suis en colère* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Contre une vieille fille. Satyre (pp. 272 et 71).	*Si l'on me parle davantage* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	La chaude-pisse (p. 333).	*Sur mon lict emplastré d'ordure* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Stances (pp. 108 et 148) (1).	*Sur un vieil rebec plein de roüille* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	L'anti-mariage (pp. 117 et 157) (2).	*Vous espousez donc ce fantosme* (*n. s.*).

DES YVETEAUX

Nicolas Vauquelin Des Yveteaux, né en 1567 au château de La Fresnaye, près Falaise, était l'aîné des huit enfants de Jean Vauquelin, sieur de La Fresnaye, poète distingué du XVIe siècle, et de Anne de Bourgueville. Il passa son enfance tantôt dans ce château, tantôt à Caen, et prit le nom d'un petit domaine voisin qu'il reçut en partage. Ses études terminées il faillit entrer dans les ordres, mais sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il ne fut pas de l'avis de sa famille. En 1593 son père lui résigna sa charge de lieutenant général de Caen ; Nicolas l'exerça six ans, mais ayant fait emprisonner Gabriel de Beauvoisien, sieur de Cambray, et saisir ses biens pour le contraindre à faire la charge de trésorier receveur des deniers du ban et arrière-ban convoqué en 1597, le Parlement de Rouen qui avait sans doute des motifs, dit M. le baron Pichon, pour juger sévèrement Des Yveteaux, ordonna l'élargissement de M. de Cambray, enjoignant au lieutenant général de comparaître en personne à sa barre, et, jusqu'à ce, lui interdit l'exercice de son office à peine de faux. Des Yveteaux, peu jaloux de se justifier, vendit son office en 1600 à son frère Guillaume, sieur de La Fresnaye, moyennant

(1) Voici le titre de cette pièce : *Le Paranymphe de la vieille qui fit un bon office*, satyre.
(2) Voici le titre de cette pièce : *L'Anti-mariage d'un cousin et d'une cousine de Paris*, satyre.

18.000 livres suivant les uns et 30.000 livres suivant les autres, et vint à Paris. Il fut présenté à Henri IV par Desportes qui avait conservé une grande faveur.

A Paris, Des Yveteaux mena l'existence qu'il avait rêvée. Il ne pouvait que plaire à un prince et à des grands dont il partageait les penchants voluptueux. Ses vers légers, licencieux firent les délices des nobles dames. Bientôt Henri IV le nomma conseiller ; il fut appelé au conseil privé et choisi comme précepteur de César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées et du roi, puis ensuite du dauphin (1609). Il profita de son influence pour pousser ses compatriotes, Eudes de Mézeray, l'historien, et le poète Malherbe. Après la mort de Henri IV le parti religieux qui voyait avec regret l'éducation de Louis XIII confiée aux soins d'un homme qui n'était pas l'*homme de Platon* intrigua près de la Reine-Mère pour obtenir son renvoi et réussit en juillet 1611. Des Yveteaux se retira cependant avec deux abbayes et 2.000 écus de pension, mais le temps de sa faveur était passé. Il dut même résigner assez promptement ses bénéfices en face d'une hostilité à peine déguisée. Libre de toute attache, Des Yveteaux se laissa aller à pratiquer la douce vie naturelle, c'est-à-dire à vivre en parfait épicurien, dans la compagnie des joyeux drilles de l'époque. L'âge arrivant il songea à la retraite. Il déserta la *Pomme de Pin*, la *Fosse aux Lions*, etc., et se retira dans une jolie maison entourée de vastes jardins, située tout à l'extrêmité du faubourg Saint-Germain dans la rue des Marais. Un jour, en 1628 — la porte de son grand jardin était restée entr'ouverte — ayant aperçu une jeune femme enceinte, bien faite et fort triste, il l'engagea à entrer ; c'était Jeanne Félix. Cette malheureuse qui chantait de cabaret en cabaret, jouant de la harpe, accepta avec plaisir l'hospitalité de Des Yveteaux. Elle était mariée à un nommé Adam Du Puy, petit gentilhomme, vivant en aventurier, qui s'installa à son tour dans la maison de la rue des Marais. Bientôt la Du Puy s'imposa à Des Yveteaux par sa grâce et ses talents de musicienne et de chanteuse ; elle lui fit ouvrir sa maison à nombre de grands seigneurs et de gens d'esprit : Saint Amant venait y réciter ses poésies les plus gaillardes, Ninon, quand elle le visitait, apportait son luth, Des Barreaux lisait quelques sonnets philosophiques. Le vieil épicurien, poète lui-même, était bon juge en la matière. L'air dont Jacques Vallée détaillait ses vers y ajoutait tant de force et d'agrément qu'il était difficile de ne se laisser pas emporter à l'harmonie du son et à la nouveauté des pensées ; une pièce, dite par lui — fut-elle médiocre — enthousiasmait l'auditoire. Dans une de ces réunions de l'année 1644, Des Yveteaux après avoir célébré la Du Puy :

Je ne m'excuse point de ce que je l'adore
En ma vieille saison,
Les Anges font de même, et je suis jeune encore
A leur comparaison.

fit part à Des Barreaux de son fameux sonnet :

Avoir peu de parens, moins de train que de rente,
Et cercher en tout temps l'honneste volupté,
Contenter ses desirs, maintenir sa santé,
Et l'âme de procez et de vices exempte ;

A rien d'ambitieux ne mettre son attente,
Voir les siens élevez en quelque authorité,
Mais sans besoin d'appuy garder sa liberté,
De peur de s'engager à rien qui mescontente.

Les jardins, les tableaux, la musique, les vers,
Une table fort libre, et de peu de couverts,
Avoir bien plus d'amour pour soy que pour sa Dame,

Estre estimé du Prince et le veoir rarement,
Beaucoup d'honneur sans peine, et peu d'enfans sans femme,
Font attendre à Paris la mort fort doucement.

A l'intention de son hôte, et par une délicate attention, ce dernier le paraphrasa en forçant volontairement la note libertine :

N'estre ni magistrat, ni marié, ni prestre,
Avoir un peu de bien, l'appliquer tout à soy,
Et sans affecter d'estre un docteur de la Loy,
S'étudier bien plus à jouïr qu'à connoistre ;

Pour son repos n'avoir ny maistresse, ny maistre,
Ne voir que par rencontre ou la Cour ou le Roy ;
Ne sçavoir point mentir, mais bien garder sa foy,
Ne vouloir estre plus que ce qu'on se voit estre.

Avoir l'esprit purgé des erreurs populaires,
Porter tout le respect que l'on doit aux mystères,
N'avoir aucun remors, vivre moralement ;

Posséder le présent en pleine confiance,
N'avoir pour l'avenir crainte ni espérance,
Font attendre partout la mort tranquillement (1).

Des Yveteaux aurait continué à suivre les préceptes exposés dans son sonnet si les événements ne s'étaient mis à la traverse de ses intentions.

Cette même année 1644, il maria la fille de la Du Puy avec son neveu Nicolas Vauquelin sieur de Robours, dit Sacy Robours, lui donnant en dot une grande partie de sa fortune. Le fils de son frère Hercule Vauquelin, dépité de voir un si riche héritage lui échapper, engagea contre Des Yveteaux d'interminables procès ; il avait gagné à sa cause le frère de la Du Puy, Isaac Félix dit La Lézinière, qui chercha querelle à diverses reprises à Sacy Robours, mais le jeudi 16 mars 1645, au cours d'une nouvelle algarade, Lézinière est tué dans le jardin de la maison de Des Yveteaux par le laquais de Sacy Robours. Cet assassinat devait troubler et pour longtemps la quiétude de Des Yveteaux. A l'occasion de l'un de ces démêlés, il a justifié sa vie et ses habitudes :

---

(1) *Disciples et successeurs de Théophile de Viau : Des Barreaux et Saint-Pavin*, p. 200.

« Je n'ai point vu, dit-il, que la douceur des plaisirs ou la violence des passions, ni les plus friands objets aient jamais irrité mes sens jusqu'à passer à un désir irrégulier ou étranger. Et si c'est un vice d'aimer la musique, la poésie, la peinture et l'architecture, qui éteignent la passion de l'avarice et de l'envie, j'avoue que je suis et veux être des plus blâmables du monde (1). »

En 1648 redoutant les horreurs de la guerre civile il se décida à quitter Paris. Il partit, accompagné du couple Adam Du Puy et de ses quatre domestiques, parcourant la Brie à la recherche de sites pittoresques et s'arrêta aux portes de Meaux, pays d'origine d'Adam Du Puy. Une maison de campagne était à vendre à Brianval, petit fief seigneurial de la paroisse de Vareddes à deux lieues de la cité meldoise, Des Yveteaux l'acheta et y finit ses jours le 9 mars 1649.

Comme tous les libertins de son époque, Des Yveteaux avait regretté ses déportements passés, il a traduit son repentir dans le sonnet suivant :

Enfin je ne suis plus des habitans du monde !
Mon âme est eschappée et ne tient plus de lieu ;
Elle a quitté mes sens : le seul amour de Dieu
Me fait voir tout en ange et sans cause seconde.

Que je suis au-dessus de la terre et de l'onde !
Que j'en suis séparé par un heureux adieu !
Que mes travaux sont doux quand je suis au milieu !
Plus je suis agité, plus ma paix est profonde !

Quoy pensez-vous que j'aime, ô mortels, que les cieux ?
Qui m'inspire en mourant ces pensers glorieux,
Plus clairs que le soleil et plus nets que l'aurore ?

C'est le bruslant amour du Maistre que je sers,
Qui m'a paru si vif aux maux que j'ay soufferts,
Qu'au lieu d'en estre las, je veux souffrir encore.

Douze ans après sa mort Adam Du Puy fit graver sur sa tombe cette épitaphe due à l'abbé de Rancé :

« Passant, je n'ai jamais arrêté personne durant ma vie, je n'ai garde de le faire après ma mort ; mais si quelque occasion t'amène en cette église, tu auras loisir de lire que Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, y a voulu être enterré, ayant choisi ce lieu pour m'éloigner du bruit et pour éviter la multitude comme je faisais toujours dans le monde ; ayant tenu ma vie cachée et ma conscience nette sans ostentation, ma liberté entière sans dissolution. Je crois ne te devoir pas céler que j'ai été aimé de Henri-le-Grand, quatrième du nom... car c'est chose qui doit passer en admiration que le moindre de tous les hommes ait été estimé du plus grand prince de la terre, ayant été choisi par luy pour l'institution de ses enfans ; et puisque tu as eu patience, je te veux apprendre en un moment tout ce que j'ay appris de certain en 90 ans, et ce que peut-être tu sçais bien qui est que l'amour de Dieu et l'obéissance de ses loix et de l'église sont les seuls vrais fondements de la félicité de ce monde et de l'autre. »

« Priez Dieu pour son âme ».

(1) Rép. à une lettre du président de La Fresnaye.

Bibliographie. — Trois harangues de N. Vauquelin lieutenant général au bailliage de Caen. Caen, de l'imprimerie de la veufve de Jaques Le Bas, imprimeur du Roy, M.D.XCV (1595). In-18 de 60 p.

Ode sur la paix (titre de départ) : *Henry, Dieu de nostre espérance.* Petit in-8 de 4 ff., sig. à la fin Des Yveteaux (N).

La même sous le titre :

Chant de louange au Roy, pour la Paix. A Lyon, par Jean Pillehotte, M.D.XCVIII (1598). Petit in-8 de 8 p. chiff., sig. à la fin Des Yveteaux (N).

Echo in obitum Barbarae Guiffardae ornatissimae coniugis D.C. Grolarti, equitis sacri Consistorij, Conciliarij, atque in Senatu Normaniae princi Praesidis. Addita sunt Hexasticha in mortem Barbarae et Catherinae Grolartarum serorum utriusq bimulae. E' Gallico, N. Valq, Rothomagi. Apud Raphaelem Parvivallium Typographum Regium, 1600. In-4 de 15 p. chiff.

Cette plaquette renferme plusieurs pièces latines, sig. J. Hericius, Fallesiensis (de Falaise) et les stances de Des Yveteaux : *Beaux rayons plus clairs que durables.*

Sur la naissance de Monseigneur le Dauphin (titre de départ). In-4 de 4 p. chiff., sig. à la fin Des Yveteaus (N).

Id. (id.) In-4 de 4 p. chiff. sans signature (N).

Institution du Prince (en vers). A Monseigneur le duc de Vendosme. Paris, Veufve Mamert Patisson, M.DC.IIII (1604). In-4 de 16 p. chiff., sig. à la fin Des Yveteaux.

Recueil de vers. A Paris, de l'imprimerie de C. Morel, rue S. Jacques à la Fontaine, 1606. Petit in-4 de 57 p. chiff. (A).

Edition originale, sans nom d'auteur, des poésies de Des Yveteaux, elle n'a pas été connue de Prosper Blanchemain qui y aurait trouvé plusieurs pièces inédites.

Factum pour messire Nicolas Vauquelin S^r des Yveteaux, conseiller du roy en ses conseils ; Nicolas Vauquelin Sr de Sacy ; Adam Du Puy, escuyer ; damoiselle Jeanne Félix, sa femme et autres, accusez et demandeurs en requeste de cassation des procédures faites, et sentence renduë par le bailly de Saint-Germain des Prez... Contre Catherine Couldray se disant veufve de feu Isaac Félix dit Lezinière..., et ledit bailly et procureur-fiscal...en leur propre et privé nom. In-4 de 19 p.

Responce de M. des Yveteaus à la lettre de M. de La Frenaye, son frère. In-4 de 20 p. et 2 ff.

Les œuvres poétiques de Vauquelin Des Yveteaux réunies pour la première fois. Annotées et publiées par Prosper Blanchemain, Bibliothécaire adjoint au Ministère de l'Intérieur. Paris, Auguste Aubry, 1854. In-8.

Cette édition est très incomplète et plusieurs des pièces qu'elle renferme ne sont pas de Des Yveteaux.

Pour les poésies de Des Yveteaux publiées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIe* et celle *du XVIIe siècle.*

Le Rec. de Conrart (Bibl. de l'Arsenal), T. XVIII in-4, p. 599, le Ms. 892 de la Bibl. Nat., le Ms. 534 du Musée Condé (Chantilly), etc., contiennent des poésies dont plusieurs inédites de Des Yveteaux. — La Bibliothèque de Montbéliard possède un Ms. de ses poésies (N° 44).

Des Yveteaux a mis une élégie en tête de : *Les premières œuvres de Ph. Desportes, 1600.* — On l'a accusé d'avoir volé cette élégie à son père le poète Vauquelin de La Fresnaye, c'est une calomnie.

Enfin on rencontre deux imitat. du latin par Des Yveteaux dans la plaquette *Ostende, M.DC.IIII* (1604). In-8, titre et 30 p. chiff. :

Dixain : *Comme un temple de Mars, que l'Univers regarde.*

Vers françois pour Ostende (7 st. de 4 v.) : *Tandis que le Ciel veut que toute la terre.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 4 pièces de Des Yveteaux :

CABINET SATYR., 1618.	Resp. aux vers d'un courtisan disgracié (1).	*C'est bien fait de ne s'estonner.*
Id.	A M. l'abbé de Tyron. Satyre (2).	*Desportes sans le jour le plus beau de ma vie* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances. Au Roy (3).	*Henry, Dieu de nostre espérance.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Stances contre une vieille (ff. 120) (4).	*Le Ciel enclin à ma vengeance* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances (5).	Sous les vers arbrisseaux, au long d'un beau rivage.

A consulter : Pichon (baron Jérôme) : Notice biographique et littéraire sur Nicolas Vauquelin Des Yveteaux (Bulletin du bibliophile, janvier à mai 1846). — J.-B. Rathery : V. des Yveteaux, 1854. — Travers (J.) : Addition à la vie et aux œuvres de Vauquelin des Yveteaux, 1856. — Lhuillier (Th.) : Le poète Des Yveteaux, Melun, 1872. — Contades (G. de) : Trois lettres de N. Vauquelin des Yveteaux (Bull. de la Société historique et archéologique de l'Orne, 1899, p. 478), Des Yveteaux et la maison de Vauquelin. Paris, 1894. — Lanson (Gustave) : Manuel bibliogr. de la litt. franc. moderne, II, XVII[e] siècle.

DOUBLET (Jean).

Jean Doublet, naquit à Dieppe vers 1528 ou 1529. Son père, riche bourgeois de cette ville ayant armoiries et pignon sur rue, possédait un domaine dans les environs ; sa mère était la fille de David Mifant né vers 1450 qui fut conseiller du Roi et gouverneur de Dieppe. L'éducation de Doublet, dit M. Georges Lebas, se ressentit de cette aisance et dut être fort soignée car ses œuvres le montrent en constante familiarité avec les grecs et les latins ; Ovide, Tibulle, Properce, Anacréon furent de ses intimes. On n'a aucun détail sur sa vie. On sait que son cœur a brûlé sans espoir pour une jeune dieppoise au prénom de Sibille qui épousa un *vieux chicanous* de Rouen. La belle Sibille étant devenue veuve, Doublet l'exhorta à revenir à Dieppe mais il ne l'épousa pas. On ignore

---

(1) Voici ce que L'Estoille dit de cette pièce : 16 août 1607 : « M. Despinelle m'a donné ce jour une rép. aux vers de M. de Beaumont (Beaumont Harlay), que je trouve bien faite. » Voir Beaumont Harlay. — Ms. 884, ff. 164, anonyme.

(2) Cette satyre est anonyme dans le Ms. 884, ff. 31.

(3) Cette pièce avait paru pour la première fois dans les *Muses ralliées, 1603*, mais n. s. Elle n'a pas été reproduite dans les *Délices* (*dernier recueil*), *1620*.

(4) Cette pièce est attribuée à Desportes dans le *Cabinet satyrique, 1618*, elle avait paru, sans signature, dans le tome second du *Parnasse des plus excellents poëtes de ce temps, 1607*. On la trouve, dès 1606, dans la première édition des poésies de Des Yveteaux, *Recueil de vers*.

(5) Cette pièce avait paru anonyme dans le *Temple d'Apollon, 1611*, sous le titre : l'*Adieu d'Aminte et Clorice*. Elle n'est pas de Des Yveteaux, mais bien de François Chouayne (voir ce nom).

la date de la mort du poète, il vivait encore en 1582. D'après J. A. Guyot (T. I, p. 326 du *Moréri des normands*) Doublet s'était fait cordelier.

Bibliographie. — I. Elégies de Ian Doublet dieppoys. Avec privilège. Paris, Charles Langelier, 1559. In-4 de 55 ff. chiff. et 1 ff. pour la marque du libraire (N). Priv. du 16 janvier 1558.

Les élégies de Jean Doublet dieppois reproduites d'après l'édition de 1559 avec la vie du poète par Guillaume Colletet, une préface et des notes par Prosper Blanchemain. Rouen, Imprimerie de Henry Boissel, M.DCCC.LXIX (1869). Petit in-4.

Publication de la *Société des bibliophiles normands*.

Elégies de Jean Doublet suivies des Epigrammes et Rimes diverses. Paris, Librairie des Bibliophiles, M.DCCC.LXXI (1871). In-16.

Collection du *Cabinet du Bibliophile*. — Cette édition renferme 3 pièces de vers inédites de J. Doublet.

II. Les Mémoires de Xenofon Athenien en quatre livres, traduits de grec en françois. A la fin desquels est ajousté le discours de la bieneureuse (sic) mort de Cyre l'Ayné ; Extrait du mesme Xenofon VIII livre de sa Cyropédie. Par Ian Doublet de Dieppe. Paris, de l'imprimerie de Denys du Val, 1582. In-8 de 8 ff., 109 ff. chiff. et 7 ff. (N.).

E. d. : A Charles de Bourbon, archevesque de Rouen, datée du 8 septembre 1582.

On lit une petite pièce latine de Doublet dans *Le Tombeau de feu noble Homme Maistre Richard Le Gras de Rouen ; en son vivant, docteur en médecine. Paris, Estienne Prevosteau, 1586* (Voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*).

REC. VERS SATYR., 1617. Quatrain (ff. 210). *Femmes ne sont que tourment* (*n. s.*).

A consulter : La Croix du Maine et Du Verdier : Biblioth. franç. — Frère : Manuel du bibliographe normand. — Gaillon (Vicomte de) : Notice biogr. et litt. sur Jean Doublet (Bull. du Bibliophile, 1856). — Notice de G. Colletet en tête de l'édition des Elégies de Doublet due à Prosper Blanchemain. — Lebas (Georges) : Les Palinods et les poètes dieppois, 1904.

DRUSAC (Gratian du Pont, sieur de).

On ne sait à peu près rien sur la vie de Gratian du Pont, sieur de Drusac (1). Suivant Jean de Boyssonné (2) il était vieux, gras, obèse, rouge de cheveux et de teint, quand il publia en 1534 ses *Controverses des sexes masculin et féminin* en les soulignant de son titre de « lieutenant lay général en la sénéchaussée de Tholose ». La seule pièce des archives municipales de Toulouse le concernant a pour intitulé : *Response des capitouls à G. du P. commissaire du Roy 16 février 1533,* dans laquelle les capitouls

(1) Brunet inscrit Drusac sous le nom de Dupont. C'est une erreur. Au XVIe siècle, on l'appelle Drusac. Dolet. dans ses épigrammes latines le nomme *Drusacus*. Tabourot *Drusac*. En 1564, La Borie écrit contre lui l'*Anti-Drusac*. Au XVIIe siècle, la tradition s'est perdue, et les critiques commencent à le citer sous son nom patronymique, mais nous n'avons pas à suivre leur exemple. (P. Louÿs).

(2) François Mugnier : *J. de Boyssonné et le Parlement de Chambéry, 1898,* p. 404.

déclarent que la ville de Toulouse ne doit pas être comprise dans la commission de cet officier chargé du prélèvement d'un droit sur les biens communaux (1).

Bibliographie. — I. Les Controverses des Sexes Masculin et Femenin. Avecq Priviliège (sic) du Roy (Tholoze, Jacques Colomies) s. d. (1534). Petit in-folio goth. à longues lignes de 24 ff. et 180 ff. (le dernier n. chiff.). Titre encadré (N).

A la fin un huitain qui donne le nom de l'imprimeur ainsi que le lieu et la date de l'impression :

L'an Mil CCCCC trente et quattre à bon compte
Du moys Janvier X X X sans mescompte

Les 24 ff. prél. comprennent le titre, l'épistre de Lautheur à Pierre Du Faur, maistre des requestes ordinaire du Roy ; épistre à l'autheur de Guillaume de la Perrière, tolosain; id. de Bernard Destopinhan, conseiller et solliciteur du roy de Navarre à Tholose ; id. de Estienne de Vignals, tholozain ; rondeau de Françoys Chevallier, natif de Bordeaux, collégien du collège de Foix à Tholose ; la table ; les noms des autheurs ; l'épistre aux lecteurs (en vers) ; l'errata : rondeau de Claude de Vesc ; épistre de l'autheur aux dames ; et épistre de l'autheur (toutes deux en vers).

Controverses des sexes Masculin et Feminin, M.D.XXXVI (1536). In-16, lettres rondes, de 295 ff. chiff. et 11 ff. n. chiff. pour la table (N).

A la suite : Requeste du Sexe Masculin, contre le Sexe Femenin. A cause de celles, et ceulx qui mesdisent de Lautheur du Livre, intitulé, les Controverses des Sexes Masculin et Femenin. Baillée a Dame Raison, ensemble le plaidoye des parties, Et arrest sur ce intervenu (en vers) ; 14 ff. n. chiff.

Id. M.D.XXXVII (1537, 1538 ou 1539). In-16 en lettres rondes en 3 parties : le premier livre a 40 ff. chiff. ; le second, 156 ff. ; le troisième, 88 ff. (la *Requeste* est au ff. 77).

Id. Paris, Denys Janot, 1540, 3 parties en 1 vol. in-16, fig. sur bois.

Id. Paris, Maurice de la Porte, 1541 ; Id., Paris, Jehan du Pré, 1541. In-16, fig.

Id. Paris, Françoys Regnault, s. d. In-16.

Id. S. l., 1541. Petit in-8, fig. (impr. par Pierre Sergent).

II. Art et science de rhéthoricque mettrifiée. Avec la diffinition de Synalephe, pour les Termes qui doibvent synalepher, et de leurs Exceptions. Les raysons pourquoy synalephent, et pourquoy non. Choses encores non spécifiées, ny illucidées par les Autheurs qui ont composé sur le dit Art, en langue Françoyse, jusques au présent. Composé par Gracien du Pont, Escuyer, seigneur de Drusac, Lieutenant lay général, de Monseigneur le Seneschal, en la Seneschaulce de Tholoze. Nouvellement Imprimée audit Tholoze, par Nycolas Vieillard, 1539. Avec privilège. Petit in-4 de 4 ff., 77 ff. chiff. et 1 ff. n. chiff., car. goth. (N).

Deux livres écrits contre Drusac semblent perdus :

1° Le Fort Baston de Madame la Vérité pour chastier male-bouche à tous mal-disans des Dames, né, trouvé et nourry ès terres, forests et boscages du Seigneur de Labedan, Vicomte de Chasteaubon en la Conté de Bigorre, avec l'honneur, louange et tresor des Dames. — A Tholose, 1534.

Ce titre se retrouve dans le Catalog. des Foires de Francfort, 1629, T. I, p. 207. — La date Tholose *1534* indique clairement que ce livre devait être une rép. aux *Controverses*. — Mais, d'autre part. vers la même

---

(1) *Inventaire des archives communales de Toulouse, publié par M. de Roschach*, p. 179. Cité par M. Ch. Oulmont.

époque paraissait en Italie un des pamphlets les plus violents qui aient été écrits contre les femmes : *il Manganello*, titre qui signifie à peu près le Fort Baston, et qui est pris ici dans un sens libre. Il est possible que l'auteur français ait repris le titre italien avec une autre signification (P. Louÿs).

2° Anti-Drusac ou livret contre Drusac, fait à l'honneur des femmes nobles, bonnes et honnestes ; par manière de dialogue. Tholose, 1564 (par François La Borie, suivant Du Verdier).

La pièce suivante a été attribuée à « Drusac, rymailleur tolosain, par Estienne Tabourot, dans ses *Bigarrures*, c'est la reproduction d'une plaquette publiée vraisemblablement à Rouen vers la fin du XVIe siècle et qui faisait partie d'une réimpression d'anciennes poésies (en style rajeuni) que les éditeurs rouennais entreprirent sous Henri IV, l'édition originale de cette pièce remonte à l'an 1530 environ (1) :

MUSE FOL., III LIV., 1603. DELICES SATYR., 1620.	L'Homme (pp. 25 et 456) (2).	*Belle aux beaux yeux pour qui* (*n. s.*).

A consulter : Oulmont (Charles) : Gratian du Pont, sieur de Drusac, et les femmes (Revue des Etudes rabelaisiennes, T. IV).

DU BELLAY (Joachim).

Pour la bio-bibliographie de Joachim du Bellay, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

---

(1) *A*) édition originale : La complainte que faict lamant A Sa Dame Par Amours, S. l. n. d., in-8 goth. de 4 ff. (British Museum, Cigongne, Chantilly, N° 517 Delisle) ; *B*) Autre édition s. d. chez Jehan Bonfons, donc après 1547 (La Vallière, 1783, N° 1853 — Brunet 1868, N° 273) ; *C*) L'éditeur des *Bigarrures de 1614* parle d'une édition récente et en donne le texte qui est rajeuni. Peut-être s'agit-il, nous le disons plus haut, d'une des nombreuses réimpressions faites à Rouen par Nicolas Lecuyer ou Abraham Cousturier d'après des plaquettes gothiques. Elle est inconnue, mais ce n'est pas la *Muse folastre.*

L'édition originale *A*) et l'édition Bonfons, s. d. *B*) contiennent à la fois la pièce reproduite ou plutôt corrigée par Tabourot en 1583 et la responce, insérée dans la *Muse folastre* et avec un autre texte dans les *Bigarrures de 1614.*

A) donne un texte en 169 v. ; *B*) en 171 vers ; Les *Bigarrures de 1583*, donnent la première pièce en 60 v. ; celles de 1614 donnent la deuxième pièce en 72 v., ensemble 132 v. ; La *Muse folastre* donne la première pièce en 76 v., la deuxième en 89 v., ensemble 165 v.

Joane de la Belle-Motte était sans doute le nom de la dame dans l'édition hypothétique de Lecuyer (P. Louÿs).

(2) Le texte de la *Muse folastre* n'est pas le même que celui des *Bigarrures.* Il est écrit en *anciens* alexandrins, c'est-à-dire avec la licence d'une muette à la césure.

Ex. : Tandis que les *Bigarrures* impriment au 3e vers de la Response qui suit cette pièce : *Desloyal, mesdisant* attribuée par Tabourot à Joane de la Belle-Motte :

Je *m'esbahy* beaucoup que tu n'as cognoissance
Que quand sur terre vins, tu pris, etc.

La *Muse folastre* donne :

Je suis bien *esbahie* que tu n'as cognoissance
Que quand tu vins sur TERRE, tu pris, etc. (et ainsi de suite).

Son texte est le plus ancien, il est sans doute plus conforme à celui des plaquettes gothiques.

En 1600, — cinquante ans après la Pléiade — de semblables vers passaient pour faux. *Voilà pourquoi la Muse folastre les coupe en deux vers de six syllables*, aimant mieux présenter des vers sans rime, que des alexandrins de treize syllabes.

Donc la *Muse folastre* n'a pas copié Tabourot, mais un texte original de la *Complainte.* Et l'éditeur des *Bigarrures de 1614* n'a pas non plus copié la *Muse folastre.*

Reste à savoir maintenant si la *Complainte* a imité Drusac ou si ce ne serait pas Drusac qui aurait délayé en 884 vers (442 bourdons par équivoque) les 171 de la *Complainte* (P. Louÿs).

Cette pièce *L'homme* est suivie d'une rép. de *La femme* : *Desloyal, médisant* qui a pour titre dans les *Délices satyriques : Complainte d'un amant à sa Dame.*

Les pièces suivantes de J. du Bellay sont égarées dans les recueils libres du XVIIe siècle :

MUSE FOL., I LIV., 1600.	Epitaphe d'un petit chien (ff. 22).	*Dessous ceste motte verte* (*n. s.*).
Id.	Complainte des satyres aux Nymphes imité de Bembe (ff. 21).	*Dites Nymphes pourquoy toujours* (*n. s.*).
Id.	Epitaphe d'un chat (ff. 25).	*Maintenant le vivre me fasche* (*n. s.*).
Id.	La Courtisane repentie. Du latin de P. Gillebert (ff. 15).	*Retirez-vous amoureuses pensées* (*n. s.*).
Id.	La contre-repentie de P. Gillebert (ff. 18).	*Si mon esprit qui peut sortir dehors* (*n. s.*).

DU BRUEIL (Anthoine).

Anthoine Du Brueil, libraire et imprimeur à Paris, exerça de 1589 à 1620. Il avait épousé Françoise de Gauge dont il eut un fils Charles le 8 mars 1610.

Comme son confrère de Rouen, Raphaël du Petit Val, Anthoine du Brueil taquinait quelquefois la Muse et cela seulement pour célébrer les ouvrages des auteurs qu'il imprimait. Nous avons rencontré de lui plusieurs sonnets :

Un à la fin de : *La Muse saincte des divines inspirations du sieur de Trellon, 1596 ;* un autre en tête de : *Les amours de Charitene et d'Amandos de Æ de Veins, 1597* ; un troisième en tête de l'*Académie des modernes poètes françois, 1599* ; et un quatrième à la fin des *Amours de la belle du Luc par J. P.* (*Prevost*), *sieur de Gontier, s. d.* (*vers 1609*).

Du Brueil signait ses poésies de son anagramme *Bati lieu d'honneur*.

Le sixain suivant n'est autre que celui qu'Anthoine du Brueil, dont l'inspiration était probablement courte, avait mis en tête de l'*Académie des modernes poëtes françois, 1599 :*

MUSES GAIL., 1609.	Sixain (n. p.).	*Esprits qui jouissez du Pactole Trésor.*

A consulter : Renouard (Ph.) : Recherches sur les imprimeurs et libraires parisiens, 1898.

DU GAYVERGER

Nous n'avons rencontré aucun renseignement sur le sieur Du Gayverger qui était briard.

REC. VERS SATYR., 1617. / PARN. SATYR., 1622.	Satyre (ff. 26 et p. 101) (1).	*Inspire-moy, Muse drolesque* (*ou bouffonne*).
REC. VERS SATYR., 1617.	D'Iris. Epig. (ff. 160).	*Iris de qui la face feincte.*
Id.	De Jeanne. Satyre (ff. 56).	*Jeanne qui est lubrique et laide.*
Id.	Sonnet de Nison à Janot (ff. 189).	*Mon Janot tu es blanc comme un air de tripot.*
Id.	L'amour mercenaire (ff. 83).	*Philon, voicy que je t'envoye.*

(1) Cette pièce a été reproduite, mais sans signature, dans le *Parnasse satyrique*.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (N. S.), 1618.	Satyre contre la desdaigneuse Claire (ff. 184) (1).	*Puisque vous mesprisez les eaux.*
REC. VERS SATYR., 1617.	Sonnet de Janot à Nison (ff. 188).	*Tu es blanche, Nison, comme une cremaillière.*
REC. VERS SATYR., 1617. PARN. SATYR., 1622.	Combat (ff. 172 et p. 117) (2).	*Un courtisan audacieux.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Combat d'Annon et de Merüe. Satyre (ff. 22) (3).	*Vestu du tout à la friscade.*

DU MAS (S.).

On sait seulement que Du Mas était un ami de Maynard et de Daudiguier qui ont dû le connaître en 1607 ou 1608 alors que tous deux fréquentaient la cour de la reine Margot. La petite pièce de Maynard n'a pas été imprimée en tête de *Lydie* de Du Mas, elle n'a paru qu'en 1630 dans le *Recueil des plus beaux vers*... de Toussainct du Bray. La voici :

Du Mas que ta bergère est rare,
Qu'elle m'entretient doucement
Et que la gloire luy prépare
Un célèbre applaudissement :
J'admire ta Muse naissante
Il n'en est point de si puissante
A nous produire de beaux vers ;
Conçois hardiment l'espérance
De faire par tout l'Univers
L'honneur du Théâtre de France.

Du Mas vivait encore en 1631, il a donné à Racan un sonnet pour l'édition originale des *Sept Pseaumes de la Pénitence. Paris, Toussainct du Bray, 1631.*

Bibliographie. — Lydie fable champestre, imitée en partie de l'Aminthe du Torquato Tasso. Dediée a la reyne Marguerite. Par le sieur S. Du Mas. Paris, Jean Millot, 1609. In-8 de 9 ff., 306 p. chiff. et 3 ff. (N). Priv. du 14 octobre 1608.

A la p. 95 : *Œuvres meslées du sieur S. du Mas.* — E. d. A la reine Marguerite, sig. S. Dumas. — Poés. lim. : Bajaumont ; La Roque ; Anthoinette de la Tour ; Renée d'Albanie de Saragosse ; Daudiguier.

On rencontre des stances de Du Mas adressées au duc de Deux Ponts et à Madame de Rohan dans le *Tombeau de Catherine de Rohan, 1609,* voir *Bibliogr. des recueils collectifs de poésies du XVII[e] siècle.*

---

(1) Cette pièce prouve que Du Gayverger était de la Brie :
Puisque vous mesprisez les eaux
De nostre Brie, et ses ruisseaux.

(2) Voici le titre de cette pièce : *Combat d'un courtisan et d'un poëte ou d'Astramond et de Phyllarque* Satyre. Elle a été insérée dans le *Parnasse satyrique, 1622,* mais sans signature.

(3) Dans le *Cabinet satyrique, 1618,* cette pièce est signée C. D. B. et a pour titre : *Combat de deux courtisans.* Satyre.

Le Ms. 534 du Musée Condé renferme 7 pièces sig. S. D. M. dont deux se retrouvent dans les *Œuvres meslées* à la suite de *Lydie.* Voici le premier vers des inédites :

Pièce... : *Après avoir tousjours vescu.*
Villanelle... : *Je puis doncq tenir encore.*
Les fureteurs à la Reine : *Nous qui chassons l'enfant aelé.*
Sur les pourtr. de Mesd. Anne et Pierre Hyppolyte Anne de Meleun : *Pourtraicts où l'art de la peinture.*

Un sixain, sig. S. D. M. se lit en tête des *Pescheries* (en vers) de C. de Gamon, 1599.

La pièce suivante n'est pas dans les *Œuvres meslees* à la suite de *Lydie*, 1609 :

MUSES GAIL., 1609. | Les fureteurs aux Dames. *Ce faux garçon qui nous travaille* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618. | Stances (ff. 108).

DU MONSTIER (Daniel).

Daniel Du Monstier surnommé Dumonstier-crayon, était d'une famille de peintres. Il naquit le vendredi 14 mai 1574 de Cosme Du Monstier et de Charlotte Bernier et épousa, le 20 mai 1602, Geneviève Balifre ; il en eut onze enfants : trois fils et huit filles dont une Anne (seconde du nom) fut tenue sur les fonts baptismaux par Malherbe (31 mai 1609). Sa femme mourut le 5 avril 1628 ; Du Monstier se remaria le 5 mai 1630 avec Françoise Lesèque qui lui donna en six ans quatre enfants : trois fils et une fille. Si on en croit Tallemant, Françoise Lesèque était sa servante, elle expira le 5 octobre 1636.

Si Du Monstier a fait le portrait au crayon de quelques-uns de ses contemporains, Tallemant a tracé le sien en bonne prose :

« Du Monstier estoit un peintre en crayon de diverses couleurs ; ses portraits n'estoient qu'à demy et plus petits que le naturel. Il sçavoit de l'italien, et de l'espagnol, je pense, aimoit fort à lire, et il avoit assez de livres. C'estoit un petit homme qui avoit presque toujours une calotte à oreilles ; naturellement enclin aux femmes, sale en propos, mais bon homme et qui avoit de la vertu. Il estoit logé aux galeries du Louvre comme un célèbre artisan, mais sa manière de vivre et de parler y attiroit plus de gens que ses ouvrages. Son cabinet estoit pourtant assez curieux : il y avoit sur l'escalier une grande paire de cornes, et au bas « Regardez les vostres » ; et au bas de ses livres : « Le diable emporte les emprunteurs de livres..... »

» A propos de livres, il contoit luy mesme une chose qu'il fit à un libraire du Pont-Neuf, qui estoit une franche escroquerie ; mais il y a bien des gens qui croient que voler des livres ce n'est pas voler, pourveu qu'on ne les vende point après. Il espia le temps que ce libraire n'estoit point à sa boutique, et luy prit un livre qu'il cherchoit il y avoit longtemps. Je crois que la pluspart de ceux qu'il avoit luy avoient esté donnez...

» Il avoit un petit cabinet séparé, plein de postures de l'Arétin, qu'il appelait tablatures *hastam arrigendi causa.* Outre cela, il sçavoit toutes les sales épigrammes françoises... »

Tallemant cite nombre de ses bons mots.

Daniel Du Monstier devait à la générosité de Louis XIII la terre du Plessis-Bertrand ; il fut enterré à l'Eglise Saint-Germain l'Auxerrois le 22 juin 1646.

La Bibliothèque Mazarine possède un exemplaire du *Second livre des Délices de la poésie françoise, 1620,* annoté par lui et qui renferme le passage suivant intercalé à la suite du qua-

torzième vers : *Et jamais le bon sens ne se trouva si rare* de l'*Elégie à une Dame ou satyre troisiesme* de Théophile de Viau :

Si Platon revenoit au siècle d'aujourd'huy
Le moindre maquereau se moqueroit de luy,
Fortune est seulement aux vertueux sevère,
La bonne conscience est sœur de la misère.
Si le Ciel m'avoit fait un de ces gros prélats
De tous les fils du Ciel on me croiroit l'Atlas,
Si j'estois Cardinal et si fusse une beste
Mon chapeau couvriroit les défauts de ma teste ;
Le moyen plus aisé de fort bien profiter
Et d'acquérir beaucoup, c'est à rien mériter ;
Plus il nous fit de bien, plus le destin est chiche
Et se montre prodigue alors que l'on est riche.

Ce même exemplaire des *Délices* conserve. écrit sur la garde, un sonnet de Du Monstier, relevé par M. Ed. Tricotel, qui est adressé à la reine Marie de Médicis : *Le Ciel m'excusera si j'ay cette créance* (1).

Ce peintre n'a laissé que quelques poésies insérées dans les recueils collectifs de poésies publiés de 1608 à 1625 :

Recueil de diverses poésies sur le trespas de Henry le Grand... Par G. Du Peyrat. Paris, 1611 ; Les Délices de la poésie françoise. Paris. 1615, et le *Second livre des Délices, 1620* (voir *Bibliogr. des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*)

Bibliographie. — Stances sur la mort de très-chrestien et très-invincible Henry le Grand Roy de France et de Navarre. Par Daniel Du Monstier, peintre du Roy et de la Royne. A la Royne. A Paris, M.DC.X (1610). In-4 de 6 ff. n. chiff. dont un blanc.

Ode sur le couronnement de Louys XIII, roy de France et de Navarre. Par Daniel Du Monstier peintre du Roy et de la Royne. A Sa Majesté. A Paris, M.DC.X (1610). In-4 de 6 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

SEC. LIV. DELICES, 1620.	Elégie à Orante.	*Celuy que vos souspirs et vos pleurs ont* [*trahy.*
Id.	Ode sur le retour du roi après son couronnement (2).	*Or sus, Peuples, que l'on voye.*

A consulter : Mariette : Abecedario publié par M. A. de Chenevière. — Tallemant des Réaux : Historiettes, T. III, éd. Paulin Paris. — Jal : Dict. critique de biographie et d'histoire, 2e éd., 1872.

DU PERRON (Cardinal).

Jacques Davy du Perron est ici par surprise et pour une épitaphe anodine. Fils d'un pasteur protestant, on ignore le lieu exact de sa naissance, il semble qu'il faille le fixer

(1) Vers inédits de Du Monstier (*Variétés bibliographiques, 1863*).
(2) Cette ode avait paru dans le *Recueil de diverses poésies sur le trespas de Henry le Grand par G. Du Peyrat, 1611*. Elle n'a pas été réimprimée dans les *Délices* (*dernier recueil*), *1620*.

dans un village des environs de Berne où son père et sa mère s'étaient réfugiés pour cause de religion ; d'autres de ses biographes indiquent, soit Saint-Lô (1), soit le château Du Perron, commune de Mongardon. Sa fortune commença le jour de sa présentation à Henri II se rendant aux Etats de Blois. Sa physionomie, sa personne plurent au Roi qui le nomma *lecteur de sa Chambre*. A la Cour, Du Perron se lia avec les beaux esprits de son temps, notamment avec le poète Philippe Desportes et Touchard, abbé de Bellozanne, qui l'engagèrent à se faire catholique. D'une nature sérieuse et réfléchie, Du Perron, avant de suivre leurs conseils, se livra à de fortes études théologiques à la suite desquelles il abjura le protestantisme et embrassa même l'état ecclésiastique. Il débuta par un sermon prêché devant le Roi à Vincennes en novembre 1585 et, le 24 février 1586, il fit dans la chapelle du collège de Boncourt l'oraison funèbre de Ronsard. Ces deux débuts avaient été si brillants que Henri II le désigna l'année suivante pour prononcer l'oraison funèbre de Marie Stuart. Après la mort de son protecteur Du Perron se tint à l'écart des partis qui se disputaient le pouvoir, mais en 1592 Henri IV, occupé au siège de Rouen, le manda et l'attacha à sa cause en l'élevant en 1593 à l'Evêché d'Evreux. A son tour Du Perron pressa le Roi de se convertir. Les ministres protestants qui entouraient le Balafré firent courir le bruit que l'Evêque d'Evreux n'oserait se mesurer avec eux en dispute réglée sur la religion. Averti de la provocation, Du Perron se déclara prêt à y répondre si le Roi le permettait. Henri IV donna son consentement. L'habile controversiste eut finalement l'avantage. Cette petite passe d'armes accrut son autorité sur l'esprit du monarque : Du Perron avait, arraché à J. B. Rotan et Michel Bérauld l'aveu qu'on pouvoit faire son salut dans l'église catholique. Le malin Béarnais s'empara de l'argument et dit avec raison à ces deux ministres : « La prudence veut donc que je sois de leur » religion et non pas de la vôtre, parce qu'étant de la leur, je me sauve bien selon vous, » mais pas selon eux. Or la prudence veut que je suive le plus assuré. » Cependant avant de prendre une décision irrévocable, Henri IV convoqua à Saint-Denis une conférence contradictoire dans laquelle il entendait proposer ses objections. Le 23 juillet 1593, il eut, avec Regnaud de Beaune et Du Perron, la conférence en question et se déclara pleinement satisfait. Le dimanche 25 juillet il se présenta à Saint-Denis et abjura solennellement devant l'archevêque de Bourges qui présidait la cérémonie. Le pape Clément VIII était resté en défiance, doutant de la sincérité de Henri IV. Pour le convaincre, et après plusieurs ambassades successives, le roi lui dépêcha Armand d'Ossat et l'Evêque d'Evreux avec le titre de conseiller d'état et premier aumônier de S. M. Clément VIII prononça l'absolution définitive et en même temps envoya ses bulles à J. Davy Du Perron qui n'avait pas encore pris possession de son siége.

Nous ne suivrons pas plus loin Du Perron dans sa vie ecclésiastique et politique, il fut élevé au Cardinalat et mourut le 5 septembre 1618.

Bibliographie. — Nous ne mentionnons ici ni les ouvrages de polémique religieuse ni les traductions en prose de Jacques Davy du Perron. Nous nous contentons d'indiquer les vers qu'il a

(1) Dans les *Diverses (sic) mélanges poëtiques* de Guy Le Fevre de la Boderie, 1582, se trouve une pièce adressée à I. D. Du Perron de Sainct Lô.

publiés isolément, en dehors, bien entendu, de ceux qui se trouvent dans les recueils de poésies publiés de 1570 à 1700 (voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e et celle *du XVII*e *siècle*).

Stances sur les victoires du Roy. Et son advenement à la Coronne. Par Monsieur Du Perron, Evesque d'Evreux. A Lyon, par Pierre Michel, 1595. Avec permission. In-8 de 8 p. chiff. (N).

Ces stances commencent : *Après tant de combats dignes d'autant d'histoires.*

Même pièce sous le titre :

Stances sur la venue du Roy à Paris (titre de départ). S. l. n. d. et n. s. In-4 de 4 ff. dont 1 bl. (N).

Sur la vérité du S. Sacrement de l'autel. Sonnet : *La Voix qui fit le tout de l'un à l'autre pole.* Placard in-4, sig. « par Monsieur le cardinal Du Perron ».

Partie du premier livre de l'Æneide de Virgile. A Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne 1610 (1). In-4 de 30 p. chiff. et 3 ff. dont 2 bl. (A) (sans nom d'auteur).

Partie du premier et quatriesme livre de l'Æneide de Virgile. A Paris, de l'Imprimerie de Robert Estienne, 1611. Avec privilège du Roy. In-4 de 46 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

Le IVe liv. commence à la p. 31. — Cette édition ni la suivante n'est mentionnée par M. Renouard (*Annales de l'Imprimerie des Estienne*).

Id. id. 1614. In-4 de 46 p. chiff. et 1 ff. bl. (A).

Les poésies de Du Perron ont été réunies — en partie seulement — dans l'ouvrage suivant :

Les diverses œuvres du Cardinal Du Perron r'imprimez sur ses exemplaires laissez, reveus, corrigez et augmentez de sa main. Paris, Antoine Estienne, Imprimeur ordinaire du Roy, rue S. Jacques à l'Olivier de Robert Estienne, M.DC.XXII (1622). In-folio (en 3 parties).

Du Perron, a mis de petites pièces en tête des ouvrages de ses amis :

Deux sonnets (dont 1 sig. I. D. P.), une pièce latine, une pièce grecque dans *Les premières œuvres poétiques de Clovis Hesteau, sieur de Nuysement, 1578 ;* Des stances : *Premières œuvres de Ph. Desportes, 1585 ;* Un sixain : *L'Erynne françoise de Philippe Hubert de Villiers, 1585 ;* Un quatrain : *Les premières œuvres de S. G. de La Roque, 1590* (2).

Jean Cossart lui a dédié :

Le brasier spirituel (poésies), 1607.

SUP. BIGARR., 1614.	Tombeau de M. l'advocat génér. Marion (ff. 188) (3).	*Sous ce tombeau paré de mainte sorte.*

A consulter : Manuel bibliographique de la littérature française moderne, par Gustave Lanson, XVIe siècle. — Nouaillac (J.) : La jeunesse du cardinal du Perron, un opuscule littéraire inédit, 1912.

---

(1) Cette partie du 1er livre de l'Enéide a été continuée par Melle de Gournay : Partie du premier livre de l'Ænéide, commençant où Monsieur le Cardinal du Perron a achevé de le traduire. Au Roy. De l'imprimerie de Jean Lacquehay, 1622, in-8 de 29 p. chiff. et 1 ff.

(2) Voir à la notice de *La Roque (S. G. de)* l'incident relatif à ce quatrain.

(3) Cette pièce avait paru sans signature dans le T. I du *Parnasse, 1607,* et figure dans les *Œuvres de Du Perron, 1622.* Elle est suivie dans le *Sup. aux Bigarrures, 1614,* d'une réplique de quatre vers : *Si ce tombeau couvroit l'éloquence du monde.* Ms. 884, ff. 274, signée.

DURAND (Estienne).

Estienne Durand, né en 1585, était le fils de Vincent Durand et de Marguerite de Fourcy. Il s'éprit de sa belle cousine Marie de Fourcy à laquelle il dédia en 1604 son premier roman : *Les Epines d'amour*. Celle-ci épousa en 1610 Antoine Coiffier dit Ruzé, marquis d'Effiat, qui fut plus tard maréchal de France et l'un des favoris de Richelieu. Dépité de ce mariage, Estienne Durand fit imprimer clandestinement en 1611, un petit volume : *Méditations de E. D.* réunissant ses vers amoureux envoyés à Marie de Fourcy, jeune fille et femme, sous le nom d'*Uranie*. Il avait succédé, vers 1605, à son parrain Estienne Durand dans sa charge de contrôleur ordinaire et provincial des guerres, charge qu'il négligea bientôt pour se consacrer à la poésie. La reine Marie de Médicis le protégea, il devint son poète ordinaire, un des fournisseurs attitrés des ballets de la Cour. Conspirateur par amour, c'est-à-dire dans l'espoir d'arriver à une haute position qui lui permît de se rapprocher de sa cousine, il prit part au complot des frères Sity en faveur de la Reine-Mère et dirigé contre le favori Luynes. Accusé d'avoir traduit un libelle (1) dans lequel Louis XIII était comparé à Néron, Estienne Durand fut arrêté le 27 mai 1618 et déféré au Grand Conseil qui le condamna le 19 juillet au supplice de la roue. L'arrêt fut immédiatement exécuté. Rapprochement curieux le fils de Marie de Fourcy, le jeune et beau Cinq-Mars, devait être décapité à Lyon le 22 septembre 1642 pour le même motif ; la femme qui en avait fait également un conspirateur, n'était autre que Marie de Gonzague, duchesse de Mantoue, plus tard reine de Pologne.

Estienne Durand est un des bons poètes du commencement du XVII[e] siècle, il peut être mis sans exagération sur le rang de Bertaut et de La Roque.

Voici le premier sonnet des *Méditations* à l'adresse de sa cousine Marie de Fourcy :

Languissant nuict et jour en un égal martyre,
Voicy ce que mon cœur a tousjours médité,
Tantost en adorant les loix de ton empire,
Et tantost par douleur contre elles despité.

Non, c'est plustost Amour qui lamente et souspire
De voir contre mon bien ton courage irrité,
Et qui semble vouloir par ma plume te dire
Qu'en me blessant tu blesse aussi sa déïté.

Je suis son âme mesme, ou plustost son essence,
Tous mes tourmens aussi luy tiennent lieu d'offense,
Il souffre en mes douleurs, et languit en mes fers.

Voy donc ses mesmes cris, et ses mesmes alarmes,
Et permets pour le moins qu'il t'asseure en ces vers
Combien ils m'ont cousté de souspirs et de larmes.

---

(1) Voir le N° VI de la *bibliographie* d'Est. Durand. — Ce libelle dont on ignore le titre, composé en faveur de la Reine-Mère et contre le favori Luynes, avait été écrit en italien par les frères Sity et traduit par Est. Durand.

et les stances qu'il a mises en tête de sa traduction du chant de *Joconde* (1) de l'Arioste, toujours à l'adresse de madame d'Effiat :

Je ne te feray pas d'excuse
De ce que ma plume s'amuse
A blasmer les femmes icy,
Ingrate et cruelle Maistresse,
Car tu me comble de tristesse
Pour n'en vouloir pas faire ainsi.

Je voudrois bien en mon servage
Que pour moy devenant volage,
Le change tu peusse advoüer,
Le voyant maistre de ton âme,
Autant que *Joconde* le blasme
Je me plairois à le louer.

Car par la vertu de ce vice
Je surmonterois la malice
De mes feux et de mon tourment,
Et publi'rois sans repentance
Que je n'avois de la constance
Que pour avoir ton changement.

A mon regret, ma toute belle,
Tu ne te rends que trop fidelle
A ton mary gardant la foy,
Je ne voudrois rien en ce monde
Sinon qu'au discours de *Joconde*
Il fust un peu parlé de toy.

Quitte donc ceste foy promise,
Ce n'est qu'une foy de devise
Qui s'interprète comme on veut :
Et puis le plaisir de ton change
N'amoindrira point ta louange
Car pour un mary l'on le peut.

On conçoit que cette invite n'était pas faite pour plaire au marquis d'Effiat !

Durand s'était tenu à l'écart des libertins de la Cour, et ceux-ci lui en ont gardé rancune. Voici le méprisable sonnet de Théophile de Viau sur la mort du poète et des deux Sity :

C'est un supplice doux et que le ciel avouë,
On oyra tousjours dire à la postérité
Que c'est le chastiment qu'un traistre a mérité
Et la fin misérable où luy-mesme se vouë.

Heureux qui vous chérit, bien-heureux qui vous louë,
Le sort doit travailler à sa prospérité ;
Mais ces lasches ingrats qui vous ont irrité
Doivent ainsi périr, et seicher sur la rouë.

J'ay veu ces criminels en leur suprême sort,
J'ay veu les fers, les feux, les bourreaux et la Mort,
Mon âme en les voyant bénist vostre bon ange ;

Le peuple à cet object a prié Dieu pour vous ;
Mesme les patiens ont trouvé bien estrange
D'avoir eu la faveur d'un traictement si doux.

---

(1) Sec. trad. de ce chant de l'*Arioste* ; Nic. Rapin l'avait le premier mis en vers français (voir sa *Bibliographie*).

Ajoutons que c'est le seul acte vil qu'on puisse reprocher à Théophile, bien supérieur à ses disciples par sa générosité et sa fidélité à ses amitiés.

Pièces du procès d'Estienne Durand.

Voici la liste des 14 arrêts et des 2 lettres patentes qui restent du procès d'Estienne Durand, des deux Sity et de leurs complices ou plutôt des personnes qui y ont été impliquées sur leurs dénonciations (1). Les pièces de l'instruction mentionnées avec leurs dates dans les arrêts du *Grand Conseil* (informations des commissaires, interrogatoires, confrontations, confessions, etc.) étaient nombreuses, il n'y a malheureusement aucune chance de les retrouver.

Ce qui subsiste du plumitif du *Grand Conseil* pour l'année 1618 (registre V⁵982) est assez fragmentaire. Il y a, en particulier, des lacunes très regrettables en l'espèce, l'une du 12 au 23 juillet (elle comprend par conséquent la séance où fut condamné Durand), l'autre du 7 août au 13 septembre. Dans le surplus il n'y a aucune trace du procès. Le greffier, le même pendant presque toute la moitié du XVIIe siècle, paraît s'être appliqué à rendre son écriture aussi indéchiffrable que possible. On n'y aurait d'ailleurs pas rencontré l'interrogatoire des accusés, mais seulement l'avis des conseillers présents, les arrêts du *Grand Conseil* étant rendus sur rapport.

De loin en loin cependant, on lit, écrites un peu plus clairement, quelques mentions assez intéressantes : par exemple 9 juillet 1618 : « Na que le lundy neuviesme jour de juillet 1618, il y a » audiance à laquelle je n'ay tenu le plumitif pour mon occupation au château de la Bastille, ains » Me Germain Collier » et le lendemain 10 juillet : « Na que le dit jour de mardy de relevée Me » Collier a tenu le plumitif pour mon occupation au château de la Bastille » (V⁵982). Ces mentions se réfèrent sans aucun doute à deux visites à la Bastille des commissaires chargés d'instruire le procès de Durand et de ses co-accusés.

A la date du 7 août 1618, on relève la mention suivante : « *Mandé René Choquet qui a fait le serment de curateur ez biens de François et André Sity et Estienne Durand executéz à mort par arrest du XIX juillet 1618. Evalué pour les biens de Lazady (?) M à 2m lt ;... pour la terre de la Coussière XVm lt* » (*V⁵982*).

6 juillet 1618. — I. Arrêt du *Grand Conseil* ordonnant que les témoins entendus au cours des informations seront confrontés à François et André Sity et à Estienne Durand, signé : Viart. — J. de Remefort. — Lanier.

Id. II. Arrêt ordonnant la prise de corps de Jean de Grandsaigne, sieur de Marsillac, et de Jacques Lesec (2) (sig. id.).

Id. III. Arrêt ordonnant la prise de corps de Bonaventure Foucquet, cordelier de la province de Normandie (sig. id.).

16 juillet. — IV. Arrêt ordonnant que Jacques Lesec et Jean de Grandsaigne seront confrontés à François Siti, à Estienne Durand et aux témoins (sig. id.).

---

(1) Une partie seulement de ces pièces a été publiée en 1887 par M. A. de Chenevière dans les *Archives de l'Art chrétien* sur une copie faite par M. Guiffrey (article sur Quentin Varin). Sur les causes exactes de ce procès, voir la notice que nous avons mise en tête de la réimpression des *Méditations de E. D.*

(2) Est-ce à ce même Lesec que s'applique l'arrêt de la Cour de Parlement du 3 février 1624 : Arrest portant permission d'informer des outrages commis en la personne d'un nommé Lesec, gentilhomme servant de la Reyne (Cinq cents Colbert, vol. 218). Notre Lesec doit être l'auteur de la pièce suivante : *Ode saphique, rimée et mesurée. A la Reyne. Par Le Secq*, s. d., in-4 pièce de 2 ff. (N).

19 juillet. — V. Arrêt condamnant François Siti et Estienne Durand à être rompus vifs et brûlés et André Siti à être pendu (sig. id.).

A la fin dudict arrêt, on lit : « *A esté arrêté que lesdits François City (sic) et Durand seront estranglez auparavant de recepvoir aucuns coups* (1). »

20 juillet. — VI. Arrêt ordonnant la prise de corps de Jean Lubin dit La Nouë, fils d'un procureur au siège présidial de Blois (sig. id.).

Jean Lubin, dit La Nouë, avait été dénoncé comme complice le 19 juillet par François Sity.

20 juillet. — VII. Arrêt ordonnant la prise de corps de Charles de Fresnoy, seigneur du lieu (sig. id.).

Charles de Fresnoy avait été mis en cause les 11 et 12 juillet dans les interrogat. subis par Lesec et Durand, et de plus Estienne Durand, soumis à la question, l'avait dénoncé à nouveau.

23 juillet. — VIII. Arrêt ordonnant la prise de corps de Codoni, italien (2) (sig. id.).

Le nom de Codoni avait été prononcé dans les interrogatoire de François Sity et Estienne Durand des 9 et 19 juillet 1618 et au moment de son exécution François Sity l'avait mis en cause à nouveau.

Id. IX. Arrêt ordonnant la prise de corps du sieur de Chanteloupe (sig. id.).

C'est André Sity qui avait dénoncé Chanteloupe dans les interrogat. des 29 mai, 9, 18 et 19 juillet.

30 juillet. — X. Arrêt commettant Claude Marcel, conseiller, pour informer à Pont de l'Arche, contre Jean de Grandsaigne, sieur de Marsillac.

On sait, qu'avant son assassinat, Concini avait été gouverneur de Pont de l'Arche.

Tous les arrêts ci-dessus sont extraits du V[5]312 minutes papier enregistrées dans le V[5]1124, non folioté à la date (*Archives nationales*).

1[er] septembre. — XI. Arrêt ordonnant qu'il sera plus amplement informé contre Jean de Grandsaigne et Jacques Lesec et ordonnant leur mise en liberté provisoire.

4 septembre. — XII. Arrêt ordonnant qu'avant son élargissement Jean Lubin, dit La Nouë, sera blâmé en Chambre du Conseil.

Id. XIII. Arrêt ordonnant qu'il sera plus amplement informé contre Bonaventure Foucquet, cordelier, et lui ordonnant de se retirer en attendant au couvent de Séez.

Les trois arrêts qui précèdent sont extraits de V[5]313, minutes papier enregistrées dans le V[5]1124, non folioté à la date (*Archives nationales*).

---

(1) Cette clause restrictive nommée en termes juridiques le *retendum* n'était pas lue aux condamnés qu'on voulait effrayer par la rigueur de l'arrêt et dont on espérait par suite des aveux jusqu'au dernier moment. Et, de fait, on voit, par deux arrêts rendus trois jours après, qu'à leur heure suprême, Durand et Sity avaient dénoncé comme complices plusieurs individus qui furent arrêtés et tenus en prison jusqu'à ce qu'on eût reconnu leur innocence (Note de M. A. de Chenevière).

(2) Nous n'avons pas ici le prénom de cet italien qui était attaché à la reine-mère Marie de Médicis. On trouve aux *Archives nationales* Y 141, fol. 372, un contrat de mariage entre Antoine Codoni, florentin, apothicaire ordinaire de la Reine, et Selvage Vincenti, de Sienne, femme de chambre de la Reine, daté du château du Louvre 3 février 1603, passé en la présence de Concino Conciny, comte de Pene, et dame Eléonore Dori, dame d'atour de la Reine. Le Roi promettait à Selvage Vincenti la somme de 3000 livres et la Reine 2400 livres. — Un autre contrat (Y 164, fol. 195) — celui-là du 9 avril 1624 — est une donation de Antoine Codoni, apothicaire ordinaire du roi et de la reine, à Selvage Vincenti sa femme, de tous les biens, meubles et immeubles qui lui appartiendront au jour de son décès. — Enfin un second Codoni, si ce n'est celui de 1618, a été un poète distingué dont nous avons publié deux pièces dans notre *Bibliographie des recueils collectifs du XVII[e] siècle*.

21 septembre. — XIV. Lettres patentes ordonnant au *Grand Conseil* de surseoir aux poursuites commencées contre le sieur de Fresnoy, sig. Louis et sur le reply, par le Roy de Loménie (*V⁵1129, fol. 54 et V°*).

Cet arrêt est basé sur le fâcheux état de santé du sieur de Fresnoy.

30 octobre. — XV. Arrêt du *Grand Conseil* assignant à René Choquet, curateur aux biens vacants de François et André Sity et d'Estienne Durand, 34 livres pour ses frais à prendre sur l'argent détenu par l'huissier Pajot et provenant de la vente de leurs biens meubles, sig. Aubery. — De La Robie (*V⁵313, minute papier, lacune dans le registre V⁵1124 pour la fin de l'année 1618*).

6 février 1619. — XVI. Mandement adressé par le Roy aux gens du *Grand Conseil* leur ordonnant d'enteriner sans retard les lettres patentes du 21 septembre 1618 qui arrêtaient les poursuites commencées contre le sieur de Fresnoy, sig. Louis et plus bas par le Roy de Loménie (*V⁵1229, fol. 54, V° 55ᵛ*).

Par ce mandement le Roi reconnait les services qu'à rendus le sieur Charles de Fresnoy sous Henri III, Henri IV et sous son règne, il ne rappelle pas moins de dix-sept sièges ou batailles auxquels De Fresnoy a assisté et où il a reçu de nombreuses et graves blessures...

Bibliographie. — I. Les Espines d'Amour, où sont traitées les infortunées Amours de Philadon et Caulisée. Par Estienne Durand. A Mademoiselle de Fourcy l'aisnée. Paris, Gilles Robinot, 1604. Petit in-12 de 163 p. chiff. (A).

E. d. : A mademoiselle de Fourcy l'aisnée (Marie de Fourcy, plus tard la maréchale d'Effiat, sa cousine).

Id. Rouen, Pierre L'Oyselet, 1608. Petit in-12 de 84 p. chiff. (A).

II. Ballet de la femme sans teste fait par M. de Montmorency devant le Connetable, en son hôtel le 24 février 1610.

Ce ballet est cité par Beauchamps : *Recherches sur les théâtres en France depuis 1161 jusqu'à présent. Paris, Prault, 1735*, in-4 (p. 26 de la IIIᵉ p.).

III. Méditations de E. D. (fleuron employé par Anthoine du Brueil de 1598 à 1605). S. l. n. d. (1611). In-8 de 4 ff. et 158 p. chiff. (ex meis).

E. d. : E. D. à son Uranie (Marie de Fourcy). — Poés. lim. : A. P. ; C. O. (Charles Ogier ?) ; L. D. (Louis d'Orléans ?) ; n. s.

Dix-neuf vers extraits de : *Joconde*, poème de Durand, ont été reproduits par Ch. Sorel dans les Remarques du liv. II de son *Berger extravagant*, mais sans signature, si bien que M. Emile Roy dans sa monographie *La Vie et les Œuvres de Ch. Sorel, sieur de Souvigny*, a cru que Sorel avait fait un livre de poésies : *Méditations amoureuses* parce qu'il avait donné ce titre à l'ouvrage dont il avait extrait cette traduction d'un passage de ce chant de l'Arioste.

Cet ouvrage a été réimprimé en 1906, sous le titre :

Le livre d'amour d'Est. Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat. *Méditations de E. D.* réimprimées sur l'unique exemplaire connu, précédées de la vie du poète par Guillaume Colletet et d'une notice par Frédéric Lachèvre. Paris, Librairie Henri Leclerc.

IV. Description du Ballet de Madame, sœur aisnée du Roy. Lyon, Fr. Yvrard. Prins sur la copie imprimée à Paris, avec Privilège du Roy, M.DC.XV (1615). In-12 de 31 p. (N).

M. P. Lacroix, dans son recueil *Ballets et mascarades de cour de Henri III à Louis XIV (1581-1652) recueillis et publiés d'après les éditions originales. Genève, Gay et fils, 1870*, 6 vol. in-12, n'a pas reproduit la *Description* ci-dessus, qui seule contient six pièces de vers de Durand, deux de Bordier et une de Malherbe. Il n'a cité de ce ballet que la plaquette : *Explication allégorique du ballet de Madame, 1615*, T. II, p. 61.

V. Discours au vray du ballet dansé par le Roy, le Dimanche XXIXe jour de Janvier M.VI^cXVII (1617) avec les desseins, tant des machines et apparences différentes que de tous les habits des Masques. Paris, Pierre Ballard, 1617. In-4 de 35 p. chiff. (N).

Le sujet de ce ballet est la délivrance de Renault. Il a été reproduit par P. Lacroix dans les *Ballets et mascarades de cour*, T. II, p. 97.

VI. Nous avons répété, à la suite de Tricotel, que le pamphlet qui a été la cause de la condamnation d'Estienne Durand au supplice de la roue avait pour titre la *Riparographie*, voici à ce sujet une curieuse note de M. P. Louÿs qui élucide définitivement ce petit problème historique tout en laissant à un habile et heureux chercheur le soin de découvrir le titre vrai et le texte du libelle en question s'il a été imprimé (ce dont nous doutons) et s'il existe encore aujourd'hui :

« Je me suis arrêté sur cette phrase de Tricotel : *Colletet n'indique pas le titre du libelle. Boitel seul nous l'apprend : c'est la Riparographie. « Je ne veux point, dit-il, faire relation du sujet de sa Riparographie.* » Ainsi (Boitel excepté) personne n'a témoigné que le pamphlet de Durand s'appelât *Riparographie ?* Alors, j'en demande bien pardon à Tricotel, mais il ne faut pas s'étonner que le pamphlet n'ait pas été retrouvé, car Boitel ne dit pas non plus quel en était le titre.

» Une rhyparographie, c'est un bas libelle.

» Colletet dit que Durand a été condamné pour un *libelle diffamatoire* et Boitel, pour une *Riparographie* (sic). Les deux expressions sont synonymes et je ne vois pas plus de titre chez Boitel que chez Colletet.

» En 1611, Cotgrave traduit : *Riparographe. — A writer of trifles* « Trifle » est l'équivalent exact des mots *balivernes*, *bagnenaudes*, etc., que L'Estoile emploie pour désigner les libelles et pasquils, les riparographies de son temps ; mais le mot a un sens péjoratif à l'égard de l'auteur, et, encore une fois, il est de Boitel, il n'est pas de Durand.

» Qu'était-ce que ce libelle dont nous ignorons le titre ? « Une satyre contre la Cour » dit une note intéressante retrouvée au Cabinet des Titres. Elle existe peut-être encore. Il y a bien des libelles de ce genre entre avril 1617 et juillet 1618. Peut-être celui-là est-il très connu. Je n'ose proposer aucune conjecture. »

On ne rencontre de vers encomiastiques de Durand que dans les trois ouvrages suivants :

Des stances dans les poés. lim. des *Airs de Cour d'Anthoine Boesset. Paris, Robert Ballard, 1617 ;* une épigr. dans les poés. lim. du *IIIe livre d'Airs de cour à quatre et cinq parties par P. Guedron. Paris, Robert Ballard, 1618 ;* deux strophes de 4 vers dans les poés. lim. de : *Philine ou l'amour contraire, pastorale de La Morelle* qui n'a été imprimée qu'en 1630, mais qui avait été composée avant 1618.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 3 pièces d'Estienne Durand :

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Dialog. amoureux de Lisis et d'Amarante (ff. 21).	*D'où vient que tu t'enfuis mauvaise* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	De Perrette et de Colin (ff. 18) (1).	*Perrette estant dessus l'herbette* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Dial. amoureux de Miris et de Phœnice. Sonnet (ff. 44).	*Que t'en semble, m'amour, avoy-je pas raison* (*n. s.*).

(1) Cette chanson se retrouve, avec quelques modifications : *Catin dormoit dessus l'herbette* dans la première édition des *Chansons de Gaultier-Garguille. Paris, François Targa, 1632*, in-12. Il est certain que Hugues Quéru ou Guéru a inséré dans son recueil nombre de pièces qui ne lui appartenaient pas. La meilleure notice sur Gaultier-Garguille, c'est-à-dire la seule exacte, se lit en tête de : *Gaultier-Garguille, comédien de l'hôtel de Bourgogne par M. Emile Magne, suivie des Chansons de Gaultier-Garguille et de la farce de Perrine. Paris, Louis Michaud, s. d. (1911).*

A consulter : Notice par Frédéric Lachèvre placée en tête du Livre d'amour du poète Estienne Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat : Méditations de E. D., réimprimées sur l'unique exemplaire connu, s. l. n. d. (vers 1611), précédées de la vie du poète par Guillaume Colletet. Paris, 1906.

DURANT (Gilles) de la Bergerie.

Pour la bio-bibliographie de ce poète, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

Les pièces marquées d'un astérisque se lisent dans les *Œuvres poétiques de Gilles Durant de 1594 ;* celles ayant un double astérisque dans les *Imitations de J. Bonnefons, 1587.*

LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Ode (p. 92).	* *Amour tout enflé de victoires* (*n. s.*).
Id.	Id. (p. 66).	* *Amour tout las de voler* (*n. s.*).
Id.	Baiser (p. 68).	* *Belle, si j'ay trop osé* (*n. s.*).
Id.	A Jean Bonnefons (p. 89).	* *Bien qu'elle soit véhémente* (*n. s.*).
Id.	Pour une dame vestue de dueil (p. 98).	*Catin, des traicts de ses yeux* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 72).	* *Charlotte a dans son sein la glace* (*n. s.*).
MUSE FOL., III LIV., 1603.	Baiser (p. 3).	* *Charlotte, ma Nymphelotte* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602. / LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Ode (pp. 22 et 141).	* *Charlotte, si ton âme* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Veni ad Pancharidem (p. 121).	** *Chez Charlotte, une journée* (*n. s.*).
Id. II LIV., 1602.	Chanson (p. 98).	* *Comme la terre, alors que dedans l'eau* (*n. s.*).
Id.	Aux Naiades. Imité du latin de Fr. Duchat (p. 88).	* *Comment, Nymphes argentines* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Tune Pancharidis (p. 118).	** *Comment oses-tu mon âme* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. / LABYR. AMOUR., II LIV., 1610.	Qualiter exoriens (pp. 116 et 139).	** *Comme un comete naissant* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Amour joüant aux eschets (p. 81).	* *Contre Ganymède un jour* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 15).	* *Dans un bois tu me tendis* (*n. s.*).
MUSE FOL., III LIV., 1603.	Stances (p. 14) (1).	*De contraires langueurs diversement touchez* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Dic acus mihi (p. 103).	** *De grâce, aiguille, di moy* (*n. s.*).
Id.	Ergo floscule (p. 112).	** *Doncques, bien heureux œillet* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Gayeté (p. 43).	* *Durant le chaud à couvert* (*n. s.*).
Id. I LIV., 1602.	Balneolo nuper (p. 126).	** *Durant la chaleur plus forte* (*n. s.*).
Id.	Quis bartabulae (p. 105).	** *Gentil, petit, Barbichon* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Gayeté (p. 52).	* *Hé bien, si je t'ay baisée* (*n. s.*).
Id.	A Catherine (p. 79).	* *Jadis, au mont Idien* (*n. s.*).
Id.	De Catin (p. 71).	* *Ja le bruit de ma maistresse* (*n. s.*).

(1) Voici le titre de cette pièce : *A une dame estant au lit malade d'une colique.*

LABYR. RECR., II LIV., 1602.	A une fleur de soulcy (p. 98).	* *J'ayme la belle violette* (*n. s.*).
Id.	Ode (p. 118) (A Myron).	* *J'ay tantost fourny ma traite* (*n. s.*).
Id.	Vœu à Charlotte (p. 18).	* *Je veux ma Nymphe belotte* (*n. s.*).
Id.	Sur la maladie de Charlotte (p. 60).	* *Las ! Amour, se peut-il faire* (*n. s.*).
Id.	Epithalame (p. 73).	* *Le jour est caché sous l'onde* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	At mi dicite (p. 120).	** *Mais dites moy larmelettes* (*n. s.*).
Id. II LIV., 1602.	Au Soleil (p. 77).	* *Mais qu'as-tu que faire icy* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 85).	*Marie lasse en passant* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	O dens improbe (p. 108).	** *Meschante dent malheureuse* (*n. s.*).
Id. II LIV., 1602.	Chanson (p. 53).	*Mes yeux, où traisnez-vous à force* (*n. s.*).
Id. I LIV., 1602.	A Charlotte (p. 142).	* *Mille fois, douce guerrière* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Ode (p. 36).	* *Myron, si j'ay quelque asseurance* (*n. s.*).
Id.	Contre l'honneur (p. 61).	* *O ! cent et cent fois encor* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 76) (1).	* *O ! d'amant estrange fortune* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. MUSE FOL., II LIV., 1603.	O nox suavicula (pp. 130 et 111).	** *O nuict douce et débonnaire* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Qui mi sic animus (p. 111).	** *Où fuit si viste mon âme* (*n. s.*).
Id.	Nam quid dissimulem (p. 98).	** *Ouy, Binet, je le confesse* (*n. s.*).
Id.	Dum certamina (p. 129).	** *Pensant au prochain combat* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Contre une Arondelle (p. 48).	* *Petite Aronde jazarde* (*n. s.*).
Id.	A une fleur de soulcy (p. 92).	* *Petite fleur amoureuse* (*n. s.*).
Id.	Sur le trespas de Catin (p. 100).	* *Plorez, grâces malheureuses* (*n. s.*).
Id.	De l'amour (p. 41).	* *Pouvons-nous, en la maison* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Amabo hunc mihi (p. 122).	** *Preste moy ton œil, mignarde* (*n. s.*).
Id. II LIV., 1602.	Chanson (p. 69).	* *Quand, au fort d'une claire nuict* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 54).	* *Quand je regarde tes yeux* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Dialogue de Florise et d'Hermise (p. 76) (2).	*Quand la belle Lays sous l'effort de ses charmes* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Chanson (p. 40).	* *Quand tous ses traicts Amour aura perdus* (*n. s.*).
Id.	A l'ombre de Catin (p. 119).	* *Quel estre tant mal heuré* (*n. s.*).
Id.	Baiser (p. 50).	* *Quelle fureur insensée* (*n. s.*).
Id.	Au Zephyr. Ode (p. 82).	* *Qui des Dieux, fils de l'Aurore* (*n. s.*).
Id.	Ode (p. 112) (à Claude Binet).	* *Sans chagrin et sans rancune* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 95) (3).	* *Serain je voudrois estre, et sous ce vert plumage* (*n. s.*).

(1) Cette pièce avait été publiée dans un recueil collectif de 1597 : *Diverses poésies nouvelles données à R. D. P. Val par ses amis. Reveues, corrigées et augmentées de nouveau. Rouen, de l'Imprimerie de Raphaël Du Petit Val, 1597.* In-16.

(2) Cette pièce a pour titre dans les *Œuvres poétiques de Gilles Durant de La Bergerie : Jalousie sous le nom d'une dame à un gentilhomme.* La *réponse* du gentilhomme suit.

(3) Cette chanson est répétée deux fois, p. 95 et 115.

LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Chanson (p. 55).	* *Si Charlotte est toute grâce* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Nymphæ bellula (p. 100).	** *Sus ma belle Nymphelotte* || *Ma nymphelotte Charlotte.*
Id. II LIV., 1602.	Baiser (p. 17).	* *Id.* (*différente*).
Id. I LIV. 1602.	Panchari Virgineos (p. 123).	** *Sus ma follastre rebelle* (*n. s.*).
Id. II LIV., 1602.	Sur le trespas du passereau de Catin (p. 86).	*Sus ! plorons le passereau* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	I cor Ocyus (p. 115 et 138).	** *Sus va tost mon pauvre cœur* (*n. s.*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Au Soleil. Ode (p. 57).	* *Tandis que d'une main légère* (*n. s.*).
Id.	Vœu à la lune (p. 49).	*Tandis que Janot épris* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Donec pressius (p. 117).	** *Tant que couché sur ta bouche* (*n. s.*).
Id. II LIV., 1602.	Chanson (p. 58).	* *Trois fois heureuse pensée* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 65).	* *Vénus le long d'un rivage* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 79).	* *Vole mon cœur vistement* (*n. s.*).

DU RYER (Isaac).

On ne connait pas exactement la date de la naissance d'Isaac Du Ryer, elle doit se placer entre 1565 et 1575. Nous savons seulement qu'il fut sept ans secrétaire du duc de Bellegarde qui le congédia brusquement en partant de Paris pour Florence avec la mission d'accompagner en France Marie de Médicis, future femme de Henri IV, c'est Du Ryer qui nous l'apprend :

Puis qu'il estoit dans le Ciel arresté
Que chez un grand sept ans je devois estre ;
Quel Astre froid contre moy despité
D'un naturel si craintif me fit naistre ?

Si du logis tout seul je suis resté
Frustré du bien que je m'osois promettre,
Hélas ! c'est toy, froide timidité,
Que j'en accuse encor plus que mon maistre.

Et cependant mon bel âge à la Cour
S'en est allé sans espoir de retour,
N'en rapportant pour tout bien et salaire

Que des regrets, des pleurs et du poil gris ;
Et qui plus est un injuste mespris,
Pour plus encor signaler ma misère.

il a raconté comment il en sut la nouvelle :

Je veux, ce me dit-il, que tu vienne avec moy
(Dieu sçait combien me pleust ceste douce parolle)
Et au partir de là, sans me dire pourquoy,
Cinq ou six jours après je fus rayé du roolle.

Quant à moy je ne puis d'un tel faict me louër,
Mais ce qui plus encor m'afflige et me travaille,
Me voilà maintenant un valet à louër
Tout triste et tout confus, sans denier ny sans maille.

Vous, traistres envieux, autheurs de mon congé,
Que ma fidélité au logis a faict naistre,
Vous voilà bien plus souls de me voir affligé,
Et de me voir sans cause esloigné de mon maistre.

Que j'eusse esté contant si dèslors qu'il me prit
Et qu'il m'eust honoré du nom de Secrétaire,
Amoureux de mes vers, et de mon peu d'esprit,
Ma Muse m'eust quitté, afin de n'en plus faire.

Plusieurs de mes amis qui sont soigneux de moy
Me disent, prens courage, un peu de patience,
Ton maistre quelque jour se souviendra de toy,
Quelquefois le bien vient lors que moins on y pense.

La Cour (me disent-ils) n'est-ce pas tousjours du vent,
Le plus infortuné, ne fust-il qu'une beste,
Fortune en fin luy rit, et luy met bien souvent
La crosse dans la main, la mitre sur la teste.

J'accorde cestuy-là, non sans estonnement,
Mais qu'ils puissent jamais voir changer ma misère,
Il faudroit donc changer d'humeur premièrement,
Et de changer d'humeur, je ne le sçaurois faire.

Faire bien le bouffon, estre effronté, mocqueur,
Rapporter, et flatter, et bien porter la lettre,
Estre autre par dehors que l'on n'est dans le cœur
Voilà ce qui avance un valet près d'un maistre (1).

mais il ne précise pas le motif de son renvoi, il y fait cependant allusion dans des stances adressées à M. de Termes :

J'avois acquis en Cour ma demeure fatalle,
L'amitié d'un seigneur, à qui rien ne s'esgalle,
Dont je me promettois quelque jour de l'appuy :
Et tu as tellement signalé ma misère,
Que ce que le respect me deffendoit de faire,
Séduit par un Sergent, je l'ay faict contre luy

N'estoit que l'on m'a dit que ma faute blasmée
A du tout contre moy sa cholère allumée,

(1) Cette pièce est dédiée à M. Le Breton, secrétaire du duc Roger de Bellegarde, qui avait remplacé Isaac Du Ryer.

J'irois tout de ce pas luy dire à deux genoux,
Qu'estant les grands seigneurs aux célestes semblables,
Ils doivent imiter leurs actions louables
Et comme eux pardonner quand ils sont en courroux.

Ce motif devait être assez grave car Du Ryer ne chercha pas de nouveau protecteur. Il fut réduit à accepter une place de commis des portes, c'est-à-dire de douanier :

Tout le jour dessoubs une porte
Rendre de la subjection,
Afin que rien n'entre et ne sorte
Sans payer l'imposition,

N'avoir pas un jour qui soit vostre,
Non pas une heure seulement,
Estre espiez, et d'heure à autre
Attendre un nouveau changement.

Trembler de froid, disner sans nappe,
De son mouchoüer torcher sa main,
Et tout le jour porter la chappe
Dans un bureau triste et malsain.

Et s'il arrive par disgrace
Que quelque muid soit racourcy,
Non seulement perdre sa place,
Mais perdre son honneur aussy.

Arrester chevaux et charrette,
Et sonder la paille et le foing,
Et souvent quand on les arreste
Recevoir quelque coup de poing.

Souffrir qu'un moindre te commande,
Trop heureux d'estre son valet,
Et s'il te crie et te gourmande,
Boire cela doux comme lait.

N'estre en fin aimez de personne
Mais estre mal voulus de tous,
Voilà l'advis que je te donne,
Si tu veux estre avecques nous.

Il passa ensuite au port Saint Paul sur les quais de Paris où il ne fut pas plus heureux, il y gagnait dix écus par mois !

Estre nommez Mouchars, souffrir dix mille affrons,
Estre appelez larrons par de plus grands larrons,
Du matin jusqu'au soir, soit qu'il gelle ou qu'il pleuve,
Se promener songeard dessus le bord d'un fleuve,
Et se mettre au hazard de faire un trou dans l'eau,
Quand il faut prendre au vray le nombre d'un bateau,
Demander quelque fois au marchand la bouteille,
La tablette à la main, et la plume à l'oreille,
Faire perdre aux fermiers et repos et repas
Croyant estre trompez, bien qu'on n'y songe pas,
Prendre de faux testons, devenir froid et pasle,
S'abusant quelque fois à la somme totalle ;
Et au partir de là des dix escus par mois
Voilà nostre bon temps, et nos meilleurs emplois.

En 1608, il réunit les vers qu'il avait montrés au duc de Bellegarde au fur et à mesure de leur composition, ceux qu'il avait écrits depuis peignant sa triste situation : *les Beuvettes de la douane, le Chauffage des commis du port Saint Paul, l'Adieu du*

port Saint Paul, etc., et une pastorelle : *Les Amours contraires*, il donna à ce recueil le titre : *Le Temps perdu*. Il espérait peut-être rentrer en grâce en dédiant ce livre à son ancien Mécène, mais cet espoir fut déçu. *Le Temps perdu* n'en eut pas moins trois éditions successives, la deuxième en 1609 et la troisième en 1610, toutes diminuées et augmentées. La verve un peu grossière de Du Ryer se laissait quelquefois aller au libertinage ; s'il s'en apercevait ou. si on lui en faisait l'observation, il supprimait ou refaisait la pièce. Voici un sonnet deux fois libertin comme forme et fond de la seconde édition du *Temps perdu* de 1609 :

On ne peut estre mieux pour n'estre point tenté
Que dedans une Eglise,
Toutes fois une fille a pris ma liberté
Dans ce lieu de franchise.

Ce fut hier matin comme ceste beauté
Dedans un banc assise
Entendoit le sermon, remplissant de clarté
Toute la nef éprise.

Il m'arriva bien pis ; car un Demon voulut
Jaloux de mon salut
Que j'offrisse mon cœur à cest Ange céleste,

Ce que je fis, hélas ! sans respecter le lieu,
Si que pour prier Dieu
Je n'ay plus maintenant que la bouche de reste.

aussi l'a-t-il complètement transformé dans la troisième édition, 1610 :

C'est en vain que l'on cherche un lieu de seureté
Pour empescher qu'Amour ne nous vienne séduire,
C'est tout par tout qu'il fait sa puissance reluire,
Son coup mesme aux saincts lieux ne peut estre évité.

Hier j'en fis l'espreuve auprès d'une beauté
Qu'Amour aux Capuchins exprès voulut conduire,
Dont le coup qui depuis n'a cessé de me cuire,
Me desroba soudain ma douce liberté.

Quel homme aussi, bons Dieux, eust-il été de roche,
Ne se fust allumé voyant le feu si proche ?
Quand à moy je n'ay pu résister nullement :

Que s'il plaisoit à Dieu pour toute pénitence
Me lier avec elle où j'ay commis l'offence,
Je n'appellerois point d'un si doux jugement.

En 1614 il remania également sa pastorale *Les Amours contraires* qui devint *La Vengeance des Satyres*, et en 1621, il publia une seconde pastorale : *Le Mariage d'Amour*, suivie de « quelques meslanges » qui nous apprennent qu'il était toujours dans les fermes :

MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Dialogue (4 v.) (ff. 102 et 149) (1).	*Dieu vous gard la Pucelle, ainsi comme je pense* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	La Servante (ff. 235 et 157).	*Face qui voudra l'amour* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D.	Dialogue de la fortune (ff. 243).	*Fortune respons-moy, qui sont tes favoris* (*n. s.*).
Id.	Sur des tetons (ff. 231) (2).	*J'ayme bien d'un beau regard* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. SATYRES BAST., 1615.	Sonnet (ff. 241 et 154).	*Je ne puis* (*bien que je vous ayme*) (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D.	S. t. (stances, ff. 232).	*Je ne sçay s'il vous souvient* (*n. s.*).
Id.	Sonnet (ff. 242).	*Jouyr d'une maistresse et n'en oser rien dire* [(*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR. 1622.	Abrégé de la vie d'une signalée maquerelle (ff. 226, ff. 159 et pp. 405 et 202).	*L'autre jour le Gascon après l'avoir fait boire* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D.	Sonnet (ff. 244).	*Madame, voulez-vous qu'en un mot je vous die* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. CABINET SATYR. 1618.	Sonnet (ff. 234).	*Mais comment peut-il faire, on sçait bien qu'il n'a rien* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D.	Id. (ff. 246).	*Mais quelle est ta belle espérance* (*n. s.*).
Id.	Id. (ff. 242).	*M'estant pour le présent une chose impossible* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Dialogue de deux amans (ff. 235) (3).	*Mignonne, c'est assez, voulez-vous que je meure* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D.	Sur la mort d'un poullet (ff. 239).	*On a donc coupé le sifflet* (*n. s.*).
Id.	Regrets d'une fille sur la mort d'un mouton (ff. 239).	*Pauvre Queton que j'aymois mieux* (*n. s.*).
Id.	Chanson en dial. (ff. 233).	*Pour quatre jours d'absence* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Sonnet (ff. 234).	*Qu'un homme pauvre est un homme imparfait* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. SATYRES BAST., 1615.	Ode (ff. 231 et 155) (4).	*S'il y a dans une ville* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. SATYRES BAST., 1615.	Stances (ff. 241 et 156).	*Tous les jours tu me romps la teste* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	A un nouveau marié (stances) (ff. 238).	*Tu t'es donc marié sans nous en dire mot* (*n. s.*).

(1) Cette pièce est signée D. R. dans le *Cabinet satyrique, 1618*, elle avait paru dans *Les Fleurs des plus excellens poëtes de ce temps*, 1601, sans signature (Voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle* et celle *du XVII*e *siècle*).

(2) Dans le *Temps perdu* Beauregard est un nom propre.

(3) Cette pièce se lit mais non sig. dans le Ms. 884, ff. 4.

(4) Dans l'exemplaire du *Temps perdu, 1610*, de l'Arsenal (9177 B. L.) on a mis à la main en tête de cette pièce : *Sur les religieuses de P.*

MUSES GAIL., S. D.	Remerciement aux Célestins (ff. 240).	*Voicy ce que je viens de faire* (*n. s.*).
Id.	A une courtisane (ff. 236).	*Vostre amour est semblable à un gasteau des roys* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. / SATYRES BAST., 1615. / CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (ff. 244 et 154).	*Vous avez un mary qui entre en frenaisie* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. / DELICES SATYR., 1620. / PARN. SATYR., 1622.	Reproche. Sonnet (ff. 163, pp. 409 et 206).	*Vous me jurez assez que vous estes l'unique* (*n. s.*).
MUSES GAIL., S. D. / SATYRES BAST., 1615. / CABINET SATYR., 1618.	Gaillardise. Stances (ff. 245 et 158).	*Vous voicy arrivez au jour* (*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XV. — Parfaict (les frères) : Hist. du Théâtre français. — La Vallière : Bibliothèque du Théâtre français. — Cat. Soleinne. — Jal : Dict. critique de biogr. et d'hist., 2e éd., 1872. — Marsan (Jules) : La pastorale dramatique en France, 1905.

DU SABLE (Guillaume).

Voici la notice de Guillaume Colletet :

« Guillaume du Sable nasquit en Gascongne, comme je l'apprends de plusieurs de ses vers faits contre l'ingratitude et la maligne humeur des gens de son pays. Il vint à la cour du roi François Ier où il fut, comme il dit luy mesme, instruit dans le noble art de la venerie de laquelle toute sa vie il fit profession, et ce fut en ceste qualité de gentilhomme ordinaire de la venerie du roy qu'il servit le roy Henry II, le jeune roy François son fils qui ne règna que dix-sept mois et quelques jours, le roy Charles IX, Henry III son frère, le roy Henry IV et Louis XIII son fils, si bien qu'il eut l'honneur de servir ainsi sept de nos roys et d'estre mesme leur domestique. Avec tout cela, comme on dit que service de prince n'est pas héritage, je trouve qu'il n'eut pas grande part aux faveurs de celle qui, comme aveugle qu'elle est, les dispense aveuglement plustost à ceux qui en sont indignes qu'à ceux qui les méritent. Ce qui provint peut estre plustost du malheur propre de ce gentilhomme que du deffaut de la bonté de ses maistres dont la pluspart furent de la race des Valois, c'est-à-dire de la plus libérale et de la plus magnifique du monde. Il fit profession de la créance huguenotte à laquelle il estoit tellement attaché que pour obliger ceux de son parti, il prit à tasche non seulement de descrier nos mystères, et particulièrement celuy du celibat, mais encore d'escrire à l'advantage de ses ministres contre nos prestres et nos moynes, ce qu'il fit en rimes si fades, si lasches et si peu considérables, que si ceux que le docte et fameux poëte Buchanan composa sur le mesme subject (1) n'estoient pas de meilleur alloy, le crédit n'en seroit pas tel qu'il est dans le monde, et les curieux n'en seroient pas encore comme ils sont fascinés d'une si belle mais si dangereuse et criminelle lecture. Mais il ne faut pas s'estonner s'il escrivit

---

(1) Florent Chrestien a traduit en vers français *Le Cordelier ou le Sainct François de Georges Buchanan* (1567) et sa tragédie de *Jephté ou le vœu* (1567).

contre des personnes estrangères, puisqu'il ne put mesme pardonner à son propre sang. Il voulut que la postérité sçut, par ses vers, que sa femme, sa fille et son gendre estoient des personnes qui n'avoient que l'avarice pour object et qui en faisoient leurs seulles et vivantes idoles. Avarice qui luy desplaisoit d'autant plus que, comme poëte, il avoit peut estre l'humeur un peu trop libérale et trop penchante à la prodigalité. Aussy, comme il despensoit aisément, il ne feignoit point de demander de mesme, car ses poésies sont pleines de prières et de requestes qu'il faict au Roy, tantost pour estre dressé de ses appointemens, tantost pour avoir des chevaux et tantost des habits, et par ces quatre vers d'un sonnet qu'il adressa au roi Henry IV :

Mais voulez-vous guérir, Sire, ma pauvreté ?
Donnez-moy, s'il vous plaist, la petite Abbaye
Ou quelque Prieuré le reste de ma vie
Puisque je l'ay vouée à vostre Majesté...

il paroist bien que sa femme mourut devant luy et qu'il eust bien souhaitté de se mettre à couvert soubs l'ombre d'un bon bénéfice plustost que soubs l'ombrage des bois, que sa qualité de veneur rendoit sa demeure ordinaire. Ce que je trouve de meilleur en luy, c'est qu'il suivit tousjours le party de son Roy légitime contre ceux qui se révoltèrent contre nos Roys Henry III et Henry IV, et qui, soubs prétexte de la religion, tramèrent ceste furieuse et dangereuse Ligue qui pensa ruiner cet Etat et toute la religion mesme. C'est ce que j'apprends de plusieurs de ses vers qu'il composa contre l'Inquisition d'Espagne, contre les Ligueurs et contre la Ligue, et qui sont peut estre les plus supportables de ses œuvres. Car je puis dire sans l'offenser, que ses poésies qui méritent moins ce nom que celui de rimailles, tesmoignent clairement qu'il savoit mieux accoupler et découpler une meutte de chiens courans, que de former et d'ajuster de beaux vers et qu'il entendoit mieux l'art d'emboucher un cor de chasse que d'accorder les tons de la musette de Theocrite, ou de pincer les cordes de la lyre d'Horace.

» Ses œuvres poétiques furent imprimées à Paris l'an 1611 quoyqu'il en eut obtenu le privilège dès l'an 1608, il les publia sous le titre *La Muse chasseresse* et les dédia à la Reyne Marie de Medicis, à laquelle il représente l'attachement qu'il a eu au service de sept de nos rois, aux gages desquels il se vante jnstement d'avoir esté ; elles contiennent quelques discours sur les occurrences de son temps, quelques élégies, plusieurs stances, plusieurs sonnets et plusieurs épigrammes et anagrammes sur les noms des rois ses maistres et de plusieurs seigneurs de la Cour.

» Il y a plusieurs vers d'amours, sonnets, stances, etc., qu'il composa pour une belle fille de la ville d'Agen, de laquelle il devint amoureux et qu'il loua sous le nom d'Armoise, et je trouve par un de ses sonnets accrostiches que ce nom n'estoit pas un nom feint, mais véritable, puisque sa maistresse se nommoit effectivement Armoise de Lommaigne, et pour faire voir un eschantillon de ses mauvais vers, voicy le commencement d'un de ses meilleurs sonnets :

Loin de ton noble cœur je t'envoye en ma place
Le mien qui pour mourir ne te délaissera,
Armoise, asseure-toy qu'il ne se lassera
Jamais auprès du tien quelque tort qu'on luy face,
Il a si grand desir de se mettre en ta grace
En laquelle de vray quand receu y sera
Son service loyal tousjours voir te fera....

» Je ne sçaurois me résoudre jusques au poinct de transcrire icy beaucoup de ses vers. Je

diray seullement que son élégie tragique du jour de Saint-Barthelémy de l'an 1572, que ses divers sonnets contre la vie de la cour et l'infidélité des courtisans, que ses deux coqs à l'asne de la truye au foin sur les intrigues de la cour et les diverses affaires de son temps, que son tombeau du bon Relay, qui venait de la race des chiens gris du duc de Bourgogne, où sont tous les termes de la chasse et où la venerie est de bien loin préférée à la fauconnerie, que son discours ou épitome, présenté au roi à Compiègne, de l'illustre et généreuse lignée de Huë Capet, roy de France, que ses sonnets contre les concussions des financiers, que son ode en la louange des bois et quelques autres, sont considérables, non pas tant pour la cadence et la beauté des vers, où le bon homme n'entendoit goutte et ne voyoit guères clair, mais pour la diversité des matières et des choses véritables advenues de son temps dont il estoit tesmoing et dont nos historiens n'ont pas eu cognoissance.

» Par ce que j'ay dit de lui, on peut conclure qu'il vesquit long temps et je le prouve encore par ses deux vers tirés d'une prière qu'il fit à Dieu pendant sa maladie :

O depuis septante ans qu'en ce monde je suis
De bien vivre et mourrir je fay ce que je puis, etc.

et mesme je trouve par un petit discours qu'il envoie à ses compagnons de sa trempe que son corps fut jusqu'en sa vieillesse de fort bonne constitution, et qu'il eut tousjours jusques à la fin, l'esprit raillard et fort gay, et tousjours le mot pour rire. Voici mesme qu'il parloit aux Roys, ses maistres, avec je ne sçay quelle hardiesse, qui n'estoit point mal-séante à un homme de son aage et de sa condition, tesmoing la plainte qu'il fit au roy Henry IV du peu de recognoissance qu'il en avoit reçeu, après avoir présenté à Sa Majesté son poëme de la race de Huë Capet, dont le roy estoit descendu en ligne masculine, car il ne feint pas de luy dire que Marot, pour bien moins de chose, fut récompensé de son temps, et voicy comme il en parle en son patois :

Pour un petit dieu gard que Clément Marot fit
A Charles empereur traversant vostre France,
Cinq cens escus en eut (1). O belle récompense !
Une troisiesme part seulement me suffit !

» Ce que j'allègue d'autant plus volontiers que la libéralité des grands princes envers les Muses, est une des vertus qui les rendent plus recommandables à la postérité.

» Il mourut environ l'an 1615, après avoir vescu plus de 80 ans. Je ne sçache pas un poëte qui ait parlé de luy, quoyqu'il parle de Ronsard, de Du Bartas et de Motin, comme un de ses intimes amis, et auxquels il a adressé plusieurs de ses vers. »

Voici deux sonnets de Du Sable envoyés à Motin :

A MOTIN

Oserois-je Motin la hardiesse prendre,
Ce maigre sonnet présenter à vos yeux,
Je sçay que vostre esprit le feroit cent fois mieux,
Que le mien qui du vostre esclave se veut rendre,

(1) Charles Quint donna à Marot 200 doublons d'or pour l'hommage que lui fit le poète de trente de ses psaumes.

contre des personnes estrangères, puisqu'il ne put mesme pardonner à son propre sang. Il voulut que la postérité sçut, par ses vers, que sa femme, sa fille et son gendre estoient des personnes qui n'avoient que l'avarice pour object et qui en faisoient leurs seulles et vivantes idoles. Avarice qui luy desplaisoit d'autant plus que, comme poëte, il avoit peut estre l'humeur un peu trop libérale et trop penchante à la prodigalité. Aussy, comme il despensoit aisément, il ne feignoit point de demander de mesme, car ses poésies sont pleines de prières et de requestes qu'il faict au Roy, tantost pour estre dressé de ses appointemens, tantost pour avoir des chevaux et tantost des habits, et par ces quatre vers d'un sonnet qu'il adressa au roi Henry IV :

Mais voulez-vous guérir, Sire, ma pauvreté ?
Donnez-moy, s'il vous plaist, la petite Abbaye
Ou quelque Prieuré le reste de ma vie
Puisque je l'ay vouée à vostre Majesté...

il paroist bien que sa femme mourut devant luy et qu'il eust bien souhaitté de se mettre à couvert soubs l'ombre d'un bon bénéfice plustost que soubs l'ombrage des bois, que sa qualité de veneur rendoit sa demeure ordinaire. Ce que je trouve de meilleur en luy, c'est qu'il suivit tousjours le party de son Roy légitime contre ceux qui se révoltèrent contre nos Roys Henry III et Henry IV, et qui, soubs prétexte de la religion, tramèrent ceste furieuse et dangereuse Ligue qui pensa ruiner cet Etat et toute la religion mesme. C'est ce que j'apprends de plusieurs de ses vers qu'il composa contre l'Inquisition d'Espagne, contre les Ligueurs et contre la Ligue, et qui sont peut estre les plus supportables de ses œuvres. Car je puis dire sans l'offenser, que ses poésies qui méritent moins ce nom que celui de rimailles, tesmoignent clairement qu'il savoit mieux accoupler et découpler une meutte de chiens courans, que de former et d'ajuster de beaux vers et qu'il entendoit mieux l'art d'emboucher un cor de chasse que d'accorder les tons de la musette de Theocrite, ou de pincer les cordes de la lyre d'Horace.

» Ses œuvres poétiques furent imprimées à Paris l'an 1611 quoyqu'il en eut obtenu le privilège dès l'an 1608, il les publia sous le titre *La Muse chasseresse* et les dédia à la Reyne Marie de Medicis, à laquelle il représente l'attachement qu'il a eu au service de sept de nos rois, aux gages desquels il se vante jnstement d'avoir esté ; elles contiennent quelques discours sur les occurrences de son temps, quelques élégies, plusieurs stances, plusieurs sonnets et plusieurs épigrammes et anagrammes sur les noms des rois ses maistres et de plusieurs seigneurs de la Cour.

» Il y a plusieurs vers d'amours, sonnets, stances, etc., qu'il composa pour une belle fille de la ville d'Agen, de laquelle il devint amoureux et qu'il loua sous le nom d'Armoise, et je trouve par un de ses sonnets accrostiches que ce nom n'estoit pas un nom feint, mais véritable, puisque sa maistresse se nommoit effectivement Armoise de Lommaigne, et pour faire voir un eschantillon de ses mauvais vers, voicy le commencement d'un de ses meilleurs sonnets :

Loin de ton noble cœur je t'envoye en ma place
Le mien qui pour mourir ne te délaissera,
Armoise, asseure-toy qu'il ne se lassera
Jamais auprès du tien quelque tort qu'on luy face,
Il a si grand desir de se mettre en ta grace
En laquelle de vray quand receu y sera
Son service loyal tousjours voir te fera....

» Je ne sçaurois me résoudre jusques au poinct de transcrire icy beaucoup de ses vers. Je

diray seullement que son élégie tragique du jour de Saint-Barthelémy de l'an 1572, que ses divers sonnets contre la vie de la cour et l'infidélité des courtisans, que ses deux coqs à l'asne de la truye au foin sur les intrigues de la cour et les diverses affaires de son temps, que son tombeau du bon Relay, qui venait de la race des chiens gris du duc de Bourgogne, où sont tous les termes de la chasse et où la venerie est de bien loin préférée à la fauconnerie, que son discours ou épitome, présenté au roi à Compiègne, de l'illustre et généreuse lignée de Huë Capet, roy de France, que ses sonnets contre les concussions des financiers, que son ode en la louange des bois et quelques autres, sont considérables, non pas tant pour la cadence et la beauté des vers, où le bon homme n'entendoit goutte et ne voyoit guères clair, mais pour la diversité des matières et des choses véritables advenues de son temps dont il estoit tesmoing et dont nos historiens n'ont pas eu cognoissance.

» Par ce que j'ay dit de lui, on peut conclure qu'il vesquit long temps et je le prouve encore par ses deux vers tirés d'une prière qu'il fit à Dieu pendant sa maladie :

O depuis septante ans qu'en ce monde je suis
De bien vivre et mourrir je fay ce que je puis, etc.

et mesme je trouve par un petit discours qu'il envoie à ses compagnons de sa trempe que son corps fut jusqu'en sa vieillesse de fort bonne constitution, et qu'il eut tousjours jusques à la fin, l'esprit raillard et fort gay, et tousjours le mot pour rire. Voici mesme qu'il parloit aux Roys, ses maistres, avec je ne sçay quelle hardiesse, qui n'estoit point mal-séante à un homme de son aage et de sa condition, tesmoing la plainte qu'il fit au roy Henry IV du peu de recognoissance qu'il en avoit reçeu, après avoir présenté à Sa Majesté son poëme de la race de Huë Capet, dont le roy estoit descendu en ligne masculine, car il ne feint pas de luy dire que Marot, pour bien moins de chose, fut récompensé de son temps, et voicy comme il en parle en son patois :

Pour un petit dieu gard que Clément Marot fit
A Charles empereur traversant vostre France,
Cinq cens escus en eut (1). O belle récompense !
Une troisiesme part seulement me suffit !

» Ce que j'allègue d'autant plus volontiers que la libéralité des grands princes envers les Muses, est une des vertus qui les rendent plus recommandables à la postérité.

» Il mourut environ l'an 1615, après avoir vescu plus de 80 ans. Je ne sçache pas un poëte qui ait parlé de luy, quoyqu'il parle de Ronsard, de Du Bartas et de Motin, comme un de ses intimes amis, et auxquels il a adressé plusieurs de ses vers. »

Voici deux sonnets de Du Sable envoyés à Motin :

A Motin

Oserois-je Motin la hardiesse prendre,
Ce maigre sonnet présenter à vos yeux,
Je sçay que vostre esprit le feroit cent fois mieux,
Que le mien qui du vostre esclave se veut rendre,

(1) Charles Quint donna à Marot 200 doublons d'or pour l'hommage que lui fit le poète de trente de ses psaumes.

Si pour tel est receu s'efforcera d'apprendre
Vos héroïques vers, célèbres en tout lieu,
Qui plus vos beaux discours graves et sérieux,
Taschera d'imiter désirant les comprendre.

Ma Muse de sa part désire faire voir,
Qu'admirable est à tous vostre divin sçavoir,
Croyant que des neuf Sœurs l'avez de grace infuse,

Du troupeau Phebean, Monsieur, asseurez-vous
Qu'un honneur immortel obtiendrez entre tous,
Heureux vantez-vous donc d'une élégante Muse.

Motin lui ayant répondu, Du Sable répliqua :

Joyeux m'avez rendu Motin pour m'asseurer,
Que mon maigre sonnet vous estoit agréable,
Je doubtois le faisant s'il seroit acceptable,
Par ce que j'avois peur de le voir censurer.

Je ne veux point mes vers aux vostres mesurer,
Telle présomption me rendroit trop blasmable,
Car vostre esprit doüé de grâce innénarable
Un tel orgueil de moy ne pourroit endurer.

Par ce second sonnet, Motin, je vous supplie,
Croire que dessoubs vous ma Muse s'humilie,
Pour agréer la vostre, et qui plus faire voir,

A tous yeux clair-voyants sa gravité faconde,
Je croy pour le jourd'huy peu sont qui la seconde,
Déclamant son honneur, fais-je pas mon devoir ?

Bibliographie. — La Muse chasseresse, dédié à la royne mère Regente, par Guillaume du Sable, l'un des plus anciens Gentil-homme de la venerie du Roy. A Paris, au fraiz et despens de l'Autheur. M.DC.XI (1611). In-12 de 6 ff., ff. 1 à 60 et p. 61 à 227 (N). Priv. du 26 mai 1608.

E. d. : A la Royne rēgente, sig. Guillaume du Sable.

L'édition suivante qui fait partie d'une collection dite *Cabinet de Venerie* ne renferme qu'une petite fraction des poésies de l'édition originale :

La Muse chasseresse par Guillaume du Sable imprimée d'après l'édition originale de 1611 avec une notice par Paul Lacroix et des notes par Ernest Jullien. Paris, Librairie des Bibliophiles, M.DCCC.LXXXIV (1884). In-8 de XII, 98 p. chiff. et 1 ff. (N).

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 298 et 96) (1).	*La graine des forests (ou fols est) plus fertile et féconde (sig. par err. : Berthelot).*

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç. T. IV. — Viollet-le-Duc : Bibliothèque poétique. — Larroque (Ph. Tamisey de) : Vies des poètes agenois par Guillaume Colletet, 1868.

(1) Cette pièce avait paru dans la *Muse chasseresse, 1611*.

DU SOUHAIT

Du Souhait, gentilhomme champenois, est cité par Boileau :

On ne lit guères plus Rampale et Menardière,
Que Maignon, Du Souhait, Corbin et La Morlière,
Un fou du moins fait rire, et peut nous égayer,
Mais un froid Ecrivain ne sçait rien qu'ennuyer (1).

Goujet en dit un mot pour l'exécuter à propos de sa traduction de l'*Illiade* d'Homère, mais il oublie de le mentionner parmi les poètes. La *Nouvelle biographie universelle* de Didot le classe à Du Souhait, *voir Souhait*, mais à *Souhait*, il n'y a rien ! Les contemporains ne lui ont pas été plus favorables, l'avocat Pelée (Julien Peleus) traite, dans son *Chevalier françois, 1606*, le pacifiste du Souhait de : *Souhait de nos bourreaux, cameleon, Janus à double face, charongne pourrie, meschante vipère, hongre d'esprit, chastré d'entendement, estropié de conscience, etc.*

Voici la devise de Du Souhait : *Tout n'arrive à souhait.*

Bibliographie. — I. Beauté et amour. Pastorelle (5 actes vers). Par le S. Du Souhait, gentil-homme champenois. A Mgr Le Grand. Paris, Jacques Rezé, 1599. In-12 de 23 ff. chiff. et 1 ff. (A).

E. d. : A Mgr Le Grand, sig. Du Souhait. — A la fin, poésie de Beauvoys de Chauvincourt, angevin.

II. Les divers souhaits d'amour. Par le S. Du Souhait, gentilhomme champenois. *Tout n'arrive à souhait.* Paris, Jacques Rezé, 1599. In-12 de 6 ff., 22 ff. chiff. et 2 ff. (A).

E. d. : A Mgr le duc de Montpensier, sig. Du Souhait. — Poés. lim. : Dutel, procureur au bailliage d'Issoudun ; F. Matthieu, secrétain de l'abbaye d'Issoudun ; T. G. ; Bonnet ; de Mongin, chanoine de Chamille ; Girad, avocat au bailliage d'Yssouldun ; Demergery, avocat au bailliage d'Yssouldun ; le jeune Dutel, id. ; Du Genest ; lat. : T. G.

III. Les neuf Muses françoises (vers et prose). Par le sieur Du Souhait gentilhomme champenois. A Mgr le Conte de Briene. Paris, Jacques Rezé, 1599. In-12. Titre, 15 ff. chiff. et 2 ff. bl. (A). Priv. du 19 février 1599

E. d. : A M. le Comte de Briene, sig. Du Souhait. — Les neuf Muses étaient : Madame et mademoiselle de Guyse, mesdames de Retz, de Marmoutiers, de Menelay, d'Urfé, de Revel, de Sainclhoussany, et de Perot, religieuse poitevine Le comte de Brienne remplaçait Apollon et le juge du procès était M. de Vallegrand, archevêque d'Aix.

IV. Le plaidoyé et jugement des trois grâces françoises (vers et prose). Par le sieur Du Souhait, gentil-homme champenois. A Mgr le Comte de Brissac, Mareschal de France. Paris, Jacques Rezé, 1599. In-12 de 27 ff. chiff. et 3 ff. bl. (A).

E. d. : A Mgr le mareschal de Brissac, sig. Du Souhait.

V. Epithalame sur le mariage de monseigneur le Prince de Lorraine, et de Madame sœur unique du Roy, avec des Sonnetz dediez tant à sa Majesté, qu'autres Princes. Par le sieur Du Souhait. Paris, Pierre Chevalier, 1599. In-8 de 16 p. chiff. (N).

E. d. : A Mgr le Prince de Lorraine, sig. Du Souhait.

---

(1) *L'Art poétique, chant IV.*

VI. Tragédie de Radegonde, duchesse de Bourgongne (4 actes vers). Par le S. Du Souhait gentil-homme champenois. A Mgr le duc d'Espernon. Paris, Jacques Rezé, 1599. In-12 de 33 ff. chiff. et 1 ff. (A).

E. d. : A Mgr le duc d'Espernon, sig. Du Souhait.

VII. Le bon ange du Roy (prose et vers). Par le sieur du Souhait. Paris, Jacques Rezé, 1599. In-8 de 12 p. chiff. et 2 ff. (N).

Id. id. Lyon, Thibaud Ancelin, 1599. In-8 de 14 p.

VIII. *A*) Les Amours de Poliphile et de Mellonimphe. Par le sieur Du Souhait. Lyon, Thibaud Ancelin, 1599. Petit in-12 (priv. du 9 juillet 1599).

Id. id. Paris, Gilles Robinot, 1600. In-12 de 6 ff. et 95 ff. chiff. (A).

E. d. : A Messieurs de Rimon et de la Courtine, seigneurs de la Rochette et d'Uty, sig. Du Souhait. — Poés. lim. : Timothée de Chillac ; Alcanon ; Matel aisné ; Du Mas, chanoine ; Du Mas, avocat ; Matel cadet ; Du Puy. — Le priv. pour les *Œuvres du S*r *du Souhait* est du 16 février 1599.

Id. id. Reveues, corrigées et augmentées de nouveau par l'Autheur. Dernière édition. Lyon, Thibaud Ancelin, 1605. In-12 de 6 ff. et 84 ff. chiff. (N).

Id. id. id. Lyon, Barthelemy Ancelin, 1610. Petit in-12 de 6 ff. et 84 ff. chiff. (A).

B) Les Amours de Palemon, suitte de Poliphile et Mellonimphe, par le sieur Du Souhait. Lyon, Thibaud Ancelin, 1599. In-12 de 69 ff. chiff. et 3 ff. dont 2 bl. Priv. du 9 juillet 1599.

E. d. : A Catherine, princesse de Lorraine.

Id. Paris, Gilles Robinot, 1600. In-12.

Id. Lyon, Thibaud Ancelin, 1602. In-12 de 69 ff. et 1 ff. (N).

Id. id. 1605. In-12 de 69 ff. et 1 ff. (A).

IX. Les Pourtraicts des chastes dames. Par le sieur Du Souhait. Dédyez à très vertueuse et chaste Damoiselle, Madamoiselle de Clapisson. Lyon, par les héritiers de Benoist Rigaud, M.DC (1600). In-12 de 6 ff. et 156 p. chiff. (N).

E. d. : A madamoiselle de Clapisson, sig. Du Souhait. — Ce sont les portraits de la Royne Blanche, de la princesse de Conty, de madame de Montpensier, de la comtesse d'Auvergne, de madame de Mayenne, de madame de Joyeuse, etc., etc.

X. Les Amours de Glorian et d'Ismène. Par le sieur Du Souhait. Paris, Veufve Nicolas de Louvain, 1600. Petit in-12 de 6 ff. et 95 ff. chiff. (A).

E. d. : A Anne d'Aubierre, baron et seigneur de Clervaux, sig. Du Souhait.

XI. L'Académie des vertueux. A Monseigneur, monseigneur Philippes des Portes, Abbé de Tiron. Par le Sieur du Souhait. Paris, Anthoine du Brueil, M.DC (1600). Petit in-12 de 2 ff., et 63 ff. chiff. (A). Priv. du 16 Février 1599.

E. d. : A Philippes Desportes, sig. Du Souhait. — Au verso du titre, cette épigramme :

Les Muses batissoient de leurs artistes mains
Leurs maisons chez les Grecs, et puis chez les Romains.
Après chez les François, les rendirent plus fortes
Mais les Grecs, les Romains, ny les François aussi
Ne les eussent jamais asseurées ainsi
Si à ces trois maisons, on n'eust trouvé Des-Portes.

XII. Le bonheur des sages. A très vertueuse Dame, Madame de La Guiche. Par le sieur Du Souhait. Lyon, Jean Pillehotte, 1600. In-12 de 91 p. et 2 ff. bl. (Baudrier). Le titre est précédé du faux titre suivant : *Le Bonheur des Sages et le Malheur des Curieux.*

E. d. : A madame de La Guiche, sig. Du Souhait.

Le Malheur des Curieux. Lyon, Jean Pillehotte, 1600. In-12 de 81 p.

E. d. : A Monsieur Chalom, official de l'Archevesque de Lyon, sig. *Tout n'arrive à souhait.*

XIII. Le Bonheur de la France nay au mariage du Roy, par le sieur Du Souhait. Paris, Jacques Rezé, 1600. In-8 de 16 p. (N).

XIV. Discours sur l'attentat à la personne du Roy, par Nicole Mignon ; dédié à Sa Majesté, par le sieur Du Souhait. Paris, Anthoine du Brueil et G. Robinot, 1600. In-8 de 15 p. chiff. (N).

Id. Jouxte la copie imprimée à Paris par A. du Brueil et G. Robinot, 1600. In-8 de 16 p. n. chiff. (N).

XV. Marqueteries et œuvres diverses. Par le sieur Du Souhait, Secretaire ordinaire de son Altesse de Lorraine. Paris, Jean Houzé, 1601. Petit in-12 de 59 ff. chiff. et 1 ff. (A).

E. d. : A mesdemoiselles Henriette et Catherine de Rohan, sig. Du Souhait.

XVI. Les proprietez d'amour et les propretez des amans. Contenant une Hystoire véritable des Amours de Filine, et de Polymante. Par le sieur Du Souhait, Secretaire ordinaire de S. A. de Lorraine. Paris, Jean Houzé, 1601. Petit in-12 de 73 ff. chiff. (A).

E. d. : A MM. François et Jehan de Bassompieres, seigneurs de Bassompieres et de Removille, sig. Du Souhait.

XVII. Le Pacifique, ou l'Anti-soldat françois (par Du Souhait). S. l., 1604. In-12 de 11 p. chiff. et 156 p. (N).

Id. S. l., 1604. In-12 de 168 p.

Id. S. l., 1604. In-12 de 139 p.

XVIII. Les chastes destinées de Cloris, ou Roman des histoires de ce temps, par le sieur Du Souhait. Paris, François Huby, 1609. Petit in-12 de 4 ff. et 158 ff.

Ep. déc. : A M. de Bassompierre.

XIX. La vérité de l'Eglise, où est représentée son excellence et antiquité. Par le sieur Du Souhait. Paris, François Huby, M.DC.IX (1609). In-12 de 2 ff. et 60 ff. chiff. A la suite : *Le Paradis des Solitaires ou est représenté le contentement de la solitude, et le mespris des vanitez. Par le sieur Du Souhait. Id., id., M.DC.IX (1609)*, 2 ff., ff. 61 à 145 et 1 ff. (N). (Priv. du 18 novembre 1608).

E. d. : de *La Vérité de l'Eglise*, à Louis de Lorraine, archevêque de Reims, et du *Paradis des Solitaires*, à Henry de Gondy, évesque de Paris, sig. Du Souhait.

XX. Histoires comiques ou entretiens facétieux. A Troyes et se vendent à Paris, chez Toussainct du Bray, 1612. Petit in-12.

XXI. Le Romant d'Anacrine, où sont représentez plusieurs Combats, Histoires véritables et Amoureuses. De l'invention d'un des plus beaux esprits de ce temps. Seconde édition reveuë et augmentée. Paris, Toussaincts du Bray, D.DC.XIII (sic 1613) In-12 de 549 p. chiff. (A, 15432 B. L.).

Nous n'avons pas rencontré la première édition qui a paru en 1612. Le priv. du 16 octobre 1611 est donné à Toussaincts du Bray pour deux petits livres : Le *Romant d'Anacrine*, et l'autre, *Histoires comiques ou entretiens facétieux*, sans nom d'auteur. — E. d. : A Mgr de Marcheville, n. s. A la suite un avis Au Lecteur.

XXII. L'Iliade d'Homere prince des Poëtes Grecs, avec la suite d'icelle. Ensemble le Ravissement d'Helene, sugject de l'histoire de Troie. Le tout de la traduction et Invention du Sieur Du Souhait, 1617. Paris, Nicolas Buon, In-8 de 16 ff. y compr. le titre gravé, 1248 p. chiff. et 15 ff. n. chiff. (N). (Priv. du 14 mars 1614, pour l'*Iliade*, l'*Odyssée*, etc.).

E. d. : A Louys de Guyse, comte de Boulay et d'Apremont, etc., sig. Du Souhait. — Cette trad. est en prose.

Id.	id.	Paris, Gasse, 1627. In-8 (A).	
Id.	id.	Paris, chez Nicolas Gasse, 1634. In-8.	
Id.	id.	id.	1640. In-8.
Id.	id.	id.	1674. 2 vol. in-8.

Il faut compléter cette liste avec deux pamphlets de Du Souhait cités par le P. Lelong :

XXIII. Le vray Prince. Lyon, 1599. In-12.

XXIV. La vraye Noblesse id., 1599. In-12.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire quelques traités religieux ou moraux du sieur Du Souhait :

L'exercice de la fidelle veufve ; Le sacrifice larmoiant du parfaict héritier ; La prudence de l'espoux adveilly ; L'Heureuse alliance : Le glorieux Contentement des âmes (priv. du 16 février 1599).

Du Souhait a mis quelques pièces laudatives en tête des ouvrages de ses amis : *Les œuvres de Timothée de Chillac, 1599 ; Les premières œuvres de P. de Deimier, 1600.*

Pour les poésies de Du Souhait insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 12 pièces de Du Souhait :

LABYR. RECR., II LIVR., 1602.	Chanson (p. 104).	*Allez jaloux* || *Ce n'est pour vous* (*n. s.*).
Id.	Chœur (p. 117).	*Celuy-là fait trop follement* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 102).	*Durant le printemps de mon age* (*n. s.*).
Id.	Id. de la chasse (p. 106).	*Esprits quittez l'amour* (*n. s.*).
Id.	Chœur (p. 110).	*Jamais un homme vertueux* (*n. s.*).
Id.	Id. (p. 115).	*La vertu est desirable* (*n. s.*).
LABYR. AMOUR, 1611.	Sonnet (p. 304).	*Mes vers, enfans d'humeur, humeur de mon esprit* (*n. s.*).
LABYR. AMOUR, 1611. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Ballet des joueurs de paume (p. 305 et ff. 68).	*Nous sommes six chasseurs* (*ou six joueurs*) *portant balle et raquette* (*n. s*).
LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Epigramme (p. 107).	*Petit galland, tu fais le grand* (*n. s.*).
Id.	Chanson (p. 105).	*Quand on voudroit, Madame* (*n. s.*).
Id.	Chœur (p. 108).	*Que l'Amour a de force* (*n. s.*).
Id.	Quatrain (p. 107).	*Si j'estois encor pucelle* (*n. s.*).

F. C.

Nous n'avons pu découvrir le nom de l'écrivain qui n'a donné que ses initiales F. C., initiales qui figurent au bas du quatrain liminaire et de l'épigramme finale de la plaquette suivante dont il doit être l'auteur :

Semonce à une damoiselle des champs pour venir passer la Foire et les jours gras à Paris. Incerto authore. A Paris, 1605. Avec permission. In-8 de 14 p. (Cabinet de M. Pierre Louÿs et B. N.).

Autre édition : Id. A Paris, 1609. In-8 de 15 p. chiff. (N).

Les quatre pièces suivantes composent la *Semonce, 1605* :

CABINET SATYR., 1618.	Descrip. de la foire S. Germain des prez. Satyre.	*Gentille damoiselle en beauté singulière* (*n. s.*).
Id.	Sonnet (1).	*C'est un contentement quand les jours gras arrivent* (*n. s.*).
Id.	Sonnet (2).	*C'est un plaisir quand la foire commence* (*n. s.*).
Id.	Fantaisie (3).	*Chantez de la dévotion* (*n. s.*).

F. D. L. G.

Nous n'avons pas découvert le nom de l'auteur qui commence par les initiales ci-dessus.

REC. VERS SATYR., 1617.	Sonnet (ff. 55).	*Je m'estonne souvent qu'un pauvre misérable* (*sig. F. D. L. G.*).

F. G. L.

Nous regrettons de ne pas connaître le personnage dont le nom commence par les initiales F. G. L.

MUSE FOL., II LIV., 1603.	Resp. (à la pièce Une dame sans un mary) (p. 88) (4).	*Il faut que je vous die aussi* (*sig. F. G. L.*).

FONTAINE (Charles).

Pour la bio-bibliographie de Charles Fontaine, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle*.

SATYRES BAST., 1615.	A Jeanne (huitain, ff. 104).	*Jeanne au beau mois de May lavoit* (*n. s.*).

(1) Cette pièce manque dans l'éd. du *Cabinet satyr., 1619*. Elle a pour titre dans la *Semonce*, 1605 : *Sonnet sur les effetz des jours gras*. L'Estoile l'a reproduite dans les *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux...*, non d'après le texte de 1605, mais d'après un texte qui se retrouve dans le *Cabinet satyr., 1618*.

(2) Manque dans le *Cabinet satyr., 1619*. Elle a pour titre dans la *Semonce, 1605 : Sonnet sur les effetz de la foire de S. Germain*. Repr. par l'Estoile avec le texte du *Cabinet satyr., 1618*, où elle a pour titre : *Les merveilleux effects que la foire S. Germain produict*.

(3) Manque dans le *Cabinet satyr., 1619* ; elle a pour titre dans la *Semonce, 1605* : Ode.

(4) La pièce *Une dame sans un mary* doit être également de F. G. L.

FONTENY (Jacques de).

Les divers ouvrages de Fonteny nous apprennent peu de chose sur sa vie ; dans un poème à M. Thévenet (*Première partie des Esbats poétiques, 1587*) il parle de la faiblesse de sa santé, de sa vocation, de ses études au Collège de Navarre :

. . . . où durant cinq années
Il fit des sombres nuicts maintes claires journées

et, dans un quatrain qui le termine, il nous fixe à peu près sur son âge :

Si je suis petit d'ans, l'oyseau qui est petit
Est plus suave au goust qu'un plus grand, et plus tendre.

Si on en croit L'Estoile qui l'appelle Fonteni le boiteux, il était meilleur céramiste que poëte (1). Le chroniqueur qui le connaissait depuis sa plus tendre enfance ne le mentionne qu'en 1607 :

Janvier 1607. « Le vendredi 5, Fonteni m'a donné des anagrammes de sa façon qu'il a fait imprimer pour la reine Marguerite où entre autres il y en a ung tout à la fin qui est sublin et rencontré de mesme, tiré ainsi qu'il dit de la sainte Escriture, fort convenable à la qualité, vie et profession de la dite dame dans le nom de laquelle qui est Marguerite de Valois se trouve : *Salve, Virgo, mater Dei.* Il y en a encore un autre de mesme qu'il y a mis qui suit cestui-ci, de pareille estoffe et grace : lesquels deux il semble avoir réservés pour la bonne bouche à fin que d'une tant belle conclusion et si à propos on jugeast tout le reste qui ne vault pas mieux. Le dit Fonteni m'a donné pour mes estrennes un plat de marrons de sa façon dans ung petit plat de faïence, si bien faits qu'il n'y a celui qui ne les prenne pour vrais marrons tant ils sont bien contrefaits près du naturel. Se rencontrant plus heureux en cest ouvrage qu'en celuy des anagrammes.

» Mardi 20 février 1607. Fonteni le boiteux m'a donné ce jour, ung plat artificiel de sa façon, des poires cuittes au four qui est bien la chose la mieux faite et la plus approchant du naturel qui se puisse voir. Il m'a donné aussi son énigme de la cloche.

» Mardi 28 août 1607. Fonteni dit le boiteux m'a donné une sienne fadèze poétique qu'il a fait imprimer par David Leclerc qu'il appelle *L'Homme de bien* (dont le dit Fonteni ne tient tache) (2) laquelle il dédie à M. Le Procureur général, duquel il a affaire. »

Fonteny qui faisait partie comme poète de la *Confrérie de la Passion* était un ami d'Isaac Du Ryer, ils ont échangé les deux sonnets suivants qui ont paru dans le *Temps perdu* de 1609 (de Du Ryer) :

POUR MONSIEUR DE FONTENY.

D. Je te l'avois bien dit, Muse, trop téméraire,
Qu'un silence seroit ton loyer mérité :
Qu'une autre fois cela te convie à te taire,
Et retienne la bride à ta témérité.

---

(1) M. Ed. Fournier pense, comme M. de Montaiglon, que la grande F placée sous une assiette de fruits émaillée faisant partie de la collection des faïences du Musée du Louvre pourrait bien être l'initiale de notre Fonteny.

(2) On remarquera que les *Bravacheries du capitaine Spavente... de Jacques de Fonteny* sont également imprimées en 1608 par D. Leclerc. — Nous n'avons pas rencontré la fadèze. *L'Homme de bien.*

M. Non, non, l'homme sçavant est tousjours debonnaire,
Et jamais n'est par luy l'Escholier rejetté,
Daignant bien quelquefois pour l'induire à mieux faire
Repartir au Sonnet qui luy est présenté.

D. Mais luy monstrant encor de nostre poësie
Ne me dira-t-il point que je suis un Marsie,
Qui comme le premier devrois estre puny ?

M. Marsie au Dieu Phoebus esgal se vouloit rendre,
Et nous tout au contraire attaquant Fonteny,
N'est pour autre subject sinon que pour apprendre.

RESPONCE DU DIT SIEUR FONTENY.

Combien que maints procés, ô Muse, te detienne,
Si faut-il rechercher le temps pour t'acquitter
Des Sonnets que Du Ryer t'a daigné présenter ;
Fais-luy prompte response, et rien ne te retienne.

Comment couvriras-tu ceste paresse tienne ?
Si tu dis qu'il falloit mes Juges visiter,
Ceste excuse ne vaut, tu devois tout quitter
Pour rendre une faveur qui secondast la sienne :

Mais si du Ryer te dit que pour la seconder,
Ta plume ne devoit si longuement tarder,
Que cela sur le champ alors se devoit faire,

Réplique que ton vers estant bas, foible et mol,
Tu as bien mieux aimé par prudence te taire
Que chanter, téméraire, auprès d'un rossignol.

On ignore la date de la mort de Fonteny, mais elle semble postérieure à 1648.

Bibliographie. — I. Le Beau pasteur, pastorelle, 1587.
Nous n'avons pas rencontré l'édition originale de cette pièce qui a été réimprimée dans :

Le Bocage d'amour. Contenant deux pastorelles. L'une du Beau pasteur (sans distinction de scènes, de Jacques de Fonteny) l'autre de la Chaste bergère (5 actes et prol. en vers, s. n. d'auteur, par S. G. de La Roque). Paris, Jean Corrozet (ou François Julliot), 1615. In-12 de 56 p. chiff. pour le *Beau pasteur* et l'*Eglogue marine ;* 62 p. chiff. pour la *Chaste bergère* avec titre particulier.
Poés. lim. du *Beau Pasteur :* Hercules Faëtain ; P. Thevenet ; I. Rougier.

Id. id. Paris, Jean Corrozet, 1624. In-12 de 142 p. chiff. (A).

II. La première partie des esbats poétiques de Jacques de Fonteny. Contenant une Pastorelle du beau Pasteur, Eclogues, Amours, Sonets spirituels, et autres Poësies. S. n. de lieu (Paris), chez Guillaume Linocier, au mont S. Hilaire... 1587. In-12 de 60 ff. chiff. (N).
E. d. : A Madame Isabeau Babou, dame de Sourdy, sig. I. de Fonteny. — Poés. lim. : Hercules

Faêtain ; P. Thevenet ; I. Rougier ; Ch. Loppé ; N. Montgrenier ; lat. : Jean Dorat ; F. Morel, professeur royal ; Honoré Fascitelle ; Ch. Loppé ; Mansirmius ; Natalis Le Teneur.

La seconde Neufvaine des Amours de Deiphile est dédiée à M. de l'Estoille et est suivie d'un quatrain de Florimond du Vouge.

III. Personne. Par I. de F. Parisien. Paris, Pierre Hury, 1587. In-12 de 6 ff. (N).

Ce poème est précédé d'un sonnet adressé à M. de l'Estoille : *L'éloquent Passerat divinement subtil.* — Poés. lim. : N. Montgrenier ; latines : N. L. T. (Natalis Le Teneur).

IV. La Mouche, estrènes, par J. de Fonteny. Parisien. Paris, P. Hury, 1588. In-12 de 12 ff. (N).

V. Les Trophées du seigneur Alphonse Dorlane, chevalier de l'ordre du Roy, Gentilhomme de sa Chambre, et Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, colonel général des Corses, et gouverneur de Ponsainct Esperit. Par Jacq. de Fonteny. Par. Paris, Didier Millot, 1588. In-12 de 7 p. chiff. (N).

Poés. lim. : I. Paul Dedons, Proven. — Ces *Trophées* se composent de huit sonnets.

VI. Pleurs et lamentations (en vers) sur le trespas de non moins vertueux que noble personnage, Messire François de Roncerolles, seigneur de Mainneville, Gouverneur de Soissons, Chevalier de l'Ordre, Baillif du Palais, et ordonné par la saincte Union, pour commander en l'isle de France. Ensemble les Epitaphes latins et François et les anagrammes dudit Sieur. A Monseigneur, Monseigneur Louys de Breszé, Evesque de Meaux. Par Jacques de Fonteny, parisien. A Paris, Denis Binet, 1589. In-4 de 15 p. chiff. (N).

VII. Estrennes de L'asne. Par I. de Fonteny. Parisien. A Paris, par Denis Binet, près la porte Sainct Marceau à l'image saincte Barbe, M.D.XC (1590). In 8 de 7 ff. et 1 bl. (M).

Sonnet de Denis Binet. — A la fin, huictain sig. I. D. F. P. (Jacques de Fonteny, parisien). — Réimprimé au XIX[e] siècle à Arras, pour René Muffat, libr. à Paris (1860).

VIII. La Galathée divinement délivrée. Pastorale (1587 ou vers 1596). In-12 de 36 ff. chiff. (A).

Au ff. 27 : *Les ressentiments amoureux du sieur de Fonteny pour sa Céleste* (chansons, stances et sonnets). — La date de 1587 est donnée d'après la *Bibl. du théâtre fr.* du duc de La Vallière (l'exemplaire de la Bibl. de l'Arsenal étant sans titre) mais M. Marsan lui assigne 1596.

IX. Epitaphes et regrets funèbres sur la mort de vertueux et noble homme Charles de Villemontée, seigneur de Montaguillon, Villenoxe, Loüan et Arbost, conseiller et procureur du Roy au Chastelet, Prevosté et Vicomté de Paris. Par J. de F., s. l., 1599. In-8 de 15 p. chiff. (N).

X. Cleophon. Tragédie. Conforme et semblable à celles que la France a veues durant les Guerres Civilles. Par I. D. F. Paris, François Jacquin, 1600. In-8 de 2 ff., 46 p. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A François Miron, seigneur du Tremblay, Lignières, etc., lieutenant civil, sig. I. D. F.

XI. Les Estrennes de peu, par Jac. de Fonteny. A Paris, chez François Jacquin, 1602. Petit in-8 de 8 p. (Cat. Crozet).

XII. Funèbres inscriptions latines et françoises. A l'éternelle mémoire de feu Messire Jean Bouirneau, escuyer de la ville de Marseille, par Jacques de Fonteny. Paris, 1603. Petit in-8 (Troyes).

XIII. Anagrammes et sonnetz dédiez à la Serenissime royne Marguerite. Par Jacques de Fonteny, 1606. In-4 de 7 p. chiff. (?).

L'expl. de la Bibl. nat. est sur vélin, mais est-il complet ?

XIV. L'Homme de bien (en vers). Paris, D. Le Clerc, 1607 (cité par L'Estoile, 28 août 1607).

Ce doit être la même pièce que le n° XIX.

XV. Les bravacheries du capitaine Spavente, divisées en plusieurs discours en forme de Dialogue. De François Andreini de Pistoie Comedien de la Compagnie des jaloux. Traduictes par I. D. F. P. (Jacques de Fonteny, parisien). Paris, Le Clerc, 1608. Petit in-12 de 6 ff. dont 1 bl. et 62 ff. chiff. (A).

E. d. : A Charles d'Angenes, vidame du Mans, marquis de Pisani, et sig. I. de Fonteny. — Le titre en français est précédé de sa trad. en italien.

C'est probablement cet ouvrage qui a été réimprimé sous le titre :

Le Capitan (en six discours, en prose), par un commédien de la trouppe jalouse (François Andreini, trad. de l'italien par Jacques de Fonteny). Paris, Anthoine Robinot, 1638. In-8 de 4 ff. et 96 p., fig.

XVI. Anagrammes françois et latins de très illustre et très vertueux messire Martin Rusé (de Tours), sieur de Beaulieu, Champeau, etc., grand maistre, superintendant général des mines et minières de France... par Jacques de Fonteny. Paris, David Leclerc, 1609. In-4 (Cat. Taschereau).

XVII. Les anagrammes latins et françois, tirez de l'illustre nom de Monseigneur, Messire Nicolas de Verdun, Chevalier, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et privé, premier président en sa Cour de Parlement à Paris. Par I. de Fonteny. Paris, Jacques Bessin, M.DC.XI (1611). In-12 de 8 p. chiff. (N).

XVIII. *A*) Les Antiquitez, fondations et singularitez des villes, chasteaux, etc., du royaume de France. Par Jacques de Fonteny. Paris, 1611. In-12 (Le P. Lelong).

B) Les Antiquitez. Fondations et singularitez des plus célèbres villes, chasteaux, places remarquables, églises, forts, forteresses du royaume de France, avec les choses plus mémorables advenues en iceluy. Revues, corrigées et augmentées de nouveau... Par J. D. F. P. (Jacques de Fonteny, Parisien). Paris, Jacques Bessin, 1614. In-16 (N).

XIX. Sommaire discours des vies et mœurs des Roynes de France depuis Argotte, femme de Pharamond, jusques à la Très auguste Marie de Médicis, 7 du nom, femme d'Henry le Grand, Royne Regente, et mère de Louis XIII, Roy de France et de Navarre, à présent regnant. Placard in-folio avec ép. dédic. à la Royne sig. Jacques de Fonteny, parisien. — A la fin : A Paris, chez Nicolas de Mathonière, rue Mont-Orguëil, à la Corne de Daim, 1613. Avec priv. du Roy. (N., Ms. fr. 29834 fm.).

XX. Paraphrase poétique de l'homme de bien, imitée du poëme latin de Ulrich de Hutten, poëte aleman (par J. de Fonteny). S. l., 1614. Petit in-8 de 16 p., grav. sur le titre (voir XIV).

XXI. L'Œuf de Pasques ou pasqual (en vers). A Monsieur le lieutenant civil (Henri de Mesmes) par Jacques de Fonteny. Paris, Veuve Hubert Velut et Paul Mansan, M.DC.XVI (1616). In-8 de 13 p. chiff. n. comp. le titre.

Cette pièce, qui est précédée d'un sonnet, a été réimprimée dans les *Variétés historiques et littéraires d'Ed. Fournier*. T. V.

XXII. Rencontre des choses plus remarquables en histoire, advenues en France, en pareil mois et jour que l'heureuse naissance du très chrétien roi de France et de Navarre Louis XIII ; avec ses anagrammes (27 septembre). Paris, par B. Hameau (s. d., 1618). In-8.

Les anagrammes sont signées : J. de Fonteny.

XXIII. Sommaire discours de tous les chanceliers et gardes des sceaux de France, depuis le règne de Mérovée jusques au règne de Louis XIV. Par J. de Fonteny. Paris, J. Honervogt, 1645. In-folio plano (N).

XXIV. A la Reyne. Paris, J. Honervogt. 1648. In-folio plano (N).

Lettre de J. de Fonteny, suivie d'un discours des vies et mœurs des Reines de France.

Fonteny a mis quelques vers en tête des ouvrages suivants :

Les premiers exercices de J. de Vitel, 1588 ; La dernière semaine (*poème*) *de M. Quillian, sieur de la Tousche, 1596.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne contiennent qu'une pièce de J. de Fonteny :

CABINET SATYR., 1618.	Enigme. Une cloche (sonnet) (1).	*On ouvre et rompt ma mère alors que je suis faite* (*n. s.*).

A consulter : Ed. Fournier. Variétés hist. et litt., T. V. — L'Estoile : Mémoires-journaux. T. VIII (éd. Brunet). — Marsan (J.) : La pastorale dramatique en France, 1905.

FORCADEL (Estienne).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, voir la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIe siècle.*

REC. VERS SATYR., 1617.	Epigr. à Ysabeau (ff. 163) (2).	*Avecques je ne sçay quel fard* (*n. s.*).

FORNIER (Henri).

Henri Fornier ou Fournier, sieur du Clos, jurisconsulte, né à Orléans en 1563, était le second fils de Guillaume Fornier, conseiller au baillage et siège présidial d'Orléans, et docteur-régent de l'Université de cette ville, ami de L'Hospital et de Pasquier. Avocat au Parlement de Paris, Henri à la mort de son père en 1584 lui succéda dans sa charge de conseiller au Présidial d'Orléans. Ecrivain modeste autant qu'exact et judicieux il était avare de mots et riche de pensées (3), mais ainsi que son frère Raoul il aimait la poésie. Les biographes le représentent magistrat laborieux, ami de la retraite, partagé entre ses fonctions et l'étude assidue du droit coutumier; ils ont ignoré qu'il avait mis les initiales de son nom en tête d'un recueil érotique dont il s'était fait le collecteur : *Le Labyrinthe d'amour ou suite des Muses folastres recerchée* (sic) *des plus beaux esprits de ce temps par H. F. S. D. C.* (Henri Fornier, sieur du Clos), *Rouen, Claude Le Villain, 1610*, avec cette circonstance aggravante qu'il y faisait figurer les poésies de son aîné,

(1). Cette pièce n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyrique, 1619.*

(2) Cette épigramme de Forcadel est à ajouter au dépouillement que nous avons donné p. 36 du *Rec. des plus excellens vers satyriques, 1617.* Elle avait été insérée au XVIe siècle dans un autre recueil collectif : *Récréation et passe-temps des tristes, 1573 et 1595.*

(3) Henri Chenal. *Etude sur le présidial d'Orléans, 1908.*

déjà publiées dans la *Muse folastre*, accompagnées de nouvelles pièces et des siennes propres, complétées par des vers de ballet de Jean Auvray, l'auteur du futur *Banquet des Muses*, etc. Reconnaîtrait-on l'austère protestant, le juge respecté, dans le signataire de la burlesque épître dédicatoire « à Madamoiselle B. F., dame de L. C. (1). » En dehors du *Labyrinthe d'amour* qu'il publia à quarante-sept ans, à l'âge où les passions s'éteignent, il n'a donné qu'un recueil de jurisprudence et ne s'est pas, à l'exemple de son frère, transformé en théologien pour expier ses légèretés passées.

Henri Fornier a dû faire partie de la première académie orléanaise qui se réunissait encore en 1599 chez Nicolas Guyet, et une année seulement de la seconde créée en 1615 sur l'initiative du chanoine de Heere, car il mourut en 1617.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 7 pièces de Henri Fornier :

LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Sonnet (p. 58).	*Durant ce long séjour d'une fascheuse absence* (*sig. H. F.*).
Id.	Dizain (p. 43). (2)	*Fabian le fit et refit* (*sig. H. F.*).
Id.	D'une femme à son amy, sonnet (p. 22).	*Je vous prie mon amy, ne poussez pas si fort* (*sig. H. F.*).
Id.	Sonnet (p. 72).	*Ma gente N... que ta langue affetée* (*sig. H.* [*F.*).
Id.	Sonnet (p. 20).	*Mentir à tous propos et d'un brave langage* (*sig. H. F.*).
Id.	Le Printemps amoureux (st., p. 63).	*Puis qu'en ce printemps nouveau* (*sig. H. F.*).
Id.	Huitain (p. 39) (3).	*Une femme se conseilloit* (*sig. H. F.*).

A consulter : Dupin : Bibliothèque choisie des livres de droit. — Biogr. générale de Didot. — Chenal (Henri) : Etude sur le Présidial d'Orléans, 1908.

FORNIER (Raoul).

La bibliographie ménage d'amusantes surprises, et le nom de Raoul Fornier ou Fournier, sieur du Rondeau (4), inscrit en tête de cette notice en est une. Si jamais homme eut belle tenue en sa vie c'est incontestablement Raoul Fornier, né le 14 septembre 1562. Fils d'un savant jurisconsulte Guillaume Fornier, rival de Cujas, élevé dans la religion protestante (?), il fut élu docteur-régent en l'Université d'Orléans (5) le 25 décembre 1588 après une lutte soutenue contre Guillaume Chartier. Raoul Fornier l'emporta sur son rival auquel d'ailleurs l'Université d'Orléans rendit pleine justice en lui accordant la moitié du traitement de son compétiteur.

---

(1) On la trouve p. 9.

(2) Dans les *Satyres Regnier (S.), 1616*, et dans le *Cabinet satyrique, 1618 : Un galland le fit et refit.*

(3) Cette pièce sig. H. F. dans 1610 et 1611 est sig. R. F. dans l'éd. de 1615.

(4) Nous nous sommes arrêté à l'orthographe Fornier parce que nous avons rencontré à la Bibl. Nat. deux pièces (P. O.) signées ainsi par lui et son frère Henri, quoique Raoul ait signé Fournier un sonnet sur les *Métamorphoses d'Ovide, traduites par Raimond et Ch. de Massac père et fils. Paris, 1603*, in-8.

(5) La renommée de l'Université d'Orléans était européenne : on y venait d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, etc., elle avait des étudiants de toutes les provinces de France : Calvin, Florent Chrestien, etc..

Raoul Fornier aimait les belles-lettres et l'éloquence et particulièrement sa langue maternelle ; il a été un des premiers, à la suite de son père, à faire son cours en français malgré l'improbation des Universités de Paris et de Bourges, aussi fit-il partie des membres de la petite académie qui se forma à Orléans (1) vers 1589 et dont il nous est resté plusieurs dissertations (quatre de Fornier publiées en 1619) (2). Cette petite académie, la plus ancienne de France, comptait sept notables orléanais qui taquinaient presque tous la Muse ; elle se réunissait au logis de Nicolas Guyet (3), de la famille de l'érudit François Guyet, nous en avons la preuve dans ce sonnet de François Berthrand (4) :

A NICOLAS GUYET SUR SA SOCIÉTÉ.

SONNET.

Si je fais de l'estat de ta Société,
Je prise encore plus les douceurs de ta Muse,
Muse, si mon Genie en cela ne m'abuse,
Qui promet à son Maistre une immortalité.

Le monde sans l'amour n'auroit tant résisté
Aux altérations dont la terre est confuse,
L'Amour est comme l'âme en ce grand corps infuse,
Amour qui de ce monde embellit la beauté.

Amour ce ray divin de la divine flame
A touz sept vous inspire ung esprit et une âme,
Pareilz de volunté, veufz de dissention :

Et si le Ciel superbe entretient sa Pléiade,
La Terre a sept flambeaux desquels la moindre œillade,
N'est moindre de vertu, non plus que d'action.

Elle comprenait vraisemblablement en dehors de Guyet, Raoul Fornier et son frère Henri. Paul de L'Ecluse, l'avocat Claude Brissart, et peut-être Jérôme Luillier, docteur-régent de l'Université d'Orléans (5).

---

(1) Sur l'Académie d'Orléans de 1589, voir : *Les Archives de l'Académie d'Orléans* par *J. Loiseleur* qui cite les travaux antérieurs. Les détails que nous donnons plus loin sont inédits.

(2) *Discours académiques de l'origine de l'âme. Paris, 1619*, in-12.

(3) Nicolas Guyet était de la famille de François Guyet, il avait épousé Marie Bouchard, fille de Jean Bouchard, sieur des Moriers, avocat à Angers, propriétaire du greffe de l'élection d'Angers et de celui des traites et impositions foraines d'Anjou, et de Jouachine Le Peletier.

(4) *Les premières idées d'amour de François Berthrand d'Orléans.* A *Madame d'Entragues. Orléans, Fabian Hotot, 1599*, in-8 de trois parties avec titres particuliers pour *Les Eglogues et les Meslanges.*

(5) Ce Jérôme ou Hiérosme Luillier qui se maria le 13 février 1584 étant docteur-régent et qui mourut en 1631 est-il le même que Hiérosme Luillier, procureur général à la Chambre des Comptes, l'ami de Théophile de Viau, auquel Tallemant des Réaux a consacré une historiette (T. IV, p. 191, de l'éd. Paulin Paris) ? Nous inclinons à le croire. Dans l'affirmative, ce serait Jacques Vallée I Des Barreaux, contrôleur et intendant général des Finances sous Henri IV qui, ayant connu le docteur-régent à Orléans, alors qu'il y était intendant des finances, l'aurait amené et protégé à Paris. On sait que son fils, le président des Barreaux, fut l'intime du Procureur général à la Chambre des Comptes et que son petit-fils, le célèbre libertin, a été le compagnon de débauche de François Luillier, fils naturel de Hiérosme Luillier, et le seul des enfants de ce dernier qui lui survécut. François Luillier est le père d'Emmanuel Luillier, dit Chapelle.

On a beau obtenir le titre de docteur-régent à vingt-six ans et se marier à trente-deux ans (1594), on n'en est pas moins homme et, par conséquent, capable de payer quelque tribut aux faiblesses de la nature humaine. Et ce tribut, si on en juge par les poésies de Fornier, fut assez large. La mentalité amoureuse de Fornier ne s'éloignait pas sensiblement de celle des libertins du XVII[e] siècle dont le type le plus achevé, après Théophile de Viau, a été un autre orléanais : Vallée des Barreaux (1). Existait-il des circonstances atténuantes ? C'est possible si le portrait suivant des dames d'Orléans en 1599 est conforme à la réalité, ce dont nous doutons cependant jusqu'à plus ample informé :

DES DAMES D'ORLÉANS.

Guyet tout est aux Dames odieux,
La passion leur semble une feintise,
Et si l'on dit que leur amour maitrise
Les cœurs du monde, elles tendent aux cieux.

L'une a l'œil grave et l'autre gracieux,
L'une rejette et l'autre favorise,
La sage honore et la belle mesprise,
Et la sotte a le cœur audacieux.

L'une a baller est toujours dédaigneuse,
L'autre ne sçait que c'est d'estre amoureuse,
L'une est muette, et l'autre parle à tous :

Bref qui ung peu nos Dames considère,
C'est de Cahos l'antique séminaire,
Et l'imparfait de ce qui est en nous (2).

Raoul Fornier participa pour quelques poésies à la première édition, en III p., de la *Muse folastre* où elles sont signées de ses initiales. La *Muse folastre* justifiait son titre, elle était même plus que folâtre ! Cette publication n'avait pas été faite contre le gré de Fornier puisqu'en 1610 son frère Henri donne à Rouen un recueil de poésies érotiques qu'il présente comme une suite de la *Muse folastre :* le *Labyrinthe d'amour*. Ce recueil contient de nouvelles rimes de Raoul Fornier en dehors des propres pièces dues au collecteur, etc. Cette fois encore il serait impossible de prétendre que Raoul Fornier soit resté étranger au *Labyrinthe d'amour,* il avait près de quarante-huit ans ! Cependant sa conversion était proche, il a justifié le proverbe : *quand le diable devient vieux il se fait ermite.* A partir de 1612 il ne publia plus que des ouvrages religieux dont les titres sont suggestifs : *Méditations chrestiennes, De la consolation et des remèdes contre les adversités, le Philosophe chrestien, le Prédicateur.*

Le Labyrinthe d'amour a-t-il été le chant du cygne de l'académie d'Orléans ? Il est

(1) *Le libertinage au XVII[e] siècle. Disciples et successeurs de Théophile de Viau. La vie et les poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et Saint-Pavin (1595-1670)*, 1911.
(2) *Les premières idées d'amour de François Berthrand d'Orléans, 1599.*

certain qu'elle n'existait plus en 1615. Une seconde académie s'était formée sur l'initiative du chanoine De Heere, doyen de l'église Saint-Aignan d'Orléans (1), elle comprenait six membres dont: son fondateur, Raoul Fornier, Claude Petau, chanoine de Sainte-Croix, frère de l'illustre Denis Petau, et Henri Fornier, mais ce dernier devait mourir en 1617 avant l'impression des *Conférences académiques* (2). M. de L'Aubespine, évêque d'Orléans, assistait souvent aux séances de cette académie dans la maison du cloitre Saint-Aignan (3). Sa présence, celle de deux chanoines, laisse supposer que Raoul Fornier avait alors abandonné la religion réformée. Ce n'est là qu'une hypothèse (4) et, si elle est fausse, on doit admirer l'esprit de tolérance qui réunissait ce huguenot, un Prince de l'Eglise et deux ecclésiastiques ; esprit de tolérance assez rare à cette époque suivant les historiens, à moins que ces derniers n'aient un peu exagéré le fanatisme qui caractériserait les dernières années du XVI[e] siècle et les premières du XVII[e]. Il importe peu que Raoul Fornier ait abjuré ou non, mais il est curieux de constater que le recueil des *Conférences académiques* publié en 1618 par De Heere renferme, entr'autres, une dissertation de Raoul Fornier sur la *mobilité de la terre*. Ce n'est pas un fait médiocrement intéressant, ainsi que l'a remarqué M. Dupuis (5), qu'une telle opinion, si longtemps considérée comme subversive, ait pu se produire librement dans une réunion à laquelle assistait un évêque et cela, en 1618, quinze ans avant l'époque où Galilée fut condamné à se rétracter.

Raoul Fornier mourut le 20 septembre 1627 entouré de l'estime et de l'affection de ses pairs, toujours suivant ses biographes. Il laissait, grâce à une sage économie, une belle fortune sanctifiée par d'abondantes charités: il contribua pour mille livres de rente à la fondation d'une maison sise à Orléans destinée à servir de retraite aux prêtres de l'Oratoire, etc.

Il va de soi que c'est nous qui, pour la première fois, faisons entrer ce jurisconsulte dans la famille des poètes érotiques français.

---

(1) De Heere, jeune encore, mourut en 1624.

(2) Sur cette seconde Académie orléanaise, voir : *Recherches sur les sociétés scientifiques et littéraires à Orléans par M. Dupuis*. T. XII, p. 68, année 1855, des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*. Voici le titre des conférences académiques : *Conférences académiques recueillies et mises en lumière par le sieur de Heere doyen de S. Aignan, d'Orléans. Paris, Denys Langlois, 1618*, in-8 de 5 ff. dont le fr. gr. et 492 p. chiff. L'épître dédic. est adressée à Raoul Fornier. Ce recueil contient 13 dissertations : huit de Raoul Fornier, trois de de Heere et deux de Claude Petau. Dans une de ses dissertations, Fornier fait l'éloge de l'ignorance et il développe cette opinion paradoxale avec charme et originalité. Dom Geron avance que J. J. Rousseau, lorsqu'il fit paraître le traité ayant pour titre : *Si le rétablissement des sciences et des lettres a contribué à épurer les mœurs* a dû connaître l'écrit de Fornier et il va même jusqu'à faire voir plusieurs traits de ressemblance entre ces deux apologistes de l'ignorance.

(3) « Nous estans six en nombre rencontrez heureusement tous ensemble, prismes résolution de nous assembler souvent en mon logis, et un discours s'estant meu sur la diversité des âges, je fus obligé par la Compagnie d'en faire l'ouverture de nostre Académie à la première veuë qui devoit estre le jeudy suivant, ou l'un des plus doctes et judicieux prélats de nostre France se voulut trouver, en se divertissant de ses plus sérieuses estudes, esquelles il s'occupe continuellement à la lecture des Pères pour se delecter, et esgayer son Esprit en ces Conférences académiques qu'il a depuis plusieurs fois enrichy de ses très éloquens discours remplis de profonde doctrine » (Avis au Lecteur des *Conférences académiques*).

(4) Pour nous Fornier s'était converti, sa dissertation sur l'*Hérésie*, une des huit qui lui appartiennent dans les *Conférences académiques*, est tout à fait catégorique à cet égard ; il compare l'hérésie a un serpent qui change de peau, etc... Nous serions même assez porté à croire qu'il était né catholique, mais nous n'en avons pas plus la preuve que celle de son baptême protestant.

(5) *Recherches sur les sociétés scientifiques et littéraires d'Orléans*.

Le sonnet suivant placé à la suite de son traité *De la consolation et des remèdes contre les adversités* (1617), écrit après la mort de son frère Henri, traduit bien le changement profond qui s'était opéré dans les idées du poète de la *Muse folastre* et du *Labyrinthe d'amour :*

Au milieu des ennuis dont mon âme assaillie
Recognoist la grandeur de son infirmité,
Au plus fort des douleurs dont mon corps agité
Soupire languissant les malheurs de la vie.

Je ressens pleinement ny mon âme guérie,
Ny le cours violent de mes maux arresté
Par le faible secours d'un remède emprunté
De l'art de médecine ou de Philosophie.

Mais je n'ay pas plustost eslevé vers les Cieux
Ma pensée, ma voix, et mes mains et mes yeux,
Que le secours d'en haut qu'en mes vœux je réclame,

Favorable descoule en mon entendement,
Et change au resentir d'un doux contentement
Tout le mal de mon corps, tout l'ennuy de mon âme.

Bibliographie. — On a de Raoul Fornier, en dehors de ses ouvrages de jurisprudence écrits en latin :

Méditations chrestiennes (au nombre de six). Paris, 1613.

De la consolation et des remèdes contre les adversités. — Priv. du 14 avril 1617.

Ce traité a eu au moins trois éditions, nous ne connaissons que la troisième :

De la consolation et des remèdes contre les adversités, IIIe édition reveuë et augmentée. Par Messire Raoul Fornier docteur ez droicts en l'université d'Orléans. Paris, Denys Langlois, 1617. In-12 de 369 p. chiff. dont le titre gravé et 2 ff. dont un bl. A la suite : Discours du péché. Troisiesme édition reveue et augmentée par Messire Raoul Fornier Docteur ez droict en l'Université d'Orléans. Paris, Denys Langlois, 1617, 96 ff. chiff.

Le premier ouvrage est dédié à Haulte et puissante Dame Jeanne de Saulx, vefve de hault et puissant Seigneur Messire René de Rochechouard, et le second à François de Cugnac, chevalier des ordres du Roy... seigneur de Dampierre et de Huisseau la Rivière.

Discours académiques de l'origine de l'âme. Paris, Denys Langlois, 1619. In-12 de 6 ff. et 344 p.

A de Gazil et Job. Al. Bernard, docteurs en théologie de la Faculté de Paris, jugent cet ouvrage « très docte et très exact ». Il résume savamment les idées de Platon, Cicéron, Tertullien, saint Augustin, saint Bernard et saint Thomas ; il est en forme de dialogue. La Mettrie a prétendu que ces discours étaient empreints de matérialisme, tandis qu'ils sont graves, sévères comme le protestantisme dans lequel R. Fournier était né (??) (Roullier. *Nouv. biogr. gén. de Didot*, *art. Raoul Fournier*). — E. d. : A M. de Heere.

La Philosophie chrétienne, II liv. Paris, 1620.

Le Prédicateur. Paris, 1622.

Cento christianus Seu divina metamorphosis. Paris, Michel Soly, 1644. In-4 de 3 ff. et 23 p. chiff. (N).

Ce poème latin, publié après la mort de l'auteur, est dédié à Mathieu Molé. — Fornier possédait la langue latine à un tel degré qu'il s'est servi des vers d'Ovide pour chanter les merveilles de la religion.

La *Biographie Michaud* cite encore de Fornier, mais sans en indiquer la date (après 1627) :

Les dernières pensées de Raoul Fornier distribuées en quinze méditations.

Pensées d'une âme sainctement affectionnée envers Dieu.

On rencontre de Raoul Fornier deux pièces dans les recueils collectifs de poésies publiés dans les dernières années du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e] :

Stances au Roy pour son entrée à Orléans : *Comme après l'inclémence et rigueur de l'hiver* (*Sec. rec. de diverses poés. des plus excellens autheurs de ce temps. Rouen Raphaël du Petit Val, 1599* (n. s.) ; *Les Muses françoises ralliées de divers pars, 1599* (sig. R. F.). — A sa maistresse pour une fleur de soucy. Sonnet : *Fleur qui portez le nom du soucy que j'endure* (*Muses franç. ralliées... 1599, sig. R. F.*). (*Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle*).

Raoul Fornier a mis un sonnet en tête de : *Les Métamorphoses d'Ovide, en vers françois, de R. et Ch. de Massac, 1603* (*sig. Raoul Fournier*).

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 contiennent 36 pièces de Raoul Fornier :

LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Sonnet (p. 19).	*Amour estoit armé de nuict en embuscade* (*sig. R. F.*).
Id.	Chanson (p. 113).	*Amour héraut de la beauté* (*sig. R. F.*).
MUSE FOL., II LIV., 1603.	Epithalame (p. 27) (1).	*Après avoir passé quelques jours en tristesse* (*sig. R. F.*).
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Sonnet (p. 73).	*Après que le vaisseau de ma fresle jeunesse* (*sig. R. F.*).
Id.	Différence de Bacchus et d'Amour (stances, p. 122).	*Bacchus et Cupidon n'ont alliance aucune* (*sig. R. F.*).
Id.	Conférence de Bacchus et d'Amour (stances, p. 118).	*Bacchus et Cupidon sont quasi d'une sorte* (*sig. R. F.*).
Id.	Sonnet (p. 55).	*Beaux yeux par qui je vis et par qui je souspire* (*sig. R. F.*).
Id.	Sonnet (p. 56) (2).	*Bouche dont le vermeil est plus beau que la rose* (*sig. R. F.*).
MUSE FOL., II LIV., 1603.	Complainte (p. 100) (3).	*Comme [à] la rive méandrine* (*sig. R. F.*).
LABYR. AMOUR, I LIV, 1610. / CABINET SATYR., (N.S.), 1618.	Pour un entrelacs de cœurs (quatr. p. 106) (4).	*Contemplez ce pourtrait de mon cœur qui ne vit* (*sig. R. F.*).
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Sixain (p. 98) (5).	*Cy gist du laid tetin une charogne immonde* (*sig. R. F.*).
Id.	Rép. pour trois compris en un pasquil (p. 106).	*Dames, nous sommes trois compagnons d'aventure* (*sig. R. F.*).
Id.	Ænigme (p. 126) (6).	D'un bon repos, d'agréable pasture (sig. R. F.).

(1) Voici le titre de cette pièce : *Epithalame de Vaurenard, gentilhomme servant à l'Hospital, et damoiselle de Ricmont, son espouse.*
(2) Cette pièce est non sig. dans 1615.
(3) Non signée dans 1615 : *Complainte d'un à qui sa femme coupa le catze.*
(4) Ms. 884, ff. 252 anonyme.
(5) Epitaphia joco-seria, 1623, p. 274.
(6) Cette pièce est anonyme dans 1611 et 1615, elle est sig. par erreur R. F. dans 1610. D'après le Ms. Dupuy, 736 (cette pièce doit avoir été écrite vers 1575) : *D'un si long temps d'agréable pasture.*

MUSE FOL., II LIV., 1603. / CABINET SATYR. (N.S.), 1618.	Le Trou-Madame (p. 3) (1).	*Entre tous les plaisirs qui contentent (ou soulagent) mon âme (sig. R. F.).*
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Sonnet (p. 54) (2).	*Fleur qui portez le nom du soucy que j'endure (sig. R. F.).*
Id.	Le laid tetin (p. 93) (3).	*Grand tetin bazané, vieille peau pendillante (n. s.).*
Id.	Chanson (p. 48) (4).	*Il n'est pas estat plus heureux (sig. R. F.).*
Id.	Ænigme pour estrenes (p. 38) (5).	*Je vous offre un présent que je prens en dormant (n. s.).*
LABYR. RECR., II LIV., 1602. / LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Resp. de la Dame (pp. 4 et 52) (6).	La façon desidérative (n. s.).
MUSE FOL., II LIV., 1603. / LABYR. AMOUR, I LIV., 1610. / CABINET SATYR. (N.S.), 1618.	Comp. des daemons et des femmes (pp. 38 et 76).	*La femme et les daemons ont beaucoup d'alliance (sig. R. F.).*
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Huitain (p. 36).	*L'autre jour en obscurité (sig. R. F.).*
Id.	Baiser (p. 99).	*Marie, je voulais l'autre jour appaiser (sig. R. F.).*
Id.	Sonnet (p. 61) (7).	*Marie, le corail de ta lèvre jumelle (sig. R.F.).*
MUSE FOL., II LIV., 1603.	Cons. aux dames d'Orléans (p. 55) (8).	*Mesdames, d'où vient ceste peur (sig. R. F.).*
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Complainte (p. 5) (9).	*Messire Pierre estonné (sig. R. F.).*
Id.	Sonnet (p. 59) (10).	*Mon cœur, je meurs sans toy depuis douze journées (sig. R. F.).*
MUSE FOL., II LIV., 1603. / CABINET SATYR., 1618.	La Puce (p. 23) (11).	*Permettez moy ma grand' amie (sig. R. F.).*
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Complainte (p. 10) (12).	*Philandre ou bien tu me charmes (sig. R. F.).*
Id.	Chanson (p. 108).	*Pourquoy durant le doux silence (sig. R. F.).*
Id.	Sonnet (p. 17).	*Puis que les choux pottez de la voute azurée (sig. R. F.).*
Id.	Ænigme d'un puits (p. 75).	*Quand je sens quelquefois le désir qui me presse (sig. R. F.).*

(1) Cette pièce n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyrique, 1619 ;* elle sig. R. P. dans 1615.

(2) Cette pièce avait paru dans les *Muses ralliées, 1599.*

(3) Cette pièce est suivie du sixain, sig. R. F. : *Cy gist du laid tetin une charogne immonde*, qui en est la suite,

(4) Voici le titre de cette pièce : *Chanson d'un mary qui avoit l'esguillette nouée.*

(5) Cette pièce est non signée dans 1610 et 1611 mais sig. dans 1615.

(6) Cette pièce est en réponse à une autre : L'Amant : *Dame de beauté positive.* Elle a pour titre dans *L'Amoureux passetemps déclaré en joyeuse poésie... Lyon, par Benoist Rigaud, 1582 :* Autre balade à un mesme propos d'une dame à son amy : *La forme desidérative* (*var*). Elle est anonyme dans le IIe livre du *Labyr. de récr., 1602*, et sig. dans le Ier liv. du *Labyr. d'amour, 1610.* Elle n'est pas de Raoul Fornier et elle doit dater de la fin du XVe siècle.

(7) *Oh! Marie, le corail de ta lèvre jumelle* dans le *Labyr. amour, 1611.*

(8) Voici le titre de cette pièce : *Consolation aux dames d'Orléans quand le Roy vint bloquer le porteau pour les mottes qui sont sur la rivière.* Dans le *Second recueil* et les *Muses ralliées de 1599* Fornier avait déjà publié des *Stances au Roi pour son entrée à Orléans : Comme après l'inclémence et rigueur de l'hiver* (*sig. R. F.*).

(9) Voici le titre de cette pièce: *Complainte de Me Charlet sur le trespas de son nez.*

(10) Cette pièce est signée dans 1610 et 1611, elle est anonyme dans 1615.

(11) Cette pièce a, par err., pour titre dans le *Cabinet satyrique, 1618 :* La chasse de la puce sur la belle Uranie, stances, par le sieur Motin : *Permettez-moy, belle Uranie.*

(12) Cette pièce est signée dans 1610, anonyme dans 1611, mais signée à nouveau dans 1615.

LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Chanson (p. 111) (1).	*Quand premier le feu gracieux (sig. R. F.).*
Id.	Huitain (p. 37).	*Quand un vieillard tout edenté (sig. R. F.).*
Id.	Sonnet (p. 71).	*Quel regard enchanteur, quelle langue sorcière (sig. R. F.).*
Id.	Au beau tetin (p. 88).	*Tetin plein de beautez, comme mon cœur t'adore (sig. R. F.).*
Id.	Huitain (p. 39) (2).	Une femme se conseilloit (sig. H. F.).
Id.	Huitain (p. 39) (3).	*Un grand badin laid et fascheux (n. s.).*
Id.	Répl. à L. D. S. (p. 79).	*Vrayment, j'avois grand tort, pardonnez-moy, mes Dames (sig. R. F.).*
Id.	Huitain (p. 36).	*Vrayment, j'eus tort, ô ma douce adversaire (sig. R. F.).*

A consulter : Coustumes d'Orléans, éd. 1740, t. II, discours hist., p. 20. — Brainne, J. Debarbouiller, A. F. Lapierre : Les hommes illustres de l'Orléanais, 1852. T. II p. 76. — Bimbenet : Hist. de l'Université d'Orléans, 1853, p. 369. — Terrasson : Hist. de la Jurisprudence romaine, p. 459. — Bimbenet : Les écoliers de la nation de Picardie et de Champagne à l'Université d'Orléans.

FRENICLE (Nicolas).

Nicolas Frenicle, né à Paris en 1600 d'une famille annoblie dès 1407, était le fils aîné de Bernard Frenicle de Bessy et de Denise le Sellier, sa seconde femme. Il se lança, après avoir fait ses humanités, dans le libertinage et fut un des joyeux compagnons qui se groupèrent autour d'Antoine Brun de Dôle, le célèbre jurisconsulte franc-comtois, dont la jeunesse n'a été rien moins qu'édifiante. On le voit figurer, en effet, avec Jean Baudoin, Pierre de Boissat, Nicolas Faret, Le Roy de Gomberville, G. Colletet, etc... parmi les poètes qui célébrèrent la mort de l'*Alcinde* d'Antoine Brun (4), et c'est par le dernier cité, G. Colletet, qu'il a fourni son appoint au *Parnasse satyrique*, appoint assez considérable pour le faire incriminer par le Parlement de Paris, en compagnie de Théophile, de Berthelot et de G. Colletet, dans l'arrêt du 11 juillet 1623 ordonnant l'arrestation des principaux auteurs du *Parnasse satyrique ;* Frenicle y est désigné sous le nom de Frenide qui est celui mis en tête de quelques pièces de ce recueil libre. Il s'empressa de se soustraire à l'action de la justice et, grâce à de puissantes influences, l'arrêt du Parlement du 19 août suivant ordonna simplement *qu'il serait plus amplement informé contre lui.* C'était là un non-lieu déguisé. En 1627, après avoir jeté sa gourme, il épousa la fille de Jacques Cartais, conseiller à la Cour des Monnaies, dont il eut une fille et trois fils ; son beau-père lui transmit sa charge à l'occasion de son mariage et il fut reçu par arrêt du 28 juin de la même année.

(1) Cette pièce sig. dans 1610 et 1611 est anonyme dans 1615.
(2) Cette pièce est sig. H. F. dans 1610 et 1611 et R. F. dans 1615.
(3) Cette pièce est anonyme dans 1610 et 1611 et sig. R. F. dans 1615.
(4) *Les Muses en deuil en faveur du sieur Brun, sous le nom de Cleante, pour la mort de son Alcinde. Paris, Toussainct du Bray, 1620, in-8.*

Dans cette seconde partie de son existence, qui a été celle d'un excellent fonctionnaire et d'un bon chrétien, Frenicle composa des poèmes religieux et des hymnes à la Sainte Vierge ! Il mourut après 1662 ; son nom figure dans le *Mémoire de quelques gens de lettres vivant en 1662* dressé par Chapelain sur l'ordre de Colbert. Son frère cadet Bernard Frenicle, écuyer, sieur de Bessy, géomètre, a fait partie de l'Académie des Sciences.

Voici un sixain de Frenicle du *Parnasse satyrique* dans lequel il reproche aux ennemis de la satire d'aimer l'impiété en se refusant à entendre le blâme du vice. Théophile n'a pas invoqué cet argument devant les commissaires du Parlement !

Vous qui censurez la satyre,
Bien que pour vous la faire lire
On a tant de difficulté,
Ne donnez-vous pas un indice,
En fuyant le blasme du vice,
Que vous aymez l'impiété ?

Bibliographie. — Les premières œuvres poétiques du sieur Frenicle. Paris, Toussainct du Bray, 1625. In-8 de 8 ff., 160 p. chiff. et 1 ff. d'errata (A).

Poés. lim. ou dans le corps de l'ouvrage : Malleville ; Mauduit ; Habert (Ph.) ; G. Colletet ; de Villeneuve ; G. Habert ; I. Congnain ; lat. : Deslandes.

Vers du balet des balets. Paris, de l'imprimerie de Claude Hulpeau, M.DC.XXVI (1626). In-4 de 13 p. chiff. (N).

Cette plaquette renferme 3 pièces de Frenicle sig. N. F. ; 5 pièces de Villeneuve sig. L. V., etc.

Le banquet d'Apolon et des Muses. Paris, Claude Morlot, 1626. In-8 de 16 p. chiff. (ex meis).

4 pièces sig. N. F. (Nicolas Frenicle) ; 1 de : L. M. P. (Louis Mauduit, parisien) ; PH. H. (Philippe Habert) ; de V. (Villeneuve) ; G. H. (Germain Habert).

La seconde partie des élégies de Frenicle. Pour la belle Isis. Paris, de l'imprimerie de Claude Hulpeau, 1627. In-8 de 4 ff. et 47 p. chiff. (A).

Poés. lim. : Godeau ; G. Colletet (2 p.) ; Deslandes ; L. M. P. (Louis Mauduit, parisien) ; I. de Villeneuve. — Suivant la préface de l'auteur, ce volume n'a été imprimé que pour ses amis et ne s'est pas vendu.

Les œuvres de N. Frenicle, conseiller du Roy, et général en sa Cour des Monnoyes. Paris, Jean de Bordeaux (ou Toussainct du Bray), 1629. In-8 de 4 ff., 268 p. chiff., 4 ff., 172 p. chiff. et 3 ff. (N).

Poés. lim. : L. Mauduit ; I. C. de Villeneuve ; C. Morin ; Godeau ; pour les églogues : Malleville ; Deslandes. — L'expl. de la Bibl. nat. contient 2 p. étrang. aux *Œuvres* placées après le 4e ff. n. chiff. : *Poème au Roy sur ses victoires* (titre de départ) : *Les vœux que j'avois faits que toujours la Victoire*, sig. à la fin N. Frenicle, 14 p. chiff. et 1 ff. ; *Poème sur la grandeur des Médicis. A la Royne mère du Roy* (titre de départ) : *Mère du plus grand Roy qui soit en l'Univers*, sig. à la fin N. Frenicle, 9 p. chiff. et 1 ff. bl.

La Niobe de N. Frenicle (5 actes vers). Paris, Jacques Dugast, 1632. In-8 de 4 ff. et 80 p. chiff. (A).

Le titre de la pièce est : *La fin tragique de Niobe, et Des amours de son fils Tantale et d'Eriphile.*

Palemon, fable bocagère et pastoralle (5 actes vers) de N. Frenicle. Paris, Jacques Dugast, 1632. In-8 de 8 ff., 142 p. chiff. et 1 ff. (A).

Poés. lim. : G. Colletet et L. M. P. (Louis Mauduit, parisien). — Imitation du *Pastor Fido*.

L'Entretien des illustres bergers (prose et vers). Par N. Frenicle. Paris, Jacques Dugast, 1634. In-8 de 7 ff. dont le titre gr., le portr. de Frenicle et celui de son Isis, 430 p. chiff. et 1 ff. (A).

On y trouve : *La fidelle bergère, comédie pastoralle* (5 actes vers) et prologue.

Jésus crucifié, poëme de N. Frenicle. Paris, Jean Camusat, 1636. Petit in-12 de 11 ff., 166 p. chiff. et 1 ff. (A).

Paraphrase des Psaumes 1, 21, 119 et 139 (Par N. Frenicle). Paris, Jean Camusat, 1638. In-4 de 51 p. chiff. (N).

Eglogue sur la naissance de Mgr le Dauphin (sig. N. Frenicle). Paris, Jean Camusat, 1639. In-4 de 10 p. (N).

Hymne de la Vierge. Paris, Antoine de Sommaville, M.DC.XLI (1641). In-4 de 29 p. chiff., sig. à la fin N. Frenicle (M).

Hymne de Saint Bruno, fondateur de l'Ordre des Chartreux, au R. P. Dom Jean Pegon, Prieur de la Grande Chartreuse, et Général de tout l'Ordre par N. Frenicle, s. d. In-4.

Paraphrase des Psaumes de David (en vers françois). Par N. Frenicle, Conseiller du Roy en sa Cour des Monnoyes. Paris, Vefve Henri Sara et Antoine Merius, et Jean Guignard, M.DC.LXI (1661). In-12 de 12 ff., 577 p. chiff. et 1 ff. (A).

E. d. : A la très saincte Vierge, mère de Dieu. Le priv. est du 5 may 1652 et l'achevé d'imprimer pour la première fois du 26 février 1661.

L'Himne des Princes (titre de départ). S. l. n. d. In-8 de 26 p., sig. à la fin N. Frenicle (N).

Pour les pièces de Frenicle insérées dans les florilèges publiés de 1609 à 1715, voir *Bibliographie des recueils collectifs du XVIIe siècle*.

Frenicle n'a pas prodigué les pièces laudatives adressées à ses amis, nous n'en avons trouvé qu'en tête des ouvrages suivants :

Les Divertissemens de G. Colletet, 1631 ; Izabelle, amours de Louis Mauduit, 1631 ; Renati Michaelis Rupemallei parisini poematia, 1658.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 6 pièces de Frenicle :

PARN. SATYR., 1622.	Contre un jaloux. Stances (p. 8).	*Doncques cet importun jaloux* (*sig. N. Frenide*).
Id.	Epigr. (p. 51).	*Masette est femme fort honneste* (*sig. N. Frenide*).
Id.	Id. (p. 3).	*Nos vers sont pleins d'instruction* (*sig. N. Frenide*).
Id.	Id. (p. 51).	*Si vous croyez que vos regards* (*sig. N. Frenide*).
Id.	Pour un courtisan. Stances (p. 23).	*Tousjours le dur soucy d'avoir des damoiselles* (*sig. N. Frenide*).
Id.	Epigr. (p. 2).	*Vous qui censurez la satyre* (*sig. N. Frenide*).

A consulter : Moréri : Dict. hist. — Goujet (abbé) : Bibl. fr., T. XVII. — Desforges-Maillard : Œuvres. — Toinet (Raymond) : Quelques recherches sur les poèmes héroiques-épiques du XVII[e] siècle.

GAUCHET (Claude).

Claude Gauchet, né à Dampmartin vers 1540, mort après 1620. Une de ses tantes, dit G. Colletet, fut choisie pour être la nourrice de la Reine Marguerite, duchesse de Valois, fille de Henri II et première femme de Henri IV, c'est par elle que, fort jeune encore et pourvu d'un esprit agréable et brillant, il eut entrée au Louvre sous Charles IX. Le roi prit le soin de le faire étudier et, au sortir de ses humanités, il le gratifia d'une charge d'aumônier ordinaire de S. M. ; Henri II le conserva en cette même qualité. De bons et fidèles amis firent nommer Gauchet Grand Archidiacre de Bayeux. Il se retira dans cette dernière ville pendant quelque temps et y vécut très familièrement avec René de Daillon, de la maison du Lude, qui en était évêque. Après, ayant obtenu une prébende à Senlis dans le voisinage de sa ville natale, il s'y fixa et ne vint à la Cour que pour y rendre les devoirs et les services de sa charge d'aumônier du Roi quand son quartier de service l'y obligeait.

Colletet raconte qu'un libraire de Paris nommé Thomas de La Ruelle dans le dessein qu'il eut de réimprimer *Le Plaisir des Champs*, l'ouvrage principal de Cl. Gauchet, le sollicita de prendre la peine de revoir ce poème, d'en corriger les vers et de les ajuster tout à fait à la mode, ce que le bon Guillaume ne voulut jamais entreprendre quoiqu'il l'eut fait, dit-il, assez aisément. Il ajoute : ... Certes mon humeur n'est pas à faire l'ingénieux et à mettre les mains sur les travaux d'autrui ; puisque cela s'appelle plutôt meurtrir la réputation d'un homme que la faire honorablement revivre. Si l'on corrigeoit ainsi tous nos auteurs françois, on ne verroit jamais le sensible progrès de notre langue... Laissons toujours les choses en leur naturel, et ne faisons pas comme ceux qui se sont rendus ridicules, en voulant convertir le vieux langage des Amadis en notre style ou éloquence moderne...

Bibliographie. — I. Le Plaisir des Champs (poème), divisé en quatre parties selon les quatre saisons de l'année, par Cl. Gauchet, Dampmartinois, ausmosnier du Roy, où est traicté de la chasse, et de tout autre exercice récréatif, honneste et vertueux. A Monseigneur de Joyeuse, admiral de France, et gouverneur de Normandie... Paris, Nicolas Chesneau, 1583. In-4 de 6 ff., 314 p. chiff. et 4 ff. (A). — Le priv. est du 30 may 1567, et l'achevé d'impr. du 15 may 1583.

E. d. : A Mgr. de Joyeuse. — Poés. lim. : Pierre L'Escallay, seig. de Dauval. ; Jacq. Le Hericy, seig. de Baudrilly...

Id. Par Claude Gauchet. Dampmartinois, Aumonier ordinaire du Roy. Reveu, corrigé et augmenté d'un devis d'entre le Chasseur et le Citadin : par lequel on cognoist tout ce qui apartient tant au mesnage du Gentilhomme champestre, que du Paisant. Avec l'instruction de la venerie, volerie et pescherie, et tout honneste exercice qui se peut prendre aux champs. Dédié à Monseigneur le duc de Montbazon, Grand veneur de France. Paris, Abel L'Angelier, M.DC.IIII (1604). In-4 de 4 ff. et 319 p. chiff. (N). Priv. du 10 décembre 1603.

E. d. : A M. de Montbazon, pair et Grand veneur de France, sig. Cl. Gauchet, aumonier du Roy. — Cette édition est plus complète que celle de 1583, non cependant sans quelques retranchements.

Id. même édition avec la date de 1621.

Le Plaisir des champs avec la venerie, volerie et pescherie, poème en quatre parties, par Claude Gauchet. Edition revue et annotée par Prosper Blanchemain de la Société des Bibliophiles François. Paris, Librairie A. Franck, M.DCCC.LXIX (1869). In-12.

Collection de la *Bibliothèque Elzévirienne*. — En tête : Notice sur la vie et les œuvres de Claude Gauchet par Guillaume Colletet.

Le Plaisir des champs, poème en quatre parties selon les quatre saisons de l'année. Edition nouvelle d'après le texte original de 1583. Introduction et notes par Ernest Jullien. Paris, Didot et C°, 2 vol. in-4 (tiré à 148 expl.).

Quelques pièces du *Plaisir des Champs* se retrouvent dans le volume suivant qui a paru en même temps que *Le Sandrin :*

Histoire des Pastorales et Bocagères Amours de Daphnis et Chloé : Traduite du grec en françois, par M. Jacques Amyot. Dernière édition, augmentée de quelques gaietez champestres du sieur Gauchet. Paris, impr. d'Antoine du Brueil, 1609. Petit in-12.

Les *Gaietez champestres* de Gauchet comprennent 39 p. à la fin du volume pour la *Feste et danse de village*, le *Pastoureau desespéré*, *les Amours rustiques de Perrot et Jeanneton*, et *la Chanson d'une bergère* avec 4 fig. sur bois dont une répétée deux fois.

II. Le livre de l'ecclesiastique. Mis par stances François. Par, Claude Gauchet Grand Archidiacre de Bayeux, et Aumosnier ordinaire du Roy. A très noble, très digne et très vertueux Seigneur Messire René de Daillon, évesque de Bayeux, Conseiller du Roy en son Conseil d'Estat. Paris, Jamet Mettayer et Pierre L'Huillier, 1596. In-12 de 12 ff. et 96 ff. chiff. (A).

E. d. : A René de Daillon, Evesque de Bayeux, sig. Claude Gauchet, datée du 20 juillet 1594. — Poés. lim. : André de Bayeux ; C. Ellis, falésien ; Cherouvier, tourn. ; lat. : Jean Scale de Bayeux ; Jean Cauvigne de Caen.

III. Cantiques spirituels adaptez, tant sur l'heureuse conversion du Roy Henry IV que sur les infames et détestables conspirations faites contre sa Majesté. Paris, 1609.

Cité par G. Colletet dans son *Art Poétique*. Paris, 1658, in-12.

Claude Gauchet figure pour un sonnet (p. 279) dans l'ouvrage suivant :

Entremangeries ministrales, c'est-à-dire contradictions, injures, condamnations, et exécrations mutuelles des ministres et prédicans de ce siècle. Responces modestes et crestiennes aux aphorismes de Jean Brouaut, dit Ste Barbe : et prétendues Falcifications de Ministres anonymes. Par F. François Feu-Ardent, docteur en S. Théol. en l'Université de Paris... Caen, Tite Haran, 1601. Petit in-8.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 contiennent 4 pièces de Cl. Gauchet :

LE SANDRIN, 1609.	La feste et danse de village (ff. 33) (1).	*Cependant qu'à Beauval la fermière soigneuse* (*n. s.*).
Id.	Le jeu de la longue paume et autres gayetez champestres (ff. 42).	*Jà l'esteuf d'autre part au carrefour pendu* (*n. s.*).

(1) Cette pièce est précédée d'une gravure ayant au bas un quatrain : *Voylà Sandrin venu ; faicte luy bonne chère.*

MUSES INCOG., 1604. LE SANDRIN, 1609. MUSES GAIL., S. D. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Amourettes (p. 70, ff. 29 et n. p.) (1).	*Perrot et Jeaneton estoient sis à l'ombrage* (*n. s.*).
MUSE FOL., I LIV., 1600. SATYRES BAST., 1615.	Chanson d'une bergère (ff. 49 et 153) (2).	*Si mon père ne me marie* (*n. s.*).

A consulter : La Croix du Maine et du Verdier : Bibl. franç.— Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XIV. — Lallemant : Bibl. hist. et critiq. des Thereuticographes, I. p. — Viollet le Duc : Biblioth. poétique. — Dunoyer de Novimont : Histoire de la chasse en France.

GUY DE TOURS

Nous savons peu de chose de la vie de Michel Guy dit de Tours, il naquit dans cette ville vers 1562 et y exerça la profession d'avocat. Au moment de la publication de ses œuvres poétiques, il avait été grièvement atteint dans un guet-apens (1597) que lui avait dressé un soldat misérable avec qui il avait eu maille à partir ; mais heureusement il ne mourut pas de ses blessures (3). En 1602 il publia encore un roman à Tours, chez Sébastien Molin, mais à partir de 1605 on n'a plus aucunes données sur son existence.

Dans son curieux poème : *Le Paradis d'amour* (*Premières œuvres poétiques, 1598*) dédié aux Nymphes de Tours, il passe en revue toutes les jeunes tourangelles les classant selon l'ordre de leur naissance et de leurs attraits. Les portraits, dit M. Prosper Blanchemain, quoique représentant des visages entièrement inconnus aujourd'hui, sont tracés avec tant de variété, tant d'attrait, tant de charme, les éloges sont si habilement distribués, bien qu'avec une profusion infinie, qu'on éprouve encore un vrai plaisir à parcourir cette galerie de figures gracieuses quoique muettes...

Bibliographie. — I. Les premières œuvres poétiques et souspirs amoureux de Guy de Tours. Dédiez à Monseigneur le Grand Escuyer de France. Paris, Nicolas de Louvain, 1598. Petit in-12 de 6 ff. et 244 ff. chiff. (N).

E. d. (en vers) : A Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, sig. Guy de Tours. — Poés. lim. : Moreau de Neufviz ; I. Goulu ; Jth. Hobier ; Beroalde ; dans le cours de l'ouvrage : de Livauldière ; Gabr. Jaquet, lyonnais ; Jacques de la Rue, tourangeau.

Réimprimées en 1878 en deux volumes, sous le titre :

Premières œuvres et souspirs amoureux de Guy de Tours avec préface et notes par Prosper Blanchemain. Paris, 1878. In-12.

---

(1) Voici le titre de cette pièce : *Amourettes rustiques de Perrot et Jeaneton. A Monsieur le lieutenant Bruneau.* Elle est précédée dans *Le Sandrin* d'un sixain : *Tu vois icy Amour assisté de bergères.*

(2) Cette pièce n'est plus dans l'édition du *Plaisir des champs, 1604.*

(3) Voici les vers où il est question de ce soldat misérable (*Grelurette*, soldat misérable ou miséreux, d'apr. Cotgrave, 1611) qui était bossu et contre lequel Guy de Tours avait fait un sonnet (p. 226 des *Pr. œuv. poétiq.*) :

En attendant que la bonté
De Dieu me rende la santé
Et me guerisse cette playe
Pénétrante jusqu'à la taye
Qui m'enveloppe le cerveau,
Tant la dextre de ce bourreau,
De cet infame Grelurette
Frappa traistrement sur ma teste.

(La description de Bistoquet mon chien, A M. Des Chasses).

Le Paradis d'amour, les mignardises amoureuses, meslanges et épitaphes de Guy de Tours. Avec préface et notes par Prosper Blanchemain. Paris, 1879. In-12.

II. Les amours de Paris et d'Œnone. A madame la Grande escuyère de France. Tours, Sébastien Molin, 1602. Petit in-12 de 6 ff. et 96 ff. chiff. (A).

E. d. : A madame la Grande Ecuyère de France, sig. Guy de Tours. — Poés. lim. : Ch. Bruneau ; I. Moreau de Neufvitz ; Beroalde de Verville ; C. Bataille.

Réimpr. sous le titre : Les amours de Paris et de la nymphe Œnone. Paris, J. Corrozet, 1611. In-12 (Brunet).

III. Les Muses incognues ou la seille aux bourriers plaine de désirs et imaginations d'amour. Rouen, Imprimerie de Jean Petit, M.DCIIII (1604). In-12 de 103 p. chiff. (A).

C'est M. Pierre Louÿs qui a rendu cet ouvrage, qui passait jusqu'ici pour un recueil collectif, à Guy de Tours, voir p. 12, note 1. Nous l'avons néanmoins fait figurer dans cette *Bibliographie* parce que les éditeurs des *Muses gaillardes*, des *Satyres bastardes du Cadet Angoulevent*, etc., y ont pris d'assez nombreuses pièces.

Guy de Tours ne paraît avoir composé de poésies laudatives que pour les ouvrages de son ami Beroalde de Verville, on en trouve en tête de :

Le Cabinet de Minerve, 1596 ; L'Histoire des vers qui filent la soye, 1600 ; Le tableau des riches inventions du songe de Poliphile... 1600 ; L'Histoire d'Hérodias, 1600.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 contiennent 90 pièces de Guy de Tours :

MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	A Philaphte amoureux (p. 39 et n. p.).	*Afin de te rendre plus beau* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	De Margot. Stances (p. 85 et ff. 78) (1).	*Amy* (ou *Frelaux*) *cette sotte pie* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	Epitaph. de feue mad. la Tombe (p. 103, ff. 126, pp. 390 et 189) (2).	*Au fond de ceste large tombe* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	La place verte (p. 41 et n. p.) (3).	*Au milieu de mon bled en une place verte* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Quatrain (p. 56) (4).	*Ayant veu ce maistre nouveau* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	Descrip. des effets d'un vray sot (p. 39 et ff. 123, et p. 357).	*Butor* (ou *Sirmont*) *tu es bel homme ainsi chacun le dit* (*n. s.*).

---

(1) Dans les *Muses incog., 1604*, cette pièce a 8 strophes ; elle n'en a que 7 dans les *Satyres bast., 1615*, et le *Cabinet satyr., 1618 : Frelaux...*

(2) Dans les *Satyres bast., 1615* ; les *Délices satyr., 1620* ; le *Parnasse satyr., 1622*, cette pièce a pour titre : *Epitaphe de feue madame Bescombe.*

(3) Quoique sig. Motin dans le *Cabinet satyr., 1618*, cette pièce, d'après M. P. Louÿs, serait de Guy de Tours, voir p. 12, note 1 ; elle a été incriminée dans le procès fait en 1863 à M. J. Gay éditeur des *Muses incognues*.

(4) Ce quatrain est dirigé contre Beroalde de Verville qui avait fait un poème sur les vers à soie.

MUSES INCOG., 1604.	A Butor (quatr., p. 78).	*Butor, tu fais de l'habille homme* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615.	A Butor (quatr., p. 83 et ff. 79).	*Butor* (ou *Benest*) *tu veux que l'on t'estime* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Amour malade des dents (p. 28 et ff. 54).	*Ce Dieu qui met en désordre* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES BAST., 1615. QUINT. SATYR., 1622.	Apol. de Don Chayvos en faveur de Renon, maquerelle jurée (p. 5, n. p., ff. 88 et p. 192) (1).	*Celuy qui penseroit te rendre rigoureux* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Satyre contre Pamphage. Sonnet (p. 80 et n. p.).	*Ce moufflard* (*monstre*) *au col court et à la panse large* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Epigr. (p. 55) (2).	*Ce vedet a tant bonne grace* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	De Combaut et sa femme. Epigr. (ff. 70, pp. 238 et 274).	*Combaut* (ou *Marmot*) *ta femme est si jolie* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	L'avare Margot (p. 15 et n. p.) (3).	*Comme au bruit en roue* (*enroué*) *des Cymbales bruyantes* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Métamorphose de l'amour en pet. (p. 39 et ff. 39) (3).	*Cupidon voulant m'enflamer* (*n. s*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	Epitaphe de Planchon, excellent crocheteur (p. 96, ff. 143, pp. 399 et 197) (4).	*Cy gist un personnage* || *Duquel c'est grand dommage* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	Sixain (p. 81, n. p. et ff. 125).	*Deux cornards de sergents* (*ou bourguignons*) *desquels l'un est camus* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	De Margot (ou Jeanne) (16 v.) (p. 86, n. p., ff. 81, pp. 220 et 261).	*Devinés comme Margot* (*ou Jeanne*) *rend* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	A maistre Jean (Le Phare), quatr. (p. 79, n. p. et ff. 77) (5).	*D'où vient cela que si souvant* (*n. s.*).

(1) Cette pièce a été incriminée dans le procès fait en 1863 à M. J. Gay, éditeur, pour la publication des *Muses incognues.* Elle a été réimprimée avec des variantes importantes sous le titre : *Louange satyrique à Folmidor* (*ou Floridor*) *en l'honneur du maquerellage* dans les *Satyres bast., 1615*, et dans la *Quint. satyr., 1622 : Folmidor qui n'a point le cœur d'un dur rocher.* Dans les *Muses gail., 1609,* c'est le texte des *Muses incog., 1604.*

(2) Cette épigr. est dirigée contre l'auteur d'un quatrain se moquant du poème des vers à soie de Beroalde de Verville.

(3) Pièce incriminée au procès fait en 1863 à M. J. Gay, éditeur, pour la publication des *Muses incognues.*

(4) Cette longue pièce porte dans les recueils libres publiés postérieurement à 1604 : *Satyres bast., 1615,* etc., etc. : *Epitaphe de Caboche, excellent portefaix.*

(5) Dans les *Satyres bast., 1615 : A Bertimont.*

MUSES INCOG., 1604.	Contre un froid amy, quatr. (p. 81).	*Du tout tu te dy mon amy* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615.	Epitaphe de Planchon (ou Flaschon) (sixain, p. 101 et ff. 101).	*En ceste terre saincte* || *Gist la despouille esteincte* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Epitaphe du chien Trigalet (p. 45 et ff. 69).	*Enfin la Parque trop meschante* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	De Lays. Distique (ff. 59, pp. 224 et 275).	*En tout cest Univers, il n'y a rien qui soit* (*n. s.*).
		Folmidor (ou *Floridor*) *qui n'a point...* voir *Celuy qui penseroit...* *Frelaux...* voir *Amy.*
MUSES INCOG., 1604.	Sonnet pour qui le voudra (p. 41).	*Il y a peu,* (*si j'ay bonne mémoire*) (*n. s.*).
Id.	De Martin (quatr. p. 76).	*J'ay leu Martin ta mesdisante rime* (*n. s.*).
Id.	Quatr. (p. 57) (1).	*Je croy que jadis au temps sage* (*n. s.*).
Id.	De Martin (quatr. p. 77).	*Je ne me fasche point Martin* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Aux dames qui font plus d'estat des sots que des gens d'honneur (ff. 47), pp. 313, 106 et 146).	*Je ne suis point celuy qui s'esmerveille* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	De Martin (quatr., p. 76 et n. p.).	*Je te priay vingt fois, voire trente de boire* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Moquerie à Margot (p. 86, n. p., et ff. 84) (2).	*Jeune beauté qui en rougeur surpasse* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Comp. des femmes et de la lune (ff. 47).	*La lune pasle et moiteuse* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Le pardon du sanglier qui tua le bel Adonis (p. 19 et ff. 66).	*Lors que Cythère vid mort* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Epitaphe (p. 101) (3).	*Mais dy moy pourquoy tu rechignes* (*n. s.*).
Id.	De Martin (sixain, p. 76).	*Martin a seul des seigneuries* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	De Martin (sixain, p. 78 et n. p.).	*Martin est cocu doublement* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Contre une mauvaise nuict Sonnet (p. 77 et n. p.).	*Maudicte soit la nuict par trop brunette* (*n. s.*).

(1) Cette épigr. est dirigée contre l'auteur d'un quatr. satirique sur le poème des vers à soie de Beroalde de Verville.

(2) Dans les *Satyres bast., 1615 : la Pourtraicture d'Ysabeau.*

(3) *Epitaphe de Jean des Vignes, fol de la principauté bazochialle de Tours.*

MUSES INCOG., 1604. LE SANDRIN, 1609. MUSES GAIL., S. D.	Le jeu de boule. Au sieur de Mongautier (p. 63, ff. 43 et 132) (1).	*Mongautier en contre eschange* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Quatr. (p. 56) (2).	*Miron, je te supplie attache* (*sig. G. de T.*).
Id.	Métamorphose (p. 35) (3).	*N'aguères ne sçay quel sergent* (*n. s.*).
Id.	Au sieur Rody, bourguignon (quatr., p. 81).	*Ne t'esbahays si les gens de sçavoir* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Contre quelques filles folles (p. 89 et n. p.) (4).	*Osez-vous bien, petites baboüines* (*n. s.*).
MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Sur la comp. des dames et du volant (ff. 66, p. 70 et n. p.).	*Petit volant qu'en m'esbatant je louë* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	A Bernard (sixain, p. 77).	*Pour avoir senty des melons* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	Sur un vray sot (ou A l'auguste Frampinant (p. 41, ff. 125 et p. 363) (5).	*Quand je te voy de science si veuf* (ou *Quand je te voy tondant dessus un œuf* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	De Martin (quatr., p. 76 et n. p.).	*Quand tu clabaudes après moy* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	De Turquet (quatr., p. 84).	*Quand Turquet sera dessus celle* (*n. s.*).
Id.	Prosopopée funèbre (p. 90) (6).	*Quel sort t'amène icy ? rarement il devale* (*n. s.*).
Id.	Quatrain (p. 57) (2).	*Que nous sert-il de tant escrire* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Louange de la bosse en faveur d'une maistresse (p. 49 et n. p.).	*Quiconque dit que ma Nymphette* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Epigr. (p. 58) (2).	*Si Aristée revivoit* (*n. s.*).
Id.	Epigr. (p. 55) (2).	*Si autrement tu ne t'habille* (*n. s.*).
Id.	De Butor (quatr., p. 84).	*Si Butor espouse Margot* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES BAST., 1615.	Quatr. répété 2 fois (pp. 19 et 80, n. p. et ff. 85).	*Si ce n'est point une chose menteuse* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Epigr. (p. 55) (2).	*Si de Phallaris le Toreau* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Contre une bigotte. Stances (p. 79 et n. p.).	*Si je pouvois penser que ces paroles sainctes* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Epigr. (p. 55) (2).	*Si la fille du Roy Inache* (*n. s.*).
Id.	Epigr. (p. 56) (2).	*Si la Reine que chacun nomme* (*n. s.*).

(1) C. de Sarcilly, sieur de Montgautier, est l'auteur d'une petite pièce en prose : *La victoire des cheveux bruns, noirs et chastaings, sur les blonds, en faveur des brunettes par C. de Sarcilly, sieur de Montgautier Caen, de l'imprimerie de Jaques Mangeant, 1602*, très petit in-8 de 80 p.

(2) Cette épigramme est dirigée contre l'auteur d'un quatrain critiquant le poème des vers à soie de Beroalde de Verville.

(3) *Métamorphose des oreilles d'un sergent muées en celles d'un asne.*

(4) *Sonnet contre quelques filles folles qui accusoient trois honnestes hommes d'avoir fait un pasquin.*

(5) Dans les *Satyres bastardes du cadet Angoulevent, 1615*, et dans les *Délices satyriques, 1620*, ce quatrain commence : *Quand je te voy tondant dessus un œuf.*

(6) *Prosopopée funèbre en forme de dialogue sur le meurtre commis par Cornard à l'endroit d'une cavalle,*

MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	L'esguillette blanche et noire (p. 44 et n. p.) (1).	*Si le blanc représente une simplicité* (*n. s.*).
		Sirmont... voir *Butor*.
MUSES INCOG., 1604.	Au lecteur (sixain, p. 3).	*Si tu lis ton nom en ces vers* (*n. s.*).
Id.	Epigr. (p. 55) (2).	*Tandis que tu seras de l'ordre* (*n. s.*).
Id.	Quadrin (au lecteur) (p. 4).	*Tel pensera que je le pique* (*n. s.*).
Id.	A Tenot (stances, p. 82).	*Tenot tu as opinion* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	De Margot (quatr., p. 88, n. p., ff. 81, pp. 221 et 262).	*Ton cas* (ou *Mon cas*), *dis-tu, rit à l'argent* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Epigr. (p. 56) (2).	*Ton veau mort ja compare* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	A Triboulet. Quatr. (ff. 54, pp. 659, 107, 147 et 147).	*Triboulet* (ou *Pacollet*), *tu ne fais que mesdire de moy* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	A Triboulet (sixain, ff. 54, pp. 107, 147 et 147).	*Tu as l'âme si jalouse* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	A un quidam (p. 74 et n. p.) (3).	*Tu as raison de supporter* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	De Renée (p. 82 et n. p.).	*Tu as Renée une balafre* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	A maistre Jean (sixain, p. 78).	*Tu crois que ta langue menteuse* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	De Margot (sixain, p. 87 et n. p.).	*Tu dis, Margot, que sous les Cieux* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	A Pamphile... (p. 33 et ff. 42) (4).	*Tu dis, Pamphile, qve tu veux* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Quatrain (p. 57) (2).	*Tu es veau de telle grandeur* (*n. s.*).
Id.	Epigr. (p. 55) (2).	*Tu es tant veau que si encores* (*n. s.*).
Id.	Epigr. (p. 55) (2).	*Tu es un veau si authentique* (*n. s.*).
Id.	Quatr. (p. 57) (2).	*Tu es un vray veau si caché* (*n. s.*).
Id.	En faveur d'un borgne (p. 77) (5).	*Tu monstres, me voulant du mal* (*n. s.*).
Id.	Epigr. (p. 54) (2).	*Tu te rends un veau si naïf* (*n. s.*).

(1) Cette pièce a été incriminée dans le procès fait en 1863 à l'éditeur J. Gay pour la publication des *Muses incognues*.

(2) Cette épigr. a été composée contre l'auteur d'un quatrain dirigé contre le poème des vers à soie de Beroalde de Verville.

(3) *A un quidam qui fait plus d'estat des maquereaux et maquerelles que des honnestes personnes.*

(4) *A Pamphile, sur l'élection de celle qu'il désireroit pour sa femme.* Cette pièce a été incriminée dans le procès fait en 1863 à M. Jules Gay, éditeur, pour la publication des *Muses incognues*.

(5) *En faveur d'un borgne parlant à un boiteux, son ennemy.*

SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	D'Aréthuse. Quatr. (ff. 46, pp. 105 et 145).	*Tu voudrois donc, belle Aréthuse* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Quatrain (1).	*Un cleron tout autour de luy* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (s.), 1614. CABINET SATYR., 1618.	L'Amour villain (p. 23, ff. 51 et 121) (2).	*Vénus n'est plus mère d'amour* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	De Martin (p. 74 et n. p.).	*Vers la saison de caresme prenant* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	Quatr. (p. 57) (1).	*Verville est fasché que son livre* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (s.), 1616. CABINET SATYR., 1618.	Despit d'une vieille à un vieillard qui l'appeloit sa marraine (p. 37, ff. 43 et 177) (3).	*Veu que jà la triste vieillesse* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604.	A une damoiselle franç. qui aimoit un italien (p. 52).	*Veu que vous n'estes point d'italien lignage* (*n. s.*).
Id.	Contre un pédant... St. (p. 88).	*Veux-tu que je te die* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615.	Allégr. en faveur de Pamphage. Sonnet (p. 84 et ff. 100) (4).	*Vive le ventru Pamphage* (*ou Mesnage*) (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	Le portrait de Pamphage (ou Mesnage) (p. 60 et n. p.) (5).	*Vous Chassieux, Louches, et Bicles* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. SATYRES BAST., 1615. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	A Françoise (quatr., p. 83, ff. 78 et 212).	*Vous estes fort humble et courtoise* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609.	De Martin (douzain, p. 75 et n. p.).	*Vous faites de l'asne, Martin* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	A une certaine dame. Quatr. (ff. 47, pp. 106 et 146).	*Vous ne devez estre blamée* (*n. s.*).

A consulter : Goujet : Bibl. franç., T. XIII. — Langlois (L.) : Une des amoureuses poétiques de Guy de Tours (Bul. de la Société arch. de Touraine, 1903).

---

(1) Cette épigr. est dirigée contre l'auteur d'un quatrain se moquant du poème des vers à soie de Beroalde de Verville.

(2) Cette pièce quoique sig. Berthelot dans le *Cabinet satyr., 1618*, serait de Guy de Tours d'après M. P. Louÿs, voir p. 12 note 1. Elle a été incriminée dans le procès fait en 1863 à M. Jules Gay, éditeur à Paris, pour avoir publié les *Muses incognues*.

(3) Cette pièce a été incriminée dans le procès fait en 1863 à M. J. Gay, éditeur, pour la publication des *Muses incognues*.

(4) *Satyres bast., 1615 : Vive le ventre à Mesnage.*

(5) Bien entendu, il ne s'agit pas ici du portrait de l'érudit Gilles Menage.

GUYET (Nicolas).

Les pièces ci-après sont sig. G. dans la *Muse fol.*, *I liv.*, *1607*, et G. N. dans l'édition de 1611.

L'initiale G. ne cacherait-elle pas Nicolas Guyet, de la famille de l'érudit François Guyet d'Angers, fondateur à Orléans d'une petite académie composée de sept membres qui se réunissaient dans sa maison (1) dont les frères Raoul et Henri Fornier, Claude Brissart, Paul de l'Ecluse et plus tard François Berthrand. Ce dernier a adressé à Guyet plusieurs poésies qui se lisent dans ses *Premières idées d'amour*, *1599*. Nicolas Guyet avait épousé Marie Bouchard, fille aînée de Jean Bouchard, sieur des Moriers, avocat à Angers, et de Jouachine Le Peletier, née vers 1564.

MUSE FOL., I LIV., 1607.	A une dame qui se contentoit de l'ordinaire (p. 118).	*Ce que l'amour en vous allume* (*sig. G.*).
Id.	Chanson (p. 118).	*Je ne veux plus aymer ces filles* (*sig. G.*).

GUYET (Martial), angevin.

Pour la bio-bibliographie de ce poète, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*.

LABYR. AMOUR., I LIV., 1610.	Dizain (p. 42) (2).	*Une vieille un jour confessoit* (*n. s.*).

G. V.

Nous n'avons pu découvrir qui est ce G. V. qui vivait au commencement du XVIIe siècle.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618. PARN. SATYR. 1622.	Aux dames (n. p., n. p. et p. 100).	*Dames qui tombez à l'envers* (*n. s.*).

HAYS (Jean).

Jean Hays du Pont de l'Arche, conseiller et avocat du roi au bailliage et siège présidial de Rouen. On ne sait rien de plus sur son compte.

Bibliographie. — Amarylle ou bergerie funèbre sur la mort de Monsieur de Villars, Admiral de France. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1595. In-8 de 24 ff. n. chiff. (A).

E. d. : Au chevalier d'Oyse, frère de feu M. de Villars, sig. J. H. D. P. (Jean Hays du Pont de l'Arche).

---

(1) Voir notre notice sur Raoul Fornier.

(2) Cette épigr. est sig. M. G. dans les *Traductions du latin en françoys, 1550*, dans le *Paragon des joyeuses inventions, 1554, etc.* — Ms. 884, ff. 293, anonyme.

Les premières pensées. A Madame, sœur unique du Roy. Rouen, Théodore Reinsart, 1598. In-12 de 8 ff., 122 p. chiff. pour les *Amours de Hyacinthe*, 1 ff. bl., 269 p. chiff. et 4 ff. (A).

E. d. : A madame, sœur du Roy, sig. Jean Hays du Pont de l'Arche. — Poés. lim. : François de Louvencourt, sieur de Vauchelles ; F. Viger ; du Plessis ; lat. : Louis Martel de Rouen ; Jacques Denyaut, avocat de Rouen ; N. de Haulte-Ryve de Rouen. — Ce recueil contient en dehors des *Amours d'Hyacinthe* (140 sonnets semés dans de la prose), une tragédie *Cammate* en sept actes et en vers ; les *Meslanges ou poesies diverses* et *Amarylle*.

Un extrait des *Premières pensées* a été publié sous le titre :

Notice sur Jean Hays du Pont de l'Arche, conseiller et avocat du roi au bailliage et siège présidial de Rouen, par J. Deschamps. Rouen, Imprimerie de Espérance Cagniard, 1886. In-8 de 34 p. chiff. et 1 ff.

Un sonnet de J. Hays D. P. (du Pont de l'Arche) se lit en tête des :

Œuvres françoises de Joachim de Bellay. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1597.

LABYR. AMOUR, III LIV., 1610.	Epithalame ou triomphe d'hymenée (p. 32) (1).	*Je fais sentir aux Dieux mes amorces friandes* (*n. s.*).

HÉDELIN (Claude).

Claude Hédelin, d'une famille originaire de Souabe, fut un des hommes les plus savants de son temps dans les mathématiques, la jurisprudence et l'histoire ; il composa des vers grecs, latins et français qui furent généralement assez appréciés. Après avoir été conseiller au Trésor, il se retira à Nemours où il acheta la charge de lieutenant général de cette ville. Il avait épousé Catherine Paré, fille du fameux chirurgien Ambroise Paré, dont il eut douze enfants ; l'aîné François, né le 17 mars 1592, fut le célèbre abbé d'Aubignac.

Bibliographie. — Les épistres d'Ovide. Traduites en prose Françoise. Par les sieurs Du Perron, de la Brosse, de Lingendes et Hedelin. Dédiées à la Royne Mère du Roy. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XVI (1616). In-8. Priv. du 12 août 1615.

E. d. : A la Royne mère du Roy, sig. de Lingendes.— Dans les ff. prél. *Plaintes de Penelope à Uylisse*, trad. en vers d'Ovide par Du Perron. — Hédelin a traduit les épîtres : *Hypsipile à Jazon ; Ariadne à Thesée ; Didon à Ænée ; Lettre de Médée à Jason ; Aconce à Cydippe*.

Autre éd. : 1618, in-8 de 12 ff. et 347 ff. chiff. (N) ; id. augmentée, 1620, in-8 ; id. augmentée, 1621, in-8.

Ses vers ont été recueillis dans le *Recueil des Bonfons, 1598*, avec l'initiale H., et dans les *Fleurs des plus excellens poètes de ce temps, 1601*, n. s. (voir *Bibliogr. des rec. collectifs du XVIe siècle*).

La petite plaquette. *Ostende, M.DC.IIII* (*1604*) (titre et 30 p. chiff., Ars, fonds Luzarche) renferme 4 imitations du latin de C. Hédelin :

Prosopopée d'Ostende : *La Ville parle*, (9 v.) ; *Petit plan de vray Mars, par mes maux rehaussé*, (11 v.) ; *Petit champ de guerriers où chacun a les yeux*, (10 v.) ; *Petit camp de grands chefs que le sort craint d'abattre*, (12 v.) ; *Petit camp de guerriers, object de tout le monde*.

---

(1) Voici le titre de cette pièce dans les *Premières pensées* de Jean Hays : *Epithalame ou dialogue d'amour et d'hyménée, représenté en mascarade au mariage de M. de Reville*.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne contiennent qu'une pièce de Cl. Hédelin :

MUSES GAIL., 1609.	Le Royaume de la Febve (ff. 1) (1).	*Si quelque curieux desire (n. s.).*

A consulter : Titon du Tillet : Parnasse français. — Moréri : Dict. hist.

JAMET (Lyon).

Pour la bio-bibliographie de Lyon ou Lion Jamet, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (ff. 30, pp. 95 et 135).	*Je ne veux point pour mon plaisir (n. s.).*

JAMYN (Amadis).

Voir la notice bio-bibliographique sur ce poète dans la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

MUSE FOL., II LIV., 1603. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Mascarade (p. 123 et ff. 45) (2).	*Dames vous pourriez trouver pis (n. s.).*
QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 217) (3).	*Pour estre divine et humaine (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	A Suzanne (ff. 163).	*Que te sert tant de fois par vœux solliciter (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617.	Complainte d'Aréthuse et sa résolution (ff. 162).	*Tout le ciel haut et bas incessamment remue (n. s.).*

JAMYN (Benjamin).

Benjamin Jamyn, né en 1540 à Chaource, bailliage de Troyes, d'Amadis Jamyn, prévost de Chaource, et de Marie Chemelet, était le frère cadet d'Amadis Jamyn, le page de Ronsard ; il s'appelait comme lui Amadis, mais il prit le prénom de Benjamin pour se distinguer de son aîné. Ses œuvres poétiques n'ont pas été réunies, mais elles étaient déjà appréciées en 1578, Guy Le Fevre de la Boderie en parle dans sa *Galliade :*

> Aux deux Jamyn donnez du sainct amour les ailes
> Pour porter leurs doux vers au sein des damoizelles...

et Agrippa d'Aubigné est encore plus élogieux : « ... les deux frères Jamin ont eu cela

(1) Cette pièce avait paru sans signature dans *les Fleurs, troisième éd., 1601.*
(2) Cette pièce porte dans les *Satyres bastardes, 1615*, son véritable titre : Les pionniers d'amour aux Dames.
(3) Ce quatrain a été attribué à tort à Théophile d'après un Ms. de l'Arsenal, il figure dans les *Œuvres d'Amadis Jamyn.*

d'estranges que Amadis trez savant, et notamment à la langue grecque comme ayant traduit Homère, n'a rien fait heureusement en François ; son frère Benjamin, ne sachant que sa langue maternelle, a emporté le prix des Stances de son siècle. » Le pauvre d'Aubigné ne s'est pas montré ici meilleur critique qu'il n'a été bon historien. Benjamin Jamyn mourut vers 1606 à Chatillon-sur-Seine.

Benjamin Jamyn était l'ami d'un sieur de Chanvallon qui a publié en 1607 un petit livret de 43 p. et 1 ff., in-8 : *Vers du sieur de Chanvallon en la louange du Roy. Paris, Claude de La Tour, M.DC.VII* (*1607*) (*priv. du 14 sept. 1607*). Ce livret (1) contient une longue pièce adressée à B. Jamin (sic) : Elégie à monsieur de Malherbe : *Je souspirois, Jamin, et disois à la France* et le Tombeau de B. Jamyn :

Apollon pleure icy et se plaint à sa Lyre
De l'ennuy douloureux que son ame soupire
Sur la mort de Jamyn, mais il pleure si fort
Que sa voix tout en pleurs se trouve convertie :
La Neuvaine des Sœurs demeure my-partie
Demandant si Jamyn, ou Appollon est mort

Bibliographie. — Les dialogues de Jan Loys Vives traduits de latin en françois. Pour l'exercice des deux langues, par Benjamin Jamin. A Monseigneur Charles de Lorraine. Ausquels est adjoustée l'explication Françoise des mots Latins plus rares et moins usagez. Par Gilles de Houstevile : Avec ample déclaration et traduction des passages Grec en latin par P. de la Motte. Le tout nouvellement reveu et corrigé. Paris, Gabriel Buon, 1573. In-16 de 152 ff. chiff. et 40 ff. n. chiff, (N). — Le priv. est du 17 novembre 1563.

E. d. : A Charles de Lorraine, sig. Benjamin Jamin. — L'édition originale de cette traduction avait paru à Paris chez Gabriel Buon, 1566, in-16 (Le Cat. Méon indique par erreur, 1556).

La philosophie chrétienne, ou du retour de l'homme à Dieu, par Benjamin Jamin. Paris, Ch. Chapellain, 1606, in-12.

Les Muses ralliées, II p., 1600, renferment deux pièces de Benjamin Jamyn :

Stances chrestiennes (2). : *Amants qui souspirez tant de peines souffertes* (*n. s.*).
Doctes stances à Uranie (Marguerite de Valois) remplies de beaux et rares secrets de philosophie (3). : *Que me réservez-vous, vous Astres qui luisez* (*n. s.*).

Il est probable que la pièce qui précède ces dernières stances dans les *Muses ralliées de 1603* (4) : Pourtraict d'un amant sans pair représenté en ces stances pleines d'une profonde doctrine. *: Quels tourmens a l'amour, que je n'aye enduré*, est également de Benjamin Jamyn.

---

(1) Toutes les pièces de ce livret sauf l'*Elégie à Monsieur de Malherbe* et le *Tombeau de B. Jamyn* se retrouvent — augmentées d'une hymne en vers — dans le second ouvrage de ce Chanvallon : *Paraphrases* (*en prose*) *sur le Cantique des Cantiques de Salomon. Ensemble quelques vers de Monsieur de Chanvallon. Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne pour Toussaincts du Bray... M.DC.XXV* (*1625*). In-8 de 91 p. chiff. (A).

(2) Ces stances ont été insérées par err. dans les *Poésies de Du Perron*, 1622, in-folio, mais le Ms. Monmerqué les donne à Jamyn.

(3) Ces stances sont signées de Pomeny, dans le T. I du *Parnasse* de 1607, mais c'est là une erreur d'attribution, elles doivent être de Benjamin Jamyn, comme le spécifie le Ms. Monmerqué (Biblioth. de la Société de l'Hist. du protestantisme français).

(4) Dans les *Muses ralliées de 1603 :* Les doctes stances à Uranie... ont pour titre : *Assaults amoureux ressentis à un départ et figurez en ces stances de mesme estoffe que les précédentes ;* celles qui les précèdent *Quels tourmens...* avaient paru, pour la première fois, dans les *Muses ralliées, 1599*.

La pièce ci-après attribuée par L'Estoile à Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, et signée par erreur Regnier dans les *Délices satyriques, 1620*, est donnée dans le *Jardin des Muses, 1643*, à B. Jamin de Chastillon sur Seine :

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Complainte. Stances (pp. 161 et 200) (1).	*Vous qui violentez nos volontés subjettes* (*sig. Regnier*).

JODELLE (Estienne).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

LABYR. AMOUR, I LIV., 1610. SATYR. REGNIER (s.), 1616.	Epitaphe (du membre) de frère Pierre (p. 136 et ff. 170) (2).	*Cy gist icy* (*ou Cy est gisant*) *sous cette pierre* (*n. s.*).
QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 212) (3).	*Douce lancette à la couleur vermeille* (*sig. Ronsard*).
Id.	D'une qui avoit les pales couleurs. Sonn. (p.211) (3).	*En quelle nuict de ma lance d'yvoire* (*sig. Ronsard*).
MUSE FOL., II LIV., 1603. CABINET SATYR., 1618.	Desdain. Sonnet (p. 54) (4).	*Ha ! je le disois bien qu'elle a la cuisse molle* (*sig. F. R. D.*).
SATYR. REGNIER (s.), 1616. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (ff. 102) (5).	Quelqu'un voulant plaisanter un petit (n. s.).
QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 213) (3).	*Touche de main mignonne, fretillarde* (*sig. Ronsard*).

JOUBERT (Nicolas), dit Angoulevent.

Nicolas Joubert dit Angoulevent, succéda à Chicot comme fou du roi Henri III et fut maintenu dans ses fonctions sous Henri IV. On ignore le lieu et la date de sa naissance aussi bien que l'époque exacte de sa mort (vers 1620). Son nom figure, en 1595,

(1) Dans le *Journal de L'Estoile,* elle a pour titre : *Stances amoureuses de la Reine de Navarre sur ses amours avec Champvallon, 1581 ;* dans le *Jardin des Muses : Stances pleines d'antithèses par le sieur Jamin de Chastillon sur Seine.* Dans cette dernière anthologie, elle est très écourtée : 60 vers au lieu de 114 dans les *Délices satyriques* mais cette amputation est le fait du père Pierre de Saint-Romuald, le collecteur, qui a voulu la rendre tout à fait édifiante. Enfin le Ms. Monmerqué l'attribue à *Jamain* (Benj. Jamyn).

(2) Cette pièce n'a que sept vers dans le *Labyr. d'amour, 1610,* elle en a quatre-vingt-six dans le supplément des *Satyres de Regnier* (*1616*) et elle est beaucoup plus importante dans les *Cinq cents Colbert,* vol. 488, ff. 549. La date de 1602 qui figure dans les *Satyres de Regnier* est remplacée naturellement par celle de 1552 dans les *Cinq cents Colbert;* cette dernière est la date exacte.

(3) Ces trois sonnets signés Ronsard dans la *Quintessence satyrique* sont donnés formellement à Jodelle dans le Ms. 1662 fr. de la Bibl. Nat, sous le titre : *Cinq sonnets des Priapées de Jodelle ;* les deux autres sont : *Chaque fatale atteinte de la lance ; Bransler dispos sa charge soulevant.*

(4) Voici le titre de ce sonnet dans le Ms. 1662 : *Autres plaintes du sieur Jodelle contre une garce qui l'avoit pouraÿ* (sic), sonnet vilain : *Ah ! je le disois bien qu'elle a la fesse molle* (var.). Ce sonnet a été omis dans l'édition de la *Muse folastre de 1615* et dans celle de 1621.

(5) Cette épigr. serait de Jodelle d'après le Ms. 1662 de la Bibl. Nat., elle s'appliquerait à Bèze : *Bèze voulant plaisanter un petit.* Lenglet-Dufresnoy dans son édition de Marot, 1731, la donne comme imitée de Th. Morus par Marc-Antoine Muret; elle figure, en effet, avec cette signature dans le *Paragon des joyeuses inventions, 1554,* etc., enfin le *Cabinet satyrique, 1618,* l'attribue par erreur à Motin.

dans le compte d'argenterie du roi. Il y est mentionné comme suit : « Cinq aulnes de velours de couleur dont Sa Maj. a fait don à un nommé Angoulevent pour lui faire habillement ». Il est également question de lui dans la *Satire Ménippée* (1) et dans la *Confession de Sancy*. Il avait pris le titre de « prince des sots » ou « prince de la sotie » et en revendiqua la propriété exclusive. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne : Valenti le Comte (Valeran) et Jacques Resneau (Rameau) le lui ayant contesté, il leur intenta un procès qui eut un assez grand retentissement. Le Parlement prononça plusieurs arrêts en sa faveur ; néanmoins ses adversaires parvinrent à faire traîner l'affaire en longueur pendant cinq ans de 1603 à 1608. Les frères Parfaict ont inséré tout au long, dans leur *Histoire du théâtre français*, la décision en vertu de laquelle Angoulevent obtint définitivement gain de cause : « La Cour a maintenu et gardé Nicolas Joubert en la possession et jouissance de la Principauté des sots et des droits appartenant à icelle, même du droit d'entrée par la grande porte de l'hôtel de Bourgogne et préséance aux assemblées qui s'y feront et ailleurs, et en jouissance et disposition de la loge à lui adjugée. » Le plaidoyer que Me Peleus (2) prononça pour lui à cette occasion ne fournit aucun détail précis sur la vie et la personne d'Angoulevent. Il dit seulement « qu'il était né et nourri au pays des grosses bêtes, qu'il n'étudia jamais qu'en la philosophie des cyniques, que c'était une tête creuse, une citrouille éventée, vide de sens commun, une canne, un cerveau démonté qui n'avait ni ressort ni roue entière dans la tête. » Ce procès donna lieu à plusieurs écrits devenus fort rares.— Notre fou eut encore maille à partir avec un rimeur du temps qui lui attribua une mésaventure plus ou moins authentique, dont le récit parut en 1603 sous le titre de *Surprise et fustigation d'Angoulevent par l'archipoëte des pois pillez* (3). L'auteur anonyme le représentait surtout comme enclin à la débauche. Il riposta par la *Guirlande et Réponse d'Angoulevent*, mais il s'attira une verte *Réplique*, en sorte que le dernier mot resta à son adversaire. Il ne fut pas moins sensible aux attaques d'un autre bouffon qui prit le titre d'*Archi-sot* et qui le contrefaisait en courant, comme lui, les rues, bizarrement habillé (Bonhoure).

On lit dans le *Banquet des Muses*, 1623, de Jean Auvray, une curieuse pièce en 48 stances de 6 v. : Le Tombeau d'Angoulevent : *Cy gist le sieur d'Angoulevent.*

---

(1) Nicolas Joubert était attaché à la cause royaliste, et il fut récompensé de son zèle. Henri IV étant à Nantes en 1598 créa pour lui un office d'auneur et mesureur de toile. La ville, qui devait faire les frais de cette création, refusa d'y consentir, mais, en 1601, le roi lui adressa des lettres de jussion et elle dut payer à Joubert une indemnité de 1000 écus (Montaiglon : *Rec. de poés. des XVe et XVIe siècles, IX, p. 183*). L'auteur d'un pasquil daté de 1601 paraît faire allusion à l'office nouveau que devait exercer Angoulevent quand il dit :

Angoulevent quitte sa charge ;
Marquis (de) Marigny, je t'en charge :
Tu seras le prince des Sots...

(Bibl. Nat. Ms. fr. 19187, fol. 18, d'apr. Mr Emile Picot).

(2) Cet avocat a cultivé la poésie. On a de lui : *Trois opuscules poëtiques de M. Julien Peleus, advocat en Parlement. A Monsieur le Vidame du Mans, capitaine des cent gentilshommes de la maison du Roy et seneschal du Maine. Paris, Denis Binet, 1600.* In-12 de 68 p. chiff. (A).

(3) Louis Garon parle d'Angoulevent en termes peu avantageux dans un récit du *Chasse ennuy* (Lyon, 1628, in-12, p. 536) intitulé *D'Angoulevent, qui fut attrapé à Paris, en voulant desbaucher une femme,* c'est pour ce fait, qu'il fut condamné à être fustigé.

Il est encore question du Prince des Sots Angoulevent dans le balet : *Divertissement du Carnaval en Caresme. A Paris, M.DC.XXXVIII (1638).* Petit in-4 de 6 ff. s. n. d'auteur (N., Yf. 1908 Rés.).

Bibliographie. — I. Rithmes du seigneur d'Engoulevent. Sur les affaires de la Ligue. Extraites de la Satyre Menippée. A Lyon, 1594. In-8 de 16 p. chiff. (N).

Cette pièce n'est autre que l'*Epistre du sieur d'Engoulevent à un sien amy sur la harangue que le cardinal de Pelvé fit aux Estats de Paris* de la *Satyre Menippée.*

II. La Guirlande et Responce d'Angoulevent, à l'Archipoëte des pois pillez (en vers). A Paris, par Hubert Velut, Imprimeur. Avec permission, M.DC.III (1603). In-4 de 4 ff. (N).

Cette pièce répond à une satire contre Angoulevent intitulée : *La Surprise et Fustigation d'Angoulevent, poëme héroïque adressé au comte de Permission (Bluet d'Arbères) par l'Archipoëte des pois pillez, 1603* (reproduite par *Ed. Fournier, Var. hist. et litt., T. VIII, p. 81*).

La *Guirlande*... a motivé une réplique : *Réplique à la Response du poëte Angoulevent, 1604.* In-8.

III. L'Archi-Sot, écho satyrique. *Omne regnum in se divisum desolabitur.* Quatrain (2 v.) et Responce (2 v.), M.DCV (1605). In-8.

Cette pièce est dirigée contre quelque farceur qui voulait concurrencer le *Prince des sots* en prenant le titre d'*Archi-Sot.* — D'après M. Emile Picot, elle serait de Nic. Joubert. — Reproduite par Ed. Fournier (*Var. hist. et litt., T. VII, p. 37*).

IV. Discours (en prose) sur l'apparition et faits prétendus de l'effroyable Tasteur. Dedié à Mesdames les Poissonnières, Harangères, Fruitières et autres, qui se lèvent du matin d'auprès de leurs maris. Par Angoulevent. A Paris, pour Nicolas Martinant, demeurant ruë de la Harpe au mouton rouge, M.VI^c^XIII (1613). In-8. Titre, 10 p. chiff. et 2 ff. n. chiff. pour la *Chanson nouvelle sur le tasteur* (N).

Reproduit par Ed. Fournier (*Var. hist. et litt., T. II, p. 37*).

V. Legat testamentaire du Prince des Sots à M. C. d'Acreigne, Tullois, advocat en Parlement, pour avoir descrit la défaite de deux mille hommes de pied, avec la prise de vingt-cinq enseignes par monseigneur le duc de Guyse. S. l. n. d. (vers 1615). In-8 de 8 p. sig. à la fin Angoulevent, prince des sots... (Bibl. Méjanes).

Reproduit par Ed. Fournier (*Var. hist. et litt., T. III, p. 353*).

Voici quelques pièces se rapportant au procès soutenu par Nic. Joubert contre les maîtres et comédiens de l'Hôtel de Bourgogne :

1° La Deffence du Prince des Sots (avec 4 vers Aux Lecteurs : *Lisant ce peu de pages*... S. l. n. d. (1605). In-8 de 19 p. (Cat. Rothschild).

Le titre de départ est aussi conçu : *Plaidoyer faict au Chastelet, le 19 de mars 1605, pour Nicolas Joubert, sieur d'Angoulevent, vallet de chambre ordinaire du roy, prince des Sots, et premier chef de la sotize en France, deffendeur, à l'encontre de Marcelot Poulet, soy disant seigneur et guidon de la Sottize, et Nicolas Arnant aussi soy disant seigneur et heraut de la Sottize demandeur (sic).*

Le procès soutenu par Nicolas Joubert contre des concurrents ou des sots rebelles durait déjà depuis plus d'un an quand ce plaidoyer fut prononcé. Le 2 mars 1604, Joubert avait obtenu un premier arrêt en sa faveur (Emile Picot).

2° La Sentence de M. le Prevost de Paris, donnée contre Angoullevent, de faire son entrée de prince des Sots, avec ses heraulx, supposts et officiers. A Paris, par David Le Clerc, rue Fromentel, au petit Corbeil, 1605, in-8 de 6 p.

Cette sentence est datée du 19 mars 1605.

3° Arrest du Royaume de la Basoche donné au profit du sieur d'Angoulevent, valet de Chambre du Roy, prince des Sots, et premier chef de la Sottie de l'Hostel de Bourgongne et Isle de France, contre les prétendus maistres et autres officiers dudit Hostel, rebelles contre leurs princes. S. l., 1607. In-8 de 8 p. (Bibl. Méjanes).

Cet arrêt, signé Herpin, est daté du 27 février 1607.

L'appui des basochiens, dit M. Emile Picot, porta-t-il Joubert à quelque excès, ou le Chatelet jugea-t-il que le prétendu arrêt préjudiciait à ses droits, toujours est-il que le *Prince des Sots* fut emprisonné ainsi que nous l'apprend la sentence suivante :

4° Sentence prononcée contre le sieur Angoulevent, le mardi sixiesme jour du mois de mars mil six cens sept, par laquelle on voit comment l'on peut appréhender ledit Angoulevent au corps. A Paris, par Jean Fuzy, 1607. In-8.

Cette sentence ne termina pas le procès, Joubert, condamné par le Prévôt de Paris, fit appel au Parlement :

5° Plaidoyé sur la principauté des Sots, avec l'arrest de la Cour intervenu sur iceluy. A Paris, chez David Douceur, libraire juré, rue S. Jacques, au Mercure arresté, 1608. In-8 de 34 p. (Bibl. Méjanes ; Bibl. de M. Emile Picot).

Ce plaidoyer de Me Julien Pelée, du 19 février 1608, est suivi de l'arrêt du Parlement intervenu « entre Nicolas Joubert, sieur d'Angoullevent, prince des Sots, appellant de deux sentences données par le Prevost de Paris le 6e mars et 29e may (1607) et demandeur en lettres du 16e février, d'une part, et Martin Hemon, ayant droict perspect de Jean L'Enfant, inthimé, d'autre. » La Cour confirme la sentence dont est appel et condamne Angoulevent à payer la somme qu'il s'était primitivement engagé à verser (1).

Le plaidoyer de 1608 a été réimprimé dans les *Playdoyers de Me Julien Peleus, Paris, 1614.* In-4 (Cat. Rothschild. T. IV, p. 365).

6° Plaidoyé pour la deffense du Prince des Sots. Par L. V. A Paris, chez Nicolas Rousset, en l'Isle du Palais, vis à vis des Augustins, et chez Rollin Baragnes, au Palais, sur les degrez de la grand'sale, 1617. In-8 de 16 p. (Bibl. Méjanes).

On voit par le *Journal d'Héroard* que le jeune roi Louis XIII avait chassé Nicolas Joubert.

Les Ms. 24322 et 12491 (B. N.) ff. 12 et 16, renferment chacun une pièce qui porte au titre le nom d'Angoulevent :

Les faits et gestes de La Raverie, courtisane gauloise, composés par Me Guillaume Revius et corrigés de nouveau par Angoulevent archi-macrean de la Cour et mis en lumière en l'an 1602 : *Harlequin n'estant point en ville* (42 st. de 4 v.).

Commission pour Bloys délivrée à Angoulevent, 1606 (250 vers). En voici les premiers vers :

Ce quatriesme jour de mars,
De par le filz aisné de Mars
Ce grand Roy Henry quatriesme
De son règne le dix-septiesme,
Et de son propre mouvement
Commis le Prince Angoulevent
Pour faire levée et recherche
De deux cens garsses que l'on cherche
Pour envoyer en Canadas.
Sus donc, aureilles de Midas,
Enfans de Bloys, filz de nos mères,
Chers nourrissons de nos commères,
Faites qu'au han-han de ses vers
Qui retentissent par l'Univers...

(1) On lit dans les *Mémoires-journaux de l'Estoile* à la date du 9 juin 1607 : « J'ay acheté deux liards une drollerie nouvelle d'Angoulevent, qu'on crioit », et à la date du 27 août 1608 : « J'ay acheté un Arrest de la Cour entre Angoulevent et les maistres de l'Hostel de Bourgogne.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment une seule pièce de Nicolas Joubert :

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Un timide Rodomont (extr. d'un poëme d'Angoulevent, ff. 164).	*Voyez-vous avec quelle audace* (*n. s.*).

A consulter : Parfaict (les frères) : Histoire du Théâtre fr., T. III. — Dreux du Radier : Récréations historiques, T. I. — La Place : Choix des Mercures, T. 56.

LA BELLE MOTTE (Joane de).

Voilà un nom nouveau — mais c'est un pseudonyme — ajouté à la liste des poétesses françaises ; nous le devons à Tabourot qui la cite dans ses *Bigarrures* comme l'auteur de la réponse à la pièce de Gratian du Pont, sieur de Drusac : *Belle, aux beaux yeux pour qui.* Il ne serait peut-être pas impossible de retrouver dans les pièces curieuses du temps la femme à laquelle on avait donné ce surnom. Dans la petite ville qu'était l'ancien Paris les gentes dames baptisées de la sorte se reconnaissaient facilement.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment une seule pièce de la Belle-Motte :

MUSE FOL., III LIV., 1603. DELICES SATYR., 1620.	Rép. de la dame (1).	*Desloyal, médisant* (*n. s.*).

LAFFEMAS (Isaac de).

Voici encore un nom que l'on s'étonnera de voir figurer parmi ceux des libertins de la première moitié du XVII[e] siècle : le terrible auxiliaire de Richelieu mis sur le rang de Théophile ! Ce n'est pas pour des vers obscènes mais sous l'inculpation, autrement grave, d'avoir répandu une morale plus qu'épicurienne. Ajoutons tout de suite que ses accusateurs n'ont pas eu légalement le dernier mot. Isaac de Laffemas apparaît à la postérité déchargé de toute complicité dans le libertinage et cependant, comme on le verra plus loin, ce qu'il a écrit est un témoignage difficilement récusable.

La date de la naissance de Laffemas n'est pas connue, elle se place vers 1583 ou 1584, d'après sa pièce l'*Umbre du mignon de fortune dédiée au Roy* en 1604 (2). Il était fils de Barthélemy de Laffemas d'abord tailleur du roi, puis le 15 novembre 1602 sous Henri IV, contrôleur général du commerce et des manufactures (3). Au sortir des étu-

(1) Cette pièce répond à celle de l'Homme (de Gratian du Pont, sieur de Drusac, reproduite par Tabourot) : *Belle aux beaux yeux pour qui.* Voir la note 2, p. 184.

(2) Dans cette pièce Isaac de Laffemas, sieur de Humont, accuse vingt ans. M[r] Champollion l'a donnée par erreur à Barthélemy de Laffemas.

(3) Barthélemy de Laffemas, né à Beausemblant (Drôme) en 1540, mort, suivant Champollion-Figeac, le 4 mars 1623. C'est une des plus curieuses figures de la fin du XVI[e] siècle. M. Champollion-Figeac lui a consacré une intéressante notice (*Documents historiques inédits, T. IV, 1848*). La liste de ses nombreux ouvrages se lit dans le T. II de la *Biographie du Dauphiné* d'Adolphe Rochas, 1862.

des, Isaac de Laffemas se fit comédien, on le vit un instant à Paris dans la troupe de Valleran, sur la scène de l'Hôtel de Bourgogne. Il a raconté cette partie de sa vie — et même ses amours — sous le nom du berger *Phelemas*, dans une pièce de théâtre qu'il fit imprimer à Rouen en 1605 : *L'instabilité des felicitez amoureuses ou la tragi-pastoralle des amours infortunées de Phelemas et Gaillargeste.* Ayant eu bientôt assez de cette existence errante, il se fit recevoir avocat au Parlement, utilisant ses loisirs à composer des poésies de circonstance et même un roman : *L'Histoire des amours tragiques de ce temps (1607)* (1) qui devait, plus tard, servir de base à l'accusation de libertinage portée contre lui par ses ennemis.

En 1608, il se marie avec Jeanne Marie Haultdessens, d'une famille de notaires parisiens, et entre comme avocat au Conseil du roi. Dès le 21 juin 1613, il est secrétaire du roi et, en 1622, grand voyer de la généralité de Paris. Les services rendus dans les divers postes où il avait été appelé le firent désigner le 11 novembre 1624 comme avocat général et substitut à la Chambre de Justice, constituée pour juger et punir les prévarications des financiers. Bourgoin, dénonciateur général à cette Chambre, le considérant comme suspect et acquis aux principaux financiers, agit de telle sorte que la Cour décida, en procédant à la réception de Laffemas, *qu'il ne pourrait faire fonction d'avocat du Roy ni entrer dans la dite Chambre qu'en l'absence du Procureur général et s'il n'est mandé.* Ce fut le premier acte d'une lutte sans merci entre Bourgoin et Laffemas qui a duré plus de six années et dans laquelle, grâce à une absence complète de scrupules, ce dernier devait avoir presque constamment l'avantage. Nous n'en raconterons pas les péripéties, nous dirons seulement que Laffemas ayant acheté le 17 octobre 1625 une charge de maître des requêtes grâce au don que lui avait fait le roi le 19 juillet précédent d'une somme de 60.000 livres (2), Bourgoin s'opposa et suscita des opposants à sa réception. Quoique les demandeurs eussent été déboutés, le procureur général Molé ordonna que l'enquête sur leurs dénonciations serait continuée et les témoins ouïs. Laffemas para le coup en poursuivant le greffier de la Cour et cela pour faire porter les informations déjà faites devant le Parlement de Bordeaux qui lui était acquis. Mathieu Molé protesta auprès du garde des sceaux contre cette manière de procéder arguant que Laffemas avait poursuivi sa réception à la Cour et plaidé sur l'opposition. Marillac lui répondit que la requête était fondée « sur la contrainte d'arrêts donnés en la Cour de Parlement disant que l'on avait reçu l'opposition à la réception de Laffemas sur l'imputation d'une chose dont il avait été jugé de par arrêt de la dite Cour (3) ». Nous ne suivrons ni Laffemas ni Mathieu Molé dans le maquis de la procédure, nous en retiendrons que Laffemas avait adressé au roi

---

(1) Pierre de l'Estoile en parle dans ses *Mémoires-journaux* : J'ay acheté le jeudy (11 janvier 1657) l'*Histoire des amours tragiques de ce temps* imprimée nouvellement en cette ville, non pour une chose qu'elle vaille, mais pour m'en servir à un autre subject (suit une anecdote qui ne s'applique pas à Isaac, mais à Barthélemy de Laffemas).

(2) Laffemas ne manquait pas de ressources, un commissaire au Châtelet, son parent, qui mourut garçon, et avait cent mille écus vaillant, lui avait laissé tout son bien, comme au plus honnête homme de sa parenté et qui était le plus en état de faire quelque chose (*Les frères Haag : France protestante*).

(3) Voir les *Mémoires de Mathieu Molé, T. I.*

une requête dans laquelle il accusait « Messieurs de la Cour (1) d'estre parens, amis et » alliez des financiers, que l'un est son ennemy, l'autre envieux de sa fortune, etc., etc. » requête à laquelle le rapporteur répondit : « que les motifs que Laffemas invoquait n'étaient » que des subterfuges pour couvrir les athéïsmes et impiétez dont il était convaincu, les » crimes et faux dont il était prévenu, la vie infâme qu'il avait menée, les exactions qu'il » avait faites... » Et, à l'appui de ses dires, il reproduisait les témoignages des personnes qui avaient vu jouer Laffemas à l'Hôtel de Bourgogne et les passages suspects de libertinage relevés dans l'*Histoire des amours tragiques de ce temps* (2). L'évêque de Luçon couvrait déjà Laffemas de sa protection ; celui-ci espionnait, en effet, pour son compte dans les sociétés et dans les festins, aussi le Parlement de Bordeaux le reçut maître des requêtes le 6 juillet 1627, malgré l'acharnement d'adversaires qui ne consentaient pas à désarmer. Le 5 février 1629, Bourgoin qu'il avait fait emprisonner illégalement à Bordeaux pendant près d'une année (juin 1627-mai 1628) dans un factum imprimé de 69 p. in-4 adressé au roi, porta plainte « contre Isaac de Laffemas dit Beausemblant comme » s'étant rendu coupable, envers le plaignant, de toutes sortes d'artifices, fourbes, suppo- » sitions, faux, injustices, dénis de justice, prévarications, contraventions aux ordon- » nances du roi, désobéissance aux arrêts de ses juges, calomnies, impostures, oppres- » sions, violences et attentats, qui font dudit Isaac Laffemas le plus fourbe, oppresseur et » surpreneur de justice, non pas seulement du royaume, mais du monde, ayant été comé- » dien, et étant parvenu, par ces misérables moyens, à se glorifier des charges de con- » seiller aux conseils et maistre d'hostel du roi. » Il le qualifie plus loin de *criminel de lèze-majesté divine, d'athée, de mahométiste digne de plus de potences qu'il n'y a de bois au monde*. Cette fois encore Laffemas eut le dernier mot (3). Vers 1633, Paul Hay du Chastelet, maître des requêtes, l'exécuta à nouveau dans son *Apologie pour Malefas*. Laffemas dédaigna-t-il cette attaque passionnée ? Etait-il à court d'arguments pour y répondre ? Nous ne savons, il est certain qu'il se tut, et ce silence, étant donné son caractère, donne crédit aux allégations de l'*Apologie*. En voici le début (4) qui rappelle que Laffemas a été comédien :

---

(1) Les présidents de Verdun, d'Ossembray, Le Jay, Seguier, Sanguin, Hotman, Olier, etc., etc.

(2) Nous donnons à la suite de cette notice les dépositions des témoins qui avaient vu jouer Laffemas à l'Hôtel de Bourgogne et les passages incriminés de l'*Histoire des amours tragiques de ce temps*.

(3) M. Champollion a cité le factum de Bourgoin qui se trouve à la Bibl. Nat. (Thoisy 84). La réponse de Laffemas paraît perdue.

La notice de M. Depping sur Isaac de Laffemas, lue dans la séance publique de l'*Académie des Sciences morales et politiques* de septembre 1883 semble également perdue, elle n'a été insérée ni dans le *Bulletin*, ni dans les *Mémoires* de cette *Académie*. Le journal « le Temps » en a seul publié une analyse très sommaire qui, en dehors de détails curieux et nouveaux, prouve que M. Depping a commis quelques erreurs. Il se refuse à croire, en effet, que Laffemas ait été comédien, nous donnons plus loin le texte des dépositions des témoins qui affirment l'avoir vu à l'Hôtel de Bourgogne; il dit que la pièce *L'Instabilité des felicitez amoureuses* n'a pas été imprimée alors qu'elle a paru en 1605; il affirme qu'il existe plus aucun exemplaire de l'*Histoire des amours tragiques de ce temps* et que ce roman a été censuré par le Châtelet de Paris, nous prouvons qu'il n'en est rien. Par contre, il aurait cité plusieurs documents inédits (le contrat de mariage de Laffemas, une autre pièce qui montrait que Laffemas espionnait pour le compte de Richelieu etc.,) dont il eût été très intéressant de connaître le contenu.

(4) Le 4e vers de l'*Apologie* rappelle le cheval du baron de Ciré, Tallemant, dans son historiette de Laffemas, dit que ce dernier avait condamné le cheval de bataille de ce seigneur à tirer le tombereau dans lequel était l'effigie de son maître, et il ajoute qu'un maître des requêtes, intendant d'armée fit mieux, car il condamna les chevaux d'un homme comme cela à tirer à la charrette de M. l'Intendant.

Ecoute, Malefas, il faut que je te die,
Que tu nous dois la farce après la comédie,
Et que cette jument du coup qu'elle a tiré,
Vengera le cheval du Baron de Ciré,
Ce grand cheval de Mars, qui donna tant de joye
Aux peuples assemblez dans les places de Troye,
Et qui fut aux limons d'un sale tombereau,
Pour conduire au marché la feinte et le bourreau :
Le sort encore un coup te rappelle au Théâtre,
Ton visage blanchi de farine ou de plastre
Fera rire bien-tost le noble et le bourgeois,
Tes sangles, ton béguin et ta dague de bois,
Tes deux pouces passez dans ta double ceinture,
Donneront du plaisir à toute la nature,
Que l'on trouvera bon de voir ton demi froc,
Couvert d'un bonnet rouge, et de plumes de coq,
De voir ton corps de caute et ta fesse embourrée,
Danser la Bergamasque et la vieille bourrée,
Tu feras la nourrice, ou l'enfant au maillot,
Tu seras compagnon de ce brave Guillot,
Et ta voix ridicule avec ta grosse trogne
Fera doubler le prix de l'Hostel de Bourgogne :
Les desseins de Hardy, de Beys ou de Pichou,
Ne peuvent près du tien valoir un trou de chou ;
Le meilleur brodequin d'Aignan ou de la Porte,
N'estoit qu'une savate, et leur muse estoit morte ;
Il n'est rien de pareil à tes doctes chansons,
Je regrette desjà le temps que nous passons,
Privé de la douceur que nous promet la Scène,
Quand ta muse voudra se redonner la peine,
De te feindre amoureux de la vieille Alizon,
Qu'il t'en reste le mal ou bien la guérison,
Que tu passes pour laid, ou bien pour agréable,
Tu nous seras tousjours également aymable ;
Que tu fasses le jeune, ou le vieillard tremblant,
On ne verra plus rien qui vaille Beau-semblant.
Retirez-vous d'icy Fracasse et Belleroze,
Allez porter ailleurs vos vers et votre proze,
Enmenez Turlupin, et tous les Jodelets,
Vous n'aurez plus d'argent que des moindres valets.
Vous n'aurez plus besoin de parterre ou de loges.
Malefas ne va point Commissaire à Limoges,
Puis qu'un si bon acteur se remet au mestier,
Il vaudra luy tout seul et Guillaume et Gaultier...

Quoiqu'il en soit de l'exactitude de ce portrait de Laffemas, Louis XIII le nomma en 1634 intendant de Champagne et du pays Messin, et il occupa de 1638 à 1642 la charge de lieutenant civil de la prevosté et vicomté de Paris. Exilé la même année 1642, il rentra dans l'ombre après la mort de Richelieu et mourut obscurément le 16 mars 1657. De son mariage (1) avec Marie Haultdessens il avait eu deux fils : Guichard de Laffemas, conseiller au Parlement de Metz (1640-1657), et Laurent de Laffemas qui entra dans les Ordres et hérita des talents poétiques de son père.

Si Barthélemy de Laffemas avait appartenu à la religion réformée, son fils Isaac s'était fait catholique.

Comme poète Laffemas a un caractère d'originalité très marqué. Nous ne parlons ni de ses premières pièces, ni de sa tragi-pastoralle, mais des quelques épigrammes que nous connaissons de lui. Son caractère fait corps avec sa prosodie, ses vers ont une vigueur et une apreté particulières, ils emportent le morceau.

Voici plusieurs documents curieux et inédits sur Isaac de Laffemas :

Dépositions reçues par le commissaire du Parlement chargé d'enquêter sur Isaac de Laffemas prouvant qu'il avait été comédien (2).

Monsieur De Lomenie, père de Monsieur de la Ville-aux Clairs, secrétaire des Commandemens, peut déposer :

Qu'il a connu feu Barthélemy de Laffemas dict Beausanblant lequel avoit donné un advis de faire planter des muriers blancs pour nourrir des vers à soye.

Que le dict Beausanblant poursuivant les expéditions pour l'exécution dudict advis et autres par luy proposez luy amena son filz nommé Isaac Laffemas pour lui faire voir, disant qu'il étoit de grand esprit et luy fit réciter des vers devant lui. Ce qu'il fit de bonne grâce.

Que plusieurs fois Iceluy Beausanblant le pria instamment de venir aller voir jouer des Tragédies et comédies où sondit filz estoit afin d'y prendre plaisir et récréation.

Que ledit Beausanblant le mena au Sabot en la rue Saint Anthoine en un jeu de paulme au faulxbourg Saint-Germain et à l'hostel de Bourgogne où il vit jouer sondit filz, qui a la vérité jouoit très bien et surpassoit tous les autres comédiens.

Mr Dufresnay, advocat en parlement, peut déposer :

Qu'il cognoist un nommé Poupart demeurant à Montereau faultyonne, lequel a espouzé une des Parentes de Mr Isaac de Laffemas advocat au Conseil.

Que depuis quelque temps estant en un lieu où luy et lesdicts Poupart et sa femme fréquen-

---

(1) Laffemas fut marié deux fois et eut huit enfants. Sa seconde femme Charlotte Becquet, était fille de Robert, notaire au Chatelet et de Valentine de Malleville.

(2) En dehors des dépositions qui suivent, Bourgoin cite dans son factum une déposition qu'il avait sollicitée, celle de Georges Buffequin « feinteur et artificieur » des comédiens » : *Qu'il y a environ vingt ans qu'il a veu jouer des Tragédies au Sabot d'or, rue S. Antoine, par Laffemas, lors de la Compagnie de Valleran, et du dit Sabot vindre jouër au petit hostel de Bourgogne.*

Mais Buffequin, chapitré par Laffemas, se contredit le 4 juillet 1626 et expliqua qu'il s'était mesconté et avait pris *Beausemblant* pour *Montluysant*, comédien du même temps, ce à quoi Bourgoin répliqua qu'il n'avait pas parlé dans sa déposition de *Beausemblant*, mais de *Laffemas*, et qu'on ne peut confondre *Laffemas* avec *Montluisant*.

toient, l'on vint à parler des vertus et perfections dudict Laffemas qui estoit de grand sçavoir et entendement.

Que lesdicts Poupart et sa femme dirent que ledict Laffemas leur frère s'advançoit bien dieu mercy et alloit faire une grande fortune, et que ce leur estoit beaucoup d'honneur de le voir en la réputation qu'il estoit.

Que ce qui avoit ouvert l'esprit dudict Laffemas a tant de choses et l'avoit rendu sy capable estoit qu'en sa jeunesse de vingt ou vingt-deux ans il avoit joué des tragédies et comédies avec Valleran et autres comédiens, au moyen de quoy il avoit acquis la subtilité et grande vivacité qui se voit en luy.

Me Journée dict La Ville, advocat en parlement, peut déposer :

Qu'il cognoist Me Isaac de Laffemas advocat au Conseil.

Que vingt ou vingt-cinq ans y a que Valleran célèbre comédien estant à Paris, il alloit pour la réputation dudict Valleran et de ses compaignons souvent à l'hostel de Bourgogne, au Sabot en la rue Saint Anthoine et au faulxbourg Saint Germain en un jeu de paulme les voir jouer.

Qu'il se souvient avoir veu outre lesdicts Comédiens ledit Laffemas lors d'environ vingt ou vingt-cinq ans qui jouoit et représentoit fort bien divers personnages.

Athéïmes, hérésies, Impiétez, Mahomestisme, faulcetez, etc., contenues au Livre intitulé : L'Histoire des amours tragiques de ce temps par le Sr de Laffemas de Beausemblant.

Commentaire : En les pages 9 et 10 y a une impiété exécrable en ce que l'autheur attribue une divinité à l'amour infame et proteste de ne la voulloir offenser. Il proteste aussi rellever sa plume de sa Souveraineté et luy rend hommage. Ce qui est tout à faict contraire au premier commandement de Dieu et sent le comédien.

Texte visé des pp. 9 et 10. — Puisque les forces de la raison cèdent à la violence de l'amour, que sa rage a faict jouër sur le théâtre du désespoir, l'adultère, l'inceste, l'homicide, et le fratricide, et que le sang desgoute encore des derniers actes qui s'y sont représentez, je penserois offencer sa déïté, et diminuer ses trophées, si je recellois davantage une des plus mémorables victoires qu'il ait acquises de nostre temps.

C'est assez que ma plume relève de sa souveraineté, et que je la preste à ses loüanges, mon âme se contente de cet hommage, et je contribuë à son desir, luy donnant par le tesmoignage d'autruy de quoy se rendre sage.

Commentaire : En la page 114. Il se vante d'être touché d'un amour infame et se plaint de sa cruelle (ainsy l'appelle-t-il) désirant que leurs ardeurs fussent réciproques. Ce qui est aussy contraire à la parole de Dieu *Et sicut Sodomen predicaverunt peccatum suum.* Reproche que faict Esaÿe au peuple d'Israël, et en un autre lieu l'escripture abhorre ceux qui s'esjouissent en leurs faultes *Letantur eum maleficerunt et exultant in rebus pessimis.*

Texte visé de la p. 114. — Toutesfois je n'en parle pas si vuide de passion, que je n'en ressente quelque chose pour un suject qui a rendu mes yeux tellement malades, qu'il n'y a plus de beaux objects pour eux, ha que pleust à l'amour, que nos passions fussent égales, comme celle de ses amans, je n'aurois point occasion d'accuser mon peu de mérite, du peu d'affection qu'on a pour moy, ny de chanter un plus (p. 115) bel amour que le mien mesme, pour faire voir à ma cruelle, combien le plaisir est grand d'avoir des ardeurs réciproques.

Commentaire : En la page 150. Il donne un conseil exécrable aux femmes mariées conseillant l'adultère en cas qu'il n'y eut péril d'en avoir des enfans illégitimes et exhorte leurs maris qu'il appelle *bons hommes* de ne s'en attrister point, ny d'estre jaloux, *ny en mourir d'angoisse.*

Apportant pour confirmer cette impiété l'exemple de Galba et de Mœcænas, doctrine hérétique Impie et directement contre le commandement de Dieu *non Adultæratis* par lequel l'adultère est deffendu, mesme quand il n'en pourroit naistre des enfans, et l'entendre autrement c'est corrompre la parole de Dieu et se rendre du nombre de ceux dont parle l'apostre *Adulterantes verbum Dei.*

Texte visé des pp. 149, 150 et 151. — Page 149. Si les dames de ce temps ressembloient aux Mandres, peuple des Indes et (p. 150) qu'elles ne feissent qu'une portée, pendant leur vie, je serois d'advis qu'elles passassent leur temps après pource qu'elles ne pourroient plus faire d'enfans illégitimes, et ne conseillerois point aux bons hommes d'en mourir d'angoisse comme Lepidus, au contraire, je leur apprendrois pour leurs amis, l'histoire de Galba, qui ayant convié Mecenas à souper, feit semblant de s'endormir, pour rendre plus libres les caresses qu'il faisoit à sa femme, et faire espaule (p. 151) à leurs amours, qu'il voyoit si bien toutesfois, que quelqu'un se servant de ceste occasion pour desrober de la vaisselle d'argent qui estoit sur la table, il cria Holà mon amy, vous devriez juger que je ne dors que pour Mecenas, mais pour ce que leur naturel est autre, je les laisse à la correction de leurs maris.

Commentaires : En la page 270. Il faict dire faulcement à Saint Augustin qu'un grand personnage a agité une question impie et scandaleuse, *Si les beautez du Corps qui ont esté où sont dans les Couvents,* Mot qu'il faut remarquer et qui monstre l'impiété de l'autheur, *ressusciteront en leur sexe, d'aultant* dit-il *que l'effort de la nudité pourroit encor donner de la tentation aux hommes et semer de la dissention dans le Ciel.* Ce qui est directement contre la parole de Dieu respondant aux Saducéens : *In resurrectione erunt omnes sicut angeli Dei non nubent neque nubentur* et ressent le Mahométisme.

En la page 271. Il dit horriblement *Les belles que l'amour* (lascif s'entend) *poussent dans les Monastères, se persuadent je croy que leurs desseings qui faillent icy, se peuvent accomplir là hault.* Proposition impie contraire à la doctrine que dessus et accordante à la créance des Turcqs.

En la page 272. Il dict, *Je conseille aux belles* (desquelles il parle dans la page précédante) *de faire l'amour icy bas cependant qu'elles y sont, mais avec de la discrétion.* Conseil d'un vray ruffin contraire à l'apostre qui dict expressément *fugite fornicationem.*

Sur la fin de la page précédente et au commencement de la suivante 273, il dict : *J'honnore les ames qui ne sont pas susceptibles de passions desréglées et qui vivent amoureusement au monde sans chercher à sortir de la vie, ny moins entrer aux couvents.* Mot notable et qui monstre l'irreligion de l'autheur lequel entend par *Passions desreglées* celles qui aboutissent à quelque fin tragique ainsi qu'on voit évidemment par la suitte. Doctrine aussy qui est hérétique car tous les actes d'un amour lascif sont deffendus de Dieu.

Texte visé des pp. 270, 271, 272 et 273. — Page 270. Il y en a qui doutent comme un grand personnage dont a parlé Sainct Augustin, si tant de beautez qui ont esté autresfois, et sont encores dans les couvens, ressusciteront en leur sexe au jugement universel, attendu que l'effort (p. 271) de la nudité pourroit encore donner de la tentation aux hommes et semer de la dissention dans le ciel, comme l'amour faict sur la terre, et les belles que l'amour pousse dans ces Monastères, se persuadent, je croy, que les desseings qui faillent icy, se peuvent accomplir là hault, comme si les plaisirs célestes n'estoient esloignez des actions humaines, et n'avoient un autre train. Mais l'Empire de l'Amour doit trouver là ses bornes, et rendre les ames (p. 272) vides des folles passions qu'il leur donne aujourd'huy qu'il est au plus fort de son règne, et que tout cedde à son pouvoir : tellement que je conseille aux belles de faire l'amour cependant : Mais avec de la discrétion, de peur qu'elles ne soient contrainctes de prendre le party de celles que je viens de laisser, et de se précipiter au malheur des autres dont j'ay récité la perte : car j'honore ces ames qui ne sont point susceptibles de passions (p. 273) desréglées et qui vivent amoureusement au monde sans chercher à sortir de la vie, ny moins à entrer aux couvents, et les exhorte de prendre pour exemple les tragiques et plus sanglants effects de l'amour que j'ay rapportez en ceste Histoire, afin que s'esloignant des affections opiniastres, elles prennent une manière d'aymer plus loüable, et qui leur apporte plus de contentement.

Bibliographie. — L'Umbre du mignon de fortune, avec l'Enfer des ambitieux mondains ; sur les dernières conspirations, où est traicté de la cheute de l'Hoste. Dédié au Roy (en vers) par I. D. Laffemas, sieur de Humont. Paris, Pierre Pautonnier, 1604. Petit in-8 de 22 p. chiff. (N).

E. d. : A Henry IV, sig. Isaac de Laffemas. — Poés. lim. : Ph. D. B. ; M. Guerry. — Cette plaquette a été reproduite par Ed. Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires. T. X.*

L'Heureux retour de la Reyne Marguerite, Duchesse de Valois (en vers) par Isaac de Laffemas, sieur de Humont, advocat en Parlement. Paris, François Huby, 1605. In-8 de 13 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

L'Instabilité des félicitez amoureuses ou la tragi-pastoralle des Amours infortunées de Phelemas et Gaillargeste. De l'invention de I. D. L., sieur de Blambeausaut. Rouen, Claude Le Villain, MVICV (sic) 1605. In-12 de 75 p. chiff. (A).

E. d. : A madame de Verdun, sig. I. D. L. — Poés. lim. : Léonye Camus ; Cl. Hopil ; C. de Vandrets ; D. Charpentier ; Fr. H., parisienne. — Dans l'expl. de la Bibl. de l'Arsenal, cette pièce est suivie de : *La Goutte, tragédie nouvelle, de l'imitation de Lucian. Rouen, Claude Le Villain, 1605.* In-12 de 44 p. chiff. — Sur le titre « L'Instabilité des félicitez... » on lit. écrit à la main : par de Blanbensaut. — A la p. 27 : *Histoire tragique en vers.*

Tallemant a fait allusion à cette pièce de Laffemas : « On disoit encore qu'il avoit joüé de ses propres pièces dans une troupe de comédiens de campagne et qu'il s'appeloit le berger Falemas... A Navarre, estant escolier, il fit une pastoralle qui y fut joüée, où il y avoit un berger Lefamas ou Lemafas ou Falemas, et un Semblan-beau ».

L'Histoire du commerce de France (sic). Enrichie des plus notables antiquitez du traffic des pays estranges (sic). Par Isaac de Laffemas, sieur de Humont, Advocat en Parlement. Paris, Toussaincts du Bray, 1606. In-12 de 167 p. chiff., et 11 ff. n. chiff. dont 1 bl. (N).

E. d. : Au président Jeannin, seigneur et baron de Monjau et Chagny, conseiller du Roy et président au Parlement de Dijon, sig. Laffemas.

L'histoire des amours tragiques de ce temps. Par le sieur de Laffemas de Beausemblant, advocat à la Cour. Paris, Toussainct du Bray, 1607. In-12 de 273 p. chiff. et 5 ff. n. chiff. (A).

E. d. : A M. Du Lis, avocat général à la Cour des Aides. — Poés. lim. : Merlon, advocat ; Charpentier ; lat. : Guenyot. — C'est ce roman qui a motivé l'accusation *d'athéisme, d'hérésie, d'impiété, de mahométisme, etc., etc.*, portée par Bourgoin contre Isaac de Laffemas (voir p. 249). Ce dernier en a fait rechercher les exemplaires avec le plus grand soin dans l'intention de les détruire. Il a réussi. Nous ne connaissons aujourd'hui, en effet, que l'exemplaire qui fait partie de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Sur le Te Deum chanté pour la prise de Montheurt. S. l., 1622. In-8 de 8 p.

Cette plaquette, sans nom d'auteur, renferme des épigr. sur le *Te Deum*, sur la mort du Connestable, etc., qui ont été reproduites dans le *Recueil des pièces les plus curieuses qui ont esté faites pendant le règne du Connestable M. de Luyne, 1621.*

Le frondeur désintéressé. S. l., 1650. In-4 (deux parties de 14 et 8 p.).

L'édition des *Historiettes de Tallemant des Réaux* donnée par Paulin Paris a reproduit 15 lettres d'Isaac de Laffemas au chancelier Seguier.

Epigrammes de Laffemas (n. s.) dans le Rec. Conrart, 5131 (Bibl. de l'Arsenal).

Pp. 195 et suivantes : Sur la prise de Monheur par le connestable de Luynes : *Monheur est pris et la Garonne ;* sur la mort du président de Chevry : *Cy gist qui fuyoit le repos ;* M. le Cardinal de Richelieu estant à l'Arsenal prie M. Bordier d'avoir soin du pavé ce qu'il refuse de faire : *Bordier pleure sa décadence ;* sur la mort de Cornuel : *Cy gist ce fameux gabeleur* ; sur le *parva quidem sed* qui est à Essonne sur la porte de M. Hesselin : *Ta maison est petite, mais... ;* autre : *Hesselin tu mets sans raison ;* sur la maison de Petit bourg vendue par M. Galand à M. de La Rivière : *Amy toutes les maisons neufves ;*

sur la protestation que firent les jansénistes chez un notaire : *Par la Sorbonne convaincus ;* sur le retour du Cardinal après que l'on eut mis sa teste à prix : *Le Cardinal est à la porte ;* Epitaphe du chevalier du Guet : *Cy gist un chevalier sans ordre ;* Epitaphe de Bullion : *Cy gist ce fameux berger ;* sur la maladie de Cornuel traicté par Lanneau (Lagneau) médecin : *O Dieux, la plaisante aventure.*

Pour les pièces de Laffemas insérées dans les anthologies publiées de 1609 à 1715, voir *Bibliographie des recueils collectifs du XVIIe siècle.*

Isaac de Laffemas a mis quelques pièces laudatives en tête des ouvrages de ses amis :
La Rodomontade, tragédie... par Meliglosse (Ch. Bauter), 1605 ; La Défaite d'Amour, par D'Audiguier, 1606 ; Les Métamorphoses d'Ovide, mises en vers françois par Raimond et Charles de Massac père et fils (2e éd.), 1617 ; Le Parisis de C. de Courbes, 1623 ; Le Théâtre d'Alexandre Hardy (T. I), 1624.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment qu'une pièce d'Isaac de Laffemas:

SEC. LIV. DELICES, 1620. A la mémoire de la Paulette (1). *Jadis une dame Romaine (sig. Incertain).*

A consulter : Garasse : Mémoires. — Rangouze (de) : Lettres panégyriques. — Tallemant des Réaux : Historiettes, éd. Paulin Paris. — Moreau : Bibliogr. des mazarinades. — Académie des sciences morales et politiques, séance publique du 6 septembre 1884, communication de M. Depping.

LANGLAYS (Tiene).

Voilà un personnage sur lequel on doit renoncer à apprendre quelque chose.

MUSES INCOG., 1604. Quatrain (p. 58) (2). *Ly goream, ly methan garton.*

La P.

Nous ignorons à quel nom répondent ces initiales. Serait-ce celles de Marin de La Porte ? Peut-être. En tout cas, elles s'appliquent à un ami de Beroalde de Verville et de Guy de Tours.

MUSES INCOG., 1604. Quatrain (p. 58) (2). *Ce lourdaut voyant quelle gloire (sig L. P.).*

---

(1) La Paulette était un droit annuel par le moyen de quoi les offices se rendoient héréditaires dans les maisons, et le Roi n'en pouvoit disposer, soit pour y mettre des personnes, ou pour en destituer ceux qui en étaient indignes : ce qui apportait un grand préjudice à ses affaires, bien que d'ailleurs il en tirait une grande commodité et soulagement à ses finances.

Malgré les réclamations des détenteurs d'offices *la Paulette* qui avait été établie en 1604, fut abolie par arrêt du Conseil du 15 janvier 1618, mais rétablie quelques années plus tard.

En 1617, une petite brochure anonyme avait été publiée : *Les fièvres de la Paulette et ses regrets.* Paris, Abraham Saugrain, 1617. In-8 de 16 p.

La pièce de Laffemas a été éditée séparément : *A la mémoire de la Paulette. M.DC.XVIII (1618).* S. l. In-8 de 7 p., chiff. — L'auteur renouvelle une plaisanterie qui avait eu déjà cours en 1617 (voir *Les fièvres de la Paulette*) représentant *La Paulette* sous les traits d'une femme dont il fait une courtisane enrichie (Note du Bul. Morgan, T. I, N° 2113).

(2) Ces quatrains sont dirigés contre l'auteur d'un autre quatrain attaquant le poème des vers à soie de Beroalde de Verville.

LA PORTE (de).

Ce de La Porte doit être Marin de La Porte, angevin, qui a participé pour une ode, un sonnet, quatre quatrains (dont un adressé à la Reine et un à Favereau), un sixain et trois épigrammes au *Mercurius redivivus sive varii lusus de Mercurii loculos manu praeferentis simulacro, nuper apud Parisinos in aedib. Luxemburgi effosso ubi regium Dominae Regentis exstruitur aedificium. Ad Clar. V. Stephanum Paschasium Regis consiliis ejusdemque in supremâ Rationum Camerâ Advocatum : Augustoriti Pictonum, Ex Officina Juliani Thoreau, Regis et Academiae Typographi. M.DC.XIII (1613).* (In-4 de 48 p., Bibl. Nat. Yc 1363), recueil collectif dédié à Estienne Pasquier.

Pour les pièces de Marin de la Porte insérées dans les authologies publiées de 1609 à 1715, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIIe siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 11 pièces de La Porte :

QUINT. SATYR., 1622.	Contre les amoureux. Epigr. (p. 51).	*Les amans de l'heure présente.*
Id.	Contre un vanteur. Epigr. (p. 50).	*O mon Dieu ! qu'il a bonne grâce.*
Id.	Contre un poétastre. Epigr. (p. 50).	*Oyez ce Docteur de grammaire.*
Id.	Contre un discoureur. Epigr. (p. 54).	*Oyez-vous point ce cajoleur.*
Id.	De la docte Alizon touchant le souverain bien (p. 53).	*Platon, Aristote, Heraclite.*
Id.	Qu'il ne veut plus estre amoureux. Epigr. (p. 53).	*Puis que mon cœur brusle des flames.*
Id.	Contre une hypocrite. Epigr. (p. 49).	*Que sert de tant faire la fine.*
Id.	Pour un vieillard. A une jeune dame. Epigr. (p. 52).	*Quoy ! pour avoir la barbe grise.*
Id.	Comme en équivoque. Epigr. (p. 52).	*Sylvie sur son lit ayant l'âme ravie.*
Id.	Contre les amoureux dégoûtez. Epigr. (p. 52).	*Vrayment leurs humeurs sont plaisantes.*
Id.	Contre une qui faisoit la dévote et la chaste (p. 53).	*Y a-t-il gens plus sots au monde.*

LA R. F.

Ce La R. F. était probablement un habitant de la ville de Tours lié avec Guy de Tours et Beroalde de Verville.

MUSES INCOG., 1604.	Quatrain (p. 58) (1).	*L'un dit de Quatranier nouveau* (*sig. La R. F.*)

(1) Ce quatrain est dirigé contre l'auteur d'un autre quatrain attaquant le poème des vers à soie de Beroalde de Verville.

LARIVEY (Pierre de).

Pour la bio-bibliographie de Pierre de Larivey, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

CABINET SATYR., 1618.	Enigme (Le cordonnier). Sonnet (1).	*J'ay tantost veu quelqu'un maniant doucement* (*n. s.*).
Id.	Enigme (Une femme qui parle) (1).	*Je vis ces jours passez une fort belle garce* (*n. s.*).

LA RONCE.

Nous n'avons rencontré aucun document pouvant nous fixer sur ce personnage. Nous savons seulement qu'il était l'ami de Colletet, de Claude de l'Estoille, de Théophile et des libertins de marque. Sa verve devait être assez piquante puisqu'elle lui a valu plusieurs épigrammes sur son nom. En voici une de Colletet :

Ceux qui t'ont La Ronce nommé
Recognoissoient bien ta nature,
Puisqu'on te void tant renommé,
Pour avoir faict mainte pointure.

à laquelle il a répondu par une gauloiserie :

Je ne picque en mes vers, Colletet tu t'abuses,
Celle de qui les yeux m'espririent autresfois,
Alors que je les poinds j'employe au lieu des Muses
L'esguillon qui leur fait l'enfleure de neuf mois (2)

et une autre qui a paru dans *Le Jardin des Muses, 1643* :

On t'appelle Ronce à bon droit
Puis que lors que quelqu'un t'approche,
Comme une ronce tu l'accroche
Et le pique en quelqu'endroit.

Bibliographie. — Le Renaud amoureux. Histoire précédente de Roland l'amoureux et furieux. Imité de l'Italien du Sr Torquato Tasso. Par le S^r de La Ronce. Dédié à Monseigneur le duc de Nevers. Paris, Toussainct du Bray, s. d. (1619). In-8 de 8 ff. dont le fr. gr., 684 p. chiff. et 6 ff. (N). Priv. donné à Tours, le 11 septembre 1619.

E. d. : A Ch. de Gonzagues de Cleves, duc de Nivernois, etc., sig. La Ronce. — Poés. lim. : E. du Parc ; L'Estoille ; C. B. I. S. C. A. ; latines : C. B. I. S. C. A.

Cette édition a été réimprimée au XVIIIe siècle : Paris, Denis Hortemels (ou Nic. Pissot, 1724.) In-8.

La Ronce a mis un sonnet en tête de l'ouvrage de G. Colletet : *Les Désespoirs amoureux, 1622.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 11 pièces de La Ronce :

---

(1) Cette pièce n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyrique, 1619.*
(2) Le quatrain de G. Colletet et la réponse ont paru dans les *Délices satyriques, 1620.*

CABINET SATYR. 1619.	Satyre sur l'espée d'un courtisan.	*Ça, ça, mon harnois, pour paroistre.*
Id.	Epitaphe.	*Cy gist le gros Martin, ce n'est pas grand dommage.*
Id.	Epitaphe d'un poëte.	*Cy gist un poëte du temps.*
DELICES SATYR., 1620.	Quatrain (p. 256).	*Je ne picque en mes vers, Colletet tu t'abuses.*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*L'autre jour de ma Janeton.*
Id.	Gaillardise.	*Ny pour baiser tes cheveux* ou *ton bel œil.*
Id.	Sonnet.	*Penses-tu, Procureur, m'avoir fait desplaisir.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet, imité de l'Aretin (pp. 6 et 25) (1).	*Quand l'Orient perleux ses campagnes redore.*
CABINET SATYR., 1618.	Satyre sur le bas de soye d'un courtisan (2).	*Quoy d'en demeurer de la sorte* (*sig. L. R.*).
CABINET SATYR. 1619.	Quatrain.	*Tu peux vivre content, sans redouter la* [*Parque.*
Id.	Satyre.	*Un vieillard apprendre voulut.*

A consulter : Goujet (abbé) : Biblioth. franc. T. VIII, p. 7.

LA ROQUE (S. G. de).

Siméon-Guillaume de La Roque naquit, en 1551, non à Clermont en Beauvoisis comme il le dit au titre de ses ouvrages mais, d'après Baillet, à Agnès petite ville près de Clermont. Dans l'épître dédicatoire de ses *Œuvres* (1609) à la reine Marguerite, La Roque nous apprend que ce qu'il sçavoit il l'avoit acquis « en la conversation des Doctes, comme en la nourriture qu'il avoit prise chez un Prince rempli de sçavoir et de mérite qui, durant sa plus grande jeunesse, lui a fait connoître la maison des rois prédécesseurs de la reine Marguerite ; qu'il n'a eu que cette Royale Cour pour escole et qu'il lui doit les fruicts de son apprentissage et les premices de ses escrits ». L'abbé Goujet complète ce passage dans les termes suivants : « Ce Prince n'était autre que Henri d'Angoulême, légitimé de France, fils naturel de Henri II, grand prieur de France, grand amiral, gouverneur de Provence, tué en 1586 par le baron de Castellane ». Siméon de La Roque voyagea dans sa jeunesse et se consacra à la carrière des armes. Après l'assassinat de Henri III, il devint un des partisans les plus acharnés de la Ligue mais, comme tous les français, il finit par se rallier à Henri IV. Reçu avec empressement à la Cour, bien vu de la reine Marguerite de Valois, accueilli favorablement par de grands seigneurs, ami de Malherbe (3), qu'il avait connu chez Henri d'Angoulême, il partagea son temps entre les lettres et les plaisirs d'un gentilhomme. Il nous a résumé sa vie active dans un sonnet de ses *Œuvres chrestiennes* :

(1) Ce sonnet a été donné à tort à Théophile par Esprit Aubert. Il est sig. *par le sieur de la R.* dans les *Délices satyr., 1620*, et La Ronce dans la *Quint satyr., 1622*.

(2) Cette satyre est signée La Ronce dans le *Cabinet satyr., 1632*.

(3) Tallemant parle de La Roque et de Malherbe : « Les actions les plus remarquables de sa vie (Malherbe) sont que pendant la Ligue, lui et un nommé La Roque, poussèrent M. de Sully deux ou trois lieues si vertement, qu'il ne l'a jamais oublié, et c'était la cause, à ce que disait Malherbe, qu'il n'avait jamais pu rien avoir de considérable d'Henri IV, depuis que M. de Sully fut dans les finances ».

J'ay quarante ans passés, je sçay que c'est du monde ;
J'ai suivi le Dieu Mars et celui des Amours,
J'ay veu de maints pays les cités et les tours,
Et long-temps voyagé sur la terre et sur l'onde.

J'ay lèu de maints Autheurs la science féconde,
Tant que j'en ay l'esprit lassé de leurs discours :
J'ay passé maintefois et les nuits et les jours
A carresser la Muse où tout erreur abonde.

Je sçay que c'est d'espoir, d'aise et de vanité,
De délices, d'appas, d'heur et de liberté...
J'ai gousté les douceurs du lict et de la table.

Mais au bout de ce temps qui nous déçoit aussi,
Je sçay n'avoir appris rien de plus véritable
Que sans rien emporter il faut partir d'icy.

Mais ce dont Goujet ne parle pas, ce sont des infortunes conjugales de La Roque qui aurait été la victime de Jacques Davy Du Perron, le futur cardinal.

Voici le quatrain que cet ami trop intime de La Roque avait mis en tête des *Premières œuvres* de 1590 :

Ainsi que nos amours nos escrits sont divers,
Vostre amour est fini, le mien à jamais dure,
Le votre est mesuré, le mien est sans mesure,
D'autant que j'aime en prose et vous aimez en vers.

et qui valut à La Roque cette cinglante réponse :

Tu doibs à Du Perron ton honneur et ta honte,
L'un est faux, l'autre est vray, mais l'un et l'autre est sceu,
C'est qu'il a fait un Livre, et qu'il t'a fait cocu,
Et le fait si souvent qu'il n'en sçait pas le compte.

(Ms. 884, ff. 254).

Si on en croit le sonnet *sur le cocuage* reproduit dans le *Cabinet satyr., 1618*, notre poète avait pris philosophiquement son parti de cet accident.

S. G. de La Roque mourut en 1611.

Bibliographie. — I. Les premières œuvres de S. G. de La Roque, de Clermont en Beauvoisis. A monseigneur le chevalier d'Aumalle. Paris, Mamert Patisson, 1590. In-8 de 4 ff. et 72 ff. chiff. (N).

E. d. (en vers) : A Mgr le chevalier d'Aumalle. — Poés. lim. : Du Perron ; Chrestien de Provence ; lat. : Poncet. — Ces *Premières œuvres* renferment : Les Amours de Phyllis ; Diverses amours, et autres œuvres meslées ; OEuvres chrestiennes.

II. Les Heureuses Amours de Cloridan. Par le sieur de La Roque, de Clermont en Beauvoisis. A Rouen, Raphaël du Petit Val, 1594. In-12 de 95 p. chiff.

A la suite des *Heureuses Amours*... le *Destin de Philemon*, la fable de *Psiché*, des stances et des poésies chrestiennes.

III. Les premières œuvres du sieur de La Roque de Clermont en Beauvoisis. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1596. In-12 de 6 ff. et 107 p. chiff. A la suite : *Les Amours de Caristée. Par le sieur... id., 1595*, 117 p. chiff. et 1 ff. A la suite : *Continuation de l'Angélique d'Arioste. Par le sieur de La Roque. A madame de Liencourt. Rouen, id.*, 71 p. chiff. A la suite : *Les Heureuses Amours de Cloridan. Par..... id., 1596*, 95 p. chiff. (N).

De l'*Angelique...*, poés. lim. : Baptiste Vivian (2 p.) ; de *Didon* ; poés. lim. : damoiselle Cl. Godefroy ; Alexandre Bouteroue.

IV. Diverses poésies du sieur de La Roque, de Clermont en Beauvoisis, composées durant son séjour à Fontainebleau. A Madame. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1597. In-4 de 78 p. chiff. et 1 ff. (N).

Poés. lim. : La Ferté, manceau ; I. Grojan. — Ce recueil contient les *Amours de Pirame et Tisbée*, des élégies, stances à Madame, et discours.

V. Les œuvres du sieur de La Roque de Clermont en Beauvoisis. De nouveau reveues, corrigées, et augmentées par l'Autheur, lesquelles le contenu se voit cy après. Paris, Gilles Robinot, (ou Rob. Micard), 1597. In-12 de 2 ff. et 492 p. chiff.

Voici le contenu de ce volume : *Les Amours de Phyllis ; les Amours de Caristée ; Elégies ; Continuation d'Angélique d'Arioste ; Les heureuses amours de Cloridan ; les amours de Pyrame et Tisbée ; la Chaste bergère (pastorale) dédiée à Madame ; stances et autres diverses poésies ; œuvres chrestiennes.*

VI. Les secondes amours du sieur de La Rocque, de Clermont en Beauvoisin (sic). Au Roy. Paris, Abel L'Angelier, M.D.XCVIIII (1599). In-8 de 4 ff. et 68 ff. chiff. (Grenoble). Priv. du 22 octobre 1598.

Sonnet au Roy. Ode au sieur de La Roque sur *Les Larmes de la Magdeleine*, sig. G. P. D. B. ; sonnet de La Ferté, manceau ; sonnet sig. Régis ; ode au sieur de La Roque sur *Les Larmes de la Magdeleine*, n. s. ; épigr. sig. D. L. R. (de La Roque).

VII. Les premières œuvres du sieur de La Roque, de Clermont en Beauvoisis, reveuës et augmentées par l'autheur. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1600. Petit in-12 (Cat. Pichon, 1869).

Ce titre réunit six parties imprimées séparément : *Les Amours de Phyllis, 1600* ; *les Amours de Caristée, 1599 ; Continuation de l'Angélique de l'Arioste, 1599 ; les Heureuses amours de Cloridan, 1599 ; les Amours de Pirame et Tisbée, 1600 ; la Chaste bergère. pastoralle, 1599*, qui étaient déjà dans l'édition de 1597.

VIII. Hymne sur l'embarquement de la Royne, et de son arrivée en France, par le sieur de La Roque. Paris, Claude de Monstr'œil... s. d., (1600). In-8 de 2 ff. et 12 p. chiff. (N).

Cette plaquette comprend : Stances à la Royne : *Royne fille du Ciel de chacun réclamée* et l'Hymne... L'Autheur faict parler l'ombre de Nostradamus : *Des-jà de l'Orient l'Aurore retournée.* — Ces deux pièces ont été reproduites dans l'éd. des *Œuvres, 1609.*

IX. Les œuvres du sieur de La Roque de Clairmont en Beauvoisis. Reveues, et augmentées de plusieurs Poësies outre les précédentes Impressions. A la Royne Marguerite. Paris, Vefve Claude de Monstr'œil, 1609. In-12 de 8 ff., 803 p. chiff. et 14 ff. (A).

E. d. : A la reyne Marguerite, sig. La Rocque. — Poés. lim. nouv. : S. D. H. ; Motin ; Cl. Garnier ; Antoinette de la Tour, et celles parues précédemment : Chrestien de Provence ; Du Perron ; La Ferté, manceau ; J. Grojan ; G. P. D. B. ; D. L. R. (de la Roque). — Les exemplaires invendus de cette édition ont été remis en circulation par le même libraire avec un titre rafraîchi et la date de 1619.

La Chaste bergère, pastorale qui avait paru pour la première fois dans les *Œuvres, 1597,* a été imprimée à part :

X. La Chaste bergère, Pastorale (5 actes vers) du sieur de La Roque de Clermont en Beau-

voisis. Reveu, corrigé et augmenté de plusieurs Elégies, par le mesme Autheur. A Madame. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1599. In-12 de 71 p. chiff. (A).

Quatrain à Madame au verso du titre. A partir de la p. 57, diverses poésies.

Id. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1602. In-12 (Cat. Taylor, II p., 1876).

La Chaste bergère. Pastorale nouvelle. De l'invention du S[r] de la Roque de Clermont en Beauvoisis. Paris, Jean Corrozet, M.DC.XXIX (1629). In-8 de 94 p. chiff. (N).

De plus, cette pastorale avait encore été insérée en 1615 dans le recueil suivant :

Le Bocage d'amour. Contenant deux pastorelles : L'une du Beau Pasteur (en vers, sans distinction d'actes ni de scènes, de Jean de Fonteny). L'autre de la Chaste bergère (5 actes et prol.). Paris, Jean Corrozet, 1615. In-12 de 56 et 62 ff.

Id. id. Paris, Jean Corrozet, 1624. In-12 de 142 p. chiff. (A).

Pour les poésies de La Roque insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils de poésies du XVI[e] siècle* et celle du *XVII[e] siècle*.

S. G. de La Roque a mis quelques pièces en tête des ouvrages de ses amis :

Les premières œuvres poétiques de Flaminio de Birague, 1585 (ff. 52) ; *Regrets sur la France* (*en vers*) *par Simon Poncet, 1589 ; Les œuvres poétiques de G. Durant de La Bergerie, 1594 ; Les larmes de Sainct Pierre imitées du Tansille par Malherbe* (*1597 ou 1587 ?*) ; *Amours de Lozie* (*roman*) *d'Ant. Du Perier, 1599 ; Lydie, fable champestre, par S. Du Mas, 1609.*

Dans les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 on ne rencontre qu'une pièce de La Roque :

CABINET SATYR., 1618. Sonnet. *Mon amy, ne crains point ce nom de cocuage* [(*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Biblioth. franç., T. XIII. — Viollet-le-Duc : Bibl. poétique.

LA SOUCHE (de).

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce personnage.

MUSE FOL., II LIV., 1603. Ode (p. 105). *Alors que je cuide approcher.*

LA VALLÉE (de).

Qui est le La Vallée auteur de l'*Adventure d'amour*, ce doit être le seigneur de La Vallée du Maine, gentilhomme de la suite du duc de Guise, à qui on doit la *Trompette du Catholique, 1589.*

On rencontre à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle un autre Jacques de La Vallée, conseiller du roi et aumônier du prince de Condé, principal du collège de Narbonne qui a publié plusieurs volumes de poésies religieuses, etc.

Le T. II du *Parnasse, 1607*, reproduit une sorte de placet en vers adressé à M. de Rosny dans lequel l'auteur (le sieur de la Vallée) rappelle que depuis vingt ans il est at-

taché à sa famille, ce qui ne convient ni à l'un ni à l'autre des La Vallée que nous connaissons :

Ia le père du temps aux aisles empennées
A tourné sur mon chef le rond de vingt années
Depuis le premier jour que cherchant et cherchés
Je me vis sous le joug des vostres attaché.

plus loin il lui demande une mitre :

Faictes moi couronner des cornes d'une mitre...

et, à défaut, une pension :

Scellez moi la bonté de cette affection
Avecques le cachet de quelque pension.

Voilà donc un troisième La Vallée.

Bibliographie. — La Trompette du catholique (en vers), faicte par le seigneur de la Vallée du mainne, Gentil-homme de la suitte de deffunct Monseigneur le Duc de Guyse, Pair, et grand Maistre de France. Unam petii a Domino hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini, omnibus diebus vitæ meæ. Paris, Loys Tierry, imprimeur, M.D.LXXXIX (1589). In-16 de 12 ff. n. chiff. (N).

Apologie ou defence de la juste révolte des françois contre le roy Henry troisiesme, traduicte de latin en françois par le seigneur de La Valée du Mainne, gentil-homme de la suite du feu duc de Guise. Paris, Jehan Hubin, 1589. In-8 de 16 ff.

Il a été répondu à cette pièce : *La Contre-ligue et response à certaines lettres envoyées à M. De Rennes, par un ligueur, se disant seigneur de la Valée du Maine, etc.*, (*s. l.*), *1589*, petit in-8.

Pour les poésies sig. La Vallée insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle* et celle *du XVII*e *siècle.*

LABYR. AMOUR, III LIV., 1610. Complainte (p. 3) (1). *Depuis que le Soleil d'un cours perpétuel* [(*n. s.*).

LA VALLETTRYE (de).

Le Supplément au *Manuel du Libraire* de Brunet dit que, d'après un journal manuscrit contemporain, le poète La Vallettrye serait Estienne Vallet, libraire éditeur, qui, croyant donner plus de relief et de retentissement à ses élucubrations les aurait placées sous l'appui d'une particule et d'une savonnette à villain. La bibliographie qui suit nous semble détruire cette légende, la personnalité de La Vallettrye s'y affirme nettement (2). D'après ses poésies, il a dû habiter la Marche ; ses relations principales résidaient à Mortemart, Poitiers et Angoulême.

---

(1) Cette pièce avait paru pour la première fois sans signature sous le titre : *Adventure d'amour, élégie*, dans les *Muses ralliées, 1599*, elle porte le nom de La Vallée dans le T. I, du *Parnasse de 1607*, mais le texte du *Labyrinthe d'amour* où elle est intitulée : *Complainte de la fille d'un président sur ses infortunées amours* est moins étendu que celui de 1599 et 1607 (336 vers contre 392) et il a subi de profondes modifications, c'est en quelque sorte une pièce nouvelle.

(2) D'après Lottin, Estienne Vallet, serait mort avant 1604 ou tout au moins aurait cédé sa libraire à son fils, et on trouve une pièce sig. *La Vallettrye* dans un ouvrage publié en 1616.

G. Colletet dans ses *Vies des poëtes françois* avait consacré une notice de 4 ff. à La Vallettrye avec la date de 1604 :

Bibliographie. — I. Episemasie à Monseigneur le duc de Guyse, premier pair et grand maistre de France, par le sieur de La Vallettrie. Paris, Marc Orry, 1588. In-4 de 10 ff., port. du duc de Guyse en or et en couleur au verso du titre.

On ne connait de ce volume qu'un exemplaire imprimé sur vélin ; il a été vendu 520 fr. à la vente Pichon, 1869.

II. Antiphilologie ou contre-faconde (en prose) du sieur de la Vallettrie. Pour responce a ung certain et plus éloquent que docte libelle à luy envoyé par ung sien amy du party des hérétiques, contenant tous les poincts plus spirituels dont les Catholiques leurs associez font triumphe d'accuser d'infidélité les Catholiques unis et qui ne veullent pas recongnoistre le Roy de Navarre pour leur Roy comme eux. Dédiée à Monsieur de Villeroy. *Judith IX. Esleve ton bras...* A Paris, M.D.XCII (1592). In-8 de 145 p. chiff. (N).

E. d. : A Monsieur de Villeroy, sig. La Vallettrie. — C'est le factum d'un Ligueur qui ne veut pas être huguenot et qui se défend des calomnies que l'on a portées contre lui au duc de Mayenne.

III. Les œuvres poétiques du sieur de La Vallettrye. A Mgr de Rosny. Paris, Estienne Vallet, 1602. Petit in-12 de 6 ff., 112 ff. chiff. et 1 ff. (N).

E. d. : A Mgr de Rosny, sur-intendant des finances et grand maistre de l'artillerie de France, sig. La Vallettrye. — Au ff. 72 : *La Chasteté repentie, pastorelle* (5 actes vers). — Poés. lim. : Du Fossé, avocat au siège présidial d'Angoulême ; Des Rivaux, id. ; La Fons, angevin ; Laisné, angoumoisin ; n. s. ; latines : Paul Thomas ; G. Hegat.

IV. Le Philogine ou amoureux des Dames par le S[r] de la Valetterie. Paris, Toussainctz du Bray, s. d. (1609). Petit in-12 de 6 ff. dont le titre gr. par Léonard Gaultier, 182 p. et 1 ff. (L'extr. du priv. est daté par erreur de 1509).

V. Paradoxes d'Amour (en prose) par le sieur de La Valletrye, dans le volume : *Les Secrettes ruses d'Amour... par le sieur D. A. M. P.* Paris, Anthoine du Brueil, 1611. In-12 (N).

Les *Paradoxes d'Amour* ont été plusieurs fois réimprimés, nous citerons seulement dans le *Cabinet des secrettes ruses d'amour*. Rouen, 1618. In-12.

L'édition de 1610 des *Secrettes ruses d'Amour où est montré le vray moyen de faire les approches, et entrer aux plus fortes places de son empire. Paris, Thomas Estoc, 1610*, in-12, ne comprend pas les *Paradoxes d'Amour*.

La Vallettrye a mis deux pièces en tête des ouvrages de ses amis :

Les bains de Bourbon Lancy par J. Aubery, 1604 ; Le Secrétaire françois par N. Adam, 1616.

Les pièces suivantes se lisent dans les *Œuvres poétiques du sieur de La Vallettrye, 1602 :*

MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Chanson (ff. 129) (1).	*Belle, remettant nostre affaire* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	De deux bossus mariez ensemble. Epigr. (ff. 129).	*Jacquet et Jacquette nous monstrent* (*n. s.*).

(1) Cette pièce est signée par erreur Motin dans le *Cabinet satyrique, 1618*, ce recueil libre contient nombre d'attributions erronées, particulièrement pour le poète Motin, et pour Mathurin Regnier.

MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	(De Colin et de Francine) (ff. 130) (1).	*J'ayme une fille de village* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	A Proserpine. Quatr. (ff. 134).	*Je recognois qu'en vous je ne sçay quoy d'idoine* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	A Philemon sur sa Perette (Quatr.) (ff. 135, pp. 391 et 189).	*Pour n'estre par elle vaincu* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	D'une certaine bourgeoise. Sonnet (ff. 146).	*Quand Monsieur l'advocat vient au logis me voir* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	De la femme d'un procureur (ff. 148) (2).	*Qui plus que moi cent fois heureuse* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Aubade d'un dimanche gras pour des masques (ff. 127 (3).	*Si ce jour monstré vous avez* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (ff. 134).	*Vous accoustrant de plastre ainsi que des poupines* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609.	Pour des masques (ff. 128) (4).	*Vous ne ferez pas un grand lucre* (*n. s.*).

L. D. S.

Nous n'avons pu découvrir la personnalité qui n'a donné que ses initiales : L. D. S., c'était un habitant de la ville d'Orléans, ami des Fornier.

LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Rép. au sonnet de R. F. : La femme... (p. 78).	*La femme et les daemons n'ont rien de ressemblance* (*sig. L. D. S.*).

LE BRETON (G.).

La Croix du Maine et du Verdier ont parlé de G. Le Breton :

Guillaume Le Breton, nivernois, seigneur de La Fon, homme docte en grec, latin et autres langues, poëte latin et françois, autrefois avocat au Parlement de Paris. Il a écrit la tragédie d'*Adonis*, imprimée à Paris en 1579, en quoi il faut remarquer qu'en ce livre il est nommé Gabriel Le Breton au lieu de Guillaume, mais je crois que cette faute sera corrigée ès secondes impressions de son livre. Il a davantage écrit plusieurs autres tragédies et comédies françoises entre lesquelles sont celles-ci : *Tullie*, *Charite*, *Didon*, *Dorothée* et autres poèmes de son invention, non encore imprimés. Il florit cette année 1584 (La Croix du Maine : *Bibl. françoise*).

Gabriel Le Breton, nivernois, seigneur de La Fon, a écrit *Adonis*, *tragédie françoise*, imprimée à Paris, in-12, par Abel l'Angelier, 1579. Il a écrit aussi, *Lepoleme*, autrement *La Charite* (dont l'argument est tiré d'Apulée en l'*Asne d'or*), la *Didon*, la *Dorothée*, tragédies, non impri-

(1) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619*.
(2) Dans les Œuvres poétiq. de La Vallettrye, 1602, (ff. 41) ; *Celle dont l'œillade amoureuse*.
(3) Cette pièce est signée par erreur Motin dans le *Cabinet satyrique, 1618*.
(4) Voici le titre de cette pièce : *Pour des Masques courant les rues, et donnant des boistes de dragées avecques ces quatrains, aux Dames qu'il leur plaisoit*.

mées. *Le Ramoneur*, comédie, non imprimée. *Paradoxe que les dames doivent marcher le sein découvert, l'Amour mercenaire* imprimé au bout de la tragédie d'*Adonis* (Du Verdier : *Bibl. françoise*).

La *Biographie générale de Didot* fait naître Le Breton à Nevers.

Godard de Beauchamps dans ses *Recherches sur les théâtres* cite au nombre des tragédies de Le Breton : *Tobie* dont Du Verdier ne parle pas.

Bibliographie. — Nous n'avons pas rencontré l'édition originale d'*Adonis.* Paris, Abel L'Angelier, 1579, in-12, due aux soins du poète François d'Amboise qui a signé l'épître dédicatoire; la seconde éd. ne porte plus au titre le prénom de Gabriel mais celui de Guillaume comme l'avait prévu La Croix du Maine :

L'Adonis. Tragédie de Guillaume Le Breton Nivernoi. Et quelques autres vers de luy-mesme. Paris, Abel L'Angelier, 1597. In-8 de 4 ff., 54 ff. chiff. irrég^t et 1 ff. pour le priv. daté du 22 février 1597 accordé à Abel L'Angelier pour la tragédie d'Adonis et autres œuvres poétiques de *Guillaume* Le Breton (A).

L'épître dédic. à madamoiselle Sainct Phalle, duchesse de Beaupréau, est sig. (Fr.) d'Amboise. Dans cette épître, datée du 3 novembre 1578, D'Amboise précise que Le Breton avait encore composé une *Tullie*, une *Didon*, une *Dorothée*. Les poés. prél. comprennent un sonnet à Jean Galland qui doit être de Le Breton, un sonnet sur la *tragédie d'Adonis, 1574*, sig. F. d'Amboise (Adonis serait Charles IX).

Au ff. 28 un avis *Au Lecteur* dit que Le Breton avait écrit dans sa première jeunesse « un livre entier de sonnets amoureux et chansons à la louange d'une belle et vertueuse demoiselle. Ces vers sont perdus soit par négligence, soit par considération et de faict advisé pour ne sonner en sonnant le son des sonnetz si souvent à l'aureille des dames et ne redire tant de fois une mesme chose parmy la nation françoise. »

Les poésies diverses à la suite de l'*Adonis* comprennent douze sonnets (I à XII) ; Sonnet anagr. à Fr. de Lauson, professeur de droict à Poitiers; nne ode : *Rose fleurette mignarde ;* plainte : *Cest or crespé, ces deux lumières jointes ;* désespérade tirée en partie de l'italien de Séraphin : *La terre prend son manteau de verdure ;* chanson : *En adorant le céleste visage ;* sérénade : *Si le vol des amours cuisans.* Trad. (en latin) de quelques sonnets précédents par I. G. Autunois (J. de Guersens), ce sont les (sonnets III, IV, V, VII, IX et X, et un sonnet ff. 33) ; quatr. de Mad. Neveu à M. de Guersens ; quatrain à M. D'Amboise, sans compter les quatre pièces insérées dans les recueils libres et satiriques.

Cette tragédie a été réimpr. quatre fois : la même année (1597) en 1600, 1606 et 1611, amputée de la plus grande partie des poésies diverses avec au titre le prénom de *Gabriel* au lieu de Guillaume :

Adonis tragédie françoyse de Gabriel le Breton, Niveronis, Seigneur de La Fon. Reveu et corrigé de nouveau par le mesme Auteur. A Rouen, chez Raphaël du Petit Val... 1597. In-12 de 47 p. chiff. (N).

Les poésies diverses ne comprennent plus que deux pièces : Paradoxe que les dames... : *Je ne sçay, par quelle malice ;* l'Amour mercenaire : *La vertu d'un personnage.* Le sonnet à J. Galland des ff. prél. manque également ainsi que le privilège.

Adonis, tragédie françoyse de Gabriel Le Breton, Nivernois, Seigneur de La Fon. Reveu et corrigé de nouveau par le mesme Auteur. A Rouen, de l'imprimerie de Raphaël du Petit Val., 1600. In-12 de 47 p. chiff.

Id. id. 1606. In-12 de 57 p. chiff.

Cette édition ne contient pas les 2 pièces de la seconde édition de 1597 et de celle de 1600.

Id. id. 1611. In-12 de 47 p. chiff.

Texte de 1597 (2e éd.) et 1600.

Les quatre pièces suivantes avaient paru à la suite de l'*Adonis*, 1597 :

SATYRES BAST., 1615. SATYR. REGNIER (S.), 1616. CABINET SATYR., 1618.	Panegire de l'amour aux chambrières. St. (ff. 79 et 197).	*Faictes l'amour aux chambrières* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Stances (ff. 29) (1).	*Je ne sçay par quelle malice* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Villanelle d'un amoureux (ff. 22).	*J'eusse bien voulu dresser* (*n. s.*).
MUSE FOL., I LIV., 1600. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	L'amour mercenaire (ff. 45 et 73).	*La vertu d'un personnage* (*n. s.*).

L'ÉCLUSE (Paul de).

Sans François Berthrand nous serions muets sur Paul de L'Ecluse, et ce qu'il nous en dit est si peu de chose ! Nous savons que, jeunes tous deux, ils se promenaient dans les bois aux environs d'Orléans :

Pan nous aymoit, cher amy Delescluze
Quand par les bois compagnons de la Muse
Et d'Apollon nous chantions tout le jour
Le soing plaisant que nous donnoit Amour... (2)

et quand Berthrand voulait aller voir sa maitresse ou son ami, l'ami l'emportait sur la maîtresse ! La chose est assez rare pour mériter d'être notée :

En quelle part iray-je maintenant
Ou vers Margot, ou bien vers Delescluze ?
L'un tient tout seul les douceurs de ma Muse,
Et l'autre tient mon cœur entièrement :

Si je vais voir Margot premièrement,
Mon amitié ne servira d'excuse,
Si vers l'amy je cours isnellement (promptement)
Envers Margot ne servira ma ruse.

Ange, ny Dieu, ny Daimon je ne suis,
En deux quartiers partir je ne me puis :
O contre moy nécessité cruelle :

Si je ne puis et l'une et l'autre voir :
Bon jour Amy, car j'ay bien le pouvoir
D'un long baiser d'appaiser ma rebelle.

(1) Voici le titre de cette pièce : *Stances pour la deffense des gorges descouvertes des femmes.* Dans les vers qui suivent la tragédie : *L'Adonis* de Guillaume Le Breton, cette pièce a 14 strophes de six vers alors qu'elle n'en a que six dans les *Satyres bastardes* et douze dans le *Cabinet satyrique, 1618.*

(2) Elégie 6 à Paul Delescluze (*Les premières idées d'amour de François Berthrand d'Orléans, 1599*).

L'indiscret nous apprend également que L'Ecluse a aimé une Hélène (1), mais quelle Hélène? Il est bien regrettable que nous ignorions son nom de famille, d'autant qu'elle s'était montrée clémente au soupirant qui ne paraît pas l'avoir chantée. Aucune pièce de L'Ecluse n'est adressée à Hélène, pas même son poème *Le Bocage de Symphalier* qu'il dédie à Berthrand (2). Que n'a-t-elle été aussi l'amie de ce dernier ? Elle lui eut évité de se mettre en posture ridicule le jour où il appelait l'avocat Claude Brissart à son secours pour fléchir le cœur d'une vertu trop farouche ; elle eut libéré les dames d'Orléans du reproche d'avoir, par leur attitude intransigeante (3), déterminé l'éclosion des vers libertins et insolents à l'égard de leur sexe de Brissart, de Raoul et d'Henri Fornier. Pourquoi le destin se plaît-il aux contrastes, refuse-t-il aux uns ce qu'ils souhaitent et accorde-t-il si libéralement aux autres ce qu'ils ne réclament pas ? Peut-être cherchons-nous midi à quatorze heures. L'Ecluse l'aurait emporté sur ses confrères parce qu'il possédait de solides qualités que la Muse oublie quelquefois d'accorder à ceux qu'elle touche de son aile. Les orléanaises auraient dédaigné l'auréole de gloire d'un éloquent professeur de droit, le prestige d'un conseiller au présidial, la faconde d'un avocat ! Il serait de mauvais goût de les en blâmer à trois siècles de distance. Paix à leurs cendres !

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 contiennent 10 pièces de Paul de L'Ecluse :

MUSE FOL., II LIV., 1603.	Amour marchand. Sonnet (p. 106).	*Amour devient marchand son plumage il desguise* (*sig. P. D. L.*).
Id.	Ode (p. 93) (4).	*C'est erreur au peuple de croire* (*sig. P.D.L.*).
Id.	Sonnet de la chasse (p. 52).	*C'est un doux passetemps que celuy de la chasse* (*sig. P. D. L.*).
Id.	Epitaphe d'un yvrongne (p. 44).	*Dessous ceste tombe repose* || *Un qui aima...* (*sig. P. D. L.*).

(1) Stances sur l'Heleine de Paul Delescluze : *Bel esprit qu'un bel œil range sous son empire* (*id*). L'Ode à D'Europe prise d'Anacréon est encore adressée à Delescluze : *Delescluze ce tonnerre...*

(2) Ce bocage a été également chanté par François Berthrand... avant P. de l'Ecluse :

Bocage plein d'horreur, Sainct Phalier qui as tant,
Et tant de fois ouy les regrets de ma Muse,
Petit bois qui cognois que je n'ay point de ruse,
Contre ce fin rusé qui me va combatant:

Solitaire maison, solitaire d'autant
Que le peuple du ciel seulement s'y amuse,
Si j'avois l'Apollon du docte Delecluze,
J'irois de bouche en bouche aux peuples te chantant.

J'ay la langue trop foible, et la voix trop petite
Pour immortalizer aux siècles ton mérite,
Et combien par tes bois Cupidon m'a suivy :

Mais le temps qui a tout donne son accroissance,
Fera un peu plus haut grimper mon éloquence,
Et lors je te lou'ray, peut estre si je vy.

(*Premières idées d'amour*, Amours d'Europe, IIe livre).

(3) Voir le sonnet de Nicolas Guyet que nous avons reproduit à la notice de Raoul Fornier.

(4) Cette pièce est répétée deux fois, la première (p. 93) avec la sig. *P. D. L.*, la seconde (p. 107) avec une strophe de plus et la sign. *Incertain*; dans l'édition de 1611 *Incertain* est remplacé par *A. F. B.* ces initiales qui devaient être placées en tête de la pièce signifient à François Berthrand, l'ami de P. de L'Ecluse.

MUSE FOL., II LIV., 1603.	Elégie sur la mort d'un perroquet (p. 14).	*Destin ingrat et vous Parques cruelles* (*sig. P. de Lescluze*).
MUSE FOL., III LIV., 1603.	Le Rossignol faisant son nid dans le bocage (p. 137) (1).	*Gentil chantre de ce bocage.*
MUSE FOL., II LIV., 1603.	Sonnet de la chasse (p. 51).	*J'erre dedans un bois pour y faire une queste* (*sig. P. D. L.*).
Id.	Sonnet (p. 36).	*O vous de qui l'amour eschauffe la poictrine* (*sig. P. D. L.*).
MUSE FOL., III LIV., 1603.	L'autheur à l'envieux (p. 139) (2).	*Si un petit sot s'ose prendre.*
Id.	Le bocage de Simphalier. Dédié à M. Bertren, advocat (p. 113) (3).	*Sus, debout, gentille troppe.*

LÉCLUSE (Pierre), chanoine d'Orléans.

Pierre Lécluse ou Lescluze est mentionné par L'Estoile à la date de décembre 1606 : « J'ay donné à M. Despinelle une *Villanelle* et une *Resverie* faite par un chanoine d'Orléans nommé Lescluze. Œuvre digne d'un chanoine. » Ce Lécluse devait être parent de Paul de L'Ecluse.

D'après Mr Cuissard (*Chanoines et dignitaires de l'église Sainte-Croix d'Orléans*). Pierre Lécluse serait mort en 1631. Son obit était le 8 juillet.

Voici le premier vers de la *Villanelle* qui a été reproduite dans les *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux...* de l'Estoile, éd. des *Mémoires-journaux* de G. Brunet, T. XI : *Georget, le plus beau du village.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment qu'une pièce du chanoine Lécluse :

PARN. SATYR., 1622.	Resverie d'un fascheux Satyre (p. 125).	*Cependant que la fiebvre enclose en ma mouelle* (*n. s.*).

LE DIGNE (Nicolas).

On ne sait rien de la vie de Nicolas Le Digne en dehors de ce qu'il en dit dans ses poésies. La Croix du Maine *(Bibliothèque françoise)* a écrit qu'il florissait en l'an 1584, ce qui permet de penser qu'il a dû naître entre 1550 et 1560.

Il fut d'abord homme du monde et en suivit les maximes et les usages. La guerre lui ayant plu, il porta les armes pendant quelques années ; un de ses sonnets nous apprend

(1) Dans l'édition de la *Muse folastre de 1611* cette pièce est reportée à la IIe p.

(2) Dans l'édition de 1611 cette pièce est placée différemment, elle suit celle des Lunatiques : *La Lune estoit capricorne.*

(3) Ce poème en six parties est moins important dans le IIIe liv. de la *Muse folastre, 1611,* que dans l'éd. de 1603, il a en moins : Le Rossignol : *Gentil chantre...* et l'Autheur à l'envieux : *Si un petit sot...* reportées au IIe livre.

qu'il fut même blessé par un boulet de canon. Il parcourut — toujours amoureux — une partie de l'Europe :

J'ay veu dans la froide Allemaigne
Celles qui font honneur au Rhin,
Et celles que le Tybre baigne,
L'Arne, Le Pô et le Thesin.

Elles font toutes les doucettes,
Et puis changent comme devant :
Car se sont belles girouëttes
Qui se tournent contre le vent.

J'ay toute la France suivie,
J'ay fait l'amour en mille lieux,
Je ne sçaurois dire en ma vie
Où je me suis trouvé le mieux.

Le Digne comptait au nombre de ses amis le peintre-poëte Daniel du Monstier, Beroalde de Verville, Gilles Durant de la Bergerie, de Monstrueil etc. Vers la cinquantaine, il se convertit et obtint le prieuré de Conde près de Chaumont en Bassigny et celui de l'Enfourcheure dans le diocèse de Sens. Il mourut en 1611. Guillaume Colletet lui avait consacré une notice dans ses *Vies des poètes français*, mais celle-ci est malheureusement perdue.

Bibliographie. — I. Le tombeau de hault et puissant seigneur Iean Lois de la Roche Foucault, Comte de Randan, Baron du Luguet etc. Chevalier de l'ordre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, Gouverneur et Lieutenant général pour Sa Majesté au hault et bas païs d'Auvergne. Par N. Le Digne. Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus (armes des La Rochefoucault). Imprimé à Paris par Leger Delas, ruë S. Jaques, au Soleil d'Or, 1590. In-4 de 86 p. chiff. (la dern. par erreur 59) et 1 ff. (N).

E. d. : A madame M. Marie Silvie de la Roche-Foucault, Dame de Champdenier, Gervazé et la Mothe. etc., sig. N. Le Digne. — A la suite du long poème de Le Digne (pp. 5 à 75), plusieurs autres pièces du même et poés. de : Agnès D. L. ; devise *Le Ciel a mon sort ;* Antoinette de La Cavée ; I. T. C. ; — poés. ital. : Ludovico Rondinelli (3 p.) ; poés. lat. : N. Moreletus (2 p.).

Autre édition : Paris, Jérémie Perier, 1600. In-12 de 82 p. chiff. (A).

E. d. : A Marie Silvie de la Roche-Foucault.... l'une des dames de la Royne, sig. Le Digne, et datée du 17 juin 1590. — A la suite du *Tombeau*, poème de Le Digne, pièces de Agnès de Beaumont (au lieu de Agnès D. L.) ; Antoinette de La Courtine (au lieu de La Cavée) ; I. T. C. ; poés. ital. de : Ludovico Rondinelli ; Alessandro Tornelli ; Hippolyto Hongari ; vers lat. : N. Moreletus.

Le *Tombeau* ..... par Le Digne a seul été réimprimé en 1844 à Clermont-Ferrand.

Le comte de Randan avait succombé le jour même de la bataille d'Ivry, après avoir fait des prodiges de valeur à Cros-Rolland.

II. Recueil des premières œuvres chrestiennes de N. Le Digne sieur de l'Espine-Fontenay. R'assemblées par A. de La Forest, Escuyer, Sieur du Plessis. Paris, Jérémie Perier, 1600. In-12 de 12 ff. et 90 ff. chiff.

E. d. : A monsieur Thomassin, baillif de la principauté de Joinville, sig. de La Forest et datée de Paris ce 20 juillet 1600. — Poés. lim. : Florimonde ; le sieur Du Porcelet ; de la Fond, frère du sieur Du

Plessis ; Catherine de Fontenette ; Silvine de la Tour ; Francine de la Bruyère ; Beroalde, sieur de Verville ; N. Morelet ; le capitaine La Poterie ; le sieur de More ; M. D. L. H., médecin ; Bois Perrin ; Henriette de la Chesnaie ; Le Plessis ; la Bastie. Sur le *Temple de la Chasteté*, poés. de : La Borde ; baron de Montagne ; le bailli de Joinville, seigr. de Mortault ; Lucrèce de la Torcière ; madamoiselle de la Gr. ; Lamarche ; Fr. de Grand, sieur de Briocourt ; I. T. R.

III. Les Fleurettes du premier meslange de N. Le Digne, sieur de l'Espine-Fontenay. R'assemblées par A. de La Forest, Escuyer, Sieur du Plessis. Paris, Jérémie Perier, M.DC.I (1601). In-12 de 12 ff., 166 ff. chiff. et 2 ff. (N). Priv. du 24 mars 1601.

E. d. : A madame de C., de F. F., sig. Le Plessis datée de Paris le 15 mars 1601. — Poés. lim. : de Tornay ; La Courtine ; F. de Grand, sieur de Briocourt, agent de S. Alt. de Loraine (2 p.) ; Magdaleine de la Porte ; Od. de Vauclair ; La Girardière ; F. du Tertre ; P. du Bosquet ; le sieur de la Couronne, ang. ; Brottardière ; Parmerin ; de Sainct Julian ; de Monstrueil ; Beroalde, sieur de Verville ; Juliette P. ; lat. : Campi Grynei. A la fin : *Le Sieur Du Plessis au Lecteur*, avis en prose.

IV. Description (en vers) du médaillon d'or antique d'Alexandre le Grand, présenté au Roy, Pris du Latin du sieur de Rimon. Par N. le Digne. Paris, Jérémie Perier, 1601. In-12 de 12 ff. chiff. (N). Port gr. de Henri IV et fig. du médaillon.

Poés. lim. : le sieur de La Ferrière ; La Claye ; de Tarsson ; I. de la T. ; lat. : de Rimon.

V. Le prelude des cantiques de la Bible, En forme de Paraphraze. Par N. Le Digne, Sieur de Conde et de l'Enfourcheure. Paris, Martin Verac, 1605. In-4 de 4 ff., 53 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

E. d. : A monsieur L. E. D. C. datée du 19 juin 1605 et sig. de la devise *Virtute sed Astute*. — Poés. lim. de : Pierre Medon T. ; Corselles ; D. S. ; Cl. Pontarel ; Du Mesnil ; I. Barrillière ; — lat. : Pierre Medon T. ; Lodovic. Roll. P. ; le sieur de Briocourt et de Rozoy ; Nic. Bourbon ; E. de Griselles ; Gul. Sibylla, D. Med. Senon. — A la fin, poés. fr. de I. T. C. ; Arnould, doyen de Sens Ch. ; Fr. d. G. Champ ; devise : *Virtute sed Astute ;* L. D. ; devise : *Si com'al fuego ;* le sieur des Marais ; n. s. ; — lat. : Arnould doyen de Sens ; G. Sybilla, D. M. Sen.

VI. La couronne de la Vierge Marie. A la Roine Marie Mère du Roi Regente en France. Par N. Le Digne Sr de Condes. P. de l'Enfourcheure. (S. l.) Chez Eustache Foucault (1610). In-12 de 4 ff. y compris le titre gr., 245 p. chiff. et 4 ff., fig. (A).

E. d. : A la Roine, sig. Le Digne. — Poés. lim. : Arnould, doyen de Sens ; n. s.

VII. — La Magdelene et autres petites œuvres de N. L. D., Sr de Conde. Sens., Georges Niverd., 1610. In-8 de 3 ff. et 64 p. chiff. (A).

E. d. : A Madame de La Curée, sig. Arnould, D. D. S. datée de Sens 1 janvier 1610. — Poés. lim. : n. s.

VIII. Stances sur la mort de Henry le grand, roy de France et de Navarre. A Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de La Roche-Foucault (titre de départ) en marge *Faict le Samedy 15 may 1610*. In-4 de 7 p. chiff., sig. N. le Digne, S. de Condes, P. (prieur) de l'Enfourcheure. (N).

IX. Méditation sur le Psaulme 79 *Qui regis Israël intende, etc.* Extraicte des œuvres Chrestiennes de feu Monsieur Le Digne vivant Prieur de Conde et l'Enfourcheure. Et traduicte en latin vers pour vers par I. A. D. D. S. (Jean Arnould, doyen de Sens). Sens, Georges Niverd, 1614. In-8 de 7 p. chiff. (N).

X. Quatrains des sieurs de l'Espine-Fontenay et de Vasteville, trad. en vers latins, avec d'autres pièces. Genève, Fabrianus, 1619. In-8.

Une pièce des *Œuvres chrestiennes de Le Digne, Paris, 1600 : Méditation 50. Stabat mater* a eu les honneurs d'une réimpression au XXe siècle dans la plaquette suivante :

Un sonnet italien peu connu ; quatre traductions du « Stabat mater » au XVIe siècle par Hugues Vaganay (extr. de la Revue des Bibliothèques). Paris, Honoré Champion, 1911.

Le Digne qui aurait laissé un grand nombre d'œuvres inédites ne paraît avoir donné de pièces laudatives qu'aux livres de son ami Beroalde de Verville, nous parlons de celles imprimées en tête des œuvres de ce dernier :

Les Appréhensions spirituelles (et les poèmes des Cognoissances nécessaires, et des Recherches de la pierre philosophale), *1583 ; L'idée de la République* (et le Dialogue de la vertu), *1584 ; Le tableau des riches inventions... du songe de Poliphile* (trad.), *1600 ; Le Voyage des princes fortunez, 1610.*

Pour les poésies de Le Digne insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle* et celle *du XVIIe siècle.*

Toutes les pièces suivantes se lisent dans *Les Fleurettes,* 1601.

LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	De l'amour. St. (pp. 17 et 82).	*Amans qui mourez de tristesse* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Ode. Amour en papillon (p. 91).	*Amour un jour du haut des Cieux* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle (pp. 89 et 132).	*Aussitost qu'une belle Ame* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Ode (pp. 14 et 137).	*Bel œil pourquoy me tuez-vous* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	D'un Turquet. St. (p. 53).	*Ce petit Turquet si farouche* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle (pp. 97 et 137).	*Claudine si la foy se fonde* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	A un Rossignol. St. (p. 56).	*Di moi, mon Rossignollet* (*n. s.*).
Id.	Epitaphe d'un rossignol. St. (p. 96).	*Doncques ce gentil (ou) petit Rossignol* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Stances sur le blanc (pp. 47 et 100).	*Entre les couleurs que l'on prise* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pour une mascarade de couvreurs (pp. 51 et 105).	*Entre tous les mestiers où la gloire se fonde* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Contre un jaloux. Ode (p. 74).	*Et bien que pensez-vous faire* (*n. s.*).
Id.	Pastorelle (p. 37).	*Ha ! que m'avez-vous dit, cruelle* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle (pp. 27 et 90).	*J'alloy un jour à l'advanture* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Villanelle (pp. 82 et 124).	*J'ay fort aimé une beauté* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Ode (pp. 11 et 80).	*Je t'invoque troupe pucelle* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Ode (pp. 9 et 77).	*L'Herbe commence à verdoyer* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle (pp. 62 et 107).	*L'on dit que l'Amour martyre* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle (pp. 45 et 98).	*Lors que ma petite mignarde* (*n. s.*).

LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Dialogue pastoral (pp. 68 et 114).	*Mais pourquoy comme une incogneuë* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Pastorelle (p. 24).	*Ne cognoissez-vous pas, bergère* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Mascarade rustique (pp. 83 et 126).	*Nous sommes trois manans qui labourons la terre* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Ode (p. 7).	*Petite fenestre amoureuse* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle (pp. 40 et 93).	*Pourquoy ma petite bergère* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Ode (p. 55).	*Quand je voy sur ceste branche* (*n. s.*).
Id.	Pastorelle (p. 5).	*Que diriez-vous de moy, ma folle* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Air (Sur l'inconstance) (pp. 79 et 121).	*S'il te semble par trop estrange* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle. Pour une mascarade de bergers (pp. 21 et 87).	*Sur le bel esmail des prez* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Villanelle (p. 71).	*Tout ce qui est au monde sert* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	De l'amour. St. (pp. 77 et 117) (1).	*Tout ce qui est object des yeux* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Vœu d'un passant (pp. 83 et 125).	*Trop puissante beauté* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Pastorelle (pp. 42 et 95).	*Vien ça ma petite sotte* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602.	Pastorelle (p. 38).	*Vous dites que vous changerez* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Air (pp. 66 et 112).	*Vous me demandez pourquoy* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Ode de l'absence (pp. 93 et 134).	*Vous qui guidez les cours aislez* (*n. s.*).
LABYR. RECR., I LIV., 1602. LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	Mascarade de six fols (pp. 86 et 129).	*Vous serez estonnez qu'il y a des fols blancs* (*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XV. — Beauchamps (de) : Recherches sur les théâtres. — Viollet-le-Duc : Bibl. poétique. — Catalogue Soleinne.

LE LOYER (Pierre).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, voir la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIe siècle.*

SATYRES BAST., 1615. SATYR. REGNIER (S.), 1616. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Qu'il fait bon aymer partout (ff. 33 et 190) (2).	*Quelque moyen qu'on espreuve* (*n. s.*).

(1) Dans *Les Fleurettes*, cette pièce est précédée de l'anagramme de mademoiselle Mar. L. Ch. : *La vertu jamais ne change.*

(2) Cette pièce, qui avait paru dans l'*Erotopegnie, 1576*, sous le titre : *Ode au contraire*, était précédée d'une *ode de l'invention grecque* : *Je ne scay point par quelle rage.*

LESPINE (de).

De Lespine a fait partie du groupe des satiriques : Sigognes, Motin, Berthelot, Regnier, qui se réunissait à partir de 1606 jusqu'en 1612 dans les meilleurs cabarets de Paris : La *Pomme de Pin*, les *Trois Cuillères*, etc., et dont les anthologies de pièces libres ont recueilli les œuvres jusqu'au procès de Théophile. Lespine avait accompagné à Rome, en qualité de secrétaire (1), le cardinal Jacques Davy du Perron qui était arrivé dans la ville éternelle le 16 décembre 1604 pour assister aux deux conclaves de 1605. Mathurin Regnier s'y trouvait également au même moment remplissant les mêmes fonctions de secrétaire près du cardinal François de Joyeuse. C'est probablement dans la fréquentation de Regnier à Rome que Lespine a pris goût à la poésie satirique et c'est en voulant marcher sur les traces de son ami qu'il a composé son *Discours*. Ce *Discours* nous a valu le XIII[e] satire de Regnier, une de ses plus curieuses, *La Macette*. Le poète chartrain pouvait, sans crainte d'être accusé de plagiat, traiter le même sujet que Lespine ; son génie n'avait nul besoin d'une ébauche préalable, mais le *Discours* lui a certainement donné l'idée de mettre en scène le personnage de l'entremetteuse.

Aucun doute n'existe, nous tenons à le préciser, sur le séjour du secrétaire du cardinal Du Perron à Rome. Dans ses poésies — elles ont été réunies dans le *Nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps*, 1609 — on trouve des stances, à la suite du *Discours*, sur une inondation du Tybre en 1605 dont Lespine avait été certainement le spectateur.

Notre Lespine ne paraît pas devoir être confondu, soit avec Timothée René, sieur de l'Espine, gentilhomme beauvoisin qui a publié: *La Parure des dames* (en prose), *Liége, chez Ardt Corswarem, imprimeur juré l'an 1606*, petit in-12 de 60 ff. n. chiff. (N), soit avec Charles de Lespine, parisien, auteur de : *La Descente d'Orphée aux Enfers* (*5 actes vers*), *Lovanii, Typis Phil. Dormalii, 1614*, in-8 de 7 ff. et 98 p. chiff. dont l'épitre dédic. est adressée à la reine d'Angleterre, Anne, et qui est suivie de poésies sous le titre *Conceptions diverses*. Cette dernière partie ne renferme naturellement aucune des pièces du Lespine du *Nouv. rec. des plus beaux vers de ce temps*. *La Descente d'Orphée*... etc., a été réimprimée en 1623 à *Paris, chez Henri Sara*, et on la retrouve encore dans les *Œuvres* de ce même Lespine, parisien, à *Torino, chez Ubertino Meruli, 1627*, in-4.

Pour les pièces de Lespine insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle* et celle *du XVII[e] siècle*.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment qu'une pièce de Lespine :

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Ode sur le refus d'un baiser (ff. 152) (2).	*Tu te plains, petite mauvaise.*

L. H.

Est-ce Maclou de La Haye, picard, valet de chambre du roi, né à Montreuil, qui est l'auteur de l'épigr. des *Satyres bastardes*, *1615* sig., dès 1550, L. H. ? Si c'est lui on

(1) Lettre du cardinal Du Perron à Anthoine de Loménie (Coll. Dupuy, vol. 591). Dans cette lettre Du Perron en parle : « l'un de mes secrétaires Delespine ayant la qualité de secrétaire de la Chambre ».

(2) Cette ode figure dans les poésies de Lespine du *Nouveau recueil, 1609*.

ignore la date de sa naissance, on sait seulement qu'il visita l'Italie, revint en France, habita quelquefois le Vendômois et fut appelé à la Cour par Henri II. C'est un des poètes érotiques les plus distingués du XVIe siècle.

Bibliographie. — Les œuvres de Maclou de La Haye piccard, valet de chambre du Roy. A sçavoir : Chant de Paix, Chant d'Amour, Cinq blasons des cinq contentemens en Amour, Sonetz d'Amour, Vingt vœux des vingt beaultez de s'amye, Epigrammes et Stanses. Paris, Est. Groulleau, 1553. Petit in-8 de 59 ff. chiff. et 1 ff. (A).

Si ce n'est à Maclou de La Haye qu'appartient l'épigr. suivante, c'est peut-être à La Hueterie. Voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Devis de trois demoiselles (ff. 18) (1).	*Trois femmes un jour disputoient* (*n. s.*).

A consulter : Turquety (Ed.) : Lettre sur quelques poètes du XVIe siècle (Bulletin du Bibliophie, 1860).

LINGENDES (Jean de).

On sait peu de chose de la vie de Jean de Lingendes, secrétaire de la Chambre du Roi et de Mgr le duc du Maine, d'une noble famille bourbonnaise ; on le fait naître vers 1580 et il est mort vers le milieu de l'année 1615. Il avait épousé, si l'on en croit un acte du 20 octobre 1616, Marguerite Gascon, qui, au lendemain du décès de Jean de Lingendes, se serait remariée avec Toussaint de Chandelot, écuyer, sieur de La Roche. Jean de Lingendes aurait laissé une fille Catherine (2).

Bibliographie. — I. Les Changementz de la bergère Iris. A la Princesse de Conti. Par J. de Lingendes. Paris, Toussainctz du Bray, 1605. In-12. Titre gravé.

E. d. : A Louyse de Lorraine, princesse de Conty. — Poés. lim. : Honoré d'Urfé ; Berthelot ; de Corlieu ; P. de Nancel ; D'Avity.

Id. id. Paris, Toussainct du Bray, 1614. In-12.

Id. id. Divisez en cinq chants. Et augmentez de nouveau de la complainte de Leandre. Rouen, Claude Le Vilain, M.DC.XIV (1614). In-12.

Id. id Reveus, corrigez et augmentez par l'Autheur. Paris, Toussainct du Bray, 1618. In-12 de 96 ff. chiff. (A). Le priv. est du 15 octobre 1615.

Id. Divisez en cinq chants ; et augmentez de nouveau de la complainte de Leandre.

---

(1) Cette pièce est sig. L. H. dans *Traductions du latin en francoys, imitations et inventions nouvelles tant de Clément Marot que d'autres, des plus excellens poètes de ce temps. Paris. De l'imprimerie d'Estienne Groulleau. 1550,* et dans le *Paragon des joyeuses inventions, 1554.*

(2) D'après M. Jacques Madeleine dans sa notice qui précède les *Stances* de Jean de Lingendes : Insinuations de la Sénéchaussée de Bourbonnois, registre B. 736, 20 octobre 1616 : id., 25 janvier 1617 : id., registre B (739) 11 décembre 1631.

Ensemble une élégie sur l'exil d'Ovide, par I. de Lingendes. A Lyon, jouxte la coppie imprimée à Rouen, 1618. In-12 de 12 ff. et 140 p. chiff.

Id. id. Divisez en cinq chants et augmentez de nouveau de la complainte de Leandre. Par J. de Lingendes. A Tournon, par Claude Michel, 1618. In-24 de 176 p. chiff. (A).

Mêmes pièces prél. que l'éd. originale de 1605 (celle de Corlieu est n. s. et il manque celle de Nancel) avec, en plus, poés. de : Henry Fagot ; Motin ; Infrainville Touvant ; de Voyon ; Auberri ; P. Moysson. — Toutes ces pièces avaient dû paraître dans l'édition de Rouen, 1614, que nous n'avons pas rencontrée et que Claude Michel a probablement réimprimée.

Les changemens de la bergere Iris. A madame la princesse de Conti. Par I. de Lingendes. Reveus, corrigez, et augmentez par l'Autheur. (S. l.) Chez Mathurin Henault... M.DC.XXIII (1623). In-12 de 96 ff. chiff. (N).

Poés. lim. de l'éd. de 1605.

II. Poème sur la naissance de M. le duc de Rethelois (1606) (cité par M. Roger de Quirielle).

III. Ode à Marie de Médicis.

IV. Les épistres d'Ovide, traduites en prose françoise. Par les sieurs Du Perron, Des Portes, de La Brosse, de Lingendes, Hedelin... 1616. In-8.

E. d. : A la Reyne-Mère du Roy, sig. de Lingendes. Une épigr. latine et deux quatrains en franç. : Les manes de l'autheur à son livre et sur le trespas de l'auteur décédé sur l'impression de son livre.

Autre édition : 1618. In-8 de 12 ff. et 347 ff. chiff. (N).

Id augmentée : 1620. In-8 de 12 ff. et 388 ff. chiff.

Id. id. 1621. In-8. — Id., Martin Collet (ou Henri Sara), 1626. (N).

Lingendes a participé pour deux pièces, en compagnie de Malherbe, au recueil suivant :

Recueil des vers du ballet de la Reyne. Paris, Toussaincts du Bray, 1609. In-8 de 11 p. chiff.

Voici les deux pièces de Lingendes : Récit de la Naiade *: Ces Ninfes pleines de mespris ;* Vers masculins pour la chaisne du mesme ballet*: Nos esprits libres et contents.*

Au XXe siècle, M. Jacques Madeleine a publié un choix des poésies de Lingendes sous le titre :

Stances précédées d'une notice par Jacques Madeleine. Paris, 1911. In-12.

Pour les pièces de Lingendes insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle* et celle *du XVIIe siècle.*

Jean de Lingendes a mis des stances en tête des ouvrages suivants :

Les bains de Bourbon Lancy... par J. Aubery, 1604 ; Recueil des œuvres poétiques de J. Bertaut, 1605 ; Recueil de quelques vers amoureux de J. Bertaut, 1606 ; Œuvres du feu sieur de Mont-gaillard. 1606 ; Le Jugement de Paris (en prose) par N. Renouard, 1610.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne contiennent qu'une pièce de Lingendes :

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Stances sur une jeune courtisane (ff. 202) (1).	*Cognoissant vostre humeur je veux bien ma Silvie.*

(1) Cette pièce avait paru, sans signature, dans le Tome second du *Parnasse des plus excellents poètes de ce temps,* 1607, mais elle est signée dans le *Nouveau recueil, 1609.*

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XIV. — Viollet-le-Duc : Bibl. poétiq. — Bouchard (Ernest) : Les poètes bourbonnais. — Faure (H.) : Anthoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps. — Quirielle (Roger de) : Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais.

LOUVENCOURT (François de), sieur de Vauchelles.

François de Louvencourt, sieur de Vauchelles, gentilhomme picard, né en 1569, ne figure à notre connaissance dans aucun des dictionnaires biographiques, ces vastes nécropoles où dorment tous les illustres d'un jour, cependant comme poète il n'est pas inférieur à bien d'autres de son époque, mais son livre des *Amours* est tellement rare qu'il a échappé à l'abbé Goujet et à Viollet-le-Duc. Heureusement que les collecteurs des recueils satiriques du XVIIe siècle ont eu l'esprit d'enrichir leurs florilèges de deux de ses pièces et voici comment François de Louvencourt est encore vivant dans la mémoire des hommes en l'an de grâce 1914. Peut-être inciterons-nous, en révélant à nouveau son existence, quelqu'érudit de la province de Picardie à reconstituer la curieuse physionomie de ce noble seigneur qui ne dédaignait pas de courtiser la Muse.

Le bon Guillaume Colletet avait écrit une notice sur Louvencourt, elle comprenait 4 ff; il ne nous reste de cette notice qu'une date, celle de la mort du poète : 1634, encore est-elle inexacte, car Louvencourt est passé de vie à trépas le 4 août 1638. Les quelques renseignements à glaner sur sa vie nous les prendrons dans ses poésies. *Les Amours* sont divisées en quatre parties : *Amours de l'Aurore*, un déluge de sonnets : 300 ; les *Amours de Leucothée*, 27 sonnets seulement accompagnés de discours et d'élégies ; les *Amours de Mellide*, un seul poème sur une demoiselle morte d'amour ; enfin les *Meslanges* qui réunissent les pièces adressées à de grands personnages et celles ayant trait à certains événements qu'il a cru devoir rappeler. Louvencourt était prodigue de ses vers ; il en accable ses plus proches parents, ses beaux-frères : Daynval, sieur De Maucreux, autre rimeur, et du Gast, écuyer, sieur de Suzanneville ; ses oncles — il en avait au moins quatre — M. de Louvencourt, prévôt du Roi à Amiens, M. de Selincourt, sieur de Thesy, M. Scorion, sieur de Bugueudet, procureur du Roi à Amiens, M. de Lan, trésorier de France en Picardie, et son cousin M. de Saisseval, écuyer, sieur de Sailly. Nous réservons pour la bonne bouche son beau-père M. Picard, écuyer, sieur de Souvillier, conseiller du roi et lieutenant criminel d'Amiens. Heureux beau-père ! Devons-nous dire de sa fille heureuse épouse quoique Louvencourt n'ait adressé aucune poésie à sa femme ? Et cependant à défaut de cette preuve d'un amour conjugal parfait, les *Amours de Leucothée* renferment une pièce intitulée *Les Nopces* qui tracent un tableau terrifiant du mariage. Ce ne pouvait être qu'une jeune fille exquise, mademoiselle Picard, parée de toutes les grâces, qui ait eu la puissance de convertir un adversaire si farouche de l'hyménée ! Ne lui a-t-il pas pardonné d'avoir triomphé malgré lui, c'est la seule explication du tableau que nous écourtons :

Puisque le mariage est si plein de tourmens
De deuil, de maux, de pleurs, de mescontentements,

Puisque c'est un Enfer d'horreur et de misère :
Je veux si le malheur me tient si fort lié
Qu'il faille que je sois une fois marié
Qu'on dispose un tel ordre en ma pompe nopcière :

Je veux premièrement, qu'au lieu de tapis verts,
Dont les lieux où l'on va ce jour-là, sont couverts :
Qu'ils soient tendus par tout de draps noirs et funèbres,
Cette couleur ne porte en soy point de gaité,
Celle qui l'engendra, ce fut l'obscurité,
» Le mariage est triste et tout plein de ténèbres. ».....

Je veux moy que chacun soit habillé de dueil
Comme si l'on m'alloit porter mort au cercueil,
J'auray des vestemens d'une façon sauvage,
Ils seront pleins de pleurs, ils n'auront rien de beau,
J'aymerois tout autant espouser un tombeau,
Que le joug importun du triste mariage....

Si l'on pensoit aller à l'Eglise selon
L'ancienne coutume au son du violon,
L'on seroit fort trompé, mon humeur n'est pas telle,
Je veux six clocheteurs qui marchent pas à pas,
Et qui sonnent comment je m'en vais au trespas,
Changeant mes courts plaisirs en tristesse éternelle.

Le malheureux, dans cette même poésie, va jusqu'à insérer son épitaphe ; on n'est pas plus macabre :

Celuy de qui le corps est ci dessous enclos
A mieux aymé mourir que d'avoir une femme,
Passants jugés un peu qu'elle estoit son humeur.
Ce qui semble promettre à tout homme plus d'heur,
C'est ce qui luy livroit plus de tourment en l'âme.

Heureusement il n'y a là qu'une boutade poétique et notre Louvencourt en faisant comme tout le monde ne s'en est pas porté plus mal. La postérité lui pardonne sa palinodie.

Est-ce garçon ou marié qu'il a visité la Bavière, le Tyrol, et l'Italie si chère à tous les poètes du XVI[e] siècle ? A Padoue, il admire la sépulture de Pétrarque, couche dans un mauvais lit à Vérone, voit Naples et ne meurt pas ! traverse la mer Tyrrhénienne de Fundi à Tarracine, puis remonte vers Florence et franchit l'Apennin pour regagner la France. S'arrête-t-il à Bourges, à la condition d'être encore célibataire, et s'éprend-il d'une jeune fille qu'il célèbre en neuf sonnets dont celui recueilli dans les *Satyres bastardes*, *1615*, et *les Délices satyriques*, *1620 ?* N'insistons pas, insistons d'autant moins qu'il a chanté en un délicat sonnet une autre beauté, mais celle-là toute spirituelle, la fille d'alliance de Montaigne, mademoiselle de Jars ou de Gournay qui n'avait pas encore atteint la trentaine.

Notre enquête frise l'indiscrétion..., disons seulement que M. de Louvencourt devait être au service de la Maison de Longueville car c'est à mademoiselle Catherine d'Orléans, fille du duc et de la duchesse, qu'il a dédié ses *Amours*. Après la publication de ces dernières, son culte pour Vénus ne s'était pas affaibli. Nous avons de lui un roman : *Les amants de Siene, dédié aux amants de France*, qui parut trois ans après. Est-ce dans l'espérance de voir acheter son ouvrage qu'il flattait une aussi nombreuse clientèle ? S'il l'a cru, il s'est trompé, en partie du moins, les *Amants de Siene* ont bien eu deux éditions mais à un intervalle assez éloigné, plus d'un siècle ! Il est vrai que les amants de 1598 n'étaient représentés en 1705 que par leurs arrière-petits enfants !

L'âge a agi sur Louvencourt comme sur tous ses contemporains qui étaient plus ou moins libertins. Il s'est converti. A 58 ans, il a mis au jour sa *Paraphrase et traduction en vers du Psautier de Saint-Augustin à sa mère Sainte Monique, Amiens, 1627,* pieux travail qui a précédé de dix ans une fin chrétienne à laquelle il était bien préparé.

Bibliographie. — I. Les amours et premières œuvres Poétiques de François de Louvencourt, Seigneur de Vauchelles. A très illustre, belle, et vertueuse Princesse Mademoiselle de Longue-Ville Catherine d'Orléans. Paris, Georges Drobet, M.D.XCV (1595). In-12 de 7 ff., 193 ff. chiff. et 7 ff. (A).

E. d. : A Mademoiselle de Longueville Catherine d'Orléans, sig. F. de Louvencourt de Vauchelles. — Poés. lim. : A Le Vasseur, conseiller en la Cour de Parlement ; Jean de Boufflers, seigneur de Rouveray, gentilhomme picard ; Paul Juge, gentilhomme lyonnais ; S. du Fresne d'Amiens ; P. Mottin de Bourges ; C. D. ; lat. : I. Daynval, nobilis Amb. D. du Maucreux ; ital. : Renato Grossi, signor de San Geoirio, gentilh. piémontois. A la fin : poés. fr. : R. Vauquelin gentilhomme de Caen en Normandie ; F. Langlois, secrétaire de Monsieur de Souvray ; I. E. D. M. PP. — Dans le courant de cet ouvrage : I. E. D. M. P. P. ; R. Dignouart.

II. Les amants de Sienes. Où les Femmes font mieux l'amour que les Vefves et les Filles. Par François de Louvencourt, Seigneur de Vauchelles. Aux Amants de France. Paris, Jean Gesselin, M.D.XCVIII (1598). In-12 de 142 ff. chiff. (priv. du 5 août 1598) (A).

Poés. lim. : Normandel, gentilhomme normand.

Id. id. Suivant la copie imprimée de Paris. A Leyde, chez Frederik Haaring, Marchand Libraire dans le Kloksteeg, M.DCC.VI (1706). In-8 de 4 ff. dont 1 bl. et 199 p. (A).

Mêmes pièces liminaires.

III. Louvencourt a traduit de l'anglais *Le Voyage de Francis Drake à l'entour du monde;* la première édition est de Paris, 1613, nous ne l'avons pas rencontrée.

Voici la seconde augmentée :

Le voyage de l'illustre seigneur et chevalier François Drach. Admiral d'Angleterre, à l'entour du monde. Augmentée de la seconde partie. A Monsieur de S. Simon, Seigneur et Baron de Courtomer. Paris, Jean Gesselin, M.DC.XXVII (1627). In-8 de 4 ff. dont 1 bl., 230 p. chiff. et 1 ff. pour le priv. du 13 août 1627 (N).

E. d. : A M. de Sainct-Simon, seigneur et baron de Courtomer, sig. F. de Louvencourt, sieur de Vauchelles.

Autre édition : Le voyage curieux fait autour du monde... Paris, Ant. Robinot, 1641. In-8.

IV. Paraphrase et traduction en vers du psaultier de S. Augustin à sa mère Saincte Monique par François de Louvencourt, Sr de Vauchelles, Conseiller du Roy, Thrésorier de France, Général de ses finances en la Province de Picardie, et ancien premier de la ville d'Amiens. A la revérende mère et Supérieure du Couvent des Ursulines de la dite ville, Sœur Catherine de S. Augustin. A Amiens, chez Jacques Hubault, imprimeur et libraire demeurant devant le beau Puits, M.DC.XXVII (1627). In-4 de 64 p. (Amiens).

E. d. : A la Revérende mère et Supérieure du Couvent des Ursulines de la ville d'Amiens, Sœur Catherine de S. Augustin ; à la suite deux sonnets.

Fr. de Louvencourt a mis deux pièces laudatives en tête des ouvrages de ses amis :

Les premières pensées de Jean Hays, 1598 ; Les tragédies de Luc. Ann. Seneque, traduites par Benoist Bauduyn, 1629.

Les deux pièces suivantes avaient paru dans les *Amours...* 1595.

SATYRES BAST., 1615.	Enigme. Sonnet (ff. 113).	*Aussi rondqu'un esteuf long de bonne mesure (n. s.).*
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	De Janneton. Sonnet (ff. 107 et p. 350).	*Lors que dedans un lict, je tiens entre mes bras (n. s.).*

LUC (Robinet de).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, valet de chambre et brodeur du roi François I, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (1).	*Un visage couperosé (n. s.).*

MAILLIET (Marc de).

Marc de Mailliet né, à Bergerac suivant Martin Despois (2), en 1568, mort à Paris en 1628, laissait pour toute fortune 4 ou 500 écus qu'il avait épargnés des gratifications reçues de quelque princesse et de quelques seigneurs de la Cour.

Grâce à Colletet nous connaissons certains détails de sa vie ; il a raconté plaisamment comment ce poète récitait ses vers à la reine Marguerite :

« Cette illustre et bienfaisante princesse, qui le retenait à ses gages avec beaucoup d'autres, prenait un singulier plaisir lors qu'à ses heures de repos et de divertissement, il luy venait réciter ses vers, ce qu'il faisoit avec des grimasses et avec un ton de voix si bizarre, qu'il estoit, en effect, bien mal aisé de s'empescher de rire, jusque là que dans la chaleur de la récitation et dans l'encens qu'il s'offroit à luy mesme, il s'emportoit quelquesfois jusques au poinct de tordre et d'enlever autant de boutons du pourpoint de celuy auquel il récitoit face à face qu'il luy récitoit de stances. J'en parle comme un homme sçavant, puisqu'une fois entre les autres le récit de cinq ou six de ses épigrammes me coustèrent un jour mes glands et cinq ou six boutons de mon pourpoinct... »

(1) Cette épigr. figure également dans les *Œuvres de Melin de S. Gelais, 1574.*

(2) Les pièces françaises, latines et grecques de Martin Despois ont été publiées par M. Reinhold Dezeimeris. La XIXe ode françoise est dédiée à Marc Mailliet, poëte natif de Bergerac.

Il ajoute :

« Ceste haute opinion qu'il avoit de luy mesme luy faisoit faire mille actions extravagantes et offensives qui déplaisoient bien souvent à la princesse, jusques à l'obliger de le bannir quelques fois de sa court, sans le priver pourtant de ses bienfaicts, en quoy elle se monstroit extrêmement bonne et généreuse. Mais luy qui preféroit alors l'estime à la richesse ne pouvoit se résoudre d'accepter ses gratifications tant qu'il estoit dans sa disgrâce. C'est pourquoy il n'y avoit rien qu'il n'employast pour se remettre bien auprès de sa personne royalle. Ce qu'il faisoit ordinairement par des vers qui sont autant de marques esclattantes du dérèglement de son esprit et de son inconstance. Et comme l'homme passe aisément d'une folie en une autre, de cet aveuglement d'orgueil et de présomption, il passa dans un aveuglement d'amour. Car après avoir veu une jeune et belle damoiselle nommée Anne Olive, femme d'un conseiller du Parlement de Bourdeaux appelé de Jehan, il en devint si esperduement amoureux que dans toutes les conversations, il ne pouvoit s'empescher de descouvrir à tous l'excès de sa passion, et bien loin de cacher le nom de sa maistresse soubs les noms feints de Cloris, de Philis ou d'autre semblable, il faisoit vanité de le publier et de composer des vers et des lettres en prose, où il faisoit tousjours esclatter le vray nom de sa maistresse au frontispice, mesme il ne feignoit point d'adresser des vers à son mary, où parmy les louanges qu'il luy donne, il laisse tousjours couler quelque traict de passion pour ceste dame, tant il est malaisé de cacher ce feu qui se manifeste tousjours par quelque petite estincelle, et principalement chez ceux de qui la conduitte n'est pas la meilleure du monde. Mais quoy qu'après la mort de la reyne Marguerite il se vit réduist à penser plus tost à l'estat de sa fortune qu'à la poursuitte de son amour, si est-ce que pensant fort rarement à l'une il ne pouvoit s'empescher de penser souvent à l'autre et ainsi il pouvoit dire comme cet ancien :

Sed toleranda fames : non tolerandus amor (1).

» Il estoit dénué de toutes les comoditez de la vie, et il n'aimoit sa vie qu'à cause de celle pour qui il eut bien voulu mourir. Mais au dernier voyage qu'il fit en Gascongne pour pratiquer les bonnes grâces de sa maistresse il ne recueillit que la joye de la voir et de la cajoller. Car à bien attaqué, bien deffendu. Elle aimoit les Muses véritablement, mais elle estoit passionnée pour l'honneur, si bien qu'elle ne luy octroya jamais d'autres faveurs que celles que les loix de la civilité, joint à un peu de bienveillance luy pouvoient permettre. Je ne sçay comme il se démesloit d'un compliment amoureux mais sa mine austère, ses yeux hagards, son poil confus et meslé, sa taille haute et courbée, ses habits peu somptueux et souvent en lambeaux, enfin son entretien rustique et sauvage, me persuadent assez qu'il n'estoit point un Adonis ny un Médor dans l'esprit de son Angélique. S'il estoit un Mars ou plustot un Rodomont, je m'en rapporte à ceux qui l'ont cognu ou qui l'ont bourré, comme fit le brave d'Audiguier (2). Quoy qu'il en soit, encore qu'il fist profession de traisner tousjours une espée à son côté, j'ay tousjours ouy dire que son espée estoit aussy douce que sa plume. Je me souviens aussy de luy avoir ouy dire plusieurs fois qu'il estoit vaillant mais aussy qu'il estoit prudent. Certes si dans toutes ses actions comme du costé de la valeur, il se fut conduit selon les règles de la prudence humaine, il ne se fut pas rendu, comme il fit depuis, le jouet des grands et du peuple mesme, qui commença de le considérer comme un esprit bourru et mélancolique que l'on voyoit tousjours seul, toujours bizarre et tousjours resveur. Et ce qui servit beaucoup à le rendre aussi ridicule, ce fut sa misère... »

(1) Sec. vers d'une épigr. de Claudien : *De Paupere amante.*
(2) Voir Daudiguier.

Colletet a terminé sa notice par une anecdote qui complète le portrait physique de Mailliet :

« Comme je l'ay quelquefois régalé et entretenu familièrement j'ay trouvé que le plus grand de ses ragousts estoit des gigots de mouton, jusque là que dans sa chambre il y en avoit tousjours dix ou douze pendus au plancher comme des jambons de Mayence, où il les laissoit mortifier pour les attendrir. Et il estoit homme pour en manger plus d'un, pour gros qu'il fust à chaque repas. Mais c'estoit un plaisir incomparable de l'ouïr raisonner sur l'excellence de ce mets, qu'il appeloit l'ambroisie des Dieux, et jamais amant ne se pasma de joye en voyant la chose aimée comme il se pasmoit d'allégresse en voyant rostir un gigot. Je l'ay rencontré cent fois à la ruë de La Huchette qui s'arrestoit court devant un rostisseur, où il faisoit ses profondes méditations et où il humoit la fumée comme un chaméléon semble vivre de l'air... »

Le pauvre Mailliet a été l'objet des sarcasmes de ses contemporains, Daudiguier a raconté ses démêlés avec lui dans un chapitre de ses *Epitres françoises et libres discours. Paris, Jean Berjon, 1611,* dans ses *Œuvres poétiques, Paris, Toussainct du Bray, 1614* (*Compère, il faut que je te die)* et dans une épigramme citée par G. Colletet :

Te faisant des lapins la proye,
Je t'ay faict trespasser de joye ;
Mais j'ay mille moyens divers,
Si tu me fasches davantage,
De te faire mourir de rage
Et te rendre la proye aux vers.

Théophile l'a ridiculisé dans son *Elégie à une dame* (*1621*) :

Mais cet autre poëte est bien plein de ferveur ;
Il est blesme, transi, solitaire, rêveur,
La barbe mal peignée, un œil branslant et cave,
Un front tout renfrongné, tout le visage have,
Ahane dans son lict et marmotte tout seul,
Comme un esprit qu'on oit parler dans un linceul ;
Grimace par la rue et, stupide, retarde
Ses yeux sur un object sans voir ce qu'il regarde.

Saint-Amant dans *Le Poète crotté :*

. . . .
Je veux luy donner une touche
De mon pinceau pour l'habiller,
Tant qu'on s'en puisse esmerveiller.
Un feustre noir, blanc de vieillesse,
Garny d'un beau cordon de Gresse,
Qu'il ne sçauroit avoir perdu,
Non plus qu'engagé ny vendu,
Sans se voir aussi-tost nu-teste,
Couvroict la hure de la Beste,
Troussé par devant en sainct Roc,
Avec une plume de Coc.

Son pourpoint, soubs qui maint pou gronde,
Monstroict les dents à tout le monde,
Non de fierté, mais de douleur
De perdre et matière et couleur.
Il fut jadis d'un drap minime,
Mais qu'est-ce que le temps ne lime ?
Le pauvre Diable a fait son cours,
Autant puissent durer mes jours.
La moitié d'une peccadille,
Sur qui sa crinière pandille
Affreuse, et sentant le Sabat,
Luy servoit au lieu de rabat.

Des Gregues d'un faux Satin jaune,
D'un costé trop longues d'une aulne,
Et de l'autre au boüillon troussé,
Reliques d'un Ballet dansé,
Qu'un galand coiffé d'une Dame
Luy donna pour son Anagrame,
Avec un demi quart-d'escu
Enharnachoient son chien de cu.
Un Rocquet de Bourraccan rouge,
Qui jamais de son dos ne bouge,
L'affubloit, quoy qu'il fut Hyver
Et qu'il fut rongé de maint ver.
Une estroitte jartière grise
Faite d'un vieux lambeau de frise
Enzodiaquant le Gipon ;
Servoit d'escharpe à mon Fripon,
Et trainoit comme à la charruë
Pour soc un fleuret par la ruë
Dont il labouroit le pavé,
Lequel en estoit tout cavé.
Ses jambes, pour paistrir les crottes
S'armoient à cru de vieilles bottes,
L'une en Pescheur d'un gros cuir noir,
La plus grande qui se pust voir,
L'autre d'un cuir blanc de Russie
A genoüillère racourcie ;
L'une à pié-plat, à bout pointu,
Et l'autre à pont-levis tortu.
Un petit esperon d'Engliche,
A la garniture assez chiche,
Ergottoit son gauche talon ;
Quand au droit le bon Violon
N'y portoit rien qu'une ficelle
Pour en soustenir la semelle,
Qui comme un fruict meur ou pourry,
Laissant l'arbre qui l'a nourry
Par quelque soudaine tempeste,
A tous coups estoit toute preste,
De quitter en se remuant
La plante de son pied puant...

Aujourd'hui il n'est guère plus épargné; cependant les épigrammes de Mailliet ne manquent pas de sel, elles sont loin de mériter le mépris dont elles ont été l'objet ; on pourrait, dit M. Tamisey de Larroque, en extraire facilement une cinquantaine spirituellement troussées.

Bibliographie. — Les poésies du sieur de Mailliet. A la louange de la Reyne Marguerite. Paris, Jean Herault, 1611. In-8 de 86 p. chiff. et 1 ff. (A).

E. d. : A la Reyne Marguerite, sig. Mailliet. — Poés. lim. lat. : Jacq. Balfoure.

Les poésies du sieur de Mailliet. A la louange de la Reyne Marguerite. Augmentées en ceste seconde édition. Et dédiées à sa Majesté. A Paris, par Jean Herault. 1612. Petit in-8 de 85 p. (?) (Cat. Lemallier, N° 238).

Les poësies de M. de Mailliet. Dédiées à Madame de Jehan. Bourdeaus, Simon Millanges, 1616. In-8 de 15 p. chiff. et 168 p. chiff. (A).

E. d. : A madame de Jehan, sig. Mailliet. — Poés. lim. fr. et lat. : Mart. Despois, jurisconsulte.

Les épigrammes de M. de Mailliet. Dédiées à Mgr le duc de Luynes, pair de France, et gouverneur général de Picardie, Bolonnois, Artois, etc. Paris, s. n. de lib., 1620. In-8 de 4 ff. et 111 p. chiff. (A).

E. d. : Au duc de Luynes, sig. Mailliet.

Id. id. 1622. In-8.

Id. id. 1627. In-8 de 132 p. chiff. (N).

Cette édition, plus complète que les précédentes, est cependant diminuée de quelques pièces.

Pour les pièces de Marc de Mailliet insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVII° siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 15 pièces de Mailliet :

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 287 et 86).	*Alors que ta main s'estendoit* (*sig. Maillot*).
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (n. p.).	*Belle plus rare que Pandore* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 216 et 85).	*Elle se cholère tout outre* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Sonnet contre A. (d'Audiguier) poète (ff. 97) (1).	*Excrement de Parnasse, erreur de la Nature.*
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (n. p.).	*Isabelle est molle au milieu* (*n. s.*).
Id.	Paroles d'une fille la pr. nuit de ses noces. (n. p.).	*Je sens que j'endure la mort* (*n. s.*).
Id.	Epigramme (n. p.).	*Je vois l'amoureuse Isabelle* (*n. s.*).
Id.	Epigramme (n. p.).	*La femme dit un bon prophète* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 187).	*La femme d'un docteur que France tu renommes* (*n. s.*).
PARN. SATYR. 1622.	D'une jeune mariée et son mary. Dialog. (n. p.).	*Las, pourquoy fais-tu tant d'affaires* (*n. s.*).
Id.	Epigramme (n. p.).	*Philis dit l'autre jour à une bonne bande* (*n. s.*).
Id.	Aux Dames. Epigr. (n. p.).	*Pourquoy vous dites-vous si fortes* (*n. s.*).
Id.	Epigramme (n. p.).	*Ta femme a donc fait un enfant* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 187).	*Ta perfection m'est connuë* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (n. p.).	*Un allemand commençant sa harangue* (*n.s.*).
Id.	Id. (n. p.).	*Un homme entre les plus vilains* (*n. s.*).
Id.	Id. (n. p.).	*Un hoste estant chez Isabelle* (*n. s.*).
Id.	Id. (n. p.).	*Vieillard à mes yeux inhumain* (*n. s.*).

A consulter : Tallemant des Réaux : Historiettes. — Fournel (Victor) : La littérature indépendante et les écrivains oubliés. — Colletet (G.) : Vies des poètes bordelais et périgourdins publiées par Tamisey de Larroque.

MALHERBE.

François de Malherbe, né à Caen en 1555, mort à Paris le 16 octobre 1628.

Malherbe n'est pas classé parmi les libertins, il méritait de l'être autant pour son indifférence religieuse que pour ses poésies érotiques si on en juge par les quatre sonnets que nous a conservés Racan (2) et qui sont, certes, dignes de figurer à côté des plus obs-

(1) Cette pièce a pour titre dans les *Poésies de Mailliet, 1616 : Sonnet fait par le commandement de la Reyne Marguerite, et composé sur le champ contre un sot versificateur, qui, en présence de sa Majesté, avoit blasmé cette pièce* (Sur l'éloquence de la reine Marguerite. Ode : *J'entens un torrent précieux*).

(2) Ces sonnets sont de la main de Racan, ils ont pour titre : *Sonnets de M. de Hamberle par M. de Carna.* Le manuscrit de ces sonnets se trouve aujourd'hui dans la belle collection de M. La Caille à Paris. — Sur les quatre sonnets en question, un a été imprimé dans le *Cabinet satyrique, 1618*, deux dans les *Délices satyriques, 1620* (dont un signé par erreur Berthelot) ; le dernier est anonyme dans le Ms. 884 de la Bibl. nat. et il a été reproduit également sans signature dans une plaquette de la collection *Varia curiosa : Sonnets gaillards et priapiques 1903*, (extr. du Ms. Conrart, 4134), en voici le premier vers : *C'est un étrange cas dans ce monde qui passe.* — « On appeloit Malherbe, chez M. de Bellegarde, le *Père La-Luxure* » (Tallemant).

cènes de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e]. Deux de ces sonnets se lisent dans le *Petit Cabinet de Priape* (extrait d'un Ms. de 1611) et trois dans le *Recueil de Conrart*, un cinquième, qui vaut les quatre autres (1), se trouve également dans ce dernier recueil et le *Petit Cabinet de Priape*.

Nous ne retracerons pas les diverses phases de la vie de Malherbe, nous nous contenterons de mentionner ses rapports avec les poètes libertins.

L'attitude de Malherbe vis-à-vis de Desportes devait le mettre en 1606 aux prises avec le chef de l'école satirique. On sait dans quelles circonstances : Regnier avait mené Malherbe à dîner chez l'abbé de Bomport, « ils trouvèrent qu'on avait desjà servy. Desportes le receut avec toute la civilité imaginable et luy dit qu'il luy vouloit donner un exemplaire de ses *Pseaumes*, qu'il venait de faire imprimer. En disant cela, il se met en devoir de monter à son cabinet pour l'aller quérir. Malherbe lui dit rustiquement qu'il les avoit desja veus, que cela ne méritoit pas qu'il prist la peine de remonter et que son potage valloit mieux que ses *Pseaumes*. Il ne laissa pas de disner, mais sans dire mot et après disner ils se séparèrent et ne se sont pas reveus depuis (2). »

Regnier ne pouvait qu'être très sensible à l'impolitesse faite à son oncle ; à ce grief s'en ajouta bientôt un autre encore plus grave : Malherbe essaya de déprécier le neveu de Desportes dans l'esprit du roi, Tallemant rapporte le fait :

« Malherbe avoit aversion pour les figures poétiques, si ce n'estoit dans un poème épique, et en lisant à Henri IV une élégie de Regnier où il feint que la France s'élève en l'air pour parler à Jupiter et se plaindre du misérable état où elle estoit pendant la Ligue il demandoit à Regnier en quel temps cela estoit arrivé ? Qu'il avoit demeuré tousjours en France depuis cinquante ans et qu'il ne s'estoit point aperceu qu'elle se fust enlevée hors de sa place ».

Pour se venger Regnier écrivit sa neuvième satire, Maynard, par déférence ou par attachement pour Malherbe, critiqua Regnier et Desportes, ses propos vinrent aux oreilles du poète chartrain qui résolut de punir Maynard. Un duel eut lieu que Tallemant a raconté (3) dans lequel le pauvre toulousain joua le rôle d'un chevalier à la triste figure. Ces divers incidents avaient fort mal disposé les amis de Regnier, ses compagnons de la *Pomme de Pin* et autres cabarets de Paris, à l'égard de Malherbe, aussi l'un d'entre eux, le plus jeune de la bande, Berthelot, se moqua en termes cruels des amours du vieux barbon, mais celui-ci fit bâtonner le railleur par un gentilhomme de Caen nommé La Boulardière. La correction fut-elle insuffisante ou eut-elle pour résultat d'exaspérer Berthelot ? On ne sait ; mais la vicomtesse d'Auchy, l'*Admirée* de Malherbe, ayant eu l'imprudence d'approuver le genre de châtiment appliqué aux épaules de Berthelot, se vit l'objet

(1) Celui qui sera incriminé dans le procès de Théophile et dont nous parlons plus loin. Il est signé Malherbe dans le Ms. Feydeau de Brou : *Multipliez le monde en vostre accouplement*.

Nous ajouterons que ces cinq sonnets ne sont pas toute l'œuvre érotique de Malherbe, nous serions assez porté à lui attribuer les sonnets suivants qui précèdent ou suivent dans le *Petit Cabinet de Priape* deux des sonnets conservés par Racan et celui incriminé dans le procès de Théophile : p. 24, *Pour estre extrêmement effrontée putain ;* p. 24, *Les armes dans le poing, l'âme chaude et recuite :* p. 26 : *Madame je ne sçay vous donner pour estrenne ;* p. 26, Resp : *Pour revanche du v.. que j'ai reçu de vous ;* p. 27, *Eh bien, mon brave amy* (ou *mon Dumonstier), comment vous portez-vous*, ce dernier, quoique sig. Regnier dans le *Parnasse satyr., 1622*, doit bien être de Malherbe qui était des amis de Du Monstier.

(2) Tallemant : Historiette de Malherbe.

(3) Tallemant : Historiettes : *Duels et accommodements*. Voir à la notice sur Maynard.

des sarcasmes et des épigrammes de ce dernier qui alla jusqu'à parodier les vers que Malherbe avait adressés à la Vicomtesse (1). Le temps seul appaisa la querelle.

Malherbe, après la mort de Regnier qui le débarrassait d'un rival dangereux, vit naître et grandir la réputation du nouveau chef des libertins, Théophile de Viau, et il en conçut un extrême dépit (2). C'est la seule explication plausible de son animosité contre le poète de Boussères qui, à diverses reprises, s'était exprimé sur son compte en termes plutôt amicaux :

Dans l'élégie à une dame : *Si vostre doux accueil n'eust consolé ma peine.*

Imite qui voudra les merveilles d'autruy,
Malherbe a très bien faict mais il a fait pour luy;
Mille petits volleurs l'escorchent tout en vie.
Quant à moy, ces larcins ne me font point d'envie;
J'approuve que chascun escrive à sa façon:
J'ayme sa renommée et non pas sa leçon.
Ces esprits mendiants, d'une vaine infertile,
Prennent à tous propos et sa rime et son style,
Et de tant d'ornemens qu'on trouve en luy si beaux
Joignent l'or et la soye à de vilains lambeaux,
Pour paroistre aujourd'huy d'aussi mauvaise grace
Que parut autresfois la corneille d'Horace... (3)

dans l'élégie : *Souverain qui regis l'influence des vers.*

Je me contenterois d'esgaler en mon art
La douceur de Malherbe ou l'ardeur de Ronsart... (3)

dans l'ode à Hardy (4) il y avait, il est vrai, une petite réserve : Théophile mettait Malherbe bien loin de l'auteur dramatique !

---

(1) Voici la liste des pièces de Berthelot contre Malherbe et la vicomtesse d'Auchy, quelques-unes sont d'une grossièreté révoltante : Stances : *Avoir le cœur tout plein de flammes*, c'est une imitation très spirituelle des couplets de madame de Bellegarde : *Qu'autres que vous soient désirées* que Malherbe avait raccommodés, parodie qui valut à Berthelot la volée de coups de bâton qu'il reçut, par procuration, de La Boulardière. Dans l'intention de se venger de l'approbation donnée par la vicomtesse d'Auchy à cette correction, Berthelot écrivit contre elle des stances odieuses : *On m'a dit qu'une Robine* et il publia une parodie du sonnet de Malherbe à son *Admirée : Il n'est rien de si beau comme Caliste est belle* (dans le *Cabinet satyrique : De toutes les beautez Caliste est la plus belle)* dont voici le premier vers : *De toutes les laideurs Francine est la plus laide.* Il ne s'en tint pas encore là et sous le nom de *Polidor* pour Malherbe et de *la Barbizi* ou *la Sarpizi* pour la vicomtesse d'Auchy, il les déchira tous deux dans le sonnet : *Quand Polidor fringa la dame putassière* et dans deux autres pièces inédites (voir à la suite de la notice sur Berthelot, p. 114).

(2) Ce dépit a peut-être eu des causes tout à fait personnelles. Racan, dans ses *Mémoires sur la vie de Malherbe* (Ms. de l'Arsenal), dit que Théophile avait parodié la première strophe de la pièce de Malherbe sur le mariage de Louis XIII qui commence :

Cette Anne si belle Qu'on vante si fort Pourquoy ne vient-elle ? Vray'ment elle a tort.	en :	Ce brave Malherbe Qu'on tient si parfait, Donnez-lui de l'herbe, Car il a bien fait.

Le même fait est confirmé par Ménage, cependant Tallemant donne cette parodie à Bautru (Voir *Anecdotes inédites sur Malherbe. Supplément de la vie de Malherbe par Racan publié par M. Louis Arnould, 1893*, et l'édition des *Poésies de Malherbe* par Ménage, 1666).

(3) *Les œuvres du sieur Théophile. Paris, Pierre Billaine (ou Jacques Quesnel), 1621.* Cette première édition est due au fameux Vallée Des Barreaux.

(4) *Nouveau recueil de diverses poésies du sieur Théophile, la pluspart faites durant son exil. Bordeaux, Gilbert Vernoy, 1622.* In-12.

Je marque entre les beaux esprits
Malherbe, Bertaut et Porchères,
Dont les louanges me sont chères
Comme j'adore leurs escrits.

Mais à l'air de tes Tragédies
On verroit faillir leur poulmon,
Et comme glaces du Strymon
Seroient leurs veines refroidies.

Tu parais sur ces arbrisseaux
Tel qu'un grand Pin de Silésie,
Qu'un Océan de Poësie
Parmy ces murmurans ruisseaux.

Théophile ayant été condamné par contumace le 19 août 1623 à être brulé en même temps que Berthelot devait être pendu, voici en quels termes Malherbe parlait, dans une lettre à Racan du 4 novembre 1623, du pauvre poète au lendemain de son arrestation :

« Pour Théophile je ne saurois que vous en mander. C'est une affaire qui selon la coutume fit un grand bruit à sa nouveauté. Depuis il ne s'en est presque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaise opinion, c'est la condition des personnes à qui il a à faire. Pour moi je pense vous avoir déjà écrit que je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il se mêlait. S'il meurt pour cela, vous ne devez point avoir de peur, on ne vous prendra pas pour un de ses complices ».

La nature généreuse de Théophile s'illusionnait sur les sentiments de Malherbe et sur ceux de ses confrères. Il leur adressa en mars 1624 un touchant appel où Malherbe est nommé le premier :

Je ne fus jamais si superbe
Que d'oster aux vers de Malherbe
Le françois qu'ils nous ont appris,
Et sans malice et sans envie
J'ay tousjours leu dans ses escrits
L'immortalité de sa vie...

Malherbe resta sourd à cette invite et cependant le 24 juin suivant Théophile était interrogé sur un certain sonnet que lui avait imputé un avocat au Parlement, Claude d'Anisy, dans sa déposition du 24 avril : *Multiplier le monde en son accouplement* que le prisonnier savait être pertinemment de Malherbe. Au lieu de le rendre à son auteur il se contenta de répondre « qu'il avait été fait avant qu'il fut né ».

La longue détention de Théophile n'avait pas modifié les sentiments de Malherbe qui écrit encore à Racan le 13 décembre 1624 :

« Pour Théophile il ne se dit rien de luy, le pauvre homme est en très mauvais état. On m'avoit dit qu'on l'alloit juger, mais à cette heure il ne s'en parle plus. Je ne croy pas que la mort ne luy fust plus douce que de vivre comme il fait. Soyez homme de bien à son exemple, et qu'il ne tienne pas à aller dévotement à la messe que vous ne soyez appelé Monsieur par ceux de vostre village... »

Il agit plus mal encore, comme Maynard et Racan il envoya à Garassus, l'ennemi acharné de Théophile, deux petites pièces laudatives pour sa *Somme théologique* (*1625*) :

EPIGRAMME POUR LE DESSEIN DE CE LIVRE.

Esprits qui cherchez à medire
Addressez-vous en autre lieu ;
Cette Œuvre est une Œuvre de Dieu :
Garasse n'a faict que l'escrire.

AUTRE ÉPIGRAMME A L'AUTEUR DE CE LIVRE.

En vain mon Garasse la rage
De quelques prophanes esprits
Pense diminuer le pris
De ton incomparable Ouvrage.
Mes vers mourront avec moy
Ou ton nom au nom de mon Roy
Donnera de la jalousie :
Et dira la postérité
Que son bras deffit l'Hérésie
Et ton sçavoir l'Impiété.

Ce qui n'empêcha pas la *Somme théologique*, malgré ses illustres répondants, d'être censurée par le Parlement. Malherbe ne devait survivre que deux années à Théophile.

Il semble que Malherbe ait pressenti le succès de son rival. Il a été à même de constater dans les dernières années de sa vie que les vers de Théophile étaient déjà beaucoup plus appréciés que les siens par le populaire ; il ne pouvait cependant prévoir que le XVII[e] siècle verrait 93 éditions des *poésies de Théophile* contre 16 de ses *propres œuvres poétiques*.

Les moindres poésies de Malherbe ont été si activement recherchées qu'il semblerait qu'il n'y eût plus à en découvrir, en voici une cependant reproduite pour la première fois, c'est un sixain qui figure dans la *Seconde partie des Theoremes de M. J. de la Ceppède... Divisée en quatre livres. Tolose, Raim. Colomiez, 1621*, in-4 :

Muses, vous promettez en vain
Au front de ce grand Escrivain
Et du laurier et du lierre.
Ses ouvrages trop précieux
Pour les couronnes de la Terre
L'asseurent de celle des Cieux.

L'édition originale de la *Première partie*, 1613, contenait déjà une pièce de Malherbe.

Bibliographie (XVII[e] siècle). — Les vers de Malherbe n'ont été réunis qu'après sa mort par son neveu François d'Arbaud de Porchères, ils avaient paru dans les florilèges publiés de 1597 à 1628 (Voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle* et celle *du XVII[e] siècle*.

Il convient d'ajouter à ces recueils le suivant :

Le Bouquet des plus belles fleurs de l'éloquence cueilli dans les jardins des sieurs du Perron, du Vair, Daudiguier, du Rousset, Coiffetaud, Bertaud, Malerbe, la Brosse, la Serre. Paris, Billaine, 1625, in-8.

I. Pièces détachées publiées du vivant de Malherbe :

Les Larmes de saint Pierre, imitées du Tansille. Paris, 1587. In-4.

Id. Au Roy. Paris, Lucas Breyel, 1596. Suyvant la coppie imprimée en l'an 1587, et corrigée par luy mesme. In-8 de 2 ff., 17 p. chiff. et 1 ff. ; 8 ff. chiff. pour le texte italien du Tansille (N).

Les Larmes de Saint-Pierre sont dédiées au Roy et sig. à la fin Malerbe. — Poés. : I. Chrestien ; Sainct-Sixt ; La Roque.

Id. id. Rouen, Raphaël du Petit Val, 1598. In-8.

Ode du sieur de Malherbe. A la Reine. Pour sa bienvenue en France. Aix, J. Tholosan, 1601. In-8 de 16 p.

Ode sur l'attentat commis en la personne de sa Majesté le 19 décembre 1605. In-8.

Vers du sieur de Malherbe à la Reine. Paris, Ad. Beys, 1611. In-8 de 36 p. et 1 ff.

Deux odes : A la Reine et à M. de Bellegarde. La priv. donné à Malherbe pour faire imprimer ses Œuvres est du 25 novembre 1610 ; Malherbe l'a cédé à Adrien Beys le 14 décembre 1610.

Lettre de consolation à madame la princesse de Conty sur la mort de M. le chevalier de Lorraine de Guise, son frère. Paris, Toussainct du Bray, 1614. In-8.

Récit d'un berger sur les alliances de France et d'Espagne. S. l. n. d. (Paris, 1615). In-4 de 4 p.

Le XXXIIIe livre de Tite Live nouvellement trouvé à Bamberg, en Allemagne, traduit par le Sr de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et dédié à Monseigneur le duc de Luynes. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XXI (1621). In-8.

Une partie de cette traduction avait paru en 1616 dans *Les Decades qui se trouvent de Tite Live en françois... par B. de Vigenere. — En cette dernière édition est adjousté ce qui défailloit au troisiesme livre de la quatriesme decade, trouvé en un vieil livre de la Bibliothèque du Chapitre de Bamberque, et traduit en françois par le Sr de Malherbe... Paris, veufve L'Angelier. 2 tomes in-folio. T. I, M.DC. XVII (1617) ; T. II, M.DC.XVI (1616)*. — La trad. de Malherbe se trouve dans le T. II.

Pour le Roy allant chastier la rebellion des Rochelois et chasser les Anglois qui en leur faveur estoient descendus en l'Isle de Ré. Ode (titre de départ). S. l. n. d. (1628). In-8 de 20 p. chiff..

Autre éd. : In-4 de 18 p.

II. Œuvres. — Les œuvres de Mre François de Malherbe, gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy. Paris, Charles Chappellain, 1630. In-4 de 26 ff. y compr. le portrait de Malherbe d'après Du Monstier, 720 p. chiff. (la dernière par err. 820) et 228 p. chiff. (N).

Discours sur les Œuvres de Malherbe (n. s., mais de Godeau). Le priv. est accordé à François d'Arbaud escuyer, sieur de Porchères (neveu de Malherbe). — Il existe, dit M. Potier, deux éditions de Malherbe sous cette même date, avec le même privilège et le même achevé d'imprimer du 22 décembre 1629, elles sortent de la même imprimerie et ont même nombre de pages. Les différences consistent en corrections ou modi-

fications dans le *Discours sur les œuvres de Malherbe.* « L'édition que je considère comme la seconde dit M. Potier, est sur papier inférieur ; mais elle contient au ff. Liiij du *Discours* un passage en 18 lignes ; que ne contient pas la première, et qui commence ainsi : « *J'avoue que ses autres lettres n'ont pas les grâces...* »

Id. Seconde édition. Paris, Claude Chappellain, 1631. In-4 de 26 ff. dont le portr. de Malherbe, 720 p. chiff. (la dernière par err. 820) et 228 p. chiff. (A).

Les Œuvres de Messire François de Malherbe, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. Troisiesme édition. Imprimé à Troyes et se vendent (sic) à Paris, chez Jean Promé, au coin de la ruë Dauphine, M.DC.XXXV (1635). In-8 de 4 ff. pour le titre et les *fragments ;* 183 p. chiff. pour les *poésies ;* 20 ff. n. chiff., pour le *Discours ;* pp. 1 à 592 chiff. (N).

Id. Troisiesme édition. Troyes, Jacques Balduc, M.DC.XXXV (1635). In-8 (A).
Même collation que la précédente.

Id. Paris, Estienne Hebert, 1635. In-8.

Les Œuvres de Mre François de Malherbe... Troisiesme édition. Paris, Antoine de Sommaville, M.DC.XXXVIII (1638). In-4, portr. par Du Monstier, gravé par Briot.

Id. Troisiesme édition. Paris, Jean Promé (ou Mathurin Henault), M.DC.XLI (1641). In-8 de 4 ff. pour le titre et les *fragments*, 176 p. chiff. pour les *poésies*, 18 ff. n. chiff. pour le *Discours*, pp. 177 à 746 chiff. (la dernière par erreur 730) (N).
Mr Lalanne n'avait pu consulter cette édition.

Id. Paris, Anthoine de Sommaville, M.DC.XLII (1642). In-12.
Cette édition ne contient que le *Discours* (n. p.) de Godeau et les six livres de poésies. On y lit pour la première fois le fragment : *Elle étoit jusqu'au nombril.*

Id. Troisiesme édition. Troyes, Nicolas Oudot, M.DC.XLVII (1647). In-8.

Id. Troisiesme édition. Paris, Mathurin Henault, M.DC.XLVII (1647). In-8.

Id. Imprimé à Orléans et se vend à Paris, chez Claude Barbin, M.DC.LIX (1659). In-12 de 26 ff. et 236 p. chiff. (A).
Texte de 1642.

Id. Imprimé à Orléans, et se vend à Paris, chez Antoine de Sommaville, M.DC.LX (1660). In-12.
Cette éd. ne renferme que les 6 livres de poésies.

Les poésies de M. de Malherbe, avec les Observations de Monsieur Menage. Paris, Thomas Jolli, M.DC.LXVI (1666). In 8.
E. d. : A Colbert, sig. Menage. Elle contient le *Discours...* et les *Poésies.*

Id. Segonde édition. Paris, Claude Barbin, M.DC.LXXXIX (1689). In-12 de 12 ff., 585 p. chiff. et 14 ff.
Texte de 1666.

Id. Paris, Brunet, 1698. In-12.

III. Trad. de Senèque. — *A*) Les épistres de Seneque, traduites par Mre François de Malherbe gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy. Paris, Anthoine de Sommaville, M.DC.XXXVII (1637).
Edition dont on ne connait l'existence, d'après M. Ludovic Lalanne, que par le priv. de l'édition de 1648 : Achevé d'imprimer pour la première fois le septiesme septembre 1637.

Id. Paris, id., M.DC.XXXIX (1639). In-12, portr.

E. d. : A Richelieu, sig. par J. B. de Boyer, neveu par alliance et héritier de Malherbe ; Avis au Lecteur de J. Baudoin. — Poés. lim. : Dalibray ; G. Colletet ; lat. : I. Isnard.

Nous n'avons pas rencontré la *troisiesme édition :*

Id. Paris, id. M.DC.XXXXV (1645). In-12.

Id. Paris, id. M.DC.XLVIII (1648). In-12 de 12 ff. y compr. le portr. de Malherbe et 670 p. chiff. (N).

Edition non mentionnée par L. Lalanne. A la fin, achevé d'imprimer le 15 janvier 1647.

Id. Paris, id. M.DC.XLVIII (1648). In-4, portr. par Briot.

Deux parties, la seconde renferme la *Suite des épistres de Seneque traduites par Pierre Du Ryer.*

Id. Paris, id. M.DC.LVIII (1658). In-12 (A).

Collation de 1648, in-12.

Id. Paris, par la Compaignie des libraires du Palais, 1667. In-12.

Les épîtres sont divisées en trois parties ; la dernière comprend la *Suite des épitres* trad. par P. Du Ryer.

B) Seneque. Des Bienfaits, de la version de Mre François de Malherbe, gentil-homme ordinaire de la chambre du Roy. Paris, Antoine de Sommaville, M.DC.XXXIX (1639). In-12.

Id. Paris, Antoine de Sommaville, M.DC.L (1650). In-12. Titre, 362 p. chiff. et 2 ff. (N).

Reprod. de 1639.

C) Les œuvres de Seneque, de la traduction de Mre François de Malherbe, gentil-homme ordinaire du Roy, continuées par Pierre Du Ryer, de l'Académie françoise, M.DC.LVIII (1658, T. II) et M.DC.LIX (1659, T. I). 2 vol. in-folio.

Du Ryer a beaucoup modifié le texte de Malherbe.

Id. de la traduction de Du Ryer... Lyon, Christofle Fourny, M.DC.LXV (1665). 14 vol. in-12.

Texte de 1659.

Id. id. de Du Rier... Imprimées à Lyon, et se vendent à Paris, au Palais, par la Compagnie des libraires associés au privilège, M.DC.LXIX (1669). 14 vol. in-12.

IV. Les lettres de Mre François de Malherbe, gentil-homme ordinaire du Roy. Paris, Barbin, M.DC.XLV (1645). In-12.

Id. Paris, Antoine de Sommaville, M.DC.XLV (1645). In-12.

En tête se trouve la trad. du *XXXIIIe livre de Tite Live* avec la dédicace au duc de Luynes.

Id. Imprimé à Orléans, et se vend à Paris, chez Claude Barbin (ou J. Guignard), M.DC.LIX (1659). In-12. Titre et 226 p. chiff. (A).

Dans le *Recueil de lettres nouvelles* publié par Faret. *Paris, Toussainct du Bray, 1627*, in-8, il y a neuf lettres de Malherbe qui occupent les p. 1 à 99.

En 1822 et 1852, il a été publié deux volumes de lettres inédites de Malherbe :

Lettres de Malherbe, ornées du fac simile de son écriture dédiées à la Ville de Caen, avec une

vue de cette ville. Paris, Blaise, 1822, in-8 ; *Lettres inédites de Malherbe, mises en ordre par M. Georges Mancel, conservateur de la Bibliothèque de Caen*, 1852, in-18.

V. On rencontre des vers de Malherbe dans les ouvrages suivants :

Le Triomphe du Berlan... par le capitaine I. Perrache, gentilhomme provençal. Paris, 1585. In-8. — Réimprimé sous le titre : La Vanité du jeu... 1587.

Recueil des cartels et defis pour le combat de la barrière. Paris, 1605. In-12.

L'art d'embellir, par Flurance Rivault, 1608. In-8.

Recueil des vers du balet de la Reyne. Paris, Toussainct du Bray, 1609. In-12 de 11 p. chiff. — Sur trois pièces n. s. de ce ballet, une seule est de Malherbe, les deux autres sont de Lingendes.

La jeunesse d'Estienne Pasquier et sa suite. Paris, 1610. In-8.

Recueil des vers lugubres et spirituels de Louis de Chabans, sieur du Maine. Paris, 1611. In-8.

Les Trophées de Henry le Grand. Lyon, 1611. In-4.

Le Camp de la Place Royalle. Paris, 1612. In-4.

Théorèmes sur le sacré mystère de nostre Rédemption, par J. de la Ceppede. Toulouse, 1613. In-4.

Id. Seconde partie, 1621. In-4 (non citée par M. Lalanne).

Description du ballet de Madame, sœur aisnée du Roy. Paris, 1615. In-8. — Id., Lyon, pour François Yvrard, 1615. In-8.

Airs de cour. Paris, P. Ballard, 1615, 1617, 1624. In-12.

Airs de différents auteurs mis en tablature de luth. Paris, P. Ballard, 1617. In-4.

Les poèmes divers du sieur de Lortigues, provençal. Paris, J. Gesselin, 1617. In-12.

Le Pourtraict de l'Eloquence françoise par J. du Pré. Paris, 1621. In-8.

Œuvres de Ronsard. Paris, 1623. In-folio.

Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée de Louis XIII, en 1622. Aix, 1624. In-folio.

Somme théologique du P. Garassus, 1625. In-folio.

Philine, ou l'Amour contraire, pastoralle, par le sieur de La Morelle. Paris, 1630. In-8.

Pour compléter les œuvres de Malherbe, il convient d'y ajouter :

Instruction de F. de Malherbe à son fils publiée pour la première fois en son entier d'après le manuscrit de la Bibliothèque d'Aix. Caen, F. Poisson et fils, 1846. In-8.

Une élégie, la première poésie de Malherbe citée par Tallemant : *Doncque, tu ne vis plus, Geneviève, et la mort* qui se lit dans le *Rec. de Conrart*, mais non signée.

Malherbe a eu neuf éditions au XVIIIe siècle et vingt-trois environ au XIXe jusqu'à l'édition définitive des *Œuvres complètes* due aux soins de M. Ludovic Lalanne (Collection des grands écrivains de la France, 5 vol. et 1 album, 1862-1869).

Les recueils collectifs libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 10 pièces de Malherbe :

MUSES INCOG., 1604. DELICES SATYR. (SIG.), 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Quatrain (pp. 56, 140 et 180) (1).	*Ce quatrain* (ou *Vostre pasquin*) *est fort magnifique* (*n. s.*).

(1) Ce quatrain a été attribué à tort à Théophile par M. Alleaume, il est signé Malherbe dans les *Délices satyr, 1620*, et dans la *Quintessence satyr., 1622*. On le donne généralement à Béroalde de Verville. — Ms. 884, ff. 260, anonyme : *Vostre pasquin est magnifique*. — Ms. 24322, ff. 20, anonyme.

SATYR., REGNIER (s.), 1616.	Plainte (ff. 145) (1).	*C'est faucement qu'on estime* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	Sonnet (ff. 114) (2).	*De toutes les beautez Caliste est la plus belle.*
DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (p. 320) (3).	*J'avois passé quinze ans les premiers de ma vie* (*sig. Berthelot*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (ff. 64) (4).	*Jeanne tandis que tu fus belle* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (5).	*Là, là pour le dessert troussez moy ceste cotte* ‖ *Vostre chemise et tout...* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609.	Mespris (n. p.) (6).	*Philis qui me voit le teint blesme* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Stances (7).	*Qu'autres que vous soient desirées* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Stances (p. 317) (8).	*Si des maux renaissans avec ma patience* (*sig. Berthelot*).
DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (p. 441) (9).	*Si tost que le Soleil au matin m'a quitté* (*n.s.*).

MARGUERITE DE VALOIS.

Marguerite de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, première femme de Henri IV, née le dimanche 14 mai 1553 au château de Saint-Germain en Laye, morte le 27 mars 1615 dans son hôtel de la rue de Seine. Nous ne raconterons pas sa vie, nous nous bornerons à faire remarquer que cette femme illustre, protectrice des littérateurs et des artistes, a été odieusement calomniée sur la foi d'un libelle infâme : *Le Divorce satyrique* et sur les médisances de cette mauvaise langue de Tallemant (10). L'exagération du nombre des amants qu'on lui prête en démontre l'absurdité : vingt-cinq sans compter, dit M. de Saint-Poncy, suivant d'autres ennemis : Saint-Mesgrin, Quélus, Viteaux, Pibrac, d'Urfé, Desportes, Lignerade, Resigade.... La princesse de Conti a donné la note exacte sur ses mœurs en les appréciant de la sorte : *Mélisse* (Marguerite) *étoit une très grande princesse, fille et sœur de rois, mais qui étoit moins chaste*

(1) M. L. Lalanne dans son éd. de Malherbe (Les Grands Ecrivains de la France) a reproduit cette pièce d'après les *Œuvres de 1630*. Il a ignoré qu'elle avait été publiée quatorze ans auparavant.

(2) Voici le titre de cette pièce : Sonnet de M. de Malherbe sur les beautez de Caliste et mis icy à cause de l'antithèse qui suit, faites par Berthelot sur ce sonnet. Dans le *Nouv. recueil, 1609*, ce sonnet commence : *Il n'est rien de si beau comme Caliste est belle.* M. Lalanné n'a pas connu la version du *Rec. vers satyr., 1617*.

(3) Ce sonnet est donné par erreur à Berthelot dans les *Délices satyr, 1620*, mais Racan mieux renseigné l'a restitué à Malherbe. On le trouve, mais anonyme, dans le *Petit Cabinet de Priape*, p. 25, et dans le *Rec. Conrart*, 4123 (A).

(4) Cette pièce est signée M. dans le *Cabinet satyr, 1618*, et elle figure dans le *Second livre des Délices de la poés. fr., 1620* aux poésies de Malherbe. M. Lalanne la cite d'après ce dernier recueil. — Ms. 884, ff. 294, n. s.

(5) Ms. 884, ff. 233, anonyme. — Cab. satyr., 1619 : *Ça, ça, pour le dessert, troussez moy...* ‖ *Viste, chemise...*

(6) Cette pièce avait paru dans le *Parnasse T. I.* Suivant Ménage elle fut faite pour M. de Bellegarde « au sujet d'une fille qui s'étoit imaginé que M. de Bellegarde l'aimoit ». — Ms. 884, ff. 180, s. t., anonyme.

(7) Ces stances sont suivies dans le *Cabinet satyr, 1618*, de la Rép. de Berthelot : *Avoir le cœur tout plein de flammes.* Suivant Tallemant cette chanson serait de Mr (ou plutôt de Madame de Bellegarde) et Malherbe l'aurait raccommodée.

(8) Cette poésie de sept strophes qui avait paru dans *le Temple d'Apollon, 1611*, sous la signature de Malherbe, commence ici à la septième strophe (sur 13) de la pièce de Berthelot dont voici le premier vers : *Au milieu des ennuys dont mon âme est la proye.*

(9) Ce sonnet se lit aussi dans le *Petit Cabinet de Priape* (Ms. Villenave), p. 25, et dans le Ms. 884, ff. 233, où il est également anonyme.

(10) « Elle portoit un grand vertugadin, qui avoit des pochettes tout autour, en chacune desquelles elle mettoit une boîte où étoit le cœur d'un de ses amants trespassez, car elle étoit soigneuse, à mesure qu'ils mouraient, d'en faire embaumer le cœur... » (Tallemant).

que Lucrèce. » Etienne Pasquier a été aussi équitable : « De vous pleuvir (représenter) cette reine non fautive, je serois un sot : car encore que Dieu l'ait créée grande princesse, toutefois elle est composée des mêmes pièces que nous tous : conséquemment ne faut considérer en elle la perfection, qui ne tombe en homme ou femme, mais le moins d'imperfection ; et je crois qu'en toutes les grandes dames, sans déroger à leurs principautés, celle-ci sera trouvée la moins imparfaite ». Ce jugement est suivi d'un éloge long et détaillé.

L'opinion de M. Merki, le dernier historien de Marguerite de Valois (1), se rencontre avec celle de M. de Saint-Poncy :

« ... Certes nous n'imaginons point que la reine Marguerite ait été entièrement la princesse aux qualités toutes spéciales que nous vante Brantôme ; ni qu'elle ait mené au château d'Usson la vie d'austérité que rapportent Jean Darnalt et le père Hilarion de Coste. Marguerite de Valois n'avait point sur la vertu et la foi conjugale — que d'ailleurs elle eût été bien sotte de défendre avec un mari comme Henri IV — des idées de puriste qui n'étaient ni de celles de son temps, ni du milieu où elle avait grandi, vécu et trouvé depuis le premier âge l'exemple journalier. Mais il ne faut point oublier qu'elle fut depuis son mariage prise en haine par les protestants ; marquée par les conteurs d'anecdotes que sa beauté, son esprit, ses manières mettaient en verve ; enfin nous verrons qu'après sa mort, elle fut vilipendée et traînée dans la boue par raison d'Etat. On ne prête qu'aux riches ; Marguerite, sous ce rapport, fut amplement favorisée par la fortune. L'affection qu'elle éprouva pour quelques hommes les plus remarquables de son temps fut reportée, au gré des pamphlétaires, sur nombre d'autres auxquels peut-être elle ne songea jamais, et les querelles des partis s'en mêlant, les idées et la faveur d'un nouveau régime auquel il fallait faire sa cour portant à dénigrer l'ancien, elle servit de thème aux complaisants et aux déclamateurs de profession qui affectèrent de s'indigner des louanges — d'ailleurs souvent maladroites — de ses historiographes. La vérité est entre ces extrêmes. — Où trouve-t-on, en effet, la source des histoires scandaleuses qui ont été répandues sur la sœur des derniers Valois ; quels sont les ouvrages qui servent de références ? Quelques passages de L'Estoile, honnête homme, mais crédule, notant pêle-mêle sans discernement dans son journal tout ce qui lui était rapporté ; deux ou trois anecdotes de M. du Vair (2), sur lequel il y aurait peut-être fort à reprendre, c'est à peu près tout ce qui peut être retenu parmi les témoignages dits impartiaux. Restent le *Divorce satyrique*, pamphlet ignoble, qui a été attribué et semble réellement l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné et l'*Histoire générale de Scipion Dupleix* dans laquelle cet historien traîne aux gémonies sa bienfaitrice mais Dupleix fut très vivement attaqué par Bassompierre qui consacra un livre entier à le récuser et à lui reprocher hautement sa mauvaise foi et son ingratitude... »

Bibliographie. — On a de Marguerite de Valois :

1° Un mémoire justificatif composé par elle pour la défense du roi de Navarre, son mari.

---

(1) Charles Merki : La reine Margot et la fin des Valois, 1553-1615, 1905.
(2) L'Estoile cite un pasquil de 1576 :

Du Vair, si la nature t'engendra serviteur,
L'art de bien dérober t'a fait devenir maître ;
La Justice et la Foy, pour enrichir et croître
Indignement tu vends au plus haut acheteur.

2° *Copie d'une lettre de la Royne Marguerite* (datée de Paris, 10 aoust 1614). *A Monsieur de Nevers, M.DC.XIV* (*1614*). In-8 de 8 p. chiff. (N).

3° *La Ruelle mal assortie ou entretiens amoureux d'une Dame éloquente avec un Cavalier gascon plus beau de corps que d'esprit, et qui a autant d'ignorance comme elle a de sçavoir : Dialogue vulgairement appellé la Ruelle de la R. M.* publiée dans le *Nouveau recueil des pièces les plus agréables de ce temps. En suite des Jeux de l'Inconnû, et de la Maison des Jeux. Paris, Nicolas de Sercy, M.DC.XLIIII* (*1644*). In-8 de 8 ff. dont 1 bl. et 504 p. chiff.

La Ruelle mal assortie a été réimprimée au XIXe siècle par Mr Guessard sur un Ms. de la Collection Fontanieu ; cet érudit ignorait l'existence de l'édition de 1644.

4° Un recueil de lettres (à la suite des *Mémoires*, éd. de 1842 donnée par M. Guessard).

5° De nombreuses poésies dont la plupart sont perdues. Voici celles que nous connaissons :

Plainte sur la mort d'Atys (Datte) (1) : *Atys l'objet de ceste plainte.*

Stances trad. du latin (2) : *Cher Paris, belles tours, cher Louvre que j'ayme.*

Elégie sur le trespas d'Aubiac (3) : *Rigoureux souvenir d'une joye passée.*

Une cantilène (4) : *A ces bois, ces prez et cest antre.*

L'ombre de Bussy (d'Amboise) ou dialogue entre Lysis (Bussy) et Flore (la reine Marguerite) (5) : *Sur le poinct que la nuict pliant son noir manteau* (*Muses françoises ralliées de diverses parts, 1599*).

5° Ses *Mémoires* publiés en 1628 par Granier, sieur de Mauléon :

A) Les Mémoires de la roine Marguerite. A Paris, par Charles Chappellain, ruë de la Bucherie, à l'image saincte Barbe. M.DC.XXVIII (1628). Avec privilège du Roy. In-8 de 4 ff., 362 p. chiff. et 3 ff. bl. (N). Priv. du 8 novembre 1628.

Cette édition est l'originale parce qu'elle a le ff. 3 n. chiff.: *Fautes a corriger et obmissions à remettre*, qui sont corrigées dans les éditions suivantes. L'avis *Au Lecteur* se termine par les lignes suivantes : « Or la copie sur laquelle il a esté imprimé estoit si corrompuë, que ce n'est pas si grand' merveille qu'il s'y soit glissé plusieurs fautes, comme il est estrange qu'on l'aye peu publier si entier. Mais depuis que l'impression a esté achevée il m'est tombé entre les mains un exemplaire plus entier et plus net, duquel j'ay tiré les obmissions que tu verras en la page suivante, avec quelques autres plus legères corrections, que tu remettras s'il te plaist chacune en son lieu ».

B) Les mémoires de la roine Marguerite (fleuron diff. de celui de l'édition ci-dessus). Paris, id. M.DC.XXVIII (1628). In-8 de 4 ff. dont 1 bl., 363 p. chiff. et 2 ff. bl. (N).

C) Id. (même fleuron qu'à l'édit. A). Paris, id. M.DC.XXVIII (1628). In-8 de 4 ff. et 362 p. chiff. et 1 ff. (N).

L'avis *Au Lecteur* est celui de l'éd. A et cependant le texte est celui de l'éd. B, c'est-à-dire corrigé.

D) Id. (nouveau fleuron). Paris, id. M.DC.XXVIII (1628). In-8 de 2 ff. (l'avis *Au Lecteur* seul, pas de priv.) et 362 p. chiff. (N).

Texte de l'éd. précédente, mais c'est bien une édit. différente.

---

(1) *Le Ducatiana* donne cette pièce à Marguerite de Valois, elle aurait été composée par Marguerite sur la mort de Datte, son amant, tué par le jeune Vermont à la portière de son carrosse, du commandement du Roi. On la trouve sans signature dans le *Parnasse, T. II, 1607.*

(2) Cette pièce du Ms. 884 B. N. pourrait bien être de Marguerite de Valois, voir *Appendice.*

(3) D'après le *Ducatiana*, ces vers auraient été faits au château d'Usson par Marguerite sur la mort d'Aubiac, pendu à Aigueperse par jugement de Lugoly, lieutenant du Grand Prevost. Non sig. dans *Satyr. Regnier (S) 1616.*

(4) Cette pièce a été insérée dans *Le Printemps* de d'Aubigné, éd. Ch. Read ; on prête donc à Marguerite de Valois une poésie qui serait de son pire ennemi, l'auteur de l'infâme libelle *Le Divorce satyrique* si toutefois ce libelle est de d'Aubigné.

(5) Cette pièce est donnée à Pybrac par l'Estoile. Elle est reproduite dans *les Histoires mémorables et tragiques de Fr. de Rosset, 1619.*

Les éditions ci-dessus des *Mémoires* de la reine Marguerite ont une histoire. Après que Granier de Mauléon eut publié la première édition chez Charles Chappelain grâce à un privilège du 8 novembre 1628, un arrêt du Conseil d'Etat en date du 11 janvier 1629 intervint qui portait deffenses à ce libraire et à tous autres ou imprimeurs, de faire imprimer, vendre ou débiter en quelque sorte et manière que ce soit le livre intitulé les *Mémoires de la roine Marguerite*, « tous les exemplaires faicts et imprimez devoient estre portés au greffe du Conseil et supprimez ». Malgré cet arrêt, trois libraires : Pierre Lamy, Gervais Alliot, Eustache Daubin réimprimèrent les *Mémoires de la roine Marguerite* et les mirent en vente. Sur la requeste du Procureur du Roi, Lamy, Alliot et Daubin furent poursuivis devant la Chambre civile du Chastelet de Paris. Par sentence de Michel Moreau, lieutenant civil de la Prevosté de Paris, du 15 mai 1629, les trois libraires furent condamnés chacun à 100 livres parisis applicables aux pauvres malades de la contagion ; en même temps, il était ordonné qu'ils seraient pris au corps et enmenés prisonniers aux prisons de France. Lamy, Alliot et Daubin avaient objecté pour leur défense qu'ils ignoraient l'arrêt du Conseil d'Etat et que, contrairement aux dires du Procureur du Roi, il était inexact que cet arrêt leur eut été signifié le 23 janvier, aussi firent-ils appel de la sentence du Chatelet de Paris du 15 mai devant le Parlement et obtinrent gain de cause. Le Parlement les déchargea de l'amende avec deffenses néanmoins, tant aux suppliants qu'à tous autres libraires ou imprimeurs, de plus vendre et débiter le livre les *Mémoires de la roine Marguerite* à peine de confiscation et d'amende.

Comme nous n'avons pas rencontré d'éditions aux noms de P. Lamy, G. Alliot et E. Daubin, on peut supposer avec raison que les trois éditions décrites ci-dessus sous les lettres B, C, D, sont celles de ces trois libraires ; on a substitué les titres au nom de Charles Chappelain à ceux qui portaient leurs adresses.

Voici maintenant quelques contrefaçons et éditions publiées de 1629 à 1900 (en dehors des collections de *Mémoires*) :

Les mémoires de la roine Marguerite. A Paris, Iouxte la copie imprimée par Charles Chappellain, M.DC.XXIX (1629). In-8 de 230 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

Les pp. 3 et 4 ne contiennent que l'avis *Au Lecteur*.

Les mémoires de la royne Marguerite. S. l. n. d. (1629). In-8 de 230 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

Copie de l'édition précédente. — Il y a des exempl. dont la p. 5 est numérotée 1.

Id. S. l.. Goude, G. de Hoeve, 1649. In-12.

Id. Paris, Claude Barbin, 1661 ; id., Pierre Trabouillet, 1665, in-12 ; id., V[ve] Trabouillet, 1665, in-12 ; id., Jean Ribou, 1665 ; id., id., 1666, in-12.

Mémoires de Marguerite de Valois... auxquels on a ajoûté son Eloge, celuy de M[r] de Bussy (par M. de Brantôme) et la Fortune de la Cour. Liège, J.-F. Broncart, 1713. In-8.

Edition publiée par J. Godefroy, d'après Barbier.

Mémoires et lettres de Marguerite de Valois. Nouvelle édition... publiée par M. F. Guessard... Paris, J. Renouard, 1812. In-8 (*Coll. de l'Histoire de France*).

Dans cette édition, la meilleure d'ailleurs des *Mémoires de Marguerite de Valois*, la partie bibliographique est inexistante.

Les recueils satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 2 pièces attribuées à Marguerite de Valois :

SATYR. REGNIER (s.), 1616.	Air pour Cloride (ff.148) (1).	*Rigoureux souvenir d'une joye passée.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Complainte. Stances (pp. 161 et 200) (2).	Vous qui violentez nos volontés subjettes (sig. Regnier).

(1) Cette élégie aurait été faite par Marguerite sur la mort de d'Aubiac, son amant (voir p. 291, note 3).

(2) Cette pièce est donnée formellement à Marguerite de Valois par L'Estoile dans ses *Recueils bigarrés du grave et du facétieux...* sous le titre : *Stances amoureuses de la reine de Navarre sur ses amours avec Champvallon* (*1581*), dans le *Jardin des Muses 1643*, elle porte le titre : *Stances pleines d'antithèses par le sieur Jamin de Chastillon sur Seine* ; c'est le frère d'Amadis Jamyn. Elle est vraisemblablement de Benj. Jamyn (voir ce nom).

A consulter : Mongez (A) : Histoire de la reine Marguerite de Valois, 1777. — Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre, par le comte Léo de Saint-Poncy, 1887, 2 vol. — Merki (Ch.) : La Reine Margot et la fin des Valois, 1905.

MAROT (Cl.).

Pour la bio-bibliographie de Clément Marot, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	D'un escolier. Huictain (ff. 54).	*Comme un escolier se joüoit* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Du pauvre Phlippot trepassé (ff. 41, pp. 103 et 144).	*Cy gist Phlippot qui pour saouler Alix* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 191) (1).	*De la Sorbonne un docteur ignorant* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. imitée de Martial (ff. 45), pp. 353, 105 et 145 (2).	*Isabeau lundy m'envoyastes* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Epistre (3).	*Mercy Dieu, gentil vessier* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	Epigramme (ff. 206).	*Monsieur l'abbé et monsieur son valet* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618. DELICES SATYR., 1620.	Les souhaits d'un Roger bon temps. Huitain (ff. 164, pp. 675 et 410) (2).	*Pour tous souhaits ne désire en ce monde* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	A une laide. Huitain (ff. 168).	*Tousjours voudriez que je l'eusse tout droit* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	De Robin et de Catin. Epigr. (ff. 51).	*Un jour d'hyver, Robin tout esperdu* (*n. s.*).

MASCHEFERT.

Ce Maschefert n'est autre que François Grelière, sieur de Macefer (4), dont on a plusieurs pièces dans la *Puce de Madame des Roches* (voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*).

CABINET SATYR., 1618.	La Bouquinade (5).	*Ce petit diable Dieu, ce Dieu fils de putain* (*sig. Ronsard*).

(1) Le premier vers diffère légèrement dans l'édition de Clément Marot de Lenglet Dufresnoy.

(2) Cette épigr. n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619*.

(3) Cette épistre est précédée d'un quatr. : Epistre en laquelle Margot ‖ Se dresse sur son maistre Ergot ‖ Pour tancer comme un insensé ‖ Son Rufian qui l'a laissée. Elle manque dans l'éd. du *Cabinet satyrique, 1619*, et avait paru dans le *Petit traité... 1535*. (Voir *Bibliogr. des recueils coll. de poésies du XVIe siècle*).

(4) François Grelière, sieur de Macefer, était un ami d'Estienne Pasquier et un intime du poète Gilles Durant de la Bergerie qui lui a adressé une assez longue pièce ; cette dernière se lit dans les poésies qui suivent ses *Imitations de Jean Bonnefons, 1587*.

(5) Cette pièce (ff. 476) signée dans les *Cinq Cents Colbert* Maschefert A. (cet A signifie probablement *Aurelianensis*, orléanais), est suivie de l'*Epitaphe de Philinte*. — Suivant M. P. Louÿs, ce poème très remarquablement écrit serait tout à fait dans le style de Ronsard, style souvent imité, jamais atteint.

MAYNARD (François).

François Maynard, né à Toulouse en 1582, mort à Saint-Céré le 28 décembre 1646. C'est un des écrivains érotiques dont le bagage poétique est le plus important, il vient sur le même rang que Sigognes et Motin s'il ne les dépasse en cynisme ; aussi les recueils libres et satiriques contiennent-ils un nombre assez considérable de ses pièces licencieuses, mais ces anthologies ne donnent pas les plus piquantes qui ont vu le jour en 1864 sous le titre *Priapées*.

La vie de Maynard nous intéresse surtout dans ses rapports avec les libertins. Secrétaire de la reine Marguerite à la fin de 1605, il se lie avec Malherbe dont il devient le disciple et fréquente les cabarets où l'on boit et l'on rit les plus renommés de Paris. Là, il fait la connaissance de Mathurin Regnier, de Sigognes, de Motin, de Berthelot, etc. Après la rupture de Regnier et de Malherbe il se range du côté de ce dernier ; mais il a la maladresse, à la suite de son maître, de plaisanter les poésies de Desportes et peut-être même de se moquer de Regnier. Le poète chartrain, chef de l'école des satiriques, n'hésita pas à provoquer en duel le malheureux Maynard qui était plus libertin que brave. Tallemant a tracé de ce duel un petit croquis qui vaut la peine d'être rapporté textuellement :

« Regnier le satirique, mal satisfait de Maynard, le vient appeller en duel, qu'il estoit encore au lict; Maynard en fut si surpris et si esperdu, qu'il ne pouvoit trouver par où mettre son haut-de-chausses. Il a avoué depuis qu'il fut trois heures à s'habiller. Durant ce temps-là Maynard avertit le comte de Clermont-Lodeve de les venir séparer quand ils seroient sur le pré. Les voylà au rendez-vous. Le Comte s'estoit caché; Maynard allongeoit tant qu'il pouvoit, tantost il soustenoit qu'une espée estoit plus courte que l'autre; il fut une heure à faire tirer ses bottes, les chaussons estoient trop estroits. Le Comte rioit comme un fou. Enfin le Comte paroist ; Maynard pourtant ne put dissimuler, il dit à Regnier qu'il luy demandoit pardon ; mais au Comte il luy fit des reproches, et luy dit que pour peu qu'ils eussent été gens de cœur, ils eussent eu le loisir de se couper cent fois la gorge. »

Cette leçon l'assagit bien qu'elle n'ait modifié ni ses idées ni ses mœurs. En décembre 1611, à vingt-huit ans, il achète la charge de président au présidial d'Aurillac qu'il occupe effectivement en août 1612. A partir de cette date, retenu par les devoirs de sa charge, il ne fait à Paris que de rares séjours tout en conservant et en cultivant ses relations parisiennes auxquelles il envoyait des vers laudatifs et des épigrammes moqueuses quand elles n'étaient pas égrillardes. Quoique aussi libertin que Théophile il passa dans le camp de ses adversaires dès que le poète de Boussères fut en danger d'être brulé, et cependant la contribution de Maynard au *Recueil des plus excellens vers satyriques de ce temps*, au *Cabinet satyrique*, aux *Délices satyriques*, au *Parnasse satyrique* et à la *Quintessence satyrique* le mettait en fort mauvaise posture. On doit supposer avec grande apparence de raison que, pris de peur, il alla réclamer lui-même la protection de Garassus, le Pierre L'Ermite de la nouvelle croisade contre le libertinage. Sa démarche fut couronnée de succès. Le Jésuite se garda bien de le nommer ou de faire aucune allusion dans la *Doctrine curieuse* à ses poésies libres. La conduite de Maynard envers son confrère du *Parnasse*

satyrique a été tout à fait vilaine. Non seulement il ne répondit pas à l'éloquent appel que lui adressait Théophile dans sa *Prière aux poètes de ce temps :*

Vous à qui de fresches vallées,
Pour moy si durement gelées,
Ouvrent leurs fontaines de vers ;
Vous qui pouvez mettre en peinture,
Le grand object de l'Univers
Et tous les traicts de la Nature.

Beaux esprits si chers à la gloire
Et sans qui l'œil de la mémoire
Ne sçauroit trouver rien de beau,
Escoutez la voix d'un Poëte
Que les alarmes du tombeau
Rendent à chaque fois muette.

Ma Muse foible et sans haleine,
Ouvrant sa malheureuse veine,
A recours à vostre pitié :
Ne mordez point sur mon ouvrage
Car icy vostre inimitié
Desmentiroit vostre courage.

Saint-Amant sçait polir la rime.
Avec une si douce lime
Que son luth n'est pas plus mignard,
Ny Gombaut dans une élégie,
Ny l'épigramme de Ménard
Qui semble avoir de la magie...

mais il alla en 1625 se ranger ostensiblement, avec Racan et Malherbe, sous la bannière de Garassus qui lui consacra dans sa *Somme théologique* les lignes suivantes commentant un dixain sur Théophile :

« C'est cette vérité (que les esprits forts sont à la fin punis de leurs crimes) qui a été reconnue par le sieur Ménard, aussi bon catholique que sage poète, par cet excellent dixain tiré de son cabinet à la façon que j'ay dit ci-devant avoir esté pratiquée au cardinal Du Perron, car il est aussi à l'honneur de ceux qui ne reçoivent pas du contentement de leurs œuvres et en donnent aux autres :

O que Jean est pernicieux !
Il soustient avec impudence
Qu'en vain on cherche dans les cieux
La Justice et la Providence.
Pour le monstrer ce meschant dit
Que depuis qu'il met en crédit
L'impiété dessus la terre,
Son bonheur n'a faute de rien
Et que les grands se font la guerre
A qui lui fera plus de bien.

« Il void le contraire depuis deux ans, et gouste s'il ne tient à luy dans ses affections bien heureuses les effets de la justice et de la Providence divine ».

Maynard s'était senti coupable, il avait pris ses suretés en se mettant sous l'égide du bon Père, il savait qu'on attribuait au prisonnier de la tour de Montgommery des stances du *Parnasse satyrique* d'une rare obscénité dont il était l'auteur : *L'autre jour je vis dans un temple,* stances que Théophile, poussé à bout, se contenta de dénier en répondant aux commissaires du Parlement qu'elles étaient d'un président d'Auvergne (1).

(1) Interrogatoire — le troisième — du 27 mars 1624. Cette pièce avait été mise en cause dans les dépositions de Gabriel Dange (21 novembre 1623 et s. d.), il en a été encore question plus tard dans la confrontation Sepaus, (29 août 1625).

Après la mort de Théophile, arrivée le 25 septembre 1626, délivré de tout souci du côté du libertinage, assagi par l'âge, mais s'ennuyant profondément dans son présidial, Maynard désirait revoir la Cour et bénéficier des largesses du roi ou de Richelieu qu'il croyait le juste salaire de son réel génie poétique. En 1627 il cède à Henri Darche sa charge de président d'Aurillac tout en en conservant le titre qui sonnait bien à son oreille. Favorablement accueilli par Richelieu, il rime, sur son ordre, une ode contre le duc de Savoie que le premier ministre avait commandée également à Saint-Amant (1) mais la paix survient qui en empêche la publication. Imprimée dans le *Rec. des plus beaux vers... Paris, du Bray, 1630*, elle est arrachée des exemplaires de ce florilège qui sont tous incomplets de cette pièce. En 1634 Maynard est choisi comme un des premiers membres de l'Académie Française et, en 1635, il accompagne, à Rome, en qualité de secrétaire, le comte de Noailles ambassadeur près du Saint-Siège. Rentré en France avec son Mécène (1636) il tombe en complète disgrâce, dans une disgrâce telle qu'il se rend à Saint-Céré pour y rester jusqu'à la mort de Richelieu. Nommé conseiller d'état par Seguier il en profite pour surveiller à Paris l'impression de ses *Œuvres* dont il exclut un grand nombre de pièces qui avaient paru dans les recueils de Toussainct du Bray et qu'il n'estimait pas assez parfaites ; ses corrections sont à peine achevées qu'il rentre à Saint-Céré pour y mourir le 28 décembre 1646.

Maynard est un des meilleurs poètes du XVII[e] siècle et ses vers dureront tant que vivra la langue française ; il vient avec Racan à la suite de Malherbe. On lui a prêté à tort, jusqu'en 1898, un mauvais poème *Philandre* qui est de son homonyme de Nimes (2).

Le président d'Aurillac n'a cessé de retoucher ses poésies, non seulement au point de vue de la forme mais du fond. Il est curieux de constater que l'ami de Garassus de 1623 à 1625 (pendant le procès de Théophile) n'avait pas toujours eu la même sympathie pour les Jésuites, voici un de ses dixains qui date du règne de Henri IV :

France, tes mortels ennemis,
Ces disciples du Père Ignace
Ne pourchassent d'estre remis
Que pour traverser ta bonace.
Croy moy, si l'infidélité
De leur caute subtilité
Te remet sous leur tyrannie,
Nous verrons infailliblement
Adjouster à nos litanies
Jean Chastel et Jacques Clément (Ms. 19145, B. N).

Sur la fin de ses jours, s'il n'est pas revenu à l'hostilité que témoigne le dixain ci-dessus, il a mis une sourdine à l'enthousiasme que manifestait l'ode à son fils Charles Maynard recueillie dans

---

(1) L'ode de Saint-Amant, *le Gobbin*, a été imprimée seulement en 1658 dans le *Dernier recueil des poésies du sieur de Saint-Amant.*

(2) François Ménard, avocat à Nîmes, auteur du poème *Le Philandre* et d'un volume de poésies : *Les œuvres de François Ménard dédiées à Monseigneur le marquis d'Ancre. Paris, Jacquin, 1613.* M. Ch. Drouhet a voulu prouver que le poème *Le Philandre* était du président d'Aurillac, mais aucune des raisons qu'il a invoquées n'a de valeur. Cette refutation a fait l'objet de notre plaquette : *M. Ch. Drouhet et le problème des deux Maynard. Le poème Le Philandre, 1910.*

le *Rec. de Conrart* (*4126, p. 995*) ; cette ode est, en effet, mutilée des strophes suivantes dans l'édition de ses *Œuvres poétiques*, donnée par lui-même en 1646 :

Charles, un progrès si hâté
Est un bien dont je remercie
L'admirable Société
Qui porte le nom du Messie.

Ces pères qui scavent si bien
Les secrets du Ciel et du monde
T'ayment et ne te cachent rien
Des trésors dont leur âme abonde.

Il est vrai que le Père Garassus, mort depuis 1630, n'était plus là pour le taxer d'ingratitude !

Bibliographie. — Les vers de Fr. Maynard jusqu'en 1630 ont été imprimés dans les florilèges publiés par Mathieu Guillemot, Toussainct du Bray, etc. (voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e et celle du *XVII*e *siècle*).

Voici les pièces et ouvrages publiés séparément :

Coq à l'asne sur le mariage d'un Courtisan grotesque, 1620. In-8 de 14 p. sig. Maynard (M).

Ode à Monseigneur le Cardinal sur l'heureux succès du Voyage du Roy en Languedoc. Paris, Toussainct Du Bray, 1633. In-4 de 8 ff. (N).

Cette ode est suivie de la petite pièce adressée à Bautru : *Puissant esprit, dont le mérite.*

Pièces nouvelles de monsieur de Maynard. Tolose, Arnaud Colomiez, 1638. In-8 de 56 p. (A).

Id. Jouxte la copie imprimée à Tolose. Paris, André Soubron, 1639. In-12 de 72 p. chiff. (A).

A son Eminence sur les machines de la Comédie italienne : *Jules, nos curieux ne peuvent concevoir;* A Mazarin, sur sa bibliothèque : *Jules puisqu'à l'honneur des filles de mémoire* (sonnets). Paris, de l'Imprimerie d'Augustin Courbé (1645). In-4.

Les œuvres de Maynard. Paris, Augustin Courbé, 1646. In-4 de 4 ff. y compr. le portr. de l'auteur, 4 ff. chiff., p. 9 à 16, 8 ff. n. chiff. et 384 p. chiff. (N).

Certains exemplaires — un très petit nombre — possèdent une épître dédic. au chancelier Seguier ; les autres au cardinal Mazarin. — Poés. lim. : Boisrobert, abbé de Chastillon ; Tristan ; Scaron ; lat. : P. Bourdelot ; François Guiet ; I. Peyrarede ; Ch. Maynard, fils de François Maynard ; P. Tausanius Bastidaeus Lautrecius Avitanus. — Préface de Le Roy de Gomberville.

Il y a eu deux tirages de cette édition qui se distinguent par le titre de certaines pièces et par quelques vers modifiés.

Les *Œuvres poétiques de Maynard* ont été réimprimées par M. Garrisson en 3 vol. (1885-1888) dont le premier contient les vers de François Ménard de Nimes qui ont été enlevés à l'académicien François Maynard après la publication de la brochure : Deux homonymes du XVIIe siècle : François Maynard, président au Présidial d'Aurillac, membre de l'Académie française, et François Ménard, avocat à la cour du Parlement de Toulouse et au Présidial de Nîmes, par Paul Durand-Lapie et Frédéric Lachèvre. 1899, in-8.

Les lettres du président Maynard. Paris, Toussainct Quinet, 1653. In 4 de 12 ff. dont le portr. et 873 p. chiff. (N). — La même éd. avec nouv. titre : Paris, Guil. de Luynes, 1655 (Brunet).

E. d. : A Mgr Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, sig. Flotte. — Poés. lim. : Scarron ; Tristan L'Hermite ; G. Colletet ; Racan.

Enfin au XIXe et au XXe siècles, les poésies de Maynard ont été plusieurs fois réimprimées :

A) Les œuvres poétiques de Maynard, réimprimées sur l'édition de 1646..., enrichies de variantes, revues et annotées. Genève, J. Gay et fils, 1864. In-8 (tiré à 100 expl.).

Poésies diverses de François de Maynard, non recueillies dans le volume de ses œuvres publié en 1646 et vers inédits du même auteur. Genève, J. Gay et fils, 1867. In-12 (tiré à 100 expl.).

François de Maynard. Œuvres poétiques choisies et précédées d'une notice par Pierre Fons. Paris, Sansot, 1909. In-16.

B) Priapées de Maynard publiées pour la première fois d'après les manuscrits, et suivies de quelques pièces analogues du même auteur, extraites de différents recueils. Freetown, imprimerie de la Bibliomaniac society, 1864. In-12 (tiré à 100 expl.).

Priapées de François de Maynard publiées d'après les manuscrits et suivies d'un grand nombre d'épigrammes et de pièces satyriques extraites des œuvres du même auteur et de quelques recueils du temps. Par un bibliophile gascon. Paris, Sansot, 1909. In-16.

François Maynard a donné à son père et à ses amis quelques pièces qui ont été placées en tête de leurs ouvrages :

Les notables et singulières questions de droit... par Geraud de Maynard, III éd., 1608 ; Recueil des vers lugubres et spirituels de L. de Chabans, sieur du Maine, 1611 ; Styles de la Cour de Parlement.... par Gabriel Cayron, avocat, 1630 ; L'Empire du juste, selon l'institution de la vraye vertu, par Ch. de Noailles, évêque de Saint-Flour, 1632 ; Les Epistres du sieur de Boisrobert, 1647 ; Le Vilebrequin de Adam Billaut, 1663.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 43 pièces de Fr. Maynard :

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 285 et 84).	*Afin de me rendre imité.*
CABINET SATYR., 1618.	Tomb. de deux bossus (1).	*A pleines mains verse roses et lys.*
Id.	Epigramme.	*Attendant que mon bon destin (n. s.).*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Sixain (ff. 103) (2).	*Beauté dont je me ris quand on dit que l'amour (n. s.).*
CABINET SATYR., 1618.	Stances satyr. contre une courtisane (3).	*Beauté sans pair et sans seconde.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigramme (ff. 155) (1).	*Belle dont les yeux m'ont vaincu (n. s.).*

(1) Cette pièce avait paru dans les *Délices de la poésie françoise, 1615.*

(2) Cette épigramme a été reproduite dans le *Recueil des plus beaux vers de Messieurs Malherbe... de 1627 ;* elle est donnée par erreur à Berthelot par Paulin Paris et elle aurait été faite d'après ce dernier contre la vicomtesse d'Auchy, ce qui est peu probable.

(3) Cette pièce a été incriminée dans l'interrogatoire — le troisième — du 27 mars 1624 du procès de Théophile, celui-ci l'a attribuée à un *Président d'Auvergne.* Elle est mise en cause dans les dépositions Gabriel Dange (21 novembre 1623 et s. d.) et dans la confrontation Sepaus (29 août 1625).

Dans notre ouvrage sur le *Procès de Théophile* (*T. II, p. 402*), nous en avons donné le texte d'après le *Petit Cabinet de Priape* (*Ms. Villenave*) p. 5, où elle comprend deux strophes différentes (les premières, incriminées) de celles du *Cabinet satyrique, 1618.* Dans le *Petit Cabinet de Priape,* cette pièce commence : *L'autre jour je vis dans un Temple,* et dans *le Cabinet satyrique* : *Beauté sans pair et sans seconde.* Le *Petit Cabinet de Priape* nous a certainement conservé le texte qui circulait sous le manteau avant que Mathieu Molé, de concert avec Garassus, n'ait engagé les poursuites contre les auteurs présumés des pièces qui composaient le *Parnasse satyrique.*

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	D'une jeune dame. Satyre (pp. 206 et 248) (1).	*Belle qui sans plaisir f.....*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Ce jaloux à barbe rasée.*
Id.	Contre Phillis. Sonnet (2).	*Ce pouvoir infini par qui tout se gouverne.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Epigramme (ff. 193) (2).	*Cy gist qui faisoit le mauvais (n. s.).*
CABINET SATYR., 1619. PARN. SATYR., 1622.	Aux Dames (3).	*Dames (ou Margot) de qui la vanité (sig. M.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 206 et 247).	*Deux dames près d'une rivière.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 134 et 174) (4).	*D'un sang grossier vous estes faite.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigr. (ff. 152) (2).	*Durant le jour Lyse n'a point (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	De Lucrèce sixain (ff. 58) (5).	*Elle est sourde comme un sourd* (ou *comme une tour*) *(n. s.).*
CABINET SATYR., 1619.	L'un des auteurs à ses œuvres (6).	*Enfans d'un esprit clair et net (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 33 et 48) (7).	*En présence de son mary.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 147 et 187) (8).	*Habilement elle s'accorde.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 134 et 174) (9).	*Hé voyez que ce page est maigre (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617.	Epigr. (ff. 154) (2).	*Icy gist au teint de Mégère (n. s.).*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Jouissance (n. p.) (10).	*Il est temps que l'amour d'une belle couronne (n. s.).*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Il n'estoit personne en la ville (n. s.).*
		Iris, voir *Lise*.
Id.	Epigr. (11).	*Jean, ce f...... invaincu (n. s.).*

(1) Cette satire est donnée à Théophile par le Ms. de la Bibl. de l'Arsenal. Elle se lit également avec des variantes dans le *Petit Cabinet de Priape, p. 9 ;* elle semble avoir été mentionnée dans le procès de Théophile, dépositions Dange du 21 novembre 1623 et s. d. Nous l'avons reproduite dans *Le Procès de Théophile, T. II p. 401.*

(2) Cette pièce avait paru dans les *Délices de la poésie françoise, 1615.*

(3) Cette épigr. se lit également avec var. dans le *Petit Cabinet de Priape* (*p. 11*). Elle est n. s. et à la p. 101 du *Parn. satyr. 1622.*

(4) Ms. 884, ff. 271, anonyme. — Ms. 24.322, ff. 17, *sixain contre une Ph., anonyme.*

(5) Nous croyons cette épigr. de Maynard, elle fait partie d'une série d'épigr. de ce poète qui se trouvent dans le *Petit Cab. Priape*, pp. 10 à 12, avec des variantes sur les versions imprimées. — Ms. 884, ff. 275, anonyme. *Elle est sourde comme une tour.*

(6) *Petit Cab. Priape*, p. 12 (var.) anonyme.

(7) Ms. 884, ff. 310, anonyme.

(8) Ms. 884, ff. 252, anonyme : *Facilement elle s'accorde.*

(9) Cette épigr. en précède une qui est de Maynard, nous la croyons de ce poète; d'après le Ms. 3.127 de la Bibl. de l'Arsenal, elle a pour sujet un page du Prince de Conti. — Ms. 884, ff. 271, anonyme. — Ms. 24.322, ff. 17, anonyme.

(10) Cette pièce avait paru dans le T. II du *Parnasse, 1607.*

(11) Nous croyons cette pièce de Maynard. Elle fait partie d'une série d'épigr. de ce poète qui se lit dans le *Petit Cabinet de Priape*, pp. 10 à 12.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. à un jaloux (ff. 154) (1).	*Jean tant (ou J'entends) que vous avez permis.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (ff. 210) (2).	*Je la voy* (ou *croy*) *digne d'excuse* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*La Cour qui jadis me ravit.*
Id.	Epigramme (3).	L'amour, le desespoir, la rage, sig. Sigognes.
Id.	Epigramme.	*La Roche mon parfaict amy* (*n. s.*).
		L'autre jour je vis dans un temple, voir *Beauté sans pair et sans seconde.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigr. (ff. 186).	*Lise à qui mes desirs firent jadis hommage* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigr. (ff. 74).	*Lise* (ou *Iris*) *dans les eaux de ses yeux.*
CABINET SATYR., 1618.	Contre une vieille. Epigr. (4).	*Lise* (ou *Philis*) *vos beaux jours sont finis.*
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 40).	*Lors qu'Anthoinette eut veu que malgré son desir.*
		Margot, de qui la vanité, voir *Dames de qui la vanité.*
		Médaille antique..., voir *Vieille médaille.*
CABINET SATYR., 1619.	Epigramme (1).	*On dit qu'une reine de Crète.*
Id.	Pour un peintre (5).	*Peintre que tous les bons esprits.*
CABINET SATYR., 1618.	Satyre (6).	*Petits gentilshommes à lièvre.*
DELICES SATYR., 1620.	Epigr. (p. 244) (7).	*Pierre ce Gascon enragé.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Pour un mauvais poète (ff. 154) (8).	*Rimeur à l'esprit de travers* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Robin qui chassoit aux chenilles* ‖ *Et en faisoit grand peur aux filles.*

(1) Cette pièce avait paru dans les *Délices, 1615.*

(2) Ms. 884, ff. 334, anonyme. — Ce septain, qui semble ne pouvoir s'appliquer qu'à la fameuse mademoiselle de Jars dite de Gournay, la fille d'alliance du grand Montaigne et l'ennemie de Malherbe, a une variante dans le pamphlet *La Magie des Favoris*, s. l. n. d. (p. 26-27) : « Malaisèment cette réformation se pourra faire si au préalable on ne deffend absolument aux Princes de courrir le grand trot ou le galop sur certaines religieuses comme sur des chevaux de louage :

L'Abbesse est pleine d'excuse
Si parfois elle s'amuse
D'exalter tant la vertu
Dont un Prince est revestu
Car, en jugeant son langage
On voit bien qu'elle a ....u
Avec un tel personnage.

(P. Louÿs).

(3) Cette épigramme, signée Sigognes dans le *Cabinet satyrique, 1618*, est donnée à Maynard par Tallemant T. IV, pp. 161 et 168.

(4) Cette épigr. avait paru dans les *Délices, 1615.* Elle se lit également mais sans sig. et avec des var., dans le *Petit Cabinet de Priape*, p. 10 : *On dit qu'une Reyne brutale.*

(5) Voici le titre de cette pièce : *Pour un peintre qui s'étoit acquis de la réputation par le portrait de Diane ;* elle avait paru dans les *Délices, 1615.*

(6) Voici le titre de cette pièce : *Satyre contre ces petits gentilshommes champestres ;* elle avait paru dans les *Délices, 1615.*

(7) Cette épigr. se lit également dans le *Petit Cabinet de Priape*, p. 11, avec var. : *Pierre, ce f...... enragé.*

(8) Voici le titre de cette pièce : *Pour un mauvais poète de qui une punaise estoit la maistresse.* Elle avait été publiée dans les *Délices, 1615.*

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr., pp. 313 et 110).	*Sorcière à qui le diable a donné le relais* (*n. s.*).
		Si nous eussions eu la licence, voir *Beauté sans pair et sans seconde.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 135 et 175) (1).	*Toute la marque de noblesse* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (2).	*Tout le bien que mon... recoit.*
Id.	Id.	*Une jeune femme espousée.*
Id.	Satyre contre une vieille ridée (3).	*Vieille médaille dédorée.*
Id.	Epigramme (4).	*Vostre noblesse est mince* (*n. s.*).

A consulter : Faguet (Emile) : Revue des cours et conférences, novembre, décembre 1894. — Petit de Julleville : Histoire de la lang. et de la litt. franç., T. IV, p. 20. — Paul Durand-Lapie et Frédéric Lachèvre : Deux homonymes du XVII[e] siècle..., 1899. — Clavelier (Gabriel) : François Maynard, sa vie, ses œuvres, son temps (extrait de la Revue des Pyrénées, T. XIX, 1907 ; œuvres inédites de François Maynard (Annales du Midi, 1908). — Martinon (Philippe) : Note sur le *Philandre* attribué à Maynard (Rev. d'hist. litt. de la Fr., 1908). — Drouhet (Ch.) : Les manuscrits de Mainard, 1908 ; les Lettres de Mainard, 1909 ; le poète François Mainard, s. d. (1909). — Lachèvre (Frédéric) : M. Charles Drouhet et le problème des deux Maynard, le poème le Philandre, 1910. — Martinon (Philippe) : Note complémentaire sur Maynard et Urfé (Revue d'hist. litt. de la France, oct.-déc. 1910).

MERMET (Claude).

Claude Mermet naquit à Saint-Rambert en Bugey un peu avant 1550, au moment des querelles religieuses qui déchiraient la France et dont la Savoie ne fut pas préservée. Ses études finies au collège de sa ville natale, il ne tarda pas à en devenir le Principal. C'est à ce moment qu'il entreprit un de ses ouvrages les plus connus, sa *Pratique de l'orthographe françoise* qui ne vit le jour que dix ans plus tard. A peine âgé de vingt-cinq ans il fut nommé par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, notaire ducal à Saint-Rambert, charge qu'il conserva jusqu'à un âge avancé. De Saint-Rambert, Mermet rayonnait à Chambéry et à Lyon ; dans cette dernière ville il se lia avec nombre de poètes, de savants et d'érudits. Sa vie s'écoula sans agitation et sans événements notables ; il eut l'honneur de recevoir le 6 novembre 1581 la visite de Montaigne qui revenait d'Italie. Il a dû mourir vers 1603.

Bibliographie. — I. La Boutique des usuriers, avec le recouvrement et abondance des vins. Composé par M. Claude Mermet, notaire ducal de Sainct-Rambert, en Savoye. A Lyon, imprimé par Jean Pichard, 1574. In-8 de 16 p. (N).

(1) Cette épigr. suit une épigr. de Maynard, nous la croyons de ce poète dont elle semble porter la marque. — Ms. 884, ff. 271, anonyme.

(2) Cette épigr. n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyr., 1619.* — *Petit Cabinet de Priape*, p. 33, n. s.

(3) Ms. 884, ff. 94, anonyme : *Médaille antique et dédorée.*

(4) On a dit à tort que cette épigr. visait Saint-Amant. En 1617 le poète rouennais ne faisait qu'arriver à Paris et était tout à fait inconnu. Maynard n'a fait insérer cette petite pièce sur un gentilhomme verrier que dans le *Recueil des plus beaux vers de 1627*.

Ce volume débute par la *Complainte* (en vers) *de l'auteur, ayant demeuré cinq jours à Lyon pour faire imprimer cecy, sur ce que le dict Lyon a avallé tout son argent en un petit morceau, dressée à un gentil-homme de Savoye*. Réimpr. dans le T. II du *Rec. des poésies franç. des XVe et XVIe siècles* de M. de Montaiglon.

Id. Paris, Noël Le Coq, 1575, jouxte la copie imprimée à Lyon, in-8 de 16 p. (N).

II. La consolation des mal mariez par quatrains, par Claude Mermet de Sainct Rambert en Savoye. Lyon, Léonard Odet, 1583. In-8.

III. La pratique de l'orthographe françoise, avec la manière de tenir livre de raison, coucher cédules et lettres missives... composé par Claude Mermet, escrivain de Sainct-Rambert en Savoie. Lyon, Basile Bouquet, 1583. In-16 de 315 p.

Id. Lyon, 1602. In-32 ; Id. Lyon, 1612. In-18.

IV. Le temps passé, de Claude Mermet, de Sainct-Rembert en Savoye, œuvre poétique, sentencieuse et moralle pour donner profitable recréation à toutes gens qui aiment la vertu. Lyon, Léonard Odet, 1583. Petit in-8.

Id. Lyon, François Arnoullet, 1585. Petit in-8 de 94 p. chiff. (A).

Le Temps passé de Claude Mermet, de Sainct Rambert en Savoye. Contenant le bon droict des femmes, la pierre de touche du vray amy, la consolation des mal mariez. De nouveau augmenté de la lamentation de la vieille remariée, de l'advis du mariage, et autres poëmes sentencieux et recréatifs. Reveu et corrigé par l'autheur mesme. Lyon, Basile Bouquet, 1585. Petit in-8 de 95 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

Cette édition est plus complète que les précédentes.

Id. Lyon. Par les héritiers de Benoist Rigaud, 1601. In-8 de 87 p. chiff. (A).

V. La tragédie de Sophonisbe reyne de Numidie, où se verra le désastre qui luy est advenu, pour avoir esté promise à un mary, et espousée par un autre. Et comme elle a mieux aimé eslire la mort, que de se voir entre les mains de ses ennemis. Traduite d'Italien en François par Claude Mermet de Sainct-Rambert en Savoye. Lyon, par Léonard Odet, 1584. In-8 de 8 ff. et 96 p. (N).

E. d. : A Estienne de La Couz, abbé de Sainct Rambert. — Poés. lim. : C. L. G. C. ; ital. : Gio Jacopo, fils du Sr Guilio Paschali.

M. de Montaiglon attribue encore à Mermet :

VI. — La venue et résurrection de Bon Temps, avec le bannissement de Chière Sayson. (S. n.). Lyon, chez Grand Jean Pidier, près Notre-Dame de Confort. S. d. Petit in-8. — Réimpr. dans le *Rec. de poésies fr. des XVe et XVIe siècles* de M. de Montaiglon, T. IV, p. 122.

Enfin MM. Emile Picot et Christophe Nyrop ont reproduit dans leur *Nouveau recueil de farces françaises des XVe et XVIe siècles publié d'après un volume unique appartenant à la Bibliothèque royale de Copenhague* :

VII. La *Farce à deux personnaiges* : *Le Pelerin et la Pelerine*, remaniement d'une sottie jouée à Rouen en 1556. Cette farce est donnée à Claude Mermet.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment que 3 pièces de C. Mermet :

REC. VERS SATYR., 1617. A l'espoux d'une vieille. *De grande avarice surpris* (*n. s.*). Epigr. (ff. 164).

REC. VERS SATYR., 1617.	Des amis de maintenant (ff. 164) (1).	*Les amis de l'heure presente* (*n. s.*).
Id.	Epigr. A Guillomet (ff. 164).	*Tu es entré en mariage* (*n. s.*).

A consulter : Du Verdier : Bibl. franç. — Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. VII et XII. — Vingtrinier (Aimé) : Un poète oublié, Claude Mermet de Saint-Rambert en Bugey, 1878.

MESADOIRE.

Nos recherches sur le sieur de Mesadoire sont restées infructueuses.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (N.S.), 1618.	A Philon (Coq à l'asne) (ff. 20).	*Philon si tant est que l'honneur.*

M. F.

Nous n'avons pu découvrir le nom de l'auteur qui commence par ces initiales, c'était un ami de Raoul et d'Henri Fornier.

LABYR. AMOUR, II LIV., 1610.	A Madame Guerrier. Sonnet (p. 39).	*Mais qu'estes-vous beaux yeux que Soleil en ce monde* (*sig. M. F.*).

MOLIÈRE D'ESSERTINES.

François Hugues de Molière d'Essertines, brionnais, romancier et poète, était né du mariage contracté le 31 mai 1599 par François II de Molière et Anne Picardet, fille d'un conseiller du Roi et audiencier en la grand'Chambre de Bourgogne. Ses humanités terminées, probablement à Paris, il se jeta dans la débauche et fit sa société de tous les libertins de son époque. Le titre de quelques-unes des pièces qu'il inséra dans le *Second livre des Délices* prouve qu'il ne ménageait guère l'honneur des maris. Garassus, bien renseigné sur son compte, le qualifie de *vrai diable incarné tant il avançoit de propositions contre la sacrée humanité de Jésus-Christ* (2). Quelques mois avant sa mort, en décembre 1623, il avait écrit à Théophile, incarcéré dans la tour de Montgommery depuis le 29 septembre précédent, une longue lettre (3) dans laquelle il l'engageait à mourir — innocent — en place de Grève. Cette philosophie stoïque n'était pas de circonstance et le poète de Boussères n'avait nulle envie de la pratiquer. Une existence si agitée devait finir tragiquement, Molière d'Essertines fut assassiné — victime certainement d'une vengeance amoureuse (4) — en mars 1624 et son corps transporté à Briand ; on

(1) Ms. 24322, ff. 11, anonyme.

(2) *Mémoires de Garasse*, éd. Nisard, p. 89.

(3) *Recueil de lettres nouvelles dédiées à Monseigneur l'éminentissime cardinal de Richelieu 1634*, T. I, p. 392. Cette lettre est très curieuse au point de vue des opinions philosophiques de Molière d'Essertines, nous l'avons publiée dans le *Procès de Théophile*, T. I, p. 269.

(4) Ce jeune homme fut trouvé mort dans son lit, poignardé par un sien amy, sans avoir eu un seul moment le temps de se reconnoistre (*Mémoires de Garasse*, éd. Nisard).

l'inhuma le 14 du même mois. Saint-Amant, son ami intime, l'a pleuré dans sa pièce *Les Visions* (4) :

Puis, quand il me souvient de l'horrible aventure,
Qui mit tout mon bonheur dedans la sépulture,
En y mettant Lysis, et qu'il m'est défendu
De chercher seulement le bien que j'ai perdu.
. . . .
Songeant à ses escrits, je dis à tous propos :
O belle Polixène ! amante infortunée !
Tu dois bien regretter sa courte destinée !
Puisqu'une telle fin t'interdit d'espérer
Celle des longs travaux qùi te font souspirer !
O précieux enfant d'une si rare plume !
Beau livre ! grand trésor, mais trop petit volume !
Ouvrage que la mort empescha de finir !
. . . .
Car, quoique ton autheur me vienne voir en songe,
Ou que je pense à luy comme je fais tousjours,
Mes larmes et mes cris auront un mesme cours ;
Ma pitié luy veut rendre à jamais cet hommage ;
En tous lieux où j'iray sa vaine et pasle image,
Visible à moy tout seul, et regretable à tous,
Me contera sa mort, me montrera ses coups,
Et, m'inspirant au cœur ce que pour allégeance
Luy pourra suggérer une horrible vengeance
Contre cet assassin rempli de trahison
Qui termina ses jours en leur verte saison,
Me mettra dans les mains les plus pesantes chaisnes,
Les feux les plus ardens et les plus longues gesnes,
Pour en punir ce monstre, et faire un chastiment
Que l'on puisse esgaler à mon ressentiment...

Son portrait par Daniel Du Monstier, un ami, admirablement gravé, le représente comme un beau jeune homme avec au-dessous les vers suivants de Jean Baudoin :

Amour ayant veu ce visage :
Il est vray, dit-il, à Cypris,
Les belles et les beaux esprits
Sont par luy réduits en servage,
Mais la douceur de ses escrits.
Les captive bien davantage.

Molière d'Essertines est un poète médiocre, mais comme prosateur on ne lui a pas rendu la justice qu'il mérite. Sa traduction du *Mespris de la Cour* de Guevarre le place à côté de Balzac, et elle a précédé de quatre ans le recueil de *Lettres* du célèbre épistolier.

(4) *Les Œuvres de Saint-Amant, 1629*, in-4.

Bibliographie. — I. La semaine amoureuse de François de Molière S[r] d'Essertines, ou par les amours d'Alcide et d'Hermize, sont représentez les divers changemens de la fortune : Journée première. Paris Toussainct du Bray, M.DCXX (1620). In-8 de 4 ff. et 365 ff. chiff. (A). Priv. du 26 février 1620.

Ep. dédic. : A la Reyne, sig. de Molière.

II. Le Mespris de la Cour. Imité de l'espagnol de Guevarre, par Molière. Et dédié à Monseigneur le Cardinal de La Valete. Paris, Toussainct du Bray, 1621. In-8 de 8 ff. et 299 p. chiff.

Mon expl. a un superbe portrait de Molière d'Essertines par Daniel Du Monstier, mais fait-il partie de l'édition ? Comme je n'ai rencontré d'exemplaire de cet ouvrage dans aucune bibliothèque publique et qu'il ne figure à ma connaissance sur aucun catalogue, je n'ose me prononcer. Si le portr. fait partie des ff. prél., il faudrait 9 ff. (1).

E. d. : A Mgr le cardinal de La Valete, sig. Molière. — Poés. lim. : Saint-Amant, et Baudoin au bas du portrait.

III. La Polyxène de Molière. Paris, Toussaint du Bray, M.DC.XXIII (1623). In-8 de 4 ff. et 600 p. chiff. (ex meis). Priv. du 23 juillet 1622. Autre édition : Id. 1624, in-8 de ff. et 1105 p. chiff.

E. d. : A madame la princesse de Conty, sig. Molière.

Nous n'avons pas rencontré la deuxième édition qui est de 1630.

La Polyxène de Molière. Troisiesme Edition reveüe, corrigée et augmentée par l'autheur avant sa mort. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XXXII (1632). In-8 de 8 ff., 1062 p. chiff. et 1 ff. (A). Priv. du 16 janvier 1630.

A cette édition était ajoutée *La Suite et Conclusion* dont on ignore l'auteur :

La suite et conclusion de la Polyxène du S[r] de Molière. Dernière partie. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XXXII (1632). In-8 de 8 ff. dont un fr. gr. (?) et 567 p. chiff. (pour les III premiers livres), 511 p. chiff. et 1 ff. (pour les livres IV à VI) (priv. du 3 sept. 1631 donné à François Pomeray) (N).

E. d. : A madame la baronne du Vigean sig. Pommeray. — Il y a des expl. où ne figurent pas au titre les mots *Dernière partie*.

La Polyxène de Molière. Paris, Anthoine de Sommaville, M.DC.XXXV (1635). In-8 de 8 ff. y compris le front. gr. qui donne le portr. de Molière d'Essertines (différent de celui de Du Monstier) et 896 p. chiff. (pour les IV livres) (N).

Cette édition à une nouvelle *suite* qui serait de Charles Sorel, sieur de Souvigny :

La vraye suite des adventures de la Polyxène. Du feu Sieur de Molière, suivie et concluë sur ses Mémoires. Paris, Antoine de Sommaville, 1634. In-8, titre gravé, 8 ff. et 994 p. chiff. (N).

Livre V à VIII dernier.

Id. id. 1643, 2 vol. in-8 ; Id. id. 1644. In-8 (A).

On rencontre sept lettres de Molière d'Essertines dans le recueil suivant :

Recueil de lettres nouvelles. Dédié à Monseigneur le cardinal de Richelieu. Paris, Toussainct du Bray, 1627. In-8 (Priv. du 27 mars 1627).

E. d. : A Richelieu, sig. Faret. — Ce recueil a eu plusieurs réimpressions : 1634, 2 vol. ; 1638 ; 1642.

---

(1) Dans un des deux exempl. de la *Semaine Amoureuse* de la Bibliothèque de l'Arsenal, ce portrait a été également ajouté.

Pour les pièces de Molière d'Essertines insérées dans les anthologies, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 15 pièces de Molière d'Essertines :

SEC. LIV. DELICES, 1620.	Pour une belle dame qui manquoit de discours. Ode.	*Ainsi vit-on Pigmalion.*
Id.	A madame la comtesse de Moret (stances).	*A la fin je ne veux plus croire.*
Id.	Plaintes d'Hermize qu'on vouloit marier par force à un borgue. St.	*A quoy me forcez-vous ? hé ! que pensez-vous faire.*
Id.	Pour un rocher. St.	*Beau Rocher semblable à ma dame.*
Id.	Contre une dame qui avoit le visage boutonné. Quatr.	*Belle n'empeschez point que vostre teint boutonne.*
Id.	Stances.	*Enfin ce petit Dieu dont la trousse orgueilleuse.*
Id.	Ode pour Philis que son mary avoit enfermée.	*Enfin ce Soleil dont la France.*
Id.	Contre une vieille qui vouloit estre aymée. St.	*En vain vous usez de Céruse.*
Id.	Pour Philis se trouvant mal. Stances.	*Le mal n'est-il pas déplorable.*
Id.	Lysis sur le trespas d'Amaranthe. St. (p. 500).	*Lysis voyant que son Soleil.*
Id.	Sonnet.	*Quand je conte mes maux à vostre heureux rivage.*
Id.	Regrets de Clorile sur le changement de Thyrsis. St.	*Que demeurez-vous plus souvenirs de ma gloire.*
Id.	Sonnet pr. Clorile malade.	*Qu'on la laisse mourir ceste ingratte Clorile.*
Id.	Sonnet.	*Qu'on ne me parle plus de servir Isabelle.*
Id.	Desseins téméraires. St.	*Rien ne peut doncques ma Phillis.*

A consulter : Les auteurs du Brionnais : François de Molière, seigneur d'Essertines, Anne Picardet, sa femme et leur famille, par E. Revérend du Mesnil, Charolles, 1888 (notice intéressante malgré quelques inexactitudes et quelques omissions).

MONTGAILLARD.

On n'est pas encore fixé sur le lieu où Pierre de Faucherand Montgaillard vit le jour. Guy Allard le dit de Nions dans le Valentinois, ce n'est pas l'avis de M. J. Brun-Durand : « Comme on ne connait pas de famille Faucherand dans cette ville (Nyons) à cette époque, tandis qu'il y en avait une à Vinsobres, village voisin, au XVIIe siècle, on peut croire que c'est dans cette dernière localité que notre auteur naquit, et comme on ne rencontre pas de lieu appelé Mont-gaillard ailleurs que dans la région où se trouve la Rouergue, il est vraisemblable qu'il finit son existence non loin d'Audiguier. » M. Ad. Van Bever, qui lui a consacré une intéressante notice, constate qu'on découvre un Abra-

ham Focherant à Crest (1585), un Jean de Focheran à Vienne (1380 et 1383). Quant à la date de sa naissance il faut la placer sans aucun doute après 1550. Selon Daudiguier il serait mort avant 1606. Pendant les troubles de la Ligue il servit sous les ordres de Fr. de Bonne, duc de Lesdiguières, et de Ch. de Lorraine, quatrième duc de Guise, mais il fut surtout attaché à Laurens de Galles, sieur de Mestrail, avec qui il fit campagne de 1587 à 1590 et qui succomba d'un coup de mousquet à la tête au siège de Crémieu (février 1590), et ensuite à Louis de Galles, seigneur de la Buisse.

Bibliographie. — Œuvres du feu sieur de Mont-gaillard. Paris, Matthieu Guillemot, M.DC.VI (1606). In-12 de 8 ff., 134 ff. chiff. et 8 ff. (A).

E. d. : A. M. de la Buisse, seigneur de Voiron, Viviers, etc. — Poés. lim. : Davity ; de Lingendes ; Daudiguier. — A la suite de la pièce de Montgaillard : *Tombeau de feu Messire Laurens de Galles, seigneur de Mestrail*, se lisent des pièces de d'Expilly ; d'Espinaud ; de Sonan ; de Lingendes (vers fr. et ital.). — L'éditeur de ce volume a été Daudiguier.

Une partie des pièces de cette édition a été reproduite au XXe siècle, par M. Ad. Van Bever, avec une notice, sous le titre :

Les Gaillardises du sieur de Mont-gaillard, dauphinois, suivies d'autres poésies du même auteur publiées d'après l'édition originale de 1606. Paris, Sansot, 1905. In-12.

Le T. I du *Parnasse des plus excellens poètes de ce temps. Paris, Math. Guillemot, 1607*, renferme une pièce *Regrets sur la mort de Messire Laurens de Galles...* qui n'est pas dans les *Œuvres du feu sieur de Mont-gaillard, 1606* (voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*).

Les pièces suivantes avaient paru dans les Œuvres du feu sieur de Mont-gaillard, 1606 :

REC. VERS SATYR., 1617.	Satyre (ff. 128).	*Ces lasches, poltrons et mesquins.*
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	De Louyson. Stances (ff. 19).	*Cette petite effrontée* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	Contre Dragot. St. (ff. 127).	*Dragot plus noir qu'une pie.*
SUP. BIGARR., 1614. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Contre une vieille riche. Stances (ff. 208 et 17) (1).	*Image de la mort, vieille sempiternelle* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Stances (ff. 41).	*Que la Louyson sur mes vers* (*n. s.*).
SUP. BIGARR., 1614. SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Contre une vieille sempiternelle. Stances (ff. 209 et 52) (2).	*Vieille haha, vieille honhon* (ou *houhou*) (*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XIV. — Allard (Guy) : Bibl. du Dauphiné, 1680 et 1864. — Brun-Durand (J.) : Dict. biogr. et biblio-iconogr. de la Drôme. — Van Bever (Ad.) : Notice en tête de l'éd. des Gaillardises, 1905.

---

(1) Ms. 884, ff. 87, anonyme.
(2) Dans le *Cabinet satyrique*, cette pièce est, signée M. G. Ces deux initiales sont certainement celles de Mont-gaillard, comme au titre de l'édition originale de ses *Œuvres*. — Ms. 884, ff. 179, s. t. anonyme.

MOTIN (Pierre).

Pierre Motin est né à Bourges, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, vers 1566. « Il appartenait à cette grande et puissante bourgeoisie qu'anoblissaient les fonctions municipales aux termes des lettres patentes de Louis XI, reconnaissant ainsi la fidélité de la vieille ville à la fortune de Charles VII, le petit roi de Bourges. Parmi les noms des deux cent trente-six notables qui signèrent le 18 mai 1568 une convention par laquelle ils s'engageaient à s'unir pour la défense de l'Eglise catholique, je trouve un sieur Motin, probablement le père de notre poète ; ce qui me confirme dans cette supposition, dit M. d'Estrée, c'est que les noms de ses co-signataires sont reproduits en partie dans les œuvres manuscrites de Motin, devenu le camarade et l'ami de ces mêmes personnages ».

Motin fit ses études à l'Université de Bourges, il suivit plus particulièrement les cours de droit et par reconnaissance pour son ancien maître Cujas il composa son *Tombeau*, pièce qui figure dans ses œuvres de jeunesse. Digne fils du signataire du Traité d'Union, il fut un intrépide ligueur. C'est à cette époque qu'il s'éprit de la fille d'un échevin de Bourges, mademoiselle de La Croix, il la chanta de toute son âme. Le pauvre Motin n'était-il pas favorisé de la nature ou le cœur de mademoiselle de La Croix avait-il fixé son choix, nous l'ignorons ; nous savons seulement que le poète n'a pas été payé de retour. Il alla plus tard se consoler à Paris dans la compagnie de Regnier, de Berthelot, de Sigognes, etc... à la *Pomme de Pin*, à la *Fosse aux Lions* et autres lieux d'où la mélancolie était bannie, c'est là qu'il composa ses pièces les plus mordantes contre le sexe dont il avait à se plaindre. Sa verve contre les femmes est intarissable alors que les louanges qu'il adressait à mademoiselle de La Croix étaient plutôt capables de la glacer que de l'attendrir. Il gagna les bonnes grâces de plusieurs nobles seigneurs, particulièrement du comte d'Auvergne, et fut de 1600 à 1612 un des fournisseurs attitrés des ballets de la Cour.

Les pièces de Motin des recueils libres et satiriques sont presque toujours très égrillardes, mais rarement libertines ; en voici une des *Délices satyriques* qui fait exception, elle n'a d'ailleurs pas été reproduite dans le *Parnasse satyrique :*

STANCES AU SIEUR REGNIER.

Regnier quand je vois des plumes
Sur des corps pesans comme enclumes,
Cela me fait ressouvenir,
De ce cahos du premier aage,
Que le pesant et le volage
Faisoient ensemble revenir.

Ce n'est qu'un péché d'eau béniste,
D'estre athéiste et sodomite,
Des autres je n'en dis plus mot,
Mais qui à son mary n'est traistre,
Et ne parle mal de son maistre,
On pense que ce n'est qu'un sot.

Pour tant d'inutiles poursuittes,
J'ayme mieux aller voir les truittes,
Que le grand Henry fait nourrir,
Et voir ses faisans et ses canes,
Qu'avecque tant de profanes,
Vivre Turc et Perse mourir.

Motin ne devait pas survivre longtemps à son maître et ami Regnier, il mourut dans les derniers mois de 1613 (1) ou au commencement de 1614.

Bibliographie. — Traité de la préparation à la mort heureuse et de l'immortalité de l'âme, tiré du latin du R. P. F. L. Blosius, par P. Motin, 1604. In-12.

Ce volume, qui figure au *Catalogue La Vallière-Nyon*, manque à la bibliothèque de l'Arsenal, il était indiqué comme incomplet du frontispice.

La liste des ballets et carrousels auxquels Motin a fourni quelques pièces serait assez étendue, et il est difficile de la dresser exacte et complète, nous citerons seulement :

Le Romant des Chevaliers de Thrace. Paris, Jean Gesselin, 1605. In-8. Titre et 100 p. chiff. (N). 4 pièces de Motin.

Le camp de la place royale par Porchères. Paris, Micard, 1612. In-4.

Le Roman des Chevaliers de la Gloire. Paris, 1612. In-4.

Voici un recueil sur le couronnement de Louis XIII qui contient des traductions en vers français par Motin (Les Daufins : *En quel lieu du monde humide*) et Jean Prévost du Dorat :

Delphin coronatus ad augustissimum Principem Ludovicum Chistianissimi regis Henrici IV filium viennensium Delphinum. Authore P. V. Therono Societatis Jesu Presbythero. Ejusdem Kalendae Januariae anni 1609. Turnoni (Tournon) Cl. Michel, 1612. Petit in-8.

Autre édition : Paris, Sébastien Cramoisy, 1628. Petit in-8 de 92 p. chiff. et 1 ff. bl. (N).

L'œuvre poétique de Motin (en dehors des recueils satiriques) est semée dans les florilèges (voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle* et celle du *XVIIe siècle*) et réunie pour une autre partie dans l'ouvrage suivant édité par M. Paul d'Estrée sous le titre :

Œuvres inédites de Pierre Motin, publiées avec une notice et des notes par Paul d'Estrée. Paris, Librairie des Bibliophiles, 1882. In-8 de XXXI et 116 p. chiff. (2).

Les pièces reproduites ont été prises dans plusieurs Ms. de la Bibl. nat., particulièrement dans le Ms. 2382.

---

(1) *Les Délices de la poésie françoise... Paris 1615* (priv. du 27 novembre 1614) renferment des *stances du Sieur Bonnet, nepveu du deffunt Sr Motin.*

M. Paul d'Estrée a appliqué à Motin qui n'aurait bu que de l'eau — ce qui est bien invraisemblable — une épigramme des *Heures dérobées* d'Isaac du Ryer, 1633 ; nous croyons qu'elle ne vise pas ce poète, mort vingt ans auparavant. La voici :

SUR LA MORT DE MOTHIN.

Que t'a servy pauvre Mothin
D'avoir plus beu d'eau que de vin,
Puisque la mort qui tout supprime
En ton aage encor verdelet,
N'a pas laissé pour ton régime
De te venir prendre au colet ?

(2) M. Pierre Brun a étudié le Motin des *Œuvres inédites* dans ses *Pupazzi et statuettes, études sur le XVIIe siècle.*

Il reste encore de Motin de nombreuses pièces inédites :

A) Recueil Conrart (T. XIX in-4, Bibl. de l'Arsenal) : *Paraphrase (en vers) des sept pseaumes de la Pénitence de David.*

B) Ms. 534 du Musée Condé, à Chantilly :

Pour les paysans aux dames : *Ainsi que la nature nous monstre (sig. M.).*
Chanson : *Ha que vous estes timides (id.).*
A Mr Motin sur son desir, avec la rép. de Motin à mademoiselle de ** : *L'amour et le destin contraires à tes vœux (sig. Motin).*
Stances : *Larmes de vif argent qui baignez son visage (sig. M.).*
Aux dames : *Le beau desir de la course et du prix (id.).*
Les vieilles bourgeoises de la ville aux Dieux marins : *Les ondes pures de la mer (id.).*
Les vieilles bourgeoises de la ville aux Dieux marins : *Nous fusmes d'autrefois pucelles (id.).*
Ode : *Où sont les beaux jours de ma gloire (sig. Motin).*
Ode : *Petite bergère incrédule (id.).*
Saint Estienne : *Peuples dont l'erreur et le vice (sig. Motin).*
Ode : *Place à l'amour qui tout surmonte (sig. M.).*
Contentement : *Qu'ay-je veu, qu'ay-je faict ? Que de rares beautez (id.).*
Stances : *Quelle chaisne d'aimant, quelle puissante loy (sig. M.).*
Cartel pour le ballet des ballets : *Sans aller voir si le Ciel danse (id.).*
Elégie : *Si le feu vous desplaist dont vous voyez la cendre (sig. Motin).*
Ode : *Souvenir, ange de ma vie (sig. M.).*
Ode : *Sur un mont plus eslevé (id.).*
Stances : *Tant de brulans espritz parmy l'air espanduz (id).*
Ode : *Tousjours belle âme impatiente (id.).*
Adventure amoureuse : *Tout ce que les amants souffrent en apparence (sig. Motin).*

C) Ms. 884, fonds fr. (N), un sonnet : Responce au comte d'Auvergne : *Prince qui sçavez tout si vous ne sçavez pas.*

Motin a envoyé à ses amis quelques pièces célébrant leurs œuvres :

Les amours et premières œuvres poétiques de Fr. de Louvencourt, sieur de Vauchelles, 1595 ; Les Œuvres poétiques du sieur de La Vallettrye, 1602 ; Les Satyres de Regnier, 1608 ; Les œuvres du sieur de La Roque de Clermont en Beauvoisis, 1609 ; Les Tragédies françoises de Claude Billard, sieur de Courgenay, 1610 ; Recueil des reglemens notables tant généraux que particuliers, de J. Chenu, avocat au Parlement, 1611 ; Second livre d'Airs de Cour, A quatre et cinq parties, par P. Guedron, 1613 ; Les changements de la bergère Iris, par J. de Lingendes, 1614.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 144 pièces de Motin :

Les pièces marquées d'un astérique du *Second livre des Délices, 1620*, n'ont pas été reproduites dans les *Délices (dernier recueil), 1620.*

REC. VERS SATYR., 1617. DELICES SATYR. (SIG.), 1620. QUINT. SATYR. (SIG.), 1622.	Epigr. De Elaine (ff. 113, pp 299 et 97) (1).	*A celuy qui la cajolle (n. s.).*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.). 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Le jeu du Toton (ff. 216 et 77) (2).	*A ce Toton, ta main sçavante (n. s.).*

(1) Cette pièce sig. Motin dans les *Délices satyr., 1620*, est donnée par erreur à Berthelot dans l'éd. du *Parnasse satyrique* de Poulet-Malassis. — Ms. 884, ff. 285, anonyme.

(2) Cette pièce est anonyme dans le *Sup.* aux *Bigarr., 1614*, et sig. dans *le Rec. vers satyr., 1617*, et le *Cabinet satyr., 1618.* — Ms. 884, ff. 316, anonyme.

REC. VERS SATYR., 1617. PARN. SATYR., 1622.	Epigr. D'Alix (ff. 113 et 64) (1).	*Alix, je veux* (ou *je suis*) *hors de servage* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 63) (2).	*Alix ne pouvant appaiser* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (p. 53).	*Alize ma chère merveille.*
DELICES SATYR., 1620.	Stances (p. 322) (3).	*Amour, mon démon tutélaire.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Satyre (pp. 148 et 188) (4).	*Après tant d'amoureux ennuys.*
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (S.), 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617.	Desdain (n. p., ff. 117 et 142).	*A quoy servent tant d'artifices* (*n. s.*).
MUSES INCOG., 1604. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	La place verte (p. 41 et n. p.) (5).	Au milieu de mon bled, en une place verte (n. s.).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Stances (pp. 317 et 112) (6).	Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye, sig. Berthelot.
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Sur un présent. Sixain.	*Avec ce petit don je ne me fais pas croire.*
Id.	Gausserie.	**Beauté qui sur mon cœur exercez vostre empire.*
Id.	Stances.	*Beauté trop innocente et trop pleine d'apas.*
Id.	Stances.	*Beautez que tout le monde prise.*
Id.	Sur une absence. St.	*Beaux jours du monde les delices.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre (ff. 121) (7).	*Belle de qui les yeux donnent mille trespas* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Discours.	*Belle et sage Princesse afin de m'acquiter.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Chanson (ff. 129) (8).	Belle remettant nostre affaire (n. s.).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Pour des cheveux. St.	*Blonds cheveux filets redoutables.*
SATYRES BAST., 1615.	A Pauline. Sur un sonnet qu'elle vantoit avoir fait (Quatr., ff. 113) (9).	Ce beau sonnet est si parfait (n. s.).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances.	*Celle qui cause mon trespas.*
PARN. SATYR., 1622.	Epigr. (p. 55).	*Ce quatrain tout plein de diffame.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Estreines. Quatrain.	**Ces gands puissent en tout endroit.*
CABINET SATYR., 1618.	Stances.	*Ces petits... dont l'on faict feste.*

(1) Ms. 884, ff. 285, anonyme.
(2) Cette épigr. est probablement de Motin, elle se trouve placée entre deux pièces de ce poète.
(3) *Petit Cab. de Priape*, p. 1.
(4) Voici le titre de cette pièce : *Satyre contre un qui fait le philosophe.*
(5) Cette pièce quoique signée Motin dans le *Cabinet satyr., 1618*, serait de Guy de Tours, d'après M. P. Louÿs, voir p. 12, note 1.
(6) Cette pièce est sig. Berthelot dans les *Délices satyr., 1620*, où elle comprend treize strophes ; à la septième commencent les stances de Malherbe : *Si des maux renaissans avec ma patience* du *Temple d'Apollon, 1611*, aussi dans la *Quint. satyr., 1622*, elle se trouve réduite à quelques vers et disparaît totalement dans les deux éditions du *Parnasse satyr., 1625*. — Dans le Ms. 534 du Musée Condé, elle porte l'initiale M., c'est-à-dire Motin.
(7) Dans le *Rec. vers satyr., 1617 : Présent d'un miroir à une dame.* — Parnasse, T. II, 1607.
(8) Cette pièce qui est signée Motin dans le *Cabinet satyrique, 1618*, figure dans les *Œuvres poétiques du sieur de La Vallettrye, Paris 1602.*
(9) Ce quatrain est de Jean Vauquelin de La Fresnaye, il a été donné par erreur à Motin dans le T. III du *Rec. de Barbin, 1692.*

SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Satyre contre une dame (ff. 210 et 1) (1).	C'est doncques à ceste heure (ou maintenant) l'usage.
MUSES GAIL., 1609.	Desespoir (n. p.).	*Chères et fidelles pensées* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR., 1618.	La Cascarette (ff. 99 et 44) (2).	*Clepton, le boesme* (ou *de Boesme*) *effronté* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigr. (ff. 105) (3).	*Colin à beaux deniers contens* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES., 1620.	Quatrain.	**Combien de cœurs remplis d'envie.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Jalousie. Stances (n. p.) (4).	*Combien de souspirs esclatans* (*n. s.*).
SUP. BIGARR., 1614. DELICES SATYR. (SIG.), 1620.	Epigr. (ff. 190 et p. 71) (5).	*Cy gist une putain féconde* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Ode (Le démon, ff. 6).	*Dans le fonds* (*d'un val*) *ténébreux* (ou *d'un lieu ténébreux*).
		De celuy qui la cajolle, voir *A celuy...*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Tombeau d'une jeune courtisane (ff. 191 et 220) (6).	*Denise d'un chacun plorée* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances (7).	**Déserts tesmoings de mes pensées.*
Id.	Au Roy. Sur son entrée à Paris.	*Desjà l'air n'estoit plus qu'un feu plain de menace.*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Désormais ny sage ny sotte.*
Id.	Sur l'adieu de Fontainebleau (8).	*Dessains aux vents jettez, inutiles poursuites* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 34 et 47) (9).	*Dites-vous que l'amour parfait.*

---

(1) Cette satire est donnée avec raison à Sigognes dans le *Cabinet satyr., 1618*, et dans le Ms. 884, ff. 136; elle était anonyme dans le *Sup.* aux *Bigarr., 1614*, et donnée à Motin dans le *Rec. vers satyr., 1617*.

(2) Bien que signée Sigognes dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et dans le *Cabinet satyr., 1618*, cette pièce d'après L'Estoile serait de Motin. Cascarette désignerait la jeune de Beaulieu contre laquelle Motin irrité publia cette bouffonnesque médisance qui courait à Paris en 1606 ; le Ms. 884 l'a donnée à Motin (ff. 188).

Mademoiselle de Beaulieu avait publié avant 1606 : 1° *La première atteinte contre ceux qui accusent les Comédies. Par une damoiselle françoise. Paris, Jean Richer, 1603*, in-12 (N) ; ép. dédic. à Mgr et à Mad. la duchesse de Nemours sig. M. D. B. ; poés. lim. : 3 sonnets italiens de Isabella Andreini. — 2° *L'Histoire de la Chiaramonte Par une damoiselle françoise. Paris, Jean Richer, s. d. (1603)*, in-12 (A) ; ép. dédic. à la Royne Marguerite sig. M. D. B. suivie d'une longue pièce en vers à la même ; poés. lim. franç. : B. Vivian, aumônier du Roi ; I. A. de Gay, ital. : Isabella Andreini. Cet ouvrage est donné dans le privilège à mademoiselle de Beaulieu.

Les Recueils bigarrés du grave et du facétieux, T. XI des *Mémoires-Journaux de L'Estoile*, reproduisent une pièce obscène *Sur les belles conceptions de la fille de Beaulieu imprimées à Paris en 1606*. Nous n'avons pas retrouvé ce livret ou cet ouvrage de Mlle de Beaulieu ou il nous a été impossible de l'identifier s'il est anonyme.

(3) Ms. 884, ff. 303, anonyme.

(4) Dans le *Cabinet satyr., 1618*, où cette pièce est signée, elle a pour titre : *La belle esclairée*.

(5) Ms. 884, ff. 264, anonyme.

(6) Ms. 884, ff. 303, anonyme.

(7) Cette pièce est sig. D. (Desportes ?) dans le Ms. 534 du Musée Condé.

(8) Cette pièce avait paru anonyme dans le *Parnasse T. II, 1607*, sous le titre : *Le Malcontent de la Cour*. — Ms. 884, ff. 226, signée.

(9) Signée dans la *Quintessence satyrique, 1622*. — Ms. 884, ff. 254, anonyme.

REC. VERS SATYR., 1617. DELICES SATYR. (SIG.), 1620. QUINT. SATYR. (SIG.), 1622.	Epigr. (ff. 117 et pp. 78 et 118) (1).	*Donnez luy de vostre pantoufle* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Ode (ff. 43).	*Doux antre où mon âme* [*est*] *guidée.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances.	*Elle a donc changé ceste fois.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Contre une courtisane. Ode (pp. 204 et 245) (2).	*Elle mesdit de moy vrayment.*
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigramme (p. 47).	*Elle vous aime bien, mais quoy* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Stances (p. 166).	*En fin il faut que je descouvre.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 140 et 111) (3).	*En retirant vostre main blanche.*
MUSES GAIL., 1609.	Desespoir (n. p.) (4).	*Est-ce mon erreur ou ma rage* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	D'un courtisan. Stances (5).	*Et bien on dit que je vous f...* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Remonstrance (n. p.) (6).	*Et quoy, madame Fredegonde* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 63) (7).	*Excusez moy, belle Cliante.*
CABINET SATYR., 1619.	Louange du maquerellage. Stances.	*Experts guides d'amour, maquereaux secourables* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 59) (8).	*Faictes venir icy Nicole.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618. SEC. LIV. DELICES, 1620.	De Nays. Stances (ff. 106) (9).	*Fille du Ciel et de l'année, sig. Sigognes.*
		Françoise, voir *Jeaneton.*
PARN. SATYR., 1622.	Testament d'une courtisane. Satyre (p. 159).	*Grand Dieu qui voyez tout, qui voyez toutes choses.*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (10).	Hercule déconfit jadis.
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigramme (ff. 108 et 183).	*Il a passé son meilleur temps* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Ode.	*Il est donc vray qu'Amour a fait place à la haine.*

(1) Cette épigr. est attribuée à tort à Théophile dans le Ms. de l'Arsenal, elle est signée Motin dans la *Quintessence satyrique, 1622.* — La signature de cette pièce a été omise dans l'édit. du *Parnasse satyrique* de Poulet-Malassis. — Ms. 884, ff. 284, anonyme.

(2) Poulet-Malassis dans son édition du *Parnasse satyrique* a fait de cette ode quatre épigrammes, il est vrai que deux strophes sont irrégulières.

(3) Ms. 884, ff. 336, anonyme.

(4) Cette pièce a paru en même temps dans le *Nouveau recueil, 1609.* — Ms. 884, ff. 182, *Désespoir*, anonyme.

(5) Voici le titre de cette pièce : *D'un courtisan parlant à une dame publique.* Elle est sig. Motin dans l'éd. du *Cabinet satyr., 1632.* — Ms. 884, ff. 101 et 273, anonyme.

(6) Voici le titre de cette pièce dans le *Cabinet satyrique, 1618 : Satyre contre une courtisane laide et publique* où elle sig. Motin ; le Ms. 534 du *Musée Condé* la donne à B. (Berthelot). — Ms. 884, ff. 160, anonyme.

(7) Ms. 884, ff. 286, anonyme.

(8) Ms. 884, ff. 309, anonyme.

(9) Dans le *Second livre des Délices, 1620,* cette pièce a pour titre : *Le Pertuis* et est donnée à Motin.

(10) Le Ms. 1663 de la Bibl. nat. donne cette épigramme à Th. de Bèze, elle est anonyme dans le Ms. de la Coll. Dupuy, 736 : *Le grand Hercule occit jadis.*

MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (S.), 1614. SUP. BIGARR. (SIG.), 1614. REC. VERS SATYR (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Regrets (n. p., ff. 116, 189 130 et p. 692) (1).	*Il est donc vray qu'elle soit morte (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 139 et 179) (2).	*Il fait bien le froid et le sage.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (ff. 103) (3).	*Jacquette (ou Pasquette) quand vous me contez (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigr. (ff. 64).	*Jamais Fredegonde ne cesse (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 32 et 47) (4).	*J'ay de sens (ou J'ay de) vuide (dans) le cerveau.*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*J'ay soustenu son honneur et son fait.*
Id.	Epigramme (5).	*Jeanne cageolant ma franchise.*
Id.	Epigr. (mq. à la table, p. 680).	*Jeanne qui s'addonnoit souvent à la vertu.*
Id.	Id. (imitée de Martial) (6).	*Jeanneton, sçais-tu point pourquoy.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	De Jeanne. Epigr. (ff. 82).	*Je ne dorts de toute la nuit (n. s.).*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Je n'entends point ces beaux discours.*
DELICES SATYR., 1620.	Pour une jeune dame. Sonnet (p. 454) (7).	*Je n'eusse pas pensé que vous eussiez f...*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Sonnet envoyé pour estreine.	*Je ne vous puis donner une plus riche Estreine.*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Je ne voy rien si beau comme elle.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Stances (contre le mariage) (pp. 11 et 31) (7).	*J'estime beaucoup les belles.*
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 65) (8).	*J'estime fort vostre doctrine.*
DELICES SATYR., 1620.	Epigr. (p. 442).	*Je suis contraint de confesser.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Dialogue (pp. 141 et 181) (9).	*Je suis le plaisir et la vie.*
CABINET SATYR., 1618.	Fantaisies du Carousel. Stances (10).	*Je vis hier vostre voisine.*
PARN. SATYR., 1622.	Pour Catin. Epigr. (p. 53).	*Je voy bien à vostre mine.*

(1) Voici le titre de cette pièce dans le *Rec. vers satyr., 1617 : Regrets sur le trespas d'une des plus fameuse maquerelle de la Cour;* d'après le Ms. 884 de la Bibl. Nat., madame du Moulin (ff. 159). Dans ce Ms. cette poésie est signée ; elle manque à la table du *Cabinet satyrique, 1618.*

(2) Ms. 884, ff. 251, anonyme.

(3) Dans le *Cabinet satyr., 1618, Pasquette*, où elle est signée.

(4) Ms. 884, ff. 335, anonyme : *J'ay de sens vuide le cerveau.*

(5) Ms. 884, ff. 334, anonyme : *Catin cajollant ma franchise.*

(6) Cette pièce est anonyme dans le *Petit Cabinet de Priape*, p, 19, mais avec des variantes ; elle commence : *Françoise sçais-tu pas pourquoy.*

(7) Ms. 884, ff. 239 et 92, anonymes.

(8) Ms. 884, ff. 274, anonyme.

(9) Voici le titre de cette pièce : *Dialogue de Vénus et de Bacchus pour les débauchez.*

(10) Cette pièce n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyrique, 1619.*

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 196 et 237) (1).	*Je voy maint amant qui s'enflame.*
		Lan... voir *Pan.*
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (s.), 1614. PARN. SATYR., 1622.	Les Visions de la Cour (n. p., ff. 118 et p. 95) (2).	*La peur de l'advenir, et ces courtiers puniques (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620.	Stances (p. 59) (3).	*Le colomb est un bel oyseau.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 140 et 111) (4).	*Le médecin n'est qu'un railleur.*
QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 265).	*Le pigeon f... la colombelle.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Id. (pp. 140 et 111) (5).	*Les serpens ne vont que du ventre.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Stances (n. p.) (6).	Le très (*ou* Le tout) puissant Jupiter (n. s.).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*L'on ne s'enquiert jamais d'une chose certaine.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Id. (pp. 80 et 120).	*Madame je ne puis tant ma force est petite.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1619.	Remonstrance (n. p.) (7).	*Madame, voicy le Caresme (n. s.).*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Stances (n. p.) (8).	*Mais à quoy sert tant de finesse (n. s.).*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Desdains. Stances.	*Mais pour quel estrange péché.*
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 144).	*Marie à dire vray, tu es la plus galante.*
		Mesdames, voir *Madame.*
QUINT. SATYR., 1622.	A une beauté. Epigr. (p. 5).	*Mon âme est de dueil poursuivie.*
CABINET SATYR., 1618.	Les inquiétudes d'amour. Stances.	*Mon amour n'est de ces amours.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Satyre d'un petit courtisan (pp. 145 et 185).	*Monstre du pays où nous sommes.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Contre l'avarice d'une dame. Ode (ff. 174) (9).	*Ne parler qu'avec gravité.*

(1) Ms. 884, ff. 275, anonyme.

(2) Dans les *Satyr. Regnier (S.), 1614 ; La peur de l'advenir et ce courrier punique.* — Cette pièce est reproduite dans le Ms. 884 de la Bibl. Nat., ff. 61, où elle commence. *J'ay peur de l'advenir, car les terreurs paniques.* Elle est de 1606 et porte comme titre dans les *Recueils bigarrés du grave et du facétieux...* éd. des *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile, T. XI, p. 226 : Visions de Motin qu'on appelle l'Apocalypse.* Elle est beaucoup plus importante dans le *Parnasse satyrique, 1622,* et a pour titre : *Les visions de la Cour en suite de celles d'Aristarque, satyre : La peur de l'advenir dont le soucy me picque (n. s.).*

(3) Cette pièce est reproduite dans le Ms. 884, ff. 286, de la Bibl. Nat. où elle est anonyme.

(4) Cette épigr. se lit avec variantes, mais anonyme, dans le *Petit Cab. de Priape.* p. 65 : *Ce médecin est fort railleur.* — Ms. 884, ff. 336, anonyme.

(5) Ms. 884, ff. 336, anonyme.

(6) Voici le titre de cette pièce : *Stances sur le choix des divins oyseaux.* Cette pièce, sig. Regnier dans le Ms. 884, a paru dans les *Satyres de Regnier*, éd. de 1613. Elle est donnée à Motin dans l'éd. du *Cabinet satyr., 1618.*

(7) Cette pièce est sans nom d'auteur dans les *Recueils bigarrés du grave et du facétieux*, éd. des *Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*, T. XI, p. 232.

(8) Ms. 884, ff. 158, anonyme.

(9) Cette ode avait déjà été publiée dans le *Temple d'Apollon, 1611.*

SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances.	*Ne serez-vous jamais contents.*
CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (1).	*Nostre amy si frais et si beau (sig. Sigognes).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 140 et 111) (2).	*Nostre voisine qui desbauche.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Ballet des biberons (ff. 126).	*Nous sommes la troupe guerrière (n. s.).*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Nous sommes légers dites-vous.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances.	**O que l'humeur est bien funeste.*
Id.	Stances.	*O qu'il pleuvoit ce jour-là.*
DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances (pp. 65 et 407).	*O siècle d'injustice et d'infidélité.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Stances (pp. 150 et 190) (3).	*Pan qui de Doris jouyssoit.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Satyre (pp. 304 et 102) (4).	*Par charité garce trop grasse.*
		Pasquette, voir *Jacquette*.
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 88 et 128).	*Penseriez-vous que dans un lit.*
MUSE FOL., II LIV., 1603. CABINET SATYR., 1618.	La puce (p. 23) (5).	Permettez-moy, ma grande amie (sig. R. F.).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Réponse au combat... (ff. 38) (6).	*Perrette, la mort aux Pucelles.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Prophéties en coq à l'asne (ff. 108) (7).	*Peuple, malheur sur vous quand le sanglant Gerfaut (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	De Philidor (quatr., ff. 117) (8).	*Philidor (ou Polidor) amoureux d'une beauté sauvage (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR. 1622.	Ode (pp. 374 et 173) (9).	*Philon, vous prenez vostre augure.*

(1) Ce sonnet quoique signé Sigognes est de Motin. — Ms. 884, ff. 235, anonyme.

(2) Ms. 884, ff. 336, anonyme.

(3) Ms. 884, ff. 317, anonyme.

(4) Cette pièce est sig. Motin dans le Ms. 884 de la B. N., ff. 114. Elle est sig. R. (Regnier) dans le Ms. 534, Musée Condé.

(5) Voici le titre de cette pièce dans le *Cabinet satyrique, 1618* : *La chasse de la puce sur la belle Uranie* : *Permettez-moy, belle Uranie* où elle est signée Motin. Elle avait paru pour la première fois dans la *Muse fol., II liv., 1603*, avec la signature R. F. (Raoul Fornier) qui doit être la bonne.

(6) Id. *Resp. au combat d'Ursine et de Perrette, aux Augustins. Satyre de Motin.* — Ms. 884, ff. 117, n. s.

(7) Ms. 884 de la B. N., ff. 55, on trouve dans ces stances, sous forme de charade, cette attaque contre Sigognes :

Une bête à long bec dans le sommet des tours,
Qui aux lieux ennemis le plus souvent se niche ;
Sa femme au lieu de saints adore des Amours
Et plante à sa colonne une belle corniche.

Ce *coq à l'asne* est signé Sigognes dans *le Cabinet satyrique, 1618*.

Cette pièce qui comprend dix strophes de quatre vers dans le *Recueil des plus excellens vers satyriques, 1617*, avait paru en partie seulement et avec des variantes très importantes (strophes différentes) dans le *Recueil des masquarades et jeu de prix, à la course de Sarazin, faits ce Karesme-prenant, en la présence de Sa Majesté, à Paris. Paris, Guillaume Marette, 1607*, petit in-4 de 65 p. chiff.

(8) Ms. 884, ff. 264, anonyme.

(9) Ms. 884, ff. 181, s. t., anonyme : *Philon, où prenez-vous augure.*

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	De Jannette. Epigr. (ff. 110).	*Plus inconstante qu'un fuseau* (*n. s.*).
		Polidor, voir *Philidor*.
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (1).	*Pour m'esloigner, mais dites-moy.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	A la belle Lize. Quatr. (ff. 216) (2).	*Pourquoy me dittes-vous, quand je suis en humeur* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Contre l'avarice d'une dame. Satyre (ff. 65).	*Pourquoy ne fuis-tu le jour.*
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 95).	*Pourquoy ne me veux-tu donner sans jalousie.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Pour une courtisane. Stances (ff. 211 et p. 693) (3).	*Puis que le cordage est défait.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Inesgallitez amoureuses. St.	*Puis que ses beautez et ses armes.*
		Quand Dieu..., voir *Grand Dieu.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Elégie contre les femmes (ff. 45).	*Que c'est fait sagement aux hommes d'empescher.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Chanson (n. p.).	*Que j'ayme ces petits rivages* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances.	*Que je te hay penser trop arresté.*
Id.	Plainte.	*Que l'espoir est lasche, et trompeur.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Satyre (ff. 103) (4).	*Quel horrible démon vous a l'âme tentée.*
DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances (pp. 68 et 415) (5).	*Quelle infortune* (ou *quelle injustice*) *a le pouvoir.*
SATYR. REGNIER (S.), 1616. CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (6).	Quelqu'un voulant se gausser un petit (n. s.).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Que vous sert posséder Royaumes et Provinces.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances.	* *Qui n'eut creu sa bouche et ses yeux.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	A la belle Louyson. Stances (ff. 213) (7).	*Qui vit jamais embrassement* (ou *embrazement*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Quatrain (ff. 12).	*Qu'on ne se mocque désormais* (ou *Qu'on ne s'en...*).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (8).	Quoy que cet esbarbé vous cause.
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Dialogue (ff. 205 et 94) (9).	*Rare honneur du Pont-Neuf, belle Samaritaine* (*n. s.*).

(1) Cette pièce est anonyme dans le *Petit Cabinet de Priape*, p. 18.

(2) Ms. 884, ff. 254, anonyme.

(3) Cette pièce avait paru dans les poésies de Motin du *Nouv. recueil, 1609.* — Ms. 884, ff. 80, anonyme. — Manque à la table du *Cabinet satyr., 1618.*

(4) Voici le titre de cette pièce : *Satyre contre un cocu jaloux, sot et fâcheux.* — Ms. 884, ff. 46, signée.

(5) Cette pièce a paru dans le *Second livre des Délices, 1620*, avec cette var. : *Quelle infortune a le pouvoir*

(6) Cette épigr. quoique signée Motin dans le *Cabinet satyr., 1618* : *Quelqu'un voulant plaisanter gayement*, est de Marc-Antoine de Muret ; le Ms. 1662 la donne par erreur à Jodelle.

(7) Cette pièce avait paru dans les poésies de Motin du *Nouveau recueil, 1609.* — Ms. 884, ff. 154, sig. sous le titre *Passion*.

(8) Cette épigramme quoique signée Motin est de *Antoine de Cotel* (voir ce nom).

(9) Voici le titre de cette pièce : *Dialogue du Jacquemard et de la Samaritaine du Pont-Neuf.* Elle est non sig. dans le *Sup.* aux *Bigarrures* et sig. dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et le *Cabinet satyr., 1618.* — Ms. 884, ff. 91, anonyme.

DELICES SATYR., 1620.	Stances à Regnier (p. 243).	*Regnier quand je vois des plumes.*
Id.	Stances (p. 176).	*Reprenez un peu vos esprits.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Desdains d'une dame (ff. 133) (1).	*Retire-toy, perfide amant (n. s.).*
SEC. LIV. DELICES. 1620.	Stances.	**Retirez vos feux et vos armes.*
Id.	Sonnet.	**Seul et divin subject de mes contentements.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Aubade (ff. 127) (2).	Si ce jour monstré vous avez (n. s.).
DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES, 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 314, 399 et 70).	*Si jamais un amant remply d'impatience.*
DELICES SATYR., 1620.	Stances (p. 67).	*Si j'ay touché ce sein, ce n'est point par malice.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigramme (ff. 51).	*Si les esprits sont amusez (n. s.).*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*S'il faut baiser comme l'on dit.*
PARN. SATYR., 1622.	Le Testament d'un amoureux (p. 155).	*Si pour vous estre trop fidelle.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (ff. 111).	*Si tost que je voy ma maistresse.*
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 61).	*Si vostre maison n'estoit vuide (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	L'Himne du Macquerellage (ff. 99) (3).	*Soit l'ignorance ou la malice.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Stances (4).	*Soleil cache ta tresse blonde.*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. DELICES SATYR. (SIG.), 1620. QUINT. SATYR. (SIG.), 1622.	Tombeau (quatr., ff. 190, 54 et pp. 140 et 180) (5).	*Soubs ce tombeau gist une femme (n. s.).*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Stances sur le mariage (ff. 132 et p. 254) (6).	*Soudain que j'eus l'honneur de vostre cognoissance.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. sur Jeanne (ff. 97).	*Ton chose ce (me) dy-tu.*
CABINET SATYR., 1618.	Le gage touché (7). St.	Une troupe de damoiselles.
Id.	D'un chastré. Epigr.	*Un chastré devisant un jour.*
Id.	Epigramme (8).	Un homme estoit près d'une dame assis.
Id.	Epigramme.	*Un jeune amant plain d'amoureuse flame.*

(1) Cette pièce avait paru dans le *Nouveau recueil, 1609*.

(2) Voici le titre de cette pièce : *Aubade d'un dimanche gras. Aux Dames. Par les Masques*. Cette pièce signée Motin dans le *Cabinet satyrique, 1618*, figure dans les *Œuvres poétiques du sieur de La Vallettrye. Paris, 1602*.

(3) Ms. 884, ff. 109, signée.

(4) Ms. 884, ff. 83, anonyme.

(5) Ms. 884, ff. 264, anonyme,

(6) Cette pièce est mal paginée à la table du *Cabinet satyrique, 1618* : 72 au lieu de 254. elle avait paru dans le *Temple d'Apollon, 1611* ; elle est signée D. L. (de Lingendes) dans le *Cabinet des Muses, 1619*. — Ms. 884, ff. 48, anonyme.

(7) Cette pièce qui avait paru dans le *Rec. Bonfons, 1598*, sous la signature Chaulvet est donnée par erreur à Motin dans la *Cabinet satyr., 1618*.

(8) Cette épigr. quoique sig. Motin est de Melin de Saint-Gelais.

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR. (N. S.), 1622.	Epigramme (pp. 313 et 110) (1).	*Vostre mine froide et austère.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	De Fredegonde (huitain, ff. 220).	*Vous avez bon temps de me dire (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 139 et 179) (2).	*Vous estes fine et fort habile.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Id. (pp. 169 et 208).	*Vous faites languir vos amans.*
QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 7).	*Vous voulez, dites-vous, estre religieuse.*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme.	*Vous voulez que je vous saluë.*

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XV. — Ed. Tricotel : Variétés bibliographiques, 1863. — D'Estrée (Paul) : Notice en tête des Œuvres inédites de Motin. — Brun (P). : Pupazzi et statuettes, études sur le XVIIe siècle, 1908. — Lanson (Gustave) : Manuel bibliographique de la littérature française moderne, II (XVIIe siècle).

MURET (Marc-Antoine de).

Pour la bio bibliographie de Marc-Antoine de Muret, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (ff. 104) (3).	*On dit qu'Alix est arrogante (n. s.).*
SATYR. REGNIER (S.), 1616. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (ff. 102) (4).	*Quelqu'un voulant se gausser un petit* (ou *plaisanter gayement*) (*n. s.*).

NERVÈZE (Antoine de).

Pour la bio-bibliographie de cet écrivain, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*

DELICES SATYR., 1620. QUINT SATYR., 1622.	Pour la belle Clovis. St. (pp. 193 et 235) (5).	*Si le bien qui m'importune* (*sig. Regnier*).

NEUFVIC (Madame de).

Françoise de La Rochefoucauld (6) qui avait épousé Bertrand de Fayolle de Mellet,

(1) Ms. 884, ff. 252, anonyme.
(2) Ms. 884, ff. 251, anonyme.
(3) Cette épigr. est signée par erreur La Rose dans le *Cabinet satyr., 1618*, mais elle porte les initiales M. A. D. M. dans le *Paragon des joyeuses inventions, 1554*.
(4) Cette épigr. est signée par erreur Motin dans le *Cabinet satyr., 1618*, elle est donnée à Marc-Antoine de Muret dans le *Paragon des joyeuses inventions, 1554*, et le Ms. 1662 de la Bibl. Nat. l'attribue à tort à Jodelle.
(5) Cette pièce est signée par erreur Regnier dans les *Délices satyr., 1620*, et dans la *Quint. satyr., 1622*, mais le Ms. 534 du Musée Condé la rend à N. (Nervèze).
(6) M. Paulin Paris croit que madame de Neufvic était peut-être la femme d'Augustin le Jars, sieur de Neufvic, frère aîné de mademoiselle de Gournay. Nous estimons que la madame de Neufvic dont Tallemant a recueilli les bons mots occupait une situation sociale beaucoup plus élevée et c'est là le cas de Françoise de La Rochefoucauld, femme de M. de Neufvic.

seigneur de Neufvic et de Saint-Martial (Auvergne), était le cinquième enfant, sur dix, de Antoine de La Rochefoucauld, seigneur de Chaumont-sur-Loire, chevalier de l'ordre du Roy, et de Cécile de Montmirail.

Il y a dans Tallemant une anecdote assez jolie sur madame de Neufvic :

« Quoyque desjà agée, elle aimoit fort les fleurs et portoit souvent des bouquets. Le comte de Sardini, alors jeune, la trouva un jour chez madame de Bar avec un bouquet, c'estoit durant le siège d'Amiens. Il se mit en riant à chanter ce couplet de Ronsard :

Quand ce beau printemps je voy,
J'aperçoy
Rajeunir la terre et l'onde,
Et me semble que l'amour,
En ce jour,
Comme enfant renaisse au monde.

ELLE, SUR LE CHAMP, SE MIT A CHANTER :

Moy je fais comparaison
D'un oison
A un homme mal habile
Qui, d'un sens par trop rassis,
Cause assis
Quand son Roy prend une ville. »

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne contiennent qu'une pièce de madame de Neufvic :

PARN. SATYR., 1622. Epigramme (p. 133) (1). *Je vis passer de ma fenestre* (*n. s.*).

A consulter : Tallemant des Réaux : Historiettes, éd. Paulin Paris.

NICOLAS, conseiller, secrétaire du Roi.

C'est Simon Nicolas, secrétaire du Roi, à qui J. A. de Baïf a adressé un sixain dans ses *Passetemps* (*1573*) : *Nicolas, si tu veux sçavoir*, et d'autres poésies.

Voici ce que dit L'Estoile de Nicolas à la date de février 1604 :

« Le vendredy 27e de ce mois ung secrétaire du Roy nommé Nicolas qui estoit un bon corrompu et vieil pescheur, et lequel on disoit croire en Dieu par bénéfice d'inventaire, n'en estant que mieux venu aux compagnies selon l'humeur corrompue de ce siècle misérable, mourust à Paris, en sa maison aagé de soixante-dix ans ou environ, aiant fait une fin semblable à sa vie : car, comme on luy parloit de Dieu et de la mort, et d'une vie éternelle beaucoup meilleure, plus désirable et heureuse que celle-cy, il fist response qu'il eust quitté tousjours fort volontiers sa part de Paradis pour cinquante ans de plus en ceste vie.

---

(1) Sauval donne cette épigramme à Sigognes, mais Tallemant l'a restituée à madame de Neufvic. Elle a pour sujet le convoi de Gabrielle d'Estrées, la maîtresse de Henri IV. — Ms. 884, ff. 250, anonyme.

» Trois ou quatre jours avant sa mort, comme il estoit homme facétieux, et qui avoit des rencontres fort à propos, et à ceste occasion bien voulu et recherché de plusieurs personnes, M. le Chancelier l'aiant envoyé visiter par un de ses gens pour sçavoir comme il se portoit, il le pria de dire à M. le Chancelier qu'il se portoit tout ainsi que La Pavanne ung pas en avant et trois en arrière.

» Son tombeau (*J'ay vescu sans soucy...*) qu'il s'estoit donné luy-mesme, comprend en quatre vers, la vie, mort, charité et Religion du personnage, indigne de celui qui porte le nom d'homme. »

Le Ms. 1663 de la Bibl. nat. renferme deux quatrains signés Nicolas : *Sur les rimes de Menestrier : Menestrier vous sçavez fort bien ;* autre : *Desportes si tu as loysir*, et une *Réponse de Préaux* (M. de l'Aubespine) : *Nicolas il vous siéroit mieux.*

Voici deux stances d'une pièce (qui en contient six) sur Nicolas des *Cinq cents Colbert, vol. 488 ;* elles ont été composées en 1573 à une époque où il parlait de se marier :

Nous avons vu l'hyver passé
Une claire et brillante estoille
Qui a ce monde menassé
De quelque occurrence nouvelle,
Chacun disoit en sa cervelle
Ce qu'elle peut signifier.
Mais las ! ce temps-là nous révelle
Nicolas se veult marier...

Adieu donc, Nicolas, adieu,
Dis adieu à la docte bande
Qui t'alloit suivant en maint lieu,
Où Ronsard préside et commande ;
Baïf et Jamin se desbande,
Des Portes te veult oublier,
Minerve un luth libre demande,
Nicolas se veult marier...

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment qu'une pièce de Nicolas :

MUSES GAIL., 1609. SUP. BIGARR., 1614. CABINET SATYR., 1618.	Epitaphe (ff. 107 et 191) (1).	*J'ay vescu sans soucy, je suis mort sans regret* (*n. s.*).

PAPILLON (Marc de), dit le capitaine Lasphrise.

Marc de Papillon naquit vers 1555 près d'Amboise, dans le petit fief de Lasphrise qui appartenait à sa famille et dont il prit le nom. Il avait un frère aîné Jean de Papillon, escuyer, sieur du Puy de la Source, qui fut tué devant Orléans, et une sœur Geneviève, qui mourut en couches. Il n'était encore âgé que de quatre ans quand il perdit son père, N. de Papillon, sieur de Vauberault. Il semble avoir conservé beaucoup plus longtemps sa mère, Marie Le Plessis-Prevost, sœur du poète P. Le Plessis-Prevost, de qui les œuvres de Lasphrise contiennent plusieurs pièces.

A douze ou quinze ans le jeune Lasphrise fut contraint d'embrasser la carrière des armes. A vingt ans il tenait garnison au Mans, lorsqu'il entendit, dans la chapelle d'un couvent de Bénédictines qu'il appelle Le Pré, une voix qui lui alla au cœur. Bientôt il sut que c'était la voix d'une novice, qu'il parvint à voir, à connaître, l'accès des couvents étant alors plus facile qu'aujourd'hui. Depuis ce moment et pendant une dizaine d'an-

(1) Ms. 884, ff. 255, anonyme. — *Epitaphia joco-seria, 1623*, p. 265.

nées, ce fut un déluge incessant de sonnets, d'élégies, de chansons, de poulets d'amour, afin d'engager celle qu'il avait surnommée Théophile à quitter son cloître... Pendant que les hasards de la guerre le tenaient éloigné du Mans, Théophile prononça ses vœux... Elle se nommait Renée Le Poulchre et était sans doute de la famille de François Le Poulchre de La Motte-Messemé qui a raconté dans un volume de poésies intitulé : *Les Honnestes loisirs* la part qu'il a prise à l'histoire de son temps.

Couvert de blessures, perdu de goutte et de rhumatismes que les caresses passionnées de Noémie et autres aventures de garnison n'avaient pas peu contribué à augmenter, retiré dans son petit fief de Lasphrise, le vieux loup s'était fait ermite, sinon de son plein gré, du moins avec une entière résignation. Soldat des Valois, fervent catholique, ce qui, dans ces temps troublés, s'alliait parfaitement avec les plus profanes affections, il réclamait en vain à Henri IV l'arriéré de sa solde de capitaine. Le roi huguenot, peu généreux pour ses plus dévoués partisans, faisoit la sourde oreille aux doléances du vieux ligueur.

Ce n'était pas pour lui seul que Marc de Papillon redoublait d'instances. Il avait recueilli dans son manoir un fruit de je ne sais quelles amours, une fille appelée Marguerite qui semble avoir été pour lui une garde malade dévouée en ces années de souffrance pendant lesquelles il réunit et publia ses vers. On ignore l'époque de sa mort. (Extrait de la notice de Prosper Blanchemain).

Marc de Papillon était aimable pour sa famille, il classe un de ses parents, du côté maternel, Le Plessis Prevost, échevin de la ville de Tours, entre Ronsard et Du Bellay !

Je prise de Marot le chef-d'œuvre chanté
En la muse françoise ores plus accomplie,
Je prise de Ronsard la science hardie,
Et Du Plessis Prevost la docte gravité.

Je prise de Bellay la grand' facilité
Qui si sçavamment flue en parfaite harmonie,
Du foudroyant Jodelle une brave furie,
Et du profond Belleau la gracieuseté.

Je prise de Bartas une Uranie heureuse,
De Desportes l'ardeur doucement amoureuse,
Garnier que Melpomène appelle son mignon,

Bertault, Sonan, Billard, d'âmes toutes gentilles,
Je prise ces sçavants tant prisez des neuf filles,
N'oubliant Rabelais qui est sans compagnon.

G. Colletet avait consacré à Marc de Papillon une notice de 6 ff. avec la date de 1600 qui a été brûlée dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre.

Bibliographie. — Les premières œuvres poétiques du Capitaine Lasphrise. A César, Monsieur. Paris, Jean Gesselin, 1597. Petit in-12 de 12 ff., 612 p. chiff. dont le portr. de l'auteur et 2 ff. (N).

Poés. lim. : Le Plessis-Prevost (8 p.) ; de Sonan ; L'Ormois ; L. S. P. ; M. P. ; de Masere ; Le Pré, poictevin ; lat. : Le Plessis-Prevost ; P. P. Plessis (2 p.)

Id. **Reveues et augmentées par l'Auteur. A très illustre et très excellent Prince Cœsar de Bourbon, duc de Vendome, gouverneur des Païs de Bretaigne et Lyonnois. Paris, Jean Gesselin, 1599. Petit in-12 de 18 ff. dont 1 bl. et 683 p. chiff. (N). Port. de l'auteur.**

Edition plus complète que la précédente. — Poés. lim. nouv. : Antoine Descours, tourangeau ; lat. : François Peletaire de Tours ; Jean Bernard.

Les premières œuvres poétiques du Capitaine Lasphrise ont été réimprimées — en partie seulement — au XIX[e] siècle, avec une notice de M. Prosper Blanchemain, dans la *Collection Gay*.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment qu'une pièce de Marc Papillon :

CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (1).	*Je l'aime extrêmement, il a brave apparence* (*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franc.. t. XV.

PASSERAT (Jean).

Pour la bio-bibliographie de cet écrivain, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle* et celle *du XVII[e] siècle*.

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Adieu à la Cour de Parlement (pp. 135 et 175) (2).	*Ayant jà passé dix-huit mois de temps* (*n. s.*).
LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Comparaison du procès et des femmes. Sonnet (p. 23).	*La femme et le procès sont deux choses semblables* (*n. s.*).
MUSE FOL., I LIV., 1603.	Consolation pour les cocus (ff. 59).	*Vous souvient-il mon compère* (*n. s.*).

P. C.

Nous n'avons pas découvert les deux personnages dont les noms commencent par ces initiales.

Les pièces ci-après des recueils libres et satiriques ne doivent pas appartenir au même poète :

Le P. C. de la *Muse folastre* est celui qui a donné des vers latins à la *Bergerie ou déploration pastorale... par F. Le Gaget, 1584*, et un sonnet en tête de *Lucelle, tragi-comédie par J. du Hamel. 1607*.

Le P. C. des *Satyres bastardes* vivait vers 1550 et il a contribué pour plusieurs pièces signées P. C. au recueil suivant : *Traductions du latin en françoys, imitations et inventions nouvelles*

(1) Ce sonnet a pour titre dans les *Prenières œuvres poétiques du Capitaine Lasphrise, 1599* (p. 447) : *Sonnet des mots des filles de la Cour*. Il se lit également dans les *Cinq cents Colbert*, vol. 488, ff. 532, où il a pour titre : *Du nouveau langage de nos courtisans d'aujourd'huy*.

(2) Cette pièce, anonyme dans les *Délices satyr.*, *1620*, est signée Passerat dans la *Quintessence satyr. 1622*. — Ms. 884, ff. 76, anonyme.

tant de Clément Marot que d'autres des plus excellents poètes de ce temps... 1550. (Voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle*).

MUSE FOL., II LIV., 1603.	L'arquebusier. Sonnet (p. 78).	*Amour impatient de voir ma liberté* (*sig. P. C.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	D'un advocat et de sa femme (dizain, ff. 165) (1).	*Monsieur s'en vint en masque desguisé* (*n. s.*).

PELETIER DU MANS.

Pour la bio-bibliographie de Jacques Peletier du Mans, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

L'épigramme des *Muses gaillardes* plagie celle qui se lit parmi les poésies placées à la suite de *l'Art poétique de Jaques Peletier du Mans, 1555.* Voici le texte original avec l'orthographe du poëte (2) :

Un mary fres, ancor an l'an é jour
Venant des chans, trouve sa *demoyzelle*
Dedans sa chambre apoint é de sejour,
Bon soer, e puis ? grand'chere, ce dit-elle :
E vous ? e moe ? je ne la fi oncq tele,
Souperons-nous ? ou ferons le déduit ?
Faisons lequel vous plera, dit la bele,
Mais le souper n'et pas ancore cuit.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne contiennent qu'une pièce de J. Peletier du Mans :

MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (ff. 107 et 152).	*Un mary frais dit à sa damoiselle* (*n. s.*).

PONTOUX (Claude de).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

LABYR. AMOUR, I LIV., 1610.	Enigme du ballon (p. 30) (3).	*De ma nature immobile je suis* (*n. s.*).

RACAN.

Honorat de Bueil, chevalier, marquis de Racan, né à Champmarin le 5 février 1589, mort à Paris le 21 janvier 1670. Orphelin de bonne heure, Racan fut élevé d'une ma-

(1) Signé P. C. dans les *Traductions... 1550 ;* le *Paragon des joyeuses inventions, 1554, etc.*
(2) Nous avons mis en italique les mots qui se retrouvent dans le quatrain des *Muses gaillardes, 1609.*
(3) Cette énigme est-elle de Claude de Pontoux ? Elle figure bien dans sa *Gelodacrye amoureuse.., 1579,* mais elle se lit aussi, avec une antériorité de 34 années après une épître qui suit *L'amie de Court par le seigneur de La Borderie* dans le recueil suivant : *Le Mépris de la Court, avec la vie rusticque, nouvellement traduict d'espagnol en francoys. Paris, Galliot du Pré, 1544,* in-16.

nière incomplète et n'apprit même pas le latin, base de toute instruction solide. Après avoir été page à la cour de Henri IV où il connut Malherbe, il servit dans les armées du roi, fit plusieurs campagnes, et se maria le 5 mars 1628 à 39 ans avec Madeleine du Bois qui avait 15 ans et demi. Il fut nommé, un des premiers, membre de l'Académie française.

Racan n'aurait pas dû figurer dans le *Parnasse satyrique*, ce n'est pas un poète érotique quoique son adolescence ait été celle de tous les jeunes seigneurs de la cour de Louis XIII, beaucoup plus disposés à se ranger sous la bannière de Théophile que sous celle de Garassus. C'est à Racan que nous devons la conservation de quatre sonnets libres de Malherbe son maître ; il n'y a que des disciples pour vous jouer de ces mauvais tours. Si Racan a fait comme Malherbe quelques poésies licencieuses elles sont perdues, nous n'avons retrouvé que le sonnet suivant, bien anodin, de l'époque où il était page (1) qui a été imprimé vers 1662.

Il n'est plus temps de lanterner
Nous voicy dedans la semaine,
Où toute âme qui n'est pas saine
A soin de se médeciner.

Monsieur qui devez raffiner,
Les doutes dont la mienne est pleine,
Vous m'osteriez de grande peine
Si vous les pouviez deviner.

Je n'entends point votre méthode,
Ma conscience est à la mode,
Moitié figue et moitié raisin ;

Entre vos mains je me résine,
Si je fais tort à mon voisin,
Je fais plaisir à ma voisine.

Racan, comme Malherbe et Maynard, a pris peur au moment du procès de Théophile, il avait envoyé à Garassus pour sa *Somme théologique* l'épigramme suivante :

AUX IMPIES.

Brutal Escholier d'Epicure,
Plus insensible que les morts,
Pourceau dont l'erreur se figure

(1) Ce sonnet est signé Racan étant page dans le Ms. 19145 (fonds fr.) de la Bibl. Nationale. Le *Recueil Conrart*, nº 4123, p. 34, nous donne peut-être la première version de Racan :

CONFESSION D'UN LIBERTIN.

Je ne sçay ni Digeste ni Code,
Ma conscience est à la mode,
Moitié figue, moitié raisin
Entre vos bras je me résine,
Si j'ay fait tort à mon voisin,
J'ay fait plaisir à ma voisine.

Que tout finit avec le corps :
Quand tu vois les doctes merveilles
Qu'à faict naistre en ses longues veilles,
Ce grand Ornement de nos jours,
Peux-tu croire esprit infidelle,
Que tant d'admirables discours
Sont partis d'une âme mortelle ?

Evidemment, Malherbe, Maynard et Racan s'étaient bien gardés de lire la *Somme théologique !*

La vie de Racan a été l'objet d'une admirable monographie de M. Louis Arnould, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Poitiers, publiée sous les titres suivants :

Racan (1589-1670). Histoire anecdotique et critique de sa Vie et de ses Œuvres. Paris, Armand Colin et Cᵉ, 1896. Gr. in-8.

Un gentilhomme de lettres au XVIIᵉ siècle. Honorat de Bueil, seigneur de Racan. Paris, id., 1901. Gr. in-8.

Cette seconde édition n'est autre que l'*Histoire anecdotique...* de Racan revue, corrigée, augmentée et diminuée.

Bibliographie. — I. Les premières poésies de Racan ont paru dans *Les Délices de la poésie françoise, ou recueil des plus beaux vers de ce temps. Corrigé de nouveau par ses Autheurs, et augmenté de plusieurs belles et rares pièces, non encore imprimées. Recueilly par F. de Rosset et dédié à Monseigneur le Cardinal de Raiz. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XVIII* (*1618*). In-8.

Les pièces de Racan comprennent 16 ff. n. chiff. placés ordinairement après le privilège, elles figurent à la table comme étant toutes à la page 575.

Les éditions postérieures des *Délices*, etc., renferment de nouvelles pièces de Racan, voir *Bibliogr. des recueils collectifs de poésies du XVIIᵉ siècle.*

II. Ode pour Monseigneur le duc de Bellegarde, pair et grand escuyer de France. A Paris, M.DC.XXI (1621). In-4 de 7 p. chiff. sans nom d'auteur.

III. *A*) Les Bergeries de Messire Honorat de Bueil, chevalier, sieur de Racan, dédiées au Roy. Paris, Toussainct du Bray. M.DC.XXV (1625). In-8 de 16 ff., 139 p. chiff. et 2 ff. bl. (N). Privil. du 8 avril 1625.

E. d. : Au Roy, sig. Racan. — Poés. lim. : Maynard.

Id. A. S. Gervais (près Genève) pour François et Jacques Kops, libraires et bourgeois de Frankdalle, 1626. In-8 (Cat. Taschereau).

Id. .....sieur de Raccan (sic). Dédiées au Roy. Rouen, Jean Boulley, M.DC.XXXV (1635). In-8 de 16 ff., 139 p. chiff. et 2 ff. bl. (N).

B) Id. reveues, corrigées et augmentées en cette première édition par le dit sieur de Racan. Paris, Toussainct du Bray, 1626. In-8 de 20 ff. prél., 160 p. chiff. et 1 ff. (Cat. Taschereau).

C) Id. Seconde édition reveue et corrigée. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XXVII (1627). In-8 de 203 p. chiff.

Nouv. poés. lim. : Sigongne, son nepveu et de deffunct M. de Sigongne.

Id. Reveues, corrigées et augmentées en cette première édition par le dit sieur de Racan. Lyon, Pierre Bailly (ou Nicolas Gay), M.DC.XXXV (1635). In-8 de 192 p. chiff.

D) Id. Troisiesme édition reveuë et corrigée. Paris, Toussainct du Bray, M.DC.XXVIII (1628). In-8 de 203 p. chiff. (N).

E) Id. Quatriesme édition reveuë et corrigée. Paris, id., M.DC.XXX (1630). In-8 de 203 p. chiff. (N).

F) Id. Cinquiesme édition reveuë et corrigée. Paris, id. M.DC.XXXII (1632). In-8 de 207 p. chiff. (N).

G) Id. Sixiesme édition. Paris, Jean Martin, 1635. In-8.

Id. Sixiesme édition, corrigée et augmentée. Paris, Jean Guignard, 1635. In-8.
Ce doit être la même que celle de Jean Martin.

Les Bergeries, avec quelques poésies de Racan, ont été réimprimées à la suite du T. II du *Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois depuis Marot jusqu'à présent. Paris, Nicolas Le Clerc, 1698*. In-12.

IV. *A*) Les sept pseaumes de messire Honorat de Bueil, chevalier, sieur de Racan. Dediez à madame la duchesse de Bellegarde, 1631. Paris, Toussainct du Bray. In-8 de 7 ff. dont le titre gravé et 34 p. chiff.

E. d. : A madame de Bellegarde, sig. Racan. — Poés. lim. : Sigongnes (César de Beauxoncles) ; Le Breton, roy d'armes de France ; Porchères d'Arbaud ; Du Mas.

M. Louis Arnould cite un expl. à la Bibl. de Tours, qui n'aurait que 26 p., il y manquerait l'ode au marquis d'Effiat.

B) Odes sacrées dont le sujet est pris des Pseaumes de David et qui sont accommodées au temps présent. Par Messire Honorat de Bueil, chevalier, Sieur de Racan. Paris, Jean Dubray, M.DC.LI (1651). In-8 de 12 ff. et 123 p. chiff. A la suite : *Harangue prononcée en l'Académie le 9 juillet 1635* (titre de départ) 12 ff. n. chiff. (N). — Priv. du 20 août 1650.

E. d. : A M.M. de l'Académie françoise, sig. Racan ; Resp. de M.M. de l'Académie françoise, sig. Conrart.

Id. Bruxelles, L. Vimont, 1652. Petit in-8.

C) Dernières œuvres et poésies chrestiennes de Messire Honorat de Bueil, Chevalier Seigneur de Racan. Tirées des pseaumes et de quelques Cantiques du Vieux et Nouveau Testament. Paris, Pierre Lamy, M.DC.LX (1660). In-8 de 10 ff., 496 p. chiff., p. 3 à 35 (N).

Les pages 3 à 35 sont quelquefois précédées d'un titre : *Vers lyriques et quelques cantiques du Vieil et du Nouveau Testament ; et sur quelques hymnes de l'église. Dernières œuvres de Mre Honorat de Bueil Chevalier Seigneur de Racan*. S. l. n. d. Cette partie a dû paraître séparément avant l'impression des *Dernières Œuvres* auxquelles elle a été jointe.

V. Grand bal de la douairière de Billebahaut. Dansé par sa Majesté. Imprimé au Louvre, 1626. In-4 de 68 p.

On trouve dans cette plaquette deux pièces signées R. (Racan).

VI. Recueil de lettres nouvelles dédié A Monseigneur le Cardinal de Richelieu. Paris, Toussaint du Bray, 1627. In-8 de 8 ff. dont le titre gravé, 556 p. chiff. (la dernière par erreur 456), 229 p. chiff. et 1 ff. (N). Privil. du 27 mars 1627.

E. d. : Au cardinal de Richelieu, sig. Faret. — Ce recueil contient 7 lettres de Racan, il a été réimprimé avec des augmentations (mais sans nouvelles lettres de Racan) en 1634, 1638, 1640 et 1642.

Les Œuvres de Racan n'ont eu qu'une édition au XVIIIe siècle :

Œuvres de M. Honorat de Bueil, chevalier, seigneur de Racan. Paris. Antoine-Urbain Coustelier, 1724, 2 vol. petit in-8.

et une seule édition au XIXe :

Œuvres complètes de Racan. Nouvelle édition revue et annotée par M. Tenant de Latour, avec une notice biographique et littéraire par M. Antoine de Latour. Paris, Jannet, 1857, 2 vol. in-8 (*Bibl. elzévirienne*).

Racan a mis quelques pièces en tête des ouvrages de ses amis :

La Somme théologique des véritez capitales de la religion chrestienne du Père Garassus, 1625 ; Apologie de Monsieur de Balzac par Fr. Ogier, 1627 ; La Magdeleine pénitente de Fr. d'Arbaud, sieur de Porchères, 1627 ; Les passions égarées ou le Roman du temps, tragi-comédie, par Richemont-Banchereau, 1632 ; Les lettres du Président Maynard, 1653.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment que 3 pièces de Racan :

CABINET SATYR., 1619.	Ode bachique. A Menard, président d'Aurillac.	*Maintenant que le Capricorne.*
Id.	Contre un vieillard jaloux.	*Vieux corps tout espuisé de sang et de mouëlle.*
Id.	Sur un mauvais logis. Ode.	*Vous qui riez de mes douleurs.*

RAPIN (Nicolas).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

CABINET SATYR., 1618.	La douche (1).	*Belles qui venez rechercher.*
PARN. SATYR., 1622.	Discours (p. 133) (2).	*Grand Duc, de qui le soin brillant.*
LE SANDRIN, 1609.	Les plaisirs du gentilh. champestre (ff. 47).	*O trois fois heureuse noblesse.*

REGNIER (Mathurin).

Mathurin Regnier naquit à Chartres, le 21 décembre 1573, de Jacques Regnier qui fut échevin de Chartres en 1595 et de Simonne Desportes, sœur du poète Philippe Desportes. Après avoir terminé ses humanités il entra dans les ordres, fut tonsuré le 31 mars 1582 et n'alla pas plus loin dans la cléricature. En 1587 il fit partie de la suite du cardinal de Joyeuse qui se rendait dans la ville éternelle comme protecteur des affaires

(1) Voici le titre de cette pièce : *La Douche. Aux dames qui vont boire de l'eau des bains de Pougues pour faire des enfans.* Cette pièce avait paru dans les *Fleurs des plus excellens poètes de ce temps, 1599.*

(2) Ce discours avait paru dans la troisième édition des *Fleurs des plus excellens poètes de ce temps, 1601,* sous le titre : Stances à M. de Rosni : *Rosni de qui le soing brillant.*

du roi en cour de Rome ; il accompagna le prélat dans tous ses déplacements assez nombreux — à Paris et ailleurs — jusqu'en 1605. A partir de cette date, Regnier est fixé à Paris. Il nous a renseigné lui-même sur sa réputation à cette époque :

Les critiques du temps m'appellent débauché,
Que je suis jour et nuit au plaisir attaché,
Que j'y pers mon esprit, mon cœur et ma jeunesse.
..... tout le mal que leur discours m'objette
C'est que mon humeur libre à l'amour est sujette,
Que j'ayme mes plaisirs, et que les passe-temps
Des amours m'ont rendu grison avant le temps (1).

Dans cette seconde partie de son existence Regnier a vécu avec et comme Sigognes, Motin, Berthelot, Maynard, etc, dans l'intimité du marquis de Cœuvres, du baron de Forquevaux, de Philippe Hurault de Cheverny, évêque de Chartres et abbé de Royaumont, etc., etc., (2). Nous croyons inutile de rappeler ici sa querelle avec Malherbe à propos de son oncle Desportes, son combat avec Berthelot et son duel avec Maynard (3). Ses mœurs furent celles de tous les disciples militants de Vénus et de Bacchus. En 1609 ayant obtenu un canonicat à Chartres, il abandonna presque immédiatement ce bénéfice parce qu'il l'obligeait à la résidence, mais il en reçut plusieurs autres. S'étant rendu à Rouen pour se faire traiter, a-t-on dit, du mal de Naples par un nommé Le Sonneur, il voulut après guérison donner un repas à ceux qui l'avaient soigné, repas où il contracta un refroidissement qui l'emporta en trois jours. La seule chose certaine c'est qu'il expira, ainsi qu'il en avait peur, dans un lit d'auberge (22 octobre 1613). De l'hôtellerie de *l'Ecu d'Orléans* son corps fut, suivant sa volonté, porté à l'abbaye de Royaumont. Peu de temps avant sa mort il s'était converti comme tous les libertins de son époque, les poésies spirituelles qu'il a laissées en sont le témoignage irrécusable.

Bibliographie. — Les premières œuvres de M. Regnier. Au Roy. Paris, Toussaincts du Bray, M.DC.VIII (1608). In-4 de 4 ff. et 45 ff. chiff. (N).

E. d. : Au Roy, sig. Regnier. Poésie lim. : Motin. — Le privilège du 23 avril 1608 est accordé à Regnier qui en fait cession à Toussaincts du Bray le 13 may 1608. — Cette éd. contient 10 satires et le Discours au Roi.

Les Satyres du sieur Regnier. Reveües et augmentées de nouveau. Dédiées au Roy. Paris, Toussaincts du Bray, M.DC.IX (1609). In-8 de 4 ff. et 133 p. chiff.

Cette éd. contient deux pièces nouvelles : *Le souper ridicule et Le mauvais giste.*

Les Satyres du sieur Regnier, Reveües et augmentées de nouveau. Dédiées au Roy. Paris, Toussaincts du Bray, M.DC.XII (1612). In-8 de 8 ff., 68 ff. chiff. (le dernier par err. 66) et 8 ff.

Cette éd. renferme la XIIIe satire : *La Macette.*

Les Satyres du sieur Regnier. Reveües et augmentées de nouveau. Dédiées Au Roy. Paris,

(1) *Satyre à Bertaut.* Cette satire serait de 1606 d'après M. Vianey.
(2) L'abbaye de Royaumont était située près du château de Verneuil.
(3) Voir les notices de Malherbe, Berthelot et Maynard.

Toussaincts du Bray, M.DC.XIII (1613). In-8 de 4 ff. et 100 ff. chiff. (dans certains expl. les deux derniers ff. sont cotés par erreur 92 et 93).

Cette édition contient de plus que la précédente : 17 pièces : les satires XIV et XV, la suivante adressée à M. de Forquevaus, la satire XVII, les deux élégies Zélotipiques, celle sur l'impuissance, etc.

D'après Mr Courbet, cette éd. aurait paru quelques mois après la mort de Regnier. M. Jules Le Petit croit, au contraire, qu'elle est antérieure.

Pour les éditions parues de 1614 à 1626, voir p. 25 et suivantes de cette *Bibliographie*.

Editions de 1627 à 1700 :

Les Satyres du sieur Regnier. Dernière Edition, reveüe, corrigée, et de beaucoup augmentée, tant par le sieur de Sigogne que de Berthelot. Dédiées au Roy. A Paris chez Nicolas et Jean de la Coste au Mont-Saint-Hilaire, à l'Escu de Bretagne, et en leur boutique, à la petite porte du Palais, devant les Augustins. M.DC.XXXV (1635). In-8 de 4 ff., 262 p. chiff. et 1 ff. bl.

A la p. 201 : *Autres satyres et folastreries, tant du sieur de Sigonne et Bertelot...* (les 16 pièces de 1614).

Cette édition, dit M. Henri Cherrier, ainsi que les suivantes du même éditeur, fourmille de fautes. Il y a notamment, après le 108e vers de la satire XIII, une lacune de 14 vers qui rend inintelligible la première partie de cette satire de Regnier.

Id. Paris, id. M.DCXXXVII (1637). In-8.

Id. Paris, id. M.DCXL (1640).

Edition citée par Brossette, mais dont on ne connait pas d'exemplaire.

Id. Paris, Nicolas et Jean de la Coste. M.DC.XLI (1641). In-8.

Réimpr. semblable, dit M. Henri Cherrier, à celle de 1625. Pour les *Autres Satyres et folastreries*, elle serait, croyons-nous, identique à l'édition de 1614 d'Anthoine du Brueil.

Les Satyres et autres œuvres du sieur Regnier. Dernière édition (à la Sphère). Selon la copie imprimée à Paris. CIO.IOC.XLII (1642, Leyde, elzevier). Petit in-12 de 4 ff., 166 p. et 3 ff. dont 1 bl.

Cette édition n'a plus les pièces libres de Sigognes, Berthelot, etc. Le texte a été revisé mais plusieurs corrections sont regrettables, celles surtout qui ont rajeuni les expressions surannées.

Les Satyres de Regnier..... 1644.

Edition citée par Brossette, elle doit avoir le même texte que toutes les éditions antérieures et postérieures de Nicolas et Jean de La Coste.

Les Satyres du sieur Regnier. Dernière édition, reveuë, corrigée et de beaucoup augmentée, tant par le sieur de Sigogne que de Berthelot. Dédiées au Roy. A Paris, chez Nicolas et Jean de la Coste, au Mont-Saint-Hilaire, à l'Escu de Bretagne, et en leur boutique, à la petite porte du Palais devant les Augustins, M.DC.XLV (1645). In-8.

Id. id. Paris, id. M.DC.XLVII (1647). In-8 de 4 ff., 262 p. chiff. et 1 ff. bl.

A la p. 201 : *Autres satyres et folastreries, tant du sieur de Sigognes et Bertelot.....* (les 16 pièces de 1614).

Les Satyres et autres œuvres du sieur Regnier. Augmentées de diverses pièces cy devant non imprimées. (A l'Olivier, avec la devise *Non Solus*). A Leiden, chez Jean et Daniel Elzevier. CD.DC.LII (1652). In-12 de 4 ff., 202 p. et 3 ff. n. chiff. dont 1 bl.

Edition elzévirienne augmentée de plusieurs pièces nouvelles, la 18e et 19e satire, les vers spirituels, etc. ; 41 pièces au lieu des 32 de l'éd. de 1642. Certains exemplaires présentent une légère différence d'impression du mot *Sire* du *Discours prél.*

Cette édition a servi de modèle aux réimpressions suivantes :

Id. Paris. Edme Pepingué. M.DC.LV (1655). In-12.

On rencontre des expl. aux noms des libraires Louis Chamhoudry et Guillaume de Luynes.

Id. Rouen. Besongne. M.DC.LVI (1656). In-12.

Id. Paris. Guillaume de Luynes. M.DC.LXI (1661). In-12 de 216 p.

Il y a des expl. avec les noms d'Estienne Loyson, de Jean Guignard le fils et de Legros.

Id. 1663 ; id. 1665 ; id. 1666. Editions citées par Brossette.

Id. A Rouen, et se vendent à Paris, chez Louis Billaine, au Palais... M.DC.LXVII (1667). In-12 de 200 p. sans la table.

C'est la dernière édition du XVII[e] siècle malgré l'éloge des *Satyres* par Boileau ; l'édition de 1681 citée par Brossette chez *Nicolas et Jean de La Coste* ne peut exister, ces libraires étant morts depuis longtemps !

XVIII[e] siècle :

Les œuvres de M. Regnier contenant ses satyres et autres pièces de poésies. Amsterdam, aux dépens d'Estienne Roger....., M.DCCX (1710). In-8. Fr. gr., 209 p. et la table.

Deux autres éditions sous cette date du même libraire avec quelques différences typographiques. Elles ne contiennent que les œuvres de Regnier.

Les Satyres et autres œuvres de Regnier avec des remarques. A Londres, chez Lyon et Woodman, M.DCC.XXIX (1729). In-4. Frontispice gr.

Edition due à Brossette. Elle ne renferme que les œuvres de Regnier.

Id. Londres, id. M.DCC.XXX (1730). In-4.

Même édition que la précédente.

Id. Amsterdam. Chez Pierre Humbert, M.DCC.XXX, (1630). In-4.

Même éd. que les précédentes.

Les Satyres de Regnier, avec des remarques. Londres, chez Lyon et Woodman, M.DCC.XXX (1730). In-8 en deux parties.

Satyres et autres œuvres de Regnier accompagnées de remarques historiques. Nouvelle édition considérablement augmentée. A Londres, chez Jacob Tonson, libraire du Roy et du Parlement. M.DCC.XXXIII (1733). In-4.

Frontispice de Natoire ; rubriques et vignettes de Cochin etc. Texte encadré de rouge. — Seconde édition donnée par Brossette, plus complète que la précédente. On y a joint 22 pièces de Sigognes, Motin, etc. Elle a été attribuée à tort à Lenglet du Fresnoy.

Œuvres de Regnier. A Londres, M.DCC.XLVI (1746). 2 vol. in-12.

Texte et notes de 1729. — Il y a des expl. avec la date de 1750.

Œuvres de Regnier. Nouvelle édition, considérablement augmentée. Genève. M.DCC.LXXVII (1777). 2 vol. in-24.

Texte de 1733. Front. de Marillier.

Id. id. A Londres, 1780. 2 vol., petit in-12. Edit. Cazin.

Id. id. A Avignon, chez Jean Albert Joly, imprimeur-libraire. L'an III[e] de l'ère républicaine. 2 vol. in-12 avec front. (reproduction renversée de celui de Marillier).

Nous renvoyons pour les édit. de Regnier faites au XIXe siècle à la *Bibliographie de Mathurin Regnier par Henri Cherrier. Paris, 1884, in-8*, et au *Lorentz* après cette date.

Regnier n'a pas prodigué les vers laudatifs aux ouvrages de ses amis, on n'en lit que dans : *Le Recueil des Œuvres poétiques de J. Passerat, 1606 ; Les œuvres latines et françoises de N. Rapin, 1610.*

Pour les pièces de Regnier insérées dans les anthologies, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle* et celle du *XVIIe siècle.*

Le Ms. 534 du Musée Condé à Chantilly semble renfermer des pièces inédites de Regnier dont :

Elégie :	*Celuy qui pour aimer trouve le mourir doux* (*sig. Renier*).
Id. :	*Comment est-il possible, ô Dieu que ce soit elle* (*id.*)
Pièce :	*Dictes, messieurs les courtisans* (*sig. R.*)
Elégie :	*Que faut-il que je face, esloigné de secours* (*sig. Renier*).
Imitation d'Apulée :	*Si, à mon amour esperdue* (*sig. R.*)

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 39 pièces de Regnier.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Quatrain (ff. 212).	*Amour est une affection.*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617.	Dialogue (ff. 196 et 79) (1).	Au plus creux des ronces fortes.
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (2).	*Au temps passé n'avoit à ce qu'on dit.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Elégie (p. 694).	*Aymant comme j'aymois, que ne devois-je craindre.*
Id.	Elégie zelotipique.	*Bien que je sçache au vray tes façons et tes ruses.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Quatrain (ff. 212) (3).	*Ceste femme à couleur de bois.*
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	(Satyre contre la Corneille) (ff. 87 et 70) (4).	Ceste vieille et noire corneille (n. s.).
SATYR. REGNIER (s.), 1616. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigramme (ff. 146).	*Dans un chemin un pays traversant* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (s.), 1616. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Disc. d'une maquerelle (ff. 82 et 156).	*Depuis que je vous ay quitté* (*n. s.*) ou *Philon depuis t'avoir quitté* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Contre une vieille courtisane. Satyre (pp. 24 et 44) (5).	*Encor que ton teint soit desteint.*

(1) Ce dialogue n. s. dans le Sup. aux *Bigar.*, et dans le Ms. 884, ff. 127, a pour titre : *L'âme de Cabroche* (ou *Caboche*) *parlant à deux courtisanes de T. et de V.* Dans le *Rec. vers satyr., 1617*, il est intitulé : *Dialogue de l'âme de Villebroche, parlant à deux Courtisanes : une des marests du Temple, et l'autre de l'isle du Palais, par le sieur Regnier* ; enfin il est signé Sigognes dans le *Cabinet satyr., 1618*, sous le titre : *Sentence de Caboche sur le desbat de deux maquerelles.*

(2) Cette pièce n'a pas été reproduite dans le *Cabinet satyr., 1619.*

(3) Ms. 884, ff. 258, anonyme : *Ceste dame au teinct de bois.* — Dans le *Cabinet satyr., 1618*, cette pièce a pour titre : *D'une dame qui avoit un cotere au bras.*

(4) Cette pièce, anonyme dans les *Muses gail., 1609*, est signée Sigognes dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et dans le *Cabinet satyr., 1618.* Elle est attribuée à Regnier dans le Ms. 884, ff. 105.

(5) Ms. 884, ff. 318, signée. Cette pièce a été donné comme inédite par M. Ed. de Barthélemy. (Œuvres de Regnier) : *Encor' que son œil...*

SEC. LIV. DELICES, 1620.	Plainte (1).	*En quel obscur séjour le Ciel m'a-t-il réduit.*
REC. VERS SATYR., 1617.	Satyre contre une vieille maquerelle (ff. 51).	*Esprit errant, âme idolâtre.*
CABINET SATYR., 1618.		
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 70) (2).	*Et bien, mon doux amy, comment vous portez-vous.*
Id.	Stances (p. 55) (3).	*Femmes qui aimez mieux le ...... que le pain.*
CABINET SATYR., 1618.	Sur le portrait d'un poëte couronné.	*Graveur, vous deviez avoir soin.*
		Hé... voir *Et*
REC. VERS SATYR., 1617.	Epigramme (ff. 112) (4).	*Hier la langue me fourcha* (*n. s.*).
CABINET SATYR. (SIG.), 1618.		
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Discours au Roy.	*Il estoit presque jour, et le Ciel sousriant.*
REC. VERS SATYR., 1617.	La douleur d'amour (ff. 69) (5).	*Infâme bastard de Cythère.*
CABINET SATYR., 1618.		
REC. VERS SATYR., 1617.	Ode sur la bannission d'Amour (ff. 215) (1).	*Jamais ne pourray-je bannir.*
SEC. LIV. DELICES, 1620.		
MUSES GAIL., 1609.	Epitaphe (ff. 104).	*J'ay vescu sans nul pensement* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Epigr. (pp. 90 et 130) (6).	*Jeanne vous desguisez en vain.*
QUINT. SATYR., 1622.		
REC. VERS SATYR., 1617.	Quatrain (ff. 212).	*Je croy que vous avez fait vœu.*
CABINET SATYR., 1618.		
REC. VERS SATYR., 1617.	Quatrain (ff. 212).	*Je n'ay peu rien voir qu'il me* (ou *qui me*) *plaise.*
CABINET SATYR., 1618.		
DELICES SATYR., 1620.	Stances (pp. 22 et 43) (7).	*Je ne suis pas prest de me rendre.*
QUINT. SATYR., 1622.		
SUP. BIGARR., 1614.	Satyre contre la barbe d'un courtisan (ff. 215 et 50) (8).	Je peins (ou Je chante) une barbe peignée, (n. s.).
REC. VERS SATYR., 1617.		
CABINET SATYR., 1618.		
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 71) (9).	*La grande volupté qu'on reçoit en.....*
DELICES SATYR., 1620.	Epigr. (p. 170) (10).	*L'argent, tes beaux jours et ta femme.*
REC. VERS SATYR., 1617.	Quatrain (ff. 212) (11).	*Le Dieu d'amour se pourroit peindre.*
CABINET SATYR., 1618.		

(1) Cette pièce avait paru dans le *Temple d'Apollon, 1611*.

(2) Ce sonnet se lit sans sign. dans le *Petit Cabinet de Priape, p. 27*, et dans le Ms. 884, ff. 234, où il est également anonyme ; il est adressé à Du Monstier. Nous sommes assez porté à croire que ce sonnet est plutôt de Malherbe que de Regnier.

(3) Cette pièce est donnée à tort à Théophile par le Ms. de l'Arsenal.

(4) Ms 884, ff. 285, anonyme.

(5) Dans le *Cabinet satyr., 1618*, cette pièce a pour titre : *La Ch.*

(6) Ms. 884, ff. 335 et 336, anonyme. — Cette pièce est n. s. dans l'éd. du *Parnasse satyr.* de Poulet-Malassis. (voir p. 72 de cette *Bibliographie*).

(7) Ms. 884, ff. 318, anonyme.

(8) Cette pièce n. s. dans le Sup. aux *Bigarr., 1614*, est sig. Sigognes dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et dans le *Cabinet satyr., 1618* ; elle est donnée à Regnier dans le Ms. 534 du Musée Condé. — Ms. 884, ff. 156, anonyme.

(9) Cette pièce signée Regnier dans le *Parnasse satyrique, 1622*, est attribuée à Théophile par le Ms. de l'Arsenal.

(10) Cette pièce se lit également dans le *Petit Cabinet de Priape*, p. 13, mais non signée.

(11) Dans le Ms. fr. 1662 de la Bibl. Nat. cette pièce est signée T. B. (Théodore de Bèze). — Elle avait paru dans *Les Fleurs, 1601*, anonyme.

PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 99) (1).	Les humains, Chéribon, sont or' desanimez.
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Stances (n. p.) (2).	*Le très* (ou *Le tout*) *puissant Jupiter* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (N. S.), 1618.	Quatrain (ff. 212) (3).	*Le Violet tant estimé.*
CABINET SATYR., 1618.	Sur Lizette et Robin.	*Lizette à qui l'on faisoit tort.*
Id.	Epigramme.	*Lors que j'estois comme inutile.*
Id.	Epigramme.	*Madelon n'est point difficile.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Pour un gentilhomme qui gagna une (ch... p. Ode (n. p.) (4).	*Ma foy, je fus bien de la feste* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Satyre (pp. 304 et 102) (5).	Par charité, garce trop grasse, sig. Motin.
		Philon depuis t'avoir quitté (ou *Philon en t'ayant irrité*), voir *Depuis que je vous ay quitté.*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617.	Dial. de Perrette (ff. 199 et 90) (6).	Plus luisante que n'est du verre.
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Contre un amoureux transi (ff. 129 et p. 407).	*Pourquoy perdez-vous la parole.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 297 et 96) (7).	Quand je disne j'ay porte close (sig. Berthelot).
SATYR. REGNIER (S.), 1616. DELICES SATYR. (SIG.), 1620.	Epigr. (ff. 100 et p. 241) (8).	*Quelque moine de par le monde* (*n. s.*).

(1) Dans le vol. 488 des *Cinq Cents Colbert*, Bibl. Nat., ff. 509, ce sonnet commence : *Les humains, Nicolas, sont or desanimez.* Il est donc adressé à Nicolas, secrétaire du roi, (voir ce nom) ; il est aussi dans le *Journal de L'Estoile* à la date de septembre 1579, il ne peut être de Regnier né en 1575. — Dans le Ms. 884, ff. 235, ce sonnet est anonyme : *Les humains, Vinbony...*

(2) Cette pièce a paru dans les *Satyres Regnier de 1613*, elle est signée par erreur Motin dans le *Cabinet satyr.. 1618*, En voici le titre dans les *Muses gail., 1609* : *Stances sur le choix des divins oiseaux.* Dans le Ms. 884 de la Bibl. Nat., ff. 316, elle est donnée à Regnier.

(3) Cette pièce est citée dans le pamphlet *La Magie des favoris*, s.l. n.d. (p. 25-26) : « Par exemple serait-on trop mal advisé d'empescher que l'Evesque de Colloque (sic) (sans nommer) ne fit désormais vertu de se faire servir par de jeunes filles (pucelles ou non) toutes nuës jusques à leur chemise ? Il ne se faut point enquester si frère Martin a un désir de manger l'avoine, c'est pourquoy l'on n'a voulu de luy bailler son pacquet en passant, par un quatrain à la louange de ces couleurs :

Le violet tant estimé
Entre vos couleurs singulières,
Vous ne l'avez jamais aymé
Que pour les deux lettres premières.

(P. Louÿs).
Ms. 884, ff. 251, anonyme.

(4) Ms. 884, ff. 286, anonyme : *Vraiement je fus bien de la feste.* — Ms 24.322, ff. 19, anonyme.

(5) Cette pièce est également signée Motin dans le Ms. 884, ff. 114, mais elle est porte l'initiale R. (Regnier) dans le Ms. 534 du Musée Condé.

(6) Cette pièce n'a pas de titre dans le Sup. aux *Bigarr. 1614*, elle fait corps avec le Dialogue : *Au plus creux des ronces fortes.* Dans le *Rec. vers satyr., 1617*, elle est intitulée : *Dialogue de Perrette parlant à la divine Macette* et est signée Regnier ; le *Cabinet satyr., 1618*, la donne à Sigognes. — Ms. 884, ff. 130, s. t. anonyme.

(7) Cette pièce est sig. Renier (Regnier) dans le Ms. 884, ff. 307, et Berthelot dans les *Délices satyr., 1620*, et la *Quint. satyr., 1622*.

(8) Cette pièce est signée Regnier dans les *Délices satyr.*, 1620.

SATYRES BAST., 1615. SEC. LIV. DELICES., 1620.	Impuissance. Imit. d'Ovide (ff. 127).	*Quoy ne l'avois-je assez en mes vœux désirée* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Quatrain (ff. 212).	*Si des maux qui nous font la guerre.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Stances pour la belle Cloris (pp. 193 et 235) (1).	Si le bien qui m'importune.
PARN. SATYR., 1622.	Stances (p. 69).	*Si vostre œil tout ardent d'amour et de lumière.*
QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 277).	*Sodomit's enragez ennemis de nature.*
CABINET SATYR., 1618.	Réplique (p. 473).	*Tu as une mauvaise grâce* (*n. s.*).
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. DELICES SATYR. (SIG.), 1620.	Epitaphe (ff. 192, 220 et p. 453) (2).	*Un homme gist sous ce tumbeau* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Complainte. St. (pp. 161 et 200) (3).	Vous qui violentez nos volontés subjettes.
		Vraiment, je fus bien de la feste, voir *Ma foy*.

A consulter : Lanson (Gustave) : Manuel bibliographique de la littérature française moderne. I.

RONSARD (Pierre de)

Voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle* et celle du *XVIIe siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 21 pièces de Ronsard :

Les pièces marquées d'un astérisque n'ont pas été reproduites dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619.*

MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Folastrie VII (ff. 66 et 31) (4).	**Assez vrayment on ne revère.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Folastrie V (ff. 63 et 28) (4).	**Au vieil temps que l'enfant de Rhée.*
CABINET SATYR., 1618.	La Bouquinade (5).	Ce petit Diable Dieu, ce Dieu fils de putain.
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Gaillardise X (ff. 37) (6).	*Contente-toy d'un poinct.*

(1) Cette pièce est signée N. (Nervèze) dans le Ms. 534 du Musée Condé à Chantilly, mais elle ne se trouve pas dans les *Essais Poétiques du sieur de Nervèze, 1605 ;* elle est peut-être d'ailleurs postérieure à cette dernière date.

(2) Ms. 884, ff. 336, anonyme.

(3) Cette pièce est attribuée par L'Estoile à Marguerite de Valois et dans le *Jardin des Muses, 1643,* au sieur Jasmin de Chastillon-sur-Seine (Benj. Jamyn) (voir ces deux noms).

(4) *Livret des Folastries. A Janot. Parisien...* 1553, (*Table chronologique des Œuvres de Ronsard... Deuxième édition. Par Paul Laumonier, 1911*). Cette pièce manque dans l'édition de la *Muse folastre, 1603,* et dans celles de 1615 et 1621.

(5) Dans le vol. 488 des *Cinq Cents Colbert* (B. N.), ff. 471, cette pièce a pour titre : *La Bouquinade ou desconfiture du satyre Philante* et elle est signée Maschefert A. (Macefer).

(6) Cette pièce avait paru dans les *Fleurs... 1599.* Dans les *Cinq cents Colbert*, vol. 488, ff. 520, elle a pour titre : *Ode de Ronsard à Bure.*

QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 212) (1).	Douce lancette à la couleur vermeille.
MUSE FOL., I LIV., 1600. LAB. REC., I LIV. (N.S.), 1602. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Folastrie III (ff. 58, p. 30 et ff. 22) (2).	**En cependant que la jeunesse.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Folastrie VI (ff. 65 et 30) (2).	**Enfant quartanier, combien.*
QUINT. SATYR., 1622.	D'une qui avait les pasles couleurs. Sonnet (p. 271) (1).	En quelle nuict de ma lance d'yvoire.
MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES GAIL., 1609.	Folastrie IV (ff. 61 et 26) (2).	*Jaquet aime autant sa Robine.*
PARN. SATYR. 1622.	Sonnet (p. 80) (3).	*J'ay reçu vos Cyprez et vos orangers verds.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Folastrie II (ff. 56 et 15) (2).	**J'ay vescu deux ou trois mois.*
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 84) (3).	*Je n'ayme point les Juifs, ils ont mis en la croix.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. CABINET SATYR., 1618.	Sonnet féminin (ff. 73) (2).	*Je te saluë, ô vermeillette fente (n. s.).*
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 82) (3).	*Je trespassois d'amour, assis auprès de toy.*
Id.	Sonnet (p. 80) (3).	*La mère des amours j'honore dans les Cieux.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. CABINET SATYR., 1618.	Sonnet masculin (ff. 72) (2).	*Lance au bout d'or qui sçais et poindre et oindre (n. s.).*
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 82) (3).	*L'enfant contre lequel ni escu* (ou *targue*) *ny salade.*
Id.	Id. (p. 79) (3).	*Maistresse, embrasse-moy, bayse-moy, serre moy.*
Id.	Id. (p. 83) (3).	*Mon page, Dieu te gard' que fait nostre Maistresse.*
		Or cependant que la jeunesse, voir : *En cependant.*
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 81) (3).	*Quand au commencement j'advisay ton mérite.*

(1) Cette pièce est donnée catégoriquement à Jodelle dans le vol. 488 des *Cinq Cents Colbert* et dans le Ms. 1662 de la Bibl. Nat. Elle fait partie de Cinq sonnets tirés des priapées de Jodelle ; les deux autres non réimprimés commencent : *Chaque fatale atteinte de la lance ; Bransler dispos sa charge soulevant.* M. Marty-Laveaux se refuse à les croire de Jodelle, nous estimons qu'il se trompe : il n'est point de poète du XVI• siècle qui n'ait fait des priapées. L'attribution du Ms. 1662 est, à nos yeux, plus sérieuse que celle de la *Quintessence satyrique* qui les donne à Ronsard.

(2) *Livret des Folastries. A Janot. Parisien...* 1553. (*Table chronologique des Œuvres de Ronsard... Deuxième édition. Par Paul Laumonier, 1911*). Cette pièce manque dans l'édition de la *Muse folastre, 1603*, et dans celles de 1615 et 1621.

(3) Onzième et douzième éd. collective des *Œuvres de Ronsard*, pièces retranchées 1609. (*Table chronologique des Œuvres de Ronsard...* — La *Table chronologique* de M. Laumonier est un précieux instrument de travail, elle nous a rendu les plus notables services et elle est appelée à en rendre à tous ceux qui s'intéressent aux poésies du grand chantre vendomois ; en la consultant on est immédiatement fixé sur la date de publication des pièces de Ronsard, et ces dates ont souvent une véritable importance.

QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 213) (1).	Touche de main, mignonne fretillarde.
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Gaillardise IX (ff. 36) (2).	*Tu te mocques jeune ribaude.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES GAIL., 1609.	Folastrie I, non impr. dans ses œuvres (ff. 51 et 15) (3).	*Une jeune pucelette.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., 1618.	Folastrie VIII (ff. 69 et 33) (3).	**Un soir le jour de Sainct-Martin.*

ROSSET (François de).

On a peu de renseignements sur la vie de François de Rosset, on croit qu'il naquit vers 1570 en Provence et on sait qu'il vivait encore en 1630. Il appartenait à une noble famille provençale qui comptait des magistrats et des officiers généraux. Ses études terminées, il voyagea en Italie et se rendit ensuite à Paris, il eut accès à la Cour et on lui doit un certain nombre de vers de ballet. Il est plus connu comme traducteur que comme poète.

Bibliographie. — I. Les quinze joyes de mariage, extraites d'un vieil exemplaire escrit à la main, passez sont quatre cens ans. Paris, 1595. In-12 (d'apr. Brunet).

Cette édition de l'ouvrage attribué à tort à Antoine de La Salle est la première publication de Rosset.

Les quinze joyes de mariage, Extraicts d'un vieil exemplaire escrit à la main, passez sont quatre cens ans. Rouen, Raphaël du Petit Val, M.D.XCVI (1596). Avec privilege. In-12 de 186 p. chiff. et 3 ff. pour les *Quatrains de l'honneste amour, sur le devoir des mariez.* (N). Pas de texte du priv.

Les p. 1 à 5 sont occupées par le titre, l'avis l'Imprimeur aux Lecteurs, un sonnet sur les Quinze joyes de mariage : *Le papillon ou la belle clarté*, un sonnet : Responce d'une dame au précédent sonnet : *Non, non, mortels ne fuyez ce malheur*, et la Préface. — A la page 19, curieuse fig. sur bois représentant *la Nasse.*

Id. Rouen. 1596. In-12 (d'apr. Jannet).

Id. Rouen. Raphaël du Petit Val, 1606. In-12.

Id. Lyon. P. Rigaud, 1607. Petit in 8.

Id. Paris. Rolet Boutonné, 1620. In-12 de 12 ff. et 244 p. chiff. et les *Quatr. de l'honneste amour.*

(1) Cette pièce est donnée catégoriquement à Jodelle dans le vol. 448 des *Cinq Cents Colbert* et dans le Ms. 1662 de la Bibl. Nat. Elle fait partie de Cinq sonnets tirés des priapées de Jodelle ; les autres non réimprimés commencent : *Chaque fatale atteinte de la lance ; Bransler dispos sa charge soulevant.* M. Marty-Laveaux se refuse à les croire de Jodelle, nous estimons qu'il se trompe : il n'est point de poète du XVI[e] siècle qui n'ait fait des priapées L'attribution du Ms. 1662 est à nos yeux plus sérieuse que celle de la *Quintessence satyrique* qui les donne à Ronsard.

(2) Les Fleurs... 1599. (*Table chronologique des Œuvres de Ronsard par Paul Laumonnier, 1911.* Dans les *Cinq Cents Colbert*, vol. 488, ff. 521, cette pièce a pour titre : *Le mesme (Ronsard) à ceste garce (Bure) despité de ce qu'un jour l'estant allé voir, elle s'estoit mocquée d'une calotte qu'il portoit.*

(3) *Livret des Folastries, 1553.* (*Table chronolog....*) Cette pièce manque dans l'édition de la *Muse folastre de 1603* et dans celles de 1615 et 1621.

Les quinze joyes de mariage, ouvrage très ancien (mis en lumière par Fr. de Rosset), auquel on a joint le blason des fausses amours etc. ; le tout enrichi de remarques (par Le Duchat). La Haye, de Rogissart, 1726 et 1734. In-12.

II. Les XII beautez de Phyllis. Et autres œuvres poëtiques du sieur de Rosset. A Monseigneur le Prince d'Aiguillon. Paris, Abel L'Angelier, 1604. In-8 de 4 ff. et 71 ff. chiff. (A).

E. d. : Au duc d'Aiguillon, sig. de Rosset.

III. Les VII Psalmes de la Pénitence de David. Traducts de l'Italien (en prose) de P. l'Aretin par François de Rosset. A Madame la Comtesse de Moret. Paris, Abraham Saugrain, 1605. In-12 de 8 ff. et 160 ff. chiff. — (Priv. du 3 déc. 1604).

E. d. : A Jaqueline de Bueil, comtesse de Moret, sig. de Rosset, suivie de stances du même : *Beau soleil de mon Roy dont la lumière efface.*

IV. La vie du bien-heureux père Philippe Nerio, florentin, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire, célèbre et renommé pour les insignes miracles qu'il a fait en ce dernier siècle... Trad. du lat. du R. P. Anthoine Gallonius, et conféré sur l'Italien...... Paris, Abraham Saugrain M.DC.VI (1606). In-8. — Priv. du 10 janvier 1606.

E. d. : A Louys de Vervins, archevesque et primat de Narbonne, sig. de Rosset.

Id. id. Seconde Edition reveuë et augmentée. Paris, Abraham Saugrain, M.DC.VIII (1608). In-8 de 12 ff., 363 p. chiff. et 6 ff. (N).

V. *A*) Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps. Enrichy de plusieurs rares discours et belles harangues sur divers sujets. Paris, Abel l'Angelier, 1609. In-12 (Wolfenbüttel).

B) Id. id. Seconde édition reveuë, corrigée et augmentée de nouveau par F.D.R. Paris, vefve Abel l'Angelier, M.DC.XII (1612). In-12 de 12 ff. prél. et 347 ff. chiff. (ex meis).

E. d. : A François de Bassompierre, sig. de Rosset. Cette édition renferme trente lettres d'amour de Philippe Desportes qui ne seraient pas imprimées ailleurs et qui doivent se trouver dans la première de 1609 ; autres lettres de Du Perron, Davity (lettre de la belle Erocalie), Malherbe, etc. etc.

C) Id. id. Troisiesme édition reveuë et augmentée par F. de R. Paris, Vve l'Angelier, 1616. In-12. (Brunet).

D) Lettres amoureuses et morales des beaux esprits de ce temps. Enrichies de Discours, de Harangues, de Consolations, de Complaintes, et de rares devis et singuliers. Reveuës, corrigées, et composées la plus grande partie, et recueillies et augmentées de nouveau, en ceste dernière édition de la moitié par F. de Rosset. Paris, Samuel Thiboust, M.DC.XVIII (1618). In-8 de 17 ff. dont le fr. gr. et 3 ff. bl., 352 ff. chiff. (Wolfenbüttel). — Priv. du 29 mars 1618.

E) Id. id. Paris, Samuel Thiboust, M.DC.XX (1620). In-8. (N).

Même collation que l'éd. précédente.

F) Id. id. Dernière édition, revue corrigée et augmentée de nouveau. Paris, Cl. Cramoisy, 1622. In-12. (Wolfenbüttel).

VI. Les jours caniculaires c'est-à-dire : vingt et trois excellents discours des choses naturelles et surnaturelles, embellis d'exemples et d'Histoires, tant Anciennes que Modernes, Sacrées et Prophanes, recitez par un Théologien, un Philosophe et un Gentilhomme. Composez en latin par

Messire Simon Maiole d'Ast, Evesque de Valtourre où sont comprises plusieurs autres choses du tout admirables, qui se font en l'Air, sur la Mer et sur la Terre, par l'Europe, l'Asie, l'Affrique, et par toutes les Terres nouvellement descouvertes, avec tout ce que l'Artifice des hommes a jamais inventé de remarquable. Mis en François par F. de Rosset. Seconde édition reveue et corrigée. Paris, Robert Fouët, M.DC.X (1610). In-4 de 6 ff., 1029 p. chiff. et 33 ff. pour la table dont 1 bl. (N). Priv. du 20 janvier 1609.

E. d. : A François de Bassompierre, colonel de 1.500 chevaux, etc,. sig. de Rosset.

Le Second tome des jours caniculaires... Paris, Robert Fouët, 1610, in-4, n'a pas été trad. par Rosset mais par A. de l'Orme.

Le troisiesme tome des jours caniculaires, c'est-à-dire, plusieurs et rares discours de l'Origine, Progrez, et Douteux Evenemens de la Guerre : des Capitaines et des Soldats courageux et coüards : Des Séditions : De la Discipline Militaire : Des Stratagemes : Des Triomphes et des Victoires : Des Menées : Des Entreprises : Des Prisons : Des Meurtres et pertes des Batailles, et des moyens pour y remédier. Embellis d'exemples et d'histoires, tant Anciennes que Modernes, Sacrées et Prophanes, avec un très excellent traicté des Usures. Composez en latin par Messire Simon Majole Evesque de Valtourre, et mis en François par F. de Rosset. Paris, Robert Fouët, M.DC.XII (1612). In-4 de 4 ff., 783 p. chiff. et 36 ff. (N).

E. d. : A Gaspard, comte de Colligny, gouverneur de Montpellier, et admiral de Guyenne, sig. de Rosset.

VII. Les heures desrobées ou méditations historiques du docte et fameux Jurisconsulte M. Philippe Camerarius, Conseiller du Sénat de Nuremberg, ville Impériale. Mis en françois par F. D.R. Paris, Joseph Cottereau. M.DC.X (1610). In-8 de 8 ff. et 687 p. chiff. (N). Priv. du 14 décembre 1609.

E. d. : A Thimoleon Despinay, Seigneur de S. Luc, Bezancourt..., gouverneur et lieutenant général en la ville de Brouage et pays d'Aunis, sig. F. D. R.— Le priv. est accordé à Jean Houzé, libraire, pour les *Heures dérobées ou méditations historiques, tome 3*, traduict de nouveau par le sieur Du Rosset.

VIII. *A*) Le Romant des Chevaliers de la gloire contenant plusieurs hautes et fameuses advantures des Princes, et des Chevaliers qui parurent aux Courses faictes à la Place Royale pour la feste des Alliances de France et d'Espagne. Avec la description de leurs entrées, Equipages, habits, Machines, devises, armes et blasons de leurs Maisons. Dédié à la reine régente, par François de Rosset. Paris, Vefve Pierre Bertaud, M.DC.XII (1612). In-4 de 3 ff., pp. 1 à 120, ff. 61 à 94, ff. 1 à 76, ff. 1 à 12 (N). — (Priv. du 25 juin 1612).

E. d. : A la Reyne régente, sig. de Rosset.

Id. Paris, François Huby, M.DC.XIII (1613). In-4 de 3 ff., pp. 1 à 120 ; ff. 61 à 94 (en réalité 61 à 92) ; ff. 1 à 87 (en réalité 1 à 92) ; ff. 1 à 12. (N).

Autre édition augmentée sous le titre :

B) L'Histoire du palais de la félicité. Contenant les aventures des Chevaliers qui parurent aux Courses faictes à la Place Royale, pour la feste des Alliances de la France et de l'Espagne. Avec la suitte de ce qui s'est passé sur ce subject depuis ces triomphes et ces magnificences, jusques à l'accomplissement des deux mariages, et retour de leurs Majestés en leur ville de Paris. Où l'on peut voir encores la forme des Entrées, des Joustes, et des Tournois, les Equippages, les Habits, les Machines, les Devises, les Armes et les Blasons des plus grands Seigneurs du Royaume. Dédiée à leurs Majestez très chrestiennes par François de Rosset. Paris, de l'imprimerie de Fran-

çois Huby, M.DC.XVI (1616). In-4 de 2 ff., pp. 1 à 120 ; ff. 61 à 94 (en réalité 61 à 106) ; ff. 1 à 76 (en réalité 1 à 78) ; ff. 1 à 12 ; pp. 1 à 66 et 1 ff. (N).

La partie nouvelle, la dernière (pp. 1 à 66), a pour titre : *Suitte de l'histoire des Chevaliers de la Gloire...*

IX. Les nouvelles de Miguel de Cervantes Saavedra. Où sont contenues plusieurs rares Adventures, et mémorables Exemples d'Amour, de Fidélité, de Force de sang, de Ialousie, de mauvaise habitude, de charmes et d'autres accidents non moins estranges que véritables. Traduictes d'Espagnol en François. Les six premières par F. de Rosset. Et les autres six par le S[r] d'Audiguier. Avec l'histoire de Ruis Dias, et de Quixaire Princesse des Moluques, composée par le S[r] de Bellan. Paris, Jean Richer, 1615. In-8 de 6 ff., 218 ff. chiff. A la suite : Six nouvelles de Michel Cervantes. Par le sieur D'Audiguier, id. 1614, 6 ff., 194 ff. chiff. ; 21 ff. pour l'Hist. de Ruis Dias. (N).

Id. Paris, 1620-1621, 2 p. en 1 vol, in-8 (N) ; id. id. 1633, in-8 (N) ; id. id. 1640, in-8 (N) ; id. id. 1665, 2 vol. in-12 (N) ; id. id. 1678, 2 vol. (A).

X. Le divin Arioste ou Roland le furieux. Traduict nouvellement en françois par F. de Rosset. Ensemble la suitte de ceste histoire continuée jusques à la mort du Paladin Roland conforme à l'intention de l'Autheur. Le tout enrichi de figures et dédié A la Grande Marie de Médicis, Reine de France et de Navar. Paris, Robert Fouët, 1615. In-4 de 16 ff. dont le titre gravé, contenant les portr. de l'Arioste et de F. de Rosset, et 440 ff. chiff. A la suite : La Suitte de Roland le furieux. Nouvellement composée en François, par Fr. de Rosset. Paris, id. 1615, 4 ff., 102 ff. chiff. et 6 ff. (N).

E. d. : A la Reyne, sig. de Rosset. — Les expl. invendus de cette édition ont été remis en circulation en 1643 et 1644 avec le même titre gravé qui porte An. de Sommaville et Au. Courbé, s. d. ; la date de 1644 est inscrite sur le faux titre. Le titre imprimé de la *Suitte* porte : A Paris, chez Antoine de Sommaville... et Augustin Courbé... 1643.

XI. Les histoires tragiques de nostre temps. Où sont contenuës les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes, arrivées par leurs ambitions, amours desreglées, sortilèges, vols, rapines... etc. Paris, François Huby, 1614 (et 1616). In-12.

Edition originale que nous n'avons pas rencontrée.

Cet ouvrage a été maintes fois réimprimé au XVII[e] siècle et souvent, à partir de 1630, avec des augmentations qui ne sont pas de Fr. de Rosset. Voici l'édit. de 1619 qui doit être la seconde :

B) Les histoires mémorables et tragiques de ce temps. Où sont contenuës les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes, arrivées par leurs ambitions, amours desreiglées, sortilèges, vols, rapines, et par autres accidens divers. Composées par François de Rosset et dédiées à Monseigneur le Marquis de Roüillac. Paris, Pierre Chevalier, M.DC.XIX (1619). In-8 de 8 ff. dont un front. ou 1 ff. bl. et 733 p. chiff. (N). — Priv. du 21 août 1619.

E. d. : A Louys de Got, marquis de Rouillac, baron de Rochefort, et sig. F. de Rosset. — Cette seconde édition contient 23 histoires dont quatre ne seront pas réimprimées dans les éditions postérieures. — D'après Brunet, il y aurait eu une autre édition cette même année à Rouen, chez *Nicolas Le Prevost*.

Autre édition : Les histoires tragiques... Lyon, Léon Savine, 1623, 2 p. en 1 vol. in-12.

C) Histoires tragiques de nostre temps. Où sont descrites les morts funestes, déplorables et désastreuses de plusieurs personnes, arrivées par leur ambition, amours desreglez, sortileges, vols, rapines, abus de faveurs et amitiez des Princes, et autres divers et memorables accidents. Composées par François de Rosset. Augmentées en cette dernière édition des morts tragiques arrivées

à aucuns personnages de France, Espagne et autres lieux de l'Europe, depuis l'an 1620 jusques à présent. Dédiées à feu Monseigneur le Chevalier de Guise. Rouen, Jean-Baptiste Behourt (ou Corneille Pitresson), M.DC.XXXII (1632). In-8 de 4 ff., 704 p. chiff. et 2 ff. (N).

E. d. : A François de Lorraine de Guise, lieutenant général pour le Roy en Provence, sig. de Rosset. — La première partie jusqu'à la p. 434 contient 19 histoires de l'édition de 1619, mais il y manque les quatre suivantes qui ont été supprimées probablement à la demande des familles intéressées : Des enchantemens et sortilèges de Dragontine (Leonora Galigaï)... ; De l'exécrable docteur Vanini, autrement nommé Luciolo, de ses horribles impietez, blasphèmes et de sa fin tragique; De la mort tragique du valeureux Melictor et de la belle Climène, et de la fin funeste du généreux Polydor, après avoir exercé une sévère vengeance contre sa femme et son adultère ; Des cruautez de Lystorac (baron de Guemadeuc) et de sa fin funeste et tragique. — La seconde partie (p. 435 à 704) renferme dix histoires nouvelles.

D) Histoires tragiques.... Rouen, 1651. In-8. (Cat. Coquelet). — Id., Lyon, 1653. In-8.

E) Histoires tragiques.... Rouen. Jacques Herault, M.DC.LIV (1654). In-8 de 4 ff., 727 p. chiff. et 2 ff. (N). — Id., Rouen, Maurroy 1654 (et 1665). In-8.

Les 19 histoires de 1632 et dix autres dont la dernière est celle de Cinq-Mars.

F) Les histoires tragiques de nostre temps. Où sont contenuës les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes, arrivées par leurs ambitions, amours dereiglées, sortilèges, vols, rapines, et par autres accidents divers et mémorables. Composées par F. de Rosset, et dédiées à Feu Monseigneur le Chevalier de Guise. Dernière édition, Reveuë, avec une notable augmentation, de diverses Histoires, arivées depuis peu, lesquelles n'ont pas encore esté mis en lumière. Lyon, Jean Molin, M.DC.LXII (1662). In-8 de 4 ff. et 533 p. chiff. (N).

G) Les histoires tragiques..... Dernière édition revuë et corrigée des fautes qui s'étaient glissées dans les autres impressions, et augmentées des Histoires des dames de Ganges, de Brinvilliers et aussi de plusieurs autres très remarquables qui n'ont pas encore esté vuës. Lyon, Jean-Bapt. Barbier (ou Mathieu Liberal). M.DC.LXXXV (1685). In-8 de 4 ff. et 608 p. chiff. (N).

H) Id. Rouen, 1688. — Id., Rouen, Antoine Le Prevost, M.DCC (1700). In-8 de 4 ff. et 616 p. chiff. (N).

Cette dernière édition encore augmentée.

I) Id. Lyon, Benoist Vignieu, M.DCC.I (1701). In-8 de 4 ff. et 608 p. chiff. (N).

Edition semblable à celle de Lyon, 1685.

J) Les histoires tragiques de notre temps où sont contenues les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes ; édition augmentée des histoires des dames de Ganges, de Brinvilliers, etc. Lyon, Benoist Vignieu, 1621 (ou plutôt 1721). In-8.

XII. L'admirable histoire du chevalier du Soleil. Où sont racontées les immortelles proüesses de cest invincible Guerrier, et de son frère, Rosiclair, enfans du grand Empereur de Constantinople. Avec les exploicts généreux, et les adventures Amoureuses de la belle et vaillante Princesse Claridiane, et autres grands Seigneurs. Ouvrage qui sert de miroir à tous Princes et Chevaliers. Traduict en nostre langue par François de Rosset. Paris, Jean Foüet, M.DC.XVII (1617). In-8 de 4 ff., 763 p. chiff., 7 ff. et 1 bl. (N). — Privil. du 22 août 1616.

Traduit de Ortunez de Calahorra.

Seconde partie... ... ... Traduit d'Espagnol en nostre langue, par François de Rosset et Louys Douët, Parisien, professeur ès langues Italienne et Espagnolle, etc. Dédié à Monsieur René de Souvré, Baron du Renoir. Paris, Samuel Thiboust, M.DC.XX (1620). In-8.

E. d. : A. René de Souvré, baron du Renoir, sig. L. Doüet.

Les IIIe p. (1620) ; IVe p. (1623) ; Ve p. ; VIe p. (1626) ; VIIe p. (1626) ; VIIIe p. (1626) sont trad. par Louis Douët.

La première partie a été réimprimée en 1620 ; la première et la seconde partie en 1643.

XIII. Histoires des amans volages de ce temps : où sous des noms empruntez sont contenus les Amours de plusieurs Princes, Seigneurs, Gentils-hommes, et autres personnes de marque, qui ont trompé leurs Maistresses, ou qui ont esté trompez d'elles. Dédiées au Roy. Par F. de Rosset. Paris, Antoine Vitré, 1617 (ou Jacques du Clou). In-8 de 6 ff. et 642 p. chiff. (A).

E. d. : A Louis XIII, sig. de Rosset.

Id. id. Paris, Vve Jacq. du Clou, 1619. In-8.

Id. Paris, Denis Moreau, 1623. In-8 de 6 ff. dont le titre gravé, 640 p. chiff. et 1 ff. (A).

Id. 1633 (?) (Cat. Coquelet).

XIV. Seconde Partie de l'Histoire de l'Ingénieux, et redoutable Chevalier, Don Quichotte de la Manche. Composée en Espagnol, par Miguel de Cervantes Saavedra. Et traduicte fidèlement en nostre Langue. Par F. de Rosset. Paris, Vefve Jacques du Clou et Denis Moreau. M.DC.XVIII (1618). In-8 de 4 ff., 878 p. chiff. et 4 ff. (Cat. Rothschild). — Priv. du 19 mars 1618.

Le titre est orné d'une figure en taille-douce qui représente Don Quichotte et Sancho Pança. — E. d. : A madame de Luynes, sig. de Rosset.

La *première partie* avait paru pour la première fois en 1614, traduite par César Oudin.

Cette *seconde partie*, trad. par de Rosset, forme le T. II de l'édition de 1639 dont voici le titre :

L'histoire de l'ingénieux et redoutable chevalier, Dom Quixote de la Manche. Composée en espagnol, par Miguel de Cervantes Saavedra. Et traduitte fidellement en nostre langue. Par F. de Rosset. T. II. Paris, Antoine Coulon. M.DC.XXXIX (1639). In-8 de 2 ff., 785 p. chiff. et 3 ff. (A).

Id. id. T. II. Rouen. Jean Berthelin. M.DC.XXXXVI (1646). In-8 (même collation que l'éd. de 1639 pour les 2 vol.) (N).

Histoire du redoutable et ingénieux chevalier Don Quixote de la Manche. Traduite fidèlement de l'espagnol de Miguel de Cervantes Saavedra, par Fr. de Rosset. Dernière édition, augmentée et enrichie de figures en taille-douce. Tome premier et (second). A Orléans et se vend à Paris. Pour la Compagnie des libraires du Palais. M.DC.LXV (1665). In-12 de 3 ff. dont 2 fig., 676 p. chiff. pour le t. I ; 3 ff. dont 2 fig., 660 p. chiff. et 3 ff. pour le t. II, fig. (A).

Cette édition qui réimprime le T. I, trad. de César Oudin, le donne, on le voit, comme étant de Rosset.

La traduction de *Don Quichotte* d'Oudin et de Fr. de Rosset a été imprimée à nouveau en 1884. Paris, Jouaust, 6 vol. in-16.

XV. Les Abbus du monde. Histoire mémorable de nostre temps, où par des succez divers et remarquables sont descrites les tromperies qui se pratiquent ordinairement parmy les Mortels. Composée en espagnol par le sieur Loubayssin de la Marque et mise en nostre langue par F. de Rosset. Paris, Toussainct du Bray, 1618 (ou 1619). Petit in-12 de 6 ff., 165 ff. chiff. et 1 ff. (A).

E. d. : A. M. de Chauvelin, conseiller du Roy et conterolleur général de l'artillerie de France, sig. de Rosset.

XVI. Les travaux de Persiles et de Sigismonde, histoire septentrionale. Où parmy les traverses amoureuses de ce Prince de Tule et de ceste Princesse de Frislandie, sont contenuës plusieurs

autres Aventures de nostre temps, non moins rares et mémorables, que morales et délicieuses. Composé en Espagnol par Miguel de Cervantes Saavedra, et traduicte en nostre langue par François de Rosset. Et dédiée à Madame la duchesse d'Usès. Paris, Jean Richer, M.DC.XVIII (1618). In-8 de 6 ff., 740 p. chiff. et 1 ff. (N). Priv. du 6 septembre 1617.

E. d. : A madame Claude d'Eberard, duchesse d'Usès, comtesse de Crussol, marquise de S. Supplice... sig. de Rosset.

XVII. Roland l'amoureux composé en Italien par M[re] Maria Matheo Bayardo Comte de Scandian, et traduit fidèlement de nouveau par F. de Rosset et enrichi de Figures. Au Roy. Paris, Robert Fouët, 1619. In 8 de 6 ff. dont le titre gr. contenant les portr. de Rosset et de Bayardo, 996 p. chiff. et 18 ff., grav., (N). — Priv. du 14 novembre 1618.

E. d. : A Louis XIII, sig. de Rosset.

XVIII. Les Portraits des plus belles dames de la ville de Montpellier et d'une vieille demoiselle, où leurs personnes, leurs mœurs, esprits, complexions et inclinations sont au vif et naturellement dépeintes. Paris, Michel l'Amour, imprimeur du roi, rue des Marais du Temple, à l'enseigne de Saint Luc. 1660. Petit in-4. Titre, ép. déd., pp. 1 à 48, (pag. irrég. : 1-12, 15-40, 43-48).

L'opinion de M. Blanc, auteur d'une notice sur ces portraits (1841, 22 p.), est que cet opuscule a été imprimé chez Jean Pech à Montpellier et que c'est un ouvrage posthume de Fr. de Rosset qui a signé l'épître dédicatoire. — Réimpr. dans la Collection Gay (Genève. 1867, petit in-12).

Le Romant des Chevaliers de Thrace, Paris, Jean Gesselin, 1605, contient une poésie de Rosset.

Rosset a mis quelques pièces en tête des ouvrages de ses amis :

Les illustres Avantures (en vers) par Pierre de Deimier, 1603 ; La Franciade, poème, par Laudun d'Aigaliers, 1604 ; Les notables et singulières questions de droit.., par Géraud de Maynard, 1605 ; Le jugement de Pâris et le ravissement d'Hélène, par de La Serre, 1617.

De nombreuses poésies de Rosset ont été recueillies dans les florilèges de Toussainct du Bray etc, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle* et celle *du XVII[e] siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 8 pièces de Rosset :

QUINT. SATYR., 1622.	Ruses de la belle Daphné. Stances (p. 1) (1).	*Dessous une tendre jeunesse (sig. Berthelot).*
MUSES GAIL., 1609. / CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Le jeu des dames (ff. 106 et p. 266) (2).	*Celle qui tient les belles âmes (n. s.).*
QUINT. SATYR., 1622.	Pour le ballet des Mores (p. 215) (3).	*Ces Mores vagabonds vont de loüable flame.*
MUSES GAIL., 1609. / CABINET SATYR., 1618.	Tombeau d'un poétastre (ff. 106).	*Icy gist un poète veau (n. s.).*
SATYRES BAST., 1615.	Du jeu des dames. A Philinée (ff. 36).	*La belle source de mes flames (n. s.).*

(1) Cette pièce est sig. Saint-Luc dans le *Nouveau recueil, 1609,* mais elle est donnée à Rosset dans les *Délices de 1615.* Elle a une strophe de plus dans la *Quintessence satyrique.*

(2) Cette pièce avait paru dans le tome second du *Parnasse, 1607,* sous le titre : Le Jeu, aux Dames : *Celle qui rend toutes les âmes,* elle était signée Du Rousset.

(3) Esprit Aubert a attribué à tort cette pièce à Théophile.

QUINT. SATYR., 1622.	Pour le ballet des sottises d'amour (p. 214) (1).	*Mais d'où vient-il les belles dames.*
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (s.), 1616. CABINET SATYR., 1618.	Ballet des maquereaux (ff. 105 et 179) (2).	*Nous sommes du pays d'Erice* (*n. s.*).
QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 263) (3).	Si j'ayme jamais rien que le Ciel me punisse.
MUSES GAIL., 1609.	Sonnet (ff. 106).	*Un jour Mars et l'Amour publioient leur vaillance* (*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franç., T. XV. — Nouv. biogr. universelle de Didot.

SAINT-GELAIS (Melin de).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, voir la *Bibliographie des recueils collectifs du XVI*e *siècle.*

MUSE FOL., I LIV., 1603.	Conseil et remède pour les cocus (ff. 62).	*Amy cocu, veux-tu que je te die* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Louange de l'amour (p. 35) (4).	*Saint Augustin instruisant une dame* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (ff. 108) (5).	*Un franc pitaut un jour de feste* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (6).	*Un homme* (ou *Un moyne*) *estoit près d'une dame assis* (*sig. Motin*).
Id.	Epigramme (7).	*Un jeune amant prés sa dame soupet* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Sur Lisette. Epigr. (ff. 94).	*Un jour que Madame dormoit* (*n. s.*).

SAINT-ROMARD.

Pour la bio-bibliographie de ce poète, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	De Jeanne en sa grossesse prétendüe. Epigr. (ff. 38, pp. 103 et 143).	*Jeanne* (ou *Alix*) *qui son ventre portoit* (*n.s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	Dizain (ff. 165 et p. 139).	*Un bon mary des meilleurs que l'on face* (*n. s.*).

---

(1) Esprit Aubert a attribué à tort cette pièce à Théophile.

(2) Cette pièce avait paru dans le T. II du *Parnasse..., 1607*, sous le titre : *Pour le ballet des Messagers d'amour*. Elle est sig. dans le *Cabinet satyr., 1618* : F. D. R. (François de Rosset).

(3) Ce sonnet est de Claude de Trellon. il se lit dans *le Cavalier parfait, 1597 : Si j'aymay jamais rien....*

(4) Cette pièce offre des variantes très importantes dans le t. 736 de la Coll. Dupuy, B. N., où elle est signée Saint-Gelais sous la date de 1554. (voir notice du *Parnasse satyrique*, p. 62).

(5) Dans les *Œuvres poétiques de Saint-Gelais, 1574 : Nostre vicaire un jour de feste.* (var.)

(6) Quoique signée Motin dans le *Cabinet satyr., 1618*, cette épigramme est de Saint-Gelais.

(7) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyr., 1619*.

SAINTE-BARBE (de).

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le sieur de Sainte-Barbe.

La pièce ci-après avait déjà paru dans le *Recueil de plusieurs diverses poésies, tant de M. Du Perron que des sieurs de Bertaud, de Porchères, et autres. Paris, Nicolas et Pierre Bonfons, 1598.* (*voir Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle*).

MUSES GAIL., 1609.	D'une puce (ff. 45).	*Si l'on a par souhaiter* (*n. s.*).

SAINTE-MARTHE (Scévole de).

Pour la bio-bibliographie de cet écrivain, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

REC. VERS SATYR., 1617.	A Catin. Sixain (ff. 161).	*Bien que vous ayez un espoux* (*n. s.*).
QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 218) (1).	*C'est quelque honneur quand sur autre on excelle* (*n. s.*).
Id.	D'une qui se faschoit d'estre laide (p. 217) (2).	*Vous vous faschez quand laide on vous appelle* (*n. s.*).

SIGOGNES.

Charles-Timoléon de Beauxoncles, chevalier, seigneur de Sigognes (ou Sigongnes), Rocheux et Saint-Simon, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, vice-amiral de Normandie, gouverneur pour Sa Majesté de la ville et château de Dieppe (3), était fils de René de Beauxoncles, chevalier, seigneur de Sigognes, Rocheux, Les Rivandières, Aulnay, Vieuvy, etc., capitaine de deux cents hommes de pied des vieilles bandes du Piémont, sous Henri III chambellan de Pologne, et sous Charles IX gouverneur du hâvre et château de Dieppe, et de Jeanne des Essarts, dame d'honneur de Marie de Médicis. Notre poète eut un frère Anthoine de la Renaudière qui épousa Jacqueline de Vendômois, sœur utérine de Racan.

Sigognes naquit dans le comté de Dunois vers 1560 ; il se maria par contrat du 17 janvier 1593 avec Marguerite du Fau, veuve en premières noces de Jean de Rosny, fille d'Odouin du Fau et de Marguerite de Marafin. Ses humanités terminées, il entra dans la carrière des armes. Blessé à la bataille de Vimory, il prit part, dans l'armée de Mayenne, à celle d'Ivry où il portait l'étendard de la Ligue qui tomba aux mains des vainqueurs. Ce fut Maximilien de Béthune, baron et marquis de Rosny, plus tard duc de Sully, qui reçut l'épée de Sigognes. Cette défaite, dit M. F. Fleuret à qui nous empruntons ces détails, fut le commencement de sa fortune.

---

(1) C'est le second quatrain du sonnet qui commence : *Vous vous faschez quand laide on vous appelle.*
(2) C'est seulement le premier quatrain d'un sonnet de Scévole de Sainte-Marthe.
(3) Tous ces titres se lisent sur son épitaphe dans le tombeau des gouverneurs de l'église de Saint-Remy à Dieppe.

Après la soumission de Mayenne, Sigognes, passé au service d'Henri IV, devint gouverneur de la ville de Chateaudun et du comté de Dunois. Plus souvent à la Cour qu'à son gouvernement, il servit les amours du Vert galant qui le récompensa en l'envoyant à Florence, où le Grand Duc épousait par procuration Marie de Médicis ; c'est Sigognes qui ouvrit, sur les instances de l'illustre fiancée, le bal de gala. Il s'était attaché à Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil, cette maîtresse de Henri IV dont il partagea les faveurs. Quoique nommé gouverneur de Dieppe en 1603, il revint à Paris, si on en croit Tallemant, *suivre les traces* de la marquise, Compromis dans la conspiration romanesque du comte d'Entragues, de mademoiselle de Verneuil et du comte d'Auvergne son frère (on avait trouvé dans les coffres de la marquise plusieurs lettres ou poulets où, dit Claude Groulard, Sigognes *la sollicitait de l'aymer avec des tendresses intolérables et pleines de mespris au Roy*), Sigognes s'enfuit précipitamment et se retira en son château de Chateaudun. Il y reçut un ordre de Henri IV lui enjoignant de retourner à Dieppe (janvier 1605).

Pardonné pour avoir surveillé les bains de Fanor, chien favori du Béarnais, envoyé à Dieppe pour le guérir de la rage, Sigognes ne fit cependant que de rares apparitions au Louvre, mais il continua sa vie de dissipation et de débauches. Il expira le 16 avril 1611. En ce mois, dit Pierre de L'Estoile, mourut M. Sigongnet (sic) gouverneur de Dieppe, *duquel on disoit que le gouvernement d'un haras de garces et de guildines eust été plus propre que celui d'une telle ville. Aussi y estoit-il parvenu par le maquignonnage et sale trafic de cette marchandise. Il mourut pauvre, et, disoit-on, qu'à peine avoit-on trouvé de quoy le faire enterrer, combien qu'il fut de ces gouverneurs de Velleius Paterculus qui publicâ ruinâ malunt quam suâ proteri* ».

Mr Pierre Louÿs, dans *Antée*, revue mensuelle publiée à Bruges (N° du 1er mai 1907), a tracé un exquis portrait de Sigognes et analysé son œuvre ; nous lui empruntons ici sa conclusion :

« Sygognes a créé en France la poésie burlesque sous une forme dont on peut mesurer la valeur à la durée, puisqu'elle est immuable depuis trois cents ans. Il a été d'abord, — bien plus que Mathurin Regnier, — le maître ou plutôt le modèle des poëtes satyriques ; l'œuvre collective de ces poëtes est, on le sait, de tous les volumes de vers publiés entre Ronsard et La Fontaine, celui qui a trouvé le plus de lecteurs, surtout parmi les écrivains, — et qui a eu (n'en doutez pas) le plus d'influence réelle sur la technique de la poésie. — Au second degré de la filiation, nous trouvons Saint-Amant. Au troisième Scarron. Au quatrième (la race évoluait) La Fontaine et toute la poésie légère du XVIIIe siècle, qui s'affadit et se décolora jusqu'au romantisme. — Et quand, plus près de nous, à trois reprises, le IVe acte de *Ruy Blas*, les *Odes funanbulesques* et *Cyrano de Bergerac* tentèrent une résurrection de la poësie comique, ce fut exactement selon le premier type inventé par Mr de Sygognes, et popularisé par toute son école.

» Inventé ? mais oui. Toutes les tentatives antérieures à lui sont mortes en tant que prototypes. Les *folastries* de Ronsard ne nous paraissent plus folâtres. Les formes littéraires de Marot et de ses disciples les blasonneurs sont périmées. Villon, qui a tant d'admirateurs, n'a pas un seul élève, de nos jours ; et il est inutile de remonter jusqu'aux *fatrasies* du XIVe siècle : plus nous nous éloignons du burlesque et plus les différences grandissent. Mais M. de Sygognes ? regardez

en scène Don César de Bazan, c'est sa caricature. Le physique et le moral, la rime et la raison, le vocabulaire, le verbiage et le manteau, il ne lui manque rien pour nous le représenter. Et quel ton Cyrano prend-il pour terroriser les cabotins? n'est-ce pas ainsi que M. de Sygognes interpellait ses mazettes?

Haut les bras! Jacquemard! il faut sonner midy!

» Non, la poésie satyrique n'a presque rien inventé depuis 1595 et c'est vraiment une destinée extraordinaire que celle de ce capitaine, mort si pauvre « qu'à peine avoit-on trouvé de quoy le faire enterrer » et que notre littérature imite depuis plus de trois siècles sans lui avoir donné, je ne dis pas une statue, mais un hommage quelconque, une édition, une monographie, une page dans l'anthologie Lemerre, une simple citation chez M. Lanson ».

Bibliographie. — Une partie (41 pièces sur 75) des poésies de Sigognes a été réunie pour la première fois en 1911 sous le titre :

Les Satyres du sieur de Sigogne extraites des recueils et manuscrits satyriques, choisies et réunies pour la première fois avec une biographie et des notes par Fernand Fleuret. Paris, Sansot et Cie, 1911. Petit in-8 de 128 p. chiff.

M. Fleuret n'a pas connu toutes les poésies de Sigognes dont il a dressé une liste, il en est un certain nombre qui lui ont échappé (huit: 2 Muses gail., 1609 ; 1 Rec. vers satyr., 1617 ; 5 Délices satyr., 1620), parmi lesquelles cette épigramme assez libertine, chose rare chez Sigognes :

J'enrage de lever la cotte
De quelque jolie huguenotte,
Et de faire un timbre plaisant
A quelque huguenot suffisant.
Ce n'est pas que j'ayme le vice
Ny pour pratiquer l'exercice
Que le sale Aretin descrit :
Tout ce qui me le fera faire,
N'est que pour venger le Saint-Père,
Qu'ils ont appelé l'*Ante-Christ*.

On a encore de Sigognes un *Discours éloquent et gay contre les avocats tenu devant le Roy par M. de Sigognes*, reproduit par Sully dans ses *Economies royales*, *T. II*, *p. 74*.

Le nom de Sigognes est inscrit au titre d'un recueil collectif et ce recueil ne renferme aucune pièce de lui :

La cresme des bons vers Triez du meslange et cabinet des Sieurs de Ronsard, du Perron, de Malerbe, *de Sigongnes*, de Lingendes, Motin, Maynard, de Bellan, d'Urfé, Théophile et autres. A Lyon. Pour Martin Courant. M.DC.XXII (1622). In-12 de 434 p. chiff. (ex meis).

Comme le contenu de ce volume ne répondait pas au titre, le libraire fit imprimer immédiatement un nouveau titre supprimant le nom de Sigongnes et y joignit une table des matières (4 ff. en tout) :

Le séjour des Muses, ou la Cresme des bons vers. Triez du meslange et cabinet des Sieurs de Ronsard, du Perron, *Aubigny Père*, *Aubigny fils*, de Malerbe, de Lingendes, Motin, Maynard, Théophile, de Bellan. Et autres bons Autheurs. Avec la Table des Matières. A Lyon, Pour Martin Courant. Imprimeur, et Libraire. CIↃ.IↃC.XXIII (1623.)

Est-ce à Sigognes qu'un sieur de La Borde a dédié la plaquette suivante?

Les larmes françoyses, sur le tombeau de Henry IV, roy de France et de Navarre. Par T. C. de la Borde. A.M.M. C. de Cigongnes. La Flèche, Jacques Rézé, M.DC.X (1610). In-8 de 23 p. chiff. (N.).

A la fin, poésies de : F. de la Croix ; L. Gaultier.

Le Ms. 534 du Musée Condé à Chantilly renferme une poésie inédite de Sigognes : *Cheveux couleur de bécasse* (*sig. S.*).

Voici maintenant une liste de poésies contre Sigognes :

Collection Dupuy, Ms. 843,	ff. 47 (B. N.) :	Contre Sigognes (88 v.) :	*Alors que Rome par la guerre.*
Id.	id.	ff. 100 : Rép. à Mansac (très longue pièce) :	*Au nom des plus galands de France.*
Ms. 884 (voir Appendice) :		Contes de la Sigoigne :	*Privé d'honneur et de vertu aucune.*
Id.	id.	Sixain :	*Le fils d'un bailleur de clystère.*
Id.	id.	Id.	*Une face vineuse et un nez de chuquette.*
Id.	id.	Quatrain :	*Cy gist le poëte satyrique.*
Id.	id.	Id.	*Sigognes vous défend, ô galands de la France.*
Id.	id.	Id.	*Galands de France, c'est à vous.*
Id.	id.	Id.	*(Sigognes) vous faites fort bien.*
Ms. 24322	id.	Id.	*Petit collet à la musquette.*

Ms. 12491 (B. N.). Contre Sigognes et ses satyres, 1599 : *Toy qui portes au chef la honte pour panache.*
Rec. bigarrés de L'Estoile. Mesdisance (p. 274) (1) : *Voulez-vous escouter tout ce que l'on en dit.*

Ce ne doit pas être à un parent de Sigognes qu'appartient l'ouvrage suivant :

L'alliance d'amour. Où sont plusieurs lettres utiles et pleines de termes choisis. Par I. de Sigognes. Paris, Gilles Corrozet, 1610. In-12 de 3 ff. et 178 p. chiff. (*ex meis*). — *Priv. du 5 décembre 1607.*

E. d. : A Elisabeth de Roze-omont, Marquise d'Agnerac, sig. Jacques de Sigognes.

Pour les poésies de Sigognes insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 75 pièces de Sigognes :

Les pièces marquées d'un astérisque ont été reproduites dans l'édition des *Satyres du sieur de Sigogne*, celles qui ont deux astérisques sont seulement citées et celles sans astérisque ne sont pas indiquées dans cette édition.

MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Adieu à une marquise. Satyre (n. p. et ff. 143).	***Adieu, vous dis, belle marquise* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609.	La Banque (ff. 86) (2).	*A l'eure que j'entre au couple* (*n. s.*).
SUP. BIGAR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Dialogue (ff. 196 et 79) (3).	***Au plus creux des ronces fortes* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	Satyre contre une dame publique (p. 62) (4).	*Belle et savoureuse Macette.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Sonnet (ff. 89) (5).	**Ce corps défiguré basti d'os et de nerfs* (*n. s.*).

(1) 8 vers seulement de cette pièce sous la forme de deux quatrains se retrouvent dans le Ms. 24322.

(2) Cette pièce n'est qu'un fragment du *Dialogue de Perrette et de Macette : Plus luisante que n'est du verre.*

(3) Ce dialogue n. s. dans le Sup. aux *Bigarr. 1614*, et dans le Ms. 884, ff. 127, a pour titre : *L'âme de Cabroche parlant à deux courtisanes de T. et de V.* Dans le *Rec. vers satyr., 1617*, il est intitulé : *Dialogue de l'âme de Villebroche, parlant à deux courtisanes, une des marests du Temple, et l'autre de l'isle du Palais, par le sieur Regnier* ; enfin il est sig. Sigongnes dans le *Cabinet satyr., 1618*, sous le titre : *Sentence de Caboche sur le desbat de ces deux maquerelles.* (*Perrette et Macette*).

(4) Cette pièce n'a pas été reproduite, elle se lit également dans le Ms. 884, ff. 193, où elle est anonyme.

(5) Ms. 884, ff. 230, anonyme.

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 295 et 94) (1).	**Ce manteau de damas à grand' figure platte.*
DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (p. 71) (2).	**Ce ne sont que des os, des nerfs, des yeux, du plastre.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Stances (ff. 36 et p. 539) (3).	***Ce n'est point des galands de France.*
CABINET SATYR., 1618.	Stances (en rép. à celles de Motin).	**Ces grands... dont vous faites feste.*
Id.	Stances.	**Ces petits... desquels l'enflure.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Trad. d'Horace (ff. 10) (4).	***C'est assez, ma belle, il est temps.*
REC. VERS SATYR., 1617. PARN. SATYR., 1622.	Satyre contre une vieille vefve (ff. 199 et p. 112).	*C'est chose permise de rire.*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Satyre contre une dame (ff. 210 et p. 346) (5).	**C'est donc à ceste heure* (ou *doncq' maintenant*) *l'usage* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Epigramme (ff. 113).	***C'est en vain que vos artifices* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Stances sur une jeune courtisane.	***Ceste fille d'amour, ce germe de Cypris.*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Stances (ff. 219 et 76) (6).	**Ceste petite dame au visage de cire.*
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre contre une vieille courtisane (ff. 124 et 150).	**Ceste vieille aux yeux pleins de glus* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre (contre la Corneille) (ff. 87 et 70) (7).	**Ceste vieille et noire Corneille* (*n. s.*).

---

(1) Ms. 884, ff. 223 signé. — Ms. 24322, ff. 18, anonyme.

(2) Ms. 884, ff. 223 signé. — Ms. 24322, ff. 17, anonyme.

(3) Cette pièce est sig. Sigognes dans le *Rec. vers satyr. 1617*, et dans le *Cabinet satyr. 1618;* elle a pour titre *Combat d'Ursine et de Perrette aux Augustins, satyre.* Voici ce qu'en dit Tallemant : « Une extravagante de madame de Poyane battit une fois la pauvre mademoiselle du Tillet sur le quai des Augustins, comme elle retournoit seule de la messe. Elles avoient eu querelle pour une suivante. Sigongne en a fait une espèce de satyre qu'on appelle *Le Combat d'Ursine et de Perrette.* On appeloit cette madame de Poyane, Poyane de la Loupe. Elle avait une grosse loupe au front. C'était une espèce de gendarme ». Née Elizabeth de Pluviers, veuve de Jacques d'Authun, seigneur de Chanclos, remariée à Bertrand de Baylen, baron de Poyane : elle convola, après la mort du baron de Poyane, en troisième noces, avec Charles Robert de la Marck, comte de Maulevrier et de Braine, mort en 1622, et en quatrième noces avec Louis de Pluviers, baron de La Roque, son neveu. Elle mourut en 1625.

Motin a répondu à la satire de Sigognes par une autre : *Perrette, la mort aux Pucelles.*

Ms. 884. ff. 115, s. t., anonyme.

(4) Ms. 884, ff. 104, anonyme.

(5) Cette pièce, attribuée à Sigognes dans le *Cabinet satyr. 1618*, et dans le Ms. 884, ff. 136, est anonyme dans le *Sup. aux Bigarr., 1614*: enfin elle est sig. Motin dans le *Rec. vers satyr., 1617.*

(6) Cette pièce, anonyme dans le *Sup.* aux *Bigarrures*, est sig. dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et le *Cabinet satyr., 1618.* Ms. 884, ff. 205, anonyme.

(7) Cette pièce est signée Regnier dans le Ms. 884 de la B. N., ff. 105. Elle est donnée à Sigognes dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et dans le *Cabinet satyr., 1618.* Dans ces deux derniers recueils elle a 7 st. de plus que dans les *Muses gail., 1609.*

MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Lettre en galimatias (ff. 131 et 194).	*Chagrin, haletant, morfondu* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	La Cascarette (ff. 99 et 44) (1).	**Clepton, le boesme effronté (n. s.).
CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (2).	* *Damoiseau de la Cour dont les mains inutiles*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Stances (pp. 307 et 105) (3).	** *Dieu nous punit par les parties.*
CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (4).	* *Elle a beaucoup de l'air d'une antique marotte.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 296 et 95) (5).	* *Elle ne pèse pas une aune de dentelle.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618. PARN. SATYR. (P. 65 SIG.), 1622.	De Cataut (quatr. ff. 73) (6).	* *Elle suceroit bien la goutte* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (S.), 1614. SATYRES BAST., 1615. REC. VERS SATYR. (SIG.) 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Gausserie (n. p., ff. 113, 121 et 127) (7).	** *Entre la puce et la punaise* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	De Nays. Stances (ff. 106) (8).	**Fille du Ciel et de l'année.
		Ho le malheureux équipage, voir *O le ...*
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (S.), 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Lettre (ou Gausserie) en galimatias (n. p., ff. 113 et 195) (9).	*Il n'est rien plus beau ny plus stable* (*n. s.*).

(1) Bien que signée Sigognes dans le *Recueil des plus excellents vers satyriques, 1617*, cette pièce d'après L'Estoile serait de Motin. Cascarette désignerait la jeune de Beaulieu contre laquelle Motin irrité publia cette boufonnesque médisance qui courait l'an 1606. Elle est sig. Motin dans le Ms. 884, ff. 188.

(2) Dans le Ms. 24322 ce sonnet a pour titre (ff. 29) *Sonnet contre La Grange-Palaiseau et les filles de la Brisson ou contre Gondi et sa femme.* — Ms. 884, ff. 229 signé.

(3) Ces stances ont été adressées d'après le Ms. 884 de la B. N., ff. 203, au comte de Vaulx durant la maladie dont il est mort ; elles sont suivies d'une Response du comte de Vaulx : *Pour observer vostre ordonnance.*

(4) Ms. 884, ff. 224 signée. — Ms. 24322, ff. 29, anonyme.

(5) M. F. Fleuret a donné le texte de cette pièce d'après le Ms. 884 de la B. N., ff. 224, où elle est signée également, c'est la suite de : *Ce manteau de damas.* — Ms. 24322, ff. 18, anonyme.

(6) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyr., 1619.*

(7) « Le sieur de Sigongne fit au mesme temps (décembre 1601) les vers suivans, que le Roy mesme se fist lire, et en rid bien fort et estoient intitulés : *Plainte du Cavallier mal logé.* Le sujet desquels estoit que le dit Sigongne, estant disgracié de la Marquise, S. M. pour faire sa paix le mena quant et luy à Vernueil, et le laissa en un cabaret des faux bourgs attendant que S. M. eust parlé à elle pour luy, donnant à entendre au dit Sigongne qu'il n'y demeureroit qu'une heure ou deux. Mais il y passa la nuict entière, où estant mal logé et incommodé de toutes façons, il s'en déchargea sur le papier de ceste façon. (*Mémoires-journaux de L'Estoile*). — Dans le *Cabinet satyr., 1618*, cette pièce a pour titre : *Gauserie du sieur de Sigognes estant à un cabaret.*

(8) Quoique signée Sigognes dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et le *Cabinet satyr., 1618* (Contre une dame qui se fardoit), cette pièce figure dans les poésies de Motin du *Second livre des Délices, 1620*, et a pour titre *Le Pertuis.*

(9) Ms. 884, ff. 162, s. t., anonyme.

MUSES GAIL., 1609. SUP. BIGARR., 1614. SATYR. REGNIER (s.), 1616. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Le combat de Bernier (Regnier) et de Matelot (Berthelot), poètes satyriques. Stances (ff. 95, 217, 154 et 123) (1).	***Inspire moy, Muse fantasque* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Contre une dame sale. Satyre (2).	**Jamais plus je ne m'y engage.*
Id.	Epigramme.	** *Jeanne si belle et si jolie.*
		Je chante..., voir *Je peins.*
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Fantasie (ff. 132).	***Je la trouvay de gris vestuë* (*n. s.*).
SATYR. REGNIER (s.), 1616. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	De Melisse (épigr., ff. 146 et 110).	**Je ne vis jamais basteleur* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 168 et 207) (3).	*J'enrage de lever la cotte.*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre contre la barbe d'un courtisan (ff. 215 et 50) (4).	**Je peins* (ou *Je chante*) *une barbe peignée* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Songe. Stances (ff. 3) (5).	**Je pensois la nuit, en dormant.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 195 et 237) (6).	***Je ris de ces frois* (ou *frais*) *amoureux.*
CABINET SATYR., 1618.	Réponse (7).	***La Compagnie est plus en peine.*
Id.	Contre une dame sorcière (8).	***La dame aux grands yeux, demy-morte.*
Id.	Testament d'un escossois. Satyre.	***La mort qui d'un point de répit.*
Id.	Epigramme (9).	***L'Amour, le désespoir, la rage.*
		L'autre jour estant chez Silvie, voir : *Jamais plus je ne m'y engage.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Galimatias (ou Mesdisance) (ff. 9).	**Le pot où l'on met les plumes.*

(1) Dans le *Sup. aux Bigarr., 1614,* cette pièce intitulée : *Combat de Bernier et de Cherbelot* est précédée de la note que voici : Cette description que l'on fit du combat de deux personnages qui estoient meilleurs Juvenalistes que Paladins ne sera icy mal enchassée. Dans le Ms. 884, ff. 125, elle a pour titre : *Combat de Renier et de Berthelot* ; dans le Ms. 24322, ff. 47, *Bataille de Cèsar contre M. Jean Joris.*

(2) Dans l'édition dite du Mont Parnasse cette satyre commence par trois strophes dont voici le premier vers : *L'autre jour, estant chez Sylvie.*

(3) Ms. 884, ff. 287, anonyme.

(4) Dans le Ms. 534 du Musée Condé cette ode ou satyre est signée Regnier et elle est anonyme dans le Ms. 884 de la B. N. (ff. 156) Elle est également anonyme dans le *Sup.* aux *Bigarrures. 1614,* mais sig. Sigognes dans le *Rec. vers satyr., 1617* et dans le *Cabinet satyr., 1618.*

(5) Ms. 884, ff. 107, ode sig. Sigognes.

(6) Ms. 884, ff. 283, anonyme.

(7) Voici le titre de cette pièce : *Resp. à un courtisan comme il jouet à la paume.* — Ms. 24322, ff. 21 : *La Compagnie est en grand peine,* anonyme.

(8) *Contre une dame sorcière qui frayoit avec le diable. Satyre.*

(9) Cette épigramme est donnée à Maynard par *Tallemant, T. IV, p. 161 et 168.*

MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Songe (ff. 115) (1).	***Lisant un jour en mon estude* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (2).	**Lize, ceste insigne punaise.*
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Gaude michy (n. p. ff. 5 et p. 46) (3).	**L'on m'a dit que le plus souvent* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Briscole (n. p.) (4).	**L'on m'a dit qu'une Robine (n. s.).
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (ff. 220 et 75 et p. 349) (5).	**Magot* (ou *Margot* ou *Nagot*) *en vous peignant, je vous pince sans rire.*
MUSE FOL., I LIV., 1600. SATYR. REGNIER (S.), 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	L'anatomie du manteau de court (ff. 11, 97 et 175) (6).	**Manteau des manteaux le plus mince* (*n. s.*).
		Margot, voir aussi *Magot*.
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (S.), 1616. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	A la belle Margot. Epig. (ff. 103, 179 et 180) (7).	***Margot feignoit d'estre de feste* (*n. s.*).
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre contre le nez d'un courtisan (ff. 207 et 35) (8).	**Mes amis, en quelle boutique* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Satyre (9).	**Mon crayon qui manque de grâce.*
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Sonnet (ff. 105 et 42) (10).	**N'est-il pas bien joly ce page de litière* (*n.s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Stances satyr. contre l'olivastre Perrette (ff.57) (11).	**Ne verray-je jamais l'olivastre Perrette.*
CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (12).	*Nostre amy si frais et si beau.
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Satyre. Contre une dame maigre et sauvage (ff. 100 et 180) (13).	**O le malheureux équipage* (*n. s.*).

(1) Il y a une pièce d'Isaac Du Ryer (*Les Heures dérobées*) commençant par : *Après avoir dans mon estude*, mais qui est différente, elle a trait à un tapis que lui avait donné un certain Morel.

(2) Cette épigr. se lit également, mais anonyme, dans le *Petit Cabinet de Priape*, p. 17.

(3) Ms. 884, ff. 112, anonyme.

(4) Cette pièce est sig., par erreur, Sigognes dans le *Cabinet satyr.*, *1618*, mais L'Estoile dit que Berthelot l'écrivit contre la vicomtesse d'Auchy qui l'avait fait bâtonner. — Ms. 884, ff. 102, anonyme.

(5) Ms. 884, ff. 225, signé : *Magot en...* — Ms. 24322, ff. 20, *Margot*, anonyme.

(6) Cette pièce a été publiée sans signature dans le T. II. du *Parnasse de 1607*.

(7) Ms. 884, ff. 304, anonyme.

(8) Cette pièce n. s. dans le *Sup.* aux *Bigarrures*, *1614*, est sig. dans le *Rec. vers satyr.*, *1617*, et le *Cabinet satyr.*, *1618*. — Ms. 884, ff. 170, s. t. anonyme.

(9) Voici le titre de cette pièce : *Satyre contre une dame qu'on disoit qui n'en avoit point.*

(10) Ms. 884, ff. 224, signé. Ms. 24322, ff. 20 : *Contre un petit homme nommé Lescalopier ou « g »*, anonyme.

(11) Perrette d'après P. de L'Estoile serait Mlle du Tillet ; *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux*, éd. des *Mémoires-journaux de L'Estoile, T. XI, p. 255.* — Ms. 884, ff. 41, anonyme.

(12) Cette pièce est de Motin quoique signée Sigognes dans le *Cabinet satyr.*, *1618*. — Ms. 884, ff. 235, anonyme.

(13) Ms. 884, ff. 122, signée. — Dans les *Muses gaillardes*, *1609*, cette pièce a pour titre : *La grande sauvage*.

		On m'a dit, voir *L'on m'a dit.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Testament d'une vérolé (ff. 13).	**Paillards dignes du mal qui vous rend désolez.*
MUSES GAIL., 1609. SATYR. REGNIER (s.), 1614. REC. VERS SATYR., 1617.	Lettre à un marquis (n. p., ff. 118 et 126) (1).	Parmy les assaux qu'on me donne (n. s.).
SATYR. REGNIER (s.), 1614. SATYRES BAST., 1615. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Contre une dame trop maigre. Stances (ff. 106, 118 et 170) (2).	**Petite haridelle harassée* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Pour un solliciteur de procez. Sonnet (ff. 104 et 159) (3).	**Petit rat de brésil qui vous a bottiné* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Prophétie en coq à l'asne (ff. 108) (4).	**Peuple malheur à vous quand le sanglant Gerfaut (n. s.).
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Satyre de crainte de cocuage (ff. 11 et p. 244) (5).	***Plusieurs craignent comme prison.*
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Dialogue (de Perrette et de Macette) (ff. 199 et 90) (6).	***Plus luisante que [n'est] du verre* (*n. s.*).
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG)., 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Mespris (n. p. et ff. 218) (7).	***Pourceau le plus cher d'Epicure* (*n. s.*).
SATYR. REGNIER (s.), 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR., 1618.	Satyre sur le pourpoint d'un courtisan (ff. 94 et 166) (8).	**Pourpoint des vieux pourpoints le Prince.*
CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (9).	***Pour un homme un peu indigent.*

(1) Cette lettre en vers est donnée à Sigognes dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et à Berthelot dans le *Cabinet satyr., 1618.*

(2) Cette pièce avait paru pour la première fois, mais anonyme, dans le Tome II du *Parnasse, 1607.*

(3) Le titre de cette pièce signée dans le *Rec. vers satyr., 1617* est celui-ci : *Sonnet sur le Jacquemard du Pont-Neuf.* — Ms. 884, ff. 225, signée. — Ms. 24322, ff. 20, anonyme.

(4) D'après le Ms. 884 de la B. N. cette pièce est de Motin. On y trouve sous forme de charade cette attaque contre Sigognes :

Une beste à long bec dans le sommet des tours,
Et aux lieux ennemis le plus souvent se niche,
Sa femme au lieu de saints adore des amours,
Et plante à sa colonne une belle corniche.

elle est signée Sigognes dans le *Cabinet satyr., 1618.*

(5) Ms. 884, ff. 174, s. t., anonyme.

(6) Cette pièce n'a pas de titre dans le Sup. aux *Bigarr., 1614*, et se confond avec le dialogue : *L'âme de Cabroche... : Au plus creux des ronces fortes*; elle est signée Regnier dans le *Rec. vers satyr., 1617* et est attribuée à Sigognes, dans le *Cabinet satyr., 1618.* Il en avait paru un fragment important dans les *Muses gail., 1609* : *La Banque : A l'eure que j'entre au couple.* — Ms. 884, ff. 130, s. t., anonyme. — Ms. 24322, ff. 5 : *Pasquin contre Charlotte du Tillet, 1599.*

(7) Cette pièce d'après M. Fleuret ne serait pas de Sigognes, il se trompe, elle a paru en 1609 deux ans avant la mort du poète satirique. — Ms. 884, ff. 108, anonyme.

(8) Cette pièce avait paru pour la première fois, mais anonyme, dans le T. II du *Parnasse, 1607.*

(9) Cette épigr. se lit également, mais avec des var., dans le *Petit Cab. de Priape*, p. 13, où elle est anonyme.

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Ode ou Satyre (ff. 20) (1).	**Puisqu'afin que chacun en rie.*
MUSES GAIL., 1609. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Pour une vieille courtisanne (ff. 89 et 73) (2).	**Quand je vois sa face effacée* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (p. 616) (3).	**Que le masque est chetif que ceste fille porte.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	De Lize (quatr., ff. 111) (4).	**Que Lize chante comme un ange* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 133 et 173) (5).	*Qui voudra voir comme un diable me f...*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Satyre contre une dame (pp. 302 et 101).	*Seiche pièce de bois, triste ordonnance d'os.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Galimatias. Stances (pp. 9 et 29) (6).	*Seine au front couronné de roseaux et de saules.*
MUSES GAIL., 1609. SUP. BIGARR. (SIG.), 1614. REC. VERS SATYR. (SIG.), 1617. CABINET SATYR. (SIG.), 1618.	Desdain (ff. 91 et n. p., ff. 211 et 144) (7).	**Sortez du creux d'Enfer, Megère* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Sonnet (p. 374).	* *Vieille qui as les yeux plus ardens qu'un fourneau.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Réplique (pp. 310 et 107) (8).	** *Vieillesse et maladie ensemble.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Epigramme (ff. 11).	* *Voicy Jeanne la mal peignée* (*n. s.*).
		Vostre amy..., voir *Nostre amy*.
SUP. BIGARR., 1614. REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., (SIG.), 1618.	Sonnet (ff. 215 et 98) (9).	* *Vostre teste ressemble au marmouset d'un cistre.*
CABINET SATYR., 1618.	Regrets de Harlequin (10).	** *Vos yeux divins, soleils d'amour.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	De Macette. Epigr. (ff. 108).	* *Vous le dites, belle farouche* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Satyre sur un courtisan à barbe rasée.	** *Vous mettez chacun en cervelle.*

(1) Ms. 884, ff. 139, signée. — Ms. 24322, ff. 30, anonyme.
(2) Ms. 884, ff. 135, ode, anonyme.
(3) Ms. 884, ff. 223, signée. — Ms. 24322, ff. 18, anonyme.
(4) Ms. 884, ff. 276, anonyme.
(5) Ms. 884, ff. 232, s. t., anonyme. — Parodie du 1er v. des *Amours de Ronsard* : *Qui voudra voir comme un Dieu me surmontre* (P. Louÿs).
(6) Ms. 884, ff. 169, s. t., anonyme.
(7) Cette pièce est répétée 2 fois dans les *Muses gail., 1609*, la seconde fois, elle a sept strophes de plus que la première. — Dans le Ms. 534 du Musée Condé, elle est signée B. (Berthelot) ; par contre dans le Ms. 884, ff. 189, elle est donnée à Sigognes ainsi que dans le Sup. aux *Bigarr., 1614*, dans le *Rec. vers satyr., 1617*, et dans le *Cabinet satyr., 1618* ; ce dernier recueil ne donne que 36 strophes au lieu de 37.
(8) Ces stances, d'après le Ms. 884, ff. 204, sont une réplique de Sigognes à la réponse du comte de Vaulx : *Pour observer vostre ordonnance.*
(9) Ms. 884, ff. 222, signé. — Ms. 24322, ff. 18, anonyme.
(10) Voici le titre de cette pièce. *Regrets de Harlequin sur ce qu'il vous plaira. Satyre.*

REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Ode. Contre une jeune dame (ff. 68) (1).	* *Vous n'estes grasse ny maigre.*
REC. VERS SATYR., 1617. CABINET SATYR., 1618.	Satyre (ff. 65) (2).	** *Vraiment vous* (en) *serez marrie.*

A consulter : Tallemant des Réaux : Historiettes, éd. Paulin Paris. — Louÿs (Pierre) : Le Poëte Sygognes, Antée, 1er mai 1907. — Fleuret (Fernand) : Notice en tête des Satyres du sieur de Sigogne, 1911.

TABOUROT (Estienne).

Pour la bio-bibliographie de ce poète, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

LABYR. RECR., II LIV., 1602.	S. t. (p. 29).	*Frère voudriez-vous bien* (*n. s.*).

TABOUROT (Jean).

Pour la bio-bibliographie de ce personnage, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

LABYR. RECR., II LIV., 1602.	Monosyllabes (p. 25).	*Mon cœur, mon heur, tout mon grand bien* (*n. s.*).

TAHUREAU (Jacques), du Mans.

Pour la bio-bibliographie de cet écrivain, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

QUINT. SATYR., 1622.	Mesdisance (ode, p. 233) (3).	*Ce n'est pas la première fois* (*sig. Berthelot*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	De l'heur... (ff. 86 et p. 102) (4).	*Heureux cent fois ceux dont la vie* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	L'amour rustique. Stances (ff. 110).	*Pendant que nostre troupeau* (*n. s.*).
CABINET SATYR., 1618.	Contre l'amour et les amoureux.	*Quelle fureur tenaille* (ou *travaille*) *les esprits* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	De Nisée (quatr., ff. 100).	*Ne t'esbahis plus si Nisée* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	A Damette, douzain (ff. 107 et p. 351).	*Tu crains, Damette* (ou *Nerée*) *en ta vieillesse* (*n. s.*).

(1) Ms. 884, ff. 137, ode, signée.
(2) Ms. 884, ff. 197, anonyme.
(3) Quoique cette pièce soit signée Berthelot dans la *Quintessence satyrique, 1622*, elle est de Tahureau et avait paru dans les *Sonnets, odes et mignardises amoureuses de l'Admirée, 1554*.
(4) Voici le titre de cette pièce : *De l'heur que reçoivent ceux qui meurent entre les bras de leurs dames.*

TOUVANT.

On ne sait à peu près rien, à notre connaissance, sur Charles de Piard, sieur d'Infrainville et de Touvant. Il fut un des disciples de Malherbe, il en est parlé dans la notice de Racan sur ce dernier :

« Il avoit pour ses écoliers les sieurs de Touvant, Colomby, Maynard et de Racan. Il en jugeoit diversement, et disoit en termes généraux que Touvant faisoit fort bien les vers, sans dire en quoi il excelloit, que Colomby avoit fort bon esprit, mais qu'il n'avoit point le genie à la poésie ; que Maynard étoit celui de tous qui faisoit le mieux les vers, mais qu'il n'avoit point de force et qu'il s'étoit adonné à un genre de poésie auquel il n'étoit pas propre, voulant dire ses épigrammes, et qu'il n'y réussiroit pas, parce qu'il n'avoit pas assez de pointe ; pour Racan qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas assez ses vers ; que le plus souvent, pour mettre une bonne pensée, il prenoit de trop grandes licences et que de ces deux derniers, on feroit un grand poëte. »

Touvant mourut à la fin de 1613 ou au commencement de 1614. Il aurait laissé de nombreux vers érotiques et libres, si on en croit le recueil suivant : *Les satyres et autres œuvres Folastres du S*[r] *Regnier. Dernière Edition reveuë corrigée et augmentée de plusieurs pièces de pareille estoffe, tant des Sieurs de Sigogne, Motin, Touvant et Berthelot, qu'autres des plus beaux Esprits de ce temps. A Paris chez Samuel Thiboust, au Palais en la gallerie des prisonniers, M.DC.XVI (1616) Avec privilège du Roy, in-8*, mais comme les pièces du supplément annoncées au titre ne sont pas signées, il nous a été impossible de faire la part de Touvant dans ledit supplément (voir p. 26).

Les poésies que Touvant a mises en tête des ouvrages de ses amis sont plutôt rares, nous en avons rencontré une seule dans : *Les changemens de la bergère Iris, par Jean de Lingendes, Rouen, 1614.*

Pour les autres vers de Touvant, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle* et celle *du XVII*e *siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment qu'une pièce sig. Touvant :

CABINET SATYR., 1618.	Ode bachique (1).	*Puis que d'un pas irrévocable.*

TRELLON (Claude de).

On ne sait exactement ni la date de la naissance, ni celle de la mort de Claude de Trellon. Suivant Guillaume Colletet, il vit le jour à Molose en Provence ; suivant M. Pierre de Lacretelle, à Toulouse ; cette dernière assertion s'appuie sur l'existence de Gabriel de Trelon, conseiller au Parlement de Toulouse, auteur d'un poème : *Six chants de vertus* (1587) qui renferme parmi les poésies laudatives adressées à l'auteur un sonnet à *Monsieur Trelon, mon frère, signé Claude de Trelon* (2).

---

(1) Cette ode avait paru dans les poésies de Touvant (feu Ch. de Pyard) insérées dans les *Délices de la poésie françoise, 1615.* — Ms. 884, ff. 277, signée.

(2) Si l'opinion de M. de Lacretelle est exacte, comme c'est probable, Claude de Trellon serait le fils de Claude de Terlon né à Toulouse en 1525, avocat distingué (le plus brillant orateur de son temps d'après Lafaille), puis

Pour sa mort Colletet la place quelque temps après la réduction de Paris en l'obéissance du Roi (1594) alors que Trellon semble avoir donné lui-même l'édition définitive de ses œuvres sous le titre : *Le Cavalier parfait, Lyon, Thibaud Ancelin, 1597*, et M. de Lacretelle incline à le faire vivre jusqu'en 1625 en la personne d'un conseiller au Parlement de Dombes. Cette dernière opinion est discutable. A partir de 1597 on imprime souvent, il est vrai, à Lyon, les *Œuvres de Trellon*, mais sans aucune addition et il semble peu probable que ce poète ait abandonné complètement la Muse trente ans avant sa mort, surtout en présence de l'assertion de Colletet.

Que Claude de Trellon ou Terlon soit toulousain ou provençal, qu'il ait vécu ou non après 1597, nous avons, grâce à ses premières œuvres et à la notice de Colletet, des renseignements précis sur sa vie. *Le premier livre de la Flamme d'Amour* contient son autobiographie sous le titre : *Histoire de Padre Miracle et de l'Amant fortuné*, ses poésies nous font ensuite connaître ses amis et les événements politiques auxquels il a été mêlé. M. de Lacretelle qui a analysé l'*Histoire de Padre miracle* voit dans celui-ci Trellon, et dans l'*Amant fortuné* le comte d'Aubijoux. Si ces identifications sont exactes, Trellon serait né en 1560 ou 1564. Son instruction semble avoir été assez négligée. En 1579 il s'engagea dans la compagnie de Jean de La Valette, le futur duc d'Epernon, que Henri III envoyait en Piémont pour traiter avec Philibert de Savoie. A la suite d'un incident où il crut avoir joué un rôle ridicule, il quitta cette compagnie et partit pour Fontainebleau où se tenait la cour. Il semble qu'il ait gardé de cette époque un assez mauvais souvenir. Avec le jeune d'Aubijoux il se lança dans des aventures amoureuses qu'il s'est amusé à rappeler. En 1587 il reprit du service dans l'armée du duc de Joyeuse et l'accompagna dans la deuxième expédition en Poitou. Trellon assista à la bataille de Coutras où mourut Joyeuse, il y fut même blessé. Sans protecteur, il se décida à solliciter le duc d'Epernon ; nous ne savons si sa requête fut accueillie, toutefois ce n'est pas l'armée du duc d'Epernon qu'il rejoignit mais la fraction de celle de la Ligue commandée par Nemours. Trellon combattit aux batailles d'Arques et d'Ivry. En 1593, étant avec le duc de Nemours à Lyon, il eut la maladresse de lui adresser des remontrances versifiées. Nemours en réponse s'assura de sa personne et l'envoya, craignant un mouvement populaire, sous bonne escorte à Turin dans les états de son cousin le duc de Savoie. Quelques jours après une émeute éclatait dans la ville, Nemours lui-même fut emprisonné dans la forteresse de Pierre Scize. Les stances de Trellon eurent l'insigne honneur d'être imprimées à la suite du manifeste des révoltés !

Notre soldat-poète resta prisonnier toute l'année 1594. Après sa libération il parcourut l'Italie qui parait ne lui avoir fait aucune impression. Ayant été touché de la grâce en visitant le sanctuaire de Lorette, il se résolut, sur le conseil d'un saint religieux, d'émonder ses œuvres sans cependant se montrer trop rigoureux. Dans l'édition des dites *Œu-*

---

capitoul en 1555, député aux Etats-Généraux d'Orléans en 1559 avec Guy de Pybrac. Les services qu'il rendit en cette occasion, dit M. de Gélis, lui valurent les remerciements et les éloges publics du corps capitulaire. Il prit une part active aux guerres de religion, se signala par son zèle catholique, mais s'opposa aux entreprises des ligueurs. Claude de Terlon le capitoul avait un autre fils Gilbert, l'aîné vraisemblablement, qui fut mainteneur des Jeux floraux de 1592 à 1621.

vres, Lyon, 1595, il a supprimé nombre de pièces de la *Muse guerrière* et de la *Flamme d'amour* et toutes les aventures de *Padre miracle*, il devait même aller plus loin encore dans l'édition de 1597. Céda-t-il à un moment de mauvaise humeur contre ses anciens amis? obéit-il à certaines suggestions favorables à Henri IV ? c'est probable, à la fin de 1595, il publia un long poème de près de 1.500 vers : *Le Ligueur repenty*. Cette pièce était à peine imprimée qu'il le regretta. Dans l'*Avis au Lecteur* de l'édition définitive de ses *Œuvres, 1597*, sous le titre bizarre : *Le Cavalier parfait*, il désavoue en termes formels le *Ligueur repenty :*

«..... Mon amy s'il est permis de se pleindre avec beaucoup de sujet, je me pleins d'un *Ligueur repenty* qui a esté imprimé sous mon nom, je le desadvouë et baise les mains à celuy qui l'a fait mettre en lumière de ceste sorte :

Tu augmentes mes vers, tu gastes mon ouvrage,
Tu te sers de mon nom pour me faire un outrage :
Meschant il n'en est rien et tu en as menty,
J'escris mes passions sans blasmer les personnes,
Et ne leur donne pas le nom que tu leur donnes :
Car je fus bien Ligueur mais non pas repenty. »

A partir de cette date, on ne sait plus rien sur son compte, il est à présumer qu'il a dû mourir très peu de temps après, à moins... qu'il ne se soit éteint en 1625 conseiller au Parlement de Dombes.

Le bon Colletet a exposé la morale amoureuse de Trellon... avant son voyage à Lorette :

«..... Quiconque voudra voir le vif tableau de sa vie et de ses mœurs n'a qu'à prendre la peine de lire un discours en vers qu'il adresse à un de ses amis nommé La Broue. C'est là qu'il peste contre la vie servile de la Cour et qu'il fait bien paroître que le Ciel l'avoit fait naître libre et mortel ennemi de la servitude ; c'est là qu'il dit qu'il aime la guerre jusqu'à ne s'entretenir que d'elle au sortir des combats et que l'entretien des dames et de ses amours est après celuy qu'il aime davantage. C'est là qu'il déteste la chicane et qu'il plaint la misère de ceux que la nécessité des affaires oblige à solliciter des juges et des avocats dont il dépeint assez naïvement l'humeur sourcilleuse et méprisante. Mais c'est là comme en quelque autre endroit de ses œuvres qu'il fait trophée d'un vice qui est directement contraire au courage et à la vertu d'un homme d'honneur. Il dit que quand un amy le prie de porter le poulet, il n'y a point d'homme au monde qui le fasse ny plus adroitement ny plus volontiers que luy (1). Et ensuite il prouve bien ou mal que ce que l'on appelle maquerellage n'est qu'un défaut qui naît dans l'opinion du monde et des froids amis du temps, soutenant qu'un galant homme doit aimer ses amis jusqu'au point de travailler ardemment pour eux

---

(1) Je suis fort admirable il faut que je le die,
A porter des poullets quand un amy m'en prie.
Je sçay mille moyens pour parler devant tous :
Pour oster le soupçon à un mary jaloux...
(Discours à M. de la Broue, *Muse guerrière*, I livr., 1587).

Ce passage a été supprimé dans l'édition des *Œuvres, 1595*, et dans le *Cavalier parfait, 1597*, et éd. suivantes.

à la corruption de la Pudicité mesme (1). Voilà certes des sentimens fort estranges et bien dignes d'un homme qui ne fondoit son honneur que sur la pointe de son espée et qui croyoit que la vraie vaillance consistoit à terrasser la vertu des femmes aussi bien que le courage des hommes. Mais de quelque libertinage dont sa jeunesse d'abord fut accompagnée, je trouve qu'il ne se départit jamais de la vraie religion et que ce fut pour l'amour d'elle plustost que pour l'intérest de sa fortune que s'estant puissamment attaché au service du duc de Guise, il porta les armes contre Henri IV ».

Quant au succès des ouvrages de Trellon, G. Colletet le constate en ces termes :

« Ses Œuvres imprimées à Lyon, in-12, l'an 1594 (2) sont divisées en trois parties : La première *La Muse guerrière* dont j'ay parlé (3) et qui fut pour la première fois imprimée in-8 chez L'Angelier et qui l'a presque été depuis dans toutes les villes de France, tant cet ouvrage fut bien reçu pendant les divisions et les fureurs civiles de ce royaume. Les vers en sont doux et naturels et puis c'est tout. Car quant à la beauté de la diction et à la force et sublimité des pensées ce sont des étoiles qui lui furent inconnues et que nul homme de bon sens n'ira jamais chercher chez luy. Ce livre est pour le peuple qui n'approuve guère que ce que condamnent les bons esprits et les honnestes gens. Et pour ce qu'il est aussi commun dans toutes les boutiques de libraires que pas un autre qu'ils y étalent, je m'abstiendray d'en citer icy pas un vers... »

Bibliographie.

Les éditions marquées d'un astérique ne figurent pas dans la *Bibliographie* de M. de Lacretelle.

A) Œuvres :

I. Les œuvres poétiques du sieur de Trellon. Nouvellement reveuës et corrigées. A Lyon, pour Claude Michel, Libraire de Tournon, M.D.XCIX (1594). In-12 de 600 p. chiff. et 12 ff. dont trois bl. (A).

Cette édition contient : 1° *La Muse guerrière*, Liv. I et II ; 2° *La Flamme d'amour divisée en deux livres*, le Ier avec l'*Histoire de Lenocrite et de l'Amant fortuné*, le IIe ne paraît pas être de Trellon si on en croit l'Epistre au Lecteur que nous reproduisons ci-après, *Amours de Coraline ;* 3° *Flammes divines ; L'Hermitage augmenté et corrigé de nouveau avec ses Regrets et Lamentations.*

---

(1)
Je ne suis pas de ceux qui tiennent ce langage,
Qu'ils ne voudroyent pour rien faire un maquerelage :
Je suis d'une autre humeur, j'en ferois un millier
Pour un qui me seroit amy particulier.
Et qu'est-ce que cela, maquereau, macquerelle,
C'est une opinion qui sottise s'appelle :
Nous ne sommes pas nez tant seulement pour nous,
Il faut faire plaisir aux amis et à tous :
Il faut que l'amitié des amis soit extresme :
Faire pour son amy ainsi que pour soy mesme.
(Discours à M. de la Broue : *La Muse guerrière*, 1 liv., 1587).

Passage supprimé dans l'édition des *Œuvres*, *1595*, et dans le *Cavalier parfait*, *1597*.

(2) *Lyon. Claude Michel*. Cette édition a été désavouée par Trellon. Il en a publié une autre revisée et moins complète à Lyon, également chez Thibaud Ancelin, 1595, et enfin en 1597 l'édition définitive un peu plus expurgée : *Le Cavalier parfait*.

(3) Colletet dit : « le premier livre de poésie qui soit jamais tombé entre mes mains a esté la *Muse guerrière* de Trelon. Je n'avois pas sept ans que je la savois presque entière par cœur. Mais comme à sept ans je l'avois fort estimé, je commençay de le mespriser à douze et ce d'autant plus justement que ce fut en ce temps-là que je commençay de lire les doctes œuvres du grand Ronsard, et les conférer avec les ouvrages de l'ancienne Grèce et de la vieille Rome. Après tout, sans faire le fin ni le glorieux, ce fut par la lecture des sonnets de Trelon que je reconnu que le sonnet étoit un petit poème de quatorze vers et par la lecture de ses élégies j'appris qu'il y avoit des rimes masculines et féminines dont la suite alternative estoit un grand ornement en nostre langue. »

Voici l'*Epistre au lecteur* du II° livre de la *Flamme d'Amour* :

A Monseigneur le duc de Guyse.

« Vous pourrez par adventure trouver estrange qu'au temps misérable où nous sommes, je me soy amusé à faire sortir au jour ces miennes œuvres Poétiques que j'ay chantées long temps à la faveur d'une beauté excellente qui m'a tenu captif l'espace de trois ans : mais l'assurance que j'ay prinse que vostre Excellence ne desdaigneroit les premiers fruits de mes labeurs, quoy que cueillis en ma plus verte jeunesse et avant le temps, m'a excité de vous dedier un *Second livre de la Flamme d'Amour*, qui se debvoit nommer le premier, luy ayant donné ce titre il y a long temps : mais le Sieur de Trellon ayant mis son *Lenocrite* en lumière avec autres siennes œuvres Amoureuses, soubs le titre de *premier Livre*, je n'ay peu de moins que de faire marcher cestuy au second rang. J'avois délibéré de le supprimer, sans le conseil de quelques Seigneurs, dont les prières me sont autant de commandemens, lesquels n'ont voulu permettre que ce livre fut mangé de la poussière en un cabinet, ains m'ont contraint (quelques excuses que j'aye pu apporter) de le faire mettre soubs la presse et vous l'offrir comme chose vostre avec son Autheur, qui à l'occasion de noz troubles, quitta l'Amour pour suyvre vos enseignes contre les Hérétiques. Et attendant de présenter à V. E. quelque chose de plus grand prix, je prie Dieu, Monseigneur, donner à V. E. heureux succez de ses entreprinses, à l'honneur de Dieu, repos de son Eglise et bien de cest Estat. D'Orléans, le dernier jour d'Aoust 1592.

De V. E.
Très affectionné serviteur.

Le *II° livre de la Flamme d'Amour* qui, suivant le texte même de l'épître ci-dessus, n'est pas de Trellon, contient 133 pièces dont 62 proviennent des *Souspirs amoureux* (1583) de Beroalde de Verville, mais il ne s'en suit pas que les 71 pièces restantes soient de ce dernier poète, peut-être les retrouverait-on dans les poésies d'un autre auteur.

II. Les œuvres du sieur de Trellon. Divisées en quatre Livres. Reveuës et corrigées de nouveau par l'Autheur, et augmentées du Pelerin, des Amours de Felice et autres poësies. Le contenu se voit en la page suivante. Lyon. Par Thibaud Ancelin... M.D.XCV (1595). In-12 de 245 ff. chiff. et 1 ff. bl. (N).

Cette édition est reveuë, corrigée et amputée des passages libertins ou plutot cyniques de la *Muse guerrière* et du I livre de *la Flamme d'amour*, elle est ordinairement suivie de l'édition du *Ligueur repenty* en 42 p. chiff. (voir *Ouvrages de Trellon publiés séparément*). — Poés. lim. de *L'Hermitage* : M. D. P. (Desportes).

Voici l'*Avis au Lecteur* qui désavoue l'édition de Lyon, 1594 :

Toutes rodomontades à part, toutes braveries cessées, je te diray en peu de paroles, et te le proteste devant Dieu, que deux ou trois années après que j'eu fait imprimer la Muse guerrière et la Flame d'amour (folies extrêmement signalées) j'en eu tant de regret, que si par la perte d'un bras je les eusse peu sortir du cours du monde, je me le fusse fort volontairement laissé arracher. Mais mon malheur est si grand qu'à une faute si grande je n'y puis apporter que bien peu de remède : j'en porte aussi tant de deuil et de regret, que mes yeux quelquefois en versent des larmes. Encores ce qui me martire et m'afflige le plus souvent, c'est qu'après les avoir corrigées par le commandement d'un sainct religieux à qui je me confessay à Nostre Dame de Lorrette, et à qui je promis de rayer de mes escris mille salles discours, et l'*Histoire de Padre Miracle* que je fis à la prière d'un chevalier, que j'ay tant aymé, que si ma vie le pouvoit r'achepter je ne plaindrois point de l'offrir au tombeau. Quelques indiscrets et ignorans Libraires sans m'en demander licence les ont plusieurs fois fait imprimer mettans (menteurs et impudens) ce tiltre de corrigées. Y adjoustant encore pour le vendre plustost *le second livre de la Flame d'Amour*, comme si je l'avois fait, et si je n'estois point content de ma première sottise. Il est desdié à Monsieur le Duc de Guise et ne scay qui en est l'autheur ni ne me veux point autrement informer de son nom car le peu d'estime que je fais de tout ce que j'ay mis en lumière ne me pourroit pas beaucoup faire estimer son ouvrage. Qui que ce soit en me pensant offenser il s'offence luy mesme, et le tiens si peu asseuré que s'il n'eust trouvé ma *Flame d'Amour* en chemin il ne se fut jamais hasardé de passer plus outre : ainsi pour s'égratiner d'avantage il s'est meslé avecque mes ronces. Il dit dans son épistre que son livre devoit estre appellé le *premier livre de la Flame d'Amour* pour luy avoir donné ce nom il y a longtemps : je luy respondray que je n'ay jamais baptisé mon livre du nom du *premier livre de la Flame d'amour* ains *la*

Flame d'amour seulement. Voilà comme il se faict tort, et me semble qu'il se devoit contenter de se mettre aux divers jugemens du monde sans m'accuser de larçin moy qui fais profession de ne prendre rien d'autruy. C'est bien avoir de l'indiscrétion de vouloir demeurer dans un logis sans la permission du maistre, un Espagnol n'en feroit pas d'avantage : je ne vis jamais rien de si eflronté que cela, au moins s'il m'en eust adverti j'eusse fait balier la salle, et nettoyer les verrières pour donner plus de clarté à son habitation. Or qu'il y demeure longuement attendant que je l'en sorte. Et toy Lecteur curieux ly d'orénavant mes œuvres ainsi que tu les vois maintenant, et ne parle plus de la *Flame d'Amour* : t'asseurant que tous les autres livres que l'on faict courir sous mon nom sont bastards et desavouëz de moy ».

Id. Divisées en quatre livres. Reveües et corrigées de nouveau par l'Autheur, et augmentées du Pelerin, des Amours de Felice, et du Ligueur repenty. Le contenu se voit en la page suivante. Lyon, id., 1595. Petit in-12 de 245 ff. et 1 ff. bl. (Priv. du 20 septembre 1595). A la suite : Le Ligueur repenty... en 42 p. chiff. (voir *Ouvrages de Trellon publiés séparément*).

Edition semblable à la précédente.

III. — Le Cavalier parfait, dédié à Monseigneur le Duc de Guyse. Divisé en quatre livres. Où sont comprises les Amours de Sylvie, les Amours de Felice, les Meslanges et l'Hermitage. Lyon, Par Thibaud Ancelin... M.D.XCVII (1597). In-12 de 2 ff. et 296 ff. chiff. (N). — Priv. du 20 mai 1595.

Edition remaniée encore une fois par Trellon converti ; en tête, des stances : *Le Cavalier parfait* (102 st. de 6 v.). Une fraction de l'*Avis au Lecteur* n'a pas été reproduite dans les éditions suivantes, cette fraction a trait à l'édition de 1594 déjà désavouée dans l'édition de 1595 ; en voici un extrait :

« Il y a aussi un traistre de Libraire qui pour gaigner de l'argent lors que j'estois allé en pelerinage à Nostre Dame de Lorette. fit imprimer sans mon sçeu toutes mes œuvres ensemble, et y adjousta un *Second livre de la Flamme d'Amour* que quelque pedant avoit fait. changeant le nom de *Padre miracle* en celuy de *Lenocrite* pour m'offencer, tu ne trouveras point mauvais que je le paye en ceste monnoye :

Quatrain.

Pour servir son amy il se mist en hazart,
Padre, ce fut son nom, nom tout plein de mérite :
Et ce fut un coquin, un sot, et un cornart,
Celuy quy lui donna le nom de Lenocrite. »

Id. du sieur de Trellon. Où sont comprinses toutes ses œuvres divisées en quatre livres. Le tout dédié à monseigneur le duc de Guyse. Lyon, Thibaud Ancelin, M.D.XCIX (1599). Petit in-12. Titre et 296 ff. chiff. (A).

Id. id. Le tout dédié à Monseigneur le duc de Guise. Lyon, id., M.DC.V (1605). Petit in-12. Titre et 296 ff. (A).

Id. id. id. Lyon, Pierre Rigaud, M.DC.XIIII (1614). Petit in-12. Titre et 296 ff. (N).

B) Ouvrages de Trellon publiés séparément :

I. La Muse guerrière. Dediée à Monsieur le Conte d'Aubijoux. Paris, Abel l'Angelier, M.D.LXXXVII (1587). Petit in-8 de 2 ff. et 142 ff. chiff. (N). — Priv. du 15 juin 1587.

Au ff. 124 : *L'Hermitage à Madame la Comtesse d'Aubijoux*. Cette éd. n'a pas l'erreur de pag. du ff. 140 folioté 142 des deux suivantes :

Id. Dediée à Monsieur le Conte d'Aubijoux, capitaine de cinquante hommes d'armes. Paris, id. M.D.LXXXVII (1587). Petit in-8 de 2 ff. et 142 ff. chiff. (N).

Id. *Dediée à Monsieur le Conte d'Aubijoux. Paris, id. M.D.LXXXIX (1589). Petit in-8 de 2 ff. et 142 ff. chiff. (A).

Id. id. Paris, id. M.D.LXXXIX (1589). Petit in-8 de 142 ff. (les deux derniers non chiff.) (A).

Edition imprimée à Lyon par Pierre Ferdelat.

* Id. id. A Lyon, par Anthoine Martin, M.D.LXXXIX (1589). In-12 de 2 ff. et 156 ff. chiff. (Amiens).

Id. id. Tours, Claude de Monstr'œil et J. Richer, 1593. In-12. — *Suite de la Muse guerrière qui est le premier livre de la Flamme d'amour. S. l., 1593. Petit in-12 (Auvillain).

Id. id. Rouen, Thomas Mallard, M.D.XCV (1595). In-12 de 4 ff. et 129 ff. chiff. (A).

La Muse guerrière seule.

* Id. id. Lyon, 1596. In-16 (Cat. La Val., 1768, n° 2850).

Id. id. Rouen, Manassès de Préaulx. S. d. (Brunet).

* Id. id. Rouen, Loys Costé, 1597. In-12 de 130 ff. chiff.

* Id. id. Lyon, Anthoine Martin, 1599. In-16 de 2 ff., 156 ff. chiff. et 2 bl. (?.) (Baudrier).

Id. id. Rouen, Romain de Beauvais, 1604. Petit in-8 (Brunet).

* Id. id. Rouen, L'Oyselet, 1604. In-12.

* Id. id. Id., Abr. (ou Daniel) Cousturier, s. d. In-16, 2 ff., 129 ff. et 1 bl.

Id. id. Lyon, Barthelemy Ancelin, M.DC.XI (1611). Petit in-12 de 2 ff. et 178 ff. ch. (A).

* Id. id. Lyon, Pierre Rigaud, 1614. In-12 (Durel).

* Id. id. Troyes, N. Oudot, 1616. In-12. (Troyes).

* Id. id. Lyon, Jacques du Creux dict Mollard, M.DC.XVIII (1618). Petit in-12 de 2 ff. et 178 ff. chiff. (N).

* Id. id. Rouen, Adrien Morront, 1619. In-12 (Wolfenbüttel).

* Id. id. Lyon, Rigaud, 1624. In-12.

* Id. id. mis en meilleur ordre. Rouen, Nicolas Cabut, s. d. (Le Mans).

* Id. id. Rouen, Veuve Loys Costé, 1664. In-12 (Cat. La Vallière, 1768).

* Id. id. Rouen, François Vaultier, 1664. In-12 (Cat. Sazerac de Forges).

II. Le premier livre de la flamme d'amour. Dédiée à Monseigneur le Duc de Nemours. Paris, Abel l'Angelier, M.D.XCI (1591). Petit in-8 de 4 ff. 115 ff., et 1 ff. bl. (A). — Priv. du 21 novembre 1590.

E. d. : A Monseigneur le duc de Genevois et de Nemours. — A la p. 48 : *Histoire de Padre Miracle et de l'amant Fortuné.*

Id. Dédié à Monseigneur le Duc de Nemours. A Lyon, Par Jean Veyrat, M.D.XCI (1591). In-8 de 4 ff. et 96 ff. chiff.

Les ff. prél. contiennent en plus un sonnet au duc de Nemours. — Il y a des exemplaires avec la date de 1592 (A).

* Suite de la Muse guerrière qui est le premier livre de la Flamme d'Amour. S. l. 1593. Petit in-12 (Voir Muse guerrière, éd. de Tours, 1593).

III. L'hermitage du sieur de Trellon, augmenté et corrigé de nouveau avec ses regrets et lamentations. Lyon, Thibaud Ancelin, M.DC.XCIII (1593). In-8 de 4 ff. et 75 ff. chiff. (N.).

L'Hermitage avait déjà paru en 1587 à la suite de la *Muse guerrière.* — Poés. lim. : M. D. P. (Desportes).

IV. Discours en forme de déclaration. Sur les causes des mouvemens arrivez à Lyon. Avec la response servant d'advertissement. Ensemble des Stances du sieur de Trelon. Lyon. M.D.XCIII (1593). Petit in-8, de 2 ff. et 12 p. chiff. pour le *Discours.* Les *Stances* de Trellon ont un titre et une pagination particulière :

* Stances extraictes des œuvres du sieur de Trelon. Sur le désordre des humeurs et actions d'un Prince mal conseillé, qu'il dit estre à la veille de son malheur. A Lyon, 1593. Petit in-8. Titre et 13 p. chiff. (N).

Pièce en 43 stances : *Avoir d'ambition tousjours l'âme remplie* ; à la fin : L'Autheur s'en alla à Laurette, et à son retour trouva ses présages vrais et son maistre en prison. A la suite : un sonnet, *Sur ton premier dessein, destourne ton courage.* — Les stances font partie des *Œuvres de Trellon* à partir de 1595 et elles ont été insérées au T. IV des *Mémoires de la Ligue.* Paris, 1740, in-4.

V. Le Ligueur repenty du sieur de Trellon. Lyon, Thibaud Ancelin. M.D.XCV (1595). In-12 de 42 p. chiff.

Id. Lyon, Thibaud Ancelin, 1595. Petit in-8 de 60 p. chiff. et 2 ff. dont 1 bl. (N).

Cette édition renferme de plus que la précédente : *Sonnets (13) de l'autheur pendant sa prison à Turin* qui sont dans les deux éditions des *Œuvres* de 1595.

Id. Paris, Anthoine du Brueil. M.D.XCVI (1596). Petit in-12 de 52 p. chiff. (A).

Edition qui doit être semblable à la première de 1595.

VI. La muse saincte des divines inspirations du sieur de Trellon. Le contenu se voit en la page suivante. Paris, Gilles Robinot, M.D.XCVI (1596). Petit in-8 de 84 ff. ch. (Priv. du 7 novembre 1595 à Anthoine du Brueil et Gilles Robinot).

A la fin, sonnet de A. D. B (Anthoine du Brueil, avec son anagramme : *Bâti lieu d'honneur*). — Ce recueil comprend les poésies religieuses de Trellon qui avaient paru dans les éditions antérieures.

Claude de Trellon a mis :

Un quatrain (sig. Claude de Terlon, ff. 74) dans *Les premières œuvres poétiques de Flaminio de Birague, 1585 ;* un sonnet en tête de l'ouvrage de son frère Gabriel de Trelon : *Six chants de vertus (en vers), 1587 ;* et un autre en tête de : *Le deuil du sieur de Ferron sur la mort de monseigneur le duc de Genevois et de Nemours, dédié à monseigneur son frère, 1596.*

Pour les pièces de Claude de Trellon insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment que 2 pièces de Claude de Trellon :

REC. VERS SATYR., 1617.	Ode contre un jaloux, sot et fascheux (ff. 219).	*Mary qui tenez sans raison.*
QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 263) (1).	*Si j'ayme jamais rien, que le Ciel me punisse* (*sig. Rosset*).

A consulter : Lacretelle (de) : Claude de Trellon (Bulletin du Bibliophile 1905-1906). — Colletet (Guillaume) : Vie de Claude de Trellon. — Gelis (F. de) : Histoire des jeux floraux jusqu'à leur transformation en Académie, 1323-1694.

TURRIN (Claude).

La vie de ce poète avait été écrite par Guillaume Colletet, elle a été malheureusement détruite dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre. Claude Turrin était mort avant 1572 comme nous l'apprend un avis de l'imprimeur au recto du ff. 96 :

« Afin que tu connaisses, lecteur, qui t'a fait ce plaisir de te mettre ce livre en lumière, je te veux advertir que tu en saches gré à Maurice Privey, secrétaire de Monsieur des Arches, maistre des requestes du Roy, et à François d'Amboise, Parisien (2), qui peut-estre t'est assez connu par ses œuvres. Sans l'un, la copie de ce livre, presque ensevely souz silence, ne fust pas tombée entre nos mains ; sans l'autre, qui y a corrigé avant l'impression plusieurs choses, tant pour le sens que pour le vers, tu n'eusses pas eu ces vers si corrects, car l'autheur, prévenu de la mort, avoit laissé quelques bubes parmy le beau corps de ce livre. Adieu ».

Bibliographie. — Les Charites, prises du Grec de Theocrite, traduites en vers François par Claude Turrin, Dijonois. Toulouse, Guyon Bondeville. 1561. In-4.

Les œuvres poétiques de Claude Turrin, dijonnois. Divisé en six livres. Les deux premiers sont d'Elegies amoureuses, et les autres de Sonets, Chansons, Eclogues, et Odes. A sa Maistresse, Paris, Jean de Bordeaux, 1572. In-8 de 8 ff. et 96 ff. chiff. (N). — Priv. du 8 janvier 1572.

E. d. : A sa maistresse (Chrestienne de Baissey, damoiselle du Saillant, dont le portrait gravé sur bois est au verso du titre) datée de Dijon du 15 juillet 1566. — Poés. lim : Maurice Privey ; François d'Amboise ; Aimar du Périer ; Chrestienne de Baissey (?)

Les deux pièces suivantes se lisent dans les *Œuvres poétiques*, 1572 :

SATYRES BAST., 1615. / DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (ff. 108 et p. 353).	*Quand je voy les faquins de ceste république* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. / DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (ff. 109 et p. 354).	*S'entremesler en rond dedans une moresque* (*n. s.*).

A consulter : Goujet (abbé) : Bibl. franc., T. XII.

---

(1) Ce sonnet est de Claude de Trellon, il commence dans le *Cavalier parfait, 1597* : *Si j'aymay rien...*
(2) François d'Amboise devait encore mettre au jour l'*Adonis* de Guillaume Le Breton.

VAULX (Comte de).

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur le comte de Vaulx.

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Rép. (à Sigognes) (pp. 309 et 106) (1).	*Pour observer vostre ordonnance* (*n. s.*).

VAUMÉNY (Isabeau de).

Quelle est la poëtesse désignée par l'initiale W placée en tête d'un certain nombre de poésies dans le Manusc. de la Bibl. Nat., fonds fr. 1718, parmi lesquelles deux se retrouvent dans le *Cabinet satyrique, 1618*, et qui ont été écrites avant 1580. Ces poésies, se lisent, en effet, en compagnie d'autres vers de Desportes indiqués comme n'étant pas encore imprimés à cette date. Nous avions cru que c'était Isabeau de Vauméný dont parle La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque françoise :*

« Damoiselle parisienne, fille de M. de Vaumeny ou Vaux-menil (l'un des plus excellens et des plus renommés hommes pour le jeu du Luth, qu'autre qui soit en Europe). Elle a écrit plusieurs belles choses tant en prose qu'en vers françois, non encore mises en lumière. Elle florit à Paris cette année 1584 ».

Nous appuyions cette attribution sur :

Le sonnet énigme *Le Luth* à rapprocher du talent sur le luth prêté par La Croix du Maine au père de mademoiselle Isabeau de Vauméný qui était maître de la Chapelle de Mgr, frère unique du roi (2) :

2° Un sonnet de mademoiselle W. montrant qu'elle avait été célébrée par Ronsard (nous en donnons le texte à la notice de Héliette de Vivonne).

3° Un sonnet de Ronsard au seigneur de Vauméný laissant supposer que le grand poëte vendômois avait dû certainement connaître la fille du seigneur de Vauméný et l'engager à rimer :

AU SEIGNEUR VAUMÉNY.

Quand tu nasquis, Vauméný, tous les cieux
Mirent en toy toute leur harmonie,
Et dans ton luth leur douceur infinie
Qui peut charmer les hommes et les Dieux.

Oyant ton chant sur tous mélodieux,
Je vy, je meurs, je suis plein de manie,
Et tellement ton accord me manie,
Que je deviens et sage et furieux.

---

(1) Cette pièce est attribuée au comte de Vaulx par le Ms. 884 de la Bibl. Nat., ff. 204. Elle répond à l'épigr. de Sigognes : *Dieu nous punit par les parties*, et est suivie d'une réplique du même Sigognes : *Vieillesse et maladie ensemble.*

(2) Vauméný ou Vaumesnil est cité dans *La Galliade de Guy Le Fèvre de la Boderie*, 1578, ff. 125 : dans les *Meslanges poétiques*, du même, 1579, ff. 76; dans les *Œuvres latines et françoises de Nic. Rapin*, 1610, p. 49, etc., enfin on lit son épitaphe dans les *Essais poétiques de Guillaume du Peyrat, 1593*, ff. 160.

En mon endroit tu es un Timothée,
Je sens toujours mon âme surmontée
De ta douceur qui me vient arracher

L'esprit pasmé de si douces merveilles ;
Las ! pour t'ouir que n'ai-je cent aureilles,
Ou sans t'ouir que ne suis-je un rocher ?

Notre trop ingénieuse hypothèse s'est évanouie en présence d'une lettre que nous a adressée M. Pierre Louÿs dans laquelle il donne la clef des initiales W qui s'appliquent non à Isabeau de Vauméný, mais à Héliette de Vivonne (voir ce nom).

VAUQUELIN (Jean) de La Fresnaye.

Pour la bio-bibliographie de ce poète, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle*.

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 11 pièces de Vauquelin de La Fresnaye :

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	A Pauline sur un sonnet qu'elle vantoit avoir fait (quatr. ff. 113) (1).	*Ce beau sonnet est si parfait* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	De Chromis (huitain) (ff. 147).	*Chromis ayant le menton damoiseau* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	D'Agathe (quatr., ff. 185).	*D'Agathe* (ou *d'Agathon*) *l'âme j'arrestois* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	D'une juifve (épigr.) (ff. 114).	*Mara* (ou *Sarra*) *juifve de nation* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	De Meline et Daphnis (St. ff. 37, pp. 102 et 142).	*Meline* (ou *Carite*) *ne soyez rebourse* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	D'un buveur (sixain, ff. 114).	*On dit à Jean que par trop boire* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	A Miris, veufve (sixain, ff. 110).	*Passe, Miris, ton beau veufvage* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615.	Contre un mary cocu (ff. 112).	*Pauvre mary, quelle colère* (*n. s.*).
Id.	Vœu de Salvage la vieille à Vénus (ff. 148).	*Sentant que ma blanche vieillesse* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	De Janot et de Doris (ff. 35, pp. 101 et 141).	*Tandis qu'avec ardeurs nouvelles* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	Contre un borgne mesdisant (quatr., ff. 185).	*Tu es borgne et tous nos poètes* (*n. s.*).

(1) Ce sonnet est donné par erreur à Motin dans le Tome III du *Recueil de Barbin, 1692.*

VERMEIL (Abraham de).

« Abraham de Vermeil, originaire de la ville de Cerdon. Du commencement il porta les armes sous le roy Henry le Grand, lors roy de Navarre pendant la Ligue, auprès duquel un sien oncle, son médecin, le fit élever avec beaucoup de soin, mais comme sa principale inclination estoit aux lettres, il se retira à Paris où il s'addonna entièrement à la poésie françoise en quoy il réussit très bien. Il a fait plusieurs bonnes pièces dont quelques-unes se voyent au livre intitulé *le Parnasse des poëtes françois* et aux *Muses ralliées*. Lors que Charles-Emanuel, duc de Savoye, fut en France, tous les poëtes du temps s'essayèrent de luy plaire par plusieurs pièces qu'ils luy dédièrent, mais la mieux reçeuë fut un poème de Vermeil pour récompense duquel le Duc, de qui il estoit sujet, l'anoblit par lettres datées à Turin le 14 octobre 1593, vérifiées en la Chambre des Comptes de Savoye en janvier 1594, et lui donna pour armes *d'or à un taureau rampant de gueules armé de synople* avec cette devise *Utilis, et laboriosus*. Il avoit entrepris un grand ouvrage qui est l'histoire de Sainct-Louis en vers françois héroïques disposée en 24 livres, laquelle il acheva un peu avant que mourir ; elle n'a jamais esté imprimée, son manuscrit est encore entre les mains du sieur de Bordes-Chastelet, de Cerdon, corrigée en plusieurs endroits de la main de Nicolas Richelet, advocat au Parlement de Paris, son ami, l'un des polis esprits de son temps, qui après l'avoir veuë, et loué son dessein, lui envoya des vers latins pour mettre au devant de son ouvrage, lesquels j'ay jugé à propos d'insérer icy pour tesmoignage de la bonté de la pièce :

A Abraham de Vermeil sur son histoire de Saint-Louis (traduction).

Vermeil tente audacieusement d'escalader le Ciel, comme s'il voulait par sa chute mortelle donner le nom à une mer, lui qui s'efforce de conter, en vers méoniens, des combats et des trophées dignes du bras d'Hector.

Que fais-tu ? Oses-tu, revêtu de cire, combattre contre la lumière du soleil et t'élever jusqu'aux astres sur ton char flottant ? Garde-toy de toucher aux lauriers de Saint-Louis. Ce prix n'est réservé qu'à de fortes mains, et à peine Phébus pourrait-il l'obtenir.....

Qu'essaies-tu donc de soulever un poids qui ferait fléchir les épaules d'Atlas, un fardeau aussi accablant que l'Etna de Sicile ?

Mais je me trompe ; Vermeil tu resplendis comme Apollon lui-même, tout ce que tu écris est digne du génie d'Apollon.

« Ce Vermeil, en l'an 1605, fut député auprès du roy Henry le Grand pour la noblesse du Bugey et de Valmorey, avec le seigneur des Alymes ; son anagramme ne fut pas mal rencontrée : Abraham de Vermeil : *Ame d'heur amirable*. (Guichenon, Hist. de Bresse et de Bugey, 1650, p. 377) ». Vermeil avait dû naître vers 1555.

Dufay, dans sa *Galerie civile de l'Ain*, fixe à 1620 la date de la mort de Vermeil.

Bibliographie. — Toutes les poésies de Vermeil (107 pièces) ont été insérées dans les *Muses françoises ralliées de diverses parts, II p. 1600*, mais une partie seulement (40 pièces) a été reproduite dans l'édition de la même anthologie de 1603, les pièces éliminées consistaient surtout en *muzains* (voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*).

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 6 pièces de Vermeil :

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 73 et 113) (1).	*Celle de qui chacun se joue* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	A Liside (ff. 124 et p. 362).	*Je hay tes fleurs* (ou *tes flames*) *impudiques* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. REC. VERS SATYR., 1617. DELICES SATYR., 1620.	A Fripinelle (ff. 125, 125 et p. 364).	*Jour et nuict fuir ses verroux* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 73 et 113) (1).	*Quand tu me vis, tu dis soudain* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	A Miride (ff. 122 et p. 355). (1).	*Un blond, un noir, un olivastre* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. DELICES SATYR., 1620.	A Melinymphe (ff. 123 et p. 356).	*Un pot d'argent sur la fenestre* (*n. s.*).

VIAU (**Théophile de**).

La figure de Théophile de Viau est celle qui personnifie le mieux le libertinage au XVIIe siècle, elle a été mise en relief par le procès intenté au poète en 1623 qui a duré près de deux années. Né en avril 1590 à Clairac en Agenois d'une famille huguenote, il eut deux frères et deux sœurs ; l'ainé de ses frères, Paul, sieur de Boussères, se voua au métier militaire ; le second, Daniel, se consacra à l'exploitation du domaine paternel ; sa sœur Suzanne épousa le sieur de Durfort et sa sœur Marie, Bouchet, sieur de Rouget.

Son père Jeanus de Viau fut son premier maître ; il continua ses études à Nérac, puis à Montauban et à Bordeaux. Garassus a dit qu'il termina sa rhétorique au collège protestant de Saumur.

A dix-neuf ans Théophile s'engage en qualité de poète dans une troupe de comédiens, il y reste peu de temps. Louis Nogaret de la Vallette, comte de Candale, le prend sous sa protection et l'introduit à la cour de Marie de Médicis. Théophile s'étant lié avec Balzac, les deux jeunes gens entreprennent ensemble en 1615 un voyage en Hollande qui se termine par une rupture complète. Théophile rapporte des Pays-Bas cet esprit de raillerie à l'égard de la religion catholique dont usaient et abusaient luthériens et calvinistes ; désormais il prend un malin plaisir à se moquer de la Vierge et des Saints et à afficher son incrédulité. De retour à Paris il suit son Mécène à son château de Castelnau-Barbarens ; quelques mois après il le rejoint en Quercy où Louis Nogaret de la Vallette, qui devait même en 1616 abjurer le catholicisme, combattait dans les rangs des réformés par amour pour la duchesse de Rohan. Après le procès en impuissance que madame de Candale intente à son époux et le retour de celui-ci à la religion romaine, Théophile, qui avait été remarqué à l'Hôtel de Candale par le duc Henri II de Montmorençy, s'attache définitivement à ce noble seigneur aussi généreux que magnifique. Notre poète réunis-

(1) Ms. 884, ff. 343, anonyme.

sait alors autour de lui l'élite de la cour, et nombre de rimeurs petits et grands se proclamaient ses disciples. Ses boutades irréligieuses, son indépendance d'esprit, sa verve cinglante le désignent comme un des auteurs des libelles visant le nouveau favori Luynes, il s'en défend et a la faiblesse d'applaudir au supplice de son confrère Estienne Durand, roué le 19 juillet 1618. Les derniers mois de 1618 et les premiers de 1619 marquent l'apogée de sa réputation : il fournit des vers aux ballets royaux, est gratifié d'une pension de Louis XIII. Cette situation retient sur lui l'attention, le parti dévot s'émeut de son prestige et le 14 juin 1619 un commandement du roi lui ordonne de quitter le royaume. Le *Mercure françois* de 1619 le qualifie déjà *poète athée chassé de France*. Théophile descend vers le midi, s'arrête à Bordeaux embrasser son père, passe en Espagne et rejoint en octobre 1619 la maison paternelle à Boussères où le vient retrouver son intime, Des Barreaux. En rayonnant à l'entour du manoir familial il s'attire l'amitié du chatelain d'Estillac, le marquis de Thémines, et à Agen, celle du maréchal de Roquelaure. Dans cette dernière ville il est le héros d'une aventure qui confirme sa réputation d'esprit fort : en visitant une fille que l'on disait possédée, il se moque d'elle et du prêtre qui l'exorcisait. Cette attitude provoque d'abord l'étonnement, puis l'indignation. Théophile est obligé de quitter Boussères et d'aller se cacher à Paris (février 1620) au moment où de nouveaux libelles outrageants paraissaient contre Luynes, quelques-uns parodiaient même les stances élogieuses qu'il avait envoyées au favori. A ses demandes indirectes de rentrer à la cour, Luynes répond par la menace de coups de bâton. Enfin, grâce à M. de Lozière, frère cadet d'Antoine, marquis de Thémines, à qui il dédie une ode dans laquelle il se défend d'être l'auteur de pasquins, Luynes consent à tolérer la présence du poète dans l'armée royale qui se formait pour marcher contre la Reine-Mère retirée à Angers. Théophile prend part au combat des Ponts de Cé et y fait un prisonnier. La guerre terminée, Louis XIII lui rend sa pension et l'admet à son coucher. Malheureusement une nouvelle algarade le compromet sérieusement sans qu'il y ait en quelque sorte de sa faute. En route pour Tours avec son ami Des Barreaux, il rencontre, de passage dans une petite ville, un prêtre portant le Saint-Sacrement, Des Barreaux refuse de se découvrir et sans la protection d'un magistrat ils étaient écharpés. La responsabilité de cette frasque retombe sur Théophile ; pour comble de malchance Antoine de Sommaville et Estoc mettent en vente les *Délices satyriques ou suite du Cabinet des vers satyriques de ce temps*, et Toussaint du Bray le *Second livre des Délices de la poésie françoise*. Ces deux recueils, le premier surtout très libre, contenaient des pièces de Théophile dont plusieurs particulièrement libertines. Les ennemis du poète s'agitent si bien que les *Délices satyriques* et le *Second livre des Délices de la poésie françoise* sont retirés de la circulation (1). Toussaint du Bray fait immédiatement une deuxième édition des *Délices de la poésie françoise* diminuée et augmentée, contenant le *premier* et le *second* livre en en excluant les pièces de Théophile. Celui-ci effrayé, s'embarque à Calais pour l'Angleterre (octobre 1620). Le séjour dans ce triste pays lui est insupportable. Grâce à l'ambassade

(1) Voir les deux notices placées en tête du dépouillement de ces recueils : pp. 54 et 73.

du maréchal de Cadenet, qui aborde à Douvres le 30 décembre 1620, il peut plaider directement sa cause près du frère de Luynes. Le favori se laisse fléchir sur l'assurance qu'il se convertira à la religion catholique ; Louis XIII lui pardonne aussi à la condition que ses actes seront désormais en harmonie avec ses promesses. Peu de jours après son arrivée, le roi le reçoit. Avant son départ pour l'Angleterre Théophile avait confié à Des Barreaux, le soin de publier ses œuvres, elles paraissent en mai 1621. Le poète s'engage de nouveau dans l'armée royale et est chargé à Niort par Louis XIII d'aller négocier la reddition de sa ville natale. Il ne réussit pas et assiste à la prise de Clairac (5 août 1621). L'hiver force à interrompre la campagne contre les protestants. Les protecteurs de Théophile meurent tour à tour : le marquis de Thémines est tué au siège de Montauban, et son frère Lozières s'éteint à Bordeaux (24 décembre) des suites des blessures reçues au siège de Monheurt, neuf jours après le connétable de Luynes. Pendant que Théophile combattait ses coreligionnaires un nouvel ennemi se dressait devant lui, c'était le Père Garassus qui effrayé des progrès du libertinage voulait l'anéantir en le frappant à la tête. Le jésuite était de très bonne foi, mais il eut le tort de prendre pour collaborateur un autre jésuite, le père Voisin, animé d'une haine personnelle contre Théophile. Avisé de ses menées ténébreuses Théophile, après la mort de son père (juin 1622), se convertit au catholicisme espérant de la sorte désarmer ses puissants adversaires. La manœuvre était habile, mais la publication du *Parnasse satyrique* en avril 1623 (quoique daté de 1622) en paralyse les effets. Cette anthologie obcène est attribuée à Théophile ; il s'en défend et assigne Estoc et Sommaville devant le lieutenant civil qui condamne les deux libraires à une amende et autorise le poète à détruire les exemplaires du *Parnasse satyrique*. Théophile ne se contente pas de ce succès, il se retourne contre Garassus qui préparait la *Doctrine curieuse* et met opposition à sa publication. Il obtient requête de la faire saisir et va trouver le Père Margastant supérieur des Jésuites. Dans une scène violente il lui reproche la perfidie de la Compagnie et se rend ensuite chez le procureur général. Margastant, exaspéré des injures de Théophile, intervient ; le Parlement de Paris accorde à Garassus la main-levée de l'opposition. La position de Théophile, sans être bonne, n'était pas désespérée, il l'aggrave en publiant dans la deuxième quinzaine de juin 1623 la *Seconde partie* de ses Œuvres avec en tête sous le titre de *Première journée* quelques pages de son autobiographie. Dans cette *Première journée* il commençait à exposer ses idées libertines et poursuivait en racontant l'histoire de la possédée d'Agen, l'aventure de Tours, etc ; à la suite se lisaient de nombreuses poésies dont plusieurs seront incriminées un peu plus tard. Est-ce la *Seconde partie* des œuvres qui a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ? c'est probable. Le 11 juillet 1623 l'arrestation de Théophile est ordonnée ainsi que celle de Frenicle, de Colletet et de Berthelot comme auteurs du *Parnasse satyrique* et une information était ouverte contre les libraires Estoc et Sommaville. Théophile caché à Chantilly y apprend sa condamnation à être brûlé vif avec ses livres, Berthelot devait être étranglé et pendu et Colletet banni pour neuf ans ; il était simplement décidé qu'on informerait plus amplement contre Frenicle (19 août 1623). Le duc de Montmorency, avisé que la retraite de Théophile était connue, lui fait quitter Chantilly le 26 août avec force écus et doublons d'Espagne en poche. Théophile se dirige vers la frontière, le 2

septembre il est au Catelet où il se réfugie dans une ferme des environs. Le père Voisin qui le faisait espionner en avise le cardinal de La Rochefoucauld qui prévient Mathieu Molé. Le dimanche 17 septembre Théophile est arrêté dans la forteresse du Catelet avec son valet La Pause. Transféré dans les cachots de Saint-Quentin il est écroué après trois journées de marche, escorté de sept archers, le jeudi 28 septembre 1623 dans la Tour de Montgommery.

Nous ne raconterons pas ici son procès (1) qui dura toute l'année 1624 et se termina le 1er septembre 1625 par une condamnation au bannissement, nous dirons seulement que Théophile ne fut interrogé que le 22 mars 1624 soit après plus de cinq mois de détention. Sa condamnation était presque un acquittement, on l'oublia. Il passa l'automne à Paris, une partie de l'hiver sur les bords de l'océan, le printemps de 1626 chez le duc de Montmorency à Chantilly, l'été au château de Selles en Berry chez le comte de Béthune, et il vint mourir dans l'hôtel de Montmorency à Paris d'une fièvre maligne le 25 septembre 1626.

Bibliographie. — La bibliographie de Théophile est trop importante pour être reproduite ici, elle a été publiée dans le T. II du *Procès de Théophile de Viau* (*Paris, 1909*), elle ne comprend pas moins de

17	numéros	pour	*A*) Œuvres de Théophile (1 à 17).
7	—	—	*B*) le Recueil de pièces de Théophile et de ses amis (18 à 24).
22	—	—	*C*) les pièces de Théophile imprimées séparément (25 à 46).
2	—	—	*D*) le Théâtre de Théophile (47-48).
3	—	—	*E*) les pièces judiciaires relatives à Théophile (49 à 51).
35	—	—	*F*) les pièces pour ou contre Théophile (52 à 86).
2	—	—	*G*) les ouvrages dans lesquels figurent des pièces de Théophile et imprimés de son vivant (87-88).
11	—	—	*H*) les recueils collectifs de poésies contenant des pièces de Théophile (89 à 99).
7	—	—	*J*) les ouvrages de Garassus contre Théophile et pour et contre la *Doctrine curieuse*, etc. (100 à 106).
106	numéros qui représentent environ 175 ouvrages ou éditions de ces ouvrages.		

Nous nous bornons à compléter cette *Bibliographie* :

Les ouvrages marqués d'un astérique ne sont pas cités dans la bibliographie de Théophile de mademoiselle Käthe Schirmacher.

A). Œuvres de Théophile.

2. *C*) * Ire partie. — *Les* || *Œuvres* || *du sieur* || *Theophile.* || *Reveues, corrigées et augmentées.* || *Seconde édition.* || (*Marque du libraire*) ||. *A Paris.* || *Chez Jacques Quesnel, ruë S. Jacques.* || *à l'Enseigne des deux Colombes,* || *près sainct Benoist.* || *M.DC.XXII* (*1622*) || *Avec privilège du Roy.* || In-8.

Même collation que pour l'édition Billaine (A) soit 356 p. chiff. L'exemplaire que nous avons eu en

(1) Nous l'avons raconté en détail dans l'ouvrage *Le Procès du poète Théophile de Viau* (*11 juillet 1623-1er septembre 1625*), *publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales*, *1909*, 2 vol. in-8.

mains n'avait pas les ff. préliminaires, c'est-à-dire que ces ff. avaient été enlevés par les soins de Des Barreaux parce qu'ils renfermaient son ode à Théophile (voir *Disciples et successeurs de Théophile de Viau : La vie et les poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et Saint-Pavin (1595-1670), p. 96*). — Cette édition de Quesnel quoique semblable à celle de Billaine en diffère par les en-têtes.

4. *C)* * Ie et IIe p. — *Les œuvres du sieur Theophile, reveuës, corrigées et augmentées. Seconde édition. A Paris, (s. d). In-12 de 348 p. — Œuvres du sieur Theophile. Seconde partie. A Paris. (s. d).* 168 p. In-12. (Bibl. de Limoges. B. L. N° 396).

Ces deux parties sont suivies de : *Nouveau recueil de diverses poésies du sieur Théophile...* (voir n° 23), et *Apologie au Roy* (voir 45 D).

La Ire partie des *Œuvres de Théophile* n'a pas les ff. prél., elle débute par le *Traité de l'Immortalité de l'âme.*

La description ci-dessus est celle qui nous a été donnée par M. Louis Caillet, bibliothécaire de Limoges, mais lorsque nous avons demandé communication du volume à Paris, par l'intermédiaire de la Bibl. nationale, on nous a répondu qu'il était égaré.

7. *A)* * *Les* || *Œuvres* || *de Theophile,* || *Divisées en trois parties.* || *La première,* || *contenant l'immortalité* || *de l'Ame, avec plusieurs autres pièces,* || *La seconde les Tragédies.* || *Et la troisième, les pièces qu'il a faites pendant* || *sa prison, jusques à présent.* || *Œuvres d'Excellente Invention* || *Dédiées aux beaux esprits de ce temps.* || *A Rouen,* || *Chez Jean de la Mare, aux* || *degrez du Palais.* || *M.DC.XXVII (1627).* || In-8 de 8 ff. prél. pour le titre, l'*Epistre au Lecteur*, l'ode sig. Bois-Robert-Metel, l'ode sig. S. A. (Saint-Amant), le sonnet (n. s. de Des Barreaux), et l'ode (n. s.) de Des Barreaux mais réduite à 10 strophes au lieu de 20. — P. 1 à 335. — 2 ff. bl. — *Œuvres* || *du sieur* || *Theophile.* || *Seconde partie* || *A Rouen...* || *M.DC.XXVI (1626)*, p. 3 à 179. — *Recueil* || *de toutes les* || *pièces que le sieur Theophile a* || *mis en lumière pendant* || *sa prison jusques à* || *présent* || *Avec quelques autres* || *Œuvres à luy envoyées par ses Amis.* || *Troisiesme partie.* || *A Rouen...* || *M.DC.XXVI (1626)*, p. 1 à 196.

La troisième partie renferme les pièces suivantes des amis de Théophile :

Consolation à Théophile en son adversité : *J'ay veu crier dans le Palais.*

Les souspirs d'Alexis..... *Maintenant que je vois ton nom mis au pillage.*

A Théophile : *Il semble que la honte.*

Compassion de Philothée aux misères de Théophile : *J'ây veu dans le crystal des Cieux.*

Rép. à la prière de Théophile par les poètes : *Toy à qui j'adresse l'honneur.*

La *Lettre de Théophile à son frère* ne contient plus la strophe sur les Jésuites et il manque également deux strophes de l'ode 1 et une strophe de l'Ode IX de la *Maison de Sylvie.*

C). * Id. *Paris, 1627* (IIe Cat. de vente des livres de M. L. Techener, N° 16447, et Cat. Solar, N° 1311).

D). * *Les œuvres du sieur Theophile... Rennes, 1627.*

L'existence de cette édition nous est signalée par le Cat. Taylor, 1893, n° 453, qui cite *Les Amours tragiques de Pyrame et Thisbé.*

8. *A)* * *Les* || *Œuvres* || *du sieur* || *Theophile* ||. *Edition dernière, corrigée et augmentée* || *des pièces de l'Autheur qui n'ont* || *encores esté imprimées.* || *A Grenoble, par Pierre Marniolles, Imprimeur* || *du Roy et de la Cour de Parlement, près* || *le grand Puits, à la Victoire.* || *M.DC.XXVIII (1628)* ||. In-8 de 11 ff. n. chiff. et le port. de Théophile, p. 3 à 280 chiff. — *Œuvres du sieur Théophile. Seconde partie.* (La place réservée à la marque de l'imprimeur est restée en blanc). *A Grenoble, par Pierre Marniolles, Imprimeur ordinaire du Roy. M.DC.XXVII (1627). Avec privilège de Sa Majesté,* 6 ff. n. chiff. : titre et Au Lecteur, 148 p. chiff. — *Recueil de toutes les pièces faites par Theophile, depuis sa prise jusques à sa mort. Mises par ordre*

comme vous verrez à la Table suivante (*fleuron*) *M.DC.XXVIII* (*1628*). Dans cette partie la pagination est placée au-dessus du texte, au milieu de la page (p. 3 à 160).

La marque de l'imprimeur sur le titre est gravée sur cuivre, c'est le seul ouvrage sorti des presses de P. Marniolles qui la renferme. Le portrait de Théophile est également gravé sur cuivre par le graveur dijonnais bien connu Pierre Paillot. Cette même planche avec l'adresse de P. Marniolles, a orné l'édition des *Œuvres de Thophile* donnée à Lyon en 1630, par Jean Michon (n° 11).

B) * *Œuvres du sieur Theophile, nouvellement reveue et corrigée et augmentée de plusieurs pièces de l'auteur, non cy devant imprimées. Edition dernière divisée en quatre parties. A Grenoble, chez Pierre Marniolles, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Porte-Traine, à la Victoire, 1629.* In-8 de 12 ff. et 280 p. chiff. — *Œuvres du sieur Theophile. Seconde partie, A Grenoble par Pierre Marniolles imprimeur ordinaire du Roy, 1627. Avec privilège de Sa Majesté,* 6 ff. et 148 p. chiff. — *Recueil de toutes les pièces faites par Theophile, depuis sa prise jusqu'à sa mort, mises par ordre comme vous verrez à la Table suivante. M.DC.XXVIII* (*1628*). 160 p. chiff.

10. *D*) * *Les Œuvres de Theophile... Rouen, chez Pierre de la Motte. 1630.* In-8. (Cat. Bosse, N^c 112).

11. *B*) * *Id... Lyon, N. Gay, 1630.* In-8.

12. *A*) * *Les Œuvres de Theophile.... A Paris, jouxte la copie imprimée à Rouen, chez Jean de la Mare.... 1631.* In-8.

La III[e] partie datée de 1628 est tout à fait différente de celle de 1628 (voir 9), elle ne contient pas l'*ode* de Scudéry, la *Dernière lettre de Théophile à son amy Damon*, le *Sonnet*, et l'Ode : *La Solitude* de Saint-Amant.

B) * *Id. Rouen. Louis du Mesnil, 1631. In-8.*

13). *Les Œuvres de Theophile.... Rouen, Jean de la Mare... 1632.* In-12 :

Scudéry a donné à l'auto-biographie de Théophile le titre de *Fragments d'une histoire comique. Première journée* au lieu de celui de *Première journée* qu'elle portait dans les éditions antérieures.

14). * Toutes les éditions suivantes sont petit in-8 ou in-12.

Rouen, Pierre de la Motte, 1632 (Cat. Sazerac de Forges).
id. Louys Costé, 1632.
Rouen, Jean de la Mare, 1633 (Bibl. de Nantes).
Avignon, Jacques Bramereau (éd. Esprit Aubert), *1633.* In-12 (1).
Rouen, David Ferrand. 1636.
Rouen, Louys du Castel, 1636.
id. Philippe Jouanne, 1636.
Paris, jouxte la copie imprimée à Rouen, chez Jean de la Mare, 1636.
Rouen, Martin de la Motte, 1638.
id. Cailloué. 1638. (Cat. Pique, 1910).
id. Jacques Holland, 1638.
Lyon, Claude Rigaud, 1638 (Cat. Mathias, 1910).
id. Pierre Bailly, 1638.

---

(1) Voir sur cette édition *Le libertinage au XVII[e] siècle : Une seconde révision des œuvres du poète Théophile Viau, reveues, corrigées et augmentées, publiées en 1633 par Esprit Aubert, chanoine d'Avignon, 1911.*

Rouen, Malassis, 1640.
id. David Ferrand, 1640 (Bibl. de Besançon).
id. Louys du Mesnil, 1640 (Cat. Mathias, N° 14).
Lyon, Didier, 1640 (Cat. Sauvaigo, 1910).
Lyon, Jean Huguetan, 1641.
Rouen, David Ferrand, 1642.
Rouen, 1644 (Archives du Bibliophile).
Lyon, Bailly, 1645.
id. Cl. La Rivière, 1645.
Lyon, G. Chaunod, 1651.
id. Louis Odin, 1651.
Paris, 1655 (Bibl. d'Arras).
Rouen, 1656 (Archives du Bibliophile).
Lyon, Simon Matherel, 1658.
id. Guil. Chaunod, 1658 (Bibl. d'Avignon).
id. Cl. La Rivière, 1658 (Bibl. de Narbonne).
Rouen, Clément Malassis, 1661.
Paris, Nicolas Pepingué, 1662 (Bibl. d'Avignon).
Paris, veuve Pepingué, 1666.
Lyon, Pierre Bailly, 1668 (Bibl. d'Alençon).
id. J. B. Ville, 1668.
id. Pierre Compagnon, 1668.
Paris, Nicolas Pepingué, 1672 (Brunet supt).
Lyon, s. d. (?)

B) Recueil de pièces de Théophile et de ses amis.

19. Nous avons décrit l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal : *Recueil* || *de toutes les* || *pièces de* || *Theophile,* || *commençans à l'arrest de la Cour, et* || *généralement tout ce qui s'est fait* || *pour et contre luy depuis sa prison* || *jusques à présent* || *Ainsi qu'il se peut veoir à la Table* || *suivante.* || *M.DC.XXIIII* (*1624*). In-12 de 112 p. (ex meis).

Notre exemplaire est absolument semblable comme titre et nombre de pages, mais le curieux *avis* mis à la suite du texte de l'arrêt du 11 juillet 1623 a subi une modification intéressante (nous croyons cet avis de Colletet ou d'un intime de Colletet) :

P. 7 et 8, les mots que nous avons mis en italique qui figurent dans l'édition de l'Arsenal sont supprimés ou modifiés dans notre exemplaire.

« L'opinion de beaucoup de personnes est que quelques libraires desireux de gaigner, voyant que les vers les plus Satyriques estoient ceux qui se vendoient le mieux, compilèrent eux-mesmes les plus vilains, mettans les uns sous le nom de Théophile, les autres de Barthelot ou de Coletet selon qu'ils les voyoient avoir de la vogue. Pour le sieur Colletet *je scay bien qu'on lui a joüé cette trousse. Aussi m'estonnaye fort* (je m'estonne fort) si sa plume a laissé couler les saletez qu'on dit qu'il a escrites, veu qu'il est cogneu de tout plein d'honnestes gens qui tiennent à faveur l'honneur de sa fréquentation... ».

Ce *Recueil* de 1624 a donc eu deux tirages ; dans le second Colletet n'accuse plus personne de lui avoir joué « une trousse ».

C) Pièces de Théophile imprimées séparément.

26. *B*) *Théophile* || *au Roy* || *sur ses vic*|| *toires.* || *A Poitiers* || *par Abraham Mounin, im* || *primeur demeurant devant la* || *Balaine pres des Jesuiste* (*sic*) || *M.DC.XX* (*1620*). In-12 de 13 p. chiff. (Poitiers).

41. *La Maison de Silvie par Theophile, M.DC.XXIIII* (*1624*).

Un certain nombre de strophes de cette pièce (23) ont été adaptées en anglais sous le titre *Sylvia's park* (p. 165) dans l'ouvrage de Thomas Stanley portant le titre de : Anacreon, Bion, Moschus, Kisses by Secundus, Cupid crucified, by Ausonius, Venus vigils, Incerto Authore, Printed in the year 1651. In-8 de 260 p. (N).

45. *D*) * *Apologie au Roy. A Lyon, pour Jean Michel, jouxte la copie imprimée à Bourdeaux par Gilbert Vernoy* (*1627*). In-12 de 45 p. (Bibl. de Limoges, voir 4 *C*) *).

46. * *Les dernieres œuvres de Theophile a son amy Alcidon sur le sujet de sa Solitude. Paris, C. Morlot, 1627.* In-8 de 12 p. chiff. et 122 p. chiff. (Bibl. de Carpentras).

Ce titre est une supercherie de libraire. A la p. 3 : *Les dernières œuvres de Theophile laissée* (*sic*) *par Testament à son amy Aldon* (*sic*); après, la pièce de Saint-Amant : *O que j'ayme la solitude ;* à la suite 122 p. chiff. qui ne sont autre chose que la IIIe partie des *Œuvres de Théophile* dépouillée de son titre, (voir nº 5).

D) Théâtre de Théophile.

47. *F*) *Les amours tragiques de Pyrame et Thisbe, mis en vers françois par le sieur Theophile. Reveuë et corrigée de nouveau par un de ses amis. Troyes, N. Oudot. 1631. In-8* (British Museum).

F) Pièces pour ou contre Théophile.

70bis * *Le Trespas de Theophile Avec les dernières paroles qu'il profera avant que de rendre son esprit. M.DC.XXVI* (*1626*). Petit in-8 de 24 p. chiff. et un ff. n. chiff. (ex meis).

30 strophes de 10 vers : *Ja Theophile retenu*, à la fin une épitaphe : *Cy gist dans ce tombeau ombreux.*

80). * *Recueil des épitaphes faictes sur Theophile. M.DC.XXVI* (*1626*). Petit in-8 de 14 p. chiff. (ex-meis).

Sur le titre vers grecs de Moschus. Pièce très curieuse contre Théophile.

G) Ouvrages dans lesquels figurent des pièces de Théophile et publiés de son vivant.

88bis * *Discours* || *d'Aristarque* || *a* || *Nicandre* || *Sur le jugement des Esprits* || *de ce temps.* || *et* || *sur les fautes* || *de Phyllarque.* || *Seconde édition, reveuë et corrigée.* || *A Rouen* || *M.DC. XXVIII* (*1628*). || In-8 de 214 p.

Le *Discours* est de Javerzac. A la p. 207 : *Il envoye la lettre de Théophile contre Balzac à Eudoxe.* Nous n'avons pas rencontré la première édition de ce recueil qui doit contenir l'édit. originale de la fameuse lettre de Théophile contre Balzac.

H) Recueils collectifs de poésies contenant des pièces de Théophile.

Ce n'est pas deux mais trois réimpressions du *Parnasse satyrique* et de la *Quintessence satyrique* fondus en un seul volume sous le titre de *Parnasse satyrique* qui ont paru successivement en 1625.

Voici la troisième :

Le || Parnasse || satyrique. || du sieur Théohhile (sic) || M.DC.XXV (*1625*). In-8 de 380 p. chiffrées irrégulièrement (voir p. 70).

Cette édition est semblable, nous venons de le dire, comme texte à celle qui a pour titre : *Le Parnasse des poëtes satyriques, ou Dernier Recueil des Vers picquans et gaillards de nostre temps. Par le sieur Théophile*, elle reproduit plusieurs des erreurs de pagination mais elle en présente nombre d'autres. Les trois éditions de 1625 sortent de la même officine, elles ont dû être imprimées à quelques semaines, sinon à quelques jours d'intervalle.

Pour les poésies de Théophile de Viau insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVII[e] siècle.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 53 pièces de Théophile ou qui lui ont été attribuées (1) :

		Ah ! Philis, voir *Ha ! Philis.*
		Avez-vous la fièvre... voir *Quelle fièvre...*
QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 13) (2).	Beaux sont ces bois espais, belle ceste prairie (n. s.).
Id.	D'une jeune dame. Satyre (p. 248) (3).	Belle qui sans plaisir f..... (sig. Maynard).
DELICES SATYR., 1620.	Elégie (p. 36).	*Bien que jamais Amour ne m'ait monstré sa flamme* (*n. s.*).
SATYR. REGNIER (s.), 1621.	Vers présentés au Roy sur l'exil de Theophile.	*Celuy qui lance le tonnerre* (*n. s.*).
MUSES INCOGN., 1604.	Quatrain (4).	Ce quatrain est fort magnifique (n. s.).
PARN. SATYR., 1622.	D'une dame qui avoit un ... à la joue (p. 122) (5).	*C'est un caprice de nature* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Sur la mort de Durand, et des deux Siti, frères. Sonnet.	*C'est un supplice doux, et que le Ciel avouë.*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 74 et 114) (6).	*Cet enfant, ô Parques sevères* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 3 et 22).	*Ceste femme a fait comme Troye* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Contre une vieille courtisane. St. (pp. 4 et 24) (7).	*Ceste vieille qui des tombeaux* (*n. s.*).

(1) Les pièces marquées d'un astérisque ne sont pas dans l'édition Alleaume. Nous ne les avons pas reproduites volontairement, à cause de leur gailllardise excessive, dans le *Supplément aux poésies de Théophile* de notre brochure : *Une seconde révision des œuvres du poëte Théophile de Viau, 1633, Paris, 1911.*

(2) Ce sonnet de G. Colletet est attribué à Théophile, mais avec des retouches, par Esprit Aubert : *Œuvres du sieur Theophile de Viau... Dédiées à monsieur de Montagu. En Avignon, de l'imprimerie de J. Bramereau, 1633*, in-12. (Voir *Le Libertinage au XVII[e] siècle. Une seconde révision des œuvres du poète Théophile de Viau, Paris, 1911*, in-8).

(3) Cette satyre est attribuée à Théophile par le Ms. de la Bibl. de l'Arsenal, mais elle est signée Maynard dans les *Délices satyriques, 1620*, et dans la *Quintessence satyrique, 1622.*

(4) Ce quatrain n'est pas de Théophile, bien qu'il lui ait été couramment attribué, notamment par M. Alleaume. Il est signé Malherbe dans les *Délices satyr., 1620* et dans la *Quint. satyr., 1622.*

(5) Attribué à Théophile par le Ms. 3127 de la Bibl. de l'Arsenal. — Ms. 884, ff. 310, anonyme.

(6) Attribué à Théophile par Esprit Aubert.

(7) La seconde stance de cette pièce a été incriminée dans le *Procès de Théophile*, déposition Pierre Guibert, boucher, 29 avril 1624 (voir T. I., p. 414), interrogatoire — le sixième — du 15 juin, 1624 (id. p. 450).

Chose curieuse, cette seconde stance : *Un jour ceste vylaine-là* des *Délices satyr.. 1620*, a été supprimée dans la *Quintessence satyrique, 1622.*

DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Disc. à la belle Philis (pp. 197 et 239).	*Chère Philis, j'ay bien peur que tu meures* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES (SIG.), 1620. QUINT. SATYR. (P. 80). 1622.	A un marquis. Satyre (p. 281) (1).	*Cognois-tu ce fascheux qui contre la fortune* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 73 et 113) (2).	*Corsaille d'un seul fils fut mère* (*n. s.*).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Ode.	*Dans ce val solitaire, et sombre.*
DELICES SATYR., 1620.	Stances (p. 37) (3).	*De moy, si les rigueurs d'un accident semblable* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Gausserie (p. 11) (4).	**Depuis que j'ay tourné Jacquette* (*n. s.*).
REC. VERS SATYR., 1617.	Epigr. (ff. 117) (5).	Donnez-luy de vostre pantoufle (n. s.).
DELICES SATYR., 1620.	Elégie (p. 245).	*Enfin sauvé d'une prison funeste* (ou *Enfin guéri d'une amitié funeste* (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Stances (p. 55) (6).	Femmes qui aimez mieux le f.... que le pain (sig. Regnier).
DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES (SIG.). 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (pp. 166, 325 et 205) (7).	*Grâce à ce comte libéral* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620.	A Philis. Stances (p. 40).	*Ha ! Philis que le Ciel me fait mauvais visage* (*n. s.*).
Id.	Désespoir (p. 34).	*Je ne repose ny nuict ny jour* (ou *Je n'ay repos ny nuict ny jour*) (*n. s.*).
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 5) (8).	*Je ne vis onc femme si froide* (*n. s.*).
DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES, 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. (p. 167, 288 et 206) (9).	*Je perds mon temps et mes discours* (*sig. Phyllis*).
QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 237) (10).	Je ris de ces froids amoureux (sig. Sigoignes).

(1) Cette satyre dite *Seconde Satyre* avait paru dans le *Second livre des Délices de la poésie françoise*, 1620, en même temps que dans les *Délices satyriques*, ensuite dans les *Œuvres de Théophile, 1621*, mais dans cette dernière édition elle est amputée de 48 vers. La *Quintessence satyrique* reproduit le texte du *Second livre des Délices* et des *Délices satyriques*.

(2) Attribuée à Théophile par Esprit Aubert. — Ms. 884, ff. 334, anonyme : *Brossailles d'un seul filz fut mère.*

(3) Cette pièce est un extrait des *Stances à Mlle de Rohan, sur la mort de Madame la Duchesse de Nevers : Je vous donne ces vers pour nourrir vos douleurs.*

(4) Voici le titre de cette pièce en stances : *Sur la maladie de Jacquette, gausserie à M. de Vary, conseiller à Bourges*, elle a été supprimée dans l'édition du *Parnasse satyrique, 1625*. Dans le *Parnasse de 1660*, elle est intitulée à tort *Sonnet*. La première strophe qui devrait avoir 4 vers en a 6, et elle commence *Douary, la jeune Paquette*. Cette *gausserie* est probablement de Théophile qui a séjourné à Bourges, voir le *Procès de Théophile*, T. I, p. 470 et suivantes.

(5) Cette pièce est anonyme dans le *Rec. des plus excellens vers satyriques de ce temps, 1617*, mais elle est signée Motin dans la *Quintessence satyrique*, 1622. Le Ms. de l'Arsenal l'attribue à Théophile.

(6) Cette pièce est signée Regnier dans le *Parnasse satyrique*, mais le Ms. de l'Arsenal la donne à tort à Théophile. Elle se lit également, mais anonyme, dans les *Cinq cents Colbert*, v. 488, ff. 547.

(7) Cette épig. sur le comte de Candale, mécène de Théophile, est de 1616 ; Théophile la fit au moment de rejoindre le comte qui guerroyait en Quercy dans les rangs des Réformés par amour pour la duchesse de Rohan (voir *le Procès de Théophile, T. I, p. 15*). Elle a paru dans le *Cabinet des Muses, 1619*, et les *Œuvres, 1621*.

(8) Donnée à Théophile par le Ms. de l'Arsenal.

(9) Cette pièce est signée Phyllis dans les *Délices satyr.*, mais elle a été mise par erreur dans les poésies de Le Roy de Gomberville du *Sec. livr. des Délices, 1620.* Elle est anonyme dans la *Quint. satyr., 1622.*

(10) Cette pièce est signée Sigoignes dans la *Quintessence satyrique*, et Théophile dans le Ms. de l'Arsenal.

DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES (SIG.), 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 167, 349 et 206) (1).	_Je songeois que Philis des Enfers revenue_ (_n. s._).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Description d'un bordel (pp. 288 et 87) (2).	*_J'estois dans une église ayant l'âme eslancée_ (_n. s._).
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 71) (3).	La grande volupté qu'on reçoit en f...... (sig. Regnier).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	De l'Aurore. Ode (4).	_L'aurore sur le poinct du jour._
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 43).	*_Les chancres m'ont laissé secher_ (_n. s._).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Ode (pp. 240 et 276) (5).	_L'infidélité me deplaist_ (_n. s._).
PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 40) (6).	Lors qu'Antoinette eut veu que malgré son desir (sig. Maynard).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Pour M. de Montmorency. Ode (p. 344) (7).	_Lors qu'on veut que les Muses flattent._
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 3 et 23) (8).	*_Mais n'es-tu point entre mes bras_ (_n. s._).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	A un marquis. Satyre (pp. 1 et 20) (9).	_Marquis comment te portes-tu_ (_n. s._).
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 3 et 22) (10).	*_Mes c... quand mon... se dresse_ (_n. s._).
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Elégie.	_Mon âme est triste, et ma face abatuë._
QUINT. SATYR., 1622.	De Cilise (p. 69) (11).	_O mon Dieu qu'elle est bien apprise_ (_n. s._).
		On m'a dit que ma sœur chevauche voir _Que mes jours ont un mauvais sort._
DELICES SATYR., 1620.	Epigramme (p. 4) (12).	*_Personne ne me veut baiser_ (_n. s._).
PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (p. 1) (13).	_Philis, tout est foutu ! je meurs de la vérole_
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Contre l'hyver. Ode (14).	_Plein de colère, et de raison._
QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (p. 217) (15).	Pour estre divine et humaine (n. s.).
PARN. SATYR., 1622.	Contre Paquette. Stances (p. 12) (16).	*_Pour obtenir le privilège_ (_n. s._).

(1) Cette pièce n'est pas dans les _Œuvres de Théophile, 1621._

(2) Cette pièce est l'œuvre d'un intime de Luillier, et on sait que François Luillier avec Des Barreaux étaient les amis préférés de Théophile.

(3) Cette pièce est signée Regnier dans le _Parnasse satyrique_, le Ms. de l'Arsenal la donne à Théophile.

(4) Cette pièce avait paru dans le _Cabinet des Muses, 1619._

(5) Cette pièce est aussi dans les _Œuvres, 1621._

(6) Cette pièce est attribuée à Maynard dans le _Parnasse satyrique_, mais le Ms. de l'Arsenal la donne à Théophile.

(7) Cette ode avait paru dans le _Cabinet des Muses, 1619._

(8) Cette épigr. fait partie d'une série qui dans les _Délices satyriques_ parait être de Théophile.

(9) Cette pièce avait paru en tête des _Délices satyriques, 1620._

(10) Cette épigr. suit une épigramme anonyme qui est bien de Théophile.

(11) Cette pièce est donnée à Théophile par le Ms. de l'Arsenal.

(12) Cette épigr. fait partie d'une série qui, dans les _Délices satyriques_, paraît être de Théophile. Elle se lit dans le _Petit Cabinet de Priape, p. 31._

(13) Cette pièce, _par le sieur Théophile_, est en tête du _Parnasse satyrique, 1622._

(14) Cette pièce avait paru dans le _Cabinet des Muses, 1619._

(15) Cette pièce est signée Théophile dans le Ms. de l'Arsenal mais elle est d'Amadis Jamyn.

(16) Cette pièce est de l'auteur des stances : _Depuis que j'ay tourné Jacquette._

DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 434 et 68) (1).	*Puis que comme tu dis Philame (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620.	Ode (p. 41).	*Quand j'auray ce contentement (n. s.).*
PARN. SATYR., 1622.	Chanson en dialogue (p. 4) (2).	*Quelle fièvre avez-vous Pasquette (n. s.).*
Id.	Satyre (p. 42) (3).	*Que mes jours ont un mauvais sort (n. s.).*
Id.	Dialogue (p. 42) (4).	*Qui est ce corps que mille enfans en deuil (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. SEC. LIV. DELICES (SIG.), 1620.	Satyre première (p. 180).	*Qui que tu sois de grâce, escoute ma satyre (n. s.).*
QUINT. SATYR., 1622.	Remède appr. pour les filles (p. 210) (4).	*Recipe virgam hominis (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	Sonnet (pp. 431 et 67) (5).	*Saturne aime le Ciel, et Jupin son tonnerre (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620.	Sonnet (p. 242) (6).	*Si j'estois dans un bois poursuivy d'un lion (n. s.).*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Satyre troisiesme (p. 326) (7).	*Si vostre doux accueil n'eust consolé ma peine.*
DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	A Mr de l'Olivier. Satyre (pp. 384 et 183) (8).	*Tu reprens mon humeur, Olivier tu me blasmes (n. s.).*
SEC. LIV. DELICES, 1620.	Au prince Maurice de Nassau. Ode (9).	*Un esprit lasche et mercenaire.*
DELICES SATYR., 1620.	Stances (p. 38).	*Un fier démon qui me menace (n. s.).*
QUINT. SATYR., 1622.	D'un impuissant. Epigr. (p. 279) (10).	*Un gros abbé se laissoit en sa couche (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 2 et 21) (11).	* *Vieille grand'mère des lutins (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigr. A une jeune dame (pp. 3 et 23) (11).	* *Vostre fraize toute foulée (n. s.).*
DELICES SATYR., 1620. QUINT. SATYR., 1622.	Epigramme (pp. 4 et 23) (11).	* *Vous esgalleriez la vertu (n. s.).*

(1) Attribuée à Théophile par Esprit Aubert.

(2) Donnée à Théophile par le Ms. de l'Arsenal. — Ms. 884, ff. 79, anonyme : *Avez-vous la fiebvre...*, 10 str. au lieu de 7.

(3) Cette satyre a été incriminée dans le *Procès de Théophile*, interrogatoire — le deuxième — du 26 mars 1624 ; interrogatoire — le troisième — du 27 mars 1624, etc., etc. Elle est intitulée *Plainte* dans le *Petit Cabinet de Priape* (Ms. Villenave), p. 31, et comprend onze strophes au lieu de sept, elle commence : *On m'a dit que ma sœur chevauche.* Nous l'avons reproduite dans le T. II du *Procès de Théophile, p. 394.*

(4) Donnée à Théophile par le Ms. de l'Arsenal.

(5) Attribué à Théophile par Esprit Aubert, mais avec des retouches ! Esprit Aubert a modifié même le premier vers : *Saturne aime le Ciel, Jupiter son tonnerre.*

(6) Le dernier tercet est différend dans les *Délices satyriques* de celui qui se lit dans les *Œuvres de Théophile, 1621* :

> Je voids déjà sur moy mille foudres pleuvoir
> Du crime des Juifs, Dieu contre moy se venge
> Pour ce que Maugiron se fasche de me voir.

(7) Dans les *Œuvres, 1621*, cette pièce a pour titre : *Elégie à une Dame.*

(8) Attribué à Théophile par Esprit Aubert mais avec retouches et suppressions.

(9) Cette pièce avait paru dans le *Cabinet des Muses, 1619.*

(10) Donné à Théophile par le Ms. 3127 de l'Arsenal. — Ms. 884, ff. 283, anonyme.

(11) Cette épigramme fait partie d'une série qui parait appartenir à Théophile, elle suit dans les *Délices satyriques, 1620,* des pièces n. s. qui sont bien de ce poète.

PARN. SATYR., 1660.	Epigramme (1).	* *Vous vous mocquez, vieilles croupières* (*n. s.*).

A consulter : Lachèvre (Frédéric) : Le libertinage devant le Parlement de Paris. Le procès du poète Théophile de Viau, 2 vol. in-8 ; Un mémoire inédit du Père François Garassus contre Théophile (extr. de la Revue d'hist. litt. de la France) ; La querelle des anciens et des modernes : Théophile et Claude Garnier (extrait du Bulletin du Bibliophile).

VILLEQUIER.

René de Villequier, dit *le jeune et le gros*, baron de Clervaux, d'Aubigny et d'Eury, chevalier de l'ordre du Roi, premier gentilhomme de sa Chambre, conseiller d'Etat, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Paris et de l'île de France, se dévoua entièrement aux inclinations et aux plaisirs du roi Henri III, son maitre, et s'abîma dans la dissolution et le libertinage. Il tua par jalousie à Poitiers, en septembre 1577, dans la maison du roi, Françoise de la Mark, sa première femme de laquelle il avait eu une fille ; il épousa en seconde noces Louise de Savonnières dont il eut Claude, baron de Villequier et de Clervaux, vicomte de la Guierche, mort à Fontainebleau sans alliance au retour d'Italie en 1604, à l'âge de 19 ans, et en lui finit la maison de Villequier.

Le Ms. fr. 10304 (B.N.) reproduit diverses épitaphes de madame de Villequier : 3 pièces latines ; 6 sonnets ; 2 pièces en stances et 1 quatrain.

Les *Cinq cents Colbert* (vol. 488, ff. 410) paraissent renfermer une chanson (36 v.) de Villequier datée de 1566 : *Villequier ayant un jour advisé une dame jà vieille et passée mais qui avoit été belle* : *Agnosco* (*va sans dire*) *veteris vestigia flammae : Baïsotons-nous mon cher soucy.*

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne paraissent renfermer qu'une pièce de Villequier :

LABYR. AMOUR, I LIV., 1610. DELICES SATYR., 1620. PARN. SATYR., 1622.	Quatrain pour une jeune dame (pp. 47, 419 et 207) (2).	*Je suis en extrême soucy* (*n. s.*).

VIVONNE (Héliette de).

Grâce à M. Pierre Louÿs, Héliette de Vivonne va prendre rang parmi les poétesses françaises avec cet avantage sur sa contemporaine Isabeau de Vauméuy qu'une petite partie de son œuvre a pu être identifiée, celle qui se trouve avec les initiales W. dans le Ms. fr. 1718 de la Bibl. nat. :

(1) Donnée à Théophile par le Ms. de l'Arsenal.
(2) D'après le Ms. 3127 de la Bibl. de l'Arsenal ce quatrain aurait été écrit par le marquis de Villequier au moment où il trouvait un billet doux sur la toilette de madame de Crussol. Voir la rép. de madame de Crussol : *Ne soyez donc pas en soucy.*

Du miroir de M. D. L. B. : *Aussi bien qu'en la terre basse.*
Rép. à la chanson de Desportes, *Rozette pour un peu d'absence* (1) : *Berger tant remply de finesse*
Sonnet : *Ce fut dedans ce bois qu'Angélique aux beaux yeux.*
Id. *Comme peut-il entrer en vostre entendement.*
Id. *D'un venin trop cruel, archer qui tout surmonte.*
Id. (2) *Hélas, si tu prens garde aux erreurs que j'ay faictes.*
Id. *Jamais, jamais ne puissiez-vous, mon cœur.*
Id. *L'on verra s'arrester le mobile du monde.*
Id. *Mon cœur, c'est trop languir sans espoir d'allegresse.*
Id. *Non, ce n'est point icy la bienheureuse allée.*
Id. *Quiçonque dit qu'Amour se guarist par l'absence.*
Id. *Resvant parmy ces bois, je voy s'entrebaiser.*
Id. chrestien : *Seigneur, change ma guerre en ta paix éternelle.*
Id. A la fièvre : *Si tu es du hault ciel, icy bas descenduë.*
Id. chrétien : *Si tu jecte les yeux sur mon iniquité.*
Id. pour Ronsard : *Tant de flame et d'amour dont tu vas allumant.*
Chanson mise de biscayen en françois : *Resveillez-vous, belle Catin.*
Sonnet : *Vous qui sçavez que c'est mieux que moy de l'amour.*

Parmi ces pièces il en est une charmante, c'est la réponse faite à la fameuse chanson de Desportes : *Rosette pour un peu d'absence,* non seulement elle est fort spirituelle mais elle a cet attrait d'avoir été écrite par la *Rosette* (Cléonice) même de Desportes, sa jeune et belle maitresse Héliette de Vivonne :

Berger tant remply de finesse
Contantez-vous d'estre inconstant
Sans accuser vostre maistresse
D'un péché que vous aymez tant.
La nouveauté qui vous commande
Vous faict à toute heure changer,
Mays ce n'est pas perte fort grande
De perdre un amy si léger.

Si vous eussiez eu souvenance
De l'œil par le vostre adoré,
En despit de vostre inconstance
Constant vous feussiez demeuré,
Mais vous n'estiez à six pas d'elle
Que vostre cœur s'en retira,
Nous verrons, monsieur le fidelle,
Qui premier s'en repentira.

Ces pleurs et ces plaintes cuisantes
Dont tout le Ciel elle enflamoit
C'estoit des preuves suffisantes
Pour monstrer qu'elle vous aymoit ;
Mais vous, plain d'inconstance extresme,
Oubliastes pleurs et amour,
Donc si Rozette faict de mesme
Ce n'est qu'à beau jeu beau retour.

Ceste si constante et si belle
Que vos propos vont décevant,
S'elle arreste vostre cervelle,
Peut aussi arrester le vent,
Mais je ne porte point d'envie
Au bien que par vous elle aura.
C'est celle, je gaige ma vie,
Qui premier s'en repentira.

« Cléonice » n'a pas été seulement chantée — et avec raison — par Desportes, mais aussi par Ronsard (3) à qui Héliette de Vivonne a répondu :

---

(1) Il existe une autre réponse à la chanson de Desportes qui est d'Agrippa d'Aubigné : *Bergers qui pour un peu d'absence.* (Le Printemps).

(2) Cette pièce se retrouve dans les sonnets spirituels de Desportes.

(3) Voir la lettre ci-après de Pierre Louÿs dans laquelle il cite le premier quatrain du sonnet en faveur de Cléonice.

SONNET POUR MONSIEUR DE RONSARD.

Tant de flame et d'amour, dont tu vas allumant
La nuict de mes escriptz que ta Muse éternise,
Font que je me tiens chère et me plais et me prise,
Car je ne puis faillir, suyvant ton jugement.

Mon esprit qui devant se trainoit bassement
Prétend voller au Ciel si tu le favorise,
Donc, ô divin Ronsard, ayde à mon entreprise
Je sçay bien que sans toy j'ozerois vainement.

Ainsy que Phaeton d'une audace nouvelle
Puisque ô mon Apollon, ta fille je m'apelle
Je te demande un don gaige de ton amour :

Monstre-moy le chemin de la sente incongnuë
Par qui tant de lumière en la France est venuë,
Et qui rend ton renom plus luysant que le jour.

Qui était Héliette de Vivonne et comment a-t-il été possible de lui restituer les poésies signées W du Ms. 1718 ? Les lettres de M. Pierre Louÿs que nous sommes heureux de publier ici répondent à ces deux questions de façon à ne laisser planer aucune incertitude sur l'attribution des deux pièces du *Cabinet satyrique*, *1618 :*

Voici la première :

« Il y a donc dans le *Cabinet satyrique* deux pièces anonymes que vous avez retrouvées, signées « W » dans le ms. 1718, B. N., avec dix-huit autres poésies marquées de la même initiale. Ces vingt pièces se lisent « en compagnie de plusieurs pièces de Desportes » ; leur auteur est une une femme et cette femme a été louée par Ronsard.

» Cherchant qui pouvait être la poëtesse mystérieuse, vous aviez émis l'hypothèse « Isabeau de Vauměny » tout en reconnaissant que ses relations avec Desportes et Ronsard n'étaient qu'une conjecture et qu'on ne retrouvait pas le sonnet de Ronsard auquel W, très flattée, avait répondu.

» Après avoir lu votre notice si ingénieuse et si intéressante, il m'est venu un doute. Je ne voyais pas comment un nom aussi français que Vauměny aurait pu s'écrire par un W. Et même en supposant que tel scribe, par erreur, par distraction ou par goût de fioriture, eût adopté cette graphie, en tous cas *l'initiale seule*, *le sigle W* ne pouvait pas représenter le nom Vauměny.

» Alors il fallait chercher autre chose, et pour cela, deux routes s'offraient : Ou bien le nom était d'origine germanique ; mais c'était peu probable, ou bien il fallait lire, non pas un W mais deux V. V... A peine avais-je songé à cela que le nom caché me sautait aux yeux : — VIVONNE.

» Héliette de Vivonne !

» Cléonice !

» La Cléonice aimée, chantée par Desportes et présentée par Ronsard en 1583 :

Ceste Françoise grecque aux beaux cheveux chatains,
Dont les yeux sont pareils à Vesper la brunette,
Ceste belle, sçavante, *et celeste Héliette,*
De ce siècle l'honneur, tient mon cœur en ses mains.

» Le voilà, le sonnet de Ronsard auquel répond Mlle de V. V. On le lit à la fin des « Amours de Cléonice » dans toutes les éditions où figurent les *Dernières Amours de Ph. Desportes.*

» Et Desportes lui-même avait imité cet hommage de Ronsard dans un sonnet qui est dédié, non plus à Cléonice, mais en toutes lettres et sans masque « à Héliette de Vivonne » (1) :

O beaux cheveux chatains d'une qui ce nom porte,
Ondez, crespes et longs.....

» C'est ici que la question se complique.

Cléonice est Héliette. Ronsard l'a nommee et l'identité de la jeune femme n'est plus douteuse. Mais le sonnet de Desportes « à Héliette » n'est pas dans les *Amours de Cléonice ;* il est dans les *Diverses Amours*, et il y est parfaitement à sa place, car les prétendues « *Diverses Amours* » de Desportes ne sont guère en réalité que des « Sonnets retranchés des Amours ».

» Chaque fois que Desportes écrit sur Diane ou sur Cléonice une pièce compromettante (trop amoureuse, trop satirique ou trop personnelle) il l'insère dans les *Diverses Amours.* Tantôt sa maîtresse n'est pas nommée du tout, mais il fait en sorte qu'on la reconnaisse, tantôt elle est désignée par son initiale, et tantôt par un pseudonyme.

» Or deux pages avant le sonnet « à Héliette de Vivonne », Desportes insère un sonnet « Sur les vers de Callianthe ».

Mirtis, Corinne et la muse de Grece
Sapphon qu'Amour fist si haut souspirer,
Tous leurs escrits n'oseroient comparer
A ces beaux vers *qu'a chantez* ma maistresse.

» Vous admettez, je pense que « W » et Rozette ne font qu'une. La *charmante* réponse de W indique bien à qui s'adressait la villanelle :

Rozette, pour un peu d'absence.....

» Mais d'autre part, W est aussi Callianthe comme nous venons de le voir (2).

» Et tout ceci nous amène à conclure que Mlle de V. V. (Vivonne) est nommée tour à tour *Cléonice, Callianthe* et *Rozette* dans les Poësies de Desportes.

» Pourquoi tant de mystères ?

» Parce que les *Amours de Cléonice* paraissent en 1583 et que depuis le 10 juillet 1580 Héliette de Vivonne était en puissance de mari.

— » Voici une bien longue lettre, mais j'ai trouvé si jolie la « Réponse de la Bergère au Berger » que je me suis attaché avec plaisir à cette recherche.

» Il y a dix ans j'ai pris des notes dans un manuscrit ancien sur les états de service des filles d'honneur parentes ou amies de Brantôme (Héliette est sa cousine) et je recopie pour vous ces quelques lignes qui sont probablement peu connues puisque les commentateurs de Brantôme les ignorent :

» Lyette (sic) de Vivonne, Fille de Mr de la Chastaigneraye — 1571-1573 : Fille damoiselle de la Reine Elisabeth.

1574-1576... (lacune).

---

(1) A Madamoiselle de La Chasteigneraye, Héliette de Vivonne (*Diverses Amours*).

(2) Une autre maîtresse de Desportes, mademoiselle de Vitry, a fait quelques vers, mais seulement dans les premières années du XVIIe siècle, après sa brouille avec le poète (P. L.).

1577-1578 : Maison de la petite princesse Elisabeth de France, fille de Charles IX. (Nom orthographié ici : Héliette).

1578-1581 : Fille damoiselle de la Reine Louise.

1582 et suiv. : Dame d'honneur de la Reine Louise.

» Héliette avait quelque raison de connaître l'inconstance de Desportes car elle avait assisté pendant trois ans, en spectatrice, à ses « premières amours » pour Diane de Brissac. Héliette et Diane étaient *toutes deux filles d'honneur de la reine Elisabeth.* Elles partageaient sûrement la même chambre, peut-être le même lit, et longtemps avant d'être aimée, Cléonice avait lu chaque jour tous les sonnets que Desportes n'avait pas écrits pour elle. »

Quelques jours plus tard, M. Pierre Louÿs nous écrivait une seconde lettre sur le même sujet :

« Après vous avoir envoyé hâtivement pour ne pas retarder l'impression de vos épreuves, l'hypothèse que vous voulez bien approuver, j'ai fini par où j'aurais voulu commencer et je suis allé lire à la Nationale le Ms. 1718.

» Comme j'avais cru pouvoir le supposer, les sonnets de Desportes mêlés à ceux de W. se retrouvent pour la plupart dans « Les amours de Cleonice ».

J'ay dict à mon desir : Pense à te bien guider (Cleonice, II).
Le sculpteur excellant desseignant pour ouvrage (Id. XVI).
Puisque tous les malheurs sont pour moy destinez (Id. LXI).

Etc.

» Il est donc établi que « W » est Cléonice. Dès lors, elle est demasquée. Ronsard nous avait donné son prénom : Héliette. Le Ms 1718 nous donne le monogramme de son nom V. V. Ce n'est pas beaucoup hasarder que de lire tout au long Héliette de Vivonne.

» Ce même manuscrit contient aussi une pièce capitale de Desportes sous un titre nouveau : *Le Paradis d'Amour :*

Enfant victorieux de la belle Ciprine.

» C'est avec des variantes et vraisemblablement dans son premier texte, la fameuse *Adventure Première* où le poëte a osé conter comment le duc d'Anjou entraîna sa sœur Marguerite dans une partie de débauche au Louvre. *Cléonice* a-t-elle joué un rôle dans cette « adventure » ? Nous le saurons peut-être un jour quand la biographie de Desportes si négligée au siècle dernier aura trouvé un historien.

» Parmi les poësies d'Héliette, laissez-moi choisir un sonnet qu'il faudrait imprimer en tête de ses petites Œuvres, car c'est probablement le premier qu'elle ait envoyé à son poëte :

Vous qui sçavez que c'est, mieux que moy, de l'amour,
Pensez-vous qu'*elle* puisse estre sans jalousie
Et qu'un cœur bien attainct, une âme bien saisie
Veuille à son corrival faire quelque bon tour ?

Ha ! vous vous trompez fort de me faire la court
Pour recevoir faveur *d'une qui est ma vie*
D'une qui est mon cœur, ma maistresse et ma mie
Qui recelle en ses yeux ma clarté et mon jour.

Si quelque poinct me manque à luy faire service
Je ne veulx pour cela luy quitter mon office ;
Toutefois (s'il luy plaist) l'accord je vous présente

Qui nous rendra tous deux d'accord à mon advis :
Je serviray les jours, vous servirez les nuictz.
Ha ! vous ne voulez pas ? Et bien j'en suis contente.

» Qu'en dites-vous ? qu'il est un peu gauche mais qu'il est très gentil, n'est-ce pas, et que sa gaucherie même est une grâce de plus. Les vers en italique n'éclairent-ils pas toute l'origine de l'intrigue, toute l'aventure de Cléonice ?

» Vraiment, si les filles d'honneur faisaient d'aussi curieux sonnets, Brantôme est impardonnable de ne pas nous les avoir conservés ».

Les recueils collectifs libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment que deux pièces de Héliette de Vivonne :

CABINET SATYR., 1618.	Le Luth. Enigme. Sonnet. (1).	*Pour le plus doux esbat que je puisse choisir* (*n. s.*).
Id.	Dialogue d'un Robon et d'un pourpoint (2).	*Seigneur Robon faict de nouveau* (*n. s.*).

YVRANDE.

Voici un poète connu, gentilhomme breton, nourri page de la grande écurie, dont le bagage poétique est presque inexistant. A peine est-il possible de lui prêter avec certitude les quatre vers et le sonnet cités par Tallemant des Réaux, il serait téméraire d'affirmer l'authenticité des autres attributions. Ce cinquième et dernier disciple de Malherbe ne compte guère, il fait nombre seulement.

Le peu que nous connaissons de la vie d'Yvrande se lit dans les Mémoires de Tallemant des Réaux, il en parle à l'historiette de M. de Bellegarde, Roger de Saint-Lary :

« Jamais il n'y eut un homme (M. de Bellegarde) plus propre, il estoit de mesme pour les paroles. Il ne pouvoit entendre nommer un pet. Une nuict il eut une forte colique venteuse, il appella ses gens et se mit à se promener, et en se promenant il pettoit ; Yvrande, garçon d'esprit qui estoit à luy, y vint comme les autres, mais il se cacha. M. de Bellegarde l'aperçeut à la fin : « Ah ! vous voilà » luy dit-il, « y a-t-il longtemps que vous y estes ? — Dès le premier, monsieur, dès le premier », M. de Bellegarde se mit à rire et cela l'acheva de guérir.

« Un jour que le dernier cardinal de Guise, qui estoit archevesque de Reims, vint fort frizé disner chez M. de Bellegarde, le mesme Yvrande alla dire tout bas ces quatre vers à Monsieur le Grand (on appelloit ainsy M. de Bellegarde) :

Les prélats des siècles passez
Estoient un peu plus en servage :
Ils n'estoient bouclez ni frisez
Et...... rarement leur page ».

Ce serait Yvrande qui aurait déterminé Malherbe à se confesser à l'article de la mort :

« Yvrande acheva de le résoudre à se confesser et à communier, en luy disant : Vous avez tous-

(1) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619*.
(2) Dans le Ms. fr. 1718 cette pièce a pour titre : *Dialogue d'un pourpoint et d'un robon qui fut jadis robe.*

jours fait profession de vivre comme les autres. — Que veut dire cela ! » luy dit Malherbe. — C'est, » luy respondit Yvrande, « que quand les autres meurent, ils se confessent, communient et reçoivent les autres sacremens de l'Eglise. » Malherbe avoua qu'il avoit raison, et envoya quérir le vicaire de Saint-Germain l'Auxerrois qui l'assista jusqu'à la mort ».

Enfin Yvrande est un de ceux qui en 1626 mystifièrent mademoiselle de Gournay en se faisant passer pour Racan.

Bibliographie. — Paulin Paris a prêté à Yvrande des stances à Parthénie sig. P. L. S. D. Y. du *Nouv. recueil des plus beaux vers de ce temps*, *1609*, mais elles sont de Des Yveteaux, il donne encore à ce poète des stances odieuses contre la reine Marguerite, à l'occasion de son départ de l'hôtel de Sens pour aller habiter sur les bords de la Seine : *La Reine Venus demi-morte* reproduites dans le *Journal* de L'Estoile qui les tenait de M. *Yv.*, malheureusement il n'est pas très sûr que les initiales soient *Yv.*, les derniers éditeurs du *Journal de L'Estoile* (T. IX, p. 200) ont lu *Ju.* Il parle enfin des *Œuvres* d'Yvrande qui auraient été réunies en un mince volume (1).

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne renferment qu'une pièce d'Yvrande :

CABINET SATYR., 1619.	Sonnet (2).	*De ce v... que tu vois, apprens ambitieux* (*n. s.*).

AUTEUR DES AMOURS DE LILIE.

Nous n'avons pu rencontrer les *Amours de Lilie* si cet ouvrage a été imprimé ni, par conséquent, découvrir le nom de son auteur.

MUSES GAIL., S. D.	Chasse et prise d'une puce (ff. 115) (3).	*Ah ! petite puce mignarde.*
Id. 1609.	Apologie des dames en faveur de Lilie (ff. 120).	*Beaux esprits qui volez au plus haut du théâtre.*

(1) Les *Œuvres d'Yvrande* mentionnées par Paulin Paris existent-elles ? Les anecdotes sur Yvrande publiées en 1672 et 1833 ont toujours été très connues puisqu'elles sont mêlées à la vie de Malherbe et de Racan. C'était plus qu'il n'en fallait pour que les « Œuvres d'Yvrande » fussent décrites par Brunet ou signalées comme perdues par celui qu'il appelle « M. Brunet de Bordeaux ».

Enfin Yvrande aurait été retrouvé par Tenant de Latour, par Monmerqué, par Lalanne, par Becq de Fouquières, par Louis Arnould, etc., qui tous ont eu à le citer — et tout d'abord par Colletet ou l'abbé Goujet, par Viollet le Duc ou Tricotel pour d'autres raisons.

Je crois donc que Paulin Paris (qui d'ailleurs semble bien parler par ouï dire) a été victime d'un malentendu, en causant avec un bibliophile et peut-être avec son principal informateur, Monmerqué, grand collectionneur de poëtes. Erreur de mémoire ? Confusion de noms ? L'un ou l'autre est vraisemblable. Si Paris avait eu l'ouvrage entre les mains, il s'en serait servi. Au contraire, il n'ajoute rien à ce que dit Tallemant. Sa phrase sur le « gentilhomme *breton* nourri page de la grande écurie » est une simple note de Tallemant imprimée plus loin, p. 306.

Et cet unique détail ne fait qu'embrouiller la question, car la terre d'Yvrandes n'est pas en Bretagne mais en Normandie, comme celle de Malherbe. (P. Louÿs).

(2) Il y avoit chez M. de Bellegarde la peinture d'un... pétrifié et un sonnet au dessous qu'Yvrande avoit fait, il est dans le *Cabinet satyrique*. Madame de Rohan mit la main devant ses yeux pour ne pas voir la peinture, mais par dessous elle lisoit les vers en disant : « Fi ! Fi ! ».

(3) Voici le titre de cette pièce : *Chasse et prise d'une puce qui eust la teste tranchée par la main d'une damoiselle.*

MUSES GAIL.,	S. D.	Change d'amour. Sonnet (ff. 113).	*Ce n'est plus moy qui sous la vive ardeur.*
Id.	1609.	Sonnet (ff. 119).	*D'un beau printemps la plaisante verdure.*
Id.	S. D.	Reprise d'amour. Sonnet (ff. 114).	*Ne pensant plus que cest enfant volage.*
Id.	1609.	Sonnet sur les misères d'amour (ff. 119).	*Ne point dormir, en vain faire des pas.*
Id.	S. D.	Rencontre d'amour (ff. 117).	*Ny lune ny soleil.*
Id.	S. D.	Regrets sur la prise (de la puce) (ff. 115).	*Petit animal noirelet.*
Id.	S. D.	Sur un poil trop tost coupé (ff. 114).	*Petit tertre pelu.*
Id.	S. D.	Sonnet (ff. 113).	*Pourquoy bon Dieu la faisiez-vous si belle.*
Id.	S. D.	Le desplaisant plaisir. Sonnet (ff. 112).	*Que de traits, que d'attraits, que de feux, que de flames.*
Id.	S. D.	A une dame trop amoureuse (ff. 115).	*Si pour les vifs trop rechercher.*
Id.	1609.	Ode sur les tetins de Lilie (ff. 117).	*Voicy la feste de Lilie.*

TROISIEME PARTIE

TABLE DES POÉSIES

anonymes ou signées d'initiales

DES RECUEILS COLLECTIFS DE POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES

publiés

depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile de Viau, 1626

Cette table dressée dans l'ordre alphabétique du premier vers donne :

Colonnes 1 et 2. — Pour les poésies attribuées : Le titre et la date du recueil dans lequel chaque pièce a paru pour la première fois.

Pour les poésies restées anonymes : Le titre et la date de tous les recueils dans lesquels elles sont insérées, bien entendu en dehors des réimpressions desdits recueils.

Colonnes 3 et 4. — Pour les poésies attribuées : Le titre et le premier vers.

Pour les poésies restées anonymes : Le titre, le premier vers ainsi que la page ou le feuillet où elles se trouvent, sauf pour les recueils ayant une table (à l'exception des *Délices satyriques* dont nous donnons la pagination).

Colonne 5 : Les initiales ou le nom de l'auteur de chaque pièce si nous avons pu le découvrir.

Colonnes 6 et 7 : Le titre et la date de l'ouvrage dans lequel chaque pièce est signée ou attribuée.

Pour ne pas faire un double emploi les notes relatives aux pièces anonymes qui ont pu être attribuées sont placées dans la IIe partie : *Poésies classées par auteurs*.

ABRÉVIATIONS DES TITRES DES RECUEILS LIBRES ET SATIRIQUES

SUP. BIGARR.	1614	Bigarrures (Les) et Touches du Seigneur des Accords... Dernière édition...	S. T. (sans table)	Paris, Jean Richer.
CABINET SATYR.	1618	Cabinet (Le) satyrique ou recueil parfaict des vers piquans et gaillards de ce temps. Tiré des secrets cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard et autres des plus signalez Poëtes de ce siècle.		Paris, Anthoine Estoc.
Id.	1619	Id. Seconde édition reveue, corrigée et de beaucoup augmentée.		Paris, Anthoine Estoc ou Pierre Billaine.
Id.	M. P. s. d.	Id. ou recueil des vers piquans et....		Au Mont-Parnasse... L'année satyrique.
SEC. LIV. DELICES.	1620	Delices de la poësie françoise (Le Second livre des) ou nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps. Par I. Baudoin.		Paris, Toussainct du Bray.
DELICES SATYR.	1620	Delices satyrique (sic) (Les) ou suitte du Cabinet des vers Satyriques de ce temps, recherchez dans les secrets Cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard et autres des plus signalez Poëtes de ce siècle.	S. T. (1)	Paris, Anthoine Estoc ou Ant. de Sommaville.
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	Espadon satyrique (L') par le sieur de Franchères (Desternod, seigneur de Refranches), gentilhomme franc-comtois.	S. T.	Rouen, David Ferrand.
LABYR. AMOUR.	1610	Labyrinthe (Le) d'Amour ou suitte des Muses folastres recherchée des plus beaux esprits de ce temps par H. F. S. D. C. (Henri Fornier, sieur du Clos).	S. T.	Rouen, Cl. Le Vilain.
Id.	1611	Id. ou suite des Muses françoises.	S. T.	Lyon, Thibaud Ancelin.
Id.	1615	Id. ou suite des Muses folastres.	S. T.	Rouen, Cl. Le Vilain.
LABYR. RECR. I, II, III LIV.	1602	Labyrinthe (Le) de recréation, recherché des plus beaux esprits de ce temps.	S. T.	Rouen, Cl. Le Vilain.
MUSE FOL., I LIV.	1600	Muse (La) folastre recherchée des plus beaux esprits de ce temps.	S. T.	Paris, Ant. du Brueil.
MUSE FOL., I, II ET III LIV.	1603	Id. De nouveau reveu, corrigé et augmenté.	S. T.	Rouen, Cl. Le Vilain.
Id.	1607	Id. De nouveau reveue, corrigée, etc.	S. T.	Paris, Jean Fuzy.
Id.	1617	Id. De nouveau reveue, corrigée, etc.	S. T.	Jene, J. Beïtmann.
MUSES GAIL.	1609	Muses (Les) gaillardes, recueillies des plus beaux esprits de ce temps par A. D. B. (Anthoine Du Brueil). Seconde édition, reveuë corrigée et de beaucoup augmentée (2).	S. T.	Paris, Ant. du Brueil.
Id.	s. d.	Id. Dernière édition, revue, corrigée et de beaucoup augmentée.	S. T.	Id.

(1) Il y a bien une table aux *Délices satyriques*, mais elle ne mentionne que la moitié des pièces.

(2) La seconde édition des *Muses gaillardes* est composée d'exemplaires de la première édition, avec un supplément de pièces non paginées.

MUSES INCOG.	1604	Muses (Les) incognues ou la seille aux bourriers plaine de desirs et imaginations d'amour (1).	S. T.	Rouen, Jean Petit.
PARN. SATYR.	1622	Parnasse (Le) des Poëtes satyriques.	S. T.	S. n. de libr.
Id.	1625	Parnasse (Le) satyrique du sieur Theophile ou Le Parnasse des poëtes satyriques ou dernier recueil des vers picquans et gaillards de nostre temps par le sieur Theophile.	S. T.	S. n. de libr.
QUINT. SATYR.	1622	Quintessence (La) satyrique ou seconde partie du Parnasse des poëtes satyriques de nostre temps. Recherchez dans les œuvres secrettes des auteurs les plus signalez de nostre siècle.	S. T.	Paris, Anth. de Sommaville.
REC. VERS SATYR.	1617	Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps. Trouvez dans les Cabinets des sieurs Sigognes, Regnier, Motin, qu'autres des plus signalez poëtes de ce siècle.	S. T.	Paris, Anth. Estoc.
LE SANDRIN.	1609	Sandrin (Le) ou verd galand où sont naïfvement déduits les plaisirs de la vie rustique.	S. T.	Paris, Ant. du Brueil.
SATYR. BAST.	1615	Satyres (Les) bastardes et autres œuvres folastres du Cadet Angoulevent.	S. T.	Paris, (Ant. Estoc).
SATYR. REGNIER (S.).	1614	Satyres (Les) du sieur Regnier. Dernière édition, reveue corrigée, et de beaucoup augmentée, tant par les sieurs de Sigogne et de Berthelot, qu'autres des plus signalez Poëtes de ce temps. Dédiées au Roy.	S. T.	Paris, Anth. du Brueil.
Id.	1616	Satyres (Les) et autres œuvres folastres du Sr Regnier. Dernière édition reveuë, corrigée et augmentée de plusieurs pièces de pareille estoffe, tant des sieurs de Sigogne, Motin, Touvant et Berthelot, qu'autres des plus beaux esprits de ce temps.	S. T.	Paris, Samuel Thiboust.
Id.	1617	Id.	S. T.	Paris, Pierre Chevallier.

Pour les abréviations des titres des autres recueils, voyez tables correspondantes de la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIe siècle* et de celle *du XVIIe siècle*.

---

(1) Ce recueil passait jusqu'ici pour un recueil collectif : c'était une erreur, comme l'a prouvé M. P. Louÿs, il appartient presque en entier à Guy de Tours.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*A celuy qui la cageole*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
SUP. BIGARR.	1614	Enigme.	*A ce Toton, ta main sçavante*	Motin.	REC. VERS SATYR.	1617
MUSES GAIL.	1609	A Dieu.	*A Dieu vous dis belle marquise*	Sigognes.	Id.	1617
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 234).	*Afin de me rendre imité*	Maynard (Fr.).	QUINT. SATYR.	1622
MUSES INCOG.	1604	A Philaphte.	*Afin de te rendre plus beau*	[Guy de Tours?]		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Passe temps.	*Afin que les saucisses*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
DELICES SATYR.	1620	Sur un desdain. Sonnet.	*Agréable desdain d'une douce maistresse*	Colletet (G.).	DELICES (DERN. REC.).	1620
MUSES GAIL.	s. d.	Sur une puce (ff. 115) (1).	*Ah ! petite puce mignarde*		AMOURS DE LILIE.	
			Ah Philis, voir *Ha Philis*			
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Tomb. de Marjolaine (p. 45).	*Ainsi qu'aux Méandrins rivages*			
PARN. SATYR.	1622	Quatr. contre des courtisanes (p. 24).	*Ainsi que la chaleur est l'image du feu*			
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Sixain (f. 150).	*Ainsi souspira ceste Dame*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Au médisant.	*Ais tant de nés que tu voudras*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	La banque.	*A l'eure que j'entre au couple*	Sigognes.	FRAG. DIAL. PERRETTE...	
			Alix, voir *Jeanne*.			
REC. VERS SATYR.	1617	D'Alix. Sixain (f. 206) (2).	*Alix avoit aux dents la male rage*			
Id.	id.	D'Alix. Epigr.	*Alix, je veux* (ou *je suis*) *hors de servage*	Motin.	PARN. SATYR.	1622
PARN. SATYR.	1622	Epigr.	*Alix ne peut* (sic *pour ne pouvant*) *apaiser*	Motin (?)		
QUINT. SATYR.	1622	Epigr. (p. 14).	*Alix se voyant outragée*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Allez jaloux* || *Ce n'est pour vous*	Du Souhait.	DIV. SOUH. D'AMOUR	1599
DELICES SATYR.	1620	Resp. au sonnet (Encore que je sois) (p. 465).	*Allez, vieille putain, pensez-vous m'esmouvoir*			
CABINET SATYR. / PARN. SATYR.	1618 / 1622	Epigr. (pp. 623 et 130) (3).	*Allez vous faire f..... en propre original*			

MUSE FOL., I LIV. CABINET SATYR.	1603 1618	Sonnet (f. 56).	*Alors que du Médois l'escrit hieroglifique*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Alors que ta main s'estendoit*	Mailliet.	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. RECR., I LIV.	1602	De l'amour. St.	*Amans qui mourez de tristesse*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet (p. 75) (2).	*Amans qui vous plaignez que nous sommes [cruelles*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Amour aelé. Quatr.	*Amour œlé tu vis le foudre œlé*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSE FOL., II LIV.	1603	Amour Marchant. Sonnet.	*Amour devient Marchand son plumage il des- [guise*	P. D. L. : Lécluse (Paul de)		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Amour estoit armé de nuict en embuscade*	R. F. : Fornier (Raoul).		
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet (p. 77) (3).	*Amour et l'Epinette ont par accord semblable.*			
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Aux amans de ce siècle. Sonnet (p. 22).	*Amour fust assiegé de souspirs et de larmes*			
Id. , I LIV.	id.	Sonnet.	*Amour héraut de la beauté*	R. F. : Fornier (Raoul).		
MUSE FOL., II LIV.	1603	L'arquebusier. Sonnet.	*Amour impatient de voir ma liberté*	P. C.		
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1623	Epigr. (pp. 321 et 112) (4).	*Amour petit archer vainqueur*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Ode.	*Amour tout enflé de victoires*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
Id.	id.	Ode.	*Amour tout las de voler*	Id.	Id.	1594
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Ode. Amour en papillon.	*Amour un jour du haut des Cieux*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Amour échaudé, du grec de Dorat.	*Amour un jour suivoit sa mère*	Baïf (J A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	De Margot (stances) (5).	*Amy* (ou *Frelaux*) *cette sotte pie*	[Guy de Tours ?]		
MUSE FOL., I LIV.	1603	Conseil et remède pour les cocus (6).	*Amy cocu veux-tu que je te die*	Saint-Gelais (Melin de).	PARNASSE. T. I.	1607
PARN. SATYR.	1622	Tombeau (p. 41).	*Amy, si tu es démonté*			

(1) Voici le premier vers de la rép. : *Laissez moy faire mes prières.*
(2) Voici le titre de cette pièce : Sonnet pour les femmes contre ces transis.
(3) Id. Comparaison de l'Epinette et de l'Amour.
(4) Cette pièce est une des trois réunies en une seule qui remplacent dans l'édition de 1623 de la *Quint. satyr.* la pièce de Berthelot : *Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye.* Elle date du XVI[e] siècle, Ms. 1718, B. N. f. 42 : *Amour, l'archer toujours vainqueur* (P. L.).
(5) Dans les *Muses incognues 1604*, cette pièce a 8 strophes alors qu'elle n'en a que 7 dans les *Satyres bastardes, 1615*, et le *Cabinet satyr., 1618*; *Frelaux, cette sotte pie.*
(6) Cette pièce avait paru, mais anonyme, dans les *Muses ralliées, 1599.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
SATYR. BAST.	1615	Dialogue (f. 104).	*Angélique, dis moy quelle action te semble*			
REC. VERS SATYR.	1617	Quatrain (f. 207).	*Anne et son petit fils* (ou *Anne et André*) *sont [beaux comme le jour*		MS. 884, F. 256.	
Id.	id.	Epigr. (f. 3).	*Anne ne sçauroit marmotter*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	D'Anne.	*Anne, quelque part que tu ailles*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id.	id.	D'Anne (Quatr.).	*Anne un énigme vous ameine*	Id.	Id.	id.
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 82).	*A Paris sur petit Pont*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Vœu.	*Apollon au crin doré*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe (f. 192) (1).	*Apprends icy, passant, chose encores non ouye*		MS. 884 ET 24322.	
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 78).	*Approche-toy Clerice*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Chanson (p. 104).	*Approche-toy, mon petit cœur*			
MUSES GAIL.	1609	Inventaire d'un courtisan.	*Après avoir chez vous disné*	Bouteroüe (A). Berthelot.	REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1632
MUSE FOL., II LIV.	1603	Epithalame du sieur Vaurenard.	*Après avoir passé quelques jours en tristesse*	R. F. : Fornier (Raoul).		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Après que le vaisseau de ma fresle jeunesse*	R. F. : Fornier (Raoul).		
DELICES SATYR.	1620	Réponse.	*Après qu'elle eut tout à son aise.*	Berthelot.	PARN. SATYR.	1622
PARN. SATYR.	1625	Satyre contre un qui fait le philosophe (p. 307).	*Après tant d'amoureux ennuys*	Motin.	DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622
MUSE FOL., I LIV.	1603	Pour la femme (distique, f. 67) (2).	*Après trois jours on s'ennuye* || *De femme, d'oste [et de pluye*			
DELICES SATYR.	1620	Sonnet.	*A qui le donnez-vous ce joly pucelage*	Bernier.	QUINT. SATYR.	1622
SATYR. REGNIER (s.). CABINET SATYR.	1616 1618	St. du cul. A Regnier (f. 150).	*A qui plustost dans nostre France*			
MUSES GAIL.	1609	Desdain.	*A quoy servent tant d'artifices*	Motin.	NOUV. REC. REC. VERS SATYR.	1609 1617
CABINET SATYR.	1618	Vœu à Vénus. Epigr.	*A toy, déesse, qui as soin*			

CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Attendant que mon bon destin*	Maynard (Fr.).		
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Air pour Cloride (f. 147).	*Atys l'object de ceste cour*		PARNASSE, T. II.	1607
SATYR. REGNIER (s.). CABINET SATYR.	1616 1618	Pour un livre de sort (f. 141).	*Au ciel mon attente je fonde*			
MUSES INCOG.	1604	Epitaphe de feue madame. La Tombe.	*Au fond de ceste large tombe*	[Guy de Tours?]		
MUSE FOL., II LIV.	1603	Vilanelle.	*Au fond d'un taillis escarté*	C.B. : Brissart		
Id. , III LIV.	1603	Chanson (p. 100).	*Au gay Printemps dessous l'ombrage*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Estrenes. St.	*Au jour que l'an se renouvelle*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	La place verte.	*Au milieu de mon bled en une place verte* || [*D'ozeille et de plantain espaissement couverte*	Motin. [Guy de Tours?]	CABINET SATYR.	1618
SUP. BIGARR.	1614	Dial. : L'âme de Cabroche.	*Au plus creux des ronces fortes*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Ænigme du sel (sonnet, p. 29).	*Au plus profond de la terre profonde*			
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 111).	*Au sortir du disner, il faut faire la court*			
SATYRES BAST.	1615	Enigme (Sonnet).	*Aussi rond qu'un esteuf long de bonne mesure*	Louvencourt (de)	AMOURS.	1595
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*Aussitost qu'une belle âme* || *Commence...*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
PARN. SATYR.	1622	Quatr. à une dame (p. 26).	*Au Temple de Vénus, ma petite comtesse*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Ballade estropiée (p. 93) (2).	*Au temps des guerres d'outre mer*			
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	D'un bien d'amour. Dixain.	*Au temps qu'Amour me celoit sa naissance* (ou *puissance*)	D'Avrigny (G.).	TUTEUR D'AMOUR.	1546
CABINET SATYR.	1618	Satyre (3).	*Autrefois l'on a veu que ce diable d'argent*			
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*Avant hier je dis à Suzane*	B. (de).		
Id.	1616	Epigr. d'une Servante (f. 103).	*Avant hier mon maistre m'accolla*			

(1) Probablement A Claude Brissart. — Dans les éditions de 1607, 1611, etc., la dédicace à C. B. est placée comme signature : A. C. B.

(2) Voici le titre de cette pièce : *La Peronnelle ou les bonnes gens du temps passé. Ballade estropiée.*

(3) id. *Le testament du diable d'argent avec sa mort. Satyre.* Elle n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyr., 1619.* Dans les *Cinq cents Colbert, vol. 488, ff. 497,* cette pièce commence : *Jadis vous avez veu que ce diable d'argent.* D'après L'Estoile qui en a publié le texte, elle avait pour titre : *Epitaphe du grand diable d'argent en Avignon, 1574 :* elle était motivée par ce fait que dans le voyage du Roi (Henri III) à Avignon « l'argent se trouva si court que la pluspart des pages du Roi se trouvèrent sans manteaux estant constraints de les laisser en gage pour vivre où ils passoient et sans un trésorier nommé Le Cointe qui accommoda la Reine-Mère de cinq mille francs il ne lui fut demeuré une dame d'honneur ni damoiselle pour la servir comme estant réduitte en extresme nécessité. »

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les docteurs aux lois d'amour.	*Avant que de ployer sous le fais amoureux*	Auvray (Jean).	BANQUET MUSES.	1623
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Marie.	*Avec l'archet de la viole*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
REC. VERS SATYR.	1617	Epigr. A Ysabeau.	*Avecque je ne sçay quel fard*	Forcadel (Est.).	CHANT SERAINES.	1548
QUINT. SATYR.	1622	Sonnet (p. 264).	*Avec un... tousjours roide et fumant*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Vœu.	*A Vertumne et Pomone*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SUP. BIGARR.	1614	Stances.	*Avoir le cœur tout plein de flames*	Berthelot.	D'APR. TALLEMANT.	
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Avoir vingt ou trente ans naqueté les bordeaux*			
Id.	1619	Quatrains (1).	*A vostre avis si celle là*			
DELICES SATYR.	1620	Adieu à la Cour du Parlement.	*Ayant jà passé dix huit mois de temps*	Passerat.	QUINT. SATYR.	1622
MUSES GAIL. SATYR. REGNIER (s.).	1609 1614	Jalousie (n. p. et f. 120).	*Ayant recognu vos attraits*			
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Ayant veu ce maistre nouveau*	[Guy de Tours ?]		
DELICES SATYR.	1620	Satyre.	*Aymant l'autre jour à paroistre*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Difference de Bacchus et d'Amour.	*Bacchus et Cupidon n'ont alliance commune*	R. F. : Fornier (Raoul).		
Id.	id.	Conférence de Bacchus et d'Amour.	*Bacchus et Cupidon sont quasi d'une sorte*	R. F. Fornier (Raoul).		
MUSES GAIL.	1609	Sixain.	*Beauté dont je me ris quand on dit que l'amour*	Berthelot. Maynard (Fr.).	D'AP. PAULIN PARIS REC. S. B. VERS.	
Id.	id.	Apologie pour les dames en faveur de Lilie (f. 120).	*Beaux exprits, qui volez au plus haut du théâ-* [*tre*		AMOURS DE LILIE.	1627
QUINT. SATYR.	1622	Sonnet.	*Beaux sont ces bois espais, belle ceste prairie*	Colletet (G.).	DÉSESP. AMOUR.	1622
PARN. SATYR.	1622	A une dame. Quatr. (p. 26).	*Beaux yeux, où le flambeau de l'amour se ral-* [*lume*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1640	Sonnet.	*Beaux yeux par qui je vis et par qui je respire*	R. F. : Fornier (Raoul).		
MUSE FOL., III LIV.	1603	L'Homme.	*Belle aux beaux yeux pour qui*	*Cf.* Drusac.	CONT. DES SEXES.	1534

(1) Voici le titre de cette pièce : *Quatrains* [illegible]

Id.	id.	Epigramme.	*Belle dont les yeux m'ont vaincu*	Maynard (Fr.).	CABINET SATYR.	1618
ESPADON SATYR. (S.).	s. d.	Sur la cordelière...(sixain).	*Belle, je loue un tel dessein*		CARQUOIS D'AMOUR	s. d.
SATYRES BAST.	1615	De Loysette (stances, f. 95).	*Belle Loysette ‖ Lascive garsette*			
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p 219).	*Belle pendant qu'icy un procez me traverse*			
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Belle plus rare que Pandore*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
QUINT. SATYR.	1622	Epigr. (p. 218).	*Belle quand vous viendrez chez nous*			
PARN. SATYR.	1625	Pour une jeune dame. Satyre (p. 346).	*Belle qui sans plaisir f....*	Maynard (Fr.).	DELICES SATYR.	1620
MUSES GAIL.	1609	Chanson.	*Belle remettant nostre affaire*	Motin. La Vallettrye.	CABINET SATYR. ŒUV. POÉTIQ.	1618 1602
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Baiser.	*Belle, si j'ay trop osé*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	A Louyson. Sixain (f. 66. pp. 235 et 271).	*Belle tu me dis à tous coups*			
PARN. SATYR.	1622	Ode (p. 167).	*Belle vivons ensemble*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet.	*Belle vous avez tort de m'avoir refusé*	C.B. : Brissart		
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Les mains de la marquise de Verneuil (p. 18).	*Belles mains de cristal, honneur de l'Univers*			
LABYR. AMOUR. III LIV.	1610	Aux dames (1).	*Belles, ne redoutez, nous ne sommes des ombres*			
Id.	id.	Aux dames.	*Belles, qui désirez sçavoir d'amour les loix*	Auvray (Jean).	BANQUET MUSES.	1623
Id.	id.	Aux dames. Sixain (2).	*Belles si Mars et la Mort*	Id.		
MUSE FOL., III LIV.	1603	Mascarade (p. 80).	*Belles vous devez avoir soin*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Ode.	*Bel œil, pourquoy me tuez-vous*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
			Benest, tu veux... voir *Butor, tu veux...*			
SUP. BIGARR.	1614	Dial. d'amoureux (f. 206).	*Berger, quelle angoisse nouvelle*		MS. 884, F. 173.	
REC. VERS SATYR.	1617	De Paquette (f. 111).	*Bien, bien, vous m'avez refusé*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet.	*Bien pour un jour perdu l'accord estoit possible*	A. C.		
DELICES SATYR.	1620	Elégie.	*Bien que jamais Amour ne m'ayt monstré sa [flamme*	Viau (Théophile)	NOUV.REC.THÉOPH.	1622

(1) Cette strophe termine la pièce Les Eschappez d'enfer : *Pour avoir des divins mesprisé la puissance.*

(2) Cette stance fait partie du Dialogue (de J. Auvray) *Le Triomphe d'amour sur Mars et la mort* mais elle n'a pas été réimprimée à la suite de ce poème dans le *Banquet des Muses, 1623* (les variantes de cette dernière pièce sont d'ailleurs très importantes).

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., II LIV.	1602	A Jean Bonnefons.	*Bien qu'elle soit véhémente*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
REC. VERS SATYR.	1617	A l'amant d'une vieille (f. 112).	*Bien que mon chose impérieux*			
Id.	id.	A Catin.	*Bien que vous ayez un espoux*	Sainte-Marthe (Sc. de).	SEC. VOL. DES ŒUV.	1573
SATYRES BAST.	1615	D'un certain procureur (sixain).	*Binaut, ce procureur usant d'une cautelle*	Cornu (P. de).	ŒUV. POÉTIQ.	1583
SUP. BIGARR.	1614	St. funèbres sur la mort de Biron (f. 188).	*Biron avoit acquis trois fois dix et deux playes*		MS. 884, F. 38.	
Id.	id.	Epitaphe de duc de Biron (f. 188).	*Biron repose icy qui fut l'honneur des armes*		MS. 884, F. 263.	
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epitaphe (p. 35) (1).	*Bonnes gens faites à Dieu prières*		BIGARR. TABOUROT EPIT. JOCO-SERIA, P. 271.	1583 1623
SUP. BIGARR.	1614	Acrostiche de Brulart (f. 222).	*Bonté predestinée*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Des Amours de Meline.	*Bouche de basme toute pleine*	Baïf (J. A. de).	AM. MELINE, II[e] LIV.	1555
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Bouche dont le vermeil est plus beau que la rose*	R. F. : Fornier (Raoul).		
REC. VERS SATYR.	1617	De Briffaut (f. 163).	*Briffaut, ce bon beuveur, cet esprit tout divin*			
MUSES INCOG.	1604	Descript. des effets d'un vray sot.	*Butor* (ou *Sirmond*) *tu es bel homme ainsi cha-* [*cun le dit*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	A Butor (quatrain).	*Butor tu fais de l'habille homme*	Id.		
Id.	id.	A Butor (quatrain).	*Butor* (ou *Benest*) *tu veux que l'on t'estime*	Id.		
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Ça, ça, pour le dessert troussez moy vostre cotte*	Malherbe.	D'APR. RACAN.	
MUSE FOL., I LIV.	1600	Les eschets.	*Ça jouons aux eschets et me donnez la dame*	C. D. M.	REC. BONFONS.	1598
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Calliope.	*Calliope, ô mon cher soucy*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 209).	*Catin cette fille impudique*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Pour une dame... (2).	*Catin des traicts de ses yeux*	Durant (Gilles).		

		… (p. 112) (1).	… chasseur qui vous pourchasse			
SATYRES BAST.	1615	A Pauline … (Quatr.).	*Ce beau sonnet est si parfait*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
MUSES GAIL.	1609	Sonnet.	*Ce corps défiguré basti d'os et de nerfs*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MUSES INCOG.	1604	Amour malade des dents.	*Ce Dieu qui met en désordre*	[Guy de Tours ?]		
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Epigramme (f. 101).	*Ce disoit une jeune dame*			
MUSES GAIL.	1609	Les fureteurs aux Dames. Stances.	*Ce faux garçon qui nous travaille*	Du Mas (S).	LYDIE.	1609
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Ce fut au joly mois de May*	Colletet (G.).	DESESP. AMOUR.	1622
REC. VERS SATYR.	1617	Quatrain (f. 75).	*Ce Jacquemard icy, ce marchand de volaille*			
QUINT. SATYR.	1622	A une belle dame mais peu chaste. Epig. (p. 16).	*Ce jeune veau que tu contente*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Celle de qui chacun se joue*	A. D. V. : Vermeil (A. de).	MUSES RALLIÉES II[e] P.	1600
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 44).	*Celle dont je tenois un jour le ventre nud*			
SATYRES BAST.	1615	A Marizée (quatr., f. 86).	*Celle dont vous feustes la mère*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 23 et 44).	*Celle qui de ton cœur la franchise surprit*		MS. 884, F. 250.	
QUINT. SATYR.	1622	Epitaphe (p. 18).	*Celle qui gist en ceste place*			
MUSES GAIL.	1609	Le jeu aux dames.	*Celle qui tient les belles âmes || Subjettes.....*	Rosset (de).	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Sur les beautez de la femme. Sonnet.	*Celle qui veut paroir des belles la plus belle*	Bretonnayau.	GÉNÉR. DE L'HOMME	1583
MUSES INCOG.	1604	Quatrain (2).	*Ce lourdaut voyant quelle gloire*	La P.		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chœur.	*Celuy-là fait trop follement*	Du Souhait.	TRAG. RADEGONDE.	1599
MUSES GAIL.	s. d.	Les botles.	*Celuy-là fut d'un grand esprit*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les amans vertueux (p. 133) (3).	*Celuy qui est touché des amoureuses flammes*			
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe (f. 192).	*Celuy qui eut sa sépulture*			
SATYR. REGNIER (s.).	1621	Vers au Roy.	*Celuy qui lance le tonnerre.....*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain (p. 40).	*Celuy qui marié de sa femme est cocu*			

(1) Voici le titre de cette pièce : Contre un qui donne des serenades à sa maistresse avec une trompe de chasse.
(2) Quatrain contre l'auteur des vers sur le poème des vers à soye de Beroalde de Verville.
(3) Cette pièce est suivie de trois stances Aux Dames : *Dames ornées de tant belles vertus.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSES INCOG.	1604	Apologie...	*Celuy qui penseroit te rendre rigoureux*	[Guy de Tours ?]		
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	A une dame... (dixain).	*Celuy qui si fort vous muguette*	D'Avrigny (G.)	TUTEUR D'AMOUR.	1546
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (pp. 76 et 116).	*Celuy qui tranche du Rolant*		MS. 884, F. 274.	
QUINT. SATYR.	1622					
SATYRES BAST.	1615	Epigr.	*Celuy qui vieille amie avoit*	D. B. Beaulieu	PARAGON JOY. INV.	1554
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (pp. 74 et 114).	*Ce manchon crasseux et vilain*		MS. 884, F. 251.	
QUINT. SATYR.	1622					
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 242).	*Ce manteau de damas à grand'figure plate*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
			Ce médecin voir *Le médecin*			
REC. VERS SATYR.	1617	Epigr. (f. 222).	*Ce mignon de qui la moustache*		MS. 884, F. 260.	
MUSES INCOG.	1604	Satyre contre Pamphage.	*Ce moufflard* (*monstre*) *au col court et à la [panse large*	[Guy de Tours ?]		
PARN. SATYR.	1625	Mesdisance (p. 333).	*Ce n'est pas la première fois*	Tahureau (Jacq.)	SONNETS... ODES...	1554
				Berthelot.	QUINT. SATYR.	1622
MUSES GAIL.	s. d.	Change d'amour (f. 113).	*Ce n'est plus moy qui sous la vive ardeur*		AMOURS DE LILIE.	
CABINET SATYR.	1618	Combat d'Ursine... Satyre.	*Ce n'est point des galands de France*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Rose.	*Ce n'est point la paquerette*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	Contre le reversis (f. 113).	*Ce n'est point mon humeur, ce n'est point ma [coustume*			
LE SANDRIN.	1609	La feste de Village.	*Cependant qu'à Beauval la fermière soigneuse*	Gauchet (Cl.).	PLAISIR DES CHAMPS	1583
PARN. SATYR.	1622	Resv. d'un fascheux. Satyre	*Cependant que la fièvre enclose en ma moüelle*	Lécluse, chan.	D'APR. L'ESTOILE.	
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 72).	*Ce petit chien fait un mystère* (ou *son mestier*)		MS. 884, F. 252.	
LABYR. RECR., I LIV.	1602	D'un Turquet (stances).	*Ce petit Turquet si farouche*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
MUSES INCOG.	1604	Réponse.	*Ce quatrain est fort magnifique*	Malherbe.	DELICES SATYR.	1620
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 45).	*Ce quatrain tout plein de diffame*	Motin.	PARN. SATYR.	1622
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 219).	*Ce que de vous je désire et contemple*			
MUSE FOL., I LIV.	1607	A une dame.	*Ce que l'amour en vous allume*	G. : Guyet (Nic.).		

		(p. 64).				
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 175).	*Ces couillons ne sont que volume*		MS. 884, F. 252.	
CABINET SATYR.	1618	Les Astrologues.	*Ces faiseurs d'Almanacs connoissent aux estoil-* [*les*	Cramail (Cte de).	COLL. DUPUY, MS. 844, F. 661.	
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 124) (1).	*Ces jours passez les amoureuses flammes*			
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	D'une qui disoit estre bien d'estre femme. Huitain.	*Ces jours passez quelqu'un tout à loisir*			
PARN. SATYR.	1625	Ballet des Mores (p. 329).	*Ces Mores vagabonds vont d'une loüable flamme*	Rosset (de).	QUINT. SATYR.	1622
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 126).	*Ces poupelos de bonne grâce*			
REC. VERS SATYR.	1617	A un poetastre (f. 183).	*Cesse de te rompre la teste*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Charlotte.	*C'est à faire aux mal aprises*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSE FOL., II LIV.	1603	La chasse des bassets...	*C'est assez, compagnons, au cerf donner la chasse*	C. B. : Brissart.		
PARN. SATYR.	1622	D'un cornard (p. 132).	*C'est bien le meilleur bonhomet* (ou *petit hommet*			
Id.	id.	Contre une vieille. Satyre.	*C'est chose permise de rire*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
SUP. BIGARR.	1614	Description d'une vieille.	*C'est donc à cette heure l'usage.....*	Motin. / Sigognes.	REC. VERS SATYR. / CABINET SATYR.	1617 / 1618
			Ceste voir *Cette*			
PARN. SATYR.	1622	Stances (p. 14).	*C'est en vain que pour decevoir*			
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*C'est en vain que vos artifices*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MUSES FOL., II LIV.	1603	Ode.	*C'est erreur au peuple de croire*	P. D. L. : L'Ecluse (P. de).		
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Plainte.	*C'est faucement qu'on estime*	Malherbe.	ŒUVRES.	1630
MUSE FOL., II LIV. / CABINET SATYR. / DELICES SATYR.	1603 / 1618 / 1620	De Martin amoureux d'Anne (quatrain, pp. 83, 265 et 463) (2).	*C'est l'amoureux Martin qui d'un point requiert* [*Anne*			
			C'est le meilleur voir *C'est bien le meilleur*			
CABINET SATYR.	1618	Voy. St Germain en Laye.	*C'estoit en la saison que l'on boit sous les treil-* [*les*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme.	*C'est quelque honneur quand sur autre on excelle*	Sainte-Marthe (Sc. de).	ŒUV. POÉTIQ.	1579
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	A madame Guerrier (p. 52).	*Ces traits si doucement lancez*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 176).	*C'est un beau mot qu'envitailler*			
PARN. SATYR.	1622	D'une dame...	*C'est un caprice de nature*	Viau (Théophile)	MS. ARSENAL.	

(1) Cette pièce est suivie de Aux Dames : *Et vous, mes Dames, qui ardemment aimez.*
(2) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*C'est un contentement quand les jours gras [arrivent*	F. C.	SEMONCE...	1605
MUSE FOL., II LIV.	1603	De la chasse. Sonnet.	*C'est un doux passe tems que celui de la chasse*	P. D. L. : L'Ecluse (P. de).		
CABINET SATYR.	1618	La foire St Germain. Sonnet.	*C'est un plaisir quand la foire commence.*	F. C.	SEMONCE...	1605
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Cet enfant, ô Parques sévères*	Viau (Théophile)	D'APR. E. AUBERT.	
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 74 et 114).	*Cet homme cy de verd vestu*		MS. 884, F. 261.	
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Vœu.	*Cette broche et cette lardoire*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
PARN. SATYR.	1622	Epigramme (p. 24).	*Cette camuse qui s'enfuit*		MS. 884. F. 265.	
Id.	id.	Sixain (p. 41).	*Cette comète à rouge queue*			
DELICES SATYR.	1620	Le Divorce... Satyre (p. 365).	*Cette cruelle me mesprise*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
			Cette dame voir *Cette femme*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 179).	*Cette douce Sainte-Nitouche*			
Id.	id.	Epigramme.	*Cette femme a fait comme Troye*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
DELICES SATYR. QUINT. SATYR. PARN. SATYR.	1620 1622 1625	A une bossue. Epigr. (pp. 203, 245 et 344).	*Cette femme là porte, admirable adventure*			
MUSES GAIL.	1609	Epigramme (f. 134).	*Cette femme qui si débille*		MS. 884, F. 257.	
DELICES SATYR.	1620	Sur une glorieuse. Sonnet (p. 252).	*Cette masse de chair dont l'espaule exaucée*			
QUINT. SATYR.	1622	Contre une vieille courtisane. Satyre (p. 3).	*Cette mère des gueux* (ou *des Dieux*) *cette vieille [carcasse*		500 COLBERT. VOL. 488, F. 531.	
SUP. BIGARR.	1614	Description.	*Cette petite dame au visage de cire*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
SATYRES BAST.	1615	De Louyson. St.	*Cette petite effrontée*	Montgaillard.	ŒUVRES.	1606
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 89 et 129) (1).	*Cette putain qui ne vous ayme*		L'ESTOILE, VI. 153.	
MUSES GAIL.	1609	Contre une vieille courti-	*Cette vieille aux yeux pleins de glus*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617

DELICES SATYR. / QUINT. SATYR.	1620 / 1622	Contre une vieille. St.	*Cette vieille qui des tombeaux*	Viau (Théophile)	PROCÈS THÉOPHILE	1909
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 174).	*Cette vieille sempiternelle*		MS. 884, F. 257.	
MUSE FOL., I LIV.	1600	Estrenes du poil (f. 7).	*Cet unique flambeau, le bel astre du monde*			
QUINT. SATYR.	1622	Stances (p. 266) (1).	*Ceux qui avoient en la conqueste*			
CABINET SATYR.	1618	Réponse (2).	*Ceux qui m'ont de foin couronné*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Ceux qui t'ont La Ronce nommé*	Colletet (G.).		
MUSES INCOG.	1604	Epigramme.	*Ce vedet a tant bonne grace*	[Guy de Tours ?]		
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 20).	*Ce v.. gravé sur vostre face*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Luc (dixain).	*Chacun estime pour ton bien*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
CABINET SATYR.	1618	Ballade.	*Chacun f... à sa guise et le peuple de France*			
MUSES GAIL.	1609	Lettre en galimatias.	*Chagrin. haletant, morfondu*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Chalant.	*Chalant est un maistre galant*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
CABINET SATYR.	1618	Fantaisie.	*Chantez de la dévotion*	F. C.	SEMONCE...	1605
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Chanson.	*Chantons l'Helene françoise*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSE FOL., II LIV.	1603	D'un qui convie sa maitresse à chanter.	*Chantons tous deux tu tiendras le bassus*	A. C.		
MUSE FOL., I LIV.	1617	Rondeau (p. 64).	*Chantons tretous gaudeamus*		JARDIN DE PLAIS.	s. d.
SATYR. BAST.	1615	Duel... Dialogue.	*Charlot et Margoton couchez*	C. D. B. : Ch. de Beauxoncles.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Charlotte a dans son sein la glace*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSE FOL., III LIV.	1603	Baiser.	*Charlotte ma Nymphelotte*	Id.	Id.	id.
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Ode.	*Charlotte si ton âme*	Id.	Id.	id.
Id.	id.	De Chaussebraye.	*Chaussebraye jeune espousa*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
REC. VERS SATYR.	1617	A Jacquette la noire. Sonnet (f. 221).	*Chef d'œuvre de nature, ensemble belle et noire*			
DELICES SATYR.	1620	Disc. à Philis.	*Chère Philis, j'ay bien peur que tu meure*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
MUSES GAIL.	1609	Désespoir.	*Chères et fidelles pensées*	Motin.	MS. 534, MUSÉE CONDÉ.	

(1) Cette pièce est celle qui débute : *Il morguoit de creste et de teste*, (voir ce vers). Poulet-Malassis l'a commencée par ce second vers.
(2) Rép. au quatrain de Regnier : *Graveur vous devez avoir soin.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	Ode aux dames.	*Chers Soleils des yeux et des âmes*		CARQUOIS D'AMOUR	s. d.
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Veni ad Pancharidem.	*Chez Charlotte une journée*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B...	1587
SATYR. BAST.	1615	De Chromis (huitain).	*Chromis ayant le menton damoiseau*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
SATYR. BAST. CABINET SATYR. DELICES SATYR.	1615 1618 1620	De Claude. Sonnet (f. 59, pp. 48 et 225).	*Claude, ces jours passez, estoit au lict couchée*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*Claudine si la loy se fonde*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
Id. III LIV.	1602	A Claudine.	*Claudine vieille harangère*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	La Cascarette.	*Clepton le boesme effronté*	Sigognes. Motin.	REC. VERS SATYR. L'ESTOILE ; MS. 884	1617
QUINT. SATYR.	1622	Contre Cloride. Epigr. (p. 210).	*Cloride au courage inhumain*			
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Air pour Cloride (f. 149).	*Cloride en dueil consommée*		PARNASSE, T. II...	1607
DELICES SATYR.	1620	Demande d'une courtisane (p. 189).	*Cloris un jour demande à sa maistresse*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 105).	*Cognoissant que ta constance*			
DELICES SATYR.	1620	A un marquis. Satyre.	*Cognois-tu ce fascheux qui contre la fortune*	Viau (Théophile)	ŒUVRES	1621
MUSES GAIL.	1609	Epigramme.	*Colin a beau deniers contans*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
SATYRES BAST.	1615	La guérison de Colinette par Colin. St.	*Colin en gardant son troupeau*	C. D. B. : Ch. de Beauxoncles.	Id.	id.
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 445).	*Colin passant devant un temple*			
SATYRES BAST.	1615	Epigramme (f. 101).	*Combault qui une vieille aymoit*			
Id.	id.	De Combaut et sa femme. Epig.	*Combaut* (ou *Marmot*) *ta femme est si jolie*	Guy de Tours.	PREM. ŒUV. POÉT.	1598
MUSES GAIL.	1609	Jalousie.	*Combien de souspirs éclatans*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
MUSE FOL., II LIV.	1603	Complainte...	*Comme à la rive méandrine*	R. F. : Fornier (Raoul).		
[illegible]	1604	L'avare Margot	*Comme au bruit en roue (enroué) des Cymbales*	[Guy de Tours ?]		

			Comme la corne d'Amalthée, voir *Comme le blond…*			
PARN. SATYR.	1622	Epigramme (p. 100).	*Comme la mer dessus l'areine*			
			Comme la rive méandrine, voir *Comme à la rive*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Comme la terre alors que dedans l'eau*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSES GAIL. SATYR. REGNIER (s.). CABINET SATYR.	1609 1614 1618	Les comme et ainsi de la Cour (n. p. et f. 119) (1).	*Comme le blond Phoebus s'avance*, ou *Comme la* [*corne d'Amalthée*		MS. 884, F. 176.	
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Aux Naïades.	*Comment Nymphes argentines*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Tunc Pancharidis.	*Comment oses-tu mon âme*	Id.	IMIT. DE J. B.	1587
SATYRES BAST.	1615	Semonce… St.	*Commères, mes voisines*	C. D. B. : Ch. de Beauxoncles.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet (p. 16).	*Comme un bœuf voltigeant sur le sec des rivières*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Qualiter exoriens.	*Comme un comète naissant*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
SATYRES BAST.	1615	D'un escollier. Huitain.	*Comme un escolier se jouäit*	Marot (Cl.).	ŒUV., ÉD. JANNET	
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 208).	*Comme un matin dès que j'estois*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain.	*Contemplez ce pourtrait de mon cœur qui ne vit*	R. F. : Fornier (R.).		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Amour jouant aux eschets.	*Contre Ganymede un jour*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Contre toute loy naturelle*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Corsaille d'un seul fils fut mère*	Viau (Théophile)	D'APR. E. AUBERT.	
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	Sur un tableau… Dixain.	*Courtisans pipez de faveurs*		CARQUOIS D'AMOUR	s. d.
PARN. SATYR.	1625	Contre un courtisan. Satyre (p. 44).	*Craintif comme un cerf qu'on chasse*	Berthelot.	PARN. SATYR.	1622
CABINET SATYR.	M. P. s. d.	Epigramme.	*Crois-tu Philis, que pour t'aimer*	P. L. D. : Lenglet Du Fresnoy (?)		
MUSES INCOG.	1604	Métamorphose…	*Cupidon voulant m'enflamer*	[Guy de Tours ?]		
QUINT. SATYR.	1622	Epitaphe des épitaphes (p. 61).	*Cy dessous gist Damis, le support de Lisieux*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epigramme.	*Cy dessous gist en ce tombeau* ‖ *Un sacetier*	Des Périers (B.).	BIGARR. TABOUROT EPIT. JOCO-SERIA (N. S.).	1583 1623
DELICES SATYR.	1620	Tombeau (p. 438).	*Cy dessous gist Jeanne Prédit*			
PARN. SATYR.	1622	Tombeau (p. 124).	*Cy dessous gist la belle Nipheset*			

(1) Cette pièce est la première version de celle du *Cabinet satyrique 1618 : Comme la corne d'Amalthée*. Elle a été reproduite sous cette dernière forme avec la date de 1606 dans les *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux* éd. des *Mémoires-journaux* de P. de l'Estoile, T. XI, p. 276, avec les noms propres indiqués en note.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epigr. (p. 32) (1).	*Cy dessous gist un chevalier* ‖ *Qui eut de l'ordre [du collier*		BIGARR. TABOUROT EPIT. JOCO-SERIA.	1583 1623
			Cy est gisant voir *Cy gist icy sous cette pierre*			
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe de Biron (f. 188).	*Cy gist ce grand Biron dont l'extrême vaillance*		MS. 884. F. 263.	
REC. VERS SATYR.	1617	Tombeau (f. 56).	*Cy gist celle qui ne sçait pas*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Epitaphe d'un savetier (p. 144 n. chiff.).	*Cy gist debout faisant le guet*		AMOUR. P. TEMPS.	1570
PARN. SATYR.	1622	Tombeau (p. 74).	*Cy gist de peur qu'il ne se mouille*		PETIT CAB. PRIAPE.	
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sixain.	*Cy gist du laid Tetin une charogne immonde*	R. F. : Fornier (Raoul).		
Id., III LIV.	id.	Epitaphe de Picotin crédit (p. 87).	*Cy gist et repose à l'envers*		EPIT. JOCO-SERIA.	
Id., I LIV.	id.	Epitaphe de frère Pierre.	*Cy gist icy sous cette pierre*	Jodelle (Est.).	500 COLB. V. 488.	
SUP. BIGARR. REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1614 1617 1618	Epitaphe (ff. 191 et 78) (2).	*Cy gist Jacquet le plus infâme*		MS. 884, F. 294.	
CABINET SATYR.	M. P. s. d.	Epitaphe.	*Cy gist la fille avec le père*	P. L. D. : Lenglet Du Fresnoy (?)		
DELICES SATYR.	1620	Tombeau (p. 171).	*Cy gist l'amoureuse Isabeau*			
			Cy gist le... voir *Cy gist un...*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epigramme (p. 32).	*Cy gist le Seigneur de Manats* ‖ *Lequel de sa [propre allumelle*		BIGARR TABOUROT EPIT. JOCO-SERIA.	1583 1623
SATYR. REGNIER (S.). REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1616 1617 1618	Sur le testament d'une jeune courtisane. Satyre (ff. 142 et 186).	*Cy gist ou gira quelque jour*			
SATYR. BAST.	1615	Epigramme.	*Cy gist Phlippot* (ou *Martin*) *qui pour saouler [Alix*	Marot (Cl.).	ŒUV., ÉD. JANNET.	
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Cy gist qui faisoit le mauvais*	Maynard (Fr.).	DELICES POÉS. FR. CABINET SATYR.	1615 1618
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 175).	*Cy gist qui n'a point de manche*			

LABYR. RECR., II LIV.	1602	Stances (p. 31) (2).	*Cy gist un brave personnage* ‖ *Des plus fortunez*		BIGARR. TABOUROT EPIT. JOCO-SERIA.	1583 1623
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe.	*Cy gist une putain feconde*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epigr. (p. 33) (3).	*Cy gist un homme bien accort*		BIGARR. TABOUROT EPIT. JOCO-SERIA.	1583 1623
SATYR. REGNIER (S.).	1617	Epitaphe d'un nez.	*Cy gist un nez le plus estrange*	B. (de).		
MUSES INCOG.	1604	Epitaphe de Planchon.	*Cy gist un personnage* ‖ *Duquel c'est...*	[Guy de Tours ?]		
SUP. BIGARR. REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1614 1617 1618	Epitaphe (de Sigognes, ff. 190 et 78).	*Cy gist un poète satyrique*		MS. 884, F. 258.	
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epitaphe (p. 36) (4).	*Cy gist un vray gaule-bontemps*		BIGARR. TABOUROT EPIT. JOCO-SERIA.	1583 1623
CABINET SATYR.	1618	Chanson en faveur des veufves.	*Dafné vefve, comme vous estes* ‖ *Disoit ainsi* [*que vous*	B. (de).	SATYR. REGNIER (S.)	1617
REC. VERS SATYR.	1617	D'Agathe. Quatrain.	*D'Agathe* (ou *d'Agathon*) *l'âme j'arrestois*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
LABYR. RECR., II LIV. LABYR. AMOUR. I LIV.	1602 1610	L'amant et Resp. (pp. 3 et 51) (5).	*Dame de beauté positive*		BIGARR. TABOUROT	1583
CABINET SATYR.	1619	Aux dames (sixain).	*Dames de qui la vanité*	M. : (Maynard).		
LABYR. AMOUR. III LIV.	1610	Aux dames (6).	*Dames de qui les maris*			
Id.	id.	Les amateurs de vertu. Aux dames.	*Dames dont les appas, les charmes, les blandices*	Auvray (Jean).	BANQUET MUSES.	1623
Id.	id.	Aux Dames (7).	*Dames envoyez-nous vos plus gaillardes filles*	Id.*		
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Le médecin. St. (f. 117) (8).	*Dames l'on dit qu'au médecin*		PARNASSE, T. II.	1607
LABYR. AMOUR. I LIV.	1610	Réponse...	*Dames nous sommes trois compagnons d'aventure*	R. F. : Fornier (Raoul).		
Id., III LIV.	id.	Aux dames (p. 137) (9).	*Dames ornées de tant belles vertus*			

(1) Cet épitaphe se voyoit dans l'abbaye de Poïssy (Tabourot).

(2) Cette épitaphe est d'un avaricieux, qui fut enterré au cimetière des pestiferez à Laon-en-Laonnois (Tabourot). Elle a été imitée par Ménage. (P. Louÿs).

(3) D'un usurier à la grande escarcelle (Tabourot).

(4) D'un qui mourut tout juste, car il n'avoit plus que frire (Tabourot).

(5) Cette pièce est suivie d'une réponse signée par erreur R. F. : *La façon délibérative* (voir Fornier Raoul). Voici ce qu'en dit Tabourot : Il y a longtemps que j'ay veu ces vieux vers d'un grammairien, qui faisait l'amour grammaticalement à une grammairienne qui lui respond de même.

(6) Ces trois strophes de quatre vers suivent la pièce *La Mine jalouse* (p. 119) : *Qui ne cognoist la jalousie.*

(7) Cette stance semblerait faire partie de la pièce d'Auvray, p. 73 : Les Amoureuses tapissières : *Entre tous les mestiers...*, mais elle ne se lit pas dans le *Banquet des Muses. 1623.*

(8) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyr., 1619.*

(9) Ces trois strophes de 4 vers suivent la pièce Les Amants vertueux : *Celuy qui est touché des amoureuses flammes.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Les prisonniers d'Amours (p. 105).	*Dames, qui avez liberté*			
MUSE FOL., II LIV. LABYR. AMOUR, III LIV.	1603 1610	Aux dames. Sonnet (pp. 135 et 80).	*Dames qui desirez nettes vos maisons rendre*			
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	La Savatte (p. 89) (1).	*Dames qui faites volontiers*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Aux dames (p. 80).	*Dames qui mettez la futaille*			
Id. II LIV.	1603	Id. (p. 124).	*Dames qui nous huez*			
REC. VERS SATYR.	1617	Aux Dames.	*Dames qui tombez à l'envers*	G. V.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Aux Dames (2).	*Dames si les amans d'esté*			
Id.	id.	Id. (3).	*Dames si nous avons l'affut d'une déesse*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Aux Dames (p. 142).	*Dames si par amour, vous plaisoit préparer*			
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 220).	*Dames si voulez qu'à vostre aise*			
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	L'amoureux yvrogne (St., f. 39).	*Dames, voicy beau jeu pour rire*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (4).	*Dames vous pourriez trouver pis*	Jamyn (Amadis).	ŒUVRES POÉT.	1579
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les sauvages amour. (p. 71).	*Dans les déserts profonds non de l'Asie mineure*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Suite d'épigr. (p. 94).	*Dans leurs esprits fermes et sains*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Dans un bois tu me tendis*	Durant (Gilles).	ŒUVRES POÉT.	1594
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme.	*Dans un chemin un pays traversant*	Regnier (Math.).	CABINET SATYR.	1618
			Daphné, voir *Dafné*			
PARN. SATYR.	1625	Satyre (p. 185) (5).	*De beauté nature estoit saoule*	Berthelot.	DELICES SATYR.	1620
			De celuy qui la cajolle voir *A celuy qui*			
CABINET SATYR.	1619	Sonnet.	*De ce v.. que tu vois, apprens, ambitieux*	Yvrande.	D'APR. TALLEMANT. CONRART, 4123 N.S.	

(1) Voici le titre de cette pièce : *La Savatte, Place à Messieurs, ou N'espérez d'en avoir ce que vous désirez* (8 st. de 6 v.); à la suite Subjet : *Puisqu'il faut quand ce jour tout le monde s'esbaüe.*

(2) Ces 3 strophes de 4 vers suivent la pièce (p. 138) : Les amants d'esté destruits par l'hyver : *Rechante qui voudra les amoureux supplices.*

(3) [illegible] : *Que l'Amour est puissant en ses feux et ses charmes.*

LABYR. RECR., I LIV.	1602	Dic acus mihi.	*De grâce, aiguille, di moy*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
REC. VERS SATYR.	1617	A l'époux d'une vieille. Epig.	*De grande avarice surpris*	Mermet (Cl.).	LE TEMPS PASSÉ.	1601
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 191).	*De la Sorbonne un docteur ignorant*	Marot (Cl.).	ŒUV., ED. JANNET.	
CABINET SATYR.	1618	Les fous.	*De l'humeur folle et frénétique*	Cramail (Cte de).	COLL. DUPUY, 844.	
PARN. SATYR.	1622	Regrets sur un fascheux logis. Satyre (p. 32).	*Delivre-moy, Seigneur, de ce triste séjour*			
Id.	id.	Contre les hommes. Quatrains (p. 56).	*Delivre-moy Seigneur de l'homme vicieux*			
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe (f. 196).	*De Lux vient au combat en l'avril de son aage*		MS. 884, F. 267.	
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Ænigme du balon.	*De ma nature immobile je suis*	Pontoux (Cl. de)	GELODACRYE.	1579
DELICES SATYR.	1620	Stances (p. 37).	*De moy si les rigueurs d'un accident semblable*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Martin (sixain).	*De n'aboyer Martin ne cesse*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SUP. BIGARR. REC. VERS SATYR.	1614 1617	Tombeau...	*Denize d'un chacun plorée*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Le constipé (f. 17) (1).	*Depuis cinq ans j'ay consulté*		MS. 884, F. 98.	
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 60).	*Depuis deux ou trois jours qu'à la belle Behourt*			
PARN. SATYR.	1622	Gausserie.	*Depuis que j'ay tourné Jacquette*	Viau (Théophile)		
MUSES GAIL.	1609	Disc. d'une maquerelle (f. 92).	*Depuis que je vous ay quitté* ou *Philon depuis [t'avoir quitté*	Regnier (Math.).	ED. BROSSETTE.	1729
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Complainte...	*Depuis que le Soleil d'un cours perpétuel*	La Vallée.	PARNASSE, T. I.	1607
CABINET SATYR.	1632	Epigramme.	*Depuis que Magdelon m'a veu*	Berthelot.	CABINET SATYR.	1618
Id.	1619	Epigramme.	*Des élémens ce corps est composé*		MS. 884, F. 282.	
PARN. SATYR.	1622	Delivre-moy Seig. Quatr. (p. 29).	*Des filles de Paris qui ne disent sinon*			

(1) Il est question de cette pièce dans les *Mémoires-journaux* de l'Estoile, août 1605 : Le Seigneur Divigny ou de Juvigny, gentilhomme françois, ayant nom et réputation entre la noblesse fut poursuivy en ce temps en sa vie et en ses biens comme crimineux de leze majesté et pendu en effigie à Paris, à faute de l'original, pour avoir fait un discours intitulé : *Discours d'Estat pour faire voir au Roy en quoy S. M. est mal servie*. Ce discours courut secrètement à Paris en ce mois escrit à la main, et contenant neuf à dix grands feuillets d'escriture, lequel un mien amy me fist voir, ung peu bien libre et hardy pour le temps qui ne souffre pas toutes vérités : où il ne se lit toutesfois rien qui soit contre le Roy et son service mais bien contre M. de Rosni, et celui (disoit-on) de ses commodités, sur lequel subject la plainte ordinaire d'un chacun qu'il n'y avoit personne qui peust faire ses affaires que lui, fust publié un poème plaisant : *Le Constipé* qui se trouvoit bien fait et estoit tel. »

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
DELICES SATYR.	1620	Epithalame. Sat. (p. 26) (1).	*Desjà le jour qui se retire*		MS. 884, F. 337.	
MUSE FOL., III LIV.	1603	Rép. de la dame.	*Desloyal, médisant*	La Belle Motte.	BIGARR. TABOUROT	1583
CABINET SATYR.	1618	A l'abbé de Thiron. Satyre.	*Desportes sans le jour le plus doux de ma vie*	Des Yveteaux.	MS. 884, F. 31.	
REC. VERS SATYR.	1617	Tomb. de trois courtisanes (sixain, f. 198).	*Des quatre, trois sont morts des Lusteurs de la [Cour*			
CABINET SATYR.	1618	Sur l'adieu de Fontainebleau. Sonnet (2).	*Dessains au vent jettés, inutiles poursuites*	Motin.	MS. 884, F. 226.	
MUSE FOL., I LIV.	1600	Epit. d'un petit chien.	*Dessous ceste motte verte*	Du Bellay (J.).	DIV. JEUX RUSTIQ.	1558
Id. II LIV.	1603	Epit. d'un yvrongne.	*Dessous cette tombe repose ‖ Un qui ayma…*	P. D. L. : L'Ecluse (P. de).		
PARN. SATYR.	1625	Ruse… St. (p. 167).	*Dessous une tendre jeunesse*	Berthelot.	QUINT. SATYR.	1622
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe de mad. de Balagny après la prise de Cambrai (f. 194).	*De superbes lauriers près des victorieux*			
DELICES SATYR.	1620	Satyre I (p. 43).	*De tant de cavaliers qui vont avec des bottes*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
			De tant de fous… voir *De tous les fous*			
MUSES GAIL.	1609	Regrets (n. p.).	*De tous les déplaisirs qui travaillent un cœur*			
CABINET SATYR.	1618	Les fous.	*De tous les fous qu'on voit en France*	Cramail (Cte de).	COLL. DUPUY, 844.	
MUSES INCOG.	1604	Sixain.	*Deux cornards de sergents* (ou *bourguignons*) *[desquels l'un est camus*	[Guy de Tours?]		
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 345).	*Deux dames près d'une rivière*	Maynard (Fr.).	DELICES SATYR.	1620
DELICES SATYR.	1620	Id. (p. 192).	*Deux grands ont mis ma beste en queste*			
MUSES GAIL.	1609	Epigramme.	*De Vénus, les grâces d'amour*	D'Amboise (Hém.)	PARN., T. I.	1607
MUSES INCOG.	1604	De Margot (ou Jeanne).	*Devinés comme Margot* (ou *Jeanne*) *rend*	[Guy de Tours ?]		
			Dieu d'amour, qu'est-ce cy voir *O Dieu d'amour*			
PARN. SATYR.	1625	Stances (p. 249) (3).	*Dieu nous punit par les parties*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620

(1) Cette pièce n'a pas été reproduite.

… excellens poëtes de ce temps. Paris, Mathieu Guillemot, 1607, sous le titre : *Le Malcontent de la*

		dame de Lyon (p. 115).				
MUSES GAIL.	1609	Quatr. en dialogue.	*Dieu vous gard la pucelle, ainsi comme je pense*	D. R. : Du Ryer.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., I LIV.	1602	A un rossignol.	*Di moy mon rossignollet*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Di pourquoy te vante-tu tant*		MS. 884, F. 260.	
MUSE FOL., I LIV.	1600	Complainte...	*Dites Nymphes pourquoy tousjours* ‖ *Vous allez*	Du Bellay (J.).	DIV. JEUX RUST.	1558
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 202).	*Dites-vous que l'amour parfait*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
SATYRES BAST.	1615	A Magdelaine... (f. 84) (1).	*Donc, ô vous beau tétin, seul objet qui m'attire*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Ergo floscule.	*Doncques bien heureux œillet*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
Id.	id.	Epitaphe. St.	*Doncques ce gentil Rossignol*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
PARN. SATYR.	1625	Stances (p. 8).	*Doncques cet importun jaloux*	Frenicle.	PARN. SATYR.	1622
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Donnez luy de vostre pantoufle*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
			Douary la jeune Paquette voir *Depuis que j'ay* [*tourné Jacquette*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 327).	*Douce lancette à la couleur vermeille*	Ronsard. Jodelle.	QUINT. SATYR. MS. 1662, B. N.	1622
MUSES INCOG.	1604	A Jean (Le Phare) (quatr.).	*D'où vient cela que si souvent*	[Guy de Tours ?]		
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Dialogue (f. 139).	*D'où vient ceste rigueur nouvelle*			
SATYR. BAST.	1615	Dialogue.	*D'où vient que tu t'enfuis mauvaise*	Durand (Est.).	MÉDITATIONS.	s. d.
PARN. SATYR.	1622	Sonnet.	*Doux est le front de ma belle maistresse*	Colletet (G.).	DELICES SATYR.	1620
Id.	id.	De Melle*** Quatr. (p. 27).	*Du cabinet des Dieux la porte plus jolie*			
MUSES GAIL.	1609	Songe sur un songe (f. 119).	*D'un beau printemps la plaisante verdure*		AMOURS DE LILIE.	
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 45).	*D'une chose je suis records*			
Id.	id.	Ænigme.	*D'un long repos, d'agréable pasture*	R. F. : Fornier (Raoul)?		
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 297).	*D'un sang grossier vous este faite*	Maynard (Fr.).	DELICES SATYR.	1620
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*D'un superbe mespris faire la courroussée*			
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe (f. 190).	*Du plus grand chiçaneur qu'on pourra jamais* [*voir*		MS. 884, F. 265.	
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Durant ce long séjour d'une fâcheuse absence*	H. F. : Fornier (Henri).		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	La Rose.	*Durant ceste saison belle*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573

(1) Voici le titre de cette pièce : A Magdelaine et son beau tetin, et à Marguerite et sa laide tétasse.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Balneo nuper.	*Durant la chaleur plus forte*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
Id. II LIV.	id.	Gayeté.	*Durant le chaud à couvert*	Id.	ŒUV. POÉT.	1594
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Durant le jour Lyse n'a point*	Maynard (Fr.).	DELICES. POÉS. FR.	1615
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Durant le printemps de mon âge*	Du Souhait.	DIV. SOUH. AMOUR.	1599
MUSES INCOG.	1604	Contre un froid amy. Quat.	*Du tout tu te dy mon amy*	[Guy de Tours ?]		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Gaillardise.	*Du Turc ni de l'Empire*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
			Dy pourquoy voir *Di pourquoy*			
			Eh bien ! voir *Et bien*			
CABINET SATYR.	1618	Sonnet (1).	*Elle avoit consacré et son corps et son âme*			
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 104).	*Elle disoit faicte tout bellement*			
REC. VERS SATYR.	1617	De Lucrèce (sixain) (2).	*Elle est sourde comme un sourd*	Maynard (Fr.).	PETIT CAB. PRIAPE.	
PARN. SATYR.	1625	Ode (p. 344).	*Elle mesdit de moy vraiment*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
Id.	id.	Sonnet (p. 242).	*Elle ne pèse pas une aulne de dentelle*	Sigognes.	Id.	id.
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 286).	*Elle se cholère tout outre*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigr. (p. 307 et 105).	*Elle se remuë proprement*			
REC. VERS SATYR.	1617	De Cataut (Quatr.).	*Elle succeroit bien la goutte*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain.	*Elle vous aime bien, mais quoy ?*	Motin.	Id.	id.
MUSES GAIL.	1609	D'un sot...	*En attendant que plein de joye*	Berthelot.	Id.	id.
PARN. SATYR.	1625	Epigr. contre un poète (p. 175).	*En ce siècle du tout barbare*	Courde (de).	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Folastrie.	*En cependant que la jeunesse*	Ronsard.	LIVRET FOLASTRIES	1553
MUSES INCOG.	1604	Epitaphe de Planchon.	*En ceste terre saincte*	[Guy de Tours ?]		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sur les cornes (p. 32).	*En chantant je veux guarir*			

PARN. SATYR.	1625	Satyre (p. 199).	*Encor' que ton teint soit desteint*	Regnier (Math.).	DELICES SATYR.	1620
MUSES GAIL.	1609	Voyage de M. de L. (n. p.).	*Encor que vous soyez présente*			
CABINET SATYR.	1619	L'un des auteurs...	*Enfans d'un esprit clair et net*	Maynard (Fr.).	PETIT CAB. PRIAPE	
PARN. SATYR.	1625	Sur une jouyssance. St. (p. 6).	*En fin j'ay surmonté l'excessive rigueur*	Colletet (G.).	PARN. SATYR.	1622
MUSES INCOG.	1604	Epitaphe du chien Trigalet.	*Enfin la Parque trop meschante*	[Guy de Tours?]		
REC. VERS SATYR.	1617	Satyre.	*Enfin mes vœux sont exaucés*	Desportes.	CABINET SATYR.	1618
DELICES SATYR.	1620	Elégie (p. 245).	*Enfin sauvé d'une prison funeste*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Sonnet (f. 69, pp. 237 et 273).	*En fouillant dans le sein de Denizon, peu caute*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	D'Amour et Chasteté (six.).	*En mesme instant Amour et Chasteté*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
DELICES SATYR.	1620	Satyre (p. 342).	*En me traictant comme un valet*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*En parle qui voudra, tu es un homme rond*			
PARN. SATYR.	1625	Epigr. (p. 202).	*En présence de son mary*	Maynard.	DELICES SATYR.	1620
Id.	id.	Sonnet (p. 326).	*En quelle nuit de ma lance d'yvoire*	Ronsard. Jodelle.	QUINT. SATYR. MS. 1662, B. N.	1622
Id.	id.	Epigramme (p. 253) (3).	*En retirant vostre main blanche*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
SATYRES BAST.	1615	Distique.	*En tout cet Univers il n'y a rien qui soit*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 110).	*Entrant dans le château, il faut avoir la cape*			
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Entre deux beaux pilliers bastis de mille roses*			
MUSES GAIL.	1609	Gausserie.	*Entre la puce et la punaise*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Stances sur le blanc.	*Entre les couleurs que l'on prise*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
MUSE FOL., II LIV.	1603	Le jeu de quilles.	*Entre les jeux plus beaux les quilles ont leur [place*	C. B. : Brissart.		
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pour une mascarade.	*Entre tous les métiers où la gloire se fonde*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les amour. tapissières.	*Entre tous les métiers que Minerve la sage*	Auvray (J.).	BANQUET MUSES.	1623

(1) Ce sonnet est suivi d'une rép. : *Allez, vieille putain, pensez-vous m'esmouvoir.*
(2) Dans le Ms. 884 : *Encore que la beauté esteigne son visage.*
(3) Cette pièce n'a pas été signée par oubli dans l'éd. Poulet-Malassis.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSE FOL., II LIV.	1603	Le trou-madame.	*Entre tous les plaisirs qui contentent* (ou *sou-* [*lagent*) *mon âme*	R. F. : Fornier (Raoul).		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	D'Anne (dizain).	*Entre un vieillard et un châtré*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
PARN. SATYR.	1622	D'un maquereau. Epigr. (p. 75).	*En vain il brouille son cerveau*		MS. 884, F. 308.	
SATYRES BAST.	1615	Enigme.	*Environné de la custode*	Boyssières (J. de).	TROIS. ŒUVRES	1579
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson de la chasse.	*Esprits quittez l'Amour*	Du Souhait.	DIV. SOUH. D'AMOUR	1599
MUSES GAIL.	1609	Désespoir.	*Est-ce mon erreur ou ma rage*	Motin.	NOUV. RECUEIL.	1609
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	La Clef. Sonnet (p. 28).	*Estroite, longue et simple un chascun me peut* [*voir*	Chrestien (Fl.).	COLL. DUPUY, 843	
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 58).	*Et bien ! mon doux amy* (1) *comment vous portez* [*vous*	Regnier (Math.).	PARN. SATYR.	1622
CABINET SATYR.	1618	Stances.	*Et bien on dit que je vous f....*	Motin.	CABINET SATYR.	1632
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Contre un jaloux. Ode.	*Et bien que pensez-vous faire*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
			Et quoy... voir aussi *Hé quoy...*			
MUSES GAIL.	1609	Remontrance.	*Et quoy, madame Fredegonde*	Motin. B. : Berthelot.	CABINET SATYR. MS. 534, MUSÉE CONDÉ.	1618
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Bertrand Berger.	*Et quoy, Muse, es-tu dernière*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSE FOL., II LIV.	1603	Aux Dames (p. 125).	*Et vous Mesdames qui ardamment aimez*			
Id.	id.	Id. (p. 126).	*Et vous, Mesdames, soyez donc pitoyables*			
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	L'Ariadne Imitation d'Ovide (p. 24).	*Eussay-je malheureux, eussay-je creu Thésée*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 52).	*Excusez-moy, belle Cliante*	Motin.	PARN. SATYR.	1622
CABINET SATYR.	1619	Louange... Stances.	*Experts guides d'amour, maquereaux secou-* [*rables*	Id.	REC. L'ESTOILE.	
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Dizain.	*Fabian le fit et refit*	H. F. : Fornier (Henri).		
MUSES GAIL.	s. d.	La Servante.	*Face qui voudra l'amour*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
			Facilement elle s'accorde voir *Habilement*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Sonnet (pp. 21 et 41).	*Faisons l'amour mon cœur, tandis que la jeu-* [*nesse*			

SATYRES BAST.	1615	Panegire. St.	*Faites l'amour aux chambrières*	Le Breton (Guil.)	L'ADONIS, TRAG.	1597
Id.	id.	Le bocage amoureux (f. 115).	*Faune qui par les bocages*			
MUSES GAIL.	s. d.	Elégie (f. 215).	*Faut-il encore en la façon des cignes*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Amour lié (quatr.).	*Felon tu as beau plorer*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 45).	*Femme de vestement parée*			
SATYRES BAST.	1615	Des femmes. Epigr.	*Femme n'est que tempeste*	Boyssières (J. de)	PREM. ŒUVRES	1578
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 46) (1).	*Femme qui a les doigts menus*			
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Contre une courtisane. Quatr. (f. 3, pp. 222 et 262) (2).	*Femme qui fait ses cuisses voir*			
REC. VERS SATYR.	1617	Quatrain.	*Femmes ne sont que tourment*	Doublet (Jean).	ELÉGIES.	1559
PARN. SATYR.	1625	Stances (p. 45).	*Femmes qui aymez mieux le f..... que le pain*	Regnier (Math.).	PARN. SATYR.	1622
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 277).	*Femmes qui craignez que le vent*			
PARN. SATYR.	1622	Id. (p. 52).	*Fie la voille au vent, fie ta nef aux flots*			
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Aux filles de chambre.	*Filles de chambre, dites-nous*	Auvray (Jean).	BANQUET MUSES.	1623
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 309).	*Fleurance, quand tu fais la belle*	Berthelot.	DELICES SATYR.	1620
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Fleur qui portez le nom du soucy que j'endure*	R. F. : Fornier (Raoul).		
QUINT. SATYR.	1622	Le médecin visitant la belle Flore. Epigr. (p. 55).	*Flore, monstre ton bras, le pouls est un peu fort*			
LE SANDRIN.	1609	Nopces de Charlot et de Lauriette (prose et vers).	*Floride et Minerve contentes.....*	Beroalde de Verville.	AV. DE FLORIDE, T. II	1594
			Floridor voir *Folmidor*			
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Louange satirique (f. 88, pp. 152 et 192) (3).	*Folmidor qui n'a point le cœur d'un dur rocher*	[Guy de Tours ?]		

(1) Cette pièce se lit dans les 500 Colbert, vol. 488, p. 424 : *Femme qui a les dents menues ;* elle est de la fin du XV[e] siècle.

(2) Cette épigr. n'a ni sens ni sel dans le *Parnasse satyrique*, l'original bien meilleur avait paru dans *Le Jardin de plaisance*, éd. Vérard, f° CXXV, col. 2 : *Femme qui fais tetins paroir*. Ce quatrain remonte au XV[e] siècle, et il s'est perpétué jusqu'au XVIII[e] avec diverses variantes. On en a même fait un distique en 1609 dans *La Mode du temps qui court :*

Jeanne qui fait de son teton parure
Fait voir à tous que Jeanne veut pasture

et on le rencontre souvent dans les recueils du XVI[e] (P. Louÿs).

(3) Voici le titre de cette pièce : *Louange satirique à Folmidor en l'honneur du maquerellage*, elle n'est autre que l'*Apologie de Don Chayvos en faveur de Renon, maquerelle jurée : Celuy qui penseroit te rendre rigoureux* des *Muses incognues, 1604* ; repr. dans les *Muses gail., 1609*.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSES GAIL.	s. d.	Dialogue de fortune.	*Fortune respons moy qui sont tes favoris*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
QUINT. SATYR.	1622	De Francine. Epigr. (p. 62).	*Francine, trop chaude du c...*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 255).	*François aime Françoise et Françoise aime [aussi*			
CABINET SATYR.	1618	Coq à l'asne. Au bon Frelaut (p. 569).	*Frelaut, ce pourteur m'a promis*			
			Frelaux, cette sotte pie voir *Amy, ceste...*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	S. t.	*Frère voudriez-vous bien*	Tabourot (Est.).	BIGARRURES.	1583
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 45).	*Fruit creu, chair salée et formage*			
CABINET SATYR.	1619	Odes (1).	*Fuyez, Muses, de sur Parnasse*			
Id.	id.	Mascarade... Aux Dames.	*Fy de ces buscherons qui nais dans le mespris*			
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Garde-toy va te retirer*	B. de V.: Beroalde de Verville.		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Guill. de Gennes.	*Gennes, sais-tu pas la rage*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES FOL., II LIV.	1603	Le Rossignol...	*Gentil chantre de ce bocage*	L'Ecluse (P. de).		
CABINET SATYR.	1618	Foire de St Germain des Prez. Satyre.	*Gentille Damoiselle en beauté singulière*	F. C.	SEMONCE...	1605
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Quis bartabulae.	*Gentil, petit Barbichon*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
QUINT. SATYR.	1622	De Margoton. Epigr. (p. 58).	*Georges qui n'a poil au menton*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Gilon (dixain).	*Gilon se plaint qu'au matin*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
REC. VERS SATYR.	1617	De Glicère. Diverses épigr. (f. 160).	*Glicère un jour faisant enqueste*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 166).	*Grâce à ce comte libéral*	Viau (Théophile)	CABINET MUSES.	1619
PARN. SATYR.	1625	Discours (à Sully) (p. 108).	*Grand Duc, de qui le soin brillant*	Rapin (N.).	PARN. SATYR.	1622
Id.	id.	Testament. Satyre (p. 128).	*Grand Dieu, qui voyez tout, qui oyez toutes [choses*	Motin.	Id.	id.
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Le Laid tétin.	*Grand tétin bazané, vieille peau pendillante*	R. F. : Fornier (Raoul).		
SATYRES BAST.	1615	Enigme. Où madame parle.	*Gros, enflé, rouge, je le pris*	Boyssières (J. de)	TROIS. ŒUVRES.	1579

CABINET SATYR.	1618	(… 35).				
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 380).	*Habilement elle s'accorde*	Maynard (Fr.).	DELICES SATYR.	1620
MUSE FOL., II LIV.	1603	Desdain (sonnet).	*Ha je le disois bien qu'elle a la cuisse* (ou *la* [*fesse*) *molle*	Jodelle.	MS. FR. 1662.	
DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 420 et 208).	*Ha ! je vous entends bien vous faites la rusée*	F. R. D.		
DELICES SATYR.	1620	Gausserie... (p. 466).	*Ha ! je voy Philin bien aymé*			
Id.	id.	A Philis. Stances (p. 40).	*Ha ! Philis que le Ciel me fait mauvais visage*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigr. (pp. 296 et 100).	*Ha ! que ceste rousse me fasche*		MS. 884, F. 260.	
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 88).	*Ha ! que c'est une belle chose*			
MUSES GAIL.	1609	Regrets (n. p.).	*Ha ! que mon âme est insensée*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*Ha ! que vous m'avez dit, cruelle*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 102).	*Hau le meschant qui a ployé*			
			Hé bien ! voir aussi *Et bien*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Gayeté.	*Hé bien ! si je t'ay baisée*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 101).	*Hélas ! ma sœur, m'amie, j'en mourrois*			
SATYRES BAST.	1615	Stances.	*Hélas, Monsieur, ostez vous tost.*	D'Avrigny (Gilles)	TUTEUR D'AMOUR.	1553
MUSES GAIL.	1609	Fantaisie (n. p.).	*Hé ! quoy Lucine est offensée*			
CABINET SATYR.	1618	A M. des Yveteaux.	*Hé ! quoy nous faut-il estonner*	Beaumont-Harlay	TEMPLE APOLLON	1611
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 134).	*Hé ! voyez que ce page est maigre*	Maynard (Fr.).	PRIAPÉES.	1864
SATYRES BAST.	1615	De l'heur... Stances.	*Heureux cent fois ceux dont la vie*	Tahureau (Jacq.)	PREM. POÉSIES.	1554
REC. VERS SATYR.	1617	D'Anthoinette.	*Hier la langue me fourcha*	Regnier (Math.).	CABINET SATYR.	1618
MUSES GAIL.	s. d.	La damoiselle inconnue (f. 184).	*Icy comme dans un tableau*			
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Icy gist au teint de mégère*	Maynard (Fr.).	DELICES POÉS. FR.	1615
QUINT. SATYR.	1622	Epitaphe (p. 15).	*Icy gist ou gira, si Dieu luy fait la grâce*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 17).	*Icy gist un amant*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epitaphe (pp. 316 et 112) (1).	*Icy gist une pauvre femme*		MS. 884, F. 335.	

(1) Cette épigr. n'est plus dans l'édition de 1623 de la *Quintessence satyr.* Elle a été remplacée, en même temps que la pièce de Berthelot : *Au milieu des ennuys dont mon âme est la proye*, par l'épigr. : *Amour petit archer vainqueur* qui a été fractionnée en trois dans l'édition Poulet-Malassis.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSES GAIL.	1609	Tombeau d'un poëtastre.	*Icy gist un poëte veau* ‖ *Qui ne doibst estre...*	Rosset (de).	XII BEAUTEZ DE PHYLLIS.	1604
QUINT. SATYR.	1622	Epitaphe (p. 16).	*Icy gist un savetier*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epitaphe.	*Icy repose Jean Garnier*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigr. (pp. 88 et 128).	*Il a fait l'anagramme*			
			Il a, dites-vous, la façon voir *Il n'a...*			
REC. VERS SATYR.	1617	De Janot... (f. 112, quatr.).	*Il a femme et furie*			
MUSES GAIL.	1609	Epigramme.	*Il a passé son meilleur temps*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
			Il avoit fait une anagramme voir *Il a fait...*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigr. (pp. 286 et 86).	*Il est arrivé* (ou *venu*) *en ceste ville*	Piloust (N.).	TABLETTES AMOUR.	s. d.
MUSES GAIL.	1609	Regrets sur (la Du Moulin).	*Il est donc vray qu'elle soit morte*	Motin.	SUP. BIGARR.	1614
PARN. SATYR.	1622	Rép. à l'épigr. : Ne croyez pas... (p. 28).	*Il est facile de le dire*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 83).	*Il estoit un homme qui des cuirs vendoit*			
MUSES GAIL.	1609	Jouissance.	*Il est temps que l'amour d'une belle couronne*	Maynard (Fr.).	CABINET SATYR.	1618
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 301).	*Il fait bien le froid et le sage*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Epigr. d'Ysabeau (1607). (f. 19) (1).	*Il faudroit pour faire un tombeau*		MS. 884, F. 251	
MUSE FOL., II LIV.	1603	Responce...	*Il faut que je vous die aussi*	F. G. L.		
CABINET SATYR. PARN. SATYR.	1618 1622	Sonnet (pp. 455 et 108).	*Il faut sentir sa cour et tant qu'il se peut faire*			
CABINET SATYR.	1619	Songe.	*Il m'a bien semblé cette nuit*			
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Satyre.	*Il me plaist, Joridor, d'escrire une satyre*	B. (de).		
QUINT. SATYR.	1622	S. t. (p. 266) (2).	*Il morguoit de creste et de teste*			

(2) Cette pièce incomplète ... 1619.

CABINET SATYR.	1618					
MUSES GAIL.	1609	Pour une vieille courtisane (f. 90).	*Il ne faut point que je me flatte*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 25 et 46).	*Il ne peut avoir de poulain*		MS. 884, F. 335.	
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Chanson...	*Il n'est estat plus heureux*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Il n'estoit personne en la ville*	R. F. : Fornier (R.). Maynard (Fr.).	PRIAPÉES.	1864
Id.	id.	Id.	*Il n'est pas vray ne vous desplaise*			
MUSES GAIL.	1609	Lettre en galimatias.	*Il n'est rien plus beau, ny plus stable*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
SUP. BIGARR.	1614	Stances (f. 221).	*Il n'est rien si puissant que l'Amour et la Mort*		MS. 884, F. 206.	
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	De Raymonde (Epigr., f. 30, pp. 95 et 135).	*Il n'y a point par tout le monde*			
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	D'un fils de putain qui se disoit gentilhomme (f. 217).	*Il se dit Gentilhomme estant fils de putain*		MS. 884, F. 252. PETIT CAB. PRIAPE, P. 52.	
			Il sied fort bien à Isabelle voir *Il vous sied bien [la Péronnelle*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Il transit, il fait le fidelle*			
REC. VERS SATYR.	1617	Du choix de la vie (f. 116) (1).	*Il vaut bien mieux estre en santé*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 171) (2).	*Il vous sied bien la péronnelle*			
MUSES INCOG.	1604	Sonnet pour qui le voudra.	*Il y a peu, si j'ay bonne mémoire*	[Guy de Tours ?]		
SATYR. REGNIER (S.).	1614	A Philis.	*Il y peut avoir quatre années*	Desportes.	PARNASSE, T. II. REC. VERS SATYR.	1607 1617
SUP. BIGARR.	1614	Contre une vieille riche. St.	*Image de la mort, vieille sempiternelle*	Montgaillard.	ŒUVRES.	1606
LABYR. AMOUR, I LIV.	1615	Sixain (3).	*Impuissante à Vénus, j'eus mary vigoureux*			
PARN. SATYR.	1622	Satyre.	*Inspire moy, Muse drolesque* (ou *bouffonne*)	Du Gayverger.	REC. VERS SATYR.	1617
MUSES GAIL.	1609	Le combat de Bernier...	*Inspire-moy, Muse fantasque*	Sigognes.	MS. 19145, B. N.	
SATYRES BAST.	1615	Epigr. imitée de Martial.	*Isabeau lundy m'envoyastes*	Marot (Cl.).	ŒUV., ÉD. JANNET.	
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Isabelle est molle au milieu*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620

(1) Voici le titre de cette pièce : *Du choix de la vie joyeuse au lieu de la vie studieuse.*
(2) Cette épigramme est dans L'Estoile (XI, 261) avec la variante : *Il sied bien fort à Izabelle* (P. L.).
(3) Cette pièce manque dans 1610 et 1611.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
QUINT. SATYR.	1622	Un sodomite. Epigr. (p. 208).	*Jacques ignorant la pratique*			
MUSES GAIL.	1609	De deux bossus...	*Jacquet et Jacquette nous monstrent*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
Id.	id.	Epigramme.	*Jacquette* (ou *Pasquette*) *quand vous me contez*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., II LIV.	1602	A Catherine.	*Jadis au mont Idien*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
SATYRES BAST.	1615	Distique.	*Jadis la clef d'amour estoit amour ; mais or*	Boyssières (J. de)	TROIS. ŒUVRES	1579
SEC. LIV. DELICES.	1620	A la mémoire de la Paulette.	*Jadis une dame romaine*	Incertain : Laffemas (Isaac de).		
			J'ai voir *J'ay* ; *J'aime* voir *J'ayme*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	De Catin.	*Jà le bruict de ma Maistresse*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
CABINET SATYR.	1618	Sonnet galimatias (1).	*J'aléchois Hivernal une cloche de laine*			
LE SANDRIN.	1609	Le Jeu de la longue Paume.	*Jà l'esteuf d'autre part au carrefour pendu*	Gauchet (Cl.).	PLAISIR DES CHAMPS	1583
DELICES SATYR.	1620	A M. de Saint-Georges. Satyre (p. 423).	*J'allois me promenant le long d'une saussaye*			
SATYRES BAST. DELICES SATYR.	1615 1620	De Catin (stances, f. 122 et p. 355).	*J'allois près d'une rivière*			
DELICES SATYR.	1620	Satyre (p. 124).	*J'allois un de ces jours en guise d'un cadet*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*J'allois un jour à l'adventure*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
SATYRES BAST. SATYR. REGNIER (s.). DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1616 1620 1622	Adventure de Polidor (ff. 30 et 187, pp. 96 et 136).	*J'allois un jour parmy la ruë*			
REC. VERS SATYR.	1617	Epigr.	*Jamais Frédégonde ne cesse*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Un enfant mort-né (dixain).	*Jamais né, toutesfois*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	Epigramme (f. 102) (2).	*Jamais plus ny folle ny sotte*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chœur.	*Jamais un homme vertueux*	Du Souhait.	TRAG. RADEGONDE.	1599

ses mignons ». ... à la date d'avril 1583, il a traict « à la fouetterie et pénitence nouvelle de roy et de

			Jaquette voir *Jacquette*			
PARN. SATYR.	1622	Rép. de Mad. de V. à Mad. de P. (p. 25).	*J'attens le temps et ne prens rien*		PETIT CAB. PRIAPE.	
CABINET SATYR.	1618	Regrets...	*J'avois encor quelque ombre de jeunesse*	Chrestien (Fl.).	B. N., MS. 1662.	
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Satyre.	*J'avois promis à Dieu. aux hommes et à vous*	B. (de).		
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 201).	*J'ay de vuide [dans] le cerveau* ou *J'ay de sens [vuide le cerveau*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
LABYR. AMOUR. II LIV.	1610	Cloris à Celynde (p. 54).	*J'ay donc quitté vos prez d'herbettes chevelus*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Villanelle.	*J'ay fort aimé une beauté*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1620 1622	Sonnet (pp. 433 et 68).	*J'ay les c..... enflez de t'avoir tant f.....*			
MUSES INCOG.	1604	De Martin (quatr.).	*J'ay leu Martin ta mesdisante rime*	[Guy de Tours ?]		
SATYRES BAST.	1615	Du plaisir... (Quatr.).	*J'ayme à faire un enfant, c'est une œuvre plai- [sante*	Beaujeu (Chr. de)	LES AMOURS.	1589
REC. VERS SATYR.	1617	Une dame parle (quatr.).	*J'ayme à voir ces portraits que l'on peint aux [murailles*	Conti (princesse)	MS. LOUŸS (VAR.).	
MUSES GAIL.	s. d.	Sur des tetons.	*J'ayme bien d'un beau regard*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 170).	*J'ayme dedans un bois, à trouver d'adventure*	Berthelot.	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. RECR., II LIV.	1602	A une fleur de soucy.	*J'ayme la belle violette*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSES GAIL.	1609	Chanson.	*J'ayme une fille de village*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Rabelais (sixain).	*J'ay, moy nouveau Démocrite*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 66).	*J'ay (reçu) vos Ciprez et vos orangers verds*	Ronsard.	PARN. SATYR.	1622
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Ode.	*J'ay tantost fourny ma traite*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTI Q.	1594
CABINET SATYR.	1618	Enigme. Le Cordonnier (Sonnet).	*J'ay tantost veu quelqu'un maniant doucement*	Larivey (P. de).	STRAPAROLE XIII[e] NUIT.	1585
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain et Resp. (p. 41).	*J'ay un joly courtaut, Madame*			
MUSES GAIL.	1609	Epitaphe.	*J'ay vescu sans nul pensement*	Regnier (Math.).	D'APR. GARASSUS.	1623
Id.	id.	Id.	*J'ay vescu sans soucy* (ou *ennuy*), *je suis mort [sans regret*	Nicolas (Simon).	D'APR. L'ESTOILE.	
Id.	id.	De Jean (n. p.).	*Jean a tout seul des seigneuries*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Jean, ce f....... invaincu*	Maynard (Fr.).		
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*Jean cul veut estre député*	B. (de).		

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme (1)	Date du recueil (2)	Titre de la pièce (3)	Premier vers (4)	Nom de l'auteur (5)	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée (6)	Date du recueil (7)
SATYRES BAST.	1615	A Jeanne (huitain).	*Jeanne au beau moy de May lavoit*	Fontaine (Ch.).	JARDIN D'AMOUR.	1588
Id.	id.	Epigramme.	*Jeanne (ou Alix) qui son ventre portoit*	Saint-Romard.	TRADUCTIONS.	1550
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Jeanne tandis que tu fus belle*	Malherbe. M. Molin.	SEC. LIV. DELICES. CABINET SATYR. Id.	1620 1618 1632
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 270).	*Jeanne, vous desguisez en vain*	Regnier (Math.).	DELICES SATYR.	1620
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	Sur une jeune espousée (Epigr., f. 3).	*Jeanneton en la nuict première*			
REC. VERS SATYR.	1617	De Jeanneton. Epig. (f. 161).	*Jeanneton faict bien la farouche*			
PARN. SATYR.	1622	Chanson (p. 169).	*Jeanneton je ne suis volage ny leger*			
REC. VERS SATYR.	1617	A Janneton. Epig. (f. 184).	*Jeanneton ma nymphe au bel œil*			
SATYRES BAST.	1615	Adventure (f. 97).	*Je chante l'heur d'une rencontre*			
			Je chante une barbe voir *Je peins*			
MUSE FOL., I LIV.	1603	Une présomptueuse (quatr. f. 67) (1).	*Je confesse que tu es belle*			
SATYRES BAST.	1615	De Marthe (sixain).	*Je croyois que Marthe deust estre*	Berthelot.	CABINET SATYR.	1618
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Je croy que jadis au temps sage*	[Guy de Tours?]		
SATYR. REGNIER (s.).	1617	A Olympe...	*Je croy qu'il ne sera jamais de mentir las*	B. (de).		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 44).	*Je deviens roide mort en une langueur froide*			
Id., III LIV.	id.	Epithalame...	*Je fais sentir aux Dieux mes amorces friandes*	Hays (Jean).	PREM. PENSÉES.	1599
DELICES SATYR.	1620	Sonnet (p. 436).	*Je foutois l'autre jour une vieille et mon v...*		MS. 884, F. 237.	
PARN. SATYR.	1625	La jalousie... (p. 60).	*Je hay la lumière des Cieux*	Berthelot.	PARN. SATYR.	1622
SATYRES BAST.	1615	A Liside.	*Je hay tes fleurs* (ou *tes flames*) *impudiques*	A. D. V. : Vermeil (de).	MUSES RAL., II P.	1600
MUSES GAIL.	1609	Fantasie.	*Je la trouvay* (ou *Je l'ay trouvée*) *de gris vestuë*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Je la voy* (ou *croy*) *digne d'excuse*	Maynard (Fr.).	D'APR. LABOUISSE.	

REC. VERS SATYR.	1617	Sonnet.	*Je m'estonne souvent qu'un pauvre miserable*	F. D. L. G.		
SATYR. REGNIER (S.).	1617	Sur une femme maigre.	*Je me suis advisé d'un poinct*	B. (de).		
			Je n'ai... voir *Je n'ay... — Je n'aime...* voir *Je* [*n'ayme...*			
SUP. BIGARR.	1614	Epit. d'un baron (f. 190).	*Je naquis un brouillon, j'ay vescu en brouillant*		MS. 884, F. 265.	
MUSE FOL., III LIV.	1603	Sonnet : Un mesdisant (p. 140).	*Je n'ay comme tu dis, demeuré casanier*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De son amour.	*Je n'ayme ni la pucelle*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Je n'ayme pas ces c... dont la peau touche l'os*			
QUINT. SATYR.	1622	Pour faire une maistresse (p. 60).	*Je n'ayme point ces demoiselles*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 69).	*Je n'ayme point les Juifs, ils ont mis en la Croix*	Ronsard.	PARN. SATYR.	1622
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 145 et 185).	*Je ne dois point estre repris*		MS. 884, F. 254.	
REC. VERS SATYR.	1617	De Jeanne. Epig.	*Je ne dorts de toute la nuit*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	A Mad. Fr. Guerrier. Sonnet (p. 63).	*Je ne fais que prier toutes les déitez*			
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Epigramme (f. 21, pp. 239 et 274).	*Je ne feray jamais caresse*			
MUSE FOL. (I LIV.).	1600	Irrésolution feminine (f. 10).	*Je ne l'ay dit qu'en moy et si je me défie*			
MUSES INCOG.	1604	De Martin (quatr.).	*Je ne me fasche point, Martin*	[Guy de Tours ?]		
MUSES GAIL.	s. d.	Sonnet.	*Je ne puis bien que je vous ayme*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
QUINT. SATYR.	1622	Des amoureux. Epig. (p. 61).	*Je ne puis m'empescher de rire*			
DELICES SATYR.	1620	Désespoir.	*Je ne repose* (ou *Je n'ay repos*) *ny nuict ny jour*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
MUSE FOL., I LIV.	1607	Folastrie.	*Je ne scaurois, maistresse, vous haïr*			
SATYRES BAST.	1615	Stances.	*Je ne scay par quelle malice*	Le Breton (G.).	L'ADONIS, TRAG.	1597
MUSES GAIL.	s. d.	S. t. (stances).	*Je ne sçay s'il vous souvient*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
PARN. SATYR.	1625	Stances (p. 198).	*Je ne suis pas prest de me rendre*	Regnier (Math.).	DELICES SATYR.	1620
SATYRES BAST.	1615	Aux dames... (quatr.).	*Je ne suis point celuy qui s'esmerveille*	Guy de Tours.	PREM. ŒUV. POÉT.	1598

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSES GAIL.	1609	Response (à Mailliet).	*Je ne suis point excrément*	D'Audiguier.		
			Je ne tire les dents de la bouche voir *Je tire les [dents*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Response (p. 19) (1).	*Je ne veux de docte maistresse*			
Id., I LIV.	1607	Chanson.	*Je ne veux plus aymer ces filles*	G. : Guyet (N.)	MUSE FOL., I LIV.	1611
QUINT. SATYR.	1622	D'une vieille. Epigr. (p. 65).	*Je ne veux plus aymer Lavalle*	G. N.		
SATYRES BAST.	1615	Epigramme.	*Je ne veux point, pour mon plaisir*	Jamet (Lyon).	TRADUCTIONS.	1550
SATYR. REGNIER (s.).	1616	De Melisse. Epigr.	*Je ne vis jamais basteleur*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Je ne vis onc femme si froide*	Viau (Théophile)	MS. DE L'ARSENAL.	
Id.	1625	Epigramme (p. 322).	*J'enrage de lever la cotte*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
Id.	1622	Les visions d'Aristarque. Satyre (p. 85) (2).	*Je passois curieux, en ceste isle admirable*		MS. 884, F. 63.	
SUP. BIGARR.	1614	La barbe.	*Je peins une barbe peignée*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 167).	*Je perds mon temps et mes discours*	Phyllis : Viau (Théophile).	ŒUVRES.	1621
PARN. SATYR.	1622	Ode (p. 165).	*Je prends plaisir à baiser*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 254).	*Je prie le bon Dieu pour toy*			
SATYRES BAST.	1615	A Proserpine (quatr.).	*Je recognois qu'en vous je ne sçay quoy d'idoine*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet de la chasse.	*J'erre dedans ce bois pour y faire une queste*	P. D. L. : L'Ecluse (P. de).		
PARN. SATYR.	1622	Paroles d'une fille...	*Je sens que j'endure la mort*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
DELICES SATYR.	1620	Sonnet.	*Je songeois que Philis des enfers revenue*	Viau (Théophile)	SEC. LIV. DELICES.	1620
QUINT. SATYR.	1622	Des mesdisans. Epigr. (p. 17).	*Je soustiens vostre honneur en despit de l'envie*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Estrenes.	*J'esperoy mes Damoyselles*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
PARN. SATYR.	1625	Contre le mariage. St. (p. 188).	*J'estime beaucoup les belles*	Motin.	DELICES SATYR.	1620

QUINT. SATYR.	1622			Viau (Théophile)		
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*J'estois logé chez un Sergent*	B. (de).		
SATYRES BAST. SATYR. REGNIER (s.). DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1615 1616 1620 1622	Satyre (ff. 135, 104, pp. 392 et 190).	*J'estois sur le Pont-Neuf quand la nuict s'avoi- [sine*			
LABYR. AMOUR, I LIV. DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1610 1620 1622	Quatrain (2).	*Je suis en bien grand soucy* ou *Je suis en [extrême soucy*	Villequier (marquis de).	MS. 3127, B. A.	
MUSE FOL., III LIV.	1603	Sonnet (p. 141) (3).	*Je suis bien envieux de ceux dont l'éloquence*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Ænigme de la chastaigne. Sonnet (p. 27).	*Je suis comme Dryade, et aux forests je m'aime*	Chrestien (Fl.).	COLL. DUPUY, 843.	
Id.	id.	Autre Ænigme (p. 128).	*Je suis de chair et de chair engendrée*			
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*Je suis dedans le lict malade comme vous*	B. (de).		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Mascarade (p. 102).	*Je suis fillette amoureuse*			
PARN. SATYR.	1625	Dial. de Vénus et Bacchus (p. 302) (4).	*Je suis le plaisir et la vie*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	L'amour vainqueur de la vertu.	*Je suis le seul vainqueur des hommes et des [Dieux*	Auvray (Jean).	BANQUET MUSES.	1623
SUP. BIGARR. REC. VERS SATYR.	1614 1617	Epitaphe (ff. 191 et 76).	*Je suis mort d'amour entrepris*		MS. 884, F. 260.	
MUSE FOL., I LIV.	1603	Sonnet (f. 56).	*Je suis un Horologe en l'amoureuse ardeur*		MUSES RALLIÉES.	1603
MUSE FOL., II LIV. CABINET SATYR.	1603 1618	Sonnet (p. 83) (5).	*Je suis vostre Escolier, vous estes ma Maistresse*			
MUSE INCOG.	1604	De Martin (quatr.).	*Je te priay vingt fois, voire trente de boire*	[Guy de Tours ?]		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Luc François.	*Je te pry, Duchat, escoute*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSE FOL. (I LIV.)	1600	Sonnet feminin.	*Je te salue, ô vermeillette fente*	Ronsard.	LIVRET FOLASTRIES	1553

(1) Cette pièce est adressée à Luillier, probablement François Luillier, l'intime de Théophile, le rival de Des Barreaux près de ce dernier.

(2) Cette pièce est suivie d'une rép. : *Ne soyez donc pas en soucy* dans les *Délices satyr., 1620*, et dans le *Parnasse satyr., 1622* ; d'après le Ms. 3127 de la Bibl. de l'Arsenal le premier quatrain est du marquis de Villequier, et la rép. de Madame de Crussol.

(3) Ce sonnet manque dans l'éd. de la *Muse fol. de 1621*.

(4) La signature de cette pièce a été omise dans l'édition du *Parnasse satyrique* de Poulet-Malassis.

(5) Cette pièce manque dans le *Cabinet satyrique, 1619*.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Ode.	*Je t'invoque (ô) troupe pucelle*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	L'arracheur de dents (f. 43) (1).	*Je tire les dents de la bouche*		MS. 24322, F. 50.	
CABINET SATYR.	1619	Masc. des sieurs de bois.	*Je travaille sans cesse avec un tel effort*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 68).	*Je trespassois d'Amour assis auprès de toy*	Ronsard.	PARN. SATYR.	1622
MUSES INCOG.	1604	Moquerie à Margot.	*Jeune beauté qui en rougeur surpasse*	[Guy de Tours?]		
DELICES SATYR.	1620	A une malade des pasles couleurs. Sonnet (p. 437)	*Jeune et pasle beauté qu'une f..... envie*		MS. 884, F. 238.	
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Epigramme (f. 100).	*Jeunes esprits qui ne pouvez comprendre*			
SATYRES BAST.	1615	Villanelle.	*J'eusse bien voulu dresser*	Le Breton (Guil.)	L'ADONIS, TRAG.	1597
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Vœu à Charlotte.	*Je veux ma Nymphe belotte*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
CABINET SATYR.	1618	Enigme.	*Je vis ces jours passez une fort belle garce*	Larivey (P. de).	STRAPAROLE, XII[e] NUICT.	1585
PARN SATYR.	1622	Epigramme.	*Je vis passer de ma fenestre*	Neufvic (M[me] de).	D'APR. TALLEMANT	
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Id.	*Je vis un jour un Conseiller*	B. (de).		
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 44).	*Je vois bien à vostre mine*	Motin.	PARN. SATYR.	1622
Id.	1622	Epigramme.	*Je vois l'amoureuse Isabelle*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
Id.	1625	Epigramme (p. 339).	*Je vois maintenant qui s'enflamme*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
MUSES GAIL.	1609	Id. (f. 104).	*Je voudrois ma belle brunette*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	A une putain (p. 89).	*Je vous avois bien dit*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain (p. 41).	*Je vous ay tout donné ce qu'est en ma puissance*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 252).	*Je vous demande un don, mais las ! permettez-[moy*	Berthelot.	DELICES SATYR.	1620
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Ænigme (huitain).	*Je vous offre un présent que je prends en dor-[mant*	R. F. : Fornier (Raoul).	LABYR. AMOUR.	1615
Id.	id.	D'une femme. Sonnet (2).	*Je vous prie, mon amy, ne poussez pas si fort*	H. F. : Fornier (Henri).		
SATYRES BAST.	1615	A Fripinelle.	*Jour et nuict fuir ses verrous*	A. D. V. : Vermeil (de).	MUSES RAL., II P.	1600

(1) *Ballet du Hazard*, s. d. et *Recueil des mascarades* …

MUSE FOL., I LIV.	1603	De Francine filant (f. 68).	*La belle et gentille Francine*			
PARN. SATYR.	1622	D'une jeune dame. St. (p. 122) (1).	*La belle s'égayoit toute nuë en sa couche*			
SATYRES BAST.	1615	Du jeu des Dames. A Philinée.	*La belle source de mes flames*	Rosset (de).	XII BEAUTÉS DE PHYLLIS.	1604
MUSES GAIL.	1609	Chanson (n. p.).	*La belle vous estes trompée*			
Id.	id.	Le sacrifice d'amour (f. 118).	*La biche atteinte dans le flanc*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Les propriétez des femmes (p. 16) (2).	*La bonne celle qui a la paulme de la main veluë*		500 COLB., V 488, F. 532.	
PARN. SATYR.	1622	Une dame à sa fille. Quatr. (et Resp.) (p. 27) (3).	*La chair se nourrit de la chair*			
			La chose est assez refusée voir *Une chose...*			
CABINET SATYR.	1618	Demande d'un courtisan (4).	*La compagnie est fort en peine*		MS. 24322, F. 21.	
MUSE FOL., II LIV.	1603	La Dame à un amy.	*La Dame qui a un amy*	C. B. : Brissart.		
Id. III LIV.	id.	Chanson (p. 101).	*La douce accordante voix*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Rep. à l'Amant.	*La façon désidérative*	R. F. : Fornier (Raoul).	LABYR. AMOUR, I LIV.	1610
REC. VERS SATYR. PARN. SATYR.	1617 1622	De Janot. Epigr. (f. 110 et p. 75) (5).	*La faim, la honte et le dommage*			
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*La femme (dit un bon Prophète)*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
DELICES SATYR.	1620	Id.	*La femme d'un docteur, que France tu renommes*	Id.	Id.	id.
MUSE FOL., I LIV.	1603	En l'honneur de la femme (quatr. f. 67) (6).	*La femme est un animal*			
Id.	id.	Advis touchant le mariage (f. 57).	*La femme est une mer et le mary nocher*		MUSES RALLIÉES.	1599

(1) Cette pièce a été imprimée dans les *Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux*... éd. des *Mémoires-journaux* de P. de l'Estoile, T. XI, 1883, p. 244.

(2) Cette pièce se lit également dans les Cinq cents Colbert, vol. 488, ff. 532 (25 vers). — « Elle se retrouve très souvent aux XVIe et XVIIe siècle, mais avec des textes variés : *A)* Le dict des pays avec les conditions des femmes, pièce gothique ; *B)* Baliverneries d'Eutrapel, Noël du Fail, éd. de la Bib. Elzév. I, 164 ; *C)* Belles et diverses complexions amoureuses des femmes, 1621, pièce ; *D)* Allusion dans : Le Conseil tenu en une assemblée faite par les dames et bourgeoises de Paris. S. l. n. d. ; *E)* Œuvres de Bruscambille. Rouen, 1623 ; *F)* en latin dans plusieurs recueils de facéties (P. Louÿs).

(3) Voici le premier vers de la rép. : ***Madame si nous osions.***

(4) Voici le titre de cette pièce : *Demande d'un courtisan à Sigognes comme il jouait à la paume.*

(5) Cette pièce est incomplète dans le *Rec. vers satyr., 1617,* mais elle est entière dans le *Parnasse satyr., 1622.*

(6) Cette pièce manque dans l'édition de 1607 de la ***Muse folastre***, mais elle est dans celle de 1611.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
CABINET SATYR.	1618	La femme et le cheval. Sonnet (1).	*La femme et le cheval doivent être semblables*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Compar. du procès et des femmes. Sonnet.	*La femme et le procès sont deux choses sembla- [bles*	Passerat (J.).	ŒUV. POÉTIQ.	1606
CABINET SATYR.	1618	La femme et le procès. Sonnet.	*La femme et le procès sont d'une mesme essence*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Rép. à R. F. (Raoul Fornier)	*La femme et les daemons n'ont rien de ressem- [blance*	L. D. S.		
MUSE FOL., II LIV.	1603	Des daemons et des femmes	*La femme et les daemons ont beaucoup d'alliance*	R. F. : Fornier (Raoul).		
			La fin, la honte, le dommage voir *La faim*			
REC. VERS SATYR.	1617	Aux malades (f. 118).	*La fleur de mercure tirée*		PARN., T. II.	1607
SATYR. REGNIER (S.).	1617	Epitaphe.	*La Florence valut autant que le veloux*	B. (de).		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Du printemps.	*La froidure paresseuse*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 243).	*La graine des forests* (ou *sots est*) *plus fertile [et féconde*	Du Sable (G.). Berthelot.	MUSE CHASSERESSE DELICES SATYR.	1641 1620
Id.	id.	Id. (p. 59).	*La grande volupté qu'on reçoit en f......*	Regnier (Math.).	PARN. SATYR.	1622
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Sonnet (pp. 77 et 117).	*La grosse Marion aux gras et noirs cheveux*			
MUSE FOL., I LIV.	1617	Rondeau (p. 65).	*Laissez-moy faire hardiment*		PETIT TRAICTÉ.	1538
PARN. SATYR.	1622	Rép. à mad. de G. (p. 25).	*Laissez-moy faire mes prières*			
DELICES SATYR.	1620	Satire.	*Laissez-moy je suis en colère*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
			Là, là voir *Çà, çà*			
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*L'almanach dit pour le certain*	Davity.	CABINET SATYR.	1618
MUSE FOL., III LIV.	1603	Les Lunatiques (p. 95).	*La Lune estoit capricorne*			
SATYRES BAST.	1615	Compar. des femmes et de la lune. Stances.	*La lune pasle est moiteuse*	Guy de Tours.	PREM. ŒUV. POÉT.	1598
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	L'amant et le chasseur. Sonnet (p. 25).	*L'amant et le chasseur sont de mesme nature*			

Id.	id.	Les Mores amoureux (p. 69).	*L'amour sans nul respect vient embraser toute [âme*			
			Lan voir *Pan*			
MUSE FOL. (I LIV.)	1600	Sonnet masculin.	*Lance au bout d'or qui sçais et poindre et oindre*	Ronsard.	LIVRET FOLASTRIES	1553
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Vulcan, Pallas, Erectée (quatr.).	*La nature ne peut faire*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSE FOL., II LIV.	1617	Rondeau (p. 64).	*La nuict passée, une dame discrète*	St-Gelais (M. de)	ŒUVRES.	1547
REC. VERS SATYR.	1617	D'une espousée (huitain, f. 207).	*La nuict première une espousée*			
			La peur de l'avenir, dont le soucy me picque, voir :			
MUSES GAIL. / SATYR. REGNIER (S.).	1609 / 1614	Les visions de la Cour.	*La peur de l'advenir, et ces courtiers puniques*	Motin.	REC. L'ESTOILE, T. XI, P. 226.	
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 220).	*La raison pourquoy on ne fit*			
ESPADON SATYR. (S.).	s. d.	Satyre du Temps. A Théophile.	*La réputation que ta veine féconde*	Besançon (Nic.).	SATYR. MENIPPÉE COURVAL SONNET.	1623
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*La Roche mon parfait amy*	Maynard (Fr.).		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	La rose (quatr.).	*La rose est une belle fleur*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id. II LIV.	id.	Sur la maladie de Charlotte.	*Las ! Amour se peut-il faire*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
Id. III LIV.	id.	Retour du pélerinage d'Amour (p. 117).	*Las ! nous n'eussions jamais pensé*			
PARN. SATYR.	1622	D'une jeune mariée et de son mary. Dialogue.	*Las ! pourquoy fais-tu tant d'effors*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
MUSES GAIL.	1609	A M. Laubry (n. p.).	*Laubry il faut qu'au vray mon malheur je te [compte*			
			L'autre jour ce vilain gascon, voir *Tantost ce [vilain*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain.	*L'autre jour en obscurité*	R. F. : Fornier (Raoul).		
MUSES GAIL.	s. d.	Abrégé de la vie...	*L'autre jour le Gascon après l'avoir fait boire*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Tetrastique (p. 88).	*L'autre jour, un homme me dit*		EPIT. JOCO-SERIA.	1623
MUSE FOL. (I LIV.)	1600	L'amour mercenaire.	*La vertu d'un personnage* ‖ *Ni le printemps*	Le Breton (G.).	L'ADONIS, TRAG.	1597
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chœur.	*La vertu est désirable*	Du Souhait.	RADEGONDE, TRAG.	1599
REC. VERS SATYR.	1617	De Colin.	*Le bon Colin estant au lict couché*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
PARN. SATYR.	1622	Combat de quatre courtisans... (p. 37) (1).	*Le champ estoit ouvert, où quatre combattans*		REC. L'ESTOILE. T. XI, P. 229.	
REC. VERS SATYR.	1617	Stances contre une vieille.	*Le Ciel enclin à ma vengeance*	Des Yveteaux.	REC. DE VERS.	1606
MUSE FOL., I LIV.	1603	Pour la femme (quatr. f. 67) (2).	*Le Ciel n'a point tant de flambeaux*			
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Le clerc d'un procureur assez gentil garçon*			
PARN. SATYR.	1622	Aux Lecteurs. Sonnet (n.p.)	*Lecteurs qui çà et là cherchez vostre adventure*			
CABINET SATYR. PARN. SATYR.	1618 1622	Epigr. Attaque (pp. 99 et 129) (3).	*Le f... n'est pas l'or potable*			
DELICES SATYR.	1620	A Motin. Sonnet.	*Le hibou de vos yeux que sans cesse j'admire*	D'Auvergne (Cte)	MS. 884, F. 245.	
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Epigr. (f. 145).	*Le jour d'une petite feste*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Epithalame.	*Le jour est caché sous l'onde*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉT.	1594
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Le jour qu'André fut marié*			
QUINT. SATYR.	1622	Id. (p. 19).	*Le jour que Perrine mourut*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Amour dérobant le miel.	*Le larron Amour*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
DELICES SATYR.	1620	Stances (p. 455).	*Le mary boiteux de Vénus*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 253).	*Le médecin n'est qu'un railleur*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
Id.	1622	Sur un poète. Sonnet (p. 131).	*Le nez du sentiment est le siège et l'organe*			
Id.	1625	Sonnet (p. 68).	*L'enfant contre lequel ny targue ny salade*	Ronsard.	PARN. SATYR.	1622
MUSES GAIL.	1609	Regrets... St.	*L'ennuy dont mon âme est blessée*	Bertaut (J.).	NOUV. RECUEIL.	1609
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 360).	*Le pigeon f.... la colombelle*	Motin.	QUINT. SATYR.	1622
QUINT. SATYR.	1622	Contre un gascon. Epigr. (p. 208).	*Le point d'honneur, dit un Gascon*			

(1) Voici le titre de cette pièce : *Le grand et périlleux combat de quatre courtisans pour une damoiselle.* — Note de L'Estoile : Cecy advint à Paris, environ Quaresme prenant, 1606. La demoiselle estoit Mlle de Bié, les combattans Balagny et Saint Phale, secondés du comte de Lozan et un autre. — Il [illegible] une strophe dans le *Parnasse satyr.*, *1622*. [illegible] elle est dans celle de 1641.

PARN. SATYR.	1625	Les amoureux dégoutez. St. (p. 205).	*Les amans de l'heure présente*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
MUSE FOL., III LIV.	1603	Ode (p. 97).	*Les amans voluptueux*			
REC. VERS SATYR.	1617	Des amis... (quatr.).	*Les amis de l'heure présente*	Mermet (Cl.).	LE TEMPS PASSÉ.	1583
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Les chancres m'ont laissé sécher*	Viau (Théophile)	D'APR. GARASSUS.	1623
CABINET SATYR.	1619	Sur les filles... Epigr.	*Les filles qui au temps passé*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 80) (1).	*Les humains, Cheribon, sont or' desanimez*			
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe sur M. de Belleville (f. 191).	*Les meurtres et les rançons furent mes exercices*		MS. 24322, F. 16.	
LABYR. RECR., III LIV.	1602	D'Amour et des Muses.	*Les Muses Sœurs Amour ne craignant pas*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
			Le sperme voir *Le f....* ; *Les Poupelos* voir *Ces Poupelos*			
MUSES FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 133) (2).	*Les printanières fleurs qu'icy voyez dépeintes*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 254) (3).	*Les serpens ne vont que du ventre*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
DELICES SATYR.	1620	Sonnet (p. 443).	*Les yeux donnent assez au desir de martyre* (ou *de matière*)		MS. 884, F. 245.	
MUSES GAIL.	1609	Sur le choix des divins Oyseaux. St.	*Le très* (ou *le tout*) *puissant Jupiter*	Regnier (Math.). Motin.	SATYRES. CABINET SATYR.	1613 1618
QUINT. SATYR.	1622	Un bon cœur. Epigr. (p. 56).	*Le vieux Jacquet, dans une estable*			
CABINET SATYR.	1618	Quatrain.	*Le violet tant estimé*	Regnier (Math.).	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Ode.	*L'herbe commence à verdoyer.*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
DELICES SATYR.	1620	Ode.	*L'infidélité me déplaist*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
MUSES GAIL.	1609	Songe.	*Lisant un jour en mon estude*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Lize à qui mes désirs firent jadis hommage*	Maynard (Fr.).	Id.	id.
Id.	id.	Id.	*Lise* (ou *Iris*) *dans les eaux de ses yeux*	Id.	Id.	id.
QUINT. SATYR.	1622	De Lise... Epigr. (p. 59).	*Lise qui partout s'abandonne*			
SATYRES BAST. CABINET SATYR. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1618 1620 1622	Epigramme (f. 3, pp. 83. 221 et 275).	*Lisette jure asseurement*			

(1) Quoique sig. Regnier dans le *Parn. satyr., 1622,* cette pièce n'est pas de ce poète, elle a paru en 1579 (*Mémoires-journaux de P. de L'Estoile*).
(2) Cette pièce est suivie de vers Aux Dames : *Mais si vous rejoignez Mars et Minerve ensemble.*
(3) La signature de cette pièce a été omise dans l'éd. Poulet-Malassis.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
REC. VERS SATYR.	1617	De Lisis.	*Lisis* (ou *Telier*) *tu es jeune et dispos*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*L'on dit que l'Amour martire*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
QUINT. SATYR.	1622	Sur un quidam. Epigr. (p. 209).	*L'on dit qu'une reine autrefois*			
MUSES GAIL.	1609	Godemichy (n. p.).	*L'on m'a dit que le plus souvent*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
Id.	id.	Briscole (sur Mad. d'Auchy).	*L'on m'a dit qu'une Robine*	Berthelot. Sigognes.	D'APR. L'ESTOILE CABINET SATYR.	 1618
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 71).	*L'on ne m'entendra plus chanter*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Sonnet (pp. 78 et 117).	*Lors ce v... dédaigné, triste et baissant la teste*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 32).	*Lorsqu'Anthoinette eut veu que malgré son désir*	Maynard (Fr.).	PARN. SATYR.	1622
MUSES INCOG.	1604	Pardon du sanglier...	*Lors que Cythere vid mort*	[Guy de Tours ?]		
SATYRES BAST.	1615	De Janneton.	*Lors que dedans un lict, je tiens entre mes bras*	Louvencourt (de)	LES AMOURS.	1595
CABINET SATYR.	1618	Oracle d'amour...	*Lors que la belle avoit la pasle maladie*		MS. 884, F. 334.	
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Air.	*Lors que ma petite mignarde*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1602
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 32).	*Lors que sur ton lict, à mon aise*	Colletet (G.).	PARN. SATYR.	1622
MUSE FOL., I LIV.	1603	Folastrie (f. 63).	*Lors qu'un jeune moine chousoit*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Lucas.	*Lucas de t'enquérir cesse*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Lucrèce et Didon comme on sçait*			
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*L'un dit du Quatranier*	La R. F.		
SATYR. REGNIER (S.).	1617	Sur trois soldades.	*L'une fait la guerre au pollet*	B. (de).		
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 110).	*L'un luy baise les mains, l'autre perd contenance*			
REC. VERS SATYR.	1617	Sonnet (f. 54).	*Ma belle j'ayme bien ton geste gracieux*			
MUSES GAIL.	1609	Chanson (n. p.).	*Ma belle, vous estes trompée*			
DELICES SATYR.	1620 [illegible]	Rép. à : *Que dans nos chausses* (pp. 26 et 47)	*Ma beste ne fait point de mal*		MS. 884, F. 335.	

MUSE FOL., II LIV. CABINET SATYR.	1603 1618	Pour le mois de May. Sonnet (p. 29) (1).	*Madame, j'ay un may d'une assez longue sorte*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 260).	*Madame, je ne puis, tant ma force est petite*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Madame je vous donne un oiseau pour estreine*			
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Advis d'un solliciteur à sa partie. St. (f. 115) (1).	*Madame ne recherchez pas*			
			Madame, nuict et jour voir *Mignonne nuict et jour*			
MUSE FOL. (I LIV.) SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1600 1615 1618	Les proverbes d'amour. A Madame de R. (ff. 3 et 149) (2).	*Madame, on ne voit point en l'amoureuse affaire*			
PARN. SATYR.	1622	Rép. des filles... (p. 27).	*Madame, si nous osions*			
MUSES GAIL.	1609	Remontrance.	*Madame voicy le caresme* ou *Mesdames voicy...*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
			Madame, vostre... est brave et docte escolle voir *Ravery...*			
Id.	s. d.	Sonnet.	*Madame voulez-vous qu'en un mot, je vous die*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Dialogue d'un vieillard amoureux (f. 137).	*Madame, vous estes si belle*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	A une dame (quatr., p. 83).	*Madame, vous portez ce cristal pour vous voir*			
DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 376 et 175).	*Madelon estant en jeunesse*			
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Coq à l'âne (f. 155).	*Mademoiselle j'ay pensé*			
CABINET SATYR.	1618	Resp. D'Elle-mesme (3).	*Ma fièvre et vostre mal de dents*			
PARN. SATYR.	1622	Qu'il faut baiser. Ode (p. 16)	*Ma foy ! c'est estre trop mauvaise*			
Id.	id.	Quatr. Mad. de K. à mad. de F. (et Rép.) (p. 26) (4).	*Ma foy ! j'ayme fort vostre humeur*		PETIT CAB. PRIAPE.	
MUSES GAIL.	1609	Pour un gentilh...	*Ma foy je fus bien de la feste*	Regnier (Math.).	CABINET SATYR.	1632
REC. VERS SATYR.	1617	Epigr. (f. 184).	*Ma foy, Margot me fait rire*			

(1) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619*.
(2) Dans les *Satyres bastardes* : Proverbes d'amour. A Macette : *Macette on ne voit*.
(3) Au quatrain à une dame qui avoit la fièvre : *Quittez ce corps, fièvre inhumaine*.
(4) Voici le premier vers de la rép. : *Vous outrepassez donc la loy*.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Ma gente N..., que ta langue affetée*	H. F. : Fornier (Henri).		
MUSE FOL. (I LIV.)	1600	L'amant et la dame. Dialog. (f. 48).	*Ma guerrière il faut à ce coup*			
Id.	id.	Epitaphe d'un chat.	*Maintenant le vivre me fasche*	Du Bellay (J.).	DIV. JEUX RUSTIQ.	1588
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Philippes le Brun (p. 54).	*Mais à qui, Muse mignonne*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	Stances.	*Mais à quoy sert tant de finesse*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
QUINT. SATYR.	1622	De Florence. Epigr. (p. 55).	*Mais à quoy tendent ces discours*			
MUSES GAIL.	s. d.	Sonnet (en dialogue).	*Mais comment peut-il faire ? on sait bien qu'il [n'a rien*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
LABYR. RECR., I LIV.	1602	At mi dicite.	*Mais dites moy larmelettes*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
MUSES INCOG.	1604	Epitaphe de J. des Vignes.	*Mais dy moy pourquoy tu rechignes*	[Guy de Tours ?]		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Sonnet (p. 28).	*Mais d'où vient cest orgueil ? on ne void par la [ville*		BIGARR. TABOUROT	1583
PARN. SATYR.	1625	Ballet sottises d'amour (p. 328).	*Mais d'où vient-il, les belles dames*	Rosset (de).	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A l'envieux.	*Mais, Envieux, quel plaisir*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (1).	*Mais n'es-tu point entre mes bras*	Viau (Théophile)		
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Dialogue pastoral.	*Mais pourquoy comme une incogneuë*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
Id. II LIV.	id.	Au Soleil.	*Mais qu'as-tu à faire icy*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSES GAIL.	s. d.	Sonnet.	*Mais quelle est ta belle espérance*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
CABINET SATYR. PARN. SATYR.	1618 1622	Répl. à : Puisse-je mourir (pp. 100 et 129) (2).	*Mais quelle rage vous transporte*			
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	A Mad. Guerrier. Sonnet.	*Mais qu'estes-vous, beaux yeux, que soleils en ce [monde*	M. F.		
MUSE FOL., II LIV.	1603	A. F. B.	*Mais qui te fait ainsi curieux me reprendre*	B. A.		
Id.	id.	Aux dames (p. 135).	*Mais si vous rejoignez Mars et Mercure ensemble*			
MUSES GAIL.	1609	A un conseiller. Epigramme (f. 112).	*Maistre Jean je suis bien marry*			

PARN. SATYR.	1622		[neurs de Cibelle		ET 242.	
MUSE FOL. (I LIV.)	1600	Le manteau de Court (f. 11).	*Manteau des manteaux le plus mince*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Stances.	*Ma petite Cytherée* ‖ *La seule image sacrée*	Baïf (J. A. de).	AM. MELINE, II LIV.	1555
SATYRES BAST.	1615	D'une juifve (sixain).	*Mara, juifve de nation*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Prière solennelle des confrères (f. 52, pp. 239 et 276) (1).	*Mardy gras au rouge nez*			
CABINET. SATYR.	1618	Estreine à Margot (p. 110) (2).	*Margot ça je te veux donner*			
MUSES GAIL.	1609	Epigramme.	*Margot feignoit d'estre de feste*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	De Margot. Epigr. (f. 24).	*Margot la vieille édentée*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Margot (huitain).	*Margot n'attend qu'autre la prie*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SATYRES BAST. SATYR. REGNIER (S.). CABINET SATYR.	1615 1616 1618	De Robin et de Margot (ff. 159 et 101).	*Margot s'endormit sur un lict*		REC. P. T. TRISTES	1573
SATYRES BAST.	1615	Epigramme.	*Margot un soir à la lune*	Blanchon (J.).	PREM. ŒUV. POÉT.	1583
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 117).	*Marie, à dire vray, tu es la plus galante*	Motin.	PARN. SATYR.	1622
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Baiser.	*Marie, je voulois l'autre jour appaiser*	R. F. : Fornier (Raoul).		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Marie* (ou *Charlotte*) *lasse en passant*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Marie, le corail de ta lèvre jumelle*	R. F. : Fornier (Raoul).		
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Mariez-vous c'est chose honneste*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Marmot (quatr.).	*Marmot l'halene que tu tires*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	Robin et Robine. Villanelle (f. 24) (3).	*Ma Robine voulez-vous bien*			
DELICES SATYR.	1620	A un marquis. Satyre.	*Marquis, comment te portes-tu*	Viau (Théophile)	D'APR. GARASSUS.	1623
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	A Marthe (quatr., f. 21).	*Marthe, pour moy, je t'advise*			

(1) Voici le titre de cette pièce : *Prière solennelle des confrères du flacon pour l'âme du deffunt Mardy gras.*
(2) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619.*
(3) Cette villanelle n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSES INCOG.	1604	De Martin (sixain, p. 76).	*Martin a seul des seigneuries*	[Guy de Tours ?]		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Vœu.	*Martine la ribandière* (ou *la tapissière*)	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	De Martin (sixain).	*Martin est cocu doublement*	[Guy de Tours ?]		
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 42).	*Masette est femme très honneste*	Frenicle.	PARN. SATYR.	1622
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Masque (huitain).	*Masque au visage rechigné*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
QUINT. SATYR.	1622	Des Cocus. Epigr. (p. 63).	*Ma suffisance est bien petite*			
MUSES INCOG.	1604	Sonnet.	*Maudicte soit la nuict par trop brunette*	[Guy de Tours ?]		
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	A Samson. Epigr. (f. 161).	*Mauregard remply d'imposture*			
SATYRES BAST.	1615	De Meline et Daphnis. St.	*Meline ne soyez rebourse*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Mentir à tout propos et d'un brave langage*	H. F. : Fornier (Henri).		
MUSES GAIL.	1609	Epigramme (f. 116).	*Me promenant en rabat joye*			
CABINET SATYR.	1618	Epistre.	*Mercy Dieu, gentil vessier*	Marot (Cl.).	EPIGRAMMES.	1547
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Aubade de may.	*Mère d'Amour, Vénus la belle*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SUP. BIGARR.	1614	Description d'un nez.	*Mes amis, en quelle boutique*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. RECR., I LIV.	1602	O dens improbe.	*Meschante dent malheureuse*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (1).	*Mes c... quand mon v... se dresse*	Viau (Théophile)		
MUSE FOL., II LIV.	1603	Consolation...	*Mesdames d'où vient ceste peur*	R. F. : Fornier (Raoul).		
DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1620 1622	Sonnet (pp. 418 et 207).	*Mesdames qui avez inventé cet usage*			
			Mesdames, voicy le Caresme voir *Madame, voicy*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Complainte.	*Messire Pierre estonné*	R. F. : Fornier (Raoul).		
MUSES GAIL.	s. d.	Sonnet.	*M'estant pour le présent une chose impossible*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
LABYR. AMOUR.	1611	Sonnet (2).	*Mes vers, enfans d'humeur, humeur de mon esprit*	Du Souhait.	AMOURS POLIPHILE	1599

MUSES GAIL.	s. d.	Dialogue.	*Mignonne, c'est assez, voulez-vous que je meure?*	Du Ryer (Isaac).	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Devis amour. (et Resp.).	*Mignonne, je jure ma foy*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSE FOL., II LIV. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1603 1620 1622	Sixain (pp. 39, 22 et 42).	*Mignonne jour et nuict je suis importuné*		MS. 884, F. 273. L'ESTOILE, XI, 242.	
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Aux Dames.	*Mignonnes dont les belles âmes*	Auvray (Jean).	BANQUET MUSES.	1623
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Le baiser (p. 118.)	*Mignonne vien ça, qu'à cette heure*			
Id., I LIV.	id.	A Charlotte.	*Mille fois, douce guerrière*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
			Miron voir *Myron*			
SATYRES BAST.	1615	D'un content... (dixain).	*Moins que jamais, d'amour je ne desire* (ou *Je* [*ne deffie*)	D'Avrigny (G.).	TUTEUR D'AMOUR.	1546
PARN. SATYR.	1625	A une beauté. Epigr. (p. 170).	*Mon âme est de dueil poursuivie*	Motin.	QUINT. SATYR.	1622
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Mon amy ne crains point ce nom de cocuage*	La Roque(S.G.de)	ŒUVRES.	1596
			Mon cas... voir *Ton cas...*			
SATYRES BAST.	1615	A Jeanneton. Epigr.	*Mon chose veut choser vostre chose, mais chose*	Boyssières (J. de)	TROIS. ŒUVRES	1579
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Mon cœur je meurs sans toy depuis douze jour-* [*nées*	R. F. : Fornier (Raoul).		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Monosyllabes.	*Mon cœur, mon heur, tout mon grand bien*	Tabourot (Jean).	BIGARR. TABOUROT	1583
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Mon Dieu, qui l'a trouvée, hélas, je l'ay perdue*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Chanson.	*Mon doux astre jumelet*	Chantelouve (de)	PHARAON, TRAG.	1577
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Resp. au huitain : J'ay un joly... (p. 42).	*Mon estable pas tant ne vaut*			
MUSES INCOG.	1604	Le jeu de boules.	*Mongautier en contre eschange*	[Guy de Tours?]		
CABINET SATYR.	1618	Sonnet (p. 566) (1).	*Monin enfante-vers dont la voix Pharamonde*		500 COLB. VOL. 488	
PARN. SATYR.	1622	Rép. à l'épig. : Vrayment je vous trouve (p. 28).	*Mon mary dit que vous et moy*		PETIT CAB. PRIAPE.	
Id.	1625	Sonnet (p. 69).	*Mon page, Dieu te gard, que fait nostre mais-* [*tresse*	Ronsard.	PARN. SATYR.	1622
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 74).	*Mon père mariez moy ou je feray*			

(1) Il s'agit du poète Edouard Du Monin mort assassiné en 1586.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Monsieur l'Abbé et Monsieur son valet*	Marot (Cl.).	ŒUV., ÉD. JANNET.	
SATYRES BAST.	1615	D'un advocat et de sa femme (dixain).	*Monsieur s'en vint en masque desguisé*	P. C.	PARAGON JOY. INV.	1554
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Monsieur un jour demandoit à Martin*			
PARN. SATYR.	1625	Satyre d'un courtisan (p. 306).	*Monstre du pays où nous sommes*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Mon veau mort est bien plus fertille*	Beroalde de Verville.		
Id.	id.	Epigramme.	*Mon vers est procédé d'un veau*	Id.		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Vœu.	*Moy, Biton, j'apan*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id.	id.	Id.	*Moy, Line, qui soulois suivre*	Id.	Id.	id.
Id.	id.	Id.	*Moy, Perrin, et ma Lucette*	Id.	Id.	id.
Id.	id.	Vœu à Vénus (dixain).	*Moy qui pour mon folastre ris*	Id.	Id.	id.
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Myron, je te supplie, attache*	G. de T. : Guy de Tours.		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Ode.	*Myron, si j'ay quelque asseurance*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSE FOL., I LIV.	1603	Comp. du veneur et de l'amoureux (f. 62).	*N'aguères en chassant un lièvre par la plaine*			
MUSES INCOG.	1604	Métamorphose.	*N'aguères ne sçay quel Sergent*	[Guy de Tours ?]		
MUSES GAIL. CABINET SATYR.	1609 1618	Epitaphe... (f. 107).	*N'appelez la Parque meurtrière*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*Ne cognoissez-vous pas Bergère*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
PARN. SATYR.	1622	Epigr. (et Rép.) (p. 28) (1).	*Ne croyez pas ce qu'on vous dit*		PETIT CAB. PRIAPE.	
Id.	1625	Epigramme (p. 32).	*Ne croy que Francine soit folle*	Colletet (G.).	PARN. SATYR.	1622
REC. VERS SATYR.	1617	A Lisiris. Epigr. (f. 165).	*Ne parlez plus d'Ysabeau*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigr. (pp. 75 et 115).	*Ne passez plus les ponts cinq ou six fois le jour*			
MUSES GAIL.	s. d.	Reprise d'amour (f. 114).	*Ne pensant plus que cest enfant volage*		AMOURS DE LILIE.	

			Ne que l'amour... voir *Ce que l'amour...*			
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les Tritons (p. 95) (2).	*Ne redouterez-vous mon chaud embrasement*			
DELICES SATYR.	1620	Rép. au quatr. : Je suis en...	*Ne soyez donc pas en soucy*	Crussol (Mad. de)	MS. 3127, B. A.	
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	De Margot... (f. 44, pp. 104 et 144).	*N'est-ce pas user d'artifice*			
MUSES INCOG.	1604	Au sieur Rody, bourguignon (quatr.).	*Ne t'esbahays si les gens de sçavoir*	[Guy de Tours ?]		
SATYRES BAST.	1615	De Nisée (quatr.).	*Ne t'esbahis plus si Nisée*	Tahureau (Jacq.)	PREM. POÉSIES.	1554
MUSES GAIL.	1609	Sonnet (sur Lescalopier).	*N'est-il pas bien joly ce page de litière*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
QUINT. SATYR.	1622	Sur la mort de Damis. Epigr. (p. 61).	*Ne t'estonne, passant, de voir tant de poètes*			
PARN. SATYR.	1625	Stances (p. 130).	*Neuf ans sont escoulez, ou peu s'en faut, ma-* [*dame*	Bergeron (P.).	PARN. SATYR.	1622
DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1620 1625	Epigramme (pp. 321 et 254) (3).	*Ne vous laissez point abuser*		PETIT CAB. PRIAPE.	
			Ni voir *Ny*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Dixain.	*Nicolas, si tu veux sçavoir*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SATYRES BAST. SATYR. REGNIER (S.). DELICES SATYR.	1615 1616 1620	De Margot (ff. 61 et 192 et p. 227) (4).	*Non, Margot, je ne suis fasché*			
MUSES GAIL.	1609	Sur la veue d'une beauté. St. (f. 121) (5).	*Non, non, ce n'estoit point une dame mortelle*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 253) (6).	*Nostre voisine qui desbauche*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
Id.	id.	Epigramme (p. 4).	*Nos vers sont pleins d'instruction*	Frenicle.	PARN. SATYR	1622
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	A Noüelle (quatr., f. 21, pp. 239 et 275).	*Noüelle, à toy, je suis contraire*			

(1) Ce sonnet est de l'auteur des *Amours de Lilie*.
(2) A la suite : Aux Dames : *Nymphes, vous pouvez voir que, tous couverts de flames.*
(3) Cette pièce est une des trois réunies en une sous le titre Epigramme : *Amour petit archer vainqueur*, qui remplacent les stances de Berthelot supprimées dans l'édition du *Parnasse satyrique, 1623* : *Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye.*
(4) Dans la *Quintessence satyr., 1622*, la seconde partie de cette pièce est confondue avec l'épigramme n. s. mais de Boyssières : *Gros, enflé, rouge je le pris.*
(5) Cette pièce avait paru dans les *Muses ralliées, 1599*, Stances : *Non vous n'êtes pas yeux d'une dame mortelle.*
(6) La signature de cette pièce a été oubliée dans l'édition Poulet-Malassis.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 125) (1).	*Nous ne sommes point hypocrites*			
Id. I LIV.	id.	Comp. de l'hirondelle et de l'autheur (f. 71).	*Nous nous semblons, Daulienne hirondelle*			
Id. (I LIV.)	1600	Mascarade des bucherons (f. 50).	*Nous sommes bucherons experts et entendus*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Pélerins d'amour. Mascarade (p. 115).	*Nous sommes d'Amour voyagers*			
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les Pucelles de l'Abbé (p. 85).	*Nous sommes de l'Abbé les pucelles gentilles*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 137).	*Nous sommes des fouailleurs qui remportons le [prix*			
MUSES GAIL.	1609	Ballet des maquereaux.	*Nous sommes du pays d'Erice*	F. D. R. : Rosset.	CABINET SATYR.	1618
Id.	id.	Ballet des biberons.	*Nous sommes la troupe guerrière*	Motin.	Id.	id.
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	Batteurs d'amour (f. 19).	*Nous sommes les batteurs d'Amour*		BALLET DU HAZARD	s. d.
MUSE FOL. (I LIV.).	1600	St. de la Chasse. Aux dames.	*Nous sommes six chasseurs de la belle Cypris*	Desportes.	ŒUVRES.	1575
LABYR. AMOUR.	1611	Ballet joueurs de paume.	*Nous sommes six chasseurs* (ou *joueurs*) *portans [balle et raquette*	Du Souhait.	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Mascarade rustique.	*Nous sommes trois manans qui labourons la [terre*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
SUP. BIGARR. REC. VERS SATYR.	1614 1617	Epitaphe (ff. 191 et 77) (2).	*Nud du Ciel je suis descendu*		MS. 884, F. 261.	
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Marie.	*Ny de parole ny de fait*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	s. d.	Rencontre d'amour (f. 117).	*Ny Lune ny Soleil*		AMOURS DE LILIE.	
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Aux Dames (3).	*Nymphes, vous pouvez voir que tous couverts [de flames*			
DELICES SATYR.	1620	Sonnet.	*O beau c... rebondi pour qui je meurs d'envie*	Berthelot.	QUINT. SATYR.	1622
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 40).	*O bocage à fils d'or, le séjour de Cypris*			

(1) Cette pièce est suivie de vers Aux Dames : *Et vous, Mesdames, soyez donc pitoyables.*

(3) Cette strophe termine la pièce [illegible] T. XVII (1780). *Je naquis au monde tout nu*...

LABYR. RECR., II LIV.	1602	Contre l'honneur	*O ! cent et cent fois encor*	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	1622	Ode sur un portrait fait à plaisir.	*O chef d'œuvre de la Nature (peinture)*	Boisrobert.	REC. P. B. VERS.	1627
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*O ! d'Amant estrange fortune*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
SATYRES BAST.	1615	Contre un amoureux vieillard (f. 102).	*O Dieu d'amour qu'est-ce cy*			
SATYRES BAST. QUINT. SATYR.	1615 1622	L'extase du pédant amoureux (f. 26 et p. 131).	*Oh ! le grand cas, mirabile dictu*			
			Oh ! Marie le corail voir *Marie, le...*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Au sieur Hoste.	*O ! la grande mésaventure*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	La grande sauvage.	*O ! le malheureux équipage*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
Id.	id.	A un conseiller (f. 112).	*O ! le petit homme de bien*			
SATYRES BAST. QUINT. SATYR.	1615 1622	Combat d'Oloidor (quatr., f. 106 et p. 8). (1)	*Oloidor s'est montré valeureux au combat*			
QUINT. SATYR.	1622	De Celise.	*O mon Dieu, qu'elle est bien apprise*	Viau (Théophile)		
PARN. SATYR.	1625	Epigr. sur un Vanteur (p. 204).	*O mon Dieu ! qu'il a bonne grâce*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
MUSES GAIL.	s. d.	Sur la mort d'un Poulet.	*On a doncq couppé le sifflet*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
SATYRES BAST.	1615	D'un beuveur (sixain).	*On dit à Jean que par trop boire*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
Id.	id.	Epigramme (2).	*On dit qu'Alix est arrogante*	M. A. D. M. : Muret (M.-A. de).	PARAGON JOY. INV.	1554
			On dit qu'il n'a pas la façon voir *Il n'a, dites [vous*			
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	Epigramme sur Diane.	*On feint Diane chasseresse*		CARQUOIS D'AMOUR	s. d.
DELICES SATYR.	1620	Contre le nez d'une courtisane. Satyre (p. 446).	*O nez des nez le plus extresme*			
Id.	id.	Epigramme (p. 443).	*On me deffend de voir mon bien*			
CABINET SATYR.	1618	Enigme. Une Cloche (Sonnet).	*On ouvre et rompt ma mère alors que je suis faite*	Fonteny (J. de).	D'APR. L'ESTOILE.	
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Venice (dixain).	*On te fait trop grand tort, Venice*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id. I LIV.	id.	O nox suavicula.	*O nuict douce et débonnaire*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 324).	*On voit dedans ma poictrine*	-		

(1) Ce quatrain, réimprimé dans la *Quintessence satyrique, 1622,* a pour titre : Du valeureux Olidor :: *Olidor recherchant les hazards des combats.*
(2) Cette pièce est signée par erreur La Rose dans le *Cabinet satyr., 1618.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Sonnet (p. 72).	*O pas perdus, o pensée prompte et vaine*			
Id.	id.	A madame Guerrier. La Puce (p. 41).	*O puce ennemie*			
			Or cependant que la jeunesse voir *En cependant*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Les Lycambides.	*Or nous jurons par les mains grandes*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	Les Cornes.	*Or sus compère jusques icy*	Belleau (Remy).	ODES ANACRÉON.	id.
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Pean dithyrambique à la santé.	*O santé la plus vénérable*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	id.
MUSE INCOG.	1604	Contre quelques filles folles Sonnet.	*Osez-vous bien, petites baboüines*	[Guy de Tours?]		
SATYR. REGNIER (s.). REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1616 1617 1618	Satyre sur le chapeau d'un courtisan (ff. 123 et 207).	*Osez-vous encore paroistre*		MS. 19145, B. N.	
SATYR. REGNIER (s.). CABINET SATYR.	1616 1618	Contre une dame fardée (f. 144).	*Ostez ce fard trompeur qui cache vostre jouë*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 76).	*O trop cruelle beauté*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Quo mi sic animus.	*Où fuit si viste mon âme*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
Id.	id.	Nam quid dissimulem.	*Ouy, Binet, je le confesse*	Id.	Id.	id.
			Ouy vraiment je vous trouve belle voir *Vrayment [je vous trouve fort belle*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet.	*O vous de qui l'amour eschauffe la poictrine*	P. D. L. : L'Ecluse (P. de). B. (de).		
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*O vous merveille des merveilles*			
*SATYRES BAST. SATYR. REGNIER (s.). CABINET SATYR.	1615 1616 1618	La métamorphose d'une robbe et juppe de satin blanc (f. 55 et 184, p. 617)	*O vous qui voyez en nature*			
PARN. SATYR.	1625	Sur un poëtastre. Quatr. (p. 204).	*Oyez ce docteur de grammaire*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
Id.	id.	Sur un discoureur. Epigr. (p. 208).	*Oyez-vous point ce cajoleur*	Id.	Id.	id.
			Pampineau voir *Pimpineau*			

[illegible]	[illegible]	Epigramme.	*Par maint et maint clystère il gagna maint escu*			
MUSES GAIL.	1609	Lettre à un marquis.	*Parmy les assaux qu'on me donne*	Sigognes. Berthelot.	REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618
MUSES GAIL. REC. VERS SATYR. PARN. SATYR.	s. d. 1617 1622	Equivoque (sixain, f. 219 et 123 et p. 112).	*Par une faveur violette*			
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Epigramme (f. 102).	*Par un matin une fille escoutoit*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Contre les tousseurs (sonnet).	*Passant qui tant toussez vostre toux me tour-* [*mente*	A. C.		
SATYRES BAST.	1615	A Miris, veufve (sixain).	*Passe Miris* (ou *Lise*) *ton beau veufvage*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
			Paul d'une faveur violette voir *Par une faveur*			
SATYRES BAST.	1615	Contre un mary cocu.	*Pauvre mary quelle colère*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
MUSES GAIL.	s. d.	Requeste d'une fille...	*Pauvre Queton que j'aymois mieux*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Vision d'un pélerin (pp. 75 et 115).	*Pélerin qui d'un pas lassé*			
MUSES GAIL.	1609	Fantasie (n. p.).	*Pendant que mon cœur irrité*			
SATYRES BAST.	1615	L'amour rustique (stances)	*Pendant que nostre troupeau*	Tahureau (Jacq.)	PREM. POÉSIES.	1554
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Dum certamina.	*Pensant au prochain combat*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
SUP. BIGARR.	1614	Stances (f. 222).	*Penser dont je suis le butin*		MS. 884, F. 202.	
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 267).	*Penseriez-vous que dans un lit*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
REC. VERS SATYR.	1617	De Perinelle (f. 111).	*Perinelle a le cœur haut*			
MUSE FOL., I LIV. CABINET SATYR.	1603 1618	Sonnet (f. 55).	*Peripatetizant en pantelant extaze*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	La Puce.	*Permettez-moy ma grande amie*, ou *Permettez-* [*moy, belle Uranie*	R. F. : Fornier (Raoul). Motin.	CABINET SATYR.	1618
SATYRES BAST.	1615	De Perrette et de Colin.	*Perrette estant dessus l'herbette*	Durand (Est.).	MÉDITATIONS.	s. d.
MUSES INCOG.	1604	Amourettes rustiques.	*Perrot et Janeton estoient sis à l'ombrage*	Gauchet (Cl.).	CABINET SATYR.	1618
MUSE FOL., II LIV.	1603	Le Singe (p. 79).	*Personne désormais ne vante*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Personne ne me veut baiser*	Viau (Théophile)		
MUSES GAIL.	s. d.	Regrets sur la prise d'une puce (f. 116).	*Petit animal noirelet*		AMOURS DE LILIE.	
Id.	1609	Le trespas de Bidet (f. 122).	*Petit de corps et grand de cœur*			

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Contre une Arondelle.	*Petite Aronde jazarde*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉT.	1594
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	D'une bossue... (quatr., p. 47).	*Petite elle est, mais elle est forte*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Ode.	*Petite fenestre amoureuse*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
Id. II LIV.	id.	A une fleur de soucy.	*Petite fleur amoureuse*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet (p. 26) (1).	*Petite fosse à l'entour barbelée*			
SATYR. REGNIER (s.). SATYRES BAST.	1614 1615	Sur une dame maigre (St.)	*Petite haridelle harassée*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	D'Anne... (30 v.).	*Petit ennuy qui par trop tarde* ou *Petit ennuy [qui est malsade*	Fontaine (Ch.).	FONTAINE D'AMOUR	1546
LABYR. RECR., III LIV.	1602	D'une jeune fuyarde.	*Petite pouliche farouche*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id. II LIV.	id.	Epigramme.	*Petit galland, tu fais le grand*	Du Souhait.	DIV. SOUH. AMOUR.	1599
MUSE FOL., I LIV.	1603	Le Noyau de cerise (f. 68).	*Petit noyau, qui au ventre aigre-doux*			
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Epitaphe d'un passereau (p. 64).	*Petit passereau, mes délices*			
MUSES GAIL.	1609	Sonnet.	*Petit rat de bresil qui vous a bottiné*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
Id.	s. d.	Pour un poil... (f. 114).	*Petit tertre pelu*		AMOURS DE LILIE.	
MUSE FOL., I LIV.	1603	Des Dames et du Volant. Sonnet.	*Petit volant qu'en m'esbatant je louë*	[Guy de Tours ?]		
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Satyre sur Marion (f. 67).	*Peu de zèle et moins de science*		PETIT CAB. PRIAPE.	
REC. VERS SATYR.	1617	Prophéties en coq à l'asne.	*Peuples, malheur sur vous quand le sanglant [Gerfaut*	Sigognes. Motin.	CABINET SATYR. FR. 884, F. 55.	1618
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Complainte.	*Philandre ou bien tu me charmes*	R. F. : Fornier (Raoul).		
REC. VERS SATYR.	1617	De Philidor (quatr.).	*Philidor amoureux d'une beauté sauvage*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
QUINT. SATYR.	1622	De Philis. Epigr. (p. 58).	*Philis bien qu'en philosophie*			
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Philis dit l'autre jour à une bonne bande*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620

		...landre. Epigr. (f. 161).				
SATYRES BAST.	1615	De Philis (stances).	*Philis que l'amour tousjours pince* (ou *que [l'amoureuse pince)*	C. D. B. : Ch. de Beauxoncles.	CABINET SATYR.	1618
MUSES GAIL.	1609	Mespris.	*Phillis qui me voit le teint blesme*	Malherbe.	NOUV. RECUEIL.	1609
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 16).	*Philis veut avoir un escu*			
CABINET SATYR.	1618	Galimatias.	*Philon si tant est que l'honneur*	Mesadoire.	REC. VERS SATYR.	1617
PARN. SATYR.	1625	Contre un courtisan. Ode (p. 139).	*Philon, vous prenez vostre augure*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
MUSE FOL., I LIV.	1603	Les Bacchus. Sonnet (f. 72) (1).	*Philostrate a failly de n'avoir qu'un Bacchus*			
SATYRES BAST.	1615	Epigramme.	*Pimpineau* (ou *Pompineau*) *tu te ris et dis qu'en [ton mesnage*	Cornu (P. de).	ŒUV. POÉTIQ.	1583
PARN. SATYR.	1625	De la docte Alizon. Epigr. (p. 208).	*Platon, Aristote, Heraclite*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Sur le trespas de Catin.	*Pleurez, grâces malheureuses*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 45).	*Pleust à Dieu qu'eusse autant d'argent*			
REC. VERS SATYR.	1617	De Jeannette. Epigr.	*Plus inconstante qu'un fuseau*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
SUP. BIGARR.	1614	(Sans titre).	*Plus luisante que du verre*	Regnier (Math.). Sigognes.	REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Vatot.	*Plus matin que l'aube ne point*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
			Polidor voir *Philidor*			
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 52).	*Poltron v... que tu es, tu lèves haut la teste*			
SATYRES BAST. CABINET SATYR. DELICES SATYR.	1615 1618 1620	A Pompant (f. 126, pp. 472 et 390).	*Pompant tu as opinion*			
			Pompineau voir *Pimpineau*			
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les eschappez d'enfer (p. 100) (2).	*Pour avoir des divins mesprisé la puissance*			
MUSES INCOG.	1604	A Bernard (sixain, p. 77).	*Pour avoir senty des melons*	[Guy de Tours?]		
DELICES SATYR.	1620	Sur un nouveau marié. Epigr. (p. 253).	*Pour avoir trop fringué ma belle*			
MUSES GAIL.	1609	Mespris.	*Pourceau le plus cher d'Epicure*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme.	*Pour estre divine et humaine*	Jamyn (Amadis).	ŒUV. POÉTIQ.	1577

(1) Ce sonnet manque dans l'édition de 1607 de la *Muse folastre*.
(2) A la suite : Aux dames : *Belles, ne redoutez, nous ne sommes des ombres.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Pour la belle Cloris. Sonnet (pp. 79 et 119).	*Pour f.... quelque peu, vous en serez plus belle*		MS. 884, F. 237.	
CABINET SATYR.	1618	Le Luth. Enigme (Sonnet).	*Pour le plus doux esbat que je puisse choisir*	W. : Héliette de Vivonne.	MS. FR. 1748, B. N.	
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 264).	*Pour m'opposer à vos rigueurs*			
Id.	id.	Le livre du hasard des femmes (6 str.) (p. 65).	*Pour moy, je ne suis point friande*			
REC. VERS SATYR. PARN. SATYR.	1617 1622	A Melize. Quatr. (f. 98 et p. 95).	*Pour moy, le meilleur que je voye*			
SATYRES BAST.	1615	A Philamon... (quatr.).	*Pour n'estre par elle vaincu*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
DELICES SATYR.	1620	Réponse.	*Pour observer vostre ordonnance*	Vaulx (comte de)	MS. 884, F. 204.	
PARN. SATYR.	1622	Contre Paquette. Stances.	*Pour obtenir le privilège*	Viau (Théophile)		
SATYR. REGNIER (s.).	1614	Le pourpoint... Satyre.	*Pourpoint des vieux pourpoints le Prince*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
MUSES GAIL.	s. d.	Chanson en dialogue.	*Pour quatre jours d'absence*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
Id.	id.	Tiré des Amours de Lilie (f. 113).	*Pourquoy bon Dieu la faisiez-vous si belle*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1640	Chanson.	*Pourquoy durant le doux silence*	R. F. : Fornier (Raoul).		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Priape.	*Pourquoy jeune sotelette*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id. I LIV.	id.	Pastorelle.	*Pourquoy ma petite bergère*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
REC. VERS SATYR.	1617	A la belle Lize (quatr.).	*Pourquoy me dittes-vous quand je suis en hu- [meur*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 77).	*Pourquoy ne me veux-tu donner sans jalousie*	Id.	PARN. SATYR.	1622
SATYRES BAST.	1615	Du beau teton... (f. 82) (1).	*Pourquoy ne monstrez-vous cette enfleure ju- [melle*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 86).	*Pourquoy veux-je espérer secours*			
PARN. SATYR.	1622	Aux dames. Epigr.	*Pourquoy vous dites-vous si fortes*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
CABINET SATYR.	1618	L'origine du pet... St.	*Pour te bien chanter, ô naveau*			
SATYRES BAST.	1615	Les souhaits... (huictain).	*Pour tous souhaits ne desire en ce monde*	Marot (Cl.).	ŒUV., ÉD. JANNET	

Id. II LIV.	id.	De l'amour.	*Pouvons-nous en la maison*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSE FOL., I LIV.	1603	D'un qui demandoit advis s'il devoit estre marié (f. 57).	*Prenez-la, ne la prenez pas* ‖ *Si vous la prenez*			
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 64).	*Presser de chauds baisers ma bouche de sa [bouche*		MS. 884, F. 246.	
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Amabo hunc mihi.	*Preste-moy ton œil mignarde*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Vers de Cloride pour la mort d'Atys (f. 146).	*Puisqu'à tes destins asservie*			
SATYRES BAST.	1615	Menace à un quidam (six.).	*Puis que ce drôle* (ou *ce chat enmoustaché*)	Boyssières (J. de).	TROIS. ŒUVRES.	1579
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Puis que comme tu dis Philame*	Viau (Théophile)	D'APR. E. AUBERT.	
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Aventures des Dames.	*Puis que demandez par plaisir*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	1609	Sur une absence (f. 134).	*Puis que des Cieux l'injuste loy*			
Id.	id.	Le haut de chausses d'un courtisan.	*Puis que desjà l'on a descrites*	Bouteroue (A.).	REC. VERS SATYR.	1617
CABINET SATYR.	1619	Mascarade des sagitaires, aux Dames.	*Puis que l'amour m'appelle au mestier de Bel- [lonne*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Puis que les choux pottez de la voûte azurée*	R. F. : Fornier (Raoul).		
SUP. BIGARR.	1614	Tomb. de Henri III (f. 187).	*Puis que l'ingrate France un tombeau te refuse*		MS. 884, F. 328.	
PARN. SATYR.	1625	Epigr. (p. 207).	*Puis que mon cœur brusle des flammes*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Le printemps amoureux.	*Puis qu'en ce printemps nouveau*	H. F. : Fornier (Henri).		
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Abregé de confession. St. (f. 108).	*Puis que sept pechez de nos yeux*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Aux envieux (quatr.).	*Puis que sur l'eur de la vie*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Puis que tout à propos je te trouve en ce coing*			
PARN. SATYR.	1622	Les amoureux ressuscitez. Aux dames.	*Puis que vostre âme fut d'espouvante suivie*	Colletet (G.).	DÉSESP. AMOUR.	1622
REC. VERS SATYR.	1617	A Lisie. Epigr. (f. 161).	*Puis que vous estes si mauvaise*			
CABINET SATYR.	1618	Contre la dedaigneuse Claire. Satyre.	*Puis que vous mesprisez les eaux*	Du Gayverger.	REC. VERS SATYR.	1617
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 216).	*Puis que vous n'estes propre à tenir une espée*		MS. 884, F. 252	

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme (1)	Date du recueil (2)	Titre de la pièce (3)	Premier vers (4)	Nom de l'auteur (5)	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée (6)	Date du recueil (7)
PARN. SATYR.	1622	Chanson (p. 10).	*Puis qu'il faut, ma chère Lydie*			
CABINET SATYR. PARN. SATYR.	1618 1622	Rép. à la question : Le f... n'est pas... (pp. 100 et 129 (1).	*Puissé-je mourir affamée*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 107).	*Quand à moy, si l'on m'asservit*	Berthelot.	PARN. SATYR.	1622
Id.	id.	Sonnet (p. 67).	*Quand au commencement j'advisay ton mérite*	Ronsard.	Id.	id.
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Quand au fort d'une claire nuict*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Quand d'une colère eschauffée*	B. (de).	SATYR. REGNIER (s.)	1617
SATYR. REGNIER (s.).	1647	Discours.	*Quand elle l'a voulu Venus quelle impuissance*	Id.		
			Quand il disne voir *Quand je disne*			
DELICES SATYR.	1620	Ode.	*Quand j'auray ce contentement*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 243).	*Quand je disne j'ay porte close*	Regnier (Math.). Berthelot.	MS. 884, F. 307. DELICES SATYR.	1620
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	A un laideron. Dixain.	*Quand je ne te le veux point faire*	Saint-Romard.	TRADUCTIONS.	1550
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Quand je regarde tes yeux*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Ænigme d'un puits.	*Quand je sens quelquefois le desir qui me presse*	R. F. : Fornier (Raoul).		
MUSES INCOG.	1604	Sur un vray sot... Quatr.	*Quand je te vois de science si veuf* ou *Quand je [te voy tondant dessus un œuf*	[Guy de Tours ?]		
MUSES GAIL.	1609	Ode.	*Quand je voy ces monts sourcilleux*	D'Aubigné (Agrippa).	CRESME BONS VERS	1622
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	A Melle de Champleroy. St. (p. 35).	*Quand je voy de son front le blanchissant [yvoire*			
SATYRES BAST.	1615	Sonnet.	*Quand je voy les faquins de ceste republique*	Turrin (Cl.).	ŒUV. POÉTIQ.	1572
MUSES GAIL.	1609	Pour une vieille courtisane	*Quand je voy sa face effacée*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
LABYR. RÉCR., I LIV.	1602	Ode.	*Quand je voy sur cette branche*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
DELICES SATYR.	1620	Gausserie sur le baston à fraizer les Dames (p. 468).	*Quand Jupiter par son foudre*			
MUSES GAIL.	1609	Chanson.	*Quand j'ydolatrois vos beaux yeux*	Bertaut (J.). Trellon (Cl. de).	CRESME BONS VERS TEMPLE APOLLON	1622 1611

DELICES SATYR.	1620	Sonnet imité de l'Aretin.	*Quand l'Orient perleux ses campagnes redore*	La Ronce (de).	QUINT. SATYR.	1622
SATYRES BAST.	1615	D'une certaine bourgeoise. Sonnet.	*Quand Monsieur l'Avocat vient au logis me voir*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Quand on voudroit, Madame*	Du Souhait.	DIV. SOUH. AMOUR.	1599
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 118).	*Quand Polidor fringa la dame putassière*	Berthelot.	PARN. SATYR.	1622
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Autre chanson.	*Quand premier le feu gracieux*	R. F. : Fornier (Raoul).		
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Quand tous ses traicts Amour aura perdus*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSES INCOG. MUSES GAIL.	1604 1609	De Martin (quatr.).	*Quand tu clabaudes après moy*	[Guy de Tours ?]		
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Quand tu me vis, tu dis soudain*	A. D. V. : Vermeil (A. de).	MUSES RAL., II P.	1600
MUSES INCOG.	1604	De Turquet (quatr.).	*Quand Turquet sera dessus celle*	[Guy de Tours?]		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain.	*Quand un vieillard tout édenté*	R. F. : Fornier (Raoul).		
SATYRES BAST.	1615	A Nicole (quatr.).	*Quand vous venez me voir dedans ma chambre*	Boyssières (J. de)	TROIS. ŒUVRES	1579
DELICES SATYR.	1620	Sonnet (p. 434).	*Qu'à tous les diables soient ces chiennes de mais- [tresses*			
CABINET SATYR.	1618	Stances (et rép. aux st.).	*Qu'autres que vous soient désirées*	Malherbe.		
MUSE FOL., I LIV. PARN. SATYR.	1603 1622	Raillerie... (f. 64) (1).	*Que chacun en larmes se bagne*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 26 et 46).	*Que dans mes chausses j'ay logé*		MS. 884, F. 335.	
MUSES GAIL.	s. d.	Le déplaisant plaisir (f. 112)	*Que de traits, que d'attraits, que de sens, que de [flames*		AMOURS DE LILIE.	
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*Que diriez-vous de moy ma folle*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
MUSES INCOG.	1604	Quatr. (p. 54).	*Que dit-on du sieur de Verville*		MS. 24322, F. 20.	
MUSES GAIL.	1609	Chanson.	*Que j'ayme ces petits rivages*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 279).	*Que j'ayme dans mon lit voir ma belle maitresse*			
LABYR. AMOUR. I LIV.	1610	Sonnet (p. 15) (2).	*Que j'ayme entre deux draps voir ma dame [estendue*	N. P. : Piloust (Nic.).	TABLETTES AMOUR.	s. d.
DELICES SATYR.	1620	Sonnet.	*Que je prends de plaisir aux propos de Francine*	Colletet (G.).	DESESP. AMOUR.	1622
SATYRES BAST.	1615	De Louyson. Stances.	*Que la Louyson sur mes vers*	Montgaillard.	CABINET SATYR.	1618

(1) Voici le titre de cette pièce dans le *Parnasse satyrique*, *1622* : *Gausserie d'une dame sur la perte de son conin.*
(2) Cette épigr. commence dans les *Tablettes amoureuses*, de N. P. (Nicolas Piloust) : *Que j'ayme dans mon lit voir ma maistresse nuë.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chœur.	*Que l'amour a de force*	Du Souhait.	TRAG. RADEGONDE.	1599
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	L'Amour désarmé... (p. 54) (1).	*Que l'amour est puissant en ses feux et ses [charmes*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	A M. de Launay. Satyre (pp. 208 et 250).	*Que la présomption est une sotte chose*			
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Le Triomphe d'Amour...	*Quel Dieu assez puissant oseroit s'opposer*	Auvray (Jean).	BANQUET MUSES.	1623
PARN. SATYR.	1622	Des chevaliers de la Gloire. St. (p. 61) (2).	*Que les chevaliers de la gloire*			
MUSE FOL., I LIV.	1603	Compar. de l'autheur et de son chardonneret (f. 69).	*Que le sort hasardeux*			
			Que les rares faveurs voir *Qui les rares...*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	A l'ombre de Catin.	*Quel estre tant mal-heuré*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	A Miride... (f. 105) (3).	*Quel follastre dessein*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Chanson (p. 104).	*Quel heur, quelle liesse*			
REC. VERS SATYR.	1617	De Lize (quatr.).	*Que Lize chante comme un ange*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Quelle estrange rigueur se loge dans son âme*			
PARN. SATYR.	1622	Chanson en dialogue.	*Quelle fièvre avez-vous Pacquette*	Viau (Théophile)	MS. 3127, B. A.	
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Baiser.	*Quelle fureur insensée*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
CABINET SATYR.	1618	Contre l'amour... St.	*Quelle fureur tenaillant les esprits*	Tahureau (Jacq.)	ORAIS. AU ROY.	1555
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Contre Aulus. Quatrain (p. 39).	*Quelque chose Dieu fit de rien*			
SATYRES BAST.	1615	Epigramme (f. 102).	*Quelque croquant, en se voulant gausser*			
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme.	*Quelque moine de par le monde*	Regnier (Math.).	DELICES SATYR.	1620
SATYRES BAST.	1615	Stances.	*Quelque moyen qu'on espreuve*	Le Loyer (P.).	CABINET SATYR.	1618

(1) A la suite : Aux Dames : *Dames, si nous avons l'affut d'une déesse.*

SATYR. REGNIER (S.).	1616	Id.	*Quelqu'un voulant se gausser* (ou *plaisanter*) *un* [*petit*	Jodelle. Motin.	MS. 1662, B. N.. CABINET SATYR.	 1618
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet.	*Quel regard enchanteur, quelle langue sorcière*	R. F. : Fornier (Raoul).		
MUSES INCOG.	1604	Prosopopée funèbre...	*Quel sort t'ameine icy ? rarement il devalle*	[Guy de Tours ?]		
DELICES SATYR.	1620	Stances (p. 438).	*Quel subject avez-vous de faire résistance*		MS. 884, F. 295	
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Portrait d'une dame. Satyre (pp. 142 et 182).	*Que Meduse horrible et pasle*		Id. F. 244.	
PARN. SATYR.	1622	Satyre.	*Que mes jours ont un mauvais sort*	Viau (Théophile)	D'APR. GARASSUS.	1623
QUINT. SATYR.	1622	Livre de hazard des hommes (p. 67).	*Que ne ressens-je point en l'âme*			
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Que nous sert-il de tant escrire*	[Guy de Tours ?]		
PARN. SATYR.	1625	Sur une hypocrite. St. (p. 203).	*Que sert de tant faire la fine*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
QUINT. SATYR.	1622	A un qui se veut marier. Epigr. (p. 64).	*Que serviroit de le nier*			
SATYRES BAST.	1615	Dialogue amour.... Sonnet.	*Que t'en semble, m'amour, avois-je pas raison*	Durand (Est.).	MÉDITATIONS.	s. d.
REC. VERS SATYR.	1617	A Suzanne.	*Que te sert tant de fois par vœux solliciter*	Jamyn (Amadis)	ŒUV. POÉTIQ.	1579
CABINET SATYR.	1618	Stances.	*Que tous les amoureux du monde*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 75 et 115).	*Que vostre peine est inutile*		MS. 884, F. 254.	
CABINET SATYR.	1618	Aux Lecteurs. Quatr.	*Quiconque aura le mal de rate*	C. D. B. : Ch. de Beauxoncles.		
MUSES INCOG.	1604	Louange de la bosse en faveur d'une maistresse.	*Quiconque dit que ma Nymphette*	[Guy de Tours ?]		
LABYR. AMOUR, I LIV. QUINT. SATYR.	1610 1622	Quatrain (pp. 46 et 216).	*Qui croit sa femme et son curé*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Au Zephire. Ode.	*Qui des Dieux, fils de l'Aurore*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
			Qui de rares faveurs voir *Qui les rares faveurs*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Guillot (quatr.).	*Qui dit que Guillot pue le vin*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
			Qui doit horloge entretenir voir *Qui veut orloge*			
PARN. SATYR.	1622	Dialogue.	*Qui est ce corps que mille enfans en dueil*	Viau (Théophile)	MS. 3127, B. A.	
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Le grand triomphe d'Amour (p. 82).	*Qui jamais eust pensé que sous les traits d'amour*			

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De son amour envers Catin	*Qui le croiroit ? une mesme*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id. II LIV.	id.	Antithèse (p. 10) (1).	*Qui le nombre infini de laideur et disgrâce*		BIGARR. TABOUROT	1583
LABYR. RECR., II LIV. PARN. SATYR.	1602 1622	Chanson (pp. 6 et 150) (2).	*Qui les rares faveurs de beauté et de grâce*		Id.	id.
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	La Mine jalouse (p. 119) (3).	*Qui ne cognoist la jalousie*			
SATYRES BAST.	1615	De la femme... Quatr.	*Qui plus que moy cent fois heureuse*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
DELICES SATYR.	1620	Satyre.	*Qui que tu sois de grâce escoute ma satyre*	Viau (Théophile)	SEC. LIV. DELICES.	1620
SATYR. REGNIER (S.). CABINET SATYR.	1616 1618	A une dame qui avoit la fièvre (f. 142).	*Quittez ce corps, fièvre inhumaine*			
SATYRES BAST.	1615	Sur le Sr de Balton. St. satyr. (f. 6).	*Qui veut avoir la cognoissance*			
LABYR. AMOUR, I LIV. QUINT. SATYR.	1610 1622	Quatrain (pp. 46 et 216).	*Qui veut orloge maintenir*		MS. 1662, B. N.	
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 131).	*Qui voudra de l'amour la conqueste poursuivre*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 296) (4).	*Qui voudra voir comme un diable me fout*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Contre un hobreau cocu et gentilhomme. A la Fourche (f. 65, pp. 235 et 271)	*Quoy ! cest hobreau fougueux*			
CABINET SATYR.	1618	Satyre sur le bas de soye d'un courtisan.	*Quoy d'en demeurer de la sorte*	L. R. : La Ronce		
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	A ma Louyson. Sonnet (f. 65, pp. 234 et 270).	*Quoy faut-il que la fantaysie*			
MUSE FOL., I LIV.	1603	Pour elle-mesme (f. 71).	*Quoy ! jurer par sa foy de ne m'aimer jamais*			
QUINT. SATYR.	1622	Contre le mariage. St. (p. 69)	*Quoy me parler de mariage*			

(1) D'après Tabourot cette *Antithèse de la belle et de la laide amie* est extraite des poésies d'un certain personnage qui n'escrit que pour son plaisir : Qui est cause qu'il use du dialecte de sa province particulière quand il le trouve bien significatif et à son gré et ne veut escrire à autres qu'à ses Tarentins et bons amis.

PARN. SATYR.	1625	Pour un vieillard. Epigr. (p. 206).	*Quoy ! pour avoir la barbe grise*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
MUSES GAIL.	1609	Dialogue... (f. 134).	*Quoy ? tu n'adore pas une Dame si belle*			
MUSE FOL., I LIV.	1603	Pour une vieille amoureuse (quatr. f. 67) (1).	*Quoy tu veux gratis besoigner*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Descrip. voyage S. Cloud, satyre. A Mr Morel (pp. 80 et 120).	*Quoy ! veux-tu donc sçavoir nostre libertinage*			
MUSES GAIL.	s. d.	Sonnet.	*Qu'un homme pauvre est (ensemble) imparfait*	Du Ryer (Isaac).	CABINET SATYR.	1618
PARN. SATYR.	1622	Stances (p. 171).	*Rare beauté pour qui jour et nuict je souspire*			
SUP. BIGARR.	1614	Dialogue du Jacquemard...	*Rare honneur du Pont-Neuf, belle Samaritaine*	Motin.	REC. VERS SATYR.	1617
MUSE FOL., I LIV.	1603	Prière aux rats (f. 69).	*Rats qui la nuict ne faites que troter*			
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Ravery* (ou *Madame*) *vostre C... est brave, docte [escolle*			
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	Les amans d'esté (p. 138) (2)	*Rechante qui voudra les amoureux supplices*			
QUINT. SATYR.	1622	Remède pour les filles.	*Recipe virgam hominis*	Viau (Théophile)	MS. 3127, B. A.	
DELICES SATYR.	1620	A M. Regnier (p. 411).	*Regnier c'est chose estrange en ce siècle où nous [sommes*			
SATYRES BAST. CABINET SATYR. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1618 1620 1622	D'un paresseux (quatr. f. 106 et pp. 660, 152 et 192)	*Remy le paresseux prest sur l'eschelle à pendre*			
CABINET SATYR.	1618	Autre testament. Satyre (3)	*Renversé sur le lict tout emplastré d'ordure*	Blenet (Z.) dit Bel Air.	MUSE FOL., II LIV.	1603
MUSES GAIL.	1609	Desdains d'une dame.	*Retire-toy perfide amant*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
MUSE FOL. (I LIV.).	1600	La courtisane...	*Retirez-vous amoureuses pensées*	Du Bellay (J.).	DIV. JEUX RUSTIQ.	1558
LABYR. RECR., I LIV. MUSES GAIL. LABYR. AMOUR, II LIV.	1602 1609 1610	Remède contre l'amour (Huitain, p. 4, f. 103 et p. 77).	*Rien ne nous sert la medecine*			
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Air pour Cloride.	*Rigoureux souvenir d'une joye passée*	Marguerite de Valois.	DUCATIANA.	1738
REC. VERS SATYR.	1617	Pour un mauvais poète.	*Rimeur à l'esprit de travers*	Maynard (Fr.).	DELICES POÉS. FR.	1615
PARN. SATYR.	1622	Louange de l'amour (1554)	*Saint Augustin instruisant une dame*	Saint-Gelais (Melin de).	COLL. DUPUY, 736.	

(1) Cette pièce manque dans l'édition de la *Muse folastre, 1607*, mais elle est dans 1611.
(2) Cette pièce est suivie de trois stances Aux Dames : *Dames, si les amans d'esté.*
(3) Desternod a fait une satyre sur la C. P. : *Sur mon lict emplastré d'ordure*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
			Sa jouons aux eschets voir *Ça jouons*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Ode.	*Sans chagrin et sans rancune*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
DELICES SATYR.	1620	Sonnet.	*Saturne aime le Ciel et Jupin son tonnerre*	Viau (Théophile)	D'APR. E. AUBERT.	
MUSES GAIL.	1609	Epigramme (f. 102).	*Sçavez-vous pourquoy si souvent*		MS. 884, F. 251.	
PARN. SATYR.	1625	Satyre... (p. 246).	*Seiche pièce de bois, triste ordonnance d'os*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
CABINET SATYR.	1618	Dialogue...	*Seigneur Robon fait de nouveau*	W. : Héliette de Vivonne.	MS. FR. 1718, B. N.	
PARN. SATYR.	1625	Galimatias. St. (p. 187).	*Seine au front couronné de roseaux et de saules*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
SATYRES BAST.	1615	Vœu de Salvage à Vénus.	*Sentant que ma blanche vieillesse*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
Id.	id.	Sonnet.	*S'entremesler en rond dedans une moresque*	Turrin (Cl.).	ŒUV. POÉTIQ.	1572
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Serain je voudrois estre et sous un vert plumage*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 89 et 129).	*Seroit-il vray, bouche de rose*		MS. 884, F. 307.	
MUSES GAIL.	1609	Reproches d'une dame... St. (f. 63).	*Seront donc mes pleurs et mes cris*		MUSES RAL., II P.	1600
			Ser René voir *Sire René*			
MUSES INCOG.	1604	Epigramme.	*Si Aristée revivoit*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	Id.	*Si autrement tu ne t'habille*	Id.		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Stances.	*Si bien, Saffrette fillette*	Baïf (J. A. de).	AM. MELINE, II LIV.	1555
MUSES INCOG.	1604	De Butor. Quatrain.	*Si Butor espouse Margot*	[Guy de Tours ?]		
MUSES GAIL.	1609	Aubade...	*Si ce pour monstré vous avez*	La Vallettrye. Motin.	ŒUV. POÉTIQ. CABINET SATYR.	1602 1618
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Sonnet (p. 74) (1).	*Si ce n'est point amour, qu'est-ce donc que je [sens ‖ Si c'est amour*			
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Si ce n'est point une chose menteuse*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	Quatr. à l'autheur.	*Si ce que tu escris en te jouant, excelle*	C. B. : Brissart.		
QUINT. SATYR.	1622	D'une garce. Epigr. (p. 57).	*Si ce qu'icy bas on desire*			

SUP. BIGARR.	1614	Réplique (f. 188) (1).	*Si ce tombeau couvroit l'éloquence du monde*		MS. 884, F. 274.	
QUINT. SATYR.	1622	D'une garce. Epigr. (p. 57).	*Si chacun a ce qu'il souhaite*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Si Charlotte est toute grâce*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
Id., III LIV.	id.	De Claudine (huitain).	*Si Claudine est toute seulette*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	Epigramme.	*Si de Phallaris le Toreau*	[Guy de Tours?]		
MUSE FOL., I LIV.	1607	A la louange des cornes.	*Si du docte coupeau le front audacieux*			
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 219).	*Si elle a la gale partout*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 358).	*Si j'aime jamais rien que le Ciel me punisse*	Trellon (Cl. de). Rosset (de).	CAVALIER PARFAIT. QUINT. SATYR.	1597 1622
Id.	id.	Sonnet (p. 223).	*Si jamais un amant remply d'impatience*	Motin.	QUINT. SATYR.	1622
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 19).	*Si jamais un fouteur merita de la gloire*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet (p. 94).	*Si j'avois de l'argent et qu'au Roy j'en offrisse*			
MUSES INCOG.	1604	Contre une bigotte. St.	*Si je pouvois penser que ces paroles sainctes*	[Guy de Tours?]		
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1623	Epigramme (pp. 321 et 112) (2).	*Si j'estois bien sûr que la foy*		MS. FR. 1718, B. N.	
DELICES SATYR.	1620	Sonnet.	*Si j'estois dans un bois poursuivy d'un lion*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Quatrain.	*Si j'estois encor pucelle*	Du Souhait.	DIV. SOUH. AMOUR.	1599
MUSES INCOG.	1604	Epigramme.	*Si la fille du Roy Inache*	[Guy de Tours?]		
Id.	id.	Id.	*Si la Reine que chacun nomme*	Id.		
PARN. SATYR.	1625	Pour la belle Cloris. St. (p. 336).	*Si le bien qui m'importune*	Regnier (Math.). N. : Nervèze.	DELICES SATYR. MUSÉE CONDÉ, 534	1620
MUSES INCOG.	1604	L'esguillette blanche et noire.	*Si le blanc représente une simplicité*	[Guy de Tours?]		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De bon pain (quatr.).	*Si léger comme sa main*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id., II LIV.	id.	De Sile.	*Sile me veut pour son mary*	Id.	Id.	id.
SUP. BIGARR.	1614	Extr. du dialogue : *Les utiles Veilles* (f. 192).	*Si les cocus (Dieu ait leur âme)*			
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Si les esprits sont amusez*	Motin.	CABINET SATYR.	1618

(1) Cette pièce est précédée d'un sixain de Du Perron sur feu Mr Marion : *Sous ce tombeau paré de mainte sorte* (*Parnasse, T. II, 1600*).

(2) Cette épigramme est une des trois réunies en une seule sous le titre Epigramme : *Amour petit archer vainqueur* qui remplacent la pièce de Berthelot supprimée dans l'édition de 1623 de la *Quint. satyr.* : *Au milieu des ennuis dont mon âme est la proye.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Air pour Cloride (f. 148).	*S'il est loisible de se plaindre*			
PARN. SATYR.	1622	Epigramme (p. 27).	*S'il estoit vray ce que l'on dit*		PETIT CAB. PRIAPE.	
PARN. SATYR.	1622	D'une qui estoit borgne et bossue. Epigr. (p. 66).	*Si l'œil n'est qu'une image estroite*		Id.	
MUSES GAIL.	1609	D'une puce.	*Si l'on a par souhaitter*	Sainte-Barbe.	REC. BONFONS.	1598
DELICES SATYR.	1620	Satyre.	*Si l'on me parle davantage*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
REC. VERS SATYR.	1617	D'un nouveau marié. Epig. (f. 222).	*Si l'on te rend en vérité*		MS. 884, F. 272.	
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Sur l'inconstance. Air.	*S'il te semble par trop estrange*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
PARN. SATYR.	1625	Epigr. comme en équivoque (p. 206).	*Silvie sur son lit ayant l'âme ravie*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Aux catons (quatr.).	*S'il vous deplaist de me lire*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES GAIL.	s. d.	Ode.	*S'il y a dans une ville*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Aux lecteurs.	*Si mes vers ne sont bien rangez*	B. (de).		
PARN. SATYR.	1622	De Catin qui avoit mal à son... (p. 71).	*Si mon c... pourrit au dedans*			
MUSE FOL. (I LIV.)	1600	La contre repentie de Gillebert.	*Si mon esprit qui peut sortir dehors*	Du Bellay (J.).	DIV. JEUX RUSTIQ.	1558
Id.	id.	Chanson d'une bergère.	*Si mon père ne me marie*	Gauchet (Cl.).	PLAISIR DES CHAMPS	1583
MUSES INCOG.	1604	Au lecteur.	*Si mon vers procède d'un veau*	Beroalde de Verville.		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Priape.	*Simple passant, t'enquiers-tu*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Epigramme (f. 38, pp. 102 et 142).	*Si par les Espagnols sont dits les hommes [hombres*			
MUSES GAIL.	s. d.	A une dame (f. 115).	*Si pour les vifs trop rechercher*		AMOURS DE LILIE.	
PARN. SATYR.	1625	Le testament (p. 126).	*Si pour vous estre trop fidelle*	Motin.	PARN. SATYR.	1622
[illegible]	1600	Le Royaume de la Febve (1)	*Si quelque curieux désire*	Hédelin	D'ARD. T. DU TILLET	[illegible]

			[illegible] voir *Butor tu es bel homme*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 171).	*Si selon la loi divine*			
CABINET SATYR.	1618	Sonnet.	*Si seul à seul se baisant follement*		MS. 884, F. 234.	
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 63).	*Si souhaits avoient quelque lieu*			
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Sonnet (p. 71).	*Si tost que le soleil sous le moite Neptune*			
DELICES SATYR.	1620	Sonnet.	*Si tost que le sommeil au matin m'a quitté*	Malherbe.	D'APR. RACAN.	
MUSES INCOG.	1604	Au lecteur (sixain).	*Si tu lis ton nom en ces vers*	[Guy de Tours?]		
MUSE FOL., III LIV.	1603	L'Autheur à l'envieux.	*Si un petit sot s'ose prendre*	L'Ecluse (P. de)		
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 253).	*Si un pied grassement poly*			
SATYRES BAST.	1615	Les couppes-bourses : Aux dames (f. 46) (1).	*Si vos bourses étoient coupées*		MS. 24322, F. 50.	
SATYR. REGNIER (S.). REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1616 1617 1618	Pour le luth d'une damoiselle. Sonnet (ff. 138 et 199).	*Si vostre main blanche et légère*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Si vostre maison estoit vuide*	Motin.	COLL. DUPUY, 843	
PARN. SATYR.	1625	Stances (p. 57).	*Si vostre œil tout ardant d'amour et de lumière*	Regnier (Math.).	REC. VERS SATYR.	1617
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	A Crisidor pour Meliante (sixain, f. 112).	*Si vous admirez ses deux yeux*			
CABINET SATYR.	1618	Sur une louche. Epigr. (2).	*Si vous aviez l'âme aussi belle*		MS. 884, F. 251.	
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 42).	*Si vous croyez que vos regards*	Frenicle.	PARN. SATYR.	1622
MUSE FOL., II LIV.	1603	Stances sur le jeu de Billard.	*Si vous eustes jamais à jouer quelque envie*	C. B. : Brissart. Bouteroue.	CABINET SATYR.	1618
Id. I LIV.	1617	Rondeau (p. 64).	*Si vous m'aymez tant et si bien*		PETIT TRAICTÉ.	1538
			Si vous voulez faire un tombeau voir *Il faudroit pour faire*			
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 377) (3).	*Sodomites enragés, ennemis de nature*	Regnier (Math.).	QUINT. SATYR.	1622
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 138) (4).	*Sont-ils belles nos poulettes*			

(1) Cette pièce se lit dans le *Recueil de masquarades et jeu de prix, à la Course de Sarazin faits en Karesme-prenant, en la présence de S. M. à Paris. Paris, Guillaume Marette, 1607*. Petit in-4. Elle a 7 str. de 4 vers alors qu'elle n'en a que 5 dans les *Satyres bast.*, *1615*.
(2) Dans le Ms. 884, cette épigramme est suivie d'une réponse : *Sans estre d'esprit dépourvue.*
(3) Cette pièce n'est pas signée dans l'édition Poulet-Malassis.
(4) Cette pièce est suivie de Aux Dames : *Dames si par Amour vous plaisoit préparer.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme.	*Sorcière à qui le Diable a donné le relais*	Maynard (Fr.).	ŒUV. INÉDITES (CLAVELIER).	1909
MUSES GAIL.	1609	Desdain.	*Sortez du creux d'Enfer Megère*	B. : Berthelot. Sigognes.	MUSÉE CONDÉ, 534. SUP. BIGARR.	 1614
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Tombeau d'une vieille courtisane (f. 216).	*Sous ce large tombeau gist l'impudique cendre*			
SUP. BIGARR. REC. VERS SATYR.	1614 1617	Tombeau (quatr.).	*Sous ce tombeau gist une femme*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
MUSES GAIL.	1609	Plainte (n. p.).	*Souvent à part moy je souspire*			
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 121).	*Subtils esprits de l'air, démons ingénieux*		MS. 884, F. 236.	
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle pour une mascarade de bergers.	*Sur le bel esmail des prez*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
DELICES SATYR.	1620	La chaude-pisse. Satyre.	*Sur mon lict emplastré d'ordure*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
Id.	id.	Satyre.	*Sur un vieil rebec plein de rouille*	Id.	Id.	id.
MUSES GAIL.	s. d.	La douceur du cocuage (f. 230).	*Sus Eraton, Muse gentille*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Baiser.	*Sus ma belle Nymphelotte*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
Id. I LIV.	id.	Nympha bellula.	*Sus ma belle Nymphelotte* ‖ *Ma Nymphelotte* [*Charlotte*	Id.	IMIT. DE J. B.	1587
Id. I LIV.	id.	Panchari Virgineos.	*Sus ! ma follastre rebelle*	Id.	Id.	id.
Id. II LIV.	id.	Sur le trespas du passereau de Catin.	*Sus ! plorons le passereau*	Id.	Id.	id.
MUSE FOL., III LIV.	1603	Mascarade (p. 79) (1).	*Sus tonneliers que l'on s'esveille*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	I cor ocyus.	*Sus va tost mon pauvre cœur*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
			Sylvie voir *Silvie*			
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Ta femme a donc fait un enfant*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
SATYRES BAST.	1615	De Janot et de Doris.	*Tandis qu'avec ardeurs nouvelles*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Vœu.	*Tandis que Boyvin eut à soy*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573

			Tandis que Florine et Parthenoïd...	Beroalde de Verville.	AV. DE FLORIDE, T. I	1595
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Vœu à la lune.	*Tandis que Janot épris*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
Id. III LIV.	id.	Un fait riche en vieillesse (dizain).	*Tandis que j'estois en jeunesse*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	Epigr. (p. 55).	*Tandis que tu seras de l'ordre*	[Guy de Tours?]		
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	Epitaphe d'un médecin coureur (p. 62).	*Tandis qu'il a vescu, celuy qui gist icy*		EPIT. JOCO-SERIA.	1623
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Tantost ce vilain de gascon*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Donec pressius.	*Tant que couché sur ta bouche*	Durant (Gilles).	IMIT. DE J. B.	1587
Id. III LIV.	id.	De Fleurie.	*Tant seulement pour avoir dit*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id.	id.	De Margot (sixain).	*Tant soit-il de grâce gentille*	Id.	Id.	id.
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Ta perfection m'est cogneuë*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Telier.	*Telier, tu es jeune et dispos*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id.	id.	Chanson (p. 103).	*Tel menace, qui a la crainte*			
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Tel pensera que je le pique*	[Guy de Tours?]		
SATYRES BAST.	1615	De Magdelaine (f. 23).	*Tenant un jour Magdelaine*			
MUSES INCOG.	1604	A Tenot (stances).	*Tenot tu as opinion*	[Guy de Tours?]		
			Tesmoing la puce voir *Entre la puce*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Au beau tetin.	*Tetin plein de beautez, comme mon cœur t'adore*	R. F. : Fornier (Raoul).		
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 254).	*T'informes-tu pourquoi devant l'huis et boutique*			
PARN. SATYR.	1622	L'hyver de 1622. Satyre.	*Tircis qui me vois tout transi*	Boisrobert.	REC. P. B. VERS.	1627
MUSES INCOG.	1604	De Margot (quatr.).	*Ton cas dis-tu rit à l'argent*	[Guy de Tours?]		
Id.	id.	Epigramme.	*Ton veau mort ja compare*	Id.		
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 327).	*Touche de main mignonne, fretillarde*	Ronsard. Jodelle.	QUINT. SATYR. MS. 1662, B. N.	1622
SUP. BIGARR.	1614	Sonnet (f. 220) (1).	*Tourmens sans passions, passions sans poinc-* [*ture*		MS. 884, F. 231.	
PARN. SATYR.	1625	Pour un courtisan. Stances (p. 19) (2).	*Tousjours le dur soucy d'avoir des damoiselles*	Frenicle.	PARN. SATYR.	1622
SATYRES BAST.	1615	A une laide (huitain).	*Tousjours voudriez que je l'eusse tout droit*	Marot (Cl.).	EPIGRAMMES.	1547

(1) Ce sonnet commence dans le T. II, Rec. Chamhondry, 1652, *Amour sans passion...* ; il est sig. *de L.* dans Rec. Sercy, III p., 1656.
(2) La signature de cette pièce a été omise dans l'édition Poulet-Malassis.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MUSES GAIL.	s. d.	Stances.	*Tous les jours tu me romps la teste* ‖ *De me vouloir rendre nonnette*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Chanson pastorelle (p. 106)	*Tout ainsi doncques, Magdelon*			
MUSES GAIL.	s. d.	Le carillon d'amour (f. 218)	*Tout auprès d'un temple des Muses*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Villanelle.	*Tout ce qui est au monde sert*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
Id.	id.	De l'Amour (stances).	*Tout ce qui est objet des yeux*	Id.	Id.	id.
DELICES SATYR. PARN. SATYR.	1620 1622	A Motin. Satyre (pp. 378 et 177).	*Tout ce qu'on a Motin, il est bien vray qu'on l'a*			
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (1).	*Toute la marque de noblesse*	Maynard (Fr.).		
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	A Caliste. Prelude (11 st. de 4 v.).	*Toutes les fables sont muettes*		CARQUOIS D'AMOUR	s. d.
DELICES SATYR.	1620	Bergerie.	*Tout estoit en chaleur et la flamme étherée*	Belleau (Remy).	BERGERIES.	1572
REC. VERS SATYR.	1617	Compl. d'Aréthuse...	*Tout le Ciel haut et bas incessamment remuë*	Jamyn (Amadis)	SEC. VOL. ŒUV.	1584
PARN. SATYR.	1622	Sixain.	*Tout y chevauche, tout y fout*	G. C. P. Colletet (G.).		
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 18).	*Toy de qui l'âme est amoureuse*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Claudine.	*Toy, qui as un nés en ta face*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
QUINT. SATYR.	1622	Sonnet (p. 12).	*Toy qui cours l'esguillette et d'estoc et de taille*		REC. CONRART 4123	
Id.	id.	Epigramme (p. 208).	*Toy qui f... en place publique*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A quelque poëtastre (quatr.)	*Toy qui les tiennes ne decueuvres*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SATYRES BAST.	1615	Prosopopée de Lydie (f. 104) (2).	*Toy qui me vois en si belle posture*			
Id.	id.	A Triboulet (quatr.).	*Triboulet, tu ne fais que mesdire de moy*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
Id.	id.	Devis de trois damoiselles.	*Trois femmes un jour disputoient*	L. H...	TRADUCTIONS.	1550
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Trois fois heureuse pensée*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉT.	1594
Id. III LIV.	id.	Vœu (dixain).	*Trois frères, trois rets t'apendent*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573

QUINT. SATYR.	1622	Sur trois courtisans. Epigr. (p. 218).	*Trois Romains, trois Albins se tuèrent de coups*			
LABYR. RÉCR., I LIV.	1602	Vœu d'un passant.	*Trop puissante beauté*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
REC. VERS SATYR.	1617	A Agnès.	*Tu as au front un peu de cicatrice*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Cotin (quatr.).	*Tu as l'âme autant contrefaite*	Id.	Id.	id.
SATYRES BAST.	1615	A Triboulet (sixain).	*Tu as l'âme si jalouse*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
MUSES INCOG.	1604	A un quidam.	*Tu as raison de supporter*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	De Renée.	*Tu as, Renée, une balaffre*	Id.		
CABINET SATYR.	1618	Replique.	*Tu as une mauvaise grâce*	Regnier (Math.).	ŒUVRES.	1613
SATYRES BAST.	1615	A Damette (douzain).	*Tu crains, Damette* (ou *Nerée*) *en ta vieillesse*	Tahureau (Jacq.)	PREM. POÉSIES.	1554
MUSES INCOG.	1604	A maistre Jean (sixain, p. 78).	*Tu crois que ta langue menteuse*	[Guy de Tours ?]		
SATYRES BAST.	1615	De Gilon.	*Tu demandes si je soupçonne*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	De Margot (sixain).	*Tu dis, Margot, que sous les Cieux*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	A Pamphille.	*Tu dis, Pamphille, que tu veux*	Id.		
MUSE FOL., III LIV.	1603	Sonnet (p. 142).	*Tu dis petit malin que personne ne prise*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Faytout (dixain).	*Tu es banquier, tu avocasses*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
REC. VERS SATYR.	1617	Contre un borgne (quatr.).	*Tu es borgne et tous nos poëtes*	Vauquelin de La Fresnaie.	DIVERSES POÉS.	1605
Id.	id.	A Guillomet. Epigr.	*Tu es entré en mariage* ‖ *Bien jeune, assez soudainement*	Mermet (Cl.).	LE TEMPS PASSÉ.	1585
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Negine (sixain).	*Tu es et si n'est pas digne*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	Epigramme.	*Tu es tant veau que si encore*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	Id.	*Tu es un veau si authentique*	Id.		
Id.	id.	Quatrain.	*Tu es un vray veau si caché*	Id.		
Id.	id.	Id.	*Tu es veau de telle grandeur*	Id.		
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sonnet.	*Tu m'as trompé d'un jour, un jour m'est une année*	A. C.		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Robine.	*Tu me dis, bonjour, si je passe*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	En faveur d'un borgne.	*Tu monstres me voulant du mal*	[Guy de Tours ?]		
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 435).	*Tu n'as poulain ni chaudepisse*			

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
SATYRES BAST. DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1620 1622	Pour un astrologue cocu (f. 16, pp. 222 et 279).	*Tu regarde, astrologue, aux astres ordonnées*			
DELICES SATYR.	1620	A M. de l'Olivier. Satyre. (1)	*Tu reprends mon humeur, Olivier, tu me blasmes*	Viau (Théophile)	D'APR. E. AUBERT.	
LABYR. RECR., III LIV.	1602	A Sardron.	*Tu sçais qu'aux halles l'autre jour*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id.	id.	A Perrette.	*Tu teins, Perrette, tes cheveux*	Id.	Id.	id.
MUSES INCOG.	1604	Epigr. (p. 54).	*Tu te rends un veau si naïf*	[Guy de Tours?]		
MUSES GAIL.	s. d.	A un nouveau marié.	*Tu t'es donc marié sans nous en dire mot*	Du Ryer (Isaac)	CABINET SATYR.	1618
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Gressin.	*Tu veux, Gressin, que je t'admire*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
SATYRES BAST.	1615	D'Arethuse (quatr.).	*Tu voudrois donc, belle Arethuse*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
			Tyrsis voir *Tirsis*			
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	D'un advocat (f. 28).	*Un advocat voulant aller aux champs* (ou *dehors*)		TRADUCT. (VAR.).	1550
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Un allemand commençant sa harangue*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
MUSES INCOG.	1604	Contre un alquemiste...	*Un alquemiste tout nouveau*	B.deV.: Beroalde de Verville.		
SATYRES BAST. SATYR. REGNIER (s.). DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1615 1616 1620 1622	Le lict à la Cour (ff. 3 et 182, pp. 215 et 256) (2).	*Un amant estant à la Cour*			
MUSES GAIL.	1609	Epigramme (f. 116).	*Un amant plein d'un beau langage*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Un amoureux près de sa dame*			
PARN. SATYR.	1622	D'un apothicaire. Epigr. (p. 72).	*Un apothicaire en soy-mesme*			
			Un avocat voir *Un advocat*			
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Epigramme (f. 101).	*Un beau frelaut troussé comme il falloit*			

(1) Esprit Aubert dans sa si curieuse édition des *Œuvres de Théophile de Viau, Avignon, 1633,* a inséré un certain nombre de pièces qu'il a prises dans le *Parnasse satyrique, 1625,* en se basant vraisemblablement sur le style et les idées qu'il prêtait au poète de Boussères : on peut dire qu'il a été peu heureux dans ses attributions, aussi ne doit-on pas en tenir grand compte.

REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	D'un bègue (dixain, f. 22).	*Un bègue voulant d'une dame*		LES FLEURS.	1599
SATYRES BAST.	1615	A Miride.	*Un blond, un noir, un olivastre*	A. D. V. : Vermeil (de).	MUSES RAL., II P.	1600
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Epigramme (f. 102).	*Un bon coüillaut voyant sa chambrière*			
SATYRES BAST.	1615	Dixain.	*Un bon mary des meilleurs que l'on fasse*	S. R. : Saint-Romard.	PARAGON JOY. INV.	1554
			Un bon pescheur voir *Un gros pitaut*			
SATYR. REGNIER (s.). CABINET SATYR.	1616 1618	Epigramme (f. 103).	*Un bon vieillard qui n'avoit que le bec*			
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	Epigr. (17 v.).	*Un chasseur courant sur le tard*		CARQUOIS D'AMOUR	s. d.
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Epit. d'un petit chien.	*Un chien gist sous ce tombeau*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
MUSES INCOG.	1604	Quatrain.	*Un cleron tout autour de luy*	[Guy de Tours ?]		
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Epigramme (f. 217).	*Un compagnon par charité*			
			Un conseiller voir *Un beau fringant*			
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	D'un cordelier (24 v.).	*Un cordelier tomba entre les mains*	D. B. : Beaulieu (E. de).	TRADUCTIONS.	1550
PARN. SATYR.	1622	Combat d'un courtisan...	*Un courtisan audacieux*	Du Gayverger.	REC. VERS SATYR.	1617
CABINET SATYR.	1618	Sur le différent appétit de quelques dames. Epigr.	*Une bande toute choisie*		MS. 884, F. 307.	
QUINT. SATYR.	1622	De Catin... (p. 217).	*Une chose assez refusée*			
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	Epigramme (f. 20).	*Une dame allant en son coche*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Contre celles qui n'ont point d'amy (p. 85).	*Une dame sans un amy*	F. G. L.		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain.	*Une femme se conseilloit*	H. F. : Fornier (Henri).		
PARN. SATYR.	1622	Quatrain sur Ronsard (p. 85).	*Une Helène fut chantée*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Sixain (p. 39).	*Une l'autre jour se vantoit*		MS. 884, F. 276	
DELICES SATYR.	1620	Sonnet (p. 179).	*Une matière verte en mes c........ formée*			

(1) Cette pièce se lit également dans le *Petit Cabinet de Priape*, p. 9. L'Estoile dans ses *Mémoires-journaux* raconte sous la date de juin 1605 l'accident qui donna lieu à cette pièce (voir éd. Brunet, T. VIII, p. 183). Dans le Ms. 12491 de la Bibl. Nat., p. 31, l'explication suivante est en tête de ces vers : Sur le fait de M. Cautelle, conseiller au Parlement de Paris, qui voyant qu'une dame le voyoit dans sa chambre lui montroit son cas lors qu'il en trouvoit l'occasion dont son mary indigné lui tira un coup d'arbalète en l'année 1605.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
SATYRES BAST.	1615	Oracle d'amour (f. 81).	*Une pucelle ayant d'amour le mal pénible*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Un escolier gaillard et de repos*			
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Sonnet sur sa tante (p. 27) (1).	*Une vieille guenon desjà demi pourrie*	Un Vert galant de Valence.	BIGARR. TABOUROT	1583
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Dixain.	*Une vieille un jour confessoit*	M. G. : Guyet (Martial).	MAROT : ŒUV. PARAGON JOY. INV.	1535 1554
DELICES SATYR.	1620	Stances.	*Un fier demon qui me menace*	Viau (Théophile)	ŒUVRES.	1621
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 104).	*Un forgeron aussi vieil que le temps*			
			Un frais mary voir *Un mary frais*			
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Un franc pitaut un jour de feste*	St-Gelais (M. de)	ŒUV. POÉTIQ.	1574
			Un gallant le fit et refit voir *Fabian le fit*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain.	*Un grand badin laid et fascheux*	R. F. : Fornier (Raoul).		
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigr. (pp. 33 et 48).	*Un gros abbé qui discouroit à table*		MS. 884, F. 310.	
QUINT. SATYR.	1622	D'un impuissant. Epigr.	*Un gros abbé se laissoit en sa couche*	Viau (Théophile)	MS. 3127 AR.	
			Un gros galant estant pressé d'envie voir *Un gros pitaut*			
DELICES SATYR.	1620	Questions diverses (p. 422) (2).	*Un gros pitaut mourant de trop d'envie*		PETIT CAB. PRIAPE.	
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Un homme entre les plus vilains*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
SUP. BIGARR. REC. VERS SATYR.	1614 1617	Epitaphe.	*Un homme gist sous ce tombeau*	Regnier (Math.).	DELICES SATYR.	1620
			Un homme rempli de cautelle voir *Un beau fringant*			
PARN. SATYR.	1622	Epigramme.	*Un hoste estant chez Isabelle*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 432).	*Un jeune advocasseau se voulant excuser*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Un jeune amant près de sa dame soupait*	St-Gelais (M. de).	ŒUVRES.	1574
SATYRES BAST.	1615	De Robin et Catin. Epigr.	*Un jour d'hiver, Robin tout esperdu*	Marot (Cl.).	ŒUV., ÉD. JANNET	

(1) Ce sonnet m'a esté donné par un vergalant de Valence qui l'avoit fait sur une sienne tante parce qu'elle se vouloit remarier à un capitaine, n'aguères hostelier, auquel elle avoit jà fait une donation, en faveur d'entre lassi-jambon, au desadvantage de ses héritiers *ab intestat* (Tabourot).

[illegible]

REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Epigr. (f. 222) (1).	*Un jour le bon vieillard Thibaut*		MS. 884, F. 303.	
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Un jour Margot prit la mesure*	Berthelot.	DELICES SATYR.	1620
MUSES GAIL.	1609	Sonnet.	*Un jour Mars et l'Amour publioient leur vail- [lance*	Rosset (de).	MS. 884, F. 226	
REC. VERS SATYR.	1617	Sur Lisette. Epigr.	*Un jour que Madame dormoit*	St-Gelais (M. de).	ŒUV. POÉTIQ.	1574
SATYRES BAST.	1615	D'un laboureur et d'une jeune dame (dixain, f. 167)	*Un laboureur au premier chant du coq*		FLEUR POÉS. FR.	1543
MUSES GAIL.	1609	Epigramme.	*Un mary frais dit à sa Damoyselle*	Peletier (Jacq.).	ART POÉTIQ.	1555
SATYR. REGNIER (s.). CABINET SATYR.	1616 1618	Epigramme (f. 145).	*Un médecin brusque et gaillard*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Un médecin desjà sur l'âge*			
QUINT. SATYR.	1622	D'un médecin. Epigr. (p. 59)	*Un médecin du temps jadis*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Un médecin fameux bien connu par la ville*			
PARN. SATYR.	1622	Sonnet (p. 130) (2).	*Un mignon circoncis issu de la fontaine*		MS. 1662 B. N. REC. CONRART, 4123	
LABYR. RECR., III LIV.	1602	D'un muguet (quatr.).	*Un muguet de mes vers barbouille*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
REC. VERS SATYR.	1617	Sonnet (f. 54).	*Un passant que la nuit surprend en son voyage*			
SATYRES BAST.	1615	Enigme d'une dame.	*Un pendillon pendilloit*	Boyssières (J. de)	TROIS. ŒUVRES.	1578
ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	Epigramme (14 v.).	*Un pescheur à son hameçon*		CARQUOIS D'AMOUR	s. d.
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Elégie (p. 130) (3).	*Un peu de fruicts j'ay cueilly cet automne*		MS. 1663. B. N.	
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 432).	*Un poëte foutereau abordant une fille*			
SATYRES BAST.	1615	A Melinymphe.	*Un pot d'argent sur la fenestre*	A. D. V. : Vermeil (de).	MUSES RAL., II P.	1600
CABINET SATYR.	1618	Epigramme (4).	*Un qui à sa femme n'avoit cesse*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 89 et 129)	*Un quidam d'une humeur gaillarde*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Gausserie (pp. 299 et 98) (5).	*Un ribaud huguenot, un chaste catholique*			

(1) Dans le Ms. 884 : *Un jour le vieux frère Thibault.*

(2) Ce sonnet se lit dans les *Cinq cents Colbert*, N° 488, f. 453 avec le titre suivant : *Du seigneur de la Fontaine Marran, nepveu du dit Fortia.* Ce Fortia a été l'objet de plusieurs pièces satiriques de Desportes et de J. A. de Baïf. Voici le premier vers de la satire de Desportes : *Je t'eus mis en mes vers bien avant.*

(3) Voici le titre de cette pièce dans le Ms. 1663 de la Bibl. Nat. : *L'Espérance à M. de Bellacize, trésorier de l'Espargne.*

(4) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619.*

(5) Voici le titre de cette pièce : *Gausserie sur le devis d'un huguenot et d'un catholique. Satyre.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil
MUSES GAIL.	1609	Sonnet.	*Un Roy dans les Grecques histoires*	Berthelot.	MS. 884, F. 227.	
DELICES SATYR. / PARN. SATYR.	1620 / 1622	Contre un Sodomite. Epig. (pp. 453 et 74) (1).	*Un seigneur favory des dames de la Cour*		Id. F. 281.	
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Un sergent égrillard avec ses deux recors*	P. B. : Bergeron (P.).	CABINET SATYR.	1697
Id.	id.	Id.	*Un visage couperosé*	Luc (de).	PETIT TRAICTÉ	1538
SUP. BIGARR.	1614	L'ombre d'un amant à sa maistresse (f. 203) (2).	*Uranie en son lict couchée*		MS. 884, F. 196.	
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*Urgande estoit au lict malade*	B. (de).		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	De Bon Pain (quatr.).	*Va paistre à l'escart si tu veux*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
Id. II LIV.	id.	Chanson.	*Vénus le long d'un rivage*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSES INCOG.	1604	L'amour villain.	*Vénus n'est plus mère d'Amour*	Berthelot. / [Guy de Tours ?]	CABINET SATYR.	1618
Id.	id.	De Martin.	*Vers la saison de Caresme prenant*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	Quatrain.	*Verville est fasché que son livre*	Id.		
CABINET SATYR.	1618	Combat de deux courtisans. Satyre.	*Vestu du tout à la friscade*	C. D. B. : Beauxoncles. / Du Gayverger.	REC. VERS SATYR.	1617
MUSES INCOG.	1604	Despit d'une vieille...	*Veu que jà la triste vieillesse*	[Guy de Tours ?]		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Stances.	*Veu que ton teint tendrelet*	Baïf (J. A. de).	AM. MELINE. LIV. II	1555
MUSES INCOG.	1604	D'une damoiselle françoise Sonnet.	*Veu que vous n'estes point d'italien lignage*	[Guy de Tours ?]		
Id.	id.	Contre un Pedant. Stances.	*Veux tu que je te die*	Id.		
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Contre un gendarme...	*Vidés la lisse barbe d'or*	B. (de).		
PARN. SATYR.	1622	Une jeune femme...	*Vieillard à mes yeux inhumain*	Mailliet.	EPIGRAMMES.	1620
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Contre nature.	*Vieille carcasse saupoudrée*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Vieille grand mère des lutins*	Viau (Théophile)		
SUP. BIGARR. / SATYRES BAST.	1614 / 1615	Contre une vieille sempiternelle.	*Vieille haba, vieille honhon*	M. G. : Montgaillard.	CABINET SATYR.	1618

Id.	id.	Replique (p. 251).	*Vieillesse et maladie ensemble*	Sigognes.	Id.	id.
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*Vien ça ma petite sotte*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
MUSE FOL., II LIV.	1603	Response plaintive (p. 142) (1).	*Vilains ce n'est à vous faire de nous l'office*			
MUSES INCOG.	1604	Allégresse en faveur de Pamphage. Sonnet.	*Vive le ventru Pamphage*	[Guy de Tours?]		
MUSES GAIL.	s. d.	Remerciement...	*Voicy ce que je viens de faire*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
REC. VERS SATYR.	1617	Epigramme.	*Voicy Jeanne la mal peignée*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MUSES GAIL.	1609	Sur les tetins de Lilie (f. 117).	*Voicy la feste de Lilie*		AMOURS DE LILIE.	
LABYR. RECR., II LIV.	1602	Chanson.	*Vole mon cœur vistement*	Durant (Gilles).	ŒUV. POÉTIQ.	1594
MUSES GAIL.	s. d.	A une courtisane.	*Vostre amour est semblable à un gasteau des [Roys*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
CABINET SATYR.	1618	Quatrain.	*Vostre beauté sans seconde*		PETIT CAB. PRIAPE.	
DELICES SATYR.	1620	A une jeune dame. Epigr.	*Vostre fraize toute foulée*	Viau (Théophile)		
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Vostre mal et le mien n'ont point de sympathie*			
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 20).	*Vostre mère eut Philis quelque peu de raison*			
Id.	id.	Epigramme.	*Vostre mine froide et austère*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Vostre noblesse est mince*	Maynard (Fr.).		
			Vostre pasquin est magnifique voir *Ce quatrain*	.		
REC. VERS SATYR.	1617	A Darette. Quatr. (f. 206).	*Vostre sot mignon vous abuse*			
MUSE FOL., II LIV.	1603	Mascarade (p. 128).	*Voulez-vous Bergeronnettes*			
			Voulez-vous faire un tombeau voir *Il faudroit [pour faire*			
SATYRES BAST.	1615	A Fredegonde. Sonnet.	*Vous accoustrant de plastre ainsi que les pou- [pines*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 72).	*Vous aimez fort la sarabande*		MS. 884, F. 256.	
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Sur le présent livre. Quatr. (n. p.).	*Vous autres que l'amour regarde de travers*			
LABYR. AMOUR. I LIV.	1610	Quatrain (p. 46).	*Vous avez bonne conscience*			

(1) Voici le titre de cette pièce : *Response plaintive en faveur de celles dont leurs maris mettent les poules couver*. Cette pièce manque dans les éditions de la Muse fol. de 1607, 1615 et 1621.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
REC. VERS SATYR.	1617	De Fredegonde (huitain).	*Vous avez bon temps de médire*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
MUSES GAIL.	s. d.	Sur la jalousie. Sonnet.	*Vous avez un mary qui entre en frenesie*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
REC. VERS SATYR.	1617	A Philie (f. 164).	*Vous bruslez donc d'amour pour un sujet nou-* [*veau*			
MUSES INCOG.	1604	Le portrait de Pamphage (Ménage).	*Vous chassieux, louches, et bicles*	[Guy de Tours ?]		
SATYR. REGNIER (s.).	1616	Epigramme (f. 142).	*Vous demandez mon point d'honneur*			
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Vous dites qu'avez conscience*		MS. 884, F. 252.	
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Pastorelle.	*Vous dites que vous changerez*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
DELICES SATYR.	1620	Epigramme.	*Vous esgalleriez la vertu*	Viau (Théophile)		
Id.	id.	L'antimariage. Satyre.	*Vous espousez donc ce fantosme*	Desternod.	L'ESPADON SATYR.	1619
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Estrenne.	*Vous estant seigneur et maistre*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
QUINT. SATYR.	1622	Epigramme (p. 8).	*Vous estes à Dieu bien contraire*			
DELICES SATYR. QUINT. SATYR.	1620 1622	Epigramme (pp. 22 et 42).	*Vous estes d'esprit dépourveue*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 301).	*Vous estes fine et fort habile*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
QUINT. SATYR.	1622	A Cloris. Epigr. (p. 63).	*Vous estes fort douce et propice*			
MUSES INCOG.	1604	A Françoise (quatr.).	*Vous estes fort humble et courtoise*	[Guy de Tours ?]		
QUINT. SATYR.	1622	A Claude... (p. 55).	*Vous estes la fleur de nostre âge*			
MUSES INCOG.	1604	De Martin (douzain).	*Vous faites de l'asne, Martin*	[Guy de Tours ?]		
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*Vous faites donc la courroucée*	B. (de).		
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Aventures de quelques personnes notables.	*Vous faites d'un pesant dedain* (ou *d'un triste* [*desdain*)	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 322).	*Vous faites languir vos amans*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
REC. VERS SATYR.	1617	De Macette (quatr.).	*Vous le dites belle farouche*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
PARN. SATYR.	1622	Quatr. de Mad. de P. à [illegible]	*Vous le voulez, je le veux bien*		MS. 884, F. 258.	

QUINT. SATYR.	1622	203 et 245) (1).				
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Air.	*Vous me demandez pourquoy* ‖ *Je change*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
CABINET SATYR.	1618	Epigramme (2).	*Vous me donnez toujours un nom*			
QUINT. SATYR.	1622	A une courtisane. Epigr. (p. 65).	*Vous me faites crever de rage*			
SATYRES BAST.	1615	Reproche. Sonnet.	*Vous me jurez assez que vous estes l'unique*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 421).	*Vous me reprochez à toute heure*			
SATYRES BAST.	1615	A une certaine dame (quatrain).	*Vous ne devez estre blasmée*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
MUSES GAIL.	1609	Pour des masques...	*Vous ne ferez pas un grand lucre*	La Vallettrye.	ŒUV. POÉTIQ.	1602
LABYR. AMOUR, III LIV.	1610	La justice d'amour (p. 49).	*Vous ne penseriez pas, ô beautez angéliques*			
PARN. SATYR.	1622	Rép. de Mad. de F. à Mad. de K... (p. 26).	*Vous outrepassez donc la loy*		PETIT CAB. PRIAPE.	
SATYR. REGNIER (s.).	1617	Epigramme.	*Vous pensez dire un friand mot*	B. (de).		
			Vous que dedans un lict voir *Lors que dedans*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 4).	*Vous qui censurez la Satyre*	Frenicle.	PARN. SATYR.	1622
CABINET SATYR.	M.P. s. d.	Quatr.	*Vous qui cherchez le mot pour rire*	P. L. XXXXX, dombiste.		
Id.	1618	Pour un roy de la Febve. Stances.	*Vous qui dans le siècle où nous sommes*			
LABYR. RECR., I LIV.	1602	De l'absence. Ode.	*Vous qui guidez les cours aislez*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
CABINET SATYR.	1619	Sonnet.	*Vous qui Harpocratez un asne qui mordille*			
QUINT. SATYR.	1622	Pour une femme laide. Epigr. (p. 55).	*Vous qui pour l'amoureuse rage*			
PARN. SATYR.	1625	Complainte. St. (p. 317) (3).	*Vous qui violentez nos volontés subjettes*	Jamyn (Benj.).	JARDIN MUSES.	1643
LABYR. RECR., I LIV.	1602	Mascarade de six fols.	*Vous serez estonnez, qu'il y a des fols blancs*	Le Digne (N.).	LES FLEURETTES.	1601
MUSE FOL., I LIV.	1603	Consolation pour des cocus.	*Vous souvient-il mon compère*	Passerat.	PARNASSE, T. I.	1607
MUSES GAIL.	s. d.	Gaillardise.	*Vous voicy arrivez au jour* ‖ *De la grande feste*	Du Ryer (Isaac).	LE TEMPS PERDU.	1610
PARN. SATYR.	1625	Sonnet (p. 171).	*Vous voulez, dites-vous, estre religieuse*	Motin.	QUINT. SATYR.	1622

(1) Cette épigramme a été comprise par erreur dans la pièce : Pourtraict d'une dame. Satyre : *Que (la) Meduse horrible et pasle.*
(2) Cette pièce n'a pas été reproduite dans l'édition du *Cabinet satyrique, 1619.*
(3) Cette pièce est signée Regnier dans les *Delices satyr., 1620,* et la *Quint. satyr., 1622 ;* B. Jamin dans le *Jardin des Muses, 1643,* et elle serait de Marguerite de Valois d'après L'Estoile.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 192).	*Vous vous en estes retiré*			
QUINT. SATYR.	1622	D'une qui se faschoit d'estre laide.	*Vous vous faschez quand laide on vous appelle*	Sainte-Marthe (Sc. de).	ŒUV. POÉTIQ.	1579
PARN. SATYR.	1660	Epigramme.	*Vous vous mocquez, vieilles croupières*			
MUSE FOL., III LIV.	1603	Epitaphe de Tignan (p. 107)	*Voyant que le Dieu Bacchus*			
LABYR. RECR., III LIV.	1602	Amour de J. Dorat...	*Voy comme amour qui tout dompte*	Baïf (J. A. de).	LES PASSETEMPS.	1573
DELICES SATYR.	1620	Epigramme (p. 421).	*Voyez ce valet au gros rable*			
PARN. SATYR.	1625	Id. (p. 345).	*Voyez comme elle est fine*	Berthelot.	DELICES SATYR.	1620
SUP. BIGARR.	1614	Epitaphe (quatr. f. 191) (1).	*Voyez de ceste mort l'adventure admirable*		MS. 884. F. 261.	
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Voyez la grande trahison*		Id. F. 260.	
Id.	1619	Id.	*Voyez un peu ce médisant*			
QUINT. SATYR.	1622	De Mad. Lisette. Epigr. (p. 58).	*Voyez un peu dame Lisette*			
REC. VERS SATYR.	1617	Un timide Rodomont.	*Voyez-vous avec quelle audace*	Joubert (Nic.).		
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 103).	*Vrais amateurs du plaisir de Vénus*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 205).	*Vrayment les humeurs sont plaisantes*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Réplique à L. D. S.	*Vrayment j'avois grand tort, pardonnez-moy [mes dames*	R. F. : Fornier (Raoul).		
			Vrayment je fus bien de la feste voir *Ma foy [je fus*			
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain.	*Vrayment j'eus tort, ô ma douce adversaire*	R. F. : Fornier (Raoul).		
PARN. SATYR.	1622	Une dame à une autre (et Rép.) (p. 28) (2).	*Vrayment* (ou *Ouy vrayment*), *je vous trouve [fort belle*		PETIT CAB. PRIAPE.	
			Vuidez la lisse voir *Videz la lisse*			
PARN. SATYR.	1625	Epigramme (p. 207).	*Y a-t-il gens plus sots au monde*	La Porte (de).	QUINT. SATYR.	1622
			Ysabeau voir *Isabeau*			

(1) *Estant a Orléans, en l'an 1600, on me donna les* [*vers*] *suivants* (*J. Richer*).

APPENDICE

I. — Recueil satirique publié à l'étranger : *Epitaphia joco-seria, 1623.*

II. — Manuscrits : *A*) 884, et *B*) 24322 de la Bibliothèque nationale ; *C*) Ms. Villenave (*Petit Cabinet de Priape*) ; *D*) Ms. Conrart (*Sonnets gaillards et priapiques*) ; *E*) Ms. L'Estoile (*Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux*).

III. — Table des pièces anonymes ou signées d'initiales des Ms. ci-dessus qui ne se trouvent pas dans la *Table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales des recueils collectifs libres et satiriques publiés de 1600 à 1626.*

IV. — Additions et corrections à la Ire et à la IIe partie.

I. — Recueil satirique publié à l'étranger.

Epitaphia || *Ioco-seria,* || *latina* || *gallica* || *italica* || *hispanica* || *lusitanica* || *belgica* || *Franciscus Swertius* (1) *Antuerp. posteritati et urbanitati collegit.* || *Ecclesiast, cap. 1, 2, 3.* || *In multa sapientia, multa est indignatio. Vidi cun* || *cta quae fiunt sub. Sole et ecce universa vanitas,* || *et afflictio spiritus, et infinitus stultorum est numerus.* || *Moritur doctus similiter ut indoctus.* || *Et cognovi quod non esset melius nisi lætari,* || *et facere bene in vita sua.* || *Coloniæ,* || *Apud Bernardum Gualtheri* || *Anno M.DC.XXIII* (*1623*). In-8 (B. N., et Cabinet de M. P. Louÿs).

8 ff. et 351 p. chiff.

Les *Epitaphia gallica* commencent à la page 239 et finissent à la p. 275, elles comprennent 110 pièces environ (deux répétées avec variantes) toutes anonymes dont cinq en prose ; 45 avaient été imprimées à notre connaissance dans : *L'Apologie pour Hérodote de Henri Estienne, 1566,* 2 p. ; *Les Bigarrures de Tabourot, 1583,* 27 p. ; *id., 1585,* 3 p. ; *Les Touches de Tabourot, 1585,* 1 p. ; *Le Labyrinthe de récréation, 1602,* 7 p. ; *Le Labyrinthe d'amour, 1610,* 4 p. ; *Le Recueil vers satyriques, 1617,* 1 p.

Nous avons pu attribuer 30 pièces :

Des Periers (*Bonaventure*),	1 pièce n. s. du Labyr. recr., II liv., 1602.
Desportes (*Philippe*),	7 pièces n. s.
Estienne (*Henry*),	2 — n. s.
Guy de Tours,	6 — n. s.
Mainière (*Jean*),	1 pièce n. s.
Marot (*Clément*),	7 pièces n. s.
Nicolas (*Simon*),	1 pièce non signée des Muses gail., 1609.

(1) L'auteur ou plutôt l'éditeur des *Epitaphia Joco-Seria* est Pierre-François Sweerts dit Swertius (1567-1629). Il écrivait en latin et était flamand d'origine. Il savait mal le français. Bien que sa pièce liminaire soit intitulée : *L'Auteur à son livre*, elle n'est pas de lui. Il l'a prise à Guy de Tours en n'omettant que la signature. Cette édition de 1623 est l'originale, et la seule donnée du vivant de Sweerts (P. Louÿs).

Fornier (*Raoul*),	1 pièce n. s. du Labyr. amour, I liv., 1610.
Tabourot (*Estienne*) (1),	3 pièces n. s.
Villon (*François*),	1 pièce.

Il est resté 75 pièces anonymes.

II. — Manuscrits.

Les manuscrits du commencement du XVII[e] siècle renfermant des pièces libres et satiriques mélangées à des poésies de toute nature sont peu communs, nous n'en connaissons qu'un petit nombre dans les grandes bibliothèques publiques de Paris et de province, ils sont infiniment moins répandus que ceux du XVI[e] (ou du XVII[e] siècle à partir de 1630). Il est plus rare encore d'en rencontrer qui soient en quelque sorte l'équivalent du *Parnasse satyrique.* La Bibliothèque nationale en possède un seul sous la cote Fr. 884, c'est le plus complet en ce genre dans nos dépôts parisiens; la date de sa composition peut être fixée approximativement entre 1618 et 1620; il est comparable, toute proportion gardée entre les œuvres des satiriques des deux époques, au Ms. 1719 qui constitue le *Parnasse satyrique du XV[e] siècle* (2). Cependant, chose curieuse, le Ms. 884 ne contient presque pas de vers de Théophile, par contre il nous a conservé une quantité notable de pièces qui n'ont jamais été imprimées. Un autre Ms. de la Bibliothèque nationale Fr. 24322 parait antérieur d'une dizaine d'années, soit de 1608 à 1610. Tout en se tenant très loin du Ms. 884 comme importance, il reproduit des poésies intéressantes qui manquent dans ce dernier. Un troisième manuscrit, dont on ignore aujourd'hui le sort, ayant appartenu au bibliophile Mathieu Guillaume Villenave et qui porte la date de 1611, quoique un peu postérieur au 24322, paraîtrait devoir se classer après le Ms. 884. On n'en a qu'une partie, la plus caractéristique d'ailleurs, qui a été publiée en 1874 sous le titre : *Le Petit Cabinet de Priape.* Le T. XVIII in-4 du *Recueil de Conrart* (4123, Bibl. de l'Arsenal) n'est pas non plus à négliger, quelques-unes des pièces qu'il renferme ont formé une petite plaquette : *Sonnets gaillards et priapiques*, 1903. Enfin un manuscrit, tenu à jour jusqu'en 1611, qui a eu les honneurs de la réimpression : *Les Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux....* de Pierre de L'Estoile est enrichi de quelques morceaux qu'on ne trouve pas ailleurs.

Les dépouillements complets des Ms. 884 et 24322, et de partie du *Petit Cabinet de Priape*, des *Sonnets gaillards et priapiques* et du *Ms. de l'Estoile* nous ont paru le complément nécessaire de cette *Bibliographie.* Nous les donnons ci-après.

A) **Ms. fr. 884. B. N.** — Ce Ms. qui provient de M. de Mesmes a 343 ff. chiff. Il contient environ 550 pièces françaises dont cinquante-quatre seulement sont signées, plusieurs pièces en prose, des pièces latines et italiennes en prose et en vers.

Sur les 550 pièces, deux cent quatre-vingt-dix environ ont été imprimées dans les recueils collectifs publiés de 1600 à 1626.

Nous avons pu attribuer 157 pièces, ce qui a porté à 211 le nombre des pièces d'auteurs connus.

---

(1) Plusieurs pièces parmi les 30 des *Bigarrures* sont vraisemblablement de Tabourot, mais on ne lui a restitué que les 3 épitaphes dont il se reconnaît l'auteur (P. Louÿs).

(2) *Le Parnasse satyrique du XV[e] siècle. Anthologie de pièces libres. Publiée par M. Marcel Schwob. Paris, 1905.*

En voici le détail :

Beaumont Harlay (*de*),	2 pièces.
Bernier,	1 pièce n. s.
Berthelot,	10 pièces dont 9 n. s. (sans compter celle sig. Regnier).
Chrestien (*Florent*),	2 pièces n. s.
Cramail (*comte de*),	1 pièce n. s.
Colleryе (*Roger de*),	1 — n. s.
D'Aubigné (*Humbert*),	1 — n. s. et dans le Ms. 24322.
D'Auvergne (*comte*),	2 pièces.
Desportes,	3 — n. s.
Des Yveteaux,	3 — n. s.
Du Bellay (*Joachim*),	8 sonnets.
Du Perron,	4 pièces dont 2 n. s.
Du Ryer (*Isaac*),	1 pièce n. s.
Fauchet (*Claude*),	1 — n. s.
Fornier (*Raoul*),	1 — n. s.
Guyet (*Martial*),	1 — n. s.
Hodey,	1 pièce.
Lingendes (*de*),	1 — n. s.
Malherbe,	12 pièces dont 9 n. s. sur lesquelles deux nouvelles.
Marguerite de Valois,	1 pièce n. s.
Marot (*Cl.*),	1 pièce.
Maynard (*Fr.*),	13 pièces n. s.
Montgaillard,	2 — n. s.
Motin,	62 — dont 52 n. s., sans compter celle sig. Regnier.
Nervèze (1),	2 — dont une n. s.
Neufvic (*Madame de*),	1 pièce n. s.
Nicolas (*Simon*),	1 — n. s.
Passerat,	1 — n. s.
P. L. R.,	1 — n. s.
Porchères (*Laugier de*),	1 — n. s.
Regnier (*Mathurin*) (2),	14 pièces dont 11 n. s.
Ronsard,	1 pièce n. s.
Rosset (*de*),	1 pièce.
Saint-Gelais (*Melin de*),	1 — n. s.
Sigognes,	42 pièces dont 24 n. s.
Touvant,	1 pièce.
Vaulx (*de*),	1 —
Vermeil (*Abraham de*),	3 pièces n. s.
Viau (*Théophile de*),	5 — n. s.

(1) Pour la bio-bibliographie de Antoine de Nervèze, voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVII[e] siècle.*

(2) Sur les 3 pièces signées une serait de Berthelot : *Quand il disne, il a porte close* et l'autre de Sigognes : *Ceste vieille et noire corneille.*

60

Il est resté 339 pièces anonymes.

L'importance de ce Ms. et du suivant (Fr. 24322) nous engage, nous le répétons, à en donner le dépouillement intégral. Nous reproduisons le premier vers de chaque pièce dans l'ordre même où celle-ci se présente dans le dit Ms. Nous avons mis entre parenthèses les noms des auteurs des poésies attribuées et pour celles restées anonymes, le titre du premier recueil collectif dans lequel elles ont été imprimées :

Les pièces marquées d'un astérisque se lisent également dans le Ms. 24322
et celles qui ont un double astérique dans le *Petit Cabinet de Priape*.

f. 1 Sommaire discours de la poésie.
22 Les signes que doibt avoir un bon cheval : *Celluy qui fait mestier de la cavalcature* (100 v.).
24 Signes des chevaux : *Le balsay du bras droit au manieur se monstre* (70 v.).
31 Satyre à Monsieur Desportes : *Desportes sans les jours les plus doux de ma vie* (*Des Yveteaux*).
35 Contes de la Sigoigne (contre Sigognes) : *Privé d'honneur et sans vertu aucune* (*9 st. de 6 v.*).
36 S. t. (violente satire adressée à Henri IV) : *Sire, ceste douceur, ceste clemence insigne* (*25 st. de 4 v., Florent Chrestien*).
*38 Stances funèbres : *Biron avoit acquis trois fois dix et deux plaies* (*4 st. de 4 v., Sup. Bigarr., 1614*).
39 S. t. (Contre Gabrielle d'Estrées) : *Ce tombeau que la France honore de ses larmes* (*16 st. de 6 v.*).
41 Dialogue : *Mignonne, c'est assez, voulez-vous que je meure* (*6 st. de 4 v., Isaac du Ryer*).
» Stances : *Ne verray-je jamais l'olivastre Perrette* (*30 st. de 6 v., Sigognes*).
45 Stances : ** *Messieurs, je viens à vous présenter ma requeste* (*6 st. de 4 v.*).
46 Arrest : ** *La Cour en ayant veu la resqueste et deffense* (*2 st. de 4 v.*).
» Stances sig. Motin : *Quel horrible démon vous a l'âme tentée* (*19 st. de 4 v.*).
48 Stances : *Soudain que j'eus l'honneur de vostre cognoissance* (*30 st. de 4 v., Motin*).
51 Conseil donné au Roy pour la deffense des Comédiens italiens qui espèrent une pension de sa Majesté : *Sire deffaites-vous de ces Comédiens* (*13 st. de 4 v.*).
52 Stances trad. du latin : *Cher Paris, belles tours, riche Louvre que j'ayme* (*9 st. de 4 v., Marguerite de Valois*).
53 Stances dialoguées : *Ne crains point, c'est Biron que le courrier des Dieux* (*13 st. de 6 v.*).
55 Prophétie : *Peuples, malheur sur vous quand le sanglant Gerfault* (*10 st. de 4 v., Motin*).
56 Stances (requeste au Roi) : *Le Prince après sa mort perd le nom de guerrier* (*8 st. de 4 v.*).
» Stances : *Adraste qui se voit le plus grand de son aage* (*9 st. de 4 v., Des Yveteaux*).
58 Stances : *De quoy sert à mes yeux le retour de l'aurore* (*9 st. de 4 v., Motin*).
61 Apocalipse : *J'ay peur de l'advenir, car les terreurs paniques* (*20 st. de 4 v., Motin*).
63 Vision d'Aristarque : *Je passois, Curieux, en ceste isle admirable* (*52 st. de 4 v., Parnasse satyr., 1622*).
71 Bonnet de Cour : *Incontinent après que le grand Lucifer* (*96 v., 94 v. et 28 v.*).
76 Adieu, A la Cour de Parlement : *Aiant passé dix-huict mois de temps* (*94 v., Passerat*).
78 S. t. : *Beaux yeux que je vis l'autre soir* (*8 st. de 6 v.*).
79 Ode en forme de dialogue : *Avez-vous la fiebvre Pasquette* ou *Quelle fièvre avez-vous Pasquette* (*10 st. de 4 v., Théophile de Viau*).
80 Ode : *Puis que le cordaige est desfait* (*6 st. de 4 v., Motin*).
81 Le débris de la Pyramide qui estoit devant la porte du Palais : *Colonne de l'Estat, royale Pyramide* (*10 st. de 6 v.*).
82 S. t. : *Soleil cache ta tresse blonde* (*7 st. de 6 v., Motin*).
87 S. t. : *Image de la mort, vieille sempiternelle* (*6 st. de 4 v., Montgaillard*).
» S. t. : *Seiche pièce de bois, triste ordonnance d'os* (*23 v., Sigognes*).
88 S. t. : *Il est temps que l'amour d'une belle couronne* (*9 st. de 4 v., Fr. Maynard*).
89 S. t. : *Enfin je recognois l'injuste tyrannie* (*12 st. de 4 v.*).
90 Sur les dernières paroles de M. de Biron : **Ce grand Duc de Biron, invincible aux alarmes* (*9 st. de 6 v., Nervèze*).

f. 91 Dialogue d'un Jacquemard et de la Samaritaine du Pont-Neuf : *Rare honneur du Pont-Neuf, belle Samaritaine* (*12 st. de 4 v., Motin*).
92 S. t. : *J'estime beaucoup les belles* (*11 st. de 6 v., Motin*).
94 S. t. : *Médaille antique et desdorée* ou *Vieille médaille dédorée* (*31 st. de 6 v., Fr. Maynard*).
98 Le constipé : *Depuis cinq ans j'ay consulté* (*12 st. de 6 v., Rec. vers satyr., 1617*).
99 Un adieu : *Dure contrainte de partir* (*4 st. de 6 v., Malherbe*).
100 S. t. : *Beau filz on dit à la halle* (*13 st. de 4 v.*).
101 (et 273, s. t.) : *Hé bien l'on dit que je vous f...* (*9 st. de 4 v., Motin*).
102 S. t. : *On m'a dit qu'une Robine* ou *L'on m'a dit...* (*12 st. de 6 v., Berthelot*).
104 Ode : *C'est assez, ma belle, il est temps* (*6 st. de 6 v., Sigognes*).
105 Ode sig. Regnier : *Ceste vieille et noire corneille* (*19 st. ou plutôt 18 st., plus une remaniée*).
107 Ode sig. Sigoigne : *Je pensois la nuict en dormant* (*12 st. de 6 v.*).
108 Ode : *Pourceau le plus cher d'Epicure* (*7 st. de 6 v., Sigognes*).
109 Hymne du maquerelage sig. Motin : *Soit l'ignorance ou la malice* (*26 st. de 6 v.*).
112 Le Gaude michi : *On m'a dit que le plus souvent* ou *L'on m'a dit...* (*11 st. de 6 v., Sigognes*).
114 Ode sig. Motin : *Par charité, garce trop grasse* (*13 st. de 4 v.*).
115 S. t. : *Ce n'est point des gallandz de France* (*20 st. de 6 v., Sigognes*).
117 Sur le mesme sujet et contre le discours précédent : *Perrette la mort aux pucelles* (*33 st. de 6 v., Motin*).
122 S. t. sig. Sigoigne : *Ha* (ou *O*) *le malheureux esquipage* (*127 v.*).
125 Combat de Renyer et de Berthelot : *Inspire-moy, Muse fantasque* (*17 st. de 6 v., Sigognes*).
127 L'âme de Caboche parlant à deux courtisannes du T. et de V. : *Au plus creux des ronces fortes* (*21 st. de 6 v., Sigognes*).
130 S. t. : **Plus luisante que du verre* (*28 st. de 6 v., Sigognes*).
135 Ode : *Quand je voy sa face effacée* (*6 st. de 6 v., Sigognes*).
136 Ode sig. Sigoigne : *C'est donc à ceste heure l'usage* (*13 st. de 6 v.*).
137 Id. id. : *Vous n'estes grasse ny maigre* (*12 st. de 6 v.*).
139 Id. id. : **Puis qu'afin qu'un chacun en rie* (*4 st. de 6 v.*).
140 Souspir : *Permettez-moy que je souspire* (*4 st. de 6 v., Motin*).
» Ode sig. M. de Beaumont-Harlay : *Hé quoy, nous faut-il estonner* (*29 st. de 6 v.*).
148 Ode (à M. de Bellegarde) sig. M. de Beaumont-Harlay : *Astre qui luis dedans la Cour* (*48 st. de 10 v.*).
154 Passion sig. Motin : *Qui veit jamais embrasement* (*13 st. de 6 v.*).
155 Ode sig. Motin : *Que de douleurs pour une absence* (*8 st. de 4 v., Nouv. recueil, 1609*).
156 Barbe : *Je peins une barbe peignée* || *De couleur...* (*10 st. de 6 v., Sigognes*).
158 Stances : *Mais à quoy sert tant de finesse* (*8 st. de 4 v., Motin*).
159 Tombeau de madame Du Moulin, sig. Motin : *Il est donc vray qu'elle soit morte* (*12 st. de 6 v.*).
160 Ode : *Hé quoy, madame Fredegonde* ou *Et quoy...* (*14 st. de 6 v., Motin*).
162 S. t. : *Il n'est rien plus beau ny plus stable* (*126 v., Sigognes*).
164 Contre l'ode de M. de Beaumont qui commence, Hé quoy, nous fault-il estonner : *C'est bien fait de ne s'estonner* (*14 st. de 6 v., Des Yveteaux*).
167 S. t. (parodie des st. de Malherbe) : *Avoir le cœur tout plein de flammes* (*7 st. de 6 v., Berthelot*).
168 S. t. : *Quitte, quitte tes armes* || *Amour dont les effectz...* (*10 st. de 6 v.*).
169 S. t. : *Seine au front couronné de roseaux et de saule* (*9 st. de 4 v., Sigognes*).
170 S. t. : *Mes amis en quelle boutique* || *D'une sotte façon antique* (*7 st. de 6 v., Sigognes*).
171 S. t. : *Je laisse vivre les fascheux* || *Je permets aux ambitieux* (*7 st. de 6 v.*) (1).
172 Autre : *Je ne hay point les malheureux* || *Je veux bien que les amoureux* (*7 st. de 6 v.*) (2).
173 S. t. : *Berger quelle angoisse nouvelle* (*24 distiques, Sup. Bigarr., 1614*).
174 S. t. : *Plusieurs craignent comme prisons* (*11 st. de 4 v., Sigognes*).

---

(1) Voici le dernier vers de ces six st. sur sept : *Je quitte* (ou *Vous quittez*, etc.) *Paris, pour Bretagne*.
(2) Rép. à la pièce précédente.

f.175 S. t. : *Vieille haha, vieille honhon* || *Vieille cornette...* (*11 st. de 6 v., Montgaillard*).
176 S. t. : *Comme la corne d'Amalthée* || *Parmy les astres...* (*20 st. de 4 v., Muses gail., 1609*).
178 Complainte : *Est-ce donc une destinée* || *De ne voir...* (*10 st. de 6 v., Parnasse, T. II, 1607*).
180 S. t. : *Philis qui me voit le teint blesme* || *Les sens ravis...* (*8 st. de 4 v., Malherbe*).
181 S. t. : *Philon, où prenez-vous augure* ou *Philon vous prenez...* (*8 st. de 6 v., Motin*).
182 Désespoir : *Est-ce mon erreur ou ma rage* || *Qui m'a conduit...* (*7 st. de 6 v., Motin*).
183 S. t. : *Pourquoy survivant à ma perte* || *Suis-je encores...* (*9 st. de 4 v.*).
184 Estrenes : *Deux cent mil escus sur mon âme* || *Estoient fort bons...* (*30 st. de 6 v.*).
188 S. t. sig. Motin : *Clepton le boheme esfronté* || *Comme par sa subtilité* (*12 st. de 6 v.*).
189 Ode sig. Sigoigne : *Sortez du creux d'Enfer, Mégère* || *Que vostre bouche...* (*29 st. de 6 v.*).
193 Ode : *Belle et savoureuse Macette* || *Vous estes si gente...* (*13 st. de 6 v., Sigognes*).
196 L'Ombre de Sainct-Julien à la R. Marguerite : *Uranie en son lict couchée* (*13 st. de 6 v., Sup. Bigarr., 1614*).
197 Ode : *Vrayment je vous feray marrie* (*9 st. de 4 v., Sigognes*).
198 Stances : *Toy qui fis le portrait de ce lorrain vainqueur* (*6 st. de 4 v.*).
199 S. t. : *Floridor languit d'une atteinte* (*16 st. de 6 v., Laugier de Porchères*).
200 Pour un balet de fous... : *De tant de folz qu'on voit en France* (*7 st. de 6 v., de Cramail*).
202 Penser : *Penser dont je suis le butin* (*5 st. de 6 v., Sup. Bigarr., 1614*).
203 S. t. : *Doux objet* (ou *Doux antre*) *des ames guidées* || *Par un desir audacieux* (*6 st. de 4 v., Motin*).
» Stances de M. de Sigoigne à M. le comte de Vaulx durant la maladie dont il est mort : *Dieu nous punist par les parties* (*5 st. de 4 v.*).
204 Response du dit Sr Comte aux st. précéd. : *Pour observer vostre ordonnance* (*4 st. de 4 v.*).
» Réplique du dit Sr de Sigoigne au Sr comte de Vaulx : *Vieillesse et maladie ensemble* (*6 st. de 4 v.*).
205 S. t. : *Ceste petite dame au visage de cire* || *Ce manche de couteau...* (*5 st. de 4 v., Sigognes*).
206 S. t. : *Non, il n'est point de femme à l'amour si contraire* (*4 st. de 4 v., Motin*).

Note en marge : Ces quatre quatrains sont tirez des stances qui commencent : *Soudain que j'eus l'honneur de vostre congnoissance.*

206 Stances : *Il n'est rien si puissant que l'amour et la mort* (*7 st. de 4 v., Sup. Bigarr., 1614*).
207 Stances : *Hélas, que me sert-il que l'on m'estime heureux* (*5 st. de 4 v.*).
» Stances : *Beauté qui captivez le plus grand des mortels* (*7 st. de 4 v.*).
208 Ode funèbre : *Passans qu'une humeur vagabonde* (*42 st. de 10 v.*).
215 L'adventure de Cyrène : *Vieille plus vieille que la rue* (*198 v., Berthelot*).
218 Aux Dames pour les cavaliers de Neptune : *O qu'une sagesse profonde* (*7 st. de 6 v., Malherbe, Nouv. recueil, 1609*).
219 S. t. : *Cloride aiant les yeux sur son miroir fidelle* (*16 st. de 6 v., Lingendes*).
222 Sonnet sig. Hodey : *La France et ma maistresse* (ou *mon Iris*) *ont quelque ressemblance* (*Sec. Livre Delices, 1620*).
» Sonnet : Sur la mort de feu M. Perrichon : *Mon luth si tu ne peux verser aucunes larmes.*
» Sonnet sig. Sigoigne : * *Vostre teste ressemble au Marmouzet d'un Cistre.*
223 Id. id. : * *Que ce masque est chétif que ceste dame porte.*
» Id. id. : * *Ce ne sont que des nerfs, des os, des peaux de plastre.*
» Id. id. : * *Ce manteau de damas à grand figure plate* || *Sur ce corps délicat...*
224 Id. id. : * *Elle ne pèse pas une aulne de dentelle* || *Une plume de caille...*
» Id. id. : * *Elle a beaucoup de l'air d'une vieille Marote* || *Son teint est délicat...*
» Id. id. : * *N'est-il pas bien joli ce page de litière* || *Alors qu'il est bandé...*
225 Id. id. : * *Petit rat du Brezil, qui vous a bottiné* || *Où allez-vous ainsi...*
» Id. id. : * *Magot en vous peignant je vous pince sans rire* || *Asseurez-vous la grace.*
» Quio iu io, sonnet : *Cet aigle courroucé qui tient à qui manie* || *Ces foudres enflammez...*
226 Sonnet sig. Du (de) Rosset : *Un jour Mars et l'Amour publioient leur vaillance* || *Mars vantoit sa valeur...*
» Sonnet : *Sire, monstrez-vous Roy, monstrez que c'est à vous* || *A qui le Roy des Roys...*
» Sonnet sig. Motin : *Desseins au vent jettez, inutiles poursuittes.*
227 Sonnet sig. Bertelot : *Un roy dans les grecques histoires* || *Sçachant des siens la trahison.*

f. 227 Sonnet : *Lors que du grand Biron l'on voit la destinée* || *Surmonter les vertus...*
227 à 229 : Quatre sonnets en italien.
229 Sonnet sig. Sigoigne : *Damoiseau de la Cour, dont les mains inutiles* || *Ne rougiront jamais...x*
» Sonnet sig. Malherbe : *Caves* (ou *Beaux*) *et grands bastimens d'éternelle mémoire* (sic, au lieu de *structure*) (*Nouv. recueil, 1609*).
» De Messeigneurs le Daulphin et d'Orléans sig. Malherbe : *Destins, je le cognois, vous avez arresté* (Temple d'Apollon, 1611).
230 Sonnet sig. Malherbe : *C'est fait, belle Caliste, il n'y fault plus penser* (*Nouv. recueil, 1609*).
» Sonnet : *Deux chevaliers flamens de Bretagne la grande.*
» Id. : *Ce corps défiguré basti d'os et de nerfz* || *Couvert d'un parchemin...* (*Sigognes*).
231 Id. : *L'élément plus parfait, plus noble et prétieux* || *Et qui tousjours en gloire...*
» Id. : *Tourmens sans passions, passions sans pointure* (*Sup. Bigarr., 1614*).
» Id. : *Mais quoy sans la raison, sans l'esprit, sans la flamme* || *Sans feu, sans élément...*
232 Id. : *Qui voudra voir comme un diable me fout* || *Me transperçant...* (*Sigognes*).
» Id. : *J'ayme dedans un bois à trouver d'avanture* || *Dessus une bergère...* (*Berthelot*).
» Id. : *J'avois passé quinze ans, les premiers de ma vie* || *Sans avoir jamais sceu...* (*Malherbe*).
233 Id. : *C'est à bon droit belle main que je doy* || *Priser, vanter...* (*Desportes*).
» Id. : *Ça, ça pour le dessert trousse moy ceste cotte* || *Viste, chemise et...* (*Malherbe*).
» Id. : *Sitost que le sommeil au matin m'a quitté* || *Mon premier souvenir...* (*Malherbe*).
234 Id. : *Hé* (*Et*) *bien, mon brave amy* (ou *mon Dumonstier*), *comment vous portez-vous* (*Regnier*).
» Id. : *Un discours* (ou *Un parler*) *ordinaire avec affeterie* || *De perles, de rubis...* (*Rec. Conrart, 4123*).
» Id. : *Si seul à seul se baisant follement* || *S'entremeslant les langues* (*Cabinet satyr., 1618*).
235 Id. : *Nostre amy si frais et si beau* || *Que Venus en estoit blessée* (*Motin*).
» Id. : *Les humains, Vinbony* (ou *Cheribon*) *sont or desanimez* (*par err. Regnier dans le Parn. satyr., 1622*).
» Id. : *Que j'ayme l'union de deux cœurs enlacez* || *Qui font d'un centre esgal...*
236 Id. : *Subtilz hommes* (ou *esprits*) *de l'air, démons ingénieux* || *Qui errez...* (*Parn. satyr., 1622*).
» Id. : *Fault pour emplir le ... de vostre chambrière* || *Un arbre de navire...*
» Id. : *Foutons, m'amour, foutons, tandis que la jeunesse* || *Nous anime aux combatz...*
237 Id. Dispute d'un v... et d'une vieille : *Je f... l'autre jour une vieille, et mon...* (*Delices satyr., 1620*).
» Id. : *Pour f.... quelque peu vous en serez plus belle* || *Les prez bien...* (*Delices satyr., 1620*).
» Id. : *Madame, vostre c... lequel à f... est prest* || *M'incite fort...*
238 Id. : *Monsieur, mon c... f... lequel à f... incite* || *Ce bracquemard...*
» Id. (Sur Charles de Bourbon ?) : *Je ne sçaurois penser lieu ou tu pourras estre* || *Charles en seureté...*
» Id. : *Jeune et pasle beauté qu'une f... envie* (*Delices satyr., 1620*).
» Id. : *Ma maistresse enviant les honneurs de Cybelle* (*Delices satyr., 1620*).
239 Id. : *Je n'eusse pas pensé que vous eussiez foutu* || *Et vendu votre honneur...* (*Motin*).
» Id. : *Ne foutray-je jamais d'un foutre déïfique* || *D'un f... qui renaisse...*
» Id. : *J'ayme un amant qui tousjours fout* || *Que sert de faire l'estonnée*
240 Id. : *Jupiter et Vulcan feindront une querelle* || *Au déclin de cest an...*
» Id. : *J'advisay l'autre jour auprès d'une lumière* || *Une médaille antique...* (*Berthelot*).
» Id. : *A qui le donnez-vous ce joly pucelage* || *A quelque riche fort...* (*Bernier*).
241 Id. : *Quand le sensible object poussé d'élancement* || *Excède de nos sens...*
» Id. (Sur les Jésuites) : *Saincte Société dont a faict eslite* (*Ronsard*).
» Id. Prosopopée de la France sur la lettre présentée à la Reyne-Mère par le père Cotton déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites : *Varades jésuiste enseigne La Barrière.*
242 Deux sonnets en un : *Soit du pape maudit — Qui hait les Jesuistes.*
» Sonnet sig. M. le Comte d'Auvergne : *Vous donc qui n'estes plus le protosatyrique* (voir la Rép. de Motin, ff. 245).
» Sonnet : *Voicy la belle main cruellement lubrique* (Rec. Conrart, 4123).
» Id. : *Qu'on taise pour jamais Venus la pandémie* || *Symbole soit...*

f. 243 (voir 238). Sonnet : *Ma maistresse enviant les honneurs de Cibelle* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Sonnet : *Ils s'en vont ces beaux yeux, doux soleils de ma vie* (*Du Perron, Parn.*, *T. II*, *1607*).
» Id. : *C'est un estrange cas qu'en ce monde qui passe* (*Malherbe*).
244 Portrait d'une dame : *Que Meduse horrible et pasle* (*10 st. de 6 v.*, *Delices satyr.*, *1620*).
245 Sonnet sig. le Comte d'Auvergne : *Le hibou de vos yeux que sans cesse j'admire.*
» Id. sig. Motin (Response au sonnet du Comte d'Auvergne, ff. 242, Vous donc qui n'estes...) : *Prince qui sçavez tout, si vous ne sçavez pas.*
» Id. : *Les yeux donnent assez au desir de matière* (*Delices satyr.*, *1620*).
246 Id. sig. Nervèze : M. le Président sur sa harangue à l'ouverture du Parlement année 1616 : *Un matin j'escoutois dans le Sénat de France.*
» Id. Répl. : *Quand Nervèze entendra l'angélique parole* || *Dont ce grand de Verdun...*
» Id. : *Presser de chaudz baisers ma bouche de sa bouche* (*Parn. satyr.*, *1622*).
» Id. : *Tantales affamez d'une gloire infinie* || *Ixions muguettant Junon...*
247 Id. Dialogue d'un Esprit à Caron ; L'Espr. : *Ho ! Caron, passe-moy au delà de ceste onde.*
» Id. : *Encore que la beauté esloigne son visage* (ou *que la laideur soit peincte en son visage* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Id. : *C'est aujourd'huy mon cœur qu'il fault rompre l'estreinte* || *Dont la noire Clion...*
248 Id. : *La voix qui fit ce tout de l'un à l'autre pole* (*Du Perron*, *Les Fleurs*, *1601*, *n. s.*).
» Id. Response : *Ceste divine voix que fit naistre le Pole* || *Et ce grand Tout...*
» Id. (1) *Qui peult l'avoir trouvée hélas je l'ay perdue* || *La beste qui trois ans...*
» Id. : *O beau c... rebondi pour qui je meurs d'envie* (*Berthelot*).
249 Pièce italienne.
» Id. Sur la paix de 1614 : *Ces Icares nouveaux qui poussez du Zephyre.*
» Id. *Peintre qui meurs d'amour admirant le mérite* || *De l'unique beauté...*
250 Quatrain : *Apprends icy passant chose encore non ouië* (*Sup. Bigarr.*, *1614*).
» Sixain : *Je veis passer de ma fenestre* || *Les six péchez...* (*Madame de Neufvic*).
» Quatrain : * *De fer, de feu et d'eau, vivant plain d'injustice* || *Je fis les huguenots...*
» Id. : *Les meurtres et les rançons furent mes exercices* (*Sup. Bigarr.*, *1614*).
» Id. (Sur Marg. de Valois) : *Car Royne elle debvoit estre* (*Maynard ?*)
» Id. : *Celle qui de ton cœur la franchise surprist* (*Delices satyr.*, *1620*).
251 Id. : *On me deffend de voir mon bien* || *Dieu que ceste loy est cruelle* (*Délices satyr.*, *1620*).
» Id. : *Vous estes fine et fort habile* || *D'avoir choisi tel serviteur...* (*Motin*)
» Id. : *Il faudroit pour faire un tombeau* || *Dont Ysabeau...* (*Rec. vers satyr.*, *1617*).
» Id. : *Sçavez-vous pourquoy si souvent* || *L'Incarnat et jaulne elle prise* (*Muses gail.*, *1609*).
» Id. : *Ce* (ou *Le*) *violet tant estimé* || *Entre vos couleurs singulières* (*Regnier*).
» Id. : *Ce manchon crasseux et vilain* || *Et sa fourrure deshonneste* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Id. : *Si vostre maison n'estoit vuide* || *Quelqu'un vous retenoit au jeu...* (*Motin*).
» Id. : *Si vous avez l'âme aussi belle* || *Comme vos yeux...* (*Cabinet satyr.*, *1618*).
» Id. Response : *Sans estre d'esprit depourveue* || *Prenez-moy par un autre endroit.*
» Id. : *Il fait bien le froid et le sage* || *Il fait le brave et l'invaincu* (*Motin*).
» Id. : *Ce miroir qui vous sert d'oracle* || *Ne flatte point vostre beauté.*
» Id. : *Je blasme du peintre l'ouvrage* || *Bien qu'il soit de tous le vainqueur.*
252 Id. : *Puisque vous n'estes propre à tenir une espée* (*Quint. satyr.*, *1622*).
» Id. : *Contemplez ce portraict de mon cœur qui ne vit* (*Raoul Fornier*).
» Id. : *Ce livre est tout divin et la belle qui l'ayme* || *S'il estoit esgaré...*
» Id. : *Vostre mine froide et austère* || *Aussitost m'a fait souvenir* (*Motin*).
» Id. : *Pour estre à Dieu bien contraire* || *S'il est vray tout ce que l'on dit.*
» Id. : *Ces couillons ne font que volume* || *Madame on vous...* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Id. : *Il se dit gentilhomme estant filz de putain* (*Rec. vers satyr.*, *1617*).
» Id. : *Ce petit chien fait son mestier* || *Qui toutefois...* (*Delices satyr.*, *1620*).

---

(1) Note : Que pour ce sonnet il y eut des coups de baston donnez mais au lieu de les donner à l'autheur on les donna à son frère prenant l'un pour l'autre.

f. 252 Quatrain : *C'est un beau mot qu'austailler || Mais qu'il soit...* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Id. : *C'est bien une injuste plainte || Contre la nature et ses loix.*
» Id. : *Facilement* (ou *Habilement*) *elle s'accorde* (*Maynard*).
» Id. : *Vous dites qu'avez conscience || Et je n'en suis pas ignorant* (*Cabinet satyr.*, *1618*).
» Id. : *Celluy qui fit ceste Anagramme* ou *Il a fait l'anagramme* (*Delices satyr.*, *1620*).
253 Id. Pour des heures : *Priez Dieu d'un ardent courage || Comme les anges font aux Cieux.*
» Id. : ***Un bon prescheur mouroit de trop d'envie* ou *Un gros pitaut estant pressé d'envie* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Id. : ***Un bon Abbé précipité d'envie* ou *Un bon goulu...*
» Id. : ***Frère Jehan* (ou *Gros-Jean*) *jette à terre une commère.*
» Id. : ***Une nonnain sommeillant d'avanture || Resvant manger du fromage...*
» Id. : *Sœur Anne un soir pendant l'obscurité || Dedans un coin...*
» Id. : ***Un sacristain vénérable en soutane || Pour amortir son amoureux brasier.*
» Id. Epitaphe de M. de Dunes : *Dunes sur la fin de ses jours.*
» Id. : *Si pour acquérir de l'honneur || Fault tuer une femme infâme.*
» Id. : (Nom en blanc : *Sigognes ?*) *vous faites fort bien || De descrire une Anatomie.*
» Id. : Est-il toujours fol ? *On ne s'enquiert jamais d'une chose certaine* (*Motin*).
254 Id. : *Pour cognoistre d'amour le genre et les espèces || Vous en avez quitté...*
» Id. : *Je ne doibs point estre repris || Si tousjours je...* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Id. : *De sucre* (?) *j'ai tousjours desir || Pour ce seul bien...*
» Id. Sur la Magdelaine de madame de Cymier : *Si quelqu'un d'une envie extrême.*
» Id. : *Que vostre peine est inutille || Et que je pleure...* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Quatrain : *Pourquoy me dites vous quand je suis en humeur* (*Motin*).
» Id. Sur le livre de Senèque : *Jeanne n'apprenez point le discours de ce livre.*
» Id. Au livre de La Rocque par le sieur Du Perron : *Ainsi que nos amours noz escritz sont divers.*
» Id. Au mesme La Rocque : *Tu doibs à Du Perron ton honneur et ta honte.*
» Id. *Dites-vous que l'amour parfait || Consiste en l'amoureuse affaire* (*Motin*).
255 Id. Au livre des sainctes affections : *Bon petit livre, je te livre || Entre les mains...*
» Id. : *Un page à qui l'on demandoit || Qu'on apprenoit à l'escuyrie.*
» Id. : *Vos yeux me tirent mille dardz || Mais l'amour de peur que je meure.*
» Id. : *Pompignan ce m'est chose estrange || Si M... n'ose vous voir.*
» Id. : *J'ay vescu sans soucy, je suis mort sans regret* (*Simon Nicolas*).
» Id. : *Ce desdain figure le vostre || Mais le vostre paroist si doux.*
» Id. Boethier et l'autheur plaidoient, l'un perdit sa putain, et l'autre son procès quasi en mesme temps : I. *Boethier dit qu'il est tout certain || Qu'on fait au bon droit...*
» Id. : II. *La faveur de Boethier me ruine || Et qui est celuy qui ne le croit...*
» Sixain : A son rapporteur qui avoit un cautère au bras : (Nom en blanc) *en mon affaire || M'est du tout en tout contraire.*
» Quatrain : **Puisque le Roy de vous prend la deffense || Et que pour vous...*
256 Id. Un poète à ses vers : *On voit à mon esprit mon amour si bien joinct.*
» Id. : *Ton âme n'ayant rien d'entier || Ton corps estant tout plein d'ordure...*
» Id. : *Toute en feu feindre ne brusler || Et en son gain feindre sa perte...*
» Id. : *Fortune a bien favorisé || Cest enfançon nouveau venu...*
» Id. (Contre Fortia) : *Rendz l'or à ceux dont tu l'as arraché* (*Desportes*).
» Id. : *Anne et André sont beaux comme le jour* (*Rec. vers satyr.*, *1617*).
» Id. : *L'on verra dans ce mois de Mars || Si le discord ne se termine.*
» Id. : ***Sire, du pied foutez-les toutes || Puisque vostre argent les ravist...*
» Id. : *Icy repose sans manche || Le corps d'un vieil pourpoint* ou *Cy gist qui n'a point de manche* (*Delices satyr.*, *1620*).
» Id. : *En la France y a trois Henrys* (*Florent Chrestien*).
» Id. : *Vous aymez fort la sarabande || D'autant qu'il y fault remuer* (*Delices satyr.*, *1620*).
257 Id. (Sur le Père Cotton) : *Soudain que le Roy fait un pas || Le Père Cotton l'accompagne.*

f. 257 Quatrain : (Sur le Père Cotton) : *Si le Roy cy devant tenoit comme prophètes || Calvin, Bèze et Luther instrumens de Pluton.*
» Id. id. : *Ce qu'avoit eslevé la rigueur de la Loy.*
» Id. id. : *Il ne fault ny fer ny acier || Pour pierre et marbre deffaire.*
» Id. id. : *Je ne m'estonne plus d'entendre les merveilles.*
» Id. : *Si le Père Cotton prétend à l'advenir || Sire, estre de Chastel...*
» Id. : *Beauté* (ou *Beaux yeux*) *où le flambeau de l'amour se r'allume* (*Parn. satyr., 1622*).
» Id. : *Ceste Dame* (ou *Ceste femme*) *qui si débile* (*Muses gail., 1609*).
» Id. : *Que ceste vieille m'importune || Feignant de nouveaux accidens.*
» Id. : *Ceste vieille sempiternelle || Qui n'a que les os...* (*Delices satyr., 1620*).
258 Id. : *Vous diriez à voir sa despence || Qu'il craint de survivre à son bien...*
» Id. : *Desjà la Pucelle aux beaux yeux || Colorant de honte sa joue...*
» Id. (Contre Sigognes) : *Cy gist le Poëte satyrique* (*Sup. Bigarr., 1614*).
» Id. : *Le Sage sçait fort bien se taire || Sans dire rien hors de saison...*
» Id. : *Ceste dame* (ou *Cette femme*) *au teint de bois* (*Regnier*).
» Id. (Sur Biron) : **Passant, qu'il ne te prenne envie || De sçavoir si Biron est mort.*
» Id. : **L'an mil six cent deux en juillet || Vous avez veu Biron deffaire.*
» Id. : **Biron aimant les armes* ou *Biron a tant aismé les armes* ou *Biron aimoit tant les gens d'armes.*
» Id. : ** *Vous le voulez, je le veux bien* (*Parn. satyr., 1622*).
» Id. : *Ma sœur où est le temps où vous preniez sans honte || De deux tout à la fois...*
259 Id. Responce : *Au temps que je prenois, j'estois belle et jeune || Montmorency le sçait..*
» Id. : *En Occident, de Cité reconquise || Sortira hors un enfant de l'Eglise...*
» Id. : *Celluy qui vit Diane nuë || Eust soudain la teste cornuë.*
» Id. : *On ne rompit en attachant || L'arrest car c'estoit la justice...*
» Id. : *Prétendu si tu veux prétendre à l'advenir.*
» Id. : *J'oste la Pyramide honte de mes subjectz.*
» Id. : *L'homme au cousteau caché dans l'escritoire* (*répétée f. 262*).
» Id. : *C'est bien peu que d'avoir les vices || D'inconstance et legèreté*
» Id. : *Misérable siècle où nous sommes || Je n'ose aux femmes nommer.*
» Id. : *Je suis d'amour trop espris* ou *Je suis mort...* (*voir f. 260*).
260 Id. : *Dy pourquoy te vantes-tu tant* (*Cabinet satyr., 1618*).
» Id. : ** *Ce carreau qui durant la messe* ou *Ce coussin quand on dict la messe.*
» Id. : *Jamais peu sage ny peu sotte* ou *Jamais plus ny folle ny sotte || N'auront en mon...* (*Motin*).
» Id. : ** *Voiez la grande trahison || Des ingrats...* (*Cabinet satyr., 1618*).
» Id. : *Je suis mort d'amour entrepris* ou *Je suis d'amour trop espris* (*f. 259*) (*Sup. Bigarr., 1614*).
» Id. : *Ce mignon de qui la moustache || Est si haute* (*Rec. vers satyr., 1617*).
» Id. : *Cy gist qui n'estoit point ce qu'elle estoit en France || Fille sans pucelage....*
» Id. : *Vostre pasquin* (ou *Vostre quatrain*) *est magnifique* (*Malherbe*).
» Id. : *La Chastre recherchant ardemment les combatz || A monstré...*
» Id. : *Ha que ceste rousse me fasche || De penser...* (*Delices satyr., 1620*).
261 Id. : *Si l'œil est l'image parfaite || De l'esprit, soit bon ou pervers.*
» Id. : ** *Nostre âme est du corps revestue || Comme l'espée du fourreau*
» Id. : *Il nous fait beaucoup moins de mal que de pitié.*
» Id. : *Voiez de ceste mort l'adventure admirable* (*Sup. Bigarr., 1614*).
» Id. : *Le jour mesme que Dieu nous prenant à mercy || Sauva le genre humain...*
» Id. : *Nud du Ciel, je suis descendu* (*Sup. Bigarr., 1614*).
» Id. : *Sigogne vous défend, o galans de la France.*
» Id. : (Contre Sigognes). *Galans de France c'est à vous.*
» Id. : *Cest homme cy de vert vestu* (*Delices satyr., 1620*).
» Id. : *A vostre beauté, je compare || Ceste glace fragile et rare.*
262 Id. : *Ceste espingle à pointe dure || Est une flesche de l'Amour.*

f. 262 Quatrain : *Pour peindre en son art coustumier || Niflesu de forme accoursie.*
» Id. : *De ce mal qui vous fait la guerre (Regnier).*
» Id. : *Mirez dans mon cœur vostre face || Il la représente bien mieux.*
» Id. : *Si au mirouer un sage ouvrier || Faisoit paroistre un poirier.*
» Id. : *Il n'apprehende la pelade || Ne d'y despenser quelque escu.*
» Id. : *Il n'est pas homme de parole || Il me diffame injustement.*
» Id. : *Il est bien facile de dire || Autant comme faict cet autheur.*
» Id. : *Ce n'est la repentance ou la peur d'offencer || Qui le vont...*
» Id. : Il respond : *S'il faut garder en son pouvoir.*
263 Id. : *Biron repose icy qui fut l'honneur des armes (Sup. Bigarr., 1614).*
» Id. : *Cy gist ce grand Biron dont l'extrême vaillance (Sup. Bigarr., 1614).*
» Id. : * *Cy gist icy Monsieur de Lyon || Hélas, il est damné.*
» Id. : (déjà f. 259). *L'homme au cousteau caché dans l'escritoire.*
» Id. : *Choisy ne te metz en cervelle* (en marge *Aux Chevaliers, 1599*).
» Id. : *Cinq decades et sept n'auront borné la course.*
» Id. (sur le transport du cœur de Henri IV à La Flèche) : *C'est raison, troupe conjurée.*
» Id. id. : *C'estoit peu d'avoir mis la flesche dans son cœur.*
» Id. id. : *Dis-moi pourquoy secte revesche.*
» Id. : Response : *Nostre fer fait si peu de bresche.*
264 Id. (sur le père Cotton) : *La Reyne ne doit point user d'ingratitude.*
» Id. : *Cy gist une putain féconde || Qu'amour sacra..... (Motin).*
» Id. : *Jamais homme n'en fut vaincu || Il n'y a femme...*
» Id. : *J'estime bien les doux appas || Et les beautez...*
» Id. : *Philidor amoureux d'une beauté sauvage (Motin).*
» Id. : *Qu'on ne s'en mocque désormais || Pour Cocu qu'on..... (Motin).*
» Id. : *Soubs ce tombeau gist une femme (Motin).*
» Id. : *Quand on vous prend vostre main blanche (Motin).*
» Id. : *Sa beauté n'est rien qu'artifice* ou *Brissac aime tant l'artifice (Cinq cents Colbert, vol. 488).*
» Id. : *Pardonne Martelière au fouldre de ta voix.*
» Id. : *Son cul devient pesant alors qu'on la saluë.*
» Id. : *Je ne veux pas que l'on me baise || Dit Alix en me refusant.*
265 Id. : *Ceste camuse qui s'enfuit || Quand je luy... (Parn. satyr., 1622).*
» Id. : *Elle avoit bien besoin de masque || Afin de couvrir....*
» Id. : *Du plus grand chiquaneur qu'on pourra jamais voir (Sup. Bigarr., 1614).*
» Id. : *Je nasquis en brouillon, j'ay vescu en brouillant (Sup. Bigarr., 1614).*
» Dixain sur Biron : *Charon passant l'âme d'un mort.*
» Tombeau des deux barons de Lux : *Passant tu vois icy soubs ceste froide lame (6 st. de 4 v.).*
266 (Quatrain sur le baron de Lux) : *Un chevalier par malencontre.*
» Dialogue (L'ombre du Roy et le Chevalier) : *Ame françoisement guerrière (22 v.).*
» Quatrain (sur le chevalier de Guise) : *Ceux qui font tant les empeschez.*
» Id. id. : *Chevalier le monde vous blasme.*
» Id. id. : *Chacun s'estudie à portraire.*
» S. t. : *De Lux receut au cœur une atteinte mortelle (20 v.).*
267 Stances pour le tombeau ou naufrage des Chevaliers du temps ; année 1613 : *Icy gisent les Chevaliers (5 st. de 6 v.).*
» Sixain : *Adieu la plume et les rabots || Son parent faisoit des sabots.*
» S. t. : *Les plus haulz monts et les plus beaux || Où la nuict.... (3 st. de 6 v.).*
» Sonnet : *De Lux vient au combat en l'avril de son âge (Sup. Bigarr., 1614).*
268 De Joachim Du Bellay non imprimez :
Sonnet I. *De voir mignon du Roy un courtisan honneste* ; id., II. *Qui niera, Gillebert, s'il ne veult resister* ; id., III. *Où que je tourne l'œil, soit vers le Capitole* ; id., IV. *Je fus jadis Hercule, or Pasquin je me nomme* ; id., V. *Certe, un qui veult curer quelque cloaque immonde* ; id., VI. *Quand mon Caraciol de leur prison desserre* ; id. VII. *Je n'ay jamais pensé que ceste voulte ronde* ; id. VIII. *Quand je voy ces Seigneurs qui l'espée et la lance.*

Ces huit sonnets de Joachim Du Bellay ont été imprimés par M. Anatole de Montaiglon dans l'*Amateur de livres* (mars 1849) et tirés à part à 50 exempl.; et par M. Marty-Laveaux, dans son édition des *Œuvres de Joachim Du Bellay* (Collection de la Pléiade).

f. 271 Sixain : ** *Il n'a, dites-vous, la façon* ou *On dit qu'il n'a pas la façon* (*Les Fleurs, 1601 ; Muses gail., 1609*).
» Id. : *D'un sang grossier vous éstes faite* || *Prenez-donc...* (*Maynard*).
» Id. : * *Hé, voyez que ce page est maigre* || *Car il ne boit* (*Maynard*).
» Id. : *Toute la marque de noblesse* || *Qui est chez vous....* (*Maynard*).
» Id. (contre l'évêque de...) : *Un ligueur atheiste, un normand chatemite.*
» Id. : *Nous sommes legers, dites-vous* || *Mais vous n'en...* (*Motin*).
» Id. : *Cy gist Perrine qui avoit* || *Mille pertuis pendant qu'elle vivoit.*
» Id. : *Lecteur qui avez leu* (ou *lisez*) *cest Autheur* || *Vous voïez et verrez...*
272 Id. (sur l'Hôtel de Sens) : *Puisqu'il est si mal appris* || *Et que les gueux...*
» Id. : *Vous avez bon temps Isabelle* || *De faire la fine femelle.*
» Id. (sur le Père Cotton) : *J'avois toujours entendu dire* || *Depuis qu'au monde j'ay vescu.*
» Id. : * *Biron servant son Roy entre mille gensdarmes.*
» Id. : *Si l'on te rend en vérité* || *Ce qu'aux autres...* (*Rec. vers satyr., 1617*).
» Id. : *On le prendroit pour un oracle* || *Disant par tout...*
» Id. : *Celluy qui fait des ricochetz* || *Tandis que l'on joue aux eschetz.*
273 Id. : *Il marchoit furieux plein de miséricorde* || *Brandissant...*
» Id. : (voir f. 101). *Hé bien l'on dit que je vous f...* || *Laissez-les dire...* (*Motin*).
» Id. (sur Sigognes) : *Une face vineuse et un nez de chuquette* || *L'œil d'un pourceau...*
» Id. : *Mignonne, jour et nuit je suis importuné* (*Muse fol., II liv., 1603*).
» Id. : *Le père putatif est un grand sodomite* || *La mère est une inceste...*
» Id. : *Tandis que la femme à Sourdis* || *Scelle tous les nouveaux éditz.*
» Id. (sur la marquise de Verneuil). *La mort et l'amour ont un grand procès ensemble.*
» Id. : *Petit fascheux qui fait le cappitaine* || *Petit camus dont la puante haleine.*
274 Id. : *Celluy qui tranche du Rolland* || *Qui fait du brave...* (*Delices satyr., 1620*).
» Id. : * *O grand Dieu quelle iniquité* || *Deux prisonniers ont merité.*
» Id. : *Desespéré d'avoir espéré l'espérance* || *Je despite l'espoir...*
» Id. : *Un apothicaire en soi-mesme* || *Voiant sa femme...* (*Parn. satyr., 1622*).
» Id. (sur Marion, advocat), sig. Du Perron : *Soubz ce tombeau paré de mainte sorte.*
» Quatrain (Réplique) : *Si ce tombeau couvroit l'éloquence du monde* (*Sup. Bigarr., 1614*).
» Sixain : Dédication. *Afin que la gloire se germe* || *Je t'envoie.....*
» Id. : *J'estime fort votre doctrine* || *Vostre bel esprit...* (*Motin*).
275 Id. : *Cy gist qui pour faire service* || *Ne desdaigna aucun office.*
» Id. : *Ne t'esmerveille si sa main* || *Est son aymable damoiselle.*
» Id. : *Plustost que tes vers empruntez* || *Pour se rire...*
» Id. : *Elle est sourde comme une tour* (ou *ainsi comme un sourd*) (*Maynard*).
276 Id. : *Je voiz maintz amantz qui s'enflamment* || *Aux yeux...* (*Motin*).
» Id. : *Fleurance quand tu fais la belle* || *L'on te prend...* (*Berthelot*).
» Huitain : *Un coup sans plus et n'y faire retour* || *C'est proprement,..*
» (un seul vers). *Il n'est pas muletier qui veult.*
» Quatrain : *Que Lize chante comme un ange* || *Cela est trop peu...* (*Sigognes*).
» Sixain (sur le cœur de Henry IV porté à la Flèche) : *Enfin tels quelz vous l'enlevez.*
» Id. id. *Penses-tu Cotton que ta lettre* || *Et tes beaux motz...*
» Id. id. *Les pauvres huguenotz ignoroient ta science* || *Mais tu leur as.*
» Id. : *Une l'autre jour se vantoit* || *Que par sa brigue...* (*Muse fol., II liv., 1603*).
» Quatrain (sur Sigognes) : *Le filz d'un bailleur de Clistere.*
» Id. (sur les Jésuites) : *Sont-ils renards et grands mangeurs d'image.*
277 Sixain : *Faictes l'amour je le veux bien* || *Mais au moins...*
» Id. : *Gonne vivra sur la terre et l'onde* || *De par le plus grand Roy...*
» Id. : *Si de ces combatz glorieux* || *Je ne sors point victorieux.*
» (Les deux derniers tercets d'un sonnet), sig. Motin : *Ce n'est vostre ignorance ou bien vostre sçavoir.*

f. 277 Sixain : *Un qui ne fut jamais en guerre || A mis vingt chevaliers...*
» S. t., sig. M. de Touvant : *Puisque d'un pas irrévocable* (*12 st. de 6 v.*).
281 Huitain : * *Un seigneur favori des dames de la Cour (Délices satyr., 1620).*
» Id. : *Deux dames faschées à merveille || De ne pouvoir avoir lignée.*
» Id. : *Une nonnain a dit à son Abbesse || Si on pavoit une chambre...*
» Id. : *Le plus grand roy qui jamais ait esté || Est celuy-là qui a trois femmes en estre.*
» Id. : *Je suis celluy qui me fuit || Mon compagnon s'est fait mon maistre.*
» Id. : *Les Dames* (ou *Les Filles*) *qui au temps passé || Nous souloient monstrer le visage* (*Cabinet satyr., 1618*).
282 Id. : *Sœur Collette sentant un jour || Le Zest...*
» Id. : *Des élémens ce corps est composé || Mais toutefois...* (*Cabinet satyr., 1619*).
» Id. (sur Gabrielle d'Estrées) : * *Sa vie estoit la mort du repos de la France.*
» Id. (contre le Père Cotton) : *Les courtisans à l'âme tendre || Trouvans Dieu...*
» Id. (contre du Perron) : *Estaffier de la Cour papale || Dit le sainct Père...*
» Id. : *N'allez point au Palais pour y chercher justice || Vous qui plaidant...*
283 Id. (contre les Jésuistes) : *Rendre l'odieux plus qu'aymable || Peupler tout...*
» Id. : *Huguenots engeance vilaine || Qui braves alors que tu crains.*
» Id. : *Un mary frais encore en l'an et jour || Venant des champs...* (*Peletier du Mans*).
» Id. : *Je ry de ces frais amoureux || Qui n'osent demander...* (*Sigognes*).
» Id. : *Ce que vous aymez est permis || Et vous et moy ne faisons chose.*
» Id. : *Un gros abbé laissoit dedans sa couche || Taster son ventre...* (*Théophile de Viau*).
284 Id. (contre les Jésuites) : *La rumeur est par le Palais || Que c'est ceste doctrine...*
» Id. : *Tenez Messieurs de Saint-Denis || Le corps du Roy qui fut jadis.*
» Dixain (contre Palma Cayet) : *Cayet jure son petit Dieu || Que Mathieu a pris son histoire.*
» Huitain : *Si de l'honneur la bize vaine || A glacé vostre humide port.*
» Dixain (contre Rosny) : *Paris d'estre pillé se fasche || Il demande à Rosny...*
» Huitain : *Donnez-lui de vostre pantoufle || Sur le nez...* (*Motin*).
285 Id. : *A celluy qui la cajolle || Inutile est la parole* (*Motin*).
» Id. : *Hier la langue me fourcha || Devisant avec Anthoinette* (*Regnier*).
» Id. : *Alix je suis hors de servage || Le temps m'a donné guerison* (*Motin*).
» Id. : *Bassompierre il ne sert de rien || Qu'aux cousins de la Germanie.*
» Id. : *Amarillis pour appaiser || Le courroux de sa fille Isante.*
» Les dix commandemens : *Hérétique plus ne seras de fait ny de consentement ;* en voici les deux dernières lignes :
» *Grâce et pardon ne donneras contre la mort uniquement || Ce pendant tu te garderas du couteau de frère Clément.*
286 Huitain : *Vraiement* (ou *Ma foy*) *je fus bien de la feste || Quand chez vous...* (*Regnier*).
» Id. : *La grosse Margot n'est pas fine || Il falloit voir Colin tout nud.*
» Dixain : *Excusez-moy, belle Clyanthe || De quoy je ne puis...* (*Motin*).
» S. t. : *Le coulomb est un bel oyseau || La coulombe et...* (*11 st. de 4 v., Motin*).
287 Dixain : *J'enrage de lever la cotte || A quelque jolie huguenotte* (*Sigognes*).
» Huitain : *Messer Catze a souvent en couche || Un homme, une femme...*
288 à 290 : Poésies latines.
292 Dixain : * *Dames qui aymez l'Eschiquier || Dieu vous gard' en toute manière.*
» Quatrain : *La loy permet bien de tuer || Tous les deux pris en adultère.*
» Huitain : *Commune qui te communie || Autant en amour qu'en hostie.*
293 Dixain : *Un bègue* (prince de Conti) *voulant d'une dame* (*Les Fleurs, 1599 ; Rec. vers satyr., 1617*).
» Id. : *Ne me parlez jamais plus de cela || C'est proprement me parler de ma honte.*
» Id. : *Le Père Cotton crie, ostez la Pyramide || Ostez là que le Roy...*
» Id. : *Une vieille un jour confessoit || Tous ses péchés...* (*Martial Guyet*).
294 Id. : *Jeanne tandis que tu fus belle || Tu le fus...* (*Malherbe*).
» Id. : *Un jour Margot print la mesure || De l'instrument...* (*Berthelot*).
» Id. : *Io fut fille au grand fleuve d'Inache || Qui pas longtemps...*
» Seizain : *Cy gist Jacquet le plus infame || De tous les cocus...* (*Sup. Bigarr., 1614*).

f. 295 S. t. Du voïage d'un pelerin : *Pelerin du mol Cupidon* || *Vostre amour est...* (*7 st. de 4 v.*).
» S. t. *Quel subject avez-vous de faire résistance* (*6 st. de 4 v., Délices satyr., 1620*).
296 S. t. *Destins qui séparez par d'extrêmes rigueurs* || *Ceux dont Amour...* (*7 st. de 4 v.*).
297 Le grand Alcide et la belle Olympe : *Soleil de l'Univers, déesse sans pareille* (*133 v.*).
299 Stances sur le subject précédent : *Que le traict est puissant qui me brusle le cœur* (*18 st. de 4 v., P. L. R., Temple d'Apollon, 1611*).
301 S. t. : *Si je doibs m'asservir soubz l'amoureux empire* || *Et s'il fault une fois...* (*12 st. de 6 v.*).
302 S. t. : *Ainsi que mille braves chars* || *Paroissent dans...* (*7 st. de 6 v., Berthelot*).
303 Douzain : *Un jour le vieux frère Thibault* (ou *le bon vieillard*) (*Rec. vers satyr., 1617*).
» Id. : *Denise d'un chascun plorée* || *Repose dessoubz ce tombeau* (*Motin*).
» Treizain : *Colin a beaux deniers comptans* || *Corrompit une chambrière* (*Motin*).
» Douzain : *J'ay trouvé dedans Saint-Germain* || *De nos longs travaux...* (*Cl. Fauchet*).
304 Id. (sur Henriette d'Entragues) : *Amour un jour et raison debattoient.*
» S. t. : *Margot feignoit d'estre de feste* (*4 st. de 4 v., Sigognes*).
» Seizain : *Un frère en Dieu par charité* || *Fourbissoit le bas...*
305 S. t. (Contre Dagonneau, stances) : ** *Sur le roignon porter la dague* (*9 st. de 4 v.*) ou *Paraphraser sur les mérites* (*Petit Cabinet de Priape, moins complète*).
» Quatrain (sur Gabrielle d'Estrées) : *Pourveu que je sois royne, et que le lendemain.*
» Id. : (1er quatr. de la pièce f. 282) : *Sa vie estoit la mort du repos de la France.*
306 S. t. (sur Henriette d'Entragues) : *L'Amour et la Mort en querelle* (*3 st. de 4 v.*).
» S. t. : *Un conseiller plein de cautelle* || *Fourni de...* (*4 st. de 4 v., Satyres bast., 1615*).
» Douzain (contre du Perron) : *Monstrez au doigt ce maquereau.*
» Id. (sur Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil) ; *L'amour et la mort ont procez.*
307 S. t. : *Une bande toute choisie* || *De celles qui font...* (*4 st. de 6 v., Cabinet satyr., 1618*).
» Huitain sig. Renier : *Quand il disne, il tient porte close* || *Et est fermée...*
» Dixain sig. Marot : *Madame, est-il pas deshonneste* || *De m'avoir mis...*
» Quatrain : *Seroit-il vray bouche de rose* || *Ce que m'a dit...* (*Delices satyr., 1620*).
308 S. t. (sur Porchères) : *Cher repos, esprit sans pareil* || *Pour la guerre et pour le conseil* (*2 st. de 6 v.*).
» Dixain (sur Porchères) : *Vous avez beau faire le vain* || *En vantant votre rapsodie* (*Maynard*).
» Id. : *Porchères il n'est jà besoin* || *Pour faire que tout à son aise.*
» Quatrain (sur Porchères ?) : *En vain, il brouille son cerveau* || *Pour nous fagoter quelque ouvrage* (*Parn. satyr., 1622*).
» Sixain : *Soit que le pédant de Porchères* || *Publie en françois ses escritz.*
» Id. : *Malheureuse monarchie* || *Souffriras-tu qu'on te...*
309 Dixain : *Enfin les sceaux sont conservez* || *Trois charges ne sont pas vacantes.*
» Sixain : *Ainsi quand Gurtault se despart* || *La Valetz se retire à part.*
» Id. : *Vous qui despeignez la fortune* || *Plus inconstante que Neptune.*
» Id. : *Faites venir ici Nicole* || *Ou bien autrement je m'envolle* (*Motin*).
» Rondeau : *De par le Roy a esté défendu* || *De porter barbe et n'ay pas entendu.*
» Huitain : *Un sourd fit un sourd adjourner* || *Devant un sourd...* (*Melin de S. Gelais*).
» Sixain : ** *L'autre jour je vis dans un temple* || *Vos beautez qui sont...* (*Maynard*).
» Id. : ** *Si nous eussions eu la licence* || *Ainsi qu'au siècle d'innocence* (*Maynard*).
310 Huitain : *En présence de son mary* || *Jeaneton me crie...* (*Maynard*).
» Id. : *Un gros abbé qui discouroit à table* || *Parmy des gens...* (*Délices satyr., 1620*).
» Id. : *Vous eussiez eu de la semence* || *D'un... dont la grandeur* (*Maynard*).
» Id. : *Tu dis Robin* (ou *Colin*) *de tous costez* || *Que mes vers...* (*Malherbe*).
» Sixain : *C'est un caprice de nature* || *De vous avoir mis...* (*Théophile de Viau*).
314 S. t. : *Je ne puis que je ne rie* || *De la sotte vanterie* (*54 v.*).
315 S. t. : *Il y peut avoir quatre années* || *Qu'à Philis...* (*20 v., Desportes*).
» Id. : *Les prétendus Réformez* || *Durant le temps de la guerre* (*5 st. de 4 v.*).
316 Douzain : *Cy gist sans drap, linceul, ou nappe* || *Barthelemy le filz du Pape.*
» S. t. : *Le tout puissant Jupiter* || *Se sert de l'aigle...* (*18 v., Regnier*).
» Quatrain : ** *Un cordelier qui preschoit en extaze* || *Dit qu'il n'est rien...*
» Le Toton : *A ce toton, ta main sçavante* (*11 st. de 4 v., Motin*).

f. 317 S. t. : *Pan* (ou *Lan*) *qui de Doris jouissoit* || *Chez elle un jour...* (*3 st. de 6 v.*, *Motin*).
318 Id. sig. Regnier : *Encor que ton teint soit desteint* || *Que replissé soit...* (*8 st. de 4 v.*).
» Id. : *Je ne suis pas prest de me rendre* || *Je suis et...* (*3 st. de 6 v.*, *Regnier*).
324-328 Vers latins :
328 Tomb. de Henry III : *Puisque l'ingrate France un tombeau te refuse* (*6 st. de 4 v.*, *Sup. Bigarr.*, *1614*).
329 Tomb. de Claude Arnault, trésorier de France (en prose).
» Vers latins et italiens.
330 Tomb. de M. de Béthune tué en duel par le baron de Messé (en prose).
331-333 Vers latins et prose latine.
334 Cinquain : *Si après mille tours de reins* || *Ses repentances ne sont feintes.*
» Id. : *Catin* (ou *Jeanne*) *cajollant ma franchise* || *Discourt...* (*Motin*).
» Id. : *Lorsque la belle avoit la pasle maladie* || *Elle fut consulter...* (*Cabinet satyr.*, *1618*).
» Septain : *Quand la Pasque Dieu décéda* (*Roger de Collerye*).
» Id. : *Je la croy digne d'excuse* || *Si par force elle s'amuse* (*Maynard*).
» Douzain : *Brossailles* (ou *Corsailles*) *d'un seul filz fut mère* (*Théophile de Viau*).
335 Cinquain : *Il ne peut avoir de poulain* || *Car il est tellement vilain* (*Délices satyr.*, *1620*).
» Sixain : *Que dans mes chausses j'ay logé* || *Un jeune poulain...* (*Délices satyr.*, *1620*).
» Id. : Resp. *Ma beste ne fait point de mal* || *Comme fait...* (*Délices satyr.*, *1620*).
» Dixain : *J'ay de sens vuide le cerveau* (ou *J'ay du vuide dans le...*) (*Motin*).
» Cinquain : *Jeanne vous desguisez en vain* || *Ce que chascun...* (*Regnier*).
» Sixain : *Vous voulez que je vous salue* || *Quand je vous trouve...* (*Motin*).
» Id. : *Icy gist une pauvre femme* || *Qui voulant esteindre sa flamme* (*Délices satyr.*, *1620*).
336 Id. : *Je suis contraint de confesser* || *Que mainte femme est assez belle* (*Motin*).
» Id. : *Un homme gist sous ce tombeau* || *Qui ne fut vaillant...* (*Regnier*).
» Douzain : *Quand les serpens on va pescher* || *On leur fait mordre l'escarlatte.*
» Quatrain : ** *Ce* (ou *Le*) *médecin n'est qu'un railleur* || *Pour la douleur...* (*Motin*).
» Id : *En retirant vostre main blanche* || *Vous grondez...* (*Motin*).
» *Vostre* (ou *Nostre*) *voisine qui desbauche* || *Le plus sot...* (*Motin*).
» Quatrain : *Les serpens ne vont que du ventre* || *Mais ceste femme...* (*Motin*).
» Cinquain (voir f. 335) : *Jeanne vous desguisez en vain* || *Ce que chacun...* (*Regnier*).
337 Epithalame : *Desjà le jour qui se retire* || *Nous fait le moment approcher* (*15 st. de 10 v.*, *Délices satyr.*, *1620*).
339 Sur le livre de Michaelis touchant Gaufridi : *Amour est une douce estreinte* (*3 st. de 6 v.*).
343 Cinquain : *Quand tu me vois, tu dis soudain* || *Ma foy, vostre maistresse...* (*A. de Vermeil*).
» Id. : *Un blond, un noir, un olivastre* || *Vous ont...* (*A. de Vermeil*).
» Id. : *Celle de qui chacun se jouë* || *Et qui n'en refuse...* (*A. de Vermeil*).
» Prosopopée en forme d'épitaphe sur la mort de (Gabrielle d'Estrées) : * *Du creux d'Enfer où mon âme est gehennée* (*13 st. de 6 v.*, *Humbert d'Aubigné*).

B) **Ms. fr. 24322, B. N.** — Ce Ms. du fonds Gaignières a 57 ff. Il renferme 129 pièces françaises en vers, toutes anonymes, 4 pièces en prose et 2 pièces latines dont une de Nic. Rapin. Sur ces 129 pièces, trente-quatre environ se retrouvent dans les recueils collectifs publiés de 1600 à 1626.

Nous avons pu attribuer 28 pièces :

Angoulevent voir *Joubert* (*Nicolas*).

Bertaut (*Jean*),	1 pièce n. s.
D'Aubigné (*Humbert*),	1 — n. s. également dans le Ms. 884.
Joubert (*Nicolas*),	1 — n. s.
Lespine (*de*),	1 — n. s. donnée également à Porchères.
Malherbe,	1 — n. s. des Muses incog., 1604.
Maynard (*Fr.*),	2 pièces n. s. des Délices satyr., 1620.

Mermet (*Cl.*),	1 pièce n. s.
Motin,	1 — n. s.
Nervèze,	2 pièces dont une n. s. du Ms. 884 :
Perrot (*Paul*) *de la Salle*,	2 — n. s.
Rapin (*Nicolas*),	1 pièce n. s.
Regnier (*Mathurin*),	1 — n. s.
Sigognes,	13 pièces n. s.

Il est resté 101 pièces anonymes.

Voici le dépouillement de ce Ms. dressé comme pour le Ms. 884 :

f. 2 Prosopopée en forme d'épitaphe sur la mort de madame la Duchesse : * *Du creux d'Enfer où mon ame est gehennée* (*Humbert d'Aubigné*).

3 Regrets de Daphnis (Henri IV) sur la mort de la belle Astrée (Gabrielle d'Estrées) : *L'œil flambeau de nos jours s'estaignant en l'oubli* (*9 st. de 4 v.*).

» Lettre du Roy à M. d'Espernon (en prose).

4 Sonnet : *Desportes ceste cour ne nous seroit pas bonne* || *Les pages et les laquais...*

» Id. : *Jamais vostre valleur ne s'acquit tant de gloire* (*Bertaut, Les Fleurs, 1601*).

» Note en prose sur un portrait du Roy, 1600.

5 Pasquin contre Charlotte du Tillet, 1599 : * *Plus luisante que n'est du verre* (*28 st. de 6 v., Sigognes*).

7 Quatrain (sur le siège de Saumur) : *Si tu n'es pas mieux entendu* || *A deffendre une bonne place.*

» Id. : *Ne parlons plus de conférence* || *Car le Plessis* (*Mornay*) *le trouve mal.*

Deux distiques latins.

» Sixain : *Saint Phal et Du Perron ont la gloire abbatue* || *De ce Mornay...*

» Quatrain : *Par le fer abbatu, par le feu mis en cendre* || *Soudain s'est au néant...* (*Perrot de la Salle*).

8 Quatrain (contre les Jésuistes) : *Ceux à qui plus de bien ne fit durant mon règne.*

» Id. : *Ce Roy petit de corps mais grand d'ambition* || *Tenant dessoubs sa main...* (*Perrot de la Salle*).

» Dialogue en bastons rompus. *Ceux du marquisat de Saluces*, etc. (questions et rép. en latin).

10 Seizain : 1600. *Le faussaire Duplessis* (*Mornay*) || *Puni de son impudance.*

» Quatrain. Epitaphe. *Tandis que la Guies enchette* || *Avec son bon amy Rocquet.*

» Sonnet : Sur un Orphée que M. de Gondi fist venir d'Italie pour mettre en sa maison à Paris. *N'admirez plus si la voix d'une lire.*

» Huitain. Tombeau du président Brisson pendu par les Seize à Paris, 1591 : *Peintre quand tu voudras tout entier me portraire.*

» Sur les serviteurs de l'aisnée Dolu : *Tout haut je viens accuser la fortune*(*6 st. de 4 v. et 10 v.*).

11 Sixain (sur mademoiselle Duret) : *Faire la froide et la sucrée* || *La finette, la retirée...*

» Quatrain (sur M. de Cangay) : *Le poil bruslé, la face palissante* || *Tout de travers...*

» Pasquin : *Monsieur Nervèze instruisant une dame* || *Luy dit qu'Amour...* (en marge : *Fit par la mesme ?*) (*14 v.*).

» Response : *Sy donc Amour est l'ame de nos ames* (*14 v.*).

» Quatrain sur un homme de neige : *Bonnes gens qui par cy passés.*

» Id. : *Les amis de l'heure présente* || *Sont du naturel..*, (*Claude Mermet*).

» Distique. Sur Rubentel. conseiller de la Grand'Chambre luy succédant Feydeau : *A la Grand' Chambre monte un conseiller fait d'eau.*

12 Dixain : Sur monsieur Desportes (1600) : *Mais pourquoy preniez-vous ce livre* || *Vostre Minerve...* (à la suite une explication en prose).

» Les faits et gestes de La Raverie, courtisane gauloise, composés par Me Guillaume Revius et corrigés de nouveau par Angoulevent archimacreau de la Court et mis en lumière en l'an 1602 : *Harlequin n'estant point en ville* (*42 st. de 4 v.*).

f. 15 Sonnet (sur Henri III, Henri de Navarre, Guise et sur divers personnages de la Cour) : *Voïant de nostre temps l'inconstante manière.*
» Huitain (sur le comte du Lude) : * *Un seigneur favory des dames de la Cour* (*Délices satyr.*, *1620*).
» Quatrain : *Do par le v... a rendu l'âme* || *Le Grand la rendra...*
» Id. : *Cy gist un Roy imaginaire* || *Qui eut le ventre d'un pourceau.*
» Id. : * *Cy gist monsieur de Lion* || *Hélas est-il damné.*
» Id. : *Cy gist qui, Courbeson* || *Son âme est-elle en purgatoire.*
» Id. : *Cy gist qui fut roy de France* || *Et de l'infante le mary.*
» Id. : *La mère de ce roy nouveau* || *Gist icy soubz une Sigoigne.*
» Id. (sur Frelon) : *Cy gist qui fut adorée* || *Des plus grands de l'union.*
» Id. : *Pleurez ligueurs sur ce tombeau* || *De Frelon qui vous fit la figue.*
16 Id. (de M. de Guise) : * *De fer, de feu et d'eau vivant plein d'injustice.*
» Id. (de M. de Belleville) : *Les meurtres et les rançons furent mon exercice* (*Sup. Bigarr.*, *1614*).
» Id. (de madame de Beaufort) : * *Sa vie estoit la mort du repos de la France.*
» Id. : *Apprends icy, passant, chose encore non ouye* (*Sup. Bigarr.*, *1614*).
» Id. : *Cependant que nous avions Guise* || *La France estoit en bonne guise.*
» Huitain : Response à ce qui fut fait contre madame la marquise de Verneuil : *Vous qui d'une langue indiscrète* || *Contre la vertu...*
» Quatrain : *Vous voulez donc humeur prophane* || *Tant vostre esprit est hors de soy.*
» Id. : *Nostre Roy ne peut à la France* || *Jamais donner plus de bonheur.*
» Id, : *Ce lien seroit legitime* || *Qui les assembleroit tous deux.*
» Id. : *Ne tenez donc plus ce langage* || *Esprit de raison perverti.*
» Id. : *Si l'escharpe au soldat montre qui luy commande* || *Je voys que vous portez.*
» Id. : *Le feu dont la lumière estoit jadis à craindre* || *S'estaignoit...*
17 Id. : *Cy gist mademoiselle de La Bourdaisiere* || *Qui durant qu'elle a vescu.*
» Neuvain : * *Dames qui aymez l'eschiquier* || *Dieu vous gard' en toute manière.*
» Sixain (en marge : Le Grand) : **Et* (ou *Hé*) *voiez que ce page est maigre* || *Il ne boit...* (*Maynard*).
» Quatrain (sur Mad. de Verneuil) : * *Puisque de vous le Roy prend la défense.*
» Id. (sur Sigognes) : *Voulez-vous donc sçavoir tout ce que l'on en dit.*
» Id. Id. : *Il n'est ni bon amy ni mauvais ennemy* || *S'en va dessus le pré...*
» Id. Id. : *Il tranche de la plume ainsi que du rasoir.*
» Sixain (contre une Ph.) : *D'un sang grossier vous estes faite* (*Maynard*).
» Quatrain : *Un gondolier dans le royal pourpris* || *L'infanterie amène...*
» Sonnet (sur la Marchant) : *Ce ne sont que des os, des nerfs, des peaux, du plastre* (*Sigognes*).
18 Id. : * *Le* (ou *Ce*) *manteau de damas à grand figure plate* (*Sigognes*).
» Id. : * *Elle ne pèse pas une aulne de ficelle* (*Sigognes*).
» Id. : * *Vostre teste ressemble au marmouset d'un cistre* (*Sigognes*).
» Id. (sur madame de La Croix ou Charlotte du Tillet) : * *Que ce masque est chétif que ceste dame porte* (*Sigognes*).
19 Sixain. Tombeau : * *Biron servant son Prince entre mille gens d'armes.*
» Quatrain sur Biron : * *Passant qu'il ne te prenne envie* || *De sçavoir de Biron le sort.*
» Id. Id. : * *L'an mil six cens deux en juillet* || *On vit le grand Biron.*
» Id. Id. : * *Biron aimoit tant les gens d'armes* || *Qu'avant qu'on eust coupé son col.*
» Sixain : * *O grand Dieu quelle iniquité* || *Deux prisonniers ont mérité.*
» Sur le mariage de Pajot, trésorier à Soissons et la belle Amyot. Stances. *Cruel Amour qui parmy les alarmes* (*3 st. de 6 v.*).
» Ung seizain en faveur d'un gentilhomme qui fut souper et coucher chez une dame de la Court et qui en rapporta une p.. ch..., ce y a deux mois, ce dit-on. S. D. : *Ma foy je fus bien de la feste* (*4 st. de 4 v.*, *Regnier*).
20 Sonnet. Contre un petit homme nommé Lescalopier ou « g » : * *N'est-il pas bien jolly ce page de litière* (*Sigognes*).
» Id. : * *Petit rat de Brezil qui vous a bottiné* (*Sigognes*).
» Id. : * *Margot en vous peignant je vous pince sans rire* (*Sigognes*).

f. 20 Quatrain (sur Gabrielle d'Estrées) : *Ceste putain qui ne vous ayme* (*Delices satyr., 1620*).
» Id. (sur Henriette d'Entragues) : *Sire, si vostre bonté souffre* || *Qu'Henriette vous face sien*
» Id. : *Que dit-on du sieur de Verville* || *On dit par...* (*Muses incog., 1604*).
» Quatrain. Resp. : *Ce quatrain est fort magnifique* || *Mais défectueux en cela* (*Malherbe*).
21 Id. (à Sigognes) : *La compagnie est fort en peine* || *Et trouve....* (*Cabinet satyr., 1618*).
» Id. Resp. : *La compagnie est en grand peine* ou *La compagnie est plus en peine* (*Sigognes*).
» Contre M. Du Lis briguant l'échevinage, 1602 : *Du Lis a bien perdu sa brigue* (*4 st. de 4 v.*) :
» Epitaphe du sieur Rapin qu'il a faite depuis peu (en latin).
» Quatr. fait à l'ouverture du Parlement de la St-Martin lorsque MM. les avocatz alloient l'un après l'autre prester le serment, 1602 : *Voiés ce noir amas de personnes esmeues.*
22 Quatrain : Scipion : *Je desteste l'effort de la fureur jalouse.*
» Id. Chiverny : *Cest autre je maudis qui d'une main funeste.*
» Id. Prevost : *Que je deplore aussi ceste dame feconde.*
» Id. D'Amboise : *Mais je me veux mocquer de vostre humeur plus douce.*
» Les souspirs du révolté Biron : *Serviteur de mon roy, l'amy de ses amis* (*18 st. de 6 v., de Lespine*).
23 S. t. (sur diverses personnes de la Cour) : *Du mary qui s'en vient demander à sa femme* (*13 st. de 4 v.*).
24 Quatrain : *Les de Montmorency ont la....* || *La terre et l'eau...*
» En faveur de Biron : * *Ce grand duc de Biron invincible aux alarmes* (*9 st. de 6 v., de Nervèze*).
25 Quatrain sur les armoiries de la maison de La Bourdaisière qui est une main semant des roses : *Dieu garde ceste belle main.*
» Quatrain fait lorsque M. le Grand (M. de Bellegarde) fut blessé qui avoit la main à son cul : * *Grand* (ou *Ginville*) *en vain d'un lasche effort.*
» Sixain pour M. de Biron : *Si les geans pour te dompter* || *France à ton ciel...*
» Pasquin de l'année 1602 sur diverses dames de la Cour : *Laissons les dames de la Court* (*34 st. de 4 v.*).
28 Tombeau de l'abbé de Rivani et de madame de Champ : *Icy repose une femme* (*6 st. de 4 v.*).
» Quatrain : *Il vous fera porter cuirasse* || *Ce Prince ambitieux...*
29 Cartel à d'Iransy et Bragelonne : *Crains-tu point, Irancy, recteur de patrimoine* (*4 st. de 6 v.*).
» Response : *Rejeton d'Adonis, folastre Bragelonne* (*2 st. de 6 v.*).
» Sonnet contre La Grange-Palaiseau et les filles de la Brisson ou contre Gondi et sa femme : *Damoiseau de la Court dont les mains inutiles* (*Sigognes*).
» Sonnet : *Elle a beaucoup de l'air d'une antique marmotte* (*Sigognes*).
30 S. t. : *Puisqu'afin que chacun en rie* || *Vous voulez qu'on le marie* (*4 st. de 6 v., Sigognes*).
» Quatrain (contre Sigognes) : *Petit collet à la musquette.*
» Id. : *L'on tient La Fons pour la plus belle* || *De Viennes jusques à Paris.*
» Apocaliphe (sic) de Pasquil (sur diverses personnes de la Cour) : *J'ay veu le soleil radieux* (*14 st. de 4 v.*).
31 Sonnet contre une stance qui fut faicte en faveur de madame la Duchesse (de Beaufort) : Ce ne sont pas des yeux... (par Porchères) : *Si est-ce sont ces yeux, des yeux non, mais des feux.*
32 Pasquil (sur diverses dames de la Cour) : *En récompense des gazettes* || *Et du discours que vous me faites* (*142 v.*).
34 Tombeaux (de diverses personnes de la Cour) : *Passant, je te prie ne t'offance* (*115 st., la plupart de 4 v.*).
42 Vision d'Aristarque : *Je passois curieux dans ceste isle admirable* (*51 st. de 4 v., Parn. satyr., 1622*).
45 Ode mezurée à monseigneur de Rosni, grand maistre de l'artillerie de France, 1601 : *Beau pasteur de Sicile aux rayonnans cheveux* (*17 st. de 4 v., Nicolas Rapin*).
46 A M. de Sully, sig. Nervèze : *L'Envye a tousjours combattu* (*13 st. de 6 v.*).
47 Bataille de César contre M. Jean Joris (Regnier contre Bertelot) : *Inspire-moy, Muse fantasque* (*17 st. de 6 v., Sigognes*).
49 Sixain. — Cartel pour le chevalier solitaire ayant ses armes blanches et noyres, couvertes de larmes argentées : *Chevalier qui combat pour le desdain des dames.*

f. 49 Sixain : Autre cartel pour le mesme : *Tu me vois solitaire en ces fières campagnes.*
» Sonnet au Roy : *Sire, chacun connoist nostre nécessité.*
50 L'arracheur de dents aux dames : *Je tire les dents de la bouche* (*6 st. de 4 v., Satyres bast., 1615*).
» Pour les couppe-bourses : *Si vos bourses estoient couppées* (*7 st. de 4 v., Satyres bast., 1615*).
» Le peintre : *Je say peindre l'eau de nafe* || *Et l'orme à la vigne joint* (*8 st. de 4 v.*).
51 Pour le Mercure et l'Apollon entrans : *Puisque la troupe immortelle* (*34 v.*).
» Pour le chœur de la musique quand tous les Dieux dansent : *Les Dieux immortels ont quitté* (*5 st. de 5 v.*).
52 Pour la beauté : *C'est en vain que vos vœux me reclament encore* (*5 st. de 4 v.*).
» Pour l'amour : *Voyant l'insolence et l'audace* || *Et le mespris injurieux* (*4 st. de 6 v.*).
» L'insolance d'amour : *Place à l'amour qui tout surmonte* (*17 st. de 4 v., Motin*).
53 Ballet de la follie des folles : *Amour voiant cette humeur folle* (*24 v.*).
54 Entrée d'amour (sixain) : *J'ay blessé les cœurs de six femmes* || *Qui conspirant...*
» Ballet de Cupidon crucifié par six femmes et secouru par six hommes :
» I. Amour rodomont : *Vous altières beautés qui ne voulés encor'* (*18 v.*).
» II. Crucifiement de Cupidon par six femmes : Rép. de Didon à Cupidon, etc., etc. *O qu'il est dangereux d'escouter une plainte* (*92 v.*).
» Affige (Affiche) des grands opérateurs de Mirlinde nouvellement arrivés (en prose).
57 I. Rescit du sujet de la mascarade (des Opérateurs) : *Je suis l'oracle* || *Du miracle* || *De la foire S. Germain.*
» II. L'excellence des opérateurs pour dextrement arracher les dents... : *Si d'entre vous quelque fillette* (*6 st. de 4 v.*).
» Pour les peintres : *Beauté puissant objet d'une âme généreuse* (*4 st. de 6 v.*).
» Suitte pour les peintres : *Dames de qui la beauté* || *Tient mon esprit arresté* (*5 st. de 6 v.*).
» Pour les couppeurs de bourse : *Voicy les enfans sans soucy* (*7 st. de 6 v.*).

C) **Ms. Villenave (Petit Cabinet de Priape).** — Le manuscrit dont on a extrait le *Petit Cabinet de Priape* a une histoire et nous laissons à l'éditeur de cette plaquette le soin de la raconter :

« Le recueil d'où sont tirés les vers qui suivent est un manuscrit in-4 du commencement du XVII[e] siècle. Il contient 430 pages et renferme une très grande quantité de pièces; mais comme il s'en trouve certain nombre d'assez insignifiantes, et qu'une notable quantité des plus piquantes a déjà trouvé place dans le *Cabinet satyrique*, *le Parnasse satyrique* et autres recueils connus, nous avons jugé à propos de ne donner que les inédites, ou celles qui nous ont paru l'être.

» Elles ne sont pas indignes de Berthelot, Sigognes, Motin et autres auteurs gaillards de l'époque du bon roi Henri. Quelques-unes nous sembleraient devoir être attribuées à Maynard, ayant été composées à Toulouse.

» Quoiqu'il en soit, nous espérons faire passer aux lecteurs qu'une franche gaillardise n'effarouche point deux ou trois quarts d'heure de bon temps.

» Nous ignorons par quelles mains ce volume qui a conservé sa bonne vieille reliure en parchemin jaunie, mais non délabrée, a pu passer avant d'arriver au célèbre bibliophile Mathieu Guillaume Villenave, qui l'a enrichi de cette note autographe :

« Recueil de poésies diverses fait vers 1611, contenant un grand nombre de pièces satyriques, d'épi-
« grammes licentieuses, d'épitaphes obscènes et de vers plus que libres.

« Ce recueil prouve que la corruption des mœurs est *peut-être* moins grande de nos jours qu'elle ne l'était sous le règne de Henri IV ».

« Une autre note plus moderne, ajoutée par un bibliophile parisien, qui a gratté sa signature avant de livrer le volume aux enchères, nous apprend que ce manuscrit conservé par la fille de Villenave, madame Mélanie Waldor, a été vendu en avril 1865, salle n° 2, maison Silvestre, rue des Bons-Enfants, 38. — Après une demi-heure de vente, à la première vacation, une opposition du propriétaire de madame Waldor, auquel il était dû des termes arriérés, est venue arrêter la vente.

» Madame Waldor ne connaissait peut-être pas le contenu de son manuscrit ; cependant la chose ne parait pas hors de doute.

« La Poëtesse au cœur inflammable, figure sous un aspect assez excentrique dans les mémoires d'Alexandre Dumas, et on tient de feu le docteur Vallerand-Delafosse qu'elle était l'héroïne du drame d'Antony. Dumas s'est naturellement représenté sous le nom du héros de la pièce ; le docteur Vallerand était le médecin. Toutefois les choses ne se passèrent pas aussi tragiquement dans la réalité que sur le théâtre ; car la brûlante et poétique, mais trop maigre, Mélanie résista peut-être, mais ne fut point assassinée.

P. B. (PROSPER BLANCHEMAIN).

C'est dans le *Petit Cabinet de Priape* que se trouvent deux pièces que certains témoins à charge de Théophile ont invoquées contre lui ; elles sont curieuses, la première (1) parce qu'elle a été formée en partie avec quelques vers pris dans son ode *La Solitude*, si elle n'appartient pas en propre tout entière à l'accusé de 1623 :

1re STROPHE : *Approche, approche, ma Dryade*
Ici murmureront les eaux,
Ici les amoureux oiseaux
Chanteront une serenade (2),
Les vents nous souffleront au sein
Et afin que chacun s'applique....

Nous passons les deux vers qui terminent cette strophe, le dernier qui se répète sept fois est d'une obscénité révoltante.

3me STROPHE : *Oy le pinçon et la linotte*
A l'ombrage de ce laurier ;
Voy fremir leur petit gozier
Voy comme ils ont changé la note (3),
Tandis qu'ils font dormir les Dieux
Au son de leur joyeux cantique.... ;

la seconde *Fureur d'amour* parce qu'elle est de Maynard et non pas de Théophile, quoiqu'elle ait été donnée formellement à ce dernier (4) ; la confusion s'est produite grâce à la substitution de deux stances irréligieuses et libertines qui commencent cette pièce dans le *Petit Cabinet de Priape* (5) à celles correspondantes qui se lisent au *Cabinet satyrique, 1618* (6).

Le *Petit Cabinet de Priape*, cette fraction du Ms. Villeneuve, contient 161 pièces toutes anonymes : quarante-cinq avaient été déjà imprimées dans les recueils collectifs publiés de 1600 à 1626 et dix-sept quatrains environ se lisent dans le Ms. 1718 de la B. N. qui doit dater de 1582.

Nous avons pu attribuer 41 pièces :

Jamyn (*Amadis*), 1 pièce, n. s.
Jodelle (*Estienne*), 1 — nouvelle, n. s.

---

(1) Interrogatoire — le troisième — du 27 mars 1624. Voir T. I du *Procès de Théophile*, pp. 400 et 401. Dépositions Gabriel Dange (21 novembre 1623, et s. d.), id. pp. 250 et 252 ; Louis Forest-Sageot (23 novembre 1623) ; id., p. 255 ; Paul Rocolet, libraire (24 avril 1624), id., p. 412 ; Pierre Guibert (29 avril 1624), id., p. 414. Interrogatoire — le sixième — du 15 juin 1624, id., pp. 449 et 450. — Confrontation Sageot (21 octobre 1624), id., p. 466. — Cette pièce est reproduite intégralement au T. II du *Procès de Théophile*, p. 416.

(2) Strophe 35 de la *Solitude* (le texte en italique).

(3) — 34 — —

(4) Interrogatoire — le troisième — du 27 mars 1624, voir T. I (id.), p. 399. Cette pièce a été attribuée par Théophile à un président d'Auvergne (Fr. Maynard). Elle est mise en cause dans les dépositions de Gabriel Dange. (21 novembre 1623, et s. d.), voir T. I, pp. 250 et 252, et dans la confrontation Sepaus (29 août 1625), id., p. 504

(5) Premier vers de la 1re stance du *Petit Cabinet de Priape* : *L'autre jour je vis dans un temple.*

(6) Id. id. du *Cabinet satyr., 1618* : *Beauté sans pair et sans seconde.*

Malherbe,	7	pièces n. s. dont quatre nouv. sur lesquelles deux douteuses.
Maynard (*Fr.*),	20	— n. s. dont dix nouvelles (cinq douteuses).
Motin,	4	— n. s.
Regnier (*Mathurin*),	2	— n. s.
Sigognes,	2	— n. s.
Viau (*Théophile de*),	4	— n. s. dont une nouvelle.

Il est resté 120 pièces anonymes.

D) **Ms. Conrart** (4123) (**Sonnets gaillards et priapiques**). — Le *Recueil de Conrart* est trop connu pour qu'il soit utile de le présenter aux lecteurs. Nous avons extrait de la plaquette *Sonnets gaillards et priapiques* formée avec une série de pièces anonymes du T. XVIII in-4, le premier vers de celles qui ne se trouvent pas dans les recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 et qui paraissent, bien entendu, antérieures à 1626.

Sur les 23 pièces nouvelles prises dans cette plaquette qui en compte trente-sept et dont deux seulement sont postérieures à 1626 (1), il nous a été possible d'en attribuer six appartenant aux auteurs suivants :

L'Estoile (*Claude de*),	1	pièce, n. s.
Desportes,	2	pièces n. s. dont une du Ms. 884.
Malherbe,	2	— n. s. une du Ms. 884 et une du Petit Cab. de Priape.
Saint-Pavin,	1	— n. s. sans compter une postérieure à 1626.

Il est resté 17 sonnets anonymes dont un du Ms. 884.

E) **Ms. L'Estoile. Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux, du bon et du mauvais, selon le temps.** — Nous n'avons relevé du Ms. de Pierre de l'Estoile portant ce titre, et en nous servant de l'édition publiée par M. G. Brunet (T. XI des Mémoires-journaux), que les pièces signées ne paraissant pas se trouver dans les œuvres de leurs auteurs quand elles ont été réunies et les poésies anonymes dont le premier vers ne figure pas à notre *Table générale des pièces anonymes des recueils collectifs libres et satiriques publiés de 1600 à 1626* (voir p. 389).

Pièces signées.

Baudius (*Dominique*) : Sonnet sur la naissance de Mgr le Dauphin : *O nuit, heureuse nuit, qui fais luire à la France.*

Chandieu (*Antoine de*) : Stances sur la mort de M. de Bèze (p. 279) : *Ma lyre sur le ton de la harpe immortelle* (*L'Honneur ou le Besze du sieur de Chalas, Genève, 1606*).

Du Perron (*cardinal*) : Version de l'hymne Vexilla regis prodeunt (p. 382) : *Aujourd'huy du grand Roy l'étendart va marchant.*

---

(1) Les quatorze sonnets non relevés se décomposent ainsi : 1 de Berthelot, Quint. satyr., 1622 ; 1 Colletet (G.), Quint. satyr., 1622 : 1 Guy de Tours, Muses incog., 1604 ; 3 Malherbe dont un Cabinet satyr., 1618, et deux Délices satyr., 1620 ; 1 Sigognes, Cabinet satyr., 1618 ; 1 Viau (Théophile de), Délices satyr., 1620 ; 1 Yvrande, Cabinet satyr., 1619 ; deux anonymes, Parn. satyr. et Quint. satyr., 1622 ; un du Nouv. rec. Loyson, 1654, et deux inédits postérieurs à 1626 dont celui de Saint-Pavin : *Cher Vigeon que ta mort va nous conter de peines.*

Grevin (*Jacques*) : XXIV sonnets sur Rome (p. 317).

Lécluse, chanoine d'Orléans : Villanelle (p. 262) : *Georget le plus beau du village.*

Maynard (*François*) : Regrets amoureux sur la mort de Saint-Julien (amant de la Reine Marguerite) (p. 215) : *Qu'on ne s'attende pas de voir jamais finir* (Parnasse, T. I, 1607).

Id. Sur le mesme : *Il faut que par mes cris je rompe le silence* (id.).

Porchères (*Laugier de*) : Stances sur la mort du filz aîné du duc de Savoye (p. 160) : *Charles en tes regrets, qu'est-ce que tu proposes* (Parnasse, T. II, 1607).

Id. Stances à Nostre Dame de Mondevis où son Altesse le duc de Savoye fit un pélerinage à pied (p. 193) : *Vierge si devant vous j'ose ma voix hausser* (Parnasse, T. II, 1607, n. s.).

Rapin (*Nicolas*) : Version de la satyre VIe d'Horace du livre II (p. 339) : *C'estoit ceci que j'avois désiré.*

Id. A Théodore de Bèze... 8 vers (p. 310) : *Grand Théodore, j'appends à ta gloire au temple d'Apollon.*

Id. Version de la VIIe épode d'Horace en vers mesurés (p. 360) : *Où court-on ainsi en fureur, quels bastons.*

— Sur la mort de Claudin le jeune, compositeur de la musique du Roy : *Puisque le Jeune est mort, le ballet des Muses a cessé.*

Pièces anonymes.

On trouvera le premier vers des pièces anonymes avec le nom de leur auteur, si nous avons pu le découvrir, à la table générale qui suit.

Le Ms. de l'Estoile contient en outre de nombreuses pièces latines et quelques poésies grecques des auteurs suivants : Germain Audebert ; Dominique Baudius ; Th. de Bèze ; Barnabé Brisson ; Nicolas Bourbon ; Callist ; Florent Chrestien ; Robert Estienne ; A. Flaminius ; Jérôme Frascator ; Simon Malcrin : Paul Melisse ; P. Montaurus ; Marc-Antoine de Muret ; Passerat ; Fr. Portus ; Nic. Rapin ; Nic. Rigault ; Ronsard ; Raph. Thorius Bellio ; J.-A. de Thou ; etc.

TABLE DES POÉSIES

anonymes ou signées d'initiales

des Epitaphia Joco-seria (epitaphia gallica), 1623, des Ms. 884 et 24322 B. N., du Ms. Villenave (Petit Cabinet de Priape), du Ms. Conrart (Sonnets gaillards et priapiques) et du Ms. L'Estoile (Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux)

qui ne sont pas

à la Table générale des Pièces anonymes

DES RECUEILS COLLECTIFS LIBRES ET SATIRIQUES

publiés de 1600 à 1626

ABRÉVIATIONS

EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphia Joco-seria, latina, gallica, italica, hispanica, lusitanica, belgica.	Cologne.	1623
MS. 884.		Manuscrit 884 de la Bibl. nationale.		
MS. 24322.		Id. 24322 id.		
PETIT CAB. PRIAPE.		Petit Cabinet de Priape (Le), poésies inédites, tiré d'un recueil manuscrit fait vers le commencement du XVII[e] siècle.	Neuchatel	1874
REC. CONRART, 4123.		Sonnets gaillards et priapiques extraits des manuscrits de Conrart... (Recueil Conrart, T. XVIII, in-4).	Paris.	1903
REC. L'ESTOILE.		Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux du bon et du mauvais selon le temps (T. XI des Mémoires-journaux de P. de L'Estoile, édition Gustave Brunet, etc.).	Paris.	1883

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Sixain (f. 267).	*Adieu la plume et les rabots*			
Id.		Stances (f. 56).	*Adraste qui se voit le plus grand de son aage*	Des Yveteaux.	REC. DE VERS. PARN. T. II.	1606 1607
Id.		Dédication (sixain, f. 274).	*Afin que la gloire se germe*			
Id.		Sixain (f. 309).	*Ainsi quand Gurtault se despart*			
Id.		Stances (f. 302).	*Ainsi que mille braves chars*	Berthelot.	DELICES SATYR.	1620
MS. 24322.		Distique sur Feydeau, 1601, (f. 11) (1).	*A la Grand'Chambre monte un conseiller fait [d'eau*		L'ESTOILE, VII.	
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 235).	*Alix estant sur le retour*	Saint-Pavin.		
MS. 884.		Huitain (f. 285).	*Amarillis pour appaiser* ‖ *Le courroux de...*			
Id.		Dialogue (f. 266) (2).	*Ame françoisement guerrière*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Le Fromage. St. (p. 37) (3).	*Ami, qui vois de ma paupière*			
MS. 884.		Stances (f. 339) (4).	*Amour est une douce estreinte* ‖ *De deux cœurs [ensemble attachez*			
PETIT CAB. PRIAPE.		L'amant désintéressé (St., p. 1).	*Amour, mon démon tutélaire*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
MS. 884.		Douzain sur Henriette d'Entragues (f. 304).	*Amour un jour et raison débattoient*			
MS. 24322.		Ballet de la follie des folles (f. 53).	*Amour voiant ceste humeur folle*			
			Amy voir *Ami*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 65).	*Anne qui fait de la rusée*			
Id.		Sixain (p. 12) (5).	*Antique mule du Palais*	Maynard (Fr.).		
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Quatrain (p. 267).	*Antoine de Saumur nasquit M.DXXIX*		BIGARRURES.	1585
PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (p. 67).	*A pleines mains versez roses et lys*	Maynard (Fr.).	CAB. SATYR.	1618

(1) « Sur Rubentel, conseiller à la Grand' Chambre, luy succédant Feydeau ».
(2) L'Ombre du Roy et le Chevalier.
(3) 36 str. de 6 vers. Il y est question de Pomeirol et de La Croix.
(4) Sur le livre de Michaelis touchant Gaufridi.

			[*Incontinent après que le grand Lucifer*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Chanson (p. 29) (1).	*Approche, approche, ma dryade*	Viau (Théophile)	PROCÈS THÉOPHILE	1909
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 213).	*Approche, embrasse moy, ne fais plus la fa-* [*rouche*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Jean Des Jardins (p. 253).	*Après avoir sauvé par mon art secourable*	Desportes.	ŒUVRES.	1611
REC. L'ESTOILE.		Inventaire... (p. 281) (2).	*Aujourd'huy par devant notaire*			
MS. 884.		Rép. au quatr. : *Ma sœur où est le temps* (f. 259).	*Au temps que je prenois, j'estois belle et jeune*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 53).	*Autrefois l'enfant de Cypris*		MS. 1718, B. N.	
Id.		Le Matamore. Ode (p. 34).	*Avec vostre mine bravache*			
MS. 884.		Quatrain (f. 261).	*A vostre beauté, je compare*			
Id.		Huitain (f. 285).	*Bassompierre il ne sert de rien*			
Id.		S. t. (Stances, f. 100).	*Beau filz on dit à la halle*			
MS. 24322.		Ode mezurée (f. 45) (3).	*Beau pasteur de Sicile aux rayonnans cheveux*	Rapin (Nic.).	ŒUVRES.	1610
PETIT CAB. PRIAPE.		Huitain (p. 16) (4).	*Beauté, dont le charme est si doux*	Maynard (Fr.).		
MS. 884.		Quatrain (f. 257).	*Beauté* (ou *Beaux yeux*) *où le flambeau de* [*l'amour se r'allume*		PARN. SATYR.	1622
MS. 24322.		Pour les peintres. Stances et suite (f. 57).	*Beauté puissant objet d'une âme généreuse*			
MS. 884.		Stances (f. 207).	*Beauté qui captivez le plus grand des mortels*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 57).	*Beaux yeux flambeaux de l'Univers*			
MS. 884.		S. t. (Stances, (f. 78).	*Beaux yeux que je vis l'autre soir*			
Id.		Ode (f. 193) (5).	*Belle et savoureuse Macette*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 52).	*Bernard de toutes choses las*			
Id.		Douzain (p. 15).	*Bernard est jaloux de sa belle*			
Id.		Quatrain (p. 53).	*Bien que la beauté vous défaille*		MS. 1718, B. N.	

(1) Cette pièce a été attribuée à Théophile par les témoins à charge de son procès : Gabriel Dange, Louis Forest Sageot, Pierre Rocolet, Pierre Guibert. Nous l'avons reproduite au T. II du *Procès de Théophile de Viau, p. 416*. Chose curieuse et que nous n'avons pas relevée, c'est que les quatre premiers vers de la 1re et de la 3e strophe sont pris dans son ode *La Solitude*.

(2) Inventaire des meubles de la nymphe au petit museau (la comtesse de Moret), 18 str. de 6 v.

(3) Ode mezurée à monseigneur de Rosny, grand maistre de l'artillerie de France, 1601.

(4) Voici une épigramme libre dont la précédente est de Maynard, on peut la lui attribuer sans crainte de se tromper, c'est la plus libertine qu'il ait écrite.

(5) Cette pièce est sig. Regnier dans le Ms. 534 du Musée Condé.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 58).	*Bien que Margot aux blonds cheveux*			
MS. 884. MS. 24322.		Id. (1602) (ff. 258 et 19).	*Biron aimant les armes* ou *Biron a tant aimé..* [ou *Biron aimoit tant les gens d'armes*		L'ESTOILE, VIII.	
MS. 884. MS. 24322.		Sixain (1602) (ff. 272 et 19).	*Biron servant son Roy entre mille gens d'armes*		L'ESTOILE, VIII.	
MS. 884.		Quatrain (f. 255) (1).	*Boethier dit qu'il est tout certain*			
MS. 24322. EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Quatr. sur un homme de neige (f. 11 et p. 246) (2).	*Bonnes gens qui par cy passés* ‖ *Priez Dieu* [*pour les trespassez*		BIGARRURES.	1583
MS. 884.		Quatrain (f. 255).	*Bon petit livre je te livre*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Gilles Bourdin (p. 252).	*Bourdin eust un esprit veillant incessamment*	Desportes.	TOMB. BOURDIN.	1570
Id.	id.	De Timoléon de Brissac (p. 249).	*Brissac estoit sans peur, jeune, vaillant et fort*	Id.	ŒUVRES.	1611
MS. 884.		Quatr. sur Marg. de Valois (1605) (f. 250).	*Car Royne elle debvoit estre* ‖ *Logée en roïale* [*maison*	Maynard (Fr.).	MS. 843, TOULOUSE L'ESTOILE, VIII.	
Id.		Cinquain (f. 334).	*Catin* (ou *Jeanne*) *cajollant ma franchise*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
Id.		Dixain (f. 284).	*Cayet jure son petit Dieu* ‖ *Que Mathieu a pris* [*son histoire*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (f. 260 et p. 59).	*Ce carreau qui durant la messe* ou *Ce coussin,* [*quand on dict la messe*			
MS. 884.		Id. (f. 255).	*Ce desdain figure le vostre*			
MS. 884. MS. 24322.		Stances (ff. 90 et 24) (3).	*Ce grand duc de Biron, invincible aux alarmes*	Nervèze (de).	COLL. DUPUY, 843.	
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 61) (4).	*Ce grand moteur des Cieux, par qui tout se* [*gouverne*	Maynard (Fr.).	DELICES P. FR.	1615
Id.		Id. (p. 54).	*Ce jeune écervelé qui va disant partout*			
MS. 24322.		Id. (f. 16).	*Ce lien seroit légitime*			
MS. 884.		Id. (f. 252).	*Ce livre est tout divin et la belle qui l'ayme*			

(1) Boethier et l'autheur plaidoient, l'un perdit sa putain et l'autre son procès quasi en mesme temps.
(2) Dans les *Epitaphia Joco-seria*, cette pièce a 8 vers, voici les deux derniers : *Pour un certain maistre Gregoire* ‖ *Qui ne mourust que de trop boire.*

		(p. 251).				
MS. 884.		Sixain (f. 272).	*Celuy qui fait des ricochetz*			
Id.		Les signes d'un bon cheval (f. 22).	*Celuy qui fait mestier de la cavalcature*			
Id.		Quatrain (f. 252).	*Celuy qui fit ceste Anagramme* ou *Il a fait* [*l'anagramme*		DELICES SATYR.	1620
Id.		Id. (f. 259).	*Celuy qui vit Diane nuë*			
Id.		Id. (f. 251).	*Ce miroir qui vous sert d'oracle*			
MS. 24322.		Sonnet (f. 17).	*Ce ne sont que des os, des nerfs, des peaux, du* [*plastre*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
MS. 884.		Quatr. et Resp. (f. 262).	*Ce n'est la repentance ou la peur d'offencer*			
MS. 24322.		Quatrain (f. 16).	*Cependant que nous avions Guise*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (4 vers) (p. 52).	*Ce poil failly de Magdellet*			
MS. 884.		Quatrain (f. 257).	*Ce qu'avoit eslevé la rigueur de la Loy*			
Id.		Huitain (f. 283).	*Ce que vous aymez est permis*			
MS. 24322.		Quatrain (f. 8) (1).	*Ce Roy petit de corps, mais grand d'ambition*	Perrot (Paul).	CONTR'EMPIRE.	1599
PETIT CAB. PRIAPE.		Id. (p. 64).	*Ces blonds cheveux que vous portez*			
Id.		Id. (p. 58).	*Ces deux sœurs ont pour le certain*			
MS. 24322.		Pour le chœur... (f. 51) (2).	*Ces dieux immortels ont quitté*			
MS. 884.		Sur la paix de 1614, sonnet, (f. 249).	*Ces Icares nouveaux qui poussez du Zéphyre*			
MS. 884. REC. CONRART. 4123.		Sonnet (f. 233 et p. 349).	*C'est à bon droit belle main que je doy*	Desportes.	MS. 1718, B. N.	
MS. 884.		Ode (f. 104).	*C'est assez, ma belle, il est temps*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
Id.		Sonnet (f. 247).	*C'est aujourd'huy mon cœur qu'il fault rompre* [*l'estreinte*			
MS. 884.		Contre l'ode de M. de Beaumont : Hé quoy... (f. 164).	*C'est bien fait de ne s'estonner*	Des Yveteaux.	CABINET SATYR.	1618
Id.		Quatrain (f. 259).	*C'est bien peu que d'avoir les vices*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Huitain (p. 16).	*C'est bien pour me rompre la teste*	Maynard (Fr.).	PRIAPÉES.	1864
MS. 884.		Quatrain (f. 252).	*C'est bien une injuste plainte*			

(1) Dans le *Contr'empire des Sciences*, 1599 : Epitaphe du Roy d'Espagne sur sa devise *Plus oultre*.
(2) Pour le chœur de la musique quand tous les Dieux dansent.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
			Ceste... voir *Cette*...			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Du sieur de Sillac (p. 251).	*C'est en vain désormais que la mère Nature*	Desportes.	ŒUVRES.	1611
MS. 24322.		Pour la beauté. St. (f. 52).	*C'est en vain que vos vœux me reclament encore*			
REC. L'ESTOILE.		Sur le nom de Marg. du Val. (p. 296) (1).	*C'est la vraye vertu qui les amans assemble*			
MS. 884.		Quatrain (f. 263) (2).	*C'estoit peu d'avoir mis la flesche dans son cœur*			
Id.		Id. (1610) (f. 263) (2).	*C'est raison troupe conjurée* ou *C'est bien raison [troupe sacrée*		L'ESTOILE, X.	
MS. 884. REC. CONRART, 4123.		Sonnet (f. 243 et p. 216) (3).	*C'est un estrange cas qu'en ce monde qui passe*	Malherbe.	D'APR. RACAN.	
PETIT CAB. PRIAPE.		Stances (p. 14).	*Ces vieillards ont fait alliance*			
MS. 884.		Quo in io. Sonnet (contre Rosny) (f. 225).	*Cet Aigle courroucé qui tient et qui manie*		L'ESTOILE, VII.	
MS. 24322.		Sur Chiverny. Quatr. (f. 22)	*Cet autre je maudis qui d'une main funeste*			
MS. 884. REC. L'ESTOILE.		S. t. (f. 39 et p. 164) (4).	*Ce tombeau que la France honore de ses larmes*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De la barbiche de mad. de Villeroy (p. 253).	*Cette chienne au vif contrefaicte*	Desportes.	ŒUVRES.	1611
MS. 884.		Quatrain (f. 258).	*Cette dame au teinct de bois* ou *Cette femme à [couleur de bois*	Regnier (Math.).	REC. VERS SATYR.	1617
Id.		Sonnet (f. 248).	*Cette divine voix qui fit naistre le pole*			
Id.		Quatrain (f. 262).	*Cette espingle à pointe dure*			
REC. L'ESTOILE.		Sonnet contre mad. de Montpensier (p. 289).	*Cette sèche carcasse ainçois cette mégère*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 65).	*Cette sotte babillarde* ou *Cette folle babillarde*	Maynard (Fr.).	MS. 843, TOULOUSE	
MS. 24322.		Id. contre les Jésuites (f. 7).	*Ceux à qui plus de bien ne fit durant mon [règne*			

(1) Sur le nom tourné de Marguerite du Val : *Vertu garde l'amy*, dixain.
(2) Sur le cœur de Henri IV déposé à La Flèche.

MS. 24322		Dialogue (f. [illegible]) (1).	[illegible]			
MS. 884.		Quatrain (f. 266).	*Ceux qui font tant les empeschez*			
Id.		Dixain sur Biron (f. 265).	*Charon passant l'âme d'un mort*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (p. 53).	*Chassez-le, car il ne vault rien*		MS. 1718, B. N.	
MS. 884.		Stances (1606) (f. 52).	*Cher Paris, belles tours, riche Louvre que [j'ayme*	Marg. de Valois.		
Id.		Stances (f. 308) (2).	*Cher repos, esprit sans pareil*			
Id.		Quatr. sur le chevalier de Guise (f. 266).	*Chevalier le monde vous blasme*			
MS. 24322.		Cartel (f. 49) (3).	*Chevalier qui combat pour le desdain des dames*			
MS. 884.		Quatr. sur le chev. de Guise (f. 266).	*Chevalier s'estudie à portraire* ‖ *Vos vertus...*			
REC. L'ESTOILE.		Sur les renc. de Chicot (Quatr., p. 155).	*Chicot, au temps jadis, faisoit tousjours la [beste*			
MS. 884.		Quatr. aux Chevaliers, 1599, (f. 263).	*Choisy ne te metz en cervelle*			
Id.		Quatrain (1610) (f. 263).	*Cinq decades et sept n'auront borné la course*		L'ESTOILE, X.	
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Cl. Boiteux, à Bruxelles (p. 256).	*Claude Boiteux cheminant droict*		BIGARRURES.	1583
MS. 884.		S. t. (Stances, f. 219).	*Cloride aiant les yeux sur son miroir fidelle*	Lingendes (de).	PARN., T. II.	1607
PETIT CAB. PRIAPE.		Contre un jaloux. St. (p. 36).	*Cloride, voyant ton jaloux*			
MS. 884.		Le débris... (f. 81) (4).	*Colonne de l'Estat, royale Pyramide*		CONRART, 4113.	
			Comme Roine tu devrois estre voir *Car Roine...*			
MS. 884.		Huitain (f. 292).	*Commune qui te communie* ‖ *Autant en amour [qu'en hostie*			
REC. L'ESTOILE.		Sur la naissance du Dauphin. Sonnet (p. 367).	*Cosme le Grand, des Médicis la fleur*			
MS. 24322.		Cartel et Rép. (f. 29) (5).	*Crains-tu point Irancy, recteur de patrimoine*			
Id.		Stances (f. 19) (6).	*Cruel Amour qui parmy les alarmes*			

(1) Dialogue en bastons rompus : quest. et rép. en latin.
(2) *Cher repos*, semble être l'anagramme de Porchères.
(3) Cartel pour le chevalier solitaire ayant ses armes blanches et noyres couvertes de larmes argentées.
(4) Le débris de la Pyramide qui estoit devant la porte du Palais (12 mai 1605).
(5) Cartel d'Irancy et Bragelonne. Stances. Ce cartel est suivi d'une rép. : *Rejeton d'Adonis, folâtre Bragelonne.*
(6) Sur le mariage de Pajot, trésorier à Soissons, et la belle Amyot.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 245).	*Cy dessous gist Jean Le Feve*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 71).	*Cy dessous gist la Reyne des fantasques*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	D'un sçavant dissimulateur (p. 264).	*Cy dessous gist Monsieur Canon*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 263).	*Cy dessous gist Monsieur Gaulard*	Tabourot (Est.).	BIGARRURES.	1583
Id.	id.	Sur Guillaume Preudhomme (p. 269).	*Cy dessous prend son dernier somme*	Marot (Cl.).	ŒUVRES.	1544
Id.	id.	Epitaphe (p. 256).	*Cy devant gist Colla Guillot*		BIGARRURES.	1583
Id.	id.	Quatrain (p. 269).	*Cy devant gist Herri Tortu*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 249).	*Cy gisent deux amans, que la Parque contraire*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Huitain (p. 71).	*Cy gist Anne si belle et bonne*			
EPIT. JOCO-SERIA. PETIT CAB. PRIAPE.	1623	La veuve de Jean d'Arbois ou Me Landois (p. 245 et 72)	*Cy gist auprès de ceste porte* ou *Cy gist derrière ceste porte*		BIGARRURES.	1583
PETIT CAB. PRIAPE.		Cinquain sur le Pr. de Condé (p. 69).	*Cy gist, au retour de Bruxelles*			
Id.		Quatrain (p. 67).	*Cy gist ce médisant cocu*			
Id.		Epitaphe (20 v.) (p. 73).	*Cy gist ceste femme estendue*			
Id.		Sur d'Aiguillon et la Beaumarchais (5 v.) (p. 70).	*Cy gist d'Aiguillon le colosse*			
			Cy gist dame Catherine voir *Cy gist la Reyne Catherine*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Cinquain (p. 69).	*Cy gist de Conty le bon Prince*			
			Cy gist derrière ceste porte voir *Cy gist auprès de*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Sur le trésorier Ruzé (p. 274)	*Cy gist dessous ce marbre usé*		BIGARRURES.	1583
PETIT CAB. PRIAPE.		Cinquain pour Ginville et mad. de Mouret (p. 70).	*Cy gist de tous quatre le pire*			
Id.		Cinquain (p. 70).	*Cy gist du Maine le grand Prince*			

Id.	id.	Epitaphe (p. 255).	*Cy gist François, l'ainé fils de François* ‖ *Roy* [*de ce nom*			
Id.	id.	De sçay bien qui (p. 248).	*Cy gist froidement estendu*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
Id.	id.	Epitaphe du secrétaire du duc de Lorraine (p. 247).	*Cy gist Guilliam de Party*		BIGARRURES.	1585
Id.	id.	De Guion le Roy (p. 260).	*Cy gist Guion, Pape jadis et Roy* ‖ *Roy de sur-* [*nom*	Marot (Cl.).	ŒUVRES.	1544
Id.	id.	A Arras, au cim. S.-Nicolas (p. 261).	*Cy gist Hakin et son varlet*			
MS. 884. MS. 24322.		Quatrain (ff. 263 et 15).	*Cy gist icy Monsieur de Lyon*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphes (pp. 241 et 260).	*Cy gist Jacque le fieu de sa merre* et *Cy gist* [*Jacquet et sa mère*			
Id.	id.	Quatrain (p. 264).	*Cy gist l'abbé Gyo*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 246).	*Cy gist l'alfer Louys de Mot*			
PETIT CAB. PRIAPE. EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Quatrain (pp. 71 et 256).	*Cy gist la reyne* ou *dame Catherine*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 66) (1).	*Cy gist la sœur, cy gist le frère*			
Id.		Cinquain (p. 69).	*Cy gist le brave duc de Guyse*			
Id.		Id. (p. 70).	*Cy gist le chevalier son frère*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	D'un commis (p. 250) (2).	*Cy gist le commis des Mugots*			
Id.	id.	Distique (p. 262).	*Cy gist le corps Jane Bonté bouté*	Marot (Cl.).	ŒUVRES.	1544
Id.	id.	Epitaphe (p. 240).	*Cy gist le jeusne Jean le Veau*	Id.	Id.	id.
PETIT CAB. PRIAPE.		Sur l'archevêque de Rennes et la Choisy (5 v.) (p. 69).	*Cy gist le meilleur de la race*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 257) (3).	*Cy gist le père, cy gist la mère*			
Id.	id.	Epitaphe trouvée à Vallenchien (Valenciennes) (p. 258).	*Cy gist le père, cy gist le fils*			

(1) Il s'agit de la marquise de Verneuil et du comte d'Auvergne, son frère.
(2) D'un commis des Finances, au cimetière des Huguenots, derrière le monastère de S. Germain à Paris.
(3) Var. : *Cy gist l'enfant, cy gist le père*, c'est la célèbre épitaphe d'Ecouis, 1512, mais elle est ici datée de Tournay et la suivante de Valenciennes (P. Louÿs).

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
EPIT JOCO SERIA	1623	Quatrain (p. 274).	*Cy gist le piqueur de Margot*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 247).	*Cy gist le Prévost Fateau* ‖ *Lequel fust un vray [larronneau*		BIGARRURES.	1585
Id.	id.	Id. (p. 274).	*Id.* ‖ *Qui fust un vray fol [natureau*		Id.	id.
PETIT CAB. PRIAPE.		Epitaphe de Henri III. Quatr. (p. 66).	*Cy gist le Roy qui en son temps*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 242).	*Cy gist le sire Jean Ratet*		BIGARRURES.	1583
MS. 24322.		Quatrain (f. 17).	*Cy gist mademoiselle de La Bourdaisière*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	D'Anthoine (p. 256).	*Cy gist, mais c'est mal entendu*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 245).	*Cy gist maistre Antoine La Molle*		BIGARRURES.	1583
Id.	id.	De Marguerite d'Autriche (p. 266) (1).	*Cy gist Margol noble Damoiselle*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 248).	*Cy gist noble Jaecques Ploton*		BIGARRURES.	1583
Id.	id.	Epitaphe de Jehan Cotterel (p. 241).	*Cy gist (Chi gist) ou il gira* ‖ *Alors que a Dieu [plaira*			
PETIT CAB. PRIAPE.		D'un amant encore vivant. Sixain (p. 66).	*Cy gist... (où voulez-vous qu'il gise ?)*			
Id.		Sixain (p. 74).	*Cy gist Perrette la menue*			
MS. 884.		Id (f. 271).	*Cy gist Perrine qui avoit*			
MS. 24322.		Quatrain (f. 15).	*Cy gist qui, Courbeson* ou *Icy gist...*			
EPIT. JOCO-SERIA. PETIT CAB. PRIAPE.	1623	Quatrain (pp. 247 et 68) (2).	*Cy gist qui eust nez d'antonnoir*			
MS. 24322.		Quatrain sur Frelon (f. 15)	*Cy gist qui fut adorée*			
Id.		Id. (f. 15).	*Cy gist qui fut roy de France*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Distique (p. 258).	*Cy gist qui n'acquist aultre bien*		BIGARRURES.	1583
MS. 884.		Quatrain (f. 260).	*Cy gist qui n'estoit point ce qu'elle estoit en France*			

EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 264).	*Cy gist qu'on appelloit Dando*		BIGARRURES.	1583
Id.	id.	Id. (p. 243).	*Cy gist Robin Quiriel*			
MS. 884.		Douzain (f. 316) (1).	*Cy gist sans drap, linceul, ou nappe ‖ Barthele- [my le fils du pape*		BIGARRURES.	1583
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 241).	*Cy gist un fort homme de bien*		LABYR. RÉCR. II LIV.	1602
Id.	id.	Id. (p. 248) (2).	*Cy gist un homme qui pensoit*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
Id.	id.	Sur Lion de Hestru (p.262).	*Cy gist un noble personnage*			
MS. 24322.		Quatrain (f. 15).	*Cy gist un Roy imaginaire*			
Id.		Suitte pour les peintres. Stances (f. 57).	*Dames de qui la beauté ‖ Tient mon esprit arresté*			
MS. 884. MS. 24322.		Dixain (ff. 292 et 17) (3).	*Dames qui aymez l'Echiquier*			
MS. 24322.		Sonnet (f. 29) (4).	*Damoiseau de la Court dont les mains inutiles*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MS. 884.		Quatrain (f. 262).	*De ce mal qui vous fait la guerre*	Regnier (Math.).	SATYRES.	1613
PETIT CAB. PRIAPE.		Dixain (p. 72).	*Dedans ceste tombe moisie ‖ Jeanne exerce sa [jalousie*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Ch. de Bourbon (p.255).	*Dedans le clos de ce seul tombeau icy*	Marot (Cl.).	ŒUVRES.	1544
Id.	id.	Epitaphe (p. 259) (5).	*Dedans le corps d'un lyon merveilleux*			
MS. 884. MS. 24322.		Quatr. sur M. de Guise (ff. 250 et 16).	*De fer, de feu et d'eau vivant plain d'injustice*			
MS. 884.		S. t. (f. 266).	*De Lux reçut au cœur une atteinte mortelle*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De mad. la mar. de Brissac (p. 249).	*De palme et des lauriers tout autour soit planté*	Desportes.	ŒUVRES.	1611
MS. 884.		Rondeau (f. 309).	*De par le Roy a esté défendu ‖ De porter barbe*			
Id.		Stances (f. 58) (6).	*De quoy sert à mes yeux le retour de l'aurore*	Motin.	NOUV. RECUEIL.	1609

(1) Barthelemy Borghèse pendu à Paris pour avoir pris le nom de Borghèse, 22 novembre 1608.

(2) Epitaphe d'un quidam qui estoit si yvre, qu'en mourant il ne pensoit pas estre malade.

(3) Contre Villequier, d'Humière, de Fargy, la Chiverny, Prevost, Des Yveteaux, Scipion. Voici ce qu'en dit L'Estoile : « Le samedi 16e mars 1602, une jeune damoiselle nommée la Scipion, aagée de vingt un ans, demeurante à Paris, près le logis de la Reine, aiant esté surprise par son mari avec ung nommé La Brune, secrétaire du duc Daiguillon, fust avec ledit La Brune tuée et assassinée par lui. Elle avoit esté ce jour, au sermon de l'adultère qu'on avoit presché à Saint-Germain, et, au sortir, fut reconduitte par le dit La Brune jusqu'en son logis où allans ne tinrent autres propos que de risée du prédicateur et de son évangile : ce qui est digne d'estre noté. Les bons compagnons en semèrent le dixain suivant où ils en ont enfilé demie douzaine des principaux et plus apparans cocus de ce siècle. »

(4) Sonnet contre La Grange Palaiseau et les filles de la Brisson ou contre Gondi et sa femme.

(5) De trois barons bourguignons, à sçavoir : De Senecé, Courbeson et Sarry.

(6) Au Roy pour la comtesse de Moret (Collection Dupuy, 843, p. 191).

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Sixain (f. 274).	*Désespéré d'avoir espéré l'espérance*			
Id.		Quatrain (f. 258).	*Desjà la Pucelle aux beaux yeux*			
REC. L'ESTOILE.		Mesdisance (sur Chezy et La Bourdaisière). St. (p. 284).	*Dès le jour de vos espousailles* ‖ *Vous allastes* [*en Cornouailles*			
MS. 24322.		Sonnet (1600) (f. 4) (1).	*Desportes ceste Cour ne nous serait pas bonne*		L'ESTOILE, VII.	
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 261).	*Dessous ce tumule est jacens*	Tabourot (Est.).	BIGARRURES.	1583
MS. 884.		Stances (f. 296).	*Destins qui séparez par d'extresmes rigueurs*			
Id.		Quatrain (f. 254).	*De sucre (?) j'ai tousjours desir*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (p. 67).	*De trois deux en sont morts des mignons de la* [*Cour*			
MS. 884.		Estrenes (f. 184) (2).	*Deux cent mil escus sur mon âme*			
Id.		Sonnet (f. 230).	*Deux chevaliers flamens de Bretagne la grande*			
Id.		Huitain (f. 281).	*Deux dames faschées à merveille*			
MS. 24322.		Quatrain (f. 25) (3).	*Dieu garde ceste belle main*			
MS. 884. REC. L'ESTOILE.		Id. contre les Jésuites et Resp. (f. 263 et p. 148) (4).	*Dis-moy pourquoy* (ou *un peu*) *secte revesche*		SALLADE INIQ.	1610
PETIT CAB. PRIAPE.		Dialogue (p. 68).	*Dis-nous Raymond, qu'on faict là bas*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Sur Dolus (p. 263).	*Dolus est mort, veux-tu savoir ?*		BIGARRURES.	1583
MS. 24322.		Quatrain (1594) (f. 15).	*D'O par le v... a rendu l'âme*		L'ESTOILE, VI.	
MS. 884.		S. t. (Stances, f. 203).	*Doux objet des âmes guidées* (ou *Doux antre*)	Motin.	REC. VERS SATYR.	1617
MS. 884. MS. 24322.		Prosopopée (ff. 343 et 2) (5).	*Du creux d'Enfer où mon âme est gehennée*	D'Aubigné (Humbert).	D'APR. P. LELONG.	
MS. 24322.		Contre Du Lis. St. (f. 21) (6)	*Du Lis a bien perdu sa brigue*			

(1) Ce sonnet est sur la conférence entre Du Plessis-Mornay et Du Perron (avril 1600).
(2) Noms cités : Armanteille ; de Billy ; de Bouillon ; Cigoigne (Sigogne) ; Duret ; La Clavelle ; — beaucoup de noms sont restés en blanc.
(3) Quatrain sur les armoiries de la maison de La Bourdaisière qui est une main semant des roses.
(4) [illegible] du Roy à la Flesche. — Ce quatr. est suivi d'une Rép. : *Nostre fer faict si peu de bresche.*

MS. 884.		Epitaphe de M. de Dunes (f. 253).	*Dunes sur la fin de ses jours*			
Id.		Un adieu (f. 99).	*Dure contrainte de partir*	Malherbe.	NOUV. RECUEIL.	1609
MS. 24322.		Sonnet (f. 29).	*Elle a beaucoup de l'air d'une antique marmotte*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
REC. CONRART, 4123.		Id. (p. 362).	*Elle a trop fait pour moy de n'estre impitoyable*			
MS. 884.		Quatrain (f. 265).	*Elle avoit bien besoin de masque*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	D'un homme heureux (p. 265).	*Enfant chéry de tous, nourry de père et mère*			
MS. 884.		S. t. (Stances) (f. 89).	*Enfin je recognois l'injuste tyrannie*			
Id.		Dixain (f. 309).	*Enfin les sceaux sont conservez*			
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 215).	*Enfin vous m'offencez de faire ainsi la sotte*			
MS. 884.		Sixain (f. 276) (2).	*Enfin telz quels vous l'enlevez*			
MS. 884. REC. L'ESTOILE.		Quatrain (1586) (f. 256 et p. 301).	*En la France y a trois Henrys*	Chrestien (Fl.).	COLL. DUPUY, 843.	
REC. L'ESTOILE.		Sur la mort de Saint-Julien (p. 214).	*En la mer de Cypris se trouve un grand basteau*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Sur Robert Douces (p. 267)	*En l'an mil trois cens et deux*			
MS. 884.		Sixain (f. 255) (3).	*(nom en blanc) en mon affaire ‖ M'est du tout [en tout contraire*			
Id.		Quatrain (1596) (f. 259).	*En occident, de Cité reconquise*		L'ESTOILE, VII.	
MS. 24322.		Pasquil (1602) (f. 32).	*En récompense des gazettes ‖ Et des discours...*			
MS. 884.		Huitain contre Du Perron (1595) (f. 282).	*Estaffier de la Cour papale*		L'ESTOILE, VII.	
Id.		Complainte (f. 178).	*Est-ce donc une destinée*		PARN., T. II.	1607
REC. L'ESTOILE.		Stances.	*Estranger qui te ris des misères de la France*			
MS. 24322.		Sixain sur Melle Duret (f. 11)	*Faire la froide et la sucrée*			
MS. 884.		Sixain (f. 277).	*Faites l'amour, je le veux bien*			
Id.		Id. (f. 309).	*Faites venir ici Nicole*	Motin.	DELICES SATYR.	1620

(1) Sur diverses personnes de la Cour : Bouguier, Violle, d'Aigremont, de Soudy, etc., etc.
(2) Aux Jésuites sur le cœur de Henry IV porté à La Flèche.
(3) A son rapporteur (Boethier) qui avoit un cautère au bras.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Sonnet (f. 236).	*Fault pour remplir le c... de vostre chambrière*			
Id.		S. t. (Stances, f. 199).	*Floridor languit d'une atteinte*	Porchères (L. de)	PARN., T. I.	1607
REC. CONRART, 4123		Sonnet (p. 369).	*Forget, au nez tortu, qui forgez sans mesme*	Desportes.	500 COLB., V. 488.	
MS. 884.		Quatrain (f. 256).	*Fortune a bien favorisé*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Id. (p. 16).	*Fout.. borgnes, et fout.. louches*			
MS. 884.		Sonnet (f. 236).	*Fout..., m'amour, fout... tandis que la jeunesse*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (13 v.) (p. 19).	*Françoise* (ou *Jeaneton*) *sçais-tu pas pourquoy...*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
REC. L'ESTOILE.		Remonstr. aux François (p. 167) (1).	*François, où la Valeur a mis, comme en espargne*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (f. 253 et p. 55).	*Frère Jehan jette à terre une commère*			
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 214).	*Gagnons le Jubilé, n'usons plus de remises*	L'Estoile (Cl. de)	REC. P. B. VERS.	1627
MS. 884.		Rép. au quatr. : Sigognes vous défend (f. 281).	*Gallans de France c'est à vous*			
REC. L'ESTOILE.		Villanelle (p. 262).	*Georget, le plus beau du village*	Lécluse, chan.		
MS. 24322. PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (4 v.) (f. 25 et p. 53) (1599) (2).	*Ginville en vain d'un lasche effort* ou *Grand...*		L'ESTOILE, VII.	
MS. 884.		Sixain (f. 277).	*Gonne (?) vivra sur la terre et sur l'onde*			
Id.		Distique (f. 286).	*Grace et pardon ne donneras contre la mort ini-* [*quement (?)*			
			Grand voir *Ginville ; Gros-Jean* voir *Frère Jehan*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 56).	*Ha ! madame si nous osions*			
MS. 884.		Stances (f. 207).	*Hélas ! que me sert-il que l'on m'estime heureux*			
REC. L'ESTOILE.		Version Ve Ode du L. IV d'Horace (p. 348).	*Henry, la sauvegarde et seureté de la France*			
MS. 884.		Les dix commandements (1597) (f. 285).	*Hérétique plus ne seras de fait ni de consente-* [*ment*		L'ESTOILE, VII.	

		ron (f. 241).				
Id.		Huitain (f. 283).	*Huguenots engeance vilaine*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Quatrain (p. 263).	*Icy gerra s'il n'est pendu*		BIGARRURES.	1583
MS. 884.		Stances (f. 267) (1).	*Icy gisent les chevaliers*			
			Icy gist au nez d'entonnoir voir *Cy gist qui eust*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 256).	*Icy gist dame Marie et Maroye*			
Id.	id.	Id. (p. 266).	*Icy gist Jean de La Fontaine*		BIGARRURES.	1583
Id.	id.	Distique (p. 263).	*Icy gist Jean Vers tout à revers*			
Id.	id.	Epitaphe (p. 249).	*Icy gist Jehan de Rutousu*			
Id.	id.	Id. (p. 241).	*Icy gist l'Aretin, qui fut l'amer poison*			
Id.	id.	Id. (p. 264) (2).	*Icy gist madame la Marquise*			
Id.	id.	Id. (p. 240).	*Icy gist messire Jean Veau*		BIGARRURES.	1583
Id.	id.	Quatrain (p. 259).	*Icy gist mon frère Jean*		Id.	id.
Id.	id.	Epitaphe (p. 247).	*Icy gist mon oncle Estienne*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Dixain (p. 73).	*Icy gist Pasquite la blanche*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 259).	*Icy gist passant ‖ Messer Francesco*			
Id.	id.	De Paule Jove (p. 259).	*Icy gist Paule, qui mentit*			
Id.	id.	Sur Jacques Sylvius, médecin (p. 248).	*Icy gist Sylvius, au quel onc en la vie*	Estienne (H.).	APOLOG. HERODOTE	1566
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 222).	*Icy naquit un homme et mourut tout soudain*			
REC. L'ESTOILE.		Sixain (p. 262).	*Icy repose Ajax, auprès de son escu*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 68).	*Icy repose en paix la belle aux cheveux roux*			
MS. 884.		Id. (f. 256).	*Icy repose sans manche* ou *Cy gist qui n'a point* [*de manche*		DELICES SATYR.	1620
MS. 24322.		Tombeau (f. 28) (3).	*Icy repose une femme*			
MS. 884.		Quatrain (f. 262).	*Il est bien facile de dire*			
Id.		S. t. (Stances) (f. 88).	*Il est temps que l'amour d'une belle couronne*	Maynard (Fr.).	PARN., T. I.	1607

(1) Stances pour le tombeau ou naufrage des chevaliers du tems, année 1613.
(2) Sur la marquise de Monceaux, duchesse de Beaufort (Gabrielle d'Estrées).
(3) Tombeau de l'abbé de Rivani et de Madame de Champ.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Sixain (f. 273).	*Il marchoit furieux plein de miséricorde*			
Id.		Quatrain (f. 262).	*Il n'appréhende la pelade*			
Id.		Id. (f. 257).	*Il ne fault ny fer ny acier*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Ronsard (p. 243) (1).	*Il ne fault plus aller dessus Parnasse*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
MS. 24322.		Quatrain contre Sigognes (f. 17) (2).	*Il n'est ni bon amy ni mauvais ennemy*			
MS. 884.		Quatrain (f. 262).	*Il n'est pas homme de parole*			
Id.		Un seul vers (f. 276).	*Il n'est pas Muletier qui veult*			
Id.		Quatrain (f. 261).	*Il nous fait beaucoup moins de mal que de pitié*			
Id.		Sonnet (f. 243).	*Ils s'en vont ces beaux yeux, doux Soleils de [ma vie*	Du Perron.	PARN., T. II.	1607
MS. 24322.		Quatrain contre Sigognes (f. 17).	*Il tranche de la plume ainsi que du rasoir*			
Id.		Quatrain (1600) (f. 28).	*Il vous fera porter cuirasse*		L'ESTOILE, VII.	
MS. 884. REC. L'ESTOILE.		Bonnet de cour (f. 71 et p. 183) (3).	*Incontinent après que le grand Lucifer* ou *[Après que Lucifer, par trop audacieux*			
MS. 884.		Dixain (f. 294).	*Io fut fille au grand fleuve Inache*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 59).	*Isabeau a la bouche belle*			
Id.		Epigr. (4 v.) (p. 54).	*Jacquet avec sa mine austère*			
MS. 884.		Sonnet (f. 240).	*J'advisay l'autre jour auprès d'une lumière*	Berthelot.	DELICES SATYR.	1620
Id.		Quatrain sur le comte Du Lude (f. 264).	*Jamais homme n'en fut vaincu*		COLL. DUPUY. 843.	
MS. 24322.		Sonnet (f. 4).	*Jamais vostre valleur ne s'acquit tant de gloire*	Bertaut (J.).	LES FLEURS.	1601
MS. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 210).	*J'avois passé quinze ans les plus doux de ma vie*	Malherbe. Berthelot.	D'APR. RACAN. DELICES SATYR.	1622

(1) Cette pièce manque au Tombeau de Ronsard par Blanchemain (P. Louÿs).
(2) Ce sont 4 v. (les 5, 6, 11 et 12) de la pièce contre Sigognes : *Voulez-vous escoutez tout ce que l'on en dit* et qui a 22 vers.
(3) Voici le vrai titre de cette pièce : *La legende et description du Bonnet carré, avec les proprietes, composition et vertus d'icelluy*, on en connaît [illegible]

MS. 24322.		Ballet de la follie des folles. Entrée d'amour (f. 54).	*J'ay blessé le cœur de six femmes*			
MS. 884.		Sonnet (f. 239).	*J'ayme un Amant qui tousjours f...*			
Id.		Apocalypse (f. 61).	*J'ay peur de l'avenir, car les terreurs paniques* [ou *La peur de l'avenir*	Motin.	MUSES GAIL.	1609
Id.		Douzain (1600) (f. 303).	*J'ay trouvé dedans Saint Germain*	Fauchet (Cl.).	D'APR. DU VERDIER L'ESTOILE, VII.	
MS. 24322.		Apocalypse de Pasquil (f. 30) (1).	*J'ay veu le Soleil radieux*			
MS. 884.		Sur le livre de Seneque. Quatrain (f. 254).	*Jeanne n'apprenez point le discours de ce livre*			
PETIT CAB. PRIAPE.		De Martial. Douzain (p. 18).	*Jeanneton la gente brunette*			
Id.		Sixain (p. 68).	*Jean qui dans ce tombeau repose entre les morts*	Maynard (Fr.).	REC. P. B. VERS.	1630
MS. 884.		Quatrain (f. 251).	*Je blasme du peintre l'ouvrage*			
MS. 24322.		Sur Scipion. Quatrain (f. 22).	*Je déteste l'effort de la fureur jalouse*			
MS. 884.		S. t. (Stances, f. 171).	*Je laisse vivre les fascheux*			
REC. L'ESTOILE.		Huitain (p. 261).	*Je le tiens pour un sçavant maistre*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Id. (p. 13).	*J'embrassois de nuict une laide*			
REC. CONRART. 4123.		Sonnet (p. 365).	*Je ne connus jamais femme de tel courage*			
MS. 884.		S. t. (Stances, f. 172) (2).	*Je ne hay point les malheureux*			
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 233).	*Je ne m'étonne pas que dès le second jour*			
MS. 884.		Quatrain (f. 257).	*Je ne m'estonne plus d'entendre les merveilles*			
Id.		S. t. (54 v.) Sur Rosny. (f. 314).	*Je ne puis que je ne rie*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 57).	*Je ne sçais ce qu'il me faudroit*		MS. 1718, B. N.	
MS. 24322.		Le peintre. Stances (f. 50).	*Je ne sçais peindre l'eau de nafe*			
MS. 884.		Sonnet sur Ch. de Bourbon (?) (f. 238).	*Je ne sçaurois penser lieu où tu pourras estre*			
REC. CONRART. 4123.		Id. (p. 212).	*Je ne suis point content, Cloris, quoy que tu fasses*			

(1) Sur des personnes de la Cour : Soissons, d'Espernon, comte d'Auvergne, Biron, Guise, la marquise de Verneuil, etc., etc.
(2) Resp. aux stances : *Je laisse vivre les fascheux.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme (1)	Date du recueil (2)	Titre de la pièce (3)	Premier vers (4)	Nom de l'auteur (5)	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée (6)	Date du recueil (7)
MS. 884.		Sonnet (f. 239).	*Je n'eusse pas pensé que vous eussiez f...*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
Id.		Quatrain (f. 264).	*Je ne veux pas que l'on me baise*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Id. (p. 63).	*Je ne voudrois en bonne foi*		MS. 1718, B. N.	
Id.		Seizain (p. 71).	*J'entends culleter sous ce plastre*			
MS. 884.		Huitain (f. 283).	*Je ry de ces frais amoureux*	Sigognes.	DELICES SATYR.	1620
PETIT CAB. PRIAPE.		Id. (p. 59).	*Je serois d'une humeur bien sotte*			
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 231).	*Je songeois cette nuit qu'enfin cette farouche*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 57).	*Je soulois aller en tous lieux*		MS. 1718, B. N.	
MS. 884.		Id. (f. 264).	*J'estime bien les doux appas*			
Id.		Huitain sur la Reine Marguerite (1607) (f. 281).	*Je suis celluy (-la) qui me fuit*		L'ESTOILE, VIII.	
Id.		Sixain (f. 336).	*Je suis contraint de confesser*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
Id.		Quatrain (ff. 259 et 260).	*Je suis d'amour trop espris* ou *Je suis mort [d'amour entrepris*		SUP. BIGARR.	1614
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Fr. Villon (p. 255).	*Je suis François dont ce me poise*	Villon.	ŒUVRES.	
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 58).	*Je suis jaloux et furieux*		MS. 1718, B. N.	
MS. 24322.		Récit (f. 57) (1).	*Je suis ‖ l'oracle ‖ Du miracle ‖ De la foire S. [Germain*			
REC. L'ESTOILE.		Estrennes de Melle Robin à un gentilh. (p. 206).	*Je vous envoye pour estreine*			
MS. 884.		Quatrain (f. 259) (2).	*J'oste la Pyramide honte de mes subjectz*			
Id.		Sonnet (f. 240).	*Jupiter et Vulcan feindront une querelle*			
REC. L'ESTOILE.		Sur la marq. de Verneuil (p. 173) (3).	*La belle Caliston, prisonnière arrestée*	Colomby.	PLAINTES CALISTON	1605
MS. 884.		Quatrain (1599) (f. 260).	*La Chastre recherchant ardemment les combatz*		L'ESTOILE, VII.	

(1) Récit du sujet de la mascarade des opérateurs.
(2) Il s'agit de la Pyramide élevée en souvenir de l'attentat de Jean Chastel et abattue par l'ordre de Henri IV le 12 mai 1605.

Id.		Quatrain (f. 255) (2).	*La faveur de Boethier me ruine*			
REC. L'ESTOILE.		Sonnet (p. 275).	*La femme est tousjours femme, inconstante, [legère*			
MS. 884.		Huitain (f. 286).	*La grosse Margot n'est pas fine*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 64).	*Laissez ceste jalouse rage*		MS. 1718, B. N.	
MS. 24322.		Pasquin pour 1602 (f. 25) (3)	*Laissons les Dames de la Court*			
MS. 884.		Quatrain (f. 292).	*La loy permet bien de tuer* ‖ *Tous les deux pris [en adultère*			
MS. 24322.		Id. (f. 15).	*La mère de ce Roy nouveau*			
REC. L'ESTOILE.		Descript. de la mode du temps qui court (p. 236) (4)	*La mode en sa parfaite essence*			
MS. 884.		Sixain sur Henriette d'Entragues (f. 273).	*La mort et l'amour ont un grand procès ensemble*			
Id.		St. sur Henriette d'Entragues (f. 306) (5).	*L'amour et la mort en querelle*			
Id.		Douzain sur Henriette d'Entragues (f. 306) (6).	*L'Amour et la Mort ont procez*			
MS. 884. MS. 24322.		Quatrain (ff. 258 et 19).	*L'an mil six cens deux en Juillet* ‖ *Vous avez [veu Biron deffaire*		L'ESTOILE, VIII.	
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (4 v.) (p. 54).	*Lanneau en imitant les vertus de son père*			
MS. 884.		Quatrain sur le père Cotton (f. 264).	*La Reyne ne doit point user d'ingratitude*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (12 v.) (p. 13).	*L'argent, tes beaux jours et ta femme*	Regnier (Math.).	DELICES SATYR.	1620
REC. L'ESTOILE.		Sur le portr. de Damon (Saint-Julien). (Stances) (p. 221).	*L'Art a sceu de si près imiter la nature*			
MS. 884.		Contre les Jésuites (8 v.) (f. 284).	*La rumeur est par le Palais*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (f. 309 et p. 4).	*L'autre jour je vis dans un temple*	Maynard (Fr.).	PROCÈS THÉOPHILE	1909

(1) Cette pièce suit les stances : *Messieurs je viens à vous présenter ma requeste.* Elle a trait à l'affaire du conseiller Cautelle.
(2) Voir la note à la pièce : *Boethier dit qu'il est tout certain.*
(3) Stances sur diverses dames de la Cour.
(4) A la suite 20 v. Aux Dames : *Dames, si par de nouveaux tiltres.*
(5) Voir le douzain : *L'Amour et la Mort ont procez.*
(6) Voir les stances : *La Mort et l'Amour en querelle.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Sonnet (f. 248).	*La voix qui fit ce tout de l'un à l'autre pole*	Du Perron.	LES FLEURS.	1601
Id.		Signes des chevaux (f. 24).	*Le balsay du bras droit au manieur se monstre*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Raynout Barbieur (p. 268).	*Le corps gist icy devant*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (4 v.) (p. 52).	*Le corps pourri de Villeloing*			
MS. 884.		Stances (f. 286).	*Le coulomb est un bel oyseau*	Motin.	DELICES SATYR.	1620
Id.		Sixain (f. 271).	*Lecteur qui avez leu ou lisez cest Autheur*			
MS. 24322.		S. t. (1600) (sur Du Plessis-Mornay) (16 v.) (f. 10).	*Le faussaire Duplessis* ‖ *Puni de son impudence*			
Id.		Quatrain (f. 16).	*Le feu dont la lumière estoit jadis à craindre*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Id. (p. 60).	*Le feu qui sort de vos beaux yeux*		MS. 1718, B. N.	
MS. 884.		Id. (sur Sigognes) (f. 276).	*Le filz d'un bailleur de Clistère*			
REC. L'ESTOILE.		Quatr. sur Cujas (p. 368).	*Le grand livre des Lois jadis n'estoit qu'un corps*			
MS. 884.		Quatrain (f. 261).	*Le jour mesme que Dieu nous prenant à mercy*			
Id.		Sonnet (f. 231).	*L'élément plus parfait, plus noble et prétieux*			
REC. CONRART, 4123.		Id. (p. 230).	*Le même feu divin qui dévora Gomorre*			
MS. 884.		Dixain (f. 293).	*Le Père Cotton crie, ostez la Pyramide*			
Id.		Sixain (f. 273).	*Le père putatif est un grand sodomite*			
Id.		Huitain (f. 281).	*Le plus grand Roy qui jamais ait esté*			
MS. 24322.		Quatrain sur M. de Cangay (f. 11).	*Le poil bruslé, la face palissante*			
MS. 884.		Requeste au Roy. St. (f. 56).	*Le Prince après sa mort perd le nom de guerrier*			
Id.		Quatrain (f. 258).	*Le Sage sçait fort bien se taire*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Stances (p. 19).	*Les amants sont dignes de blasme*			

		(f. 282).				
Id.		Huitain (f. 281).	*Les dames qui au temps passé* ou *Les filles...*		CABINET SATYR.	1619
MS. 24322.		Quatrain (f. 24).	*Les de Montmorency ont la...*			
MS. 884.		Sixain (f. 276).	*Les pauvres Huguenots ignoroient ta science*			
Id.		Stances (f. 267) (1).	*Les plus haulz monts et les plus beaux*			
Id.		S. t. (Stances, f. 315).	*Les prétendus Réformez* ‖ *Durant le temps...*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Huitain (p. 17).	*Lise, ceste insigne punaise*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MS. 884.		Quatrain (ff. 259 et 263).	*L'homme au cousteau caché dans l'escritoire*			
MS. 24322.		Stances (f. 3) (2).	*L'œil flambeau de nos jours s'esteignant en* [*l'oubli*		MUSES RALLIÉES.	1603
Id.		Quatrain (f. 30).	*L'on tient La Fons pour la plus belle*			
MS. 884.		Id. (f. 256).	*L'on verra dans ce mois de Mars*			
Id.		Sonnet (f. 227).	*Lors que du grand Biron l'on voit la destinée*			
REC. L'ESTOILE.		Quatrain (p. 149).	*Lors qu'un Siron gouvernera la France*			
MS. 884.		Sixain (f. 277).	*L'un* ou *Un qui ne fut jamais en guerre*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 62).	*Madame excusez-moy si je ne vous fréquente*			
Id.		Estrenne. Sonnet et Resp. (p. 26).	*Madame je ne scay vous donner pour estrenne*	Malherbe (?).		
MS. 884.		Sonnet (f. 237).	*Madame vostre c.. lequel à f... est prest*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Neuvain (p. 17).	*Madelon, j'appelle une amie*			
MS. 24322.		Sur d'Amboise. Quatr. (f. 22).	*Mais je me veux mocquer de vostre humeur plus* [*douce*			
Id.		Sur Desportes, dixain, 1600 (f. 12) (3).	*Mais pourquoy preniez-vous ce livre*	Garnier (Cl.).	voir notice.	
MS. 884.		Sonnet (f. 231).	*Mais quoy sans la raison, sans l'esprit, sans la* [*flamme*			
Id.		Sixain (f. 308).	*Malheureuse monarchie* ‖ *Souffriras-tu...*			

(1) Il est question dans cette pièce de Fortia.

(2) Regrets de Daphnis (Henri IV) sur la mort de la belle Astrée (Gabrielle d'Estrées).

(3) A la suite cette note explicative : Ces vers furent faicts par M. Desportes sur ce que honneste compagnie l'estant allé voir à sa maison de Vanve il les receut assez mal, les faisant faire un tour de jardin où ils trouvèrent que la Minerve qui estoit à la fontaine estoit tombée par terre et de là les ramena à sa salle. Se mit à lire dans un livre seul et en fin les pria de l'excuser, disant qu'il avoit à faire ce jour-là, lesquels sortant sur le seuil trouvèrent à sa porte deux damoiselles (la *Baïf* et la *Boyvin*) qui l'alloient voir (qui estoit l'affaire qu'il avoit).

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (p. 11).	*Margot* (ou *Dames*) *de qui la vanité*	Maynard (Fr.).	CABINET SATYR.	1619
MS. 24322.		Sonnet (f. 20).	*Margot en vous peignant je vous pince sans rire*	Sigognes.	SUP. BIGARR.	1614
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 62).	*Margot, faisant la bien apprise*			
Id.		Sixain (p. 12).	*Margot* (ou *Lise*) *m'appelle audacieux*	Maynard (Fr.).	MS. 843, TOULOUSE	
REC. L'ESTOILE.		Sonnet à Grégoire XIV (1591) (1).	*Mars, voyant que Grégoire, impotent de vieillesse*			
MS. 884.		Quatrain et rép. (f. 258).	*Ma sœur où est le temps où vous preniez sans [honte*			
Id.		S. t. (Stances, f. 94).	*Médaille antique et desdorée* ou *Vieille médaille [dédorée*	Maynard (Fr.).	CABINET SATYR.	1618
PETIT CAB PRIAPE.		Quatrain (p. 56).	*Me prenant, enfant de Cypris*		MS. 1718, B. N.	
REC L'ESTOILE.		Les confessions. St. (1605) (p. 245) (2).	*Me repentant, un jour, de mes fautes passées*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 61).	*Mesprisez désormais les debvoirs et respects*			
MS. 884.		Huitain (f. 287).	*Messer Catze a souvent en couche*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Stances (1605) (f. 45 et p. 22) (3).	*Messieurs je viens à vous présenter ma requeste*		L'ESTOILE, VIII.	
REC. L'ESTOILE.		Dialog. de Damon (Saint-Julien) et de Daphène (Reine Marguerite) (1606) (p. 223).	*Metz fin à ta funeste plainte*			
MS. 884.		Quatrain (f. 262).	*Mirez dans mon cœur vostre face*			
Id.		Id. (f. 259).	*Miserable siècle où nous sommes*			
REC. L'ESTOILE.		Le Confiteor de la Sagonne (p. 225).	*Mon beau Père, je viens à vous*			

(1) Grégoire XIV fit publier en France contre Henri IV des lettres monitoires qui furent condamnées au feu.

(2) Les confessions de Noël de l'an 1605 (qui sont toutes mesdisances satyriques, mais gausses et mal escrites et rimées de mesmes) (Note de L'Estoile). — Très longue pièce (71 st. de 4 v.) ; voici quelques-uns des noms cités : la Loménie ; la Barat ; la Flavelle ; Vertamont la rousse ; la Janin ; Lavocat ; Combault ; la Girard ; Baratin la belle ; Saint Germain ; Le Febvre ; la Grenouille ; la Chevalière ; Saint-Luc ; de Saulx ; Rousseau ; la Sagonne ; la Servin ; la de Brion ; la Grand-mare ; la Robin ; la de La Fons ; la Marillac ; la Deaubonne ; la Vassor ; la Rousse ; Hennequin ; la Boinville ; la de Villotreis ; la D'Ormesson ; la Masson ; comtesse de Montauglan ; mad. Meneville ; la Villerdy ; la Sevin ; la sœur de Saint-George ; la Desarche ; Choisy ; Vincy ; la

EPIT. JOCO-SERIA.	1623	L'autheur à son livre (p. 239) (1).	*Mon livre, si d'aventure*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
MS. 884.		Sur la mort de M. Perrichon. Sonnet (f. 222).	*Mon luth si tu ne peux verser aucunes larmes*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 63).	*Mon mary, subject à changer*		MS. 1718. B.N.	
MS. 884.		Sonnet (f. 238).	*Monsieur, mon c... f... lequel à f... incite*			
MS. 24322.		Pasquin et Resp. (f. 11) (2).	*Monsieur Nervèze instruisant une dame*			
MS. 884.		Douzain contre Du Perron (1595) (f. 306) (3).	*Monstrez au doigt ce Maquereau*		L'ESTOILE, VII.	
PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (p. 8).	*Mon v... est de petite taille*	Maynard (Fr.).		
PETIT CAB. PRIAPE. REC. CONRART, 4123.		Sonnet (pp. 27 et 209) (4).	*Multipliez le monde en vostre accouplement*	Malherbe.	MS. FEYDEAU.	
MS. 24322.		Sonnet (f. 10) (5).	*N'admirez plus si la voix d'une lire*			
MS. 884.		Huitain (f. 282).	*N'allez point au Palais pour y chercher justice*			
Id.		Stances dialoguées (f. 53).	*Ne crains point, c'est Biron que le courrier des [Dieux*			
Id.		Sonnet (f. 239).	*Ne foutray-je jamais d'un foutre dëifique*			
Id.		Dixain (f. 293).	*Ne me parlez jamais plus de cela* ‖ *C'est propre- [ment...*			
MS. 24322.		Quatrain (1600) (f. 7).	*Ne parlons plus de conférence* ‖ *Car Le Plessis [(Mornay) le trouve mal*		L'ESTOILE, VII.	
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Heronnière (p. 244).	*Ne pleure dessus ce tombeau*	Guy de Tours.	PR. ŒUV. POÉTIQ.	1598
REC. L'ESTOILE.		Sonnet (p. 304).	*N'espérons que jamais ceste playe mortelle*			
MS. 24322.		Quatrain (f. 16).	*Ne tenez donc plus ce langage*			
MS. 884.		Sixain (f. 275).	*Ne t'esmerveille si sa main*			
Id.		Stances (f. 41).	*Ne verray-je jamais l'olivastre Perrette*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain contre la Choisy (f. 261 et p. 64).	*Nostre âme est du corps revestue*		COLL. DUPUY, 843.	

(1) C'est la pièce liminaire des *Epitaphia Joco-seria*. Elle n'est pas, nous l'avons dit, de l'auteur ou plutôt de l'éditeur de ce recueil Pierre François Sweerts dit Swertius (1567-1629), il l'a prise à Guy de Tours (P. Louÿs).

(2) Nous avons reproduit cette pièce p. 62.

(3) Dans le *Journal de l'Estoile* ce douzain est suivi d'un neuvain : *Mainville, plain d'ambition.*

(4) Ce sonnet est sig. Malherbe dans le Ms. Feydeau de Brou et il figure dans les Sonnets de M. de Hamberle (Malherbe) par M. de Carna (Racan).

(5) Sur un Orphée que M. de Gondi fit venir d'Italie pour mettre en sa maison de Paris.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 297).	*Nostre amy si frais et si beau*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MS. 884. REC. L'ESTOILE.		Resp. au quatr. : Dis-moy pourquoy (f. 263 et p. 148).	*Nostre fer fait si peu de bresche*			
MS. 24322.		Quatrain (f. 16).	*Nostre Roy ne peut à la France*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (p. 11).	*Nous et tout le reste des hommes*	Maynard (Fr.).		
REC. L'ESTOILE.		Les professeurs du Roy au Roy (p. 167).	*Nous sommes bestes de l'Arche*			
MS. 884.		Sixain (f. 271).	*Nous sommes légers, dites-vous*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	A Douay, chez les capuchins (p. 265).	*Nuds sur terre, sommes venus*			
MS. 884. MS. 24322.		Sixain (1602) (ff. 274 et 19).	*O grand Dieu quelle iniquité*		L'ESTOILE, VIII.	
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (6 v.) (p. 10).	*On dit qu'une reyne brutale*	Maynard (Fr.).	CABINET SATYR.	1619
MS. 884.		Sixain (f. 272).	*On le prendroit pour un oracle*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Plainte (p. 31) (1).	*On m'a dit que ma sœur chevauche*	Viau (Théophile)	PARN. SATYR.	1622
MS. 884.		Quatrain (f. 259).	*On ne rompit en attachant ‖ L'arrest...*			
Id.		Est-il tousjours fol ? Quatr. (f. 253).	*On ne s'enquiert jamais d'une chose certaine*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
REC. L'ESTOILE.		Sonnet sur le Dauphin (p. 367).	*O nuit, heureuse nuit, qui fais luire à la France*	Dom. Baud : Baudius.		
MS. 884.		Un poète à ses vers (Quatr.) (f. 256).	*On voit à mon esprit mon amour si bien joinct*			
REC. L'ESTOILE.		Trad. de Barclay (p. 204) (2).	*O pays, o palais, doulx séjour de mes pères*	P. D. M. F.		
MS. 24322.		Ballet de Cupidon crucifié (f. 54) (3).	*O qu'il est dangereux d'escouter ma plainte*			

(1) Cette pièce n'est autre que la *Satyre : Que mes jours ont un mauvais sort* du *Parnasse satyrique, 1622*, mais ici elle a onze stances de 4 vers alors qu'on n'en compte que sept dans le *Parnasse satyrique*. Les trois dernières stances dans le *Petit Cab. de Priape* doivent appartenir à Des Barreaux, l'intime de Théophile, elles se retrouvent en partie avec des var. dans sa pièce Sur l'affection de la vie : *Mon Dieu que la lumière est belle* (voir Disciples et successeurs de Théophile, p. [illegible]).

(2) In reditum reginae Margaretae in gallias (1605). Trad. de 22 vers latins de Barclay.

(3) [illegible]

PETIT CAB. PRIAPE.		Neuvain (p. 14).	*Oui-dà, mon ami, je vois bien*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Sur Raveneau (Dagonneau) (f. 305 et p. 33) (1).	*Paraphraser sur les mérites* ou *Sur le roignon porter la dague*	.		
MS. 884.		Quatrain (f. 264).	*Pardonne Martelière au fouldre de ta voix*			
Id.		Dixain contre Rosny (f. 284).	*Paris d'estre pillé se fasche*			
MS. 24322.		Quatrain (sur le duc de Guise) (f. 7).	*Par le fer abbatu, par le feu mis en cendre*	Perrot (Paul).	CONTR'EMPIRE.	1599
REC. L'ESTOILE.		Sur Melle de Beaulieu (p. 233) (2).	*Par où la femme reçoit*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 71).	*Passant, apprends que dans ce val*			
MS. 24322.		Tombeaux (f. 34).	*Passant, je te prie ne t'offanse*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 66).	*Passant pense qu'en cy dessous*			
Id.		Sixain (sur Alix) (p. 74).	*Passant, pleure le trespas*			
MS. 884. MS. 24322. EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Quatrain sur Biron (1602) (ff. 258, 19 et p. 250).	*Passant qu'il ne te prenne envie*		L'ESTOILE, VIII.	
MS. 884.		Ode funèbre (f. 208).	*Passants qu'une humeur vagabonde*			
Id.		Tombeau du baron de Lux. St. (f. 265).	*Passant tu vois icy soubs ceste froide lame*			
REC. L'ESTOILE.		Version de la Satyre VI d'Horace, liv. III (p. 346).	*Pauvres François qui porterez la peine*	Rapin (Nic.).	ŒUVRES.	1610
MS. 24322.		Tombeau (f. 10) (3).	*Peintre quand tu voudras tout entier me portraire*			
MS. 884.		Sonnet (f. 249).	*Peintre qui meurs d'amour admirant le mérite*			
Id.		Du voyage d'un pélerin. St. (f. 295).	*Pélerin du mol Cupidon*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Timon, athénien (p. 244).	*Pendant une misérable vie*		BIGARRURES.	1583
MS. 884.		Sixain (1610) (f. 276).	*Penses-tu Cotton que ta lettre*		L'ESTOILE, X.	

(1) Dans le Ms. 884 cette pièce est dirigée contre Dagonneau, elle commence : *Sur le roignon porter la dague* ; elle a 9 strophes au lieu de 5 et présente d'importantes variantes. M. Blanchemain a cru à tort qu'elle s'appliquait au patissier Ragueneau.
(2) Sur les belles conceptions du livre de la fille de Beaulieu, imprimé à Paris, 1606.
(3) Tombeau du président Brisson, pendu par les Seize à Paris, 1591.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Souspir (f. 140).	*Permettez moy que je souspire*	Motin.	TEMPLE APOLLON.	1611
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 242).	*Pernot teste vuide*		BIGARRURES.	1583
MS. 884.		Contre les st. de Sigognes : Ce n'est point des galands... (f. 117).	*Perrette la mort aux Pucelles*	Motin.	REC. VERS SATYR.	1617
MS. 24322.		Quatr. contre Sigognes (f. 30).	*Petit collet à la musquette*			
MS. 884.		Sixain (f. 273).	*Petit fascheux qui fait le cappitaine*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (p. 11).	*Pierre, ce f...* (ou *ce gascon*) *enragé*	Maynard (Fr.).	DELICES SATYR.	1620
MS. 24322.		L'insolance d'amour. St. (f. 52).	*Place à l'amour qui tout surmonte*	M. : Motin.	MS. 534. MUSÉE CONDÉ.	
MS. 884.		S. t. (stances, f. 174).	*Plusieurs craignent comme prisons*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
MS. 24322.		Quatrain (f. 15).	*Plusieurs ligueurs sur ce tombeau*			
MS. 884.		Sixain (f. 275).	*Plustost que tes vers emruntez*			
Id.		Quatrain (f. 255).	*Pompignan ce m'est chose estrange*			
Id.		Dixain (f. 308).	*Porchères il n'est jà besoin ‖ Pour faire que* [*tout à son aise*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 52).	*Pour ce que roturier par ton père on te nomme*			
MS. 884.		Id. (f. 254).	*Pour cognoistre d'amour le genre et les espèces*			
Id.		Id. (f. 252).	*Pour estre à Dieu bien contraire*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Sonnet (p. 24).	*Pour estre extrêmement effrontee putain*	Jodelle (Est.).	500 COLBERT, 488.	
REC. CONRART, 4123.		Id. (p. 221).	*Pour f... un pauvre coup, mon Dieu qu'on a de* [*mal*			
REC. L'ESTOILE.		Contre un poète (Janin) Huitain (p. 261).	*Pour l'espoir d'allonger ses jours*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Huitain (p. 18).	*Pour m'eslonguer, mais dictes-moy*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
MS. 884.		Quatrain (f. 262).	*Pour peindre en son art coustumier*			
REC. L'ESTOILE.		Plainte d'une damoiselle [illegible]	[illegible]			

PETIT CAB. PRIAPE.		Rep. au sonnet : Madame je ne sçay (p. 26).	*Pour revanche du c... que j'ay reçeu de vous*	Malherbe (?)		
Id.		Epigr. (10 v.) (p. 13).	*Pour un homme assez* (ou *un peu*) *indigent*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MS. 884.		Sur Gabr. d'Estrées (f. 305).	*Pourveu que je sois royne et que le lendemain*			
Id.		Quatrain (f. 259).	*Prétendu si tu veux prétendre à l'advenir*			
Id.		Pour des heures. Quatr. (f. 253).	*Priez Dieu d'un ardent courage*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 243).	*Priez pour Martin Preudhom*	Estienne (H.).	APOLOG. HÉRODOTE	1566
REC. L'ESTOILE.		Sixain au Roi d'Angl. (Jacques) (p. 311).	*Prince, qui fait resonner mer et terre de ton* [*nom*			
MS. 884.		Contes de la Sigoigne (f. 35).	*Privé d'honneur et sans vertu aucune*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 246).	*Promeneur d'estappe* ‖ *Si la mort t'attrape*			
MS. 24322.		Stances (f. 30).	*Puis qu'afin que chacun en rie*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617
PETIT CAB. PRIAPE.		Douzain (p. 19).	*Puis que la favorable absence*			
MS. 24322.		Pour le Mercure et l'Apollon. Stances (f. 51).	*Puisque la troupe immortelle*			
MS. 884.		Ode (f. 80).	*Puis que le cordaige est desfait*	Motin.	NOUV. RECUEIL.	1609
REC. L'ESTOILE.		Médisance contre les cheveux. St. (p. 243).	*Puis que le poil ne vault que pour faire une* [*laisse*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 60).	*Puis que le quart voulez avoir*			
MS. 884. MS. 24322.		Sur mad. de Verneuil (4 v.) (ff. 255 et 17).	*Puis que le Roy de vous prend la deffense*			
MS. 884.		Sixain sur l'Hôtel de Sens (f. 272).	*Puis qu'il est si mal appris*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Stances (p. 20).	*Quand je bois, je ris ou je fous*			
MS. 884.		Septain (f. 334) (1).	*Quand la Pasque Dieu décéda*	Collerye (R. de).	ŒUVRES.	1536
Id.		Sonnet (f. 241).	*Quand le sensible object poussé d'eslancement*			
Id.		Douzain (f. 336).	*Quand les serpens on va pescher*			

(1) C'est le texte de Roger de Collerye, avec la substitution à la fin d'un vers obscène.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Sonnet (f. 246) (1).	*Quand Nervèze entendra l'angélique parole*			
Id.		Quatrain (f. 264).	*Quand on vous prend vostre main blanche ou [En retirant vostre main blanche*	Motin.	PARN. SATYR.	1622
MS. 24322.		Sonnet (f. 18) (2).	*Que ce masque est chétif que ceste dame porte*	Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MS. 884.		Quatrain (f. 257).	*Que ceste vieille m'importune*			
Id.		Sonnet (f. 235).	*Que j'ayme l'union de deux cœurs enlacez*			
MS. 24322.		Sur Prévost. Quatr. (f. 22)	*Que je deplore aussy ceste dame féconde*			
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 224).	*Que je suis tourmenté par un injuste sort*			
MS. 884.		Stances (f. 299) (3).	*Que le trait est puissant qui me brusle le cœur*	P. L. R.	TEMPLE D'APOLLON	1611
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 211).	*Que tu me parois belle en un age si tendre*			
MS. 884.		Id. (f. 248) (4).	*Qui peult l'avoir trouvée, hélas, je l'ay perdue*			
Id.		Quatr. sur le chev. de Guise (f. 266).	*Qui s'estudie à portraire* ‖ *Vos vertus...*			
Id.		S. t. (stances, f. 168).	*Quitte, quitte tes armes* ‖ *Amour dont les effectz*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 59).	*Qui vit jamais telle devise*			
Id.		Sonnet (p. 28) (5).	*Qu'on ne me parle plus des batailles ouvertes*			
MS. 884.		Quatrain (f. 264).	*Qu'on ne s'en mocque désormais*	Motin.	REC. VERS SATYR.	1647
Id.		Sonnet (f. 242) (6).	*Qu'on taise pour jamais Vénus la pandémie*			
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 234).	*Qu'une sevère loy tient Dorinde captive*			
REC. L'ESTOILE.		A la reine Marg. sur Saint-Julien (quatr. 1606) (p. 214).	*Reine, de qui l'amour surpasse la vertu*			

(1) Réplique au sonnet de Motin sur la harangue du Premier président à l'ouverture du Parlement année ibj (1616) : *Un matin j'escoutois dans le Sénat de France.*

(2) Sur madame de La Croix ou Charlotte du Tillet.

(3) Ces stances sont sur le même sujet que la longue pièce : Le grand Alcide et la belle Olympe : *Soleil de l'Univers, déesse sans pareille.*

(4) Ce sonnet est accompagné de la note suivante : Que pour ce sonnet il y eut des coups de baston donnez mais au lieu de les donner à l'autheur on les donna à son frère prenant l'un pour l'autre.

(5) Ce sonnet date [illegible] du règne de Charles IX. Il est fait en vue de sa sœur la reine Margot qui épousa Henri de Navarre à la veille de la

REC. L'ESTOILE.		Sacrifice à la liberté. Sonnet (p. 275).	*Remply d'un froid desdaing, icy je sacrifie*			
MS. 884.		Huitain contre les Jésuites (f. 283).	*Rendre l'odieux plus qu'aymable*			
Id.		Quatrain (f. 256) (2).	*Rendz l'or à ceux dont tu l'as arraché*	Desportes.	500 COLB., 488.	
			Rosny, de qui le soing brillant voir *Grand Duc*		PARN. SATYR.	1622
MS. 884.		Quatrain (f. 264) (3).	*Sa beauté n'est rien qu'artifice*	Ronsard.	ED. BLANCHEMAIN.	
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 363).	*Saincte mère d'Amour et toy Père Priape*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Le Triomphe de Priape. Ode (p. 44) (4).	*Saincte neufvaine du Parnasse*			
MS. 884.		Sonnet sur les Jés. (f. 241).	*Saincte Société dont on a faict eslite*	Ronsard.	MS. 4744, B. N.	
MS. 24322.		Sixain (1600) (f. 7).	*Saint-Phal et Du Perron ont la gloire abbattue*		L'ESTOILE, VII.	
MS. 884.		Réponse (f. 251) (5).	*Sans estre d'esprit dépourveue*			
MS. 884. MS. 24322. EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Huitain sur Gabrielle d'Estrées (ff. 282, 16 et p. 263) (6).	*Sa vie était la mort du repos de la France*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 57).	*S'elle veult à moi se venger* (ou *renger*)		MS. 1718, B. N.	
MS. 24322.		Les souspirs du révolté Biron. Stances (f. 22).	*Serviteur de mon roy, l'amy de ses amis*	Lespine (de). S. D. P. : Porchères.	DELICES POÉS. FR. MUSES RALLIÉES.	1615 1603
MS. 884.		Cinquain (f. 334).	*Si après mille tours de reins*			
Id.		Quatrain (f. 262).	*Si au mirouer un sage ouvrier*			
Id.		Sixain (f. 277).	*Si de ces combatz glorieux*			
Id.		Huitain (f. 284).	*Si de l'honneur la bize vaine*			
MS. 24322.		Stances (f. 57) (7).	*Si d'entre vous quelque fillette*			

(1) Rép. au cartel à d'Irancy et Bragelonne : *Crains-tu point Irancy, recteur de patrimoine.*

(2) Ce quatrain suit la satire de Desportes contre un juif (François de Fortia, secrétaire de la Chambre de Charles IX, qui n'était pas juif) dans deux Ms. de la Bibl. nat. Cette satire avait paru dans le *Recueil de Sercy, T. II.* Dans les *Cinq Cents Colbert, vol. 488, f. 452,* le quatrain a pour titre Blason des armoiries du dit Fortia, portant un aigle d'or et trois clous d'or en champ d'azur.

(3) *Brissac aime tant l'artifice* (500 Colbert, 488).

(4) 24 strophes de 10 vers. Voici les noms qui y sont cités : Serizé (Cerisay ou Serisay, plus tard de l'Ac. fr.), Guérin, qu'on appelait plaisamment le fou de la reine Marguerite, Dausserre ou Lausserre, Monge, Dauris, Herin, Tierrette.

(5) Ce quatrain répond à celui : *Si vous avez l'âme aussi belle (Cabinet satyr., 1618).*

(6) Les quatre premiers vers de cette pièce se retrouvent au ff. 305 du Ms. 884 et au ff. 16 du Ms. 24322.

(7) L'excellence des opérateurs pour dextrement arracher des dents.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 24322.		Resp. à : Monsieur Nervèze instruisant... (f. 11) (1).	*Si donc amour est l'âme de nos âmes*			
			Si elle voir *S'elle*			
MS. 24322.		Sonnet (f. 31) (2).	*Si est-ce sont ses yeux, des yeux, non, mais des* [*feux*			
MS. 884.		Quatrain et Resp. (f. 261).	*Sigogne vous défend, ô galans de la France*			
Id.		Stances (f. 301).	*Si je doibs m'asservir soubz l'amoureux empire*			
Id.		Quatrain (f. 257).	*Si le Père Cotton prétend à l'advenir*			
Id.		Id.	*Si le Roy cy-devant tenoit comme prophètes*			
MS. 24322.		Id. (f. 16).	*Si l'escharpe au soldat monstre qui lui com-* [*mande*			
Id.		Sixain pour Biron (f. 25).	*Si les géans pour te dompter*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 54).	*S'il est vrai que les dieux qui guident nostre vie*			
MS. 884.		Resp. au quatr. : Ce n'est la repentance (f. 262).	*S'il fault garder en son pouvoir*			
Id.		Quatrain (f. 261).	*Si l'œil est l'image parfaite*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (f. 309 et p. 4).	*Si nous eussions eu la licence*	Maynard (Fr.).	PROCÈS THÉOPHILE	1909
PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (p. 8).	*Si parfois Jeanne* (ou *Lise*) *est appelée*	Id.	MS. 843, TOULOUSE	
MS. 884.		Quatrain (f. 253).	*Si pour acquérir de l'honneur*			
Id.		Sur la Magdalaine de mad. de Cymier (4 v.) (f. 254).	*Si quelqu'un d'une envie extrême*			
Id.		St. (octobre 1594) (f. 36).	*Sire, ceste douceur, ceste clémence insigne*	Chrestien (Fl.).	COLL. DUPUY, 843.	
MS. 24322.		Sonnet au Roy (f. 49).	*Sire, chacun connoist nostre nécessité*			
MS. 884.		Conseil (sept. 1603) (f. 51) (3).	*Sire, deffaites-vous de ces Comédiens*		L'ESTOILE, VIII.	

(1) Nous avons reproduit cette pièce p. 62.
(2) Sonnet contre une stance (sonnet de Laugier de Porchères) qui fut faite en faveur de Madame la Duchesse (de Beaufort) : *Ce ne sont pas des yeux...*
(3) Conseil donné au Roy pour la deffense des Comédiens italiens qui espèrent une pension de Sa Majesté. — L'Estoile (Mémoires-journaux) parle de cette pièce sous la date de 1603 : c'est à cette époque « que courut un pasquil fort scandaleux intitulé « les comaedians » qui offensa sa Majesté parce que les plus grands et principaux de sa cour et qu'il aimoit le plus, y estoient couchés tout du long... ». Sigognes, Chanvalon, Rosni, Madame de Cimier, la

MS. 884.		Sonnet (f. 226).	*Sire monstrez-vous Roy, monstrez que c'est à* [*vous*			
MS. 24322.		Quatrain sur Henriette d'Entragues (f. 20).	*Sire, si vostre bonte souffre*			
Id.		Quatrain (1600) (f. 7).	*Si tu n'es pas mieux entendu*		L'ESTOILE, VII.	
PETIT CAB. PRIAPE.		Stances (p. 21).	*Six femmes de qui l'on se sert*			
MS. 884.		Quatrain (f. 253).	*Sœur Anne un soir pendant l'obscurité*			
Id.		Huitain (f. 282).	*Sœur Collette sentant un jour*			
Id.		Deux sonnets en un (f.242).	*Soit du Pape maudit — qui hait les Jésuites*			
Id.		Sixain (f. 308).	*Soit que le pédant de Porchères*			
Id.		Stances (f. 82).	*Soleil cache ta tresse blonde*	Motin.	SEC. LIV. DELICES.	1620
Id.		Le grand Alcide et la belle Olympe (f. 297) (1).	*Soleil de l'Univers, déesse sans pareille*			
Id.		Quatrain (f. 264).	*Son cul devient pesant alors qu'on la saluē*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (p. 15).	*Son frère putatif est un grand sodomite*			
Id.		Quatrain (p. 61).	*Son mari l'accoustra si bien*		MS. 1718, B. N.	
MS. 884.		id. sur les Jésuites (f. 276).	*Sont-ils Renards et grands mangeurs d'image*			
REC. L'ESTOILE.		Tableau (p. 192) (2).	*Sortez tous à la fois, Monstres espouvantables*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Quatrain (p. 261).	*Soubs ce tombeau Fendant repose*	Tabourot (Est.).	LES TOUCHES.	1585
Id.	id.	De Françoise de Foix (p. 254).	*Soubs ce tombeau gist Françoise de Foix*	Marot (Cl.).	ŒUVRES.	1544
MS. 884.		Stances (f. 48).	*Soudain que j'eus l'honneur de vostre cognois-* [*sance*	Motin.	REC. VERS SATYR.	1617
Id.		Quatr. sur le Père Cotton (f. 257).	*Soudain que le Roy fait un pas*			
			Sur le roignon porter la dague voir *Paraphraser* [*sur les mérites*			
MS. 24322.		Epitaphe (f. 10).	*Tandis que la Guies enchette*			
MS. 884.		Sixain (f. 273).	*Tandis que la femme à Sourdis*			

(1) Cette longue pièce est suivie de stances sur le même sujet : *Que le trait est puissant qui me brusle le cœur.*
(2) *Tableau de l'abomination de la grande paillarde pris du 17e chapitre de l'Apocalypse.*

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884.		Sonnet (f. 246).	*Tantales affamez d'une gloire infinie*			
REC. L'ESTOILE.		Vers. IXe ode L. III Horace (p. 395).	*Tant que j'estois à vos yeux agréable*			
MS. 884.		Huitain (f. 284).	*Tenez, Messieurs de Saint-Denis*			
Id.		Quatrain (f. 256).	*Ton âme n'ayant rien d'entier*			
REC. L'ESTOILE.		Sonnet (p. 302).	*Tous ces riches palais, ces braves édifices*			
Id.		Id. contre Grégoire XIV (1591) (p. 300).	*Tout beau, Prince Romain, n'attaque la puis- [sance*			
MS. 884.		Quatrain (f. 256).	*Toute en feu feindre ne brusler*			
MS. 24322.		Sur les serviteurs de l'aisnée Dolu. St. (f. 10) (1).	*Tout haut je viens accuser la fortune*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (4 v.) (p. 53).	*Tout le bien que mon ... recoit*	Maynard (Fr.).	CABINET SATYR.	1618
MS. 884. REC. L'ESTOILE.		Dialogue (f. 198 et p. 288).	*Toy qui fis le portrait de ce lorrain vainqueur*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 248).	*Toy qui regarde ce tombiel*			
Id.	id.	Id. (p. 275).	*Toy qui passes, arreste-toy icy*			
Id.	id.	D'un abbé bon biberon (p. 266).	*Trente-trois ans j'ay icy régné*			
MS. 884.		Huitain (f. 310).	*Tu dis Robin de tous costez ‖ Que mes vers...*	Malherbe.	ŒUVRES.	1630
Id.		A La Roque. Quatr. (f. 254) (2).	*Tu doibs à Du Perron ton honneur et ta honte*			
MS. 24322.		Cartel (f. 49).	*Tu me vois solitaire en ses fières campagnes*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (f. 253 et p. 55).	*Un bon abbé précipité d'envie* ou *Un bon goulu*			
MS. 884.		Id. (bar. de Lux) (f. 266).	*Un chevalier par malencontre*			

(1) L'aisnée Dolu (Barbe) fut la femme de Jacques Vallée I Des Barreaux, l'ami de Henri IV, et la mère du fameux libertin.
(2) Ce quatrain suit dans le Ms. 884 celui de Du Perron au livre de La Roque : *Ainsi que nos amours nos escrits sont divers* qui avait paru dans *Les*

Id.		Huitain (f. 276).	*Un coup sans plus et n'y faire retour*			
MS. 884. REC. CONRART, 4123.		Sonnet (f. 234 et p. 301).	*Un discours ordinaire avec affeterie* ou *Un [parler*			
MS. 884.		Sixain sur Sigognes (f. 273).	*Une face vineuse et un nez de chuquette*			
Id.		Huitain (f. 281).	*Une nonnain a dit à son Abbesse*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (f. 253 et p. 55).	*Une nonnain sommeillant d'avanture*			
			Une putain sommeillant... voir *Une nonnain*			
MS. 884.		Seizain (f. 304).	*Un frère en Dieu par charité*			
MS. 24322.		Quatrain (1602) (f. 17).	*Un gondolier dans le royal pourpris*		L'ESTOILE, VIII.	
			Un bon goulu... voir *Un bon abbé...*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (4 v.) (p. 56).	*Un gros robin, foutant Clémence*			
REC. L'ESTOILE.		Douzain (p. 146).	*Un jour, estant au portail de l'Eglise*			
MS. 884.		Sixain (f. 271).	*Un ligueur athéiste, un normand chatemite*			
Id.		Huitain (f. 283) (1).	*Un mary frais encor en l'an et jour*	Peletier (J.).	ART POÉTIQUE	1555
Id.		Quatrain (f. 255).	*Un page à qui l'on demandoit*			
			Un parler voir *Un discours*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Dixain (p. 15).	*Un quidam auprès de sa dame*			
			Un qui ne fut voir *L'un qui...*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Epigr. (4 v.) (p. 57).	*Un qui vous a donné sa foi*		MS. 1718, B. N.	
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (f. 253 et p. 55).	*Un sacristain vénérable en soutane*		CONRART, 4123.	
MS. 884.		Huitain (f. 309).	*Un sourd fit un sourd adjourner*	St-Gelais (M. de).		
REC. CONRART, 4123.		Sonnet (p. 361).	*Un visage à l'antique, une vieille Cybèle*			
MS. 884.		Prosopopée. Sonnet (f. 241) (2).	*Varades jésuiste enseigne la Barrière*			
REC. L'ESTOILE.		Mesdisance (p. 285) (3).	*Voiant venir sur le pré* ‖ *De bien loing un ba- [lafré*			

(1) Cette épigramme a été remaniée dans les recueils libres et satiriques : *Un mary frais dit à sa damoiselle.*
(2) Prosopopée de la France sur la lettre présentée à la Reyne-Mère par le père Cotton, déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites.
(3) Noms cités dans cette pièce (16 st. de 4 v.) : de Marolles ; Dinteville ; Chastellet ; Sainct-Jean ; Aigremont ; Vissay ; Chevet.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884. REC. CONRART. 4123.		Sonnet (f. 242 et p. 223).	*Voicy la belle main cruellement lubrique*			
MS. 24322.		Pour les couppeurs de bourse (stances. f. 57).	*Voicy les enfans sans soucy*			
Id.		Quatrain (f. 21) (1).	*Voiés ce noir amas de personnes esmeues*			
MS. 884.		Sonnet (f. 235).	*Vostre* (ou *Nostre*) *amy si frais et si beau*	Motin. Sigognes.	CABINET SATYR.	1618
MS. 24322.		Id. (f. 18).	*Vostre teste ressemble au marmouset d'un cistre*	Sigognes.	SUP. BIGARR.	1614
MS. 884.		Quatrain (f. 255).	*Vos yeux me tirent mille dardz*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Id. (p. 260).	*Voulant passer ceste rive*			
MS. 24322. REC. L'ESTOILE.		Id. sur Sigognes (f. 17 et p. 274) (2).	*Voulez-vous donc savoir tout ce que l'on en dit* [ou *Voulez-vous escouter*			
MS. 24322.		Ballet (f. 54) (3).	*Vous altières beautés qui ne voulés encor*			
MS. 884.		Dixain sur Porchères (f. 308).	*Vous avez beau faire le vain* ‖ *En vantant* [*vostre rapsodie*	Maynard (Fr.).	MS. 843, TOULOUSE	
Id.		Sixain (f. 272).	*Vous avez bon temps Isabelle*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Quatrain (p. 58).	*Vous de qui l'œillade amoureuse*			
MS. 884.		Id. (f. 258).	*Vous diriez à voir sa despence*			
PETIT CAB. PRIAPE.		Dixain (p. 17).	*Vous dites que vous fustes contraincte*			
Id.		Dialogue (p. 62) (4).	*Vous estes d'une humeur estrange*		MS. 1718, B.N.	
REC. L'ESTOILE.		Sonnet contre Grégoire XIV (1591) (p. 300).	*Vous estes, Saint-Père, un fort mal habile* [*homme*			
MS. 884. PETIT CAB. PRIAPE.		Sixain (f. 310 et p. 4).	*Vous eussiez eu de la semence*	Maynard (Fr.).	CABINET SATYR.	1618
MS. 884.		Quatrain (f. 253).	(*Sigognes ?*) *vous faites fort bien*			

(1) Quatrain fait à l'ouverture du Parlement de S. Martin lorsque MM. les avocats alloient l'un après l'autre prester le serment, 1602.

(2) Ce ne sont que les 4 premiers vers (les 4 suivants forment le quatr. : *Il n'est ni bon ami ni maurais ennemi*) de la pièce reproduite dans les *Mémoires-Journaux* de l'Estoile, éd. G. Brunet, t. XI, p. 274, qui a 22 vers, sur lesquels 8 seulement sont dans le Ms. 24322).

(3) Ballet de Cupidon [illegible]

Id.		Id. (p. 61).	*Vous ne trouverez plus désormais qui vous f...*			
Id.		Sixain (p. 9).	*Vous pleurez tous les jours aux pieds d'un con- [fesseur*			
MS. 884.		Id. (f. 309).	*Vous qui despeignez la fortune*			
MS. 24322.		Resp. Huitain (f. 16) (1).	*Vous qui d'une langue indiscrete*			
EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Distique (p. 258).	*Vous qui passez priez Dieu pour ceste dame*		BIGARRURES.	1583
MS. 24322.		Quatrain (f. 16).	*Vous voulez donc humeur prophane*			
MS. 884.		Sixain (f. 335).	*Vous voulez que je vous salue*	Motin.	CABINET SATYR.	1618
PETIT CAB. PRIAPE.		Huitain (p. 18).	*Vous vous trompez, dame Marie*			
MS. 24322.		Sonnet (f. 15).	*Voyant de nostre temps l'inconstante manière*			
Id.		Pour l'amour. St. (f. 52).	*Voyant l'insolence et l'audace*			
			Voyez voir *Voiés*			
MS. 884.		Ode (f. 197).	*Vrayment je vous feray marrie*	Sigognes.	REC. VERS SATYR.	1617

(1) Responce à ce qui fut fait contre madame la marquise de Verneuil.



ADDITIONS ET CORRECTIONS

PREMIÈRE PARTIE : RECUEILS

Muse folastre (p. 3).

Nous avons connu trop tard, pour l'utiliser, le catalogue des livres français de la Bibliothèque de Wolfenbüttel dans lequel figure une édition inconnue des bibliographes : la première des trois parties réunies de la *Muse folastre*.

Grâce à la complaisance de M. Mitschsack, bibliothécaire en chef, voici la collation de cet exemplaire unique :

Le || premier (second et troisiesme) || livre de la muse || folastre. || Recherchée des plus beaux || esprits de ce temps. || De nouveau reveu, corrigé || et augmenté. || A Rouen, || Chez Claude le Vilain, Libraire et || Relieur du Roy, demeurant à || la ruë du Bec, à la bonne || Renommée || 1601. || In-12 (Haut. 115 mill., larg. 56 mill.).

Pour le premier livre : 72 ff. chiff. (le dernier par erreur 27).
— second livre avec titre particulier : 143 pages chiff.
— troisième id. : 143 pages chiff.

L'édition de 1603 décrite par nous (p. 4) est donc exactement semblable à la première de 1601.

Nous tenons à remercier ici M. Mitschsack de la grande amabilité qu'il a mise à nous fournir tous les renseignements que nous lui avons demandés.

(p. 7) *Le || premier (second et troisiesme) livre de la || Muse folastre... || Recherchée des plus beaux || espirts (sic) de ce temps. || De nouveau reveü, corrigé et || augmenté. || A Jene || de l'Imprimerie de Jean Beitmann || Anno CIↃ IↃ CXVII* (1617). Petit in-12.

Cette édition (elle n'a été qu'un instant entre nos mains) nous a paru augmentée. Nous avons pu relever seulement 3 pièces nouvelles dans le *Premier livre :*

p. 64. Rondeau : *Chantons tretous gaudeamus*
— *Si vous m'aymez tant et si bien*
p. 65 — *Laissez-moi faire hardiment.*
1 pièce nouvelle dans le *Second livre :*
p. 64. Rondeau : *La nuit passée une dame discrète* (Melin de S. Gelais).

Ces 4 pièces ont été prises dans les recueils collectifs de la première moitié du XVI[e] siècle.

Labyrinthe d'amour (suite de la Muse folastre), 1610 (p. 8).

Aux pièces attribuées de l'édition de 1610, ajouter :

Chrestien (*Florent*), 2 pièces n. s.

Cette addition porte à 89 le nombre des pièces signées ou attribuées et réduit à 61 celui des pièces anonymes.

Muses gaillardes, II, 1609 (p. 21).

Aux pièces attribuées, ajouter :

Motin, 2 pièces n. s., soit 17 pièces n. s.

Cette addition porte à 119 le nombre des pièces sig. ou attribuées et réduit à 30 celui des pièces anonymes.

Pour les éditions des *Muses gaillardes de* (*III*) *1611 et* (*IV*) *1613*, le nombre des pièces sig. ou attribuées est de 151 et celui des pièces anonymes de 32.

Satyres Regnier (S), 1616 (p. 26).

Aux pièces attribuées ajouter :

Fornier (*Henri*), 1 pièce n. s. du Labyr. amour, 1 liv. 1610.
Marguerite de Valois, 1 pièce, n. s.

Ces additions portent à 33 le nombre des pièces signées ou attribuées et réduisent à 39 celui des pièces anonymes.

Satyres bastardes du Cadet Angoulevent, 1615 (p. 32).

Le Catalogue Nodier mentionne une édition de ce recueil collectif qui porte le nom d'Anthoine Estoc :

Les satyres bastardes et autres œuvres follastres du cadet Angoulevent. Paris, Anthoine Estoc, 1615. Petit in-12.

Cette édition est semblable à celle que nous avons décrite p. 32.

Aux pièces attribuées, ajouter :

La Vallettrye, 1 pièce, soit 5 pièces n. s.

Cette addition porte à 113 le nombre des pièces sig. ou attribuées et réduit à 55 celui des pièces anonymes.

Recueil des plus excellens vers satyriques de ce temps, 1617 (p. 34).

Aux pièces attribuées, ajouter :

Forcadel (*Estienne*), 1 pièce n. s.

Cette addition porte à 165 le nombre des pièces signées ou attribuées et réduit à 55 le nombre des pièces anonymes.

Cabinet satyrique, 1618 et 1619 (pp. 39 et 45).

La bibliothèque de Wolfenbüttel possède un exemplaire du Cabinet satyrique de 1619, il est semblable, comme nous le supposions (voir p. 45), à celui de 1620 :

Le Cabinet || *satyrique* || *ou* || *recueil parfaict,* || *des vers piquans et* || *gaillards de ce temps,* || *Tiré des secrets Cabinets des sieurs de Sigognes,* || *Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et* || *autres des plus signalez Poëtes* || *de ce siècle.* || *Seconde Edition, reveuë, corrigée, et de* || *beaucoup augmentée.* || *Marque du libraire* || *A Paris, Chez Pierre Billaine, au Palais près la Chapelle Sainct Michel.* || *M.DC XIX* (*1619*) || . *Avec Privilège du Roy.* || In-12 de 4 ff., 669 p. chiff. et 9 ff. n. chiff.

Ajouter aux pièces attribuées de 1618 et 1619 :

Birague (*Flaminio de*),	1 pièce attribuée à tort à Motin.
Cotel (*Antoine de*),	1 pièce n. s. donnée à tort à Motin.
Cramail (*comte de*),	3 pièces n. s.
Fornier (*Henri*),	1 pièce n. s. du Labyr. amour, 1 liv., 1610.
La Vallettrye,	1 pièce n. s. Satyres bast., 1615, soit 8 p., 1618, et 7, 1619.
Maschefert ou Macefer,	1 pièce nouvelle sig. à tort (?) Ronsard.
Saint-Gelais (*Melin de*),	1 pièce sig. à tort Maynard, soit 5 p., 1618, et 4, 1619.

Le nombre des pièces de Maynard doit être réduit à 26 pour le Cabinet satyr., 1618, et à 29 pour l'éd. de 1619 ; celui des pièces de Motin à 62 avec vingt-deux nouvelles ; celui des pièces de Ronsard à 10 des recueils antérieurs pour le Cabinet satyr., 1618, et à 4 pour l'éd. de 1619.

Le nombre des pièces sig. ou attribuées du Cabinet satyr., 1618, s'élève ainsi à 346 et le nombre des pièces anonymes est réduit à 114. Pour le Cabinet satyr., 1619, les pièces sig. ou attribuées s'élèvent à 332 et les anonymes se réduisent à 108.

Voici le titre de l'édition de 1627 :

Le Cabinet satyrique, ou Recueil parfait des vers piquants et gaillards de ce temps. Tiré des secrets cabinets des sieurs de Sigognes, Regnier, Motin, Berthelot, Maynard, et autres des plus signalés poëtes de ce siècle. Nouvelle édition, revue, corrigée et de beaucoup augmentée. A Rouen, et se vendent à Paris, chez Cardin Besongne. 1627. In-8.

Délices satyriques (p. 56)

Nous avons découvert à la Bibliothèque de Versailles un exemplaire complet de ce rarissime volume avec l'adresse de Sommaville, il provient de l'abbé Goujet qui l'avait acheté 9 l. 1 s. à la vente Coquelet (série n° 47) en juillet 1754.

Voici le texte du privilège qui n'est pas dans l'exemplaire au nom d'Estoc dont il sera question plus loin :

Extraict du privilège du Roy :

Par grâce et Privilège du Roy, il est permis à Anthoine Estoc Marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre et distribuer, tant de fois qu'il luy plaira un livre intitulé : *Le Cabinet des vers Satyriques de ce temps première et seconde partie.* Et deffenses sont faites

à tous Libraires, Imprimeurs et autres de quelque estat qu'ils soient de ce Royaume de l'imprimer ou faire imprimer, ny en extraire aucune chose sans le congé et consentement dudit Estoc, pendant le temps et terme de six ans entiers et accomplis, sur peine de confiscation des exemplaires qui en seront trouvées (sic), et de cinq cens livres d'amende applicable moitié au Roy et l'autre audit Estoc, comme plus à plein est contenu et déclaré ès lettres dudit privilège. Donné à Paris le 8 jour de Juin 1618.

Et de notre règne le 9. Pour le Conseil. Signé : Bergeron.

Ledit Estoc a consenty et consent, que Anthoine de Sommaville, Marchand Libraire joüysse dudict privilège ainsi qu'il est accordé entre eux.

Pourquoi Estoc n'a-t-il pas inséré de privilège comme l'a fait son cessionnaire Sommaville? La raison en est simple, il n'en avait pas obtenu. Celui que Sommaville a improvisé se réfère au privilège du *Cabinet satyrique* auquel il a ajouté *première et seconde partie*, la seconde partie étant, bien entendu, *Les Délices satyriques* comme le titre l'indique *ou suitte du cabinet des vers Satyriques de ce temps...*

Un autre exemplaire des *Délices satyriques* a été adjugé le 5 mai 1913 à la vente de la *Bibliothèque d'un amateur* (n° 61), il était à l'adresse d'*Antoine Estoc, au Palais, en la Gallerie des Prisonniers prez la Chancellerie*. Quoique le titre soit semblable à celui de l'édition Sommaville avec la même faute : *Les Délices satyrique* (sic), l'impression du texte présente quelques différences importantes : aux pages 44 et 45, le titre courant porte : *L'Espadon* || *satyrique* au lieu de *Délices de la* || *Médisance*, etc., et les ff. prél., toujours au nombre de 6, ne reproduisent pas, nous venons de le dire, le privilège.

La table des deux tirages Sommaville et Estoc donne le premier vers de 150 pièces alors que le volume en renferme 303.

Ce dernier exemplaire, aujourd'hui en notre possession, nous a permis de rendre à Théophile une pièce qui avait été citée dans la déposition de Pierre Guibert, boucher (29 avril 1624), et dont il a été question dans le sixième interrogatoire du 15 juin 1624 (1) :

Guibert avait récité la strophe suivante qu'il donnait comme faisant partie d'une ode :

Un jour ceste vilaine là
Dans un benestier distilla
Les pleurs de son œil hypocrite,
Despuis le diable qui la vid
Craignant de gaigner mal au...
N'osa toucher à l'eau bénite.

c'est, en effet, la seconde de l'ode contre une vieille : *Ceste vieille qui des tombeaux* (p. 4 des *Délices satyriques*) mais, chose curieuse, cette strophe obscène et libertine a été supprimée dans *la Quintessence satyrique, 1622*, où la dite ode n'a plus que cinq strophes au lieu de six.

Cette addition porte à 30 le nombre des poésies de Théophile de Viau dont vingt-neuf anonymes.

Il y a de plus à ajouter :

Maynard (*Fr.*), 1 pièce n. s. soit 28 pièces dont 17 nouvelles.

---

(1) Voir le *Procès de Théophile* pour la déposition, T. I, p. 414 : pour l'interrogatoire id., p. 450.

Motin (*P.*), 1 pièce n. s.
Nervèze (*Antoine de*), 1 pièce sig. Regnier.

Par contre il faut enlever à Regnier une pièce sig. qui serait de Nervèze (1), soit 6 pièces de Regnier (au lieu de sept).

Le nombre de pièces signées ou attribuées des *Délices satyriques* s'élève à 193 réduisant à 110 celui des pièces anonymes.

Parnasse satyrique, 1622 (p. 59).

La pièce de Melin de Saint-Gelais : *Louange de l'amour : Saint-Augustin instruisant une dame* que nous avons reproduite (p. 62) avait attiré l'attention du Père Garassus, voici ce qu'il en dit dans la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps, ou prétendus tels*... 1623.

« Esprits profanes et vilains, qui poseraient volontiers dans le Ciel un bordeau, ou un cabaret, et qui ne se servent des Anges ny des Saincts que pour en tirer des allégories infâmes, et les faire parler en termes de maquerellage, comme ils ont faict nommément dans leur *Parnasse satyrique*, imprimé l'an M.DC.XXII, en cette louange de l'Amour qui commence en ces termes :

» Sainct Augustin instruisant une Dame
» Dit que l'Amour est l'âme de nostre âme, etc.

» La dedans quels blasphèmes exécrables ne disent-ils contre la vision et l'amour béatifique ? quelles profanations n'ont-ils pas inventé sur la lumière de gloire ? quels instrumens de Martyre n'ont-ils appliqué à leurs maudites intentions ? ils ont ravy le gril d'entre les mains de S. Laurens pour en faire une armure complète à Cupidon leur tutélaire, le taureau à Sainct-Eustache, les flèches à Sainct-Sébastien, la caverne à Saincte Madeleine, la roue à Saincte Catherine, les cailloux à S. Estienne pour traduire tous ces sacrez meubles en matière d'impiété et de vilainie... »

Et plus loin :

» Quant à leurs impudicitez (des libertins) je n'entreprens pas d'en parler maintenant, si ce n'est en tant qu'ils les authorisent sacrilègement par le texte des Sainctes Escritures : Qu'on voye leur *Parnasse satyrique*, si toutes fois il se peut voir sans horreur et sans offense divine, on cognoistra par la teneur de cet hymne qu'ils appellent *Les loüanges de l'Amour*, que s'il n'y eust point de Bible au monde, peut-être n'eussent-ils pas trouvé de Ministres assez favorables à leurs iniquitez : Car après avoir parcouru tous les interprêtes des sainctes lettres, depuis S. Augustin jusqu'à Nicolas de Lyra, pour leur faire dire ce que jamais ils n'ont pensé ny voulu dire, enfin ils terminent ainsy leur poësie l'adressant aux femmes desbauchées :

» Et c'est pourquoy comme dit S. Gregoire
» Un amant faict icy son Purgatoire,
» Nulle de vous ne soit doncques si dure
» Qu'elle resiste à la Saincte Escriture, etc.

« Je sçay bien que cette pièce de poésie fut faicte par Guillaume des Autels ou par Marot, et qu'elle fut mal à propos attribuée à Melin de Saint-Gelais, mais elle n'estoit lors ny si longue ny si impudique, comme elle est maintenant, et qu'il a pleu à nos nouveaux épicuriens de l'augmenter de leurs sales inventions (2), pour tesmoigner à la postérité, que Senèque disoit vray au septiesme de ses questions naturelles : *Nondum se tota nequitia protulit, adhuc nascitur et huic omnes operam damus, huic oculi nostri, manusque subserviunt*. Ce m'est une espèce de consolation, de voir l'extrémité de l'impudence à laquelle

(1) Stances pour la belle Cloris : *Si le bien qui nous importune*.
(2) Le texte de Melin de Saint-Gelais comprend 46 vers, et celui de *Parnasse satyrique*, 50 vers, mais vingt vers de Melin de Saint-Gelais ont été modifiés ou remplacés par vingt-quatre autres dans le *Parnasse satyrique*.

sont arrivez nos Atheïstes, car j'espère que nos descendans ne trouveront plus de quoy adjouster à leur malice, puisque ces vilains et infâmes qui vivent maintenant (*Si tamen vivitur in tabernâ, si tamen habitatur in plaustro*) ont faict parler le S. Esprit et ses sainctes lettres, comme on parle ordinairement dans les lieux les plus infâmes de la terre, c'estoit assez ce me semble que la *Macette* de Regnier se servist des indulgences et du cordon bénit des Pères Recollets pour authoriser ses impudicitez, falloit que le Diable de nostre siècle montrast qu'il est plus sçavant que tous ses devanciers, et que ceux qui enseignèrent jadis à commettre les turpitudes de Flore et de Priape parmy les Payens estoient de pauvres Diables, ignorans en matière de lubricité ? »

Quintessence satyrique, 1622 (p. 66).

Aux pièces attribuées, ajouter :

Maynard (*Fr.*), 1 pièce n. s. des Délices satyr., 1620.
Nervèze (*Antoine de*), 1 pièce sig. Regnier.

Par contre il faut enlever à Regnier la pièce ci-dessus qui serait de Nervèze, ce qui réduit à 4 le nombre des pièces de Regnier dont une nouvelle et trois des Délices satyr. 1620.

La pièce de Maynard porte à 139 le nombre des pièces signées et attribuées et réduit à 118 celui des pièces anonymes.

Enfin voici un recueil qui nous avait échappé et que M. Pierre Louÿs a bien voulu nous signaler :

Supplément à « L'Espadon satyrique de Desternod, Rouen, s. d. »

L'Espadon satyrique par le sieur de Franchères (*Desternod, seigneur de Refranches*), *gentilhomme franc-comtois. Rouen. David Ferrand* (*s. d., entre 1623 et 1626*). In-12.

Nous n'avons pas rencontré cette édition mentionnée dans la IIe p. du *Catalogue de la Bibliothèque poétique de Viollet le Duc* (*Bibliographie des chansons, fabliaux, contes en vers et en prose, etc., ayant fait partie de la collection Viollet-le-Duc, Paris, 1859*), Nous ne connaissons son contenu que par la réimpression suivante publiée par Paul Lacroix :

L'Espadon satyrique par le sieur d'Esternod. Réimpression faite sur l'édition de Lyon, 1626, collationnée et complétée sur les autres éditions du même ouvrage, et augmentée d'un avant-propos. Bruxelles, imprimerie de A. Mertens et fils, 1863. Petit in-12 de XV p., 1 p. n. chiff. (errata), 151 p. et 1 ff. (table). Tiré à 100 exempl. sur papier vergé et 2 sur peau vélin.

Le supplément de l'édition de Rouen, David Ferrand, s. d., occupe les pages 138 à 151 de cette réimpression.

Ce supplément comprend 15 pièces toutes anonymes dont la moitié appartient à des poètes du XVIe siècle et *La Satyre du temps* d'un certain Besançon publiée quatre années auparavant dans la IIIe éd. de l'Espadon satyrique, Lyon, Jean Lautret, 1622. En tout 16 pièces.

Nous avons pu découvrir les auteurs de 7 pièces, soit en tout 8 pièces sig. ou attribuées :

Beaulieu (*Eustorg de*), 1 pièce n. s.
Besançon 1 pièce.
D'Avrigny (*Gilles*), 3 pièces n. s. dont une des Satyres bast., 1615.

Fontaine (*Ch.*),	1 pièce n. s.
Saint-Romard,	2 pièces n. s. dont une des Satyres bast., 1615.

Il est resté huit pièces anonymes dont une avait déjà été imprimée dans la *Récréation et passe-temps des Tristes, 1573.* Les sept autres pièces :

Epigr. sur la cordelière que portent les dames dans le sein (6 v.) :	*Belle je loue un tel dessein*
Ode. Aux Dames (11 str. de 4 v.) :	*Chers soleils des yeux et des âmes*
Epigr. sur un tableau de l'occasion (10 v.) :	*Courtisans pipez de faveurs*
Epigramme (6 v.) :	*On feint Diane chasseresse*
A Caliste, prélude. Ode (14 str. de 4 v.) :	*Toutes les fables sont muettes*
Epigr. d'un chasseur (18 v.) :	*Un chasseur courant sur le tard*
Epigr. d'un pescheur (14 v.) :	*Un pescheur à son hameçon*

se lisent dans une petite plaquette :

Le Carquois d'amour. Avec ses flèches, pour animer les cœurs à rendre courtoisie aux Dames. S. l. n. d. In-8 de 16 p. chiff.

Il en existe des exemplaires soit avec la date de 1626, soit avec celle de 1628.

Cette plaquette comprend deux odes, la seconde à Caliste débute ainsi :

Toutes les fables sont muettes
Et les contes du temps jadis
Ne m'ont fait croire un Paradis
Sur la cime où vont les Poëtes.

Je n'ay jamais beu à la piste
D'Apollon, ny de ses neuf Sœurs,
Et si j'ay gousté des douceurs,
C'est sur la bouche de Caliste.

une trentaine d'épigrammes et une petite pièce en stances : *Sur une tresse de cheveux. A Cloris.* Nous avions cru devoir donner la paternité du *Carquois d'amour* à Yvrande (voir ce nom) mais M. Pierre Louÿs dans une lettre très intéressante nous a convaincu qu'il ne pouvait être de ce poète (1).

---

(1) « Cette plaquette ne peut pas avoir été écrite par un ami de Malherbe. Voyez la pièce même que vous citez :

Toutes les fables sont muettes
Et les contes du temps jadis
Ne m'ont fait croire un Paradis
Sur la cime où vont les Poëtes...

» Il ne s'agit pas ici du paradis chrétien, ni même des Champs-Elysées. L'auteur dit seulement que le Parnasse n'est pas un paradis.

» Et le reste de la pièce n'est qu'un long blasphème contre la divinité *de la Poësie ;* contre la poësie noble et grave ; en un mot contre Malherbe.

» Malherbe parlait des Muses comme s'il était leur familier, leur héraut et presque leur maître. L'auteur de la plaquette se moque des Muses et de leur montagne et de leur source, et de leur dieu, et de leurs fidèles.

» La strophe la plus fameuse de Malherbe disait :

Apollon à portes ouvertes
Laisse indifféremment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes... etc.

Et notre homme répond qu'il ne veut pas entrer par ces portes ouvertes :

Je n'ai beu jamais à la piste
D'Apollon, ny de ses neuf Sœurs,
Et si j'ay gousté des douceurs
C'est sur la bouche de Caliste.

Le nectar que j'ay pour remède...
Passe l'eau de ses discoureurs...
Et plus loin : *Que je mesprise les beaux vers*
De ces dormeurs de cimetières.

» Tout cela est contre Malherbe. Mais voilà mieux encore :

Je laisse tout l'eau du cheval (c'est-à-dire l'Hippocrène)
Pour les chevaux et pour les asnes

» Cette injure ne permet pas de supposer que la pièce ait été écrite par un ami intime de Malherbe, un jeune homme que Malherbe recevait constamment à sa table, au témoignage de Tallemant. Songez qu'une des éditions du *Carquois d'amour* est datée de 1626 et que Malherbe était vivant et qu'à son dernier jour, en 1628, Yvrande était à son lit de mort. »

DEUXIÈME PARTIE

POÉSIES DES RECUEILS LIBRES ET SATIRIQUES

classées par auteurs.

Auvray (Jean), p. 79. — Pour les poésies de Jean Auvray insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*

Baudius (Dominique). — Dominique Baudius, historien et poète, né à Lille en 1561, mort en 1613. Il n'a guère écrit qu'en latin et ses vers français sont en très petit nombre.

REC. L'ESTOILE.	Sonnet sur le Dauphin (p. 367).	*O nuict, heureuse nuict, qui fais luire à la France* (sig. Dom. Baud.).

Bautru (Guillaume), p. 89.

Le *Cat. Rothschild, T. IV, p. 530*, mentionne dans la description d'une collection de la *Gazette de France :*

Année 1633... Après la p. 32, on a ajouté : *Advis* || *aux Absens* || S. l. n. d. In-4 de 6 p. et 1 f. bl.

Les « *Odes au Roy. A monseigneur le Cardinal Duc. A madame la Duchesse d'Eguillon. A monsieur de Liancour. A monsieur de Bautru. A monsieur l'Evesque de Lisieux. Et autres œuvres poétiques. Par N. L.* (*Nicolas L'Héritier*) *de Nouvelon. Paris, Toussainct Quinet, M.DC.XXXIX* (*1639*) » in-8, sont dédiées à M. de Bautru, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils d'Estat et privé, etc.

Le sonnet du Recueil Conrart, 4123 (*Sonnets gaillards et priapiques*) : *Le même feu divin qui dévora Gomorre* se retrouve dans le Ms de la Bibl. nationale avec cette variante : *Le même feu du Ciel qui consomma Gomorre.* Il est attribué à Bautru et il a pour titre : Sur M. le Prince et la reine Marguerite.

Beaulieu (Eustorg de), p. 94.

ESPADON SATYR. (s.).	s. d.	D'un cordelier et de quelques soldats (24 v.) (1).	*Un cordelier tomba entre les mains* (*n.s.*).

Beroalde de Verville, p. 100. — Pour les pièces de Beroalde de Verville insérées dans les florilèges, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

Bertaut (Jean), p. 110.

MS. 24322.	Sonnet (f. 4).	*Jamais vostre valleur ne s'acquit tant de gloire* (*n. s.*).

Berthelot (Pierre), p. 110. — Il faut ajouter à la pièce de Berthelot insérée dans les poésies liminaires de *Il ritratto del Serenissimo dom Carlo Emanuello duca di Savoia, panegirico*

(1) Cette pièce est signée D. B. dans les *Traductions, 1550*, elle est n. s. dans *le Thrésor*, s. d., et dans la *Récréation et passe temps des Tristes, 1573.*

del Marino. Al Figino. In Venetia, 1608, une autre poésie (7 v.) : *De ton Iris la puissance est dépeinte* qui avait paru antérieurement dans les pièces lim. de : *Les Changementz de la bergère Iris. A la Princesse de Conti. Par I. de Lingendes. Paris, Toussainctz du Bray, 1605*, in-12.

Sur les deux pièces que nous avons signalées comme inédites des *Cinq cents Colbert. T. 488* (*ff. 524 et suiv.*), il en est une qui n'est pas de Berthelot puisqu'elle se trouve dans le *Recueil Rasse des Nœux* de la Bibl. nat., 22563 : *Polydon quatre fois dresse ;* l'autre : *Polydor avec sa grand' manche* est peut-être une imitation de la première appliquée à Malherbe et à la vicomtesse d'Auchy par notre satirique.

Nous reproduisons plus loin les deux pièces inédites du Ms. 534 (Musée Condé).

M. Fernand Fleuret, à qui l'on doit la première édition des *Poésies* de Sigognes, vient de publier :

Œuvres satyriques de Berthelot publiées sur les recueils du XVIIe siècle et réunies pour la première fois avec un avant-propos et des notes par Fernand Fleuret. Paris, Sansot, 1913. In-16 de 102 p. chiff.

Ce petit volume contient 27 pièces de Berthelot dont deux douteuses, soit 25 pièces sur les trente-quatre dont nous avons donné le premier vers, p. 114.

Besançon (Nicolas ou Charles de). — On ne sait rien de la vie de Nicolas Besançon qui ne doit pas être confondu avec Charles de Besançon, poète à ses heures, dont Tallemant parle à deux reprises dans ses *Historiettes* (Gaston d'Orléans et l'Archevêque de Bordeaux) qui assista à la mort de Lesdiguières et qui fut un des familiers de Gaston d'Orléans.

Dans les *Amours et Meslanges poétiques* de Gilles Durant de la Bergerie qui suivent ses *Imitations de Jean Bonnefons, 1588*, l'ode XX : *Mon âme étoit harassée* est adressée à Nicolas Bezançon ; par contre, Besançon a envoyé à Gilles Durant une ode pindarique : *Il ne faut pas que l'on revelle* dans ce même recueil.

Pour les pièces de Nic. Besançon publiées avant 1609, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

La pièce suivante (elle est plutôt de Charles de Besançon que de Nicolas) a été dédiée à Théophile en 1622 au moment où il venait de se convertir à la religion catholique et à la veille du procès qui allait être engagé contre lui par Mathieu Molé avec le concours du Père Garassus :

ESPADON SATYR., (S.).	s. d.	La satyre du Temps à Théophile (1).	*La réputation que ta veine féconde*

Birague (Flaminio de). — Pour la bio-bibliographie de ce poète, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

CABINET SATYR., 1618.	Epigr. (p. 227).	*Que vous sert posséder royaumes et provinces (sig. Motin).*

Cette pièce, signée par erreur Motin dans le Cabinet satyr., se lit dans les *Premières œuvres poétiques de Flaminio de Birague. Paris, 1585.*

Boisrobert, p. 119. — A la *Bibliographie*, I. Poésies, ajouter :

A monseigneur, le Cardinal de Richelieu, sur ses deux dernières maladies. Stances (titre de

(1) Cette pièce a paru pour la première fois signée Besançon dans la troisième édition de *L'Espadon satyrique, Lyon, Jean Lautret.1622* (voir p. 172), elle a été ensuite publiée, mais sans nom d'auteur, à la suite de *la Satyre ménippée contre les femmes de Courval-Sonnet, Lyon, Vincent de Cœursilly, 1623*, in-8.

départ). S. l. n. d. In-4 de 2 ff. Ces stances sont sig. Bois-Robert.

Cette petite plaquette fait partie de pièces ajoutées à l'année 1633 d'une collection de la *Gazette de France* de la Bibl. Rothschild (T. IV, p. 531).

Bouteroue (Alexandre), p. 125. — Alexandre Bouteroue était fils de François Bouteroue, avocat à la Cour, et de Catherine Lebourier, suivant une quittance datée du 5 juillet 1611 qui le donne comme seul héritier de son père et de sa mère (B. N., P. O., 478).

Brissart (Claude), p. 129. — Claude Brissart, l'ami de Paul de L'Ecluse, a participé pour 2 pièces au recueil collectif qui contient toutes les poésies composées à la mémoire de Michel Viole, révérend abbé de Saint Euverte, et qui a été imprimé à Orléans en 1592 (1). Il s'y trouve avec Paul de L'Ecluse, Nicolas Guyet, Jérôme Lhuillier ou Luillier et son frère Claude, Raoul et Henri Fornier, etc. (voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*).

Chrestien (Florent), p. 132. — M. Pierre Louÿs a pu découvrir l'original qui a servi au poëte Florent Chrestien à écrire la pièce anonyme du *Cabinet satyrique*, 1618 : Regrets d'une jeune courtisane grecque sur l'impuissance d'un vieil courtisan françois : *J'avois encor quelque ombre de jeunesse :*

« Nous ne sommes pas, en effet, en présence d'une satire, mais d'une confession ; comme dans les pièces similaires d'Ovide et de Belleau, il s'agit d'une mésaventure advenue à l'auteur. Cet auteur ne pouvait être (ainsi que nous l'avait fait remarquer M. Pierre Louÿs) Florent Chrestien qui n'a jamais été ambassadeur à Constantinople et qui, au surplus, avait trop peu d'imagination pour traiter agréablement ce sujet. Aussi notre huguenot s'est-il borné à traduire la cinquième élégie (2) de *Maximianus Etruscus* (poète latin de la dernière époque antique, VIe siècle après J. C.) qui commence : *Missus ad Eoas legati munere partes* (Envoyé avec une charge d'ambassadeur en Orient, je... etc.). Maximianus Etruscus est bien le héros de son propre récit : il avait été ambassadeur de Théodoric le Grand près l'empereur Anastase Ier.

» Pourquoi maintenant Florent Chrestien a-t-il parlé d'un *ambassadeur français ?* tout simplement parce qu'au XVIe siècle on connaissait peu le nom de Maximianus. Ses Elégies avaient été publiées en 1501 comme appartenant à *Cornelius Gallus*, l'ami de Virgile ; *François* était peut-être un jeu de mots sur le nom de *Gallus*.

» Quant à la date des « Regrets » on peut la fixer avant 1568, le texte latin ayant été restitué à Maximianus dans le *Catulle* de Pulmann publié à Anvers en 1569. Cette curieuse poésie a donc toutes chances d'être une œuvre de jeunesse de l'ami de Th. de Bèze. »

Voilà comment, grâce à M. P. Louÿs, la mémoire de Florent Chrestien est presque libérée d'une pièce un peu trop libre, imputable uniquement à son éducation latine c'est-à-dire catholique, ce dont, nous le répétons, on devait bien se douter un peu.

Pour les pièces de Florent Chrestien insérées dans les florilèges imprimés avant 1609, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*.

Les recueils collectifs libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment encore 2 pièces de Florent Chrestien :

---

(1) Reverendi in Christo patris D. D. Michaelis Violaei (Viole) D Evurtii apud Aurelios coenobiarchae Tumulus. Aureliae. Apud Saturninum et Fabianum Hotot, fratres typographos. 1592, In-4 de 112 ff. n. chiff.

(2) *Poetae latini minores* éd. Baehrens, Lipsiae, 1883, t. 5, p. 340-347.

LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Enigme (La clef). Sonnet (p. 28).	*Estroite, longue et simple un chascun me peut voir* (*n. s.*).
id.	id.	Enigme (La chastaigne). Sonnet (p. 27).	*Je suis comme Dryade, et aux forests je m'aime* [(*n. s.*).

Collerye (Roger de). — Le Ms. 884 reproduit une petite pièce de Roger de Collerye :

MS. 884.	Septain (f. 334).	*Quand la Pasque Dieu décéda* (*n. s.*).

Colomby (de). — Pour la bio-bibliographie de Cauvigny, sieur de Colomby, voir la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIIe siècle.*

REC. L'ESTOILE.	Sur la marq. de Verneuil (p. 173).	*La belle Caliston prisonnière arrestée* (*n. s.*).

Conti (Princesse de), p. 147. — Nous donnons la note du Ms. de M. P. Louÿs qui accompagne la pièce érotique, signée de cette Princesse, reproduite dans les recueils satiriques :

« C'est elle qu'on appeloit Nostre Reverend Père en Dieu Madame la Princesse de Conty, abbé de St Germain des Prés, parce qu'elle jouissoit des revenus de ceste Abbaye et c'est elle qui en démembra les places où se tient la Foire St Germain, qu'elle vendit à des particuliers pour donner une collation à la Reine-Mère ».

Cornu (Pierre de), p. 149. — D'après M. l'abbé Reure, *Bulletin de la Diana*, T. XIV (1904-1905), voici le titre exact de l'ouvrage auquel Pierre de Cornu a destiné quelques vers encomiastiques :

De l'Amour, le Mirouer du devot chrestien. Dans lequel sont aucunement représentées l'extraction, la puissance et les effects du vray amour. Enrichi de mainte belle doctrine des Sages anciens. Lyon, Vincent de Cœursilly, M.DC.XXI (*1621*), in-12 de 261 p. y compris le titre, les ff. prél. et 1 ff. n. chiff. Ce traité mystique en vers ne serait pas de Charles de Serre, mais de Gaspard Paparin (né à Cervières, le 14 août 1546 de Jean Paparin et de Claire Geffroy), chanoine de Notre Dame de Montbrison, mort en 1621, selon La Mure (*Astrée sainte*, pp. 318-321).

Cramail (comte de), p. 151. — Sur la foi de la *Nouv. biogr. universelle de Didot*, nous avons dit que le comte de Cramail avait subi à la Bastille une détention rigoureuse de douze années (1630-1642). M. Paulin Paris dans son édition des *Historiettes de Tallemant des Réaux*, cite une lettre du cardinal de Richelieu au cardinal de La Vallette, d'octobre 1635, qui parle de l'internement récent du comte de Cramail, il faut donc réduire à sept années au lieu de douze le séjour forcé de ce noble seigneur à la Bastille.

Nous avons publié dans la *Revue des livres anciens* (T. I, 1914, fasc. IV : *Les Libertins du XVIIe siècle. Le comte de Cramail*, le texte de la sentence du Prévôt de Paris qui a ordonné la suppression de *La Plainte de Tircis à Cloris*.

D'Aubigné (Humbert). Les Ms. 884 et 24322 renferment une curieuse pièce d'Humbert d'Aubigné (d'apr. le Père Lelong) contre Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. Cette pièce avait paru séparément sous le titre : *Dialogue de Gabrielle d'Estrées revenue de l'Enfer. S. l. n. d.* (*1599*), in-8, elle a été réimprimée sous le titre : *Le retour d'Enfer de la duchesse de Beaufort, avec des annotations historiques, par le baron de Montepineuse*, in-8 (*Lelong, 19.760*).

MS. 884. / MS. 24322.	Prosopopée en forme d'épitaphe (ff. 343 et 2).	*Du creux d'Enfer où mon âme est gehennée* [(*n. s.*).

Daudiguier, p. 157. — La plaquette suivante pourrait bien être de Daudiguier :

L'épouventable et prodigieuse apparition advenue à la personne de Jean Hélias, laquais du sieur Daudiguer, le premier jour de l'an 1623 au faubourg S. Germain, Ensemble la conversion du dit Hélias à la religion catholique. Paris, Robert Daufresne, M. DC. XXIII (*1623*). In-8 de 16 p. chiff. (N.).

Davity (**Pierre**), p. 162. — Ajouter aux pièces laudatives placées par Davity en tête des ouvrages de ses amis celle qui figure dans les ff. prél. de : *Les changements de la bergère Iris par Jean de Lingendes, 1605.*

La 1re éd. des *Estats, empires et principautez du monde...* n'est pas, comme nous l'avons dit, de 1619, en voici une antérieure :

Les Estats, empires et principautez du monde... Par le Sr D. T. V. Y. gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. A S. Omer chez Charles Boscard, 1614, 2 vol. petit in-4, fr. gr. Cette édition est dédiée par le libraire : Aux seigneurs ecclésiastiques, nobles et députés des villes du pays et comté d'Artois.

Desportes, p. 166. — Voici les pièces de ce poète des Epitaphia Joco-seria, du Ms. 884 et du Rec. Conrart, 4123 :

EPIT. JOCO SERIA	1623	De J. Des Jardins, méd. du Roy (p. 253).	*Après avoir sauvé par mon art secourable* (*n. s.*).
Id.	id.	De Gilles Bourdin (p. 252).	*Bourdin eust un esprit veillant incessament* (*n.s.*).
Id.	id.	De Timoléon de Brissac (p. 249).	*Brissac estoit sans peur, jeune, vaillant et fort.* [(*n. s.*).
Id.	id.	De Sébast. de Luxembourg (p. 251).	*Celuy que la mort mesme en vivant redoutoit.* [(*n. s.*).
MS. 884. / REC. CONRART, 4123.		Sonnet (f. 233 et p. 349).	*C'est à bon droit belle main que je doy* (*n. s.*).
EPIT. JOCO SERIA	1623	Du sieur de Sillac (p. 251).	*C'est en vain désormais que la mère nature* (*n.s.*).
Id.	id.	De la barbiche de mad. de Villeroy (p. 253).	*Cette chienne au vif contrefaicte* (*n. s.*).
Id.	id.	De mad. la mar. de Brissac (p. 249).	*De palme et de lauriers tout autour soit planté* [(*n. s.*).
REC. CONRART, 4123		Sonnet (p. 369).	*Forget au nez tortu, qui forgez sans mesure* (*n.s.*).
MS. 884.		Quatrain (f. 256).	*Rendz l'or à ceux dont tu l'as arraché* (*n. s.*).

D'Avrigny (**Gilles**), p. 161, et non d'Aurigny quoiqu'en disent les dictionnaires biographiques : Avrigny est un fief de l'île de France près de Beauvais d'où Gilles d'Avrigny était originaire ; Aurigny n'existe pas en France, c'est une île anglaise (Pierre Louÿs).

Gilles d'Avrigny a trois pièces n. s. dans le supplément de l'édition de *l'Espadon Satyrique*, Rouen David Ferrand, s. d. :

ESPADON SATYR., (s.).	s. d.	D'un bien d'Amour. Dixain (1).	*Au temps qu'Amour me cela sa naissance* ou [*puissance* (*n. s.*).
Id.		A madame (dixain) (1).	*Celuy qui si fort vous muguette* (*n. s.*).
Id.		D'un qui pressoit une fille d'amour (7 str. de 6 v.) (2).	*Hélas, Monsieur, ostez-vous tost* (*n. s.*).

(1) Cette pièce avait paru dans le *Tuteur d'Amour, 1546*, de Gilles d'Avrigny, elle se lit également dans le *Printemps de madame Poësie, 1517*, et la *Récreation et passetemps des Tristes, 1573.*

(2) Cette pièce se trouve encore, p. 161 : elle avait paru dans les *Satyres bastardes, 1615*, et le *Cabinet satyrique, 1618.*

Des Yveteaux, p. 173.

MS. 884.	Stances (f. 56).	*Adraste qui se voit le plus grand de son âge* (*n.s.*)

Du Bellay (Joachim), p. 181. — Voici le premier vers des « huict sonnetz de Joachim Du Bellay » du Ms. 884 « qui ne sont pas imprimez » mais qui l'ont été depuis par M. Anatole de Montaiglon dans l'*Amateur de Livres* (mars 1849) et par M. Marty-Laveaux dans les *Œuvres de Du Bellay* (*Collection de la Pléiade française*) :

MS. 884.	Sonnets (ff.268 et 269).	*Certe, un qui veult curer quelque cloaque immonde.*
Id.	id.	*De voir mignon du Roy un courtisan honneste.*
Id.	id.	*Je fus jadis Hercule, or Pasquin on me nomme.*
Id.	id.	*Je n'ay jamais pensé que ceste voute ronde.*
Id.	id.	*Où que je tourne l'œil, soit vers le Capitole.*
Id.	id.	*Quand je voy ces Seigneurs qui l'espée et la lance.*
Id.	id.	*Quand mon Carraciol de leur prison desserre.*
Id.	id.	*Qui niera, Gillebert, s'il ne veult resister.*

Du Perron, p. 185. — La Collection Dupuy, Ms. 843, renferme une série de pièces contre Du Perron, dont :

Sonnets : *Il a tort et raison et ce n'est pas sans cause* ; *Malheureux apostat tu te dis catholique* ; huitain : *En ce monstre que Perron feinct* ; sixains : *Du Plessis ne fait point le fort* ; *D'un baston si leger ne doit estre battu* ; quatrains : *De compte faict sans hyperbole* ; *L'Eglise romaine fait vantre* ; *On dit que l'Antechrist doit naistre* ; *Perron a dit à ceux de Rome* ; *Perron avec ses bravades* ; *Perron les pères Jésuites* ; *Perron ne plaide point sa cause* ; *Pour d'un mauvais procès ne voir jamais la fin* ; *Pour vanter ses futurs effectz*.

Voici les deux pièces n. s. de Du Perron du Ms. 884 :

MS. 884.	Sonnet (f. 243).	*Il s'en vont ces beaux yeux doux Soleils de ma vie.* [(*n. s.*).
Id.	Sonnet (f. 248).	*La voix qui fit ce tout de l'un à l'autre pole* (*n. s.*).

Du Ryer (Isaac), p. 196. — Sur le titre de l'édition séparée de *La Vengeance des Satyres, pastorelle...* de 1614 (III de la *Bibliographie*), Du Ryer se qualifie de *Secrétaire de la Chambre du Roy*, titre qui ne figure plus sur les éditions postérieures de ses autres ouvrages. Il est probable qu'Isaac Du Ryer a dû céder sa charge vers 1620 à son fils Pierre Du Ryer, l'auteur dramatique et le traducteur de Tite-Live, d'Hérodote, de Polybe, etc., etc. Fut-il obligé de la céder ou la lui transmit-il volontairement? On ne sait, mais *les Heures dérobées* prouvent qu'il était rentré au service des Aydes et cela dans des conditions assez précaires.

D'après M. H. Carrington Lancaster, l'édition du *Temps perdu et autres gayetez d'Ysaac du Ryer* de 1624 renfermerait des poèmes latins sign. Petrus du Ryer et adressées *Patri suo*.

Estienne (Henri). — Pour les pièces de Henri Estienne insérées dans les recueils collectifs, voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle*.

Les *Epitaphia Joco-Seria* renferment deux pièces de Henri Estienne :

EPIT. JOCO-SERIA	1623	Sur Jacques Sylvius, méd. (p. 248).	*Icy gist Sylvius, auquel onc en la vie* (*n. s.*).
Id.	id.	Epitaphe (p. 243).	*Priez pour Martin Preudhom* (*n. s.*).

Fauchet (Claude). — Claude Fauchet, historien, né le 3 juillet 1530, mort à Paris vers la fin de 1601.

La petite pièce du Ms. 884 a été écrite par Fauchet dans les circonstances suivantes : Premier président de la Cour des Monnaies, il fut obligé de vendre sa charge pour payer ses dettes. Dans le but de se tirer d'embarras, Fauchet adressait de pompeuses dédicaces au roi ou à de grands seigneurs, qui le récompensaient largement. Un jour il se rendit à Saint-Germain, un livre nouveau sous le bras. Henri IV, traversant le jardin, aperçut Fauchet, dont la barbe imposante le frappa : « Ah ! s'écria-t-il en le désignant à l'un de ses courtisans, voilà votre affaire ! » A quelques mois de là notre historien apprit la cause de l'exclamation royale : on avait fait sur son modèle la figure d'un fleuve couché près d'un bassin. Fauchet s'en sentit blessé et décocha les vers : *J'ay trouvé dedans Saint-Germain.* Le Roi rit beaucoup de l'épigramme, et donna à l'auteur une pension de 600 écus avec le titre d'historiographe (L. Lacour).

MS. 884.	Douzain (f. 303).	*J'ay trouvé dedans Saint-Germain* (*n. s.*).

Fontaine (Ch.), p. 211.

ESPADON SATYR., (s.). s. d.	D'Anne qui est malade quand elle veut (30 v.) (1)	*Petit ennuy qui par trop tarde* ou *qui est malsade* (*n. s.*).

Fornier (Henri), p. 216. — Henri Fornier a collaboré pour une inscription tumulaire en latin au recueil collectif : *Le Tombeau de Michel Viole, 1592* (nous en avons donné le titre à l'art. Cl. Brissart ci-dessus).

Fornier (Raoul), p. 217. — Raoul Fornier a participé pour une pièce latine au *Tombeau de Michel Viole, révérend abbé de Saint-Euverte, Orléans, 1592*, il s'y trouve avec son frère Henri et avec presque tous les membres des deux académies orléanaises : Nicolas Guyet, Paul de L'Ecluse, Claude Brissart, Jérôme Luillier ou Lhuillier, le chanoine de Heere, M. de Laubespine, évêque d'Orléans, sans compter Claude Luillier ou Lhuillier et Guillaume Chartier, le rival de Raoul Fornier, etc.

Garnier (Claude). — On n'est pas fixé exactement sur la date de la naissance de Claude Garnier, parisien. — le dernier tenant de Ronsard au XVII[e] siècle — elle peut se placer vers 1583 et celle de sa mort après 1633.

Véritable poète de cour — se qualifiant lui-même de poète royal — il n'a cessé d'adresser des louanges à tous les grands en place. D'un caractère irascible, exaspéré d'ailleurs par le dédain qu'on lui témoignait, il ne semble avoir eu que peu d'amis. Son culte pour Ronsard et l'inimitié qu'il a montrée à Théophile ont sauvé son nom de l'oubli. Il faisait moins grief à ce dernier de son libertinage que des succès qu'il obtenait dans l'entourage de Louis XIII. En juillet 1623 il publie contre le poète de Boussères dans son livret *Le Satyrique françois* un mauvais quatrain :

Au poète farouche de ce temps, qui mesprise la très-illustre,
et très-royalle Muse de Ronsard.

La Muse de Ronsard sera tousjours Royale
A tout jamais vivront ses vers très relevez :
Mais les tiens descendront dedans l'Orque infernale
Où ils coulent desjà par le trou des privés.

(1) Cette pièce avait paru dans la *Fontaine d'amour* de Ch. Fontaine, 1546, et dans la *Récréation et passetemps des tristes, 1573.*

et une véritable diatribe dans laquelle il lui reproche de l'avoir supplanté près des grands seigneurs dont il espérait des libéralités :

Mais je ne puis, race toute divine,
Estre muet entendant la ruine
Que fait chez vous cest esprit esvanté
Qui a mon nom de vostre cœur osté
Pour s'en orner, quoiqu'il en soit indigne :
Comme un corbeau d'avoir le nom de Cygne,
Car son beau nom veut dire amy de Dieu,
Et ce brutal le blasphème en tout lieu,
Vous le sçavez puisqu'il vit à vos tables,
Les jurements sont les mots plus notables,
Dont il se sert pour orner ses discours.
Blasmer, mentir sont de ses meilleurs tours.
Se deschirer nuit et jour la cervelle
Pour enjoller quelque simple pucelle,
L'amadouër, la mener au paillard,
Sont les effets de cet esprit gaillard.
Cela vous plaist, et pour de telles courses
A ce maraud vous présentez vos bourses...

Il y a près de 180 vers sur ce ton.

Six mois après la condamnation de Théophile, en mars 1624, il lance contre lui une nouvelle attaque : *Atteinte contre les impertinences de Théophile ennemi des bons esprits, M.DCXXIIII* (*1624*), in-8 (de 11 p. chiff.), elle répondait au *manifeste littéraire* placé en tête de la *Seconde partie des Œuvres de Théophile, Paris, Pierre Billaine, 1623,* qui avait paru vers la fin de juillet au lendemain de la publication de la splendide édition des *Œuvres de Ronsard*, en deux volumes in-folio, due à ses propres soins et à ceux de Philippe Galand, principal du collège de Boncourt. Dans ce manifeste (chapitre I de la *Première journée*), Théophile avait critiqué l'imitation des anciens qu'il qualifiait de larcins et, déclarant qu'il fallait écrire à la moderne, il s'en était pris particulièrement à Ronsard. La colère de Claude Garnier se comprend, aussi son attitude envers Théophile est-elle dans l'*Atteinte* aussi agressive qu'elle l'avait été dans le *Satyrique françois.* Ajoutons cependant à sa décharge que mis en cause par la déposition du libraire Anthoine Vitré (11 mars 1624) qui rapportait qu'un sieur de Forges avait entendu Théophile réciter chez Garnier un sonnet obscène sur un crucifix, il n'est pas venu témoigner contre son confrère. De Forges et Vitré mentaient probablement, mais Théophile ne respectait pas davantage la vérité quand il déclarait, de son côté, n'avoir *ouï parler que de Robert Garnier.* La réponse, quoique habile — elle fermait la porte à toute discussion — était cruelle et injuste : Garnier avait publié depuis vingt ans près de quarante plaquettes en prose et en vers et deux volumes de poésies, enfin son nom était associé à celui de Théophile dans un sonnet paru, en 1622, dans les *Désespoirs amoureux* de leur ami commun Guillaume Colletet (condamné aussi par contumace le 19 août 1623 à neuf années de bannissement pour sa participation au *Parnasse satyrique*) :

Que Théophile aussi vante le sang de Foix...
Que l'Estoile, qu'Ogier, que Garnier dont la Muse
Contrefait gentiment celle de Syracuse
Célèbrent à l'envy la puissance d'Amour...

et dans la *Satyre du Temps,* dédiée en 1622, par Charles de Besançon (?) à Théophile :

Ils disent quand à moy que je n'ay point d'estude,
Que tantost je suis doux et tantost je suis rude,
Que Ronsard est pédant...
Que Garnier sent le grain reclus, et que Porchère
Mercenaire au profit met sa muse à l'enchère.
. . . .

Théophile cependant n'avait pas été sans parcourir quelques plaquettes de Garnier, et sans connaître le sonnet de Colletet et la *Satyre du Temps !* (1)

---

(1) Tous ces détails sont pris textuellement dans la plaquette : *Une première attaque inconnue de Claude Garnier contre Théophile de Viau.*

On ne sait rien des dernières années de Garnier sinon qu'il fut encore moins apprécié qu'auparavant. Il est probable que le *Satyrique françois* ayant été une grosse maladresse a contribué à son exclusion définitive de la Cour.

Pour les poésies de Claude Garnier insérées dans les recueils collectifs publiés de 1609 à 1715, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIIe siècle.*

Bibliographie. — On trouvera la bibliographie des œuvres de Cl. Garnier dans le T. II du *Procès de Théophile*, p. 159 (33 nos) et dans la *Revue des livres anciens*, T. I, 1913, fasc. 2, (21 nos), soit ensemble 54 plaquettes ou ouvrages.

Enfin quelques poésies de ce *poète royal* se lisent en tête des ouvrages suivants :

Les œuvres de Timothée de Chillac, 1599 ; Les Amours de Pistion par Ant. Du Perier, sieur de la Salargue, gentilhomme bourdelois, 1601 ; Recueil des œuvres poétiques de J. Bertaut, seconde édition, 1605 ; Les œuvres du sieur de La Roque de Clermont en Beauvoisis, 1609 ; Le IIe livre d'airs de Cour d'Anthoine Boesset, 1620 ; Le IIIe liv., id., 1621 ; Les désespoirs amoureux, avec quelques lettres amoureuses et poésies, par G. Colletet, 1622 ; Les roses estivales recueillies des douces espines des anciens, par G. Thomas, 1624.

D'après une note inscrite sur les premiers feuillets d'un exemplaire des *Œuvres de Desportes* appartenant à M. Pierre Louÿs, la pièce suivante aurait été composée par Claude Garnier pour rappeler une visite qu'il avait faite à Philippe Desportes en compagnie d'un ami, dans le cours de l'année 1603. Desportes les aurait reçus dans le jardin de sa maison de Vanve où, en se promenant, ils remarquèrent qu'une Minerve placée ordinairement au-dessus d'une fontaine gisait à terre. Du jardin, ils entrèrent ensemble dans l'habitation. Desportes se mit alors à lire, puis soudain, il leur dit qu'il attendait quelqu'un. En sortant Garnier et son ami rencontrèrent sur le seuil deux « damoiselles » : la Baïf et la Boyvin, si on en croit ce quatrain de la dite note :

C'est la Baïf, femme de nom
Si jamais il en fut au monde,
Et la Boyvin dont le renom
S'entend mille lieux à la ronde.

La Baïf se confond-t-elle avec une fille inconnue de Jean Antoine ou avec la femme de son fils — s'il a été marié — Guillaume de Baïf ?

MS. 24322.	Sur M. Desportes (1600) (dixain, f. 12) (1).	*Mais pourquoy preniez-vous ce livre* (*n. s.*).

A consulter : Notice sur Claude Garnier (Le Procès de Théophile de Viau, T. II, 1909, p. 133) : La querelle des anciens et des modernes. Une première attaque inconnue de Claude Garnier, le dernier tenant de Ronsard, contre Théophile de Viau (Bulletin du Bibliophile, 1912).

Guy de Tours, p. 229. Voici les pièces de Guy de Tours insérées dans les *Epitaphia Joco-seria, 1623 :*

EPIT. JOCO-SERIA.	1623	De Heronnière (p. 244).	*Cy gist en ce froid cymetière* (*n. s.*).
Id.	id.	De scay bien qui (p. 248).	*Cy gist froidement estendu* (*n. s.*).
Id.	id.	Epitaphe (p. 248).	*Cy gist un homme qui pensoit* (*n. s.*).
Id.	id.	De Ronsard (p. 243).	*Il ne fault plus aller dessus Parnasse* (*n. s.*).
Id.	id.	L'auteur à son livre (p. 239)	*Mon livre si d'aventure* (*n. s.*).
Id.	id.	De Heronnière (p. 244).	*Ne pleure dessus ce tombeau* (*n. s.*).

(1) Dans la note manuscrite, le dixain en réponse à celui sur M. Desportes est adressé à Garnier, il nous donne ainsi le nom de l'auteur du précédent. Voir la note 3, p. 513.

Guyet (Nicolas), p. 236. — *Le Tombeau de Michel Viole, 1592*, reproduit une pièce latine de Nicolas Guyet qu'il a signée *chanoine de Saint-Aignan d'Orléans*. Ce fondateur de la petite académie orléanaise qui devait donner naissance à la *Muse folastre* et au *Labyrinthe d'amour*, alliait le sacré au profane ; son confrère le chanoine Paul de L'Ecluse devait servir de guide en amour au jeune poète François Berthrand. On ne s'ennuyait pas à Orléans à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle.

Hodey (Pierre). — Pour la bio-bibliographie de Pierre Hodey, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVII[e] siècle.*

Le sonnet suivant a été imprimé dans le *Second livre des Délices, 1620* :

MS. 884.	Sonnet (f. 222).	*La France et ma maistresse* (ou *et mon Iris*) *ont quelque ressemblance.*

Jodelle (Estienne), p. 240. — Dans la note 2 nous donnions le premier vers des deux sonnets qui complètent les *Cinq sonnets des Priapées de Jodelle* du Ms. 1662 de la B. N. mais nous avions mal déchiffré le texte du premier ; au lieu de : *Chaque fatale atteinte de la lance*, lire : *Bague fatale attente de la lance.* — Ce Ms. contient encore deux sonnets libres de Jodelle (f. 33).

Voici maintenant le premier vers de deux sonnets qui forment avec le sonnet vilain : *Ah ! je le disois bien...* les *Autres plaintes du sieur Jodelle...* (note 4) : *Je le déteste noc,..., salle et orde ; Pour estre extrêmement effrontée putain* (*Petit Cabinet de Priape*, p. 24). Nous pensions, à tort, que ce dernier était de Malherbe (p. 281, note 1).

La Roque (Siméon Guillaume de), p. 255. — M[r] Lucien Pinvert dans son travail sur Jacques Grévin (1538-1570) s'est occupé un instant de La Roque qui était un ami de Jacques Grevin dont il a rappelé le souvenir dans un *Discours* où il est question de ses relations avec la famille de Warty et avec Grévin lui-même.

L'Ecluse (Paul de), p. 263. — Nous ne nous attendions pas à rencontrer une pièce latine de Paul de L'Ecluse (ou L'Ecluze) avec la qualité de *chanoine de Saint-Aignan d'Orléans* dans le recueil collectif qui a réuni les poésies composées pour célébrer la mémoire de Michel Viole, révérend abbé de Saint-Euverte (le titre de ce recueil est à l'art. *Cl. Brissart*, p. 539), il est vrai qu'il s'y trouve déjà en compagnie de Cl. Brissart, Nicolas Guyet, Jérôme Luillier ou Lhuillier, Raoul et Henri Fornier, etc. (voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle*).

Lespine (de), p. 270. — La pièce suivante avait paru avec la signature S. D. P. (Laugier, sieur de Porchères) dans les *Muses ralliées, 1603*, dans le *Parnasse, 1607, T. I*, dans le *Temple d'Apollon, 1611*, dans le *Cabinet des Muses, 1619*, et dans le *Séjour des Muses, 1622*, où elle est signée de Porchères, mais elle est comprise dans les poésies de Lespine des *Délices de la poésie françoise, 1615.*

MS. 24322.	Les souspirs du révolté Biron. St (f. 22).	*Serviteur de mon roy, l'amy de ses amis* (*n. s.*).

L'Estoile (Claude de). — Pour la bio-bibliographie de Claude de L'Estoile, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVII[e] siècle.*

La pièce suivante a été imprimée dans le *Recueil des plus beaux vers de Messieurs de Malherbe, Racan..., 1627* :

REC. CONRART, 4123.	Sonnet (p. 214).	*Gagnons le Jubilé n'usons plus de remises* (*n. s.*).

Lingendes (Jean de), p. 271. — La plaquette suivante est à ajouter à la *Bibliographie* de Lingendes :

Letre (sic) du S[r] D. L. escritte de L'Escurial à Madamoiselle de Mayenne, Sur le Voyage de Monseigneur son Frère. Avec tous les Vers et Romances que les Espagnols ont faicts sur ce sujet. Paris, Toussainct du Bray, 1612. Petit in-8 de 69 p. chiff. (N).

Le permis d'imprimer porte le nom du sieur de Lingendes et il est daté de Paris, 30 octobre 1612.

Le Ms. 534 du Musée Condé renferme des stances sig. L. (Lingendes) : *Que sert-il que je me défende* (p. 357).

La pièce ci-après a été imprimée dans le *Parnasse, T. II, 1607 :*

MS. 884.	S. t. (stances, f. 219).	*Cloride* (ou *Floride*) *ayant les yeux sur son miroir fidelle* (*n. s.*).

Louvencourt (Fr. de), p. 273. — Il faut ajouter aux poésies que Louvencourt a mises en tête des ouvrages de ses amis, celle qui est dans les ff. prél. de *La Floridea del fedele ardo Parte prima. Stampagna in Pariggi Appresso Gio. Gesselin, nelle strada di San Giacomo, à l'insegna di S. Martino et si vende nel corridore delli prigioneri nel Palazzo, 1601, in-16.*

Pour les vers de Louvencourt publiés avant 1598, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] siècle.*

Mailliet (Marc de), p. 276. — Mentionnons cette édition des épigrammes de Mailliet, la dernière probablement :

Les Epigrammes de M. de Mailliet... Paris, Claude Collet, 1632. In-8 (Versailles).

Mainière (Jean). — Voici l'épitaphe de Jean Mainière faite par lui-même :

EPIT. JOCO-SERIA	1623	Epitaphe (p. 242).	*Je qui suis ung povre pécheur.*

Malherbe, p. 280. — « Malherbe a été *le maître d'une école satyrique* à la fois très libre et très littéraire, école contemporaine, mais non pas amie, de celle qui s'inspira de Sigognes et de Regnier. *Les Priapées* de Maynard sont nées directement sous son influence. C'est également Malherbe qui a commandé à Racan deux petits contes libres, très libres, et à cette époque il avait 34 ans de plus que son élève, et le premier est celui que trente conteurs du XVIII[e] siècle et de l'Empire ont imité, refait sans cesse sous le titre : *Les deux trous.* Ces contes terminés, Malherbe les a lus, jugés, corrigés, regrettant seulement qu'un « hyatus » ne lui permit pas d'écrire le mot tel qu'il avait été prononcé (1).

» C'est Racan lui-même qui, avant Tallemant, qualifie Malherbe, de *Père Luxure* :

« La qualité qu'il avoit de Père Luxure lui attribuoit juridiction sur toutes les affaires des B.... et ce fut en ce tribunal qu'il jugea assez favorablement de ces friponneries de page (les contes ci-dessus) quand elles arrivèrent et qu'il m'ordonna de mettre la première en vers. » (Racan, éd. Tenant de Latour, 1857, I, 343).

---

(1) Voici le passage en question de la lettre de Racan à M. Chapelain (s. d., mars 1656). « J'en avois déjà fait les deux derniers (vers, du premier conte qu'il qualifie de friponnerie de page), mais quand il (Malherbe) reconnut après l'avoir bien tastée, que l'on ne la pouvoit exprimer heureusement sans l'hyatus, il révoqua son ordonnance et me conseilla de n'y plus penser. Pour la seconde il ne la trouva jamais bonne que pour faire un entretien gaillard dans le cercle de madame de Lacroix, où elle fut produite, etc... » *(Racan, éd. Tenant de Latour, I, p. 343).*

» En dehors de Racan, de Maynard, de Colomby et d'Yvrande, Malherbe a eu un autre disciple libertin dans la personne de M. de La Rivière, gentilhomme breton, de la suite de M. de Bellegarde comme l'était Yvrande :

« Pour n'avoir eu la satisfaction d'une femme qu'il avoit aimée, [il] envoya des vers burlesques à M. de Malherbe où il appeloit cette femme « sa petite guenuche ». M. de Malherbe lui renvoya ses vers en écrivant sur le champ au bas :

Medisant, cesse de parler
Des grimaces de la Guenuche :
Tu voudrois bien pour l'enfiler
Avoir trois mois de coqueluche.

(Racan, I, 275-276, éd. T. de Latour) ».

(Note de M. Pierre Louÿs).

Le Ms. 884, le *Petit Cabinet de Priape* et le *Recueil Conrart, 4123*, contiennent les pièces suivantes de Malherbe dont deux sont douteuses, en dehors, bien entendu, de celles imprimées dans les recueils libres et satiriques :

MS. 884.	Sonnet (f. 229).	*Caves* (ou *Beaux*) *et grands bastimens d'éternelle structure* (ou *mémoire*).
Id.	Id. (f. 230).	*C'est fait, belle Caliste, il n'y fault plus penser.*
MS. 884. / REC. CONRART, 4123.	Sonnet (f. 243 et p. 216).	*C'est un estrange cas qu'en ce monde qui passe* (*n. s.*).
MS. 884.	Sonnet (f. 229).	*Destins, je le cognois, vous avez arresté.*
Id.	Un adieu (f. 99).	*Dure contraincte de partir* (*n. s.*).
PETIT CAB. PRIAPE.	Sonnet (p. 24).	*Les armes dans le poing l'âme chaude et recuite?* [(*n. s.*).
Id.	Sonnet et Resp. (p. 26).	*Madame, je ne sçay vous donner pour estrenne?* [(*n. s.*).
PETIT CAB. PRIAPE. / REC. CONRART, 4123.	Sonnet (pp. 27 et 209).	*Multipliez le monde en vostre accouplement* [(*n. s.*).
MS. 884.	Aux dames (f. 218).	*O qu'une sagesse profonde* (*n. s.*).
PETIT CAB. PRIAPE.	Rép. à : Madame je ne sçay (p. 26).	*Pour revanche du v.. que j'ay reçeu de vous* (*n. s.*).
MS. 884.	Huitain (f. 310).	*Tu dis, Robin, de tous costez* (*n. s.*).

Marot (Clément), p. 293 : Les *Epitaphia Joco-Seria* contiennent sept pièces de Clément Marot :

EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Sur Guill. Preudhomme (p. 269).	*Cy dessous prend son dernier somme* (*n. s.*).
Id.	id.	De Pierre de Villiers (p.272)	*Cy gist feu Pierre de Villiers* (*n. s.*).
Id.	id.	De Guion le Roy (p. 260).	*Cy gist Guion, Pape jadis et Roy* (*n. s.*).
Id.	id.	Distique (p. 262).	*Cy gist le corps de Jane Bonté bouté* (*n. s.*).
Id.	id.	Epitaphe (p. 240).	*Cy gist le jeusne Jean le Veau* (*n. s.*).
Id.	id.	De Charles de Bourbon (p. 255).	*Dedans le clos de ce seul tombeau icy* (*n. s.*).
MS. 884.		Dixain (f. 307).	*Madame, est-il pas deshonneste.*
EPIT. JOCO-SERIA	1623	De Françoise de Foix (p.254)	*Soubs ce tombeau gist Françoise de Foix* (*n. s.*).

Maynard (Fr.), p. 294. — Une fraction des poésies inédites de Fr. Maynard, celle conservée dans les manuscrits 843 et 844 de Toulouse, a fait l'objet de deux publications :

La première : *Les manuscrits de Maynard conservés à la Bibliothèque de Toulouse, par M. Ch. Drouhet. 1908*, in-8, contient 35 petites pièces.

La seconde : *Œuvres inédites de François Maynard, par G. Clavelier. Toulouse, 1909*,

in-8, apporte une moisson beaucoup plus importante au double point de vue des pièces elles-mêmes et de leur quantité.

M. Ch. Drouhet et M. G. Clavelier ont écarté les *priapées* de ces deux Ms. Voici le premier vers des inédites du Ms. 843 :

Dixain (f. 55) : *Bien que j'aprene par ta Muse* ; Quatrains (f. 49) : *Bien que Margot aux blons cheveux* ; (f. 39) : *Bien que je sçache que ton âme* ; Dixain (f. 58) : *Bien que vostre ... de pucelle* ; Quatrain : *Ce brave soubreton dont le zest orgueilleux* ; Dixain (f. 54) : *Cet ouvrage est si mal traité* (var. de la pièce *N'oy-je pas dire à la censure*) ; Sonnet (f. 193) : *Coquetes qui brulez d'amour* ; Sixain (f. 119) : *Deplorés mon accident* ; Huitain (f. 223) : *Garces du faune et du sylvain* ; Sonnet (f. 205) : *J'ay festé deux mille dimanches* ; Dixain (f. 47) : *Jan qui dans sa province* ; Sixain (f. 41) : *Jane dont le rabat mignardement monté* ; Quatrain (f. 58) : *Le nom d'une femme commune* ; Dixain (f. 194) : *Madelon est bien étonnée* (autre var. : douzain : *Que Marie est bien étonnée*) ; Quatrain (f. 52) : *Meprisés désormais et devoirs et respects* ; Huitain (f. 277) : *Mon cœur, Lise, n'est plus un lieu* ; Sixain : *Mon zest morne et perclus* ; Quatrain (f. 50) : *Quand la belle qui m'a vaincu* ; Huitain (f. 38) : *Qu'une v..... enracinée* ; Sonnet (f. 49) : *Tu veux encore une fois* ; Quatrain (f. 39) : *Vostre beauté sans seconde.*

Le Ms. 15220, B.N., nous apporte encore trois priapées de Maynard :

Sixain : *Un de ces jours en m'en allant* ; septain : *Iris pour finir les douleurs* ; Tribades sive Lesbia (3 strophes de 5 v.) : *Ils sont bien battus vos beaux yeux* (avec cette note : Cette pièce est de Menard et m'a été envoyée par M. Bourdelot à Langres). A la suite se lit une épigramme anonyme qui pourrait bien être de Maynard (10 v.) : *Cy gist un pédant remarquable.*

Par contre ; il faut enlever à Maynard la pièce suivante qui est de Melin de Saint-Gelais :

CABINET SATYRIQUE, 1618.	Epigramme.	*Un jeune femme espousée* ou *Une belle jeune espousée* (*sig. Maynard*).

Voici maintenant les pièces de Maynard ou attribuées à ce poète du Ms. 884 et du *Petit Cabinet de Priape* (en dehors de celles des recueils libres et satiriques) :

PETIT CAB. PRIAPE.	Sixain (p. 12).	*Antique mule du Palais* (*n. s.*) ?
Id.	Huitain (p. 16).	*Beauté, dont le charme est si doux* (*n. s.*) ?
MS. 884.	Quatr. sur Marg. de Valois, 1605 (f. 250) (1).	*Car Royne elle debvoit estre* ‖ *Logée en roiale maison* (*n. s.*) ?
PETIT CAB. PRIAPE.	Quatrain (p. 61).	*Ce grand moteur des Cieux par qui tout se gouverne* ou *Ce pouvoir infiny...* (*n. s.*).
Id.	Huitain (p. 16).	*C'est bien pour me rompre la teste* (*n. s.*).
Id.	Quatrain (p. 65).	*Cette sotte babillarde* ou *Cette folle babillarde* [(*n. s.*).
MS. 884.	S. t. (stances) (f. 88).	*Il est temps que l'amour d'une belle couronne* [(*n. s.*).
PETIT CAB. PRIAPE.	Sixain (p. 68).	*Jean qui dans ce tombeau repose entre les morts* [(*n. s.*).
MS. 884. / PETIT CAB. PRIAPE.	Sixain (f. 309 et p. 4) (2).	*L'autre jour je vis dans un temple* (*n. s.*).

(1) Ce quatrain se lit dans le Ms. 843 de Maynard à la Bibliothèque de Toulouse, mais il est douteux cependant qu'il soit de ce poète qui fut secrétaire de la reine Marguerite, d'autant que ce Ms. renferme plusieurs pièces qui ne sont pas de Maynard.

(2) Ce sixain est la première stance sur vingt-et-une de la pièce *Fureur d'amour* qui, quoique de François Maynard, était attribuée à Théophile et a été incriminée au procès fait à ce dernier. Cette stance est remplacée dans la même pièce du Cabinet satyr., 1618 : *Stances satyriques contre une courtisane* par celle : *Beauté sans pair et sans seconde.*

PETIT CAB. PRIAPE.	Sixain (p. 12).	*Margot* (ou *Lise*) *m'appelle audacieux* (*n. s.*).
Id.	Id. (p. 8).	*Mon v.. est de petite taille* (*n. s.*) ?
Id.	Id. (p. 11).	*Nous et tout le reste des hommes* (*n. s.*) ?
MS. 884. / PETIT CAB. PRIAPE.	Sixain (f. 309 et p. 4) (1).	*Si nous eussions eu la licence* (*n. s.*) ?
PETIT CAB. PRIAPE.	Sixain (p. 8).	*Si par fois Jeanne* (ou *Lise*) *est appelée* (*n. s.*).
MS. 884.	Dixain sur Porchères (f. 308).	*Vous avez beau faire le vain* ‖ *En vantant...* (*n. s.*).
MS. 884. / PETIT CAB. PRIAPE.	Sixain (f. 310 et p. 4) (2).	*Vous eussiez eu de la semence* (*n. s.*).

Montgaillard, p. 306. — On lit six pièces de Montgaillard dans *Le Romant des Chevaliers de Thrace, Paris, Jean Gesselin, 1605*, in-8 de 100 p. chiff. (N.).

Ce récit d'un carrousel dédié au duc de Nivernois renferme d'autres pièces de Motin, Chevalier, Rosset et deux signées B. (Bertaut ?).

Motin (**Pierre**), p. 308. — Le Ms. fr. 2382, B.N., qui a servi à M. P. D'Estrée pour la publication des *Œuvres inédites* de Motin n'a pas été intégralement reproduit ; quelques petites pièces ont été écartées ainsi que le texte d'un ballet (celui de la *Foire Saint-Germain*) qui termine ce Ms.

Voici les petites pièces en question :

Quatrain : *Ce gris est la couleur de cendre* ; id. : *Le prince Daniel a le tripart bien sec* ; id. : *Veux-tu que mon amour ne bouge*.

L'édition des *Œuvres de Mathurin Regnier, Paris* (*Cazin*), *1780*, 2 vol. in-18, renferme en supplément un certain nombre de poésies de Motin dont plusieurs sont restées anonymes à notre *Table générale des pièces anonymes*. Nous n'avons pas cru devoir accepter ces identifications. Le collecteur de cette édition a dû les faire sur son opinion personnelle, en tenant seulement compte du style de ces pièces. Un travail analogue tenté dans les *Annales poétiques* de Marsy et Imbert a donné un résultat plutôt fâcheux, nombre de poésies ayant été rendues depuis à leurs véritables auteurs.

MM. Fernand Fleuret et Perceau préparent une édition des *Poésies satiriques* de Motin.

Il faut enlever à Motin la pièce suivante du *Cabinet satyrique, 1618*, qui est de Flaminio de Birague :

CABINET SATYR.	1618	Epigr. (p. 227).	*Que vous sert posséder royaumes et provinces* [(*sig. Motin*).

Voici maintenant d'autres pièces de Motin des Ms. 884 et 24322 (en dehors de celles des recueils libres et satiriques) :

MS. 884.	Stances (f. 58).	*De quoy sert à mes yeux le retour de l'aurore* [(*n. s.*).
Id.	Souspir (f. 140).	*Permettez-moy que je souspire* (*n. s.*).
MS. 24322.	L'insolence d'amour (f. 52)	*Place à l'amour qui tout surmonte* (*n. s.*).
MS. 884.	Ode (f. 80).	*Puisque le cordaige est desfait* (*n. s.*).

(1) Ce sixain forme la seconde stance de la pièce *Fureur d'Amour* ; dans le Cabinet satyr., 1618 : *Stances satyriques contre une courtisane*, elle est remplacée par la stance : *Pauvrette, à vous mesme contraire*.

(2) Cette stance est la troisième (sur 21) de la pièce *Fureur d'Amour*, elle est également la troisième des *Stances satyriques contre une courtisane* du *Cabinet satyr., 1618*.

MS. 884.	Ode (f. 155).	*Que de douleurs pour une absence.*
Id.	Stances (f. 82).	*Soleil cache ta tresse blonde (n. s.).*

Nervèze (de), p. 319. — Les Ms. 884 et 24322 contiennent les pièces suivantes de Nervèze :

MS. 884. / MS. 24322.	Stances (ff. 90 et 24).	*Ce grand duc de Biron invincible aux alarmes (n. s.).*
MS. 24322.	A Mgr de Sully. St. (f. 46).	*L'Envye a tousjours combattu.*
MS. 884.	Sonnet (f. 246) (1).	*Un matin j'escoutois dans le Sénat de France.*

Neufvic (Madame de), p. 319. — Voici un impromptu de madame de Neufvic (pris dans le *Recueil de Conrart, 4115, p. 881*) :

Epitaphe de Du Perron, père du Cardinal, dormant en un lieu
où passoit madame de Neufvic, fait sur le champ :

Cy gist vivant en cette place
Un chétif que son mauvais sort
Fit naitre de si bonne grâce
Qu'on ne sait s'il est vif ou mort.

P. D. M. F. — Nous n'avons pas découvert le nom de l'auteur qui s'est caché sous les initiales P. D. M. F.

REC. L'ESTOILE.	Trad. de Barclay (p. 204).	*O Pays, ô Palais, doulx séjour de nos pères (n.s.).*

Perrot (Paul) de la Salle. — Pour la bio-bibliographie de Paul Perrot, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*[e] *siècle.*

MS. 24322.	Epitaph. du roi d'Espagne (f. 8).	*Ce Roy, petit de corps, mais grand d'ambition (n. s.).*
Id.	Quatr. sur Guise (f. 7).	*Par le fer abbatu, par le feu mis en cendre (n. s.).*

Piloust (Nicolas). — Nous ne savons rien sur le romancier Nicolas Piloust, était-il bordelais ou bourguignon ? Probablement bourguignon, une famille Piloust habitait Châlons au XVII[e] siècle. Nous avons rencontré un Nicolas Piloust qui, en 1635, était conseiller du Roy et son lieutenant particulier en la ville et élection de Melun (B. N., P. O., dossier 51563). — Voici l'anagramme qui se rencontre dans ses ouvrages : *D'Apolon il issut.*

Bibliographie. — I. Les tablettes amoureuses ou folastres discours. A Rouen. Chez Pierre Calles (s. d., vers 1611). Petit in-8 oblong de 40 ff. n. chiff. (Wolfenbüttel).

E. d. : A mademoiselle ma maistresse, sig. N. P. Cette plaquette que M. Pierre Louÿs a rendu avec raison à Nic. Piloust contient 36 petites poésies assez libres dont plusieurs sont imitées d'auteurs connus ou ont été prises dans quelques recueils satiriques.

II. Le cercueil des Amans, où est naïfvement dépeint le triomphe cruel de l'amour (prose et vers). Par N. P. B. (titre gravé). Paris, Jean de Bordeaux, s. d., (1611). In-12 de 8 ff., 119 ff. chiff. (le dernier par erreur 117), et 3 ff. dont un bl. (N.). — Priv. du 13 août 1611.

Poés. lim. : Acrostiche à l'autheur par un sien amy, sig. I. A. ; 5 pièces de Nicolas Piloust dont quatre sonnets. — A la fin, sonnet de Piloust et vers de I. D. B.

III. — Le tableau des déserts enchantez, où l'amour mondain est naïfvement représenté de

(1) M. le Premier Président sur sa harangue à l'ouverture du Parlement année Ibj.

ses vives couleurs, divisé en cinq histoires, le tout à l'exaltation de l'amour divin. 1614. In-12 de 11 ff., 472 p. chiff. et 4 ff. dont 1 bl. (A). — Priv. du 13 août 1614.

Le titre manque à l'expl. de la Bibliothèque de l'Arsenal.

E. d. : A Henry d'Orléans, duc de Longueville, etc., sig. N. Piloust. — Poés. lim. : 2 p. dont une d'un ami.

IV. — La perfidie d'amour. Histoire tragique de Clarimand et de Philiastre (prose et vers), par le sieur Piloust. Paris, Claude Collet, 1615. In-12 de 4 ff. et 144 ff. (A.).

E. d. : A Henry d'Orléans, duc de Longueville, etc., sig. N. Piloust. — Au ff. 136 : *Tombeau (en vers) de M. de Boigevert*, précédé d'une épître en prose : A ma cousine M. de Boigevert, sig. I. C. Ce tombeau est suivi d'une épitaphe et du *Tombeau de M. de Meobec dédié à M. de Rivaude* avec à la fin : *Morte justi vita habent*. — Le titre exact de l'ouvrage est différent de celui porté au titre : *Les charitables amours de Philocaste*.

V. — Le Chevalier enchanté qui dans l'étendue de ses désirs, donne assaut à l'amour mondain et luy fait à la fin quitter la place à la gloire du divin. Divisé en sept histoires de ce temps. A monseigneur de Luynes. Par N. Piloust. Paris, David Gilles et Claude Hulpeau, 1618 (titre gravé). In-16 de 8 ff. et 368 p. chiff. (N). — Priv. du 12 mars 1618.

E. d. : A Mgr de Luynes, premier gentilhomme de la Chambre, etc., sig. N. Piloust. Vers acrostiches de Le Mayne.

VI. — Le chant d'allégresse sur le retour de la Royne mère du roy, en la faveur de la Ville et bourgeois de Paris. Paris, veufve Du Carroy, 1620. In-8 de 14 p. chiff. (N).

E. d. : A la Reyne mère du Roy, sig. Piloust.

VII. — La Bienveillance royale, contre les envieux. Paris (s. nom d'éditeur), 1620. In-8 de 15 p., la dernière n. chiff., sig. N. P. (N).

VIII. — Le Romant royal où par plusieurs histoires, et sous noms empruntez, sont représentez les divers effects de l'Amour : avec l'Olympe et le Parnasse. Au Roy. Paris, Guillaume Loyson, M. DC. XXI (1621). In-8 de 8 ff. et 358 p. chiff. (ex meis). — Priv. du 12 septembre 1620.

E. d. : Au Roy, sig. Piloust, suivie de deux quatrains. — Poés. lim. : Sonnet et stances de G. Colletet, paris. A la p. 333 : L'Olympe et le Parnasse, Au Roy (90 str. de 6 v.).

Dans le T. II du *Recueil de pièces académiques (en prose et en vers) des personnes illustres du règne de Louis le Grand sur la préférence des sexes*, de M. de Vertron, cet auteur attribue à la Princesse de Conty les *Avantures de la Cour sous le nom de M. Piloust*, il s'agit des *Advantures de la Cour de Perse*... avec les initiales I. B. D. qui ne sont nullement celles de Piloust. Vertron a confondu le *Romant royal* avec *les Adventures de la Cour de Perse*.

On rencontre cet ouvrage sous un titre légèrement différent :

Romant royal ou histoires de nostre temps. Ausquelles sous noms feint (sic) et empruntez sont représentez les divers effects de l'amour. Dediez au Roy. Avec l'Olympe et le Parnasse (en vers). Paris, Guillaume Loyson, M. DC. XXI (1621). In-8.

IX. — Le Triomphe de l'amour divin. Sur le désespoir de l'Amour du monde (150 sixains), Par le sieur Piloust. Paris, Jean de Bordeaux, 1621. Petit in-8 oblong de 80 ff. n. chiff. (A.). — Priv. du dernier jour de décembre 1621.

Ce petit volume a le même format et la même disposition typographique que *Les Tablettes amoureuses* (voir I).

E. d. : A la Royne mère du Roy, sig. Piloust.

X. — Le Triomphe de la joye sur l'heureux retour du roy en sa ville de Paris, dédié à ses bons et fideles subjets. Paris, Julien Jacquier, 1622. In-8 de 16 p. chiff. (N.).

Armes royales et portrait de Louis XIII ; dédicace en vers à la Ville de Paris. — A la fin sig. Piloust.

Autre édition : Chez le même libraire, sans les armes, le portrait et la dédicace (en vers) A la Ville de Paris. In-8 de 8 p. (N.).

Les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment 2 pièces de Nic. Piloust qui se lisaient dans ses *Tablettes amoureuses, s. d.* :

DELICES SATYR.,	1620	Epigramme (pp. 286 et 86).	*Il est arrivé en ceste ville* (*n. s.*).
QUINT. SATYR.,	1622		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Sonnet (p. 15).	*Que j'ayme entre deux draps voir ma dame estendue* (*n. s.*).

P. L. R. — Nous ne connaissons pas le nom de l'auteur qui s'est caché sous les initiales P. L. R.

MS. 884.	Stances (f. 299).	*Que le trait est puissant qui me brusle le cœur* [(*n. s.*).

Porchères (**Laugier de**). — Pour la bio-bibliographie de Laugier de Porchères, voir la *Bibliographie des recueils collectifs du XVI*^e^ et celle *du XVII*^e^ *siècle.*

MS. 884.	Stances (f. 199).	*Floridor languit d'une atteinte* (*n. s.*).

Racan, p. 324. — Nous avons dit que si Racan a, comme Malherbe, composé quelques poésies licencieuses, elles sont perdues ; M. Pierre Louÿs nous a fait observer qu'il existe encore aujourd'hui deux pièces du poëte de *La Retraite* dignes du *Cabinet satyrique.*

« Le 30 octobre 1656, Racan envoie à MM. Chapelain, Ménage et Conrart une longue lettre que Conrart nous a conservée (Ms. Ars.) et qui a pour objet « d'en donner une copie à M. Conrart pour « la mettre avec les choses que j'ay faites estant page, parmi mes premières œuvres. »

» Et cette copie n'est autre que celle des deux petits contes libres que Racan écrivit jadis sur l'ordre de Malherbe. (Histoire véritable : *Robin, en faisant ses adieux*, 11 v., et Autre histoire véritable : *Une fameuse maquerelle*, 27 v.) (1).

» En novembre de la même année, dans une lettre à Chapelain, Racan revient sur ces deux petits contes et propose des corrections ; il en parle encore à Chapelain un peu plus tard (2) ».

Rapin (**Nicolas**), p. 328. — Le Ms. 24322 et le Rec. L'Estoile renferment deux pièces n. s. de Rapin :

MS. 24322.	Ode à M. de Rosni (f. 45).	*Beau pasteur de Sicile aux rayonnans cheveux* [(*n. s.*).
REC. L'ESTOILE.	Vers. de la Satyre VI d'Horace, Liv. III (p. 346).	*Pauvres François qui porterez la peine* (*n. s.*).

Regnier (**Mathurin**), p. 328. — Voici un sixain qui répond à celui de Regnier : *J'ay vescu sans nul pensement :*

---

(1) Pp. 327-328 de l'édition Tenant de Latour. Voir le Supplément à la notice de Malherbe de cette *Bibliographie*, p. 547.
(2) Pp. 337 et 338, et 343 de l'édition Tenant de Latour.

Renier qui sans nul pensement
Se laissoit aller doucement
A la bonne loy de nature,
Tardant à se faire panser,
Est mort soudain sans y penser
De v..... et de pourriture.

Ce sixain dissipe toute incertitude sur l'attribution à Regnier de son épitaphe faite par lui-même et que le Père Garassus avait mise le premier au compte du satirique.

Le Ms. 12491 B. N. nous apporte une curieuse épigramme contemporaine de la mort de Regnier :

L'Ombre de Regnier répondant après sa mort à un de ses amys.

Dy moy, Regnier, qu'on faict là bas ?
Je dors, foutre ! qui m'importune ?
Nous voulons savoir ta fortune ?
Mordieu vous ne la sçaurez pas.
Es-tu en paix ou bien en gloire,
De grâce, cher amy, que faicts-tu ?
On nous en a bien fait accroire
Adieu, bougre, tout est foutu.

Nous reproduisons plus loin les 5 pièces inédites de Mathurin Regnier du Ms. 534 (Musée Condé).

Bibliographie. — M. Mathorez a signalé dans sa *Bibliographie de Maître Guillaume* (*Revue des livres anciens*, III, 1913, p. 309) une édition de la XIV[e] satire de Mathurin Regnier parue sous le titre :

Satyre de Maistre Guillaume. 1614. In-8 de 10 p. dont 8 chiff. (N).

En voici le premier vers : *J'eusse prins volontiers la lanterne à la main* qui est devenu dans l'édition donnée par les Elzeviers : *J'ay pris cent et cent fois la lanterne en la main.*

Le Ms. 884 contient un petit quatrain de Regnier qui n'est pas dans les recueils satiriques :

MS. 884.	Quatrain (f. 262).	*De ce mal qui vous fait la guerre* (*n. s.*).

Ronsard, p. 335. — Le Ms. 884 nous a conservé un quatrain sur la Brissac et un sonnet de Ronsard sur les Jésuites :

MS. 884.	Quatrain (f. 264) (1).	*Sa beauté* (ou *Brissac*) *n'est rien qu'artifice* (*n.s.*)
Id.	Sonnet (f. 241).	*Saincte Société dont on a faict eslite* (*n. s.*).

Saint-Gelais (**Melin de**), p. 344. — Le Ms. 884 reproduit une petite pièce de Melin de Saint-Gelais :

MS. 884.	Huitain (f. 309).	*Un sourd fit un sourd adjourner* (*n. s.*).

Voici maintenant un rondeau et une épigramme qui complètent la liste des poésies de Melin insérées dans les recueils libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 :

MUSE FOL., II LIV.,	1617	Rondeau (f. 64).	*La nuict passée une dame discrète* (*n. s.*).
CABINET SATYR.	1618	Epigramme.	*Une jeune femme espousée* ou *Une belle jeune espousée* (*sig. Maynard*).

Saint-Pavin. — Pour la bio-bibliographie de ce poète, voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVII[e] siècle :*

REC. CONRART, 4123.	Sonnet (p. 235).	*Alix estant sur le retour* (*n. s.*).

(1) Cette pièce : *Brissac aime tant l'artifice*, a été imprimée pour la première fois au XIX[e] siècle dans le volume suivant : *Les gayetez et Epigrammes de P. de Ronsard, Amsterdam* (*lisez Bruxelles*). *J. Gay, 1865*, soi disant réimpression d'un volume paru à Turin, chez Fr. Pico, en 1573.

Saint-Romard, p. 344.

Les recueils collectifs libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 renferment encore 2 pièces de Saint-Romard :

ESPADON SATYR. (s.)	s. d.	D'une grosse garce (11 v.)(1)	*Jeanne* (ou *Alix*) *qui son ventre portoit* (*n. s.*).
Id.		A un laideron. Dixain (2).	*Quand je ne te le veux point faire* (*n. s.*).

Sigognes, p. 345. — Il faut enlever à la liste des poésies contre Sigognes que nous avons donnée p. 345, celle de la Coll. Dupuy, Ms. 843, f. 100 :

Rép. à Mansac (ou plutôt Mausac) : *Au nom des plus galands de France.*

cette longue pièce de 300 vers environ est, en effet, de Sigognes lui-même, et on doit l'ajouter à ses œuvres inédites, ainsi d'ailleurs que le quatrain suivant du même Ms., f. 75 :

Or, dites moy, Monsieur Duret
Resvez-vous comme un malade
De dire que vos bastonnades
Fussent des coups de pistollet.

Cette *Réponse à Mausac* qui paraît beaucoup plus importante dans le Ms. fr. 19187 de la Bibliothèque nationale (plus de 400 v.) est précédée dans ce dernier de deux autres pièces du même genre :

Stances de Mosac (Mausac) à Sigognes (410 v.) : *Mon cher Sigogne, je te prie* ‖ *Mect-toy un peu de la partie.*

Réponse de Sigognes à Mosac (plus de 500 v.) : *Mon cher Mosac, je te supplie* ‖ *Dy moy puis que j'en ay envie.*

Ces trois pièces sont des *roquentins*, c'est-à-dire des médisances en vers contre certaines personnes de la Cour.

L'éditeur des *Satyres du sieur de Sigognes* (*Paris, Sansot et C°, 1911, petit in-8*), M. Fernand Fleuret, incline à grossir le bagage poétique du gouverneur de Dieppe d'un petit poème qui serait tout à fait dans sa manière :

La Petite Bourgeoize, titre gravé sur bois, dont au milieu une figure : celle de la bourgeoise (3), avec au bas un quatrain dont voici le premier vers : *Je sçay dix mille tours*). A Rouen, chez Jean Petit, tenant sa boutique dans la Court du Palais. In-12 de 18 ff. n. chiff. (Berlin).

Réimprimée en 1913 dans la *Bibliotheca Romanica.*

Cet opuscule a été édité — mais cette fois avec privilège et à Paris — au lendemain de la publication rouennaise, sous un nouveau titre :

La Bourgeoise desbauchée, même titre mais gravé (la figure est retournée). A Paris, pour Nicolas Rousset. Avec privilège du Roy. In-12 de 30 ff. n. chiff. (Privilège pour 6 ans du 16 février 1610).

---

(1) Cette pièce a été imprimée dans les *Satyres bast., 1615*, et dans les *Délices satyr., 1620.* Elle se lit aussi avec la signature S. R. dans les *Traductions, 1550*, elle est anonyme dans le *Thrésor des joyeuses inventions, s. d.* Consulter sur Saint-Romard, la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle (1502-1608).*

(2) *Traductions, 1550 ; Le Paragon, 1554 ; le Thrésor, s. d. : Récréation des Tristes, 1573.*

(3) D'après M. Fleuret, le paysage sur lequel la bourgeoise se détache, ne serait autre à sa gauche que la vue du château de Dieppe, et à sa droite, celle de la rivière d'Arques et de la ville de Dieppe.

M. Louis Loviot a consacré à ces deux plaquettes une curieuse notice publiée dans la *Revue des Livres anciens*, 1913, p. 78.

Les stances : *Belle et savoureuse Macette* qui avaient figuré dans les poésies de Regnier depuis l'édition elzévirienne de 1652 jusqu'en 1789, sont signées Sigognes dans le Ms. 884, et cette attribution est vraisemblable. Notons cependant que dans le Ms. 534 du Musée Condé, elles sont portées comme étant de Regnier.

Nous reproduisons p. 569 la pièce inédite du Ms. 534 Musée Condé.

La liste des poésies *contre* Sigognes doit être complétée par un huitain et un quatrain du vol. 843 de la Coll. Dupuy (f. 57) :

Huitain : *Pendant que Sigognes s'amuse*
Quatrain : *Sigognes, domestique oyseau || Qui va cherchant le mot pour rire*

Tabourot (Estienne), voir p. 355.

EPIT. JOCO-SERIA.	1623	Epitaphe (p. 263).	*Cy dessous gist Monsieur Gaulard (n. s.).*
Id.	id.	Id. (p. 261).	*Dessous ce tumule est jacens (n. s.).*
Id.	id.	Quatrain (p. 261).	*Soubs ce tombeau Fendant repose (n. s.).*

Trellon (Claude de), p. 356. — *Bibliographie* (suite). — A) *Œuvres* : *Le Ligueur repenty* (en 42 ou 62 pages) annoncé au titre de l'édition des *Œuvres de Trellon, Lyon, Thibaud Ancelin, 1595*, renferme au dernier feuillet un privilège daté du 20 septembre 1595 ; en voici le texte :

« Par lettres patentes du Roy, données à Lyon le vingtiesme Septembre 1595, Signées Henry, et plus bas Forget. Il est permis au sieur de Trellon de faire imprimer par qui bon lui semblera toutes ses œuvres de nouveau corrigées et augmentées des Amours de Félice, du Pèlerin, et du Ligueur repenty. Avec defences à toutes personnes de les imprimer ou faire imprimer sans son sceu et consentement ny en vendre d'autres que celles qu'il a à présent reveües et corrigées, à peine de confiscation desdits livres et d'amende arbitraires ».

Il est difficile de concilier ce privilège avec celui accordé antérieurement, soit quatre mois auparavant, le 20 mai 1595, et qui a paru deux ans après dans la première édition des œuvres de Trellon donnée sous le titre : *Le Cavalier parfait*, et que voici :

« Par lettres patentes du Roy données à Lyon, le 20 de May, 1595. Signées Henry, et plus bas Forget. Il est permis au Sieur de Trellon de faire imprimer par qui bon lui semblera toutes ses œuvres de nouveau augmentées, intitulées *le Cavalier parfait*. Avec deffence à toutes personnes de les imprimer ou faire imprimer sans son sceu et consentement, ny en vendre d'autres que celles qu'il ha à présent reveües et corrigées, soit ensemble ou séparément, à peine de confiscation desdits livres et d'amende arbitraire.

» Ledit Sieur de Trellon a transporté le susdict Privilège à Thibaud Ancelin imprimeur du Roy, sans qu'autre que luy en puisse jouyr, comme appert par le transport passé par devant Antoine Guyton, Notaire Royal ».

On sait que *Le Cavalier parfait* n'est autre que les *Œuvres poétiques* de 1595 de Trellon seconde manière (après sa conversion) c'est-à-dire un peu expurgées, surtout remaniées et complétées. En présence de ces deux privilèges, on doit conclure que Claude de Trellon ne s'est pas décidé du premier coup à dépouiller tout à fait le vieil homme, c'est seulement après deux années de réflexion, pendant lesquelles il a procédé à la révision de son texte, qu'il a fait imprimer *Le Cavalier parfait*. L'intention n'a donc pas été immédiatement suivie d'exécution. On jugera mieux de l'importance des modifications par les chiffres approximatifs suivants :

Trellon a écarté de l'édition de ses *Œuvres de 1595* une quinzaine de sonnets et trois élégies, mais, par contre, il a enrichi *Le Cavalier parfait de 1597*, en dehors de la longue pièce en stances, intitulée *Le Cavalier parfait*, placée en tête, de 95 sonnets, 1 discours, 8 élégies, 8 chansons, 8 pièces en stances, etc.

B). *Ouvrages de Trellon publiés séparément.* — M. Hugues Vaganay dans sa *Bibliographie du sonnet* mentionne l'édition suivante :

La Muse guerrière. Dédiée à Monsieur le conte d'Aubijoux. A Tours, par Claude de Monstr'œil et Jean Richer, 1589. In-12.

Cette édition contiendrait, entr'autres poésies de Trellon, 220 sonnets alors que les éd. antérieures de Lyon n'en avaient que 200 et celle de Paris, 201.

Prosper Marchand, dans son *Dictionnaire historique ou mémoires critiques et littéraires... T. II, 1759*, à l'article *Vitry* (*Philippe de*) en indique une autre très curieuse :

La Muse guerrière, en II livres de divers Poëmes sur plaisans argumens, avec les Hymnes et Cantiques de l'Hermitage, imprimée à Rouen, en 1590, in-16 ; et pour plus grand enrichissement de cest Œuvre, y ont esté ajoustés les *Vers François des Evêques de Meaux* (Philippe de Vitry) et *de Cambray* (Pierre d'Ailly) et les *Vers latins de N. de Clemengis, Docteur en Théologie, sur la disparité grande de la Vie rustique avec celle de la Cour, imprimés à Paris, en 1591*, in-16.

Prosper Marchand ignorait que la *Muse guerrière* fut de Cl. de Trellon ; les vers de Philippe de Vitry sont : *Les dicts de Franc-Gontier* (32 v.) et ceux de Pierre d'Ailly : *Les Contre-dicts de Franc-Gontier* (32 v.).

Voici enfin deux éditions — entre nombre d'autres probablement — qui nous ont échappé :

La Muse guerrière. Rouen, L'Oyselet, 1608. In-12 (Versailles).

La Muse guerrière. Dédiée à Monsieur le Comte d'Aubijoux. Mise en meilleur ordre que les précedentes impressions. A Rouen, Chez Philippe Alline, ruë Escuyère, à la plante de Roze. M. DC. XXXIII (*1633*). In-12, titre encadré, 2 ff., 127 ff. chiff. et 3 ff. n. chiff. dont un bl. (Mazarine).

Enfin la Bibliothèque de Versailles possède une édition — la seule à notre connaissance éditée séparément — du *Second livre de la Flamme d'amour* qui, nous l'avons dit, n'est pas de Trellon (voir p. 359 : *Œuvres poétiques du sieur de Trellon. Lyon, Claude Michel, 1594*) :

Le second livre de la flamme d'Amour. Dédiée à Monseigneur le Duc de Guyse, Pair et Grand Maistre de France (marque de libr. avec la devise *Labore et dili genait*). *A Rouen, Chez Adrian Delaunay, Libraire, devant le Palais, au Compas d'or. M. DXCIX* (*1599*). In-12 de 3 ff. et 114 pp. chiff.

Viau (**Théophile de**), p. 368. — Le Manuscrit 15220 de la B. N. nous a conservé une pièce de Théophile : *Par ce doux appetit des vices* que les témoins à charge de son procès auraient pu invoquer contre lui au même titre que les fameuses stances sodomites : *Approche, approche, ma dryade.*

Nous ne pouvons reproduire la première stance ! Voici les autres :

Tien moy ce que tu m'as promis,
Voudrais-tu bien être parjure,
N'ayant pour toy que la nature,
Les Dieux étant tes ennemis.

Apollon avec ses chansons
Desbaucha le jeune Hyacinthe,
Si Corridon f..... Aminthe,
César n'aymoit que les garçons.

On a foutu Monsieur le Grand [de Bellegarde],
L'on fout le comte de Tonnerre,
Et ce savant roy d'Angleterre
Foutoit-il pas le Boukinquan.

Je n'ay ni qualité ny rang
Qui me donne un marquis pour garse,
Et tu sais pourtant bien que j'arse
Aussi fort qu'un Prince du sang !

L'allusion à Buckingham qui a traversé la France en 1623 permet de dater cette pièce, elle a été écrite par Théophile en mars, c'est-à-dire à la veille même des poursuites qui allaient être engagées contre lui (11 juillet).

Bibliographie (suite). — F) Pièces pour ou contre Théophile.

70 bis. La description que nous avons donnée de la pièce suivante (p. 375) doit être rectifiée :

Le || *Trespas* || *de* || *Théophile* || *Avec les dernières paroles qu'il* || *proféra avant que de rendre* || *son esprit.* || *A Paris.* || *M. DC. XXV* (*1625*) || Petit in-8 de 8 ff. n. chiff. (ex meis).

30 strophes de 10 vers : *Ja Theophile retenu* ; à la fin une épitaphe : *Cy gist dans ce tombeau ombreux.*

Une partie de cette curieuse pièce et le texte intégral du *Recueil des* || *Epitaphes* || *faictes sur* || *Théophile... M. DC. XXVI* (*1626*) || petit in-8 de 14 p. chiff., ont été publiés dans la *Revue des Livres anciens*, T. I, fasc. III, 1913.

J) Ouvrages de Garassus contre Théophile et pour ou contre la *Doctrine curieuse*.

Dans notre histoire du *Procès de Théophile*, nous avons raconté le différend d'Ogier et de Garassus après la publication de la *Doctrine curieuse* (août 1623) et leur réconciliation (février 1624) ; un nouvel incident amena-t-il une seconde querelle entre le prieur de Chomeil et le fougueux jésuite ? c'est probable si on en juge par le titre d'une petite plaquette citée au catalogue de Cangé, p. 127 (1) :

Découverte de l'ignorance et vanité du Père Garasse par le même (*François Ogier*), *1626*, in-8.

C'est le *Petit Cabinet de Priape* qui nous a conservé une des principales pièces invoquées contre Théophile (voir p. 190) :

PETIT CAB. PRIAPE. Chanson (p. 29). *Approche, approche, ma dryade* (*n. s.*).

Villon. — Pour la bio-bibliographie de Villon, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

EPIT. JOCO-SERIA. 1623 De Fr. Villon (p. 255). *Je suis François dont ce me poise* (*n. s.*).

(1) On sait que la bibliothèque de M. de Cangé avait été achetée par la Bibliothèque du roi, cependant la Bibliothèque nationale ne possède plus cette plaquette.

POÉSIES INÉDITES DE BERTHELOT, MATHURIN REGNIER ET SIGOGNES
du Ms. 534 du Musée Condé.

BERTHELOT

STANCES (p. 147).

Aussi contant ses bons offices
Veux-je célébrer les services
Et les faveurs que tu luy fais,
Le faisant marcher sur la terre
En basteleur en temps de guerre
Et en soldat en temps de paix.

Tes branches de vergongne esprises,
Couvrent ses lèvres aussi grises
Que les oreilles d'un Magot,
Et ses dens qui sont par meslange
De couleur d'escorce d'orange
Et de coquille d'escargot.

Sans toy, barbe en crasse fertile,
Il seroit au monde inutile,
Et quelquefois il est si prompt
En son couroux, qu'il s'iroit pendre
S'il ne trouvoit à qui se prendre
Quand il se void faire un affront.

Alors il te tient, il te ronge,
Il te fait servir d'une esponge
Bavant en son enragement,
Tu le remets en patience,
En toy consiste sa science
Son esprit et son jugement.

BERTELOT.

ODE
imitée des vers italiens de Marino (p. 203).

Quand le Soleil luisant soubs l'eau
La nuict estend son brun manteau
Qu'au point du jour elle resserre,
Et qu'esclairant en ces bas lieux
Dans le Ciel elle ouvre autant d'yeux
Qu'elle en ferme dessus la terre.

Lors Iris sa mère trompant,
Et d'auprès d'elle s'eschappant,
Dans son jardin me vient attendre,
Et moy qui meurs de la revoir
Si tost que le Ciel se faict noir
Par maintz destours je m'y viens rendre.

Combien de baisers longs et doux
En nous abordant suççons-nous,
Qui peult dire noz douces plaintes,
Tant de motz à demy formez
Et tant de regards enflammez
Et tant de mignonnes estreintes.

Pendant je luy presse le sein
Chercheant d'une amoureuse main
Quelque chose plus bas cachée,
Et ceste folle avec ses bras,
Ce fardeau qui ne pèse pas,
A mon col se pend attachée.

Elle me dict en me baisant
Qu'ingrat je la vay mesprisant
Depuis que je sçay qu'elle est mienne,
Et moy soudain pour l'apaiser
Je l'areste d'un long baiser
Dont ma bouche ferme la sienne.

Ainsi s'esveille mon desir
M'invitant au dernier plaisir
Où l'amour luy mesme le pousse,
Qui se mignardant entre nous
Nous fait languir du mal trop doux
Et mourir d'une mort plus douce.

Nous tombons joinctz estroitement,
Mais avec quel contentement
Je le tais ne pouvant l'escrire,
L'amour seul le peult raconter
Ou plus tost le faire gouster
Si luy-mesme ne le peult dire.

Et voicy que desjà le jour,
Des Indes estant de retour,
Mon Iris honteuse qui tremble
Craignant d'estre veue en ce lieu,
Mon petit cœur, dit-elle, à Dieu,
Et trouvons-nous bientost ensemble.

Et puis pour me rendre apaisé
Elle part en m'aiant baisé,
Et je demeure tout en peine
Disant au Soleil envieux
Que la Nuict m'esclairoit bien mieux
Que le fascheux jour qu'il ramène.

B. (Berthelot).

MATHURIN REGNIER

Elegie (p. 14).

Celuy qui pour aimer trouve le mourir doux
Vous donne le salut qu'il espère de vous,
Encor que la douleur l'aist rendu si débile
Que tout humain secours luy soit or inutile ;
Mais comme le malheur l'outrage de tout poinct
Il le fait espérer où l'on ne le doict point
Afin qu'il ny aist peine icy bas réservée
Qu'il n'aist pour vos beaux yeux en mourant esprouvée,
Et que par l'espérance allaictant son tourment
Ce qui le deust ayder l'affligeast doublement.
Or si vous escrivant le respect j'outrepasse
L'amour et vos beautez en excusent l'audace
Qui m'ostant tout discours et de mal et de bien
Faict que contre le Ciel la raison ne peult rien.
Et bien qu'à mes amours le desir ne succède,
Il m'est au moings permis de chercher du remède,
Et dois bien pour confort à si triste langueur
Perdre encore des vers où j'ay perdu mon cœur.
Puis il m'est impossible au mal qui me commande
Qu'outragé de tout poinct des plaintes je ne rende,
Et qu'estant poursuivy du beau traict dont je meurs
Je n'exale avec l'âme encore des clameurs
Qui font foy de ma vie en douleurs consommée,
Non du regret que j'ay de vous avoir aymée,
Car las je n'en ay poinct, mais de voir qu'en mourant
Voz rigueurs par ma mort vous vont deshonorant.
En ces tristes pensers de regret je me pasme,

Voiant que si je meurs vous en aurez le blasme,
Et en ce qu'à présent je vous vay escrivant
Je tasche de rester plus longuement vivant,
Et retenir mon âme en vostre object ravie
Qui vous auroit desjà comme une ombre suivye ;
Car si des yeux du cœur sans fin je ne vous voy
L'ingratte me delaisse et s'envolle de moy,
Afin qu'en prolongeant ma mort toute certaine
Moings malade on me juge et vous moings inhumaine,
Et de taire le bruict que l'on feroit courir
Si pour vous aymer trop vous me faisiez mourir.
Dieu qu'il fault que mon mal soit d'une estrange sorte
Puis que hors du debvoir folement il m'emporte,
Et que je sois navré bien rigoureusement
Quand l'extresme douleur m'oste le jugement.
On dict vray, la raison n'est royne de nostre âme
Que durant les effortz d'une debile flame,
Mais ces feuz dont Amour va mon cœur eschauffant
Pour ny perdre l'esprit ne sont point jeuz d'enfant.
J'ay tasché sur le poinct que naissoit mon martire
De le peindre en mes vers et de le vous escrire ;
Mais avant, trop craintif, jamais je ne l'ay sceu,
Ou bien si je l'ay faict je l'ay mis dans le feu.
Jugez donc à présent mon amour violente
Qui de se descouvrir ores ne s'espouvante,
Et se purgeant devotte aux rayons de vos yeux
Espère que la foy la mettra dans les Cieux.
D'où ma crainte naissoit provient mon asseurance,
Car voiant que du Ciel vous avez pris naissance
Vous serez plus facile, estant d'un lieu si hault,
Belle et saincte Déesse à couvrir mon deffault,
Et vous-mesmes excusant mon vol trop temeraire
Vous direz, vous aimant, que je le devois faire ;
Que d'adorer les Dieux ce n'est leur faire tort
Et que le bien aymer ne mérite la mort,
Et que plus en amour une entreprise est haulte
L'honneur de la poursuivre en excuse la faulte ;
Joinct que persécuté pour ma vive amitié
Je crois qu'un cœur gentil s'esmeult à la pitié,
Et qu'une âme bien née à la douleur aspire,
Car l'on croist volontiers un bien que l'on desire.
Aussi divin suject de mes gemissemens
Qu'est-ce qu'en leurs amours n'espèrent les amans ?
Je dis pour reconfort à ma peine cruelle :
Le Ciel pour mon malheur ne la fist point si belle,

Et son œil tout divin, mon céleste flambeau,
Ne peult qu'il ne soit doux et puis il est si beau.
Voilà comme d'Amour l'indomtable malice
Faict qu'en un tel malheur l'espoir m'est un supplice
Qui trompant mon desir l'apaste et le repaist
D'un bien qui par le temps me tourmente et me plaist.
Croire que de l'absence aucun bien ne succède,
Aux communes amours c'est un commun remède,
Puis je vous voy tousjours et veillant et dormant,
Vostre idée à mes yeux se monstre incessamment :
Si j'escris, j'estudie, ou bien si je compose,
Autre object en l'esprict Amour ne me propose,
Et par l'imaginer d'un pensement si doux
Vous estes tout en moy et je suis tout en vous.
Incessamment présent à vostre image sainte
Ainsi qu'on faict aux Dieux je lui dresse ma plainte,
Je luy conte mon mal, je luy dis mes douleurs,
Comme pour vostre amour en jeunesse je meurs.
Mais beauté trop cruelle aux tourmens que j'endure,
De penser ou d'effect tousjours vous m'estes dure,
Et ne vous puis former en l'esprit vous parlant
Douce ny pitoiable à mon mal violent.
Aussi dedans ces pleurs où mon penser me noye
Dieu sçaict comme le temps et les heures j'employe :
D'ennuys comme de joye en extase ravy
Mes sanglots seulement tesmoignent que je vy.
Mes amis me voiant si troublé de visage
Que je ne parle plus, que je suis tout sauvage,
Que dans des lieux desers je m'esgare en resvant,
Que j'ay l'œil enfoncé et la cervelle au vent,
Pensif, mélancolicque, affreux et solitaire,
Et que je ne sçay plus que dire ny que faire,
Inquiété, incertain, de moy-mesme estrangé,
Me disent : qu'avez-vous, que vous estes changé ?
Mais moy qui n'ay l'esprict qu'en vous ma chère image,
Amour de leur parler me desrobe l'usage,
Je passe comme un fou et leur laisse à penser
Quel est le mal cruel qui me peult offenser.
Chacun en ce jour où le debvoir m'exile
Trouve à sa passion quelque remède utile,
Un chacun se contente et donne à son desir
Tout ce qu'en passe-temps invente le plaisir :
L'un joue, l'autre saute, et l'autre en un boccage
Surprend d'un art trompeur quelque animal sauvage,
L'autre dompte un cheval et en mile façons

De trot et de galot luy donne des leçons ;
L'un lutte et l'autre danse et l'aultre moings champestre
Se tenant plus suject fait la cour à son maistre ;
Mais moy suject d'ailleurs je passe tout le jour
Amant infortuné comme il plaist à l'Amour,
Et maudissant du Ciel l'outrageuse injustice,
Crier, plaindre et pleurer est tout mon exercice.
Et ne fais, o malheur, en ce tourment amer,
Et de jour et de nuict autre chose qu'aimer.
Or donc estant reduict à si grande misère,
Amour, cruel enfant, que veux-tu que j'espère ?
Attens-tu que je serve en ces maux vehemens
D'esbat à l'espérance et d'exemple aux amantz !
Non, si je dois attendre aucune ayde à ma peine
Il la fault espérer par ma mort s'a prochaine,
Et croire que l'Amour voulant rescompenser
Mon mal, à ce suject attache mon penser,
Afin que s'oposant le Ciel à ma constance
Je receusse à ma fin assez de rescompence,
Et mourant glorieux par un si doux effort
Une si belle plaie éternisast ma mort.
C'est ce qu'il fault penser de ma vaine poursuitte
Et où pour bien aymer ma fortune est réduicte,
Car d'attendre autre chose il n'apartient qu'aux Dieux
D'espérer en servant des faveurs de voz yeux,
Et puis je suis si faible en si grande misère
Que mesme de m'ayder le Ciel ne le peult faire ;
Amour et ma douleur m'ont percé si avant
Qu'aucun desir de vie en moy n'est plus vivant.
Une froideur de mort me palist le visage,
Mes yeux demi-sillez se couvrent d'un nuage,
Et mon cœur haletant en ces derniers effortz
Forme à peine ces cris que je pousse dehors ;
Mes yeux premiers sujetz et motifs de ma perte
Et ma bouche qui fust aux plaintes si ouverte,
N'ont larmes ny souspirs que je puisse tirer
Si ce n'est ce dernier que je vay souspirer :
Mon sang en eau changé dans mes veines se gelle,
Mes esprictz sont troublez, tout le corps me chancelle,
Chose estrange, et mon mal m'assouspist à tel poinct
Que je me voy mourir, et si ne le sens poinct.
Si vous voulez qu'en vie encor on me conserve
Ce miracle à vous-mesme icy bas je réserve ;
Vous seule me pouvez empescher de mourir,
Vous estes le démon qui me peult secourir,

Qui donnez la santé après l'avoir ravie,
Aussi bien qu'à ma mort présidant à ma vie.
Aussi nulle autre sainte il me fault réclamer
Et si ce mal cruel me vient pour vous aymer,
Il fault que du sujeet ma guérison procède.
Mais c'est trop discourir d'un tourment sans remède,
Or mourant donc pour vous je ne me fasche pas
Que vostre œil, mon doux mal, m'ait donné le trespas,
Car je tiens à faveur, o ma belle adversaire,
De ce qu'il m'a blessé et qui l'ait daigné faire ;
Mais je me plains du Ciel qui de moy ne se chault,
Et qui mist mon salut en un sujeet si hault,
Que je ne peux tant faire et pour dire et pour plaindre
Que la flesche d'amour y peult jamais atteindre.
Puis donc que tout espoir est esloigné de moy,
Mourant comme martire en l'amoureuse foy,
J'ay ce seul réconfort en ma mort enflammée
Que femme ne fut onc si dignement aimée,
Et que jamais mortel amoureux devenu
Ne fust si malheureux ny si mal recongnu,
Mais afin que ce siècle à mon bien infidelle
Ne vous taxe à jamais d'avoir esté cruelle,
Contraignez vostre humeur et lisez par pitié
Ces vers tesmoings derniers de ma ferme amitié,
Puisqu'il ne plaist au Ciel qu'autre grâce j'attende
Pour digne rescompence à ma peine si grande :
Passant d'un jeune amant icy gisent les os
Dont le dernier souspir fut le premier repos,
Combattu du malheur enfin il rendist l'âme
Au sort plus obligé qu'il ne fust à sa dame.

M. Renier.

Imitation d'Apulée (p. 115).

Si à mon amour esperdue
La jouissance est deffendue,
En un supplice si amer
Qu'il soit au moings permis d'aimer.

Le bien d'autruy ne me tourmente,
Qu'un autre en amour se contente,
Enivré d'un plaisir si doux,
Je n'en suis fasché ny jaloux.

Ceux qu'amour d'un bon œil advise
Contens jouissent de leur prise,
Quant à moy perclus au plaisir
Sans l'effect j'en ay le désir.

Que dessus leurs lèvres pourprettes
Les Amours, ainsy comme avettes,
S'aillent l'un à l'autre effleurant
L'âme en douceur s'esvaporant.

Qu'eschauffez de pareilles flammes,
Par leurs baisers meslant leurs âmes,
Ils puissent nager à soushait
Dans un lac de sucre et de laict.

Que sur une couche de roses,
Les paupières demy escloses,
Ilz reposent en mesme temps
Leurs esprictz lassés et contens.

Mais non, plustost sans qu'ils se lassent,
Languissans d'amour qu'ilz s'enlassent,
Et qu'en ces plaisirs infinis
A jamais ilz restent unis.

Que leurs amoureuses blandices
Inventent nouvelles délices,
Et que féconds en leurs desirs
Les plaisirs naissent des plaisirs.

Or comme les choses se passent
Souspirans d'amour qu'ilz trespassent,
Et qu'en ces souspirs languissans
Ilz perdent la vie et les sens.

Que leurs espritz collez ensemble,
Sans que la mort les desassemble,
Puissent vivant en leurs esbatz
Se baiser encore là-bas.

Le bien d'autruy ne me tourmente,
Qu'un autre en amour se contente
Enivré d'un plaisir si doux,
Je n'en suis fasché ny jaloux.

Si donc à ma flame esperdue
La jouissance est deffendue,
En un supplice si amer
Qu'il soit au moings permis d'aymer.

R. [Regnier].

Élégie (p. 300).

Que faut-il que je face esloigné de secours,
Dois-je, désespéré, mettre fin à mes jours,
Ou bien pipé d'espoir traîner une pauvre vie
Persécuté d'amour, de désir et d'envye.
Ainsi comme je fais, langoureux et transy,
Forçat d'une beauté qui n'a poinct de mercy,
Qui rit de mes douleurs et se plaist inhumaine
De me voir accablé soubs le fais de la peine ;
Qui de mes passions prend son contentement,
Qui par ma loyaulté augmente mon tourment,
Qui veut par sa rigueur acquérir de la gloire,
Et de meurtre et de sang ennoblir sa victoire.
S'elle avoit dans le sein au lieu d'un cœur de chair
Quelque morceau de glace ou bien quelque rocher,
Ou s'elle avoit petite esgoutté la mammelle
D'une fière Tigresse ou d'une Ourse cruelle,
Elle auroit plus d'amour, et son cœur sans pitié
S'eschaufferoit au feu d'une telle amitié,
Car jamais on a veu aux Afriquains rivages
Tant d'arides sablons, au bois tant de feuillages,
En juillet tant d'espics, en avril tant de fleurs,
Que jay dedans le sein d'amoureuses douleurs :
Car de jour et de nuict ceste belle Infidelle,
Qui tire de ses yeux ma torture éternelle,
Sans jamais se lasser m'outrage incessamment
Comme si sa beauté croissoit de mon tourment,
Aussi sans nul espoir de guairison prochaine
Je vieillis malheureux au milieu de la peine,
M'aiant les Dieux cruelz contre moy dépitez

Faict naistre seulement pour les adversitez.
Encore en ce malheur dont mon âme est atteinte,
Ouvrant les yeux aux pleurs et la bouche à la plainte,
Si j'osois d'un souspir mon âme soubslager,
Le fais de tant de maux me seroit bien léger :
Mais ceste beauté sourde à ma plainte inutile,
Voiant que mon esprict par mes yeux se distile,
Me défend de plorer et de rendre aparent
L'ennuy clos et caché qui me va dévorant
Afin que ma douleur en mon cœur se restreigne,
Et que mon feu plus vif par mes pleurs ne s'esteigne.
Ainsi le fier Tiran horreur des siècles vieux
Bouchoit aux cris la bouche, aux pleurs serroit les yeux,
Estimant la douleur estre de beaucoup moindre
Alors qu'il est permis en ses maux de se plaindre,
Et pour moy je l'estime et crois certainement
Que le mal que l'on pleure est le moings véhément ;
Que par le souspir, il perd sa viollence,
Et qu'estant moings secret, il a moings de puissance.
Or non que je compare à la divinité,
N'imitez en cela son inhumanité,
Et si vous vous plaisez aux ennuictz que je porte
Faites que ma douleur redevienne plus forte,
Que mon cœur aux fureurs soit à jamais ouvert,
Qu'il soit tout hérissé et de traicz tout couvert,
Que ma fidélité me retourne à martyre,
Que ma bouche aux souspirs ne puisse plus suffire,
Et que je souffre vif un enfer de tourmens
Pourveu que je sois libre en mes gémissemens.
Ce n'est pas que je vueille, o beauté plus qu'humaine,
Obscurcir vostre nom en discourant ma peine,
Ou sans discrétion souiller de cruaultez
La plainte qu'en mes vers je fais de voz beautez.
Je sais comme il fault plaindre et garder en sa plainte
Le respect que l'on doit à vostre image sainte,
Et comme despouillé de crainte et de couroux
Je dois vous honorer en me plaignant de vous ;
Lors que vostre rigueur armée à mon dommage
Lancera sur mon chef tout ce qu'elle a d'orage,
Tout ce qu'elle a de foudre et de feuz et de traictz,
Je loueray vostre nom au fort de mes regretz :
Regretz de voir ma foy si mal rescompencée,
De voir mon amitié sans profit despencée,
De voir avant le temps ma jeunesse au tombeau,
Et non pas de mourir pour un suject si beau ;

Car je tiens ma douleur et céleste et divine
Puis que d'un lieu si saint elle a son origine,
Et qu'un sujet si beau, si rare et si parfaict
S'esgaye et prend plaisir au tourment qu'il me faict.
Aussi parmy les cris, les souspirs et les larmes,
Et parmy tant et tant d'amoureuses alarmes,
Si mon cœur deffailly aux pleurs se laisse aller
Je feray par mes cris vos mérites voler
Dans le troisiesme Ciel en chantant voz louanges,
L'amour les espendra jusqu'aux terres estranges
Qui pour les conserver un temple bastiront
Où les pères chaqu'an à leurs filz les diront,
Puis que ce n'est de vous que ma douleur procède
Mais bien du fier destin qui la rend sans remède ;
Or quoy qu'il puisse faire ardemment despité
Les maux n'auront pouvoir sur ma fidélité.
Par le fais du tourment relevant mon courage,
Superbe et glorieux j'auray cest advantage
De rester immuable en mon desseing si beau
Que je conserveray mesme dans le tombeau,
Et rendray si vivant en ma mort esplorée
Que mon amour vivra d'éternelle durée.
Belle, permettez-donc qu'au fort de mes amours
J'ouvre la bouche aux cris que je donne aux discours,
Et sans blasmer voz yeux seuls sujects de ma peine
Je blasme seulement la fortune inhumaine,
Et qu'avant que mourir je rende en cest effort
L'honneur à vostre nom et la plainte à ma mort.

RENIER.

ÉLÉGIE (p. 306).

Comment est-il possible o Dieu que ce soit elle,
Il n'y a que deux jours qu'elle m'estoit si belle !
Qu'autre object en l'esprit Amour ne m'opposoit,
Que d'autre œil que du sien mon cœur ne s'embrasoit,
Ce pendant tout à coup quand on ne l'eust deu croire
Le mespris que j'en fais me substrait à sa gloire,
Et n'ay de ce brasier en cendres consommé
Qu'un regret seulement d'avoir trop bien aimé.

Non ce n'estoit que charme, il serait incroiable
Que j'eusse tant aimé ce qui n'est poinct aimable
Et qui par ses façons se rendoit odieux,
Si quelque esprit malin ne m'eust sillé les yeux.
La couleur de son teinct par son age s'efface,

L'on conteroit ses ans aux rides de sa face,
Les amours sur ses yeux par despit attachez
Semblent les aisles bas pleurer ses vieux péchez.

Alcine estoit moings vieille et quand je la contemple
Je me sers en amour à moy-mesme d'exemple,
Et du mesme regret dont Roger fut atteint
Mon cœur maudit ma veue et de mes yeux se plaint,
Il semble que ma flame autresfois si cruelle,
Par ces nouveaux discours en moy se renouvelle,
N'estant pas en amour signe de guérison
Lors que pour se douloir on déduict sa raison.
Puis que de passion mon esprit se delivre
A quoy seroit-il bon d'en composer un livre :
Laissons là ces propos et sans plus la blasmer
Cessons d'en discourir en cessant de l'aimer.

RENIER.

STANCES (p. 414).

Dictes messieurs les Courtisans,
En vostre mine méthodique,
Quelle mouche aujourd'huy vous picque
De faire tant les suffisants,

Or qu'on doive se faire voir
En des feintes tel qu'on doibt estre,
Lors que la voix de nostre maistre
Réveillera nostre devoir.

Ces jours si sainctz aux passetemps,
Que la vertu met en usage,
Verront croppir vostre courage
En la foule des assistans.

Sans que la lance dans le poing,
La gloire d'estre bons gendarmes
Vous face voir combien voz armes
Vous peuvent servir au besoing.

Est-ce la peur de nos combatz,
Ou la crainte de trop despendre,
Qui faisant laschement vous rendre
Vous faict avoir le cœur si bas.

Si par vos courages hautains
Un beau desir ne vous chatouille,
Prenez au costé la quenouille
Et filez comme des putains.

Ou jettant la lance et l'escu,
Estocs, auberions, et cuirasses,
Allez, vrais singes en grimasses,
Au soleil vous gratter le cu.

SIGOGNES

STANCES (p. 504).

Cheveux de couleur de becasse
Frisez de fort mauvaise grace,
Pantaines de diables esrans,
Je ne veux rien de vostre traisse
Que six coupples et une laisse
Pour conduire mes chiens courants.

Beau teint de couleur de chastagne,
Tributaire du roy d'Espagne,
Tu m'eusse peut-estre atrapé
Sans que ta peau jaune et lissée
Semble une levrette gressée
A qui le poil est échapé.

Beaux yeux dont la forme diverse
Semble au cul du Sofis de Perse,
Je rans ma gorge quant tu ris,
Tu distiles par ta fontaine
Plus d'eau que la Samaritaine
Qu'on voit au Pont-neuf de Paris.

Beau nés qui n'a rien de difforme
Que la peau, la chair et la forme,
J'admire ton rouge canal,
Ton odeur est si pestilente
Que la siguë et l'amarante
Ne sauroient faire tant de mal.

Bouche odorante comme soufre,
Je m'estonne comment tu soufre
Ce rat mort il y a dix ans ;
Que la mal bosse te crève,
Tu parles comme un pot à fève,
Tu n'as que quatre vieilles dens.

Beaux tetins durs comme une moufle,
De la couleur d'une pantoufle,
Quand tu t'habilles les matins
Tu semble une lice avortée
Qui en courant s'est emportée
La peau et la chair des tetins.

Mains longues, saiches et galeuses,
Plaines de dartres farineuses
Subtiles à tuer les pous,
Vous avez les ongles si sales,
Que les afamés canibales
Mouroient de faim auprès de vous.

Taille par eschelons brisée
Comme le Mont du Colisée,
Pointue comme un pavillon,
Je veus que le diable m'emporte
Si ta voute n'est aussi forte
Que la grand tour de Chastillon.

Et toy grand trou de simpatrice (1)
Tu parois sans lever la cuisse
Resfrongné comme un vieux Magot,
Voir comme un cornet d'escritoire,
Je te tiens pour le purgatoire,
Et veux devenir huguenot.

S. (SIGOGNES).

---

(1) Quant à Sainct-Patrice, escossois,
Qui par un trou vit mainte fois
(Comme sa légende se vante)
Les cruels tourmens des damnez
Ou ceux qui furent condamnez
Par l'implacable Rhadamante...
(Le nouveau Purgatoire des Prisonniers, s. n. de libr. (1622). In-8 de 16 p.).

LISTE

DES RECUEILS COLLECTIFS ET DE QUELQUES MANUSCRITS

de poésies libres et satiriques (1600-1626).

I. IMPRIMÉS.

II. MANUSCRITS.

TABLE DES PRINCIPAUX NOMS CITÉS

Les noms en caractères gras sont ceux des auteurs des poésies des recueils collectifs de poésies libres et satiriques ; les chiffres imprimés en mêmes caractères donnent la page de la notice bio-bibliographique des auteurs et celle des additions et corrections à la dite notice, et de leurs poésies inédites.

Les noms commençant par D', Du, Le, La sont classés aux dites lettres.

Les chiffres marqués d'un astérisque indiquent que le nom est répété deux ou plusieurs fois dans la même page.

C

D

E

F

G

K

L

M

N

Q

R

S

T

V

W

X

Y

Z

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

ERRATA

Page 43	lig.	27	au lieu de :	Fonteny (Jean de),	lire :	Fonteny (Jacques de).
— 45	—	22	—	Vaumeny (Isabeau de),	—	Vivonne (Henriette de).
— 47	—	23	—	Fonteny (Jean de),	—	Fonteny (Jacques de).
— 48	—	12	—	Vaumeny (Isabeau de),	—	Vivonne (Henriette de).
— 51	—	44	—	id.	—	id.
— 71	—	3	—	1623,	—	1633.
— 92	note	1	—	Satire de 162 vers,	—	Satire de 116 vers.
— 96	lig.	23	—	L'initiale C. D. B. doit,	—	Les initiales C. D. B. doivent.
— 112	—	38	—	*lacsha sa passion*,	—	*lassa sa passion.*
— 113	—	2	—	*à leur vers*,	—	*à leurs vers.*
— 113	—	14	—	un but de ceste perfection,	—	au but de ceste perfection.
— 193	—	29	—	Paris, Robert Ballard,	—	Paris, Pierre Ballard.
— 216	—	2	—	que le n° XIX.	—	que le n° XX.
— 222	—	36	—	*D'un bon repos.*	—	*D'un long repos.*
— 225	—	12	—	5 pièces de Villeneuve, sig. L. V.	—	5 pièces de Villeneuve, sig. I. V.
— 232	—	23	—	*La lune pasle et moiteuse*,	—	*La lune pasle est moiteuse.*
— 289	—	12	—	*Si tost que le soleil*,	—	*Si tost que le sommeil.*
— 296	—	20	—	jusqu'en 1898,	—	jusqu'en 1908.
— 300	—	11	—	Epigramme (1),	—	Epigramme (1) (4).
— 305	—	15	—	1624, in-8 de ff. et 1105 p.	—	1624, in-8 de 8 ff. et 1105 p.
— 319	—	21	—	*Pour la belle Clovis*,	—	*Pour la belle Cloris.*
— 418	—	4	—	*Il a fait l'anagramme*,	—	*Il (Du Perron) a fait l'anagramme.*
— 429	—	11	—	Besançon (Nic.),	—	Besançon (Ch. de).
— 490	—	31	—	Du Ms. Villeneuve,	—	Du Ms. Villenave.
— 499	—	18	—	Huitain. *Commune qui te communie.*	—	Huitain sur Marguerite de Valois. *Commune qui te communie.* D'Aubigné (Agrippa). Baron de Foeneste. 1630.

Tiré
à 305 exemplaires
numérotés
dont 5 sur papier vergé d'Arches

N° 79

Arras. — Imp. Schoutheer Frères, rue des Trois-Visages, 59.

Arras. — Imp. Schoutheer Frères, rue des Trois-Visages, 59.

Le Libertinage au XVIIe siècle

LES RECUEILS COLLECTIFS
DE
POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES

publiés

depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

SUPPLÉMENT

ADDITIONS ET CORRECTIONS



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1922

LES RECUEILS COLLECTIFS
DE
POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES
publiés de 1600 à 1626

SUPPLÉMENT

Ouvrages du même Auteur

Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700 (dite du XVIIe siècle) donnant : 1° la description et le contenu des recueils ; — 2° Le premier vers des pièces de chaque auteur ; — 3° Une table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales, etc., etc. 4 vol. in-4 de LX et 2.371 pp. Tiré à 350 exempl.

Souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Prix Brunet de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres.

Voltaire mourant, enquête faite sur sa dernière maladie publiée sur le manuscrit inédit et annotée, etc. In-8 de XXXIII et 180 pp. Tiré à 300 expl.

Les Satires de Boileau commentées par lui-même.... Reproduction du Commentaire inédit de Pierre Le Verrier, avec de *nombreuses corrections autographes de Boileau*. In-8 de XII et 164 pp. Tiré à 200 expl.

Le livre d'amour du poète Estienne Durand pour Marie de Fourcy, marquise d'Effiat : *Méditations de E. D.* réimprimées sur l'unique exempl. connu, etc. Frontispice à l'eau-forte de Manesse et titre gravé avec armoiries en couleurs. In-8 de LXI-273 pp, tiré à 300 expl.

Poètes et Goinfres du XVIIe siècle. *La Chronique des Chapons et des Gélinottes du Mans*, de Martin de Pinchesne, publiée sur le manuscrit original, etc. Frontispice à l'eau-forte de Manesse. In-8 de LXXI et 261 pp.

Le livre d'amour d'Hercule de Lacger : *Vers pour Iris* (Henriette de Coligny, comtesse de La Suze) publiés sur le manuscrit original, etc. In-12 de 141 pp.

Claude Le Petit et *La Muse de la Cour* (1657) avec un historique des gazettes en vers concurrentes de celle de Loret (1655-1660). In-8 de 105 pp. Tiré à 200 expl.

LE LIBERTINAGE AU XVIIe SIÈCLE

I. — Le Procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623-1er septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales, portraits et fac-simile, 2 vol. in-8 de XLVI, 592 et 448 pp.

Souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Prix Saintour, de l'Académie française, 1910.

II. — La Vie et les Poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et de Saint-Pavin (1595-1670). In-8 de XIV et 551 pp, tiré à 500 expl.

III. — Une seconde révision des œuvres du poète Théophile de Viau (corrigées, diminuées et augmentées, publiée en 1633 par Esprit Aubert, chanoine d'Avignon, etc. In-8 de 145 pp., tiré à 205 expl.

IV. — Les recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626). Bibliographie de ces recueils et bio-bibliographie des auteurs qui y figurent donnant : 1° L'historique et la description de chaque recueil. — 2° Les pièces de chaque auteur (titre et premier vers) avec une biographie dudit auteur. — 3° Une table générale des pièces anonymes avec le nom des auteurs pour celles qui ont pu être attribuées, etc. In-8 de 8 ff. et 601 pp., tiré à 305 expl. numérotés.

Mention très honorable (Prix Brunet, 1915) de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

V. — Les Œuvres libertines de Claude Le Petit, parisien, brûlé le 1er septembre 1662, précédées d'une notice biographique : *L'Escole de l'Interest. — L'Heure du Berger. — Le Bordel des Muses* (*poésies diverses, Paris ridicule, Madrid ridicule, etc.*). In-8 de LVII et 242 pp chiffr. Tiré à 202 expl.

VI. — Les chansons libertines de Claude de Chouvigny, baron de Blot-l'Eglise, avec leur musique, précédées d'une notice et suivies de couplets de ses amis. In-8 de XLVIII et 145 pp. chiff., tiré à 280 expl.

VII. — Mélanges : Trois grands procès de libertinage : L'Ancêtre : Geoffroy Vallée, et *La Béatitude des Chrestiens* (1593) ; Jean Fontanier, et *Le Trésor inestimable* (1621) ; Michel Millot et Jean L'Ange : *L'Escole des Filles* (1655). — Une victime de Henri IV, le comte de Beaumont-Harlay et mademoiselle de La Haye, 1607, — Claude Belurgey, l'auteur présumé des *Quatrains du Déiste*, 1620. — *Les Exercices de ce Temps* et leur auteur, 1617 (?). — Voltaire et le Curé Meslier, etc., etc. In-8 de 315 pp. chiff. tiré à 227 expl.

VIII. — Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac, précédées d'une notice. Tome premier. *L'Autre Monde* : I. *Voyage dans la Lune* ; II. *Histoire Comique des Estats et Empires du Soleil.* Première édition contenant les passages supprimés d'après les manuscrits de Paris et de Munich. — Tome second. *Le Pédant joué*, texte du manuscrit de la Bibl. Nat. ; *La Mort d'Agrippine* ; *Mazarinades, Lettres*, texte du manuscrit de la Bibl. Nat., etc. In-8, 2 vol. de CLIX, 205 pp. et 335 pp, tirés à 502 expl.

Prix Saintour, de l'Académie française, 1922.

IX. — Les Œuvres de Jean Dehénault, parisien (1611 ?-1682), le maître de madame Des Houlières, précédées d'une notice, et suivies d'un *Complément* aux Œuvres de J. Dehénault : *Mélisse, tragi-comédie pastorale.* In-8 de LVII et 135 pp. Tiré à 227 expl.

X. — Les Successeurs de Cyrano de Bergerac : Gabriel de Foigny et *La Terre australe connue* ; Veiras et l'*Histoire des Sévarambes* ; Claude Gilbert et l'*Histoire de Calejava* ; Tyssot de Patot et les *Aventures de J. Massé*, etc. In-8 de XVIII et 275 pp. Tiré à 300 expl.

Le Libertinage au XVIIe siècle

LES RECUEILS COLLECTIFS DE POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES

publiés

depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626)

PAR

FRÉDÉRIC LACHÈVRE

SUPPLÉMENT

ADDITIONS ET CORRECTIONS



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1922

Tiré
à 255 exemplaires
dont
5 sur papier de Hollande

SUPPLÉMENT

AUX

ADDITIONS ET CORRECTIONS

PREMIÈRE PARTIE : RECUEILS

Muse folastre.

(p. 3) 1600. — *La Muse folastre Recherchée des plus beaux Esprits de ce temps. A Paris, pour Anthoine du Brueil... 1600.* Petit in-12.

Il faut ajouter aux 24 pièces signées ou attribuées : *Desroches* (*Catherine*)... 1 pièce n. s. Les pièces anonymes sont réduites à 4.

(p. 4) Voici la seconde édition de la *Muse folastre*; contrairement à l'assertion de Brunet qui lui donne II livres, elle ne comprendrait que le 1er livre suivant :

B) *La muse* || *folastre.* || fleuron || *Recherchée des plus beaux esprits* || *de ce temps.* || *De nouveau reveuë, corrigée et augmentée.* || marque typogr. d'Antoine du Brueil || *A Rouan,* || *par Claude Morel.* || *1600.* | Petit in-12 (Bibl. Rothschild).

76 ff. chiff. A-N, par 8 et 4.

Reproduction augmentée de l'édition originale de 1600. Elle contient 56 pièces dont les 29 de 1600 et 27 nouvelles dont vingt-quatre se retrouvent dans le Ier livre de l'édition de 1601 (et 1603) et trois dans le Ier livre de l'édition de 1607. En voici le titre et le premier vers :

Sonnet. *Alors que du Medois l'esprit hierogliphique* (*1 liv., 1601*).

Conseil... *Amy cocu, veux-tu que je te die* (*Melin de Saint-Gelais*) (*id.*).

Pour la femme (distique) *: Après trois jours on s'ennuye | De femme, d'oste et de pluye* (*1 liv., 1601*).

Le jeu du volant ou gruau : *Dans les secrets détours où l'amour nous promène* (*Beroalde de Verville*) (*id.*).

Songe fait par une jeune dame de Lyon : *Dieux que je suis heureux; je ne l'eusse peu croire* (*1 liv., 1607*).

Contre une présomptueuse. Quatrain *: Je confesse que tu es belle* (*1 liv., 1601*).

Folastrie : *Je ne sçaurois, maistresse, vous haïr* (*1 livr., 1607*).

Sonnet *: Je suis un horologe en l'amoureuse ardeur* (*1 livr., 1601*).

De Francine filant : *La belle et gentille Francine* (*id.*).

En l'honneur de la femme. Quatrain : *La femme est un animal* (*1 liv. 1601*).

Advis touchant le mariage *: La femme est une mer et le mary nocher* (*id.*).

Pour la femme. Quatrain : *Le Ciel n'a point tant de flambeaux* (*id.*).

Folastrie : *Lors qu'un jeune moine chousoit* (*id.*).

Comparaison du veneur et de l'amoureux *: N'agueres en chassant un lièvre par la plaine* (*id.*).

Comparaison de l'hirondelle et de l'autheur : *Nous nous semblons, Daulienne hirondelle* (*id.*).

Sonnet : *Peripatetizant en pantelant extase* (*id.*).

Le noyau de cerise : *Petit noyau qui au ventre aigre-doux* (*id.*).

Sonnet sur la comparaison des dames et du volant : *Petit volant qu'en m'esbatant je louë* (*Guy de Tours*) (*id.*).

D'un qui demandoit advis s'il devoit estre marié : *Prenez-la, ne la prenez pas* (*1 liv., 1601*).

Raillerie sur l'amour d'un connin : *Que chacun en larmes se bagne* (*id.*).

Comparaison de l'autheur et de son chardonneret : *Que le sort hasardeux* (*id.*).

Pour elle-mesme : *Quoy ? jurer par sa foy de ne m'aimer jamais* (*id.*).

Pour une vieille amoureuse. Quatrain *: Quoy tu veux gratis besoigner* (*id.*).

Prière aux rats : *Rats qui la nuict ne faites que trotter* (*id.*).

Quatrain pour un portrait de catze volant : *Si ces gentils oiseaux coupoient l'air de leurs aisles* (*id.*).

A la louange des cornes : *Si du docte coupeau le front audacieux* (*Caïe Jules de Guersens*) (*1 liv., 1607*).

Consolation pour les cocus : *Vous souvient-il, mon compère* (*Passerat*), (*1 liv., 1601*).

En résumé, cette seconde édition de la *Muse folastre* contient vingt-neuf pièces signées ou attribuées des auteurs suivants :

Béroalde de Verville,	3 pièces dont deux de la 1re édit. de 1600.		
Bouteroue (*Alex.*),	2 —	de la 1re édit. de 1600.	
C. D. M.,	1 pièce	n. s.	id.
Desportes (*Ph.*),	1 —	n. s.	id.
Du Bellay (*Joachim*),	5 pièces	n. s.	id.
Gauchet (*Cl.*),	1 pièce	n. s.	id.
Guersens (*Caïe Jules de*).	1 —	n. s. (Le poème : La Loüange des Cornes) (1).	
Guy de Tours,	1 —	n. s.	
Le Breton (*G.*),	1 —	n. s. de la 1re édit. de 1600.	
Passerat,	1 —	n. s.	
Ronsard (*P. de*),	10 pièces (deux n. s.) de la 1re édit. de 1600.		
Saint-Gelais (*Melin de*),	1 —	n. s.	
Sigognes,	1 —	n. s. de la 1re édit. de 1600	

Il est resté 27 pièces anonymes.

L'édition de Rouen, Claude Le Villain de 1601, de *La Muse folastre*, la première en

(1) Ce poème a été mentionné par La Croix du Maine. On le croyait perdu. Nous en donnons le texte à l'*Appendice*.

trois parties, a été réimprimée, comme on l'a vu, en 1603, et encore en 1605, dans le même format, etc.

(p. 5) III. 1607. — *Recueil des trois livres de la Muse Folastre. Recherchée des plus beaux espris (sic) de ce temps. De nouveau.... A Paris, Par Jean Fuzy ... 1607.* In-12.

Des 5 pièces nouvelles, il faut en ajouter deux à Nicolas Guyet, et donner le poème : *La Louange des Cornes*, du I livre de la Muse folastre (B), 1600 : *Si du docte Coupeau le front audacieux*, à Jules Caïe de Guersens.

Le Labyrinthe d'Amour, suite de La Muse folastre.

(pp. 9 et 530) I. *Le premier (second et troisiesme) livre du labyrinthe d'amour ou suite.... A Rouen, chez Claude Le Villain... 1610.* In-24.

Aux 89 pièces signées ou attribuées, ajouter :
Brissart (Claude)... 4 pièces : trois n. s. et celle sig. M. F. (soit en tout 5 p.).
Des Autels (Guillaume)... 1 pièce (et rép.) n. s.
L'initiale M. G. est celle de *Martial Guyet*.
Les pièces anonymes sont ramenées à 56.

(p. 10) III. 1615. — *Le premier (second et troisiesme) livre du Labyrinthe d'Amour ou suite... A Rouen, chez Claude Le Villain... 1615.* In-12.

La seule pièce nouvelle (elle est au premier livre), un sixain : *Impuissante à Vénus, j'eus mary vigoureux* a pour auteur Etienne Brillet, seigneur de la Bordière, avocat à Angers.

Supplément aux Satyres de Regnier.

(pp. 26 et 530). *Les satyres et autres œuvres folastres de S*r *Regnier. Dernière Edition reveuë corrigée et augmentée.... Paris, Samuel Thiboust... 1616.* In-8.

Au lieu de *Ch. de Beauxoncles*, lire : *Besançon (Ch. de)*..., 2 pièces n. s. des Satyres bast., 1615.
Ajouter : *Le Blanc (Jean)*... 1 p. n. s.
Cette addition porte à 34 le nombre des pièces signées ou attribuées et réduit à 38 le nombre des pièces anonymes.

Satyres bastardes du Cadet Angoulevent (pp. 32 et 530).

Au lieu de :
Beauxoncles (Ch. de), lire : *Besançon (Ch. de)*... 4 pièces n. s.
Berthelot (Pierre), lire : *Vauquelin (Jean) de La Fresnaye*... 10 pièces n. s.
Ajouter : *Le Blanc (Jean)*... 1 p. n. s.
Cette addition porte à 114 le nombre des pièces signées ou attribuées et réduit à 54 celui des pièces anonymes.

Recueil des plus excellans vers satyriques de ce temps (pp. 34 et 530).

Au lieu de *Ch. de Beauxoncles*, lire : *Besançon (Ch. de)*... 1 pièce signée Du Gayverger.
Au lieu de *Nicolas Joubert*, lire : *Montgentil (G. L. de)*.
Ajouter : *Montgentil (G. L.* de), 9 p. n. s.
Cette addition porte à 173 le nombre des pièces signées ou attribuées et réduit à 47 le nombre des pièces anonymes.

Cabinet satyrique (pp. 39 et 531).

Dans notre notice sur le *Cabinet satyrique*, éd. de 1618 (p. 39), nous disions : « En lisant la préface, on est frappé du caractère personnel qu'elle revêt : On ne se trouve plus en face d'une spéculation de libraire comme les *Muses gaillardes*, les *Suppléments* aux *Bigarrures de Tabourot* et aux *Satyres de Regnier*, les *Satyres bastardes*, le *Recueil des plus excellans vers satyriques*, mais bien d'un véritable florilège présenté, sinon par un poète qui se défend d'y avoir inséré ses vers (raison de plus pour les y mettre), tout au moins par un amateur, rimeur d'occasion, qui tient à y voir figurer les pièces qu'il a distinguées ou qu'il possède dans son cabinet et qui a hâte de justifier son travail ». Ce point établi, les initiales C. D. B. placées au-dessous du quatrain au Lecteur :

Quiconque aura le mal de rate
Lisant ces vers gays et joyeux,
Je veux mourir s'il ne s'esclate
De rire et ne pleure des yeux.

vont nous livrer le nom de cet amateur... »

Et plus loin :

« Ce n'est pas tout : nous ignorons si les exemplaires du *Cabinet satyrique* furent enlevés de suite chez Estoc et chez Billaine (avec qui Estoc avait partagé son privilège) mais il est certain que l'année suivante le *Cabinet satyrique* était réimprimé, *diminué et augmenté* et plutôt *diminué qu'augmenté*. Le quatrain et une des pièces signées C. D. B. avaient disparu et aux quatre autres de C. D. B. on avait enlevé les initiales! Pourquoi cette subite métamorphose? L'explication la plus vraisemblable est que le collecteur a regretté de voir les initiales de son nom dans le *Cabinet satyrique* et comme c'était lui-même qui avait fait les frais de l'édition de 1618, il a exigé d'Estoc la réimpression de 1619. Est-ce à la suite d'observations de sa famille ou pour tout autre motif qu'il a pris cette résolution? Il n'importe, le fait est là et on ne saurait le discuter : *Un motif personnel intéressant le collecteur du « Cabinet satyrique » de 1618, a seul été la cause déterminante de l'édition de 1619, réimprimée en 1620, 1621, 1622 et 1623.* »

Ces raisons et d'autres moins importantes nous avaient engagé à rechercher un poète se trouvant dans les conditions énumérées ci-dessus. Comme nous ne connaissions aucun rimeur vivant en 1618 dont le nom commençât par les intitiales C. D. B., nos investigations s'étaient orientées vers l'entourage de Sigognes. Le fils de son frère, dont il avait été le parrain, Charles de Beauxoncles, semblait tout indiqué d'autant que Sigognes, Motin, Regnier, Berthelot brillaient au premier rang dans le *Cabinet satyrique*.

Notre hypothèse — nous ne la donnions que comme une hypothèse — paraissait assez vraisemblable. Elle se trouve aujourd'hui infirmée par la découverte que nous avons faite de l'auteur de la *Satyre du temps*, dédiée à Théophile (1) : Charles de Besançon. Il a bien également pour initiales C. D. B.; jeune et de noble famille, s'il n'a pas fréquenté Sigognes, les disciples de ce dernier : Motin, Berthelot, etc., ont été de ses compagnons de débauche, réunissant ainsi le desiderata que nous réclamions pour le collecteur du *Cabinet satyrique*.

---

(1) Dans une dissertation publiée dans les *Mélanges Lanson*, nous établissons que l'auteur de *La Satyre du Temps* n'est pas Nicolas Bezançon comme l'a cru Tricotel, mais Charles de Besançon.

Avec Charles de Besançon, nous le répétons, toutes les données du petit problème bibliographique du *Cabinet satyrique* sont acquises. Les voici, résumées à nouveau, d'après l'article que nous avions consacré à Ch. de Beauxoncles :

1° Le quatrain *Aux Lecteurs* placé en tête du *Cabinet satyrique : Quiconque aura le mal de rate* est signé C. D. B. Nous ne connaissons aucun autre poète de cette époque, sauf Charles de Besançon (1), à qui ces initiales puissent s'appliquer.

2° Dans l'*Avertissement au lecteur*, il est dit :

A) « *Pour moy je te veux dire icy que bien que peut-être je l'eusse peu, il n'y a rien du tout de moy* ». Cette déclaration ne peut émaner que d'un poète amateur. Or, il est bien difficile à un poète amateur qui reproduit les vers d'autrui d'écarter totalement les siens ; il n'y a d'ailleurs là qu'un artifice de style sans autre importance, et peut-être aussi le désir de ne pas se déclarer trop ouvertement.

B) « Ronsard y préside, Belleau s'y signale, Desportes les y suit (et ceux-cy en choses non veues « en leurs œuvres séparées), Sigognes, Motin, Regnier, Berthelot, Maynard et tout le reste des esprits « de ce temps, y font voir purement ce qu'ils ont desjà monstré et ce qui leur restoit à donner au public ». Ici l'inexactitude est manifeste : ni Ronsard, ni Belleau, ni Desportes ne tiennent les premières places dans le *Cabinet satyrique* de 1618 ; ces places sont occupées par Sigognes avec 63 pièces dont dix-huit nouvelles, Motin avec 64 pièces dont vingt-quatre nouvelles, Maynard avec 27 pièces dont seize nouvelles, Regnier avec 21 pièces dont six nouvelles ; Ronsard ne vient qu'avec 11 pièces dont une nouvelle, Desportes avec 2 pièces seulement et Belleau avec 1. Bien certainement c'est un ancien ami, un compagnon de Sigognes et de Motin, qui a réuni et complété leur œuvre. Cet ami n'est pas Berthelot, le seul survivant (après la mort de Regnier) du trio des satiriques, qui ne figure ici que pour 10 pièces dont quatre nouvelles et encore moins Maynard, trop infatué de son mérite, trop convaincu de sa propre valeur pour se mettre à la remorque de ses confrères. *Charles de Besançon* est, au contraire, tout indiqué comme ayant eu en mains des pièces inédites de Sigognes et de Motin, d'autant, nous le répétons, que ce sont bien ses propres initiales qui figurent au bas du quatrain déjà cité.

« Une dernière constatation vient encore confirmer nos déductions : le collecteur du *Cabinet Satyrique* a eu des remords, il a reculé devant un scandale possible pouvant s'attacher à son nom ; peut-être a-t-il été l'objet de critiques de ses proches ? Ce serait là le cas de *Charles de Besançon* (*il allait épouser, le 30 juin 1619, Marie d'Héricourt*). Cette hypothèse explique la mise sous presse d'une seconde édition du *Cabinet satyrique* au lendemain de la première (trois mois après) et, cette fois, sans la signature C. D. B. Sur les six pièces portant ces initiales : le quatrain *Aux Lecteurs* est supprimé, une autre pièce l'est également et les quatre restantes sont devenues anonymes. L'*Avertissement au Lecteur* est remplacé par un avis de l'*Imprimeur au Lecteur.* »

Cette fois, il semble que nous ne sommes plus en face d'une attribution hypothétique (2) comme celle que nous présentions, mais bien d'une presque certitude.

(p. 39 et 531) 1618. *Le Cabinet satyrique ou recueil parfaict des vers piquans et gaillards de ce temps. Tiré des secrets cabinets des Sieurs.... Paris, Anthoine Estoc, 1618.* In-12.

Au lieu de :

Beauxoncles (*Ch. de*), lire : *Besançon* (*Ch. de*)... 6 pièces sig. C. D. B., dont une nouvelle, une du Rec. vers satyr., 1617 où elle est signée Du Gayverger et quatre des Satyres bast., 1615.

Joubert (*Nicolas*), lire : *Montgentil* (*G. L. de*)... 1 pièce n. s.

Lire :

Berthelot (*Pierre*)... 9 pièces.

Vauquelin (*Jean*) *de La Fresnaye*... 3 pièces n. s. des Satyres bastardes, 1615.

---

(1) Bien entendu, nous remplaçons dans ce texte *Charles de Beauxoncles* par *Ch. de Besançon.*

(2) Voici comment nous terminions la notice sur Ch. de Beauxoncles : « En une matière aussi délicate, il est impossible d'affirmer, mais nous croyons que notre attribution du *Cabinet satyrique* de *1618* à Charles de Beauxoncles et des pièces signées C. D. B. a quelque vraisemblance.

(p. 52) Aprés l'édition du *Cabinet satyrique. Dernière édition, revuë, corrigée et de beaucoup augmentée. A Paris, Jouxte la copie... M. D. CXXXII* (*1632*), in-8, doit se placer l'édition suivante :

Le Cabinet satyrique. A Paris (*s. d., vers 1650*). In-12, (Cat. libr. de Bure II p., 1835, nº 1647).

Délices satyriques (pp. 56 et 531).

Une jolie réimpression des pièces des *Délices satyriques* qui ne se lisent ni dans le *Cabinet satyrique, 1618* et *1619*, ni dans le *Parnasse satyrique, 1622*, a été publiée en 1916 sous le titre :

Les Délices satyriques ou suitte du Cabinet des vers Satyriques de ce temps. Se vendent à Paris, chez Henri d'Arthez, Place de la Sorbonne, à la Petite Pomme rouge. Imprimé l'an M. C. M. XVI sur l'édition de M. DC. XX.

Cette édition, tirée à 500 exempl., n'a pas été imprimée sur les presses d'Henri d'Arthez qui n'était que Libraire, mais sur celles de Renaudy. Elle est précédée d'un avant-propos signée B. G. (Bertrand Guégan).

Lire :
Berthelot (*Pierre*)... 17 pièces.
Vauquelin (*Jean*) *de La Fresnaye*... 3 pièces des Satyres bast., 1615.
Ajouter aux 193 pièces sig. ou attribuées :
Le Blanc (*Jean*)... 1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Cette addition réduit à 109 le nombre des pièces anonymes.

Parnasse satyrique (pp. 59 et 533).

Ajouter aux 91 pièces sig. ou attribuées :
Le Blanc (*Jean*)... 1 pièce n. s. des Satyres bast., 1615.
Cette addition réduit à 74 le nombre des pièces anonymes.

DEUXIÈME PARTIE

POÉSIES DES RECUEILS LIBRES ET SATIRIQUES

classées par auteurs.

Auvray (**Jean**), voir pp. 79 et 537. — Un remarquable travail, *Un pamphlet d'Alexandre Hardy* : « *La berne de deux rimeurs de l'hôtel de Bourgogne* » (*1628*), publié par M. Emile Roy, dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (juillet-décembre 1915), confirme définitivement la personnalité de Jean Auvray, établie par M. Pierre Louÿs, qui l'a distinguée d'un second Auvray (1)

Ce premier Auvray — il s'appelle incontestablement Jean — est bien l'auteur de tous les ouvrages religieux ou satiriques, y compris *Le Banquet des Muses*, imprimés avant 1624 et réédités après cette date.

Le second, dont on ignore le prénom et qui est probablement le Guillaume Auvray de J. A. Guiot (quoique celui-ci lui ait attribué à tort les poésies palinodiques de Jean), n'avait encore rien publié en 1628, au moins en fait de pièces de théâtre, c'est ce qui ressort de la réplique qu'Alexandre Hardy a faite sous le titre : *La berne de deux rimeurs...* à une double attaque adressé par Pierre Du Ryer à *Poliarque* (G. Auvray) et par G. Auvray à *Damon* (P. Du Ryer) : *Lettres à Poliarque et à Damon sur les mesdisances de l'Autheur du Théâtre. Paris, François Targa, 1628*, attaque qui avait paru contre le vieux dramaturge en réponse à un passage de sa lettre à M. de Liancourt placée à la fin du T. VI de son *Théâtre, 1628*.

Enfin dans son pamphlet, Hardy précise qu'il a affaire à un débutant, à l'homme d'une seule pièce : d'une *Madonte*, et ce débutant, ne peut être, M. Emile Roy l'a prouvé, que l'Auvray, auteur de *La Madonte*, tragi-comédie éditée en 1631, mais soumise par lui, dès 1627, aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Cet Auvray II serait mort à Rouen le 19 novembre 1633. Etait-il parent de Jean Auvray? Nous l'ignorons.

D'après la *Nouvelle biographie normande* de madame Oursel, Jean Auvray le satirique, serait né à Basly (Calvados) mais cette assertion n'est appuyée sur aucune preuve. M. Louis Loviot a consulté à Rouen, aux *Archives de la Seine-Inférieure*, le fonds de la Corporation des Maîtres-chirurgiens de cette ville. Un des registres cite, à la date du 23 janvier 1607, Jean Auvray comme l'un des seize maîtres, et le 1er mars 1622, il y est nommé garde de la communauté en remplacement de Gérard Le Sonneur, le médecin qui avait soigné Mathurin Regnier du mal de Naples.

Bibliographie. — Voici la description bibliographique de l'édition originale de : *Les œuvres sainctes du Sr Auvray. A Rouen, chez David Ferrand,* 1626, in-8, fig., d'après le catalogue Lormier, 1 p., 1901 ;

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première se compose de 4 ff. prélim. non chiff. pour le titre orné d'une vignette, une lettre dédicace du libraire à M. A. de Faucon, premier président en la

---

(1) M. Emile Roy a cependant compris dans l'œuvre de Guillaume Auvray une partie de l'œuvre de Jean Auvray, mais depuis il s'est rallié à notre opinion.

Cour de Parlement de Normandie, un sonnet et une ode adressés à l'auteur; 168 pp. très mal chiff. (la dernière est cotée par erreur 160), parmi lesquelles quatre paraissent avoir été ajoutées après coup, car les 2 ff. qu'elles forment ont une signature à part (d); ces 4 pp. placées entre les sign. D et E et les pp. 32 et 33 contiennent un *Chant royal*, pièce qui devait avoir été oubliée. La première page est cotée 33, les 3 autres n'ont pas de pagination. — La deuxième partie, *la Pourmenade de l'âme dévote en calvaire*, a 96 pp. ch. de 1 à 88 et de 81 à 88, signat. A-K, *G* et *L* par 4 ff.; vignette sur bois à la fin. — La troisième partie, *le Triomphe de la Croix*, se compose de 8 ff. non ch. dont un pour le titre orné d'un grand bois et le dernier blanc signat. M et N par 4 ff.

Aux plaquettes, sans nom d'auteur, qui reproduisent des pièces d'Auvray, il faut ajouter :

Les *Proprietez, et Utilitez et Necessitez de l'Ecuelle* (titre de départ). In-16 de 12 pp. chiff. — A la fin : *l'Ecuelle se vend seule dans Paris par le Boiteux.*

D'après M. Loviot qui a consulté L'Estoile, *le Boiteux* serait Jacques de Fonteny, poète et céramiste (voir ce nom). — *L'Ecuelle* n'est autre que le poème qui porte ce titre dans *Le Banquet des Muses* dont on a supprimé les deux premiers vers : *Qui loge l'amour dans son âme* || *Souspire l'amoureus e flamme* (*Revue des livres anciens*, T. II, fasc. 1, p. 129).

Le désespoir d'un advocat Rochelois ayant mesdit de sa Majesté avec son Enfer furieux. Dédié à tous les Parlemens de France, par un célèbre homme de ce temps..... Troyes, J. Oudot, 1628. In-8.

Cette plaquette n'est autre que *L'Enfer de l'advocat de Montauban* sous un nouveau titre.

Un passage de la satire d'Auvray : *Les Nompareils* du « Banquet des Muses » a été plagié par Robert Angot de L'Esperonnière dans ses « Exercices de ce temps » (1).

Voici le passage de la Satire XI d'Angot (1626). *Le Gentilhomme* :

France n'a plus de Noblesse en vertu
Le Gentilhomme, en clinquant revestu,
Piaffe au bal, gaussant dit des sornettes,
Et ses moulins sont vendus pour ses debtes.
Guérir la galle à quelque chien courant,
Carabiner, battre le paysant,
Vendre un cheval, monter un mors de bride,
Lire *Amadis* et *Les Amours d'Armide* (2)
Estre flatteur, et sons gorge rouller
Un Air de Cour, mentir, dissimuler,
La botte en jambe, en casaque et roupille,
Battre du pied en roussin qu'on estrille....

à rapprocher des vers suivants des « Nompareils ».

Ta Noblesse n'a plus d'amour pour la Vertu,
Esclatter en clinquant, gorrièrement vestu,

(1) Nous avons prouvé et cela par des raisons que nous estimons décisives, que Robert Angot de l'Esperonnière est bien l'auteur des « Exercices de ce temps ». Voir l'article qui lui est consacré dans *Le Libertinage au XVIIe siècle. Mélanges. 1920.* Nous nous proposons de réimprimer « Les Exercices de ce temps. »

(2) *Amadis de Gaule, Les Amours d'Armide*, par P. Joulet, sieur de Chastillon, Rouen, 1614, in-12; la première édition de cet ouvrage est de 1597.

Piaffer en un Bal, gausser, dire sornettes,
Se faire chicaner tous les jours pour ses debtes,
Sçavoir guarir la galle à quelques chiens courans,
Mener levrette en lesse, assomer paysans,
Gourmetter un cheval, monter un mors de bride,
Lire *Ronsard*, le *Bembe*, et *Les Amours d'Armide*...
Estre tousjours botté, en Casaque, en Roupille,
Battre du pied la terre en Roussin qu'on estrille,
Marcher en Domp Rodrigue et souz-gorge rouller
Quelques Airs de *Guédron*, mentir, dissimuler....

Bautru (Guillaume), pp. 89 et 537. — Le contrat de mariage de son fils à la date du 11 septembre 1644 se trouve aux registres des *Insinuations du Châtelet*, Y 184, f. 42 :

« Guillaume de Bautru, chevalier, conseiller ordinaire du roi aux Conseils, intendant de la justice, police et finances de la généralité de Tours, seigneur de Serrant, demeurant à Paris, rue des Petits Champs, paroisse S. Eustache, et Marie Bertrand. — Contrat de mariage passé en présence de Anne, reine régente de France et de Navarre, mère du roi, de Gaston, duc d'Orléans, oncle du roi, et du cardinal Mazarin.

Voici une note additionnelle à sa *Bibliographie :*

L'Avis aux absens de la Cour a été attribué, nous l'avons dit, par l'auteur de la réponse : *L'Advis aux presens ou reponse aux absens* : *Satyre et vieux bouquin en voyant ta satyre*, à Bautru ; c'est là une attribution erronée : cette pièce est certainement de Paul Hay du Chastelet.

Cet *Advis aux absens* a été imprimé sous le titre *L'Advertissement aux Absens sur ce que la Reyne Mère et le duc d'Orléans, frère du roy de France, s'estoient retirez en Flandre et en Lorraine l'an 1631* (126 v.) *; Voicy le bout de l'an et de la renommée*, d'après un Ms. de la Bibliothèque de Bourgogne n° 15901-15933 (Bruxelles) dans le T. IV du *Recueil de chansons, poèmes et pièces en vers français relatifs aux Pays-Bas publié par les soins de la Société des Bibliophiles de Belgique, Bruxelles, 1879.*

L'Advis aux presens..... dû à un poète ami de Gaston d'Orléans : Marigny peut-être, a été condamné avec trois autres pamphlets par « Sentence de Monsieur le Prévost de Paris, ou son lieutenant civil contre quatre méchants et pernicieux libelles » à être lacerez et bruslez par l'exécuteur de la haute justice en la place de Grève, le 23 février 1632 (B. N. fr. 17163). — Le Ms. 1232 *Chambre des Députés*, contient une longue pièce, *Aux mesdisants* : *Esprits avortons de la nuit* qui répond aux écrits faits contre la Reine-Mère et à *l'Advis aux absens composé par le sieur du Chastelet.*

Beaumont-Harlay (de), p. 94. — Le Ms. 1234 de la *Bibliothèque de la Chambre des Députés* est dû au fils du comte de Beaumont; il renferme un grand nombre de poésies de différents auteurs. Voici celles qui appartiennent au comte de Beaumont, son père :

F. 1 à 7. Histoire des amours de Léandre et Hero, poème par M. le comte de Beaumont, mon père, étant encore fort jeune : *Muse, raconte-moy ce clair flambeau tesmoing.*

F. 8. Sonnets sur le subject de madame Des Essars, depuis mareschale de l'Hospital, 9 sonnets et 3 réponses (ceux que nous avons publiés dans nos « *Mélanges* » (1920) d'après le Ms. 16329, fonds lat. B. N.).

F. 11. Resp. de mademoiselle d'Entragues au marquis de Bréval (136 v.) : *Breval, je ne sçays pourquoy* || *Vous songez seulement à moy.*

F. 12. Ode du comte de Beaumont au duc de Bellegarde, grand escuyer de France : *Astre qui luys dedans la Cour* (celle du Ms. 884, B. N.)

F. 15. Stances de M. le comte de Beaumont, mon père, pendant qu'il avoit la fièvre quarte (18 st. de 6 v.) : *Seigneur, entends la voix de mon humble prière.*

F. 17. Regrets sur une absence (11 st. de 4 v.) : *Dis-moy, comment se peut-il faire || Qu'estant privé de tes yeux si longtemps.*

Enfin au f. 16 se lit : Première lettre que mon pére escrivit devant d'espouser feue ma mère : *Mademoiselle, je vous envoye ce gentilhomme.....*

Béroalde de Verville, pp. 100 et 537. — Dans l'étude de maistre Vincent, notaire à Tours, sont conservés trois actes de 1601 et de 1623 (14 septembre) sig. Françoys Béroalde de Verville.

Un troisième, du 17 août 1583, est relatif à une donation qu'il a faite à ses trois sœurs :

Par devant Guillaume de Netz et Nicolas le Camus, notaires et gardenottes du Roy nostre sire, et de par luy créez et establiz en son Chastellet de Paris soubzsignez, fut présent en sa personne Françoys Béroalde, escuier, de présent demourant à Paris, rue Sainct Jacques, à l'enseigne de la Croix, lequel de son bon gré et vollenté recongnut et confessa et par ces présentes confesse avoir donné, ceddé et transporté par don irrévocable du tout dès maintenant a tousjours sans espoir de jamais le révocquer en aucune manière à Marie, Anne et Renée Beroalde, ses sœurs paternelles absentes, damoiselle Marye Gohory, veufve de feu noble homme Me Philibert Cenet, en son vivant advocat en la Court de Parlement, ayant de présent la charge et garde des dites Marie et Anne à ce présente, stipulante et acceptante pour ses dites trois sœurs. C'est assavoir tous les droictz successifz tant en biens. meubles que immeubles sy aulcuns y a fruictz, proffictz, revenus d'iceulx jusques à luy qui audit sieur donnateur sont adveneuz et escheuz, compectent et appartiennent par les decedz et trespas de deffunctz Mathieu Beroalde et de Marie.................. jadis sa femme, ses père et mère, sans rien en excepter ne réserver synon ce que ledit Sr donnateur en a et peult avoir receu et touché jusques à ce jour, pour par ses dites trois sœurs en faire et disposer à leur plaisir et vollenté, les mettant et subrogeant à ceste fin du tout en son lieu, droitz, noms, raisons et actions quelzconques. Cette donnation faite aux charges que les ditz droictz successifz peuvent debvoir et oultre pour la bonne amour fraternelle qu'il a et porte à ses dites sœurs et que telle est sa volonté, transportant etc. tous droictz et dessaisissant etc. Voullant et promestant etc. le porteur donnant pouvoir, etc. et pour icelle présente donnation faire insignuer partout où il appartiendra et en demander acte icelluy Sr donnateur et aussy les dites damoiselles pour et au nom des dites donnataires ont fait constituer leur procureur général et yrévocable le porteur ou porteurs des présentes ausquelz et chacun d'eulx ilz ont donné et donnent plain pouvoir et puissance de ce faire et tout ce que au cas appartiendra et sera requis et nécessaires. Promectant, etc. obligeant, etc. Renonçant, etc.

Fait et passé en l'hostel des notaires soubzsignez avant midy l'an mil cinq cens quatre vingtz et trois le mercredy dix-septiesme jour d'aoust et ont signé la minutte, ainsi signé Le Camus et Denetz.

Insinué le mardi 27 septembre 1583, 40e vol. des Insinuations du Chatelet.

(*Archives nationales*, Y 125, f. 50v).

Bibliographie (suite). — Voici une édition séparée des *Deux dialogues*. II. Deux dialogues, l'un de l'honneste Amour, l'autre de la Bonne grâce. A Paris chez Galiot Corrozet, 1602. Petit in-12 (Cat. Crampon, 998).

XXII. Béroalde de Verville a enrichi de ses vers la seconde et la troisième partie de l'édition de Tours de la traduction de *La Diane de Monte-mayor* par Gabriel Chappuys, dont la première édition avait paru à Lyon en 1582. On sait que sept imprimeurs et libraires parisiens : Jamet Mettayer, imprimeur du roi, Claude de Montr'œil, Georges de Robet (ou Drobet, il ne savait pas écrire (1), Marc Orry, Sébastien Du Molin, Matthieu Guillemot, Jehan Richer, qui avaient

(1) Dans l'acte passé devant Me Bertrand et dont il est question plus loin, Georges de Robet a signé avec une croix.

accompagné à Tours le gouvernement de Paris, après la journée des Barricades (12 mai 1588), formèrent une société par acte passé devant M[e] Bertrand, notaire royal à Tours, le 6 octobre 1591, qui devait finir le 6 octobre 1593 (1). C'est probablement à la demande de ces libraires que Béroalde entreprit ce travail :

La seconde (et la troisième) partie de la Diane de George de Montemaior, divisée en sept livres en laquelle par plusieurs plaisantes histoires desguisées souz noms, et stil de Bergers et Bergères sont discutés les variables et estranges effects de l'honneste Amour. Traduite d'Espagnol en François, par G. Chappuys, Tourangeau, Annaliste, Translateur et Garde de la Librairie du Roy. Reveu et corrigé en ceste dernière édition. A Tours, M. DXCII (1592). In-16 de 202 ff. chiff. et 6 ff. pour la *Seconde partie* ; 96 ff. chiff. et 4 ff. pour la *Troisième partie* (A).

La traduction de la première partie de cette édition (en prose et en vers) est celle de Nic. Colin. Béroalde a semé de nombreux vers dans le texte de Chappuys, surtout dans la *Seconde partie*. Cette particularité nous avait été révélée par Colletet (2). Voici le sonnet signé de la devise de Béroalde *Selon la Fortune la Valeur* qui est placé dans les ff. prél. de la *Première partie* :

Sur les vers de la Seconde et Troisième partie de la *Diane*

Amour ayant blessé de ses flèches mon cœur,
Me fait plaindre tout bas sous le mal qui m'offence,
Car je n'ay pas assez encores d'asseurance
De descouvrir les feux de ma divine ardeur.

D'un humble et doux accent, je vay suyvant l'erreur
Qui les simples Bergers conduit à l'espérance,
Redisant leurs souspirs, je pren quelque allegeance
Et temporise ainsi avecques ma douleur.

Auprès de ces Bergers j'entonne la Musette,
Si quelqu'un d'eux se plaint, avec lui je regrette,
Et avec le contant, je redis son bonheur.

Mais s'il advient un jour que ma belle Maîtresse,
Vueille voir les effets, du desir qui me presse,
Je chanteray des vers dignes de sa grandeur.

Selon la Fortune la Valeur.

Nous avons retrouvé la première poésie, ou une des toutes premières poésies imprimées, de François Béroalde de Verville; elle a paru dans l'ouvrage suivant alors qu'il était à Genève :

La navigation du capitaine Martin Forbisher, Anglois, ès regions de west et Nordwest (*de l'Amérique*), *en l'année MDLXXVII* (*1577*). *Contenant les mœurs et façons de vivre des Peuples et habitans d'icelles, avec le portraict de leurs habits et armes, et autres choses mémorables et singulières, du tout incognues par deça. M.D.LXXVIII* (*1578*) (*Genève*), *Pour Antoine Chuppin.* In-8 de 40 ff. n. chiffr. (B. N, Oy 137 res).

---

(1) Cet acte a été publié par M. le Docteur Giraudet : *Une association de libraires et imprimeurs de Paris réfugiés à Tours au XVI[e] siècle.*
(2) Dans la notice de Colletet sur Gabriel Chappuys.

Sonet

D'un navire menti, l'histoire fabuleuse
Quelqu'un recerchera pour son contentement :
En voudra voir la fin et le commencement,
Et comment on gaigna la Toison prétieuse.

A quoy lui servira ceste peine ennuyeuse?
Car cela ne fut onc, et anciennement
Les moutons ne portoyent si riche parement,
S'il ne tire le sens de la fable menteuse.

Mais sans tant recercher du faict la vérité,
Ni le sens contenu sous une vanité,
Oye d'icy d'un pays le vray et la richesse.

Car dedans ce discours nous est descrit un lieu,
Où abondent tous biens, et du Ciel la largesse.
Et qui seroit heureux, s'il connoissoit son Dieu.
Musa foelicitas altera.

F. Beroald.

Les œuvres des auteurs étrangers publiés en France dans leur langue originaire ne sont pas très nombreuses; elles sont particulièrement intéressantes quand elles renferment dans leurs feuillets préliminaires des poésies d'auteurs français, ces dernières pièces prouvant l'intimité qui existait entre nos compatriotes et ces étrangers. C'est à ce point de vue que nous reproduisons ici le sonnet de François de Béroalde (de Verville) qui occupe le premier feuillet après le titre de : *Fiammella pastorale di Bartolomeo Rossi, da Verona. Comico. In Pariggi, Per Abel L'Angelier, al primo piliero de la grand'Sala del Palazzo CIↃ.IↃ LXXXIV* (*1584*), in-4 de 2 ff. et 114 pp. chiff., la dernière par erreur 109 et 1 ff. (l'épître dédic., datée de Paris, 1584, adressée au « duca di Gioiosia » est sig. Oratio Rossi).

François de Béroalde Au seigneur Bartelemi Rossi, Veronois, sur sa *Pastorale* :

Tous ces divers discours qui doucement souspirent
Les amours des Bergers, et chantent la grandeur
Des espris ocieux, qui vains en leur erreur
Font que les ignorans tous confus les admirent.

Sous ces diversitez qui plaisantes attirent
A suivre un bel objet qui touche jusqu'au cœur,
Sous ce contentement, ce dédain, ce malheur,
Tu compares les biens aux maux qui nous martirent.

Tu montres à chasqu'un que sa félicité
Ne dépend de soy mesme, ains de l'Eternité,
Qui des humains destins establit l'ordonnance,

Puis te portant au Ciel, d'où tu vois ces bas lieus,
Tu nous dis qu'en ostant le bandeau de noz yeus,
Nous cognoistrons que tout est suyvi d'ignorance.
Selon la fortune la valeur.

Une *étude historique et littéraire,* due à M. Blavignac, sur « Le Moyen de Parvenir », *seconde édition, revue et augmentée* (*Genève, J. B. Chanard, 1872*) tend à donner à Henry Estienne, la paternité de cet ouvrage, mais la démonstration s'appuyant sur le fait indiscutable que son auteur a vécu à Genève, s'applique aussi bien à Béroalde de Verville qu'à Henry Estienne, avec cette considération, en faveur du premier, que les faits signalés dans « Le Moyen de Parvenir », postérieurs à la mort d'Estienne, se justifient tout naturellement.

Berthelot (**Pierre**), pp. 110 et 537. — Les quatre stances que nous avons données, p. 537 comme étant inédites, d'après le Ms 534 du Musée Condé à Chantilly, ne sont autres que les der-

nières de la *satyre* attribuée à Sigognes et à Regnier *Contre la barbe d'un courtisan* : *Je peins* (*ou Je chante*) *une barbe peignée*; cette satire pourrait donc être de Berthelot; il est même possible qu'elle ait été composée en collaboration par Regnier et Berthelot, s'il fallait se fier au collecteur des pièces du Ms 534 du Musée Condé.

Il faut enlever à *Berthelot*, l'épigramme : *Je croyois que Marthe deust estre* signée dans le *Cabinet satyrique, 1618*, et qui est de *Jean Vauquelin de La Fresnaye* (*Je pensois belle et parfaite estre*).

Besançon (Charles de), voir p. 538. — Charles de Besançon de Bazoches, était l'un des fils de Charles de Besançon, seigneur de Souligné et de Bouchemont, gentilhomme de la Chambre de Catherine de France, duchesse de Bar, et de Madeleine Horric. On ne sait pas exactement la date de sa naissance, mais on peut la placer entre 1595 et 1599. Après avoir fait ses humanités, il fréquenta les libertins Motin, Berthelot, etc., et autres rimeurs que l'on rencontrait dans les meilleurs cabarets de la capitale. C'est à lui qu'est due la première édition du *Cabinet satyrique* en tête de laquelle il a mis un quatrain signé de ses initiales, sans compter cinq autres pièces qui portent également C. D. B. dont quatre avaient paru dans les *Satyres bastardes*, 1615. A la veille de son union avec Marie d'Héricourt (30 juin 1619), fille de Charles d'Héricourt, maréchal de camp, seigneur de Courselles, et de Catherine d'Anglure, il fait retirer les exemplaires de cette édition et oblige le libraire Estoc à en donner une nouvelle dans laquelle l'*Advertissement au Lecteur* qui était son œuvre est supprimé ainsi que le quatrain sig. C. D. B., et sur les cinq pièces dotées de ces mêmes initiales, une a été enlevée et les quatre autres sont devenues anonymes. Est-ce de son plein gré ou pour tenir compte des observations de sa famille qu'il a opéré ces transformations? Nous l'ignorons, mais certainement elles ont eu pour cause son mariage. Entré au service du connestable de Lesdiguières, en qualité de secrétaire, il laisse publier à Lyon, chez Jean Lautret, à la suite de la troisième édition de *L'Espadon satyrique*, de Desternod, la *Satyre du Temps*, importante pièce en vers, dédiée à Théophile de Viau, dans laquelle il passe en revue et critique la plupart des poètes de son époque. Secrétaire et commissaire des guerres près le connétable de Lesdiguières, il est, dès l'année 1625, commissaire général. Besançon exploita cette situation avec plus d'habileté peut-être que de délicatesse, et, tout en gardant les limites au delà desquelles il eût été poursuivi comme concussionnaire, il ne se fit pas faute, si on en croit Bassompierre, « d'emplir ses bouges » de l'argent destiné à l'entretien des troupes. Après la mort du connétable de Lesdiguières, Charles de Besançon n'eut garde d'abandonner les emplois lucratifs qu'il occupait. Au commencement de 1629, nous le retrouvons dans le Comtat Venaissin, commissaire général de l'armée du duc de Guise. Ce séjour dans le Midi fut marqué par de graves incidents. Le maréchal d'Estrées qui ramenait contre les protestants du Languedoc des troupes qu'il avait commandées en Provence eut affaire à Besançon pour la subsistance de ses soldats. Durant le mois de février 1629, ils échangèrent ensemble, à ce sujet, une correspondance assez vive. Puis, les propos s'envenimèrent et, sur la plainte du Maréchal, un ordre d'arrêter Besançon fut envoyé de la Cour (7 avril 1629). Çette pièce était signée de Chateauneuf et Bullion. Le 7 juillet, les maréchaux de Bassompierre et de Schomberg condamnèrent le coupable à avoir la tête tranchée. Grâce aux protections dont il disposait, et peut-être aussi par suite de l'heureuse intervention de son cousin Bullion, celui-là même qui avait apposé sa signature au bas de l'ordre d'arrestation, Besançon vit sa peine commuée et fut enfermé au Fort-l'Evêque. Redevenu libre, après une courte captivité, il se jeta dans le parti des mécontents dont Gaston d'Orléans étoit le chef et dont il devint un des familiers. Le trait que voici peut donner une idée du genre de rapports qui s'établirent entre

eux. Un jour, dans une débauche, rapporte Tallemant Des Réaux, Besançon chanta au Prince l'impromptu suivant d'après une chanson qui courait à la louange du cabaret et dont la reprise était : « *Mais parce qu'au tac-tac du couteau, on a tout ce que l'on demande* :

Gaston, qui savez mieux que nous
Tous les secrets de la taverne,
De celuy-cy, souvenez-vous,
Ou bien craignez qu'on ne vous berne.
Ma foi! ne faites pas le veau;
Frappez si fort qu'on vous entende,
Puis qu'au seul tac tac du couteau
On a tout ce que l'on demande.

Quelque imprudence — peut-être le couplet ci-dessus — ayant attiré sur sa tête les colères de Richelieu, il fut de nouveau arrêté et reconduit en prison. Mais cette fois encore, la connivence de ses parents et amis lui permit de reconquérir promptement sa liberté. Une belle occasion s'offrit bientôt à lui de venger ses anciennes injures. Le maréchal d'Estrées avait été chargé par le cardinal de Richelieu de veiller à la garde de la Reine-mère qui se trouvait alors retenue, à peu près comme une prisonnière, à Compiègne. Avec l'aide de Besançon et de quelques affidés, Marie de Médicis parvint à s'enfuir et à tromper la surveillance du Maréchal. Réfugié en Flandres avec la Reine-mère, Charles de Besançon ne renonça pas à sa vie d'aventures. Il revint secrètement en France en octobre 1631 pour les affaires de Marie de Médicis, et prépara, sur les instructions de cette dernière, dans l'espoir de sauver la vie de M. de Montmorency, l'enlèvement de madame de Combalet. Besançon échoua et Tallemant va jusqu'à l'accuser — à tort probablement — d'avoir prévenu la nièce du Cardinal. A son retour en Flandre, La Rivière (2), agent secret de Richelieu, le dénonça comme ayant fomenté un complot dans le but d'attenter à la vie du grand ministre; une embuscade lui fut tendue. Besançon alla jusqu'à Cambrai, mais méfiant il envoya à sa place au rendez-vous de Péronne un soldat qu'on arrêta.

L'autorité du Roi et celle de Richelieu, solidement assises, le firent réfléchir : pendant l'automne de 1634 il négocia sa réconciliation avec la Cour par l'entremise de Bouthillier, secrétaire des Commandements du roi, et des lettres de grâce lui furent accordées le 28 février 1635 (3). En prenant à son égard cette mesure de clémence Richelieu exigea qu'il s'employât à enlever sur les frontières des Flandres un de ses anciens compagnons d'aventures, partisan de la Reine-Mère.

Besançon reprit du service dans l'armée (1635). En mai 1641, il est chargé d'une enquête sur la conduite de Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, commandant de l'armée navale. Tallemant raconte qu'« au retour il en dit le diable et que l'archevêque croyoit être le seul habile homme qu'il y eût en France ». Richelieu, satisfait des résultats de sa mission, nomma Besançon, intendant de Touraine (1642).

Au moment de la Fronde, il fut arrêté dans Paris par le parti du Parlement et des Princes. Le 11 janvier 1649 un conseil de guerre réuni à l'Hôtel de ville le fit élargir sous la caution du

(1) Cette chanson est une allusion à un vaudeville qui commence : *Que le Cabaret a d'appas*; elle a été imprimée dans *Le Cabinet des chansons plaisantes et récréatives, dédiées aux esprits curieux et amateurs de bien chanter et boire au cabaret. Paris, Pierre Des-Hayes*, 1631, in-16.

(2) Jean Alexandre de La Rivière.

(3) *Bibl. nat. Cabinet des titres*, vol. 906.

président de Novion, son cousin. Peu après, il passa dans les rangs de l'armée royale. En 1652 pour venir en aide au roi, il leva et entretint à ses frais un régiment de cavalerie et un régiment d'infanterie qui ne furent licenciés qu'après le rétablissement de la paix. En récompense de ses sacrifices, Charles de Besançon fut nommé, en même temps que son frère, lieutenant général, et Mazarin lui accorda bientôt la charge de conseiller et de commissaire général des guerres pour tout le royaume, charge qui lui donnait entrée au conseil des ministres. A partir de 1658, il quitta le service et mourut le 7 juillet 1669 (1).

Bibliographie. — I. La *Satyre du temps* a paru pour la première fois dans la troisième édition de :

L'Espadon satyrique. Par le sieur Desternod. Reveu et augmenté de nouveau. Lyon, Jean Lautret, 1622. In-12 de 5 ff. et 157 pp. chiff.

Et dans ses réimpressions. Elle a été reproduite, anonyme, en 1623, dans :

Satyre menippée contre les femmes sur les poignantes traverses et incommoditez du Mariage. Par Thomas Sonnet, Docteur en médecine, Gentilhomme Virois. Lyon, Vincent de Cœursilly, 1623 (titre avec le portrait gravé de l'auteur remplaçant la marque du libraire). Second titre.... *avec la Timethetie ou censure des femmes par.... Id., id.* In-8 de 12 ff. et 193 pp, chiff. (N) (2).

Les quatre parties ont un titre particulier.

II. Les couplets satiriques que Charles de Besançon a improvisés contre Richelieu et sous la régence d'Anne d'Autriche sont malheureusement sans signature dans les nombreux manuscrits de l'époque.

Comme une des pièces du *Cabinet satyrique*, de *1618*, sig. C. D. B., avait paru dans le *Rec. des plus excellans vers de ce temps, 1617*, avec la mention « du sieur Du Gayverger » qui n'est probablement qu'un pseudonyme, il conviendrait peut-être de rendre à Ch. de Besançon les huit autres poésies du *Rec. des plus excellans vers satyriques...* sig. Du Gayverger (voir p. 182), cependant Du Gayverger était briard ou résidait dans la Brie et rien ne nous permet de supposer que Ch. de Besançon ait habité cette province en 1617.

Même incertitude en ce qui concerne les pièces *du sieur de B.* qui ont paru dans l'édition des *Satyres* de *Regnier* de *1617* sous le titre : *L'Escume des œuvres poétiques du sieur de B.* (voir p. 84) ; ces 21 poésies n'ont jamais été réimprimées, ce qui laisserait supposer que leur auteur s'est opposé à leur réimpression, et on sait que Charles de Besançon a agi de la sorte avec le *Cabinet satyrique* (voir *de B.*).

En tout cas, le sieur Du Gayverger et le sieur de B. étaient nobles et portaient l'épée.

Les deux pièces marquées d'un astérisque n'ont pas été reproduites dans le *Cabinet satyrique*, 1619.

SATYRES BAST., 1615. SATYR. REGNIER (S.), 1616 CAB. SATYR. (SIG. C. D. B.). 1618.	Duel amoureux (dialogue, ff. 1 et 180) (3).	*Charlot et Margoton couchez* (*n. s.*).

(1) Cette notice est prise, en partie textuellement, dans l'édition de *Mémoires de Du Plessis-Besançon* publiée pour la *Société de l'Histoire de France* par le comte Horric de Beaucaire, 1892.

(2) Réimpression pure et simple de l'édition de 1610 (la troisième) dont on a supprimé l'Avis au Lecteur et un sixain de Courval.

(3) Voici le titre de cette pièce « Duel amoureux de Charlot et de Margoton le jour de leurs noces. Dialogue ».

SATYR. BAST., 1615 SATYR. REGNIER (S.). 1616. CAB. SATYR. (SIG. C. D. B.). 1618.	La guérison de Colinette, par Colin (ff. 71 et 195).	*Colin en gardant son troupeau* (*n. s.*).
SATYRES BAST., 1615. CAB. SATYR. (SIG. C. D. B.), 1618.	Semonce de la grande Jacqueline, St. (f.48) (1).	*Commères, mes voisines* (*n. s.*).
ESPADON SATYR. (S.). S. D.	La Satyre du Temps. A. Théophile.	*La réputation que ta veine féconde.*
SATYRES BAST., 1615. CAB. SATYR. (SIG. C. D. B.), 1618.	Stances (f. 85).	**Philis que l'amour tousjours pince* (*n. s.*).
CAB. SATYR., 1618.	Aux lecteurs, quatrain.	**Quiconque aura le mal de rate* (*sig. C. D. B.*),
REC. VERS SATYR., 1617. CAB. SATYR., (SIG. C. D. B.), 1618.	Combat de deux courtisanes. Satyre (f. 22).	*Vestu du tout à la friscade* (*sig. Du Gayverger*).

A consulter : *Mèlanges Lanson* : Un admirateur de Théophile, critique littéraire, *La Satyre du Temps* (1622) et son auteur (par Frédéric Lachèvre).

Bèze (Théodore de), p. 117. — Voici deux ouvrages satiriques attribués à Théodore de Bèze :

I. Comédie du pape malade et tirant à la fin : Où ses regrets, et complaintes sont au vif exprimées, et les entreprises et machinations qu'il fait avec Satan et ses supposts pour maintenir son siege Apostatique, et empescher le cours de l'Evangile, sont cathegoriquement descou vertes. Traduite du vulgaire Arabic en bon Romman et intelligible, par Thrasibule Phenice. Avec privilege. M.D.LXI (1561). In-16 de 72 ff. (Brunet).

Réimprimé à Genève par les soins de M. Gustave Revilliod chez I.-G. Fick. 1859.

Id. A Rouen, 1561. In-8 de 74 pp. chiff. et 3 ff. pour une pièce également en vers : *La Truye au foin* (N).

Id. S. l., 1562. Petit in-8 de 72 pp. (Brunet).

Cette réimpression de l'édition originale de 1561 accompagne *Le Marchand converti, tragédie excellente* (*Genève*). *Par Ian Crespin, 1561*, petit in-8 de 171 pp.

Au verso de *La Comédie du Pape malade*, on lit :

Pour remplir cette page vacante, un des bons amis de nostre maistre Maillard m'a prié de mettre ici ce sonnet : L'excuse de Maillard absent du Colloque de Poissy :

Nostre maistre Maillard tout par tout met le nez :
Tantost va chez le Roy, tantost va chez la Roine :
Il sait tout, il fait tout, et à rien n'est idoine.
Il est grand Orateur, Poëte des mieux nés :

Juge si bon qu'au feu mille en a condamnez.
Sophiste aussi aigu que les fesses d'un Moine,
Mais il est si meschant, pour n'estre qu'un Chanoine,
Qu'au prix de luy sont saincts le Diable et les damnez.

---

(1) « Semonce de la grande Jacqueline à toutes les courtières d'amour pour venir faire les biguets avec elle ».

Si se fourrer par tout, à gloire il se rebute,
Pourquoy dedans Poissy n'est-il à la dispute?
Il dit qu'à son regret il en est eslongé,

Car Bèze il eust vaincu, tant il est habile homme,
Pourquoy donc n'y est-il? il est embesongné
Après les fondemens, pour rebastir Sodome.

Le marchand converti, tragedie excellente... item suit après la comédie du pape malade, et tirant à la fin (S. l.). Pour Claude d'Augny, 1585, 2 parties in-16; la première non chiffrée, de A à mIII, la seconde de 77 pp. chiff. (Brunet).

Id., id. (S. l.). Pour François Forest, M.D.XCI (1591). In-16 de 130 ff. n. chiff. (N).

Id., id. Pour Jacques Chouet, 1594, à Genève. In-16.

II. Histoire de la mappe-monde papistique, en laquelle est declaire tout ce qui est contenu et pourtraict en la grande Table, ou Carte de la Mappe-Monde (en prose) : Composée par Frangidelphe Escorche-Messes. Imprimee en la Ville de Luce Nouvelle, Par Brisaud Chasse-diables. M.D.LXVII (1567). In-4 de 4 ff. et 190 pp. chiff. et 1 ff. bl. (N).

A consulter (suite) : Notice sur un Manuscrit du xvie siècle appartenant à la Bibliothèque cantonale de Lausanne. Poésies inédites de Clément Marot, de Catherine de Médicis et de Théodore de Bèze, par Fréd. Chavannes. Lausanne, 1844. In-8.

Birague (Flaminio de), voir p. 538. — Nous avions renvoyé pour la bio-bibliographie à la *Bibliographie des recueils collectifs du XVIe siècle*, mais le dépouillement des florilèges de poésies du xvie siècle ne nous apporte aucune pièce de Flaminio de Birague. Dans ces conditions nous résumons ici ce que nous savons de ce petit poète dont toutes les œuvres ont été publiées de 1570 à 1590.

Voici d'abord la notice de Guillaume Colletet :

« Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, étoit descendu de l'illustre famille des Birague si connue en France et en Italie. Il étoit fils de Charles de Birague (1), chevalier des deux ordres du Roy comme il le justifie par ces deux vers tirés d'un sonnet qu'il lui adresse :

Mais vous me fistes sang d'un tige généreus. || Et m'avez animé à Pallas le courage...,
et de madame Elene Laure, sa femme, comme il se voit par la fin de cet autre sonnet qu'il lui a dédié :

..... Le Ciel m'ayant faict naistre,
De vous, de qui dépend tout mon bien et mon estre,
De qui depend aussi mon salut et mon mieus,
Je ne veux forliguer à mon antique race,
Ains je suivray plus de voz vertus la trace,
Qui me mettront au ciel au rang des bien-heureux.

» Ce qui confond l'erreur de quelques-uns qui ont voulu faire croire qu'il n'étoit pas né d'un légitime mariage. Pour quelques fautes de jeunesse qu'il avoit commises, son père le fit mettre et

(1) Charles de Birague, était fils de Cesare, frère de Galeazzo qui fut le père du chancelier de France René de Birague. Flaminio était donc cousin germain de ce dernier.

renfermer au Collège de Montaigu où l'on chastioit en ce temps-là, comme quelquefois encore à présent, fort sévèrement la jeunesse qui se portoit au libertinage. C'étoit donc dans ce lieu qu'étoit Flaminio de Birague lorsque dans une Elegie qu'il adresse à René de Birague, cardinal du Saint-Siège et chancelier de France, son oncle, il lui parle de la sorte :

Ainsi puis que long temps j'ay payé l'arrérage
Du feu qui boüillonnoit en mon jeune courage,
Signés en vostre Cour ce placet présenté,
Au ressort de pitié, au bureau de bonté :
Intherinés encor ma tres humble requeste,
Et de ce labirinthe affranchissés ma teste,
J'en payeray l'espice après procez gaigné :
C'est que dedans les eaux de voz pardons baigné
Je feray banqueroute à la verte jeunesse,
Qui m'a filé de deuil une trop longue lesse.....

ce fut en ce lieu là même qu'il devint amoureux de Marie de Vigenère, fille du docte Blaise de Vigenère qui demeuroit alors avec toute sa famille vis à vis ce Collège. La chambre de Flaminio étant devant la chambre de cette belle fille, lui donnoit la facilité de la voir tous les jours. Et comme il avoit toujours eu une grande inclination à la poësie françoise, il composa pour elle plusieurs Vers amoureux que nous lisons encore sous le nom des *Amours de Marie*.

« Que ces vers aient été faits pour elle, je le justifie par l'anagramme qu'il fit de son nom dans lequel il trouva *Guerre Iameine*, sur quoi il fit force vers et conclut ainsi le troisième de ses Sonnets qui n'est pas non plus que les autres de trop bonne poësie, mais dont quelques vers sont du moins passables.

Mais je trouve en tournant le beau nom de Marie,
Et l'autre qui le suit, que vous n'êtes unie
A chacun : vos deux noms (Guerre J'ameine) font,
Et certes à bon droit : Car vostre belle face,
Et les divins attraits de vostre bonne grâce,
Guerre meinent à ceux qui voyent vostre front.

» Ce fut l'an 1581 qu'il la vit pour la première fois et qu'il commença de l'aimer, comme il le dit lui-même au commencement de ce sonnet :

Mille cinq cens et un et octante on nombrait,
Lorsqu'Amour me fit voir la beauté de ma dame,
Qui captiva mon cœur, mon esprit et mon âme
Par un des clairs rayons que son bel œil dardoit....

» Ses *Œuvres Poëtiques*, imprimées à Paris sous son nom pour la seconde fois l'an 1583, sont divisées en deux parties : la première a pour titre : *Les amours de Marie*, dont je viens de parler et la seconde est intitulée : *Mélanges Poëtiques de Flaminio de Biragues*; ces *Amours de Marie* contiennent quatre-vingt quinze Sonnets amoureux, avec plusieurs Elégies, Complaintes, Stances, Chansons, Epigrammes, les unes de huit vers qu'il appelle huitains, et les autres de quatre.

» Ces *Mélanges poëtiques* contiennent plusieurs Sonnets, Odes, Elégies, Epigrammes et autres sortes de poësies qu'il adresse aux princes, aux grands seigneurs de la cour, à ses amis particuliers. Mais dans ceux qu'il adresse au chancelier de Birague, il parle à lui comme à son bienfaiteur et à son Mécène :

Seigneur qui fus jadis mon Helice et mon Nort,
Faisant surgir ma nef au salutaire port

Quand l'Autan forcené par la plaine salée
Luttant contre l'effort de l'horrible Borée.....

et tâche de rentrer en grâce avec lui après qu'il avoit fait quelque action qui lui avoit déplu :

Si tu es (mon Neptun, mon havre, ma franchise),
Point de quelque Esguillon de ma faute commise,
Rasserene ton front, et par nouveau sentier
Fay moy, begnin, rentrer chez ta grâce en quartier....

» La plus raisonnable de ses pièces de vers est à mon avis un poëme tragique qu'il a dédié à Marguerite de France, Reine de Navarre. Ce sont les *Aventures d'Oronte et d'Orbeche* dont on pourroit bien faire un poëme dramatique. Le sujet en est tiré des contes italiens de Cynthio Gyraldi, et le bizarre du Monin en fit une tragédie qui se trouve dans ses œuvres sous le titre de *L'Orbec Oronte* (1). Il est vray qu'il y a je ne sais quoi d'horrible que l'on pourroit adoucir et changer. C'est un petit avis que je donne à nos poëtes qui, pour s'élever au dessus du commun, cherchent des sujets extraordinaires.

» Il y a encore deux petites Églogues qui, dans leur expression rustique, ont je ne sais quoi d'assez naïf ; il est bien vrai que là ni par tout ailleurs dans les œuvres de Flaminio de Birague, il ne faut pas chercher d'excellentes rymes ni trop riches, car jamais poëte de son temps n'en fut plus pauvre; il rime par exemple *pamprée* avec *entrecouppée, arrivée* avec *pensée, Charon* avec *Pluton, Esprits* avec *Soucis, Voisin* avec *Destin,* et mille autres semblables que le bon poëte doit soigneusement éviter.

» Ronsard auquel Flaminio adresse plusieurs vers et qu'il introduit même dans son Eglogue sous le nom de Perrot honora l'entrée de ce livre d'un Sonnet que j'insèreroi ici d'autant plus volontiers que les pensées en sont assez nobles, et qu'il ne se rencontre point dans ses œuvres par la négligence de ceux qui en ont fait le réveil après sa mort :

Comme Vesper au soir apparoist la plus belle
Des estoilles, d'autant que Vénus l'aime mieux
Que tous les feux du Ciel, tant soient-ils radieux :
D'autant ta flame luit d'une clairté nouvelle.

Amour qui pour son chantre en la France t'appelle,
Aiguisa ton esprit, qui fait honte aux plus vieux,
De la plume escrivant tes vers ingénieux,
Que soy-mesme il s'osta du milieu de son aele.

Tandis que le sang chaut, la jeunesse, et l'amour,
Te permettent de voir la lumière du jour,
Birague, suy le camp de celle qui te meine,

Deviens son champion, porte son Estendart,
Ne l'abandonne point comme un lasche soudart :
La Victoire et l'honneur sont enfans de la peine.

(1) T. VI.

» Edouard du Monin, qui savoit presque toutes les langues, loua Flaminio de Birague en grec, en latin et en françois par une épigramme, une ode et un sonnet qui se lisent à l'entrée de ses *Amours de Marie*, et cet excellent poëte latin, vray père de tous les poëtes de son temps, Jean Dorat, honora ses *Mélanges poëtiques* d'une belle épigramme latine. Passerat ne l'oublie pas aussi, dans ses œuvres françoises, et Jacques de Romieu, qui avoit de l'estime pour lui, en rend un fidèle témoignage dans quelques vers qu'il lui adresse. Par tout ce que j'ai dit ici de Flaminio de Birague, il paraît qu'il vivoit l'an 1583, mais on ne sait pas le temps de sa mort. »

Nous complétons cette notice par la publication d'un *brevet* qui établit que Flaminio commandait en 1568 une bande de 200 hommes de pied, au service de la France, levée en Piedmont et entretenue depuis 25 à 30 ans par François I et Henri II, sous les ordres de son père Charles de Birague.

Ms 3196. fr. B. N. — p. 85 :

Aujourd'huy huictième jour d'Avril l'an mil cinq cens soixante-huict, le Roy estant à Paris, ayant esgard et considération au bon et fidelle debvoir que la bande de gens de pied de deux cens hommes à laquelle commande de présent le Sr Flaminio de Birague. fils du Sr Charles de Birague, chevalier de l'Ordre, et cy-devant et de longtemps ordinairement faictz au service de ceste couronne, Ayant esté tousjours depuis vingt-cinq ou trente ans entrettenue par les feuz Roys Francoys et Henry audict service en Piedmont soubz la charge dudict Sr Charles, *pour y retirer mesmement plusieurs cappitaines, gentilzhommes et aultres qui auroyent servi ceste couronne aux guerres dudict Piedmont, principallement ceulx qui sont banniz de l'estat de Milan, ayant perdu leur bien.* De laquelle bande le dict Seigneur Charles par le congé de sa Majesté se seroit puis naguères desmis ès mains dudict Sr Flaminio son filz, car desirant sadicte Majesté continuer à se servir toujours *cy après de la dicte bande, elle a declairé, voullu et ordonné qu'elle demeure entrettenue en son dict service audict Piedmont audict nombre de deux cens hommes et ce en la mesme sorte qu'elle a esté jusques à présent quelque reduction ou retranchement qui puisse estre faict cy après et pour quelque occasion que ce soyt.* Auquel sa dicte Majesté n'entend icelle bande estre aulcunement comprise, M'ayant commandé pour tesmoignage et seureté de ce, expedier ce présent brevet, qu'elle a signé de sa propre main, et faict contresigner à moy son Secrétaire d'Estat et des Finances, la Royne presente. Ainsi signé Charlet, et au dessoubz Robertot.

Mercier de Saint-Léger dit qu'un de ses frères, Philippe de Birague, aumônier du roi, possédait en 1610 le Prieuré de Souvigny en Bourgogne, dont il fit réparer l'Eglise et le Monastère (1).

La pièce suivante de Flaminio de Birague, de l'édition de 1581, n'a pas été réimprimée dans les suivantes de 1583 et 1585 :

TESTAMENT DE L'AUTHEUR.

Assemblés-vous o déités sacrées,
Courés, ô Dieux, accourés à mon aide,
Prestés la main à mon âme qui plaide
Pour dépouiller ses moelles allumées.

Courés, ô Dieux, à ma dolente mort,
Imposés fin à mon mal-heureus sort,
Voyés mon mal, ma douleur, mon torment,
Qui m'ont dicté ce piteus testament.

(1) Notice des Tombeaux et autres monumens transférés en septembre 1783, de l'église Sainte-Catherine de la Couture, dans celle de Saint-Louis, rue Saint-Antoine (*Journal des Savants*, avril 1784).

Contraint céder au choc de ma rebelle,
Je laisse à Dieu mon esprit et mon âme,
Mon corps je laisse au cloistre Nostre-Dame,
Seur gardien d'un amoureux fidelle.

Je veux soudain que mes yeux seront clos,
Que d'un rasoir soit mon corps tout ouvert,
Puis mon cœur soit à ma Maistresse offert,
Car c'est le fer qui trencha mon repos.

Soit en après escrit dessus ma lame :
Cy gist d'amour le vrai sujet Birague,
Qui comme outré d'une amoureuse dague
S'est immolé sur l'autel de sa dame.

Bibliographie. — I. Nous avons donné le dépouillement des feuillets liminaires des éditions suivantes des *Premières œuvres* dans notre *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle*, ils renferment de nombreuses poésies encomiastiques dont beaucoup ont été supprimées ultérieurement.

A) Les premières œuvres poétiques de Flaminio de Birague, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. A Monseigneur Illustrissime et Reverendissime le Cardinal de Birague, chancellier de France. M. DLXXXI (1581). In-16 de 48 ff., les deux derniers n. chiff. (A).

Cette édition, beaucoup moins complète que les suivantes, renferme un certain nombre de poésies qui ne seront pas reproduites.

B) Les premières œuvres poétiques de Flaminio de Birague, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. A très haute et très illustre Princesse Anne d'Este Duchesse de Nemours. Reveues, corrigées et augmentées oultre la précédente impression. A Paris, chez Nicolas Chesneau ruë S. Iacques, au chesne Verd., M. D. LXXXIII (1583). Avec privilège du Roy. In-12 de 124 ff. (le dernier par erreur 122, les ff. 79 et 80 répétés deux fois).

Seconde édition qui, comme son titre l'indique, est reveuë, corrigée, augmentée, mais aussi diminuée.

C) Les premières œuvres poétiques de Flaminio de Birague, Gentil-homme ordinaire de la Chambre du Roy. Au très chrestien roy de France et de Pologne. A Paris, chez Thomas Perier. rue S. Iacques, au Bellerophon. M. D.LXXXV (1585). Avec privilège du Roy. Petit in-8 de 6 ff. 150 ff. mal chiffr (le dernier par erreur 148) et 6 ff.

Flaminio de Birague a corrigé nombre de pièces, en a supprimé beaucoup et en a ajouté dans cette troisième et dernière édition.

II. Remonstrances aux princes francoys de ne point faire la paix avec les mutins et rebelles. A Monseigneur le duc de Guise (Epigr. 4 v. : *La brebis galeuse estant en maléfice*). M. D.LXXXVII (1587). In-8 de 19 pp. chiffr. (N).

E. d : Au duc de Guyse, sig. F. D. B. Au verso du titre un sonnet. Les initiales F. D. B. doivent désigner Flaminio de Birague.

Enfin on a attribué à Flaminio de Birague la satire suivante en vers sur la foi d'un exempl. de la Bibl. de l'Arsenal sur lequel une main du XVIIIe siècle a écrit : *Flaminio de Birague.* Ce poème,

dit Mercier de S. Léger, est écrit par un novice de la langue française du temps et l'on y trouver quelques italianismes, ce qui serait une preuve en faveur de Flaminio de Birague.

III. L'Enfer de la mère Cardine, traictant de la cruelle bataille qui fut aux enfers entre les diables et les maquerelles de Paris, aux nopces du portier Cerberus et de Cardine, qu'elles vouloient faire royne d'Enfer, et qui fut celle d'entr'elles qui donna le conseil de la trahyson, etc. Outre plus est adjoustée une chanson de certaines bourgeoises de Paris qui, feignant d'aller en voyage, furent surprises au logis d'une maquerelle à S. G. des Prez. In-8 de 32 pp. mal paginées(A).

En tête un sonnet. — Réimprimé par Montaiglon avec *la Déploration et complainte de la mère Cardine...*; 1570, *Rec. d'anciennes poés. fr.* III, p. 302.

Id. Paris, chez Jean de Carroy au Mont St-Hilaire, rue d'Ecosse, s. d. Petit in-8 de 40 pp. chiff. (Brunet).

Id. S. n. de lieu, 1597. In-8 de 32 pp. et 2 bl.

Edition donnée par Méon (avec la *Déploration*, de 1570) chez Didot l'aîné en 1793.

On lit une pièce de Flaminio de Birague en tête de l'édition des *Tragédies de Robert Garnier*, 1585.

Bouteroue (Alexandre), pp. 125 et 539. — Les *Insinuations du Châtelet* déposées aux Archives nationales, registre Y 93, f. 145, contiennent un acte du 27 septembre 1547 concernant son père : François Bouteroue qui était écolier étudiant en l'Université de Paris en 1543, et fils, lui aussi, d'un procureur au Châtelet.

Brillet (Etienne). — Etienne Brillet, seigneur de La Bordière, avocat à Angers, était fils de Gervais Brillet, sieur de Marpalu, et de Julienne Guibert; il avait épousé Jeanne Boucault.

Le sixain suivant est la traduction d'une épigramme latine de Jacques Bouju, président au Parlement de Bretagne :

LABYR. AMOUR, I LIV., 1615.	Sixain.	*Impuissante à Vénus, j'eus mary vigoureux* (*n. s.*).

Brissart (Claude), pp. 129 et 539. — L'acte ci-après que nous avons découvert aux *Archives nationales* nous apprend que ce poète satirique qui ne manquait pas de verve, avocat à Orléans, mort avant 1644, avait épousé Françoise Guerrier, dont il eut au moins une fille appelée Claude, comme son père, et qui devint la femme de Paul Roux de Campaniac, écuyer. Il nous permet également de rendre à Brissart les quatre pièces suivantes adressées à sa femme :

LABYR. AMOUR, II LIV.,	1610.	A madame [Fr.] Guerrier (St., p. 52).	*Ces traits si doucement lancez* (*n. s.*).
Id.,	id.	Id. Sonnet (p. 63).	*Je ne fais que priser toutes les déitez* (*n. s.*).
Id.,	id.	Id. M. F. (ma femme). Sonnet (p. 39).	*Mais qu'estes-vous, beaux yeux, que Soleils en ce monde* (*n. s.*).
Id.,	id.	Id. La Puce (St., p. 41).	*O puce ennemie* ‖ *De ma douce vie* (*n. s.*).

Il est probable que le IIe livre du *Labyrinthe d'amour*, 1610, renferme d'autres pièces de

Claude Brissart parmi celles qui sont restées anonymes, mais nous ne pouvons les identifier avec certitude.

Voici l'acte en question :

Françoise Guerrier, veuve de Claude Brissart, advocat en Parlement, demeurant en la ville de Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, donation à Claude Brissart, fille dudit deffunt et d'elle, à présent femme de Paul Roux, sieur de Campaniac, écuyer, demeurant en ladite rue et paroisse, de portion d'une maison et vignes appelée La Giraudière, sise au village de Treynou près Orléans, de portion d'une maison et terre appellée Puzeaux Puisols, autrement dit La Haberderye, en la paroisse de Treynou et de terres à la Celle en Brie. — 7 janvier 1644 (*Insinuations du Châtelet*, Y 183, f. 343 v).

Chrestien (**Florent**), pp. 132 et 539. — Florent Chrestien eut une fille, madame de La Guerche, morte à l'âge de 99 ans et six mois; elle aima beaucoup le père de l'abbé de Canaye, de l'Académie des inscriptions, à qui elle légua tout ce qu'elle put lui donner. Marraine de l'abbé de Canaye, celui-ci m'a dit que Mr. son père avoit eu, entr'autres legs de madame de La Guerche, « un demi-muid de Remarques critiques, historiques, littéraires de Florent Chrestien, écrites sur de petits morceaux de papier, et que son père avoit négligé ces papiers fugitifs au point que, pendant la jeunesse dudit abbé, ces papiers qu'il a beaucoup regrettés depuis, avoient été abandonnés aux laquais qui en avoient fait des papillottes «. (Mercier de S. Léger).

Bibliographie (*suite*). — Deux Hymnes genethliaques faicts sur la naissance de Monseigneur le comte de Soissons, fils de Loys de Bourbon, prince de Condé. Le premier par Messire Anthoine de Caracciolo, Prince de Melphe; le second, par Florent Chrestien. S. l. 1567. In-8 (Bul. Morgand, 58, déc. 1903).

Outre les poésies indiquées, le volume contient un sonnet de Grévin et diverses pièces grecques et latines de Florent Chrestien. — Le sonnet de Grévin a été ignoré de M. L. Pinvert (Jacques Grévin, 1899).

Prologue de la comédie des Guèpes, d'Aristophane, par Florent Chrestien, et publié par Claude Chrestien, son fils, en 1605. [Peignot].

Ce prologue qui ne figure pas dans son *Commentaire d'Aristophane* publié dans l'édition de ce poète parue à Genève, en 1607, a été retranché à cause des rapprochements qu'il aurait pu occasionner entre les troubles d'Athènes et ceux de la Ligue qui conservait encore des partisans. Son fils, Claude Chrestien, fit imprimer séparément ce *Prologue*, mais à très petit nombre, se réservant de ne le donner qu'aux personnes de la discrétion desquelles il serait assuré. Il écrivait le 16 août 1605 à Jos. Scaliger: « je vous envoye six exemplaires du *Prologue* des Guespes d'Aristophane que, n'osant laisser aller en public avec le reste de l'œuvre, j'ay faict imprimer pour les amis. Vous y verrez une partie de l'histoire de la Ligue et les qualités les plus excellentes des pères loyolistes naïfvement descriptes avec la chicanerie de nostre palais... »

Les stances du Ms. Dupuy, 837, f. 199 et du Ms. fr. 884, B. N., au Roy (Henry IV) d'octobre 1594 : *Sire, cette douceur, cette clémence insigne* ont été publiées sans nom d'auteur par Tricotel dans ses *Variétés bibliographiques, 1863* (p. 122), sous le titre : *Une satire inédite contre Henry IV.*

Ms. Dupuy, 951 (B. N.). Trad. d'une pièce latine de Gilles Bourdin par Fl. Chrestien : *Cet homme clairement nous monstre qu'au milieu...*

Colletet (Guillaume), p. 137. — Voici deux additions à sa *Bibliographie* :

Les exemplaires invendus de l'édition originale de la traduction de Colletet du roman grec : *Les Adventures amoureuses d'Ismène et d'Isménie... Paris, Toussainct du Bray*, 1625, in-8, ont été remis en circulation avec un nouveau titre, mais sans les feuillets préliminaires :

Ismène et Isménie. Histoire grecque. Par le sieur Colletet. A Paris, chez Anthoine de Sommaville, au Palais, dans la petite salle de l'Escu de France. M.DC.XXXVII (1637). Avec privilège du Roy. Ce titre est précédé d'un frontispice sur lequel la poutre réservée à l'inscription du titre est restée en blanc.

Voici maintenant une réimpression, ou peut-être simplement l'édition de 1633, des *Divertissements* avec un nouveau titre :

Les Divertissements du sieur Colletet. Revus et augmentés par l'auteur. Paris, Jean Pocquet, 1655. In-8 (Cat. Nourry, 161).

Et un placard oublié :

A Monsieur Le Masle, conseiller du roi.... Sonnet fait au nom de l'Académie françoise, sig. G. Colletet, S. l. 1654. In-folio plano (N, fol. Ye, pièce 252).

Guillaume Colletet avait obtenu un privilège pour la publication de ses *Vies des poètes françois*, son fils François en a sollicité et obtenu un second en 1660... sans trouver d'éditeur : Voici deux extraits des registres contenant les privilèges inscrits à la Communauté des Libraires imprimeurs :

Du XXe septembre 1654. Ce jourd'huy Monsieur Colletet nous a présenté un privilège qu'il a obtenu sous son nom pour un livre intitulé *La Vie des poètes françois et autres hommes illustres. Ensemble ses diverses poésies*, ledit Privilège en datte du XIXe may M.VI cinquante-trois pour neuf ans.

Ce privilège, plus étendu, figure en tête des *Poésies diverses* de M. Colletet, 1656.

Du 22e may 1660. Ce jourd'huy le Sr Colletet nous a présenté un Privilège qu'il a obtenu souz son nom pour quelques ouvrages de feu M^r^ son Père, savoir *Les Vies des Poètes françois, ses Lettres en prose, et ses Poésies*, etc. Led. Privilège en datte du seiz^e^ jour de may 1660. Pour trente années.

D'après M. Tamizey de Larroque, nous reproduisons le titre exact que comptait donner François Colletet à l'ouvrage de son père :

Le herault de la poesie françoise ou l'histoire generalle et particulière des poëtes françois tant anciens que modernes, qui contient leurs vies suivant l'ordre chronologique, le jugement de leurs écrits imprimez, et diverses particularitez des cours des Roys et des Reynes, des Princes et des Princesses, soubs le regne desquels ils ont fleury, et qui ont eux-mesmes cultivé la poesie, avec plusieurs autres recherches curieuses qui peuvent servir d'éclaircissement, ouvrage attendu depuis plus de trente années, commencé par M. Guillaume Colletet, advocat en Parlement, et au Conseil d'estat et privé du Roy, de l'Académie françoise, continué et mis en lumière par le sieur François Colletet, son fils, de la maison de Monseigneur le Daufin. A Paris, chez l'autheur, sur le quay, etc.

Cet ouvrage devait être dédié par Fr. Colletet au duc de Montausier.

Si on veut connaître l'histoire du manuscrit de G. Colletet et de la copie de François, il faut consulter la préface des *Vies des poètes gascons* de *G. Colletet* publiées par M. T. de Larroque en 1856.

A ajouter aux poésies liminaires mises par Colletet en tête des ouvrages de ses amis, le sixain qui figure dans le *Traitté de la Providence de Dieu, traduit du latin de Salvian, évêque de Marseille, par Pierre Du Ryer, parisien. Paris, Sommaville, 1634*, in-8.

Cotel (Antoine de), p. 150. — Les *Archives nationales, Insinuations du Châtelet*, vol. Y 112, f. 56v, reproduisent l'acte suivant qui nous fait connaître le père et la mère d'Antoine de Cotel :

Madeleine d'Albiac, veuve de Jean Cottel, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel et premier président au Grand Conseil : extrait d'une donation par elle faite le 6 octobre 1570 à Antoine Cottel, conseiller du roi en la Cour de Parlement, son fils, d'une rente de 150 livres tournois, et ratification de donation par Madelaine d'Albiac et Jean Cottel, 18 mai 1571.

Pour les pièces d'Antoine de Cotel publiées avant 1600, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*.

Cramail (Comte de), pp. 151 et 540. — Nous complétons la *Bibliographie* du comte de Cramail en ne tenant pas compte de l'ordre de publication.

La première plaquette du comte de Cramail : L'*Infortune des filles de joye*, 1624, a été réimprimée en 1862 par Gay ; elle était suivie de : *La Maigre* et précédée d'un avant-propos. Malgré le faible tirage (100 ex.), cette plaquette ayant été en 1863 l'objet de poursuites devant le Tribunal correctionnel de la Seine, son éditeur fut condamné à 100 francs d'amende. L'analyse des passages condamnés se lit dans les *Procès des raretés bibliographiques faits à Paris en 1863 et en 1865, publiés par la Société des Bibliophiles Cosmopolites, Bordighère, Imprimerie Henri Rancher et Cie*, 1875, in-8, tiré à 100 expl.

V. Les thèses ou conclusions amoureuses contenant LXVII articles, adressées aux dames, par le Bachelier Erophile avec les réponses par le docteur Philarète ; à la suite : Les Antithèses des Dames de Cypre contre le Bachelier Erophile et le docteur Philarète. Paris, Samuel Thiboust, 1621. In-12.

Dans la *Science universelle*, Ch. Sorel dit que son premier maître fut le comte de Cramail, qui ne le retint pas longtemps à son service, mais avec lequel il conserva de bonnes relations. Divers faits confirment cette assertion ; en voici les principaux : Sorel a eu entre les mains et a cité, dans le *Francion* de 1623 et dans le *Berger extravagant*, diverses petites pièces du comte de Cramail telles que le *Cerophyte* et le *Courtisan grotesque*, plusieurs années avant qu'elles fussent recueillies et imprimées dans les *Jeux de l'Inconnu*, 1630 ; il a donné comme sous-titre à sa *Maison des Jeux*, et au *Recueil* de Sercy de 1644 » *pour faire suite aux Jeux de l'Inconnu*, etc. » [Emile Roy].

Le Ms 2420 fr. de la B. N. contient le *Bachelier Erophile*.

VI. Le Roman de l'Incogneu. Ensemble quelques discours, pour ou contre les Romans. A Paris, chez André Soubron, au Palais, en la gallerie des Libraires, à l'Image N.-Dame. M.DC.XXXIV (1634). Avec privilège du Roy. In-8 de 6 ff., 39 pp. chiffr., 43 pp. chiffr., 1 f. et 275 pp. chiffr. (la dernière par erreur 181) (A). Priv. du 10 mars 1634.

E. d. : A madame de Chaly, sig. A. Soubron. Avis du Libraire au Lecteur. Première pièce : L'orateur incogneu pour les Romans (prose et vers) ; seconde pièce : L'orateur incogneu contre les Romans.

VII. Les Amours du Jour et de la Nuit.

Cette pièce du comte de Cramail, précédée d'un avis *Au Lecteur*, se trouve à la fin de la deuxième partie de l'ouvrage suivant :

Œuvres meslées de Mr Cotin, de l'Académie françoise, contenant énigmes, odes, sonnets et épigrammes.

Dédiées à Mademoiselle. Paris, Antoine de Sommaville, M.DC.LIX (1659). Avec Privilege du Roy. In-12 en deux parties, 21 ff. n. chiff., 80 pp. chiff et 2 ff.; *L'Uranie ou la métamorphose d'une Nymphe en oranger. Pour Mademoiselle Marguerite, Duchesse de Rohan. Paris...*, 129 pp. chiff.

Voici la collation de l'édition des *Jeux de l'Inconnu* de 1637, dont nous n'avions donné que le titre :

Les jeux de l'Inconnu. A Rouen, chez Jean Osmont le Jeune, devant la porte du Palais. M.DC.XXXVII. In-8 de 7 ff. dont le titre imprimé et le fr. gravé, et 338 pp. chiffr. (N)

On rencontre des exemplaires de cette édition avec : *A Rouen, Chez Charles Osmont, en la grand ruë des Carmes. M.DC.XXXVII.*

Le cardinal de Retz dit dans ses *Mémoires* : « *Le Jeu de l'Inconnu* était un livre, à la vérité, très mal fait, que le comte de Cramail avait mis au jour, et duquel M. le cardinal de Richelieu s'était fort moqué. »

Actes relatifs à la domesticité du comte de Cramail:

Pierre de Gondolin, substitut du procureur d'office en la principauté de Chabanois et Angoumois, faisant et négociant les affaires d'Adrien de Montluc, prince de Chabanois, demeurant à Paris, rue des Hauts Moulins, paroisse Saint-Landry en la Cité, et Renée de Maugny (ou Mangny), demeurant sur le quai de la Tournelle, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet : contrat de mariage, 28 avril 1638 (*Insinuations du Châtelet*, Y 178, f. 471 v).

Adrien de Montluc, prince de Chabanois, conseiller du roi aux conseils, maréchal des camps et armées, gouverneur et lieutenant général au pays de Foix, actuellement logé à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois : donation à Jacques Colas, secrétaire ordinaire de la Chambre du roi, demeurant rue de l'Arbre-sec, et à Antoine Cabrol, son valet de chambre, de droits successifs. 24 novembre 1643 (Id., Y 183, f. 246 v).

Adrien de Montluc, comte de Carmaing.... se trouvant actuellement logé à Paris, rue Coq-Héron, paroisse Saint-Eustache : donation à Pierre de Castelnau, dit Petrelle, son valet de chambre, d'une métairie appelée « de Capdau », ou de Capdan, en la baronnie de Montesquiou, 27 septembre 1645 (Id., Y 184, f 363).

Adrien de Montluc, prince de Chabanois, comte de Carmaing..., donation à Antoine Cabrol, dit Coridon, son valet de chambre, d'une métairie appelée « d'Emplume » située en la baronnie de Montesquiou, 27 septembre 1645 (Id., id., f. 363).

A consulter: Brun (Pierre): Autour du dix-septième siècle, 1901.

Cruche (Pierre), voir p. 323 : **P. C.** et la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

L'épigramme suivante est signée P. C. (Pierre Cruche?) dans les *Traductions*, 1550, etc.

SATYRES BAST., 1615. CABINET SATYR., 1618.	D'un avocat et de sa femme. (dizain, f. 165).	*Monsieur s'en vint en masque desguisé* (*n. s.*).

D'Aubigné (Agrippa), p. 154. — M. Samuel Rocheblave a écrit deux ouvrages remarquables sur Agrippa d'Aubigné : le premier pour la collection *Les grands écrivains français*; le second est une monographie : *La Vie d'un Héros, Agrippa d'Aubigné*, la meilleure — de beaucoup — de celles qui ont été publiées sur l'auteur des *Tragiques*. M. Rocheblave aime son « héros »; il l'a vu en véritable historien, sans aucune préoccupation confessionnelle. Son livre est un livre « fran-

çais » et c'est là un éloge que l'on n'a pas souvent l'occasion de faire quand il s'agit des grandes figures de la Réforme.

Voici une épigramme de D'Aubigné qui paraît inédite; nous l'avons copiée dans le manuscrit Feydeau de Brou :

Janot mérite-il diffame
Pour n'avoir fait tour d'ennemy
A tous les ribauts de sa femme;
Il ne les connoit qu'à demy;
Il ne les peut penser ni dire.
Quoy! voudroit-on pour les détruire
Qu'il fist la Saint-Barthelemy?

Le huitain suivant du Ms. 884 vise Marguerite de Valois :

MS. 884.	Huitain (f. 292).	*Commune qui te communie.*

Daudiguier (**Vital**), pp. 157 et 541. — Rectifions la description que nous avons donnée de l'ouvrage suivant dans sa *Bibliographie*:

Les œuvres poétiques du sieur Daudiguier. Paris, Toussainct du Bray, 1614. In-8, titre gravé et 7 ff. et 40 ff. chiffr.; second titre gravé, 7 ff. dont 1 bl., 63 ff. chiff. et 1 f. (N)

Première épitre dédic. sig. Daudiguier : A Louyse de Lorraine, princesse de Conty et sonnet sig. Ypolite; seconde épitre dédic. : A la Reyne Marguerite, sig. Daudiguier et sonnet de Mon Chrestien.

Davity (**P.**), pp. 162 et 541.

A consulter: Dugon (H.) : Pierre D'Avity intime. (*Revue du Vivarais*, T. XXII, 1914).

Des Autels (**Guillaume**). — Voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

LABYR. AMOUR, (I LIV.), 1610.	Huictain et resp. (p. 41).	*J'ay un joly courtaut, Madame* (*n. s.*).

Desportes, pp. 166 et 541.

MS. 884. MS. 24322.	Sixain (1602) (ff. 272 et 19).	*Biron servant son Roy entre mille gensdarmes* (*n. s.*).
MS. 884. MS. 24322. ÉPIT. JOCO-SERIA., 1623.	Quatrain sur Biron (ff. 258, 19 et p. 250).	*Passant qu'il ne te prenne envie* (*n. s.*).

Desroches (**Catherine**). — Voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI*e *siècle.*

MUSE FOL., (I LIV.), 1600.	Irrésolution féminine (f. 10).	*Je ne l'ay dit qu'en moy et si je me deffie* (*n. s.*).

Desternod (**Claude**), p. 167. — M. Ernest Courbet a rédigé une notice insignifiante, au point de vue biographique, sur Claude d'Esternod, sous le titre: Un poète franc-comtois. (*Revue littéraire de la Franche-Comté*, 1er février 1867, réimprimée dans *L'Amateur d'autographes*, 1-16 octobre 1868).

La satire III de *L'Espadon satyrique* : *L'Anti-mariage d'un cousin et d'une cousine de Paris*, a été reproduite en partie (120 v. sur 168), sous le nom de Théophile de Viau, dans l'ouvrage suivant d'Esprit Aubert :

L'introduction à la jurisprudence tirée du droict écrit, et des ordonnances Royaux. Très utile à tous notaires, procureurs et autres fréquentans le Barreau. En Avignon, chez J. Piot : imprimeur du S. Office demeurant en la rue de l'Epicerie. M. DC.XXXIII (1633).

Comme il avait fait pour les *Œuvres de Théophile de Viau*, Esprit Aubert a remanié et corrigé les vers libres et obscènes de Desternod (1).

MM. Fernand Fleuret et Louis Perceau viennent de publier le second volume de la collection des *Satiriques français* : « L'Espadon satyrique » de Claude d'Esternod d'après l'édition originale de 1619, avec une préface, une bibliographie, un glossaire, des variantes et des notes. Paris, librairie de bon vieux Temps, 1922, in-8 de LXV et 205 pp.

Cette édition est tout à fait remarquable et, on peut dire, sans exagération, définitive.

Des Yveteaux (Nicolas Vauquelin), pp. 173 et 542. — Une thèse principale de doctorat, soutenue en Sorbonne en décembre 1921, sur *La vie et les Œuvres* de Des Yveteaux a été jugée très faible, et la thèse complémentaire les : *Œuvres* de ce poète refusée, le candidat ayant généralement choisi, entre deux versions de texte, la mauvaise de préférence à la bonne. Le pauvre Nicolas a bien dû regretter ce contre-temps d'autant qu'on le classait non dans la catégorie des libertins, mais dans celle — inoffensive — des épicuriens !

Dorléans (Louis). — Voir la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVI[e] sc.*

MS. 24322.	Sonnet (1600) (f. 4).	*Desportes, ceste Cour ne nous seroit point bonne* (*n. s.*).

Du Brueil (Antoine.), p. 182. — C'est bien à l'éditeur des *Muses gaillardes*, etc. etc., qu'il faut attribuer le pamphlet en vers suivant, signé de son anagramme : *Bâti lieu d'honneur* :

Complainte de la France sur les démérites de Jean Louys de Nogaret de la Valette, duc d'Espernon, présentée au Roy. M.D.LXXXVIII (1588). In-12 de 8 pp. chiffr. (N, Ye 3737 rés).

Voici le premier vers de cette poésie qui en compte 90 : *Henry, qui des François portez dedans le poing.*

Nous citerons seulement ces 6 vers qui donnent le ton de la pièce :

Je voudrois bien sçavoir comment ce morpion
Ennemi capital de la saincte Union
Des Princes et Seigneurs qui prindrent en moy naissance,
Qui ont et biens et corps perdu pour ma deffence
A eu authorité d'approcher près de vous
Jà faict demy pourry, plain de chancre et de clouz...

Le premier livre, portant au titre le nom d'Anthoine du Brueil, est de 1589.

(1) Voir la *Note complémentaire*, p. 128 de l'ouvrage suivant : *Le Libertinage au XVII[e] siècle. Une seconde révision des œuvres du poète Théophile de Viau... publiée en 1633 par Esprit Aubert, chanoine d'Avignon, Paris, 1911.*

Du Monstier (Daniel), voir p. 184. — Nous avons dit que Daniel Du Monstier était né le vendredi 14 mai 1574; le contrat de mariage de son père et de sa mère conservé aux *Insinuations du Châtelet*, Y 118 (f. 434) est du 21 février, avec addition du 22 août 1577).

Voici cinq actes des *Insinuations du Châtelet* relatifs à Du Monstier. Le premier, c'est le contrat de mariage de son père Cosme avec Charlotte Bernier qui constate que Daniel Du Monstier était né hors mariage; le second, est également un contrat de mariage, mais de Daniel Du Monstier avec Françoise Hésèque et non Lesèque, sa seconde femme; les troisième, quatrième et cinquième ont trait à ses deux filles.

Par devant Robert Foucart et Jehan Brigrand, notaires du Roy, nostre sire, en son Chastelet de Paris, furent présens et comparurent en personne Cosme du Monstier, vallet de chambre et painctre de la Royne mère du Roy et de la Royne de Navarre, en son nom, d'une part, et Charlotte Bernier, fille de Raoul Bernier, sergent Royal au bailliage de Bloys, et de feue Catherine Binel, sa femme, aagée de vingt-six ans passez aussy pour elle en son nom d'aultre part, disans lesdites partyes que dès et depuis quatre ans en ça ou environ pour la mutuelle, bonne et licite amityé qu'ilz avoyent l'un envers l'autre, ilz se seroyent dès lors promis prendre par mariage et icelluy promis, contracter et faire célébrer à la première occasion et suyvant leur commodité, suivant laquelle promesse et icelle ainsy faite et par plusieurs foys jurée et réitérée entre eulx et en conséquence d'icelle et non aultrement, sy comme ilz disoyent auroyent prins et en cohabitation dont seroyent d'eulx venu et yssu ung filz nommé Daniel du Monstier, encores de présent vivant. A ces causes après que lesdistes partyes volontairement et sans contraincte ont dict et déclaré avoir toujours tenu et reputté comme encores tiennent et reputtent icelluy Daniel du Monstier pour leur filz légitime procréé et enfanté soubz icelles loyalles promesses et comme telles veullent et entendent que cy-après il vienne à succéder et de eulx hériter tout ainsy que sy sa naissance avoit été après la célébration du mariage faicte en Saincte-Eglise, Et voullant par icelles partyes respectivement au surplus effectuer ladite solempnisation de mariage en nostre mère Sainte-Eglise et promesses d'icelluy mariage et suivant ce qui a esté jafaict et consommé par eulx à l'occasion d'icelles comme dit est attendu mesmement qu'à faire les susdites promesses ladite Charlotte Bernier a dict avoir esté assistée de ses père et mère qui ont loué la bonne intention tant d'elle que duditdu Monstier en cette délibération de contracter mariage, recongnurent et confessèrent en la présence de l'advis vouloir et consentement de Anthoine de la Forestye, aulmonier de l'Eglise Saint-Martin de Brifve la Gaillarde, Robert Corbeau, Maître brodeur à Paris, et brodeur desdites Dames Roynes, Barbe Grillon, veufve de feu Guillaume Corbeau, et Catherine Corbeau, femme de Me Guillaume Matton, aussy brodeur de la Royne, tous amis commungs desdites parties, avoir fait, feirent et font ensemble de bonne foy les pactes, conventions, promesses, dons, douaires qui ensuivent. Sçavoir est lesditz du Monstier et Charlotte Bernier avoir promis comme encores d'abondant et derechef ont promis et promettent prendre l'un d'eulx l'autre par nom et loy de mariage et icelluy faire célébrer et solempniser en Sainte-Eglise le plustot que faire se pourra sy Dieu et Sainte-Eglise s'y accordent et ce aux biens, droictz, noms, raisons et actions qui auxditz futurs espoux peuvent compéter et appartenir pour estre unys et commungs entre eulx du jour de la consommation de leur dit mariage suivant la coustume de la ville, prévosté et vicomté de Paris lesquelz droictz d'icelle future espouze, elle dict se consister aux droictz et legs testamentaires à elle faitz par feue Marye Binel, veufve de feu Me Pierre Hanon, luy vivant, secrétaire de la chambre du Roy, portez par son testament et au droit successif de la dite feue Catherine Binel, sa mère. Partant le dit du Monstier a doué et doue ladite future espouze de la somme de deux cens escus d'or soleil en douaire préfix qui luy compétera et appartiendra et aux siens de son costé et ligne a tousjours sans aulcun retour et lequel sera néantmoins le propre des enffans venuz dudit mariage au payement duquel douaire et pour icelluy, fournir et faire valloir ledit du Monstier a obligé et ypothéqué tous et chacun ses biens présens et advenir, néantmoins sera à l'option d'elle prendre le douaire coustumier suivant la coustusme de Paris pour et au lieu du douaire préfix, nonobstant toutes coustumes à ce contraires ausquelles lesdites parties ont pour ce regard desrogé et desrogent et que les héritages dudit du Monstier soyent sçituez et assis au dedans d'icelle coustume de Paris et a esté accordez que s'il prédécedde elle aura et prendra en oultre par préciput et hors part, tous ses habits, bagues, joyaulx, comme

aussy réciproquement et par cas semblable, ledit du Monstier, ses habictz, armes et chevaulx au cas qu'il survive ladite Bernier, le tout à quelque somme qu'ilz se puissent monter et au surplus a esté accordé qu'elle pourra prendre et appréhender la communauté ou a icelle renoncer, en quoy faisant et renonçant prendra franchement et quittement tout ce qu'elle aura apporté audit mariage et tout ce qui luy adviendra et escherra par donnations, succession en ligne directe, collatéralle et aultrement, avecq son douaire tel que par elle sera choisy comme dit est, ensemble son droict de préciput, habitz, bagues et joyaulx, sans qu'elle soit tenue en aucunes debtes encores que a icelle, elle y feust obligée et davantaige a esté accordé que le survivant jouira en usufruict sa vye durant seullement de tous et chacuns les biens, meubles et immeubles, propres, acquetz et conquetz immeubles qui, au jour de la dissolution dudit mariage, sera trouvé compéter et appartenir audit premier déceddé et d'iceulx en font respectivement don mutuel et réciprocque l'un à l'autre pour en jouir par usuffruit seullement comme dit est à la charge d'en user, comme bon père de famille et en accomplissant le testament dudit premier mourant sur la part et portion dudit premier déceddé et pourveu qu'au jour d'icelle dissolution il n'y ait enffans lors vivans issuz dudit mariage. Et pour sy mestre et faire insinuer ces présentes partout où besoing sera suivant l'ordonnance, lesdites parties respectivement ont fait et constitué leurs procureurs généraulx et spéciaulx et irrévocable. . . . . auxquels ilz ont donné et donnent pouvoir et puissance de ce faire en demander acte et tout ce que au cas appartiendra et sera nécessaire, Car ainsy etc. Promettant, obligeant chacun en droit soy. Renonçant etc. Faict et passé double l'an mil cinq cens soixante dix-sept le jeudy XXI[e] jour de febvrier, signé Brigrand et Foucart. Et au dos estoit escript, enregistré Brigrand et encores estoit escript ce qui s'ensuit.

Cosme du Monstier, paintre et vallet de chambre de la Royne, mère du Roy, et de la Royne de Navarre, et Charlotte Bernier, sa femme, de luy suffisamment authorizée après lecture à eulx faicte par l'un des notaires soubzsignez, en la présence de l'autre, de leur contrat de mariage escript de l'aultre part passé pardevant Foucart et Brigrand, notaires, le jeudy XXV[e] jour de fébvrier mil V[c] soixante dix-sept dernier passé ont icelluy entant que besoing seroit approuvé et eu pour agréable, veullent et entendent que toutes et chacunes les conventions matrimoniales, pactions, dons, advantaiges et autres clauses et conditions y apposées et stipullées par icelluy ayent lieu et sortent effect, selon jouxte et en ensuivant la forme et teneur dudit contrat de mariage et pour icelluy faire insinuer partout où besoing sera, ont fait et constitué leur procureur général et spécial Nicolas de la Bigne, auquel ilz donnent pouvoir de ce faire et tout ce que au cas appartiendra et sera nécessaire et généralement etc. Promettant obligeant, Renonçant, etc. Fait et passé l'an mil V[c] LXXVII le jeudy vingt deuxiesme jour d'aoust signé Brigrand et Foucart.

Insinué le jeudi 29 août 1577, volume 33 (Y. 118, f. 434) des *Insinuations du Châtelet.*

Contrat de mariage passé le 3 février 1630 devant Belin et Capitain, notaires au Châtelet de Paris, entre Daniel Du Monstier, peintre du roi et de la Reine régnante, et de Monseigneur, frère de Sa Majesté, demeurant aux galleries du Louvre, paroisse Saint-Germain de l'Auxerrois, d'une part, et honnête fille Françoise Hesèque, estant au service de Diane Le Picart, veuve de Charles de La Robie, vivant conseiller du roi en son Grand Conseil, demeurant en la maison de ladite dame à Saint-Germain des Prez lèz Paris, rue de Tournon, paroisse de Saint-Sulpice, majeure, fille de feu Jehan Hesèque, vivant marchand, demeurant à Aumalle, et de Marie Terrache, jadis sa femme, d'autre part. — Françoise Hesèque apportait 1.600 livres tournois tout en deniers comptants qu'en meubles, habits, bagues, joyaux, etc., le tout qu'elle avait gagnées par son travail et bon ménage; dans cette somme étaient comprises 400 livres données par la dite dame de La Robie, sa maîtresse, en faveur des services qu'elle lui avait rendus. Du Monstier, dont l'apport n'est pas précisé, excluait de la communauté son « cabinet où sont plusieurs pièces antiques, raretez et recherches de curieux avec tout ce qui est en icelluy et qu'il y pourra mettre cy après pendant et constant ledit mariage ». Ses trois enfants Nicolas, Louise et Marie du Monstier, nés de son premier mariage avec Geneviefve Balifre, devaient être nourris, entretenus et logez aux dépens de la future communauté jusques à l'âge de dix-huit ans « sy plustost ne seront pourvus en mariage ».

Les témoins au contrat étaient pour Françoise Hesèque, madame de La Robie, sa maîtresse, Augustin Le Maistre, conseiller du roi en sa Cour du Parlement, dame Eléonor le Picard, son épouse, Charles Seevin, sieur de Quincy, conseiller du roi en sa Cour de Parlement, André Broé, conseiller en

ladite Cour, Paul de La Tronche, escuyer, sieur du dit lieu; et pour Daniel Du Monstier : Isaac Bernier, peintre du roi, cousin germain maternel demeurant à la galerie du Louvre, et François du Vivier, procureur au Châtelet, ami.

Le 5 mai suivant, Daniel du Monstier déclare qu'il a bien reçu les 1.600 livres de la dot de Françoise Hésèque, sa femme, logée chez M[r] de Longueval, à Saint-Germain des Prez, rue du Fossoyeur. Insinué le 23 mai 1630.

(*Archives nat.*, *Y 170, f. 382*).

Anne et Marguerite du Monstier, la première demeurant à Paris aux galeries du Louvre, paroisse S. Germain l'Auxerrois; l'autre demeurant rue des Enfants rouges, paroisse Saint-Nicolas des Champs, donation mutuelle, 6 février 1649 (Id., Y 186, f. 383 v).

Jean Baptiste de Regniers, écuyer, sieur de Besian, demeurant à Paris, rue Portefoin, paroisse Saint Nicolas des Champs, et Marguerite du Monstier, fille de feus Daniel Du Monstier, peintre et valet de chambre du roi, et de Geneviève Balifre, elle demeurant rue du Grand chantier : Contrat de mariage passé en présence de Pierre du Monstier, peintre et valet de chambre ordinaire du roi, et de Louis Dupont, maître tapissier ordinaire du roi, 6 juin 1653 (Id. Y 190, f. 261v).

Jacques Denis, professeur du roi ès mathématiques, demeurant à Paris, sur le quai des Augustins, paroisse Saint-André des Arts, fils de Claude Denis, ingénieur ordinaire du roi, et Marguerite Du Monstier, demeurant rue de la Juiverie, paroisse Saint-Germain Le Vieil : contrat de mariage par lequel il est établi que la future épouse apporte 1.500 livres tournois, en meubles, linges et hardes, une créance de 600 livres tournois sur les héritiers de feu François Du Monstier, lecteur, professeur du roi, procureur général en l'Université de Paris, et principal du collège des Grassins, son oncle, une maison à Paris, au Mont Saint Hilaire, rue des Bœufs, contiguë au collège des Grassins et des rentes. Ledit contrat de mariage passé en présence de Claude Denis, fontainier du roi, frère du futur époux. 3 octobre 1666 (Id., Y 211, f. 17).

Durand (Estienne), p. 188. — Voici un document à ajouter à la liste que nous avons donnée de ceux du procès d'Estienne Durand : c'est l'ordre royal qui renvoie le poète et les frères Sity devant le Grand Conseil.

20 juin 1618.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre. A nos amis et féaux conseillers les gens tenants nostre Grand Conseil, salut. Ayant cy-devant eu advis de quelques entreprises faictes sur nostre château de la Bastille et depuis de plusieurs menées et desseings qui se tramoient contre nostre service et dont les effets eussent esté très dommageables à nous et à nostre Etat, nous aurions par l'advis de nostre Conseil faict arrester les sieurs de Bournonville et de La Ferté, Salomon Marcou, dit le sergent Lisy, et Nicolas l'Evesque et fait reserrer le sieur Barbin prisonnier audit lieu de la Bastille et Nicolas Haillaume dit La Roye, son valet, et quelque temps après nous aurions faict arrester aussi prisonniers Estienne Durand, François et André de Sity et par nos lettres pattentes du 17[e] mars dernier nous aurions commis nos amis et féaux les sieurs l'Advocat, conseiller en nos conseils d'Etat et privé, de Bailleul, conseiller en nos conseils et maistre des requestes ordinaires de nostre Hostel, et Arnauld, aussi conseiller en nos dits conseils, pour ouyr et interroger les susdits accusés et autres personnes sur les faicts qui leur ont esté par nous baillés, à quoy ils ont travaillé avec tel soing, secret et fidélité que nous en avons toute satisfaction et d'aultant qu'ayants clairement recogneu par les procédures desdites affaires lesquelles nous avons nous-mesme entièrement voulu voir combien la chose est importante et qu'il est nécessaire pour le bien de nostre Estat que la vérité en soit du tout éclaircie et que justice soit faicte selon les loix de nostre Royaume de ceux qui se trouveront coupables afin d'arrester le cours de telles et si pernicieuses entreprises. A ces causes et pour plusieurs autres grandes considérations à ce nous mouvants, nous avons renvoyé et renvoyons par ces présentes signées de nostre main lesdits prisonniers, informations, interrogations et papiers concernants lesdites affaires et pareillement toutes les circonstances et dépendances et vous mandons de travailler incessamment et sans discontinuation quelconque jusques à arrest définitif tant pour ce qui concerne lesdits prisonniers que tous autres qui se trouve-

ront coupables desdits faicts, circonstances et dépendances d'iceux et d'autant que lesdits sieurs l'Advocat et le Bailleul sont particulièrement instruicts et informés desdites affaires et ont tous deux entrée en vostre Compagnie, nous voulons qu'ils assistent avec vous au jugement desdits procès, circonstances et dépendances dont nous avons attribué et attribuons pleine Cour, juridiction et cognoissance. Icelle interdite et interdisons à tous nos autres Juges quelconques nonobstant touttes choses à ce contraires ausquelles et aux dérogatoires des dérogatoires nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 20e jour de juing, l'an de grâce 1618 et de nostre règne le 9e. Signées : Louis et, plus bas, par le Roy de Loménie, et scellées du grand sceau de cire jaune sur simple queuë (*Registres du Grand Conseil*, B.N. 4406).

Duret (**Ch.**). — Charles Duret, baron de Chevry, secrétaire de la Chambre du roi, puis conseiller et président de la Chambre des Comptes à qui Tallemant a consacré une historiette.

Il avait épousé par contrat du 23 novembre 1609 (*Arch. nat. Insinuations du Châtelet, Y 149, f. 289*) Elisabeth Dolu, veuve de Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Mesmillon, qui était son second mari. Duret mourut de la pierre le 30 août 1629. Isaac de Laffemas, le fameux lieutenant criminel, lui composa une épitaphe :

Cy gist qui fuyoit le repos,
Qui fut nourry, dès la mammelle,
De tributs, de tailles, d'imposts,
De subsides et de gabelles;
Qui mesloit, dans ses alimens,
Le jus des desdommagemens
Et l'essence du sol pour livre.
Passant, songe à te mieux nourrir,
Car si la taille l'a fait vivre,
La taille aussi l'a fait mourir.

Ms. 884 Deffense des Comédiens italiens... (f. 51)(1) *Sire, deffaites vous de ces Comédiens* (*n. s.*).

Du Ryer (**Isaac**), pp. 196 et 542. — Isaac Du Ryer avait dédié ses *Heures dérobées, Paris, Pierre Deshayes, 1633,* à M. Brioys, seigneur de Bagnolet. Voici deux pièces qui s'attaquent à ce Brioys :

Inventaire des meubles et immeubles trouvez dans la maison de plaisance de Brioys au village de Bagnolet et l'ombre dudit Brioys apparue à un homme qu'il a ruiné. Paris, 1636. Petit in-8.

La rencontre de Brioys avec Maître Jean dit de Pont-Alais aux Champs Elisées, leurs reproches, le desespoir de Brioys et la repentance de Pont-Alais. Paris, 1636. Petit in-8, (*Description bibliogr. des livres de la librairie Techener, T. I, 1855*, n° 3588).

L'inventaire des arrêts du Conseil d'Etat, sous le règne de Henri IV, nous confirme qu'Isaac Du Ryer était secrétaire ordinaire de la Chambre. Voici la série des actes qui le concernent :

11979. Articles et conditions que le Roy accorde à Ysaac Duryer, secrétaire ordinaire de sa Chambre, à cause du remboursement qu'il a offert de faire de la finance payée pour le droict de port de commission tant du principal de la taille, taillon qu'autres creues extraordinaires en ce qui est du ressort des Aydes de Paris et de Montferrand, 21 février 1608.

12048, 4 mars 1608. — 12563, 27 septembre 1608. — 12788, 23 novembre 1608. — 13777, 2 juin 1609. — 14622, 12 novembre 1609. — 14795, 10 décembre 1609. — 15258, 6 mars 1610.

(*Archives nat.* Inventaire par M. Valois).

(1) *Conseil donné au Roy pour la Deffense des Comédiens italiens qui espèrent une pension de sa Majesté.* L'Estoile (*Mémoires-Journaux*) parle de cette pièce sous la date de 1603 : c'est à cette époque « que courut un pasquil fort scandaleux intitulé « les comœdians » qui offensa sa Majesté parce que les plus grands et principaux de sa cour, et qu'il aimoit le plus, y estoient couchés tout du long ». Sigognes, Chanvalon, Rosni, madame de Cimier, le comte du Lude, etc., y sont cités.

On rencontre des poésies laudatives d'Isaac Du Ryer en tête des ouvrages suivants :

Satyre Ménippée ou discours sur les poignantes traverses et incommoditez du mariage..... par Thomas Sonnet (sieur de Courval). Seconde édition. Paris, 1609, (quatre quatrains sig. I. D. R. à la fin de la *Deffence apologétique*) ; *Satyre contre les Charlatans et pseudo médecins empyriques.., par Thomas Sonnet, sieur de Courval. Paris, 1610* (sonnet d'amy I. D. R.). — *Traité de la Providence de Dieu, traduit du latin de Salvian, evesque de Marseille, par Pierre Du Ryer, parisien. Paris, 1634.* (Un quatrain adressé par I. D. au libraire).

Voici le quatrain adressé par Isaac « au libraire » qui a édité l'ouvrage de son fils :

C'est trop l'ombrager de laurier
Et trop luy donner de louange,
Ne mets point traduit par Du Ryer,
Mets plutôt traduit par un Ange.

Du Souhait, p. 207. — L'acte suivant du 29 juillet 1614 nous apprend que Du Souhait avait été banni pour neuf années du royaume de France, pour avoir composé des libelles alors que son imprimeur Anthoine Du Brueil s'en était tiré avec seulement 20 livres parisis d'amende. N'ayant pas retrouvé l'interrogatoire de Du Souhait devant le commissaire du Parlement, nous ignorons les titres des pamphlets dont il est l'auteur.

Veu par la Cour en la Chambre de l'édict le procès extraordinaire fait par le prevost de Paris ou son lieutenant civil à la requette du substitut du procureur général du Roy au Chastellet contre Philippes Leveillon, Françoys d'Aufroy, et Picard, prisonniers appellans de la sentence contre eux rendue par ledit lieutenant civil le douzième du présent moys et an, Par laquelle il les auroit condemnés estre battus et fustigez nuds de verges par l'exécuteur de la haulte justice au bout du Pont-neuf et de l'Université près Saint-Yves pour avoir par eux exposé en vente les livres intitulez *La harangue de Matault* (1), *Le remerciement au Roy des habitans de Poictiers à leur gouverneur* (2) et *La dernière lettre de Monsieur le Prince à la Reyne* (3) et deffences de plus commettre telle faulte à peine de plus grande punition et que les nommez Buré et Thomas Maisnard seroient pris au corps. Requeste de Claude Picard, père dudit Bernard Picard, du quatorziesme de ce moys à ce que Georges Bellier, libraire, en la maison duquel ledit Bernard demeuroit et avoit esté mis par luy apprentif, fust appellé à la dite Cour pour respondre de son faict comme ayant baillé charge audit Bernard Picard d'exposer lesdits livres en vente, Procès-verbal du Conseiller et Commissaire à ce commis par la dite cour du quinziesme dudit présent moys, Requeste du seiziesme dudit moys des scindic et garde des marchans libraires, relieurs de l'Université de Paris, à ce qu'il fût fait deffences à tous libraires, imprimeurs, relieurs et autres de faire imprimer livres sans bon et vallable privilège et pouvoir et que le nom de l'imprimeur y fust compris et extrait du privilège incéré et deffences d'user de menaces et rébellions, mesfaire ne mesdire aux supplians et leur permettre de faire saisir les presses et formes mesmes, faire emprisonner ceulx qu'ilz trouveront faisant livres prohibez et deffendus et contre les status; emprisonnement des personnes de Françoys du Souhait et Anthoine du Brueil en la conciergerie du Pallais. Procès-verbaulx

---

(1) *Libre harangue faicte par Mathault en la présence de Monsieur le Prince en son Chasteau d'Amboise le seizième jour de juin 1614....* 1614, in 8 de 16 pp. ; autre édition, s. l., 1614, in-8.

Dans son interrogatoire du 15 juillet 1614, François d'Aufroy ou Danferny a dit qu'il était protestant et a demandé à être renvoyé devant la Chambre de l'Edit. Il avait vendu des livres sans permission dont la *Libre harangue*.

(2) *Remerciement au Roy par les habitants de la ville de Poictiers sur le soing que sa Majesté a eu de leur conservation. Paris Anthoine du Brueil*, 1614, in-8 de 16 pp. ; id. *Lyon, jouxte la copie imprimée à Paris, par J. Trichard*, 1614, in-8.

(3) *Dernière lettre écrite à la Royne, par Monseigneur le Prince*, 1614, in-8 de 5 pp.; deux autres éditions au moins avec des variantes dans le titre et la date : *La dernière lettre de Monsieur le Prince sur la confirmation des articles accordés à S. Menehould* (5 juin), 1614, in-8; id. *envoyée à la reine sur la confirmation....* (6 juillet 1614, in-8.

Dans son interrogatoire du 15 juillet, Philippe Leveillon ou Philippes de Villen était inculpé d'avoir vendu la *Lettre de Monsieur le Prince*, et le *Procès-verbal de la rébellion de Poitiers*.

de perquisition des quinze, seize et dixseptiesme dudit moys et an, faictz par Maillart, huissier en ladite Cour, et Heudon, sergent au Châtelet de Paris, en la personne dudit Maisnard. Interrogatoire en la Cour desdits le Picard, Daufroy, et Leveillon sur leur cause d'appel et cas à eux imposez et desdits du Souhait et du Brueil sur le fait de leur emprisonnement. Mandez et ouÿs David Douceur, Jehan Jousselin et René Ruelle, scindic et garde desdits libraires tant au contenu du procès-verbal dudit Conseiller qu'en leur dite requeste et iceulz confrontez en ladite Cour audit du Souhait. Conclusions du procureur général du Roy et tout diligemment examiné, Il sera dit que la Cour entend que touchant les appellations desdits Daufroy, Leveillon et Bernard Picard, a mis et met lesdites appellations et sentence de laquelle a esté appellé au néant sans amende en emendant après que lesdits Picard, Leveillon et Daufroy mandez en la chambre et estant à genoux ont esté blasmés, leur a fait inhibitions et deffences de plus achepter ny vendre à l'advenir aucuns livres ny escripts deffendus à peine de punition corporelle. Et ce fait que les prisons leur seroient ouvertes. Et faisant droict sur les accusations desdits du Souhait et du Brueil et requeste desdits scindics pour les cas mentionnez au procès, a banny et bannist ledit du Souhait du Royaume de France pour neuf ans, et luy enjoint de garder son ban à peine d'estre pendu et estranglé. Et quand audit du Brueil, après qu'il a aussi esté mandé en la chambre et blasmé l'a condamné et condamne en la somme de vingt livres parisis d'amende aplicable au pain des prisonniers de la conciergerie du pallais, à tenir prison jusques au payement de ladite somme. Et luy a ladite Cour fait et fait ensemble à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, inhibitions et deffences de faire imprimer, vendre, exposer, ne faire exposer en vente aucuns livres ne escripts sans privilèges et permissions ausquelz les noms des imprimeurs, libraires, autheurs d'iceux seront exprimez et l'extraict dudit privilège et permission, incéré suivant les ordonnances et arrestz de reiglement sur peyne de punition corporelle et exemplaire. Ordonne qu'à la diligence du procureur général du Roy, il sera informé contre les compositeurs, imprimeurs, libraires et relieurs et de tous autres qui se trouveront avoir imprimé et vendu aucun des livres intitulez : *Matault* (1), *Le Frantaupin* (2) *Citoyen françois* (3), *le Forgeron* (4), *le Remerciement de la Royne* (5), *le Remerciement au Roy par les habitans de Poitiers* (6), *le Reveil de M. Guillaume* (7), *le Réveil du Soldat françois* (8), *Remonstrance de Pierre Dupuis* (9), *L'anti-morgard en vers* (10), *Jugement deffinitif de Matault* (11), *Advis aux trois Estats de ce Royaume* (12), *Réplique de Jacques Bonhomme* (13), *Deffences de Me Guillaume et Jacques Bonhomme* (14) et autres tels livres faiz et vendus depuis ces derniers mouvemens esquelz il n'y a privilège ni permission. Et que contre lesdis autheurs, imprimeurs, relieurs et vendeurs sera

---

(1) *La libre harangue faicte par Mathault*, voir note 1, p. 37.

(2) *Le Franc Taupin* (suivent 6 v.) *Paris, Pierre Buray*, 1614, in-8 de 8 pp. chiff. (prose et vers).

(3) *Le Citoyen françois au Courrier des bonnes nouvelles de la Court. Paris, Anthoine du Brueil, 1614*, in-8 de 16 pp., (prose et vers); autre édition : jouxte la copie ...., 1614, in-8.

(4) *La Harangue d'Alexandre le forgeron, prononcée au Conclave des Réformateurs..... 1614*, in 8 de 15 pp.; 6 autres réimpressions la même année.

(5) *Remerciement à la Royne régente mère du Roy et à Messieurs les Princes et Seigneurs qui l'ont assistée Par les bons François, pour la bienvenuë de la Paix. Paris, Anthoine du Brueil, 1614*, in-8 de 16 pp. chiff. : 3 réimpressions en 1614.

(6) Voir la note 2 de la p. 37.

(7) *Le Réveil de maistre Guillaume, aux Bruits de ce temps, 1614*, in-8 de 33 pp. chiff; trois éditions sous la même date (prose et vers).

(8) *Le Réveil du soldat françois au Roy. Paris, Jean Brunet, 1614*, in-4 de 7 pp.; id., s. l., in-8.

(9) *La remonstrance de Pierre Du Puis sur le trespas de maistre Guillaume... Paris, Pierre Bardin, 1614*, in-8 de 13 pp.; autre édition : jouxte la copie.... 1614, in-8.

(10) *L'Anti-Mauregard ou le fantome du bien public, 1614*, in 8 de 8 pp.; autre édition en caractères italiques, 1614.

(11) Nous n'avons pas rencontré cette pièce.

(12) *Du 14e jour de février 1614. Avis aux trois états de ce royaume sur les bruits qui courent à présent de la guerre civile. Blois*; quatre autres éditions: *jouxte la copie imprimée à Blois, Paris, P. Mettayer ou P. Chevalier, in-8.*

(13) *Réplique de Jacques Bonhomme, paysan de Beauvoisis. A son compère le Crocheteur. Paris, Jean Brunet, 1614*, in-8 de 13 pp. et 1 f.; autre édition, *jouxte la copie*... s. d., in-8.

(14) Nous n'avons pas rencontré « La Deffense »; peut être s'agit-il de la pièce suivante : *Discours de M. Guillaume, et de Jacques Bonhomme paysant, sur la défaicte de 35 poulles et le cocq faicte en un souper par trois soldats, 1614. in-8*, titre et 6 pp.

procédé extraordinairement, et que les nommez Buré et Maysnard seront amenez et constituez prisonniers en la conciergerie du palais si apréhendez peuvent estre, sinon adjournez à trois briefs jours à son de trompe et cry publicq à comparoir en ladite Cour pour répondre aux conclusions que voudra contre eulx prendre le procureur général, leurs biens saisis et annottés. A ordonné et enjoint ausdits sindicqs pour ce mandez à la chambre et ausquels à peine de respondre en leurs propres et privés noms des contraventions de faire diligemment par chacun faire les recherches et visitations accoustumées sur tous libraires, imprimeurs et colporteurs et arrester et séquestrer tous livres et cahiers qui se trouveront imprimez et qui se vendront sans privilège ou permission par escript, qui sera incéré au commencement et fin desdits livres ausquelz le nom de l'autheur suivant les reiglemens sera déclaré et du libraire imprimeur et leurs marques. Comme aussi a permis et permet aussy audit scyndic faire saisir les presses et arrester les imprimeurs, autheurs, colporteurs et vendeurs desdits livres à la charge que lesdits scindicqs feront rapport le mesme jour des contraventions et représenteront lesdites presses et livres par eulx arrestez au prévost de Paris ou son lieutenant civil, qui prendra soigneusement garde à l'advenir ausdites contraventions selon et suivant la teneur des Esdits et ordonnances et arrestz, autrement y sera pourveu par la Cour. Enjoinct la Cour aux Commissaires Maistres de la Communauté des sergens de tenir et prester main forte ausdits scindicqs, ordonne qu'à la requeste du substitut du procureur général du Roy le présent arrest sera leu et publié en la salle des Mathurins, les libraires et imprimeurs assemblez pour cest effect, ledit substitut du procureur général du Roy en certiffiera ladite Cour et fera icelui arrest signifier au scindic des Commissaires et à Mrs. de la Communaulté des sergens de cheval et à verge. Signé : N. Fay F. Druner

Prononcé ausdits du Souhait et du Brueil attainctz entre les guichetz de la conciergerie du pallais le vingtneufviesme jour de juillet M. VI. XIIII.

(*Arch. Nationales* X 2 b 283)

Fauchet (**Claude**), p. 543. — Le Ms. 1232 de la *Chambre des Députés* reproduit un quatrain de Fauchet : *Ce Prince est d'estrange nature*, que l'on a aussi attribué à Théophile de Viau.

Fonteny (**Jacques de**), p. 212. — Nous avons dit que Jacques de Fonteny faisait partie des Confrères de la Passion. M, Armand Baschet dans son ouvrage : *Les Comédiens italiens à la Cour de France*, 1882, nous a apporté de précieux renseignements sur ses démêlés avec les comédiens italiens en sa qualité de *Contrôleur des comédiens tant français qu'étrangers* :

« Environ au même temps (mars 1608) nos Comédiens italiens eurent à soutenir un autre débat qui, du reste, ne fut pas aussi terrible que l'aventure presque sanglante où Battistino (Giovanni, Battista Andreini, dit Lelio) et ses compagnons s'étaient trouvés. Ce fut, cette fois, une affaire litigieuse, toute d'intérieur, une difficulté sur un point du contrat de bail. La chose vint de la prétention du sieur Jacques de Fonteny, contrôleur des comédiens, au droit de jouissance d'une loge entière de laquelle il disoit « avoir don de Sa Majesté en considération de son contrôle». Cette loge étant celle où se mettait d'ordinaire le sieur don Juan de Médicis, oncle de la Reine, et était lors occupée par le vidame du Mans. Or les Comédiens, au cas où la prétention du sieur Fonteny serait admise, se tiendraient pour frustrés d'un bénéfice dont la conservation valait la peine de quelques remontrances et protestations. Ce même Battistino qui, paraît-il, joignait aux occupations d'un rôle dans les comédies, celles de comptable et défenseur des intérêts de la troupe dans les affaires, somma et interpella « tant pour luy que pour ses compagnons » les maîtres et gouverneurs de l'Hôtel de Bourgogne ». Le contrat du 17 février passé avec les maîtres et gouverneurs de la confrairie de la passion de Nostre Seigneur, c'est-à-dire avec les administrateurs de l'Hôtel de Bourgogne, était précis. Ne reconnaissait-il pas aux maîtres et gouverneurs la jouissance de six loges? Le contrôleur ne pouvait-il pas, ainsi qu'il avait toujours fait, continuer à

prendre place en l'une de ces six loges, au besoin même « avec ung ou deux de ses amis »? Battistino énonça diverses autres remontrances trouvées justes par les interpellés et dont acte fut pris et dressé avec autres considérations » par les notaires soussignez appelés pour en entendre « audict Hostel de Bourgogne mil six cent huict, le jeudy aprèsmidy 19e jour de may. » (1)

On rencontre encore son nom dans un bail que firent les Comédiens italiens avec les maîtres et gouverneurs dudit Hôtel de Bourgogne, en date du 8 avril 1614, contracté « le jour d'hyer pour deux mois qui finiront le septième juin ». « Les maîtres et gouverneurs jurent et promettent pendant le dit temps garantyr à Jehan Baptiste Andreini, dict Lelio, acceptant et retenant le tiltre tant pour luy que pour Tristan Martinel dict Arlequin et pour leurs compagnons Comédiens Italiens, la grand salle, loges, théâtre et galleries pour représenter et jouer jeux et comédies ». Réserve est faite toutefois « des loges cy-après déclarées : cest assavoir de la loge de M. le lieutenant civil des cinq loges des doyens et maîtres, de celle des anciens maîtres, et celle du Prince des Sots et de celle de M. Jacques de Fonteny (1). La somme à payer était de 400 livres tournois. Le bail fut renouvelé le 9 juin.

Jacques de Fonteny est désigné dans un factum rarissime : *Recueil des principaux Tiltres concernant l'acquisition de l'Hostel de Bourgogne* (B. N., Rec. Thoisy, f. 63), dont il devint, plus tard, l'un des doyens, maîtres, gouverneurs et confrères comme « homme consommé ès meilleures littératures ».

Voici le texte du contrat du mariage de Jacques de Fonteny, conseiller et secrétaire de Madame, sœur unique du roi (Catherine de Bourbon, duchesse de Bar) avec Guillemette Villet, veuve de Michel Desprez, maistre tisseur d'or et d'argent, en date du 4 juillet 1601, et ratification du 6 septembre 1601 :

Nous soubzsignez, Jacques de Fonteny, Conseiller et secrétaire de Madame, sœur unique du Roy, et Guillemette Villet, veufve de feu Michel Desprez, vivant Maistre tireur d'or et d'argent à Paris, confessons avoir faict ensemblement les traictez de mariage, dons, douaires et conventions qui ensuyvent.

C'est assavoir de nous prendre l'un l'autre en loy de mariage dans le plus brief temps que faire se pourra.

Seront les futurs mariez unys et communs ent ous biens, meubles, immeubles présens et advenir, selon la coustume de la ville et prévosté de Paris.

Sur tous les biens de ladite future espouse sera ameubly audit futur espoux jusques à la somme de quinze cens escus sol. que le futur espoux prendra sur tous les biens de ladite future espouse, de laquelle somme de quinze cens escus en meubles ladite future espouse faict don audit sieur espoux à prendre sur le plus clair de son bien et ce en faveur du présent mariage lequel aultrement n'eust esté faict.

Ledit futur espoux a doué et doue ladite future espouse de deux cens cinquante livres de rente de douaire préfix ou de douaire coustumier au choix et option de ladite future espouze. Le survivant desdits futurs mariez jouyra sa vie durant de tous les biens, meubles et immeubles propres, acquetz et conquetz immeubles présens et advenir et qui se trouveront lors du décez sans qu'il soit tenu bailler aulcune caution au cas qu'il n'y ait enffant ou enffans lors de la dissolution, procréez dudit futur mariage, nonobstant coustumes et ordonnances à ce contraires, à quoy ilz ont desrogé et desrogent par ces présentes.

Plus a esté accordé que advenant la dissolution et ou ladite future espouse survivroit ledit futur espoux il luy sera loisible prendre ou renoncer à la communaulté et en cas de renonciation reprendra franchement et quittement tout ce qu'elle aura apporté avec son dit douaire et préciput et ce qui luy

(1) Minutes de Me Aumont-Thiéville.

sera advenu et escheu par succession, donnation ou autrement, sans qu'elle soit tenue d'aulcunes debtes encores qu'elle y eût part. Les dictz futurs mariez ne seront tenuz des debtes créez auparavant le présent mariage et à ceste fin sera faict inventaire des biens tant de l'un que de l'autre.

Le survivant prendra par préciput et hors part la somme de quatre cens escus et cent escus pour les armes et chevaulx dudit futur espoux et ladite future espouze pareille somme de cent escus pour ses habitz, bagues et joyaulx.

Faict soubz nos seings le mardi quatriesme juillet mil VCI ung, signé Fonteny. Et plus bas est escript ce qui s'ensuit :

Aujourdhui datte de ces présentes sont comparuz par devant les nottaires du Roy, nostre sire, au Chastellet de Paris soubzsignez, Me Jacques de Fonteny, Conseiller et secrétaire de Madame, sœur unique du Roy, demeurant à Paris, rue des Blancs Manteaux, paroisse Saint-Jehan, d'une part, et honnorable femme Guillemette Villet, veufve de feu honnorable homme Michel Desprez, en son vivant Me tireur d'or et d'argent, bourgeois de Paris, demeurant rue Guérin-Boisseau, paroisse Sainct-Nicolas des Champs, d'autre part, lesquelz comparans ont déclaré, recongneu et confessé estre demeurez d'accord des articles et conventions de leur futur mariage ainsi qu'elles sont devant escriptes dont lecture leur a esté faite par l'un desditctz nottaires soubzsignez, l'aultre présent, lesquelz articles ilz promettent respectivement entretenir et suyvant icelle se prendre l'un l'autre par nom et loy de mariage, accordans lesdites parties que lesdictz articles et ce que dessus soyent insinuées partout où il appartiendra et à cette fin constituent leur procureur l'un d'eulx de l'aultre et le porteur des présentes auquelz ilz ont donné pouvoir de ce faire, en requérir acte pour leur servir, recongnoissant ledit de Fonteny avoir signé de sa main le seing manuel cy devant apposé, Promectant, obligeant chacun en droict soy Renonçant, etc. Fait et passé en la maison dudit de Fonteny rue susdite, l'an mil six cens [ung] le mardy quatriesme jour de juillet après midy. Ledit Fonteny a signé; ladite veufve a déclaré ne savoir escripre ne signer. Ainsi signé Fonteny, Thevenin et Robinot.

Aujourdhuy sont comparuz pardevant les nottaires du Roy nostre sire, en son chastelet de Paris soubzsignez, ledit Sr Me Jacques de Fonteny, d'une part, et Guillemette Villet, sa femme, de luy deument auctorizée en ceste partie d'aultre part; Lesquels ont déclaré que pour quelques affaires particullières à eux survenues depuis la consommation de leurdit mariage ils auroient et ont obmis à faire insinuer les articles de leurdit mariage et recongnoissance d'iceulx de l'autre part escripte, lesquelz ilz veullent et entendent respectivement estre entretenuz et sortir leur plain et entier effect, force et vertu selon leur forme et teneur, et que à cest effect ilz soient insinuez au greffe des Insinuations du chastelet de Paris et partout ailleurs que besoing sera, suivant l'ordonnance et pour ce faire et en requérir acte, ensemble faire tout ce que audit cas appartiendra, ont constitué et constituent leur procureur yrrévocable l'un d'eulx, l'aultre et le porteur des présentes promectant, etc , obligeant, etc., chacun en droict soy, Renonçant, etc. Fait et passé ès estudes desdictz nottaires soubzsignez l'an mil six cens ung le jeudy VIe jour de septembre après midy. Ledit de Fonteny a signé la minutte des présentes demeurée vers Pourcel l'un des dictz nottaires soubzsignez et ladite Veuve a déclaré ne sçavoir escripre ne signer. Le tout sans néantmoings aulcunement préjudicier à la séparation de biens cy devant faite et exécutée entre eulx. Fait comme dessus, signé le Comte et Pourcel.

Insinué le vendredi 7 septembre 1601, 55e vol. des Insinuations du Châtelet (*Archives nationales*, Y 140, f. 276r).

On rencontre un quatrain et un sonnet de Jacques de Fonteny dans les poésies liminaires de la pièce suivante du comédien italien Andreini :

La Centaura suggesto diviso, commedia Pastorale, e Tragedia Di Gio Battista Andreini Fiorentino, servitore del Serenissimo D. Ferdinando Gonzaga, Duca di Mantoua, di Monferrato, etc. Alla Christianissima Regina Madre Maria Medici dedicata. In Parigi, Apresso Nicolas della Vigna. M. DC.XXII, in-12.

Notre Jacques de Fonteny aurait été l'éditeur d'une pièce de Jean Auvray (voir ce nom), publiée sans nom d'auteur :

Les Proprietez, et Utilitez, et Nécessitez de l'Ecuelle (titre de départ). In-12 de 12 pp. chiff. — A la fin : *l'Ecuelle se vend seule dans Paris par le Boiteux.*

L'Estoile (T.VIII, pp. 268, 269, 276, 333) dit que Jacques de Fonteny était appelé *le Boiteux.* — *L'Ecuelle* figure aux pp. 226-239 du *Banquet des Muses,* de Jean Auvray, 1623, mais l'édition de Fonteny a omis les deux premiers vers : *Qui loge l'Amour dans son âme* || *Souspire l'amoureuse flamme,* ce qui permet de supposer que *le Boiteux* l'a fait imprimer à ses frais pour en tirer quelques pistoles.

Fornier (Raoul), pp. 217 et 543. — Nous complétons sa *Bibliographie* :

Rerum quotidianarum libri tres. In quibus plerique tum juris utriusque, tum variorum auctorum loci vel illustrantur, vel emendantur, multa etiam ad antiquitatis studium pertinentia tractantur. Auctore Radulpho Fornerio Gul. F. antecessore Aurelio. Parisiis, apud Ambrosium Drouart, 1600. Petit in-8.

Cet ouvrage remarquable tranche un grand nombre de questions délicates au point de vue du droit canonique et de la législation civile.

Meditations Chrestiennes reveues et augmentées en ceste seconde édition. Par Messire Raoul Fornier, docteur ès droicts en l'Université d'Orléans. Avec privilège du Roy, 1613. A Paris, chez Hyerome Drouart, ruë Saint Jacques, à l'escu au soleil. In-12 de 6 ff. dont le titre gravé par Thomas de Leu, et 2 ff. bl., 633 pp. chiff. et 1 f. bl. Entre les p. 160 et 161, 4 ff. dont 1 blc. et les pp. 238 et 239, 4 ff. (ex meis),

E. d. A Gabriel de l'Aubespine, Evesque d'Orléans, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, sig. Fornier. Six discours : *De la Méditation*; *de la Mort,* avec ép. dédic. à Mgr de Nicolay, escuyer, sieur de Goussainville, Presles, etc., conseiller du roi et premier président de la Chambre des Comptes; *de la Mort de N.-Seigneur,* avec ép. dédic. à Charles de La Saussaye, doien de l'Eglise d'Orléans; *du Monde,* avec ép. dédic. aux Pères Capucins; *de la Béatitude,* avec ép. dédic. à Pierre Fougeu, seigr. d'Escures, conseiller du roi, et mareschal des camps et armées de S. M.; *des peines de l'Enfer,* ép. dédic. aux Mondains. Chacun de ces discours est suivi d'un sonnet de Raoul Fornier.

Les dernières pensées de messire Raoul Fornier, docteur régent ès Droicts de l'Université d'Orléans. Avec plusieurs belles Méditations préparatoires au sainct Sacrement de Pénitence. A Paris, chez Sébastien Huré, ruë Sainct Iacques, au Cœur-bon. M. DCXXVIII (1628). Avec Approbation et Privilège. Petit in-12 de 4 ff. et 251 pp. chiff. (ex meis). Priv. du 16 septembre 1628.

Les *Archives nationales,* Insinuations du Châtelet, Y 112, f. 120, renferment les actes suivants relatifs au père de Raoul et Henri Fornier :

Guillaume Fornier, docteur régent en l'Université d'Orléans : donation à Anne Hardy, femme de Jean Spifame, seigneur des Granges, avocat au Parlement, sa cousine germaine, de ses droits sur une maison à Paris rue Bourtiboust. — 13 septembre 1571.

Id. Y 112, f. 121 :

Acceptation de la précédente donation par Anne Hardy. — 16 novembre 1571.

Frenicle (Nicolas), p. 224. — Il faut ajouter aux pièces liminaires mises par Frenicle en tête des ouvrages de ses amis, le sonnet qui figure dans le *Traitté de la Providence de Dieu, traduit du latin de Salvian, evesque de Marseille, par Pierre Du Ryer, parisien, Paris, Sommaville, 1634,* in-8.

Gauchet (Claude), p. 227. — *Bibliographie.* — L'édition de 1609 que nous avons citée du roman de Longus trad. par Jacques Amyot, qui est accompagnée de « quelques gaietez champestres du sieur Gauchet » avait été précédée d'une autre, datée de 1596 :

Histoire des pastorales et bocagères amours de Daphnis et de Chloé, traduite du grec en françois. Dernière édition reveuë, corrigée et augmentée d'aditions en marge outre les précédentes et de quelques gaïtez champestres, tirées du Plaisir des Champs du Seigneur Gauchet. A Paris, Pour Anthoine du Brueil, libraire, tenant sa boutique au bout du Pont Saint-Michel, vis à vis du marché neuf à la Couronne. M.D.XCVI (1596). In-12 de 12 ff. et 82 ff. chiff. (A)

Les *Gaïetez* occupent les ff. 71 à 82, elles ne comprennent que trois pièces : *La Feste et dance de village*, avec fig. sur bois ; *le Pastoureau désespéré* et *la Chanson d'une bergère.*

Guersens (Caïe Jules de). — Les premiers renseignements que nous avons sur Caïe Jules de Guersens nous sont donnés par La Croix du Maine, son contemporain, dans sa *Bibliothèque françoise* :

« Caïe Jules de Guersans, auparavant nommé Julian Guersans, etc., natif de la ville de Gisors en Normandie, au diocèse de Rouen, premièrement Avocat au Parlement de Rennes en Bretagne, et depuis Sénéchal dudit lieu ; celui-ci, dès ses plus tendres ans, fut instruit à Paris aux bonnes lettres, esquelles il profita tellement, qu'enfin il s'est rendu admirable à tous ceux de nostre Siècle, tant pour sa mémoire (qui sembloit quasi prodigieuse) que pour être bien versé en tous arts, sciences et disciplines, et ayant connoissance de plusieurs langues. Je n'ay rien vu de ses écrits qu'une tragédie nommée *Panthée*, tirée du grec de Xénophon, imprimée à Poictiers par les Bouchets l'an 1571, encore dit-il en son épître, adressée à M. l'évêque de Coutances, son Mécène, qu'il ne l'a fait que mettre en ordre, mais en cet ouvrage se reconnoit assez son style et façon d'écrire. Il a écrit plusieurs autres Poëmes, entre autres un qu'il appelle *Les Cornes*, qui est une louange des Cocus porte-cornes, etc., et plusieurs poésies sur le mariage de M. le duc de Joyeuse, non imprimées. Il a discouru devant la Majesté du Roi de plusieurs belles choses, lesquelles ne sont imprimées. Il mourut de peste à Rennes, le jeudi cinquième jour de mai l'an 1583, âgé de trente-huit ou quarante ans ».

Complétons la notice bio-bibliographique de La Croix du Maine :

Caïe Jules de Guersans ou plutôt Guersens comme l'écrit Du Verdier, s'appelait Julien Guersens. Il naquit à Gisors entre 1543 et 1545 et était probablement fils de Gasse Guersens, garde du scel en 1558 des obligations de la ville et chatellenie de Gisors. Sa famille, d'origine bourgeoise, était établie à Mantes au XV[e] siècle et à Gisors au XVI[e] où vivait encore, en 1597, un garde-scel de ce nom.

Après avoir fait de brillantes études à Paris, il y suivit avec Joseph Jules Scaliger, à peu près de son âge, les leçons du savant Adrian Turnèbe. Reçu avocat au Parlement de Paris, on le rencontre quinze ans plus tard (1570) à Poitiers chez Madeleine Neveu, veuve de André Fradonnet, sieur des Roches, où il fit la connaissance de sa fille Catherine qui avait alors vingt ans. Scévole de Sainte-Marthe nous a tracé un petit tableau de l'intérieur des dames Des Roches qui explique l'amour que Guersens ressentit pour cette belle fille et qui explique aussi pourquoi il ne put fixer son cœur :

« Que je trouve encore doux et agréable le souvenir de cet heureux temps auquel Catherine Des Roches, docte fille d'une docte mère, me recevoit favorablement dans son Cabinet et m'honoroit de son entretien ! Certes comme il n'y avoit pas un sçavant homme qui ne fust alors ravy d'admiration de voir

la Mère instruire la fille, et luy parler de toutes les sciences avec autant de suffisance que de facilité, il n'y en avoit aussi pas un qui ne fust transporté d'aise lors que cette belle et vertueuse fille s'exerçoit à réciter les beaux vers de sa mère, et les siens propres; ce qu'elle faisoit avec tant de grâce, qu'elle gagnoit insensiblement le cœur de tous ceux qui l'escoutoient. En effect la maison de ces deux illustres dames estoit, à Poitiers, une Académie d'honneur où se trouvoient tous les jours plusieurs excellens hommes, et où tous ceux qui faisoient profession de belles-lettres estoient receus avec caresse et avecque joye. Et l'on peut dire en vérité que pas un n'y estoit introduict, pour docte et pour poly qu'il fust, qu'il n'en sortist avec plus de doctrine et de politesse. On voyoit encore sur le visage de la mère plusieurs marques de l'esclatante beauté qu'autresfois elle avoit euë, comme sur le visage de la fille on voyoit une vive fleur de beauté naissante, ou plustost la beauté mesme en son throsne, avec toute la splendeur qui la peut rendre adorable. Mais il y avoit entre elles une si grande union de cœurs, et de volontez, et une affection mutuelle si puissante et si forte, qu'elles disoient hautement qu'il n'estoit point au pouvoir de la mort mesme de les séparer jamais l'une de l'autre[1]. »

Peut-être même, si on en croit Scaliger, y eut-il à l'indifférence de Catherine d'autres causes et celles-là paraissaient insurmontables : il se faisait remarquer, en effet, « par le cynisme de sa vie, absolument sale et digne de Diogène; en matière de religion il doutait et n'était pas assez conséquent avec lui-même pour ne pas en dire plus de mal. » Et cependant Guersens pour flatter Catherine alla jusqu'à lui attribuer ses propres œuvres. Quoiqu'il ait mis son nom de Guersens en tête de sa tragédie *Panthée* (2), il a soin dans son épître dédicatoire à Monsieur de Coutances d'en donner tout l'honneur à la *Pallas* de son siècle :

«... Car, de peur que je semble vouloir rapporter le triomphe de la victoire d'autruy, je proteste devant Dieu, que cest œuvre n'est jamais sorty de la boutique de mon esprit, mays d'un Juppiter, du cerveau duquel la Pallas de nostre France (qui comme en quelque seconde Athène, se fait adorer des plus gentilz espritz en ce Poictiers) la fait naistre... »

Il est vrai que, ce jour-là, à défaut de la fille, Madeleine portait Guersens aux nuës :

L'Art, Nature et le Ciel te font esmerveillable,
Philosophe, poëte, interprète des Cieux,
En sçavoir, en mystère, en discours admirable,
Sage homme, fin d'Aimon (démon), vray compagnon des Dieux (3)

Désespéré de son échec, Guersens quitta Poitiers pour Rennes où il exerça sa profession d'avocat. Le temps qui apporte l'oubli effaça peu à peu le souvenir de Catherine Des Roches et vers 1577, il épousa Françoise Du Mesnil, née le 4 avril 1555, fille d'Yves, écuyer, sieur de Malle-feu, premier commis au greffe de la Cour du Parlement de Bretagne, et de damoiselle Françoise Marcadé. En juin 1579 il fut pourvu d'un siège de conseiller au Parlement de Bretagne (en remplacement de J. de France) et reçu, le 24 octobre suivant, à la condition qu'il obtiendrait la succession du premier office français vacant par décès. Ce résultat fut obtenu par l'édit de décembre 1579. Guersens conserva peu de temps son siège de conseiller, il le résigna à René de Belinaye le 29 mai 1580. Nommé lecteur ordinaire de Henri III, celui-ci le récompensa de ses services en lui accordant des lettres d'anoblissement datées de juin 1581 dans lesquelles on lit :

---

(1) *Eloges des hommes illustres*, trad. de G. Colletet.
(2) Voir sa *Bibliographie*.
(3) Ce quatrain de Madeleine Neveu à M. de Guersens qui est en tête de *Panthée* se trouve reproduit, on ne sait pourquoi, dans les feuillets prél. de la tragédie l'*Adonis*, de *Guillaume* Le Breton, 1579, qui y est nommé par erreur *Gabriel*.

« en considération des bons, fidelles et affectionnés services que nostre amé et féal Jules de Guersens, nostre lecteur ordinaire, fait et continue chaque jour près de nostre personne tant à l'estude et profession des bonnes lettres que aultrement... » En 1582, il succède à Bertrand d'Argentré comme sénéchal de Rennes et est assermenté en cette qualité le 27 avril 1582. Il meurt de la peste à Rennes le 5 mai 1583; quatre ans plus tard, en 1587, Catherine Des Roches et sa mère succombaient au même mal à Poitiers.

De son mariage avec Françoise Du Mesnil, Guersens eut un fils, Jules, comme son père, seigneur de Prelouaye, conseiller au Parlement de Bretagne le 21 novembre 1610, marié en 1613 à Jeanne Monnerayes et décédé à la fin de février 1625 dans la prison de Rennes (Saint Aubin). On ignore pour quel motif il y était enfermé.

La plupart des œuvres latines et françaises de Guersens n'ont pas été retrouvées. Notre bibliographie ne renferme que 4 numéros y compris le poème *La louange des Cornes* que l'on croyait perdu.

En dehors de Jean de Vitel, qui a déploré la mort de Guersens sous la forme d'une épigramme et d'une églogue insérées dans : *Les premiers exercices poëtiques de Ian de Vitel avranchois. Contenans l'Hymne de Pallas, la prinse du Mont sainct Michel. L'Imitation de deux Idylles du Grec de Theocrite, Discours, Eglogues, Odes, Elegies et Tombeaux. A très-illustre Prince et Reverendissime Prelat Monseigneur Charles de Bourbon, Cardinal de Vandome, Archevesque designé de Rouën. A Paris. M. D. LXXXVIII (1588). Chez Estienne Prevosteau, demeurant au cloz Bruneau, près le puits Certain*, Guersens a été négligé par ses contemporains. Seul Joseph Jules Scaliger, qui l'avait rencontré aux leçons de Turnèbe, en a parlé et en termes peu élogieux :

« Jules Guersens est naturellement doué d'une mémoire étonnante, mais il manque absolument de sérieux. Ne se préoccupant, pour en faire parade, que des détails et des aspects extérieurs des sciences, il en néglige l'essence et les caractères propres. Guersens est un bel esprit qui a la langue latine et françoise à commandement. Mais il est aisé de voir par ses discours que son savoir lui est acquis par la voie la plus courte. Il n'a jamais lu tous les commentaires sur Aristote, ce dont il se fait gloire, ni même toute l'œuvre d'Aristote et, en particulier, le livre des Animaux. Il n'a pas lu non plus le traité de Théophraste sur les Plantes, ni Tertullien, ni les poètes grecs dont la compréhension et l'interprétation lui causent les plus grandes difficultés que d'ailleurs il éprouve dans la lecture de l'ancien latin.

« Bref, il est fort excellent parmi ceux qui n'en sçavent guères comme entre les Courtisans. S'il les eût suivis, il en eust sans doute esté grand, et Evesque aujourd'huy. Ses vers latins et françois sont de moyenne estoffe et bien inférieurs à ceux de Sainte-Marthe. Mais ce qui les fait trouver bons c'est l'invention et l'air qu'il leur baille en les prononçant.

« Il ne veut estre aucunement repris encore qu'il faille manifestement. Il n'estime personne habile et n'en fait aucun cas. De Ramus il m'a dit que c'estoit l'homme duquel plus il eust desiré sauver l'honneur: mais que ne disant rien qui vaille en la pluspart de ses livres, et pensant dès qu'il avoit mis le nez en quelque science en sçavoir plus que les maistres d'icelle, voire et les reprenant, il lui estoit impossible le pouvoir estimer, et sauver des justes repréhensions qu'on lui objectoit bien qu'il estoit grand dommage de sa mort.

« Guersens est un excellent homme pour vivre entre les hommes du présent et non pour l'avenir: il ne fait rien qui soit digne d'éternelle mémoire et n'avance rien qu'il n'ait emprunté à un autre. Il lit Cardan avec beaucoup d'application. Comme je lui disais: « Au diable soit le Cardan tant il empesche les jeunes hommes d'étudier » il rougit et ne répondit rien.

« Guersens ignorait que, pour affirmer son idée Epicurienne, Lucrèce avait ouvertement discuté en faveur d'Epicure contre Aristote et d'autres péripatéticiens. Par suite il cherche maladroitement à accorder les principes de Lucrèce avec les pensées d'Aristote. Enfin Guersens n'est pas moins curieux par ses connaissances que ridicule par le cynisme et l'absolue malpropreté de sa vie vraiment digne

d'un Diogène. Il doute en matière de religion et n'est pas assez conséquent avec lui-même pour n'en point parler plus mal (1).

Bibliographie. — I. Complaincte sur la mort de tresdocte et tresregreté personnage Adrian Turnèbe, Lecteur du Roy. Par I. Guersent. A. Paris, De l'Imprimerie de Thomas Richard, à la Bible d'or, devant le Collège de Reims, 1565. In-4 de 2 ff. (N, Ye 381 Rés).

La Complaincte comprend 44 vers : *Puisque la mort, puisque La Parque noire*; à la suite un sonnet : *Le fils d'Alcmène pour avoir descoché.*

II. Panthée, Tragedie, prise du Grec de Xenophon. Mise en ordre par Caye Jule de Guersens (Marque des Bouchetz avec au bas un sixain : *L'Homme est forcé par la Parque, la Mort*). A Poitiers. Par les Bouchetz, 1571. In-4 de 4 ff. et 16 ff. (N, Yf. 517).

Au verso du titre, quatrain de *Madeleine Neveu à C. Jules de Guersens*: *L'Art, Nature et Ciel te font émerveillable.* E. d. A Monsieur de Coutances, sig. Caye Jules de Guersens. Pièce latine de Guersens à Louis de Sainte-Marthe; autre pièce au même: sonnet: *Troys Dieux ont partagé cest Univers en troys*, sig. C. J. de Guersens; A Panthée (sonnet) par Loys de Saincte-Marthe: *Tu te doibs bien sentir tresheureux Panthée*; pièce latine de Robert Howe, écossais; autre pièce lat. du même.

Si on en croit l'épître dédicatoire, cette tragédie serait de Catherine Desroches, mais elle est donnée à Guersens qui s'en serait dépouillé par amour pour elle.

III. Premier discours tenu à la table du Roy à Fontainebleau, avec C. I. de Guersen, par J. Davy Du Perron, Professeur ordinaire du Roy à la suitte de sa Majesté aux langues, Mathématiques, et Philosophie (en prose) (N).

Extrait d'un in-4, pp. 1 à 456 incomplet, cah. B.

Ce fragment (2) doit être la seule partie qui ait été imprimée des œuvres oratoires de Du Perron projetée en 1584 dont il est fait mention dans la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine:

« Il a fait un Recueil des Discours sur plusieurs différents sujets, en Philosophie et Mathématiques, lesquels il a prononcés devant la Majesté du Roy. Il y en a eu plus de soixante feuilles imprimées, chez Federic Morel, à Paris, lesquels ne sont pas encore en lumière, encore qu'il y ait près de trois ans qu'ils aient été commencés à imprimer, mais j'ai opinion que la principale occasion qui l'a retenu de les faire publier, est qu'il y a plusieurs choses en ce livre, faisant mention de Caïe Jules de Guersens lesquelles il ne voudroit pas mettre en public auparavant que de l'avoir bien revu, d'autant que pour lors ils n'étoient joints de telle amitié, comme ils ont été peu après. Je crois donc que le retardement de l'Edition de son livre ne provient que pour cette raison, ou pour avoir été depuis empêché ès choses qui ne lui permettoient pas d'y vaquer, selon qu'il l'eût bien désiré. Je n'ai encore vu ce Livre qui est cause que je n'en peux pas donner jugement, ni même parler au vrai des matières contenues en icelui.... »

D'après ce qui précède, il est certain que Guersens faisant partie, comme Du Perron, de l'*Académie du Palais* (1576-1585) dont M. Edouard Fremy a écrit l'histoire, c'est un nom à ajouter à la liste qu'il a donnée de ses membres.

IV. Le poème de Guersens : *La louange des Cornes*, mentionné comme non imprimé par La

---

(1) *Prima Scaligeiriana nusquam antehac edita.... 1669*, in-8. La note de J. J. Scaliger est en partie en latin, nous en donnons ici la traduction. A la suite on lit cette appréciation en latin sur Gabriel de Minut : « Gabriel de Minut ressemble en tous points à Guersens, que l'on considère sa bêtise ou que l'on aie égard à la subtilité de son esprit ou à l'excellence de sa mémoire. »

(2) M. l'abbé Charles Féret en a dit un mot (p. 79) dans son ouvrage : *Le cardinal Du Perron. Paris, 1879.*

Croix du Maine, passait pour perdu. Nous l'avons retrouvé, mais sans signature, dans un recueil libre et satirique publié au début du XVII[e] siècle : *La Muse folastre.* Il se lit dans le 1[er] livre de l'édition de 1607 (1) et nous le reproduisons ci-après.

Les recueils collectifs libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne contiennent qu'un poème de Guersens :

MUSE FOL. I LIV. (B) 1600, A la louange des Cornes. Poème. *Si du docte troupeau le front audacieux.*

Guy de Tours, pp. 229 et 545. — On rencontre un sonnet sig. M. G. (Michel Guy) dans le *Premier livre du théâtre tragique de Roland Brissel, gentilhomme tourangeau, Tours. Claude de Monstr'œil et Jean Richer, 1590.* In-4.

Jamyn (Benjamin). p. 238. — Nous complétons la *Bibliographie* de Benjamin Jamyn. Voici une description plus complète de l'ouvrage suivant :

La Philosophie chrestienne, ou du retour de l'homme à Dieu, par Benjamin Jamin. Dédié à Monseigneur l'archevesque de Bourges (André Fremyot). Paris, Charles Chappellain, 1606. In-12 de 6 ff. et 84 ff.

L'ép. dédic. est datée de Chastillon-sur-Seine, le 3 juin 1606.

Le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI[e] siècle* mentionne encore deux réimpressions de : Les Dialogues de Jan Loys Vives, traduits du latin en françois pour l'exercice des deux langues, par Benjamin Jamin, 1573, celle de Paris, Gabriel Buon, 1576, et une autre de Paris, 1579.

La publication de cet ouvrage a fait supposer à M. Paul Bonnefon que Benjamin Jamin se livrait à l'enseignement.

M. Paul Bonnefon a donné dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1892, un article sur *Deux poèmes de Benjamin Jamin*, comprenant une notice sur cet écrivain et le texte de ses deux poèmes : *Chant du vray amour* (30 st. de 6 v.) et *Chant de la vraye beauté* (30 st. de 6 v.) qui ont paru à la fin du second livre de *La Muse chrestienne de Pierre Poupo, au Roy de France et de Navarre. A Paris, par Barthelemi Le Franc, M.D.XC (1590)*, in-12, précédés d'un sonnet de P. Poupo (2).

Malgré l'insertion de ses vers dans un volume de poésies protestantes, Benjamin Jamyn a vécu et est mort catholique. Son talent poétique a trouvé un juste appréciateur dans M. Paul Bonnefon :

« On y retrouve la plupart des qualités et des défauts de l'ami d'Henri IV, une pensée énergique, une forme nette, mais pénible, un style sec et inégal. Pas d'ornements superflus; Benjamin Jamyn ignore les formes douces et polies de ses contemporains ou il les dégaigne. Ses vers vont droit au but avec un souci de la logique qui donne à ses stances un faux air de théorèmes mis en rime. Mais dans la suite des déductions un trait brille souvent qui illumine d'un éclat heureux le sentiment du poète. C'est ainsi que celui-ci se révèle, exhalant une verve sombre et tirant de son sujet des comparaisons

---

(1) *Recueil des trois livres de la Muse Folastre. Recherchée des plus beaux espris (sic) de ce temps. De nouveau reveue, corrigée et augmentée. A Paris, par Jean Fuzy, imprimeur demeurant rue des Poirées devant le collège de Calvy 1607*, in-12.

(2) *La Muse chrestienne* de Pierre Poupo a été réimprimée en partie sous le titre : *Poésies diverses tirées de la Muse chrestienne* de *Pierre Poupo... publiées avec une notice et des notes, par Ernest Roy. Paris, 1886, in-12.*

saisissantes, des images courtes et vigoureuses, dont la forme, un peu surannée pour son temps, gardait une franchise de bon aloi. Je ne sais pas, pour ma part, de vers écrits dans notre langue antérieurement à ceux de Benjamin Jamyn qui expriment mieux que les siens les abstractions philosophiques. On lui pardonne aisément les aspérités de sa versification, en faveur de son bon sens, si bien maître de lui-même qu'il ne s'égare pas au milieu des brouillards d'une métaphysique assez spécieuse. »

Joubert (Nicolas) dit Angoulevent, p. 240. — Les douze vers, *Un timide Rodomont: Voyez-vous avec quelle audace* que nous avions attribués à Nicolas Joubert, les croyant extraits d'un poème d'Angoulevent, sont de G. L. de Montgentil, bourbonnais (Voir ce nom).

Les Rithmes du seigneur d'Engoulevent sur les affaires de la Ligue, A Lyon, 1594, renferment 24 pièces dont dix-huit se lisent dans *La Vertu du Catholicon d'Espagne.... 1594*, et six dans la *Satyre ménippée, 1593 (pour 1594)*.

Pour les pièces de Nicolas Joubert, publiées au XVIe siècle, consulter la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle.*

Nous avons dit dans la note 1, p. 241, que Henri IV étant à Nantes, en 1598, créa pour Joubert un office d'auneur et de mesureur de toile. La même année, Joubert prend un associé. Le texte de l'acte relatif à cette association se lit aux *Arch. nat., Insin. du Châtelet*, Y 137, p. 399.

Pardevant les notaires du Roy nostre sire en son Châtelet de Paris, soubzsignez, furent présens en leurs personnes Nicolas Joubert, Sr d'Angoulvant, vallet de chambre et portemanteau ordinaire du Roy, demeurant à Paris, rue du Cocq au Cocq, parroisse St-Honoré, d'une part, et noble homme Bénigne le Roy, marchant bourgeois de Paris, demeurant rue Aubry-Boucher, au marteau d'or couronné, parroisse St Leu, St Gilles, d'autre part. Lesquelz de leurs bons grez et volonté ont amiablement convenu et accordé ce qui ensuict. C'est assavoir le Sieur d'Angoulvant avoir associé et associe par la présente le dit le Roy acceptant pour moictyé au don fait par le Roy nostre Sire audit sieur d'Angoulvant de l'estat et office de maistre aulneur et visiteur de toille en la ville et fauxbourgs de Nantes ainsy qu'il appert ès lettres de provisyon dudit office signées Henry et sur le reply, par le Roy. Forget, dattées du sixiesme jour de may mil cinq cens quatre-vingtz-dix huict et scellées du grand scel de cire jaulne faictes en conséquence du don qui en avoit esté faict audit Sr d'Angoulvant par sa Majesté dès le vingt troisiesme jour d'apvril dernier par brevet signé Henry et dessoubz Forget, de la moictyé duquel estat et office ledit Sieur d'Angoulvant a par cesdites présentes, faict don, cessyon et transport audict le Roy acceptant, pour ce que ainsy luy plaist et moyennant ce. ledit Bénigne le Roy a par ces présentes promis et promect payer, frayer, desbourcer et advancer ès mains dudit Sieur d'Angoulvant tous les fraiz et deniers qu'il conviendra pour faire vériffyer au Parlement de Bretaigne l'édict de création dudit office sur lesquelz fraiz qu'il conviendra faire ledit sieur d'Angoulvant confesse avoir eu et receu dudit le Roy manuellement comptant la somme de cent escus sol., dont le dit Sr d'Angoulvant se tient pour comptant et en quicte ledit le Roy et tous autres, lesquelz fraiz et deniers que ledit le Roy advancera il les reprendra les premiers et précipuement sur les deniers qui proviendront dudit estat, soyt de l'exercice ou de la vente d'icellui, comme au semblable ledit Sieur d'Angoulvant reprendra sur lesditz premiers deniers qui proviendront comme dit est dudit Estat pareille somme que le dict le Roy aura advancé pour et au lieu des fraiz et voyage que le dit sieur d'Angoulvant a cy-devant faict, et le surplus qui proviendra dudit estat sera partagé entre les dites parties comme pour moictyé; lequel estat lesdites partyes ne pourront vendre l'ung sans l'autre ne à celuy commettre aucun, et où ledit Edict ne seroit vériffyé ledit sieur d'Angoulvant promet rendre et restituer audit le Roy tant les dictz cent escuz que tous les autres fraiz et deniers qu'il aura débourcez et frayez pour les dictz fraiz comme dit est et ce incontinant le cas advenu, et pour l'entière exécution des présentes lesdictes partyes ont respectivement esleu leur domicille irrévocable, sçavoir le sieur d'Angoulvant en ladite maison du Cocq et ledit le Roy en la maison du marteau d'or où ilz demeurent, voulans que tous exploictz et autres actes de

justice qui y seront faictz soyent de tel effect, force et vertu que sy ils y estoient parlant à leurs propres personnes et vrays domicilles, nonobstant changement et mutation de domicille, car ainsy le tout a esté dict, convenu et accordé entre les dites partyes en faisant et passant ces présentes. Et pour faire insinuer cesdites présentes sy besoing est suyvant l'ordonnance les dites partyes et chacune d'elles ont faict et constitué leur procureur irrévocable le porteur des présentes, luy donnant pouvoyr de ce faire et tout ce que au cas appartiendra et sera nécessaire. Promectant, etc., obligeant, etc., chacun en droict soy, renonçant etc., Fait et passé ès estudes desdits Notaires à Paris soubzsignez, l'an mil Vc IIIIxx dix-huict le vendredy après midy, treiziesme jour de novembre et ont lesdits Sieurs d'Angoulvant et le Roy signé la minutte des présentes avec lesditz notaires soubzsignez et est pardevers et en la possesssion de I.... Thevenyn l'un d'iceulx notaires. Cestuy délivré pour servir audict Bénigne le Roy, signé Chappellain et Thevenyn.

Insinué le vendredi 26 février 1599.

52e volume des *Insinuations* du Châtelet de Paris.

Laffemas (**Isaac de**), p. 244. — Le Ms. 1232 *Chambre des députés* (f. 170) contient une ballade faite lors que Laffemas fut chassé de Paris : *Cil qui se dit de la maison de Drac* dont voici le refrain : *Ayant perdu son vénérable Duc* (*Richelieu*), et seize vers sur la satire composée par Paul Hay du Chastelet contre Laffemas (*Escoute, Laffemas, il faut que je te die*). En voici le premier : *Chastelet pour rimer contre le Malefas.*

La plaquette :

Remerciement à Monsieur Myron, seigneur du Tremblay, Lignières, Bonnes et Gillevoisin, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, Lieutenant Civil en la Prevosté de Paris, et cy devant Prévost des Marchands. Par le peuple de Paris. Paris, François Jacquin, 1606, in-8 de 56 pp. chiff.

contient une pièce en iambes (40 v.), sig. Beau-semblant (Isaac de Laffemas). Chose curieuse, cette poésie de Laffemas ne se lit pas dans l'édition de la même plaquette publiée chez Adrian Beys qui n'a que 40 pp. chiffr.

A ajouter aux épigrammes de Laffemas, celles du Ms. 19145., B. N. sur Monsigot : *Monsigot faisant sa retraitte*; et du Ms. 10329, fonds lat., f. 258, n. s. : Sur la prise de Sainte-Menehould : *Autheurs de nos guerres civiles.*

La Ronce. p. 254. — Ce La Ronce était aussi ami de Chapelain. Doit-on le compter au nombre des membres de la famille de Louis Deffiez, écuyer, sieur de La Ronce, Generville et Bouville, paroisse d'Allye (Eure-et-Loir) qui avait épousé, en 1572, Anne Hennequin, fille de Henriette Noël, veuve de Symon Hennequin, sieur de l'Isle?

La Ronce a mis neuf vers en tête de l'ouvrage suivant :

Le Gueux ou la vie de Guzman d'Alfarache, image de la vie humaine... divisé en trois livres (trad. par *Chapelain*). *A Paris, chez Henry Le Gras, 1632, in-8.*

La Vallettrye, p. 259. — La Vallettrye a encore composé une pièce encomiastique pour l'édition des *Œuvres de Scévole de Sainte-Marthe...* 1599 (ou 1600).

Le Blanc (**Jean**). — On ne sait rien de précis sur Jean Le Blanc, en dehors de ce qu'il a dit de sa vie dans ses poésies. Peut-être était-il de la famille des libraires de ce nom? Il eut pour Mécènes, Nicolas Brulart, seigneur de Sillery, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, et Jacques de Maillé-Brézé, seigneur de Milly.

Le Blanc a dû naître le 27 décembre 1585, si on en croit un sonnet du libraire Jean Corrozet dont voici le dernier tercet :

Car Ronsard trespassant entre mille t'esleut
Pour faire babiller l'oracle de son lut,
Pour ce qu'en mesme jour tu nasquis dans la France (1).

Mais ce tercet ne cadre guerre avec certaines indications de sa *Néotémachie poétique* où il parle de son âge « mûr ».

Sa famille était fortunée, mais la guerre (probablement le siège de Paris sous Henri III, 1589), lui enleva une partie de ses biens :

Encore que la guerre en ma jeune saison.
Ait despouillé de biens ma chétive maison.
Qu'un siège furieux ait captivé ma ville.
Qu'au lieu d'estre faict libre, on m'aye faict servile (2).

Malgré sa santé précaire — il eut de fréquentes pleurésies (3) — il fit une partie de ses humanités au collège de Lisieux :

A peine avois-je beu dans la Romaine source,
Quinze jours à Lyzieux au premier rang d'embas,
Sous un Aegyptien que je ne diray pas,
Que l'on voulut m'apprendre à mon propre dommage
Comment il falloit rendre au Précepteur hommage :
Marillac, tu le sçais, qui fus proche du ban
Sur qui l'on vouloit teindre en cramoisy le blanc (4)

Cependant il différa l'étude du droit jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans :

Différa le Domat jusqu'à trois fois sept ans.

Nous ignorons les causes qui l'obligèrent à s'exiler, mais il parle tout au long, dit l'abbé Goujet, dans son poème *La Sentinelle de Rovigues*, à Charles Gaultier, parisien (5) d'un voyage en Italie. Selon son récit, il entreprit ce voyage après la mort de son père, et étant lui-même dans un âge mûr. Il passa par Lyon, le Dauphiné, la Savoie et vit Milan et quelques autres villes de la péninsule. Il prit ensuite parti dans les troupes des Vénitiens, et fut dangereusement malade à Padoue pendant trois mois. A peine entrait-il en convalescence qu'il fut obligé de s'acheminer avec les troupes à Rovigo, où, pendant six mois, il eut beaucoup de fatigues. Il fit vœu alors d'aller à Lorette et à Rome dès qu'il pourrait déposer les armes, ce qu'il ne manqua pas de faire.

On ignore la date de sa mort qui est postérieure à 1619.

Bibliographie. — I. Le premier livre de la Henriade de Ian Le Blanc, parisien. A Paris, 1604. In-4 de 8 ff. et 36 pp. chiff. (Mazarine).

Titre-frontispice sur bois encadré, avec au bas la devise : *Ung Dieu, ung Roy, une Loy ;* au verso,

---

(1) Poésie liminaire du *Premier livre de la Henriade, 1604*.
(2) *Néotémachie, poèmes*, p. 135.
(3) *Néotémachie, odes*, A Barthelemy Perdulcis, médecin.
(4) *Néotémachie, poèmes*. Satyre contre le Fouët, à Antoine Gohier, parisien.
(5) *Néotémachie, poèmes*.

portrait équestre de Henry IV, âgé de 51 ans, 1603, de Robert Boissant, gravé sur cuivre par Jean Le Clerc; épître dédic. « Au Roy » sig. Ian Le Blanc; avis « Au Lecteur »; ode latine sig. F. Stephanus Du Ruptis, abbé de Hautecombe; distique latin de Fédéric Morel fils; deux épigr. latines de Claude Le Boucher; épigr. latine sig. Lud. Grudaeus Cenomanus; épigr. lat. de I. de Vienne; pièce grecque; ode (3 st. de 8 v.) : *Quand le rossignol admirable*, sig. Y. D. L. R.; sonnet : *Tout se cognoist par son contraire*, sig. Rob. Angot (de L'Esperonnière); sonnet : *Esprits quand vous lirez dedans cest Henriade*, sig. Corrozet; argument sur le premier livre de la Henriade, par R. G., parisien. — A la fin, quatrain de Tourville : *C'est ores qu'il vous faut, nourrissons d'Hippocrene.*

II. Les odes pindariques de Ian Le Blanc parisien. A Paris, CIƆ.DC.IV (1604). In-4 de 64 ff. n. chiffr. (Arsenal).

Certains exemplaires, celui de la Bibl. Maz. par ex., n'ont que 60 ff., les 4 ff. suppl. portent comme titre courant *Poemes;* ils contiennent un poème à M. de Perdulcis, docteur en médecine : *Je ne veux plus que l'oysive paresse.*

Ce recueil n'a été reproduit qu'en partie dans l'édition de 1610, et encore les pièces sont-elles profondément modifiées. On y lit une ode à Desportes et une autre adressée à Des Yveteaux.

III. La Neotemachie poetique du Blanc. Odes. A Paris, par François Julliot, ruë du Paon, au soleil d'or, près la porte sainct Victor. M.DC.X (1610). Avec privilege du Roy. In-4 de 6 ff. n. chiffr. et 152 pp. chiffr. (Arsenal).

Les ff. prél. comprennent : le titre, l'avis « Au Lecteur », et deux épitres en vers : la première à Nicolas Brulard, seigneur de Sillery, chancelier de France, et la seconde à Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'Estat; à la p. 111, titre : *Rhapsodies lyriques*, 1610.

La Neotemachie poetique du Blanc. Poèmes. A Paris, par... M.DC.X (1610). Avec privilège du Roy. In-4 de 2 ff., 8 pp. chiffr. et 168 pp. chiffr. (la pag. saute de 80 à 89) (Arsenal).

Les 2 ff. prél. comprennent le titre et l'avis « Au Lecteur », les 8 pp. chiffr. une pièce latine en vers sig. Johannes Albus (Jean Le Blanc), adressée à Jacques de Maillé-Brézé, seigneur de Milly.

Certains exemplaires n'ont en tête des *Odes* que 4 ff. dont l'épître dédic. en vers à Nicolas Brulard, et en tête des *Poëmes* l'épitre en vers à Nicolas de Neufville; il manque la pièce latine à Jacques de Maillé-Brézé.

IV. Johannes Albi Icones. Ad Clarissimum Virum Philippum Galandium Gymnasiarcham Becodianum Ipse Parisiis excudebat Auctor In Albiana Typographia. 1611. In-4 de 12 ff. n. chiffr. (Mazarine).

Epitre dédic. à Philippe Galand, sig. Johannes Albus (Jean Le Blanc), poésies latines érotiques, etc. de Jean Le Blanc; pièces lat. de Louis Léger; poème français à Jacques de Monstrœil, professeur en philosophie (140 v.) : *Le blond Soleil à peine a limité sa traite*, sig. *Le Blanc.*

Pièces sans date.

V. Discours de l'excelence des Poëtes. Sur la naissance de Madame, dédié à la Royne, en Estrenes, par I. Le Blanc, parisien (titre de départ). In-4 de 8 pp. chiff. (Bibl. nat.).

VI. Hymne de l'Espérance. Par I. Le Blanc. P. A Fédéric Morel, Lecteur du Roy. S. l. n. d. In-4 de 4 ff. (Bibl. nat.).

Cette pièce se retrouve dans la *Néotémachie*, mais le texte en est complètement remanié. Les deux sonnets qui suivent ici ne sont pas dans ce dernier recueil.

VII. Ode pindarique. A la Royne Marguerite (titre de départ). In-8 de 7 pp. chiffr. sig. Le Blanc (ex meis).

Reproduite, mais refaite, dans la *Néotémachie.*

VIII. L'Olivier de I. Le Blanc, parisien. Dédié à Me Nicolas Olivier, secrétaire de la Chambre du Roy. A Paris, De l'Imprimerie de François Julliot, rue du Paon, au Soleil d'or, près la porte Sainct-Victor. M.DC.IX (1609). In-8 de 16 pp. (Bibl. nat.).

Reproduite, mais remaniée, dans la *Néotémachie*; elle est suivie ici d'un huictain et d'un sonnet qui manquent dans la *Néotémachie.*

IX. L'Oison (en vers), à Charles Le Prévost, sieur d'Oison-ville (titre de départ.). In-8 de 30 pp. chiff. et 1 f. signé *L'Alcée Banny* (anagramme de Jean Le Blanc). (Bibl. nat.).

Son nom se lit au dernier feuillet dans le premier vers du dernier quatrain : *Ton Jean Le Blanc, oiseau de S. Martin.*

Cette pièce a été réimprimée à Chartres, par E. Garnier, 1879, in-8, avec une fausse attribution à Jehan Langlois, beauceron ; il est probable que l'exemplaire qui a servi à cette réimpression était incomplet du dernier feuillet.

On rencontre des poésies encomiastiques de Jean Le Blanc en tête de :

Œuvres chrestiennes de Claude Hopil, avec un meslange de poésie, 1603 (*ode*); *Prélude poétique de Robert Angot, sieur de l'Esperonnière, 1603*; *Les Infidèles fidèles, fable bocagère par Calianthe, 1603* (*sonnet*); *La Franciade, poème, de Landun d'Aigaliers, 1604* (*sixain sig. I. L. B. P.*); *Recueil des œuvres poétiques de Passerat, 1606* (*ode*); *La plume dorée de Chrysantor de J. Condential* (*stances sig. L'Alcée banny*); *Zodiac poétique de la philosophie de la vie humaine, par M. de Rivière, 1619* (*sonnet*).

Nous n'avons pu découvrir le titre du livre où il a mis en tête une ode à M. de Termes, 8 pp. in-4 (pp. 9 à 16).

Pour les pièces de Le Blanc imprimées après 1609, voir la *Bibliographie des recueils de poésies du XVIIe siècle.*

Les recueils de poésies libres et satiriques publiés de 1600 à 1626 ne contiennent qu'une satire de Jean Le Blanc :

SATYRES BAST.	1615	Satyre (ff. 135, 104, pp. 392 et 190 (1).	*J'estois sur le Pont-Neuf quand la nuict s'avoisine (n.s.).*
SATYR. REGNIER (s.).	1616		
DÉLICES SATYR.	1620		
PARN. SATYR.	1622		

Le Breton (**G.**), p. 261. — Mercier de S. Léger croit que Guillaume Le Breton était non nivernois, mais de Moulins : il base son opinion sur un compliment adressé à Le Breton par Guy Coquille sur son mariage : un huitain intitulé *Ad Guillelmum Britonem Molinensem, Doctum et Oratorem et Poetam cum uxorem duxisset* (*Guidonis Conchylii Romenaci Nivernens is*).

La traduction latine de sept des sonnets sig. I. G., Autunois, qui suivent la tragédie *L'Adonis* (Paris, Abel L'Angelier, 1597) de Guillaume Le Breton et dont la première édition doit être de 1578 ou 1579, n'est

(1). Dans la *Néotémachie* de *Le Blanc*, cette satire adressée à M. Bunel, peintre du Roy, commence par : *Symon le Mysanthrope avoit bonne raison*, c'est ici le treizième vers.

pas, comme nous l'avons dit à tort (p. 262) de Jules de Guersens, qui était de Gisors, mais bien de Jacques Guijon, poëte latin, né à Autun en 1542. Ce Guijon avait suivi, avec Guersens, les cours d'Adrien Turnèbe; lieutenant criminel d'Autun en 1586, il mourut en octobre 1625.

Lécluse (Pierre), p. 265. — On peut attribuer à ce chanoine d'Orléans l'épitaphe suivante de Maurice Hylaret, religieux de l'Ordre de S. François, enterré en grande pompe à Orléans le 1er janvier 1592. Voici ce qu'en dit L'Estoile, ami de Lécluse, dans ses *Mémoires-Journaux* :

« En ce temps (31 décembre 1591) mourust à Orléans, nostre maistre Hilaret, cordelier, qui par ses séditieuses prédications séduisoit le peuple, et l'animoit au sang et à la rebellion à l'encontre son Roy, à l'occasion de quoy les Ligueux, et principalement ceux du petit cordon, le faisoient un saint et compagnon de saint Pol en Paradis; et vinrent à telle impudence de dire que ce beau père faisoit en paradis la Trinité seconde avec les deux de Guise, lequel blasphème a esté presché par lui publiquement dans Orléans. En détestation duquel, et de la farce d'un crucifix que ce beau Père jouoit en sa chaire, un chanoine de Saint-Aignan composa l'épitafe suivant, en forme de prosopopée, qu'il me donna :

Que me louez-vous tant, confrères et amis?
J'ai vescu, je suis mort, et suis au jugement
Non de vous, mais de Dieu, qui juge justement,
Pour me recompenser, selon ce qu'ai commis.

Mon sçavoir, mes sermons, mes escrits et labeurs,
M'ont véritablement acquis, en toute place,
Du bon peuple chrestien la faveur et la grâce;
Mais Dieu seul a congneu et mon cœur et mes mœurs.

De quoi me peult servir de dire, en vos louanges,
Que pour son compagnon saint-Pol m'avoit choisi,
Et m'avoit fait asseoir, sur veloux cramoisi,
En sa chaire, près Dieu, entre les plus saints anges?

De quoi me servira de publier vos songes,
Qu'en dormant m'avez veu, au Ciel, rempli d'honneurs,
Par dessus les Martirs, Vierges et Confesseurs;
Tels propos si subtils sont erreurs et mensonges;

Aussi bien que dire, es funèbres oraisons,
Qu'en paradis je fais la Trinité seconde
Avec ces deux Princes qui pleurent terre et l'onde,
Tout cela n'est faute de meilleures raisons.

Je suis homme pécheur et en péché conceu,
Qui ai besoing que Dieu, Dieu de paix et concorde,
Aie pitié de moi par sa miséricorde.
Qui se dit sans péché est trompé et déceu.

Dieu seul, qui de nos cœurs les pensées descœuvre,
Congnoist si je n'ai point semé schisme et discord,
Si, réconcilié avec tous, je suis mort :
Cela me servira; la fin couronne l'œuvre.

Dieu seul congnoist ma faute : avoir fait, par autrui,
Trembler d'un Crucifix la semblance et l'image,
Pour exciter ce peuple au sang et au carnage
Contre un bon citoien, meilleur que n'est pas lui.

Donq, priez Dieu pour moi, affin que mon esprit,
Ce pendant que mon corps en la terre repose
Et ma mortalité sous la tombe est enclose,
Soit colloqué au Ciel avecque Jésus-Christ.

Le Digne (Nicolas), p. 265. — La *Bibliographie* de Nicolas Le Digne, sieur de L'Espine Fontenay, doit être complétée :

Les Souspirs amoureux de F. B. de Verville : Avec un discours satyrique de ceux qui escrivent d'Amour, par N. Le Digne. Paris, Timothée Jouan, M. D. LXXXIII (1583 ou 1584). In-12 de 60 ff. (N).

Le *Discours satyrique* a été reproduit, avec des notes intéressantes, par M. Ed. Tricotel dans ses *Variétés bibliographiques*, 1863.

Les deux plaquettes suivantes nous montrent le futur Prieur de Combe et de l'Enfourchure, sous les traits d'un farouche ligueur qui avait été emprisonné un moment par le roi de Navarre, le futur Henri IV :

La prise et reduction de plusieurs villes et chasteaux du pays d'Auvergne à l'union des catholiques, par Monsieur le comte de Randan, gouverneur dudict pays; extrait d'un ample mémoire envoyé par un gentilhomme auvergnac. A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue Sainct Jacques, à la Bible d'or, 1589. In-8 de 21 pp. et 1 f.

Au verso du titre : A Mgr le comte de Randan, gouverneur du haut et bas pays d'Auvergne, sonnet sig. L. D. (Le Digne) semper. A la fin, stances sig. : L. D. (Le Digne) semper, sonnet sig. Semper; sonnets : « D'un catholic auvergnac à MM. d'Auvergne » et « De luy-mesme en faveur de messieurs de Randan. »

La Resolution des trois Estats du bon païs d'Auvergne, avec la prise de la ville d'Issoire, par monsieur le comte de Randan, gouverneur du pays. A Paris, chez Robert Le Fizelier, rue S. Jacques, à la Bible d'or, 1589. In-8 de 39 pp.

Au verso du titre : ode sig. Le Digne semper. Ep. dédic : A madame de Champdenier, sig. Le Digne semper, dans laquelle l'auteur dit : Je sçay qu'en la lisant (la prise d'Issoire) pour estre l'effect quasi semblable, vous pourrez vous souvenir du discours que je vous faisoy en vostre chasteau de la Motte, à mon retour des prisons du roy de Navarre, sur la prise de la ville de Nyord, à laquelle malgré moy je fus contraint d'assister... »

Enfin La Croix du Maine nous apprend qu'il avait composé avant 1584 « plusieurs tragédies françoises non encore imprimées, sçavoir est *Asarce*, *Hercules Oëteus*, traduite sur le latin de Senèque, *Jepthé* prise du latin de Georges Buchanan, le plus excellent poète de nostre temps, laquelle tragédie de *Jephté ou le vœu* Florent Chrestien a aussi traduite, etc ».

Lespine (de), pp. 270 et 546. — Nous n'avons pu déterminer exactement la personnalité de Lespine; nous savions seulement qu'il avait été secrétaire à Rome du cardinal Du Perron. Ne serait-ce pas Noël Gaudier, dit de Lespine ou sieur de Lespine, le personnage auquel ont trait les deux actes suivants? Il serait passé du service de Pierre Brulart à celui de l'évêque d'Evreux :

Contrat de mariage passé le 27 juillet 1599 devant François de Saint-Leu et Nicolas Le Camus, notaires au Châtelet de Paris, entre Noël Gaudier, dit Lespine, secrétaire de Pierre Brulart, chevalier, seigneur de Crosne..., conseiller du roi en son Conseil, secrétaire d'Etat, demeurant à Paris, rue

Pierre Sarrazin près le couvent des Cordeliers, d'une part, et Jehanne Bugneau, veuve de Gabriel du Mas, en son vivant maître joueur d'instruments à Paris, rue de Haultefeuille, paroisse S. Séverin, d'autre part. Le futur époux n'avait pas de témoins ; ceux de Jeanne Bugneau étaient : Pierre Brulart, Pierre de Lestoille, conseiller, notaire et secrétaire du roi, grand audiencier de France, et Jehan Poussemothe, avocat en la Cour de Parlement.

Lespine apportait 400 escus : 200 donnés par Pierre Brulart, et 200 en argent comptant, bagues, meubles, etc. ; l'apport de Jeanne Bugneau devait être établi par un inventaire dressé à sa requête par les notaires ; il s'est élevé à 350 écus.

(*Archives nat., Insinuations du Châtelet, Y 138, f. 153*).

Dix-sept ans plus tard, Lespine convolait en secondes noces avec Jehanne Serclier :

Contrat de mariage passé le 28 novembre 1616 devant Estienne Tolleron et Claude Baudonyn, notaires au Châtelet de Paris, entre François Serclier, bourgeois de Paris, et Anne Caron, sa femme, demeurant à Paris rue Saint-Anthoine, au nom de Jehanne Serclier, leur fille, et Noël Gaudier, sieur de Lespine, aussi bourgeois de Paris, demeurant rue de Haultefeuille, paroisse S. Séverin. Les témoins du futur époux étaient : Guillaume de Ranty l'aisné, Pierre Feydeau, avocat en la Cour de Parlement, et Guillaume Gouttière, précepteur et Régent de l'Université de Paris ; ceux de Jeanne Serclier : François Berland, conseiller du roi et receveur garde du taillon à Paris et Anne Le Liepvre, sa femme auparavant veuve de Jehan Serclier ; Jehanne Adameson, veuve de Sébastien Damelour, garde général de l'Arsenal de Paris, tante, Gérard Jacquinot, secrétaire de la Marine, cousin à cause de Jeanne Plumet, sa femme, Claude Guyot, femme de Daniel Damelour, officier de l'Artillerie de France, cousin, Catherine Becquet, femme de Claude de Noans, maître-tailleur d'habits à Paris, Philippe Poncet, avocat en la Cour de Parlement à Paris, François Boschefer, sieur de La Bordette, trésorier et payeur de la Gendarmerie de France, amis.

Les parents de Jeanne Serclier la dotaient d'une somme de 1500 livres tournois et d'une rente de 130 livres tournois, faisant ensemble 3000 livres. L'apport de Lespine n'est pas indiqué.

(*Archives nat., Insinuations du Châtelet, Y 157, f. 373*)

Lingendes (Jean de), pp. 271 et 547. — M. E. T. Griffiths vient de publier dans la collection de la *Société des Textes français modernes* une remarquable édition des *Œuvres poétiques de Jean de Lingendes (Les changemens de la bergère Iris*, etc., etc.). *Paris*, 1916. Cette édition comprend une *Bibliographie* des œuvres de Jean de Lingendes qui nous permet de compléter celle que nous avons donnée :

L'édition de Rouen, Claude Le Vilain, 1614, des *Changemens de la Bergère Iris*, comprend deux tirages ; le premier de 12 ff. et 137 pp. (Maz. 2203) est conforme à l'énonciation du titre ; le second de 12 ff. et 142 pp. (Maz. 22037 *bis*) a, en plus, *l'Elégie pour Ovide*.

Une autre édition ou plutôt le second tirage ci-dessus de 1614 avait été remis en circulation avec réimpression des pp. 25 à 120 sous la rubrique : *Paris, Jacques Le Gras, M.DC.XVIII* (*1618*).

Un manuscrit des *Changemens de la bergère Iris* fait partie de la bibliothèque de M. Prosper Blanchemain, aujourd'hui en la possession de son fils : M. Paul Blanchemain ; il a 73 ff. et on lui a donné pour titre : *Les Poemes. De la Gynegyrie. Représentée par la Bergère Yris.*

Enfin Jean de Lingendes a mis deux pièces en tête de la première édition du fameux poème d'Honoré d'Urfé :

Le Sireine de Messire Honoré d'Urfé, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonances, Comte de Chasteauneuf, et Baron de Chasteaumorand, etc. A Paris, chez Jean Micard, au Palais, en la gallerie allant à la Chancellerie, 1604. In-16 de 68 ff. (Rylands Library, Manchester).

Et il figure également pour deux poésies dans le :

V. livre d'Airs de Cour, et de différents autheurs. A Paris, par Pierre Ballard, Imprimeur de la Musique du Roy.... 1623.

M. Griffiths n'a pas connu la Letre (sic) du Sr D. L. escrite à l'Escurial à Mademoiselle de Mayenne..... 1612 (voir p. 547).

Louvencourt (François de), voir pp. 273 et 547. — Grâce à M. L. Loviot, nous pouvons rectifier et compléter notre notice sur Louvencourt :

François de Louvencourt naquit vers le mois d'avril 1568 ; il était fils de Jean de Louvencourt, écuyer, seigneur de Vauchelles, conseiller au bailliage d'Amiens, qui mourut le 13 juillet 1568, alors que son fils n'avait alors que trois mois, et l'année suivante sa veuve, Jeanne de Sacquépée, demoiselle de Selincourt, se remaria avec un autre conseiller au bailliage, Jacques Picard, écuyer, sieur de Souvillier, qui fut ensuite lieutenant général criminel d'Amiens de 1587 à 1601. Jacques Picard lui tint lieu de père et l'entoura de sa sollicitude, malgré qu'il eût d'autres enfants. Plus tard, Louvencourt l'en a remercié dans des vers touchants :

Le jour vous me mettiez à table aupres de vous
Et la nuit où le Somme avec son pavot doux
Charme l'œil, vous vouliez comme en sujet qui touche
Qu'on meist mon petit lit tout pres de vostre couche.
Il me souvient d'avoir mille fois entendu
Que de peur que je fusse en dormant morfondu
Vous vous leviez du lit et d'une ardente cure
Restendiez sur mon corps la froide couverture.
Quelquefois vous m'alliez prenant entre vos bras
Et me portiés, dormant, prés de vous en vos draps,
Puis me pressiez, foiblet, tant que la chaleur forte
Jusqu'à l'Aube du jour rendist ma froideur morte :
Lors de mille gaitez dont parlant et sautant
Je pouvois m'adviser, je vous rendois content.
Nul, tant hardi fut-il, ne m'eust point ausé nuire,
Ne m'eust point auzé battre, ou point auzé mot dire ;
Vous vouliez que chacun s'accordast avec moy :
Nul ne vous eust prié d'aller manger chez soy
Que je n'y fusse allé, vous suivant par derrière,
Comme le jeune Ascagne alloit suyvant son père.
Qui peut imaginer le plaisir que prenoit
Avec Astyanax Hector quand il venoit
Du conseil pour la guerre, ou quand tout clair de gloire
Il rentroit, remportant des Grecs quelque victoire :
Tel il croira qu'estoit le soulas et l'esbat
Que vous preniez de moy retournant du Senat,
Ore un procés civil où l'on ne voyoit goutte,
Et ore un criminel vous mettoit l'âme en doute,
Vous alloit chagrinant, et tantost au parquet
Un plaideur vous alloit gesnant de son caquet :
Si tost que vous aviez jetté sur moy la veuë,
Aussi tost comme on voit disparoitre une nuë,
Ces procès, ces chagrins, et ces bruits de devant
Vous sortoient de la teste et s'en alloient au vent....

Il eut deux précepteurs : l'un Godefroy, lui apprit la morale et la piété; l'autre Jean des Caurres, ami de Ronsard, de Belleau, de Jodelle, de Dorat, d'Amadis Jamyn, lui enseigna le français, le latin, le grec et la poésie. Etant écolier à Paris, au collège des Chollets, il fit quinze ou seize odes latines fort courtes qu'il adressa pour étrennes à ses parents et amis le 1 janvier 1586; selon le témoignage de J. J. de Court, ces odes furent réunies en recueil et imprimées cette même année sous le titre de *Januaria*.

Ses humanités terminées, il alla étudier le droit à l'Université de Bourges où il connut Pierre Motin, puis il obtint sa licence et devint avocat au Parlement. Il était à Paris quand Henri III fut assassiné à Saint-Cloud, le 1er août 1589. Les troubles le firent retourner à Amiens, et, de là, il partit pour l'Italie, visita Venise, Padoue, Vérone, Rome, Naples, et rentra en France par Rome et Florence. Le 18 août 1594, il était en tête d'une délégation de jeunes gens de la ville pour recevoir Henri IV entrant dans Amiens.

Le 2 octobre 1605, il signa au contrat qui l'unissait à Marie de Maupin, fille de Jean de Maupin, écuyer, seigneur de Bellencourt, Moufflières, etc., maïeur d'Abbeville en 1574, conseiller ordinaire du Roi, et de Marguerite Le Conte, son épouse. Deux ans plus tard, ils venaient habiter Amiens, dans la paroisse Saint-Georges, où François de Louvencourt était nommé commissaire des pauvres. De 1616 à sa mort, notre poète exerça la charge de président-trésorier de France et général des Finances en la généralité d'Amiens. Il fut, en outre, maieur d'Amiens en 1624-25 et présida en cette qualité aux fêtes données le 7 juin 1625 en l'honneur de la Reine, de la Reine-Mère et de la reine Marie de France, sœur du roi, mariée par procuration à Charles Ier, roi d'Angleterre.

Après le décès de sa première femme, François de Louvencourt s'était remarié avec Marie Josse, fille de Pierre Josse, maître des Comptes à Paris, puis une troisième fois, vers 1622, à Charlotte Clapisson, fille de Pierre Clapisson, échevin de Paris, député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1596, laquelle, après la mort de son mari, épousa en secondes noces le seigneur d'Aubercourt. De ses trois mariages François de Louvencourt eut plusieurs enfants, entre autres Antoine, bénédictin à Meaux, où il prit l'habit le jour des Innocents de l'année 1638, et une fille Marie, sa seule héritière, qui épousa Jean d'Aguesseau, trésorier de France. Il mourut le 4 avril 1638, jour de Pâques, et fut inhumé dans la nef des Ursulines.

Bibliographie (suite). — I. L'édition originale des *Amours et premières œuvres poétiques de François de Louvencourt... Paris Georges Drobet, 1595*, in-12, comprend 8 ff. prél., 143 ff. chiff. et 7 ff. L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal que nous avions décrit ne contenait que 7 ff. prél., il est incomplet du portrait de Louvencourt par Thomas de Leu reproduit en fac-simile dans l'article de M. L. Loviot. A ajouter aux poésies d'autres auteurs se trouvant au cours de l'ouvrage : Charles de Flandres et A. de La Morlière, chanoine de N. D. d'Amiens. Les initiales I. E. D. M. PP, signifieraient Jean Edouard Du Monin.

II. L'édition originale des *Amants de Sienes ou les femmes.... Par... Paris, Jean Gesselin, 1598*, in-12 de 144 ff., le dernier est chiffré par erreur 142.

Cette imitation, dit M. Loviot, de l'*Historia de duobus amantibus Euryalo et Lucretia* d'Æneas Sylvius débute par un avant-propos de 60 pages où Louvencourt, comme Brantôme, examine cette question de savoir s'il vaut mieux avoir pour maîtresse une jeune fille, une veuve ou une femme mariée; il conclut en faveur de celle-ci parce que les difficultés sans nombre que rencontre un amant donnent à ses faveurs une valeur toute particulière : « les fleurs qui croissent dans les prez ne sont

point si curieusement cueillies que celles d'un jardin ». A vrai dire, on trouve là sous la plume de Louvencourt un véritable guide du parfait libertin : il examine tous les problèmes de la galanterie, cite l'*Heptaméron*, Boccace, Bandello, Giraldi et ses propres *Amours de Mellide*; il donne aux novices d'adroits conseils sur la manière de courtiser une belle et à nous, par surcroît, des renseignements fort curieux sur l'art de la galanterie au XVIe siècle :

« On peut se servir de certains noms de Roys, et Roines, de Princes ou de Princesses, comme de lieux communs, quelquefois de personnes particulières, voire de petits enfans, et sous les fortunes, les complexions et les volontez d'iceux et d'icelles, comprendre et communiquer les siennes. Alors les amants ont mille plaisirs de voir chacun discourir à la franche marguerite sur ce sujet aposté, et se servant des mesmes termes et des mesmes paroles comme d'amoureux caractères, s'entre-respondent l'un à l'autre leurs mutuels désirs et leurs flammes... J'en ay veu de qui l'invention estoit si ingénieuse, Amour esveillant leurs esprits comme la nécessité fait les arts, que, trouvant un livre ou des heures par rencontre en compagnie, dans le même livre et les mesmes heures, ils se faisoient lire l'un à l'autre leurs desseins et leurs responses, y prenoient leurs assignations et s'y faisoient la cour sans plume, sans encre, au milieu et dans les yeux des plus clairvoyants : voire et chacun après eux prenant le livre ou les heures et lisant les mesmes pages, les mesmes mots et les mesmes syllabes sans s'en apercevoir. Avec ceste mesme ruse, on peut si l'on est absent escrire au mari, de peur qu'un tiers n'aït point assez d'accortise, et faire en sorte qu'une mesme lettre et les mesmes mots luy parlent d'affaires et de choses qui se doivent traitter, et parlent d'amour à sa femme. De sorte que ny l'alun de plume, l'ambre gris, ni le laict d'Espurge, ny le sang de Rubettes, ny les oignons blancs, ni le sel Ammoniac destrampé en l'eau pour cacher l'escriture n'y sont plus trop nécessaires. Et est ceste voye plus seure et plus aisée pour se faire entendre à ce que l'on aime, que ne seroit d'envoyer ses lettres dans le ventre des conils, dans un baston creux, dans un pasté, dans une boëtte de dragées ou dans un bouquet, les escrire sur la teste rase d'un messager, ou les tirer avec une flesche dans une chambre, un jardin, une gouttière ou les laisser choir en passant dans une cave. »

Comme recommandation suprême il conseille d'avoir deux maîtresses, l'une pour le monde, l'autre pour soi : ainsi l'opinion publique, trompée par l'apparence, laisse l'amant poursuivre en paix ses amours véritables.

III. Voici le titre et la collation de la première édition du « Voyage » que nous n'avions pas rencontrée :

Le voyage de l'illustre seigneur et Chevalier François Drach, Admiral d'Angleterre, alentour du monde. A monsieur de S. Simon, Seigneur et Baron de Courtomer. A Paris, chez Jean Gesselin, rue S. Jacques, à l'Aigle d'or, et en sa boutique, au Palais, en la Gallerie des Prisonniers. M. DC. XIII (1613). Avec privilège du Roy. In-8 de 4 ff., 90 pp. chiff. et 1 f. (British Museum).

IV. La *Paraphrase et traduction en vers du psaultier de S. Augustin à sa mère Saincte Monique*, aurait été composé en 1601 quand il se rendit seul au jubilé d'Orléans, soit vingt-six ans avant son impression.

V. Enfin faut-il donner à Louvencourt l'ouvrage anonyme suivant qui aurait paru peu de temps après ses *Amours et premières œuvres poétiques* :

Secrettes flames, ou Poullets d'Amour. A la première Beauté. A Paris, par Nicolas et Pierre Bonfons, demeurants rue nostre Dame, enseigne S. Nicolas : et en leur boutique, en la grand salle du Palais. M. D.XCVI (1596). In-12 de 65 ff. chiff. et 1 ff. (A. 15107 B. L.).

En prose. Le f. n. chiff. contient 2 sonnets : Le premier est sig. P. M. D. : *Ne vous étonnez plus, Amants, si le Soleil*; le second, non signé : *Ne peignés plus Amour comme un enfant tout nu.* Au bas du f. 66, on lit sur l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal : Par François de Louvencourt, sieur de Vauchelles.

Selon le témoignagne de J. J. de Court, outre la relation d'un voyage en Italie, Fr. de Lou-

vencourt laissait un certain nombre de poésies manuscrites et une comédie en vers intitulée *Les Retrouvés*.

Une épitaphe due à Louvencourt se lit dans le *Recueil d'épitaphes en diverses langues composez par plusieurs doctes hommes..... sur le trespas de Jean Edouard du Monin et de Jean des Caurres.... Paris, 1587* (voir *Bibliographie des recueils collectifs de poésies du XVIe siècle*) et un sonnet du même dans les *Antiquitez, histoires et choses plus remarquables de la ville d'Amiens, IIIe éd. Paris, Denys Moreau, 1627*.

Pierre Bricard, bourguignon, est l'auteur de la *Floridea del fedele ardo.... Paris, Gesselin, 1601*, en tête de laquelle François de Louvencourt a mis une pièce de vers français signée de Vauchelles, avec sa devise *Antes muerto que mutado*.

A consulter : Court (J. J. de) : Mémoires chronologiques qui peuvent servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la ville d'Amiens (B. N., Ms. fr., Picardie I-2, T. II, pp. 579-581. — Daire (P.) : Histoire littéraire de la ville d'Amiens, Paris, 1782. — Louvencourt (comte A. de) : Les Trésoriers de France de la Généralité d'Amiens, 1896. — Id : Notices sur les familles nobles existant actuellement dans le Dép. de la Somme, 1909. — Loviot (Louis) : François de Louvencourt, seigneur de Vauchelles (1568-1638) (*Revue des livres anciens*, T. II, fasc. II, p. 175).

Malherbe, pp. 280 et 547. — M. Philippe Renouard a découvert à la Bibl. Mazarine l'édition originale du poème *Les Larmes de Saint-Pierre*, dont le format n'est pas in-4, comme l'avait dit Lefèvre de Saint-Marc, mais in-8 :

Les Larmes De S. Pierre, Imitées Du Tansille. Au Roy (marque de Martin Le Jeune, N° 1156, Silvestre). A Paris, chez Pierre Ramier, demeurant rue S. Jean de Latran, à l'enseigne du Serpent, 1587. In-8 de 2 ff. et 17 pp. chiff. (le dernier f. du cahier C manque) (M., 37234)

Poés. lim : sonnet de I. Chrestien ; quatr. de Saint-Sixt ; stances de La Roque.

Marguerite de Valois, p. 289. — A ajouter aux poésies de Marguerite de Valois, les pièces suivantes qui ne paraissent pas avoir été imprimées :

Regretz de la reine Marguerite de Valois quittant le Louvre (38 v.). *Douce et chère patrie, agréable séjour* (Ms. fr. 12636 et 15222, B. N.).

A la mémoire de Daphnis sur le sieur de Bajaumont par la Reyne Marguerite de Valois (près de 200 v.) : *La nuit des humains attendue* (Ms. 1232, *Chambre des Députés*).

Regrets de la Reyne Marguerite de Valois : *O Paris, ô mon Louvre, ô pavillons dorez* (*id.*).

Mermet (Claude) p. 301. — La farce à deux personnages : *le Pélerin et la Pélerine*, est la sixième (et non la septième) du *Nouveau recueil de farces françaises des XVe et XVIe siècles publiées d'après un volume unique appartenant à la Bibliothèque royale de Copenhague*, publié par M. E. Picot. L'avis (en vers) *Au lecteur*, placé en tête, donne en acrostiche le nom de Claude Mermet.

On rencontre un sonnet de Claude Mermet en tête de l'*Instruction de l'ordre militaire servant à tous chefs et conducteurs d'armée, par Antoine de Petrière, dit le Capitaine Corset, gentilhomme corse. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1595, in-4.*

Molières d'Essertines, p. 303. — Voici le premier ouvrage imprimé, édité séparément, de Molière d'Essertines :

La réjouissance et les souhaits des filles de la Reyne, pour le recouvrement de sa santé. Par le

sieur de Molières. A Paris, Chez Toussainct du Bray, ruë Sainct-Jacques, aux Espics-meurs : et à sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers. M. DC. XX (1620). In-8 de 16 pp. chiffr. (N).

Montgentil (**G. L. de**). — On ne sait de Montgentil que ce qu'il nous apprend de lui-même dans ses *Nuictz sans sommeil*, 1615 : il était du Bourbonnais et écuyer :

De jour je dresse les chevaux || Et la nuit j'entretiens la Muse

et il ajoute :

Si ne veux-je pourtant qu'on me nomme Poète,
J'ayme bien mieux porter une espée au costé ;
Des esperons aux pieds, à la main la baguette,
Plus braves destriers, faire à ma volonté,
Que de rendre ma vie à la Muse sujette.
Il est vray qu'Apollon donne mille plaisirs...

Bibliographie. — Les Nuictz sans sommeil de G. L. de Montgentil, Bourbonnois. Dédiées à la reyne Marguerite, duchesse de Valois. *Arte et in arte. In utrumque paratus.* A Paris, par Claude Percheron Imprimeur demeurant rue Galande, aux Chappelletz. M.DC.XV (1615). In-8 de 105 pp. n. chiffr. (Versailles).

L'exempl. est incomplet des ff. A 3, A 4 et E 4. — Deux parties : la première, dédiée à Marguerite de Valois, a pour objet son amour malheureux pour Cloris ; la seconde (p. 53) est dédiée à Antoine Ruzé, chevalier, seigneur d'Effiat, Longjumeau, Chailly, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, écuyer de sa grande Ecurie, Grand-maître, Super-intendant et général réformateur des mines et minières de France ; elle a également trait à Cloris dont il se moque, et renferme des madrigaux adressés aux jeunes filles de sa connaissance, une chanson du ballet tragi-comique : *Le Triomphe d'amour* et une quinzaine d'épigrammes. A la fin : vers de Laroche, gentilh. auvergnat, Joan Chenebrab.

Voici les noms des personnes auxquelles certaines pièces sont adressées : Petit Chenebre, molinensis ; de Barbatte, bourbonnois, cousin de l'auteur ; Damoiselles Diane Hilaire de Saint-Héran, Jeanne de Beaufort-Canillac, Charlotte de Saint-Auban, Françoise de Couseran, Gabrielle des Serpentz ; monsieur de Saint-Héran ; le vicomte de Canillac.

Les pièces suivantes se lisent dans *Les Nuictz sans sommeil* de Montgentil :

REC. VERS SATYR.	1617	De Briffaut. Epigr. (f. 163)	*Briffaut ce bon buveur* (*n. s.*).
Id.	id.	A un poetastre. Epigr. (f. 183)	*Cesse de te rompre la teste* (*n. s.*).
Id.	id.	De Jeanneton. Epigr. (f. 161)	*Jeanneton fait bien la farouche* (*n. s.*).
Id.	id.	Id. (f. 184)	*Jeanneton ma Nymphe au bel œil* (*n. s.*).
Id.	id.	Epigramme (f. 184)	*Ma foy Margot me fait rire* (*n. s.*).
Id.	id.	A Lisiris. Epigr. (f. 165)	*Ne parlez plus d'Ysabeau* (*n. s.*).
Id.	id.	A Lisie. Epigr. (f. 161)	*Puis que vous estes si mauvaise* (*n. s.*).
Id.	id.	A Philie, id. (f. 164)	*Vous brûlez donc d'amour pour un sujet nouveau* (*n. s.*).
Id.	id.	Un timide Rodomont. Epigr. (f. 164)	*Voyez-vous avec quelle audace* (*n. s.*).

Montgentil a été ignoré de M. Roger de Quirielle, auteur de la *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais, 1899.*

Neufvic (**Madame de**), p. 319. — Bertaut a composé un sonnet sur une *traduction de* la *Diane de Montemaior* faicte par madame « de Neufvy », qui parait perdue :

Bacchus nasquit deux fois, et plus que sa première,
Sa seconde naissance eut de perfection :
Cet œuvre en fut ainsi quand sa traduction
Pour ne voir plus la nuit, le remit en lumière.

L'Espagnole beauté qui si brave et si fière
Lui faisoit dédaigner toute autre nation,
S'est peu voir imiter, mais l'imitation
En est inimitable, et laisse tout derrière.

Nul ouvrage François ne s'y peut comparer :
Il n'est pas peu sçavant, qui sçait bien l'admirer.
Que si quelqu'un se plaint sa forme estre changée,

Qu'il lise, il cognoistra le change en estre tel
Que fut celuy de Glauque, après l'herbe mangée
Qui, de mortel qu'il fut, le rendit immortel.

Nicolas (Simon), voir p. 320. — Voici un acte qui nous fait connaître le mariage d'un des deux serviteurs de Simon Nicolas :

Nicolas Dormecque, serviteur domestique de Simon Nicolas, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris, rue de Béthisy, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et Juliette Drouillière, veuve de Nicolas Cossotte, vigneron à Dijon, elle servante, demeurant en la maison du dit Simon Nicolas : contrat de mariage. — 4 avril 1587 (*Insinuations du Châtelet*, Y 129, f. 60v).

Papillon (Marc de), dit le capitaine Lasphrise, p. 321.

Ms. 884 Sonnet. (f. 230) : *Deux chevaliers flamens de Bretagne la grande* (n. s.).

Regnier (Mathurin), pp. 328 et 553. — Rectifions la notice biographique :

« Reçu, en 1608, chanoine de l'Eglise de Chartres, Regnier n'avait pu trouver en juin 1612 le loisir de faire le stage de six mois auquel était astreint tout chanoine entrant en fonctions pour être admis au bénéfice de son nouveau titre. Le 25 juin 1612 dans une visite faite à Regnier malade par le chevecier du chapitre : M. Robert, le poète pria ce dernier d'obtenir du chapitre la permission de rendre son stage par procuration, attendu ses infirmités. Sa demande fut bien accueillie et deux jours plus tard, le 27 juin, M. Tullone, neveu de Desportes (chanoine de Chartres depuis le 11 juin 1595 sur la résignation de son oncle), comme fondé de procuration de M. Regnier malade, déclara son stage « estre faict et parfaict » et vu l'attestation des médecins, accordé sans déroger par la coustume de l'Eglise. Enfin Regnier mourut à Rouen non le 22 mai, mais le 16 octobre si on en croit la mention du registre de réception des chanoines de Chartres : *Obiit 16 octobre 1613*. Le 16 novembre Charles Bondot Lecen lui succédait (Ernest Courbet).

Sigognes (pp. 345 et 555). — Dans le satire XI du livre II de l'édition originale (1624) des premières *Satires* de *Du Lorens*, il est question de Regnier et de Sigognes :

C'est un bon médecin qu'un poëte satyric.
Lorsque sans passion, par voye légitime,
A la mode d'Horace il sçait toucher un crime.
Juvenal est trop aspre, et si nomme les gens;
Perse fait plus de peur que quatorze sergens;
Renier coule assez bien si les eaux estoient pures;
Sigognes est parfait à dire des injures,
A deschiffrer des nez, des yeux, des vieux manteaux,
Et ses vers en tel cas sont des coups de marteaux

Sur le dos malautru de ceux qu'il veut maudire :
Il a laissé le bon et a choisi le pire.
. . . .

MM. Fernand Fleuret et Louis Perceau ont publié, en 1921, à la Librairie des Curieux, une édition, cette fois complète, des poésies de Sigognes. Le Discours préliminaire, dû à M. Fleuret, est tout à fait remarquable. C'est le premier volume de la *Collection des Satiriques français*.

Trellon (Claude de), pp. 356 et 556. — B) *Ouvrages de Trellon imprimés séparément*. L'édition de *La Muse guerrière*, de *Rouen*, *1590*, a été publiée par Joachim Bon-temps, libraire, d'après un *Catalogue de la Foire de Francfort*.

Il y a une seconde édition de Tours, 1590, si ce n'est la même que celle de 1589 avec un nouveau titre.

Vauquelin (Jean) de La Fresnaye, p. 366.

SATYRES BAST.,	1615	Epigr. (f. 108)	*Je croyois que Marthe deust estre* (*n. s.*).
CABINET SATYR. (sig.),	1618		
DÉLICES SATYR.,	1620		

Cette épigr. commence différemment dans les *Poésies de Vauquelin*, *1605* : *Je pensois belle et parfaite estre*; elle est signée par erreur *Berthelot* dans le *Cabinet satyrique*, 1618.

Viau (Théophile de), pp. 368 et 557. — Voici encore une édition non citée de Théophile :

Les œuvres de Théophile, divisées en trois parties.... (sans nom de ville, ni d'imprimeur). 1638. In-8.

Cette édition n'est qu'une copie de celle donnée par Scudéry, à Rouen, en 1632.

Nous avons découvert une pièce inédite de Théophile (nous la publions ci-après) dans les poésies liminaires de l'ouvrage suivant du comédien italien Andreini, celui-là même qui avait eu des démêlés avec Jacques de Fonteny, (voir p. 39).

La Centaura suggetto diviso. In commedia Pastorale, e Tragedia. Di Gio. Battista Andreini Fiorentino, servitore del Serenissimo D. Ferdinando Gonzaga, Duca di Mantoua, di Monferrato. etc. Alla Christianissima Regina Madre Maria Medici dedicata. In Parigi, Apresso Nicolas della Vigna Stampatore nella strada Cloopina, allo Scudo di Francia, vicino al piccolo Navarro. M. DC. XXII (*1622*). In-12 de 24 ff., 157 pp. chiff. et 9 ff. (N).

E. d. : A la Reine, datée de Paris de.... Gennaio 1622, sig. Gio. Battista Andreini. Poés. lim. : 2 str. de 6 v. sig. Théophile; madrigal de 10 v. de S. Amant; 4 st. de 4 v. de F. Du Pré; quatr. et sonnet de Jacques de Fonteny, parisien; vers lat. de Scipion de Gramont.

Sur *La Centaura* du sieur Jean Baptiste Andréini dit Lilie.

Si ma veine rude et pesante
Dans les vers qu'elle te présente
S'attache indignement au front de ton esprit,
Tes propres vers y sont complices
Où j'ay trouvé tant de délices
Que leurs enchantements m'ont desrobé l'esprit.

Sçache que c'est avecques honte
Que ma petite offrande monte
Sur l'autel où je viens rendre hommage à tes vers,
Car ils monstreront ma folie
Non seulement par l'Italie
Mais par touts les climats qui sont en l'Univers.

Théophile.

Le Traicté de l'immortalité de l'âme ou la mort de Socrate qui avait paru pour la première fois dans l'édition originale des *Œuvres de Théophile, Paris, Pierre Billaine* (*ou Jacques Quesnel*) **1621**, a été traduit en allemand par Christian Hofman von Hofmandswaldau (1618-1679). Nous n'avons rencontré que l'édition suivante de cette traduction qui a dû paraître du vivant de son auteur :

Der sterbende Socrates. Cum priv. S. C. M. et Elect. Sax. Leipzig und Breslau. In Berlegung Esaice Fellgiebels Buchhandlers. Jur Jahr 1691. In-8 de 3 ff. dont un double frontispice (portr. de Socrate et mort de Socrate) et 150 pp. chiff. (N, Yh 905-913).

Cette plaquette fait partie d'un volume en 8 parties datées de 1689 à 1691 : *C. H. v. H. Deutsche Ubersetzungen und Betichte Mit Röm Lansert Majestat und Chürfurstl Gaschs Privilegio. Breslau, Berlergts Jesaias Fellgibel Buchhandler daselbst. 1689.*

C. Hofman von Hofmandswaldau a mis son nom en tête d'une anthologie allemande composée à l'image du *Parnasse satyrique*.

Théophile est attaqué dans le pamphlet dirigé contre Luynes et ses frères, vers 1619 : *La Magie des favoris* (Titre de départ, in-8 de 30 pp. et 1 f. bl.).

« Il est bien mal-aisé de faire croire la vérité à ceux qui n'ont aucun désir de l'entendre, et selon que dit le sieur d'Anfreville Margaritin, il n'est pas besoin de se servir des Religieux de picques-puces, pour persuader tout le monde à achepter le discours véritable de ce qui s'est fait et passé à la Cour, d'autant que l'affaire ne leur touche tant que celle des Cordeliers, mais au sieur Théophile qui sert ordinairement de messager d'amour aux Courtisannes, ou bien comme l'on dit en vieux Gaulois, de macquereau, pour le moins, si ce n'est d'effet c'est de parolle, voilà pourquoy l'on dit qu'il sçait mieux ...tre par les oreilles que par le devant, aussi la Satyre de ce temps ne luy viendra mal à propos :

Ainsi les Catons de qui l'Ame,
Bravoit les plus grands accidents,
Estoient deux Maquereaux prudens,
Le jeune le fut de la femme,
L'autre aux valets par avarice
Vendoit l'Amoureux exercice...

A consulter (*suite*) : Cohen (Gustave) : Notice sur Théophile en Hollande (*Nieuw Biografish Woordenbock*, T. V, 1921 ; Théophile en Hollande (*Revue de littérature comparée* (à paraître).

Auteur des Amours de Lilie. — Relevons la coïncidence curieuse qui, au moment de la publication des pièces de cet auteur dans les *Muses gaillardes* de 1609, faisait que ce nom de *Lilie* (ou Lélie) était porté par le comédien italien et auteur dramatique Jean Baptiste Andreini (voir la notice de ce *Supplément* sur *Jacques de Fonteny*). Il est probable que c'est un de ses amis français qui a rimé les dites *Amours* : Scipion de Gramont, F. du Pré??, etc.

TROISIÈME PARTIE

TABLE DES POÉSIES

anonymes ou signées d'initiales

DES RECUEILS COLLECTIFS DE POÉSIES LIBRES ET SATIRIQUES

publiés de 1600 à 1626

ABRÉVIATIONS DES TITRES DES RECUEILS LIBRES ET SATIRIQUES

MUSE FOL. I LIV. (B.).	1600	Muse (La) folastre recherchée des plus beaux esprits de ce temps. De nouveau reveuë corrigée et augmentée.	S. T. (sans table)	Rouan, Claude Morel.

Nous n'avons pas relevé dans cette table les pièces nouvelles de la seconde édition de la *Muse folastre* (*B*), *1600* (on les trouve p. 5) non plus que les autres pièces du même recueil en trois parties de 1601 (voir p. 6) qui figurent dans notre *Table générale des poésies anonymes* (p. 389) sous la date de 1603... Nous considérions alors l'édition de 1603 comme étant la première des IIe et IIIe parties de la *Muse folastre*, n'ayant pu dépouiller l'édition de 1601.

La *Table des poésies anonymes ou signées d'initiales* ne donne que le titre du recueil collectif dans lequel la pièce a paru pour la première fois ; pour les autres recueils où elle se trouve, voir à la bio-bibliographie de l'auteur.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
REC. VERS SATYR.	1617	De Briffaut.	*Briffaut ce bon beuveur, cet esprit tout divin*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ SANS SOMMEIL.	1615
REC. VERS SATYR.	1617	A un poétastre.	*Cesse de te rompre la teste*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ SANS SOMMEIL.	1615
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	A madame Guerrier (Stances).	*Ces traits si doucement lancez*	Brissart (Cl.).		
SATYR. BAST.	1615	Duel amoureux (dialogue).	*Charlot et Margoton couchez*	Besançon (Ch. de).		
SATYR. BAST.	1615	La guérison de Colinette par Colin.	*Colin en gardant son troupeau*	Besançon (Ch. de).		
SATYR. BAST.	1615	Semonce de la grande Jacqueline. St.	*Commères, mes voisines*	Besançon (Ch. de).		
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Quatrain (p. 45).	*Femme de vestement parée*		PARN. SATYR. XVe S.	
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 102).	*Hau* (ou *Ho*) *le meschant qui a ployé*		RÉCRÉAT. P. T. TRISTES.	1573
LABYR. AMOUR, I LIV.	1615	Sixain.	*Impuissante à Vénus, j'eus mary vigoureux*	Brillet (E.).	D'APR. C. BALLU.	
LABYR. AMOUR, I LIV.	1610	Huitain et Resp.	*J'ay un joly courtaut, Madame*	Des Autels (G.).	MITISTOIRE BARAG.	
REC. VERS SATYR.	1617	De Jeanneton. Epigr.	*Jeanneton fait bien la farouche*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ SANS SOMMEIL.	1615
REC. VERS SATYR.	1617	De Jeanneton. Epigr.	*Jeanneton, ma nymphe au bel œil*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ SANS SOMMEIL.	1615
SATYRES BAST.	1615	De Marthe (Sixain).	*Je croyois que Marthe deust estre*	Vauquelin (Jean).	LES POÉSIES.	1605
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	A mad. Françoise Guerrier. Sonnet.	*Je ne fais que priser toutes les déitez*	Brissart (Cl.).		
MUSE FOL. (I LIV.).	1600	Irrésolut. féminine.	*Je ne l'ay dit qu'en moy et si je me défie*	Desroches (Cath.).	MS. 862, B. N. F. 34.	
SATYRES BAST.	1615	Satyre.	*J'estois sur le Pont-Neuf quand la nuict s'avoisine*	Le Blanc (Jean).	NÉOTÉMACHIE.	1610
ESPADON SATYR. (S.).	s. d.	Satyre du Temps, à Théo-	*La réputation que la veine féconde*	Besançon	ESPAD. SATYR.	1622

LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	(ma femme). Sonnet.	[monde			
SATYRES BAST. CABINET SATYR.	1615 1618	D'un advocat et de sa femme (dizain, f. 165)	*Monsieur s'en vint en masque desguisé*	P. C. : Cruche (Pierre).	TRADUCTIONS.	1550
REC. VERS SATYR.	1617	A Lisiris. Epigr.	*Ne parlez plus d'Ysabeau*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ S. SOMMEIL	1615
LABYR. AMOUR, II LIV.	1610	La Puce (11 st. de 8 v.).	*O puce ennemie* || *De ma douce vie*	Brissart (Cl.).		
SATYRES BAST.	1615	Stances.	*Philis que l'amour tousjours pince*	Besançon (Ch. de).		
REC. VERS SATYR.	1617	A Lisie. Epigr.	*Puis que vous estes si mauvaise*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ SANS SOMMEIL.	1615
CAB. SATYR.	1618	Aux Lecteurs. Quatr.	*Quiconque aura le mal de rate*	C. D. B. : Besançon (Ch. de).		
MUSE FOL. I LIV. (B.).	1600	A la louange des Cornes.	*Si du docte coupeau le front audacieux*	Guersens (C. J. de).	D'AP. LA CROIX DU MAINE.	
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 102).	*Un bon couillaut voyant sa chambrière* ou *Un bon mari*		RÉCRÉAT. P. T. TRISTES.	1573
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme (f. 104).	*Un forgeron aussi vieil que le temps*		RÉCRÉAT. P. T. TRISTES.	1573
REC. VERS SATYR.	1617	Combat de deux courtisanes. Satyre (1).	*Vestu du tout à la friscade*	C. D. B. : Besançon (Ch. de).		
REC. VERS SATYR.	1617	A Philie. Epigr.	*Vous bruslez donc d'amour pour un sujet nouveau*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ SANS SOMMEIL.	1615
REC. VERS SATYR. CABINET SATYR.	1617 1618	Un timide Rodomont. Epigramme.	*Voyez-vous avec quelle audace*	Montgentil (G. L. de).	NUICTZ SANS SOMMEIL.	1615
SATYR. REGNIER (S.).	1616	Epigramme.	*Vrais amateurs* (ou *amoureux*) *du plaisir de Vénus*		RÉCRÉAT. P. T. TRISTES.	1573

(1) Dans le Rec. vers satyr. 1617, cette pièce est signée du pseudonyme : Du Gayverger.

APPENDICE

I. — Recueil satirique publié à l'étranger.

Epitaphia loco-seria, latina, gallica, italica, hispanica, lusitanica, belgica... Coloniae, Apud Bernardum Gualtheri, Anno M. DC. XXIII (1623). In-8.

Desportes (Philippe),	8 pièces (au lieu de 7)

II. — Manuscrits.

Voir p. 472 (Ms. fr. 884 B. N.).

D'Aubigné (Agrippa),	1 pièce n. s.
Desportes (Philippe),	5 pièces (au lieu de 3).
Duret (Ch),	1 pièce n. s.
Papillon (Marc),	1 id.

Il est resté 334 pièces anonymes.

f. 51 Conseil donné au Roy pour la deffense des Comédiens italiens qui espèrent une pension de sa Majesté : *Sire, deffaites-vous de ces Comédiens (13 st. de 4 v., Duret).*
Id. 230 Sonnet : *Deux chevaliers flamens de Bretagne la grande (Marc Papillon, dit Lasphrise).*
Id. 258 (Sur Biron) : *Passant qu'il ne te prenne envie (Desportes).*
Id. 272 Id. : *Biron servant son Roy entre mille gensdarmes (Desportes).*
Id. 292 (Sur Marguerite de Valois) Huitain : *Commune qui te communie (Agrippa d'Aubigné).*

Voir p. 485 (Ms fr. 24322 B. N.).

Desportes (Philippe),	2 pièces n. s. du Ms. 884.
Dorléans (Louis),	1 pièce n. s.

Il est resté 98 pièces anonymes.

f. 4 Sonnet *Desportes cette cour ne nous seroit point bonne (Louis Dorléans).*

TABLE DES POÉSIES

anonymes ou signées d'initiales

des Epitaphia Joco-seria (epitaphia gallica), 1623, des Ms. 884 et 24322 B. N.

Titre du recueil dans lequel la pièce est anonyme 1	Date du recueil 2	Titre de la pièce 3	Premier vers 4	Nom de l'auteur 5	Titre du recueil dans lequel la pièce est signée 6	Date du recueil 7
MS. 884. MS. 24322.		Sixain (1602).	*Biron servant son Roy entre mille gensdarmes*	Desportes (Ph.).	FR. 6023, B. N., F. 21.	
MS. 884.		Huitain (sur Marg. de Valois).	*Commune qui te communie*	D'Aubigné (Agrippa).	BARON FOENESTE.	1630
MS. 24322.		Sonnet (1600).	*Desportes ceste Cour ne nous seroit pas bonne*	Dorléans (Louis).		
MS. 884.		Sonnet (f. 230).	*Deux chevaliers flamens de Bretagne la grande*	Papillon (Marc).	ŒUV. POÉTIQ	1599
MS. 884. MS. 24322. ÉPIT. JOCO-SERIA.	1623	Quatrain sur Biron (1602).	*Passant, qu'il ne te prenne envie*	Desportes (Ph.).	FR. 6023, B. N., F. 21.	
MS. 884.		Conseil... (sept. 1603) (f. 51).	*Sire, deffaites-vous de ces Comédiens*	Duret (Ch.).		

SUPPLÉMENT

I. — Poème *A la louange des Cornes*, de Caïe Jules de Guersens.

II. — Article de M. Léonardo Olschki, dans la revue mensuelle illustrée *La Bibliofilia*, sur cette *Bibliographie des recueils collectifs libres et satiriques*.

A la louange des cornes.

de Caïe Jules de Guersens.

Si du docte coupeau le front audacieux
D'une corne jumelle avoisine les cieux;
Si du volant coursier la corne talonniere
Fit saillir du rocher la source qui premiere
Abreuva les neuf sœurs de ses prophetes eaux,
Et si des lauriers verts cornus sont les rameaux;
Si encore souvent les mieux disantes muses
Soufflent dans les cornets, enflent les cornemuses,
Voire si tous les lieux d'où se puisent les vers
Sont des cornes issus ou des cornes couvers,
Estant vrai que l'effect à sa cause retire,
Que puis-je faire mieux que des cornes escrire?

Avant que l'Eternel separast le chaos,
Logeast l'air soubs le feu, sur la terre les flots,
Le monde n'estoit rien qu'une masse cornue,
Forme que tout parfaict il a bien retenüe,
Car les feux de là haut en signes ordonnez
Ont leurs corps plus luisans de cornes façonnez :
Ainsi l'astre doré voulant choquer la borne
De sens renouvellez, monstre une double corne.
Le Taureau qui le suit en a le front cornu,
Le nom de Capricorne est de corne venu,
Mesme du blond soleil les flammes brillonnantes
Ne sont vrayment rayons, ains cornes rayonnantes.
Et si dans le milieu gist la perfection,
Comme au plus esloigné de toute passion,
Je dis que le cornu, bien qu'il semble difforme
Aux yeux de nos camards, est la plus belle forme.
La lune faict pour moy, dont le globe argenté
Reçoit dans son gennain deux cornes de clarté,
Non quand sur un zenit leurs faces sont posées,
Ou que nous les voyons l'une à l'autre opposées,
Mais bien lors que leurs feux, distans esgalement,
Tiennent du voisinage et de l'esloignement.

J'oseroys dire plus, si ta frilleuse crainte
Sur le timide front de ma jeunesse peinte
N'adoroit Aristote, et si le grand Platon
Barbu ne retenoit mon imbarbu menton,

Me riant du Lycée et de l'Academie,
Je voudrois dessiller leur paupiere endormie,
Et d'un hardy project faire toucher au doigt
Que l'essence du Ciel est telle qu'on la voit,
Ne tient rien de la terre, et que l'air ne la flame,
Ny l'eau n'ont peu ourdir une si belle trame;
Moins encore faut-il croire legerement
Que son rond soit basti d'un cinquieme elément;
Nostre œil en sera juge, il n'est besoing de preuve
Où le sens plus aigu si clairement se treuve :
Nous le voyons de corne, il est corne partout,
Corne parfaicte en soy, corne qui n'a de bout.
Aussi ne pouvoit-il avoir autre matiere
Que le corps transparent d'une corne legere,
D'autant qu'en ce palais le pere Jupiter
Comme ami de la corne y devoit habiter :
Jupiter, qui fust mort mille fois de famine
Si le tendre coral de sa levre enfantine
N'eust trouvé secourable au malheur de ses ans.
Une chevre cornue ès antres Dicteans.

Depuis l'heure tousjours les cornes il a prises,
Les cornes depuis l'heure aident ses entreprises,
Des cornes de Diane il trompa Calyston,
Il prit pour son Bacchus les cornes d'un mouton,
Les cornes d'un taureau pour enlever Europe,
Les cornes d'un satyre amoureux d'Antiope;
Sur la corne il vesquit, sous la corne il aima,
D'un double cornichon sa maistresse il arma;
Aimant mieux les baisers d'une vache cornüe
Que les embrassemens d'une pucelle nüe.

O corne! qui des dieux va eslevant le front,
D'où vient le peu d'honneur que les hommes te font?
D'où vient, corne, d'où vient que ta pointe honorée,
Au Libyque desert chez Ammon adorée,
Est blasmable entre nous, et que le moindre hommet
Se sent deshonnoré, te portant pour armet?
Belle corne, est-ce pas nostre foible nature
Qui ne peut supporter la divine encornure
D'une chose si rare? Ainsi le chassieux
Se fasche du Soleil qui lui touche les yeux;
Ainsi le degouté rejette la viande,
Ainsi le cerveau creux s'ennuie de la bande
Des mignons de Phœbus, quand d'une masle voix
Ils marient un bon vers au vent de leur haubois.

Ignares trop grossiers, qui ne sçavez l'hommage.
Que la corne reçoit au Memphien rivage,

Et que sans ceste corne, Isis n'eust point esté
Capable comme elle est de la divinité;
Et son cher Osiris, mortel comme nous sommes,
S'il n'eust esté cornu, seroit au rang des hommes.
Sans les cornes, Apis n'auroit point tant d'autels,
Les Faunes ny Bacchus ne seroient immortels;
Nous ne cognoistrions plus les folastres Mœnades,
Les satyres bouquins, ny les Amadryades.
Celle qui, en chassant, chasse l'oisiveté,
Diane n'a-t-elle pas cornes à sa beauté?
Ne voyons-nous aussi d'une corne croissante
Son front estre bossé, sa face blanchissante?
Ses temples sont cornus où l'on offre en tous vœux
Et des cornes de cerfs et des cornes de bœufs;
Son arc est faict de corne, et sa flèche encornée
Par le bout où elle est triplement empennée.
L'Amour aime la corne, et le docte Apollon
En a corné l'archet de son beau violon.
Neptun se fit taureau pour porter ce panache,
Le Semelide bouc, la Saturnide vache,
Et le jeune Actéon, voyant Diane à nu,
En signe de bon-heur fut tout soudain cornu;
Car où les cornes sont, là règne la puissance,
Là se loge l'honneur, là se voit l'abondance :
Les cornes de Cippus le firent nommer Roy,
L'Hebreu estoit cornu quand il donna la loy :
Hercule nous ouvrit, Jupiter a plantée
La corne d'Achelois, la corne d'Amalthée.

Tout retient du cornu, la corne est tout en tout,
Les nochers en ont fait des antennes le bout,
Les bataillons rengez ont des cornes guerrieres,
De cornes les autels, les villes des cornieres;
Nos vignes en nos champs sont de cornes bornez,
De cornes nos cousteaux ont les manches tournez,
Dans la corne jadis nos pères souloient boire,
La lyre estoit montée à deux cornes d'yvoire,
Et l'antique Pharos du sommet de sa tour
Monstroit aux mariniers sa corne donne-jour.
Virgile faict qu'Æné son Pallante deplore
Aux accors d'un cornet, et maintenant encore
Nous cornons dans la corne, ou soit que le debat
De deux rois ennemis nous appelle au combat,
Ou soit que nous suivions en allant à la chasse
Et la piste d'un cerf, d'un sanglier la trace
Ou que pour entonner nos debiles chansons,
Nous soufflions au creux l'âme de quelques sons.

Mais en vain je m'enroüe, en vain, Muse, tu cornes
Et à cor et à cry la loüange des cornes;
Ma belle, ce subject, plus loüable de soy
Que tu n'as d'éloquence, est trop riche pour toy;
Si tu le veux loüer, il faut loüer le monde.
Les cornes sont au feu, en la terre et en l'onde,
Le feu se point en corne, en cornes toutes eaux,
Les fontaines, la mer, les fleuves, les ruisseaux,
En ont les bras cornus, la terre en est chargée,
Elle en a dans le sein, elle en est ombragée,
Ses tertres sont cornus, cornus sont ses costeaux,
Cornus sont ses rochers, cornus ses monts plus hauts,
Ses rognons sont de corne, au moins la cornaline,
Dont la rouge couleur empesche l'androgine,
Pierre que je présente aux fantasques esprits,
Qui, haineux de la corne, hayront ces escrits,
Afin que sa froideur, attiedissant les flames
Et les boüillants désirs de leurs peu chastes femmes,
Leur serve d'alumette à deffendre leur front
Du bouquet blasonneur que les cornes feront.

Je n'aurois jamais faict si je voulois escrire
La moitié du subjet où la corne m'attire,
Il faudroist que ma plume ourdist autant de vers
Qu'il y a de rameaux au plan de l'univers.
Tous arbres sont cornus, cornües toutes plantes;
Le pavot est chargé de cornes jaunissantes,
Le coral y a pris sa forme et son renom,
Et la corne de cerf en a tiré son nom.
Si nous craignons la mort, la corne est ennemie
Du miel empoisonné et de l'épidémie;
Elle seiche l'humeur et chasse loing de nous
Des serpents riolez le venimeux courroux.
L'estain plus affiné nous vient de Cornoüaille,
Le cornette nous guide au champ de la bataille,
Les animaux en sont et plus beaux et plus forts,
D'une corne pointüe ils deffendent leurs corps.
Le daim, le cerf, le bouc, le bélier, la licorne,
Le taureau, le cheval et l'asne ont de la corne;
Les oiseaux l'ont au bec, au chef les limaçons,
A la queue Progné, sur le dos les poissons.

Vous-mesmes, pauvres gens, qui blesmissez de crainte,
Qui, voyans une corne, en redoutez l'attainte,
Arrestez-vous icy, ne fuyez plus, humains,
Vous en avez és pieds, vous en avez és mains;
Vous avez dans les yeux une double cornée,
D'en avoir sur le front c'est vostre destinée;

Les Parques l'ont voulu ; leur vueil est un arrest
Dont l'on n'appelle point : il aura son effect.
Croyez-le, mes amis, je n'escris point de fables.
Mes vers loüans la corne en sont plus veritables ;
Vous y devez donner aussi ferme credit
Comme si les trepieds de Delphes l'avoyent dit,
Puisque la verité, haineuse des mensonges,
Par la porte de corne authorise nos songes.

Que si vous vous faschez d'avoir pour compagnons
En ce beau cornouage un millier de demons,
Sçachez que ces esprits, signes de la nature,
Veulent estre honorez sur toute créature,
Et que, voyant les dieux et les hommes cornus,
Pour les imaginer ils le sont devenus.

O puissance admirable ! ô forces incognuës !
D'oüir, de voir, d'avoir tant de choses cornuës,
O rares escrivains, peintres ingenieux !
Que d'un traict bien couvert vous ouvrez à mes yeux,
Et la nature, et l'air de la mesme nature,
Que vous nous figurez une docte figure,
Quand sous le nom de Pan, quand sous le nom de tout,
Vous la faictes cornuë et cornu le grand tout.

Une appréciation étrangère

de notre *Bibliographie des recueils collectifs de poésies libres et satiriques.*

Nous reproduisons l'article de M. Léonard Olschki sur notre *Bibliographie des recueils collectifs de poésies libres et satiriques*, publié dans la revue mensuelle italienne *La Bibliofilia* parce qu'elle contredit notre thèse qui fait du libertinage des mœurs le terrain de culture de l'athéisme et des idées chimériques, bien entendu seulement au xviiie siècle. Pour M. Olschki, la disparition de l'esprit d'aventure est la cause du développement du libertinage.

« L'esprit d'aventure qui avait jadis l'occasion de se manifester dans les conquêtes d'ordre politique et militaire perd tout son caractère héroïque. C'est à la conquête de la femme et des jouissances de tout genre qu'il se dirige dorénavant ».

Cette thèse est celle soutenue précédemment par M. Emile Faguet; il l'a produite à propos de son jugement sur le xviiie siècle :

« Le xviiie siècle littéraire n'a été ni chrétien ni français. Dès le commencement du xviiie siécle l'extinction brusque de l'idée chrétienne, à partir du commencement du xviiie siècle, la diminution progressive de l'idée de patrie, tels ont été les deux signes caractéristiques de l'âge qui va de 1700 à 1790. L'une de ces disparitions a été brusque, dis-je, et comme soudaine; l'autre s'est faite insensiblement, mais avec rapidité encore, et en 1750 environ, était consommée, heureusement non pas pour toujours.

« J'attribue la diminution de l'idée de patrie, comme tout le monde, je crois, à l'absence presque absolue de vie politique en France depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution. Deux états sociaux ruinent l'idée ou plutôt le sentiment de la patrie : la vie politique trop violente, et la vie politique nulle. Autant dans la fureur des partis excités créant une instabilité extrême dans la vie nationale et comme un étourdissement dans les esprits, il se produit vite ce qu'on a spirituellement appelé une « émigration à l'intérieur », c'est-à-dire le ferme dessein chez beaucoup d'hommes de réflexion et d'étude de ne plus s'occuper du pays où ils sont nés, et en réalité de n'en plus être; — autant et pour les mêmes causes, dans un état social où le citoyen n'est, à vrai dire, qu'un tributaire, l'idée de patrie s'efface, quitte à ne se réveiller plus tard, que sous la rude secousse de l'invasion.... »

Nous répondons que le libertinage de la Régence et celui du règne de Louis XV ont été l'unique cause de l'indifférence en matière politique et d'hostilité en matière religieuse.

---

(1) Pas un seul des critiques français — peu nombreux d'ailleurs — qui ont bien voulu rendre compte de nos monographies des libertins, n'a fait aucune allusion à notre thèse. Est-ce parce qu'elle leur a paru ne pas valoir la peine d'être contredite? Est-ce plutôt parce qu'elle est en opposition avec l'opinion courante qui a classé les libertins au nombre des esprits libérés chez lesquels commence à poindre la pensée philosophique (?). C'est possible. Nous remerçions, en tout cas, M. Olschki, de nous avoir combattu.

Le libertin est même autre chose qu'un indifférent à l'égard du passé : il en est le contempteur, et comme l'idée de patrie et l'idée religieuse s'appuient exclusivement sur la tradition, sur la chaîne qui relie les vivants aux morts, il n'en peut être que l'adversaire. Athéisme et Internationalisme découlent nécessairement, nous le répétons, d'une seule cause qui est à leur origine, le déséquilibre mental synthétisé par le libertinage.

Voici l'article de M. Olschki :

Après une belle série de travaux historiques et bibliographiques remarquables, après la *Bibliographie des recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, M. Lachèvre vient de nous offrir, dans un superbe volume, la bibliographie critique des recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile de Viau. L'ouvrage qui comprend 600 pages, gr. in-4, est classé en trois parties. La première nous présente la description bibliographique et les notices concernant les éditeurs et les auteurs des pièces contenues dans les recueils de poésies libres et satyriques; la deuxième, les poésies des même recueils par noms d'auteurs, avec notices bio-bibliographiques et l'indication des sources à consulter; la troisième renferme une table de poésies anonymes ou signées d'initiales faisant partie des recueils, dressée dans l'ordre alphabétique du premier vers avec l'indication des recueils dans lesquels elles sont signées. Un appendice nous offre la description d'un recueil publié à l'étranger et de trois manuscrits inédits dépouillés par M. Lachèvre, suivie d'une table des poésies anonymes ou signées d'initiales. Après les additions et corrections aux trois parties de la Bibliographie, nous trouvons la liste générale des recueils décrits par l'Auteur et la table alphabétique des principaux noms cités dans le volume.

La disposition de la matière et l'exactitude des descriptions font de cet ouvrage un modèle de travail bibliographique, tandis que les remarques historiques et les appréciations littéraires dont il est parsemé l'élèvent bien au-dessus d'une simple bibliographie. En effet, ceux qui voudront dorénavant travailler à l'histoire littéraire du commencement du XVII[e] siècle ne pourront se passer de consulter le volume de M. Lachèvre; la raison en est que bien des auteurs de cette période de transition ont floré la poésie libertine d'une façon qui nous était inconnue jusqu'à présent. C'est ce que nous verrons dans notre examen des trois parties de l'ouvrage.

D'abord, il fallait trouver le moyen de raccorder les *Muses gaillardes*, c'est-à-dire « les escrits qui content les histoires des plus célèbres cornus » avec les œuvres de Boisrobert, ou bien Théodore de Bèze avec Théophile de Viau. M. Lachèvre a essayé de satisfaire à cette nécessité en esquissant dans la préface de son ouvrage l'histoire du libertinage. Nous donnerons plus bas notre opinion à propos de cette *concordantia oppositorum*.

Le savant bibliographe considère les premières 26 années du XVII[e] siècle comme les seules favorables à l'éclosion et à la diffusion de la poésie libertine. C'est l'époque où la propagation de l'athéisme soulève un vent de folie qui entraîne les esprits légers dans un tourbillon d'érotisme. De cette façon, M. Lachèvre rapproche, sans nous le dire formellement, le libertin du temps de Molière et de Madame de Sévigné au débauché et au voluptueux tel que nous l'entendons aujourd'hui. Cependant il donne beaucoup trop d'importance à l'influence de l'athéisme sur le libertinage. Le chapitre même des « Quaestiones celeberrimae in Genesim » du Père Mersenne que M. Lachèvre réimprime pour la première fois dans une traduction française pour soutenir sa thèse, n'est pas tout à fait convaincant. C'est contre les ouvrages philosophiques « dont le contenu semblerait par ailleurs honnête » que l'ami de Descartes et le correspondant de Galilée lance ses invectives. Machiavel, Cardan, Campanella et Vanini sont pour lui les sources de l'irréligiosité de son siècle. Le Père Mersenne aurait donc donné au mot « libertin » le même sens que Molière (*Tartuffe*, v. 524), sans songer ni à l'érotisme ni à la poésie libre dont il est question dans le volume de M. Lachèvre. En effet, les relations entre l'athéisme et l'érotisme n'existent pas, à notre avis, en principe. Sans doute y avait-il à Paris au moins autant d'athées après la disparition complète des recueils libres et satiriques, c'est-à-dire après le procès de Théophile jusqu'au règne de Louis XV, qu'auparavant, pendant la courte période de leur floraison. On peut en outre prouver aisément l'indépendance de la poésie érotique de l'irréligiosité si on considère la littérature érotique de la Renaissance, les vers des Pontano et des Poggio comme la prose des jeunes

humanistes et d'Enée Sylve Piccolomini. Chez ces bons catholiques les gaillardises poussées plusieurs fois bien au delà des limites du supportable ne sont que le produit tardif de la fermentation littéraire des vieux Priapea et des Catulliens. Ces essais pseudo-érotiques aussi bien que pseudo-poétiques ne touchent pas aux convictions religieuses, ils sont détachés de la vie. Voilà vraiment des hommes « ayant perdu — comme dit M. Lachèvre des libertins en général — le sens des réalités ». Il y a eu en France aussi, au XVIe siècle, des auteurs de pièces érotiques latines qui n'étaient pas moins de bons chrétiens. Il suffit de se rappeler Théodore de Bèze, dont M. Lachèvre parle dans son ouvrage (p. 117). Par contre, beaucoup de poètes érotiques français du commencement du XVIIe siècle, athées ou croyants, n'ont pas fait du « carpe diem » seulement un motif littéraire mais une profession de foi, de façon que nous pouvons considérer une grande partie de leurs poésies libres comme une manifestation spontanée de la joie de vivre qui entraîne une partie des classes aristocratiques dans l'insouciance spirituelle et gaie du dilettantisme amoureux représenté par Don Juan. C'est donc le même phénomène que nous offre la société française à l'époque de Louis XV et la littérature libertine de ce siècle avec les œuvres de Crébillon fils, de Restif de la Bretonne, avec les « Liaisons dangereuses », le « Chevalier de Faublas » et Giacomo Casanova. Cette reprise de l'esprit et des mœurs libertines sur une plus vaste échelle n'est que la conséquence immédiate du relâchement général des mœurs, tel que nous le constatons comme manifestation collective sous le règne d'Henri IV et à l'époque de Théophile de Viau. Sur ce point-là nous croyons être d'accord avec les opinions de M. Lachèvre. Il faut cependant s'entendre sur l'interprétation de cette locution de « relâchement général des mœurs » qu'on emploie souvent et partout pour expliquer aisément beaucoup de phénomènes humains et sociaux très difficiles à comprendre et à apprécier. Si nous considérons le libertinage comme le dérèglement des mœurs et de l'esprit qui se manifeste dans la société des élégants, des indifférents et des frivoles, nous pouvons comprendre sous cette définition toutes ses nuances connues et arriver enfin à la détermination générale de ce phénomène social et littéraire. Le *libertin* Gassendi au XVIIe siècle et les soi-disant *libres-penseurs* de la même époque tirent leur origine de la même liberté d'esprit qui favorisa la diffusion des poésies érotiques des *Muses Gaillardes*, *folâtres*, *inconnues*, etc. C'est-à-dire qu'il y a entre *penseurs* et *viveurs* de ce temps-là les mêmes relations qu'on retrouve au XVIIIe siècle entre Rousseau et Choderlos de Laclos. Ce seraient cependant de trompeuses apparences qui nous pousseraient à rechercher l'influence de la littérature libertine sur les Encyclopédistes et sur la diffusion des doctrines philosophiques qui tendaient à la destruction de tout ordre social. Les rapports ne se trouvent pas dans les faits mais dans les conditions de la société, dans les prémisses et non pas dans les conséquences. Le même terrain qui porte les arbres fruitiers peut nourrir des mauvaises herbes, mais les uns et les autres vivent d'une vie indépendante. On pourrait pousser ces images encore plus loin. Bornons-nous à examiner les faits. Le libertinage érotique ou simplement galant est limité, comme nous l'avons dit, à une société d'élite. C'est un fait dont les recueils poétiques du XVIIe siècle et les romans licencieux du XVIIIe donnent la preuve éclatante. C'est la même société dans laquelle s'était développé jadis l'esprit chevaleresque et aristocratique en relation aux armes, aux femmes et à la littérature. Féodale de fait et plus tard de nom seulement, elle a son centre de gravité à la cour ou mieux encore dans la personne du roi. Elle règle sa conduite, ses faits, ses gestes et ses goûts d'après l'exemple ou le caractère de celui qui, consciemment ou inconsciemment, lui donne le ton.

Encouragée par la tolérance d'Henri IV, la haute société de cour et celle des esprits frivoles en même temps, cherche « à se rattraper des privations subies et des souffrances endurées pendant les formidables secousses de la Ligue ». De cette façon le libertinage cesse d'être une manifestation individuelle pour devenir collective. Les éditeurs comme Antoine Du Brueil « tenant sa boutique sur les degrez de la grand'salle de Paris » et comme Jean Fuzy, c'est-à-dire les imprimeurs doués du sens des réalités et d'une intuition commerciale remarquable, ont choisi heureusement ce moment pour lancer les recueils des poésies libres dans ce monde élégant et frivole qui jouissait d'une paix d'armes et d'esprit sous les yeux du bon roi. Devenu manifestation collective, quoique limitée à une société relativement restreinte, le libertinage fut *à la mode* au commencement du XVIIe siècle, sous la régence de Marie de Médicis et dans les premières années du règne de Louis XIII. Ce ne fut pas le procès et la condamnation de Théophile de Viau mais l'avènement de Richelieu qui y mit fin. Dans la société puissament disciplinée par le grand Cardinal, aussi bien que dans celle de l'époque de Louis XIV, l'esprit d'aventure trouve le moyen de se manifester ailleurs. Le libertinage, qui en est une des expressions, redevient le fait de quelques fainéants déséquilibrés, de quelques *snobs* à « perruque blonde, bien frisée »

(Molière, *Don Juan*, Acte I, Sc. 2) qui peuvent à la rigueur rimer des vers galants, mais pas créer une littérature. La société de l'époque de Louis XIV, élevée dans des guerres terribles et dans les luttes des religions et des pensées, prend au sérieux la vie, la religion, la poésie, les arts et la femme, malgré certaines apparences qui peuvent choquer les piétistes d'aujourd'hui.

L'âge d'or du libertinage est donc le siècle de Louis XV parce que la discipline de la société qui donne le ton et qui dirige se relâche dans l'inaction. L'esprit d'aventure qui avait jadis l'occasion de se manifester dans les conquêtes d'ordre politique et militaire, perd tout son caractère héroïque. C'est à la conquête de la femme et des jouissances de tout genre qu'il se dirige dorénavant. Nous avons dans l'œuvre de Choderlos de Laclos le type du libertin calculateur et, pour ainsi dire, politicien ; dans celle de Louvet de Couvray le type du libertin sabreur, téméraire, effronté, qui va droit au but, recherchant les périls de la vie galante pour passer d'un triomphe à l'autre.

La gloire de ces débauchés est alors presque aussi éclatante après ces triomphes, qu'elle l'était dans le siècle précédent après de brillants faits d'armes. La littérature libertine de ce siècle n'est que l'expression exagérée, quoique sincère, de ce monde d'aventuriers sans scrupules de religion et de morale. Elle prend son origine, comme eux-mêmes, du relâchement de la discipline que le grand siècle et le grand Roi leur avaient imposée. L'insouciance morale et religieuse en est la conséquence immédiate ; les romans d'aventures amoureuses nous offrent, au lieu d'un tableau exact des mœurs de la haute société française du XVIIIe siècle, les types, pour ainsi dire, idéaux des grands amoureux, tandis que le marquis de Sade dresse le code du parfait libertinage. La même société qui, au Moyen-Age, avait créé le type du parfait chevalier l'a remplacé plus tard par celui du parfait libertin. Ce qui les relie, c'est l'esprit d'aventure.

Le monde qui lit les œuvres de ce genre ne lit pas Rousseau ; ceux qui lisent le *Contrat social* ne s'intéressent pas à la psychopathie littéraire des fous érotiques. Voilà encore de fausses apparences dont il faut se garder pour ne pas confondre encore une fois les penseurs avec les viveurs. Les libertins du XVIIe siècle, aussi bien que ceux du XVIIIe, se déguisent en libres-penseurs — en *esprits forts* comme on disait — « parce qu'ils croient que cela leur sied bien » (Molière, *Don Juan*, I, Sc. 2), c'est-à-dire pour justifier leur conduite. Ils se servent de ce masque pour abuser le monde. C'est encore Molière qui nous dit cela. Théophile de Viau, qui fut vraiment un *esprit fort*, un sceptique convaincu et de génie, devint la victime de ces fausses apparences.

On attribua à l'auteur des *Amours tragiques de Pyrame et Thisbé* la composition de l'obscène *Parnasse satyrique*, dont 12 pièces (éd. de 1622) sur 166 lui appartiennent seulement. En recueillant dans une anthologie de poésies obscènes les pièces satiriques de plusieurs auteurs, entre autres de Boisrobert, de Ronsard et de Théophile, sous le nom de ce dernier, les éditeurs rusés en ont exploité la célébrité aux dépens de son honneur. C'est ainsi que le rapprochement du sceptique au débauché a eu sa première sanction littéraire. Mais nous ne nous laissons pas séduire par ces manœuvres. Les libertins de tous les temps sont des athées en tant que libertins, non pas des libertins en tant qu'athées. Nous nous en apercevons aussi en lisant les recueils décrits par M. Lachèvre, où la satire de la religion, du culte et des clercs joue un rôle bien secondaire. Dans la littérature libertine de tous les temps et de tous les pays, cette satire n'est qu'un lieu commun. C'est l'esprit même de la frivolité qui s'amuse à atteler les ascètes au char d'Aphrodite. Voilà une source facile et inépuisable de gaieté, à laquelle Aristophane, Boccace, les poètes des fableaux et les libertins plus récents et moins célèbres ont puisé largement. Il y a en outre une distinction à faire qui ne ressort pas de la Préface de M. Lachèvre et qui nous semble de quelque importance pour apprécier la valeur des recueils décrits dans la partie bibliographique du volume : Nous voulons dire qu'il y a eu des libertins, pour ainsi dire professionnels et d'autres qui l'étaient d'occasion. Les éditeurs des recueils qui cherchaient des pièces aussi bien que des noms, n'étaient pas sensibles à cette différence. Ils mettaient tout sur le même plan, les rimeurs érotiques, les libres-penseurs et les grands poètes qui se passaient quelque fois la fantaisie de se griser, si la Muse libertine les inspirait en passant On a pastiché aussi de nos jours des anthologies de pièces érotiques, où figurent les poètes les plus sérieux à côté des galants de profession. On a fait des uns un brillant paravent qui cache les débauches littéraires des autres. L'esprit mercantile n'a pas le sens des nuances.

Enfin il ne faut pas oublier que nombre de poésies galantes n'impliquent pas la qualité de libertins chez leurs auteurs. Elles s'adressent très souvent à des personnages imaginaires, tout à fait comme certaines poésies lyriques de l'école provençale au Moyen-Age et beaucoup de sonnets des Pétrar-

quistes italiens, français et espagnols. Il y avait partout en Europe des Trissotins, dont les Iris, les Philis et les Amarantes n'étaient que des chimères ou de simples poncifs :

« C'est mon esprit qui parle, et ce n'est pas mon cœur »

dit Trissotin à propos de ces fantômes :

« D'elles on ne me voit amoureux qu'en poète. »

(*Les femmes savantes*, Acte V, Sc. 1).

Pour cette raison les recueils de poésies libres du commencement du XVIIe siècle nous présentent des pièces bien anodines à côté de boutades hasardées, des galanteries spirituelles jointes à des grossièretés révoltantes. Il en résulte que l'apparition de quelques poètes dans ces recueils ne suffit pas pour en faire des libertins ou des débauchés. Pourtant M. Lachèvre n'a pu résister à la tentation de rechercher, d'après les pièces publiées dans les recueils décrits, la vie intime des auteurs peu connus du côté satirique et libertin. La partie bio-bibliographique du volume nous donne des renseignements très intéressants et quelquefois fort piquants à cet égard. Il met en évidence certains détails de la vie de maints poètes qui avaient échappé aux historiens de la littérature française de cette période de transition. Nous signalons, p. ex., les notices relatives à Jean Auvray. Ce poète, que M. Lachèvre compare à Verlaine, ayant eu « dans sa vie des périodes alternantes de foi ardente et d'épicurisme » montre qu'à la fin du XVIe siècle et à l'aube du XVIIe une extrême liberté de langage et peut-être de mœurs pouvait s'allier à un fond de religiosité solide et cela sans aucune hypocrisie ». C'est donc ce que nous avons dit plus haut à propos de la poésie libertine en général et de celle de la Renaissance en particulier. Sur Guillaume Bautru, M. Lachèvre nous donne des détails de genre anecdotique et l'histoire de certaines pièces satiriques dont ce diplomate favori de Richelieu est l'auteur ; il ne fait pas partie de cette *Bibliographie* comme libertin, mais comme bel esprit. Un autre diplomate, le Comte de Beaumont-Harlay, rival en amour de Henri IV, n'est nommé dans la *Bibliographie* de M. Lachèvre que pour une seule poésie publiée dans le *Cabinet satyrique* de 1618. Comme libertin et poète érotique, il nous présente le géographe Pierre Bergeron, dont 46 pièces publiées dans *Le Parnasse des plus excellens poètes de ce temps* (1618) sont « les péchés de jeunesse de ce conseiller du roi et référendaire à sa Chancellerie ». M. Lachèvre lui attribuerait un recueil de 51 poésies dont le titre « Larmes et soupirs de l'âme pénitente » (Paris, 1614) qui pourrait indiquer le retour de l'auteur à la vertu. Un des personnages les plus intéressants est sans doute Béroalde de Verville, un dilettante des sciences, des lettres, de la religion et de l'amour, tour à tour catholique, calviniste, libre-penseur, ascète et débauché. Avec son caractère indéterminable et sa production littéraire aussi vaste que superficielle, il symbolise pour nous la société de son époque, toujours flottante entre des partis extrêmes. Son œuvre est l'expression sincère de ce manque d'orientation que nous remarquons partout dans les mœurs et dans la production littéraire de son temps. Voilà enfin un professionnel, Pierre Berthelot « le producteur de toutes ces œuvres malsaines » et après — chose curieuse — l'austère huguenot Théodore de Bèze, figurant dans « ce Panthéon des libertins pour une petite pièce inoffensive ». De même on voit Boisrobert figurer dans cette société d'étourdis, seulement parce que les potins mondains et littéraires le comprenaient dans la chronique scandaleuse de cette époque. Quelques tournures satiriques ont fait glisser aussi l'austère Florent Chrestien dans ce milieu que, de son vivant, il fuyait probablement comme la peste. C'est aussi le cas d'Agrippa d'Aubigné, de Raoul Fornier, d'Isaac de Laffemas, de Malherbe, de Racan, de Mathurin Regnier et de maints autres personnages, médecins, soldats, savants, jurisconsultes, hommes politiques, etc. Il y a bien, entre ces libertins d'occasion, les Réformistes dont la satire se dirige contre les Papistes, mais il faudrait aussi examiner si l'on peut trouver dans ces recueils des indices de ce mélange d'érotisme et de sainteté que nous remarquons dans plusieurs auteurs espagnols du XVIe siècle (manière de Sainte-Thérèse) dont l'influence exercée en France n'est pas inconnue aux historiens des lettres et des arts. M. Lachèvre a passé sous silence ce fait important qui rend aussi très douteuse l'équation érotisme=athéisme. Quoi qu'il en soit, nous nous bornons à cette hypothèse et à indiquer les recueils décrits par M. Lachèvre à ceux qui s'intéressent à ce phénomène. Un autre fait ressortant de la *Bibliographie* de M. Lachèvre nous semble très remarquable en ce qu'il se rapporte aux relations internationales de la littérature française du XVIIe siècle. Dans les « Additions et Corrections » à sa Bibliographie

M. Lachèvre fait observer que la bibliothèque de Wolfenbüttel, bien célèbre dans les fastes littéraires, possède des exemplaires des recueils de poésies libres et satiriques françaises, entre autres une édition de la « Muse folastre » publiée à Rouen en 1601 et inconnue des bibliographes. Or, c'est un fait bien connu des historiens de la littérature allemande du XVIIe siècle qu'on a publié à cette époque en Allemagne des recueils de poésies libres, galantes et satiriques. L'anthologie la plus remarquable de ce genre-là *Hoffmandswaldau und anderer Deutschen auserlesene und bisher ungedruckte Gedichte* (publiée à la fin du XVIIe siècle) nous semble une imitation très fidèle des recueils français, pour la raison qu'elle renferme des poésies du même esprit dans une disposition presque identique. En effet, nous y trouvons des pièces galantes à côté de morceaux satiriques, des épigrammes avec des poésies érotiques très risquées, des « soupirs » avec des saillies et ainsi de suite. On a exploité pour ce recueil le nom du poète Hoffmandswaldau, qui passait pour le chef des beaux-esprits, comme on avait exploité en France celui de Théophile de Viau. Les pièces qui figurent dans ce florilège allemand sont tantôt signées, tantôt anonymes ou marquées d'initiales, tout à fait comme les recueils français que nous pouvons considérer comme leurs modèles. Une étude comparative détaillée n'a pas encore été faite à ce sujet. Elle nous réserve sans doute de piquantes surprises. Grâce à la *Bibliographie* de M. Lachèvre, les recueils décrits par lui avec tant de soin et d'érudition sont désormais accessibles aux recherches les plus variées. Les mérites de cette *Bibliographie* sont proportionnés aux difficultés qu'il a fallu surmonter pour assembler dans un volume des productions si diverses et quelquefois si difficiles à saisir et à apprécier.

TABLE

DES RECUEILS COLLECTIFS ET DE QUELQUES MANUSCRITS

de poésies libres et satiriques

(*ADDITIONS ET CORRECTIONS*)

I. IMPRIMÉS.

II. MANUSCRITS.

remove the drug by
gastric lavage
maintain the airway
maintain resp + B.P.
" " electrolyte balance
Prevent

Anaphylaxis.

(1) -

Premedication in children

Young's Rule

(1) % dose = $\frac{age}{age + 12}$ × adult

(2) Clark's Rule : $\frac{wt}{150}$ × Adult dose

TABLE DES PRINCIPAUX NOMS CITÉS

Les noms en *caractères gras* sont ceux des auteurs des pièces recueillies dans les *Recueils collectifs de poésies libres et satiriques* et les chiffres imprimés également en *caractères gras* donnent les *additions et corrections* aux notices bio-bibliographiques qui sont suivies des premiers vers des pièces de l'auteur.

Les noms commençant par D', Du, Le, La, Van sont classés aux dites lettres.

Les chiffres marqués d'un astérisque indiquent que le nom est répété deux ou plusieurs fois dans la même page.

A

B

E

F

G

H

I

J

N

O

P

Q

R

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

(ADDITIONS ET CORRECTIONS)

LA ROCHE-SUR-YON
IMPRIMERIE CENTRALE DE L'OUEST
56-60, RUE MARÉCHAL-PÉTAIN, 56-60

